NOUVELLE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU NOUVELLE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DES LIVRES APOCRYPHES, — DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES, — DE PATROLOGIE, — DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES CONFRÉRIES, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES CROISADES, — DES MISSIONS, — D'ANECDOTES CHRÉTIENNES, — D'ASCÉTISME ET DES INVOCATIONS A LA VIERGE, — DES INDULGENCES, — DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES, — DE STATISTIQUE CHRÉTIENNE, — D'ÉCONOMIE CHARITABLE, — DES PERSÉCUTIONS, — DES ERREURS SOCIALES, — DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — DE PHYSIOLOGIE SPIRITUALISTE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, — D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*, — D'ARCHITECTURE, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*, — DE MUSIQUE *id.*, — DE PALÉONTOLOGIE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE *id.*, — DE MÉDECINE-PRATIQUE, — D'AGRI-SILVI-VITI-ET HORTICULTURE, ETC.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

TRENTE ET UNIÈME.

DICTIONNAIRE D'ÉPIGRAPHIE.

—

TOME SECOND.

—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

—

1852

DICTIONNAIRE

D'ÉPIGRAPHIE

CHRÉTIENNE,

Renfermant

UNE COLLECTION D'INSCRIPTIONS

Des différents pays de la chrétienté, depuis les premiers temps de notre ère;

SUIVI

D'UNE CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES INSCRIPTIONS,

ET AUGMENTÉ

DE PLANCHES, *FAC-SIMILE*, ET D'UNE LISTE D'ABRÉVIATIONS SERVANT A DÉCHIFFRER LES INSCRIPTIONS DES DIFFÉRENTS SIÈCLES.

PAR M. X***.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE.

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME SECOND.

DEUX VOLUMES. PRIX : 14 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1852.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

DICTIONNAIRE
D'EPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

P

(Suite de l'article PARIS.)

PANTEMONT, ancienne abbaye de religieuses de Cîteaux, fondée en 1218 dans le Beauvoisis, transférée à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain en 1671. Voici l'inscription qu'on lit sur un marbre noir, élevé sur la porte d'entrée dans l'intérieur :

REGNANTE LUDOVICO XV,

Ædem hanc Deo sacram sub invocatione sanctæ Clotildis, Virgines Christo desponsatæ sub regimine Mariæ Cat. de Bethisy, a fundamentis instauraverunt, Ludovicus Franciæ Delphinus, pius, munificus, ædificationis impensa promovit, primum in ædificando lapidem posuit. MDCC. LV.

PICPUS, ou PICPUCE (les Religieux). Les religieux Picpus ont leur couvent dans la rue qui en portait le nom, et qui est comprise aujourd'hui dans le faubourg Saint-Antoine, quoiqu'elle soit bien proche de l'endroit où était élevé autrefois le trône. Le peuple a donné à cet endroit le nom de village, et c'est dans ce village que ces Pères ont fait l'établissement le plus considérable de leur congrégation; mais leur nom véritable est celui de *Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François*.

Dans la chapelle de la Vierge, ont été inhumées plusieurs personnes illustres. Antoine Leclerc de la Forest, un des descendants de Jean Leclerc, chancelier de France, quoique le P. Anselme, ni Dufourny, ni le P. Simplicien n'en fassent pas mention dans la généalogie de ce chancelier, fut inhumé dans cette chapelle sous une tombe de marbre noir, sur laquelle il y avait une épitaphe qui est rapportée par Lemaire, dans son *Paris ancien et nouveau*, et qui mérite d'autant mieux de trouver place dans ce *Dictionnaire*, qu'actuellement elle est presque entièrement effacée sur la tombe.

HIC JACET

Antonius Leclerc de la Forest Altissiodorensis, Joannis Leclerc, Franciæ, Cancellarii nepos; vir summæ eruditionis ac pietatis, qui virtutibus addictus, Dei præsentia, ardentis ejus amore, charitate in pauperes, sui abnegatione, vera hu-

militate, et altissima rerum cœlestium contemplatione adeo præfulsit, ut frequenter divina passus, dono consilii præditus fuerit, et futurorum notitia conspicuus, multa miranda prædixerit. Obiit Parisiis, habitu Fratrum Pœnitentium Sancti Francisci Assisiatis moriens donatus anno ætatis 55, Christi 1628.

Gui Aldonce, dit *le chevalier Chabot*, frère de Henri de Chabot, duc de Rohan, mort à Paris des blessures qu'il avait reçues au siége de Dunkerque, au mois d'octobre 1646, fut inhumé dans cette chapelle le 6 novembre 1646, mais sans tombe ni épitaphe.

Judith de Mesmes, marquise de Soyecourt, y fut aussi enterrée le 5 mai 1659, mais sans tombe, ni épitaphe.

Le maréchal de Choiseul, mort le 15 mars 1711, voulut être inhumé dans cette chapelle, où il a une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit :

D. O. M.

Ci gist très-haut et puissant Seigneur Messire Claude de Choiseul, premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Général de ses Armées, ci-devant feld-Maréchal ou Général de l'Armée de feu S. A. S Electorale de Cologne, Gouverneur des Ville et Citadelle de Valenciennes, et Gouverneur et grand Bailli de la Ville de Langres; lequel, après avoir dignement rempli tous les grands emplois dont il a été honoré par Sa Majesté, pendant soixante-deux ans de services continuels, sans faste ni vanité, honoré généralement de tout le monde pour ses grandes vertus militaires, et pour son extrême probité et charité, ayant particulièrement affectionné cette Maison de Religieux, appelés Picpuces, a désiré d'être inhumé sous cette tombe, après avoir vécu soixante et dix huit ans deux mois et quinze jours, est décédé en son hôtel à Paris, le quinzième jour de Mars, l'an de grace 1711. Priez Dieu pour le repos de son ame.

La chapelle de Saint-Joseph fut acquise

par MM. de Villeroi, par contrat passé le 6 septembre de l'an 1614, par-devant Cothereau et Lemoine, notaires au Châtelet de Paris. Ceux de ce nom l'ont possédée jusqu'en 1635, que le 23 août ils se désistèrent du droit qu'ils y avaient en faveur des religieux de cette maison, auxquels ils en firent cession. Louise-Isabelle d'Angennes, veuve d'Antoine d'Aumont, ayant souvent témoigné vouloir être inhumée dans cette église, fit l'acquisition de la chapelle de Saint-Joseph, le 15 février 1636, pour y déposer dans le caveau le corps de son mari, et ceux de sa maison qui le requerraient, et pour ladite chapelle demeurer affectée et appartenir à la maison d'Aumont. Dès que madame d'Aumont eut acquis cette chapelle, elle la fit décorer comme nous le voyons, et mettre au-dessus de la porte une table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription qui suit :

ANTONIO D'AUMONT.

Joannis illius Franciæ Marescali, digno (testis es Gallia) filio Regiorum Ordinum lectissimo Equiti, Sacri Consistorii Comiti eximio, Navalis Gessoriaci Oppidi Arcis Præfecto, Proregi Morinorum. Illustri justitia, bonitate, fide, viro, in quo Patrios spiritus, heroicam fortitudinem, generosi pectoris veritatem, tantæ prosapiæ, cui pignus Imperii Auriflamma feliciter credita esset ingenium memor, altitudinem animi, magnitudinem mentis atque consilii summis rebus parem, rectam in Deum pietatem, effusam in egenos benignitatem, lenitatem in suos, comitatem in omnes suspexit ætas. Qui statim adolescens Henrici Regis maximi, unici Imperatoris omnium Prœliorum Comes; oppugnationum particeps, periculorum socius, nobilem ad Caudebecum victoriam vulneribus suis aperuit, alias insignivit, iisque et quot virtutis munia sunt, tot nominibus, optimo Principum in paucis charus Ludovico decimo tertio perennem illibatamque devotissimi studii, perfecti officii constantiam præstitit, donec pio, placido, vere Christiano exitu ad beatam immortalitatem migravit anno LXXIII suo, instauratæ salutis hominum MDCXXXV, III Id. April. Ludovica-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet, uxor ad sempiternum mœrorem superstes.

D. O. M.

Perpetua non unas ad aras sacra marito incomparabili, nec non sibi commune sepulchrum fecit.

Le caveau qui est sous cette chapelle a sept pieds de hauteur, autant de largeur, et quinze pieds de longueur. C'est ici que reposent, dans des cercueils de plomb, les corps de huit seigneurs ou dames de la maison d'Aumont; les deux premiers sont sans inscription; mais les six autres ont chacun la leur, gravée sur une plaque de cuivre, où l'on lit le jour et l'année de leur décès, et leurs qualités.

1° Catherine Hurault, fille de Philippe Hurault, chancelier de France, première femme d'Antoine d'Aumont, chevalier des ordres du roi, etc., morte en 1615, à la Roquette, près de Picpus, et mise en dépôt dans cette chapelle, et ensuite dans le caveau, lorsque la chapelle fut achetée en 1636.

2° Antoine d'Aumont, chevalier des ordres du roi, etc., décédé au mois de mai de l'an 1635, et mis dans ce caveau en 1636.

3° Charles d'Aumont, sur le cercueil duquel on lit :

HIC JACET.

Carolus d'Aumont, Ducatum Aurelianensis, Blecensis et Carnutensis Reg. Præfect. Ludovici XIV Exercituum in Germania Subpræfectus, qui meruit bonus Miles, imperavit melior Dux, et in flore ætatis, Cœlo maturus, mortuus optimus Christianus, 5 septemb. 1644.

Il fut tué au siége de Landau, et son corps fut mis dans ce caveau le 4 d'octobre 1644.

4° Roger d'Aumont, avec cette inscription :

CI GIST

Le corps de défunt Illustrissime et Révérendissime Messire Roger d'Aumont, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et ancien Evêque d'Avranches, Abbé des abbayes d'Uzerches, de Lonvillier, de Bardelle de S.-Georges-sur-Loire, de Beaulieu et de Saint-Aubin, qui décéda à Paris en son hôtel, le vingt-cinquième jour de Mars 1555, âgé de quarante-huit ans.

5° Jean-Jacques d'Aumont, mort âgé de vingt-deux ans. On lit sur sa tombe :

Dans ce cercueil repose le corps de défunt Messire Jean-Jacques d'Aumont, fils de haut et puissant Seigneur, Messire César d'Aumont, Chevalier, Marquis de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Seigneur d'Avennes, Strabonne et autres lieux, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi en la Province de Touraine, décédé en son hôtel à Paris, le mardi 10 Avril 1657.

6° César d'Aumont.

CI GIST

Le corps de haut et puissant Seigneur, Messire César, Marquis d'Aumont et de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur et Lieutenant Général de la Touraine, lequel est décédé le 20 Avril 1661, âgé de soixante-cinq ans ou environ.

7° Louise-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet.

CI GIST

Haute et puissante Dame Louise-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet, épouse de défunt haut et puissant Seigneur, Messire Antoine d'Aumont,

Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, Gouverneur pour Sa Majesté de la Ville et Château de Boulogne sur mer et Pays Boulonnois; laquelle décéda en son hôtel à Paris, Place Royale, le 25 Novembre 1666, âgée de soixante et dix-neuf ans.

8° Damoiselle Elisabeth d'Aumont

ICI EST LE CORPS

De défunte Damoiselle Elisabeth d'Aumont, fille de défunt haut et puissant Seigneur, Messire César d'Aumont vivant, Chevalier nommé des Ordres du Roi, etc., et de haute et puissante Dame Marie Amelot, décédée au Couvent des Feuillantines du Fauxbourg S.-Jacques à Paris, le 28 Novembre 1668, âgée de vingt-quatre ans onze mois.

Dans le chœur intérieur de cette église ont été inhumées plusieurs personnes de distinction.

Le cardinal Duperron étant mort à Bagnolet, le 5 de septembre 1618, ses entrailles furent inhumées en cet endroit; il n'y a ni tombe, ni épitaphe.

Louise de Maure, marquise de Mortemart, morte le 23 juillet 1643, fut inhumée ici sous une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit :

ICI GIST

Très haute et puissante Dame Louise, Comtesse de Maure, unique héritière du nom et des biens de cette maison, très-illustre par son ancienneté, et même par ses alliances, entre lesquelles elle compte celles de nos Rois par Anne de Bretagne et celle de Bourbon par sa bisayeule Hélène, et par sa mère Diane d'Escars, petite-fille d'Isabelle de Bourbon, héritière des Princes de Carency. Elle fut mariée en premières noces au Comte de Torigini, qui mourut Amiral de France, dont elle n'eut point d'enfants. Durant son veuvage, ayant été recherchée par les plus grands Seigneurs du Royaume, elle épousa Messire Gaspard de Rochechouart, Marquis de Mortemart, descendu en droite ligne des anciens Vicomtes de Limoges, dont elle eut Messire Gabriel de Rochechouart, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, et Louis de Rochechouart, Comte de Maure. Elle mourut à Paris le 23 de Juillet 1643, âgée de soixante-huit ans, après avoir été, durant toute sa vie, un modèle parfait de vertu et de piété parmi les Dames de condition de son siècle, et fut enterrée dans le chœur de l'Eglise de ce Couvent, qui avait été fondé par les ancêtres des Seigneurs de Mortemart.

N.... de Damas, fils de M. le marquis de Thianges, et de dame Gabrielle de Mortemart, âgé de six mois, fut mis sous la tombe de madame la marquise de Mortemart, le 1er août 1659.

Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, gouverneur de Paris, etc., fils de Louise, comtesse de Maure, âgé de soixante-huit ans, fut enterré au milieu de ce chœur, sans tombe ni épitaphe.

Le 13 de septembre 1693, Gabrielle de Mortemart, marquise de Thianges, fut enterrée au même endroit, proche le duc de Mortemart son père, aussi sans tombe et sans épitaphe.

Le 6 mai 1718, Marie-Elisabeth de Rochechouart-Mortemart, dame d'atours de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, épouse de Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, maréchal des camps et armées du roi, et chevalier d'honneur de S. A. R., âgée d'environ cinquante-sept ans, fut enterrée dans le même endroit, sans tombe ni épitaphe.

Le 26 juin 1728, le cœur de Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, fut inhumé près le corps de son épouse.

Adélaïde-Louise de Damas-Thianges, veuve de Louis Conti-Sforce, duc de Segny, chevalier des ordres du roi, mort le 7 mars 1685, dame d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, fut enterrée dans le même endroit, sans tombe et sans épitaphe : elle était morte la nuit du 2 au 3 février 1730.

Le 17 décembre 1713, fut inhumé ici Claude-François, comte de Bussy-Lamet, chevalier, vicomte de Laon, d'Anisy-le-Château, seigneur de Pinon, Quincy, Bouchavannes et autres lieux. Sur une tombe de marbre noir on lit :

CI GIST

Haut et puissant Seigneur Messire Louis, Marquis de la Chastre, Comte de Nançay, Baron de Varenne-Lenfant, Seigneur de Malicorne, Bonne-Fontaine, le Plessis-Tassé, la Roche-Simon, Chamfres et Varennes en Anjou, et autres lieux, Lieutenant Général des Armées du Roi, et Gouverneur pour Sa Majesté des Forts et Citadelle de Peccais et Tour-l'Abbé, qui s'étoit retiré dans cette maison, où il a vécu pendant plus de cinq ans, dans une piété très-exemplaire, et y est mort le 13 Septembre 1730, dans la soixante-neuvième année de son âge. Priez Dieu pour le repos de son ame.

La bibliothèque de ce couvent est considérable, et mériterait d'être plus connue qu'elle ne l'est. Le cardinal Duperron ayant ordonné qu'après sa mort, ses entrailles fussent inhumées dans l'église de ce couvent, il légua à cette maison une partie de la bibliothèque qu'il avait à sa maison de Bagnolet. Le P. Héliot, qui était chanoine du Sépulcre, avant que d'entrer dans l'ordre de Saint-François, donna ses livres au couvent de Picpus où il prit l'habit, et où il vécut d'une manière fort édifiante. Il était oncle du feu P. Héliot, auteur de l'*Histoire des ordres religieux*. (HURTAUT et MAGNY.)

PLACES ANCIENNES. — *Place de Louis-le-Grand*, ou *de Vendôme* (la). M. de Louvois voulant se signaler dans la surintendance des bâtiments du roi, comme il faisait dans

le ministère de la guerre, inspira au roi le dessein de faire une grande place dans ce quartier, afin de faciliter la communication de la rue Saint-Honoré avec la rue Neuve-des-Petits-Champs. Pour l'exécution de ce projet, le roi acheta, en 1685, l'hôtel de Vendôme, toutes les terres et places des environs, et même l'emplacement du couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on transportât dans la rue Neuve des Petits-Champs.

Des deux maisons Luillier et Villemarec, on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir, avec cette inscription :

Hôtel du Chancelier de France.

Au milieu de cette place, on voit la statue équestre de Louis le Grand, qui est d'un seul jet : cette grande figure qui a vingt pieds de hauteur, fut jetée le premier jour de décembre de l'an 1692, par Jean Balthasar Keller, d'après les dessins et le modèle du fameux Girardon.

Jusqu'en 1730, le piédestal de cette statue équestre n'avait été orné que d'inscriptions, mais la même année, on l'enrichit de cartels et de trophées de bronze doré, qui ont été sculptés par Coustou le jeune, et on y a ajouté des inscriptions.

Dans le cartel qui est du côté de la Chancellerie, on lit :

Ludovicus XV, Franciæ et Navarræ Rex optimus, magni pronepos, Europæ Arbiter, suscepto e Maria Polona Delphino, a Præfecto et Ædilibus, pro avo monumentum absolvi sivit anno 1730.

Ce cartel est tenu par deux enfants qui ont pour symbole les attributs de Minerve, tels que le hibou, la branche d'olivier, le serpent, un livre, etc. Sous la corniche et sous l'inscription, paraissent des fragments de trophées, convenables aux sciences et aux arts. Sur le pilastre qui est à droite de l'inscription, est un trophée qui représente l'Afrique ; et sur le pilastre qui est à gauche, est un autre trophée représentant l'Amérique. A gauche de la statue, et à l'opposite de la chancellerie, est un autre cartel avec cette inscription :

Cippum cui equestris Ludovici Magni statua imposita est, splendidis ordine uno late septum ædibus, restitui et ornari curarunt Præfectus et Ædiles, anno 1730.

Cette inscription, de même que la première, est soutenue par deux enfants ou génies, dont l'un tient des couronnes de chêne et de laurier, et l'autre des pommes du jardin des Hespérides. Sous la corniche, et à côté de l'inscription, paraissent des fragments de trophées, composés de massues, de carquois, de flèches et de couronnes palissadées, qui sont les récompenses des belles actions militaires. Sur les piédestaux qui sont à droite, et à gauche de cette inscription, sont des trophées qui représentent l'Asie et l'Europe. (HURTAUT et MAGNY.

Place des Victoires. C'est ici l'ouvrage de la reconnaissance de François, vicomte d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France, colonel des gardes-françaises, et gouverneur de Dauphiné, pour toutes les faveurs et les grâces qu'il avait reçues de Louis le Grand. Jamais particulier n'avait entrepris de consacrer à la gloire de son prince un monument ausssi magnifique, ni d'une si grande dépense. Dans cette vue, le maréchal duc de la Feuillade acheta, en 1684, l'hôtel de la Ferté-Senecterre, et le fit abattre pour ouvrir cette place ; mais comme cet emplacement ne suffisait pas, il engagea le corps de ville à acheter l'hôtel d'Emery, et plusieurs autres maisons qui furent toutes renversées pour ce dessein.

Du milieu de cette place s'élève un monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piédestal, qui est de marbre blanc veiné, et treize pour la figure en bronze de Louis le Grand. La corniche du piédestal est soutenue et ornée par huit consoles de bronze, et a aux quatre faces les armes de France, entourées de palmes et de lauriers. L'espace qui est au pourtour de ce monument, jusqu'à neuf pieds de distance, est pavé de marbre, et entouré d'une grille de fer haute de six pieds.

Quatre grands fanaux ornés de sculpture éclairaient autrefois cette place pendant la nuit. Ils étaient élevés chacun sur trois colonnes doriques de marbre veiné, disposées en triangles, et dont les bas-reliefs étaient chargés de plusieurs inscriptions, sur les actions les plus mémorables de Louis XIV. On les a démolis en 1718. C'est Martin Vand en Bogaert, connu sous le nom de *Desjardins*, sculpteur de l'Académie royale, qui a donné les dessins, et qui a conduit la fonte de ce superbe monument. Le piédestal est enrichi de bas-reliefs, dont les sujets sont expliqués par des inscriptions latines et françaises, de la composition de François-Séraphin Régnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie française : on ne rapportera que celle qui sert de dédicace, et qui explique le sujet de tout l'ouvrage.

A LOUIS LE GRAND,

Le père et le conducteur des armées, toujours heureux.

Après avoir vaincu ses Ennemis, protégé ses Alliés, ajouté de très-puissans Peuples à son Empire, assuré les frontières par des Places imprenables, joint l'Océan à la Méditérannée, chassé les Pirates de toutes les Mers, réformé les Loix, détruit l'hérésie, porté, par le bruit de son nom, les Nations les plus barbares à le révérer des extrémités de la Terre, et réglé parfaitement toutes choses au dedans et au dehors, par la grandeur de son courage et de son génie.

François, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, pair et maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, et colonel des gardes-françaises.

Pour perpétuelle mémoire à la postérité.

La dédicace de ce riche monument se fit le 28 de mars de ladite année 1686. Ce jour-là,

le maréchal duc de la Feuillade, à cheval, et à la tête du régiment des gardes-françaises, dont il était colonel, fit trois fois le tour de cette statue, en présence du gouverneur de Paris et du corps de ville.

Malgré les précautions, prises pour assurer la durée de ce monument, à peine François d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France fut-il mort, qu'on commença à donner atteinte à la fondation qu'il avait faite. Ce seigneur mourut la nuit du 18 au 19 septembre 1691 (1), et dès le 20 avril 1699, le Conseil d'Etat du roi rendit un arrêt, qui ordonna que dorénavant il ne serait plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la place des Victoires, dont le roi dispense le duc de la Feuillade et ses successeurs, donataires du feu maréchal duc de la Feuillade. Le motif de ce changement est fondé sur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maisons de cette place, de l'attroupement des fainéants et vagabonds, occasionné par les feux de ces fanaux, particulièrement pendant l'été ; d'ailleurs cette lumière ne servait plus au public, ladite place étant suffisamment éclairée par les lanternes qui y sont allumées, ainsi que dans les autres places et rues de la ville de Paris, dans les temps et saisons réglées par les ordonnances de police. Cet arrêt donna lieu à un autre, car ces fanaux n'étant plus allumés, étaient devenus inutiles, et même les grands socles qui portaient les colonnes des groupes sur lesquels étaient posés lesdits fanaux étant dégradés, et le surplus en danger d'être volé, le duc de la Feuillade représenta que pour cette raison, et les autres susdites, il était à propos de les démolir. Le roi étant en son conseil d'Etat, tenu à Paris le 23 octobre 1717, permit audit sieur de la Feuillade de faire démolir les quatre groupes, et de disposer des matériaux démolis ainsi que bon lui semblerait. Cet arrêt eut son exécution en 1718, et le duc de la Feuillade donna ces colonnes aux Pères Théatins de Paris. (HURTAUT et MAGNY.)

Place Royale. Au milieu du parterre de gazon, est une statue équestre de Louis XIII, en bronze, posée sur un grand piédestal de marbre blanc, le 27 novembre 1639. Le cheval fut fait par Daniel Ricciarelli, de Volterre, et disciple de Michel-Ange. Toutes les parties en sont bien traitées, et surtout les jambes, l'encolure et la tête. Les crins sont d'une grande légèreté. Ricciarelli avait fait cette figure pour le roi Henri II ; mais cet habile sculpteur étant mort en 1556, il ne put point faire la figure du roi pour lequel il était destiné. Celle du roi Louis XIII qu'on a placé sur ce cheval est de Biard le fils. Sur les faces du piédestal, on a placé des inscriptions à la louange de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, son premier ministre.

Sur la face qui est du côté de la rue Saint-Antoine, on lit :

Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très-grand et très-invincible LOUIS LE JUSTE, XIIIe du nom, Roi de France et de Navarre. Armand, Cardinal et Duc de Richelieu, son principal Ministre dans tous ses illustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon Maître et un si généreux Monarque, lui a fait élever cette statue, pour une marque éternelle de son zèle, de sa fidélité et de sa reconnaissance. 1639.

Sur la face du côté des Minimes :

LUDOVICO XIII, Christianissimo Galliæ et Navarræ Regi, justo, pio, fœlici, victori, triomphatori, semper augusto, Armandus Cardinalis Dux Richelius, præcipuorum Regni onerum Adjutor et Administer Domino optime merito, Principique munificentissimo, fidei suæ devotionis, et ob innumera beneficia, immensosque honores sibi collatos, perenne grati animi monimentum, hanc statuam equestrem ponendam curavit. Anno Dom. 1639.

Sur la face qui est à main droite :

POUR LOUIS LE JUSTE.

Sonnet.

Que ne peut la vertu, que ne peut le courage ?
J'ai dompté pour jamais l'hérésie en son fort.
Du Tage impérieux j'ai fait trembler le bord,
Et du Rhin jusqu'à l'Ebre accru mon héritage.

J'ai sauvé par mon bras l'Europe d'esclavage,
Et si tant de travaux n'eussent hâté mon sort,
J'eusse attaqué l'Asie, et d'un pieux effort.
J'eusse du saint tombeau vengé le long servage.

Armand, le grand Armand, l'âme de mes exploits,
Porta de toutes parts mes armes et mes loix,
Et donna tout l'éclat aux rayons de ma gloire.

Enfin il m'éleva ce pompeux monument,
Où pour rendre à son nom mémoire pour mémoire,
Je veux qu'avec le mien il vive incessamment.

Ce sonnet, qui est de Jean Desmarets de Saint-Sorlin, de l'Académie française, ne fut gravé sur cette face que longtemps après la mort du cardinal.

(1) *Plaisanterie de l'abbé de Choisi.* — L'abbé de Choisi dit que le maréchal de la Feuillade avait dessein d'acheter une cave dans l'église des Petits-Pères, et qu'il prétendait la pousser sous terre, jusqu'au milieu de cette place, afin de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV. Je sais que le maréchal de la Feuillade n'avait pas mérité par des actions et des victoires signalées, d'avoir un tombeau à Saint-Denis, comme Duguesclin et Turenne ; mais il n'était pas aussi de ces courtisans inutiles à l'Etat, qu'on devait enterrer aux pieds de la statue de leur maître, dans la place publique, consacrée à l'idole qu'ils ont encensée et peu servie. La plaisanterie de l'abbé de Choisi est de ces traits qui tombent à faux, et qui ne font tort qu'à l'écrivain dont ils décèlent la malignité. (DE SAINT-FOIX, *Ess. Hist sur Paris*, t. II, p. 48 et 49.)

Sur la face qui est à main gauche :

Quod Bellator hydros pacem spirare, rebelles,
Deplumes trepidare aquilos, mitescere pardos
Et depressa jugo submittere colla leones,
Despectat Lodoicus, equo sublimis aheno,
Non digiti, non artifices fecere camini,
Sed virtus et plena Deo fortuna peregit.
Armandus vindex fidei pacisque sequester,
Augustum curavit opus; populisque verendam
Regali voluit statuam consurgere circo,
Ut post civilis depulsa pericula belli,
Et circum domitos armis felicibus hostes,
Æternum domina Lodoicus in Urbe triumphet.

(Hurtaut et Magny.)

Place Henri IV, sur le Pont-Neuf. La statue équestre du roi Henri IV est le premier monument public qui ait été érigé en l'honneur de nos rois.

Elle est sur un piédestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachés quatre esclaves de bronze, qui foulent aux pieds des armes de différentes espèces. La figure du roi Henri le Grand est parfaitement belle ; elle est d'un sculpteur nommé Dupré. Le cheval est de Jean de Bologne. Cosme II, grand duc de Toscane, en fit présent à Marie de Médicis, pour lors régente du royaume de France. Les connaisseurs trouvent que cette figure a trop de flanc et trop de ventre, ce qui fait paraître les jambes du roi trop courtes et peu proportionnées. Les ornements sont du dessein et de l'exécution de Francheville. Le piédestal est décoré de basreliefs, et d'inscriptions qui représentent ou expliquent les principales actions du grand roi. La première pierre du piédestal fut posée par Louis XIII, le 2 juin 1614, et la statue fut élevée le 23 août suivant ; le tout ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédestal, on lit l'inscription suivante :

Enrico IV Galliarum Imperatori Navar. R. Ludovicus XIII filius ejus opus incho. et intermissum pro dignitate pietatis et Imperii plenius et amplius absolvit, Emin. D. C. Richelius commune votum Populi promovit super illust. viri de Bulion, Boutillier, P. Ærarii F. faciendum curaverunt M. D. C. XXXV.

Dans la table qui est au-dessous, est écrit

Quisquis hæc leges, ita legito : uti optimo Regi precaberis exercitum fortem, populum fidelem, Imperium securum et annos de nostris B. B. F.

Sur la face qui est du côté du faubourg Saint-Germain sont représentées, en basreliefs, les batailles d'Arques, d'Ivry : les principales circonstances en sont expliquées par deux inscriptions qu'on y lit, dont la première est ainsi conçue :

Genio Galliarum S. et invictissimo R. qui Arquensi prælio magnas Conjuratorum copias parva manu fudit.

La seconde :

Victori, triumphatori feretrio perduelles ad Evariacum cæsi malis vicinis indignantibus et faventibus clementiss. Imper. Hispano Duci optima reliquit.

Sur la table qui est du côté du pont Royal, est marquée l'entrée triomphante du roi Henri le Grand dans Paris, le 22 de mars 1594.

N. M. Regis rerum humanarum optimi, qui sine cæde Urbem ingressus, vindicata rebellione, extinctis factionibus, Gallias optata pace composuit.

Enfin, sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens et celle de Montmélian en Savoie ; la première, par cette inscription :

Ambianum Hispanorum fraude intercepta Enrici M. virtute asserta, Ludovicus XIII. M. P. F. iisdem ab hostibus sæpius fraude ac scelere tentatus semper justitia et fortitudine superior fuit.

La prise de Montmélian, par celle-ci :

Mons omnibus ante se Ducibus Regibusque frustra petitus Enrici M. felicitate sub Imperium redactus, ad æternam securitatem ac gloriam Gallici nominis.

Sur la grille de fer qui enferme ce monument, est l'inscription qui suit :

Ludovicus XIII. P. F. F. Imperii virtutis, et fortunæ obsequentiss. hæres J. L. D. D. Richelius C. vir supra titulos et concilia omnium retro Principum, opus absolvendum censuit. N. N. II. VV. de Bullion Bouthillier, S. A. P. dignitati et regno pares ære, ingenio, cura, difficillimis temporibus P. P.

On ne sait où Le Maire a pris que ces inscriptions étaient de Bénigne Millotet, avocat général au parlement de Dijon. Des gens de lettres fort âgés assurent qu'elles étaient de M. Gaulmin, mort conseiller d'Etat en l'an 1665, en réputation d'un des plus savants hommes et des meilleurs critiques de son siècle. On lit la même chose dans un livre de feu M. Charpentier, de l'Académie française, qui assure que cette statue équestre d'Henri le Grand devait avoir des inscriptions françaises, qui furent composées par le fameux P. Cotton, jésuite ; mais que comme il y fallut ajouter quelque chose, lorsque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. Gaulmin, qui aima mieux les faire latines que françaises, parce qu'il entendait mieux la langue de l'ancienne Rome que la langue française.

Avant que de finir cet article, on remarquera que quoique la statue d'Henri IV soit parfaitement belle, et que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un usage ridicule fait qu'en parlant de ce monument, on dit toujours le cheval de bronze, sans dire un seul mot de la statue du grand Henri, ce qui a fait dire à un poëte de ce temps :

Superbes monumens, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands Héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité?
Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose de nos Rois ce grand original?
Qui sut si bien regner, qui sut si bien combattre?
On ne parle point d'Henri quatre,
On ne parle que du cheval.

Il eût été à souhaiter que ceux qui ont eu l'inspection de cet ouvrage eussent placé cette statue en face de l'ouverture de la place Dauphine et de la porte du Palais.

(HURTAUT et MAGNY.)

Place Louis XV (1). Au centre de la place, en face de l'allée du milieu du jardin des Tuileries, s'élève à la hauteur de vingt-un pieds, un piédestal de marbre blanc veiné, de quatorze pieds et demi de long, sur huit pieds et demi de large, sur lequel est posée la statue équestre du roi, en bronze, de quatorze pieds de proportions, fondue d'un seul jet en 1768, sur les dessins et sous la conduite de feu M. Bouchardon, sculpteur ordinaire de S. M. Le roi est représenté à cheval, vêtu à la romaine et couronné de laurier.

Le devant du piédestal, en face du jardin des Tuileries, fait voir deux Vertus; la Force et la Paix. Entre ces deux figures, est une table de marbre de cinq pieds carrés, enrichie de deux branches de laurier, doré d'or moulu, et portant cette inscription :

LUDOVICO XV,
optimo principi,
quod
ad Scaldim, Mosam, Rhenum
victor
pacem armis
pace
et suorum et Europæ felicitatem
quæsivit.

A l'autre bout du piédestal, et du côté des Champs-Élisées, paraissent les deux autres Vertus. La Prudence et la Justice; entre les deux, est une pareille table, portant une autre inscription latine :

Hoc
pietatis publicæ
monumentum,
præfectus
et
ædiles
decreverunt, anno
MDCCXLVIII,
posuerunt, anno
MDCCLXIII.

Place de la Croix-Rouge. Cette place ou carrefour se nommait au XVe siècle le *Carrefour de la Maladrerie.* Ce nom ne lui venait pas de la maladrerie Saint-Germain, située au delà du bourg, et dans l'endroit où l'on a bâti depuis l'hôpital des Petites-Maisons, mais de quelques granges situées à l'extrémité de la rue du Four, qu'on destina pour loger des malades attaqués du mal de Naples. On lui a donné le nom de la *Croix-Rouge,* à cause d'une croix peinte en cette couleur qu'on y avait élevée. C'était anciennement l'usage de placer des croix dans les carrefours et dans les places publiques.

Place de Grève. Cette place a pris son nom de sa situation sur le bord de la Seine, et l'a donné à tout ce quartier. Le roi Charles VI ordonna l'établissement d'une étape, ou marché au vin dans cette place, et c'est à cette étape que faisaient allusion les deux vers qu'on lisait sur une fontaine qui était en ce lieu. Cette fontaine fut construite en 1624, et ce fut le roi Louis XIII qui en posa la première pierre. Outre le grand bassin qui recevait l'eau, il y avait au haut une Nymphe qui tenait quatre cornes d'abondance qui servaient de tuyaux, et répandaient l'eau aux quatre coins. Cette fontaine fut abattue en 1638, et ensuite on en rebâtit une autre plus simple, sans bassin, ayant quatre tuyaux élevés au-dessus de la portée d'homme. Cette dernière fut détruite vers l'an 1674, et transportée dans la place Maubert. Les deux vers qui lui servaient d'inscription, convenaient parfaitement à une fontaine voisine d'un marché au vin :

Grandia quæ cernis, statuit sibi regna Lyæus :
Ne violenta gerat suppeditamus aquas.

Place de France (La). En 1608, le roi Henri IV, dit le Grand, ayant formé le dessein d'embellir Paris, résolut de faire dans le quartier du Marais, presque à l'endroit où est aujourd'hui la place Royale, une place la plus magnifique qu'il y eût eu jusqu'alors, laquelle suivant son intention, aurait été nommée la place *de France,* à cause que chaque rue qui y aurait abouti, aurait porté le nom d'une des principales provinces du royaume. Ce grand prince, pour en arrêter le dessin, se transporta sur les lieux, et en fit tracer le plan et l'élévation en sa présence, par Alaume et Chatillon, ses ingénieurs. Le marché en fut donné à Carel et autres entrepreneurs, à la charge d'y travailler incessamment, avec ordre au duc de Sully d'y tenir la main. On serait entré dans cette place par huit rues, larges de six toises, et bordées de maisons uniformes. Ces rues auraient été nommées Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guyenne, Poitou, Bretagne, Bourgogne. Les curieux peuvent voir le plan et l'élévation de cette place, qui furent gravés par Poinsart. La mort funeste d'Henri IV dérangea entièrement ce projet et les alignements : cependant on donna aux rues qu'on fit faire en 1626, les noms *d'Angoumois, de Beauce, de Beaujolais, de Forez, de Bourgogne, de Berry, de Limoges, de Périgueux, de la Marche, d'Orléans, de Poitou, d'Anjou, de Perche, de Touraine, de Saintonge et de Normandie.*

(HURTAUT ET MAGNY.)

(1) Aujourd'hui de la Concorde.

PONTS DIVERS. — *Pont Alais.* Il y a plus de soixante ans (1) que l'on voyait à la pointe Saint-Eustache, vis-à-vis les Boucheries, une grande pierre, posée sur un égout en forme de petit pont, appelé le *pont Alais*, du nom de Jean Alais. Cet homme industrieux, pour se rembourser d'une somme qu'il prêtait au roi, fut l'inventeur et le fermier d'un impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qu'on apportait aux halles : il en eut tant de regret, qu'il voulut, dit-on, en expiation, être enterré sous cette pierre dans cet égout des ruisseaux des halles. Elle était au bas de la rue Montmartre et de la rue Traînée.

Cette inhumation a bien tout l'air d'un conte ; car ni Marot, ni Bèze dans son *Passavant*, ni Bonaventure Despériers dans ses *Contes*, qui ont tous parlé de Jean du Pont-Alais, n'ont pas dit un seul mot ni de l'imposition, ni du choix de cette sépulture. Ils ont peint au contraire Jean du Pont-Alais comme un homme de plaisir, qui était toujours occupé, et toujours prêt à donner des spectacles et amusements au peuple. Duverdier même, dans sa *Bibliothèque*, en convient, quoiqu'il soit le premier écrivain qui ait parlé de cette tradition. Voici comme il s'en explique dans la page 749 de sa *Bibliothèque:*

« Jean du Pont-Alais, chef et maître des joueurs de moralités et farces à Paris, a composé plusieurs jeux, mystères, moralités, sotyes et farces, qu'il a fait réciter publiquement sur un échafaut en ladite ville, aucunes desquelles ont été imprimées, et les autres non. On dit que par son testament il ordonna son corps être enseveli en une cloaque en laquelle s'égoûte l'eau de la marée des halles de la ville de Paris, assez près de l'église de Saint-Eustache, là où il fut mis après son décès, suivant sa disposition et dernière volonté. Le trou qu'il y a pour recevoir ces immondices, est couvert d'une pierre en façon de tombe, et est ce lieu appellé, du nom du testateur, *le Pont-Alais.* J'ai ouï dire que la repentance qu'il eut sur la fin de ses jours, d'avoir donné l'invention d'imposer un denier tournois sur chacun mannequin de marée arrivant aux halles, de tant que cela venait à la foule du peuple, l'occasionna de vouloir être ainsi enterré en tel puant lieu, comme s'estimant indigne d'avoir une plus honnête sépulture. »

On voit par ce passage, que tout ce qu'on a dit de la prétendue sépulture de Jean du Pont-Alais, ne porte que sur des ouï-dire populaires. Il faudrait des preuves plus fortes et mieux fondées pour persuader tout lecteur judicieux.

Comme cet endroit est très-serré, et un des plus grands passages qu'il y ait dans Paris, l'utilité publique fit qu'en 1719, on ôta cette pierre prétendue tombe, et il est même étonnant qu'on ne l'ait pas ôtée plus tôt, car elle était très-incommode pour les voitures. (HURTAUT et MAGNY.)

Pont au Change. Au bout de ce pont, on voit une statue de Louis XIV à l'âge de dix ans. Une Victoire paraît au-dessus, tenant une couronne de laurier à la main, dont elle va couronner ce jeune prince. Il est élevé sur un piédestal, à côté duquel Louis XIII et la reine Anne d'Autriche sont représentés de grandeur naturelle, et avec leurs habits royaux. Toutes ces figures sont de bronze sur un fond de marbre noir, et ont été sculptées par Simon Guillain. Sur le piédestal de la statue de Louis XIV, est cette inscription :

Ce Pont a été commencé le 19 de Septembre 1639, du glorieux règne de Louis le Juste, et achevé le 20 d'Octobre 1647, régnant Louis XIV, sous l'heureuse Régence de la Reine Anne d'Autriche sa mère.

Sur une tombe de marbre noir qui est dans le soubassement, est l'inscription qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier, Chancelier de France; Claude de Mesmes, Comte d'Avaux ; Michel Particelle, Seigneur d'Emery, Surintendant des Finances; Jean Auberry, André le Fèvre, Sieur d'Ormesson ; Dominique Seguier, Evêque de Meaux, Prêtre, Aumônier du Roi ; Jacques Tubeuf, Intendant des Finances, Président des Comptes; Daniel de Prejezac, Conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses Conseils d'Etat; Olivier le Fevre d'Ormesson, aussi conseiller de Sa Majesté en sesdits Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel; et François le Fevre, Seigneur de Mormant; Claude Ridel, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président Trésorier Général de France à Paris, Commissaire député pour la direction de ces ouvrages, construits aux dépens des Propriétaires incommutables des maisons dudit Pont, suivant les Arrêts du Conseil, Lettres-patentes et Edits vérifiés en Parlement.

Pont Marchand. Il y avait autrefois auprès du pont au Change, un autre pont aussi de bois, qui fut appelé le pont *aux Colombes*, parce qu'on y vendait des pigeons. On le nomma ensuite le pont *aux Meuniers.* Ayant été emporté le 22 décembre 1596, Charles Marchand, colonel des arquebusiers et des archers de la ville, le fit construire à ses dépens, à condition qu'à l'avenir il serait appelé le pont *Marchand.* Il fut commencé l'an 1608, et achevé vers l'an 1609. Il fit mettre à chaque bout une table de marbre noir, sur chacune desquelles étaient gravés ces deux vers :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.

La nuit du 24 octobre 1621, le feu prit à ce pont. Lorsque l'on reconstruisit en pierre le pont au Change, on y comprit l'emplacement qu'occupait le pont Marchand ; ainsi ces deux ponts voisins ont été réunis en un seul.

Pont aux Choux (Le). Entre l'endroit où était la porte du Temple, et la porte Saint-Antoine et sur les fossés de la ville, on a

(1) Hurtaut écrivait ceci en 1769

bâti un pont qu'on nomme le pont *aux Choux*, à cause qu'il est dans un faubourg où il y a beaucoup de jardins potagers, qui fournissent à Paris quantité de légumes, et particulièrement des choux. On reconstruisit, en 1674, une porte rustique qu'on nomma la porte Saint-Louis, apparemment à cause de cette inscription qu'on y lit

Ludovicus Magnus
avo
Divo Ludovico
Anno R. S. H. M. D. C. LXXIV.

Cette porte a été abattue en 1760.

Pont Notre-Dame (Le). En place de l'ancien pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, et Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieu, pour lors gouverneur de Paris, en posa la première pierre le 28 mars, que l'on comptait encore 1499, selon l'ancien calcul, et il fut achevé en 1507, ainsi que nous l'apprend une inscription qu'on mit à une des arches de ce pont; elle était ainsi conçue :

Soit mémoire que Samedi 10 Juillet 1507, environ sept heures du soir, par noble homme Dreux-Raguier, Prévôt des Marchands; Jean de Lièvre, Pierre Paulmier, Nicolas Seguier et Hugues de Neuville, Echevins de la Ville de Paris, fut assise la dernière pierre de la sixième et dernière arche du Pont Notre-Dame de Paris, et à ce était présent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel, pour la joie du parachevement de si grand et magnifique œuvre, fut crié Noël et grande joie de menée, avec trompettes et clairons, qui sonnèrent par long espace de temps.

Malgré ce témoignage si précis, Lemaire et Sauval ont assuré que ce pont ne fut commencé qu'en 1507, et qu'il ne fut achevé qu'en 1512.

Les eaux de la Seine sont élevées par deux pompes qui sont au-dessous du pont Notre-Dame ; elles sont renfermées dans un bâtiment dont la porte est décorée d'un médaillon de Louis XIV, de deux figures, et d'une inscription de Santeuil, que voici :

Sequana cum primum reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas :
Captus amore loci, cursum obliviscitur anceps
Quo fluat, et dulces nectit in Urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales
Fons fieri gaudet, qui modo flumen erat.

En voici la traduction par Corneille.

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris !
Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,
De ses flots suspendus la descente plus douce
Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse.
Lui-même à son canal il dérobe ses eaux,
Qu'il y fait rejaillir par de secrètes veines;
Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux,
De grand fleuve qu'il est, le transforme en fontaines.

La traduction suivante est de feu M. Charpentier, de l'Académie française; elle a cela de particulier qu'elle est renfermée dans le même nombre de vers que la latine ; mais la métamorphose qui fait brûler d'amour la Seine est très-ridicule.

Aussitôt que la Seine, en sa source tranquille,
Joint les superbes murs de la royale ville,
Pour ces lieux fortunés elle brûle d'amour :
Elle arrête ses flots, elle avance avec peine,
Et par mille canaux se transforme en fontaine,
Pour ne sortir jamais d'un si charmant séjour.

Le pont Notre-Dame est admirable, tant par la solidité que par la beauté de l'architecture. Sannazar, Vasari, et tous les écrivains qui sont venus depuis, ont tous assuré qu'il avait été construit sur les dessins de Jean Juconde, ou Joconde, en français *Joyeux*, né à Vérone, sur les dessins duquel avait été construit, peu de temps auparavant, le Petit-Pont de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaise épigramme en l'honneur de Joconde.

Jucundus geminum posuit tibi, Sequana, pontem :
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'inscription du pont de Trajan.

Prudentiæ Augusti vere Pontificis.

Ici Sauval contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le pont Notre-Dame avait été bâti sur les dessins de Juconde, et nous assure que les registres du parlement, ceux de la chambre des comptes, et ceux de la cour des aides, disent que ce fut Didier de Felin, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris, qui avait eu la surintendance de l'entreprise de ce pont, et que Juconde n'en eut que le contrôle et la conduite de la pierre qu'on employait à sa construction. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui, quelques temps après, fut appelé pour prendre, conjointement avec Raphaël d'Urbin et Julien de Saint-Paul, la conduite de la superbe église de Saint-Pierre de Rome, en la place de Bramante qui venait de mourir, eût été assujetti, en France, à suivre les idées et les dessins d'un maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris.

Ce fut sur ce pont que l'infanterie ecclésiastique de la Ligue passa en revue devant le légat, le 3 de juin 1590. Capucins, Minimes, Cordeliers, Jacobins, Carmes, Feuillants, tous le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, marchaient quatre à quatre, le R. évêque de Senlis à leur tête, avec un esponton; les curés de Saint-Jacques de la Boucherie et de Saint-Côme, faisaient les fonctions de sergents-majors. Quelques-uns de ces miliciens, sans penser que leurs fusils étaient chargés à balles, voulurent saluer le légat, et tuèrent à côté de lui un de ses aumôniers. (SAINT-FOIX, tome II, pag. 46.)

(HURTAUT et MAGNY).

PORTES DIVERSES. — *Porte Saint-Antoine.* On prétend que cette porte fut bâtie sous le règne d'Henri II, pour servir d'arc de triomphe à la mémoire de ce prince. D'autres assurent qu'elle fut élevée pour l'entrée du roi Henri III, revenant de Pologne (le 14 septembre 1573)

Dans le tympan du fronton qui est sur la porte du milieu, sont en bas-relief les armes de France et de Navare. Dans ceux qui sont au-dessus des portes latérales, est aussi en bas-relief une copie de la médaille que la ville fit frapper à la gloire de Louis XIV. D'un côté, on a mis la tête de ce prince, avec cette légende :

Ludovicus Magnus, Francorum et Navarræ Rex
P. P. 1671.

De l'autre côté, c'est-à-dire sur le tympan du fronton de l'autre porte latérale, est en bas-relief le revers de la médaille, lequel représente une Vertu assise, et appuyée sur un bouclier où sont les armes de la ville, avec cette autre légende :

Felicitas publica.

au-dessus on lit :

Lutetia.

Dans l'attique est un globe entre deux trophées d'armes, et surmonté d'un soleil qui l'éclaire, et qui était la devise du roi Louis XIV.

L'inscription qui est gravée en lettres d'or sur une grande table de marbre noir, fait entendre que la paix des Pyrénées a été faite et cimentée par les armes victorieuses de Louis XIV, par les heureux conseils de la reine Anne d'Autriche sa mère, par l'auguste mariage de Marie-Thérèse d'Autriche, et par les soins assidus du cardinal Mazarin : voici les termes dans les lesquels cette inscription est conçue :

Paci victricibus Ludovici XIV armis felicibus Annæ consiliis, augustis M. Theresiæ nuptiis, assiduis Julii Cardinalis Mazarini curis portæ fundatæ æternum firmatæ, Præfectus Urbis Ædilesque sacravere, anno M. D. C. LX.

Les deux portes qui sont aux côtés de celle du milieu, qui est la plus grande, n'ont été percées qu'en 1672, comme il paraît par les inscriptions qui sont dans deux tables de l'attique, sur l'une desquelles on lit·

Ludovico Magno Præfectus et Ædiles anno
R. S. H. 1672.

Sur l'autre de ces deux portes, est écrit :

Quod Urbem auxit, ornavit, locupletavit P. C.

Porte Saint-Bernard, quartier de la place Maubert, au bout du pont de la Tournelle.

Elle prend son nom du collége des Bernardins qui est dans le voisinage. Elle fut élevée en 1670 par Blondel, fameux architecte, qui en composa aussi les inscriptions :

Sur la face, du côté de la ville, on a représenté en bas-relief le roi répandant l'abondance avec cette inscription :

Ludovico Magno, abundantia parta.
Præf. et Ædil. poni CC. Ann. R. S. H. MDCLXXIV.

Sur celle qui regarde le faubourg, le monarque paraît avec l'habillement d'une divinité antique, conduisant le gouvernail d'un grand navire dont les voiles sont enflées, avec cette inscription :

Ludovici Magni providentiæ
Præf. et Ædil. poni CC. Ann. R. S. H. M.D.C.LXXIV.

Baptiste Tuby, un des plus habiles sculpteurs qu'il y ait eu, a fait ces deux bas-reliefs, et les vertus qui sont sur les piles, au-dessous de l'imposte. Pour l'intelligence de la première inscription, il faut savoir que Louis XIV avait supprimé un impôt placé sur les marchandises qui arrivaient de ce côté-là, et que ce monument fut érigé exprès, en reconnaissance de ce bienfait.

Porte Saint-Denis. Cette porte est du dessin de François Blondel, maréchal des camps et armées du roi, et maître de mathématiques de feu Monseigneur le dauphin, fils de Louis le Grand : elle a soixante-douze pieds de face, et autant de haut.

Dans la frise, est cette inscription en gros caractères dor :

Ludovico Magno.

Sur les tables des piédestaux des pyramides, et au-dessus des deux petites portes, sont des inscriptions. Sous la figure d'une femme qui désigne la Hollande, est celle-ci :

Emendata male memori Batavorum Gente
Præf. et Ædil. poni CC. Anno D. M. D. C. LXXII.

Sous la figure du Rhin est l'inscription qui suit :

Quod diebus vix sexaginta Rhenum ; Wahalim, Mosam, Isalam superavit : subjecit Provincias tres ; cœpit Urbes munitas quadraginta.

La face de cette porte, qui est du côté du faubourg est également décorée, avec cette seule différence, qu'il n'y a point de statues au bas des pyramides. Le bas-relief représente la ville de Maestricht, et sur les tables des piédestaux, on lit d'un côté :

Quod trajectum ad Mosam XIII diebus cœpit.

Et de l'autre :

Præf. et Ædil. poni CC. Anno R. S. H.
M. D. C. LXXIII.

Cette porte est, pour l'architecture et pour la décoration, un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'il y ait jamais eu, et les inscriptions qui sont aussi de Blondel, font connaître qu'il n'était pas moins habile dans les belles-lettres que dans l'architecture et dans les autres parties de la mathématique.

Porte Saint-Martin. Cette porte qui est du dessin de Pierre Bullet, fameux architecte, fut élevée en 1674. Son architecture est en bossages rustiques vermiculés, avec des bas-reliefs dans les tympans, et un grand en a-

blement dorique, surmonté d'un attique, dans lequel on voit, du côté de la ville, cette inscription :

LUDOVICO MAGNO
Vesontione Sequanisque bis captis
et fractis Germanorum
Hispanorum Batavorumque exercitibus,
PRÆF. ET ÆDILES P.
C. C.
Anno R. S. H. M. D. C. LXXIV.

L'inscription qui est du côté du faubourg, est conçue en ces termes :

LUDOVICO MAGNO
Quod Limburgo capto
impotentes hostium minas ubique repressit.
PRÆF. ET ÆDILES P.
C. C.
Anno M. D. C. LXXV.

Les ouvrages de sculpture sont de Desjardins, Marsy, Lehongre et Legros.

PORTES ANCIENNES.— *Porte Saint-Germain.* Cette porte était construite dans la rue des Cordeliers, proche de l'endroit où est la fontaine; elle fut abattue en 1672.

Dans la niche d'où sort cette fontaine, est une table de marbre noir, sur laquelle est gravée cette inscription :

Du règne de Louis le Grand, la porte Saint-Germain qui étoit en ce lieu, a été démolie en l'année 1672, par l'ordre de MM. les Prévôts des Marchands et Echevins, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 19 Août audit an, et la présente inscription apposée, suivant l'Arrêt du Conseil, du 29 Septembre 1673, pour marquer l'endroit où étoit cette porte, et servir ce que de raison.

(HURTAUT et MAGNY).

PORT-ROYAL DE PARIS, célèbre abbaye au faubourg Saint-Jacques. On voyait autrefois dans cette église, au côté gauche de la grille du chœur, un tableau qui représente Mademoiselle Perrier, telle qu'elle était lors de sa guérison, avec cette inscription au bas :

CHRISTO SOSPITATORI.

Hanc effigiem Margaritæ Perrier, decennis Puellæ, cujus sinister oculus fœda et insanabili ægilope, jam triennium laborans vivificæ spinæ contactu momento curatus est, die martii 24 anno 1656. Memores tanti beneficii Parentes ejus sacraverunt.

On lisait aussi cette traduction :

Marguerite Perrier, jeune fille, âgée de dix ans, ayant été, par l'attouchement de l'épine vivifiante, guérie en un moment, le 24 mars 1656, d'une dégoûtante et incurable fistule qu'elle avait depuis trois ans à l'œil gauche; ses parents ont consacré à Jésus-Christ Sauveur ce portrait qui la représente, pour être un témoignage de la reconnaissance qu'ils ont d'un si grand bienfait.

Devant la grille du chœur était une tombe, sur laquelle on lit.

Cy gist Messire Louis de Pontis, Seigneur dudit lieu et d'Ubaie, Gentilhomme Provençal, lequel ayant servi nos rois durant 50 ans, et honoré d'eux des principales charges dans les premiers Régiments d'infanterie, et de la charge de Maréchal de batailles, lassé de vieillesse, et affaibli de ses blessures, se retira du service des Rois de la terre, pour servir le Roi des Rois dans l'abbaye de Port-Royal, l'an 1653, où il a passé le reste de ses jours dans l'exercice des vertus chrétiennes, et est décédé le 14 de juin 1670, âgé de 87 ans.

Priez Dieu pour son repos.

Marie-Angelique de Scoraille de Roussille, duchesse de Fontange, morte le 28 juin 1681, âgée de vingt-deux ans, fut inhumée dans cette église; elle était fille de Jean Rigald ou Rigaud de Scoraille, comte de Roussille, marquis de Cropière et de Saint-Jouéri, et d'Aimée-Eléonore de Plas.

QUINZE-VINGTS (Les). Les historiens disent que saint Louis fit bâtir cet hôpital dans un bois (*in luco*). Saint-Foix dit, dans le t. II, de ses *Essais sur Paris*, pag. 22, en parlant du Louvre, que les *rois fainéans* y allaient assez souvent; mais ce n'était qu'après leur dîner, pour digérer, en se promenant *en coche* dans *la forêt* qui couvrait tout ce côté de la rivière : ils revenaient le soir en bâteau et en pêchant, souper à Paris et coucher avec leurs femmes. Une partie de cette forêt subsistait encore du temps de saint Louis.

Nous avons dit qu'il est absolument faux que ce fut en faveur de trois cents chevaliers, à qui les Sarrasins avaient, dit-on, crevé les yeux, que cette maison avait été fondée. Cette fable a été réfutée par Rutebœuf, poëte contemporain de saint Louis, dont Fauchet a conservé un fragment qui peint l'hôpital et les Quinze-Vingts avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des gentilhommes : voici ces vers tirés des *Anciens poëtes français* de Fauchet, pag. 578.

Li Roix a mis en un repaire,
Mes je ne sais pas porquoi faire,
Trois cents avengles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paires,
Tote ior ne sinent de braire.
As trois cents qui ne voient gote,
Li uns sache, li autre bote,
Se se donnent mainte secosse,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'est pas dote,
L'ordre sera bruslée tote.
S'aura li Roix plus à refere.

On lit dans Piganiol que l'on commença à bâtir l'hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254, et que son bâtiment n'était pas encore achevé au mois d'août de l'an 1260, lorsque le Pape

Alexandre IV accorda des indulgences à tous ceux qui les visiteraient. Urbain IV confirma les indulgences accordées par son prédécesseur, et Clément IV permit aux administrateurs de faire la quête par tout le royaume.

Les pauvres aveugles formaient, avant le règne de saint Louis, une société ou congrégation, dont les membres vivaient en particulier des faibles ressources que leur procurait la charité des fidèles : les secours leur manquaient presque totalement, lorsque l'âge et les infirmités ne leur permettaient plus de les aller chercher.

L'an 1269, saint Louis augmenta la fondation de trente livres parisis de revenu par an, à condition que cette somme serait employée à faire du potage à ces trois cents pauvres aveugles : « Ad opus potagii trecentorum pauperum cæcorum dedimus et concessimus triginta libras parisienses annui redditus. »

Ce fut en 1270, que saint Louis déclara qu'il voulait que son grand aumônier fût visiteur de cette maison, et qu'il nommât à toutes les places qui viendraient à vaquer.

En 1343, Pierre des Essarts avait auprès des Quinze-Vingts un grand logis appelé l'*Hôtel des Tuileries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, et dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le chateau des Tuileries. Le pape Jean XXII, par sa bulle du mois de novembre 1411, exempta l'hôpital des Quinze-Vingts de toute juridiction épiscopale, et le soumit à la correction du grand aumônier du roi, pourvu qu'il fût *in sacris*, sinon au premier chapelain du roi. Cet hôpital et son église furent bâtis par Eudes de Montreuil, architecte ordinaire de saint Louis. Les anciens bâtiments n'ont rien de remarquable, l'église est sous l'invocation de saint Remi.

Philippe le Bel, par un règlement fait à Passy, au mois de juillet 1309, ordonna que les Quinze-Vingts fondés par saint Louis, porteraient une fleur de lis sur leur habit, pour les distinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

(Hurtaut et Magny.)

Epitaphes des Quinze-Vingts, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I

Epitaphe du cardinal de Gondy.

Bene precare, Spectator : ille Petrus S. R. E. Pater Cardinalis de Gondio, Parisiensis Episcopus... Juvacensis, summis Ecclesiæ honoribus usus, tot Legationibus, Ecclesiasticisque muneribus perfunctus, antiqua pietate, fide, moribus, Pater pauperum, Religiosarumq; conditor et Restaurator public. p..... hic inter Antonii Gondii Patricii Florentini et Catharinæ a Petra viva heroinæ Lodunensis Parentum, Caroli Gondii de la Tour, fratris, et N. Gondiæ Dñæ de la Pardieu, sororis, immortalitatis Candidatæ reliquias cor suum condi voluit, binisque in annos singulos Parentalium Sacrificiorum sacris supplicibus integrisq; mortuorum officiis, ducenties libellarum annuarum censu legato, sibi suisque Deum propitium fieri curavit. Dies sacrificiis dictæ 12° Cal. Martii et 16. Cal. Septemb.

Bene precare et vale.

Obiit An. Dñi 1616. 12° Cal. Martii, vitæ anno 84°.

—

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu Mre Nicolas Violle, Seigneur de Noizeau en Brie, Abbé de Nostre-Dame la Grande de Poitiers, Conseiller Aumosnier ordinaire du Roy, lequel deceda le 13e febvrier 1573.

Priez Dieu pour son Ame.

—

III.

Cy gist pieuse et devote personne Guillemette Guillot, en son vivant Soëur voyante de la Maison des Quinze-Vingts, femme de Pierre Richart, frere Aveugle de lad. Maison, laquelle pour le salut de son Ame et de son dit Mary et de feuz Pierre Guillot et Jeanne du Cellier, ses pere et mere, qui decederent, assavoir led. Guillot l'an 1596, et ladite du Cellier, l'an 1597, comme aussy de Nicolas Guillot son frere, et de Estienne et Margueritte Richart ses enfants, tous deffunts, a fondé tous les Samedys de l'année à perpetuité une basse Messe en lad. Eglise.

Priez Dieu pour son Ame.

—

VI.

Epitaphe de Jean-Baptiste Le Clerc, secrétaire du Roy, du nombre des cinquante-quatre.

J'ay eu Sens pour patrie et Paris pour demeure ;
J'ay fait preuve à trois Roys de ma fidelité,
Deux Henrys, un Louis, près duquel j'ay quité
Cette vie à Baiziere, pour une autre meilleure.

Le 14e d'Aoust 1620. et le 58e de mon aage.

Catherine Cognet à son Espoux fidelle,
Dont elle a neuf enfans, gage de leurs amours,
Luy donne ce Tombeau, pour le faire à toujours
Vivre par cet honneur d'une vie immortelle.

Priez Dieu pour son Ame.

Récollets. (Le couvent des religieux), rue du Faubourg-Saint-Martin, vis-à-vis l'église de Saint-Laurent. C'est la troisième réforme que le désir de renouveler l'austérité primitive de la règle de saint François a fait naître dans son ordre. La première fut celle des Capucins, introduite par Matthieu Bachi, puis celle des religieux du tiers-ordre ou Picpus, et enfin celle des Récollets. Ceux-ci, non plus que les religieux du tiers-ordre, n'ont point de général particulier comme les Capucins; ils reconnaissent pour leur général celui des Cordeliers. Cette

réforme commença en Espagne, où Jean Guadalape, Cordelier de l'étroite observance, en fut l'auteur l'an 1496. Elle eut quelque commencement en France l'an 1582, sous le généralat de François de Gonzague, qui fit des statuts pour ceux d'entre les Cordeliers qui voudraient se réformer; mais les guerres qui agitaient pour lors le royaume, en empêchèrent l'établissement jusqu'en l'an 1596, que Bonaventure de Calaihagirone, ministre général des Cordeliers de l'Observance, fit donner des couvents aux Récollets pour y établir leur réforme. Ce fut vers l'an 1600, qu'il vint des Récollets des couvents de Montargis et de Nevers, pour tâcher de s'établir à Paris. Jacques Cottard, marchand tapissier, et Anne Gosselin sa femme, leur ayant donné, le 14 décembre de l'an 1603, une grande maison, cour et jardin qu'ils avaient au faubourg Saint-Martin, ils s'y établirent, et obtinrent des lettres patentes du roi Henri le Grand, du 6 de janvier de l'an 1604. Ils y firent bâtir ensuite une petite chapelle, laquelle fut consacrée par Léonor d'Estrappes, archevêque d'Auch, le 19 décembre de l'an 1605.

Dans la même année, Henri IV leur donna une grande pièce de terre qui était contiguë à leur jardin; et le 26 août de l'année suivante, il leur donna une ligne et demie de l'eau de la fontaine de la ville qui passe devant leur couvent. Leur chapelle se trouvant trop petite, ils en bâtirent une plus grande, à laquelle Marie de Médicis posa la première pierre, et se déclara la fondatrice de cette maison. Cette église, qui est la même qu'on voit aujourd'hui, fut dédiée sous le titre de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, par le même Léonor d'Estrappes, le 30 août 1614. On y remarque plusieurs tableaux qui ont été peints par le Frère Luc, compositeur et dessinateur assez bon, mais mauvais coloriste. Ce religieux, encore plus estimé par sa vertu que par son habileté dans la peinture, se fit Récollet en 1644, à l'âge de vingt-neuf ans : il mourut le 17 de mai de l'an 1685.

Dans la cave qui est sous le maître-autel de cette église, ont été inhumés Guichard Faure, baron de Thisy, etc., et Madeleine Brulard, sa femme. Du côté de l'Evangile, est leur épitaphe concue en ces termes :

Ci gissent les corps des Fondateurs de ce Couvent et Bienfaiteurs de l'Ordre, Messire Guichard Favre, Baron de Thisy, Seigneur de Dormant, Berlise et Champ-sur-Marne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en son Conseil d'Etat, et son Maître d'Hôtel ordinaire, lequel, pour ses vertus et mérites, a été employé par les Rois Charles IX, Henri III et Henri le Grand en diverses Ambassades, tant vers les Princes d'Allemagne que d'Italie, et est décédé en l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 20 Mars 1623.

Et Dame Magdeleine Brulart son épouse, sœur de feu Messire Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, Chevalier, Chancelier de France, laquelle, pour sa piété envers Dieu, ses bienfaits envers les Pauvres et les Maisons Religieuses qu'elle a fondées, s'est rendue à jamais mémorable, et est décédée en l'âge de cinquante-neuf ans, le 27 Avril 1635.

Priez Dieu pour leurs ames.

Dans cette même cave, ont été aussi inhumés Noël de Bullion, et plusieurs personnes de sa famille, qui ont fait de grands biens aux Pères Récollets, dans le temps de leur établissement en cet endroit. Noël de Bullion était seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, président à mortier au parlement de Paris, en survivance de son père, et puis greffier des ordres du roi, mort le 3 août 1670 : ils sont sans épitaphe.

Françoise de Créqui, femme de Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand maître de l'artillerie de France, morte le 23 juillet 1637, fut inhumée dans la chapelle de la Vierge, où l'on a vu pendant longtemps ses armes sur les vitres des croisées. Louise de Bethune, sa fille, morte sans alliance le 11 février 1679, a été inhumée dans cette même chapelle auprès de sa mère.

Dans cette même chapelle fut aussi inhumé le corps de François Cominge, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes du corps de la reine mère Anne d'Autriche, gouverneur de la ville et château de Saumur, mort le 12 mars 1663, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Gaston, duc de Roquelaure, marquis de la Verdeux, de Biran, seigneur de Piguilhem, comte de Gaure, de Pontgibaud, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur de Guyenne, et duc et pair de France, avait ordonné, par son testament, qu'on inhumât son corps dans l'église des Récollets de Bordeaux; mais étant depuis tombé malade à Paris, il ordonna qu'on l'inhumât dans l'église des Récollets de cette ville, à cause de l'affection qu'il avait toujours eue pour leur réforme : il mourut le 13 mai 1683, et fut enterré au milieu de la chapelle de Saint-Antoine, où il n'y a ni tombe ni épitaphe.

Marguerite Gallard, femme de feu M. Leféron, président de la première chambre des enquêtes du parlement de Paris, ayant fait bâtir en 1675 et 1676, la chapelle de Sainte-Marguerite dans cette église, elle y fut inhumée l'an 1702.

Marie-Louise de Laval, épouse d'Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, morte le 12 mars 1735, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, a été inhumée dans cette église, ainsi que le maréchal son époux, de la mort duquel on va parler.

Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, marquis de Biran, duc et maréchal de France, mort à Paris le 6 de mai 1738 dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. Il était aussi chevalier des ordres du roi, et gouverneur de Lectoure, et doyen des maréchaux de France.

Le cloître, le dortoir et les autres lieux réguliers eurent le même sort que la chapelle. Ils furent d'abord fort petits, et légèrement

bâtis ; mais ils furent rendus dans la suite plus spacieux et plus solides par les libéralités de M. de Bullion, surintendant des finances ; de M. Séguier, chancelier de France, et de quelques autres charitables personnes.

La bibliothèque de cette maison fait honneur à la Providence ; car quoique ces religieux soient très-pauvres, elle est nombreuse et composée de fort bons livres, rassemblés par les soins du P. Jean Damascène Lebret, et du P. Fortuné Lantier, son successeur dans l'emploi de bibliothécaire. Il y a peu de bibibliothèques dans le royaume dont la situation puisse être comparée à celle-ci, par la richesse et l'étendue des points de vue que l'on y aperçoit.

Cette maison a produit deux prédicateurs qui se sont fort distingués par leur éloquence, et ont rempli les meilleures chaires de Paris. Le premier se nommait Olivier Juvernay, et l'autre Candide Chalippe.

(Hurtaut et Magny.)

Religieuses de l'Assomption, ou Haudriettes, rue Saint-Honoré. Ce couvent fut fondé en 1622, par l'union que fit le cardinal de la Rochefoucauld, des biens de l'hôpital des Haudriettes à cette maison, où il mit des religieuses qui suivent la règle de Saint-Augustin, et qui sont soumises à la juridiction du grand aumônier de France.

(Hurtaut et Magny.)

Le recueil manuscrit des épitaphes de la bibliothèque nationale nous fournit l'épitaphe suivante à l'article *Eglise et hôpital des* Haudriettes, *dites les Béguines :*

Arreste tes pas et tes esprits, ô Homme mortel! regarde : sous ce Tombeau est gisant le corps de feu honorable Dame Soëur Françoise Poupeau, laquelle ayant fait perte de son Mary qui s'apeloit Cristofle de la Peletiere, Procureur au Chastelet, laquelle s'est rendue en la fleur de son âge dans cette Maison, en laquelle elle a demeuré jusques en l'aage de soixante ans avec une grande devotion, et a gouverné ladite Maison comme sage et prudente Maistresse, se rendit à Dieu et aux miseres de ce Monde; enfin son âme quittant son corps, est allée devant Dieu le 10e jour d'Octobre 1607 : pour recevoir par sa misericorde le fruict de ses travaulx.

Priez Dieu pour son Ame.

Religieuses de la Conception, rue Saint-Honoré. Ces Filles sont du tiers-ordre de Saint-François. Leur couvent fut bâti en 1635. Les dépenses qu'occasionnèrent ces bâtiments, causèrent un tel dérangement dans leur temporel, qu'elles furent obligées, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur maison. Elles y revinrent peu de temps après, par le moyen des secours que leur donnèrent plusieurs personnes de piété.

Religieuses de l'Immaculée-Conception, ou Récollettes, rue du Bac. Ces religieuses ont fait rebâtir de neuf leur église, en 1703. Le tableau qui est sur l'autel, représente l'Immaculée Conception, et a été peint par Lafosse.

Au dessus de la porte de ce monastère, est cette inscription :

LE MONASTÈRE ROYAL
De l'Immaculée-Conception
Etabli par la reine
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.

Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Les Filles de ce monastère étaient établies à Nancy originairement, en 1611. Elles vinrent en partie à Paris, où elles achetèrent, en 1634, d'abord une maison rue de Vaugirard, qu'elles quittèrent en 1643, pour aller dans le quartier de Saint-Paul, et changèrent encore, pour aller près de la porte Montmartre. Enfin elles se sont fixées dans la rue Neuve-Saint-Etienne, faubourg Saint-Marcel, quartier de la place Maubert.

Religieuses de la Croix (Les). Le monastère des Filles de la Croix, situé dans la rue de Charonne, est le plus ancien des trois qui sont dans cette rue. A leur arrivée dans ce monastère, on exposa le saint sacrement, on chanta le *Te Deum* en actions de grâces, ensuite M. de Lingendes, évêque de Sarlat, prêcha sur la cérémonie de cette installation. Plusieurs personnes concoururent à la construction et dotation de ce monastère.

Charlotte-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat fut celle qui se distingua le plus ; aussi en est-elle regardée comme la fondatrice. Elle donna tous ses biens à cette maison, et s'y fit religieuse en 1637.

Cyrano de Bergerac, gentilhomme gascon, d'une imagination prodigieuse, mais plus brillante que réglée, fut inhumé dans cette église en 1655, âgé de trente-cinq ans. Il était fort connu de la mère Marguerite de Jésus, qui, par ses conseils et par ses pieuses remontrances, le ramena du libertinage dans lequel il avait vécu. On peut voir l'éloge de ce gentilhomme dans la préface qu'un de ses amis a mise à la tête des *Etats et Empires de la Lune;* nous avons encore de cet auteur le *Pédant joué*, l'*Histoire comique des Etats et Empires du Soleil*, un *Recueil d'entretiens pointus*, et une pièce de théâtre intitulée : *La Mort d'Agrippine*, mère de Germanicus.

Blaise François, comte de Pagan, a été aussi inhumé dans cette église, le 19 novembre 1665, âgé de soixante-un ans et huit mois. Ce gentilhomme tirait son origine d'une famille noble et ancienne du royaume de Naples. Peu de gens avant lui avaient acquis une connaissance plus étendue dans l'art de fortifier les places.

On assure que tout aveugle qu'il était, il disposa lui-même la carte de la rivière des Amazones. En 1657, il donna la *Théorie des Planètes*, et cet ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur parmi les astronomes, que celui des fortifications parmi les ingénieurs. En 1658, il fit imprimer ses *Tables astronomi-*

ques, qui sont très-succintes et très-claires. Il mourut à Paris, le 18 novembre 1665, sans avoir été marié, et en lui finit la branche de sa famille qui était établie en Provence.

Constance de Bretagne, demoiselle de Clisson, morte à Paris, le 19 décembre 1695, âgée de soixante-dix-huit ans, fut inhumée dans cette église le 21 du même mois. Elle était fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, etc., et de Catherine Fouquet de la Varenne.

Dans le chœur sont les tombes de Marie-Marguerite de Jésus, première supérieure de cette maison, et de Charlotte-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat, qui en est la fondatrice. Elles ont chacune leur épitaphe :

Il y a dans le chœur une troisième tombe, sur laquelle est cette épitaphe :

CI GIST

La Révérende Mère Marie de Pagan, dite de la Croix de Jésus, Religieuse Professe et Bienfaictrice de ce Monastère de la Croix, dans lequel elle est morte en la charge de Prieure, le 30 novembre 1671.

C'était la sœur du comte de Pagan dont on a parlé ci-dessus.

Dans l'enceinte de la chapelle de la Communion, du dedans, ont été aussi inhumées quelques personnes de distinction. La première, selon l'ordre du temps, est un enfant, que l'inscription suivante fait connaître.

CY GIST

Jean, fils de très-haut et très-puissant Seigneur, Messire Louis, duc d'Arpajon, Pair de France, Chevalier des Ordres du roi; et de Madame Catherine Harcourt de Beuvron, qui ne vit le jour qu'autant de tems qu'il lui fut donné de la main de Dieu, pour recevoir la grâce du Baptême; car il naquit et mourut le 26 mars 1660.

Sur une autre tombe est cette inscription :

D. O. M.

Cy gist très-haute et puissante Dame, D. Marie de Balsac d'Entragues, Marquise de Clermont, Baronne de Dunes, Dame de Mesieres, et veuve de très-haut et puissant Seigneur, Messire Jean Ferdinand de Marchin, Comte du Saint-Empire, Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, Baron de Modave, etc., qui mourut âgée de 73 ans, le 9 de novembre 1691, en ce Monastère, qu'elle avoit édifié par ses exemples pendant les 18 ans qu'elle y a passés de son veuvage, et où elle s'étoit retirée pour ne penser qu'à son salut.

Requiescat in pace.

Ferdinand, comte de Marchin et du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, et mort le 6 de septembre 1706, des blessures qu'il venait de recevoir au combat donné près de Turin, était fils de la dame dont on vient de rapporter l'épitaphe.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, duchesse d'Arpajon, morte le 11 mai 1701, a été aussi inhumée dans l'enceinte de cette chapelle. Cette dame était veuve de Louis, duc d'Arpajon, mort au mois d'avril 1679, et mère de la feue comtesse de Roucy, dame du palais de madame Adélaïde de Savoie, dauphine.

RELIGIEUSES DE LA CROIX DE L'HÔTEL DES TOURNELLES, rue d'Orléans, près Saint-Médard, quartier de la place Maubert.

C'est un hospice dépendant des Sœurs de la Croix de la rue Saint-Antoine ; il est établi sous le titre de *Sainte-Jeanne*.

RELIGIEUSES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. Cette communauté doit son établissement à Marie de Gournay, veuve de David Rousseau, marchand, demeurant au faubourg Saint-Germain des Prés.

(HURTAUT et MAGNY.)

RELIGIEUSES DE LA PETITE UNION CHRÉTIENNE, rue de la Lune. François Berthelot, secrétaire des commandements de Marie-Victoire de Bavière, dauphine de France, et Marie Regnault, sa femme, avaient fait bâtir une maison dans la rue de la Lune à la Villeneuve-sur-Gravois, et y avaient fait mettre cinquante lits pour autant de soldats estropiés et invalides ; mais cet établissement ne put se soutenir faute de secours suffisants ; d'ailleurs le roi venait de pourvoir à ces disgrâces du sort des armes par le magnifique hôtel des Invalides qu'il avait fait bâtir. Louis-Antoine de Noailles, pour lors évêque de Châlons, et depuis archevêque de Paris et cardinal de l'Eglise romaine, et quelques autres personnes de piété, jetèrent les yeux sur cette maison pour la faire servir de retraite à des filles qui étaient persécutées par leurs parents pour s'être converties à la foi catholique, et aux pauvres filles qui cherchent condition.

(HURTAUT et MAGNY.)

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE, ou *Couvent de Saint-Joseph*, rue Saint-Dominique. La maison et communauté des Filles de la Providence, plus connues sous le nom des Filles de *Saint-Joseph*, ont été établies dans la rue Saint-Dominique par Marie Delpèche de l'Etan, sur le modèle des pauvres Filles orphelines de Bordeaux, parmi lesquelles elles avaient été élevées et qui suivaient les statuts que Henri Descoubleau de Sourdis, archevêque de cette ville, leur avait donnés.

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE DE DIEU, rue de l'Arbalète. Cet établissement reconnaît pour sa fondatrice madame Marie Lumagne, veuve de M. François Pollalion, gentilhomme ordinaire du roi et conseiller d'Etat. Cette dame mourut en odeur de sainteté le 4 septembre 1657. Elle était associée à toutes les œuvres de charité de saint Vincent de Paul, son directeur.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, rue de Charonne. C'est un prieuré de Bénédictines mitigées, fondé par Claude de Bouchavane, veuve de M. de Viguier, directeur des finances. On voit, dans le petit vestibule de l'église, deux vases d'une belle forme et bien exécutés, pour servir de bénitiers. Ils sont placés dans deux niches, au

dessus desquelles sont les vers suivants ; d'un côté :

Non tantum digitis benedicta hæc hæreat unda,
Abluat et mentes flexuras judicis iram.

Et de l'autre côté :

Qui Samaritanæ donum imo pectore anhelant,
Hic fons ad vitam fit salientis aquæ.

La porte d'entrée est proportionnée à la grandeur de la chapelle : elle est simple et dans le bon goût antique. On lit sur la frise les deux vers suivants :

Eva hæc antiquæ genitricis vulnera sanat,
Ingredere, hic læsis medicamina certa parantur.

Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde. Ce couvent est assez près du séminaire de Saint-Sulpice, dans la rue du Vieux-Colombier. Ces religieuses ont été instituées d'abord à Aix, par la mère Madeleine Martin, fille d'un soldat, et connue dans la religion sous le nom de Madeleine de la Trinité, et par le P. Antoine Yvan, prêtre de l'Oratoire, son directeur.

Religieuses de Saint-Chaumont, nommées l'*Union chrétienne*. Cette communauté a été établie par Anne de Croze, pour l'instruction des nouvelles catholiques et des filles destituées de protection et de secours temporel, sur le plan des Filles de la Providence, fondées par la dame de Polaillon.

Religieuses de Sainte-Elisabeth, rue du Temple. Ces religieuses sont du tiers-ordre de Saint-François, et suivent la réforme des Picpus. Le P. Vincent Mussart, Parisien, est leur instituteur.

Religieuses de Sainte-Marthe, pour l'instruction des pauvres filles. Cette communauté a été fondée, en 1713, par Isabelle Jourdan, veuve du sieur Théodon, sculpteur du roi. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine ; mais en 1719, elles furent transférées dans la rue de la Muette.

Religieuses du précieux Sang. En 1635, au mois de décembre, le roi Louis XIII accorda des lettres patentes à quelques religieuses de l'ordre de Cîteaux, de la congrégation de Saint-Bernard et de la mission de Grenoble, qui étaient venues de cette ville pour s'établir.

Religieuses, ou Filles-Dieu. Un grand nombre de filles et femmes de mauvaise vie, que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, avait converties, se retirèrent, en 1226, dans une maison ou hôpital qu'il leur fit bâtir sur une partie du terrain qu'un bourgeois de Paris, nommé Barbette, leur avait donné entre Paris et Saint-Lazare, et qui consistait en deux arpents et demi. Elles prirent le nom de *Filles-Dieu*. Les bâtiments que saint Louis fit faire dans cette maison, sans doute à la sollicitation de Guillaume d'Auvergne, les revenus que ce prince fixa pour l'entretien des filles qui l'occupaient, et les priviléges qu'il leur accorda, l'en ont fait regarder, à juste titre, comme le fondateur. Nous ne parlerons point des obstacles que cet établissement éprouva d'abord de la part des prieur et religieux de Saint-Martin des Champs, et du curé de Saint-Laurent, et qui furent entièrement levés au mois d'avril de la même année 1226, par un accord où il fut convenu que la maison serait érigée en hôpital ; que le curé serait indemnisé des droits curiaux, qui furent arbitrés à vingt sols de rente annuelle ; que le chapelain ou les chapelains seraient à la nomination du prieur de Saint-Martin ; que ces femmes auraient un cimetière, des fonts et deux cloches, et qu'elles pourraient acquérir jusqu'à 13 arpents de terrain.

C'est par conjecture qu'on a pu avancer que saint Louis mit deux cents religieuses dans cette maison, auxquelles il donna 400 liv. par an ; mais on apprend par les lettres du roi Jean, du mois de novembre 1350, que la peste et la misère du temps avaient engagé l'évêque à réduire le nombre des religieuses à soixante ; que le roi les fixa ensuite à cent, et qu'il ordonna qu'on leur payerait 400 liv. comme auparavant. Elles obtinrent l'amortissement des deux arpents de terre de Guillaume Barbette, de quatre autres arpents par elles acquis dans la censive de Saint-Lazare, sur lesquels les prieur et religieux cédèrent la censive et la justice qu'ils y avaient, ainsi que le droit de dîme, moyennant 12 liv. de rente. En 1253, elles acquirent encore huit autres arpents de terre ; et en 1265, saint Louis leur accorda la permission de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, et de la faire conduire dans leur couvent.

Les guerres suscitées par les Anglais mirent les Filles-Dieu dans la nécessité d'abandonner leur maison, de la faire démolir, de peur que les Anglais ne s'y fortifiassent, et de se retirer dans un hôpital près de la porte Saint-Denis, lequel avait été fondé en 1316, par Imbert de Lyons, au lieu où est encore l'enseigne de l'*Echiquier*, et dans lequel on recevait de pauvres femmes pendant une nuit, et auxquelles on donnait le lendemain un pain et un denier. Jean de Meulant y fonda une chapelle sous le nom de la Madeleine, et obligea ces filles à pratiquer l'hospitalité, ainsi qu'elle s'y exerçait auparavant. Elles y firent construire des lieux réguliers ; et par les statuts qui leur furent donnés par l'évêque, il fut réglé qu'il y aurait douze lits pour les pauvres femmes.

Peu à peu le relâchement s'introduisit dans cette communauté, les divins offices cessèrent ; pour remédier à ces désordres, et remplir les intentions de saint Louis, Charles VIII ordonna, par ses lettres patentes du 27 décembre 1483, que cette maison serait occupée à l'avenir par les religieuses réformées de Fontevrault. Elles furent tirées en 1495, du monastère de la Madeleine, près d'Orléans, et de celui de Fontaine, près de Meaux, prirent le nom de *Filles-Dieu*, et y exercèrent l'hospitalité jusqu'au commencement du siècle dernier. L'église que l'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1495 ; Charles VIII en posa la première pierre, et

fut achevée et dédiée en 1582. Pierre de Gondi, évêque de Paris, unit à cette maison la Chapelle de Sainte-Madeleine, que Jean de Meulan avait fondée. On voit encore au chevet extérieur de cette église, un crucifix devant lequel on conduisait, dans les siècles précédents, les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon; ils le baisaient, recevaient de l'eau bénite, et les Filles-Dieu leur apportaient trois morceaux de pain et du vin : ce triste repas s'appelait le *dernier morceau du patient*. Il paraît que cet usage avait été imité des Juifs, qui donnaient du vin de myrrhe et quelques autres drogues aux criminels, pour les étourdir et les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils allaient souffrir.

Le maître-autel de cette église est décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, et du dessin de François Mansard. Contre un des piliers de la nef, est une figure de Jésus-Christ attaché à la colonne. Ce morceau de sculpture, a été fait, dit-on, en Angleterre : le Christ est assez mal dessiné; mais la corde avec laquelle il est lié, est si vraie et si parfaite, que des Cordiers même y ont souvent été trompés.

(HURTAUT et MAGNY.)

D'illustres et saints personnages ont voulu être inhumés dans cette église. Nous en trouvons les épitaphes dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, et nous les ajoutons en supplément à la notice d'Hurtaut.

I.

Cy gist le cœur de tres haute et tres illustre Princesse Madame Caterine de Loraine, Femme et Espouse de tres hault et tres puissant Prince Monseigneur Louys de Bourbon, Pair de France, Duc de Montpensier, Souverain de Dombes, laquelle deceda le 6e May 1596.

Priez Dieu pour son Ame.

—

II.

Cy gist Dévote Mere seur Magdelene Pellerin, Religieuse des Filles-Dieu, laquelle fut mise ceans l'an 1495 et fut l'espace de cinquante-six ans entreprise de tous ses membres, fors la main gauche de quoy elle s'aydoit et escrivoit : laquelle trespassa le 21e de Janvier 1565.

—

III.

Cy gist le cœur de Charles de Lorraine cinquiesme fils de Mgr Claude de Lorraine Duc d'Aumale, Pair de France, et de Madame Louise de Brezé, qui mourut à l'Hostel d'Aumale à Paris le 7e May 1568, âgé de seize mois treize jours.

—

IV.

Cy gist Venerable et Deust Religieux nostre bon Pere frere Lambert Poumart, Religieux profez de ce Monastere, lequel aagé de 72 ans, dont il en a employé cinquante et un bien vertueusement au premier estat de Religion, où il a exercé l'office de Pere Confesseur l'espace de 46 ans, et a esté Beat Pere 26 ans : il est decedé le 18e jour d'Octobre 1611.

Anima ejus requiescat in pace.

—

V.

Cy gist Venerable Pere freu François Cousin, Prestre Religieux profez du Couvent de ceans, lequel a exercé l'office de Pere Confesseur l'espace de 21 ans : puis rendit son Ame à Dieu le 19e jour de Mars 1566, aagé de 57 ans.

Priez Dieu pour luy.

—

VI.

Priez Dieu pour nostre Bienfacteur Me Robert de Montmorillon, Chirurgien du Roy Louis XII, lequel trépassa le 26e jour de Septembre 1511.

—

VII.

Cy gist honorable Homme Jean Dué, en son vivant Marchand et Bourgeois de Paris, lequel s'est donné luy mesme et ses biens au Couvent de ceans pour estre participant aux prières dud. Couvent, lequel trespassa le 12e jour de Juillet 1553.

Priez Dieu pour son Ame.

—

VIII.

Cy gist honorable femme Laurence Vaillant, en son vivant femme de honorable homme Jean Dué, laquelle s'est donnée et ses biens au Couvent de ceans, pour estre participante aux prières dud. Couvent; laquelle trespassa le 21e jour de Janvier 1552.

Priez Dieu pour elle.

—

IX.

Cy gist noble gentilhomme Loys de Menisson, en son vivant Seigneur de Repantis près Saclé, lequel a ordonné par son Testament signé de sa main au Couvent des Filles-Dieu la somme de cent Escus, pour une fois payée, pour estre inhumé en l'Eglise de ceans dud. Couvent, comme aussy pour estre participant aux prieres qui se font et feront jour et nuit en leur dicte Eglise; lequel trespassa le 25e de Mars 1587.

—

X.

Cy gist Venerable et Bon Pere frere Edmond en ce sacré Monastere des Filles-Dieu de Paris, portant par son droit nom Le Sueur, digne de memoire du monde, de la chair, du Diable en victoire, de loüable vie et celeste conversation; Religieux estoit de l'ordre de Frontevaux; auquel par l'espace de 31 an ou environ vesquit en discipline, science et predication moult parfaite à luy, et aux autres Exemplaire de toute

vertu et équité, a exercé l'office de Pere confesseur par l'espace de 22 ans bien loüablement, et par un trianal l'office de Visiteur dud. ordre: lequel aprés plusieurs infirmitez et longue passion, a souffert et vertueusement et chrestiennement, deceda le jour et feste St Pierre et St Pol 1540, âgé de 50 ans ou environ.

Priez Dieu pour luy.

—

XI.

Cil qui trente ans a vescu solitaire
Religieux, pour à Dieu seul complaire,
Qui fut de moeurs, d'esprit et de nom Beau,
Cy gist: en ferez soubs ce palle tombeau,
De Decembre le septiesme, sommeille
Jusques à l'heure que Dieu vistement le réveille.

—

Moribus, ingenio, vitaque et nomine Pulcher.
En jacet, en ille est, quem breuis urna tegit.
Et quod . . . . fuit ante . . . . . .
In Cœlo tumulo ut molliter ossa cubant.

—

In carne mea videbo Salvatorem meum.

Rues diverses. (1) *Rue de la Calandre*, quartier de la Cité. Elle donne, d'un bout, vis-à-vis une des portes du Palais, dans la rue de la Barillerie; et de l'autre, à la rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle de Saint-Christophe. Le plus grand nombre des auteurs conviennent qu'elle a pris son nom d'une enseigne; mais ils ne s'accordent point sur la représentation de cette enseigne. Les uns disent que c'était un de ces insectes qui rongent le froment, et qu'on nomme aussi charençon; les autres, une espèce de grive que les Parisiens appellent calandre; d'autres disent que c'est une espèce d'alouette nommée calandre; d'autres enfin, que c'est une machine avec laquelle on tabise et on polit les draps, les étoffes de soie, etc. Sauval dit que c'est là la véritable origine du nom de cette rue. Il ajoute que depuis la rue de la Savaterie, jusqu'à la rue du Marché-Palu, on la nommait la rue de l'Orberie, de Lerberie, du Marché-Pavé, de l'Herberie et des Herbiers; mais M. Jaillot détruit cette opinion, en faisant voir que le Marché-Neuf était la rue de l'Orberie. On croit que saint Marcel vint au monde dans la cinquième maison à droite de cette rue, en y entrant par celle de la Juiverie; et il est vrai que dans la procession solennelle que fait le chapitre de Notre-Dame le jour de l'Ascension, il s'arrête à cette maison. On lit au coin de cette rue et de celle de la Juiverie, l'inscription suivante, au-dessus de la boutique d'une lingère. On en a proposé la solution aux antiquaires dans le *Mercure* d'avril 1762, tom, II, p. 79, et nous ne l'avons point trouvée.

(1) Ce n'est que le 16 janvier 1728 que l'on a commencé à écrire les noms des rues à Paris. Ce fut d'abord en caractères noirs sur des feuilles de fer-blanc.

Urbs me decolavit,
Rex me restituit,
Medicus amplificavit.

Rue Chartière, Charretière, de la Chartrerie, Chartrière, et *des Charrettes*, quartier Saint-Benoît, aboutit, d'un côté, au Puits-Certain; et de l'autre, à la rue de Reims. Au bas de cette rue, au coin de la rue Fromentel, est une maison mémorable, ocupée par un marchand de vin, et que l'on appelle *la maison d'Henri IV*, avec cette enseigne: *Le roi Henri*. La tradition est que Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, y a logé, et y a reçu quelquefois Henri IV. Piganiol assure qu'il a vu dans le contrat de mariage de César de Vendôme, son fils, passé à Angers le 5 avril 1579, qu'elle faisait élection de domicile à Paris, en son hôtel, rue Fromenteau; mais sans faire attention qu'on écrivait autrefois Fromentel pour prononcer Fromenteau; ou Froid-Mantel pour prononcer Froid-Manteau; de même qu'on rendait oisel par oiseau, il a cru que cet hôtel a dû être dans la rue Fromenteau proche le Louvre, et il a tâché en vain de l'y trouver. Il paraît certain qu'il s'agit de la maison ci-dessus, qui fait le coin des rues Fromentel et Chartière. On voit par une des inscriptions qui sont au frontispice, tourné aujourd'hui vers la rue Chartière, qu'elle a été rebâtie en 1606, et mise alors sous la protection du dauphin Louis. On y lisait:

Ludovice domum protege.

Il y avait à la même façade, plusieurs inscriptions en lettres capitales grecques; et à une cheminée du bas, d'autres sentences grecques et latines sur le marbre. Au coin de la maison, entre les deux rues, à la hauteur du premier étage, était dans une niche la statue d'Henri IV en manteau royal.

Rue des Ecrivains, quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Elle aboutit dans la rue de la Savonnerie et dans celle des Arcis. On appelait la Pierre-au-Lait l'endroit où est cette rue, jusqu'à la rue du Crucifix-Saint-Jacques, et anciennement *Rue commune*. Le nom *des Ecrivains* lui a été donné, parce qu'il s'y en établit plusieurs dans de petites échoppes. La maison où demeurait Nicolas-Flamel fait le coin de cette rue et de la rue de Marivaux. On y voit encore sur un de gros jambages, sa figure, à ce que l'on dit, et celle de Pernelle sa femme, avec des inscriptions gothiques et de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singulière; il était né sans biens, de parents obscurs, et sa profession d'écrivain ne l'avait pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit, tout à coup, par ses libéralités, déceler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare: il fut riche pour les malheureux. Une honnête famille tombée dans l'indigence, une fille que la misère aurait peut-être entraînée dans le désordre, le marchand et l'ouvrier chargés d'enfants, la veuve et l'orphelin, étaient les objets de sa magnificence. Il fonda des hôpitaux, répara

quelques églises, et rebâtit en partie celle des Innocents. Naudé attribue les richesses de Flamel, à la connaissance qu'il avait des affaires des juifs, et ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France, en 1394, et que leurs biens furent acquis et confisqués au profit du roi, Flamel traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devaient, et leur promit de ne les pas dénoncer. Naudé et Piganiol qui le cite, n'auraient pas avancé un fait aussi faux, s'ils avaient lu les Déclarations de Charles VI, à l'occasion du bannissement des juifs. La première, du 17 septembre 1394, porte que, quoiqu'il les exile à perpétuité, il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées, ni leurs biens pillés : en outre, il enjoint à ceux qui leur doivent de les payer dans un mois, à peine de perdre leurs gages, et à ceux qui ne leur ont point donné de gages, de satisfaire à leurs obligations, et de les retirer avant le terme expiré. Par une autre Déclaration du 2 mars 1395, quatre mois après leur sortie du royaume, il défend désormais à tous débiteurs des juifs de leur rien payer, et fait cesser tous procès commencés pour cette raison, avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui étaient détenus; et pour finir entièrement à cet égard, par une dernière Déclaration du 30 janvier 1397, il ordonna au prévôt de Paris de déchirer et brûler toutes les obligations faites aux juifs. On voit par ces ordonnances que, puisque le roi déchargeait lui-même les sujets de toutes dettes contentieuses avec ces infâmes usuriers, Flamel ne put pas s'enrichir en menaçant leurs débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison, y ont trouvé, dans différents endroits, des urnes, des fioles, des matras, du charbon; et, dans des pots de grès, une certaine matière minérale, calcinée et grosse comme des pois. On ne sait pas positivement s'il fut enterré à Saint-Jacques de la Boucherie, ou sous les charniers des Innocents. Paul Lucas, dans son voyage de l'Asie mineure, tom. I, ch. 12, semble douter qu'il soit mort. — *Voyez* SAINT-JACQUES LA BOUCHERIE.

Rue de la Ferronnerie, quartier Sainte-Opportune. Elle aboutit à la rue Saint-Denis, en faisant la continuation de la rue Saint-Honoré. Elle doit vraisemblablement son nom à de pauvres ferrons ou marchands de ferraille, à qui saint Louis permit d'occuper les places qui régnaient le long des charniers des SS. Innocents. Cette rue n'avait pas autrefois la moitié de sa largeur actuelle, et elle sera malheureusement célèbre dans notre histoire, par le plus exécrable de tous les attentats. Le vendredi 14 mai 1610, environ les quatre heures de l'après-midi, un embarras de deux charrettes ayant obligé le carrosse d'Henri IV (1) de s'arrêter vers le milieu de cette rue, Ravaillac, qui l'avait suivi depuis le Louvre, monta sur une des raies d'une roue de derrière, et d'un premier et d'un second coup de couteau, assassina ce prince, qui expira dans l'instant; « chose surprenante, dit l'Etoile, nul des seigneurs qui étaient dans le carrosse ne l'a vu frapper le roi, et si ce monstre eût jeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre. » Henri IV lisait une lettre du comte de Soissons. Le duc d'Epernon était à sa droite dans le fond du carrosse; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière, du côté du duc d'Epernon; à la portière, du côté du roi, étaient les ducs de Montbazon et le marquis de la Force; et sur le devant du carrosse, les marquis de Mirabeau et du Plessis-Liancourt. Nicolas Pasquier rapporte, lett. 2, qu'un diable apparut à Ravaillac, et lui dit : « vas, frappe hardiment, tu les trouveras tous aveuglés; » ce diable pouvait bien être un de ces sept ou huit hommes qui vinrent l'épée à la main, après qu'on l'eut arrêté, et qui voulurent le tuer. Ravaillac était âgé d'environ trente-deux ans; c'était un véritable fanatique qui n'était point étonné à l'aspect de ses juges, qui se regardait comme un martyr, et les supplices et son crime, comme l'expiation de ses péchés. Après qu'on l'eut ôté de la torture : « Je m'accuse, dit humblement ce monstre à son confesseur, de quelqu'impatience dans mes tourments; je prie Dieu de me les pardonner, et de pardonner à mes persécuteurs. » (SAINT-FOIX, *Ess. hist. sur Paris*, tom. II, pag. 155 et suiv.) On lit sur la maison d'un particulier qui a voulu nous conserver le souvenir de ce régicide, au bas d'un buste de ce prince l'inscription suivante :

HENRICI MAGNI recreat præsentia Cives,
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

Rue du Grand-Chantier, quartier du Temple, aboutit à la rue des Enfants-Rouges, au coin des rues Pastourelle et d'Anjou, en faisant la continuation de la rue du Chaume. Charles V, profitant du mécontentement du jeune Clisson, qui détestait les Anglais, quoiqu'il eût été élevé chez eux, l'attira à sa cour, et lui donna, le 15 août 1371, une somme de 4,000 livres, pour acheter une maison à Paris, appelée, dit Sauval, *le grand Chantier du Temple*. Ce n'était peut-être qu'un emplacement, où Clisson fit bâtir son hôtel, qui subsiste encore, et fait partie de l'hôtel de Soubise, du côté de la rue du Chaume. Pasquier dit que les Parisiens lui firent présent de cette maison, lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1383. Il était alors connétable. Ces MM d'or couronnées, ajoute-t-il, qu'on voyait sur les murailles, signifiaient *miséricorde*, et on l'appelait également *l'Hôtel de Clisson* ou *l'Hôtel de la Miséricorde*. Pasquier se trompe, dit Saint-Foix (*Ess. sur Paris*, tom I, p. 115), puisque Charles V avait donné à Clisson, comme nous l'avons dit ci-dessus, en 1371, une somme de 4,000 livres pour acheter cette maison; et si on l'appela dans la suite *l'Hôtel de la Miséricorde*, c'est que les Parisiens

(1) Il allait à l'arsenal, et avait fait lever les mantelets parce qu'il faisait beau, et qu'il voulait voir les préparatifs pour l'entrée de la reine.

allèrent y crier *miséricorde*, et qu'en effet Clisson intercéda pour eux, et se mit dans la cour du palais, aux genoux du roi pour obtenir leur grâce, comme le rapportent tous les historiens. A l'égard des MM d'or couronnées, c'était sur les maisons un ornement militaire, et qui figurait certains coutelas, appelés *miséricorde*, dont se servaient les anciens chevaliers, et qu'ils présentaient à la gorge de leurs ennemis, lorsqu'il les avaient terrassés. François de Guise acheta l'Hôtel de Clisson, qui devint l'Hôtel de Guise; et son fils Henri, surnommé *le Balafré*, qui voulait faire tonsurer Henri III, et qui fut tué à Blois avec son frère le cardinal, y demeurait. François de Rohan-Soubise acheta, en 1697, l'hôtel de Guise, et y fit faire plusieurs augmentations et embellissements, entre autres, le péristyle de colonnes couplées autour de la cour. *Voy.* HOTEL DE SOUBISE.

Rue Planche-Mibrai, quartier de la Grève. Elle commence en face du pont Notre-Dame, et aboutit à la rue des Arcis. Elle doit son nom à un pont de planches qui conduisait à la rivière, et au mot *bray*, qui signifie *fange, boue;* et elle n'était alors qu'une ruelle qui fut élargie pour la construction du pont Notre-Dame. Les vers suivants, tirés du poëme manuscrit intitulé : *le Bon Prince*, de René Macé, moine de Vendôme, en donnent la juste étymologie.

L'Empereur vient par la Coutellerie,
Jusqu'au carrefour nommé la Vannerie,
Où fut jadis la Planche de Mibray :
Tel nom portoit pour la vague et le bray.
Getté de Seine en une creuse tranche,
Entre le pont que l'on passoit à planche,
Et on l'ôtoit pour être en seureté, etc.

Le voyer de Paris tenait la justice au coin de cette rue. On l'appelait en 1300, le carrefour de Mibrai; en 1313, les Planches de Mibrai, et en 1319, les Planches du Petit Mibrai. Il y avait en cet endroit des moulins.

Rue des Tournelles, quartier Saint-Antoine. Elle aboutit, d'un côté à la rue Saint-Antoine, et de l'autre à la rue Neuve-Saint-Gilles. Elle a porté le nom de rue Jean-Beausire, et doit celui qu'elle porte aujourd'hui au palais des Tournelles. C'est à l'entrée de cette rue, où aboutissait alors un des côtés du parc, vis-à-vis de la Bastille, que Quélus, Maugiron et Livarot se battirent en duel à cinq heures du matin, le 27 avril 1578, contre d'Entragues, Riberac et Schomberg. Maugiron et Schomberg, qui n'avaient que dix-huit ans, furent tués roides; Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un coup sur la tête, resta six semaines au lit; d'Entragues ne fut que légèrement blessé; Quélus, de dix-neuf coups qu'il avait reçus, languit trente-trois jours, et mourut entre les bras du roi, le 29 mai, à l'hôtel de Boissi, dans une chambre qu'on peut dire avoir été sanctifiée depuis, servant à présent de chœur aux Filles de la Visitation de Sainte-Marie (1).

Rue de la Vieille-Draperie, quartier de la Cité. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Barillerie, et de l'autre, à celle de la Juiverie, vis-à-vis la rue des Marmouzets. Elle tire son nom des drapiers que Philippe-Auguste y établit, après qu'il en eut chassé les juifs, en 1183, ce qui la fit appeler *Judæaria Pannificorum*, depuis on l'a nommée successivement la *Draperie*, la *Viez-Draperie*, et enfin rue de la *Vieille-Draperie*.

Au coin de cette rue était la maison du père de cet exécrable Jean Châtel qui attenta sur la personne d'Henri IV, et le blessa d'un coup de couteau à la lèvre supérieure, le mardi 27 décembre 1594. L'espace qu'occupait cette maison qui fut rasée, forme cette petite place qui est devant la grande porte du palais. On y avait élevé une pyramide avec des inscriptions; elle fut abattue en 1605.

Rue des Vieilles-Etuves, quartier Saint-Martin. Elle va de la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg. Elle doit son nom à une maison qui avait pour enseigne le *Lion d'or*, et dans laquelle on tenait des étuves pour les dames en 1578. On l'a aussi nommée rue Geoffroy-des-Bains. On lit sur un marbre noir, scellé dans le mur d'une petite maison fort vieille, l'inscription suivante :

Dieu tient le cœur des rois en ses mains de clémence ;
Soit chrétien, soit payen, leur pouvoir vient d'en-
[haut.
Et nul mortel ne peut, (c'est un faire le faut,)
Dispenser leurs sujets du joug d'obéissance.

La tradition veut que cette maison ait été faite par un architecte d'Henri IV.

Rue Zacharie, quartier Saint-André des Arcs. Elle traverse de la rue Saint-Séverin à celle de la Huchette; son vrai nom est *Sacalie*, d'une maison qui le portait. Depuis 1219, il a été altéré; car on a écrit et prononcé rue *Sacalie*, *Sac-Alie*, *Saccalie*, *Sac-à-Lie*, *Sac-Alis*, *Sacalit* et *Zacharie*. Il n'y a pas long-

(1) Quélus se plaignait fort de ce que d'Entragues avait la dague de plus que lui, qui n'avait que la seule épée; aussi en tâchant de parer et de détourner les coups que d'Entragues lui portait, il avait la main toute découpée de plaies; et lorsqu'ils commencèrent à se battre, Quélus lui dit : « Tu as une dague, et moi je n'en ai point; » à quoi d'Entragues répliqua : « Tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis; ici sommes-nous pas pour nous battre, et non pour pointiller des armes ? » Il y en a aucuns qui disent que c'était quelque espèce de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on était convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus; d'Entragues disait qu'il n'en avait pas été parlé; d'autres disent que par gentillesse chevaleresque, il devait quitter la dague : c'est à savoir s'il le devait. Cela ne serait pas douteux aujourd'hui, et cela n'aurait jamais dû l'être. (BRANTÔME, *Mém. sur les duels*, p. 34.) Quand on apprit à Paris la mort des Guises, tués à Blois le 27 décembre 1588, par l'ordre de Henri III, le peuple, que les prédications des moines avaient rendu furieux, courut à Saint-Paul, et détruisit les tombeaux que ce prince avait fait élever à Quélus, à Maugiron et à Saint-Mégrin, disant qu'*il n'appartenait pas à ces méchants, morts en reniant Dieu, et mignons du tyran, d'avoir si beaux monuments dans l'église.* On voyait sur ces tombeaux qui étaient de marbre noir, et chargés d'épitaphes aux quatre faces, les statues très-ressemblantes de ces trois favoris.

temps qu'on voyait encore, sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue et de la rue Saint-Séverin, une pierre de deux pieds en carré, où l'on avait gravé différentes figures; les principales étaient celles d'un homme renversé de cheval, et d'un autre à qui une dame mettait sur la tête un chapeau de roses. On lisait au haut ces mots : *Au vaillant Clari*, et au bas : *en dépit de l'envie*. C'était un monument que la sœur de Guillaume Fouquet, écuyer de la reine Isabeau de Bavière, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire du sire de Clari, son parent, dans le temps que la cour irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay, le poursuivait et voulait le faire périr sur un échafaud. (Hurtaut et Magny.)

Comme nous avons cité fréquemment dans cet ouvrage la dénomination d'un grand nombre de rues rapportées par Guillot de Paris, auteur qui vivait sur la fin du XIIIe siècle, nous croyons que le lecteur nous saura gré de lui présenter une pièce entière de poésie du même auteur, intitulée *le Dit des rues de Paris*, que feu M. l'abbé Lebeuf avait découverte à Dijon en 1751, avec les notes qu'il y a jointes. On observera qu'elle ne nomme que les rues qui sont renfermées dans la clôture faite par Philippe-Auguste, en 1211, encore ne les nomme-t-elle pas toutes.

Ci-commence le Dit des Rues de Paris.

Maint dit a fait de Rois, de Conte
Guillot de Paris en son conte,
Les rues de Paris briément
A mis en rime, oyez comment.

Quartier d'Outre-Pont, aujourd'hui l'Université.

La rue de la Huchette (1) à Paris
Première, dont pas n'a mespris.
Assez tost trouva Sacalie (2)
Et la petite Bouclerie (3)
Et la grand Bouclerie (4) après,
Et Hérondale (5) tout en près.
En la rue Pavée (6) alé,
Où à maint visage halé;
La rue à l'Abbé Saint-Denis (7)
Siet assez près de Saint-Denis,
De la grant rue Saint-Germain (1)
Des Prez, si fait rue Cauvain (2),
Et puis la rue Saint-Andri (3),
Dehors mon chemin s'estendi
Jusques en la rue Poupée (4),
A donc ai ma voie adrécée
En la rue de la Barre (5) vins
Et en la rue à Poitevins (6),
En la rue de la Serpent (7),
De ce de rien ne me repent;
En la rue de la Platrière (8),
La maint une Dame Loudière (9)
Qui maint Chapel a fait de feuille.
Par la rue de Hautefeuille (10)
Ving en la rue de Champ-Petit (11),
Et au-dessus est un petit (12),
La rue du Puon (13) vraiment :
Je descendi tout bellement
Droit à la rue des Cordeles (14) :
Dame i a le descort d'elles (15),
Ne voudroie avoir nullement.
Je m'en allai tout simplement
D'illuecques (16), au Palais de Termes (17),
Où il a celiers et citernes
En cette rue a mainte court.
La rue aux hoirs de Harecourt (18).

(1) Sauval, tom. I, p. 142, paraît avoir cru que ce nom n'est pas si ancien.

(2) On a changé ce nom en celui de Zacharie : on disait encore Sacalie ou Sac-à-lit au XVe siècle.

(3 et 4) Sauval écrit qu'on a dit la rue de la Vieille Bouqueterie, t. I, p. 118, et que la rue de la Petite-Bouclerie était dans le quartier de la ville, comme on le verra ci-après.

(5) La rue de l'Hirondelle, ainsi dite d'une enseigne. *V.* Sauval, t. I, p. 141. Selon lui, en 1221 on disait de l'Arrondale. Dans le Cartulaire de Sorbonne, à l'an 1264, elle est appelée *vicus* de Hyrondalle.

(6) Il y logeait apparemment des vignerons et des voituriers ; on disait aussi la rue Pavée-d'Andouilles.

(7) C'est aujourd'hui la rue des Augustins. Le nom de Saint-Denis y est encore conservé dans l'écriteau d'un hôtel.

(1) Il faut que ce soit le bout supérieur de la rue Saint-André, ou le bout occidental de la rue des Cordeliers.

(2) Je ne vois guère que la rue de l'Eperon dont la situation convienne à cette rue, parce qu'elle se trouvait entre la rue Saint-Germain et la rue Saint-André.

(3) Cette rue n'avait alors que la moitié de l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

(4, 5 et 6) La rue de la Barre était l'une des deux qui forment aujourd'hui la rue des Poitevins, tournée en manière d'équerre.

(7) On dit maintenant la rue Serpente, et dans un acte du Cartulaire de Sorbonne, de l'an 1263, il est parlé d'une maison située *in vico tortuoso ab oppositis Palatii Thermarum*.

(8) C'est la rue du Battoir, appelée aussi de la Vieille-Plâtrière (Sauval, t. I, p. 172.)

(9) Demeure une faiseuse de couverture.

(10 et 11) Il y a bien des changements faits au haut de cette rue vers l'an 1260, par l'établissement du collége des Prémontrés : deux rues au moins supprimées. *Voy.* Piganiol, t. VI, p. 97, 99. Comme elles allaient du côté de la rue du Paon et du Jardinet, Sauval, pag. 172, croit que la rue du Champ-Petit, ainsi appelée au lieu de Petit-Champ, pour la rime, était la rue Mignon. Ce peut avoir été également la rue du Jardinet.

(12) Un peu au-dessus.

(13) On a dit quelquefois anciennement *Puon* pour Paon.

(14) C'est-à-dire les Cordeliers.

(15) Il y demeure des dames.

(16) De-là.

(17) C'est le palais où les Romains avaient des bains avant l'arrivée des Francs. L'entrée est aujourd'hui par la rue de la Harpe, à l'enseigne de la Croix-de-Fer. Quelques Sorbonistes du XIIIe siècle l'appelèrent *Palatium de Terminis*, sans penser aux Thermes romains.

(18) C'est la partie supérieure de la rue de la Harpe, ainsi dite du collége fondé par Raoul de Harcourt, dont les héritiers lui donnèrent le nom.

La rue Pierre Sarrazin (1)
Où l'on essaie maint roncin
Chascun an, comment on le hape (2),
Contre val (3) rue de la Harpe (4)
Ving en la rue Saint-Sevring (5),
Et tant fis qu'au carrefour ving :
La grand rue (6) trouvai briément;
Delà entrai premièrement
Trouvai la rue as Ecrivains (7);
De cheminer ne fu pas vains (8)
En la petite ruelette
S. Sevrin (9); mainte meschinette (10)
. . . . . .
. . . . . .

Les vers omis ici et en d'autres endroits ne contiennent que des descriptions de lieux qui étaient tolérés alors.

En la rue Erembourc de Brie (11)
Allai, et en la rue o Fain (12);
De cheminer ne fu pas vain.
Une femme vi battre lin
Par la rue Saint-Mathelin (13).
En l'encloistre m'en retourné
Saint Benoit le bestourné (14)
En la rue as hoirs de Sabonnes (15)
A deux portes belles et bonnes.
La rue à l'Abbé de Cligny (16),
Et la rue au Seigneur d'Igny (17),
Sont près de la rue o Corbel (18);
Desus siet la rue o Ponel (1)
Y la rue à Cordiers (2) après
Qui des Jacopins (3) siet bien près :
Encontre (4) est rue Saint Estienne (5);
Que Diex en sa grace nous tiegne
Que de s'amour ayons mantel (6).
Lors descendis en Fresmantel (7)
En la rue de l'Oseroie (8);
Ne sai comment je desvouroie (9)
Ce conques nul jour (10) ne voué
Ne à Pâques ne à Noué (11).
En la rue de l'Ospital (12)
Ving; une femme i d'espital
Une autre femme folement
De sa Patrie moult vilment (13).
La rue de la Chaveterie (14)
Trouvai; n'allai pas chiés Marie
En la rue Saint-Syphorien
Où maignent li Logiptien (15)
En près est la rue du Moine (16)
Et la rue au Duc de Bourgoigne (17)
Et la rue des Amandiers (18) près
Siet en une autre rue exprès

(1) Cette rue, portant le nom d'un citoyen romain, mort depuis environ cinquante ans, était habitée par des loueurs de chevaux. *Cod. mss. S. Vict.*, n° 990.

(2) De quelque façon qu'on le prenne.

(3) En descendant.

(4) On l'appelle quelquefois de la Herpe, ou *vicus Reginaldi* le Harpeur, *Reginaldi citharistæ*, en 1270, 1271. *Chart. Sorbon.*

(5) C'était alors l'usage de mettre la lettre G à la fin de beaucoup de mots.

(6) C'est la rue Saint-Jacques, laquelle ne portait pas encore ce nom.

(7) Dite aujourd'hui de la Parcheminerie. SAUVAL, p. 155; *Chart. Sorb.*

(8) Je ne marchai point en vain.

(9) C'est aujourd'hui la rue des Prêtres.

(10) Plusieurs jeunes filles.

(11) On l'écrit à présent (mais très-mal) Boutebrie.

(12) La rue du Foin.

(13) C'est-à-dire rue Saint-Mathurin, à cause de la chapelle ou église de son nom, qui a été communiquée aux religieux qui y ont un couvent.

(14) Le mal tourné, le renversé. — *Voy.* l'abbé LEBEUF, t. III, p. 216.

(15) C'est-à-dire, la rue aux héritiers de Robert de Sorbonne. SAUVAL, t. I, p. 158 et 162, parle de ces deux portes que saint Louis avait permis de placer, ce quartier ayant été longtemps un coupe-gorge.

(16) C'est la rue de derrière le collége de Cluny, dite de Cluny, et qui peut-être faisait alors l'équerre.

(17 et 18) étaient des rues qui ont été détruites par l'agrandissement de quelques colléges de ces quartiers-là, ou même des Jacobins. L'une des deux, au reste, pourrait être l'ancien nom du passage Saint-Benoît : elle se rendait dans la rue Saint-Jacques, avant qu'on eût élargi l'église de Saint-Benoît. Le seigneur d'Igny, proche Palaiseau, avait apparemment sa maison dans l'une de ces rues. La rue au Corbel ou Corbeau tirait son nom d'une enseigne, à ce qu'il paraît.

(1) Du vivant de Robert de Sorbon, la rue qu'on appelle des Poirées se nommait *vicus Poretarum, ex Chartul. Sorbon., f.* L. I. Il peut se faire que le copiste du poëte ait écrit *Ponel* au lieu de *Porrel*. S'il faut lire Ponel, cette rue est de celles que les colléges ont fait disparaître.

(2) Elle subsiste.

(3) Preuve qu'on a changé le *b* en *p*.

(4) Vis-à-vis.

(5) Il ne la distingue pas par le surnom des Grez, parce que Saint-Étienne du Mont n'existait pas encore.

(6) Son amour soyons protégés.

(7) Un titre de Sorbonne de 1250 l'appelle *vicus Frigidi mantelli in Censiva S. Genov.*

(8) Ce nom peut convenir à la rue du Cimetière-Saint-Benoît.

(9) Je désavouerai.

(10) Que onques jamais.

(11) Noël.

(12) Nommée à présent rue Saint-Jean de Latran, ce lieu ayant été un vrai hôpital.

(13) Il y vit une querelle de femmes.

(14) Sans doute que le copiste a voulu mettre rue de la Charreterie, c'est-à-dire, rue où il y avait plusieurs charrettes et charretiers; ce qui a été changé en rue Charretière.

(15) Demeurent les Egyptiens ou diseurs de bonne aventure.

(16) La chapelle de Saint-Symphorien des Vignes avec ses dépendances, aboutissait sur deux chemins qui ont pris le nom de rue des Cholets et rue des Chiens. Ainsi l'une des deux était la rue Saint-Symphorien, et l'autre était la rue du Moine.

(17) C'est aujourd'hui la rue de Reims, nom qui lui est venu du collége. Les ducs de Bourgogne de la seconde race y avaient eu un hôtel. SAUVAL, qui nous l'apprend, t. I, p. 160, a ignoré qu'à la fin du XIIIe siècle elle avait encore le nom de ces ducs.

(18) Elle a aussi été dite des Almandiers.

Qui a nom rue de Savoie (1),
Guillot de Paris tint sa voie
Droit en la rue Saint-Ylaire (2)
Où une dame débonnaire
Maint con (3) appelle Gietedas :
Encontre est la rue Judas (4),
Puis la rue du Petit-Four (5),
Qu'on appelle le Petit-Four;
Saint-Ylaire (6), et puis clos Burniau (7)
Où l'on a rosti maint bruliau (8)
Et puis la rue du Noyer (9).
. . . . . .
. . . . . .
En près est la rue à Plastriers (10),
Et parmi (11) la rue as Englais (12),
Ving à grande feste et a grand glais (13).
La rue as Lavandières (14) tost
Trouvai; près d'illuec (15) assez tost
La rue qui est belle et grant
Sainte Geneviève la grant (16),
Et la petite ruelette (17),
De quoi l'un des bouts chien sur l'être (1)
Et l'autre bout si se rapporte
Droit à la rue de la Porte.
De Saint-Marcel; par Saint-Copin (2)
Encontre est la rue Clopin (3),
Et puis la rue Traversaine (4),
Qui siet en haut bien loin de Sainne (5).
Enprès est la rue des Murs (6) :
De cheminer ne fut pas mus (7),
Jusqu'à la rue Saint-Victor
Ne trouvai ne porc, ne butor (8)
Mes femmes qui autre conseille (9) :
Puis truis (10) la rue de Verseille (11)
Et puits la rue du Bon-Puits (12);
La maint la femme a i Chapuis (13)
Qui de maint homme a fait ses glais (14).
La rue Alexandre l'Anglais (15)
Et la rue Paveegoire (16) :
La bui-je (17) du bon vin de Beire.
En la rue Saint-Nicolas
Du Chardonnai (18) ne fut pas las :
En la rue de Bièvre (19)vins
Ilueques i petit (20) m'assis.
D'illuec (21) en la rue Perdue (22) :
Ma voie ne fut pas perdue :
Je m'en reving droit en la Place-
Maubert (23), et bien trouvai la trace

(1) Peut-être que le copiste a mal écrit le nom de cette rue. On ne trouve aucune marque que les comtes ou ducs de Savoie y aient eu un hôtel : il est sûr que par le Cartulaire de Sainte-Geneviève, p. 83, qu'en l'an 1185 on disait les *Sept-Voyes*. Il y est parlé de deux arpents de vignes situés *apud Septem vias*, et de quatre autres situés *apud S. Symphorianum*.

(2) Cette rue subsiste, mais son écriteau est rue du Mont Saint-Hilaire.

(3) Demeure, qu'on.

(4) Cette rue subsiste.

(5) On dit aujourd'hui simplement la rue du Four.

(6) Le versificateur renferme quelquefois les églises dans sa poésie, pour faire son vers.

(7) En latin on disait *Clausum Brunelli*, et en langage vulgaire plus poli, c'était le *Clos Bruneau*. Ce clos comprenait environ tout le carré enfermé dans les rues de Saint-Jean de Beauvais, des Noyers, des Carmes et du Mont-Saint-Hilaire, par où l'on voit que les anciennes écoles de droit et le collége de Beauvais sont dessus. Son nom lui venait de son territoire pierreux, ou perré comme celui de ces chemins perrés, qu'on appelle *les Chaussées Bruneaux*, et que depuis quelques siècles on s'est avisé d'écrire *Brunehauld*, quoique la reine de ce nom n'y ait eu aucune part. Cette rue avait été traversée par une rue dite la rue Jusseline, que l'on connaissait en 1423 sous le nom de rue Josselin. Les vignes qu'il y a eu ont donné occasion à y brûler bien du sarment et des échalas; c'est à quoi le poëte fait allusion. Le Cartulaire de Sainte-Geneviève fait mention, fol. 59, à l'an 1202, *de vineis de Brunella*.

(8) Fagot, broussaille, bourrée.

(9) Elle s'appelle à présent la rue des Noyers.

(10) On dit maintenant la rue du Plâtre.

(11) Au milieu de.

(12) On dit maintenant rue des Anglais.

(13) Bruit.

(14) La proximité de la rivière avait fixé ces femmes dans cette rue.

(15) Près de là.

(16) La rue de la Montagne Sainte-Geneviève.

(17) C'était une ruelle qui tombait d'un bout sur la place devant Sainte-Geneviève, et de l'autre bout dans la rue dite à présent la rue Bordet que le Cartulaire de Sainte-Geneviève, à l'an 1259, appelle *strata publica de Bordellis*.

(1) *Atrium* ou place de Sainte-Geneviève.

(2) Si c'est le nom d'un quartier, carrefour ou place que le poëte a voulu indiquer, il faut avouer qu'aujourd'hui ce lieu est inconnu : mais peut-être est-ce seulement une espèce de serment qu'il a placé là pour rimer avec Clopin.

(3) Rue qui subsiste aussi bien que la rue Saint-Victor.

(4) On dit aujourd'hui *Traversine*.

(5) Loin de la rivière de Seine.

(6) C'est la rue dite d'Arras, à cause du collége de ce nom. Les anciens murs passent entre cette rue et celle des Fossés-Saint-Victor.

(7) Fatigué, las.

(8) Oiseau, choisi pour la rime.

(9) Qui conseille les autres.

(10) Trouvai.

(11 et 12) On prononce aujourd'hui *Versailles*. Bon-Puits se dit toujours.

(13) *Manet*, demeure la femme d'un charpentier.

(14) Ses plaintes.

(15) C'est maintenant la rue du Paon. Sauval assure, tom. I, p. 151, que cet Alexandre Langlois avait aussi donné son nom à une petite rue du quartier de la Monnaie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

(16) Comme le poëte va son chemin tout de suite, ce doit être la rue du Mûrier. Sauval, t. I, p. 152, la fait appeler rue Pavée, dans des temps postérieurs à notre poëte, et même quelquefois Pavée-d'Andouilles; le mot *goire* en est peut-être le synonyme d'andouilles; car il n'y a aucune apparence qu'il faille lire *Pavégoire*, qui est le nom d'un martyr, mort le 30 juin.

(17) Je bus.

(18 et 19) Rues qui conservent leur nom.

(20) Là un peu.

(21) De là.

(22) Rue qui conserve son nom.

(23) Un titre de l'an 1270 au Cartulaire de Sorbonne l'appelle *Platea Mauberti*.

D'illuec en la rue à Trois-Portes (1),
Dont l'une le chemin rapporte
Droit à la rue de Galande (2),
Où il n'a ne forest ne lande,
Et l'autre en la rue d'Arras (3),
Où se nourrissent maint grant ras.
Enprès est rue de l'Ecole (4),
La demeure dame Nicole;
En celle rue, ce me semble,
Vent-on et fain et fuerre ensemble (5).
Puis la rue Saint-Julien (6)
Qui nous gart de mauvais lien.
M'en reving en la Bucherie (7),
Et puis en la Poissonnerie (8).
C'est vérité que vous despont (9),
Les rues d'outre Petit-Pont
Avons nommées toutes par nom
Guillot qui de Paris ot nom (10);
Quatre-vingt par conte en y a,
Certes plus ne mains (11) n'en y a.
En la Cité isnelement (12)
M'en ving après privéement.

Les rues de la Cité.

La rue du Sablon (13) par m'ame (14);
Puis rue Neuve-Notre-Dame (15).
Enprès est la rue à Coulons (16)
D'illuec ne fu pas mon cuer lons (17),
La ruele trouvai briement
De Saint Christophle (18) et ensement (19)

(1) Le poëte laisse à entendre que cette rue avait trois portes qui fermaient. Celle qui donnait dans la rue Galande devait être au bout de la petite rue Hyacinte, qui n'avait pas encore de nom particulier.

(2) On avait dit primitivement rue Garlande; le peuple a adouci le mot.

(3) Elle est appelée maintenant la rue des Rats. Cet endroit du poëte Guillot sert à réformer Sauval, qui écrit, t. I, p. 160, que cette rue n'existe que depuis le règne de Charles VI.

(4) C'est la rue du Fouare, où les écoles de l'université ont d'abord été. Le foin et la paille étaient pour faire asseoir les écoliers.

(5) On vend foin et paille.

(6) Surnommé le Pauvre.

(7) Il veut dire : *en la rue de la Bucherie;* et dans la suite de cette versification il supprimera de même le mot de *rue*, où l'on vend diverses marchandises, quand il nuira à la confection de son vers.

(8) Ce doit être la rue du Petit-Pont d'aujourd'hui, avec le cul-de-sac Gloriette.

(9) Je vous expose.

(10) Eut nom.

(11) Moins.

(12) Promptement.

(13) Elle était entre l'Hôtel-Dieu et la rue Neuve-Notre-Dame. Au XIIIe siècle, c'était *vicus de Sabulo*.

(14) Mon âme.

(15) Elle n'a été percée que vers la fin du XIIe siècle.

(16) Serait-ce la ruelle qui était devant Sainte-Geneviève des Ardents? On l'appelle encore à présent le cul-de-sac de Jérusalem. *Coulons* signifiait autrefois *Pigeons*.

(17) Tardif.

(18) On l'appelait en ces derniers temps la rue de Venise.

(19) Pareillement.

La rue du Parvis (1) bien près,
Et la rue du Cloistre (2) après,
Et la grant rue Saint-Christofle (3) ·
Je vis par le trelis d'un coffre
En la rue Saint-Père à Beus (4)
Oisiaus qui avoient piez beus (5)
Qui furent pris sur la marine (6).
De la rue Sainte-Marine (7)
En la rue Cocatris (8) vins,
Où l'on boit souvent de bons vins,
Dont maint homs souvent se varie (9).
La rue de la Confrairie
Nostre-Dame (10), et en Charoui (11)
Bonne taverne achiez ovri (12)
La rue de la Pomme (13) assez tost
Trouvai, et puis après tantost
Ce fu la rue as Oubloiers (14);
La maint Guillebert a brayés.
Marcé Palu (15), la Juerie (16)
Et puis la petite Orberie (17)
Qui en la Juerie siet,
Et me semble que l'autre chief
Descent droit en la rue à Feves (18)

(1) Ce lieu était tellement censé une rue, qu'on y vendait les oignons encore en 1491. (*Ex Reg. Parl.*) On y vend encore les jambons le mardi saint. C'était autrefois le jeudi saint. (*Reg. Parl.*, 1593.)

(2) Le poëte parle comme s'il n'y avait eu de son temps qu'une seule rue au cloître Notre-Dame. On voit bien qu'il entend parler de celle de l'entrée de ce cloître, proche le parvis.

(3) Elle a été appelée simplement rue Saint-Christophe, depuis que la ruelle de devant le portail de cette église avait eu un nom particulier.

(4) On ne peut pas juger quelle était cette curiosité que l'on voyait à travers le grillage d'un coffre.

(5) Raccourcis.

(6) Sur le bord de la mer.

(7) C'est aujourd'hui un cul-de-sac en forme d'équerre.

(8) Les sieurs Cocatrix ont été célèbres autrefois.

(9) S'enivre.

(10) C'est apparemment la grande confrérie des seigneurs, et selon Sauval, c'est l'ancien nom de la rue des Deux-Hermites.

(11) On ignore quelle était cette rue.

(12) Assez ouverte, de même que *chengle*, ci-après au lieu de *sangle*.

(13) Apparemment la rue de Perpignan, de laquelle Sauval n'a fait aucune mention, ou bien celle des Trois-Canettes.

(14) Dès l'an 1480 on disait rue des Oblayers (espèce de pâtissiers), ou la rue de la Licorne, qui était une enseigne.

(15) On prononce aujourd'hui Marché-Palu. Ce lieu, dont on a beaucoup élevé le terrain, était si aquatique, qu'il a fallu deux termes synonymes pour l'exprimer. Ces *marchez* ou *marchais* signifiaient autrement lieu marécageux.

(16) Les juifs avaient leur synagogue où est aujourd'hui l'église de la Madeleine.

(17) Orberie a été dit pour Lormerie; les lettres *m* et *b* se commuant souvent, et l'article se perdant quelquefois. La description que Guillot fait des deux bouts de cette rue de la petite Lorberie, montre que c'était celle qu'on a depuis appelée la rue du Fourbasset, laquelle est condamnée depuis peu de temps.

(18) Dans la liste des rues du XVe siècle, on la nomme la rue aux Feuvres, *ad Famos*.

Par deça la maison o Fevre.
La Kalendre (1) et la Ganterie (2)
Trouvai, et la grant Orberie (3).
Après la grant Bariszerie (4);
Et puis après la Draperie (5)
Trouvai et la Chaveterie (6),
Et la ruelle de Sainte-Croix (7).
Où l'en chengle souvent des cios (8).
La rue Gervese Lorens (9)
Ou maintes dames ygnorants
Y maignent (10) qui de leur quiterne (11).
Enprès rue de la Lanterne (12).
En la rue du Marmouset (13)
Trouvai homme qui mu fet (14)
Une muse corne bellourde.
Par la rue de la Coulombe (15)
Alai droit o port Saint Landri (16) :
Là demeure Guiart Andri,
Femmes qui vont tout le chevez (17)
Maignent (18) en la rue de Chevès (19).
Saint Landri est de l'autre part,
La rue de l'Ymage (20) départ (21)
La ruelle par saint Vincent (22)
En bout de la rue descent
De Glateingni (23) où bonne gent

(1) C'était la partie seulement du côté du Palais, qui était dite rue de la Calendre : ce qui touchait à Saint-Germain-le-Vieux était la Grant-Orberie.

(2) Ce doit avoir été le commencement de la rue qui a été dite longtemps de la Savaterie, et qu'on appelle à présent de Saint-Eloi.

(3) *Voy.* la note 1.

(4) On a abrégé ce nom, et l'on dit la rue de la Barillerie.

(5) Au xe siècle on disait la Vieille-Draperie.

(6) La Chaveterie a dû être la moitié ou environ de la rue dite aujourd'hui de Saint-Eloi, et ci-devant dite de la Savaterie; terme par lequel il ne faut pas entendre simplement la même chose qu'aujourd'hui, si on s'en rapporte au *Dictionnaire étymologique.*

(7) Rue connue sous le même nom.

(8) Où l'on sangle des coups, apparemment qu'il y avait des flagellants.

(9) On l'écrit aujourd'hui Gervais-Laurent.

(10) Y demeurent.

(11) Guitare.

(12) Rue connue sous le même nom.

(13) On a changé le singulier en pluriel. La *liste du* xve *siècle* écrit *des Marmouzetes.*

(14) Un homme qui m'eût fait une espèce de cornemuse.

(15) Il est étonnant que cette rue, qui subsiste avec le même nom, ne se trouve pas dans la *Liste du* xve *siècle.*

(16) C'est ce qui depuis a été appelé rue d'Enfer, parce que c'est le quartier *inférieur* de la Cité.

(17) Environnent.

(18) Habitent.

(19) On dit encore la rue du Chevet-Saint-Landry, parce qu'elle conduit au chevet du sanctuaire de l'église.

(20) On voit que le poëte a en vue une rue qui était dans le quartier des Ursins, aussi bien que la ruelle. Cette rue de l'Image ne se trouve ni dans Sauval, ni dans le Catalogue des rues du xve siècle.

(21) Sépare.

(22) Espèce de serment pour la rime.

(23) On disait au xve siècle de Glatigny comme à présent.

Maignent (1) et Dames o corps gent (2)
. . . . . .
. . . . . .
La rue Saint Denis de la Charte (3).
. . . . . .
. . . . . .
En ving en la Pelleterie (4)
Mainte peine y vi esterie (5).
En la faute (6) du pont m'assis.
Certe il n'a que trente-six
Rues contables (7) en Cité
Foi que doi Benedicite (8)

Rues du quartier d'outre le Grand-Pont, dit aujourd'hu la Ville.

Par deçà grand Pont erraument (9)
M'en ving, sachiez bien vraiment
N'avoie alenas (10) ne poinson,
Première, la rue o Poisson (11),
La rue de la Saunerie (12)
Trouvai, et la Mesguiscerie (13),
L'Escole (14) et rue Saint Germain (15),
A Couroiers (16) bien vint à moin
Tantost la rue à Lavendières (17)
Où il a maintes Lavendières.
La rue à Moignes de Jenvau (18)
Porte à mont et porte à vau;
En près rue Jean-Lointier (19)
Là ne fuje pas trop lointier (20)
De la rue Bertin-Porée (21).
Sans faire nulle eschauffourée

(1) Demeurent.

(2) Gracieux.

(3) Ce doit être la rue à présent dite du Haut-Moulin.

(4) Elle a aussi été dite rue de la Vieille-Pelleterie. Elle aboutit au pont au Change, qui est celui dont Guillot parle. Dans ces trente-six rues que Guillot compte en la Cité, il ne renferme rien de ce qui était dans l'enceinte du Palais, et l'on est obligé d'y compter le port Saint-Landry pour une rue.

(5) J'y vis beaucoup d'étoffes historiées; peine, *pannus.*

(6) Au bout.

(7) Qu'on puisse compter.

(8) Espèce de serment.

(9) Promptement.

(10) Alène.

(11) C'est la rue Pierre-à-Poisson. Elle fait le circuit occidental du Grand-Châtelet. C'était l'ancienne Poissonnerie.

(12) Bien écrit *Saunerie;* on y distribuait le sel.

(13) C'est à présent un quai, dit le quai de la Mégisserie.

(14) C'est aussi un quai.

(15 et 16) On ajoute le mot l'*Auxerrois* depuis bien du temps, et peut-être est-ce ce mot qui a été défiguré ici par celui de *a couroiers*, par le copiste.

(17) Cette profession demande le voisinage de la rivière. Le nom subsiste, et non la chose.

(18) Dite aujourd'hui la rue des Orfévres. L'abbaye de Jovenval, diocèse de Chartres, ordre de Prémontré, avait alors son hôtel au lieu où est le grenier à sel, et apparemment qu'elle était fermée par deux portes, la première en haut, la seconde en bas, ce que signifie *mont* et *vau.*

(19) On l'écrit aujourd'hui Jean-Lantier.

(20) Eloigné.

(21) Elle subsiste avec le même nom.

Ving en la rue Jean l'Eveiller (1);
Là demeure Perriaus Goullier
La rue Guillaume Porée (2) près
Siet, et Maleparole (3) en près,
Où demeure Jean Asselin.
Parmi (4) le Berrin-Gasselin (5);
Et parmi (6) la Hédengerie (7),
M'en ving en la Tableterie (8)
En la rue à Petit-Soulers (9)
De bazenne tout fu souliés
D'esrer (10) ce ne fu mie fortune.
Par la rue Sainte-Opportune (11)
Alai en la Charonnerie (12),
Et puis en la Féronneri (13);
Tantost trouvai la Mancherie (14),
Et puis la Cordouanerie (15),
Près demeure Henri Bourgaie;
La rue Baudouin-Prengaie (16)
Qui de boire n'est pas lanier (17)
Par la rue Raoul l'Avenier (18)
Alai o siége a Descarcheeurs (19).

D'ileuc (1) m'en alloi tantost ciex (2)
Un Tavernier en la viez place
A Pourciaux (3), bien trouvai ma trace,
Guillot qui point d'eur bon n'as (4)
Parmi la rue a Bourdonnas (5)
Ving en la rue Thibaut-à-dez (6),
Un hons trouvai en ribaudez (7).
En la rue de Bethisi (8)
Entré, ne fus pas éthisi (9),
Assez tost trouvai Tirechape (10);
N'ai garde que rue m'eschappe
Que je ne sache bien nommer
Par nom, sans nul mesnommer (11),
Sans passer guichet ne postis (12),
En la rue au Queins de Pontis (13)
Fis un chapia (14) de violette,
La rue o Serf (15) et Gloriette (16)
Et la rue de l'Arbre sel (17)
Qui descend sur un biau ruissel (18)

(1) Sauval, t. I, p. 70, l'écrit *Jean de Goulter*, et p. 166. *Jean de Goulieu* : il ajoute que c'est aujourd'hui la rue des Trois-Visages. Elle est fermée de deux grilles de fer depuis quelque temps.
(2) C'est la rue des Deux-Boules, selon Sauval, p. 118.
(3) On dit à présent la rue des Mauvaises-Paroles.
(4) Au milieu de.
(5) Cette rue comprenait alors celle qu'on appelle du Chevalier-du-Guet : ainsi elle était une fois plus longue.
(6) A travers.
(7) On l'appelle maintenant la rue de la Vieille-Harengerie. Aurait-on vendu là des harengs? Ne serait-ce point le fief Harent, qu'on sait avoir été voisin de Sainte-Opportune, qui lui aurait donné son nom?
(8) C'est-à-dire la rue de la Tabletterie, laquelle existe.
(9) Sauval, p. 170, avait vu un rôle de 1300, qui la plaçait sur la paroisse de sainte Opportune; c'est apparemment la rue de l'Aiguillerie.
(10) D'aller et venir.
(11) Dite aujourd'hui de Court-Talon.
(12) On donnait ce nom au commencement de la rue de la Féronnerie, du côté de la rue Saint-Denis (Sauval, 135).
(13) C'est-à-dire la rue de la Féronnerie, qui maintenant est une fois plus longue qu'elle n'était depuis qu'on lui a joint celle de la Charonnerie.
(14 et 15) Ce lieu ou l'on vendait les manches devait être les bouts des rues de la Limace et des Fourreurs : cette dernière rue était anciennement la rue de la Cordonnerie, selon Sauval, p. 135.
(16) C'était, selon le même auteur, p. 158, celle qu'on appelle la rue du Plat-d'Etain; mais il la nomme de Rollin-Prend-Gage, et non de Baudoin. Le cul-de-sac qui lui est parallèle porte encore le nom de Rollin-Prend-Gage.
(17) Lent, paresseux.
(18) Vendeur d'avoine. —Sauval, p. 170, l'appelle Rouland-Lavenier, d'après un rôle de l'an 1300; et p. 171, sur un acte de 1386, il la nomme de Raoul-Lanternier, la reconnaissant toujours de la paroisse de Saint-Germain : ce doit être le cul-de-sac voisin, auquel on aura transporté le nom de Rollin-Prend-Gage quand ce nom céda sa place à la rue du Plat-d'Etain.
(19) Cette place aux Déchargeurs a donné son nom à la rue.

(1) De là.
(2) Chez.
(3) La place aux Pourceaux étant un lieu plein d'immondices, devint ensuite la place aux Chats, et en partie la fosse aux Chiens : ce dernier nom est resté au cul-de-sac du haut de la rue des Bourdonnais.
(4) Qui n'a point de bonheur.
(5) La terminaison du mot est changée en *ais*.
(6) Il me paraît qu'on s'est trompé depuis le temps où vivait notre poëte, sur la manière d'écrire le nom de cette rue. On le prononçait au XIIIe siècle Thibault-Odet, et le mot Odet a été divisé en deux par les écrivains qui ont mis *aux dez;* mais cependant Sauval, p. 164, atteste qu'on a aussi écrit Thibault-Todé et Thibault-Audet. Cette dernière manière d'écrire ce nom me porte à croire que la rue a pris sa dénomination d'un famille considérable de Paris, dite Odet. On a une infinité d'exemples de rues qui tirent leur nom d'un habitant notable. Or un ecclésiastique de cette famille, qui vivait au milieu du XIIIe siècle, du temps de saint Louis, et qui était revêtu de la dignité de trésorier de l'église d'Auxerre en 1242 et 1253, dignité qui n'était alors remplie que par des gens puissants, s'appelait précisément Thibault Odet. *Voy.* l'*Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 769. Peut-être était-ce son père qui avait donné le nom à la rue.
(7) En joie.
(8) Cette rue subsiste.
(9) Je ne tombe pas en éthisie.
(10) Cette rue subsiste.
(11) Sans en mal nommer aucune.
(12) Porte fausse.
(13) Cette rue était peut-être le bout occidental de ce qu'on appelle la rue de Béthisy; le comte de Ponthieu y avait un hôtel. Ce peut être aussi la rue du Roule. Au reste, ce ne peut pas avoir été la rue de Béthisy en entier, puisqu'elle est ci-dessus nommée au nombre 8.
(14) Chapeau.
(15) Selon Sauval, p. 151, cette rue au Cerf a pris depuis le nom de rue de la Monnaie.
(16) Suivant le même auteur, p. 112, rue Dame-Gloriette ou Gloriette, est aujourd'hui la rue Baillet.
(17) Il est constant, par le mot que Guillot le poëte fait rimer avec le nom de cette rue, qu'il ne l'appelait pas de l'Arbre-Sec; mais aussi Arbre-Sel en deux mots ne signifie rien. Peut-être avait-il écrit *de l'Arbrissel*.
(18) La rivière de Seine.

Trouvai et puis col de Bacon (1)
. . . . . .
Et puis le fossé Saint Germain (2)
Trou-Bernard (3) trouvai main à main,
Part ne compaigne (4) n'attendi,
Mon chemin à val s'estendi,
Par le Saint-Esperit (5) de rue
Sur la rivière (6) en la grant rue (7)
Seigneur de la porte du Louvre;
Dames y a gentes et bonnes,
De leurs denrées sont trop riches.
Droitement parmi Osteriche (8)
Ving en la rue Saint-Honouré (9),
La rue trouvai-je Mestre-Huré,
Lez lui (10) séant Dames polies.
Parmi la rue des Poulies (11)
Ving en la rue d'Averon (12)
Il y demeure un gentis hon,
Par la rue Jean-Tison (13)
N'avoie talent de proier (14)
Mès par la Croix de Tirouer (15)
Ving en la rue de Neelle (16).

(1) Le nom de cette rue réduite à un cul-de-sac dans la rue de l'Arbre-Sec, du côté de l'église de Saint-Germain, est marqué de même dans des anciens titres de l'archevêché. Cela pouvait signifier Col-de-Porc, car *bacon* signifiait anciennement un porc. La *Liste des rues* du XVe siècle l'écrit *Coup-de-Baston*.

(2) On dit aujourd'hui la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

(3) On donnait ce nom encore en 1506, selon SAUVAL, p. 174, à une petite rue voisine du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il me paraît que ce doit être la petite rue qu'on a depuis appelé du *Demi-Saint*, à cause de la moitié d'une image de saint, avec laquelle on en avait barré l'entrée.

(4) Camarade.

(5) Serment.

(6 et 7) Il veut dire qu'en descendant jusque sur le quai, il suivit le chemin de dessus le bord de la rivière, et qu'ensuite il entra dans une grande rue qui conduisait à la porte du Louvre.

(8) SAUVAL, p. 148, assure que c'est la rue du Louvre, apparemment celle de Saint-Thomas ou quelqu'autre rue remplie par les nouveaux bâtiments du Louvre. Dans la *Liste* du XVe siècle elle est appelée *rue d'Aultraiche*.

(9) Ce nom subsiste, sinon que l'on prononce *Honoré* et non pas *Honouré*.

(10) A côté de lui.

(11) Ce nom subsiste. On croit que c'est un jeu dit *des poulies*, qui a donné ce nom à différentes rues de Paris.

(12) C'est la rue Bailleul, selon SAUVAL, p. 112. Elle pouvait avoir eu ce nom de ce que les moines du prieuré de Daveron, proche Poissy, au diocèse de Chartres, y auraient eu un hôtel. Si elle se trouvait écrite la rue d'Avron, il paraîtrait que ce serait du hameau d'Evron qu'on a aussi écrit Avron, et qui est de la paroisse de Neuilly-sur-Marne, qu'elle aurait eu la dénomination.

(13) La *Liste des rues*, écrite au XVe siècle, l'appelle rue Philippe Tyson.

(14) Prier.

(15) *Voy.* l'abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 59.

(16) On l'appelle aujourd'hui la rue d'Orléans : elle avait eu le nom de Nesle, par rapport à l'hôtel que Jean, seigneur de Nesle, avait tout auprès en 1230, et qui depuis fut appelé l'hôtel de Bohême, et enfin l'hôtel de Soissons.

N'avoie tabour ne viele :
En la rue Raoul Menuicet (1)
Trouvai un homme qui mucet (2)
Une femme en terre et en siet
La rue des Estuves (3) en près siet.
En près est la rue du Four (4):
Lors entrai en un carefour (5),
Trouvai la rue des Escus (6)
Un homs à grands ongles locus (7)
Demanda, Guillot, que fais-tu?
Droitement de Chastiau-Festu (8)
M'en ving à la rue à Prouvoires (9),
Où il a maintes pennes vaires (10);
Mon cuer si a bien ferme veue.
Par la rue de la Croix-Neuve (11)
Ving en la rue Raoul Roissolle (12),
N'avoie ne plaie (13) ne sole
La rue de Montmartre (14) trouvai;
Il est bien seu et prové,
Ma voie fut delivre (15) et preste

(1) Je l'ai lue indiquée sous le nom de Royal-Mucet, dans un cartulaire de l'archevêché, à l'endroit de la fondation de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, dans Saint-Eustache, laquelle chapelle y avait une maison en 1352. Le cul-de-sac qui est devant la croix qu'on voit au carrefour du portail de Saint-Eustache, me paraît être un reste de cette rue; laquelle suivant le dire du poëte, devait être contiguë à un cimetière d'un côté, et de l'autre côté à l'un des bouts de la rue des Vieilles-Etuves.

(2) Cachait et enfouissait.

(3) On dit maintenant *des Vieilles-Etuves*. Un acte de 1371 m'a appris que c'était les étuves des femmes qui y étaient.

(4) En l'an 1356, on disait que les étuves Poquelé avaient autrefois été en cette rue. J'en ai vu le titre.

(5 et 6) Ce carrefour doit être différent de celui de devant Saint-Eustache, puisque la rue des Ecus, dite à présent la rue des Deux-Ecus, y aboutissait.

(7) C'est-à-dire comme des pieds de sauterelles.

(8) Il est sûr que ce lieu avait donné le nom à une rue; mais il n'est pas facile d'indiquer où elle était. Il semble seulement qu'elle était dans le carré environné de la rue des Prouvaires; de celle des Deux-Ecus, du Four et de Saint-Honoré, ou bien il faut dire que celle de Saint-Honoré ne commençait que vers la rue d'Orléans, et ce qui précédait, du côté de la rue de la Féronnerie, était la rue Château-Fétu; on la connaissait encore vers 1430. (SAUVAL, t, III, p. 566.)

(9) SAUVAL écrit, p. 160, que le maître des chapelains de Saint-André, dans l'église Saint-Eustache, avait là une espèce de tribunal. Ces chapelains, qui étaient tous frères, avaient territoire, justice et censive.

(10) Plusieurs étoffes de diverses couleurs.

(11) Ce doit être la rue Traînée qui, dans son bout oriental, était dite la ruelle au Curé, selon SAUVAL, p. 165. Elle aboutit encore à présent à une croix que le même, t. II, p. 351, dit avoir été appelée en 1300, la Croix-Jean-Bigue, et qu'il appelle la Croix-Neuve.

(12) On lit dans SAUVAL, p. 144, que c'est maintenant la rue dite *du Jour*, par abbréviation du mot *Séjour*.

(13) Plie, poisson de mer.

(14) En effet, la rue du Jour y donne.

(15) Facile.

Tout droit par la ruelle (1) e peistre (2)
Ving à la pointe Saint Huitace (3).
Droit et avant sui (4) ma trace
Jusques en la Tonnellerie (5)
Ne sui pas cil qui trueve lie.
Mais pardevant la halle au blé (6)
Où l'en a maintefois lobé (7)
M'en ving en la Poissonnerie (8)
Des Halles et en la Formagerie (9),
Tantost trouvai la Ganterie (10) ;
A l'encontre est la Lingerie (11),
La rue o Fevre (12) siet bien près
Et la Cossonnerie (13) après,
Et por moi mieux garder des Halles
Par-dessous les avans des halles (14)
Ving en la rue à Prescheeurs (15)
La bui (16) avec Freres Meneurs
Dom je n'ai pas chiere marie (17),
Puis allai en la Chanverie (18).
Assez près trouvai Maudestour (19)
Et le carrefour de la Tour (20),
Où l on giete mainte sentence
En la maison à Dam (1) Séquence
Le puis le carrefour départ (2) :
Jehan Pincheclou d'autre part
Demeura tout droit à l'encontre,
Or dirai sans faire lonc conte (3),
La petite Truanderie (4) ;
Es rues des Halles (5) s'alie ;
La rue au Cingne (6) ce me samble
Encontre Maudestour assemble
Droit à la grant Truanderie (7)
Et Merderiau (8), n'obli-je mie,
Ne la petite ruélète
Jehan Bingne (9) par Saint Clerc (10)
suréte (11),
Mon chemin ne fu pas trop rogne (12)
En la rue Nicolas Arode (13)
Alai, et puis en Mauconseil (14),
Une dame vi sur un seil (15)
Qui moult se portait noblement ;
Je la saluai simplement,

(1) Cet endroit de notre poëte fait voir que la rue Montmartre était précédée ou voisine d'une ruelle qu'on ne voit plus, la rue ayant été élargie.

(2) Vitement.

(3) La pointe signifie là le clocher qui était en flèche et presque derrière l'église. On écrivait ainsi le nom d'Eustache.

(4) Suivi.

(5 et 6) Ces quartiers existent encore.

(7) Trompé ou moqué.

(8, 9, 10, 11) Tous ces quartiers se trouvent encore aux Halles, excepté celui de la Ganterie, dont le nom ne subsiste plus; au moins il n'y a point de rue de ce nom. Il paraît qu'étant vis-à-vis de la Lingerie, c'est la rue de la Poterie qui le représente.

(12) C'est celle qu'on appelle à présent la rue aux Fers, et mal à ce qu'il paraît. Je l'ai trouvée aussi écrite rue au Feurre dans un acte de 1365.

(13) Un titre que j'ai vu, de l'an 1283, l'appelle *vicus Quoconneriæ*. (*Tab. S. Magl.*)

(14) Il veut dire les piliers avançants.

(15) Suivant ce qu'on lit dans Sauval, p. 159, il ne faut pas entendre ici les Frères Prêcheurs, appelés autrement Jacobins, quoique le poëte paraisse l'insinuer par le vers suivant. Pour appuyer la pensée de Sauval que ce nom est venu d'une enseigne qui était dans cette rue, j'ajouterai qu'en 1351 et 1365 on voyait dans la rue aux Ours une enseigne dite *le Prêcheur*, selon un acte de ces temps-là que j'ai vu. (*Tab. Ep. Paris.*)

(16) Je bus.

(17) Dont je ne suis pas fâché.

(18) Sauval s'étend à prouver qu'il faudrait l'écrire Champ-Verrerie, disant que c'était un quartier de verriers et non de vendeurs de chanvre. J'ai cependant vu des titres très-anciens où cette rue est dite *de Cannaberia*.

(19) C'est là le vrai nom, et non pas Mondetour ; on a même écrit autrefois *Maudestor*, en parlant du château de ce nom, situé sur la paroisse d'Orçay, qui est très-ancien, et dont cette rue de Paris paraît avoir tiré son nom. Maudestor et Mauvais-Détour sont au reste synonymes. Ce peut être aussi de quelque mauvaise rencontre qu'elle aura eu sa dénomination.

(20) Le puits dont il est fait ici mention me fixe à croire qu'il s'agit du carrefour formé par les deux rues de la Truanderie, au milieu duquel était un puits, dit le puits d'Amour ; on en voit encore des vestiges. Pour ce qui est de la tour qui y était du temps du poëte, il n'en reste aucune mémoire ; cependant M. Séquence, qui est nommé à cette occasion, est un nom véritable ; il était chefcier de Saint-Merry. Si l'origine du nom des rues de Truanderie vient de tributs qu'on y payait pour les marchandises arrivant à Paris, les sentences que l'on jetait en sa maison en ce carrefour, étaient vraisemblablement des plaintes formées sur des extorsions.

(1) Dom ou monsieur.

(2) Le puits sépare le carrefour.

(3) Longue narration.

(4 et 5) N'ont pas besoin d'explication.

(6) On écrit à présent la rue du Cygne.

(7 et 8) La grande rue de la Truanderie, passant devant la rue Verderet on ne peut refuser de reconnaître que cette rue Verderet, est le Merderiau dont parle le poëte, d'autant que dans la *Liste des rues* écrite au xve siècle, elle est appelée la rue Merderel et rue Merderet. Il n'est pas étonnant que ceux qui y ont demeuré par la suite aient fait changer la première lettre, de même que dans la rue des Chiens, et dans le cul-de-sac de la Fosse aux Chiens, la cinquième lettre du mot Chiens a été substituée à une autre : celui qui a fait imprimer les *Rues de Paris*, chez Valeyre, en 1745, l'appelle rue Verderet ou Merderet.

(9) Cette petite ruelle me paraît être représentée aujourd'hui par la rue de la Réale. Jean Bingne, dont elle porte ici le nom, me paraît aussi être l'échevin de Paris, mentionné sous le nom de Jean Bigne, dans les lettres de l'an 1281. (Félib., t. I, Dissert. p. 103.) La rue Jean-Bingne n'est pas dans la *Liste* du xve siècle.

(10) Manière de serment.

(11) Un peu sûre.

(12) Apre, rude.

(13) Je ne sais si ce ne serait point la rue Comtesse-d'Artois qui la représenterait. Les Arrodes étaient une riche famille de Paris, dès le siècle de saint Louis. Jean Arrode était échevin en 1281. Dans la *Liste des rues du xve siècle*, cette rue ne se trouve pas, non plus que celle de la Comtesse-d'Artois.

(14) Cette rue est dite de Mal-Conseil dans la *Liste du xve siècle*.

(15) Seuil de porte.

Et elle moi par Saint Loys.
Par la Sainte rue Saint-Denis (1)
Ving en la rue as Ouës (2) droit
Pris mon chemin et mon adroit
Droit en la rue Saint-Martin (3)
Où j'oi chanter en latin
De Nostre-Dame un si dous chans.
Par la rue des Petits-Champs (4)
Alai droitement en Biaubourc (5),
Ne chassoie chèvre ne bouc :
Puis truis la rue à Jongleeurs (6),
Con ne me tienne à jeugleeurs (7).
De la rue Gieffroi-l'Angevin (8),
En la rue des Estuves vin (9),
Et en la rue Lingarière (10)
La où leva mainte plastrière
D'archal mise en œuvre pour voir (11)
Plusieurs gens pour leur vie avoir,
Et puis la rue Sandebours
La Trefilière (12) à l'un des bouts,
Et Quiquempoit (13) que j'ai moult chier.
La rue Auberi le Bouchier
Et puis la Conreerie (14) aussi,
La rue Amauri de Roussi (15),
En contre Trousse-Vache chiet,
Que Diex gart qu'il ne vous meschiet (16)
Et la rue du Vin-le-Roi,
Dieu grace on n'a point de defroy (17)
En la Viez-Monnoie (18) par Sens
M'en ving aussi compar à Sens (1).
Au-dessus d'illuec un petit
Trouvai le grand et le petit
Marivaux (2) si comme il me samble.
Li uns à l'autre bien s'asamble ;
Au-dessous siet la Hiaumerie (3),
Et assez prez la Lormerie (4),
Et parmi la Basennerie (5),
Ving en la rue Jehan le Conte (6),
La Savonnerie (7) en mon conte
Ai mise : par la Pierre o let (8)
Ving en la rue Jehan Pain-Molet (9),
Puis truis (10) la rue des Arsis ;
Sur un siege un petit m'assis
Pour ce que le repos fu bon :
Puis truis les deux rues Saint Bon (11).
Lors ving en la Buffeterie (12),
Tantost trouvai la Lamperie (13),
Et puis la rue de la Porte
Saint Mesri (14) ; mon chemin s'apporte
Droit à la rue à Bouvetins (15).

(1) Il ne fit simplement que traverser la rue Saint-Denis.

(2) On écrivait alors *as Ouës*, pour *aux Oies*.

(3, 4 et 5) Rues très-connues et contiguës.

(6) C'est la rue des Ménétriers. On les appelait alors jongleurs, mot formé du latin *joculator*.

(7) Qu'on ne me regarde pas comme railleur.

(8 et 9) Rues contiguës.

(10) Celle-ci est inconnue à Sauval et ne se trouve point dans la *Liste du* XVe *siècle*, à moins que ce ne soit celle de la Plastaye, que le poëte semble désigner par les plâtrières dont il parle. Au reste, ce peut être la rue de la Corroyerie ou la rue Maubuée. Cette dernière est dans le Catalogue du XVe siècle.

(11) Pour vrai.

(12) Sauval p. 170, dit avoir vu un rôle de l'an 1300, où elle est écrite la rue Hendebourg la Treffelière. Je croirais que ce serait une faute de copiste d'avoir écrit Sendebourg, *Hendeburgis* me paraissant plus teutonique que *Sendeburgis*. Il semble que c'est la rue de Venise qui la représente.

(13) Dans le Cartulaire de Sorbonne il est fait mention d'un Nicolas Kiquenpoit, qui pourrait bien avoir donné son nom à cette rue.

(14) Le dénombrement des rues du XVe siècle l'appelle rue de la Courroierie. Dans un acte de 1530 que j'ai vu, elle est dite rue Vieille-Courroierie, et il y avait dès lors une maison avec l'enseigne des *Cinq-Diamants*. C'est ce qui lui a fait changer son nom. Un autre acte du 17 février 1578, l'appelle rue de la Fontaine des Cinq-Diamants. *Voy.* aussi Sauval, p. 131.

(15) Cette rue, que plusieurs titres vus par Sauval qualifient rue Amauri de Roissi, *de Rossiaco*, et non *de Rossiart*, qui est une faute d'impression, est représentée aujourd'hui par la rue Ognart.

(16) Arrive.

(17) Détour.

(18) De la rue Trousse-Vache on entre en celle des Trois-Maures, qui n'est point nommée ici. D'où j'insère que cette rue des Trois-Maures est la rue du Vin-le-Roi de notre poëte. Il n'y a de cette dernière rue à celle de la Vieille-Monnaie que vingt pas. Elle a été appelée vers 1400 la rue Guillaume-Joce.

(1) De dessein formel.

(2) Ces deux rues subsistent ; et dans la grande rue Marivaux est un cul-de-sac assez profond, dit le cul-de-sac des Etuves, dont il n'est point parlé ici.

(3 et 4) De la rue de la Heaumerie on passe directement en celle des Ecrivains, dont le poëte ne parle point : ainsi les lormiers sortis de la Cité s'étaient peut-être placés en cette rue avant que les écrivains y vinssent ; ou bien il faut dire que la rue des Lormiers était celle qui subsistait en 1498 sous le nom de Guichard-le-Blanc, suivant un titre du prieuré de Saint-Eloi, et qui se trouve aujourd'hui réduite en cul-de-sac dit du Chat-Blanc, qui a son entrée par la rue Saint-Jacques de la Boucherie.

(5) Ce ne peut être que la rue Trognon, parce qu'elle donne dans celle d'Avignon.

(6) C'est la rue d'Avignon, comme l'assure Sauval, p. 111.

(7) Cette rue a conservé son nom et est du voisinage.

(8) La Pierre-au-Lait est devant Saint-Jacques de la Boucherie.

(9) Cette rue et la suivante sont connues.

(10) Trouvai.

(11) On ne connaît aujourd'hui qu'une seule rue Saint-Bon, laquelle passe devant l'église de ce nom. L'autre rue de Saint-Bon est celle qui de la rue des Arcis va aboutir au portail de la même église, qu'on appelle à présent la rue de la Lanterne.

(12) Il est prouvé dans Sauval, p. 147, que la rue des Lombards était appelée au XIIIe siècle *vicus Buffeteriæ*.

(13) Il y a grande apparence que ce qui a succédé à cette rue est quelque cul-de-sac. Il s'en présente deux assez considérables tout proche la rue des Lombards, l'un appelé le cul-de-sac de Saint-Fiacre, rue Saint-Martin ; l'autre, dit le cul-de-sac des Etuves, rue Marivaux.

(14) Elle conduisait ou était voisine d'une porte, dite anciennement la porte Saint-Merri ; mais elle devait faire partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue Saint-Martin.

(15) Il paraît qu'on doit connaître cette rue et les deux suivantes dans celle de Taille-Pain, qui est

Par la rue à Chavetiers tins
Ma voie en la rue de l'Estable
Du Cloistre qui est honestable
De Saint Mesri en Baillehoe (1)
Où je trouvai beaucoup de boe
Et une rue de renom,
Rue neuve Saint Mesri (2) a non,
Tantost trouvai la Cour Robert
De Paris (3) mes par Saint Lambert
Rue Pierre o lart (4) siet près,
Et puis la Bouclerie (5) après:
Ne la rue n'oublige pas
Symon le Franc (6) mon petit pas
Alai vers la porte du Temple (7),
Pensis ma main de lez (8) ma temple.
En la rue des Blans-Mantiaux (9)
Entrai, où je vis maintes piaux
Mettre en conroi (10) et blanche et noire
Puis truis la rue Perrenelle
De Saint Pol (11), la rue du Plastre (12)
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

En pres est la rue du Puis (1).
La rue à Singes (2) après pris
Contre val (3) la Bretonnerie (4)
M'en ving plain de mirencolie (5)
Trouvai la rue des Jardins (6)
Où les Juifs maintrent (7) jadis;
O carrefour du Temple (8) vins
Où je bui plain henap de vin
Pour ce que moult grand soif avoie,
A donc me remis à la voie,
La rue de l'Abbaye du Bec
Hellouin (9) trouvai par abec (10);
M'en allai en la Verrerie (11)
Tout contre val la Poterie (12)
Ving au carrefour Guillori (13):
Li un dit haro, l'autre hari,
Ne perdit pas mon essien (14),
La ruelete Gencien (15)
Alai, où maint un biau varlet (16),
Et puis la rue Andri Mallet (17),
Trouvai la rue du Martrai (18);
En un ruelle (19) tournai
Qui de Saint-Jehan voie à porte (20)
En contre la rue des deux Portes,
De la viez Tisseranderie (21)
Alai droit à l'Esculerie (22)
Fit en la rue de Chartron (23)

double, étant en forme d'équerre; et dans le cul-de-sac du Bœuf, qui était une rue dans laquelle avait issue une maison sise rue du Temple, avant que le nom de la rue Sainte-Avoie fût usité. (*Ex Tab. Ep. Paris.*)

(1) Sauval assure que Baillehoe, proche Saint-Merry, est la rue Brise-Miche, et il en donne la preuve, p. 121.

(2) Dès l'an 1273, on connaissait cette rue sous ce nom, Mesri ou Mezri viennent de *Médéricus*, selon l'usage fréquent de changer le *d* en *z* dans la langue française. L'abbé Chapelain a repris en quelqu'endroit de ses écrits ceux qui prononçaient ou écrivaient *rue Neuve-Saint-Médéric;* ce qu'il regardait comme aussi bizarre que de vouloir qu'on dise aujourd'hui *Saint-Elige* et *Saint Léodégaire*, au lieu de Saint-Eloi et de Saint Léger.

(3) C'est maintenant la rue du Renard. (Sauval, p. 129.)

(4) On a fort varié dans l'orthographe du nom ajouté à celui de Pierre. Sauval dit qu'on l'a écrit, tantôt au Lard, tantôt Alart; mais il est plus régulier de l'écrire Aulard en un seul mot. C'était le nom d'une famille de Paris. Il existait, en 1419, un Pierre Aulart aiguilletier, qui légua par son testament au Saint-Esprit-en-Grève, quatre livres de rente, sur une maison, rue des Prêcheurs. Ses ancêtres avaient pu donner leur nom à la rue dont il s'agit.

(5) C'est la rue du Poirier, dite autrefois la Petite-Bouclerie, selon Sauval, p. 118; cependant le même auteur écrit, p. 158, que l'on disait la Petite-Boucherie, et qu'on l'appelait aussi la rue Espaulart.

(6) Il dit qu'on n'oublie pas la rue Simon-le-Franc. Ce nom est celui d'un habitant nommé Simon Franc, dans un titre de 1211.

(7) Il y avait du temps de Guillot une porte pour sortir de Paris, assez près de la communauté de Sainte-Avoie.

(8) Proche.

(9) C'était alors un quartier de Pelletiers. Un titre de 1436 l'appelle rue de la Parcheminerie.

(10) Pour être corroyées.

(11) Je ne vois que la rue de l'Homme-Armé, ou le cul-de-sac Péquai, qui puisse représenter cette rue. La *Liste du* xve *siècle* a aussi compris cette rue sous le même nom que notre poëte.

(12) Elle subsiste.

(1 et 2) Rues connues.

(3) Par le bas de.

(4) Rue connue.

(5) Mélancolie.

(6) C'est la rue des Billettes. (Sauval, p. 117.)

(7) Demeurèrent.

(8) S'il veut parler du lieu où était l'échelle de la justice du Temple, il fit plus que son chemin ordinaire; aussi dit-il qu'il se raffraîchit.

(9) C'est la rue qu'on appelle de la Barre-du-Bec, abbaye de Normandie, dite le Bec-Hellouin. Dans la *Liste du* xve *siècle*, elle est appelée rue Baerie-du-Bec. Les moines du Bec avaient donc là un hôtel ou hospice; mais ils le vendirent en 1410, et ils en achetèrent en même temps un autre situé dans la rue Saint-Jacques, tenant par derrière aux jardins de Sorbonne, sur la censive du parloir des Bourgeois.

(10) Tout juste en commençant.

(11, 12, et 13) Le carrefour Guillori est celui où aboutissent les rues de la Poterie, de Jean-Pain-Mollet, de la Coutellerie, de Jean de l'Epine et de la Tisseranderie.

(14) Ma connaissance.

(15) La rue des Coquilles avait alors ce nom. (Sauval, 127.) Les Gentiens étaient une ancienne famille de Paris, connue par plusieurs monuments.

(16) Demeure. . . . . un jeune homme.

(17) Sauval, p. 169, a cru que cette rue devait être près de Saint-Merry; mais on voit par la marche du poëte, que ce doit être une rue voisine de celle de la Tisseranderie, comme la rue du Coq ou celle du Mouton.

(18) C'est apparemment la rue des Vieilles-Garnisons, car le cloître de Saint-Jean s'appelait alors le Martrai-Saint-Jean.

(19) Vraisemblablement la rue du Pet-au-Diable, puisqu'elle conduit à la porte de l'église Saint-Jean, et que vis-à-vis d'elle est la rue des Deux-Portes.

(20) Qui conduit à la porte Saint-Jean.

(21, 22 et 23) Le voyageur ayant vu tout le bas de la

. . . . . .
. . . . . .
En la rue du Franc-Monrier (1)
Alai, et Vieux-Cimetiere
Saint Jehan (2) meisme en cetiere (3)
Trouvai tantost la rue du Bourg
Tibout (4) et droit à l'un des bous
La rue Anquetil le Faucheur (5)
La maint un compain tencheur (6),
En la rue du Temple (7) alai
Isnelement (8) sans nul délai :
En la rue au Roi de Sezille (9)
Entrai; tantost trouvai Sedile (10);
En la rue Renaut le Fevre (11)
Maint, où elle vent et pois et feves
En la rue de Pute-y-Muce (12)

rue de la Tisseranderie, continue d'en voir le haut: ce qui se présente d'abord, est le cul-de-sac de Saint-Faron, qui a dû être de son temps la rue de l'Escullerie : cette rue n'a pas été connue de Sauval; elle ne se trouve pas non plus dans la *Liste du* xve *siècle*. A l'égard de la rue de Chartron, c'est celle qui depuis fut appelée de Craon, et ensuite des Mauvais-Garçons, à cause du malheur qui y arriva en la personne du duc de Clisson.

(1 et 2) La rue du Franc-Monrier n'a pas été connue de Sauval; peut-être est-ce la rue de Franc-Menour du Catalogue du xve siècle. Il y a apparence que les changements faits au cimetière de Saint-Jean et au marché de même nom, ont fait disparaître cette rue. Serait-ce celle de Bercy? elle ne paraît pas être ancienne.

(3) Mot pour la rime.

(4) Elle est mal-à-propos appelée aujourd'hui la rue Bourg-Tibourg; car elle a eu sa dénomination d'un nommé Thibaud ou Tibould, *Theobaldus* ou *Tibaldus*, dont on a fait *Tiboudus*, homme assez riche pour avoir à lui un certain nombre de maisons, qui fut qualifié de bourg; car on donna le nom de bourg à divers cantons habités hors les murs des villes. J'ignore de qui le prieuré de Saint-Eloi a eu la censive de cette rue; mais les registres du parlement de la Toussaint 1300, le maintiennent en la justice haute et basse qu'il y a; aussi est-elle tout entière de la paroisse de Saint-Paul, dépendante de Saint-Eloi : *Vicus burgi Tiboudi*, disent ces registres. La *Liste du* xve *siècle*, met rue du Bourg-Thiébaud.

(5) La *Liste des rues* du xve siècle l'appelle rue Otin-le-Fauche; d'autres manuscrits mettent Huguetin-le-Faucheur; mais les titres de Saint-Eloi portent Anquetin. Une enseigne de la Croix-Blanche a fait évanouir ce nom pour celui-là. Cette rue n'a plus que des portes de derrière.

(6) Rue qui n'a pas changé de nom.

(7) Demeure un compagnon querelleur.

(8) Promptement.

(9) Même nom aujourd'hui.

(10) Nom d'une femme.

(11) A conservé son nom.

(12) Par la marche de notre versificateur, qui parle immédiatement de la rue Tiron, il est évident qu'il entend ici la rue Cloche-Perce qui est un nom nouveau. La rue des Célestins qu'on appelle du Petit-Musc, n'est que le même nom Pute-y-Muce défiguré. Ces deux rues, aujourd'hui fort passagères, ont pu être autrefois une retraite de pénitentes, de même que sont les Madelonettes au quartier Saint-Martin des Champs. Le poëte, au lieu de parler de cette rue, comme de celles après lesquelles j'ai laissé des vers en blanc, dit au contraire qu'il y fit station, et que les dames qui y demeurent chantent des cantiques qu'il appelle hymnes. Au reste, je crois devoir faire observer que dans la Brie, il y a un fief appelé *Petit-Muce*, relevant de la seigneurie de Tournant, dont hommage fut rendu en 1483 (Sauval, t. III, p. 474), et que c'est se fatiguer inutilement que de s'attacher à la manière dont Guillot a écrit le nom de la rue en question, si elle a tiré son nom primitif d'un seigneur de ce fief.

Y entrai en la maison Luce
Qui maint en rue de Tyron;
Des Dames Ymes (1) vous diron.
La rue de l'Escoufle (2) est près
Et la rue des Rosiers (3) près
Et la grant rue de la porte
Baudeer (4) si con se comporte
M'en allai en rue Percié (5);
Une femme vi destrecié (6)
Pour soi pignier (7), qui me donna
De bon vin, ma voie adonna
En la rue des Poulies Saint Pou (8)
Et au-dessous d'illuec un pou (9)
Trouvai la rue à Fauconniers (10).
. . . . . .
. . . . . .
Parmi la rue du Figuier (11)
Et parmi la rue à Nonains-
D'Ierre (12), vi chevaucher deux nains
Qui moult estoit esjoi
Puit truis la rue de Joy (13)
Et la rue Forgier l'Anier (14)
. . . . . .
Je ving en la Mortellerie (15)

(1) Hymnes, cantiques.

(2) Ce nom au singulier se rapporte à la remarque de Sauval, p. 132, que cette rue, en l'an 1254, s'appelait la rue de l'Eclofe.

(3 et 4) Le poëte se contente d'apercevoir la rue des Rosiers, et revient à la grand'rue Saint-Antoine, qui n'avait pas encore ce nom, d'autant que les religieux de Saint-Antoine n'y furent établis que plus de cinquante ans après. On l'appelait donc vers 1300, *la grand'rue de la place Baudéer ou Baudoyer*.

(5) On dit aujourd'hui la rue Percée.

(6) Embarrassée.

(7) Se peigner.

(8) C'est-à-dire Saint-Paul, pour la distinguer des Poulies, quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauval, p. 170, a vu dans un rôle de l'an 1300, la rue des Viez-Poulies, placée sur la paroisse de Saint-Paul, et la dit située à côté de la rue de Jouy; ce qui désigne assez la rue de Fourcy, si elle pouvait passer pour ancienne; mais c'est plutôt la rue réduite en cul-de-sac, surnommée de la Guépine.

(9) Un peu au-dessus de là.

(10, 11 et 12) Ces trois rues sont contiguës et connues; mais tout le monde ne remarque pas qu'au coin de cette dernière, l'écriteau devrait porter non pas *Nonaindières* en un seul mot, mais des *Nonains d'Ierre*, ou *d'Hierre*, c'est-à-dire, des religieuses d'Hierre, abbaye située proche Villeneuve-Saint-Georges, lesquelles y ont eu une grande maison.

(13 et 14) C'est la rue Geoffroy-l'Anier; cependant on ne voit pas que le prénom de Forgier ou Frogier, qui est donné au sieur l'Asnier par notre poëte, et par des titres de 1300 et 1386, ait pu être changé en Geffroy, ou Geoffroy par la transposition des syllabes.

(15) Rue fort connue, dont la situation proche la rivière convenait fort aux teinturiers.

Où a mainte taincturerie (1),
La rue Ermeline Boiliaue,
La rue Garnier sus l'yaue (2)
Trouvai à 'ce mon cuer s'attire (3),
Puis la rue du Cimetière
Saint-Gervais (4), et Lourmeciau (5)
Sans passer fosse ne ruisseau
Ne sans passer planche ne pont
La rue à Moines de Lonc-Pont (6)
Trouvai, et rue Saint Jehan (7)
De Grève, où demeure Jouan
Un homs qui n'a pas une saine
Près de la ruele de Saine (8)
En la rue sus la riviere (9)
Trouvai une fausse estriviere (10).
Si m'en reving tout droit en Grève (11),
Le chemin de rien ne me grève;
Tantost trouvai la Tannerie (12)
Et puis après la Vannerie (13)
La rue de la Coifferie (14)
Et puis après la Tacherie (15)
Et la rue aux Commanderesses (16)
Où il a maintes tencheresses (17)
Qui ont maint homme pris o brai (18)
Par le carrefour de Mibrai (19)
En la rue Saint Jacques (20) et ou porce (21)
M'en ving, n'avois sac ni poce (22):
Puis alai en la Boucherie (23)

(1) En allant de suite, la position de cette rue ne peut tomber que sur le cul-de-sac Putigneux, qui est fort profond.

(2) Elle est parallèle avec le cul-de-sac Putigneux : on prononce par altération *Grenier* · c'était en latin *Garnerus*.

(3) Se portant.

(4) Dite aujourd'hui la rue du Pourtour.

(5) On l'appelle l'orme Saint-Gervais, quoiqu'il ne soit pas maintenant fort gros. Du temps du poëte, ce n'était qu'un aussi petit orme.

(6 et 7) La première tire son nom d'un monastère qu'on croit être l'abbaye de Long-Pont près Soissons. (*Voy.* SAUVAL, t. II, p. 424.) La seconde rue doit être celle qu'on appelle du Martroy, lequel martroy était de l'autre côté de l'église de Saint-Jean.

(8) C'est la rue de la Levrette, et la rue Perronnelle jointes ensemble.

(9 et 10) Il veut parler du quai de la Grève, qui conduit à la place du même nom.

(11) Un éperon de terre, ou bout d'île.

(12 et 13) Ces deux rues parallèles se touchent.

(14 et 15) La rue de la Coisserie est apparemment celle qu'on appelle de Jean-de-l'Epine, quoique Sauval lui assigne deux autres noms. Il peut se faire aussi que ce soit celle qu'on appelle des Teinturiers; mais elle paraît avoir été trop vilaine.

(16) Est aujourd'hui la rue de la Coutellerie.

(17) Querelleuses.

(18) A la pipée.

(19) On ne dit plus le carrefour de Mibray, mais la rue de la Planche-Mibrai; elle est au bout du pont Notre-Dame.

(20) Lieu très-connu.

(21) Au porche.

(22) Poche.

(23) Lieu très-connu.

La rue de l'Escorcherie (1)
Tournai: parmi la Triperie (2)
M'en ving en la Pouilaillerie (3),
Car c'est la dernière rue
Et si siet droit sur la grand rue (4).
Guillot si fait à tous savoir,
Que par deça grand pont pour voir (5)
N'a que deux cents rues mains six :
Outre Petit-Pont quatre-vingt
Dedans les murs non pas dehors.
Les autres rues ai mis hors
De sa rime, puisqu'ils n'ont chief (6).
Ci vous faire de son dit chief (7).
Guillot qui a fait maint bias dits,
Dit qu'il n'a que trois cents et dix
Rues à Paris vraiement.
Le doux Seigneur du firmament
Et sa très-douce chiere mère
Nous défende de mort amère.

Explicit le Dit des rues de Paris.

Nous trouvons dans l'ancien *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, différents articles d'un excellent esprit, par Hercule Gérard, sur les rues de Paris, que nous croyons devoir reproduire ici.

Les journaux sérieux, ceux surtout qui cherchent dans l'histoire des arguments en faveur des opinions qu'ils ont entrepris de faire triompher, ne sauraient professer un respect assez profond pour les documents historiques. En effet, s'ils les altèrent ou les dénaturent, même dans des questions d'une minime importance, quelle confiance pourront-ils inspirer quand ils les invoqueront au profit de leurs théories politiques, religieuses ou sociales? Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture d'un grave feuilleton, affichant des prétentions historiques, publié sous le titre de *Chronique des rues de Paris*. L'auteur de ce feuilleton semble possédé de la manie des étymologies aventureuses, si spirituellement critiquée par M. Ch. Lenormand, dans son dernier rapport sur le concours des antiquités nationales. Et comme

(1 et 2) Sont les rues situées entre la grande Boucherie et la rue de Gèvres. On les appelle à présent les rues de la Vieille-Place-aux-Veaux, du Pied-de Bœuf et de la Tuerie; ce sont les plus étroites de tout Paris, et que l'on a le moins songé à embellir, n'étant habitées que par des bouchers et des tripiers, dont cependant les maisons sont assez élevées.

(3) La rue ou quartier de la Poulaillerie était aussi aux environs du grand Châtelet; les rues de Gèvres et de Saint Jérôme paraissent en occuper la place en partie; au moins les maisons qu'on y a construites, la couvrent; ce quartier devait aussi comprendre la rue de la Jouaillerie, qui n'a été ainsi nommée qu'assez tard; car le poëte dit que la Poulaillerie se rendait dans la grand'rue.

(4) Cette grand'rue est la rue Saint-Denis, qui commence un peu après le grand Châtelet.

(5) Pour vrai.

(6) Fermées par le fond.

(7) Il veut faire ici la fin de ses vers.

d'un autre côté son oreille est choquée des noms peu décents que portaient autrefois certaines rues de Paris, il s'est ingénié à démontrer, par des étymologies flamandes, que les noms actuels ne sont que de légères altérations d'anciens noms forts innocents par eux-mêmes, mais que Dulaure et Latynna ont sali des quolibets de quelques mauvais vieux drôles du temps de la réforme. Le même auteur rejette le témoignage de Guillot, auteur du *Dit des rues de Paris*, dont les rimes, dit-il, ne sont pas officielles, et il assure que dans aucun acte on ne trouvera les noms indécents dont quelques modernes font l'injure à nos pères.

Nous ne voulons pas entreprendre l'apologie de Dulaure, dont les ouvrages sont depuis longtemps jugés pour le peu qu'ils valent. Mais si ces ouvrages sont écrits dans un esprit antimonarchique et antireligieux, on y trouve au moins des documents historiques, et ce n'est pas après avoir lu attentivement l'*Histoire de Paris* qu'on oserait soutenir que les noms obscènes attribués à certaines rues ne sont justifiés par aucun acte. Ne cherchons pas à faire nos pères meilleurs qu'ils étaient. Sans rien préjuger sur la pureté de leurs mœurs, on peut affirmer qu'ils avaient peu de chasteté dans la langue et dans les oreilles, et les noms de leurs rues, et même les surnoms qu'ils se donnaient à eux-mêmes sont là pour le prouver surabondamment. Pour ne citer que *des actes*, et *des actes officiels*, qu'on ouvre le rôle de la taille imposée aux habitants de Paris en 1313, rôle publié en 1827 par M. Buchon, et que Dulaure a cité; qu'on parcoure le rôle du subside exigé par Philippe le Bel des habitants de la même ville, en 1292, rôle publié en 1837 dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, on y rencontrera à chaque ligne la preuve de nos assertions, et la réfutation des étymologies flamandes de l'auteur du feuilleton.

Entrons dans quelques détails. On dit : « Dans le temps où Louis IX mariait une de ses filles au duc de Brabant, des religieuses brabançonnes et flamandes vinrent dans la capitale de la France, et fondèrent une maison hors de l'enceinte, près de la porte Beaubourg; car la clôture de Philippe-Auguste s'arrêtait au bout de la rue Beaubourg. Ces religieuses du dehors s'appelèrent de leur nom flamand *Trans-nonnen*, c'est-à-dire *nonnes de la banlieue*. Voilà l'origine du nom de la rue *Transnonain*...., qu'il serait plus exact d'écrire rue *des Transnonains*. » — Remarquons d'abord qu'il n'y a jamais eu à Paris de porte Beaubourg; il y avait, non pas tout à fait au bout de la rue Beaubourg, mais un peu au-dessous, une fausse porte nommée la poterne Nicolas Huidelon. Des nonnes flamandes s'établirent-elles, en 1269, en dehors et dans le voisinage de cette poterne? je veux bien le croire. Mais il n'en est pas moins vrai que vingt-quatre ans après, en 1292, la rue ne se nommait pas encore rue *Trans-nonnen*. Le nom qu'elle portait était divisé en deux mots : *Trace* (traque) qui fut plus tard remplacé par *trousse* et... un autre mot grossier que je n'écrirai point, et que le mot *nonain* supplanta dans la suite uniquement pour des raisons d'euphone.

Maintenant, nous le demandons, à quoi bon mettre en avant, au nom de l'histoire, des faits ou des jugements qu'il est si facile de détruire, l'histoire à la main. On accuse les historiens modernes de Paris d'avoir forgé des noms indécents pour injurier la simplicité de nos pères. Et ces noms prétendus forgés ont été consignés par nos pères eux-mêmes dans des actes publics qui remontent à plus de cinq siècles, et dont nous possédons les originaux. Concluons donc que chaque époque a ses mœurs, ses goûts, ses habitudes, et, par conséquent, son langage. Si les bons Parisiens, qui habitaient au XIIIe et au XIVe siècle les rues du Pélican, Transnonain et Marie-Stuard, pouvaient revenir dans leurs anciennes demeures, ils seraient tout aussi surpris de ces transformations imposées aux noms de leurs rues, que le serait Molière, s'il pouvait voir avec quelle crainte et quelle hésitation j'écris ici, comme exemples, le mot de *carogne*, qu'il faisait retentir si souvent sur la scène aux oreilles de la cour et de la ville.

Il peut être curieux de rappeler que le même motif qui fait abattre aujourd'hui tant de maisons rue Saint-André des Arcs et ailleurs, fut l'origine de leur construction dans les commencements du XIIIe siècle.

« Alors encore l'immense enclos qui entoura jadis le palais impérial des Thermes, couronnant le plateau de la montagne Sainte-Geneviève, s'étendait comme une campagne agreste et sans culture sur tout le versant nord-ouest de cette hauteur, et ne s'arrêtait qu'à la rivière, dont il occupait la partie des bords où est aujourd'hui le quai des Augustins. Du côté de l'est, cet enclos était borné alors par des propriétés de l'Université et de particuliers; du côté de l'ouest, il confinait aux vastes possessions de l'abbaye Saint-Germain, dont les prés embrassaient presque tout le territoire sud-ouest du Paris actuel, à partir de ce qui forme aujourd'hui la rue Mazarine et celle de l'ancienne Comédie-Française.

Tels étaient les restes considérables de l'enclos primitif que conservait encore l'antique palais de Julien, toujours resté dans la main de nos rois, lorsqu'un motif d'utilité publique décida Philippe-Auguste à l'aliéner presque entièrement. Ce prince sentait l'utilité de fortifier l'ensemble de sa capitale agrandie, et qui ne se bornait plus au territoire de la Cité; car les puissants abbés de Saint-Germain, par une suite de concessions féodales et par la sagesse de leur administration, avaient attiré sur les bords extrêmes de leur domaine une population active et laborieuse, qui déjà, vers la rue Dauphine, formait à la Cité une annexe qu'on ne pouvait plus regarder comme un faubourg; et cette population tendait à s'accroître en allant rejoindre insensiblement le point où ces suzerains ecclésiastiques avaient établi et leur

four seigneurial et leurs seize étaux de boucherie, établissements dont les noms de deux rues du quartier conservent encore le souvenir.

Quant à l'enclos du palais impérial, une tradition non interrompue lui avait maintenu la dénomination latine *arx*. Dans le français d'alors, les Parisiens appelaient ces terrains *li clos de li arx*, ce qu'on prononçait *li as*, et ce qu'on trouve quelquefois écrit en un seul mot, *lias*. Ce fut cet enclos que Philippe-Auguste coupa en traçant sa ligne de défense qui, par un circuit destiné à réunir une portion de la rive gauche à la Cité, et aboutissant à la pointe orientale et à la pointe occidentale de cette île, enfermait dans une enceinte garnie de fortes tours toute cette ville agrandie, dont l'entrée au sud fut dès lors la porte Bussy, où est aujourd'hui le carrefour de ce nom. Or la partie du *clos de l'arx*, qui fut ainsi embrassée entre la rivière et ces nouvelles fortifications, étant concédée largement par le domaine royal, se couvrit rapidement de maisons qui devinrent successivement le quartier *Saint-André lès Arx* (c'est-à-dire près le palais impérial), puis, par le changement de la double lettre *x* en ses deux éléments constitutifs *c* et *s*, et par l'altération de *lèz* ou *lès* en *des*, Saint-André des Arcs.

L'antique palais des empereurs romains joignant à son état de ruine ce dernier morcellement de ses dépendances, fut sans doute regardé par Philippe-Auguste comme peu digne de rester dans le domaine royal. Au moins c'est ce qu'on peut induire du don que ce prince fit en, 1218, à Henri, son chambellan, concierge de la ville de Paris, du palais des Thermes, sans autre dépendance que le pressoir attenant : ... *Consergio Parisiensi, cambellano nostro, donamus in perpetuum...t. palacium de Terminis cum pressorio quod erat in eodem palacio*... On voit que le roi se réservait, pour le livrer aux constructions particulières, comme nouveau faubourg, tout le terrain compris entre ce palais et les nouveaux remparts. Le quartier de l'Ecole de Médecine l'occupe aujourd'hui.

Depuis quelque temps les besoins de la population ou l'intérêt de la salubrité forcent l'administration municipale à détruire la physionomie originale des anciens quartiers de Paris. Ces mesures sont justifiées par des considérations d'utilité publique. Mais au milieu de ces changements matériels on voudrait voir respecter les anciens noms des places et des rues, surtout lorsqu'à ces noms se rattachent des souvenirs historiques. Le nom de *place de Grève* rappelait que cette place avait été anciennement le port principal de la ville, le point d'arrivage de tous les bateaux qui venaient de la haute Seine. Quel souvenir réveille maintenant la dénomination de *place de l'Hôtel-de-Ville?* Pourquoi ce nom a-t-il aussi remplacé celui de *rue de la Mortellerie*, qui remonte à plus de quatre siècles? Est-ce parce que cette rue conduit à l'Hôtel-de-Ville? mais il y en a dix autres qui ont le même aboutissant. La rue du *Monceau* ou de *l'Orme-Saint-Gervais* s'est aussi métamorphosée en rue *François Miron*. Personne ne méconnaît les titres que ce prévôt des marchands s'est acquis à la reconnaissance des Parisiens, mais on ne voit pas qu'il fût nécessaire de lui sacrifier le souvenir de l'orme séculaire sous lequel venaient jadis se réunir les paroissiens de Saint-Gervais. Assez de rues nouvelles s'ouvrent dans des quartiers neufs : c'est là qu'on peut consacrer un nom à la mémoire d'un homme célèbre, à un événement capital de l'histoire moderne. Mais respectons les vieux souvenirs ; l'inscription d'un coin d'une rue est souvent le seul document qui atteste un fait important, qui conduise à l'origine d'une tradition populaire.

Nous empruntons à un feuilleton du *Journal des Débats*, signé Fr. Barrière, les intéressants détails qu'on va lire :

Le premier prince français qui rassembla dans ses cabinets, avec un soin curieux, des bustes, des médailles, des livres rares, des bronzes, des tableaux, des gravures, des meubles anciens et précieux, des objets d'histoire naturelle, des armes, des statues, des bijoux, fut Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII ; il créa ce qu'on nomme *la curiosité*. Mazarin l'imita avec plus de richesse et de profusion peut-être, mais avec moins de choix. En cela comme entre tant d'objets faits pour plaire, c'est dans le choix qu'éclatent la finesse du discernement et la délicatesse du goût. Des dressoirs en bois sculpté du temps de Louis XII, des porcelaines craquelées de la Chine, des bronzes de la renaissance, et des mendiants, des pauvresses, petites figures venues d'Espagne, et vêtues de haillons en bois que percent leurs membres divoire, tout cela est curiosités d'amateurs. Les *curiosités* des grandes villes sont tous les monuments riches d'années, de souvenirs, comme l'hôtel de la Trémouille, ou comme on devrait dire, de la *Tremoille*. Les seigneurs de ce nom *n'en avoient pas pour un* dans Paris. Le premier qu'ils habitèrent, n'étant encore que vicomtes de Thouars, était situé dans un des beaux quartiers de la ville à cette époque, rue de la Huchette, près la rue des Trois-Chandeliers. Il tombait en ruines en 1379. Pierre de la Trémouille, en 1413, en occupait un autre, rue Plâtrière. Mais de tous leurs hôtels, le plus beau, le plus vaste, fut sans contredit celui de la rue des Bourdonnais. C'était la maison seigneuriale, le fief de la Trémouille, dont relevaient quantité de maisons du quartier. Gui de la Trémouille, à qui Charles VI confia l'oriflamme, en 1393, se plut aux embellissements de cet hôtel, Des prairies, un jardin, une galerie, qu'ornaient des bustes, des portraits, des armures, attestaient la richesse et le bon goût des possesseurs, et la ville de Paris leur fit don, par honneur, de quelques pouces d'eau qui jaillissaient dans leurs parterres.

La ville, plus de quatre cents ans après, voulait encore honorer leur mémoire et leur nom en conservant les curieux débris de leur habitation. Nulle grande famille peut-être n'eut droit à plus d'illustration ; nulle

ne suivit mieux les sentiers de l'honneur. Aussi Louis II de la Trémouille, le plus célèbre de sa maison, celui qui eut le cœur percé d'une balle à Pavie, avait-il pour devise une roue avec ces mots : *Sans sortir de l'ornière.* Le petit-fils de ce héros, François de La Trémouille, épousa la dernière descendante de Frédéric, roi de Naples, détrôné sous Louis XII et réfugié en France; et comme les femmes heritaient de la couronne et la portaient à Naples, c'est de cette descendance directe que la maison de La Trémouille tient des droits certains, quoique méconnus, à la possession d'un royaume. L'hotel de la rue des Bourdonnais paraît aujourd'hui bien petit pour tant de gloire. Mais déjà cet hôtel avait, sous Louis XIV, beaucoup perdu de son éclat, quoiqu'il fût occupé par le président de Belièvre (1).

Des magasins, des comptoirs, se trouvent de nos jours trop à l'étroit dans le château d'un duc et dans l'hôtel d'un premier président. Une modeste inscription conservera, du moins, sur les lieux mêmes, des souvenirs chers à l'histoire. Sans remonter si haut, sans aller au delà du XVIIe siècle, que de rues, de maisons habitées sous Louis XIV par de célèbres personnages sans qu'on en ait gardé la mémoire ! On peut s'aider pourtant de quelques recherches. Bossuet logeait à la place des Victoires ; Fénelon, à Saint-Sulpice ; Massillon, rue Saint-Honoré, à l'Oratoire : Turenne habitait la rue Saint-Louis, et l'une des héroïnes de la Fronde, la belle madame de Montbazon, avait son hôtel rue Béthisy. L'auberge des *Trois Chapelets,* rue du Four-Saint-Germain, fut longtemps habitée par Descartes. Il demeurait, en 1644, rue des Ecouffes, d'où il allait voir le père Mersenne aux Minimes; c'est aux Minimes qu'il reçut Pascal. *Les provinciales* ont été composées rue des Poirées, entre les jésuites et la Sorbonne. A la Place Royale logeaient Sarrazin, Mondory, Charleval et Marion de Lorme. Madame de Sévigné ne suffit-elle pas à la gloire de l'hôtel Carnavalet? Quinault habitait l'île Saint-Louis; le peintre Le Brun, les Gobelins, et Girardon, les galeries du Louvre. Chaulieu, Campistron, Palaprat avaient reçu l'hospitalité la plus joyeuse au Temple, chez le grand prieur de Vendôme, dont les vins valaient mieux que les mœurs. Corneille est mort rue d'Argenteuil, Racine, rue des Marais-Saint-Germain. Enfin Régnard s'était logé rue Richelieu, près de la fontaine qu'on y voit encore, en face de la maison de Molière, absolument comme un collatéral qui attend une part légère dans une immense succession. Quant à Molière, il logea rue Saint-Honoré, de 1663 à 1665, rue Saint-Thomas-du-Louvre de 1665 à 1668, et de 1668 à 1673 rue Richelieu, n° 34; il y mourut. Qui ne sait, à Paris, en France, en Europe, qu'il était né sous les piliers des Halles ?

(1) Les propriétaires actuels, bien convaincus que la ville ne pouvait acheter l'hôtel entier, n'ont point voulu lui vendre séparément l'élégante tourelle qui décore le vieil édifice : ils en ont fait don à la ville. On ne pouvait agir plus noblement. Aux jours de leur splendeur, les sires de La Trémouille n'auraient pas mieux fait.

SAINT-ANDRÉ DES ARCS, ancienne église aujourd'hui détruite. A main droite en entrant dans le chœur, et proche du grand autel, est un monument plaqué sur le jambage d'un arc, et consacré à la mémoire d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti. Il consiste en une belle figure de marbre blanc à demi-bosse, et accompagnée des attributs qui désignent la Foi, l'Espérance et la Charité, vertus caractéristiques de cette princesse, qui les avait pratiquées avec une fidélité qui fit l'admiration de son siècle. Les ornements de ce tombeau sont aussi de marbre blanc, à la réserve d'une urne qui en fait l'amortissement, et de quelques festons de bronze doré, le tout du dessin et ciseau du fameux Girardon.

Sur une table aussi de marbre blanc, est écrite en lettres noires l'épitaphe qui suit :

A la gloire de Dieu, et à l'éternelle mémoire d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, qui, détrompée du monde dès l'âge de 19 ans, vendit toutes ses pierreries pour nourrir, durant la famine de 1662, les pauvres de Berri, de Champagne, de Picardie; pratiquant toutes les austérités que sa santé put souffrir; demeura veuve à l'âge de 29 ans; consacra le reste de sa vie à élever en princes chrétiens, les princes ses enfans, et à maintenir les lois temporelles et ecclésiastiques dans ses terres; se réduisit à une dépense très-modeste; restitua tous les biens dont l'acquisition lui étoit suspecte, jusqu'à la somme de 800 mille livres; distribua toute son épargne aux pauvres dans ses terres et dans toutes les parties du monde, et passa soudainement à l'éternité après 26 ans de persévérance, le 4 février 1672, âgée de 35 ans.

Priez Dieu pour elle.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, ont posé ce monument.

Le corps de cette princesse repose dans un caveau qui est vis-à-vis, et tout proche de ce mausolée. Son cœur fut porté aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, et ses entrailles furent inhumées au côté droit du chœur de l'église de Port-Royal des Champs. Cette abbaye ayant été démolie en 1710, et les corps qui y reposaient ayant été exhumés, les entrailles de la princesse de Conti furent transportées dans ce caveau à Saint-André des Arcs, où fut aussi inhumé Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, fils aîné de cette princesse, mort à Fontainebleau, le 9 novembre 1685, âgé de vingt-quatre ans.

Vis-à-vis et aussi dans le chœur est un monument érigé à la mémoire de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et frère puîné de Louis-Armand de Bourbon. Ce monument est presque semblable à celui auquel il symétrise et est du dessin et de l'exécution de Coustou l'aîné; il est aussi de

marbre blanc, et plaqué sur le jambage de l'arc. On y voit la déesse Pallas, tenant d'une main le portrait de ce grand prince, dont elle semble regretter la perte; et l'autre est appuyée sur un lion, symbole usé et trivial de la valeur militaire; mais rien n'y désigne le prince chrétien. Est-il croyable que dans le siècle le plus éclairé sur la vérité de notre sainte religion, on ait osé placer dans nos temples, à côté du trône du Dieu vivant, les simulacres des fausses divinités du paganisme, pour décorer nos tombeaux au mépris des vertus chrétiennes? Les vrais fidèles doivent également gémir de ne lire dans la longue épitaphe de ce prince belliqueux presque rien de sa piété et de sa religion, seule louange digne d'un héros chrétien, qui attend une couronne immortelle, toutes celles des plus beaux lauriers n'ayant qu'une existence frivole et imaginaire.

Ce prince mourut à Paris le 22 février 1709, âgé de quarante-cinq ans, et son corps fut inhumé dans le caveau où étaient ceux de sa mère, de son frère aîné, et ceux des autres princes et princesses de sa maison, que la mort nous a enlevés depuis lui.

L'épitaphe de ce prince est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir, qui fait un des panneaux du piédestal, sur lequel porte tout ce monument.

Franc. Lud. Borbonius Reg. Sang.. Princeps de Conti, natus Lut. Paris. prid. kalen. maii, anno 1664, in Belgicar. urbium Cortraci, Dixmudæ, Lucemburgi obsidionibus posito tyrocinio. In Hungariam adversus Turcas profectus, Lotharing. Principi, Duci veterano, juvenis admirationi fuit. Domum reversus, tradidit se in disciplinam Patrui Condœi, qui paulo post extinctus, in eo revixit a prima usque pueritia Delphino unice dilectus. In Germania Philippoburgum, Manheimum, aliasque urbes expugnanti: in Flandria Principis Arausic. impetus incredibili celeritate prævertenti, Comes ubique adfuit, et adjutor. Ludovico Magno Montes, et Namurc. obsidenti utilem operam navavit. Ad Steenkercam, ad Norwindam, laborantem et pene inclinatam aciem ita restituit, ut Lucemburgius victor maximam ei partem gloriæ concederet. In Poloniam bonorum judicio et voluntate ad regnum vocatus. Contraria dissidentium civium factione desideranti Patriæ redditus, otium, minime iners, bonarum Artium studiis, lectioni, eruditis colloquiis impendit. Ingenio magno et excellente, ita aptus ad omnia, ut quidquid ageret, ad id unum natus esse videretur. De familia, de amicis, de humano genere optime meritus, Gallorum amor et deliciæ, heu! breves. Dignam Christiano Principe et pretiosam in conspectu Domini mortem obiit Lut. Paris. VIII. kalend. mart. an. Chris. 1709, ætatis 45. Ad sanctos piæ matris cineres, uti ipse jusserat, uxor mœrens posuit.

R. I. P.

Dans la nef, auprès de l'œuvre, est l'épitaphe qui suit :

A la gloire de Dieu, et à la mémoire éternelle de messire Jean-Baptiste Ravot, chevalier, seigneur d'Ombreval, et conseiller du roi en tous ses conseils, et son premier avocat général en sa cour des aydes, décédé le 17 de janvier 1699, âgé de 45 ans, après en avoir passé 17 dans l'exercice de sa charge.

Dame Geneviève Berthelot, son épouse, a fait poser cette épitaphe, et a donné à l'œuvre de cette église la somme de 200 livres pour faire dire une messe à perpétuité, le jour de la mort du défunt. MM. les marguilliers se sont obligés de faire exécuter la fondation, et d'en avertir, la veille, l'aîné de ses descendans :

Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval et Geneviève Berthelot étaient les père et mère de M. d'Ombreval, que nous avons vu maître des requêtes et lieutenant général de police de Paris, en 1725.

Gilbert Mauguin, président en la cour des monnaies, et mort en sa maison rue de Seine, le 6 juillet 1674, fut apporté de l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse, en celle de Saint-André des Arcs, et y fut inhumé le lendemain.

Ce vertueux et savant homme était de Riom en Auvergne, ou des environs de cette ville. Il vint au monde avec un heureux naturel, un esprit pénétrant, une mémoire fidèle, et avait été élevé par un oncle, qui fut un des plus célèbres avocats de son temps.

Le neveu répondit parfaitement aux vues de son oncle, et parut avec éclat au barreau jusqu'en 1637, qu'il fut pourvu d'une charge de président en la cour des monnaies, dont il remplit les devoirs jusqu'à la fin de sa vie, avec une régularité exemplaire.

Après avoir donné aux fonctions, dont il était redevable au public, le temps qui leur était nécessaire, il donnait tout le reste à la lecture des conciles, des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, et devint aussi savant en théologie que les docteurs qui l'enseignent : aussi attaché aux choses saintes que les prêtres les plus vertueux, aussi recueilli que les religieux les plus réglés, il vécut dans le siècle sans être du siècle. Voilà un abrégé de l'éloge que le président Cousin a fait de ce savant confrère, dans un des journaux des savants, de l'an 1696.

Un livre intitulé; *Vindiciæ Prædestinationis et Gratiæ*, qui parut en 1650, en deux volumes in-4°, est le seul fruit qui nous reste du savoir du président Mauguin; encore s'est-il trouvé dans ces derniers temps un écrivain assez mal informé pour l'attribuer au P. Quatremaire, bénédictin; mais cet écrivain ne connaissait guère le caractère de ces deux savants. Le P. Quatremaire n'était point d'humeur à céder à un autre la gloire qui lui appartenait; et M. Mauguin était encore moins d'humeur à s'approprier ce qui ne lui appartenait point. S'il restait

quelque soupçon sur le véritable auteur de ce livre, il n'y a qu'à aller dans la bibliothèque des Augustins de la reine Marguerite; on y verra le manuscrit original du *Livre de la défense de la prédestination et de la grâce*, écrit de la propre main de M. Mauguin. Il est fait une mention honorable de ce savant, dans la dernière édition de Moréri, en 1759.

Entre les chapelles qui décorent les bas-côtés de cette église, il y en a deux ou trois de remarquables; celle qui est sous l'invocation de saint Nicolas, est la plus grande et la plus riche de cette église. Jacques Coytier (les uns écrivent Coctier, d'autres Cothier, Cottier, etc.), médecin de Louis XI, et président en la chambre des comptes de Paris, ayant fait bâtir une maison dans la rue Saint-André des Arcs, et étant devenu par-là paroissien de cette église, les marguilliers lui donnèrent, en 1491, une place pour y bâtir une chapelle. Elle était achevée en 1505, et Coytier la dota de cent livres de rente, ce qui était pour lors une grosse somme, pour y faire dire tous les jours une messe, pour laquelle on ne donnait que trois sous au chapelain.

Nicolas Leclerc, dit *Coytier*, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, augmenta de beaucoup la fondation de cette chapelle, et voulut qu'elle fût sous le titre de Saint-Nicolas, dont elle porte encore aujourd'hui le nom. Guillaume d'Argonne, titulaire de cette chapelle en 1603, ajouta à ce bénéfice une maison et un jardin, qui sont aujourd'hui affermés sept cents livres. François Gaudin, qui lui succéda, suivit l'exemple de son prédécesseur, et donna à ce bénéfice, en l'an 1642, une maison et un jardin affermés à présent plus de 900 liv., en sorte que cette chapelle est un bénéfice qui rapporte actuellement au titulaire 3,000 liv. par an, toutes charges payées. C'est M. de Gourgues, maître des requêtes, qui a la présentation à ce bénéfice, comme descendant de l'unique héritière de la famille des Leclerc-Coytier. Cette chapelle ayant vaqué en 1724, M. de Gourgues la donna à l'abbé Richard, qui avait fait en 1702, la Vie du fameux P. Joseph, capucin, nommé au cardinalat, et qui était du nom et de la famille des Leclerc.

Pour ôter la confusion que cause le mélange des noms de Coytier, de Leclerc et de Gourgues, il est à propos de remarquer que Jacques Coytier, médecin de Louis XI, et président en la chambre des comptes de Paris, avait épousé Marguerite Leclerc, de laquelle n'ayant point eu d'enfant, il donna tout son bien à Jacques Leclerc, neveu de sa femme, à la charge de porter le nom de Coytier. De ce Jacques Leclerc, dit Coytier, naquit un autre Jacques Leclerc, dit Coytier, sieur d'Aulnay, dont la postérité s'est éteinte dans la famille des Gourgues, par le mariage d'Elisabeth Leclerc de Coytier, avec Armand Jacques de Gourgues, mort doyen des maîtres des requêtes du quartier d'avril, le 4 mars 1726.

Dans le bas-côté à droite, en entrant par la grande porte de cette église, est la chapelle de MM. de Thou. Le buste de Christophe de Thou est de marbre blanc, posé sur un piédestal de marbre noir. Au-dessus, sont deux Vertus assises, qui tiennent des couronnes de laurier et des palmes, et au-dessous deux enfants ou génies, portant des torches allumées, mais renversées. Entre les deux Vertus, qui sont au haut de la bordure, sont les armoiries de la famille des De Thou, qui portait d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouches à miel de même, 2 et 1. Sur un marbre, qui est au bas de ce monument, on lit :

D. O. M.

Christophoro Thuano, Aug. F. Jac. N. Equiti qui omnibus togæ muneribus summa cum eruditionis, integritatis, prudentiæ, laude perfunctus; amplissimosque honores sub Francisco I, Henrico II, Regibus consecutus, Senatus Parisiensis Præses, deinde Princeps: sacri Consistorii Consiliarius, mox Henrici tunc Aurel. ac demum Francisci Andegavium Ducis Cancellarius, tandem cum de judiciario ordine emendando, quæstura regno fraudibus ac rapinis vindicando, et scholarum disciplina restituenda cogitaret, nulla inclinatæ ætatis incommoda antea expertus, ex improvisa febri decessit. Uxor liberique mœrentes posuere. Vixit annos 74, dies 5. Obiit anno salut. 1582. cal. nov.

La décoration et l'exécution du tombeau de Jacques Auguste de Thou, président à mortier du parlement de Paris, sont de François Anguière, un des fameux sculpteurs que la France ait produits. Ce monument consiste en un sarcophage élevé sur une base, et placé entre quatre colonnes de marbre d'ordre ionique, dont les bases et les chapiteaux sont de bronze. Ces colonnes, de même que deux figures d'hommes qui sont assises sur le sarcophage, soutiennent l'entablement qui règne sur toute la composition. La statue de marbre de Marie de Barbançon-Cani, première femme de Jacques-Auguste de Thou; celle de Gasparde de la Chastre, sa seconde femme, et celle dudit De Thou, qui est au milieu, sont toutes posées sur l'entablement, et toutes trois à genoux, chacune devant un prie-Dieu. Celle de Marie de Barbançon-Cani a été sculptée par Barthélemi Prieur, ainsi que nous l'apprend M. de Thou lui-même, à la fin des Mémoires de sa vie; les deux autres sont de François Anguière. La figure de M. de Thou est vêtue d'un grand manteau fourré d'hermine et retroussé sur l'épaule. La tête en est belle et majestueuse. La draperie n'est ni trop ample ni trop serrée, et ses plis sont bien jetés. La principale face de ce sarcophage est ornée d'un excellent bas-relief de bronze, où l'on voit plusieurs génies, dont celui qui est au milieu représente l'Histoire, qui tient un livre sur lequel est ce titre : *Jacobi Augusti Thuani Historiarum sui temporis libri* 138. Les autres génies sont différemment occupés,

et caractérisent les qualités et les vertus qui règnent dans cette histoire.

Plus bas, sur une table de marbre, est l'épitaphe de ce grand magistrat et célèbre historien.

A. et Ω.

Jacobo-Augusto Thuano, Christophori filio, in regni Consiliis Assessori, amplissimi Senatus Præsidi, litterarum, quæ res divinas et humanas amplectuntur, magno bonorum et eruditorum consensu peritissimo, variis legationibus summa sinceritate ac prudentia functo, viris principibus ævo suo laudatissimis eximie culto, Historiarum Scriptori quod ipsæ passim loquuntur celeberrimo, Christianæ pietatis antiquæ retinentissimo. Vixit an. 63, menses 6, dies 29. Obiit Lutetiæ Parisiorum nonis maii 1617. Parcissime censuisse videtur, qui tali viro sæculum defuisse dixit.

Dans les panneaux des piédestaux, qui soutiennent les quatre colonnes qui décorent ce sarcophage, sont des tables de marbre, sur lesquelles on a gravé en lettres d'or les épitaphes des deux femmes de Jacques-Auguste de Thou. A droite est celle de Marie de Barbançon-Cani, fille de François de Barbançon-Cani, tué au combat de Saint-Denis, et d'Antoinette de Vasières. Elle avait une sœur aînée, nommée Anne de Barbançon, qui avait épousé Antoine Duprat-Nantouillet, petit-fils d'Antoine Duprat, chancelier de France et cardinal.

Quant à François de Barbançon, dont on vient de parler, il était petit-fils de Michel de Barbançon, lieutenant de roi de Picardie, et ils étaient issus d'une maison originaire du Hainaut, où est située la principauté de Barbançon, qui a passé aux comtes d'Aremberg, cadets de la maison de Ligne. Ce fut au mois d'août 1587, que Jacques-Auguste de Thou épousa Marie de Barbançon, avec laquelle il vécut dans une union parfaite pendant quatorze ans, et sans que jamais elle lui eût donné du chagrin que celui de l'avoir perdue le 5 d'août 1601, âgée de trente-quatre ans six mois et seize jours. Cette perte consterna M. de Thou, qui l'aimait uniquement. Voici l'épitaphe qu'il lui consacra :

D. O. M.

Mariæ Barbansonæ Caniæ, Francisci F. Michaelis Picardiæ Legati N. quæ dum viro Morigera et patritiæ curæ dulce levamen concordiam conjugalem suavissimam faciens interiore ac sincera pietate, assidua librorum sacrorum lectione alacri et animosa erga tenuiores benignitate, in omnes liberalitate, morum sanctitate, veteris et clariss. familiæ decus auget, in hoc virtutis vitæque cursu, florentibus adhuc annis erepta est, Jacobus-Augustus Thuanus, tantæ jacturæ propemodum intolerans, hoc monumentum uxori incomparabili mœstis. P. vixit ann. XXXIV, m. VI, d. XVI. Obiit A. S. CIↃ IↃC. I. non. sextilib. Ave et vale dimidium animæ meæ, dimidium quod superest, cum Deus volet, in cœlis recuperaturum.

Il est dit dans les *Mémoires de M. de Thou*, qu'outre cette épitaphe latine, il y en a une autre en vers grecs, de la composition du fameux Isaac Casaubon; mais elle ne se trouve que dans les Mémoires latins de la Vie de M. de Thou, ainsi que la traduction latine : on ne les rapportera point ici; on se bornera à une version française, faite sur celle dont on vient de parler, par un homme qui entend fort bien le grec. La voici :

Hélas! Femme généreuse, ainsi donc foulant aux pieds les soins et les soucis des mortels, vous quittez la terre pour monter au ciel; mais votre retraite, hélas! est trop précipitée pour le jeune de Thou, votre illustre époux, que vous abandonnez sans lui avoir donné d'enfants; de Thou, dis-je, avec qui vous faisiez les délices et l'admiration du genre humain. Maintenant donc, ce tendre époux passe les nuits et les jours dans les larmes et dans les gémissements. Accablé de douleur, il regrette, ô épouse chaste et respectable! la douceur et les charmes de vos entretiens, les rares et précieuses qualités de l'esprit et du cœur qui vous rendaient si aimable. L'image de votre beauté est gravée dans son cœur. Avec cet époux désolé, on voit pleurer amèrement la vertu et les grâces. Hélas! quelle perte irréparable! Qui tendra désormais une main secourable à ceux qui sont réduits à une extrême pauvreté? Qui visitera les malades? Qui donnera aux captifs le prix de leur rançon? Qui revêtira ceux qui sont sans habits? O que le sort des mortels est digne de compassion! Ne peut-on pas dire avec vérité que les plus excellentes choses sont d'une courte durée?

La troisième figure de marbre, qui décore le mausolée de M. de Thou, représente Gasparde de la Châtre, seconde femme de Jacques-Auguste de Thou : elle était fille de Gaspard de la Châtre, seigneur de Nançay, capitaine des gardes du corps; et de Gabrielle de Batarnay, sa femme. Elle renouvela par sa fécondité l'espérance d'une famille presque éteinte, et eut six enfants, trois garçons et trois filles. L'aîné des garçons fut l'infortuné François-Auguste de Thou, maître des requêtes, qui fut décollé à Lyon, avec M. de Cinq-Mars, l'an 1642. Gasparde de la Châtre survécut dix ans à son mari, n'étant morte qu'en 1627. Voici l'épitaphe qu'on lit ici :

A et Ω.

Virtute et genere nobilissimam Gasparam Chastream, Gasparis Chastrei Nanceani, Regiæ Majestatis custodum præfecti filiam, Jacobus-Augustus Thuanus Christophori filius, repetito sacramento conjux, conjugem bono supra tricesimum ætatis an. cœlo receptam, insolabili quantum licuit desiderio sequutus est, decimo

post mensa, anno climatere, Deus annuit optanti. De conjugio per annos decem et quatuor, utrimque sanctissime transacto, filii tres, totidem filiæ, communibus votis, optimorum parentum memoriæ tumulum bona piaque mente nuncupaverunt. Jacob. Aug. Thuanus, Jac. Aug. F. Ordinis amplissimi Senator, tam suis, quam fratrum ac sororum adfectibus obsequens faciendum curavit.

La famille des de Thou était plus illustre par les grands sujets qu'elle a produits que par l'ancienneté de sa noblesse. Cependant on a dit qu'elle était originaire de Champagne, et qu'elle y tenait rang parmi les nobles; ce qui peut être vrai. Ce qu'il y a de prouvé, c'est que Jean de Thou, seigneur du Bignon, près d'Orléans, était marchand à Orléans, et vivait en 1336. Il fut le bisaïeul de Jacques de Thou, sieur du Bignon, aussi marchand et échevin d'Orléans en 1439, 1440, 1445 et 1446. Il mourut le 4 d'octobre 1447, et fut inhumé dans le cloître des Cordeliers d'Orléans, qui a depuis été cédé, avec le couvent, aux Récolets, où l'on voit son épitaphe et ses armoiries. Jacques de Thou, son petit-fils, vint s'établir à Paris, où il était avocat du roi en la cour des aides en 1476, et où sa postérité s'est fort illustrée dans la robe.

Dans la chapelle de Saint-Antoine ont été inhumés Pierre Séguier, président au parlement de Paris, mort le 25 d'octobre de l'an 1580; et Pierre Séguier, son petit-fils, dont on voit l'effigie en marbre, à genoux sur un tombeau aussi de marbre, qui est vis-à-vis la porte de cette chapelle. Ce dernier fut maître des requêtes, puis quitta la robe pour l'épée. Il mourut en 1638, ne laissant de Marguerite de la Guesle, sa femme, qu'une fille unique.

Il y encore plusieurs personnes d'un mérite distingué dans les lettres et dans les arts, qui ont été inhumées dans cette église, sans aucun ornement qui distingue leur tombe. Tels sont:

André Duchesne, mort en 1640, le 30 mai. C'est l'homme du monde à qui notre Histoire, tant générale que particulière, a le plus d'obligation.

Pierre d'Hozier naquit à Marseille le 12 juillet 1592. Il vint à Paris en 1612, pour y achever ses études; mais la faiblesse de sa vue et sa mauvaise santé le firent retourner en Provence, en 1613. Il revint à Paris en 1615, et ce second voyage lui fut plus heureux, car il lui donna lieu de s'y établir. Il s'appliqua à l'étude et à la recherche des généalogies, et porta cette science à un haut point de perfection. Ce fut en considération de son grand mérite que le roi l'honora, en 1628, de l'ordre de Saint-Michel.

L'an 1641, le même prince lui conféra la charge de juge d'armes de France, vacante par la mort de François de Chevriers de Saint-Mauris. Le 31 décembre 1642, M. d'Hozier fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant de la maison du roi, conjointement avec celle de l'un des maîtres d'hôtel ordinaires de S. M. Après la mort du roi Louis XIII, le roi Louis XIV confirma M. d'Hozier dans l'exercice des charges qu'il avait possédées, et le pourvut même de celle de généalogiste de ses écuries, qu'il créa en sa faveur. Il mourut le 1er décembre 1668, et laissa de Yolande Cerrini, qu'il avait épousée en 1630, Louis Roger, Henri et Charles d'Hozier. Henri est mort religieux de la Trinité et de la Rédemption des captifs. Les deux autres ont été mariés; et de Louis Roger et de Madeleine Bourgeois sa femme est né Pierre d'Hozier de Cerrini, aujourd'hui revêtu des charges de juge d'armes de France, de généalogiste des écuries du roi, etc. Quant à Charles d'Hozier, il n'a point laissé de postérité.

Robert Nanteuil naquit à Reims en 1630, d'un père qui prit grand soin de son éducation, et lui fit faire toutes ses classes. Il réussit parfaitement dans cette carrière; mais un penchant plus fort l'entraînait vers le dessin; enfin la nature fut son premier maître, et sur la fin de ses deux années de philosophie, il dessina et grava lui-même l'estampe de la thèse qu'il soutint. Au sortir de ses études, il vint à Paris, où il se perfectionna dans la peinture au pastel, et acquit une grande réputation dans la gravure au burin, surtout dans celle des portraits. Ce fut en sa faveur que le roi Louis XIV créa la charge de dessinateur et de graveur de son cabinet, aux appointements de 1,000 liv. par an. C'était un homme agréable de figure, honnête, poli, complaisant, et qui aimait beaucoup le plaisir. De plus de 50,000 écus qu'il avait gagnés, il n'en laissa pas 20,000 à ses héritiers. Il mourut au mois de décembre de l'an 1678, âgé de quarante-huit ans, et fut inhumé sous l'orgue de Saint-André des Arcs.

Sébastien-Louis le Nain de Tillemont, un des plus savants et des plus pieux ecclésiastiques du dernier siècle, était né à Paris le 30 novembre 1637. On voit dans les ouvrages qu'il a donnés au public, pour ainsi dire malgré lui, une critique judicieuse et exacte, un discernement exquis et un ardent amour pour la vérité. Il mourut à Paris le 10 janvier 1698, dans la soixante-unième année de son âge, et fut enterré à Port-Royal des Champs, le 13 du même mois; mais le 23 décembre 1710, il fut exhumé de Port-Royal et transporté dans l'église de Saint-André-des-Arcs à Paris, pour des raisons que tout le monde sait.

Louis Cousin, président en la cour des monnaies, et l'un des quarante de l'Académie Française, était né à Paris le 12 août 1627; mais il était originaire d'Amiens, où son père était né, ainsi que Jean Cousin, conseiller au présidial d'Amiens, son aïeul. Le nom de Cousin est fort ancien dans le pays. Carpentier, dans son *Histoire du Cambresis*, fait mention de Gilles Cousin, écuyer, qui épousa Marie Wattache, fille de Jean Wattache, aussi écuyer, en 1307 et 1308, et de Marie de Haspre. De cette famille était Gilbert Cousin, né l'an 1503, théologien, poëte, historien, orateur et philosophe, qui a donné au public plusieurs ouvrages Jean

Cousin, chanoine de la cathédrale de Tournay, et qui a composé les Chroniques et Annales de cette ville, imprimées à Douai en 1619, était aussi de la même famille.

Louis Cousin, qui donne lieu à cet article, après avoir fait ses humanités et sa philosophie dans l'université, se destina à l'état ecclésiastique, étudia en théologie, soutint sa tentative avec distinction, et fut reçu bachelier en théologie de la Faculté de Paris. Ayant ensuite changé d'état, il se fit recevoir avocat au parlement en 1646, et fréquenta le barreau jusqu'en 1657, qu'il acheta une charge de président en la cour des monnaies.

Comme cette charge le laissait maître d'une bonne partie de son temps, il l'employa à la lecture des meilleurs auteurs grecs et latins, mais plus particulièrement à l'étude des SS. Pères, de l'histoire ecclésiastique, et des autres sources de la vraie théologie. Après avoir beaucoup étudié, il entreprit de traduire en français les anciens historiens ecclésiastiques, et commença par Eusèbe de Césarée, qui est regardé comme le père de l'histoire de l'Eglise. Il passa ensuite à la traduction des histoires de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; puis à celle des historiens de Constantinople, depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'empire. Il avait aussi entrepris de traduire les meilleurs historiens de l'empire d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à notre temps, dont on n'a imprimé que deux volumes in-12, quoique le reste soit achevé et en état d'être donné au public. Toutes ces traductions sont faites en maître, par un homme supérieur à sa matière, et qui, sans s'éloigner de la fidélité à laquelle tout traducteur est obligé, donne un air libre et original à ses traductions. On ne peut d'ailleurs assez louer son attachement à la doctrine de l'Eglise gallicane et aux maximes du royaume. Sa réputation était déjà faite et sa carrière très-avancée, quand, en 1697, il obtint une place dans l'Académie française, où il fut reçu le 15 juin de cette même année. Il mourut le 26 février 1707, âgé de quatre-vingts ans sept mois.

Par son testament, il a fait une fondation pour six boursiers destinés à l'état ecclésiastique, qui doivent être nourris et défrayés de tout, depuis la philosophie jusqu'à la prise du bonnet de docteur en théologie. Il a aussi donné sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Victor, avec 20,000 livres, dont la rente doit être employée tous les ans à l'augmentation de cette bibliothèque, à la charge qu'on dira tous les ans une messe haute le jour de son décès, et que l'on fera le même jour un discours sur l'utilité des bibliothèques. On a parlé ailleurs des dispositions de son testament en faveur du public.

Antoine-Houdard de la Mothe, l'un des quarante de l'Académie française, mort le 26 décembre 1731, dans la soixantième année de son âge, fut inhumé le lendemain dans cette église, sa paroisse. (Le jour de son enterrement fut remarquable par le plus étonnant brouillard dont il ait peut-être jamais été fait mention dans les annales de Paris. Il commença à quatre heures du soir, et fut si épais qu'il déroba entièrement, non-seulement la clarté des lanternes, mais encore celle des flambeaux des carrosses ; de sorte que les équipages se heurtaient les uns contre les autres : il en résulta plusieurs accidents fâcheux.) Houdard de la Mothe était fils d'un chapelier de Paris, qui fut assez riche pour lui faire faire ses classes et son droit. Il eut de la vocation pour l'état ecclésiastique, et voulut même se vouer à la pénitence la plus austère, car il prit l'habit de novice à la Trappe ; mais comme il avait moins consulté ses forces que son zèle, il fut obligé d'en sortir en 1697. C'était un génie facile, propre à tout, et qui s'est distingué par un grand nombre d'ouvrages de différents genres. Il fut reçu à l'Académie française le 8 février 1710, à la place de Thomas Corneille. Quoique depuis plus de douze ou quinze ans M. de la Mothe fût tout à fait aveugle et accablé d'infirmités, il ne laissa pas de travailler jusqu'aux derniers moments de sa vie. Ses critiques ont prétendu qu'il mettait trop de poésie dans sa prose, et trop de prose dans ses vers : au fond, c'était un poëte médiocre, mais qui avait beaucoup d'esprit; il en a mis dans tous ses ouvrages, dont cependant la plus grande partie ne lui survivra pas longtemps.

Dans le cimetière de cette église ont été inhumés le plus célèbre de nos jurisconsultes, et un des plus grands magistrats du siècle dernier et de celui-ci. Le jurisconsulte est le fameux Charles du Moulin ou du Molin, mort le 27 décembre 1566, âgé de soixante-six ans, dans le sein de l'Eglise catholique, entre les bras de Claude d'Espence, son allié, et l'un des plus grands théologiens de son temps ; de René Borelle, principal du collége du Plessis, et de François le Court, curé de cette église, lesquels l'avaient ramené dans la véritable religion, et lui firent recevoir les sacrements de l'Eglise.

Henri d'Aguesseau, successivement maître des requêtes de l'hôtel du roi, président en son grand conseil, intendant de justice en Limousin, en Guyenne et en Languedoc, conseiller d'Etat ordinaire et au conseil royal des finances, mourut fort âgé le 17 novembre 1716, et fut enterré dans le cimetière, auprès de Claire Le Picard de Périgny, sa femme, ainsi qu'il l'avait ordonné.

Ce grand magistrat a été plus illustré par sa probité, par sa piété et par son savoir, que par les dignités de la robe auxquelles il était parvenu. Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, depuis le 2 février 1717 jusqu'au 27 novembre 1750, jour de sa démission, mort le 9 février 1751, était fils de Henri d'Aguesseau, et de Claire Le Picard de Périgny, dont on vient de parler. Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, prêtre et frère du chancelier, mourut le 28 du mois de janvier 1728, et fut inhumé dans le cimetière, auprès de ses père et mère. Le chancelier l'est dans le cimetière d'Auteuil.

(HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphe de l'église de Saint-André des Arcs; extraits du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480, mss. français.

Au fond de la chapelle des Chartier était une épitaphe de Mathieu Chartier, avocat; en dehors était cette autre épitaphe en vers français, gravés sur une lame de cuivre :

I.

Epitaphe de feu Mathieu Chartier.

Celuy qui fut d'un cœur net et entier,
Repose icy maistre Mathieu Chartier,
Né de Paris, homme prudent et sage,
Des sainctes loix l'ornement en son âge :
Du palais fut le premier estimé;
Des indigens le père fut nommé.
Qui sans orgueil, convoitise ou envie,
Quatre vingts ans vesquit de cette vie.
Jeane Brinon pour femme il espousa,
Qui chastement prés de luy reposa.
Et cinquante ans l'un à l'autre fidelles,
Eurent un lict sans noise ny querelles :
Des ans soixante et deux elle vesquit,
Puis comme tous la parque la vainquit.
Leurs fils et petits-fils pleins de douleur amere
Pour le trespas de leurs bons pere et mere,
En larmoyant ont basty ce tombeau,
Et honoré de ce présent tableau.
Or toy passant, qui marche sur leur cendre
Ne t'esbahis ne voyant icy pendre
De grands piliers de marbre persien,
Elabourez d'ouvrage phrygien,
Si tu ne vois un grand rang de colomnes :
Tels vains honneurs sont bons pour les personnes,
De qui la mort efface le renom,
Et faict perir la gloire de leur nom;
Mais non de ceux dont les vertus supresmes
Après la mort les font vivre d'eux mesmes :
Voire et si tu veux encore t'aduertir,
Qu'on ne devoit un tombeau leur bastir,
Faict d'art humain, puisque leur renommée
Leur sert icy d'une tombe animée.

—

II.

Vis-à-vis l'épitaphe précédente, on en voyait une autre où il était parlé d'une fondation faite par Marie Chartier, fille de Mathieu Chartier, veuve de Jean Teste, maître des Comptes. Au-dessous était l'épitaphe de Geneviève Chartier sa sœur, femme de François de Montholon, garde des sceaux de France.

Genovefa Mathæi Quadrigarii advocatorum suæ ætatis Principis dicti, probissimi viri filia, Francisci Montholonei Franciæ Procancellarii uxor piissima, modestissima, in omnes maxime erga Egenos liberalissima, hoc in Patrum sepulchro reposita quiescit, donec optata veniat carnis Resurrectio.

Franciscus Montholoneus sacri Consistorii comes, Matri pia et anniversaria vota fundavit.

—

III.

Tombeau de Henri Suicler, évêque de Rossem en Ecosse.

Il était inhumé du même côté que Robert Coiffé, près la petite porte qui menait de la sacristie dans le chœur. Son épitaphe était sur une pierre de taille attachée à un pilier.

Reverendo in Christo Patri et Domino eidemque clarissimo simul ornatissimo viro Henrico Suicler scoto Rossensi Episcopo, Regiæ Majestati a consiliis, nec non supremi Scotiæ Senatus Præsidi occulatissimo :

Johannes Suicler a Restabing Decanus, ac supremæ ejusdem curiæ Senator, defunctoque Germanus mœstissimus posuit.

Conditur hoc cippo Rossensis Episcopus iste,
Quem docuit veris vivere terra modis.
Excepit hæc eadem vitali lumine cassum.
Terra, et ubi didicit, vivere, morte cadit.

—

IV.

Cy gist noble homme et sage Mre Jacques de Thou, en son vivant conseiller et advocat du roy sur le faict des aydes à Paris, lequel trespassa le 1er jour d'octobre 1504.

Saint-Antoine, abbaye à Paris, dans le faubourg auquel elle a donné son nom.

On voit dans cette église le tombeau de Jeanne et de Bonne de France, filles du roi Charles V. Il est de marbre noir, et leurs statues sont de marbre blanc; voici les épitaphes qu'on y lit :

Cy gist madame Jeanne, aînée fille de monsieur Charles, aîné fils du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie, dauphin de Viennois, et depuis roi de France; et de madame Jeanne de Bourbon, duchesse de Normandie, dauphine de Viennois, et depuis reine de France, qui trépassa en l'abbaye de Saint-Antoine-lez-Paris, le 21 jour d'octobre 1360.

Cy gist madame Bonne, seconde fille de monsieur Charles dessus dit, et de madame Jeanne de Bourbon dessus nommée, qui trépassa au Palais le 7 novembre 1360.

Au milieu du chœur, près de la grille, est inhumée S. A. S. Madame de Bourbon, dernière abbesse de cette maison; on lit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Cy gist S. A. S. madame Marie-Gabrielle-Eléonore de Bourbon-Condé, princesse du sang, religieuse professe de l'abbaye de Fontevrault, et abbesse de cette abbaye pendant 38 ans et 5 mois, fille aînée de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Louis III, duc de Bourbon-

Condé, prince du sang, grand maître de la maison du roi, et gouverneur du duché de Bourgogne ; et de très-haute et puissante dame Louise Françoise de Bourbon, appelée Mademoiselle de Nantes, décédée au Prieuré royal de la Saussaye, le 28 août 1760, âgée de 69 ans 8 mois, et inhumée sous cette tombe le 3 septembre suivant.

L'abbesse qui lui a succédé s'appelle Gabrielle-Charlotte de Beauvau-Craon.

Quelque belle que soit la construction de cette église, elle n'est point, comme on vient de le dire, sans beaucoup de défauts.

Dans le mur du pilier, qui est à droite en entrant, est un marbre qui couvre les cœurs du maréchal de Clérambault, et de sa femme, lesquels sont renfermés dans un coffre de cuivre encastré dans le mur dudit pilier. Sous le marbre dont on vient de parler est cette inscription :

Sous ce marbre sont réunis les cœurs de messire Philippe de Clérambault, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Berri, maréchal de France, décédé l'an 1665, tems auquel Louis le Grand l'avoit choisi gouverneur de monseigneur le dauphin ; et de dame Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, son épouse, morte le 27 novembre 1722.

Conformément à l'intention et dernière volonté de ladite dame maréchale de Clérambault, messire Louis Bouthillier de Chavigny, marquis de Pons, son neveu et son légataire universel, s'est acquitté de ce triste devoir par reconnaissance, et pour marque de son amour envers elle.

Hoc Marmor juncta tegit conjugum corda Philippi de Clerambault, Regiorum Ordinum Equitis Torquati, Biturigum Proregis, Franciæ Marescalli, qui serenissimum educaturus Delphinum, a Ludovico Magno designatus, anno eodem M. D. C. LXV. obiit ; et Ludovic. Franciscæ Bouthillier de Chavigny, 27 novemb. anno M. C. C. XXII, corpore solutæ, supremæ cujus obtemperans voluntati, bina jungendo, Lud. Bouthillier de Chavigny, March. de Pons, ex fratre nepos, ex testamento unicus hæres, hæc mœsti pia doloris signa dedit.

Dans l'église intérieure de cette abbaye, est une tombe de marbre noir, sous laquelle a été inhumé le corps de madame la maréchale de Clérambault ; on y lit deux épitaphes de la composition de feu M. Simon, censeur royal ; mais on ne rapportera ici que celle qui est en français.

Saintes filles, joignez vos prières à vos larmes. Cy gist qui vous aima toujours tendrement pendant sa vie, dame Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, digne épouse de messire Philippe de Clérambault, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Berri, maréchal de France, gouvernante de la reine d'Espagne, femme de Charles II ; de la reine de Sardaigne, femme de Victor Amédée, et de Philippe d'Orléans, régent du royaume pendant huit ans, durant la minorité de Louis XV. Cette éducation lui a mérité l'estime et la bienveillance de cette famille royale jusques à sa mort, arrivée le 27 de novembre 1722, dans la 89e année de son âge. Messire Louis Bouthillier de Chavigny, marquis de Pons, son neveu et son légataire universel, pénétré de reconnaissance et de douleur, lui a fait mettre cette tombe comme un monument éternel de sa tendresse.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Barthélemy, ancienne église dans la Cité (1).

L'épitaphe suivante, est digne du savoir et de la piété de M. Clersellier, pour qui elle a été faite.

Optima Philosophia, mortis meditatio,
Clarissimo viro.
Claudio Clersellier ;
equiti,
Magno Reip. Christianæ et litterariæ ornamento.
Illam moribus antiquis, hanc scriptis
Elegantissimis decoravit.

(1) Nous trouvons dans le *Bulletin des comités* de 1851, p. 219, une notice iconographique sur saint Barthélemy, communiquée par M. l'abbé Barraud, qu'on lira avec intérêt.

Nous n'avons rien de certain sur saint Barthélemy : l'histoire s'est montrée ingrate envers lui comme envers tant d'autres apôtres du Christ, qui, dans les premiers siècles de notre ère, allèrent jeter les semences de la foi dans des régions inconnues et barbares. Cependant, si nous en croyons certaines traditions, Barthélemy, après avoir reçu l'Esprit saint, alla visiter les contrées les plus sauvages de l'Orient et pénétra jusqu'aux extrémités des Indes (*a*). Eusèbe raconte qu'au commencement du IIIe siècle, saint Patène, allant dans les Indes pour y combattre les doctrines brahmaniques, y trouva le christianisme établi ; on lui montra même une copie de l'Evangile apporté dans ces contrées par Barthélemy.

L'apôtre, lors de son retour des Indes, alla en Arménie, où il eut la gloire de verser son sang pour son Dieu, après avoir tenté vainement de conquérir à la religion chrétienne ce peuple grossier et profondément idolâtre. La plus commune opinion est qu'il fut écorché vif ; des historiens assurent que le gouverneur d'Albanopolis le fit crucifier. Ces deux opinions peuvent se concilier, puisque ce double supplice était en usage chez les Egyptiens et les Perses, de qui les Améniens pouvaient l'avoir emprunté.

Le martyre de ce saint a été souvent représenté par les grands peintres, jaloux de traiter un sujet si terrible.

Michel-Ange, le plus savant des dessinateurs, et peut-être aussi le plus grand des peintres, a introduit dans son fameux jugement dernier, peint sur les murs de la chapelle Sixtine, saint Barthélemy tenant sa peau d'une main et de l'autre le fer, instrument de son supplice.

On rencontre aussi ce saint représenté sous une forme grossière et hideuse. On le voit dépouillé de sa peau, le corps déchiqueté par les incisions du scalpel, portant la peau au bout d'un bâton, et parcourant dans cet état les rues d'une vaste cité. Les auteurs de cette peinture s'inspirèrent probablement dans la

(*a*) Il est probable que sous ce nom, les écrivains anciens n'entendaient que l'Ethiopie et la Haute-Egypte.

Obiit, haud levi utriusque damno,
Anno Domini 1684, idibus Aprilis,
Ætatis septuagesimo.
Petrus de la Chambre (1),
Hujus basilicæ Rector, ad gregis
Exemplum et incitamentum,
Et liberi superstites. P. C.

M. Clersellier, dont on vient de rapporter l'épitaphe, était un philosophe très-habile et un homme d'une piété si sincère et si solide, qu'il a bien fait voir que le sublime de la philosophie n'est pas incompatible avec la simplicité de la foi. Le public lui est redevable de la traduction de quelques-uns des ouvrages de M. Descartes : il aurait été à souhaiter qu'il nous eût donné la Vie de ce philosophe ; personne ne connaissait mieux sa doctrine, son esprit et son caractère, que M. Clersellier. C'est encore à lui que nous sommes redevables de la belle préface qui est à la tête de la *Physique* de Rohault, son gendre. Les ornements et les figures de ce tombeau sont de Barthelémi de Melo.

Louis Servin, avocat général au parlement, a été aussi inhumé dans cette église. Il mourut l'an 1626, en haranguant Louis XIII, séant en son lit de justice au parlement. Ce magistrat a été très-célèbre par sa probité, sa fermeté et sa profonde érudition.

Saint-Benoît, ancienne église. Dans l'enceinte du chœur, proche la sacristie des chanoines, l'on voit l'épitaphe de Jean d'Aurat, ou Dorat, qui mourut le premier jour de novembre 1588, âgé de quatre-vingt-six ans. Ce bel esprit était né à Limoges, ou dans un village voisin, et se nommait Disnemati, c'est-à-dire, en patois limousin, *Dîne-matin*. Ce nom lui déplut, et il le changea en celui de Dorat, en latin *Auratus*, à cause d'un de ses ancêtres qui fut appelé Dorat ou Doré, parce qu'il avait les cheveux blonds. Il avait acquis une grande connaissance des langues savantes, et principalement de la grecque, dont il fut professeur royal. Il excella aussi dans la poésie, et fit de si beaux vers, qu'il mérita le nom de *Pindare français*. Il avait épousé, en premières noces, une femme de très-bonne famille, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres, une fille qu'il maria à Nicolas Goulu, auquel il céda sa chaire de professeur en langue grecque. Sa femme étant morte, il se remaria, sur la fin de ses jours, à une fille de dix-huit ans.

Dans la chapelle de Saint-Denis, on voit l'épitaphe de René Chopin, avocat au parlement, et écrivain fameux par le grand nombre de bons ouvrages qu'il a donnés au public, et qui ont été recueillis et imprimés en 6 vol. in-folio. Le roi Henri III lui donna des lettres de noblesse, pour le récompenser du Traité qu'il avait fait sur le domaine de la couronne. On parlera ailleurs des marques d'estime que René Chopin reçut de la part de ses compatriotes. Baillet et quelques autres écrivains ont dit que ce savant homme était natif d'Angers; mais ils se sont trompés, car il était de la petite ville de Bailleul, en Anjou, et à six lieues d'Angers. Il mourut le 30 janvier 1606, entre les mains d'un opérateur qui le taillait de la pierre. Voici son épitaphe :

Chopinus, hic cubat memoriæ thesaurus et penus legum. Tota Gallia nunc gemit Chopinum. Audi Municipes gemunt patronum quem nunc Elisii tenent colonum.

Pierre Brulard, seigneur de Crosne et de Genlis, troisième fils de Noël Brulard, procureur général au parlement de Paris, et d'Isabelle Bourdin, fut secrétaire du roi en 1557, et des commandements de la reine Catherine de Médicis, en 1564, puis secrétaire d'Etat, le 8 juin 1569. Il mourut le 12 avril 1608, âgé de soixante-treize ans, et fut enterré dans sa chapelle, en l'église collégiale et paroissiale de Saint-Benoît.

Guillaume Château, né à Orléans, porta fort loin l'art de graver ; mais quelque habile qu'il fût, il laissa un élève qui l'a surpassé: c'est Simonneau l'aîné. Château mourut le 15 septembre 1683, âgé de quarante-neuf ans.

Jean-Baptiste Cotelier, bachelier en théologie de la faculté de Paris, professeur royal en langue grecque, et un des plus savants hommes de son siècle. Il était né à Nîmes, dans le Languedoc, en 1628, et était fils d'un ministre de ce pays-là, qui, s'étant fait catholique, destina son fils à servir un jour l'Eglise. Cotelier n'avait que douze ans, lorsqu'en 1641, ayant été introduit dans la salle de l'assemblée générale du clergé qui se tenait à Mantes, il expliqua le Nouveau Testament grec à l'ouverture du livre, et l'Ancien Testament en hébreu, et fit ensuite quelques démonstrations de mathématiques, en expliquant les définitions d'Euclide; ce qui lui mérita l'admiration et l'estime du clergé. Il étudia ensuite à Paris, où il prit le degré de bachelier en théologie, et fut reçu de la maison et société de Sorbonne. Il ne voulut point entrer en licence, pour ne point s'engager dans les ordres sacrés, et pour se donner tout entier à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, et de la langue grecque, dans laquelle il se rendit très-habile. Il mourut à Paris le 12 août 1686.

Claude Perrault, docteur en médecine de

lecture d'une légende, qui rapporte que saint Barthélemy, après avoir été écorché vif, arracha sa peau d'entre les mains de ses bourreaux, la plaça au bout d'un bâton, et se mit à parcourir les rues d'Albanopolis, au grand étonnement de tous les spectateurs, glacés d'effroi à la vue d'un tel spectacle.

D'autres artistes, séduits par les récits menteurs d'un ouvrage portant pour titre *Abadias babylonien*, représentèrent le saint martyr sous les traits d'un jeune homme au port noble et majestueux, vêtu de pourpre et tout brillant de pierreries, comme si les apôtres eussent mis toute leur gloire dans ces parures ridicules et mondaines. Ce serait folie d'ajouter foi à de pareils témoignages, lorsque nous savons par l'Evangile que les apôtres quittèrent tout pour suivre leur maître et voler à la conquête des âmes.

(1) Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, était de l'Académie française; il mourut le 15 avril 1693.

la Faculté de Paris, et un des plus illustres membres de l'Académie royale des sciences, s'est acquis une grande réputation, non-seulement par des ouvrages concernant sa profession, tels que sont ses quatre volumes d'*Essais de physique*, et ses *Mémoires pour servir à l'histoire des animaux*, etc.; mais encore par des ouvrages d'architecture, dans lesquels il excella. Sa traduction de Vitruve, entreprise par ordre du roi, enrichie de notes savantes, et imprimée en 1673 et en 1684, lui fit et lui fera un honneur infini, tant que le goût des bonnes règles et des sages proportions l'emportera sur les beautés passagères de la nouveauté et de la mode. Il fit aussi un abrégé de Vitruve, et donna, en 1683, un livre intitulé : *Ordonnance des cinq espèces de colonnes, selon la méthode des anciens*. Son habileté ne se bornait point à la théorie, puisque ce fut sur ses dessins que furent élevés l'admirable façade du Louvre, le grand modèle de l'arc de triomphe qui était au bout du faubourg Saint-Antoine, l'Observatoire et la chapelle de Sceaux.

Jean Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne, était né dans cette ville le 30 novembre 1625, et mourut à Paris le 14 mars 1696, âgé de soixante-dix ans, trois mois, quinze jours. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît, sa paroisse, sur laquelle il avait passé les dernières années de sa vie. On ne peut faire un plus grand éloge de la beauté et de la solidité de son esprit, qu'en disant qu'il est l'auteur du livre intitulé : *Les lois civiles dans leur ordre naturel.*

Charles Perrault, frère puîné du précédent, était un bel esprit également né pour les belles-lettres et pour les beaux-arts. Ses talents et sa probité lui méritèrent l'estime et la confiance de M. Colbert, contrôleur général des finances et surintendant des bâtiments du roi. Ce ministre le choisit d'abord pour être premier commis des bâtiments de Sa Majesté, et puis lui en donna le contrôle général. Il mourut à Paris le 17 mai 1703, âgé de soixante-dix-sept ans. Son poëme du *Siècle de Louis le Grand*, qu'il publia en 1687, et dans le quel il prétendait que ce siècle était bien supérieur au siècle même d'Auguste, occasionna une guerre littéraire, dans laquelle le célèbre Despréaux parut le plus animé. Perrault soutint son sentiment dans un ouvrage en quatre volumes, qu'il intitula : *Parallèle des anciens et des modernes*, et qui lui attira de vigoureuses critiques.

Gérard Audran était de Lyon, et mourut à Paris le 25 juillet 1703. Il fut un des graveurs les plus savants et le plus corrects pour le dessin que la France ait eus. Ce qui étendit sa réputation en Italie et dans toute l'Europe, furent les grandes batailles d'Alexandre, et son entrée triomphante de ce prince dans Babylone, d'après les tableaux de Lebrun, ce grand et vaste génie qui n'a enfanté que des merveilles.

A un des piliers de la nef, on remarque un petit monument de marbre de très-bon goût, qui a été imaginé par Gilles-Marie Oppenor, et exécuté d'après son dessin, par feu Vanclève, un des habiles sculpteurs de nos jours. On y lit :

Maria-Anna des Essartz,
Fredericus Leonard,
Amissam conjugem mœrens,
Hoc amoris, et grati animi
Monumentum posuit.
Obiit anno reparatæ salutis 1706.
Quinto Kalendarum septembris,
Ætatis XXXVI.
Requiescat in pace.

Ce Frédéric Léonard était le plus riche libraire, et sa femme une des plus aimables et des plus malheureuses de son temps.

Jean Foy-Vaillant, docteur en médecine, et un des plus savants antiquaires du siècle dernier et de celui-ci, était né à Beauvais le 24 mai 1632, d'une des plus honnêtes et des plus nombreuses familles de cette ville. Il fut marié deux fois, et, par dispense du pape, épousa successivement les deux sœurs. Il mourut à Paris le 23 octobre 1706, dans la soixante-seizième année de son âge. L'épitaphe qui est sur sa tombe, et que nous allons rapporter, a été composée par Charles de Valois, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et fils du savant Adrien de Valois.

D. O. M.
Joanni Foy-Vaillant,
Bellovaco, Doctori Medico,
Ludovici Magni Antiquario,
Cenomanensium Ducis Cimeliarco,
Regi Inscriptionum
Et Numismatum Academiæ Socio,
Viro fama nominis tota Europa
celeberrimo,
Summis Principibus probatissimo,
Qui hoc sub lapide
Una cum carissima conjuge
Ludovica Adrien,
Contumulari voluit.
Obiit XXIII. oct. M. D. CC. VI.
Et
Joanni-Francisco Foy-Vaillant,
Joannis filio,
Doctori Medico Parisiensi,
Paternorum studiorum æmulo.
De re antiquaria bene merito :
A quo speranda fuerant non pauca,
Si diuturnior ei vita contigisset.
Obiit XVII. novembr. M. D. CC. VIII.
Ætatis XLIV.
Maria-Ludovica Foy-Vaillant,
Amantissimis parentibus fratrique
Dulcissimo
Ex hujus testamento,
Hoc monumentum poni curavit.
Requiescant in pace.

Jean-Baptiste de Rocoles, qui a fait une

Introduction générale à l'histoire, assez estimée dans un temps où on n'avait rien de meilleur en notre langue sur cette matière, fut d'abord chanoine de cette église, puis alla en Hollande, où il se fit calviniste, et enfin revint à Paris, et rentra dans le giron de l'Eglise catholique. On l'a connu à Paris en 1691, et on crut apercevoir que tout se ressemblait en lui, et que son savoir était aussi léger que sa conduite. Il est aussi auteur d'un livre intitulé : *Vienne deux fois assiégée par les Turcs*, et imprimé à La Haye, en 1686. Il avait donné auparavant une édition en six volumes in-folio, de la *Description du monde* de Daviti.

Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, homme de naissance et d'une grande érudition, d'ailleurs factieux jusqu'à la fureur, fut un des prédicateurs de la Ligue qui se déchaînèrent, en 1593, contre l'absolution donnée à Henri IV dans l'abbaye de Saint-Denis, par l'archevêque de Bourges, après la profession de foi et la confession de ce prince. Il prononça neuf sermons sur la fausseté de la conversion de Henri de Bourbon, prince de Béarn, et sur l'invalidité de tout ce qui s'était fait à Saint-Denis. Il les fit imprimer l'année suivante, et les dédia au cardinal de Plaisance. Ayant été obligé dans la suite de quitter Paris, il les fit réimprimer à Douai. Ni le changement des affaires, ni l'exemple même de la cour de Rome, ne purent calmer la frénésie de cet esprit séditieux. (De Thou, *Abr. de l'Hist. univ.*, t. VII, p. 90; et t. VIII, p. 388.)

Saint-Côme, église paroissiale. — Cette église a été bâtie vers l'année 1212, aux dépens de l'abbaye et des religieux de Saint-Germain des Prés.

Nicolas de Bèze, né à Vézelay, le 17 novembre 1483, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1515, seigneur de la Selle et de Chalioué en Donziois, archidiacre d'Etampes, prieur commandataire de Saint-Eloy de Longjumeau, mort le 29 novembre 1543, fut inhumé à Saint-Côme, dans la nef, où se voient ses armes gravées sur une tombe de marbre noir, et peintes sur une des vitres. Elles sont de gueules à la fasce d'or, chargées de trois roses d'azur, et accompagnées d'une clef d'argent en pointe. On voit aussi à un pilier, qui est à la main gauche et proche de ladite tombe, un petit cadre de bois fort simple, d'environ deux pieds de haut, sur lequel est une feuille de parchemin enfumée, fendue de vieillesse par le milieu, sortant du cadre, et retirée à peu près comme si elle était grillée. Elle contient trois épitaphes, que Théodore de Bèze, un des patriarches du calvinisme, a consacrées à la mémoire de Nicolas de Bèze, son oncle. Comme les caractères autrefois enluminés ne s'en liraient aujourd'hui qu'avec peine, et qu'il était à craindre que dans peu ils ne fussent plus lisibles, feu M. de la Monoye fit copier ces épitaphes et les inséra dans le quatrième tome du *Menagiana*, qu'il fit imprimer en 1715, d'où a été extrait celle qui est ci-près en latin :

TUMULUS
NICOLAI A BEZA
Viri amplissimi Regiique in Parisiensi Curia Senatoris.

Marmoreas, lector, nullas hic stare columnas,
Æra nec artificis vivere jussa manu,
Nec tumuli cernes operosam surgere molem,
Qualia Mausoli fama sepulchra canit.
Scilicet hos titulos, hos quærere debet honores,
Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.
Hic autem magni, quodam pars magna Senatus,
Aut nullo, aut solo Beza Catone minor,
Quem sic eripuit virtus ter maxima morti
Ut fatis vivat posthumus ipse suis,
Cur tandem a tumulo famam nunc captet inanem
Illi quem vivo vita peracta dedit.
Imo, si verum fas nobis dicere, sed fas
Dignus, qui tumulo non tegeretur erat.

Les deux derniers vers de cette épitaphe ont donné prise à la critique de plus d'une façon, comme l'a fort bien remarqué feu M. de la Monoye; car, outre que le poëte y fait longue la dernière syllabe d'*imo*, toujours brève dans Martial, dont l'exemple doit servir de règle, c'est que *dignus qui tumulo non tegeretur* présente un sens fort équivoque, signifiant également qu'un homme ne devait jamais mourir, ou qu'il ne méritait pas l'honneur de la sépulture. Théodore de Bèze, ayant aperçu ces fautes, fit divers changements dans cette épitaphe latine, dans l'édition qu'il publia à Genève en 1562, où les deux derniers vers se lisent ainsi :

Fas alios igitur nomen debere sepulchris,
Beza suum contrà nobilitat tumulum.

Dans la chapelle de la Vierge, on voit cette épitaphe encastrée dans un des murs :

Viro clarissimo Carello Loisello, juris utriusque peritissimo, quod et assidue per annos 45, navata forensibus negotiis opera, et libri ab eo editi complures non mediocri suis temporis ornamento, ac posteritatis commodo testantur. Vixit annos 63, obiit anno sal. 1628, 5 cal. novemb.

Tout proche, est une autre épitaphe sur une table de marbre, avec cette inscription :

Petrus Puteanus, Claudii Puteani Senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatus Principis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, optimis parentibus optime respondit. Doctrina, pietate, prudentia, fide, gravitate constantia probatissimus. Regi a Consilii et Bibliothecis. Imperii Gallicani jura exemplis summo labore provisis Rempublicam minitrantibus consultissime suggessit, procerum, et clarissimorum ubique virorum officiis observantia frequenti conventu celebratissimus. Vixit annos 69, menses 1.

Hic situs 19 cal. januarii ann. Christi 1652, immortalis vitæ per Christum gratiam exspectat Jacobus Puteanus fraternæ gloriæ consors, orbitatis suæ mœstitiam *Nicolai Rigaltii* verbis amicitiæ veteris honorem testantibus, quanto per Christianæ modestiæ præcepta fas est solatio consolatur.

A côté de cette épitaphe, il en est une autre avec cette inscription :

Jacobus Puteanus, Claudii Senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatus Principis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, Regi a Consiliis et Bibliothecis Prior S. Salvatoris Varengevillæ et Marchesii, fratre suo Petro orbatus, et ei quinquennio superstes viri nunquam amisit. Sic vero temperavit, ut officia sapientes viri nunquam deseruerit, totus fratri similis, Regni res procurantibus charus, ab amicis quotidie ad ipsum convenientibus eximie cultus, universæ Galliæ viris bonis probatus, apud exteros nominis ac variæ eruditionis fama clarus, hic situs et fratris reliquiis appositus 15 cal. decemb. ann. Christi 1656. Beatam spem expectat. Vixit annos 65, mensem unum, dies 20.

Cæsar Puteanus, ex fratre Clemente nepos et hæres patrui virtutum ac beneficiorum memor, hoc monumentum posuit.

Ismaël Bullialdus, qui Puteanos assidue coluit, et cum Jacobo ad ipsius vitæ terminum habitavit, testamento rogatus solatium sibi quærens, hæc verba sua monumento mœrens inscripsit.

Dans la chapelle de Saint-Roch, vis-à-vis de l'autel, est une table de marbre noir faite en ovale, au-dessus de laquelle est écrit :

Hic situs est clarissimus Audomarus Talæus (Omer Talon) in Senatu Patronus consultissimus, qui exortis in regno factiosis motibus Christianissimi Regis auctoritatem fortiter capitis periculo, et libertatis jactura propugnavit.

Ibi quoque condita est charissima conjux Susanna Choart, Jacobi Choartii illustris et excelsa memoriæ viri filia, quæ cum maritum officiosissime coluisset, eumdem vita functum diuturna viduitate honestavit, pietate insignis, charitate erga miseros et pauperes fere impar, sacram hanc ædiculam suis sumptibus extructam desideravit esse totius familiæ conditorium. Obiit ille 60 annos natus, 6 februarii an. 1618; hæc exactis 78 annis 19 aprilis ann. 1648, superstites sacris et regiis dignitatibus aucti, pium hoc monumentum posuere.

Aux côtés de cette épitaphe il en est deux autres. Voici celle qui est à droite :

D. O. M.

Et gloriosis manibus Jacobi Talæi Audomari et Susannæ Choartiæ primogeniti, qui ætatis flore privatorum causis, mox Advocatus generalis publicis regioque patrocinio in Principe Senatu annis 12, functus in Comitem Consistorianum adscitus est; dein universas fere Regni Provincias missus Dominicus in se suscepit, turbatas composuit, pacatas placide rexit, cunctis quoque sacratissimi consilii reique publicæ negotiis occupatus mirum ingenii, integritatis, comitatisque fuit exemplar; sed præclaras animi dotes constans ejus pietas; indeficiensque tam erga suos quam erga miseros quosque charitas longe superavit, vir acri magnoque judicio, morum gravitate et humilitate christiana commendabilis : hunc cita mors leni morbo tristi familiæ eripuit beatiore vita remunerandum, anno ætatis 60, 6 mai 1648, prædecesserat ann. 1640, 19 decemb., Catharina Gueffier uxor charissima non impar virtutum : et si radiis lucet mariti suo etiam habuit, quibus viro gratissima et cunctis munificentissima extitit matrona nobilis, in egenos adeo larga, ut nemini cesserit præterquam viro.

L'épitaphe qui est à gauche est conçue en ces termes :

D. O. M.

Audomarus Talæus, Consistorianus Comes, et in summo Galliarum Senatu Advocatus Regius, Oratorum Princeps in foro, Patrum Oraculum in Curia, inter eruditos primus, improbis scopulus; miseris portus, Regiæ majestatis, auctoritatis Senatus, quietis publicæ, formæ judiciorum, Patriarum legum, Religionis avitæ, juris Ecclesiæ Gallicanæ vindex acerrimus, vir invictæ constantiæ, integritatis incorruptæ, cui unum idemque munus visum est Regis esse Advocatum et populi civem optimum, qui remp. difficillimo belli civilis tempore sapientissimis consiliis sustinuit, Regi semper fidus, populo nunquam suspectus, hic situs est, sanctissime obiit 29 decembris anno 1652, ætatis suæ 57 privatorum causas annis 15, regias 22, egit; Francisca Doujat marito incomparabili cum quo annis 27 suavissime vixit, amoris luctusque sui monumentum fecit.

Dans la même chapelle, proche de l'autel, du côté de l'Evangile, il y a une table de marbre noir, avec cette inscription :

Hic situs est Joannes Dautruy, Tricassinus inter primores almæ Sorbonæ Magistros insignis, qui destinatam exponendis sacris litteris Cathedram, ac ipsius intuitu recens extractam primus ita implevit, ut ipsi secundus haud facile queat inveniri; cujus inexhaustum sapientia pectus triginta quatuor annis assidue nova peperit opera, nova etiamnum parturiens, et ad anteriora semper extendens semetipsum sicut doctrinæ sic vitæ adeo inculpatæ, ut alteram sæculi sui labem semper damnaverit, alteram pene nescivisse credatur, quod candidum viri animum fere

quinquaginta annis veluti proprium habuit, illustrissima Talæorum familia, carissimas corporis reliquias postquam Deo redditus est animus, gentilitio monumento adoptat. Obiit anno 1646, die 19 aug. ætatis 70.

Dans cette même chapelle ont été inhumés : Denis Talon, qui, après avoir exercé pendant longtemps une des charges d'avocat général au parlement de Paris, à la satisfaction du roi, et avec l'admiration du public, fut fait président à mortier au même parlement, et mourut le 2 mars de l'an 1698, âgé de soixante-onze ans.

Louise-Angélique Favier du Boulay, veuve de Denis Talon, dont on vient de parler, étant morte en son château du Boulay en Bauce, le 28 septembre 1732, son corps fut transporté dans cette chapelle, où il fut inhumé. Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans.

Jacques Bazin, marquis de Bezons, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Cambrai, etc., mourut à Paris, le 22 mai 1733, étant dans la quatre-vingt-huitième année de son âge. Il voulut que ses cendres fussent mêlées avec celles d'une femme dont il s'était toujours fait honneur de descendre ; car il était petit-fils de Pierre Bazin, trésorier de France à Soissons, et de Suzanne Talon, sœur d'Omer Talon, avocat général au parlement de Paris.

Proche de la porte de la sacristie, l'on voit la statue d'un homme à genoux, en habit de docteur, élevé sur une colonne de pierre, et à côté une plaque de cuivre avec cette inscription :

Nobilissimo, piissimo, omnique disciplinarum genere cumulatissimo D. Claudio Espencœo, Theologorum hujus sæculi facile Principi, paterno quidem genere, ex clarissimo Espencœorum, materno illustri Ursinorum familia orto, divini verbi præconi celeberrimo, pauperum patri benignissimo, qui cum per 46 annos continuos in hac prima omnium Academia litteris humanioribus, philosophicis et divinis operam cum omnium incredibili admiratione navasset, a Rege Christianissimo Francisco I Melodunum; Henrico II, Bononiam ; a Francisco II, Aureliam ; a Carolo IX, Pissiacum Religionis componendæ ordinandæque nomine inter primos hujus augustissimi Regni proceres partim Legatus, partim Orator de re Christiana sanctissime doctissimeque disceptasset, per multos in sacrosanctam Scripturam commentarios edidisset, tandem gravissimo calculi morbo diu multumque vexatus, cum omnium Principum Senatorum, Nobilium, Plebeiorumque luctu ac desiderio, obiit anno ætatis 60, die 5 octob. 1571.

Gui Gassarus Flaminius, Prior Sanctæ Fidei apud Columerios ejusdem Amanuensis, et per annos 17 negotiorum gestor devinctissimus, hanc effigiem cum suo elogio piæ Domini charissimi et benignissimi memoriæ erigebat, et mœrens ponebat anno 1572, die ultima januarii.

Celui dont on vient de rapporter l'épitaphe descendait, par son père, de l'ancienne maison d'Espense, une des plus nobles de la province de Champagne, et laquelle est fondue dans l'illustre maison de Beauveau, par Madeleine d'Espense, sœur de celui qui donne lieu à cet article. Par le mariage de cette demoiselle avec Alof de Beauveau, il se forma une branche de la maison de Beauveau, qui prit le nom de Beauveau d'Espense, et cette branche subsiste encore aujourd'hui. Claude d'Espense fut donc homme de condition, un des grands théologiens de son temps, employé par François Ier à Melun, par Henri II à Boulogne, par François II à Orléans, et par Charles IX à Poissy, avec les premiers prélats du royaume, tantôt comme député, et tantôt comme arbitre dans les disputes de religion. Cependant, avec tant de mérite, il ne parvint jamais à la prélature.

Dans la même église est inhumé M. Bouthilier, avocat célèbre. Voici son épitaphe :

Jam functum senio sat venerabili
Ad se me vocitat Cœlicolum Pater :
Quid me fletis ibi dulcia pignora ?
Reddi depositum præcipit æquitas,
Nunc idcirco animam restituo polo,
Nec non corpus humo : parcite fletibus.

François Bouthilier de Chauvigny, ancien évêque de Troyes, mort à Paris, le 15 de septembre 1731, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, fut aussi inhumé dans cette église. C'était un prélat éclairé, et né avec beaucoup de talent pour les grandes affaires ; ces qualités lui méritèrent une place dans le conseil de régence, pendant la minorité du roi Louis XV.

Au premier pilier de cette église est adossé un monument que les maîtres en chirurgie de Paris ont fait élever à la mémoire de feu François de la Peyronie, premier chirurgien du roi, mort à Versailles, le 24 août 1747. Son buste, qui forme un médaillon de marbre, semble présenté par le Génie de la Prudence. Ce Génie est de bronze, de même qu'une urne, qui est placée derrière avec plusieurs attributs de la chirurgie. Ce morceau, qui est de Vinache, est parfaitement exécuté.

Epitaphes de Saint-Côme, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Epitaphe de Françoise Griveau.

Voicy vostre miroir, Femmes Parisiennes ;
Venez vous y mirer ; c'est Françoise Griveau,
Race des Antonis, qui gist en ce tombeau ;
Race des Charteliers, race tres ancienne :
Piété, Charité, toutes Vertus chrestiennes
Luisaient dès sa jeunesse en son corps chaste [et beau :
Elle fut jeune vefue : et ... amour nouveau
Ne la peût oncques toucher d'amours Cythe- [riennes

Jehan Vyon son Espoux, seul emporta son cœur :
Elle a aymé sur tout son Dieu, son Créateur ;
Et trois.... qu'elle a heureusement pourveües.
Elle a vescu ça bas quatre vingts ans et plus,
Soulageant, revestant de Christ les membres nuds,
Et en reçoit au ciel la récompense deüe.

—

II.

Tombeau de Bossu, abbé de Saint-Bavon de Gand.

Il était inhumé dans le chœur à côté du grand autel, où son tombeau était autrefois élevé avec sa statue de pierre à genoux.

Hic jacet Vir Venerabilis in Christo Pater Dominus de Boussut, Leodiensis Diœcesis, ex nobili genere procreatus, qui quadraginta duobus Annis extitit Abbas dignissimus Monasterii Sti Bavonis Gandensis, Tornensis diœcesis, ædificiorum ejusdem Cœnobii reparator, ac Redi tuum augmentator, Juriumque ejus defensor maximus ; qui obiit Parisiis anno Dñi 1460, die decima mensis Decembris : cujus Anima requiescat in pace. Amen.

—

Tombeau de François de Ranchicourt, archidiacre d'Arras.

III.

Clarissimi ac Nobilissimi Viri Domini
Francisci a Ranchicourt Archidiaconi Atrebatensis
Epitaphium.

Quis jacet hoc Tumulo ? Franciscus : quæ fera [vitam
Vis rapuit morbi ? vivit at ille tamen.
Ranchicourt dictus : exhibuerunt inclyta nomen
Stemmata, quæ virtus auxit et ampla tulit.
Illum pertulerat præclara Lutetia ; sed mors
Abstulit ; et virtus sola superstes erit.
Hunc lugere nefas, quando mortalia Regna
Mutavit, superis faustior ipse choris.

Saint-Denis de la Chartre. Cette église a pris son nom de la cave qui est au-dessous, et dans laquelle on dit que Sisinnius fit enfermer saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère (1). Ansold et Reitrude, sa femme, fondèrent dans la suite une église sur cette cave. L'acte de fondation est de 1122 (M. Jaillot prouve qu'elle est plus ancienne que ne le dit ici Piganiol), et porte : *Ecclesiam beati Dionisii de Carcere fundaverunt, et clericos instituerunt.*

Voilà l'origine de l'église haute et de l'église basse de Saint-Denis de la Chartre. Sur la porte de cette dernière, il y a un grand cartouche ovale, soutenu par deux anges, dans lequel est écrit en lettres d'or :

Ici est la Chartre en laquelle S. Denis fut mis prisonnier, où Notre-Sauveur Jesus le visita, et lui bailla son précieux Corps et Sang : il y a grands pardons pour toutes personnes qui visiteront ce saint lieu ; spécialement chacun lundi et vendredi de l'année, et les jours et octaves de Saint Denis et de Saint Mathias.

L'église ou chapelle haute a été rétablie en 1665, par la libéralité de la reine Anne d'Autriche, qui fit faire aussi le maître-autel, sur les dessins et sous la conduite de Gabriel Leduc, son architecte. Il est décoré d'une grande niche ouverte en dedans par le haut, pour recevoir du jour, et pour éclairer un excellent groupe de figures de stuc, dont celles de derrière tiennent au fond. Elles représentent saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère dans la cave dont on vient de parler, dans le moment où l'on suppose qu'ils sont communiés par Jésus-Christ. Ce morceau qui est de Michel Anguier, est d'une grande beauté. Cette sculpture sert de tableau au maître-autel, à côté duquel est l'inscription que voici :

Annæ Austriacæ Augustæ, Francorum, dum viveret, Reginæ, Ludovici XIII conjugi integerrimæ hujus Templi et altaris restauratrici magnificentissimæ, hoc grati animi monumentum apponebant et dicabant Religiosi Benedictini Cluniacenses Dionisiani carceris custodes, anno post obitum ejus quarto, reparatæ salutis 1670, debentur eidem quotannis sex Missæ privatæ per ipsos Religiosos hic celebrandæ ex fundatione Christianissimi Regis Ludovici XIV, feliciter regnantis.

(1) La tradition de l'emprisonnement de saint Denis et de ses compagnons, dans l'endroit où est aujourd'hui Saint-Denis de la Chartre, n'est appuyée sur aucun monument digne de foi, non plus que l'histoire de la communion administrée à ces saints martyrs par Jésus-Christ lui-même. Par rapport au premier fait, qui est le seul qu'on discutera ici, il paraît plus probable que saint Denis n'a jamais été enfermé dans cet endroit. Ces saints martyrs furent mis dans la prison de Paris ; or, cette prison était alors dans la partie méridionale de la Cité, à l'extrémité intérieure du Petit-Pont ; elle y resta jusqu'en 586, que le feu ayant pris dans ce quartier, comme le rapporte saint Grégoire de Tours, les prisonniers s'évadèrent, et gagnant le Petit-Pont, allèrent se réfugier à Saint-Vincent, depuis Saint-Germain des Prés. La partie méridionale de la ville ayant été ruinée par cet incendie, on transféra la prison publique dans la partie septentrionale, et vraisemblablement dans le quartier de la Chapelle de Saint-Denis. Le nom de prison servit alors de distinctif pour désigner les édifices un peu remarquables du voisinage. De là vinrent les noms de *prison* ou de *chartre* donnés à la chapelle de Saint-Denis et à celle de Saint-Symphorien, appelées l'une et l'autre *de la Chartre :* on disait Saint-Denis de la Chartre, Saint-Symphorien de la Chartre, sans que, de cette dénomination, on pût tirer plus d'avantage pour prouver que c'eût été la prison de saint Denis, que de saint Symphorien, qui, ayant été martyrisé encore enfant à Autun, n'a jamais été mis en prison à Paris. De plus, dans les titres, quand on dit *S. Dionisius de Carcere*, on ajoute *Parisiaco*, c'est-à-dire près de la prison de Paris ; comme on dit *S. Jacobus de Carnificaria*, Saint-Jacques de la Boucherie, parce que cette église était dans le voisinage de la boucherie. (*Voy.* l'abbé Lebeuf, *Hist. de Paris*, tom. II, pag. 335 et suiv.)

Dans deux chartes du roi Robert, il est parlé des chanoines de Saint-Denis de la Chartre: *Canonicis Sancti Dionisii de carcere Parisiaco;* et c'est encore une nouvelle preuve que cette église était desservie par des chanoines séculiers; et s'ils avaient été réguliers, ce roi aurait ajouté, *cœnobialiter viventibus*, ou *regulari conversatione viventibus.*

Lorsque Louis le Gros eut résolu, à la prière de la reine Adélaïde, sa femme, de fonder un couvent de religieuses à Montmartre, il donna aux moines de Saint-Martin des Champs l'église de Saint-Denis de la Chartre et ses dépendances, en échange de celle que ces moines avaient à Montmartre. Cet échange se fit en 1133, et depuis ce temps, l'église de Saint-Denis de la Chartre a toujours appartenu aux moines de Saint-Martin des Champs.

Le prieuré de Saint-Denis de la Chartre a été longtemps conventuel; mais un arrêt du grand conseil de l'an 1636, le déclara simple, et ordonna que le prieur serait néanmoins tenu d'y recevoir et entretenir deux religieux prêtres du monastère de Saint-Martin, avec un frère convers pour les servir.

(HURTAUT et MAGNY.)

Tombeau de Toussaint de l'Espiney, prieur de Saint-Denis de la Chartre.

Cy gist venerable et discrette personne Toussaints de l'Espinay, natif du Diocese de Lysieux, jadis Prieur de St Denis de la Chartre et de St Sauveur, ... Curé de Presle, etc. qui trespassa le 11e jour de Janvier 1543.

(*Recueil ms. de la Bibl. nat.*)

SAINT-ETIENNE DU MONT. La reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, donna 3,000 liv. pour la construction du portail de cette église, et en posa la première pierre, le 2 août 1610. Les armes de cette princesse sont gravées sur cette pierre, et sont accompagnées de cette inscription:

Deo favente, S. Stephano deprecante, et auspiciis Margaretæ Valesiæ Reginæ, anno Domini 1610, 2 augusti.

Les curieux doivent parcourir les tombeaux de l'église et du cimetière, où sont les cendres d'un grand nombre d'illustres et de savants.

Blaise Vigenère était de Saint-Pourçain, et fut secrétaire du duc de Nevers; il acquit de la réputation par son savoir et par son goût. Il traduisit en français un grand nombre d'ouvrages des anciens, et quoique ses traductions soient aujourd'hui gauloises, elles sont cependant encore estimées pour leur fidélité, l'érudition et le discernement qu'on trouve dans les remarques qui les accompagnent. Vigenère mourut à Paris en 1596, et fut inhumé en cette église.

Derrière la chaire du prédicateur, fut inhumé un chirurgien fameux, nommé Nicolas Thognet, qui mourut le 29 décembre 1642. Son mérite n'est aujourd'hui connu que par son épitaphe, qui est ridiculement avantageuse. La voici:

Passant, qui que tu sois, arrête et considère
Qui gist sous ce tombeau;
Tu sçauras que Thognet, par un secret mystère,
Ce monde abandonna pour en prendre un plus [beau.
Son art et son savoir garantissaient les hommes
Bien souvent de mourir.
Mortels, pensez à vous, dans le siècle ou nous [sommes
Puisque Thognet n'est plus, qui pourra vous [guérir?

Dans l'enceinte du chœur, à droite, au premier pilier, vis-à-vis de l'autel, il y a une table de marbre noir sur laquelle est écrit:

D. O. M.

Joannes Perreau, Philosophiæ Professor Regius in Academia Parisiensi, hic expectat resurrectionem mortuorum. Docte viator, seu collem hanc Musarum incolas, seu lustres nonnunquam doctorum hominum funera, exemplis nostris parum didicisse puta, ni mori christiane et catholice didiceris. Obiit anno ætatis 56, mens. 4 dieb. 6. salut. 1645, die 16 martii.

Un peu plus loin, est une table de marbre blanc, soutenue par un génie en pleurs, et qui tient d'une main un flambeau renversé, Ce petit monument dont la sculpture est de François Girardon, est sur le tombeau de Pierre Perrault, avocat au parlement, originaire de Tours, et père de MM. Perrault, si connus par leur habilité dans les sciences et dans les beaux-arts. Ce sont eux qui ont fait mettre cette table de marbre, et l'inscription qui y est gravée:

D. O. M.

Petrus Perrault, causarum in supremo Senatu Patronus, hic sepultus est anno Domini 1652, quocum Paschalia Leclerc, conjux amantiss. post annum duodecim deposita est; ibidem Maria filia jucundissima ante annum decimum quartum condita fuerat; his Nicolaus, Presbyter Doctor et Socius Sorbonicus, Mariæ frater, adjungi peroptavit anno 1662; ejusdem voti impos Joannes, causarum Patronus frater natu major, Burdigalæ jacet, ubi obiit anno 1669; Petrus, vectigalium Quæstor generalis apud Parisienses; Claudius, Medicus Parisiensis; et Carolus, Regiorum Ædificiorum Cognitor, piis parentum, fratrum et sororis manibus bene precantes, titulum sepulcro posuere anno 1674.

Eustache Lesueur, peintre fameux, né à Paris en 1617, et mort au mois de mai 1655, âgé de trente-huit ans. Quoiqu'il n'eût jamais vu l'Italie, qui se vante d'être la seule école de la peinture, et qu'il n'eût pas même quitté Paris, la nature lui avait donné ce goût si rare du vrai et du sublime (qui consiste dans le beau simple), et qui lui a mérité d'être appelé le Raphaël de la France, par la ressemblance de ses ouvrages à ceux du prince de la peinture. Eh! à quel degré de per-

fection n'eût-il pas porté son talent, si la mort ne l'eût enlevé au milieu de sa carrière! Les vers suivants donnent une légère idée du mérite de cet Apelle :

Telle est de son pinceau la savante magie,
Qu'il donne à ses sujets la pensée et la vie,
Et maîtrise les cœurs par ce puissant attrait.
Lebrun, tu peins aux yeux le fier et le terrible ;
Mais Lesueur peint l'âme ; il nous la rend visible,
Et tout cède à l'effort d'un si rare portrait.

Les tableaux de la vie de saint Bruno, qui sont dans le petit cloître des Chartreux de cette ville, sont admirables, et au sentiment des connaisseurs, ce qu'il a fait de plus beau.

Jean-Baptiste Morin, médecin et professeur royal en mathématiques, à Paris, était né à Villefranche en Beaujolais, le 22 février 1583, et mourut à Paris le 6 novembre 1656. Il était savant et homme d'esprit ; mais quelques prédictions qu'il avait faites, et qui, par hasard, furent justifiées par l'événement, furent cause qu'il s'infatua de l'astrologie judiciaire, et le mirent aux prises avec plusieurs savants, entre autres Gassendi, qui lui objecta tant de bévues, que tout autre que lui aurait reconnu la fausseté de cette prétendue science.

Antoine Lemaître, né à Paris d'Isaac Lemaistre, maître des comptes, et de Catherine Arnaud, parut dans le monde avec tous les avantages de l'esprit et du corps, et exerça la profession d'avocat, dans laquelle son éloquence le fit admirer pendant dix ans. A l'âge de vingt-cinq ans, M. Séguier, chancelier de France, lui fit donner le brevet et la pension de conseiller d'Etat; mais, ni cette récompense, ni les grands applaudissements du public ne purent le retenir dans le monde. Il le quitta en 1637, étant âgé de trente ans, pour aller pleurer ses péchés dans la solitude, où il mourut le 4 novembre 1658, âgé de cinquante ans. Il fut enterré à Port-royal des Champs, où il était mort; mais cette maison ayant été détruite, son corps fut exhumé comme les autres, et on le transporta avec ceux de M. Lemaistre de Sacy, son frère, et de M. Racine, dans l'église de Saint-Etienne du Mont, où ils furent mis dans la cave de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Isaac Lemaistre de Sacy que l'on vient de nommer, était un prêtre de beaucoup de savoir et de vertu. Le surnom de Sacy était l'anagramme du nom d'Isaac. Il mourut le 4 février 1684, âgé de soixante-onze ans.

Jean Racine, trésorier de France en la généralité de Moulins, secrétaire du roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, et un des plus grands poëtes dramatiques qu'il y ait eu, mourut le 29 avril 1669. L'affection singulière qu'il avait pour Port-Royal des Champs, où il avait été élevé, lui fit souhaiter d'être enterré dans le cimetière de cette maison, et il l'ordonna ainsi par son testament.

Derrière le chœur, auprès de la chapelle de la Vierge, à main droite, est la tombe sous laquelle fut inhumé Blaise Pascal. Il y avait sur cette tombe une épitaphe qui était effacée : on l'a gravée sur un marbre blanc, et attachée à l'un des piliers du chœur au même endroit. Ce grand et sublime génie mourut à Paris le 19 août 1662, âgé de trente-neuf ans et deux mois. Voici cette épitaphe :

HIC JACET

Blasius Pascal, Claromontanus, Stephani Pascal, in suprema Apud Arvernos subsidiorum Curia Presidis filius ; post aliquot annos in severiori secessu et divinæ legis meditatione transactos, feliciter et religiose in pace Christi vita functus anno 1662, ætatis 39, die 19 augusti. Optasset ille quidem piæ paupertatis et humilitatis studio etiam his sepulchri honoribus carere, mortuusque etiamnum latere, verum ejus hac in parte votis cedere non potuit Florinus Perrier, in eadem subsidiorum Curia Consiliarius, ac sorori Gilbertæ Pascal matrimonio junctus, qui hanc ipsi posuit indicem sepulchri, et suæ in illum pietatis ; parcet tamen laudibus, quas ille summopere semper aversatus est, et Christianos ad Christiana precum officia, et sibi et defuncto profutura cohortari satis habebit.

Les curieux d'une épitaphe digne d'un homme si rare et d'un génie si sublime, liront avec plaisir la suivante, qui peut passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, et un modèle par sa simplicité, son énergie et sa vérité.

NOBILIS SCUTARII BLASII PASCALIS TUMULUS.

D. O. M.

Hic jacet. Pietas si non moritur, æternum vivet vir conjugii nescius, Religione sanctus, virtute clarus, doctrina celebris, ingenio acutus, sanguine et animo pariter illustris, doctus, non Doctor. Æquitatis amator, veritatis defensor, Virginum aitor, Christianæ moralis corruptorum acerrimus hostis. Hunc Rethores amant facundum, hunc Scriptores norunt elegantem, hunc Mathematici stupent profundum, hunc Philosophi quærunt sapientem, hunc Doctores laudant Theologum, hunc pii venerantur austerum, hunc omnes mirantur omnibus ignotum, licet omnibus notum. Quid, plura, viator, quem perdidimus Pascalem is Ludovicus erat Montaltius ? Heu ! satis dixi, urgent lacrymæ, sileo. Et qui bene precaberis, bene tibi eveniat, et vivo, et mortuo. Vixit annos 39, obiit an. rep. sal. 1662, 14 kal. sept.

ΩΛΕΤΟ ΠΑΣΚΑΛΟΣ. ΦΕΥ, ΦΕΥ, ΠΕΝΘΟΣ ΟΣΟΝ (1).

Posuit A. P. D. C. mœrens Aurelian. Canonista.

Pierre Barbay, professeur en philosophie dans l'Université de Paris, a été aussi inhumé dans cette église : c'était un fidèle et zélé partisan de la philosophie d'Aristote, dont il a laissé un cours qui n'est aujour

(1) *Cecidit Paschalis. Heu ! heu ! luctus quantus !*

d'hui connu que de quelques hibernois. Voici l'épitaphe qu'on lit près de la chapelle Saint-Roch.

D. O. M.

Magistro Petro Barbay Abbavillæo sui sæculi genio, Academiæ Principis ornamento, Philosophiæ, Medicinæ, Mathescos, Theologiæ, doctrinarum fere omnium laude celebri, qui postquam Parisiis Philosophiam per annos quatuordecim summo cum honore, maxima auditorum frequentia publice docuit, confectis tandem stipendiis miles emeritus cum summo omnium bonorum dolore migravit ad superos. Die 2 sept. ann. 1664. Sui mœrentes posuere.

François Pinsson, avocat au parlement de Paris, et connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnés au public, était né à Bourges, le 5 août 1612, et mourut à Paris le 10 octobre 1691. Il était fils de François Pinsson, professeur de droit à Bourges, et de Marie Bengi, fille d'Antoine Bengi, aussi professeur de droit en la même université. Les principaux ouvrages de Pinsson sont un *Traité des Bénéfices* en latin, que Bengi, son grand-père maternel, avait enseigné et dicté dans les écoles de Bourges, et que son petit-fils continua, et fit imprimer à Paris en 1654 : la *Pragmatique Sanction de Charles VII*, avec la *Glose* de Guimière, et que Pinsson fit imprimer à Paris en 1666, en 2 vol.; des *Notes sur* les Indults *accordés au roi, ou à d'autres à sa recommandation, par les papes Alexandre VII et Clément IX*, ouvrage imprimé en 1673; un *Traité singulier des Régales*, imprimé à Paris en 2 vol. in-4°, l'an 1688; et quelques autres ouvrages, etc. François Pinsson laissa un fils nommé François Pinsson des Rioles, qui était aussi avocat au parlement; mais qui, au lieu d'en exercer la profession, s'était entièrement attaché à l'étude des belles-lettres et des sciences. Il a continué les *Vies des anciens jurisconsultes*, qu'Antoine Dadin d'Hauteserre, fameux professeur de droit à Toulouse, avait entreprises.

Jean Gallois, abbé de Saint-Martin de Core, l'un des quarante de l'Académie française, pensionnaire de celle des sciences, et professeur en langue grecque au Collége royal de France, était né à Paris le 14 juin 1642. Il possédait les langues savantes, la philosophie, la théologie et les mathématiques. Tant de belles connaissances le rendaient fort propre à travailler au *Journal des savants;* aussi soutint-il seul ce pénible ouvrage, depuis l'année 1665, jusqu'en l'année 1673. M. Colbert, contrôleur général des finances, ministre et secrétaire d'Etat, l'honora de son estime, de sa familiarité et de ses bienfaits. Il mourut le 19 avril 1707, et fut inhumé dans cette église.

Jean Miron, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et de la Société de Navarre, a été aussi inhumé dans cette église. Il a mérité du public en donnant sa bibliothèque aux Pères de la Doctrine Chrétienne de la maison de Saint-Charles, à condition qu'elle serait publique deux jours la semaine.

Dans le cimetière, ont été inhumés Simon Pietre, médecin fameux de la Faculté de Paris, qui, par son testament, défendit qu'on l'enterrât dans l'Eglise, de peur de nuire à la santé des vivants. On mit ces deux épitaphes sur son tombeau :

Simon Pietre, Doctor, Medicus Parisiensis, vir pius et probus, hic sub dio sepulcri voluit, ut ne mortuus cuiquam noceret, qui vivus omnibus profuerat.

Simon Pietre, qui fut jadis
Docteur, médecin de Paris,
D'une probité singulière,
A voulu que son corps fut mis
Au milieu de ce cimetière,
Craignant ailleurs de faire tort
Dans une place mieux choisie,
Et qu'ayant fait à tous du bien
Pendant sa vie,
Il ne put nuire après sa mort.

Pierre Petit naquit à Paris, où son père était greffier de la justice de l'abbaye de Saint-Victor. Il était né poëte, et devint savant et habile dans la littérature. Il y eut un temps dans sa vie où il crut avoir de la vocation pour la médecine, et il se fit même recevoir docteur de la Faculté de Montpellier; mais son génie pour la poésie, et l'attrait qu'il trouvait dans l'étendue des belles-lettres, le ramenèrent à son goût naturel presque aussitôt, et se l'attachèrent tellement, qu'il n'a jamais pratiqué la médecine. Content d'un patrimoine au-dessous du médiocre, quoique augmenté par les petites épargnes qu'il avait faites chez le président de Nicolaï, des enfants duquel il avait été précepteur, il s'enveloppa dans sa propre vertu, et se livra sans réserve au talent qu'il avait pour la poésie latine, à l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Ses vers lui méritèrent une place dans l'Académie de Padoue, et le firent mettre au nombre des sept poëtes latins dont on composa la Pléïade parisienne sur la fin du XVIIe siècle. Ces sept poëtes étaient les PP. Rapin, Commire, et La Rue, jésuites; Ménage, Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor; M. du Périer, gentilhomme provençal; et M. Petit docteur en médecine. Celui-ci a fait imprimer un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets, et mourut le 12 décembre 1687, âgé d'environ soixante et onze ans.

Dans le petit cimetière qui est derrière la chapelle de la Vierge, a été inhumé un vertueux ecclésiastique, dont on voit l'épitaphe dans l'église, laquelle est attachée au premier pilier, à gauche de ladite chapelle. Elle est historique, et digne par sa simplicité, de celui pour qui elle a été faite.

Dans le cimetière qui joint cette chapelle, repose le corps de Messire Nicolas le Fèvre, sous-Précepteur du Roi d'Espagne et de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne et de Berry, qui, pendant sa vie, a mis à profit les rares talents que Dieu lui avait confiés, pratiqué toutes les vertus

Chrétiennes, principalement la charité, qu'il a exercée abondamment envers les Filles de Sainte-Aure, dont Monseigneur le Cardinal de Noailles l'avait chargé, et est mort dans l'exercice de ces mêmes vertus, le 24 août 1708, âgé de 64 ans.

Joseph Pitton de Tournefort, né à Aix en Provence, le 5 juin 1656, de Pierre Pitton, écuyer, seigneur de Tournefort, et d'Aimare de Fagoue, d'une famille noble de Paris, se sentit botaniste dès qu'il vit des plantes, et ce goût n'a fait qu'augmenter tous les jours de sa vie. Sa réputation étant parvenue jusqu'à M. Fagon, alors premier médecin de la reine, il résolut de l'attirer à Paris, et y réussit en 1683. Dès la même année, M. Fagon lui procura la place de professeur en botanique au jardin royal des plantes, et lui laissa la liberté de faire différents voyages, qui pouvaient perfectionner la grande connaissance qu'il avait des plantes. L'Académie royale des sciences ayant été mise, en 1692, sous l'inspection de M. l'abbé Bignon, il y fit entrer deux mois après, M. de Tournefort, qui se fit ensuite recevoir docteur en médecine de la faculté de Paris, et dédia à M. Fagon, pour lors premier médecin du roi, une thèse qu'il soutint le 29 novembre 1695, avec beaucoup de capacité et d'éclat. A son retour d'un voyage qu'il avait fait par ordre du roi en Grèce, en Asie et en Afrique, on lui donna en 1702, une place de professeur en médecine au collége royal. Il mourut le 28 décembre 1708, en réputation d'un des plus savants botanistes qu'il y eût en Europe, et fut inhumé dans ce cimetière, ainsi qu'il l'avait ordonné par ses dernières volontés. Les ouvrages qu'il a donnés au public, sont si connus, qu'on se croit dispensé de les rappeler. (HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-EUSTACHE. Sous un grand arc, à côté de la chapelle de la Sainte-Vierge, est le tombeau de Jean-Baptiste Colbert, mort le 6 de septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans. Ce monument qui est un des plus beaux qu'il y ait eu en France, est du dessin de Lebrun, et de l'exécution de Baptiste Tuby et d'Antoine Coysevox. M. Colbert est représenté à genoux sur un sarcophage, ou tombeau de marbre noir. Un ange tient devant lui un livre ouvert, dans lequel ce ministre semble prier Dieu. La Religion et l'Abondance assises, et grandes comme nature, servent d'accompagnement. La figure de M. Colbert et celle de l'Abondance ont été sculptées par Coysevox ; celles de l'Ange et de la Religion, par Tuby. Les unes et les autres sont d'un choix et d'une correction de dessin admirables. Du côté de l'Abondance, on lit ce passage de l'Ecriture :

Acceptus est Regi minister intelligens. *Prov.* 14.
Quæ sunt Cæsaris, Cæsari.

Du côté de la Religion, on lit celui-ci :

Culpa et suspicio non est inventa in eo. *Daniel*, 6.
Quæ sunt Dei, Deo.

Sur les jambages de ce tombeau sont des cartouches de bronze, sur le pied desquels Joseph est représenté occupé à faire distribuer du blé au peuple d'Egypte (*Gen.*, XLV), avec cette inscription :

Fidelis Dispensator et prudens. *Lucæ*, 12.

Dans le second, on voit Daniel donnant les ordres du roi Darius aux satrapes et aux gouverneurs de Perse. (*Daniel.* VI.)

Pie Agentibus Deus dedit sapientiam. *Eccles.* 43.

Ces emblèmes sont de l'abbé Jean Galois, de l'Académie française et de celle des sciences, lequel avait été attaché à feu M. Colbert, dont il avait reçu des bienfaits considérables. Au bas de ce tombeau, du côté de la chapelle qui lui est adossée, on lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Præclara ac pernobili stirpe Equitum Colbertorum qui anno Domini 1285, ex Scotia in Galliam transmigraverunt ortus est vir magnus, Joannes-Baptista Colbertus, Marchio de Seignelai, etc. Regi Administer; Ærarii rationes in certum et facilem statum redegit; rem navalem instauravit. Promovit commercium. Bonarum Artium studia fovit, summa regni negotia pari sapientia et æquitate gessit : fidus, integer, providus Ludovico Magno placuit. Obiit Parisiis, anno Domini 1683, ætatis 64.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, fils aîné de Jean-Baptiste Colbert, mourut le 3 de novembre 1690, et fut inhumé dans le tombeau de son père.

Vis-à-vis de ce monument, on voit un bas-relief de marbre blanc sur un fond noir, médaillon d'une grande beauté, que l'Immortalité tient dans ses mains, et qui représente Martin Cureau de la Chambre, médecin ordinaire du roi, et l'un des quarante de l'Académie française. On lit dans un cartouche au-dessus :

Spes illorum immortalitate plena est.

Et plus bas :

Martinus de la Chambre, Archiater, obiit 1669.
ætatis 75.

Ce précieux morceau de sculpture est de l'invention du chevalier Bernin, et de l'exécution de Baptiste Tuby, sculpteur très-habile.

D'autres personnes illustres ont été inhumées dans cette église : tels sont, René Benoît, Angevin, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Eustache (1). Il fut un de ceux qui, en 1593, furent appelés pour instruire le roi Henri IV, avant que ce prince embrassât la religion catholique, apostolique et romaine. Ce prince fut si content de Benoît, qu'il le nomma à l'évêché de Troyes en 1594; mais malgré tous les mouvements que se donna le cardinal d'Ossat, il ne put jamais obtenir de bulles, et René Benoît fut obligé de renoncer à cet évêché, l'an 1604. Il mourut le 10 mars 1608, et fut inhumé dans cette église. Etienne Tonnellier, son coadjuteur et suc-

(1) Nous donnons plus loin son épitaphe.

cesseur, lui consacra une épitaphe, qu'il fit graver auprès de son tombeau.

Bernard de Girard, seigneur du Haillan, natif de Bordeaux : il fut historiographe de France, secrétaire des finances, et le premier pourvu de la charge de généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit, par lettres du 9 janvier 1595. Il a écrit l'*Histoire générale de France*. Il mourut à Paris le 23 novembre 1610.

Marie Jars de Gournay, née à Paris d'une famille distinguée, cultiva les sciences et fut en relation avec les plus savants hommes de son siècle. C'est à elle que le public est redevable de la compilation des *Essais* de Montaigne. L'épitaphe qu'on fit pour mettre sur sa tombe, nous apprend les principales circonstances de sa mort. La voici :

Maria Gornacensis, quam Montanus ille filiam, Justus Lipsius adeoque omnes docti sororem agnoverunt. Vixit annos 80, devixit 13 jul. an. 1645. Umbra æternum victura.

Vincent Voiture, si connu par l'esprit qui est répandu dans ses *lettres*, cependant inférieur en goût, si l'on compare ses lettres avec celles de madame de Sévigné, modèle achevé du style épistolaire, était né à Amiens, et passa presque toute sa vie à Paris et à la cour. Il fut l'un des quarante de l'Académie française, maître-d'hôtel chez le roi, et introducteur des ambassadeurs chez M. le duc d'Orléans. Il mourut à Paris dans la rue Saint-Thomas du Louvre, le 27 mai 1648, âgé de cinquante ans.

Claude Favre, sieur de Vaugelas, l'un des quarante de l'Académie française, et un de ceux à qui notre langue doit le plus, mourut à Paris au mois de février 1650, âgé d'environ soixante-cinq ans.

François de la Motte le Vayer, l'un des quarante de l'Académie française, conseiller d'Etat ordinaire, précepteur de Philippe de France, duc d'Orléans, était né à Paris, en 1588; mais il était originaire du Mans. Il mourut en 1672.

Amable de Bourzeys, abbé de Saint-Martin des Cores, l'un des quarante de l'Académie française, était né à Volvic, près de Riom en Auvergne, et mourut à Paris, le 2 août 1672.

Antoine Furetière, de l'Académie française, connu par ses démêlés avec cette compagnie, et par l excellent *Dictionnaire* qu'il a donné au public, mourut le 14 mai 1688, âgé de soixante-huit ans.

François d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France. Il mourut subitement la nuit du 18 au 19 septembre 1691, laissant un fils unique nommé Louis d'Aubusson, qui est mort aussi maréchal de France.

Isaac de Benserade, gentilhomme, naquit en 1612, à Lyons, petite ville de la haute Normandie. Il eut à la cour de Louis XIV tous les agréments qu'un poëte y peut avoir, et en reçut des bienfaits qui allaient à 12,000 liv. de revenu. Les ballets faisaient alors un des principaux divertissements de cette cour, et Benserade fut, durant plus de vingt ans, chargé de composer les vers qui s'y récitaient. Il sut finement y confondre le caractère des personnes qui y dansaient, avec celui des personnages qu'elles représentaient. Il avait été reçu à l'Académie française le 17 de mai 1674; il mourut le 19 octobre 1691, par la faute d'un chirurgien, qui, en le saignant, lui piqua l'artère. C'était le poëte le plus galant et le plus ingénieux de son temps.

Anne Hilarion de Constantin, comte de Tourville, vice-amiral et maréchal de France, a passé pour un des plus grands hommes de mer qu'il y ait jamais eu. Il mourut la nuit du 27 au 28 mai 1701, âgé de cinquante-neuf ans, et fut enterré dans cette église, sous une simple tombe et sans épitaphe.

Guillaume Homberg, naquit le 8 janvier 1652, à Batavia, dans l'île de Java, où Jean Homberg, son père, gentilhomme Saxon, avait le commandement de l'arsenal de cette place. Celui-ci ayant quitté les Indes, vint s'établir à Amsterdam avec toute sa famille, et pour lors Guillaume Homberg commença à s'appliquer à l'étude, ce que les chaleurs excessives et perpétuelles du climat qu'il venait de quitter, l'avaient empêché de faire plus tôt. Il étudia en droit à Yene et à Leipsik; et en 1674, fut reçu avocat à Magdebourg. Cependant il ne suivit pas cette profession; car peu de temps après il s'appliqua à la botanique, à l'anatomie, à la médecine, à la physique expérimentale, à la chimie, etc., et parcourut les parties de l'Europe où les sciences sont cultivées avec le plus de succès. Il prit à Wittemberg le degré de docteur en médecine, et alla voir encore les savants de l'Allemagne et du Nord. Un second voyage qu'il fit en France pensa l'y fixer; mais le moment n'en était pas encore venu, M. Colbert, attentif à tout ce qui pouvait orner la France, lui fit, de la part du roi, des offres si avantageuses, qu'il les accepta en 1682. Il eut même le bonheur de quitter la religion protestante, dont il avait jusqu'alors fait profession, et embrassa la catholique romaine. M. Homberg ayant perdu M. Colbert, en 1683, et ayant été déshérité par son père, à cause de son changement de religion, s'attacha à l'abbé de Chalucet, depuis évêque de Toulon, fort curieux de chimie. Il fit en 1683, un second voyage en Italie, et ne revint à Paris qu'au bout de quelques années. Dès que M. l'abbé Bignon eut, en 1691, la direction de l'Académie des sciences, il y fit entrer M. Homberg. M. le duc d'Orléans, régent du royaume, n'ayant point, en 1702, de fonctions dignes de sa naissance, se livra au goût et au talent qu'il avait pour les sciences, et aux mystères de la chimie, prit M. Homberg auprès de lui, et lui donna une pension et le laboratoire le mieux fourni et le plus superbe. En 1704, le même prince le nomma son premier médecin. En 1708, M. Homberg épousa Marguerite-Angélique Dodard, fille de M. Denis Dodard, médecin et académicien fameux. Il mourut le 24 sep-

tembre 1715, après avoir reçu plusieurs fois les sacrements. (*Voyez* son éloge par M. de Fontenelle.)

Charles de la Fosse, un des grands peintres de notre temps, directeur, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture; il mourut le 18 décembre 1716, âgé de près de quatre-vingts ans.

Claude Genest, natif de Paris, mais d'une famille obscure; il parut poëte tout à coup, et célébra avec succès les conquêtes de Louis XIV. Son esprit et ses amis lui procurèrent la charge d'aumônier de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans; le secrétariat des commandements de M. le duc du Maine, pour le gouvernement de Languedoc; l'abbaye de Saint-Vilmer, et une place à l'Académie française, où il fut reçu en 1698. Il mourut en 1719, âgé de quatre-vingts ans ou environ.

Gabriel Claude, marquis d'O, lieutenant-général des armées navales du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mort le 17 mars 1728, dans la soixante-treizième année de son âge.

Gabriel Simon, marquis d'O, fils de Gabriel Claude, dont on vient de parler, et de Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, dame du palais de feue madame la dauphine, mère du roi Louis XV. Le marquis d'O était colonel lieutenant du régiment de Toulouse-Infanterie, et brigadier des armées du roi. Il mourut le 28 octobre 1734, âgé de trente-sept ans, n'ayant laissé de son mariage avec Anne-Louise de Madaillon de Lesparre de Lassay, qu'une fille unique nommée Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, mariée à Louis de Brancas, nommé le duc de Lauragais, fils du duc de Villars-Brancas, et en lui est finie la maison d'O, l'une des plus anciennes de Normandie.

Contre un des piliers du chœur, mais en dehors, et presque vis-à-vis la chapelle sainte-Marguerite, on lit l'épitaphe de M. de Callières, seigneur de la Rochechellay, etc., mort le 5 mars 1717, âgé de soixante-onze ans.

A côté du chœur, à main droite, est la chapelle de Sainte-Marguerite, où l'on remarque deux petits monuments construits de marbre et de bronze doré; l'un est érigé à la mémoire d'Hilaire Rouillé du Coudray, et l'autre à celle du marquis de Vins. On peut voir leurs épitaphes.

Pierre Rouillé, qui a été enterré en cet endroit, était frère puîné d'Hilaire Rouillé, et avait été président au grand conseil, et ambassadeur extraordinaire en Portugal.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste est auprès, et du même côté que celle de Sainte-Marguerite. Deux ministres d'Etat, père et fils, y ont été inhumés. Le premier est Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, mort le 27 du mois d'octobre 1728, dans la soixante-huitième année de son âge. Il avait été reçu conseiller au parlement de Metz en 1686; intendant et conseiller d'Etat, en 1690; directeur des finances, en 1701; secrétaire d'Etat sur la démission de M. Colbert de Torcy, en 1718; grand'croix et secrétaire de l'ordre militaire de Saint-Louis, au mois d'avril 1719; garde des sceaux de France, en 1722; commandeur des ordres du roi, dont il avait été grand trésorier. Il remit les sceaux à Sa Majesté le 15 août 1727, et se retira au château de Madrid, dont il était capitaine et gruyer du bois de Boulogne. Il mourut dans ce château, le 17 octobre 1728.

Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, fils du précédent, était né le 30 d'octobre 1686, fut reçu avocat du roi au Châtelet de Paris, le 19 août 1706; conseiller au parlement de Paris, le 16 janvier 1709; procureur général au grand conseil, le 14 mars 1711; nommé embassadeur en Hollande, en 1718; reçu conseiller d'honneur au grand conseil, le 8 mars de la même année; grand'croix et secrétaire de l'ordre militaire de Saint-Louis, sur la démission de M. d'Armenonville, son père, le 24 d'avril 1719; plénipotentiaire au congrès de Cambrai; secrétaire d'Etat sur la démission de M. d'Armenonville, son père, en 1722; reçu à l'Académie française, la même année; fait ministre d'Etat et chevalier de la Toison, en 1724; disgracié le 19 d'août 1727; enfin mort à Paris, le 3 de février 1732, dans la quarante-septième année de son âge. Il dut son élévation et sa disgrâce à M. d'Armenonville, son père.

On voit attenant la porte d'entrée, à gauche, le lieu de la sépulture de M. de Chevert, et son épitaphe qui est très-simple.

Parmi les reliques qu'on garde dans cette église, on en voit une de saint Eustache, enfermée dans une châsse d'argent. Elle lui fut envoyée sous le pontificat de Grégoire XV, par le cardinal d'Est, et par le chapitre de Saint-Eustache de Rome. Etienne Tonnelier, pour lors curé de cette paroisse, en remercia Sa Sainteté, le cardinal d'Est et le chapitre de l'église de Saint-Eustache de Rome, par un imprimé qu'il leur adressa quelque temps après.

Le grand Colbert ayant donné de son vivant à cette église plusieurs chandeliers d'argent, et fait la dépense de la grille du chœur, légua, par son testament, la somme de 40,000 liv. à la fabrique, pour faire construire un nouveau portail à la place de l'ancien, dont le goût barbare choquait les yeux, et n'était pas même achevé (1). M. Col-

(1) Cette description historique, rapportée par Piganiol, est contredite par M. Jaillot dans ses *Recherches sur Paris*, *quart. Saint-Eustache*, p. 31. Voici ses propres termes:

« Le portail de cette église était d'un mauvais goût et n'était pas même achevé. M. Colbert fit remettre à la fabrique une somme de 20,000 livres, pour en faire construire un nouveau: cette somme fut déposée dans son trésor le 22 décembre 1688; mais comme elle ne pouvait pas suffire, il ordonna qu'il en serait fait un fonds jusqu'à ce que les intérêts qui en proviendraient fussent assez multipliés pour pouvoir remplir ses intentions. En 1752, le curé et les marguilliers destinèrent à ce nouveau portail une somme de 111,147 liv. 13 s. 4 d., que le don de M. Colbert avait produite: M. le duc de Chartres en posa la première pierre au nom de M. le duc d'Orléans, père, le 22 mai 1754. Il a été

bert ayant jugé que cette somme n'était pas suffisante à beaucoup près pour sa construction, permit de la différer jusqu'au temps où les intérêts des 40,000 liv. pourraient y suppléer. M. Secousse, curé de cette paroisse, et les marguilliers empressés de remplir les intentions de ce grand Ministre, voyant les intérêts de la somme léguée monter à plus de 50,000 écus, en l'année 1752, résolurent d'en commencer l'édification. On abattit l'ancien portail, et les deux chapelles attenantes, dont on a parlé ci-dessus. Le sieur Mansard de Joui, dont le mérite et les talents, surtout l'exacte probité, étaient généralement connus, fut choisi pour en être l'architecte. Il en fit le dessin, et le modèle qu'il exposa au jugement du public, et qui éprouva, selon la coutume, des approbations et des censeurs. Enfin, la première pierre fut posée en 1753, avec beaucoup d'appareil par M. le duc de Chartres, aujourd'hui d'Orléans. Plusieurs médailles furent frappées à ce sujet en argent et en bronze, et encastrées dans les premières assises, avec ces inscriptions :

D. O. M.

Sereniss. Princ. Carnut. Dux opt. Parent. jussu et vice extruend. hujus Basil. fronti, prim. lapid. posuit. 1753.

Au revers :

Ejusd. Eccl. S. Eust. Paroc. Rector J. F. Secousse, Doct. Theol. Paris. ædit. honor. Lud. Phelippeaux, Comes à S. Florent. Regni administro. J. Masson de Plissay, Reg. ord. Equite, æditius G. Raph. Boscheron, H. Chabouillé. L. C. Vieillard.

(HURTAUT et MAGNY.)

Voici quelques épitaphes de Saint-Eustache, tirées du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

D. O. M.

Hic jacet in antiquo Familiæ Monumento discretus Nobilis D. M. N. Joannes Le Coq Doctor Theologus, hujus Ecclesiæ quondam Pastor vigilantissimus, qui decessit Anno 1568. die 26 Junii (1).

—

II.

Epitaphe de René Benoît, curé de Saint-Eustache.

Un des ecclésiastiques appelés pour instruire Henri IV des vérités catholiques.

D. O. M.

D. Q. M.

Renato Benedicto

S.

Viator,

Ecce tibi effigies magni illius Doctoris Regni : Regnatus, Cognomine Benedictus appellatus est, Audibus in Gallia natus, sacris juxta ac profanis Literis eruditus Vir, qua dicendi facunditate, qua scribendi facilitate multum exercitatur super. . . . . rationis, ut oppugnator, ita propugnator, qui qua tempestate Galliæ urbes hæretica contagione laborarent, periclitantibus animis manu medica est opitulatus commissos sibi greges, qui ad canendum Christo Carmen in hanc ædem confla. . . . cum privatis studiis, tum publicis concionibus per annos quadraginta labore indefatigato servavit : eo Pietas Hominem evexit, ut in sacris expiatoriis Henrico Magno Regi Christianissimo fuerit ab aure delectus expurgandæ vitæ Censor acerrimus, et ab eodem Trecarum Episcopus designatus, cui si ad honores veneranda senectus pertinet, Dignitatum cumulum auctoritas senilis accessit, ex hac societate ad feliciorem vitam vocatus, annos 87. agens, et Theologorum Collegium extulit cum Decanus decennio sedisset, mortuus est Nonas Martii, anno Domini 1603. hic jacet, immo ejus animus . . . . . et inter Beatos vivit; ea quam expectamus vita vivit, et inter Mortales fama et rerum gestarum gloria : Corpus vero. M. Stephanus Tonnellier Doctor Theologus et ab eodem Renato Benedicto hujus Ecclesiæ Pastor designatus, Viro illi, de se bene merito sepulchrum hoc.

D. S. P.

Cy gist venerable et Scientifique personne Mre Rene Benoist Prestre Docteur en la faculté de Theologie de Paris, Curé de ceans, Confesseur et Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, qui déceda le 7e Mars 1608.

Requiescat in pace.

—

III.

Cy gist noble Homme et Scientifique persomne Me Marguerin du Castel en son vivant Conseiller et Medecin ordinaire de la Reine d'Escosse, Douairiere de France, lequel trépassa le Dimanche 9e de Decembre 1579.

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist hault et puissant Seigneur Charles Vander Gracht, Seigneur de Malstedes Wlierden, et fils de feu hault et puissant Seigneur Mre Charles Van der Gracht, en son vivant Seigneur dud. Malstedes, Gentilhomme de la bouche et Escuyer trenchant de l'Empereur, qui trepassa le 3e octobre 1605, âgé de 18 ans.

Priez Dieu pour luy.

élevé jusqu'au premier ordre, et suspendu depuis faute de moyens ; mais on a repris les travaux en 1772, et on les continue avec ardeur, etc. »

(1) Le Recueil manuscrit des Epitaphes de Paris renferme les matériaux de toute une généalogie des Le Coq, d'après les épitaphes et inscriptions de Saint-Eustache.

V.

Hierosme d'Escamain Seigneur de Launay et de St Michel sur Orge, Boissi, d'Estouteville, et de Blanche, Commissaire ordinaire des Guerres, ayant vescu soixante et neuf ans, cessa de mourir le 29e d'Aoust 1611. pour commencer à vivre : Sa vie eüt la piété pour conduite, la vertu pour exercice, l'honneur pour contentement : elle est regrettée par les larmes de Louis et Jean d'Escamain ses enfans et de feüe Dam[lle] Françoise Courtin, qui ont donné cecy à sa Memoire et à leur debvoir.

Priez Dieu pour eulx.

—

VI.

Epitaphe de Scipion Fieschi de Lavagne et d'Alphonsine Strozzi, sa femme.

D. O. M.

SCIPIONI FLISCO,

Principum Genuæ Civium Principi Viro, Palatino et Patritæ Lavaniæ XV[o] Comiti duplari Torquato, et Elizabethæ Lodoiziæ, quinque Reginarum Galliæ Equiti honorario, præclaris et arduis terra marique muneribus per annos quinquaginta sub quinque Regibus integerrime perfuncto.

Franciscus Fliscus Comes, filius mœrens hoc Monumentum posuit.

Vixit annos 70. Dies quinque : obiit anno Sal. 1598. 18[o] Calendas Decembris.

D. O. M.

ALPHONSINÆ STROZZÆ.

Et Majorum suorum splendore et propriis laudibus clarissimæ et apud Reginam Catharinam honorariæ Matronæ munere summa cum fide et digna diligentia functæ,

Scipio Fliscus Comes carissimæ et fidelissimæ Conjugi, acerbissimo fato sibi ereptæ.

H. M. P.

Quæ vixit annos 44. Obiit Anno Salutis 1586. 5[o] Nonas Maii.

Sous ce mesme Tombeau est aussy inhumé le Corps de Mre François de Fiesque, Comte de Lavagne et de Calestan, fils dud. Seigneur Scipion et de Alfonsine de Strozzi, lequel deceda estant au service du Roy contre les rebelles de son Estat l'an 16 . . et fut son Corps apporté en ce lieu. Il avoit espousé Dame Anne Le Veneur, fille du Comte de Tillieres.

—

VII.

Epitaphe de l'abbé de Benvicenni, aumônier de la reine.

D. O. M.

Hic jacet piæ memoriæ Reverendus in Christo Pater Joannes Baptista Bencivenni, Nobilis Florentinus, Abbas Bellafrondeus, Consiliarius, primusque Catharinæ Medicææ quondam Francorum Reginæ Elemosynarius, qui obiit Parisiis 12[o] Calendas Decembris 1598. Petrus de Bencivenni Nepos, non immemor beneficiorum, hoc monumentum mœrens posuit.

Requiescat in pace.

—

VIII.

Epitaphe d'un inconnu.

Louvre me donna l'estre et Paris ma fortune;
J'eüs l'honneur d'estre au Roy; St Eustache a mes os :
Passant, au nom de Dieu, si je ne t'importune
Durant ce mien souvenir, prie Dieu pour mon repos.

Il deceda le 15e Aoust 1629. l'an 61e de son aage.

—

IX.

D. O. M.

Cy gist Venerable et Docte Personne Me Jean Remy Prestre, Clerc de l'Oëuvre de l'Eglise de ceans dés l'année 1596. a esleïe sa sepulture, et deceda le jour de . . . . 16 . . . . âgé de . . .

—

X.

Vir clarissimus Magister Stephanus Tonnellier Doctor Theologiæ insignis, hujus Ecclesiæ Pastor, fraternæ dilectionis et charissimæ Parentelæ memor hoc Monumentum

D. S. P.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. Dans cette paroisse fut baptisé, en 1316, le petit roi Jean Ier, fils de Louis le Hutin et de Clémence d'Aragon d'Anjou-Hongrie. Isabelle de France, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, y fut aussi baptisée en 1389. Marie-Isabelle de France, fille de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, y reçut le même sacrement en 1573.

On voit dans la chapelle, où s'assemblent les marguilliers, un tableau, qui était auparavant dans une des croisées de l'église; c'est une copie du tableau de la cène, que Léonard de Vinci peignit à fresque dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François Ier fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il était peint; mais sur ce qu'on lui en fit connaître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, et l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, et que l'estampe qu'en a gravé Soutenen, ne rend pas fidèlement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres ont été inhumées dans cette église. Jacques Dubois, médecin célèbre, connu sous le nom de Sylvius, né à Amiens, et mort à Paris en 1551. Il avait fait sa profession avec beaucoup de succès et d'utilité; et comme il était fort avare, il laissa de grands biens. Buchanam, qui assista à son enterrement, fit cette

épitaphe, et l'écrivit avec du charbon à la porte de l'église, pendant qu'on l'enterrait :

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette épitaphe a été paraphrasée en français par Colletet. Cette paraphrase est ci-après :

De l'avare Dubois la science féconde
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde;
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce tombeau, qu'il murmure et qu'il [gronde,
De quoi tu lis ces vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, doyen de cette église, et fameux prédicateur, mort le 17 septembre 1556

François Olivier, chancelier de France, fils de Jacques, premier président du parlement de Paris, et petit-fils de Jacques Olivier, procureur au même parlement.

François Olivier, seigneur de Fontenay et abbé de Saint-Quentin de Beauvais, petit-fils du chancelier Olivier, mort en 1636, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé auprès du chancelier, son grand-père.

Au côté droit du chœur, sous l'enceinte et contre le mur, est une table de marbre, sur laquelle on lit l'épitaphe de François de Kernevenoy, qu'on appelle par corruption, de Carnavalet. Ce seigneur était Breton, et un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vus à la cour de nos rois.

Dans une des chapelles, on lit l'épitaphe d'Anne de Thou, fille aînée de Christophe de Thou, et premier président du parlement de Paris, et femme de Philippe Hurault de Chiverny, chancelier de France

Louis Revol, secrétaire d'Etat sous Henri III et Henri IV, mort le 24 septembre 1595.

Claude Fauchet, premier président de la cour des monnaies, né à Paris en 1520, et mort en 1603.

Jacob, connu sous le nom de Polonais, parce qu'il était né en Pologne, vint fort jeune en France, et y fut regardé comme le plus excellent joueur de luth de son siècle. Ballard imprima quantité de pièces de sa composition ; ses gaillardes sont les plus estimées. Il mourut en 1605, âgé de soixante ans.

Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, surnommé le *Nestor* de son siècle, fut non-seulement le plus grand magistrat de son temps, mais encore le négociateur le plus délié, le plus ferme et le plus fidèle. Il mourut le 5 septembre 1607, âgé de soixante-dix-huit ans.

Nicolas de Bellièvre, son fils, et président à mortier au parlement de Paris, étant mort à Paris, le 8 juillet 1650, âgé de soixante-seize ans, fut inhumé auprès du chancelier, son père.

Pomponne de Bellièvre, fils de Nicolas et de Claude Brulard, premier président du parlement de Paris, en la place de M. Molé, devenu garde des sceaux, mourut le 13 mars 1657, et fut inhumé dans la chapelle de ses ancêtres à Saint-Germain-l'Auxerrois. (1).

Concino-Concini, marquis d'Ancre, et maréchal de France, fut inhumé la nuit du 24 au 25 d'avril 1617, au-dessous de l'orgue de cette église ; mais dès qu'il fut jour, la populace en fureur le tira de la fosse, exerça sur son cadavre mille indignités, et enfin le mit en pièces.

Dans la chapelle de Saint-Laurent est, depuis plus d'un siècle, la sépulture de MM. Phélippeaux de Pontchartrain. Paul Phélippeaux, secrétaire d'Etat, est le premier qu'on sache, qui y ait été inhumé ; car comme sa maison était située dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où elle existe encore, il était de cette paroisse : sa veuve y fit transporter son corps de Castel-Sarrazin, où il était mort, le 21 octobre 1621, pendant le siége de Montauban. On peut voir son épitaphe dans cette paroisse, et celle de Louis Phélippeaux, président en la chambre des comptes de Paris, et père de Louis, qui a été chancelier de France.

On voit ensuite celle d'Eléonor-Christine de la Rochefouchauld de Roye, femme de Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, et fils de Louis Phélippeaux, chancelier de France

Marie de Maupeou, femme de Louis Phélippeaux, chancelier de France, mourut le 12 avril 1714, et fut inhumée dans cette chapelle.

Louis Phélippeaux, comte de Pontchartrain, fils de Louis Phélippeaux, président de la chambre des comptes de Paris, et petit fils de Paul Phélippeaux, secrétaire d'Etat, né le 29 mars 1643 ; conseiller au parlement de Paris en 1661 ; nommé premier président du parlement de Bretagne en 1677, d'où il fut tiré pour être intendant des finances en 1687 ; contrôleur général en 1689, et en 1690, le 6 novembre, nommé ministre et secrétaire d'Etat ; puis chancelier garde des sceaux de France, le 5 septembre 1699 ; le 9 mai 1700, fait commandeur et secrétaire des ordres du roi. Il posséda la charge de chancelier de France jusqu'au 2 juillet 1714, que, comblé de biens et d'honneurs, il obtint du roi la permission de se retirer. Il mourut le 22 décembre 1727, à dix heures du matin, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge. De son mariage avec Marie de Maupeou, qu'il avait épousée en 1688, il a laissé Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant secrétaire d'Etat, et père de Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, aussi secrétaire d'Etat. Louis Phélippeaux, chancelier de France, a été inhumé dans cette chapelle, auprès de ses ancêtres. La famille de Phélippeaux est originaire de Beaufort en Anjou, d'où elle se transplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maison jusqu'à dix secrétaires d'Etat, depuis Paul Phélippeaux, jusqu'au comte de Saint-Flo-

(1) Nous donnerons plus loin l'épitaphe de Pomponne de Bellièvre et de plusieurs des personnages dont parle ici Hurtaut.

rentin, aujourd'hui duc de la Vrillière, inclusivement.

François-Malherbe, poëte français, à qui notre langue et notre poésie sont très-redevables, mourut en 1628, âgé de soixante-treize ans.

Eléazar de Sarcilly, connu sous le nom de *Chaudeville*, était poëte, et neveu de Malherbe. Il avait beaucoup d'esprit, et était beau, bien fait, galant, enjoué et complaisant. Avec ces belles qualités, il fut aimé et estimé des grands et des savants, mais il mourut n'ayant que vingt-deux ans; c'est un des héros du roman de *Cyrus*, sous le nom de *Phérécides*. Il n'a laissé que peu de poésies, au nombre de six cents vers. Il a été inhumé dans cet église, à côté de M. Malherbe, son oncle.

Dans une chapelle qui est auprès de celle du Saint-Sacrement, est un mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux figures de marbre blanc. Celle qui est à demi couchée, représente Etienne-d'Aligre, chancelier de France, mort en 1635. La figure qui est à genoux, est celle d'Etienne d'Aligre, fils du précédent, et aussi chancelier de France, mort en 1677. Ce monument est de Laurent Meunier, surnommé *le Romain*, sculpteur de l'Académie des maîtres.

Abraham Remi, surnom qu'il avait pris du village de Remi en Beauvoisis, où il était né en 1600. Il fut professeur d'éloquence au Collége royal de France, et un des meilleurs poëtes latins de son temps. Le morceau de poésie le plus estimé que nous ayons de lui, est celui qu'il a fait sur le château de Maisons, près de Saint-Germain en Laye, sous le titre de *Mœsonium*. Le recueil de ses poésies fut imprimé l'an 1646, qui fut l'année de sa mort. Vitré, chez qui elles furent imprimées, dit Sauval, lui ayant porté une épreuve la veille de sa mort, il se mit aussitôt à la corriger; et sur ce que Vitré lui remontra que rien ne pressait, et qu'il reviendrait le lendemain la chercher, Remi lui repartit: « à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long. » En effet, il mourut le lendemain.

Jacques Cordier, connu sous le nom de Bocan, qui est celui d'une petite terre de Picardie, que le duc de Montpensier lui avait donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'était qu'un maître à danser de femmes, mais dans son espèce l'homme le plus rare. Il ne savait ni lire ni écrire, et ne connaissait pas une note de musique; cependant il fut le miracle de son siècle pour le violon, et pour composer des airs justes, agréables et harmonieux. Il était cagneux, goutteux, avait les mains crochues et les pieds tortus, et néanmoins, en tenant seulement ses écoliers par la main, il plaçait et conduisait si bien leur corps, qu'il leur faisait danser toutes sortes de danses. Il eut l'honneur de montrer à danser aux reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne et de Danemarck. Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, l'estimait si particulièrement, qu'il le comblait de présents, et le faisait même manger à sa table. Il mourut avant ce prince, qui le regretta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une danse nommée la *bocane*, aujourd'hui assez inconnue.

Nicolas Faret, un des quarante de l'Académie française, mort le 21 novembre 1649, âgé de cinquante ans.

Jacques Stella, peintre célèbre, né à Lyon en 1596. Il fut émule du Poussin, dont il imita la belle ordonnance et la sagesse. Il excella aussi dans le genre pastoral au point de faire envier le sort des habitants de la campagne, par la naïveté et les grâces intéressantes avec lesquelles il a su peindre l'antique, l'innocence et la simplicité des mœurs et des amusements. Il mourut en 1657, âgé de soixante-un ans, aux galeries du Louvre, où Louis XIII l'avait logé avec distinction.

Au troisième pilier, vis-à-vis la chapelle de la paroisse, on voit l'épitaphe de Pierre Sanguin, médecin de Louis XIII, et d'Anne Akakia, son épouse.

Charles-Annibal Fabrot, professeur de droit à Aix, fit imprimer des notes de sa façon sur la paraphrase de Théophile, jurisconsulte, sur les Institutes de Justinien; travailla à la destruction des *basiliques*, ouvrage en 7 vol. in-fol., 1647; ensuite à l'édition de plusieurs auteurs de l'*Histoire Bysantine*, qu'on imprimait au Louvre. En 1652, revit les œuvres de Cujas, et après y avoir ajouté quelques traités qui n'avaient pas encore paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, et les enrichit de diverses notes. Après avoir achevé ce grand travail, que nous avons en 10 vol. in-fol., il mourut le 16 de janvier 1659.

Jacques Sarrasin, sculpteur habile, mort en 1666.

Louis Levau, premier architecte du roi, mort en 1670, âgé de cinquante-huit ans.

Jean Warin, gentilhomme liégeois, peintre sculpteur et fondeur. Louis XIII, informé de ses talents, créa deux charges pour lui, l'une de conducteur général des monnaies, et l'autre de graveur général des poinçons pour les monnaies. Toutes les espèces qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les curieux les gardent comme des médailles qui ne cèdent en rien aux antiques les plus estimées; ayant été accusé d'avoir fait des coins en secret pour de la fausse monnaie, il fut mis en prison. Pour en sortir, il y grava une médaille qui représentait d'un côté le buste du cardinal de Richelieu, et de l'autre, le globe terrestre, auquel un génie donnait le mouvement, avec cette légende: *Mens agitat molem*: c'était le génie du cardinal qui remuait à son gré tout l'univers. Il la fit remettre à ce ministre, qui fut si flatté de cette louange, quoique excessive, qu'il lui fit donner sur le champ sa liberté. Warin mourut le 26 d'août 1672, âgé de soixante-huit ans, et fut inhumé dans cette église, sans épitaphe. Voici deux vers excellents, qui peuvent bien lui en servir. Santeuil les avait faits pour être mis sous un portrait de cet admirable artiste

En fuso novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, et inciso marmore Praxiteles.

Guy Patin, professeur en médecine au Collége royal, mourut aussi en 1672, et fut inhumé dans cette église. Nous avons sept volumes de ses lettres.

Claude Balin, orfévre célèbre, qui avait reçu la facilité, la noble simplicité et les grâces de l'antique dans ses compositions. (*Voy.* son éloge dans les *Hommes illustres* de Perrault. Il mourut le 22 janvier 1678.

Jacques Bailli, né à Gracay en Berri, peintre en miniature. Il excellait à peindre les fleurs, les fruits et les ornements. Il gravait très-bien à l'eau forte et avait un secret particulier pour peindre sur les étoffes. On dit aussi qu'il avait le secret de rendre les couleurs si actives et si perçantes, qu'elles pénétraient le marbre si avant, qu'à mesure qu'on l'aurait scié, ce qu'il avait peint sur la première surface, se serait répété, et qu'on aurait eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essai sur un morceau de marbre épais de quatre doigts ; mais les drogues qu'il avait mêlées avec les couleurs étaient si fortes, que, malgré le masque de verre dont il s'était précautionné, elles lui portèrent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2 de septembre 1679, âgé de cinquante ans. M. Colbert, à qui il avait communiqué son secret, ayant appris sa mort, envoya prendre ce morceau de marbre, où il avait peint un mascaron, dans la bouche duquel était une petite corne d'abondance, d'où sortait des fleurs et des fruits. On ne sait ce qu'est devenu ce petit tableau, et par la mort de celui qui l'avait, on a perdu son secret.

Au premier pilier, vis-à-vis la chapelle du Saint-Sacrement, est un châssis de marbre, sur lequel Lebrun a peint une femme mourante, dont l'épitaphe est au bas.

Israël Silvestre, qui a érigé ce monument à la mémoire de sa femme, était dessinateur du roi, et eut l'honneur de montrer à dessiner à Louis de France, dauphin de Viennois, fils du roi Louis le Grand. François Silvestre, son fils aîné, a eu l'honneur de montrer le dessin aux trois princes, fils du dauphin. Israël Silvestre était de Nancy, et mourut à Paris le 11 octobre 1691, âgé de soixante et onze ans.

Claude Mellan, ici inhumé, a été un graveur très-célèbre par la singularité des traits de son burin, qui, sans être croisés, rendaient parfaitement les ombres de ses figures. On peut voir son éloge dans les *Hommes illustres* de Perrault, où il a mérité d'avoir une place. Il mourut le 9 septembre 1688, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Martin van den Bogaert, sculpteur, connu sous le nom de Desjardins, était né à Bréda, et mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand groupe qui est à la place des Victoires, et quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de Jacques Stella, peintre célèbre, et élève du Poussin, était née à Lyon, ainsi que son père. Nous lui devons les estampes des *Pastorales*, où son burin a su rendre parfaitement les grâces naïves et charmantes des actions de la vie champêtre, que le pinceau de son père a si heureusement exprimées. Elle mourut le 1er octobre 1697.

François d'Orbay, architecte et élève de Levau, mourut en 1698, avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Samson, géographe ordinaire du roi, et second fils de Nicolas Samson, mort le 15 mai 1703. Tout le monde sait combien la géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodard, conseiller, médecin du roi, et de S. A. S. madame la princesse de Conti, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, et de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, né en 1634. Il trouva, le premier jour du carême de l'an 1677, qu'il pesait 116 livres une once. Il fit ensuite le carême, comme il a été observé dans l'Eglise jusqu'au XIIe siècle, c'est-à-dire qu'il ne buvait ni ne mangeait que sur les six ou sept heures du soir, il vivait de légumes la plupart du temps, et sur la fin du carême, de pain et d'eau. Le samedi de Pâques, il ne pesait plus que 107 livres 12 onces. Ainsi en quarante-six jours, il avait perdu 8 livres 5 onces, qui faisaient la quatorzième partie de sa substance. Le jour de Pâques, ayant repris sa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours, qu'il avait regagné 4 livres, ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il aurait repris son premier poids.

Comme M. Dodart était le médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guérissait, et même qu'il nourrissait, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, et revint chez lui à jeûn à cinq heures du soir. La fièvre qui se déclara aussitôt, et une fluxion de poitrine l'emportèrent en dix jours. Il mourut le 5 novembre 1707, âgé de soixante-treize ans.

Noël Coypel, peintre habile, directeur de l'Académie française de peinture établie à Rome, puis directeur et recteur de celle de Paris, mort le 24 décembre 1707, âgé de soixante-dix-neuf ans.

René-Antoine Houasse, peintre, ancien directeur de l'Académie française de peinture établie à Rome, mort le 27 mai 1710, âgé de soixante-cinq ans.

Louis Berrin, dessinateur de grande réputation dans son temps pour les carrousels pompes funèbres, fêtes galantes, habits et décorations de théâtre, etc., mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiste de Santerre, peintre très-estimé, mort en 1719.

Anne Lefèvre, fille de Tanneguy Lefèvre, si connu et si distingué parmi les gens de lettres, et femme d'André Dacier, a égalé son père et son mari en érudition, et les a surpassés en l'art de bien écrire en notre langue. Elle mourut le 16 août 1720.

Antoine Coysevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux sculpteurs du règne de Louis le Grand; il mourut le 10 d'octobre

1720, âgé de quatre-vingt-un ans.

Antoine Coypel, premier peintre du roi Louis XV, mort le 7 janvier 1722, âgé de soixante-un ans.

André Dacier, de l'Académie française, de celle des inscriptions et belles-lettres, littérateur fort connu, mourut le 18 septembre 1722, n'ayant survécu à Anne Lefèvre, sa femme, que deux ans un mois et deux jours.

Le tombeau de M. le comte de Caylus, de la composition de M. Vassé. La simplicité du monument et celle de l'épitaphe sont parfaitement d'accord avec l'âme et les mœurs de M. le comte de Caylus. On lit l'inscription suivante sur son tombeau :

Hic jacet A. Cl. Ph. de Thubières, Comes de Caylus, utriusque et Litterarum et Artium Academiæ Socius. Obiit die IV septembris, ann. M. DCC. LXV, ætatis suæ LXXIII.

Si jamais le projet qu'on avait fait pour le Louvre, pendant que M. Colbert était surintendant des bâtiments, était exécuté, on démolirait entièrement l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, les maisons du cloître, et celles de quelques rues voisines, pour faire dans l'emplacement qu'elles occupent, une grande et magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-Neuf aboutirait. En dégageant ainsi l'avenue du Louvre, on mettrait dans un beau point de vue cette superbe façade, qui est le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait au monde ; vis-à-vis de laquelle est la place de l'ancien hôtel des Monnaies, on éleverait une nouvelle église de Saint-Germain-l'Auxerrois, digne de figurer pour sa belle construction, avec la façade du Louvre.

L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois a toujours été dans la dépendance de l'Eglise de Paris. Elle a servi de baptistère et d'école pour soulager celle de la cathédrale, et le nom en est resté au quai et à la place où elle se tenait.

(HURTAUT et MAGNY.)

Le recueil manuscrit des épitaphes de Paris, à la Bibliothèque nationale, nous fournit les inscriptions funéraires suivantes existant autrefois à Saint-Germain-l'Auxerrois :

I.

Cy gist feu Noble Homme et Docte Me Mathurin Marchant, Licencié en Loix, en son vivant Chanoine des Eglises de Notre Dame de Paris et d'Orleans et Doyen de St Pierre en Pons dudit lieu d'Orleans, Conseiller du Roy notre Sire en sa Cour de Parlement, lequel trespassa le 20e jour du mois de juillet 1463.

Dieu en ait l'Ame. Pater noster.

—

II.

Cy gist Noble et Docte personne Me Pierre Robert, Licencié en Lois, jadis Doyen de St Germain l'Auxerrois, Chanoine de Paris et de Chartres, Trésorier des finances et Maistres des Requestes de l'hostel du Roy nostre Sire, qui trespassa le second jour de febvrier jour de la Chandeleur 1496.

—

III

Epitaphe de François Le Charon, aumônier de la reine

Cy devant soûs le Maistre Autel gist et repose le Corps de Mre François Le Charon, vivant Prestre, Protonotaire du St Siége, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Cercanceaux, Chanoine Archidiacre de Josas en l'Eglise de Paris, Predicateur ordinaire du Roy, Conseiller Aumosnier de la Reine, Doyen de cette Eglise Royalle de St Germain, qui aprés avoir assisté en la Chambre ecclesiastique des Estats generaux du Royaume de France, tenus en l'an 1614. fut à l'issuë desdits Estats esleü et nommé par le Roy tres Chrestien Louis XIII de ce nom, pour en qualité d'Orateur de sa Majesté faire et prononcer la harangue de l'obedience, lequel lors comme Fils aisné de l'Eglise, sa dite Majesté venant à la Couronne, rendit à nostre Sainct Pere le Pape Paul cinquiesme de ce nom, qui aprés ses munificences luy moyenna cette dignité de . . . . laquelle preferant à plusieurs Eveschez et autres dignitez, il a voulu deservir jusques à la fin de sa vie, pour vivre aprés sa mort en la memoire de Mrs les Paroissiens de cette Eglise et pour participer aux prieres de ceulx qui ont eü part à ses Predications et à ses Sacrifices, lequel deceda le 21e jour de Septembre 1641. agé de . . .

Nullum majus morum Solatium quam ipsa mortalitas.
Vivere noluit qui mori non vult.
Caro mea est in requie et in spe.

De l'autre côté de cette épitaphe était écrit ce qui suit :

Dum vixit, mentis tenebras discussit Iesus;
Post mortem æterna vivere Luce dabit.

R. D. Franciscus Le Charon, Sanctæ Sedis Apostolicæ Protonotarius insignis, et Metropolitanæ Ecclesiæ Parisiensis Canonicus et Archidiaconus Josa, Monasterii Beatæ Mariæ de Sarcella Abbas Commendatarius, nec non hujusce Regalis Ecclesiæ Sti Germani Canonicus et Decanus, Monumentum hoc vivens, sibi moriens posuit anno Salutis 1636. ætatis suæ 53e.

—

IV.

Cy gist venerable et scientifique personne Mre Guillaume Hector, en son vivant Doyen de l'Eglise de ceans, lequel trépassa le XIe jour d'Aoust 1527.

Priez Dieu pour son Ame.

V.

On voyait autrefois dans le chœur de cette église un tableau de bois sur lequel était appliquée une feuille de parchemin avec ces vers en vieilles rimes.

Au tans Clovis, fils du Roy Dagobert,
Fut Sainct Landry, evesque de Paris :
Dieu fit pour luy maint miracle, en appert
Sur les malades qui s'en aloient guaris.

En ce temps là n'eust plus grand aumosnier,
Que fut Monsieur Sainct Landry,
Il donnait tout jusques au dernier denier,
Et n'estoit point son bien pour ce amoindry

A Gonnesse eüt un nommé Gratart
Que l'on disait estre entaché de lepre :
Mais du Suaire Sainct Landry en tel part
Se fit seigner, qu'il fut querir à Vespres.

Un homme d'armes eût à Villeneufve,
Qui ne s'aydoit de piez ny de mains;
Le Sainct requis qui ses membres ravive,
Et fut guari du soir au lendemain.

A Sainct Germain eüt un jeune homme
Lequel estoit enflé d'esquinancie;
Mais quand il eüt touché sa gorge en somme
Au dict Suaire n'eüt plus de maladie.

Le fils Raoul Burgy de Tamnifort,
Sain et joyeux s'alla au soir coucher :
Mais quand se leva eüst visage et nez tort :
Mais le Suaire le guarit pour toucher.

Semblablement le valet du Doyen,
Nommé Remy eüt son visage enflé;
Sainct Landry prie, lequel par son moyen
Le rend tout sain, naitié et desenflé.

A Montreul y avait un jeune homme,
Qu'on reputoit et jugeoit-on pour ladre;
Mais le dict Sainct si le guarit en somme
Qu'il n'eust de cliquettes ny de madre.

L'Evesque de Paris nommé Maurice
Eüt un nepveu qu'on appelloit Jean,
Auquel le dict Suaire fut propice,
Pour luy oster d'esquinancie l'an hanc.

Le Chevalier de la ville Hua
Dedans le pié se boutta une espine,
La jambe s'enfle fort, soudain se voüa
A Sainct Landry, et le mal se décline.

Prés Chastelet du costé du grand Pont
Le feu se bouta, qu'on ne sçavoit esteindre :
Les gens querir le Sainct vont
De Sainct Landry, qui tost le fit esteindre.

Aveline, femme Henry de Meulent,
Si fut longtemps d'hydropisie malade,
Son coëur ne fut de se voüer pas lent
A Sainct Landry, qui la rend saine et sauve.

De verges fut l'un des Clercs de ceans
Par Sainct Landry terriblement battu ·
La cause fut, car il estoit leans
A dez et cartes plusieurs fois esbattu.

A un enfant sa mere avoit donné
Un peu de pain qui la gorge estoupa;
La pauvre femme a son desir tourné
Vers Sainct Landry qui sain luy delivra.

—

VI.

Jacobus Baille, Senator Urbis et Diocesis Embredunensis, hujus Ecclesiæ Canonicus, et Michaël Chauveau, Oppidi et Ducatus de Meduana, Diocesis Cenomanensis, hic Cantor et Canonicus, uterque Illustrissimi Cardinalis a Gondio Episcopi Parisiensis quondam Eleemosynarii, amicitiæ vinculo juncti, hoc Tumulo condi voluere : primus obiit die 2ª Maii. Anno Salutis 1600. et ætatis 72ᵘᵐ agens : hanc amicitia. . . . . posuit, nunc illi, tunc sibi cœlitum extremum diem clausit. . . . . anno Domini 16. . . . nimæ eorum in pace quiescant.

Autour de la tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist Mᵉ Michel Chauveau, natif de la ville et duché du Maine, Diocese du Mans; Prestre Chanoine et Chantre de Ceans, reçeü Chanoine au mois de mai 1579. et esleü Chantre au mois de décembre 1610. âgé de soixante et. . . . . ans a fait faire ce Tombeau et deceda le. . . . .

—

VII.

Cy devant gist venerable et docte personne Mᵉ Guillaume Orange, en son vivant Prestre habitué en l'Eglise de ceans, le quel deceda le 27ᵉ jour de May 1682.

Priez Dieu pour luy.

—

VIII

Cy devant gist venerable et Docte personne Mᵉ Pierre de Besse, vivant prestre Docteur en la faculté de. . . . . et Prédicateur ordinaire du Roy, Chantre et Chanoine de l'Eglise de Paris, qui est decedé le 10ᵉ novembre 1639.

IX.

Cy gist noble Seigneur Jehan Baptiste Ceghizo, natif de Modene en Italie, en son vivant Seigneur de Baugé, Chevalier et Conseiller et premier Maistre d'hostel de la Reyne mere du Roy, Major domo du Seigneur Alexandre de Medicis, Duc de Florence, Gouverneur pour ledit Seigneur en la Cité de Penne au Royaume de Naples, et Lieutenant pour le Pape Clement à Benevent, aagé de 84 ans et neuf mois; il deceda en la ville de Paris le 12e de Mars l'an de grace 1571.

Priez Dieu pour son Ame.

—

X.

Ci gist Noble et Scientifique personne Mre François Demier, en son vivant Prestre Conseiller du Roy nostre Sire en sa Cour de Parlement à Paris, Maistre des Requestes ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Seigneur et Baron de Marigny en Champagne, de Carillac en Limousin, et en partie d'Entragues en Rouergue, qui trépassa le 19e Avril 1555. aprés Pasques

—

XI.

Cy gist Venerable et Scientifique personne Mre Jacq. Louvet, en son vivant Chanoine à Nostre Dame de Paris, d'Evreux et de ceans, lequel trépassa le 12e jour de May l'an 1437.

Priez Dieu pour luy.

Pater noster, Ave Maria.

—

XII.

Epitaphe anonyme.

I ✝ S. A LA POSTÉRITÉ. M A.

Passant j'ai trop peu demeuré icy bas pour t'arrester long-temps, toutefois je seray bien aise de te dire quelle a esté ma condition, affin de rendre la tienne meilleure et de te destourner, si je puis, de la vanité du Monde que j'ai laissé à deux ans : Je suis sortie d'Anthoine de Pluvinet et de Marie du Mansel; et sçay bien que chacun me donnera plus de gloire et d'avantage de cette extraction que je n'en sçaurois prendre moy-mesme en te contant leurs vertus: Je naquis le 25e de febvrier 1606. ayant eü cet honneur d'estre tenue sur les fonds par Marie de Medicis, Reyne de France, et par Cesar Duc de Vendosme : Personne qui voudroit se prévaloir des honneurs de la terre il n'y en a point qui esgalle celluy-là : Mais puisque cela ne sert de rien aux Ames Chrestiennes de te dire seulement qu'il semble que Dieu m'a fait naistre pour estre capable de recevoir sa grace, et qu'il m'a fait mourir aussy tost pour estre exempte des calamitez de la vie humaine. Adieu, songe à ton salut, car tout le reste n'est rien. Le 11e de febvrier 1608.

—

XIII.

Feu Venerable et docte personne Me Simon Hennequin, en son vivant Conseiller du Roy nôtre Sire en sa Cour de Parlement de Paris et Chanoine de cette Eglise, lequel trépassa le 28e jour de décembre 1494. le corps duquel est icy devant soubs une Tombe.

—

XIV

Cy gist Venerable et Scientifique personne Me. . . . . Passart, en son vivant Docteur en Theologie, Chantre et Chanoine de l'Eglise de ceans, lequel deceda le 20e jour de febvrier 1567.

Priez Dieu pour luy.

—

XV.

Cy gist Venerable et docte personne Monsr. Me Pierre de Cerisay, en son vivant Conseiller du Roy nostre Sire, Doyen et Chanoine de l'Eglise de ceans, Chanoine de Nostre Dame de Paris, Archidiacre de Coustantin en l'Eglise de Coutance, et grand Prevost de Normandie en l'Eglise de Chartres, qui trepassa le 19e novembre l'an 1507.

—

XVI.

Cy gist venerable et docte personne Me Philippe La Hure, Prestre Chanoine de l'Eglise de St Germain de l'Auxerrois, jadis Scelleur de la cour de l'Official de. . . . qui trépassa l'an de grace 1417. le vendredy 17e jour de Juin.

Priez Dieu qu'il en ait l'Ame.

—

XVII.

Cy gist Venerable et Docte personne Me Symon Pierret, en son vivant Chanoine de Soissons et de Noyon. . . . . Aumosnier, Secretaire Chappelain, Garde des Sceaulx et Penitencier de Reverende Pere en Dieu Monseigneur Charles Cardinal de Bourbon, qui trépassa le 5e jour de juin 1485.

Dieu en ait Ame.

—

XVIII.

Cy gist Venerable et Docte personne Me Nicolle Sergent, en son vivant Prestre et Curé de Sucy en Brie, lequel trépassa le xie. jour d'Avril 1537. avant Pasques.

—

XIX.

Cy devant auprès du Pillier
Gist ceans un Marguillier,
Maistre Jehan Puillois surnommé,
En son vivant bien renommé,
Autant que Procureur fut oncques,
Frequentant la Chambre des Comptes :
Qui de bienfaits plein comme l'œuf,

Mil quatre cent nonante et neuf
Trespassa dont fut grand esmoy,
Le Quatorziesme jour du Moy.
Priez pour luy, je vous en prie
Jesus et la Vierge Marie.

—

XX.

Cy gist Noble et Venerable personne Me Jacques L'uillier, en son vivant Chanoine et Vicaire de ceans et Prieur de Bulles, qui trépassa le 3e jour de Janvier 1533.

Requiescant in pace.

—

XXI.

Epitaphe de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France.

Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. *Matth.* 10.

D. O. M.

Pomponio Bellevreo, Franciæ Cancellario, Viro pietate, doctrina magnitudine animi, summa in Principem fide clarissimo, qui sub quinque Regibus, honoribus amplissimis ac variis liberiosissimisque Legationibus et de Republica gestis pace domi forisque difficillimis temporibus confecta cum diu erario publico, arcani Imperii Legibus et Sigillo Principis integerrime præfuisset, non opibus cumulatus obiit anno Salutis 1607.

Maria Pruneria Uxor, Liberique mœrentes posuere.

—

XXII.

Cy gist Nicolas Formé vivant Abbé de Nostre Dame du Recluz et Chanoine de la Saincte Chapelle de Paris, lequel a servy tres dignement Henri le Grand et Louis XIII. l'espace de vingt huit années en la charge de Sous-Maistre et Compositeur de la Musique de sa Chapelle : l'advantage qu'il a eü sur tous les autres de sa profession, luy a fait meriter non seulement l'approbation publique, mais encore une estime si particuliere de Sa Majesté, qu'elle a voulu luy faire l'honneur de garder elle-mesme ses oeüvres : Il a rendu son Ame à Dieu le 27e de May 1638. en la 71e année, un mois et un jour de son aage.

Priez Dieu pour son Ame.

Saint-Germain des Prés. La première pierre du grand autel de cette église fut posée le 23 août 1704, par le cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, et l'on mit sur cette pierre l'inscription qui suit :

Anno rep. sal. 1704, die 23 augusti. Eminentiss. Princeps, D. D. Cesar Estreus, S. R. E. Cardinalis, Episcopus Albanensis, hujus Regalis Monasterii S. Germani a Pratis Abbas, primum posuit lapidem hujus Altaris quod Deo opt. max. olim a Sancto Germano, in honorem Sanctæ Crucis et Sancti Vincentii. Mart. tum ab Alexandro Papa III. addito S. Stephani titulo consecratum ad locandas ejusdem S. Germani reliquias magnificentius hoc anno renovari curarunt R. P. D. Arnulphus de Leo Prior cæterique ejusdem Monasterii Ascetæ Benedictini, e Congregatione S. Mauri.

Il y a beaucoup d'apparence que nos premiers rois chrétiens, et les princes et princesses de leur sang, avaient choisi cette église pour leur sépulture. Grégoire de Tours nous apprend que Childebert et Chilpéric y furent inhumés; et les historiens, qui écrivirent après lui, témoignent que plusieurs autres y furent aussi ensevelis; et même, que Mérovée et Clovis, fils de Chilpéric, et d'Andovère, ayant été tués, le premier dans un village auprès de Térouenne, et l'autre à Noisy en Brie, le roi Gontran, leur oncle, fit transporter leurs corps, quelques années après, dans l'église de Saint-Vincent. D'ailleurs, les rois qui mouraient de mort violente, et qui par conséquent n'avaient rien ordonné touchant leur sépulture, étaient ensevelis dans cette église. L'exemple de Chilpéric et de Childebert prouve cette vérité. De tant de tombeaux de rois et de princes, il n'y en a cependant que six qui se soient conservés jusques à notre temps. Ces tombeaux sont, celui de Childebert, d'Ultrogotte, sa femme, de Chilpéric, de Frédégonde, sa femme, de Clotaire II, et de Bertrude, sa femme.

Il y avait, auprès de chaque tombeau, une tablette de pierre, sur laquelle étaient écrits le nom et la dignité de celui dont le corps y était enfermé. Le tombeau de Chilpéric était le seul sur lequel il y eût une inscription. Elle était en lettres majuscules et anciennes, et conçue en ces termes :

REX CHILPERICUS HOC TEGITUR LAPIDE (1).

Ces tombeaux étaient de pierre, peu élevés, et sans aucun ornement; à l'exception de trois, sur lesquels on voit encore la re-

(1) Voici les inscriptions des tombeaux de Chilpéric Ier, Childéric II, Clotaire II et de Bertrude, d'après l'ouvrage de M. A. Lenoir :

Tombe du roi Chilpéric, refaite au XIe *siècle.*

Autour se lit l'épitaphe

† Rex Chilpericus hoc tegitur lapide.

Tombe de Childéric II.

Childericus II Francorum rex hic jacet.

Tombe de Clotaire II.

Chlotharius secondus Francorum rex hic jacet.

Tombe de Bertrude.

† Bertrudis regina uxor Chlotharii secondi regis † †.

Ces trois dernières tombes ont été refaites au XVIIe siècle.

(A. Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, XXe livraison, pl. 4 et 6.)

présentation du défunt. Sur le premier est Childebert, qui, d'une main, tient le sceptre; et de l'autre, l'église de Sainte-Croix et de Saint Vincent, qu'il avait fondée. Sur le second, Chilpéric, tenant le sceptre de sa main gauche, et sa barbe de la main droite, pour marquer, selon quelques-uns, qu'il mourut de mort violente. Du Breul réfute cette conjecture, et prétend que c'était le geste ordinaire de Chilpéric, ce qu'il prouve par un grand sceau que lui avait montré Philippe Lauthier, général des monnaies, et grand antiquaire, sur lequel ce roi était représenté dans la même attitude. Le P. Ruinart observe judicieusement qu'on ne peut pas conclure grand'chose de ces représentations, parce qu'elles ont été sculptées plusieurs siècles après la mort de ces rois; et selon toutes les apparences, dans le temps que l'abbé Morard fit rebâtir cette église, ou lorsque le pape Alexandre III, en fit la dédicace. Le savant religieux qu'on vient de citer porte un jugement bien différent du tombeau de Frédégonde. Il croit que c'est le roi Clotaire, fils de cette princesse, qui le fit élever, et il se sert de la tradition et du raisonnement, pour prouver que ce ne peut être que le tombeau de Frédégonde. Cependant, M. des Thuilleries dit qu'il pourrait bien être celui d'une autre reine fort postérieure. Quoi qu'il en soit, ce monument est orné d'une espèce de mosaïque, composée de plusieurs pierres de rapport de différentes couleurs, et séparées par des filons de cuivre, coulés entre deux pour rendre ces ornements plus distincts et plus saillants. Au milieu, est la figure d'une reine, dont les habits sont amples et magnifiques. Elle a sur la tête une couronne à quatre fleurs de lis, et tient de sa main droite un sceptre, terminé en double fleur de lis. Il n'y a point d'ailleurs de représentation du visage, dont la place, de même que celle des mains et des pieds, est sans aucun trait, et tout à fait unie. Le tombeau de Childebert, et celui de la reine Ultrogotte, sa femme, étaient dans l'abside du chœur, aux pieds des quatre colonnes qui soutenaient la châsse de saint Germain. Les quatre autres tombeaux des rois et reines étaient sous les arcades des tours latérales de cette église.

L'an 1653, la disposition du chœur ayant été changée, on changea aussi celle de ces monuments; on plaça le tombeau de Childebert au milieu du chœur; et comme il est assez grand, on y enferma aussi les os et la cendre de la reine Ultrogotte, mais dans un cercueil différent, On mit une lame du cuivre sur les ossements de Childebert, et sur cette lame est cette inscription :

Hic Childeberti Christianissimi Francorum Regis ossibus et cineribus quies reparata, anno D. 1656. die decembris 23. excessus ejusdem Regis anniversaria.

L'inscription, qui est sur la cendre de la reine Ultrogotte, est conçue en ces termes :

Hic Ultrogotha Regina Childeberti Regis conjux quiescit, reposita anno D. 1656. decembris 23.

On a mis sur ce tombeau la même pierre qui couvrait anciennement celui de Childebert, et sur laquelle ce prince est représenté, tenant un sceptre d'une main et de l'autre une église. Dans les faces des côtés de ce monument, sont des tables de marbre noir, sur lesquelles on lit les épitaphes de Childebert et d'Ultrogotte; celle du premier est tirée d'Aimoin, liv. II, chap, 29, et la voici :

REGI SÆCULORUM.

Francorum Rector, præclarus in agmine ductor;
Cujus et Allobroges metuebant solvere leges ;
Datus et Avernus, Britonum Rex, Gothus, Iberus.
Hic situs est dictus Rex, CHILDEBERTUS honestus.
Condidit hanc aulam Vincenti nomine claram ;
Vir pietate cluens, probitatis munere pollens,
Templa Dei ditans, gaudebat dona repensans :
Millia mendicis solidorum dans et egenis
Gazarum cumulos satagebat condere cœlo.

M. de Valois conjecture avec raison que cette épitaphe n'a été faite que longtemps après la mort de Childebert, par un poëte qui ignorait que ce roi n'avait jamais eu de guerre avec les Danois. L'épitaphe de la reine Ultrogotte est gravée sur l'autre table de marbre, et a été tirée de la Vie de sainte Bathilde.

Ultrogotha Childeberti Christianissimi Regis conjux, nutrix Orphanorum, consolatrix afflictorum, pauperum et Dei servorum sustentatrix, atque fidelium adjutrix Monachorum.

On y a ajouté :

Hic cum charissimo conjuge diem illum expectat, quo laudabunt eos in portis opera eorum. Ambob. opt. fundatorib. ex humili situ cum lapid. sepulch. translatis, fideliss. alumni, hujus regal. Abbatiæ ascetæ Benedictim post restitut. in melior. formam basilicam et chorum ornatius monum. posuer. an. D. 1656. 10 kal. qui et ipsor. anniversaria.

Absunt a sepulchro paterno Crodesindis et Croberga regiæ virgines, quæ in eadem Basilica, sed ignotis quiescunt loculis. Ne tamen sepeliat oblivio, quibus immortalitatem peperit incorruptio, vivat hic quoque cum piiss. parentibus dulciss. sobolis Augustum nomen, et perennis memoria.

Aux pieds du tombeau du roi Childebert, a été inhumé le cœur du duc de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV. Ce prince avait été évêque de Metz, et abbé de Saint-Germain des Prés, avant que d'être marié avec Charlotte Séguier, veuve du duc de Sully. Il mourut le 28 de mai, de l'an 1682. Voici l'épitaphe qu'on a mise en cet endroit :

Serenissimo Principi Henrico Borbonio, Duci Vernoliensi, cujus cor hoc loco positum est, optimo quondam patrono suo, benedictina religio quam vivens semper in corde habuit, cui moriens cor suum commendavit, hunc titulum P. anno CIↃ. IↃC. LXXXII.

Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, et légitimé de France, a été aussi inhumé au milieu du chœur. Le roi Louis XIV, son père, l'avait destiné pour être abbé de Saint-Germain; mais les infirmités dont il était affligé abrégèrent tellement ses jours, qu'il mourut à l'âge de dix ans et demi et vingt-deux jours, le 10 janvier 1683. Le roi ordonna qu'il fût inhumé en cet endroit; et, quelques jours après, il fonda un anniversaire et dix basses messes pour le repos de son âme. L'épitaphe, gravée sur la tombe de marbre qui couvre sa sépulture, et que l'on va rapporter, est de la composition de l'abbé Girard, pour lors précepteur de ce prince, et mort depuis évêque de Poitiers.

D. O. M.

Hic expectat resurrectionem quam firma supra ætatem fide speravit serenissimus Princeps, Ludovicus-Cesar Borbonius, comes Veliocassiium, Ludovici Magni filius : qui consummatus in brevi explevit tempora multa. Vixit annos x, menses VI, dies XXII; obiit die x januarii, anni M. DCLXXXIII : raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus.

Ut vero amantissimi filii perennet memoria, Ludovicus Magnus anniversarium solemne cum privatis missis decem instituit.

Les tombeaux de Chilpéric et de Frédégonde, sa femme; de Clotaire II, son second fils, et de Bertrude, sont aujourd'hui près de la grille de fer qui enferme le chœur. Celui de Frédégonde est un monument de la reconnaissance de Clotaire II.

Lorsqu'en 1653 on changea la disposition du chœur, et qu'on fut obligé d'en lever le pavé, on trouva une quantité infinie de pierres de différentes couleurs, et taillées différemment; ce qui confirme qu'autrefois le pavé de cette église était fait de grands carreaux à compartiments, ainsi qu'il est rapporté dans la *Vie de saint Droctovée*. A cette même occasion, l'on découvrit aussi plusieurs tombeaux de pierres, dont les uns étaient engagés dans les fondements de l'église et les autres rangés du côté de l'autel. Quelques-uns de ces tombeaux ayant été ouverts par hasard, l'on y trouva des corps enveloppés dans des suaires d'étoffes précieuses, et des restes de bottines et de baudriers, ce qui marquait que c'étaient des tombeaux de rois ou de princes. On laissa ces monuments comme ils étaient, excepté ceux du roi Childéric II, et de la reine Bilihilde, sa femme, dont les ossements furent transportés dans le sanctuaire, et déposés dans des tombeaux de même que ceux des autres rois. Cette découverte est d'autant plus utile pour l'histoire, que quelques écrivains avaient cru jusqu'alors que Childéric et la reine sa femme avaient été enterrés dans l'église de Saint-Pierre de Rouen. Cette circonstance engagea le P. Ruinart à faire une description détaillée de ce monument. Il remarque donc qu'en 1646 l'on découvrit deux grands cercueils de pierre, dans lesquels étaient les corps entiers de Childéric II et de Bilihilde, sa femme. Par ce qui restait de leurs habits, on remarquait qu'ils étaient dignes du roi et de la reine, auxquels ils avaient servi. Comme les ouvriers firent cette découverte en l'absence des moines, l'on ne douta pas qu'ils n'eussent détourné plusieurs ornements, qui auraient répandu beaucoup de lumière sur ces monuments; mais on ne put jamais les obliger à rapporter qu'un diadème tissu d'or. Ces tombeaux ayant été ouverts une seconde fois, l'an 1656, on vit que non-seulement les vêtements avaient été presque tous déchirés, mais que même les ossements n'étaient plus en leur place.

L'on trouva uniquement, dans le cercueil du roi, un petit vase de verre, qui renfermait un parfum entièrement desséché, qui cependant n'était pas absolument sans odeur; les restes de son épée, sa ceinture, des morceaux d'un bâton, plusieurs pièces d'argent carrées; la figure du serpent amphisbaine, qui était apparemment le symbole de ce prince, etc. Quant au cercueil de la reine, on n'y trouva que des os et des vêtements, qui, à l'ouverture, s'en allèrent en poussière. Sur le tombeau de la reine était un petit coffre de pierre, qui renfermait les cendres d'un enfant, et que l'on crut être celles du jeune Dagobert, leur fils; on resta cependant encore dans l'incertitude sur ces ossements, jusqu'à ce qu'on les eût tirés du cercueil; et alors on découvrit, sur une pierre de celui du roi, cette inscription gravée en grosses lettres :

CHILDR. REX;

ce qui fit conclure que c'étaient les cendres de Childéric II et de sa femme, et ce qui fut cause qu'on les plaça avec celles des autres rois et reines. Le vendredi saint, 3 avril 1643, on découvrit deux anciens tombeaux de pierre au bas de l'escalier, qui conduit du cloître au dortoir. Dans l'un était le corps d'un homme, et dans l'autre celui d'une femme, à ce qu'on croit : il n'y avait aucune inscription sur ce dernier; mais sur le premier, on lisait celle-ci, gravée en lettres romaines, entrelacées les unes avec les autres :

Tempore nullo, volo hinc tollantur ozza Hilperici;

De l'autre côté de la même pierre, on trouva un petit crucifix de cuivre, et au dedans du tombeau, l'inscription qu'on va lire, peinte avec du carmin :

Precor ego Ilpericus non auferantur hinc ozza mea.

Parmi les ossements d'Hilpéric on trouva un petit crucifix de cuivre, et une lampe de même métal, et de la grosseur d'une noix. M. de Valois a cru que ces deux tombeaux étaient ceux du roi Chilpéric et de Frédégonde, sa femme; mais le P. Ruinart prouve solidement que ce savant homme se trompe, et conjecture que cet Hilpéric était un prince du sang royal; mais il nie qu'il ait été roi. La reine Gertrude fut aussi in-

humée dans l'abbaye de Saint-Germain, en 621.

Outre ces anciens tombeaux, il y en a plusieurs autres dignes de la curiosité du public, quoiqu'ils soient modernes.

Les personnes les plus connues, dont ils renferment les ossements, sont : Dominique du Gabré, évêque de Lodève, mort le 1er février 1558; Jean Grollier, trésorier de Milan et de France, mort le 22 octobre 1565, âgé de quatre-vingt-six ans. Il était originaire de Lyon, où sa famille subsiste encore aujourd'hui. M. de Thou en a fait le portrait avec ce pinceau de maître, qui donne l'immortalité à ceux qu'il peint...

« In eodem, dit ce grand historien, en parlant de M. Grollier, litterarum amore perseveravit, insigni nummorum antiquorum, et optimæ notæ librorum suppellectile comparata, quos nullis sumptibus parcens, vir munditiæ et elegantiæ in omni vita assuetus, pari elegantia ac munditia ornatos ac dispositos domi tam curiose asservabat, ut ejus bibliotheca cum bibliotheca Asinii Pollionis (quæ prima Romæ instituta est) componi meruerit. » Celui qui a donné au public les *Mélanges d'histoire et de littérature*, sous le nom de Vigneul-Marville, dit que rien ne manquait aux livres de M. Grollier, ni pour la bonté des éditions, ni pour la beauté du papier et la propreté de la reliure. Sur chacun de ces livres il y avait deux inscriptions, dont l'une marquait la tendresse de M. Grollier pour ses amis, et l'autre sa sincère piété envers Dieu. La première était en ces termes :

Jo. Grollieri, et amicorum;

et l'autre :

Portio mea, Domine, sit in terra viventium.

Catherine de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de sa première femme, Marie de Clèves, mourut au Louvre le 30 décembre 1595; son corps fut porté et mis en dépôt dans l'église des Filles-Dieu de la rue Saint-Denis; mais le 17 janvier 1596, il fut porté et enterré dans l'église de Saint-Germain des Prés.

Le 21 mars 1610, on ouvrit le caveau où reposait cette princesse, et l'on y mit aussi le corps de Marie de Bourbon-Conti, fille de François de Bourbon de Conti, et de Louise de Lorraine, sa femme. Cette petite princesse était née le 8 mars, et mourut le 20 du même mois, de l'an 1610, âgée de douze jours.

François de Bourbon, prince de Conti, et père de la princesse dont on vient de parler, mourut en l'hôtel abbatial de Saint-Germain des Prés, le 3 août 1614, et fut enterré au côté droit du grand autel de l'église de cette abbaye.

La chapelle de Saint-Christophe a été la sépulture de la famille des Douglas, princes d'Écosse. Guillaume Douglas, comte d'Auguise, y fut inhumé, le 11 mars 1611; et Jacques Douglas, son petit-fils, en 1645. Ce dernier fut tué près de Douai, le 21 d'octobre de cette année-là, âgé de vingt-huit ans. Ils ont ici l'un et l'autre deux magnifiques tombeaux de marbre, et des épitaphes pour l'intelligence desquelles il faut se rappeler ce qu'on a dit ailleurs, que dans les royaumes où les femmes succèdent à la couronne, tous ceux qui descendent de la maison royale par femmes sont princes du sang de ces royaumes.

Voici l'épitaphe qu'on lit au bas du tombeau de Guillaume Douglas. Il est assez surprenant que la latinité en soit aussi barbare pour le temps où elle a été composée. Il y a d'ailleurs de belles choses.

D. O. M.

Advorte mortalis, quam non formidanda, mors dux puris in cœlum animis : quam aliovorsum terribilis, quam timendum et amandum numen, cujus rata sententia, omnes in terram revertantur et pulverem, gratia reviviscent, judicio se sistent. En pavenda, en pavendorum solatia, quibus ego, qua immortalis fuor, dum qua mortalis raresco in pulverem, vanesco, non sum. Fui quom dolci mortalibus luce fruerer, Guillelmus Duglasius, Augusiæ comes, Duglasiæ antiquissimæ apud Scotos nobilitatis Princeps, a Guillelmo primo Auguisianorum comite decimus octavus. Vixi cum virtute, et in spatiis me exercui maximarum laudum, ut in sanctissima atavorum religione in Deum, obsequio in regem, amore in patriam, charitate erga meos, bonitate in omnes, nemini cederem. Neque primus eram regni Scotorum comes, et in bellis primæ dux aciei, uspiam forem in secundis. Hinc omnia tam pro voto fauste ut in sacris, et civilibus, morem majorum retinuerim, et jussus Religionis causa patria excedere, aut in custodiam pergere, vitæ quietiori turbinibus averruncandis delegerim Galliam, charam alteram Scotis patriam, mihi vero charissimam, quod in ea pro ea, meos meminerim majores bellica claros gloria res gessisse maximas, et pro meritis factisque fortibus, sic iis relatam gratiam, ut ducatu ornarentur Turonensi; quom vero viam letho patefactam meo cernerem; nullo credidi loco ossa mea posse melius quiescere, quam hisce sacris in ædibus, ubi divinis adesse consueveram, proin volui excedente in lucem dolciorem anima, hic condier, dolce Christum spirans expiravi, hic recumbens jussa expecto ut resurgam imperantis orbi.

Tu vero, Elisabetha, chara conjux, vosque dolces liberi, Guillelme, Jacobe, Francisce, Maria, Elisabetha, ne lugete, præivi non abivi, vos eo ordine quo numen jusserit, natura exegerit sequemini, æterna spirate, æternum avete.

AD VIATOREM.

Aspicis humanæ spectacula tristia pompæ,
Et vanescentis quæ sit imago boni.
Non sum qui fueram, satus ille heroibus ingens
Duglasidum Princeps Augusiæque comes.
Nam pars hic extincta jacet, pars salva revolvit

Fata, vices rerum, quæ per opaca fluunt.
Vertor ut in cineres speculatur, et oculor umbris
Utque illibatæ discutiuntur opes,
Quas mihi fata dabant, virtus transmisit avorum,
Quas ego transmisi fata dedere meis.
Nil nisi linteolum mihi mansit et arcula busti,
Quid querar? his omnes mors monet esse pares.
Rex ut inops moritur, sua clausus deserit antro
Prorsus et in tumulo putret uterque suo.
Vixit annos 57, obiit 5 Non. Mart. an. Chr.
M. D. CXI Guillelmus F. Augusiæ comes Patri optimo amantissimo mœrens posuit.

L'autre tombeau, qu'on voit dans cette chapelle, a été élevé en 1668, pour honorer la mémoire de Jacques Douglas, petit-fils de Guillaume, qui fut tué proche de Douai, au service du roi, en 1645. On apporta son corps dans cette église, où il fut inhumé auprès de son grand-père. Le mausolée qu'on lui a érigé est de marbre noir, et il est représenté en marbre blanc, couché sur le côté, le visage tourné vers l'autel ; voici l'inscription qu'on lit au-dessous.

D. O. M.

Huc pariter oculos animumque, viator, ab avo illustrissimo D. Guillelmo Douglasio, Augusiæ comite octavo supra decimum, ad ejus nepotem D. Jacobum Douglasium (excellentissimi Domini Marchionis Douglasii, adhuc superstitis ex Margareta Hamiltonia comitis Aberconii sorore jam fato functa filium) quo ille præivit hic secutus est, non tam corpore ad tumulum quam mente ad cœlum, ac passibus quidem æquis, si non ætatis virtutis paternæ avitæque ut nobilitatis hæres, sic Religionis, sic bellicæ fortitudinis, sic exaggeratæ animi magnitudinis in quem propagatus per tot ætates illustrissimæ familiæ splendor se se profud rat, ille subito proprii fulgoris accessione sic in immensum excrevit ut præcipiti cursu ab ortu, actus sit in occasum, tam acriter perstringebat oculos intuentium, altitudo tanti splendoris et gloriæ jam tota latissime Scotia, Gallia, Flandria, Italia, Germania spargebatur, jam militiæ laude, et castrorum metatoris munere clarissimus, pietate tamen clarior, ac Christianarum virtutum monumentis cum æstu nimio abreptus in astra, unde primum emicuerat evolavit.

Les personnes suivantes du nom et de la maison de Douglas ont été inhumées dans cette chapelle ; Robert Douglas, capitaine aux gardes, mort le 15 juin 1662 ; la comtesse de Dumbarton, femme de Georges Douglas, comte de Dumbarton, morte à Saint-Germain en Laye, le 25 avril 1691 ; le même Georges Douglas, comte de Dumbarton, lord d'Estrick, général et commandant en chef des armées de S. M. britannique en Ecosse, premier gentilhomme de sa chambre, etc., mort à Saint-Germain en Laye, le 20 mars 1692 ; Guillaume-Mathias Douglas, fils du comte Charles Douglas, décédé le 13 mars 1715.

Dans les bras de la croisée de cette église sont deux chapelles décorées magnifiquement sur les dessins de Bullet, un des architectes du roi, des plus habiles du dernier siècle.

Celle qui est dans le bras septentrional de la croisée portait autrefois le nom de Saint-Placide ; mais aujourd'hui on la nomme la chapelle de Saint-Casimir. Son autel fut consacré sous l'invocation de saint Placide et de saint Casimir, par François de Bertailler, évêque de Bethléem, en 1683. Le tombeau de Jean-Casimir, roi de Pologne, tous les ornements de sculpture et le tableau de l'autel ont été faits aux dépens des officiers de ce prince, qui ont signalé leur reconnaissance envers un aussi bon maître, en fondant, en 1674, un anniversaire solennel pour le 16 décembre de chaque année, et une messe basse pour le 16 de chaque mois, qui se disent dans cette chapelle. L'architecture est d'ordre composite, les colonnes couplées sont de marbre de France, posées sur des piédestaux de pierre de liais, garnis du même marbre dans les tables du milieu ; ainsi que la frise, l'attique, et une gloire en bas-relief, qui est à la clef du cintre. Sur le milieu de l'autel est le tableau de saint Casimir, peint à Dantzick, par Schultes, peintre habile, dont le nom est sur le tableau.

Dans la même chapelle, à gauche, s'élève un tombeau de marbre noir, sur lequel est une figure à genoux de marbre blanc, laquelle représente Jean-Casimir, roi de Pologne, qui offre un sceptre et une couronne à saint Casimir, dont le tableau est sur l'autel. Le bas-relief en bronze, qui est au milieu de la base, a été jeté en fonte par Jean Thibaut, frère convers de cette maison, et fort habile en cet art. Aux angles sont des captifs enchaînés à des trophées d'armes, avec lesquels ils groupent et désignent les victoires remportées par ce prince sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. Il n'y a que le cœur du roi Casimir qui soit enfermé dans ce tombeau ; car son corps fut transporté en Pologne, ainsi qu'on le dira ci-dessous. Ce magnifique monument est l'ouvrage de Gaspard de Marsy, sculpteur ordinaire du roi Louis XIV, et un des plus habiles qu'il y ait eu sous son règne. L'épitaphe, gravée en lettres d'or, est de la composition de dom François Delfau, un des plus excellents sujets de la Congrégation de Saint-Maur, par son érudition et par la beauté de son esprit. Elle renferme toutes les actions du roi Jean-Casimir, et est une des plus belles pièces qui aient jamais été faites en ce genre.

ÆTERNÆ MEMORIÆ REGIS ORTODOXI.

Heic post emensos virtutum ac gloriæ gradus omnes quiescit nobili sui parte Johannes Casimirus, Poloniæ ac Sueciæ Rex : alto de Jagellonidum sanguine, familia Vasatensi postremus, quia summus litteris, armis, pietate. Multarum

gentium linguas addidicit, quo illas propensius sibi devinciret. Septem-decim prœliis collatis cum hoste signis totidem uno minus vicit, semper invictus. Moscovitas, Suecos, Brandeburgenses, Tartaros, Germanos armis; Cosacos, aliosque Rebelles, gratia, ac beneficiis expugnavit, victoria Regem eis se præbens, clementia patrem. Denique totis viginti Imperii annis, fortunam virtute vincens, *aulam habuit in castris, Palatia in tentoriis, spectacula* in triumphis. Liberos ex legitimo connubio suscepit, queis postea orbatus est, ne si se majorem reliquisset, non esset ipse maximus, sin minorem, stirps degeneraret; par et ad fortitudinem Religio fuit, nec segnius cœlo militavit, quam solo. Hinc extructa Monasteria et Nosocomia Varsoviæ, Calvinianorum fama in Lithuania excisa, Sociniani Regno Pulsi, ne Casimirum haberent Regem qui Christum Deum non haberent. Senatus a variis sectis ad Catholicæ fidei communionem adductus, ut Ecclesiæ legibus continerentur qui jura populis dicerint. Unde illi præclarum Ortodoxi nomen ab Alexandro VII inditum. Humanæ denique gloriæ fastigium prætergressus, cum nihil præclarius agere posset, imperium sponte abdicavit, anno M. DC. LXVIII. Tum porro lacrimæ quas nulli regnans excusserat, omnium occulis manarunt, qui abeuntem Regem non secus, atque abeuntem patrem, luxere. Vitæ reliquum in pietatis officiis cum exegisset, tandem audita Kameneciæ expugnatione, ne tantæ cladi superesset, caritate patriæ vulneratus occubuit XVII kal. jan. M. DC. LXXII. Regium cor Monachis hujus Cœnobii, cui Abbas præfuerat, amoris pignus reliquit, quod illi isthoc tumulo mœrentes condiderunt.

Le roi Jean-Casimir était fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche, sa deuxième femme. Ce prince se destina d'abord à l'état ecclésiastique; et, après avoir vu presque toutes les cours de l'Europe, il se fit Jésuite, et passa deux ans dans cette société; mais le Pape Innocent X l'en retira en le faisant cardinal. Ladislas-Sigismond, son frère, étant mort le 29 de mai 1648, les Polonais l'obligèrent d'accepter la couronne. Il monta donc sur le trône, et épousa, avec dispense du Pape, Louise-Marie de Gonzague, veuve du roi, son frère, de laquelle il eut, en 1650, une fille qui mourut l'année d'après.

Dans cette même chapelle, mais dans le temps qu'elle portait encore le nom de Saint-Placide, fut inhumé Pierre Danez, évêque de Lavaur. On mit cette épitaphe sur sa tombe :

Cy-dessous est Révérend Pere en Dieu, Messire Pierre Danez, en son vivant Evêque de Lavaur, institué premier Lecteur du Roi, ès Langues Grecques, par le Roi François I, et envoyé pour son Ambassadeur au Concile de Trente, lequel décéda dans la maison de céans, le 23 d'avril 1577.

Pierre Danez était docteur en théologie de la Faculté de Paris, et boursier de la maison de Navarre. Après avoir été huit ou neuf ans le premier professeur royal des lettres grecques, il fut fait évêque de Lavaur, puis envoyé au concile de Trente, en qualité d'ambassadeur du roi. Ce fut dans ce concile que l'évêque d'Orviette, après avoir entendu un discours de Nicolas Psaume, évêque de Verdun, dit : « Gallus cantat. » Mais Danez lui répondit sur-le-champ : « Utinam ad Galli cantum, Petrus resipisceret ! »

Les réparations qu'on a été obligé de faire dans cette église ont fait changer de place à plusieurs tombes. Les cendres de Dominique de Gabré, évêque de Lodève ; de Jean Grollier, etc., ont été transportées dans la chapelle de Saint-Casimir.

Eusèbe Renaudot, prieur de Frossay, et l'un des membres de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, mort le 1er septembre 1720, a été aussi inhumé dans cette chapelle.

La chapelle de Sainte-Marguerite est dans la croisée méridionale, et fait symétrie avec celle de Saint-Casimir, qui est dans l'autre croisée. Elles ont été décorées, l'une et l'autre, sur les dessins de Bullet. Celle-ci fut ornée, en 1675, par la fondation que fit Charles de Castellan ou Castelan, abbé commendataire des monastères de Saint-Evre de Toul et de la Sauve-Majeure. Il demanda d'avoir droit de sépulture dans cette chapelle, et offrit de donner la somme de 2,000 liv., à condition qu'on célébrerait tous les ans, après son décès, une grand'messe, et que ladite somme serait employée à faire cette nouvelle chapelle de Sainte-Marguerite ; il promit aussi de donner un ornement complet de velours noir, pour servir le jour de son anniversaire. Les religieux acceptèrent ces conditions, et ayant touché les 2,000 liv., ils firent travailler aussitôt à la décoration de la chapelle. L'abbé de Castellan mourut en 1677, à pareil jour qu'il avait fait la fondation, c'est-à-dire le 28 novembre. Comme le caveau n'était pas encore achevé, on mit son corps en dépôt dans la chapelle voisine. Il avait ordonné, par son testament, que l'on érigerait un mausolée dans le fond de la chapelle de Sainte-Marguerite, pour conserver la mémoire d'Olivier de Castellan, son père, lieutenant général des armées du roi, tué au siége de Tarragone en 1644, et de Louis de Castellan, frère de cet abbé, brigadier d'infanterie, mort de ses blessures au siége de Candie en 1669. On choisit le fameux Girardon pour faire ce mausolée, qui ne fut mis en place qu'au commencement du mois de juillet 1683, après la mort de François de Castellan, seigneur de Blenot-le-Ménil, dont le corps fut inhumé dans le même caveau, le 8 de janvier de la même année. Ces guerriers ont été si illustres, qu'ils méritent qu'on les fasse plus particu-

lièrement connaître que ne l'ont fait Germain Brice et le P. dom Bouillart.

La famille du nom de Castellan commençait à peine à briller, qu'elle disparut. Le brave Olivier de Castellan était natif d'Airagues, au diocèse d'Arles, fils d'un notaire, selon les uns, ou d'un paysan, suivant les autres. Ce vaillant homme commença à porter les armes dès sa plus tendre jeunesse, et joignit ainsi dans la suite une grande expérience à un grand courage. Il passa par tous les grades militaires, et parvint à être mestre de camp d'un régiment d'infanterie et d'un de cavalerie, maréchal des camps et armées du roi et lieutenant général. C'était en cette qualité qu'il commandait un corps d'armée séparé, lorsqu'il fut tué au siége de Tarragone en 1644, dans le temps que ses services et son mérite lui faisaient espérer le bâton de maréchal de France.

Il laissa deux fils, Chales et Louis de Castellan. Charles embrassa l'état ecclésiastique, et fut, ainsi qu'on l'a dit, abbé de Saint-Evre de Toul et de la Sauve-Majeure. Louis, son cadet, servit avec grande distinction en qualité de capitaine; puis en celle de major du régiment des gardes françaises, fut fait brigadier, et alla se signaler encore en Candie, où il fut tué l'an 1669, à l'âge de trente-sept ans, sans avoir été marié. Charles de Castellan, abbé, mourut en 1667, et fit son héritier François de Castellan, son cousin-germain, qui était fils d'un frère de son père. Celui-ci fut ingénieur dans les armées du roi, et mourut aussi sans postérité en 1683, et en lui s'éteignit sa famille.

Ce mausolée renferme les cendres de Charles et de François de Castellan, et les cœurs d'Olivier et de Louis de Castellan. Leurs armes étaient de gueules à la croix d'argent, cantonnées de quatre tours d'or.

L'architecture, qui fait le fond de l'autel de la chapelle de Sainte-Marguerite, est sur un plan circulaire, et forme une grande niche, ornée de quatre colonnes de marbre isolées, et de six pilastres de même marbre, le tout d'ordre composite. Dans les entre-pilastres, il y a des chutes de trophées d'église, et des festons pendants des chapiteaux. Dans la coupole est une mosaïque, avec des rosaces. A la clef du cintre sont deux têtes de chérubins en adoration, et sur le fronton est une croix. Sur l'autel, en place du tableau, on a mis en 1705 une statue de sainte Marguerite, de marbre blanc : c'est l'ouvrage de Jacques Bourlet, religieux convers de cette abbaye. Ce religieux avait de l'habileté, et cette statue en est une preuve, aussi bien que la croix de métal doré, qui est sur le maître-autel, et les figures qui l'accompagnent : elles ont été fondues sur ses dessins.

Le mausolée des Castellans est dans le fond de la chapelle de Sainte-Marguerite, vis-à-vis de l'autel. Il est de marbre blanc, et a été sculpté, ainsi qu'on l'a dit, par Girardon, un des plus fameux sculpteurs du siècle de Louis le Grand. Sur ce tombeau de marbre blanc s'élève une colonne de marbre, qui porte une urne antique. Cette colonne est entre deux statues de grandeur naturelle et de la plus belle exécution, qui tiennent dans leurs mains les portraits d'Olivier et de Louis de Castellan. Elles représentent la fidélité et la piété, les vertus favorites de ces deux illustres morts. Deux squelettes en l'air lèvent des rideaux pour faire voir cet ouvrage aux spectateurs. Sur une table de marbre noir, qui est au bas, on lit cette épitaphe, de la composition du P. Mabillon.

D. O. M.

Quisquis hic sistis, non minus Religionis et pietatis, quam virtutis bellicæ monumentum vides; quod amantissimis suis Parenti et Fratri, Olivario et Ludovico de Castellan, Carolus Abbas testamento F. C. quorum alter pro Rege et Patria, alter etiam in Christi causa occubuit. Quippe Olivarius nobilissimus Eques, post præcipua militiæ sub Ludovico Justo, præludia duplicis cohortis, dein summus in castris celerum equitum trans Alpes Præfectus ; Italico in bello factis illustris, demum in Catalanico ducis officium strenue agens, ad Tarraconem infesta pila trajectus interiit. Anno salutis M. DC. XLIV.

Dans le cadre de soubassement, on lit :

Ludovicus Olivarii Filius, eodem ardore a teneris miles pari conditione dux, primo uni Prætoriæ cohorti Prefectus, tum ipsius legionis Major; tandem pedestrium copiarum quas Ludovicus Magnus, in Cretæ subsidium misit, eruptione in Ottomanos facta, ferali globulo extinctus est. Carolus Olivarii item Filius, Sancti Apri et Silvæ Majoris Abbas, eorum in memoriam hæc marmori inscribi curavit; et in isto mausolœo a se erecto, sub quo ipse jacet, corda optima parentis, ac fratris includi præcepit, mortuus die 28 novembris M. D. LXXVII. Hic corpus suum adjungi optavit, Franciscus Carolus, fratruelis atque ex asse hæres et ipse militaribus pro Rege officiis, maxime in Turcas insignis. Qui obiit 8 jan. an. M. D. C. LXXXIII.

A côté de l'autel de cette même chapelle, et sous le vitrail, est le tombeau de Ferdinand Egon, landgrave de Furstemberg, neveu du cardinal du même nom, abbé de ce monastère. Il ne céderait point, pour l'excellence de l'ouvrage, à celui dont on a parlé ci-dessus, étant de Coysevox, égal en habileté à Girardon, si l'ignorance et le mauvais goût ne s'étaient sottement avisés de le faire couvrir de dorure. Le comte Ferdinand Egon mourut le 6 mai 1696; et le sieur Breget, intendant de la maison du cardinal de Furstemberg, fit faire dans la suite ce monument, pour honorer la mémoire de ce seigneur. Brice dit que l'épitaphe qu'on y lit est de la composition du P. Mabillon; mais dom Bouillart, dans l'histoire de cette abbaye, ne dit pas un mot de l'auteur; la voici :

D. O. M.

Immortali Memoriæ Ferdinandi Egonis, Land-

gravi a Furstemberg, Comitis Heiligenberg, et Wartemberg, etc. Qui generis sui nobilitate, et antiquitate tota Europa celeberrimi splendorem propriis etiam factis illustravit. Quem aulici proceres suavissimum et constantissimum amicum; exercituum Præfecti strenuissimum commilitonem semper experti sunt. Quem milites legionis, cui a septemdecim annis præfuit, fortissimum ducem, immo amantissimum patrem, sibi in ipso ætatis flore ereptum luxere. In omnibus bellicæ virtutis, et Christianæ constantiæ singulare exemplum post acutissimos diuturni morbi dolores patientissime toleratos, sacris Ecclesiæ sacramentis munitus, inter hujus regalis Monasterii Ascetarum manus et preces, annos XXXIII natus obiit, die VI mai, anno Domini M. D. C. XCVI.

Le caveau où fut inhumé ce seigneur est le même où avaient été mis Charles et François de Castellan, et a servi depuis de sépulture au comte François de la Marck, colonel du régiment de cavalerie de Furstemberg, mort le 18 janvier 1697, et à François-Henri, prince de la Tour-Taxis, chanoine de Cologne, mort le 4 décembre 1700. Le corps de Guillaume Egon, cardinal landgrave de Furstemberg, prince et évêque de Strasbourg, abbé de Saint-Germain des Prés, ayant été mis en dépôt en ce même lieu, et sa famille ne paraissant pas disposée à le faire transporter ailleurs, le sieur Breget, intendant de sa maison, y fit mettre une inscription, pour conserver à la postérité la mémoire de ce prince. Voici cette inscription, composée par feu l'abbé Boutard, poëte latin estimé, et qui y fait parler le comte Ferdinand Egon de Furstemberg.

D. M. O.

Quicumque scriptum nomen hic legis nostrum, memento eodem condita esse sub saxo vicina nostri patrui ossa Guillelmi, quem, dum manebat vita, ut optimum gratus colui parentem, cuncta cui ipse debebam. Meum est sepulcri nocte promere injusta virum, perenni dignum in ære servari. De stirpe natus ille Furstembergensi, Germanicique laude Principis florens, Argentinensis insulæ simul clarus nonore sacro, purpuræque Romanæ, regalis hujus cœnobii pius Rector majus trahebat e suis decus factis. Commendat illum recta mens et invicta, et Ludovico experta rebus adversis fides, paternum denique in suos pectus. Nota, viator, solve justa virtuti, et apprecare fausta manibus sanctis. Obiit Guillelmus Egon S. R. E. Cardinalis Landgravius a Furstemberg, die X aprilis anno Domini M. D. CC. IV. ætatis 74, cujus anniversarium, die X aprilis solemniter celebrandum in singulos annos, missam unam privatim feria tertia in singulas hebdomadas instituit perenne grati animi monimentum vir nobilis ac modestus. N. F.

Depuis la mort du cardinal de Furstemberg, on a mis dans ce même caveau le corps de N... comtesse de la Marck, décédée peu après sa naissance, le 17 août 1704, et celui de César, cardinal d'Estrées, évêque d'Albano, abbé de Saint-Germain des Prés, mort le 18 décembre 1714.

On conserve dans la sacristie un grand nombre de reliques rares et précieuses par la richesse et l'excellence de l'ouvrage. On distingue surtout une croix d'or à double traverse, comme les croix de Jérusalem, laquelle a huit pouces de haut, sans y comprendre le pied, qui est de vermeil, ainsi que la croix, et de pareille hauteur. Elle est bordée partout de diamants et d'améthystes, et renferme du bois de la vraie croix. Dans le revers est une inscription grecque, composée de deux vers iambiques, dont le premier et la moitié du second sont sur la ligne droite, et l'autre moitié, sur le travers du grand croisillon. Sur le petit, il y a d'un côté, Ιησους, *Jésus*, et de l'autre Κριστος, *Christ*. Le nom de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qu'on y lit, fait connaître qu'elle a appartenu à cet empereur. L'on prétend qu'il en fit présent à un prince de Pologne, et qu'elle fut depuis précieusement gardée dans le trésor de la couronne, jusqu'à ce que le roi Casimir l'apportât en France, où il en fit présent à sa belle-sœur Anne de Gonzague, veuve d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin; et cette princesse, par son testament du 8 juin 1683, donna cette croix à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, avec le clou qui a servi à attacher Jésus-Christ sur la croix, le sang miraculeux, et les reliques de saint Casimir, de saint Stanislas et de sainte Fare.

On a dit qu'à l'entrée de cette église, et du côté du midi, saint Germain avait fait construire un oratoire sous l'invocation de saint Symphorien, où son père Eleuthère et sa mère Eusébie avaient été inhumés, et où ce saint évêque le fut lui-même en 576. Dubreuil nous dit que son tombeau était placé au côté droit de l'autel, et qu'il était fort simple et peu élevé de terre. Ses reliques et le cercueil où elles reposaient furent transférés, en 754, dans la grande église; il n'en reste que la tombe qui les couvrait.

Les religieux de Saint-Germain des Prés firent réparer cette chapelle en 1618; et, le 28 avril 1619, l'autel fut consacré de nouveau par saint François de Sales, évêque de Genève, dont on conserve les lettres authentiques, signées de sa main.

Cette chapelle ayant été profanée dans la suite, on cessa d'y célébrer les divins mystères, jusqu'en 1670, que l'autel en fut dédié par M. de Bertallier, évêque de Bethléem, qui y renferma les mêmes reliques que saint François de Sales y avait mises. Mais en 1690, les murailles et la charpente de cette chapelle menaçant ruine, dom Bernard Joli, sacristain de l'abbaye, entreprit de la remettre en bon état, et en vint à bout; il fit en même temps ériger, sur l'ancienne sépulture de saint Germain, un tombeau de pierre

de taille, dont les montants ou pilastres sont de marbre de rance. Ce tombeau est élevé de trois pieds neuf pouces, sur sept pieds quatre pouces de largeur. Sur une table de marbre blanc, dont la face extérieure de ce monument est revêtue, on lit cette inscription :

Hic primo fuit tumulatus Sanctus Germanus, Parisiorum Episcopus, qui dum viveret hoc Oratorium in honorem Sancti Symphoriani Martyris construxit et fere octogenarius evolavit ad cœlos v. kal. junii anno Christi D. LXXVI.

Au-dessus de ce tombeau est un attique de marbre, au milieu duquel est engagée une croix d'un marbre particulier, autour de laquelle est l'inscription ancienne de la donation de la terre de Palaiseau, conçue en ces termes :

Hic pausante Sancto Germano in die translationis dedit ei Rex Pipinus fiscum Palatiolum cum appenditiis suis omnibus (1).

Ce monument est couvert d'une tombe de pierre, que l'on prétend être la même qui fut posée sur le tombeau de saint Germain, lorsqu'il fut inhumé en cet endroit. Sur l'une des deux extrémités de cette tombe sont gravés ces mots :

Hic primo fuit tumulatus beatus Germanus.

Les savants Bénédictins de ce monastère estiment que cette écriture est du XIIe ou du XIIIe siècle.

Le tombeau et ses deux inscriptions n'existent plus. Il a été entièrement détruit, lorsqu'on a transporté le corps de saint Germain dans la châsse de vermeil placée sur le maître-autel, et portée par deux anges de vermeil doré. L'on n'a conservé, dans cette chapelle, qu'une table de marbre, encastrée dans la boiserie, deux pieds au-dessus du pavé, auprès de l'autel, où est gravée l'inscription citée ci-dessus, *hic primo tumulatus*, etc.

La chapelle fut commencée sous le gouvernement de l'abbé Hugues VII, dit d'Issy, dont la dévotion à la sainte Vierge le porta à faire bâtir cette chapelle à la place d'une autre qui tombait en ruine. Celle qu'il fit construire, et qui est la même que l'on voit aujourd'hui, a dans œuvre cent pieds de longueur, sur vingt-neuf ou environ de largeur : sa hauteur sous voûte est de quarante-sept pieds deux pouces et demi. Sur la porte, il y a un grand vitrail, en forme de rose, qui remplit toute la largeur de cette chapelle. Ce morceau est admirable pour la délicatesse de l'ouvrage. Pierre de Montreuil ou de Montreau étant mort le 17 mars 1266, fut inhumé dans le chœur de cette chapelle qu'il avait bâtie. Il est représenté sur sa tombe, ayant une règle et un compas à la main; autour de cette tombe, on lit :

Flos plenus morum, vivens Doctor Latomorum
Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus,
Quem Rex Cœlorum perducat in alta polorum.
Christi milleno, bis centeno, duodeno
Cum quinquageno quarto decessit in anno.

Ce qui signifie que Pierre, natif de Montereau, était estimé pour l'excellence de ses mœurs, pour la connaissance qu'il avait dans l'art de bâtir, et qu'il mourut l'an 1266. Agnès sa femme fut aussi inhumée dans le chœur de cette chapelle; voici son épitaphe :

Ici gist Annés fanme jadis feu Mestre Pierre de Montreul, priez Dieu pour l'ame d'ele.

En 1703, on éleva près du palais abbatial plusieurs maisons qui forment une rue, en sorte qu'aujourd'hui on y en compte plusieurs, savoir : la rue du roi Childebert, la rue de Furstemberg, la rue Cardinale, la rue Abbatiale, etc. De l'autre côté de l'église, les moines ont fait bâtir un grand nombre de maisons qui forment aussi plusieurs rues, et qui jouissent de la franchise des lieux privilégiés. Le cardinal de Bissy, abbé de Saint-Germain des Prés, mit la première pierre des nouveaux édifices le 11 avril 1715, et ce fut Victor-Thierri d'Ailly qui en fut l'architecte. Les alignements furent donnés par les officiers de la justice de l'abbaye, parce que le droit de voirie est une suite naturelle de la haute justice. L'inscription qu'on lit sur la première pierre de ces bâtiments est de la composition de dom Félibien; la voici :

Anno Domini M. DCC. XV. S. S. D. N. Clementis XI. Papæ XV. Regni Ludovici Magni LXXII. Gallia tota in pace composita pro felici Abbatialis administrationis inchoatione primum hujus ædificii lapidem posuit illustrissimus Ecclesiæ Princeps DD. Henricus de Thiard de Bissi, Meldensium Episcopus S. R. E. Cardinalis designatus hujusce S. Germani a Pratis Regalis Monasterii Ord. S. Benedicti et Congreg. S. Mauri Abbas Commendatarius, adstantibus R. P. Dom Dionysio de Sainte Marthe, Priore, cæterisque cœnobii supra LX Monachis.

——)) — ((——

Præsente ac probante R. R. P. Domno Carolo Petey de l'Hostallerie, Congreg. S. Mauri Præposito generali una cum suis R. R. PP. seniori-

(1) Le cardinal Maï a compris cette inscription dans son recueil, page 236, n. 1.
Inscription du VIIIe siècle gravée sur une pierre carrée à l'ancienne église de Saint-Germain des Prés à Paris.

Hic pauzante sco Germano die translationiz
dedit ei rex Pipinus fiscum Palatioli cum appenditiis
zuis omnibus.

(RUINART; GRÉG. DE TOURS, p. 1370.)

L'inscription se trouve ainsi dans le *Recueil de la Société archéologique du Midi*, t. II, p. 204.

Hic pausante sancto Germano in die
translationis dedit ei rex Pipinus fiscum Palatioli
cum appendiciis suis omnibus.

Saint Germain, évêque de Paris, mourut en 576; la translation de ses reliques est de 754.

bus assistentibus D. Corolo d'Isard, et D. Mauro Audren.

——))—((——

Victore Theodorico d'Ailly, totius operis Architecto, die XI. mensis aprilis.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-GERVAIS (église paroissiale de). Cette église est située dans la rue du Monceau-Saint-Gervais, et presque en face de la rue du Martoir. C'est la plus ancienne de la partie septentrionale de la ville, car elle existait sous l'épiscopat de saint Germain. Fortunat l'a nommée la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais. On ne sait pas quand elle fut érigée en paroisse. Elle eut le privilége d'avoir une chapelle baptismale, située dans l'enceinte de Paris, parce que la porte Baudoyer était près de la rue Geoffroy-l'Asnier. Dans le XIe siècle, elle appartenait aux comtes de Meulent, qui en firent don au prieuré de Saint-Nicaise, et la charte nomme spécialement les églises de Saint-Gervais et de Saint-Jean, situées *in vico qui dicitur Greva.* Depuis, cette église est devenue une des plus considérables paroisses de Paris, quoiqu'en 1212 on en ait distrait de quoi composer la paroisse de Saint-Jean en Grève.

Au même endroit où était l'ancienne église, on en construisit une autre vers le XVe siècle, à laquelle on a ajouté un portail qui passe pour un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Ce magnifique ouvrage, qui n'est pas bien en vue, est du dessin de Jacques de Brosse, excellent architecte et auteur des dessins du palais du Luxembourg, de l'aqueduc d'Arcueil et du temple de Charenton; il fut commencé en 1616. Le roi Louis XIII en mit la première pierre, à la prière des marguilliers de cette église, à la tête desquels était M. de Fourcy, surintendant des bâtiments du roi.

Ce portail est composé de trois ordres l'un sur l'autre, et disposés suivant l'usage observé par les anciens architectes, c'est-à-dire que l'ordre ionique est mis sur le dorique, et le corinthien sur l'ionique. Les deux premiers ordres sont de huit colonnes chacun et le dernier de quatre. Les colonnes de l'ordre dorique sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment et unies jusqu'à la troisième partie de leur fût; mais le reste est cannelé de cannelures à côtes. Les colonnes des autres ordres sont isolées et n'ont d'autres ornements que ceux qui leur sont essentiels. Le tout ensemble fait une fabrique de vingt-six toises de hauteur. Les statues de saint Gervais et de saint Protais sont d'un sculpteur nommé Bourdin, et celles des évangélistes, de Guérin. Il s'en faut de beaucoup que la sculpture réponde à la beauté de l'architecture; mais cette dernière ravit si fort en admiration, qu'on oublie que les statues n'ont rien d'extraordinaire.

En entrant, l'on peut voir une pierre qui est contre un pilier de la nef, et sur laquelle il est fait mention de la dédicace de cette église, en ces termes :

Bonnes gens, plaise à vous sçavoir que cette présente Eglise de Messeigneurs S. Gervais et S. Protais fut dédiée le dimanche devant la fête de Saint Simon Saint Jude, l'an 1420, par la main de révérend Père en Dieu Maître Gombault (1), Evêque d'Auxerre, et sera à toujours la fête de l'Annualité de Dédicace, le Dimanche devant ladite fête S. Simon S. Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux, et prier pour les Bienfaiteurs de cette Eglise, et aussi pour les Trépassés. *Pater noster, ave Maria.*

Le retable de la chapelle de la Vierge est une copie réduite du magnifique portail de cette église. Il est de bois, et a été fait par un nommé de Hanci. La voûte de cette chapelle est ornée d'une couronne de pierre, qui a six pieds de diamètre et trois et demi de saillie, toute suspendue en l'air, et qui est d'une hardiesse surprenante. C'est un chef-d'œuvre des Jacquet, les plus fameux maçons de leur temps.

Sur les vitres de la chapelle de Sainte-Barbe est représentée une procession, où l'on voit le roi François Ier, dont la figure est très-naturelle et très-animée. Le coloris des peintures de ces vitres est d'ailleurs très-beau et très-vif.

Dans la chapelle de Fourcy est un *Ecce Homo* très-estimé, que l'on croit être de Germain Pilon.

Les marchands de vin ont fondé dans cette église l'*O* de l'Avent. Quelques jours avant Noël, le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier et les autres officiers y assistent. Autrefois on leur donnait des confitures et des pains de sucre, et de là il fut nommé l'*O* sucré. Il est encore nommé de même, quoiqu'on ne donne plus ces sucreries : on distribue seulement quelques livres de bougies.

Trois chanceliers, un garde des sceaux de France, un contrôleur général des finances et un ministre d'Etat, et plusieurs personnes de nom dans les lettres, ont été inhumés dans cette église. Voici leurs noms :

Matthieu de Longuejoue, seigneur d'Yverni, évêque de Soissons et garde des sceaux de France, mort le 7 décembre 1558 (2).

Pierre du Ryer, de l'Académie française, et connu par un grand nombre d'ouvrages, mort le 6 novembre de l'an 1658, âgé de cinquante-trois ans.

Paul Scarron était fils d'un conseiller au parlement de Paris, et issu d'une famille noble et originaire du Piémont. Dans sa jeunesse, il était beau et bien fait, *et avait*, comme il le dit lui-même dans une lettre à Marigni, *mérité les respects des Boisroberts de son temps;* mais après une grande débauche qu'il fit à l'âge de vingt-sept ans, il tomba tout à coup dans une espèce de paralysie, et demeura perclus de ses membres pendant le reste de sa vie, n'ayant de libre

(1) Selon l'abbé Lebeuf, *Gombault* était évêque, non d'Auxerre, mais d'Agrance, *in partibus.* (*Hist. du Dioc. de Paris*, tom. I, pag. 129.)

(2) Nous donnons plus loin son épitaphe.

que la langue et les mains. Malgré ses infirmités, il conserva toute la gaieté et tout l'enjouement de son esprit. Il excellait surtout dans sa manière de narrer, qui était naturelle, fine et comique. En 1650, il se maria avec Françoise d'Aubigné, depuis la célèbre madame de Maintenon, et sa maison devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus considérable à la cour et à Paris. Il mourut au mois de juin 1660, âgé de cinquante-neuf ans, et fut inhumé dans cette église. On attribue à Ménage les vers suivants mis sous le portrait de Scarron, et qui expriment parfaitement son caractère.

Ille ego sum vates, rabido data præda dolori,
Qui supero sanos lusibus atque jocis.

Marin Le Roi, sieur de Gomberville, de l'Académie française, était Parisien, de même que les deux précédents. Il était né en 1600, et mourut le 14 juin 1674.

Philippe de Champagne, qui est à côté du chœur, à main droite, peintre fameux, né à Bruxelles en 1602, et mort à Paris le 12 août 1674.

Dans une chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, on remarque le tombeau de Michel Letellier, chancelier de France. Ce grand ministre, qui a longtemps et très-dignement servi l'État, était fils de Michel Letellier, conseiller de la cour des aides de Paris, et de Claude Chauvelin, fille de François Chauvelin, procureur général de la reine Marie de Médicis. Le chancelier Letellier mourut le 30 d'octobre de l'an 1685, âgé de quatre-vingt trois ans. Il avait épousé en 1629, Elisabeth Turpin de Vauredon, de laquelle il eut François-Michel Letellier, marquis de Louvois, dont il est parlé à l'article des Capucines; Charles-Maurice Letellier, dont il va être parlé incessamment; et Fare Letellier, mariée au duc d'Aumont, morte le 22 juillet 1668, âgée de vingt-deux ans.

Sous un grand arc porté sur deux jambages est un sarcophage, ou tombeau de marbre noir, sur lequel est la figure du chancelier Letellier, à demi couchée, et au pied de laquelle est un Génie en pleurs. Sur un cartouche qui est au-dessus est l'urne qui est censée contenir ses cendres, et qui est entre deux autres Génies aussi en pleurs. Sur l'archivolte sont les figures de la Prudence et de la Justice; et sur les piédestaux en saillie, au bas des pilastres, sont la Religion et la Force. Ce monument est orné de feuillages, de festons et de pentes; le tout de bronze doré. Tout l'ouvrage est d'un très-bon goût. La sculpture est du dessin et de l'exécution de Pierre Mazeline et de Simon Hurtrelle, sculpteurs, de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Sur le devant de ce tombeau est gravée l'inscription qui suit :

A LA GLOIRE DE DIEU

Et à la mémoire éternelle de Michel Letellier, Chancelier de France, illustre par sa fidélité inviolable envers son Prince, et par sa conduite toujours sage, toujours heureuse. Il fut nommé par le Roi Louis XIII, pour remplir la charge de Sécrétaire d'Etat de la guerre, et en commença les fonctions la première année de la Régence d'Anne d'Autriche. Dans des temps si difficiles il n'eut d'autre intérêt que son devoir, et fut regardé de tous les partis, comme le plus habile et le plus zélé Défenseur de l'autorité royale. Louis le Grand ayant résolu de gouverner toutes choses par lui-même, le choisit pour être un des principaux Ministres de ses volontés, et se servit de lui pour rétablir l'ordre de son Etat et la discipline dans ses armées. Il l'éleva depuis à la dignité de Chancelier. Dans cette longue suite d'honneurs, il signala sa piété envers son Dieu, sa passion pour la gloire de son Roi, et son amour pour le bien de l'Etat. Il fit admirer en lui le grand sens, l'équité, la modestie. Enfin, à l'âge de LXXXIII ans, le 30 d'octobre de l'an M. D. C. LXXXV, huit jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes, content d'avoir vu consommer ce grand ouvrage, et tout plein des pensées de l'Eternité, il expira dans les bras de sa famille, pleuré des peuples, et regretté de Louis le Grand.

Charles Dufresne, sieur Du Cange, et Philippe, son fils, ont été inhumés dans cette église. Leur épitaphe est attachée à un pilier qui est entre deux chapelles, auprès de la sacristie (1).

Louis Boucherat, comte de Compans et chancelier de France. Il était né le 20 août 1616. Après avoir passé presque par toutes les charges de la robe, il fut fait chancelier et garde des sceaux de France, le premier jour du mois de novembre 1685, et mourut à Paris le 2 septembre de l'an 1699, âgé de quatre-vingt-trois ans quatorze jours. Ce chancelier avait été si soigneux de sa sépulture, qu'il en avait fait préparer encore une autre dans l'église de Saint-Landry. La chapelle où il a été enterré à Saint-Gervais n'est point achevée, et il n'y a point d'épitaphe.

Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, mort à Paris le 8 décembre de l'an 1706. Il a donné beaucoup d'ouvrages au public, dont l'*Histoire du Gouvernement de Venise* est celui qui lui a fait le plus d'honneur et le plus de peine, car il fut cause que son auteur fut mis à la Bastille.

Antoine de Lafosse, neveu de Lafosse, un de nos plus fameux peintres, étant secrétaire de feu Louis, duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi et grand-père du duc d'Aumont d'aujourd'hui. Lafosse mourut à Paris le 2 novembre 1708, âgé d'environ cinquante-cinq ans. Il a été un des meilleurs poëtes du temps, et a donné au public une traduction d'Anacréon en vers, qui passait alors pour la meilleure de toutes celles qui ont paru en notre langue; un *Recueil de poésies sur différents sujets;*

(1) Nous avons vainement recherché l'épitaphe de ce savant illustre, que nous aurions voulu insérer dans notre recueil.

une *Cantate d'Ariane abandonnée dans l'île de Naxe*. Mais les ouvrages qui lui ont acquis le plus de réputation sont les pièces de théâtre telles que les tragédies de *Polixène*, de *Manlius Capitolinus*, de *Thésée*, de *Corésus*, etc. Celle de *Manlius* est regardée comme une des plus excellentes pièces qui aient paru sur notre théâtre depuis Corneille et Racine. Lafosse avait été d'abord secrétaire du marquis de Créqui, lieutenant général des armées du roi; mais ce seigneur ayant été tué à la bataille de Luzara en 1702, le duc d'Aumont, son beau-frère, prit Lafosse à son service.

Charles-Maurice Letellier, archevêque, duc de Reims, pair de France, maître de la chapelle du roi, proviseur de Sorbonne, etc., mourut à Paris le 22 février 1710, dans la soixante-huitième année de son âge, et fut inhumé dans le tombeau du chancelier Letellier, son père.

Claude Lepelletier, conseiller d'état ordinaire, préside..t honoraire du parlement, ministre d'état, contrôleur général des finances, surintendant des postes, mourut le 10 d'août 1711.

Claude Voisin, chancelier de France, mort subitement à Paris la nuit du premier au second février 1717.

En face de cette église est un orme qu'on a eu soin de renouveler de temps en temps, quoiqu'il offusque le portail et gêne la voie publique. C'était un usage ancien, et qui se conserve encore en quelques endroits, de planter un orme devant les églises, les maisons seigneuriales et dans les carrefours; là les paysans s'assemblaient après l'office pour les affaires ou pour les divertissements : c'était-là que se plaçaient les juges *pédanées*, qu'on appelait aussi *juges de dessous l'orme*. Les juges des seigneurs y tenaient leur juridiction, et les vassaux y venaient reconnaître ou payer les redevances. Peut-être l'orme de Saint-Gervais n'a-t-il point eu d'autre origine ni d'autre destination.

(HURTAUT et MAGNY.)

Anciennes épitaphes de l'église Saint-Gervais, transcrites dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Cy gist Mre Jean de Chancely, Chevalier Sgr dud. lieu, Baron de Pleuuault et de Ste Croix, Sgr de Comune, de Versalieux et de Baron, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et son Conseiller en ses Conseils d'Estat et priué; lequel après auoir esté en toutes les occasions que les Personnes de sa profession et naissance recherchent, et fait les grands voyages qui se sont entrepris de son temps, comme celuy de la bataille de Lepante, en l'an 1571, celuy de Pologne avec le feu Roy Henry III. l'an 1573. plusieurs en Italie, Savoye et en Flandres en qualité de capitaine de cent chevaux-leger par commission de feu Mgr le Duc d'Alençon frere unique du Roy, lorsqu'il alla prendre possession du Duché de Brabant l'an 1581. s'estant aussy trouué des premiers et des plus advancez ès deffaites des Reistres et Lansquenets ennemis de l'Eglise et de l'Estat à Vimory et Aulneau en l'an 1587. fait du depuis gouverneur de la ville et du fort de Tallant prés de Dijon l'une des plus importantes places de Bourgogne son pays et enfin aprés auoir fidellement servy les Roys Henry 3e et Henry le Grand de tres heureuse memoire, et Louis le Juste à present regnant, desquels il a eü l'honneur d'estre Pensionaire pour recompense de services et notamment de la reduction de la ville de Poitiers en l'obéissance du Roy en l'an 1594 déceda à Paris âgé de 85 ans le mardy second jour de Decembre 1636.

Il auoit espousé en l'an 1588. Dame Minerve de Semur Tresmond, la quelle mourut en son chasteau de Pleuuault le vendredy 8e jour de Janvier 1621, et gist en l'Eglise de..... premiere Paroisse dudit lieu.

Pontus de Chancely Cheualier Baron de Pleuuault et Jean-François de Chancely Seigneur dudit lieu, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Mets, leurs enfants, ont fait mettre cet Epitaphe à la Memoire desd. Seigneur et Dame de Chancely leurs Pere et Mere.

Priez pour eulx.

—

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu Mre Mathieu de Longuejoüe, en son vivant Evesque de Soissons, Sgr temporel de Leruis, du Plessy, du Bois et de Frelon, lequel trespassa le 6e jour de septembre 1557.

—

Cy gist Mre Thibault de Longuejoüe, fils legitime dudit Seigneur Evesque, lequel Euesque auoit auparauant esté marié, ledit Thibault en son vivant Conseiller du Roy et Maistre des Requestes de l'hostel dudit Seigneur Roy, lequel trespassa le 10e jour de Decembre 1550.

Priez Dieu pour eulx.

—

III.

Epitaphe de Pierre Dugué.

Dieu . repurge
Pierre Dugué.

ANAGRAMME.

Du céleste pourpris afin de faire voir
Le bien pour en jouir, Dieu repurge ton Ame
Du mal, Pierre Dugué, qu'elle a faict au manoir
Recluse de ton corps gisant soûs cette lame.

SUR LA DEVISE DE L'ARC-EN-CIEL.

Craindre, aymer et servir un Dieu parfaictement,
Tout fault du Ciel auoir une premiere Essence,
De cet Amour diuin le premier fondement:
L'Arc-en-Ciel ton blason de diuine alliance·
Du Corps la mort prend la victoire.
L'Esprit du Ciel reçoit sa gloire.

Dicles. — Amen.

Le 23e d'octobre mil cinq cens quatre vingt dis
L'Ame parti du Corps, la Mort sans faire le maistre,
L'Ame monte au Ciel trouuer son premier Estre,
Et le Corps dans le sien soubs cette Tombe mis.

—

IV.

Cy gist noble homme et Sire Mre Jehan d'Amboise, en son vivant..... Conseiller et Medecin ordinaire de cinq Roys, qui trépassa le 13e jour de Decembre 1584.

Priez Dieu pour luy.

—

V.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne Mre Jehan Vincent, en son viuant Prestre Chapelain en l'Eglise de ceans, natif de Purnes Diocese de Rouën, lequel trépassa le Dimanche 14e jour de Juin 1529.

Priez Dieu pour luy et pour tous trépassez.

—

VI.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Ludovicus de Mainteternes, Dominus et Vicecomes de Maneval, Abbas Montat de Chastrices et Sti. Petri Vivi, vicarius generalis Illustrissimi et Reverendissimi Principis D. Dñi Cardinalis de Bourbon; qui obiit 24a. die Mensis Septembris, anno Dñi 1579.

Anima ejus requiescat in pace.

—

VII.

Passant, donnant ce que vous devez à la piété, vous ferez ici une pause, et vous sçaurez que Mre Nicolas Largentier, Conseiller et Secrétaire du Roy, Souverain de Fresne, Baron de Chapelaine et Seigneur de Vaussemain, changea l'instabilité de cette vie à la stabilité de la Beatitude le dernier septembre 1610. Son séjour, ça bas a esté de 65 ans en l'exercice continuel de toutes les vertus chrestiennes, et duquel temps il en a vescu 44 ans en l'union d'un heureux himenée avec Dame Marie Le Merat son Espouse tres chere, qu'il a laissée au grand regret d'elle sauoir suruiuante à cette inseparable separation. Il a veü six Roys depuis Henry II. jusques à Louis XIII. à present regnant : Pendant les guerres ciuilles qui ont inquieté les Regnes de François II. et Charles IX. Henry III. et Henry IV. il a tousjours demeuré constant en l'antienne Religion, en la fidelité de subjets envers leurs Majestez, et en l'affection de bon François envers sa Patrie.

Dans l'église de l'hôpital de Saint-Gervais se trouvaient les épitaphes suivantes :

I.

Cy gist noble et vertueuse Dame et Mere, soëur Jeane Girard qui a gouverné..... laquelle déceda en l'âge de cent trois ans le 30e de Janvier 1612.

Priez Dieu pour son Ame.

—

II.

Cy gist Dévote Religieuse Dame soëur Madelaine Noircy, Mere des Religieuses de ceans, laquelle deceda le 7e jour de Septembre 1558.

Priez Dieu pour son Ame.

—

III.

Cy gist Venerable et Docte personne Mre Guy Du Val, en son vivant confesseur du Roy, Doyen de..... Chapelain de la chapelle du Saint Esprit en Grève et Maistre des Quinze-Vingts et de cet hospital Saint-Gervais, lequel trépassa le jeudy 23e Juillet 1550.

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne Mre Jehan Henault Prestre, Maistre de l'Opital de Buridan à Saint-Quentin, et Chapelain habitué en cet hospital, qui trépassa le Mardy 7e jour de Juin 1547.

Priez Dieu pour son Ame.

Saint-Honoré. Cette église collégiale fut fondée, en 1204, par Renold Chereins et Sybile, sa femme, qui donnèrent neuf arpents de terre, situés près des murs de Paris, sur le chemin qui conduit à Clichy, pour y construire une chapelle, et pour l'entretien d'un prêtre qui la desservirait. Eudes de Sully, évêque de Paris, confirma cette donation la même année, et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois y donna son consentement, à condition que le chapelain ferait serment au chapitre et au curé de la paroisse de Saint-Germain de ne faire aucune fonction curiale.

L'an 1579, l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne chapelle; et les deux, joints ensemble, forment l'église qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voûtée, mais basse et petite. Le maître-autel est décoré d'un morceau d'architecture d'ordre corinthien, et d'un tableau peint par Champagne, en 1648, qui représente Jésus-Christ dans le temple, au milieu des docteurs.

Dans la chapelle de la Vierge est un mausolée érigé à la mémoire de Guillaume Dubois, cardinal, premier ministre, qui avait été chanoine de cette église. Ce mausolée est du dessin et de l'exécution de Coustou le jeune, un des plus habiles sculpteurs des deux derniers siècles. L'inscription ou épitaphe est, dit-on, de feu M. Couture, l'un des plus fameux rhéteurs de l'université de Paris; et l'on peut dire, à la gloire de Coustou et de Couture, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection et d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun, engagé dans le mur, est la

statue du cardinal Dubois, à genoux, ayant devant lui un livre ouvert, où est le *Miserere;* le tout de marbre blanc. Le cardinal a la tête et les yeux tournés vers l'épaule gauche, et du côté du peuple. Les traits, la physionomie et l'esprit de ce ministre y sont fidèlement rendus. Sur ce monument est gravée en lettres d'or cette épitaphe :

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM.

In communi Canonicorum sepulcreto situs est Guillelmus Dubois, S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus et Dux Cameracensis, S. Imperii Princeps, Regi a secretioribus Consiliis Mandatis et Legationibus, publicorum cursorum Præfectus, primus Regni Administer, hujus Ecclesiæ Canonicus honorarius. Quid autem hi tituli? Nisi arcus coloratus, et fumus ad modicum parens. Viator stabiliora solidioraque bona mortuo apprecare. Obiit anno 1723. Heredes grati erga Regem, et summum Pontificem animi monumentum posuere.

(Hurtaut et Magny.)

Le recueil de la Bibliothèque nationale, n° 9480, nous fournit les épitaphes suivantes de l'ancienne église Saint-Honoré.

I.

Cy gist noble et scientifique personne Mre Regnault du Castel dit de Vallac; en son vivant Chanoine de ceans et de Saint-Germain de l'Auxerrois, Prieur de Vaulmondois et Curé de Sarresa en..... qui trépassa le 26e jour de Juin 1554.

Priez Dieu pour luy.

—

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu Mre Deodet de Sarred, en son vivant Abbé de la Nouvelle, Conseiller et Aumosnier ordinaire du Roy et Maistre des Requestes de l'Hotel de Mgr le Duc d'Anjou, Chanoine de Paris et de St Honoré, lequel deceda le 12e janvier 1577. et de son âge le 63e.

Priez Dieu pour son Ame.

—

III.

Cy gist Venerable et Docte personne Mre Mathurin Le Roux, en son vivant Chanoine de ceans, qui deceda le 16e jour de Juin 1578.

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne Me Nicolle Le Tonneur, en son vivant Bachelier en Decret, Curé de St Marcel à St Denis en France et Chanoine de ceans, qui trépassa le Samedy 10e jour d'Aoust en 1593.

Priez Dieu pour luy.

V.

Cy gist Me Antoine Pissebeuf, natif de la ville de Thiers en Auvergne, Prestre et Aumosnier du Roy et Chanoine de cette Eglise, qui deceda le 15e May 1627. attendant la Resurrection de Dieu, dites à son intention Requiescant in pace. Amen.

—

VI.

Cy gist venerable et discrette personne Frere Jehan Le Sonneur natif de..... au Diocese du Mans, Religieux de l'Ordre de St Benoist Prieur des Eglises de..... en Normandie, et de Haulte Briere au Diocese de Chartres; lequel deceda le 10e jour d'Apvril 1499. avant Pasques.

—

VII.

Cy gist Venerable et discrette personne Me Jean La Vau Prestre Chanoine de St Honoré et Principal du College des Bons Enfans, lequel remit en la dicte Eglise de St Honoré le dict College : lequel trépassa le 5e jour de Decembre 1606.

Priez Dieu pour son Ame.

Saint-Jacques du Haut Pas. On n'avait encore construit que le chœur de cette église quand madame Anne-Geneviève de Bourbon, princesse du sang, duchesse douairière de Longueville, qui s'était retirée dans la maison des Carmélites, fit continuer cet édifice, et posa la première pierre de la tour et du portail, le 19 juillet 1675; elle contribua, par ses libéralités, à la dépense; mais la plus grande partie en fut faite par les paroissiens. On doit citer comme un exemple rare de leur zèle et de leur piété, que les carriers fournirent généreusement toute la pierre dont cette église est pavée, et que les ouvriers de différentes espèces, employés à la construction, donnèrent chacun libéralement un jour de leur travail par semaine. Ils pouvaient dire comme Jéhu : *Vide zelum meum pro Domino;* ou avec le roi David : « Le zèle de la gloire de votre maison m'a dévoré, » *zelus domus tuæ comedit me.* Cette église fut achevée en 1684, et dédiée le second dimanche après Pâques de l'année suivante. En 1688, on commença la chapelle de la Vierge, dans le fond du chœur.

Cette paroisse a donné la sépulture à Jean du Verger de Hauranne, natif de Bayonne, et abbé de Saint-Cyran; à Jean-Dominique Cassini, le plus savant et le plus prodigieux astronome qui ait paru dans l'univers : ce fut sur son plan que le fameux Claude Perrault bâtit l'Observatoire; à Philippe de la Hire, grand géomètre et fils du peintre de ce nom; à messire Jean Desmoulins, curé de cette église, extrêmement chéri de ses paroissiens. Il avait été curé d'Argenteuil. C'était un pasteur d'un travail et d'une vigilance infatigables. Voyez

l'épitaphe qu'on a élevée sur sa tombe dans le cimetière et dans l'église. La voici en Français :

ICI REPOSE

Messire Jean Desmoulins, Docteur de Sorbone, Curé de cette Paroisse. Formé, dès sa jeunesse, à la science et à la piété, il a suivi avec succès les études de Sorbone. Son cœur brûlant déjà du feu de la charité, il se consacra à des Missions établies pour la conversion des Hérétiques, et ensuite au ministère pénible de sous-Pénitencier de ce grand Diocèse, faisant ainsi les fonctions de Pasteur avant que d'en avoir reçu le titre. Formé par là à la conduite si difficile des âmes, il prit, par l'ordre et la vocation de Jésus-Christ le gouvernement de la Cure d'Argenteuil, et ensuite de cette Paroisse; et se proposant pour modèle les exemples de piété et de pénitence que Dieu y a fait éclater de tout temps, marchant lui-même sur les traces de ses prédécesseurs, il n'a jamais cessé de nourrir du suc de la plus pure doctrine le troupeau confié à ses soins. Un travail infatigable, une vigilance continuelle, une libéralité sans bornes, mais surtout un zèle ardent pour la défense des vérités de la Foi, l'ont toujours montré vrai Pasteur et Docteur fidèle. Aussi attentif à remplir toutes les fonctions de son ministère, que porté à fournir les dépenses nécessaires, on l'a vu en même temps donner ses soins au soulagement des pauvres et des malades, à l'instruction solide de la jeunesse, à l'ornement de cette Eglise, dont il aimoit la beauté, et à la décence du culte divin et des saints Offices. Voulant encore, après sa mort, remplir les fonctions de Pasteur, il a donné, de son vivant, une maison pour le service des pauvres, et en a légué une seconde à la Fabrique de cette Paroisse. Il mourut le 26 avril 1732, âgé de 82 ans, regretté du Clergé et du Peuple, des riches et des pauvres, ayant gouverné 28 ans cette Paroisse, avec autant de douceur que de charité : plein de l'esprit de pauvreté, il a demandé, par son testament, d'être enterré dans ce cimetière, au milieu des pauvres, qu'il a toujours regardés comme ses enfants.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-JACQUES DE L'HÔPITAL, fondé en 1319, suivant une ancienne tradition, par Charlemagne, pour exercer l'hospitalité en faveur de ceux qui allaient en voyage à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne. Le premier établissement de cette confrérie s'était fait aux Quinze-Vingts, dès l'an 1315, le revenu en avait été uni aux Invalides; mais après la mort du marquis de Louvois, les administrateurs ont été remis en possession.

Le chapitre de Saint-Jacques de l'Hôpital est composé d'un trésorier, qui a près de 3,000 liv. de revenu; de sept chanoines, qui ont chacun 600 liv. et de douze chapelains qui en ont 400. Ces bénéfices étaient à la collation des pèlerins, qui élisaient tous les ans trois administrateurs qui les conféraient. Tous les ans, le premier lundi d'après la fête de saint Jacques le Majeur, les confrères s'assemblaient en cette église et faisaient une procession solennelle; ils y assistaient ayant un bourdon d'une main et un cierge de l'autre. Tous les revenus et biens de la confrérie avaient été réunis depuis 1722, à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; mais tout cela est à présent changé; cet hôpital fut séparé de l'ordre de Saint-Lazare en 1734, et les arrêts du conseil qui ont rétabli l'ancienne administration ont été confirmés par lettres patentes de la même année, enregistrées au parlement le 4 juin suivant. Le trésorier de cette église exerce ou fait exercer les fonctions curiales dans toute l'étendue du cloître seulement. On lisait sur deux tables de marbre noir les deux inscriptions suivantes en lettres d'or :

Nullos fundatores ostento, quia humiles, quia plures, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit. Vis illis inseri? Vestem præbe, panem frange pauperibus perigrinis.

Et sur la seconde :

Hôpital fondé en l'an de grâce 1319, par les Pélerins de Saint-Jacques, pour recevoir leurs Confrères; réparé et augmenté en l'année 1652.

(HURTAUT et MAGNY.)

Autres épitaphes de Saint-Jacques de l'Hôpital, fournies par le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy devant près ce Benoistier
Gist le Corps du bon Mahiet,
Qui trépassa en ce Moutier
Le onziesme jour de Juillet,
L'an mil quatre cent soixante et sept.
Commandant à Dieu celle corde,
L'innocent de grands vices net,
Luy demande miséricorde :
Soixante ans, de ce me recorde,
En l'Hospital fut demourant.
Toujours souvent ce vous accorde,
Et estoit surnommé Mourant,
Qui ne fut trésors conquerant,
Benefices, Estats, ne office :
Pour tout mestier fut labourant
A sonner le Divin service,
Le pauvre Homme piteux et nice,
Dieu s'il a tost ou tard son Ame,
Qui jamais n'y commete vice,
Pourtant il luy soit pardonné.

II.

Cy gist Venerable et Docte personne M.e Jehan

Bardou, en son vivant Prestre Curé d'Ivercourt et Chanoine de ceans, qui trépassa l'an de grace 1550. le 7e Avril.

—

III.

Cy devant l'Image de Monsieur St Nicolas, gist honorable homme Nicolas François, en son vivant Marchand et Bourgeois de Paris, Pellerin et Confrère de l'Eglise de ceans, lequel a baillé et donné par son Testament en la Confrairie de St Nicolas, fondée en cette présente Eglise une Maison à luy appartenant de son conquest, assise à Paris rue de la Channoynerie, pour l'entretenement du service d'icelle Confrairie, aux charges et conditions contenues en son dit Testament et éz Lettres de la délivrance faite par les Exécuteurs dud. deffunt, lequel trépassa le 30e jour de Mars l'an 1498.

Plaise vous prier Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre François Frenebus Licencié en Decret, en son vivant Prestre Chanoine et Trésorier de l'Eglise de ceans, Curé de l'Eglise de Saint Hilaire. . . . . en la Cour épiscopale de Paris, lequel deceda le 2e jour de Juillet 1593.

Priez Dieu pour luy.

—

V

Cy gist honorable Homme Robert Duval, jadis Orfebvre et Bourgeois de Paris, qui trespassa le Mardy au soir, dernier jour d'Avril 1498.

Fondation faite par Robert Duval.

Pour avoir en memoire r
Que par laps de temps ne s'eff
Ou par oubly ce qui s'ens
C'est que n'est mis en esp
A sçavoir et que l'an de gr
Mil trois cent et dix h

ace
uit

Regnant le tres cler et tres s
Et très excellent Prince outre us
Humains, Charles le quint n
Deux noble fils de haut lign
Et trois freres Ducs de par
De non outre autre ren

age
ommé

Lor Messire Hugue Aubri
Chevalier de renom Gui
Teint long temps la Prev
De Paris en paix sans vi
Prudent, qui parler de lui
Ce vouldroit qu'il en fut

ot
osté

Pour avoir repos-glori
A fondé trois religi
Qui chacun jour diront trois M
Dont en ont riches et presi
Biens, doivent estre curi
D'acquitter leur fois et prom

eux
esses

Saint-Jean-de-Latran, quartier Saint-Benoît, près la place Cambrai. C'est une commanderie qui appartient à l'ordre de Malte. Les Frères Hospitaliers de Jérusalem étaient distingués des Templiers, qu'on appelait Frères de la milice du Temple, en ce que ceux-ci se contentaient d'assurer le passage, de conduire et de défendre ceux qui allaient visiter les saints lieux, et que ceux-là leur donnaient l'hospitalité, et leur procuraient tous les secours qu'exigeait l'humanité. Ils existaient avant les Templiers. Cette commanderie était fondée dès l'an 1171, et les Hospitaliers avaient pris saint Jean pour patron. Leur maison était nommée Saint-Jean de Jérusalem et l'Hôpital de Jérusalem : on ne sait d'où peut lui venir le surnom de Latran. L'emplacement est un grand espace rempli de maisons très-mal bâties, où logent toutes sortes d'artisans qui ne sont pas maîtres ; et comme c'est un lieu de franchise, ils y peuvent travailler sans être inquiétés par les jurés des métiers de la ville.

Cette commanderie s'étend jusqu'à la rue des Noyers ; il y a une grande maison pour loger le commandeur, et une vieille tour destinée aux pèlerins de Jérusalem. Le commandeur a haute, moyenne et basse justice, deux maisons de plaisance, l'une rue des Bourguignons, faubourg Saint-Marcel, nommée l'hôtel Zône, et l'autre sur le grand chemin du Bourg-la-Reine, nommée la maison de la Tombe-Isoire ; plusieurs rentes et censives dans Paris, et plusieurs fermes et domaines à la campagne. Le tout rapporte au commandeur environ 12,000 livres de rente, charges payées.

L'église est desservie par un chapelain de l'ordre de Malte, laquelle sert de paroisse pour ceux qui demeurent dans l'enclos, dont le nombre est assez grand.

On voit dans le chœur le tombeau de Jacques de Souvré, pourvu de cette commanderie, et ensuite grand prieur de France, le même qui a fait bâtir la nouvelle maison du Temple. Longtemps avant sa mort, il fit construire ce monument, espérant d'y être enterré ; mais comme les choses changèrent, son cœur seul y repose. Ce tombeau est l'invention de François Anguier l'aîné, et cet habile maître en a exécuté lui-même toutes les sculptures. Elles sont d'une manière grande et fière, prononcées savamment, et tout à fait dans le goût du fameux Michel-Ange ; la composition d'architecture tient aussi beaucoup de sa façon de penser. On voit au milieu un sarcophage de marbre noir, sur lequel est représenté, à demi couché, celui pour lequel ce monument a été érigé. Il est à moitié nu, sa tête est d'un grand caractère ; auprès de lui est un Génie en pleurs qui lui aide à se soutenir ; et la cuirasse dont il se trouve dépouillé est à ses pieds. Ce groupe de figures, qui est de marbre blanc, est placé sous un fronton brisé, supporté de chaque côté par deux thermes, ou, pour se servir des expressions de d'Aviler, par deux espèces de colonnes

hermétiques, dont le fût est en gaîne ronde et cannelé : elle sont d'un très-beau marbre, et les deux corps où elles sont nichées, de même que l'entablement et le fronton, sont de brèche antique. Tout cet ouvrage mérite une attention particulière : Anguier n'a presque rien fait de plus beau.

On a inhumé aussi dans cette église Jacques de Bethun, dernier archevêque de Glascow, en Ecosse, qui fut ambassadeur en France pendant quarante-deux ans, et fit des biens considérables au collége des Ecossais.

SAINT-JEAN EN GRÈVE, quartier de la Grève, rue du Martroi. C'était originairement une chapelle où il fut permis au clergé de Saint-Gervais de donner le baptême. Comme les habitants du territoire de Saint-Gervais se multiplièrent à l'occasion de la nouvelle clôture de Philippe-Auguste, on crut devoir ériger une seconde paroisse, et lui attribuer une partie du territoire qu'avait Saint-Gervais ; on jeta donc les yeux sur la chapelle de Saint-Jean, du consentement de l'abbé du Bec et du Prieur de Meulent, qui se réservèrent la présentation à la cure qui y serait établie, de même qu'ils avaient déjà celle de la cure de Saint-Gervais. L'acte de l'érection est du mois de janvier 1212. Elle fut faite par Pierre de Nemours, évêque de Paris. Ainsi, il est constant que Saint-Jean est un démembrement de la paroisse de Saint-Gervais. En conséquence, Pierre de Nemours voulut que le nouveau curé supportât une partie des redevances auxquelles le curé de Saint-Gervais était tenu envers le chapitre de Notre-Dame, au jour même de saint Gervais, et autres charges, et qu'il fût tenu de venir en procession le jour des Morts au cimetière de Saint-Gervais. Ce fut vers ce temps-là que le nouveau curé fut mis au nombre des *prêtres cardinaux*, qui devaient accompagner l'évêque célébrant la messe aux grandes fêtes.

L'église de Saint-Jean devint, en 1290, dépositaire de l'hostie miraculeuse (1), profanée par un juif de la rue des Jardins, dite depuis des Billettes, de même que seize ans auparavant celle de Saint-Gervais l'avait été d'une autre sainte hostie profanée par un voleur. Ce miracle et le concours prodigieux des fidèles qui se rendaient dans cette église, mirent dans la nécessité de l'augmenter, et d'y renfermer à cet effet le presbytère et quelques maisons voisines ; c'est ce qui est constaté par les lettres de Charles le Bel, du mois de juin 1326. On a fait encore de nouveaux bâtiments depuis, et l'on a construit sur une partie du cimetière une chapelle de la communion, qui a été achevée en 1735. Avant que ce terrain fût destiné à la sépulture des paroissiens de Saint-Jean, on le nommait la place au Bon-Homme ; il portait ce nom en 1322.

Cette église est la sépulture d'Alain Veau, célèbre financier sous les rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX ; celle de Jacques Guillemeau, un des grands chirurgiens de son temps, élève d'Ambroise Paré ; celle de Claude Le Tonnelier de Breteuil, conseiller d'Etat ; de MM. de Thumeri de Boissise ; de Jean-Pierre Camus, évêque de Bellay ; de Louis de Harlay de Beaumont et de son épouse ; de Claude de Lorraine, chevalier de Malte, général des galères de la religion, abbé du Bec, et connu sous le nom de chevalier d'Aumale ; de Simon Vouet, peintre célèbre, le maître de Lesueur et de Lebrun ; de Michel-Antoine Baudran, fameux géographe, etc.

Nous ne pouvons mieux finir cet article, qu'en remarquant que le fameux Jean Gerson, chancelier de l'université, a été curé de Saint-Jean en Grève. Il est inhumé à Lyon dans l'église de Saint-Laurent, avec épitaphe. (HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de Saint-Jean en Grève, d'après le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Epitaphes que l'on remarquait dans cette église :

I.

Cy gist le Valeureux Chevalier d'Aumale, Claude de Lorraine, General des Galeres de Malte, qui déceda le 3e Janvier 1591, âgé de 27 ans, 10 mois, 21 jours.

Æterna pace quiescat factis æquanda Propago.

—

II.

Cy gist noble et Docte Personne Mre René de Vaugirault, Prestre natif de Bourille en Anjou, Prieur de St Joüyn, lequel après avoir bien et vertueusement vescu et perseveré en l'amour et crainte de Dieu et charité vers le prochain et liberalité envers les Pauvres, déceda fort regretté le 4e jour de May, l'an de grace 1579. âgé de 77 ans.

Priez Dieu pour luy.

Qui sequitur justitiam et facit misericordiam, inveniet vitam. *Proverb.* 21.

—

III.

Cy gist Venerable et Docte Personne Me Jacques Boullant, natif d'Auxerre, en son vivant Chanoine dud. lieu et Curé de l'Eglise de ceans, lequel trépassa le 7e jour de Juillet l'an 1508.

—

IV.

Gervais de Moranne, Conseiller du Roy, voulant tesmoigner à la posterité combien grande estoit

(1) Elle est enchâssée dans un petit soleil qui est au bas du grand. Ce soleil qui est de vermeil, est d'un travail exquis et d'un grand prix. Le miracle opéré à l'occasion de cette sainte hostie, est représenté en plusieurs endroits de cette église. On le voit avec toutes ses circonstances, sur les vitraux qui sont auprès du maître-autel, du côté de l'Epître. On le voit aussi dans la grande œuvre, et dans la petite œuvre du Saint-Sacrement, en dehors et au chevet de l'église. (PIGANIOL, *Descrip. de Paris*, tom. IV. p. 110.)

l'affection qu'il a porté à Claude de Moranne Evesque de Sais, et à Robert de Moranne Escuyer, ses tres-chers et amés freres, a ordonné attendant la Resurection que leurs noms fussent gravez sur ce marbre avec le sien.

Ce que Dam^le^. Claude Bonard sa vefue pour la parfaite amitié qu'elle doit à sa Memoire, a fait mettre ce Marbre en ce lieu, ou son Corps fut enterré le 20e jour de Janvier l'an 1625.

Priez Dieu pour eulx.

—

V.

Cy repose Noble homme Alain Veau, celuy auquel l'integrité et fidelité au maniement des finances soûs les Roy François I. Henry II. François II. et Charles IX. a pour une heureuse recompense acquis sans envie ce beau tiltre de Tresorier sans reproche. Il deceda le 20e jour de Juin 1575.

Passant, priez Dieu pour luy.

—

VI.

Cy gist Reverend Père en Dieu Mre Edme Le Groyng Protonotaire du St Siége Apostolique et Doyen de Gaye en Champagne, qui trépassa en cette ville et voulut estre enterré en ce lieu et non à autre, ce qui fut fait par Mre Pierre Le Groyng son frere, Chevalier et Vicomte de la Mote au Groyng; et trépassa led. Me Edme le 15e jour de Decembre l'an 1503.

Priez Dieu pour luy.

—

VII.

Cy deuant gist Emanuel Lopez Gentilhomme Portugais, lequel en l'an 1580. fut envoyé du Royaume de Portugal en France pour le service de lad. Couronne, pour la quelle il a abandonné sa Patrie, perdit ses biens et enfin se refugia en ce Royaume avec sa femme et enfans, où il déceda l'an 1603. le 24e jour de Novembre.

Aussy gist Dam^le^. Simoa Dorta sa femme, laquelle trépassa l'an 1609. le 19e jour de May: tous deux fort âgez.

—

VIII.

Cy gist Estienne du Morestier, noble, rare et excellent en son art. Il estoit Peintre et Valet de Chambre ordinaire des Roys Henry II. François II. Charles IX. et Henry III, et de la grande Royne Catherine de Medicis et du Roy d'à present, despuis l'espace de 50. ans et plus jusques à la fin de son aage, qui fut le 25e jour d'Octobre 1603. aagé de 63 ans.

Priez Dieu pour son Ame. Amen.

—

IX.

Cy gist Noble homme Jacques Guillemeau, en son vivant Chirurgien et Valet de Chambre du Roy, lequel decéda le... jour de Mars l'an 1612. Et honorable femme Marguerite Mallartin sa femme, qui déceda le. . . . . .

SONNET FUNÈBRE

Sur le trespas de M. Guillemeau, Chirurgien du Roy, élève d'Ambroise Paré.

Passant, tu vois icy sous cette froide Lame,
Sans pouls, sans mouvement le Corps de Guillemeau:
Son nom et ses vertus, de mesme que son Ame,
Par l'Immortalité s'exempte du Tombeau.

Son Corps qui gist icy, reluisoit par la flame
De son Esprit divin qui nous sert de flambeau:
La Parque ne tient pas soûs les fils de sa trame,
La Vie et les Vertus en un mesme fuzeau.

Après que Guillemeau par secrets incroyables
Eüst guery tant de maux qu'on croyait incurables,
Enfin il esprouva l'inclémence du sort.

Non plus que ses Escrits d'éternelle memoire,
Son corps ne seroit pas soubs une tombe noire,
Si l'art eüst peü trouuer du remede à la Mort.

Priez Dieu pour luy.

X.

1480.

Cy deuant gist homme venerable
Messire Pierre de Bouchery,
Bien renommé d'estre agreable,
Secourable et feal Amy;
Curé jadis fut de Vitry
En Parthois, ville bien notable.
Archediacre fut aussy.
De Vertus, soubs Chaalons estable
Par trente ans et plus, comme Vicaire
La Rectorye a gouvernée,
De cette Eglise bien notaire
En toute bonne renommée,
Le bien d'icelle a fort aymée.
En conduite de toute affaire
Affairant à telle assemblée,
Où tant Notables font repaire;
Recognoissant aussy les biens
Par luy receüs de bon vouloir
De tous les bons Paroissiens,
S'est mis du tout en son devoir:
Car pour grace de Dieu auoir
Prieres à tousjours ceans:
Car la Fabrique est obligée
De trois Messes de Requiem,
Faire dire jour à journée
Chacune semaine de l'an,
Auec deux Obits pour le bien
Des Trespassez qui ont finée
Leur vie ça bas à grand ahan,
Affin qu'ils ayent lassus durée:

Huitiesme d'Apuril. . . . dire
L'un d'iceulx Obits premierement,
Qui est le jour appellé de yre,
Que trespassa certainement
Ledict deffunct : Secondement
Premier jour de feburier : l'autre lire
Et chanter aussy haultement
Pour sa Mere, luy vaille mire :
Il trespassa vray et certain
Ledict huictiesme jour d'Apuril
L'an qui luy estoit incertain,
Quatre cent quatre vingt et mil,
Trois adjouster il y faut-il.
Priez pour luy le Souuerain,
Que l'Ame deliure d'exil,
Et loge au Paradis haultain.
Amen.

—

XI.

Cy gist noble et Docte Personne Mre Jaques Lenoir, en son viuant Prestre Curé de cette Eglise et Paroisse, Aumosnier ordinaire du Roy, qui trépassa le 1er jour d'Octobre 1572.

Auquel succeda Noble et Docte Personne Mre Pierre de Hodicq Docteur en Theologie, qui despuis resigna à Noble et Docte personne Mre Jehan Herui aussy Docteur en Theologie, Conseiller et Aumosnier du Roy et grand Maistre du College de Navarre et grand Vicaire de Mr le Grand Aumosnier de France, qui deceda le 22e jour de May 1590. l'an de son âge 45e et de sa charge en cette Cure le 12e. au regret extresme de ses Paroissiens.

Priez Dieu pour luy.

Saint-Jean le Rond. Cette église était la paroisse du cloître de Notre-Dame. Elle fut démolie en 1748. Les fonts baptismaux, les fondations et le service divin furent transférés à Saint-Denis du Pas, qui depuis ce temps s'appelle Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste. Outre les deux chanoines qui remplissaient les fonctions curiales, on y avait successivement ajouté trois autres chanoines diacres, et trois sous-diacres, en conséquence d'une délibération du chapitre de 1282, par laquelle il avait ordonné la division des prébendes de Saint-Denis et de Saint-Jean le Rond, et qui fut renouvelée en 1296 ; ce qui prouve qu'alors il y avait quatre prébendes à Saint-Jean. On a employé une partie de la démolition à former le corps du bâtiment qui forme l'entrée du cloître, et qui occupe toute la largeur de la rue, c'est-à-dire six à sept toises. On y a formé trois portes, dont on n'a ouvert que celle du milieu. Ce morceau est de feu Boffrand, le même qui a donné le dessin du bâtiment des Enfants-Trouvés. Gilles Ménage, connu par sa vaste érudition, et Jean-Baptiste Duhamel, célèbre par ses ouvrages de philosophie, de mathématiques et de théologie, y ont été inhumes ; le premier, le 23 juillet 1692, et le second, le 7 août 1706.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Joseph est une chapelle située dans la rue Montmartre. Quelques historiens la qualifient de succursale de Saint-Eustache. Il est certain que cette paroisse avait un cimetière dans la rue du Bouloi, dont le terrain, qui avait deux cent quatre-ving-treize toises, fut donné à M. le chancelier Séguier, en échange de celui qu'occupe la chapelle de Saint-Joseph qui lui appartenait. Elle fut construite en 1640, aux frais de ce magistrat, qui en posa la première pierre. Dès lors ce terrain devint le cimetière de Saint-Eustache, à la place de l'ancien. C'est-là que Molière, le Térence de son siècle, et La Fontaine, ont eu leur sépulture ; le premier, le 17 février 1673 ; et le second, vingt-deux ans après son ami.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Julien le Pauvre. (Le prieuré de). Suivant l'abbé Chastelain, cette église avait été primitivement titrée du nom de saint Julien l'Hospitalier. Grégoire de Tours la qualifie du nom de basilique, ce qui prouve qu'elle existait avant l'an 580. Elle fut une de celles dont Henri Ier fit don à l'Eglise de Paris. Elle passa ensuite dans les mains des laïques ; et en effet, on voit dans le Cartulaire de Longpont, folio 110, qu'Etienne de Vitry, à son retour de la Terre-Sainte, et pour accomplir un vœu qu'il avait fait dans une grande maladie, donna la moitié de cette église au monastère de Notre-Dame de Longpont, près de Montlhéry, et qu'au commencement du xiie siècle, Hugues de Munteler la leur donna en entier. C'est dans cette donation qu'on lit pour la première fois, que cette église était alors sous l'invocation de saint Julien de Brioude, et de saint Julien, évêque du Mans, qui avait pour les pauvres un amour et un soin particulier. Cette chapelle paraît avoir été rebâtie vers le temps auquel elle fut donnée aux religieux de Longpont, et avait été alors qualifiée prieuré. Au siècle suivant, l'Université le choisit pour y tenir ses assemblées, qui depuis ont été transférées aux Mathurins, et se tiennent aujourd'hui au collége de Louis le Grand. On y tenait aussi les écoles d'humanités et de philosophie.

Au chevet de cette église est un puits, dont l'eau était autrefois fort accréditée, et que les gens de la campagne venaient chercher avec confiance pour la guérison de plusieurs maux ; mais depuis que le nouveau locataire en a laissé puiser *gratis* à tous ceux qui se sont présentés, personne ne paraît plus pour en avoir.

On a découvert, en fouillant dans le jardin, qui est aussi à côté du chevet de l'église, plusieurs tombeaux de plâtre, dans l'un desquels s'est trouvé un calice de cuivre et un petit couteau ; les sépultures, dans plusieurs endroits de cette maison, étaient rangées par lits les uns sur les autres, en forme de tiroirs. Nous tenons ces deux particula-

rités du sieur Gando, habile fondeur en caractères d'imprimerie, lequel occupe toute la partie du logement qui est derrière l'église, et dont le témoignage paraît mériter que nous y ajoutions foi.

SAINT-LAZARE. La plus grande partie des titres originaux de la maison de Saint-Lazare ayant été perdus durant les guerres des Anglais, il n'est pas possible de connaître l'état primitif de cette maison, ni l'origine de la léproserie qu'on y avait établie. On voit seulement que, lors de ces ravages, elle était occupée par des Chanoines réguliers, qui supplièrent le roi Charles VI de vouloir bien leur conserver leurs droits; et que ce prince, par ses lettres patentes du 1er mai 1404, leur accorda ce qu'ils lui demandaient. En remontant plus haut, on trouve des conjectures qui approchent de la vérité. Grégoire de Tours, dans le sixième livre de son *Histoire*, chapitre 9, nous apprend que Domnole, évêque du Mans, avait été, du temps du roi Clotaire, abbé d'un monastère à Paris, proche l'église de Saint-Laurent. Il dit encore dans le même livre, chap. 15e qu'en la huitième année du règne de Childebert, la Seine et la Marne se débordèrent tellement, qu'on faisait souvent naufrage entre la ville de Paris et l'église de Saint-Laurent. Voilà donc une abbaye et une église de Saint-Laurent dans le faubourg Saint-Denis, du temps de Childebert; mais on n'en est guère plus savant, car on ignore le temps et les circonstances de leur fondation, et même leur situation précise. Quelques-uns prétendent que, du temps de Philippe-Auguste, on joignit à ce monastère la léproserie de la ville, et que pour lors l'on donna au monastère et à l'église le nom de Saint-Lazare, au lieu de celui de Saint-Laurent, qu'ils portaient auparavant. Ils ajoutent que, dans l'endroit où était le cimetière, on bâtit une chapelle, qu'on nomma de Saint-Laurent, pour conserver la mémoire du premier patron titulaire de l'église et du monastère. C'est sur cela, ajoutent-ils, qu'était fondé l'ancien usage, selon lequel les religieux de Saint-Lazare étaient obligés de donner à déjeûner, le jour de Saint-Laurent, à l'évêque de Paris et aux chanoines de Notre-Dame, qui allaient en procession à Saint-Laurent, et y chantaient la grand'messe.

Il n'est donc pas aisé de découvrir quelle fut la première constitution de Saint-Lazare, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etait-ce un prieuré, ou n'était-ce qu'un hôpital; ou bien n'était-ce pas l'un et l'autre, car ces deux titres ne sont pas incompatibles?

On ne peut cependant disconvenir que la maison de Saint-Lazare n'ait eu le titre de prieuré dès les commencements, et que celui qui avait la qualité de prieur n'eût la supériorité et le gouvernement de cette maison. Dans la charte par laquelle le roi Louis VII, dit le Jeune, fonda, en 1174, un monastère de l'ordre de Grandmont à Vincennes, il est dit que le prieur et le couvent de Saint-Lazare voulaient bien, en faveur de ce nouvel établissement et à la prière du roi, céder le droit d'usage qu'ils avaient auparavant dans le bois de Vincennes.

Il y avait encore un prieur à Saint-Lazare en 1232, qui accorda, avec sa communauté aux Filles-Dieu, l'amortissement d'un terrain qu'elles avaient acheté de Guillaume Barbette, et où elles venaient de bâtir depuis peu. Dans la suite, jusqu'au XVIe siècle, il n'est plus parlé de prieurs dans les monuments qui nous restent, et ceux qui gouvernèrent cette maison pendant ces temps-là se contentèrent de la qualité de maîtres de Saint-Lazare. Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maison, de laquelle cependant l'histoire ne nous a laissé aucuns vestiges. La qualité de prieur reparut ensuite dans les statuts manuscrits qui sont dans la bibliothèque de Saint-Martin des Champs, et qui concerne la réforme que depuis peu on avait introduite à Saint-Lazare.

Vers l'an 1536, on tira de Saint-Lazare des Chanoines réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le doyen et le chapitre de Notre-Dame introduisirent la réforme. Selon Sauval, ce n'étaient pas seulement les *ladres* ou *mézaux* nés à Paris qu'on était obligé de recevoir dans cet hôpital; on devait aussi y recevoir les *tameliers* ou boulangers de Paris, leurs femmes et leurs enfants ladres, quoiqu'ils ne fussent pas nés dans cette ville, parce qu'ils avaient secouru de pain et d'argent ledit hôpital pendant une grande famine; et que d'ailleurs lesdits *tameliers* s'étaient obligés de bailler pour chacune semaine, un pain de semestre, ainsi qu'on le voit dans une sentence rendue contre le prieur de cet hôpital, par laquelle il fut condamné, en 1390, à recevoir une *boulangère mazelle*.

Lorsque nos rois voulaient faire leur entrée solennelle dans Paris, ils se rendaient autrefois à Saint-Lazare, où ils recevaient le serment de fidélité et d'obéissance de tous les ordres de la ville, puis la cavalcade partait de là, comme elle part depuis quelque temps du faubourg Saint-Antoine. C'était aussi à Saint-Lazare qu'on mettait en dépôt les corps des rois et des reines de France, avant de les porter à Saint-Denis, pour y être inhumés; et que tous les prélats du royaume se trouvaient entre les deux portes de ce prieuré, et chantaient sur le corps le psaume *De profundis*, et les autres prières accoutumées, et y donnaient de l'eau bénite selon leur rang; et ensuite le corps était porté à Saint-Denis par les vingt-quatre porteurs de sel, jurés de cette ville.

Les lépreux ont demeuré dans l'hôpital de Saint-Lazare au moins jusqu'à la fin XVIe siècle; car, par arrêt de règlement rendu le 9 février 1566, le tiers du revenu de cette maison est affecté à leur subsistance. La lèpre ayant cessé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, et les guerres de religion étant survenues, cet hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causèrent dans tous les ordres de l'État. Non-seulement il n'y avait plus de ladres dans cette maison, mais même

plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. Le royaume étant devenu plus tranquille, on songea à rétablir l'ordre et la régularité dans les maisons religieuses, d'où on les avait bannis, et l'on résolut de donner à saint Vincent de Paul et à la congrégation qu'il avait instituée en 1625, la maison et l'hôpital de Saint-Lazare, dont Adrien Le Bon, chanoine régulier de Saint-Augustin, était pour lors prieur. Comme c'était un homme vertueux, qui gémissait de l'état pitoyable où cette maison était réduite, il l'offrit à saint Vincent de Paul, qui refusa ses offres pendant un an, et ne les accepta que lorsqu'il y fut déterminé par André Duval, docteur de Sorbonne, en qui il avait beaucoup de confiance. Le concordat entre M. Le Bon et ses religieux d'une part, saint Vincent et ses prêtres de la Mission de l'autre, fut signé le 7 janvier 1632. En conséquence, saint Vincent et ses prêtres de la Mission se chargèrent, non-seulement des religieux de cette maison, mais encore de quelques personnes faibles d'esprit, ou qui manquaient de conduite, que les parents avaient confiées à M. Le Bon, et cet usage a toujours continué depuis, avec beaucoup d'utilité pour les familles, et souvent même pour ces personnes enfermées, qui y ont pris une conduite plus régulière.

Dès que saint Vincent et ses enfants furent en possession de cette maison, tout commença à y prendre une face nouvelle. La maison, qui menaçait ruine de tous côtés, fut réparée, en attendant qu'on en eût bâti une autre plus grande et plus convenable à une communauté nombreuse et aux exercices de piété qui devaient y être pratiqués dans la suite. Cette maison est devenue le chef de la congrégation de la Mission et le lieu de la résidence du supérieur général.

Sur le premier pilier de cette église, en entrant dans le chœur, à gauche, est une table de marbre noir, sur laquelle est l'inscription suivante :

Illustrissimus ac Reverendissimus in Christo Pater ac Dominus D. Joannes-Franciscus de Gondi, primus Parisiensis Archiepiscopus, etc., zelo divinæ gloriæ, salutisque animarum sibi commissarum permotus, hanc Sancti Lazari domum, cum Proventibus suis, annuentibus atque requirentibus reverendis hujus loci Priore, Religiosis, ac de consensu D. Præpositi Mercatorum, seu Scabinorum, pro hac urbe Parisiensi stipulantium, Congregationi Presbyterorum Missionis, de sua gratia, suis patentibus litteris datis Parisiis, die ultima decembris, anno Domini 1632 attribuit, atque univit; idque ea mente, ut in eadem domo Sacerdotes ejusdem Congregationis saltem duodecim resideant, qui fundationibus aliisque dictæ domus oneribus satisfaciant, et speciatim efficiant ut divina Officia in choro celebrentur; leprosi pauperes Parisini, tam suburbani quam urbani suscipiantur; Missiones quotannis in aliquibus hujusce Diœcesis, Parisiensis pagis aut oppidis; prædicationi, cathechismo, et confessionum generalium auditioni operam dando, tempore et modo dictæ Congregationi consuetis exerceantur; ordinandique Diœcesani, statutis ordinationum solemnium temporibus, ad consueta admittantur exercitia, quibus ad ipsos ordines rite suscipiendos et ad virtutes, ac functiones ecclesiasticas debite exercendas instituantur. Quamquidem unionem Rex Christianissimus Ludovicus XIII, deinde supremus Senatus Parisiensis; denique summi Pontifices Urbanus VIII et Alexander VII, authenticis diplomatibus approbavere, atque confirmavere; in quorum omnium præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illustrissimum ac reverendissimum D. D. Archiepiscopum benefactorem grati animi monumentum, nec non et juge pro ejus anima preces fundendi incitamentum, ejusdem Congregationis Missionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam posuere, post felicem ipsius obitum, qui Parisiis contigit, anno Domini 1654, die vero 21 martii

Cette inscription a paru d'autant plus digne d'être ici transcrite, qu'elle contient les principales conditions auxquelles l'hôpital de Saint-Lazare a été donné à saint Vincent de Paul et à la congrégation des prêtres dont il a été l'instituteur.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, était une tombe plate sur laquelle on lisait :

HIC JACET

Venerabilis vir Vincentius à Paulo; Presbyter, Fundator seu Institutor et primus Superior generalis Congregationis Missionis, nec non Puellarum Charitatis. Obiit die 26 septembris, anno 1660, ætatis vero suæ 84.

Vincent de Paul ayant été béatifié par le pape Innocent XIII, le 13 d'août 1729, le 26 septembre suivant, son corps fut exhumé en présence de l'archevêque de Paris, et mis depuis dans une châsse d'argent, qui est placée sur l'autel de la chapelle de Saint-Lazare.

A un des bouts de l'enclos de Saint-Lazare, sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, est un corps de bâtiments séparé, qui fait partie de Saint-Lazare, et qu'on nomme le séminaire de Saint-Charles; c'est là qu'on envoie ordinairement les prêtres de la Mission de la communauté de Saint-Lazare, lorsqu'ils sont convalescents. On y a vu aussi quelquefois des prélats qui venaient s'y mettre en retraite.

Dès que Vincent de Paul eut pris possession de Saint-Lazare, il en ouvrit la porte aux ecclésiastiques et aux laïques qui voulaient passer quelques jours dans les exercices de la retraite spirituelle; et on compte que, depuis 1635 jusqu'en 1660, il y reçut plus de vingt mille personnes, c'est à-dire environ six cents par année. On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque

ordination, ceux qui sont admis à recevoir les ordres peuvent y venir faire une retraite de huit jours, et ces retraites commencent toujours le samedi au soir. Les laïques y sont aussi reçus *gratis* pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au soir, pourvu qu'ils ne se rencontrent point dans les semaines des grandes retraites dont on va parler.

Une personne qui, par humilité, n'a pas voulu être connue, a donné une somme considérable à la maison de Saint-Lazare, à condition qu'on recevrait pour quatre retraites quatre cents curés ou prêtres desservants du diocèse de Paris, qui voudraient se recueillir pendant quelques jours. Ces retraites se font après Pâques, dans les semaines où il ne se rencontre point de fêtes, et elles commencent le dimanche au soir.

Comme l'objet principal de l'institution de la congrégation de la Mission est de faire des courses évangéliques pour l'instruction et le salut des pauvres gens de la campagne, il y a des prêtres à la maison de Saint-Lazare, qui s'occupent continuellement à faire des missions aux environs de Paris ; et depuis 1632 jusqu'en 1660, la maison de Saint-Lazare en fit près de sept cents, à plusieurs desquelles Vincent de Paul avait lui-même assisté. On a toujours continué ces missions jusqu'à présent, avec le même zèle et le même succès. Quoique la maison de Saint-Lazare n'ait pas été le berceau de la congrégation de la Mission, cependant, comme elle en est devenue le chef, on croit à propos de dire ici quelque chose de l'institut et de l'origine de cette congrégation.

Saint Vincent de Paul, étant venu à Paris en 1608, fut connu du cardinal de Bérulle, qui le retira pendant près de deux ans dans la maison des Pères de l'Oratoire qu'il venait d'instituer, M. de Bérulle lui ayant conseillé de prendre la cure de Clichy, dont le P. Bourgoing jugea à propos de se démettre, Vincent de Paul s'y acquitta des devoirs d'un zélé pasteur; et par ses paroles et par ses exemples, il fit si bien entrer ses paroissiens dans le chemin de la vertu, que la plupart vivaient comme des anges. La même main qui l'avait placé dans cette paroisse l'en retira ; M. de Bérulle ayant cru qu'il ferait encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la maison d'Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, pour être précepteur des trois enfants de ce seigneur. Peu après le cardinal de Bérulle le fit nommer à la cure de Châtillon-les-Dombes, qu'il lui fit quitter six mois après, pour le faire rentrer dans la maison de Gondi. Il y revint, et ne s'y tint pas oisif. Il en parcourut les terres, et y fit des missions.

En 1622, il alla à Marseille pour visiter les galères dont le roi l'avait fait aumônier réal, et donna aux forçats tous les secours spirituels qui dépendaient de lui. L'année suivante, il alla visiter les galères qui étaient à Bordeaux, et il eut la consolation de convertir un Turc. L'année 1625 fut très-avantageuse à l'Eglise, par le dessein que conçut la comtesse de Joigny de fonder une congrégation qui fit sa principale occupation de faire des missions à la campagne. Elle avait déjà offert plusieurs fois aux Jésuites et aux Pères de l'Oratoire la somme de 6,000 liv. pour faire, de cinq en cinq ans, des missions dans ses terres ; mais aucune de ces sociétés n'avait voulu se charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaste, mais dont l'exécution cependant fut plus facile. Elle le communiqua au comte de Joigny, son mari, et à Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, son frère, qui voulurent aussi participer à cette fondation. Ce dernier destina à cette congrégation le collége des Bons-Enfants, qu'il avait à sa disposition, pour le logement de ces prêtres. Ils en firent la proposition à Vincent de Paul, qui l'accepta; et le 17 avril de l'an 1625, les provisions de principal de ce collége lui furent expédiées. Le comte et la comtesse de Joigny lui donnèrent en même temps la somme de 40,000 livres pour commencer cet établissement, avec pouvoir de choisir tels ecclésiastiques qu'il jugerait à propos, et qui seraient sous sa direction pendant sa vie. Cette congrégation ne commença d'abord que par quatre prêtres, auquels se joignirent quatre autres peu de temps après, et, le 24 d'avril 1626, l'archevêque de Paris approuva cette congrégation naissante.

Le roi, par ses lettres patentes du mois de mai 1627, en permit l'établissement. Le nombre de ces missionnaires augmentant chaque jour, le pape Urbain VIII, par une bulle expresse du mois de janvier de l'an 1632, érigea cette compagnie en congrégation, sous le titre de la Mission, et permit à l'instituteur de faire des règlements pour y maintenir le bon ordre. Ce fut aussi dans ce temps-là que les prêtres de la congrégation de la Mission entrèrent dans le prieuré de Saint-Lazare-lès-Paris, appartenant pour lors à des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui le leur cédèrent aux conditions portées par le concordat fait entre eux. Dès que la congrégation de la Mission eut pris possession de la maison de Saint-Lazare, saint Vincent y fixa le siége du supérieur général, et en fit le chef-lieu d'une congrégation dont la propagation a été si rapide, qu'elle a des établissements en France, en Italie, en Pologne, en Savoie, en Piémont et en Lorraine. Le soin d'établir et former une congrégation semble demander un homme tout entier; mais la charité et le grand zèle de saint Vincent faisaient qu'il était tout à tous. De son temps, il ne se fit presque pas d'établissement de piété où il n'entrât pour quelque chose. Il assista Louis XIII à la mort, et devint même ensuite homme d'Etat ; car la reine régente l'admit au conseil royal des affaires ecclésiastiques, dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à Saint-Lazare le 27 septembre 1660, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Lazare. Le

lendemain 28, le prince de Conti, M. Picolomini, nonce du pape, la duchesse d'Aiguillon, plusieurs prélats et autres personnes de distinction assistèrent à ses obsèques. Il a été béatifié par un décret du pape Benoît XIII, donné le 13 août 1729, et enfin canonisé par le pape Clément XII, le 29 juin 1737. Ce pape a ordonné, par la bulle de canonisation, que le 19 juillet de chaque année, on en fera la mémoire comme d'un saint confesseur non pontife.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-LEU et SAINT-GILLES. Le bâtiment de cette église fut réparé en 1611, et encore depuis, pendant que Claude de Saussay, qui fut ensuite évêque de Toul, en était curé. Le chœur et les chapelles des deux côtés furent alors rebâtis. En 1727, on y fit encore des réparations plus considérables : on changea presque entièrement les dedans. Le dedans de l'église a été reblanchi et décoré d'une fort belle menuiserie, qui est l'ouvrage d'un nommé l'Aigu, et de sculptures, qui sont de Guillomet, sculpteur en bois (1).

Dans une chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derrière lequel s'élève une pyramide de marbre jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu, sont deux enfants, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, et de l'autre essuie ses larmes ; l'autre enfant semble voler, et montre l'Eternité ; au-dessous, est un bas-relief excellent, qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlèvent un corps, et les autres versent des larmes. Sur le piédestal est cette inscription :

D. O. M.

Mariæ de Landes Christiani de Lamoignon Senatus Presidis uxori. Religionis, modestiæ, fidei in conjugem, charitatis in liberos, liberalitatis in pauperes, singulari exemplo. Guillelmus de Lamoignon Senatus Princeps optimæ parenti P. vivere cœperat XXVIII decemb. M. D. L.XXXVI. Desiit XXXI decemb. M. D. CLI. Tumulo alibi designato pauperes hoc loco raptim condidere. Ejusdem Guillelmi de Lamoignon, cor ejus jussu pedibus charissimæ matris appositum hic quiescit anno 1677, 10 decembris. Christianus-Francis. de Lamoignon Guillelmi filius, Marchio de Basville, Baro de Saint-Yon, in Senatu Parisiensi per XXV annos Orator Regius, per VIII Præses infulatus; litium inter Magnates quotidie rogatus domi Arbiter. Æqui studio, dicendi facundia, maturitate consilii, morum comitate, pietate in Deum insignis. Obiit VII aug. M. D. CCIX, ætatis LXV. Corpus huc suum a pauperibus deferri jussit Maria Voisin, uxor carissima, lecto sibi eodem tumulo mœrens posuit.

(1) Dans le temps qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bise qui était au second pilier, à droite en entrant dans la nef. Sur cette pierre étaient les armes et l'épitaphe en vers latins de Jean Louchart et de Marie de Brix, sa femme. Ce Jean Louchart était un des plus déterminés ligueurs, et un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du président Brisson, de Claude Larcher et de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des quatre que le duc de Mayenne fit pendre publiquement dans la salle basse du Louvre, le 4 décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être détestée, et l'on a fort bien fait de détruire l'éloge que les ligueurs lui avaient consacré dans cette église.

(HURTAUT et MAGNY.)

Ce magnifique monument est de Girardon ; et l'épitaphe de Marie de Landes est de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief et même l'inscription, il faut dire ici que Marie de Landes avait ordonné qu'on l'inhumât aux Récolets de Saint-Denis, mais que son corps ayant été déposé dans l'église de Saint-Leu-Saint Gilles, pour être ensuite transporté en ce couvent, les pauvres de cette paroisse, ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux restes de celle qu'ils avaient toujours regardée comme leur mère, firent eux-mêmes une fosse et l'enterrèrent, pendant que le clergé et ses parents étaient allés dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier président de ce nom, et président à mortier au parlement, fut aussi inhumé aux pieds de son aïeule, au mois d'août de l'an 1709, ainsi qu'il l'avait ordonné, et qu'il est dit dans le bas de l'inscription.

Il y a dans cette église une confrérie de l'Ange-Gardien, instituée par Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, et approuvée par le pape Paul V, qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

(HURTAUT et MAGNY.)

On trouve dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale l'épitaphe suivante d'un bon paroissien de Saint-Leu.

Cy devant gist le Corps de honorable Homme Pierre Moreau, en son vivant Maistre Vinaigrier et Bourgeois de Paris, qui deceda le XIe de juin 1608, et de son aage le 83e.

Priez Dieu pour luy.

Au milieu de cette tombe était écrit :

Pierre Moreau suivant ses destinées
Fut marié trois fois : ayant 28 ans
Il eut du premier Lict en quatre ans quatre enfans ;
Et dix-huit en trente ans du second Hymenée,
Qui de quarante cinq accrûrent sa lignée,
Dont il fut ayeul en seize ans
Vieillissant, rajeunissant,
Ainsy n'ayant des descendans
De sa troisiesme femme en vingt et une annee,
A table avant mourir il peüt voir
De luy ou ses enfans autour de luy s'assoir.
Un peu après cela de ses biens il ordonne.
Un service il fonda fit ses enfans esgaux,
En 83. ans finissant ses travaulx
Rendit son Ame à Dieu, Priez qu'il luy pardonne.

Saint-Louis en l'Ile. Cette église est la seule qu'il y ait dans cette île. Nicolas le Jeune, maître couvreur à Paris, ayant fait bâtir une maison dans cette île, vers l'an 1600, y fit élever, peu de temps après, une petite chapelle, où il faisait dire la messe les dimanches et les fêtes. Les maisons ayant été multipliées, cette chapelle fut érigée en paroisse l'an 1623, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, malgré les oppositions que forma le curé de Saint-Paul. Comme cette église devenait tous les jours trop petite par le grand nombre de paroissiens, qui augmentait insensiblement, il fallut penser à en faire élever une plus grande. Jean-Baptiste Lambert, décédé le 22 décembre de l'an 1645, légua la somme de 30,000 liv. pour ce sujet. Avec ce secours et celui de quelques autres paroissiens zélés, l'on entreprit l'édifice qu'on voit aujourd'hui. Ce fut le premier octobre de l'an 1664, que M. de Péréfixe, archevêque de Paris, y mit la première pierre au nom du roi. Le chœur se trouvant fait en 1679, M. de Harlay, archevêque de Paris, le bénit le 20 août de cette année; et le même jour, le grand autel fut consacré par M. de Guemadeu, évêque de Saint-Malo. L'ancienne chapelle se trouva ainsi unie avec le chœur de la nouvelle église, ce qui faisait une grande difformité. D'ailleurs l'ancien bâtiment menaçait ruine, et il s'en détacha même une partie, dont le marquis de Verderonne fut tué, le 2 de février de l'an 1702. Ces raisons firent prendre la résolution de bâtir la nef, dont le cardinal de Noailles posa la première pierre, le 7 septembre de cette même année 1702, et l'on y grava cette inscription :

REGNANTE
LUDOVICO MAGNO.

Eminentissimus S. R. E. Cardinalis Ludovicus-Antonius de Noailles, Archiepiscopus Parisiensis, Dux Sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Reg. Ord. Commendator, primarium lapidem navis hujus Ecclesiæ in honorem Sancti Ludovici Deo dicatæ posuit, ann. Domini 1702, die 7 septemb. Jacobo Luillier, Doctore et Socio Sorbonico, Pastore : Benigno le Ragois, Domino de Bretonvilliers, in camera Computorum Præside; Ludovico Bengi, in eadem camera Correctore, Ædituus hororarius; et Mathurino Compagneux, Pharmacopolarum Parisiensium Præfecto; Pietro Tiquet, in Senatu Parisiensi causarum Actore Ædituis ærarii.

Cette nef a été achevée en 1723, excepté la coupole, qui a été construite en 1724 et 1725, et dont M. Bertin, maître des requêtes, mit la première pierre. Ainsi cette église, une des plus belles de Paris, se trouvant achevée, tant par les bienfaits du roi Louis XIV et de Louis XV, que par les libéralités des paroissiens, la dédicace et la consécration en furent faites le 14 juillet 1726, par M. de Caulet, évêque de Grenoble, au nom du cardinal de Noailles.

Cette église a été commencée sur les desseins de Louis Leveau, premier architecte du roi, et a été continuée par Gabriel Leduc, habile architecte. C'est sur ses dessins particuliers que la grande porte a été élevée. Elle est décorée de quatre colonnes doriques isolées, qui supportent un entablement couronné d'un fronton. La coupole a été construite par Jacques Doucet, architecte, et un des marguilliers de cette église. Quant aux ornements de sculpture qui embellissent cet édifice, Jean-Baptiste de Champagne, peintre, et neveu de Philippe de Champagne, en a donné les dessins.

Philippe Quinault, auditeur en la chambre des comptes, l'un des quarante de l'Académie française, connu par le talent qu'il avait pour la poésie lyrique, mourut le 26 novembre 1688, et fut inhumé dans cette église. Sa tombe est sans épitaphe ; voici celle qu'il s'était compoée lui-même, et qu'on a trouvée dans ses papiers :

Passant, arrête ici pour prier un moment,
C'est ce que des vivants les morts peuvent attendre;
Quand tu seras au monument,
On aura soin de te le rendre.

Antoine Uyon d'Hérouval, aussi auditeur des comptes, a été inhumé dans cette église. Il n'a jamais rien donné au public sous son nom, mais il a procuré de grands secours à ceux qui de son temps ont travaillé sur l'histoire de France. Auprès de sa tombe est l'épitaphe suivante :

HIC JACET

Immortali vir memoria dignus
D. D. Antonius Uyon d'Hérouval, Eques,
regi a Consiliis, et in suprema rationum Curia Auditor,
generis splendore apud Voliocasses clarus,
pietate, innocentia, ac doctrina commendabilis,
qui abstrusa veterum Actorum monumenta,
multo labore investigavit,
sedula cura congessit,
sagaci judicio indagavit,
benigna liberalitate communicavit.
Gloriam quippe mereri potius ducens quam consequi,
alienis servire commodis quam propriis.
Rem ornare publicam, quam privatam augere,
sub bene multorum hujus ævi Scriptorum nomine,
reconditioris antiquitatis thesauris ætatis nostram
locupletavit.
Natus XVIII kal. octob. Incarn. Verb. M. DC. IV.
Obiit III. kal. maii M. DC. LXXXIX.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Louis du Louvre. Un événement funeste, dont on va rendre compte, a donné lieu à l'érection de cette église, à laquelle on a réuni les chapitres de Saint-Nicolas et ceux de Saint-Thomas, pour n'en faire qu'une seule collégiale, sous le nom de Saint-Louis du Louvre.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle église était l'église collégiale et

paroissiale de Saint-Thomas du Louvre, fondée par Robert, comte de Dreux, quatrième fils du roi Louis le Gros, et frère de Louis VII, dit le Jeune, sous l'invocation de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry et martyr.

Quoiqu'on n'ait pas la charte de fondation, celle de Robert II, comte de Dreux, et fils du fondateur, datée de l'an 1188, et deux bulles, l'une d'Urbain III, datée de l'an 1187, et l'autre de Clément III, de l'an 1189, suffisent pour faire connaître le fondateur de cette église. Elles confirment cette fondation de Robert, comte de Dreux, et marquent que les principaux revenus consistaient dans les dîmes de Torcy, de Cailly et de Braye-Comte-Robert, dans une rente de cent sols parisis, et en une vigne et un arpent de terre, hors les murs de clôture de Saint-Thomas. Robert de Dreux y avait fondé quatre prébendes et un hôpital pour des pauvres écoliers : cet hôpital est devenu depuis l'église collégiale de Saint-Nicolas du Louvre. L'an 428, Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, donna, le 2 février 1428, au chapitre de Saint-Thomas, son hôtel de la Petite-Bretagne, qui était situé derrière l'église de Saint-Thomas du Louvre, et alors en ruine.

Piganiol avance qu'il y a eu à Saint-Thomas jusqu'à vingt-huit canonicats, et qu'ils furent réduits à un doyenné et douze canonicats; il fallait dire dix, n'y en ayant, en 1450, que onze, dont un était attaché au doyenné; mais en 1728, la dignité de doyen fut supprimée, et les revenus de la manse décanale réunis à la manse capitulaire. Au moyen de cette union, ce chapitre n'était plus composé que de onze chanoines. L'ancien présidait au chapitre, sans aucune prérogative. Quatre d'entre eux étaient appelés royaux, parce que leurs prébendes sont de collation royale, et les autres alternativement à la collation du roi et de l'archevêque. Les quatre royaux, comme tels, et à cause de l'ancienneté de leur titre, avaient non-seulement un gros plus fort du quart en sus appelé *parisis*, mais originairement ils avaient encore la préséance.

La voûte du chœur de Saint-Thomas, qui subsistait en plâtre depuis près de six cents ans, montrait son état; les deux murs parallèles, qui devaient la porter, chassaient sensiblement au vide; et les pierres ou plâtras, qui tombaient de temps en temps, annonçaient une ruine prochaine. Dans ces circonstances, en 1735, le chapitre, comme étant de fondation royale, parce que le roi est aux droits des comtes de Dreux, fit à la cour des représentations, qui ne persuadèrent pas d'abord; ce ne fut qu'en 1738 que l'on obtint du roi, par M. le cardinal de Fleury, principal ministre, 50,000 écus, qui furent assignés sur la ferme des poudres, payables en neuf années. Dès qu'on eut touché le premier payement, on se disposa à en faire usage; on se retira dans le bas de l'église pour y faire l'office divin, et on éleva pour cet effet une cloison de charpente, qui séparait la partie qu'on était forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on se réfugiait. On démolit en même temps la partie opposée; les fondements étaient jetés du côté des rues Saint-Thomas et du Doyenné, et l'édifice s'élevait, lorsque tout à coup, le 15 septembre 1739, sur les onze heures du matin, dans le moment qu'on s'assemblait pour tenir le chapitre, le côté de l'église qui était sous le clocher voisin de la salle capitulaire, tomba avec fracas, et entraîna avec soi les chanoines qui étaient au chapitre. Des onze chanoines, deux, (MM. du Bois et Bremont, qui étaient plus près de la porte) se sauvèrent; et, en fuyant, ils en repoussèrent un troisième (M. Bailli) qui entrait : six furent ensevelis sous les ruines; savoir, MM. Didier Vanelle, prêtre du diocèse de Paris; Antoine Larcher, prêtre du diocèse de Paris, qui se croyait architecte, et n'avait pas prévu le danger; Jacques-Marie Le Blanc, prêtre, docteur de Sorbonne, du diocèse de Paris; Jean Badin, prêtre, du diocèse de Paris; Joseph-Germain Gérard, prêtre, docteur de Sorbonne, du diocèse d'Avranches; Noël-Marie Martel, prêtre, du diocèse de Paris, de la maison et société de Sorbonne. M. Bailli ayant une lettre de cachet, qui l'excluait des assemblées capitulaires, ne put courir aucun risque. Le onzième chanoine, M. Robert, était mort le 1er juillet, et n'était pas encore remplacé.

C'est ce tragique événement qui a donné lieu à l'érection du chapitre de Saint-Louis du Louvre. Le chapitre de Saint-Thomas ayant disparu, on pensa à la réunion des deux églises voisines l'une de l'autre, Saint-Thomas et Saint-Nicolas, qui avaient autrefois fait un même corps. La cour et l'archevêque y parurent portés : les parties intéressées se concilièrent sans peine; et après le consentement du roi et les formalités requises, M. de Ventimille, archevêque de Paris, fit procéder aux informations *de commodo et incommodo;* et donna son décret d'union le 10 mars 1740, par lequel, conservant les quatre canonicats royaux, il éteint et supprime les sept prébendes qui étaient à la collation alternative du roi et de l'archevêque, et réduit, à l'effet de l'union des deux chapitres, le nombre des chanoines à quatorze, y compris M. Thomassin, avec le titre de prévôt, qu'il avait déjà à Saint-Nicolas; à l'égard du titre de doyen de Saint-Thomas, qui, étant plus ancien, aurait dû passer auparavant, il avait été supprimé en 1727.

Le dimanche 20 mars 1740, les chanoines de Saint-Thomas prirent place, selon leur rang d'ancienneté, au chœur de Saint-Nicolas, en attendant que la nouvelle église fût achevée. Le célèbre Thomas Germain, orfévre du roi, en a eu la conduite, et en a donné les plans et les dessins. On y reconnaît son goût et ses talents.

En 1742, la construction de l'église avançant, sur l'offre que fit le chapitre au cardinal de Fleury, cette Eminence accepta les deux principaux archivoltes qui se regardent, pour servir, l'un, de chapelle, qui

serait dédiée à la Vierge, et l'autre, pour son mausolée, avec le caveau au-dessous, pour sa sépulture et celle de sa famille.

La chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs; elle est d'un goût tout à fait nouveau, mais sage et noble. Un bas-relief représentant l'Annonciation sert de tableau. Les parties qui composent le sujet forment un ensemble admirable : la Vierge à genoux, et respectueusement inclinée, l'ange soutenu sur un nuage lui annonçant le plus grand de nos mystères; la gloire qui part d'en haut, dont un principal rayon tombe sur la Vierge; un groupe d'enfants et de chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expressif. C'est l'ouvrage de Jean-Baptiste Lemoine, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zèle des villes de Bordeaux et de Rennes, en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit dans l'arcade opposée le mausolée du cardinal de Fleury, par le même artiste, sur un piédestal. Cette Eminence est représentée expirant entre les bras de la religion. La France, désignée par son écusson, exprime ses regrets : derrière le piédestal s'élève une pyramide qui porte une urne, du pied de laquelle descend une grande draperie, dont l'artiste se sert pour dérober presque entièrement la figure hideuse de la mort qui se présente au cardinal.

En 1744, la veille de Saint-Louis, la nouvelle église fut bénite et dédiée à saint Louis, roi de France; les deux chapitres réunis commencèrent, l'après-midi, à solenniser la fête de ce saint roi.

Le 23 avril 1749 se fit la réunion du chapitre de Saint-Maur des Fossés, près Paris, à celui de Saint-Louis du Louvre. Elle a été confirmée par lettres patentes du 5 novembre 1750, et enregistrée en la chambre des comptes, le 22 janvier suivant, malgré les oppositions des habitants de Saint-Maur.

Le chapitre de Saint-Maur était originairement une abbaye de Bénédictins. Elle fut mise en commande au commencement du XVIe siècle. (HURTAUT et MAGNY.)

Le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480, nous fournit les épitaphes suivantes de Saint-Thomas du Louvre.

I.

Cy devant gist venerable et docte personne Me Jacques de Rouvez Maistre és arts, Curé de Cleestot et Chanoine de cette Eglise de St Thomas du Louvre, natif de Roüen, lequel trespassa l'an de grace 1439. le lundy 20e jour de septembre.

Dieu luy fasse mercy à l'Ame. Amen.

Pater noster. Ave Maria.

II.

Icy gist Pierre Breant, barbier à hault houme et puissant Prince le Duc de Bretaigne, qui deceda l'an 1340 au mois de septembre.

Priez pour l'Ame de ly.

III.

Par dure mort dont tout est succombé,
Cy dessoubs gist par un mortel decret
En son vivant Maistre Raoul L'Abbé,
Homme sçavant Maistre aux ars et decret;
Lequel fonda par chacune sepmaine
Messe au Leundy, que cy aprés les Chanoines
Feront dire pour certaines raisons,
De profundis avec trois oraisons,
C'est *Inclina Deus qui nos Patrem,*
Et Fidelium : pour ce il a au Doyen
Rente assigné sur bon et loyal tiltre
Semblement à Messieurs du Chapitre,
Qu'il prie pour luy de ses biens amassez,
Ses Pere et Mere et Amis trépassez,
La quelle chose a esté acceptée,
Par Raoul et Pierre ses nepveux augmentée
De vingt livres tournois expressement,
Par un tel pacte qu'à chacun bout d'année
La Messe basse fera haute surannée,
Auquel defflunct mort fit son jour extresme,
Mil cinq cens quarante, de Decembre sep-
Prions Jesus et sa divine Grace, [tiesme.
Qu'à leur Ame misericorde il face.

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne Me Robert Rousseauz Prestre, natif des Isles Philippines, en son vivant Chanoine de ceans, qui trépassa le jour de Septembre 1562.

Priez Dieu pour luy.

SAINT-MARCEL OU SAINT-MARCEAU, autrefois *Saint-Clément*, église collégiale dans le faubourg de son nom, vis-à-vis la rue Saint-Hippolyte.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que cette église était la première cathédrale de Paris. Ce sentiment a été réfuté depuis par d'autres écrivains; mais tous sont d'accord que saint Marcel, évêque de Paris, y a été inhumé. Il paraît, par un titre de 918, sous Charles le Simple, que cette collégiale était un couvent de moines, qui depuis a changé, et est devenue un collége de Chanoines. Eudes de Sully, évêque de Paris, transporta dans sa cathédrale la châsse du saint. Charles VI, en 1410, voulut que le bourg de Saint-Marcel, devenu très-considérable par la dévotion du peuple qui s'y était domicilié, portât le nom de ville, et lui donna par année deux foires, et un marché chaque semaine. Le célèbre Pierre Lombard, surnommé le *Maître des Sentences*, natif de Novare, dans le duché de Milan, capitale de Lombardie, d'où il a été appelé Lombard, est inhumé dans le chœur de cette église. On lit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Hic jacet Magister Petrus Lombardus, Paris. Episc. qui composuit Librum Sententiarum, Glossas Psalmorum et Epistolarum : cujus obitus dies est 13 cal. Aug. anno 1164.

Le Maire dit que la Faculté de théologie le reconnaît pour son instituteur, et que, par reconnaissance et vénération, elle lui fait dire tous les ans, le jour de Saint-Pierre, un obit dans l'église de Saint-Marcel, auquel tous les bacheliers de la licence sont tenus d'assister, sous peine d'un demi-écu d'or d'amende. (HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-MARTIN DES CHAMPS (Le prieuré royal de) (1). Il y avait à Paris dans le VIe ou VIIe siècle, une église ou une chapelle de ce nom. On ignore le lieu où elle était située ; les uns l'ont placée au midi, les autres au nord ; mais comme il y a des preuves sans nombre que les Normands détruisirent l'église de Saint-Martin, et que leur rage ne se fit point ressentir dans la ville, c'est-à-dire dans l'enceinte septentrionale, il faut nécessairement inférer qu'elle était bâtie au delà. Cette église et le monastère furent reconstruits par Henri Ier au même lieu, ou à peu près, où l'ancien était situé; mais on ne saurait fixer le temps de cette reconstruction. Il est donc certain qu'Henri Ier fut le second fondateur de l'église de Saint-Martin des Champs, qu'il lui fit plusieurs donations, et que ses libéralités furent confirmées et même augmentées par Philippe Ier son fils, lorsqu'il en fit faire la dédicace. Le surnom qu'elle porte, vient de ce quelle était située hors de la ville et dans la campagne, c'est-à-dire dans un lieu où il y avait moins de maisons que de jardins et de cultures.

Sous Henri Ier, l'église de Saint-Martin était desservie par des chanoines séculiers, auxquels Philippe Ier substitua, en 1079, les religieux de Cluny, et, par cette donation, cette église perdit son premier titre d'abbaye, et ne fut plus qu'un prieuré, qui est aujourd'hui le second de cet ordre. D'abord les prieurs furent réguliers et ils furent commendataires depuis le commencement du siècle dernier. Le terrain et les dépendances de Saint-Martin comprennent environ quatorze arpents entourés de murs et fortifiés de tourelles. Le cloître, commencé en 1702, fut achevé en 1720 ; le grand dortoir, qui règne le long du jardin, fut fini en 1742 ; l'escalier qui y mène mérite d'être vu. Dès 1712, dit M. Jaillot, on commença les maisons qui donnent sur la rue Saint-Martin ; on détruisit la prison et l'auditoire, et l'on perça une porte symétrique à celle du monastère, qui donne entrée dans une cour, dont les bâtiments d'égale structure furent construits en 1720. On rebâtit la prison et une fontaine publique au coin de la rue du Verbois, et l'on décora l'église à laquelle on a ajouté, ces dernières années, quelques bâtiments qui forment un vestibule, cachent l'ancienne entrée qui ne flattait pas les yeux, et présentait un portail agréable, en attendant qu'on en puisse construire un qui soit proportionné à la hauteur de l'édifice. On a fait un marché sur le territoire de ce prieuré.

(1) Les bâtiments de Saint-Martin des Champs renferment aujourd'hui, comme l'on sait, le Conservatoire des Arts et Métiers.

Dans l'enceinte de ce monastère sont l'auditoire du bailli, et la geôle ou prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque crime dans l'étendue de la seigneurie de ce prieuré.

Cette église est la sépulture de Guillaume Postel, inhumé vis-à-vis l'autel de la chapelle de la Vierge, du côté droit ; celle de Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, et de Jeanne du Drac (1), sa femme, fondateurs de la chapelle de Saint-Nicolas, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, leur fils (2).

Le grand autel a été refait sur les dessins de François Mansart. Le tableau est de Claude Vignon. Le lutrin, fondu en 1736, est de Christophe de la Macque. On voit quatre tableaux dans les collatéraux du

(1) Sur une table de marbre qui est attachée à un des piliers de cette chapelle, on lit une fondation faite par eux en 1426, en faveur de l'église de Saint-Martin des Champs. La voici : « Item chacun an la veuille S. Martin d'hiver lesdits religieux, par leur maire et un religieux, doivent donner au premier président du parlement deux bonnets à oreilles, l'un double et l'autre sengle (sengle veut dire simple, sans ornement ni fourrure), en disant certaines paroles; et au premier huissier du parlement de Paris ungs gands et une escriptoire, en disant certaines paroles, et doivent estre lesdits bonnets du prix de vingt sols parisis, et lesdits gands et escriptoire de douze sols parisis. Comme ces choses aperent plus à plain par lettres faites sous les sceaux desdits religieux, du Châtelet de Paris, et par arrêt de la cour de parlement. »

Cette fondation s'exécute régulièrement tous les ans. Voici les compliments que le maire et un religieux font au premier président et au premier huissier du parlement, en leur présentant les présents ordonnés par la fondation.

Au premier président.

« Monseigneur, Messire Philippe de Morvilliers en son vivant, premier président en parlement, fonda en l'église et monastère monsieur S. Martin des Champs à Paris, une messe perpétuelle et certain autre service divin, et ordonna, pour la mémoire et conservation de ladite fondation, être donné et présenté chacun an à ce jour, à monseigneur le premier président du parlement, qui pour le temps seroit, par le maire desdits religieux, et un d'iceux religieux, ce don et présent, lequel il vous plaise prendre en gré. »

Au premier huissier.

« Sire, Messire Philippe de Morvillier, etc. » (Le reste du discours est le même qu'au premier président, excepté la qualité.)

(2) On voit sur les murailles, les fenêtres, les vitres, et sur les ornements de l'église, une herse liée à un Y : c'était la devise de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, et qu'un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition expliqua heureusement, en faisant voir que ce n'était qu'un rébus, relatif au nom de Morvilliers : *Mort vie liez*, parce que la herse est le symbole de la mort qui rend tous les hommes égaux, parce qu'elle applanit et égalise les sillons : l'Y grec est le symbole de la vie, ce qui fait qu'elle est appelée la lettre de Pythagore, parce que ce philosophe disait que l'enfance était représentée par le pied de cette lettre, et qu'aussitôt qu'on entrait dans un âge raisonnable, la vie se divisait en deux voies, dont l'une est celle du vice, et l'autre celle de la vertu.

chœur, lesquels font un très-bon effet. Le premier, qui est de Restout, fini en 1725, représente le Paralytique sur le bord de la piscine. Le second est le Centenier, peint par Cazes en 1727. Le troisième est l'Aveugle-né, commencé par Lemoine, premier peintre du roi, et fini par Natoire, son élève. Le quatrième est l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, par Carle Vanloo. On voit sur le lambris de la nef quatre grands tableaux de Jouvenet, de vingt pieds de largeur sur douze de hauteur. Ils représentent Jésus-Christ chez le Pharisien, la Résurrection du Lazare, les Marchands chassés hors du temple, et la Pêche de saint Pierre. Ces quatre tableaux sont très-estimés pour la grandeur de la composition, la hardiesse et la correction du dessin, la fierté du pinceau et l'intelligence du clair-obscur. Au bas de la nef il y en a quatre autres qui sont de Poerson et de Montagne.

Le réfectoire est estimé par la hardiesse de ses voûtes et la délicatesse de ses colonnes. On croit que c'est Pierre de Montereau qui en fut l'architecte, sous le règne de saint Louis. On y voit un beau tableau de Poilly, élève de Jouvenet; il représente Jésus-Christ servi par les anges : plusieurs autres représentent les actions principales de la vie de saint Benoît. Ils sont tous de Louis Sylvestre, de l'Académie royale de peinture, excepté ceux qui sont de Galoche, de la même Académie.

La bibliothèque est au rez-de-chaussée du jardin, et est fort bien tenue; elle n'est pas des plus nombreuses, mais elle est propre et bien choisie. On y voit un manuscrit qui contient les Evangiles selon la Vulgate; il est écrit en lettres d'or sur du vélin, et d'une parfaite conservation. On le croit du temps de Charlemagne, ou du moins de Charles le Chauve. On remarque dans cette bibliothèque deux tables magnifiques par leur grandeur : elles sont de pierre de liais et d'un seul morceau ou bloc qu'on a scié dans son épaisseur. On les a fait peindre en noir (1).

A vingt pas de l'église de Saint-Martin des Champs, est une chapelle qui est sous l'invocation de saint Michel, fondée par Nicolas Arrode. On y voit la tombe de ce fondateur et celle de ses enfants. (HURTAUT et MAGNY.)

L'épitaphe de Nicolas Arrode, dont parle Hurtaut à la fin de la courte notice qu'il a consacrée au prieuré de Saint-Martin, se trouve dans le Recueil manuscrit des épitaphes des églises de Paris. Nous la donnons, col. 169, à la fin de la série d'inscriptions que nous extrayons de ce recueil.

I.

Epitaphes diverses de Saint-Martin des Champs.

Icy gist Frere Pierre de Ruilée, jadis Prieur de céans, qui trespassa l'an de grace 1297. le vendredy aprés l'Annonciation.

Autour de la pierre tumulaire on lit :

Nobilibus natus Petrus hic Prior est tumulatus;
Prudens Prælatus Domino sacri famulatus
Servitio, gratus sensu multis peramatus :
Iste Prioratus per eum fuit appreciatus;
Sanctis aptatus, a Christo glorificatus :
Lumine lustratus, vivat sine fide beatus.

(1) *Notice supplémentaire sur Saint-Martin des Champs, par* HURTAUT, *au mot* PRIEURÉ. — Sous la première race de nos rois, il y avait une basilique de Saint-Martin, dans l'endroit où est à présent le monastère de Saint-Martin des Champs. Le roi Philippe Ier, fils du roi Henri Ier, fit faire la dédicace de l'église de ce monastère en 1067, et en 1079; il en ôta les chanoines, et s'adressa à Hugues, sixième abbé de Cluny, pour lui demander quelques moines de son abbaye, dont la bonne odeur s'était répandue par toute la France. Saint Hugues lui en envoya un nombre suffisant pour former une communauté, et par là Saint-Martin des Champs ne fut plus qu'un prieuré, d'abbaye qu'il était auparavant; car les Bénédictins qui s'unirent à la congrégation de Cluny n'eurent plus qu'un seul chef et un seul abbé, qui fut celui de Cluny; c'est pourquoi on dit communément que saint Hugues *cassa les crosses*, parce que ce fut principalement de son temps, que la congrégation de Cluny reçut son accroissement par les maisons et les abbayes qui embrassèrent sa réforme. Le prieuré de Saint Martin des Champs fut alors la troisième fille de Cluny : le prieuré de la Charité-sur-Loire étant la première; Saint-Pancrace de Leuve en Angleterre, la seconde; mais depuis le schisme de l'Angleterre, le prieuré de Saint-Martin des Champs est devenu la seconde fille de Cluny.

Ce ne fut que dix-huit ans après que l'abbé et les moines de Cluny firent confirmer l'acquisition qu'ils avaient faite de l'abbaye de Saint-Martin des Champs : le pape Urbain II, qui avait été auparavant moine de Cluny, en donna la bulle de confirmation l'an 1097, laquelle a été suivie de plusieurs autres, accordées par des papes ses successeurs.

Le roi Louis VI, par sa charte de 1111, confirma tout ce que les rois ses prédécesseurs avaient fait en faveur de ce monastère, et par une autre charte qui est de l'an 1128, il accorda de nouveaux priviléges.

Louis VII confirma aussi tout ce que les rois ses prédécesseurs avaient fait en faveur du monastère de Saint-Martin des Champs, et sa charte qui est de l'an 1137, est celle qu'on nomme *la grande Charte de Saint-Martin*, laquelle, de même que plusieurs autres, est gardée dans les archives du monastère de Saint-Martin des Champs; elle est rapportée dans l'histoire de ce monastère, que Dom *Martin Marrier* donna au public en 1637.

Ce fut aussi Louis VI, dit le Gros, qui, en 1133, ayant acquis des moines de Saint-Martin des Champs l'église et l'hospice qu'ils avaient à Montmartre, leur fit donner en forme de permutation, par Etienne, évêque de Paris, l'église de Saint-Denis de la Chartre et ses dépendances.

Depuis que les moines Bénédictins de la congrégation de Cluny ont été introduits dans le monastère de Saint-Martin des Champs, cette maison a eu pour chefs des prieurs qui furent d'abord réguliers, et puis commendataires. Parmi ces prieurs, on en compte quatre qui sont devenus abbés de Cluny, et plusieurs qui ont été élevés à l'épiscopat et même au cardinalat. Entre les cardinaux on distingue Guillaume d'Estouteville, Pierre Aicelin de Montaigu, et Armand-Jean Duplessis de Richelieu. Le prieur commendataire est aujourd'hui M. l'abbé Le Tonnelier de Breteuil, chancelier de M. le duc d'Orléans.

II.

Hic jacet Dominus Odo, quondam prior Sti Martini de Campis, Parisius, Consiliarusque Domini Regis Francorum, qui dedit centum et mille libras pro Anniversario suo faciendo, qui obiit Anno Domini 1309. sexto Cal. Maii.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

—

III.

Icy gist Frère Jehan du Pin, jadis Moyne de ceans et Prieur et Maistre en Théologie et despuis Abbé de Cluny, et fit moult de biens ceans, et trespassa l'an de grace 1374.

Priez pour l'Ame de luy. Amen.

—

IV.

Epitaphe du cardinal Montaigu.

Hic jacet in tumulo Reverendissimus in Christo Pater Dominus Petrus de Monte-Acuto, S. R. E. Presbyter Cardinalis, Laudunensis nuncupatus, hujusque Ecclesiæ Administrator, Consiliariusque Domini Francorum Regis, excellens et magnificus, qui Rhemis in servitio dicti Domini nostri Regis diem suum clausit extremum sub Anno Incarnationis Domini 1388. mensis Novembris die octava; pro cujus Animæ salute velitis Deum orare.

Requiescat in pace. Amen.

—

V.

Hic jacet Dominus Philippus Bourgoin Prior major Cluniacensis, Vir admirabilis sanctitatis et Religionis vigilantissimus Cultor, qui obiit 2a die mensis Octobris anno Domini 1514.

Il gisait au Chapitre de Cluny.

—

VI.

Hic jacet semper venerandus Pater Domnus Stephanus Gentilz, Donziaci Autissiodorensis Diocœsis natus, Religiosus, deinde Prior hujus loci, quem Dei gratia in Regulari observantia circiter octo et viginti Annos laudabiliter rexit: obiit autem anno Domini 1536. die 6a novembris: cujus Anima sine fine requiescat in pace. Amen.

—

VII.

Germani Nicolas cujus, mens sydera scandit,
Petra tegit Corpus, fama perennis erit.
Vixit Apes humilis, Castus nutritor Egenum;
Vixit amor Populi, Relligionis honos.

Obiit, prima Augusti Anno 1. 63. ætatis suæ 77° Monachatus 61° rexit hanc Domum 36. Annis, Domum Sti Martini 26.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

VIII.

Hic jacet Reverendus Pater et Dominus Dñs Jacobus Amelot, Doctor Theologus et hujus Domus Prior, qui pie ac religiose Martinianam hanc rexit ædem annis 17. ætatisque suæ anno heu 46° Siluanecti crudeliter cæsus, obiit die 19a mensis Aprilis, Anno Dñi 1592.

Icy est inhumé le Cœur de Reverend Père en Dieu Dom Jacques Amelot Docteur en Théologie, Religieux de ceans et prieur de St Martin des Champs à Paris, lequel deceda le 19e d'Apvril 1592.

Priez Dieu pour son Ame.

—

IX.

Epitaphe de Fondation de Chappellier, prieur de Saint-Martin.

Hoc sub marmore reconditos habes cineres Reverendi in Christo Patris Domini Francisci Chappellier, in sacro Jure Canonico Licentiati religiosi Sti Martini a Campis Parisiis necnon etiam ejus Domus Prioris, quique hoc in Prioratu Sti Nicolai de Aciaco præfuit annis circiter quadraginta, quo temporis spatio hanc quam vides et in qua jacet secundo construxit Ecclesiam: obiit que 3e nonas Decembris an. Dñi 1516. ætatis vero suæ 66e. Ejus Anima requiescat in pace. Amen.

—

X.

Epitaphe de Claude Dormy, évêque de Thérouane.

D. O. M. V. Q. M.

Adsta paululum, Viator, et charissimos Manes adverte: Cubat hic Claudius Dormy, dignissimus Morinorum Episcopus, quem nusquam gregi suo indormientem, curis tandem fessum tertius supra sexagesimum ætatis Annum, rebus humanis exemptum, Cœlo ad meliorem vitam locavit: mortales exuvias major natu Carolus Franciscus Dormy, Regi ab Epistolis, communis parentis unde sexagesimo ante anno defuncti Cineri apponendas Gentilitio more monumentum curavit: obiit pridie Cal. Decembris, anno 1626 (1).

—

XI.

Cy gist Noble et Docte Personne Mre Guillaume Mesnager, en son vivant Prestre, Docteur en chacun Droit, Chanoine et Prevost de la Varenne en l'Eglise de St Martin de Tours, qui trespassa le 30e jour de Juillet l'an 1518.

Priez Dieu pour luy.

—

XII.

Nobilis Viri et sapientis Presbyteri Johannis de Reby Ambianensis, apud Diuum Martinum Tu-

(1) Le corps de Claude Dormy fut transféré aux Jacobins de la rue Saint-Jacques.

ronensem Canonici, Præpositique de Blassayo, cadaver hic extremi Judicii diem expectat : Tu Spectator ora Deum : Obiit 9° Cal. Febru. 1528.

Autour est écrit :

Mihi heri, et tibi hodie. *Eccles.* 38.
Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. *Eccles.* 7.
Memor esto judicii mei. *Eccles.* 38.
Memor esto, quoniam mors non tardat. *Eccles.* 14.

—

XIII.

Au dessoubs de cette Tombe reposent les Corps de Sage et Noble personne Mre Philippes Seigneur de Morvilliers, Clary et Charenton, Conseiller du Roy nostre Sire et premier Président en son Parlement, et de Madame Jeanne Dudrac sa femme : lesquels en leur vivant l'an 1426. fonderent en cette Chapelle chacun jour une messe perpetuellement; et au grand autel de cette Eglise deux Obits solemnels chacun an et autre service divin : et trespassa led. Monseigneur premier Président le 25e jour de juillet l'an de grace 1438. et lad. Madame Jeanne sa femme le 14e jour de Decembre 1456.

Priez Dieu qu'il leur veuille estre piteux et misericors aux Ames. Amen.

L'an de grace 1426. Noble et Sage personne Mre Philippes Seigneur de Morvilliers, de Clary et Charenton, Conseiller du Roy nostre Sire et premier Président en son Parlement, et Madame Jeanne Du Drac sa femme, en leur vivant firent, fonderent et ordonnerent en cette Eglise les fondations qui s'ensuivent : premierement une Messe perpetuellement par chacun jour en cette Chapelle de Monsieur St Nicolas, et chacun an durant leur vie deux Messes du St Esprit, lesquelles se doivent dire au grand Autel de cette Eglise, c'est à sçavoir l'une le tiers jour du mois de Juillet, et l'autre le 13e jour du mois de Novembre, et après chacune desdites Messes doibvent Messieurs les Religieux de ceans venir en procession en cette Chapelle, chanter en venant une Antienne de la Vierge, et puis en cette Chapelle une Antienne de St Nicolas, et en retournant une Antienne de St Martin, avecque les Versets et Oraisons : et au lieu desd. deux Messes du St Esprit aprés la mort des fondateurs et de chacun d'eulx, doibvent lesd. Religieux dire deux Obits és jours que lesd. fondateurs seront allez de vie à trespas; c'est à sçavoir le jour précedent, Vigilles à neuf Pseaumes et à neuf leçons, et le lendemain la Messe à diacre et sousdiacre et un choriste auxd. Vigilles et Messe, laquelle Messe dite lesd. Religieux doibvent venir à procession en cette Chapelle, en chantant le Repons de Libera me avecque les Versets, et ce fait dire sur la sépulture des dicts fondateurs De Profundis, Pater noster avecque les Versets et Oraisons pertinentes, et en retournant au chœur doibvent chanter une Antienne de Nostre Dame avec le Verset et Oraison.

Item doibvent estre esleüs chacun le jour de la Sainct Martin d'hiver deux Religieux du Convent pour dire la dicte Messe perpetuelle. Item Chacun an la veille St Martin d'hyver, lesd. Religieux, par leur maire et un Religieux, doivent donner au premier President du Parlement deux Bonnets à oreilles, l'un double et l'autre sengle, en disant certaines parolles, et au premier Huissier du Parlement des Gands et une Escritoire, en disant aussy certaines parolles, et doibvent estre lesdicts Bonnets du prix de vingt sols parisis, et lesd. Gans et Escritoire de douze sols parisis : comme ces choses apperent plus à plein par Lettres faictes soubs le sceau desd. Religieux, du Chastelet de Paris et par arrest de la Cour de Parlement.

—

XIV.

Icy gist frère Guillaude Des Chos, jadis Prieur de L'Isle-Adam, qui trespassa l'an de grace 1351. le 15e jour de Decembre.

Priez Dieu pour l'Ame de luy.

—

XV.

Hic jacet Frater Milon de Mirolio, Abbas Monasterii Sti Bartholomei de Lizano, ordinis Sti Benedicti, Astensis Diocesis, qui obiit Parisiis die 20. mensis Augusti, anno Domini 1355. Cujus Anima per misericordiam Dei sine fine requiescat in pace. Amen.

—

XVI.

Hic jacet Frater Guillelmus de Villa Bicheti, quondam Superior hujus loci, anno Domini 1318. die festo beati Lucæ Evangelistæ, hujus vitæ diem conclusit extremum : morum floruit honestate, Viator, cum Domino gaudeat semper ipsius Comprehensor. Amen.

—

XVII.

Hic jacet Frater Ingueranus de Monte-Caprioli, quondam Subprior hujus loci, qui decessit xie Cal. Maii Anno Dñi 1295. Cujus Anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen

—

XVIII.

Hic jacet Frater Guillelmus de Laya, quondam Prior Rumiliaci ac Procurator et Receptor Cluniacensis in Cameraria Franciæ, qui obiit die Veneris in festo B. Barnabæ apostoli, anno Dñi 1344. Cujus Anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.

—

XIX.

Hic jacet Frater Theobaldus, quondam Prior de Leignaco super Canchiam, qui decessit anno Dñi 1294. mense Decembri : Cujus Anima requiescat in pace : Orate pro eo.

—

XX.

Hic jacet Stephanus de Caro loco, Prior quondam S^ti Nicolai. . . . . qui obiit 1302. Orate pro eo.

—

XXI.

Hic jacet Frater Petrus Monachus Cluniacensis, Abbas Montis Thaborani : cujus Anima requiescat in pace Amen.

—

XXII.

Hic jacet Frater Johannes Calrido, quondam Sub Prior hujus loci, qui obiit Anno Dñi 1333. quinta die mensis Martii. Orate pro eo.

—

XXIII.

Cy gist Frere Jacques Moulin Bachelier en Decret, jadis Prieur de Gournay sur Marne et fils de feu Martial Moulin Mercier et Bourgeois de Limoges, qui trespassa l'an de grâce 1586. le tiers jour de May.

En benoist repos soit son Ame.

—

XXIV.

Icy gist Frere Lorens de Capy, jadis Procureur de l'Abbaye de Cluny et. . . . . de St Martin des Champs en Paris, qui trespassa l'an 1333. 15^e jour en Mars. Priez pour son Ame que Dieu luy face mercy.

—

XXV.

Anno Dñi 1273. obiit Frater Laurentius de Boufemonte, Sub-prior hujus loci.

—

XXVI.

Hic jacet Reverendus Pater Domnus Briendus de Laniaco, quondam de Talnyers, postmodum de Coinciaco Ordinis Cluniacensis Prioratus: subsequenter ad Monasterium de Milibecs Bituricensis diocesis promotus, qui obiit Parisiis 30. die mensis Septembris Anno Domini 1408.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Il avait un livre ouvert à la main avec cette prière :

Deus propitius esto mihi peccatori.

—

XXVII.

Icy gist Jehan de Meru en terre, qui fut Sougretin de ceans, qui trespassa l'an de grace 1286. la seurveille de la Toussaints.

Vous qui passez par cy,
Priez pour l'Ame de ly.

—

XXVIII.

Hic jacet Frater Galterius de Gamachiis, Monachus Cluniacensis, Doctor sacræ Theologiæ, actu Regens Parisiis, Abbas quondam S^ti Ulmari in Nemore, qui obiit Anno Domini 1337. decima die Mensis octobris : Cujus Anima requiescat in pace. Amen.

—

XXIX.

Domp Jehan Le Meignan, Religieux et Chantre de ceans, a donné une Table d'autel en la Chapelle de St Antoine, en l'honneur et reverence de Dieu, de sa benoiste Passion, et fut assis en cette place le 5e jour du mois d'Octobre l'an de grace 1478.

Priez Dieu pour luy s'il vous plaist.

Memoire que l'Aigle qui est au meilleu du Cuër de ceans, fut mise au dict Cuër le 15e jour du mois de Janvier 1487. lequel donna Jean Le Meignan, Chantre de ceans.

Priez Dieu pour luy.

—

XXX.

Les Venerables Religieux, Prieur et Convent de l'Eglise de Ceans sont tenus et obligez de dire, chanter et celebrer à tousjours par chacun an, en lad. Eglise, au temps de Caresme à tel jour qu'il leur plaira ordonner, un Obit solemnel et service complet, à l'intention de feuz venerable et docte Personne Mre Guillaume Manoer, en son vivant Prestre, jadis Curé de la cure et Eglise parochiale St Laurens lés Paris, qui a servy en la Maison de ceans tant de Secretaire que de Conseil par le temps et espace de 40 ans et plus, et y est finablement décédé le 5e jour de Novembre 1567.

—

XXXI.

Epitaphe de Guillaume Postel.

Postellus postquam peragravit plurima passus
Pro pietate, Polos Parisios petiit.
Obiit 6° Septemb. 1581.
Mœrens ponebat Adrianus Tartier Medicus.

Une Langue en ce Chef parla maints idiomes ;
L'Ame de ce pourtrait environna tout lieu ;
Cet Esprit fut profond, Docte entre les grands [hommes :
Et fut le bien-aymé des favorys de Dieu.

Toi quiconque verras cette morte Peinture,
Asseüre-toy de voir un Chef qui a compris
L'un des plus genereux et sublimes Esprits,
Que Dieu de nostre temps ait mis en la Nature

Tout ce que le Ciel prend dedans sa couverture,
Fut contenu dedans un si petit pourpris :
Tous lieux de terrre et mer dessus un globe espris
Furent escrits en luy d'une visfve escriture.

Il vit d'œil et d'esprit le rond de l'Univers,
Il sceût des nations les langages divers ;
Il meditoit en luy la concorde du Monde :

Il fut pauvre et hay, mais non des gens de bien ;
Il avoit tout en luy et ne possedoit rien :
Or il joüit du bien qui en tous biens abonde.

Les détails suivants étaient gravés sur sa tombe.

Sur ses vieux ans les Princes et gens de sçavoir alloient voir ce venerable vieillard à St Martin des Champs où il logeoit, assis dans sa chaire ; Il avoit une barbe blanche qui luy descendoit jusqu'à la ceinture, avec une telle majesté en son port, une telle gravité en ses paroles, qu'aucun de ceux qui le venoient voir ne s'en retournoit jamais sans envie de le venir revoir, ni sans étonnement de ce qu'il y avoit ouy : quand il parloit avec vehemence, suivant le discours qui l'y portoit, on eüst dit que ses yeux estoient comme des escarboucles.

Combien de fois le Roy Charles IX a t'il pris plaisir à entendre les discours admirables de cet homme qu'il appelloit son Philosophe. Et comme un jour sa Majesté eût receü des Lettres du Roy d'Ormus et de Bezoard, qu'il lui avoit envoyées par ce renommé et pecunieux Alvaro Mendez, le bon homme Postel en fut l'Interpréte : « Je puis Sire, dit-il alors au Roy en présence « de toute sa Cour, sans Truchement aller « de vostre royaume jusques à la Chine ; toutes « les langues des Peuples qui sont entre deux, « me sont aussy connues comme la Vérité. »

Or il se monstra plusieurs années avant sa mort, tres Catholique, s'estant purgé de toutes ses opinions que la grande superbe de son cerveau pouvoit avoir avortées plus tost qu'il ne les avoit conceües, soûmettant le tout au jugement de l'Eglise. Il disoit ordinairement la Messe avec une devotion extraordinaire, de sorte qu'on l'a souvent veü mesme au cœur de l'hyver, lorsqu'il disoit la Messe de Minuit le jour de Noël, la fumée sortir de sa teste chenue sur le point de la Consecration, tant il avoit l'esprit appliqué à ce grand mystère. Il fut surtout ennemi juré des Sacramentaires et Calvinistes ; c'est pourquoy ils ont fait leur possible pour noircir sa réputation.

—

XXXII.

Cy devant gist Venerable Personne Mre Jehan Morin Prestre, en son vivant Curé de Fontaine le Port, au Diocese de Sens, nat f de St Pierre le Moustier, Diocese de Nevers, le quel a servy l'Eglise de ceans par l'espace de vingt-quatre ans en l'office de la Secretairerie et trespassa en la maison de lad. Secretairerie le 8e jour de Juin l'an 1498. Priez Dieu pour luy.

Pater noster : Ave Maria.

—

XXXIII.

Cy gist Nicolas Arrode (fuiz feu Guedau Arrode) qui édifia cette Chapelle (1), qui trespassa en l'aage de 59 ans en l'an 1252, lendemain de la St Lorens.

Priez pour ly que Dex ait mercy de l'Ame.

—

XXXIV.

Icy gist Hodin, fils Nicolas Arrode, qui trépassa en l'aage de 18 ans, ho mois de Gin, en l'Incarnation de 1256.

—

XXXV.

Icy gist Aalis, la fille Nicolas Arrode, la femme Nicolas Le Flamengt, qui mourut en l'aage de 56 ans en l'Incarnation. . . . qui trépassa lendemain de la St Germain qui fut Evesque de Paris.

Pater noster.

—

XXXVI.

Cy gist feu Heude Arrode Pennetier le Roy Felipe, lequel trepassa en l'aage de 47 ans hou mois de Hout, en l'Incarnation 1217.

—

XXXVII.

Cy gist..... Arrode, pere Oudon Arrode, qui trépassa en l'aage de 70 ans, en l'Incarnation 1195, au mois de feburier. (*Epitaphe renouvelée.*)

—

XXXVIII.

Icy gist Nicolas Arrode, Sire de Challiau, de Couldray sur Seine, et fils de feu Sire Jehan Arrode, jadis Pennetier nostre Sire le Roy, qui trespassa l'an de grace 1316. 9e jour en Juin, le mercredy devant la St Barnabé apostre.

Priez pour l'ame de ly.

SAINT-MÉDARD, église paroissiale, rue Mouffetard, attenant la rue d'Orléans, quartier de la place Maubert.

Le lieu où cette église est actuellement était autrefois le bourg de Saint-Médard. Avant la construction des maisons, elle était isolée, et au milieu de terres labourables, de clos et de jardins. Tout le canton était dans la censive de Saint-Pierre et de Saint-Paul, aujourd'hui l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui, selon toutes les apparences, y fit bâtir l'église de Saint-Médard en faveur de ses censitaires. Le curé, qui est toujours un religieux de cette abbaye, en est la preuve.

(1) La chapelle du cimetière.

Les rois Robert, Henri Ier, Philippe Ier et les papes Innocent III, Alexandre III et Luce III, dans la confirmation qu'ils firent des biens, priviléges, franchises, droits, terres et seigneurie de cette abbaye, qui lui avaient été accordés par Clovis, premier roi chrétien, ont toujours spécifié le bourg et l'église de Saint-Médard. Il n'y a rien qui soit digne de curiosité dans cette église. Elle fut cependant considérablement agrandie en 1586, et depuis, Olivier Patru, natif de Paris, fils d'un procureur en la cour, avocat au parlement, et un des plus célèbres de l'Académie française, surnommé, à cause de son éloquence, le *Quintilien français*, est enterré dans cette église, derrière la chapelle de la Vierge. Il a laissé d'excellents plaidoyers, et d'autres ouvrages écrits avec la plus grande éloquence, et dans le style le plus poli et le plus correct. On convient que personne n'a possédé mieux que lui la langue française. Il mourut à l'âge de soixante et dix-sept ans, dans une pauvreté si grande, qu'à peine laissa-t-il de quoi se faire enterrer : triste exemple pour les gens de lettres, dont le désintéressement les porte à négliger leur fortune et à mépriser les richesses, pour ne s'appliquer qu'à l'étude des sciences (1). On rougit de citer ici les Amelot de la Houssaye, les Moreri, Regis, d'Ablancourt, Duchesne, Vaugelas, Richelet, Le Pays, du Ryer, du Verdier, J. de Launoy, Cl. Fauchet, G. Brice, Sauval, Boissy, et un plus grand nombre encore de savants et d'honnêtes gens qui ont langui dans l'indigence et le mépris, privés des secours les plus nécessaires à la vie. On peut lire dans G. Brice une épitaphe fort bien faite, que le poëte Tallemant des Réaux, de l'Académie française, et un de ses amis, ont composée, pour être placée sur un tombeau que le défaut de fonds n'a pas permis qu'on érigeât à sa mémoire. Le célèbre Pierre Nicole est aussi inhumé dans cette église. Il était né à Chartres, d'une famille très-distinguée ; les excellents écrits dont il a enrichi le public, entre autres, ses *Essais de morale*, et une version latine des *Lettres provinciales*, sous le nom de Guill. Vendrock, avec des notes curieuses, disent plus à son honneur que l'épitaphe la plus savante. Il mourut le 16 novembre 1695. A côté de lui est inhumé Jacques-Joseph Dugué, prêtre, natif de Montbrison en Forez, son ancien ami. Il mourut à l'âge de quatre-vingt quatre-ans, le 15 octobre 1733. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages de piété, et entre autres sa *Prière publique*. Dans le petit cimetière est inhumé le célèbre diacre Fr. de Paris, qui mourut le 1er mai 1727, âgé de trente-sept ans. *Voy.* son épitaphe dans Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, tom. V, pag. 216. (HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-MÉRY ou SAINT-MÉDÉRIC (L'église collégiale et paroissiale de). Cette église n'était anciennement qu'une petite chapelle, dont on ne connaît ni le fondateur ni l'origine, et qui était sous l'invocation de saint Pierre, et cette chapelle subsistait au VIe siècle. On peut placer, à l'époque de la translation du corps de saint Merry, l'existence d'un petit clergé, destiné à soulager le chapelain dans ses fonctions, à célébrer avec lui l'office divin, et à remplir les fondations. Ce fut à l'occasion de cette translation que le comte Adalard et autres firent à cette église des donations qui furent successivement approuvées par les rois Carloman et Eudes, et confirmées par Louis d'Outremer, par sa charte donnée à Laon le 1er février 936. La chapelle fut changée en une église paroissiale qui reconnaît Odon Fauconnier pour son fondateur, suivant l'inscription qu'on trouva dans son tombeau, lorsqu'on la démolit, sous le règne de François Ier, pour la reconstruire telle que nous la voyons aujourd'hui. On y lisait :

Hic jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius,
Fundator hujus Ecclesiæ

En 1007, le chapitre de Notre-Dame demanda cette église, et l'obtint de Renaud de Vendôme, évêque de Paris, et c'est de là que vient la supériorité de la métropole sur l'église de Saint-Merry, qu'on nomme, par cette raison, une des quatre *filles de Notre-Dame*.

Cette église renferme le tombeau de Simon Marion, avocat général au parlement de Paris, et dont le cardinal Duperron, qui n'était pas prodigue de louanges, dit que c'était « un grand orateur, et avait cette partie, qu'en discourant il persuadait fort, et n'émouvait pas moins, mettant par écrit.... C'est le premier du palais qui ait bien écrit... et que, depuis Cicéron, il n'y a pas eu un avocat tel que lui. » Il fit pour lui cette épitaphe.

Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'Éloquence morte ;
Car Marion du sénat l'ornement,
Et du barreau l'oracle suprême,
N'est pas le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'Eloquence même.

Jérôme Tarteron, père du fameux Jésuite, à qui le public est redevable des traductions d'Horace, de Juvénal et de Perse, est aussi inhumé dans cette église, de même que Jean Chapelain, de l'Académie française, le bel esprit de son temps le plus loué, le mieux renté et le plus critiqué. Son épitaphe est un peu ridicule pour les louanges excessives qui lui sont prodiguées. M. de Pomponne, ministre d'Etat, y est aussi inhumé, et Jean Auberi, d'une famille ancienne et illustrée dans la robe et l'ordre de Malte.

(HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de Saint-Merry ou Médéric, extr. du Rec. ms. de la Bibl. nat.

I.

Famille Hennequin.

Cy gist Mre Dreux Hennequin, Seigneur d'Acy gueux Chlr Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et priué, premier President en sa Cham-

(1) Ceci était écrit, comme l'on voit, longtemps avant l'invention du roman-feuilleton.

bre des Comptes, lequel trépassa le..... jour d'Auril 1551.

Et Dame Renée Nicolas son Espouse, Dame de Chancenay, laquelle trépassa le 1er Juin 1585. duquel Mariage sont issus :

—

Mre. Antoine Hennequin Sgr d'Acy et Chancenay, Chlr Conseiller du Roi au Conseil d'Estat et priué et President aux Requestes du Palais, qui a espousé Dame . . . .

—

Dame Anne Hennequin femme et Espouse de Mre André de Hacqueville Sgr d'Ausambray Marconville et Morlaix, Chlr, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et priué et premier President en son grand Conseil; dont est issu Mre Hierosme de Hacqueville, décedé premier President au Parlement de Paris : Ladite Dame est decedée en l'an 1626, et elle est inhumée en l'Eglise de St Seuerin auec son Mary.

—

Mre Oudart Hennequin Sgr de Chanteraine, Louvre et Oruille, Conseiller du Roy et Maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris; il est décedé en l'an 1616. et il est inhumé dans l'Eglise de St Jean en Gréve auec Dame Madelaine Bouchet sa femme qui trépassa le 20e jour de feburier 1631.

—

Mre René Hennequin Seigneur de Sermoise et Vincy, Conseiller du Roy et Maistre ordinaire de son Hotel.

—

Mre Hemard Hennequin Euesque de Rennes et Abbé d'Espernay, et Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et priué.

—

Mre Hierosme Hennequin Evesque de Soissons et Abbé de Bernay, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et priué.

—

II.

Le Corps de Monsieur Me Pierre Hallée Sgr de Thuy en Normandie et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement a esté inhumé dans la Cave de la Chapelle de la Transfiguration en l'année 1639. en Caresme : Il auoit espousé Dame Benoise.

—

III.

Henry et Milles Baillet, Tresorier de France, Jean Baillet General de France, Pierre et Jean Baillet Maistres des Requestes et leurs femmes, Jean Baillet Euesques d'Auxerre, sont enterrez au Chœur de cette Eglise : Ce Marbre leur a esté mis par Mre Nicolas Potier Sgr du Blancmesnil, Conseiller du Roy au Conseil d'Estat et second President au Parlement et Chancelier de la Reyne, Mre Louis Potier Seigneur et Baron de Gesvres, Conseiller d'Estat et Secretaire des Commandemens, et Dames Isabeau et Charlotte Baillet leurs femmes, Mre René de Thou Sgr de Bonneuil, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, fils de Dame Renée Baillet.

Priez Dieu pour eux. Amen.

—

IV.

Honorable et puissant Seigneur Mre Jaques de L'Opital, Chevalier des deux Ordres du Roy, Conseiller de sa Majesté en ses Conseils d'Estat et priué et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Comte de Choisy, a fait mettre cet Epitaphe à la Mémoire de feu honorable et puissant Seigneur Mre Jean de L'Opital Conseiller du Roy Jean, Capitaine des Arbalestriers de France dès l'an 1350.

Ledit Mre Jean de l'Opital fils de Mgr Frederic de L'Opital et de Madame Marie d'Anjou fille de Mgr Philippes d'Anjou Prince de Tarente : Ledit Mre Jean de l'Opital fut premièrement Seigneur de Choisy en l'an 1364. à cause de Madame Jeane de Braque sa femme, fille de Mre Nicolas de Braque Chevalier et Conseiller du Roy et de Dame Jeanne du Tremblay sa premiere femme, enterrez en la Chapelle de Braque; Lesd. Seigneur et Dame de Choisy sont enterrez en la Chapelle de Ste Anne en l'Eglise de ceans dés l'an 1380.

Priez Dieu pour eulx.

Led. Mre Jaques de L'Opital, Comte de Choisy, a fait une fondation pour l'Ame de ses Pere et Mere.

—

V.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Jehan Boulliart, Prestre, en son viuant Chanoine de l'Eglise de Monsieur St Estienne des Grecs et Marguillier Clerc de l'Eglise St Mery à Paris, qui trépassa ou Corps de l'Eglise St Mery le 20e jour de feburier l'an 1429.

Priez Dieu pour son Ame

—

VI.

Cy gist Noble et Scientifique Personne Mre. Blaise de la Forêts, en son viuant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et Chanoine de Neuers, qui trépassa le 20e jour de Decembre 1522.

Priez Dieu pour luy.

—

VII.

Cy deuant gist le Corps de feu Venerable et Docte Personne Mre Jean Fauuel, viuant Prestre Bachelier en Droit Canon, et l'un des Curez

Beneficiaires de cette Paroisse, qui déceda le dernier jour de Janvier 1620. le 50e an de son âge, aprés auoir exercé lad. Charge par l'espace de vingt trois ans. Dieu veuille mettre son Ame en repos.

Pater noster. Ave Maria. Amen.

Saint-Nicolas des Champs. Originairement, cette église n'était qu'une chapelle bâtie peu après le monastère de Saint-Martin des Champs, sous le titre de Saint-Nicolas, pour les domestiques de ce couvent, et pour ceux qui vinrent former des habitations sur son territoire. Elle existait en 1119, et n'a été élevée qu'entre cette année et 1108. Nous ne voyons point qu'elle ait été érigée en cure avant l'année 1184, et il est vraisemblable qu'elle l'a été peu après qu'on eut achevé le monastère de Saint-Martin.

Il paraît que, dès 1420, le nombre des paroissiens s'étant accru considérablement, on fut obligé d'accroître cette chapelle, et en augmentant toujours de siècle en siècle, on y ajouta, en 1576, un terrain de vingt toises en carré, sur lequel on construisit le sanctuaire et les chapelles du chevet de cette église. Ce terrain formait la petite place où l'entrée du monastère de Saint-Martin était située, ainsi que les prisons. On changea ces dispositions, et la fabrique de Saint-Nicolas donna aux religieux, en échange, la cour grillée que nous voyons rue Saint-Martin.

Le grand autel est d'une ordonnance belle et ingénieuse, et consiste en deux ordres d'architecture. On voit dans le second un tableau qui représente la sainte Vierge montant au ciel, et environnée d'une gloire d'anges. Deux anges de stuc, placés aux deux extrémités de la première corniche, semblent, par leurs attitudes, avertir les apôtres de l'assomption de la Vierge. Sur le fronton sont deux autres anges qui tiennent en main une couronne pour la lui mettre sur la tête. Ce tableau est de Simon Vouet, un des plus beaux qu'il ait jamais faits. Quant aux anges, ils sont de Sarrazin, et dignes de la réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages.

Plusieurs personnes illustres dans la république des lettres ont été inhumées dans cette église. Guillaume Budé repose dans la chapelle de Sainte-Geneviève; Pierre Gassendi, Hilaire de la Haye, Jean Marteau, Henri de Valois, Adrien de Valois, Madeleine de Scudéri, Théophile de Viau et Francisoue Milé, habile paysagiste.

(Hurtaut et Magny.)

Voici les épitaphes les plus remarquables que nous ayons trouvées dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, à l'article de Saint-Nicolas des Champs.

I.

Dans la Cave de cette Chapelle, nommée du Nom de Jesus, gist et repose le Corps de Dame Jacqueline Hurault, Dame de Mincy, de Villemon, de Chevanes en Gastinois, fille de Messire Jehan Hurault, Chevalier, Seigneur de Vueil et du Marais, Conseiller du Roy Louis XII. en ses Conseils d'Estat et privé, et de Dame Jeane Poncher son Espouse : ladite Jacqueline Hurault ayant esté mariée en l'an 1530. à Blois, à Mre François Robertet, vivant Chevalier et Bailly du Palais, Baron de Brou et de la Guierche, Seigneur de Villemonble, Conseiller du Roy François Ier en ses Conseils d'Estat et priué, Secretaire d'Estat de ses Commandements, fils de Florimond Robertet, aussy Conseiller d'Estat du Roy Louis XII. et de Dame Michelle Gaillard son Espouse : de ce Mariage nasquit une seulle fille, nommée Françoise Robertet, qui fut mariée en l'an 1544. à Paris, à hault et puissant Seigneur Mre Tristan Marquis de Rostaing, Chevalier des deux Ordres du Roy Henry III. Conseiller en ses Conseils d'Estat et privé, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Charles IX. Gouverneur des Villes de Melun et Fontainebleau et son Lieutenant general en Brie, desquels Tristan de Rostaing et Françoise Robertet est issu hault et puissant Seigneur Charles Marquis de Rostaing, Chevalier, Conseiller du Roy Henry IV en ses Conseils d'Estat et privé, et Mareschal de camp de ses camps et Armées.

Lequel Charles Marquis de Rostaing, pour le respect qu'il a porté à la ditte Jacqueline Hurault son Ayeulle maternelle, et pour conserver sa memoire à la posterité, qui déceda en son hostel rue du Chaulme près l'Hostel de Guyse à Paris, au mois de Mars l'an 1589. Regnant Henry III. Roy de France et de Pologne, a fait mettre et poser en ce lieu le present epitaphe le 7e jour de Novembre 1628. regnant Louis XIII. Roy de France et de Navarre.

Dieu mette son Ame en repos.

—

II.

Passant, arreste toy, et que ton coëur abonde
En deüil et en souspirs, car s'il qui gist icy,
Estait humble et dévot n'ayant aucun soucy
Des honneurs passagers et des biens de ce monde:
Aussy pour le guerdon de sa tres sainte vie,
Son Ame dans les Cieux fut tout soudain ravie.

1590.

—

III.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne Mre Jehan de la Croix, Prestre Chapelain de la Chapelle de Nostre-Dame en l'Eglise de ceans, qui trépassa le 22e jour de Septembre l'an 1595

Priez Dieu pour luy.

Au bas était écrit ce qui suit :

Vous qui voyez icy ma remembrance,
Priez pour moi, et ayez souvenance
De craindre Dieu, et prier à sa Mere,
Qu'à son Fils veuille faire priere,
Qu'à tous Pecheurs vivans et trespassez

Veuille octroyer à vous et aux passez
Là sus ez Cieux à chacun nostre place.
Dieu et sa Mere nous l'octroye par sa grâce.
Amen.

—

IV.

POUR ÉTERNELLE MÉMOIRE.

Messieurs les Marguilliers presens et advenir, du consentement de M. le Curé de cette Eglise sont tenus et obligez tous les ans à perpetuité, le dernier jour d'octobre de faire dire, chanter et celebrer au grand Autel, des Vigilles à neuf Leçons et trois hautes Messes pour le repos de l'Ame de deffunt Venerable et Docte personne Mre Jean Du Pont, Prestre Licencié en Droit Canon, lequel trépassa le 1er jour de novembre 1632. aagé de 65 ans, ayant esté Curé de cette Eglise vingt-sept ans dix mois, et premier supérieur institué par Monseigneur l'Archevesque de Paris des Religieuses de Ste-Marie Magdelaine dès l'Institution d'icelles, l'espace de douze ans : lequel par son testament a donné et legué à lad. Eglise la somme de 1000 liv. pour une fois payée, selon que plus au long il est porté au contract passé pardevant Lectoré et Bruneau, notaires au Chastelet de Paris le 6e juin 1631.

Le Coëur dud. Sr Du Pont repos cy dessoûs en la sepulture commune de Mrs les Curez, et son Corps en l'Eglise intérieure desd. Religieuses de Ste-Marie Magdelaine, ruë des Fontaines, où il a eslüe sa sepulture, et fait pareille fondation pour celebrer à perpetuité tous les ans le 5e novembre.

Priez Dieu pour le repos de son Ame.

—

V.

Cy gist le corps du Seigneur Jean de Castre, natif de Lisbonne, lequel deceda le 14e novembre 1622.

—

VI.

D. O. M.

Cy gist Noble homme Jean Le Conte, Bourgeois de Paris qui, après avoir dignement servy par trois diverses fois en qualité d'Eschevin de cette ville de Paris par commandement des Roys Henry III et IV. content de leur avoir tesmoigné sa fidelité et son affection à sa Patrie, et regretté des siens et de ses concitoyens, deceda le 3e jour d'Avril 1613. âgé de 72 ans

—

VII.

Cy dessoûs reposent les Corps de honorable homme Louis le Rambert, en son vivant Garde Marbre du Roy et Bourgeois de Paris, qui deceda âgé de 76 ans, le 12e jour d'Aoust 1614. Et Magdelene Maillard sa femme, agée de 64 ans, decédée le 21e septembre 1610. Nicolas le Rambert leur fils, âgé de 29 ans, decedé le 22e jour de Juin 1616.

Au milieu de cette tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist honorable homme Germain le Rambert leur fils aisné, vivant Sculpteur et Peintre et Bourgeois de Paris, lequel déceda aagé de 48 ans, le Mardy 13e jour d'Aoust 1619, et a chargé sa vefve de faire poser cette Tombe à ses despens pour la memoire de ses ayeuls et de leur postérité.

—

VIII.

Cy devant gist et repose le Corps de honorable homme François Angoulvant, Seigneur de Launay et Gascerant, maistre des Œuvres de Serrurerie des Bastimens du Roy, Canonier ordinaire du Chasteau et Donjon du Bois de Vincennes, et Capitaine Enseigne des six vingts Arquebuziers de cette ville de Paris, lequel deceda le 5e jour de novembre 1618. âgé de 69 ans.

Priez Dieu pour luy.

—

IX.

Nous ne sommes plus Jacques d'Amboyse ; nous l'avons esté, nostre Patrie n'est plus Paris, ains le Ciel, où nous sommes passez pieusement : à mesme heure le Pere Fysicien a satisfaict au Dieu de nature, et le fils Legiste en a accomply la premiere Loy, que tout ce qui est né est subjet à mourir; Catolique adverty du commung soit, prie Dieu pour les fidels.

Autour de cette tombe est écrit ce qui suit :

A la Memoire de Jacques d'Amboyse Escuyer, Seigneur de la Bruchere, Docteur en Medecine, Conseiller Medecin ordinaire du Roy, et de Damoiselle Louise Des Portes son espouse, Mere de trois enfans, a sacré avecques regret ce monument du 30e jour d'Aoust 1606. et ses freres, l'un Evesque et l'autre Maistre des Requestes.

—

X.

Cy gist Venerable et Docte personne Mre Jean Meitel Prestre, natif du village de Fraucourt, au jour de son decés Porte-Dieu ordinaire de cette Paroisse de St-Nicolas des Champs a Paris, qui trépassa le 24e jour d'Aoust 1627. l'an 34e de son aage.

Priez Dieu pour son Ame.

SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET, ainsi nommé à cause du territoire rempli de chardons sur lequel cette église est située, et du fief du Chardonnet qui s'étendait de ce côté, entre la Seine et la Bièvre, depuis le clos Mauvoisin, c'est-à-dire depuis la rue de

Bièvre, où il finissait, jusqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Cette église était paroissiale dès l'année 1243. Elle avait été construite d'abord vers l'orient d'hiver, et le long du canal de la Bièvre ; mais ce canal ayant été supprimé, et l'église commençant à tomber en ruine, on prit en 1656, le parti d'en construire une nouvelle à côté de l'ancienne, et dans une direction opposée; elle n'était pas finie lorsqu'elle fut bénite, le 15 août 1667, par M. de Péréfixe, alors archevêque de Paris. Les bâtiments interrompus ensuite pendant plusieurs années, furent enfin repris en 1705, et achevés en 1709, à la réserve du portail qui n'est pas encore fini.

Plusieurs personnes renommées sont enterrées dans cette église, dont les plus illustres sont : Jean de Selve, premier président du parlement, qui, par sa conduite et son éloquence, conclut, avec autant de succès qu'on pouvait l'espérer alors, la délivrance du roi François Ier; Jérôme Bignon, avocat général au parlement de Paris, dont on voit le buste dans une chapelle à côté du chœur; il est de la main de Girardon, et ressemble parfaitement, quoique ce sculpteur n'ait jamais vu l'original. Jérôme et Thierry Bignon, ses fils; René III de Voyer de Paulmy d'Argenson, ambassadeur à Venise à l'âge de vingt-sept ans, après le décès de son père, qui mourut dans cette ville en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers cette république; Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, chef du conseil des finances, et garde des sceaux de France; d'autres du même nom et leurs épouses. On peut lire toutes les épitaphes dans Piganiol.

La chapelle de Saint-Charles est peut-être celle de tout Paris qui est décorée avec le plus de goût et le plus de génie. Lebrun, l'un des plus grands peintres que la France ait eus, la fit orner pour servir de mausolée à sa mère, et toute la décoration a été imaginée et conduite par cet excellent artiste. Sa mère est représentée en marbre, comme si elle sortait du tombeau, avec un ange en l'air qui sonne de la trompette, dans une disposition et une attitude admirables. Ce beau morceau a été exécuté par Gaspard Colignon, sculpteur, mort en 1702, dont on a peu d'ouvrages, quoiqu'il fût très-habile, et des plus capables d'exécuter des choses singulières et difficiles. Lebrun est représenté en buste dans la même chapelle, de la main de Coysevox, au bas d'une pyramide posée sur un piédestal, dans le cadre duquel est gravée son épitaphe. Comme saint Charles était le patron de Lebrun, il s'est attaché à en faire un tableau qui lui fît honneur, et qui est un chef-d'œuvre de peinture.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Nicolas de la Savonnerie (Chapelle de). On lit sur la porte de cette chapelle, attenant à la manufacture de ce nom, l'inscription suivante :

La très-Auguste Marie de Médicis, mère du Roi Louis XIII, pour avoir par sa chari munificence des couronnes au Ciel, comme en la terre par ses mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus et instruits, les enfants tirés des Hôpitaux des Pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grâce 1615.

(Hurtaut et Magny.)

Saint-Paul. Eglise paroissiale qui a donné le nom à son quartier. Elle n'était, dans son origine, qu'une chapelle, sous le titre de Saint-Paul, que saint Eloy fit bâtir hors la ville, dans un cimetière destiné aux religieuses du monastère de Sainte-Aure, qu'il avait fondé dans la maison que le roi lui avait donnée à Paris. C'est par rapport à sa situation qu'on la nommait la chapelle de Saint-Paul des Champs, avant qu'elle fût enfermée dans la ville, dont elle est devenue une des principales paroisses. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107 qu'elle fut érigée en église paroissiale ; mais étant, dans la suite, devenue la paroisse de nos rois, pendant qu'ils faisaient leur séjour à l'hôtel de Saint-Paul et au palais des Tournelles, elle s'accrut considérablement en très-peu de temps.

Le bâtiment de l'église qu'on voit aujourd'hui fut élevé sous le règne de Charles V. Il est d'une maçonnerie massive et lourde. Les voûtes en sont basses, et les jours mal entendus, ce qui la rend sombre et triste. La dédicace en fut faite en 1431 par Jacques du Chatelier, évêque de Paris. Le portail de cette église est dans la rue Saint-Paul. Le grand autel est décoré d'une menuiserie dorée, et du dessin de Jules-Hardouin Mansard. Le tableau représente l'institution du sacrement de l'eucharistie, et a été peint par Corneille le jeune. Le chœur est paré ordinairement d'une belle tenture de tapisserie, qui représente l'histoire de saint Paul. C'est un présent d'Anne Phélyppeaux de Villesavin, veuve de Léon Bouthillier, comte de Chavigny.

L'arche, que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour de la Fête-Dieu, est une pièce singulière. Le charnier est un des plus beaux et des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi par les meilleurs peintres sur verre qu'il y eût alors. La chapelle de la Communion est grande et d'une assez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitraux qui sont du côté du charnier, sont les meilleures de l'église, et sont de Desangives, qui était le plus habile peintre sur verre que nous ayons eu.

Dans la chapelle qui est sous l'invocation de saint Louis, on voit l'épitaphe de Nicolas Gilles, auteur des Annales et Chroniques de France (1).

(1) On trouvera l'épitaphe de Nicolas Gilles et de plus celle de sa femme dans l'extrait du Recueil manuscrit des épitaphes de Paris que nous donnons à la suite de cette notice (*col.* 211).

Jacques Bourdin, sieur de Villette, secrétaire des finances sous les rois Charles VIII, et Louis XII, et mort le 6 août 1324, est enterré dans cette église.

François Rabelais, docteur en médecine, chanoine de Saint-Maur des Fossés, et curé de Meudon, mort le 9 d'avril 1553, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels le *Pentagruel* et le *Gargantua* peuvent être regardés comme des chefs-d'œuvre d'érudition, d'extravagance et d'impiété. On en a fait une édition, de laquelle on a retranché ce qui pouvait choquer la religion et les mœurs. On a mis à la tête une Vie de l'auteur, très-détaillée.

Robert Ceneaux, Senaux et Senault, qu'il latinise lui-même par celui de *Cenalis*, était évêque d'Avranches, et auparavant l'avait été de Riez et de Vence. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris, et a fait plusieurs ouvrages qui, aujourd'hui, ne sont guère plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560, et fut inhumé dans le chœur de cette église, où il avait un tombeau de marbre noir, sur lequel était une statue de cuivre qui le représente en évêque.

Auprès du maître-autel furent inhumés trois favoris du roi Henri III. Louis de Maugiron, Jacques de Lévis, comte de Quélus, et Paul de Stuart de Caussade.

(HURTAUT et MAGNY.)

Nous allons compléter cette courte notice d'Hurtaut, en donnant les principales épitaphes de l'église Saint-Paul, qu'avait recueillies l'auteur du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy dedans gist un bon Pere ancien,
Jadis Abbé nommé Quintinien,
Lequel est si Bien heureux approuvé,
Ainsy qu'on a és saincts Escrits trouvé,
Mais il n'est pas sainct encore solemnisé,
Car on ne sçait s'il est canonisé.

—

II.

Cy gist Noble et puissant Seigneur Mre Jehan du Bellay, Chevalier, en son vivant Seigneur de. . . . . qui trépassa l'an 1503.

Priez Dieu qu'il ait l'ame de luy et pour toutes les Ames des fidelles trépassez. Amen.

—

III.

Cy gist Noble homme Me Jean Nicot, natif de Nismes en Languedoc, en son vivant Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et son Ambassadeur en Portugal, et Maistre des Requestes des deffunts Roys et Daufin François et Royne mere des Roys derniers decedez, qui trépassa à Paris le 10e jour de May 160...

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist le corps de Marc-Antoine Corvino, Gentilhomme Neapolitain, vivant Escuyer de la grande Escurye du Roy, qui deceda le 10e jour de Juin 1630.

—

V.

Cy gist Vertueuse et Noble Dame Angelique de Canillac natifve de Montcallier en Piedmont, en son vivant femme de Mr Me François de Montbel, Seigneur de Cavoret en Piedmont, et Medecin ordinaire de la Royne Louyse Doüairiere de France; femme de bien et d'honneur et de toute candeur, laquelle aprés avoir esté dix ans en Espaigne, Damoiselle de Chambre de la feüe Royne d'Espaigne Fille de France, deceda enfin en cette ville de Paris le samedy 8e jour de Decembre sur les huit ou neuf heures du matin 1590.

—

VI.

Epitaphe de l'abbé de Beillerbault.

Cy dessoubs repose le corps de Noble homme Mre Jean Jacquellot, en son vivant Abbé de Beillerbault, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, lequel par son Testament signé de sa main le lendemain de Pasques 1561. veult et ordonne cent Pauvres estre revestus à ses despens par chacun an et à tousjours, et qu'à chacun desd. Pauvres soit baillé une Robe de gris ou autre drap de petite valeur, deux chemises, un bas de chausse; laquelle délivrance se fera en la Maison dudit Sieur Jaquellot en la rüe St-Antoine, à l'enseigne de St-Jehan, le jour et feste des Trespassez, et ainsy revestus iront deux à deux de lad. Maison jusques en l'Eglise de ceans et y assisteront à la Messe de Paroisse dud. jour et au Libera et autres suffrages et oraisons qui seront dictes sur la fosse dud. deffunct : et a l'issue de la Messe et au retour du service leur sera baillé et fourny en lad. Maison, à chacun desdits cent Pauvres, une paire de sabots et un pain blanc de quatre deniers; et en prenant lesd. vestements, chemises et chaussure, sabots et pain, et à chaque fois lesd. Pauvres priront Dieu pour son Ame et pour les Trépassez : la moitié desd. cent Pauvres seront choisis par Mrs les commissaires du Bureau, et l'autre moitié par Mrs les Marguilliers de l'Eglise de St-Paul.

Et pour cette fondation cy dessus led. Deffunct affecte et donne tous ses biens et mesmement sad. Maison : et en mémoire desdits bienfaits la Communauté de la Police des Pauvres ont fait fait faire cette Lame qui a esté cy apposée le

20e du mois d'Octobre 1588.

Dites Pater noster : Ave Maria : pour l'Ame dudit fondateur.

—

VII.

Epitaphes des trois mignons de Henri III, Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin.

Les trois sépultures suivantes se voyaient anciennement dans le chœur, contre la clôture, à côté du maître-autel; mais on les a ôtées durant les troubles (1).

FRANCISCI MAUGERONII CLARISS. AC GENEROSISS. ADOLESCENTIS EPITAPHIUM.

Ante tempus decessit flos : et præmatura mors spem Patriæ, Principis et Parentum fefellit : in Expugnatione Isoriæ — pro Religione et Patria dimicans, annos natus sexdecim, oculum perdidit, pro Amico vitam dedit : Monumentum hoc corpus, Cœlum Animam, Posteritas facti memoriam servat.

Obiit anno 1578. quinto Calend. Maii, natus ann. 18.

De l'autre côte de ce tombeau, derrière le chœur, était écrit :

Maugeronis in hoc sunt ossa reposta Sepulchro,
Cui virtus annos contigit ante suos. |
Octo namque decem natus non pluribus annis
Alter erat Cochles, Hannibal alter erat.
Testis erit tanto veniali Isoria capta
Virtuti testis perditus huic oculus.

EPITAPHE.

La Déesse Cyprine avoit conceü des Cieux
En ce siècle dernier un Enfant dont la veüe
De flames et d'Esclairs estoit si bien pourveüe,
Qu'Amour son fils aisné en devint envieux;

Despit contre son frere et jaloux de ses yeux,
Le gauche luy creva, mais sa main fut deceüe :
Car l'autre qui estoit d'une lumière aiguë,
Perçoit plus que devant les hommes et les Dieux.

Il vint en souspirant s'en complaindre à sa Mere;
Sa Mere s'en moqua : luy tout plain de colere
La Parque il suplia de luy donner confort :

La Parque comme Amour en devint amoureuse
Ainsi Maugeron gist soubs cette tombe ombreuse
Tout ensemble vaincu d'Amour et de la Mort.

—

VIII.

De l'autre, côté à droite du même autel, il y avait deux tombeaux, à l'un desquels était écrit ce qui suit :

AULI DE CAUSSADE COMITIS SAMEGRINI EPITAPHIUM.

Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt;
his omnibus et favere pollens jacet victus fraude et multorum viribus incautum vis obruit quem nec publicus Inimicus domuit nec privatus terruit.

Abi viator, tu et pro mortuo ora.

Obiit 2° Kal. Augusti, anno 1578, ætatis suæ 24°.

De l'autre côté de ce tombeau hors du chœur, était écrit :

Tu quoque Sammegrine jaces hoc Marmore tectus,
Uni cui non vis unica par fuerat!
Obrueris numero victus non viribus æquis,
Cui totas acies ducere ludus erat!
Cum tua non posset virtus virtute domari,
Virtutis subiit fraus inimica locum!

—

IX.

Un peu au-dessus était l'autre tombeau, aux côtés duquel on lisait ce qui suit :

JACOBI DE LEVI, CLARISSIMÆ FAMILIÆ ET SUMMÆ VIRTUTIS ADOLESCENTIS EPITAPHIUM.

Quid Marmor, Aras et Artes suspicis? dignus fuit hoc honore Quesleus, ingenio præstans, moribus facilis, aspectu gratus; cui artes erant virtutem colere; Deo, Patriæ et Principi servire : non injuriam, sed mortem patienter tulit : Grati animi est hoc Monumentum.

Obiit 4° Kal. Junii, anno 1578. ætatis 24°.

De l'autre côté de ce tombeau, hors du chœur, ces vers étaient gravés

Queleus jacet hic, Martis certissima Proles :
Martia si parce tempus ad arma darent.
Quantum vi invictus tam mente et moribus æquus,
Felix si felix non nimis ille foret
Invidiam peperit Virtus maturior annis,
Cæsus at invidiæ vivit in invidiam.

EPITAPHE.

De tout ce que Nature en ce monde peut faire
De vaillant, de parfait, de courtois et de beau,
L'ombre en repos icy, le reste est un flambeau
Qui rayonnant d'honneur dans le Ciel nous esclaire.

Le Divin ne sçauroit par la mort se deffaire,
Les Mortels seulement ont besoin de tombeau :
La Tombe de Quelus est le Ciel, l'Air et l'Eau :
La Terre en sa rondeur n'y pouvait satisfaire.

Si quelqu'un presumoit un Tombeau luy dresser,
Il ne faudroit, Passant, les Marbres despecer,
Mais amasser l'honneur et la vertu qui dure :

Puis l'enterrer dedans pour prendre son sommeil :
Il ne faut au vaillant un pompeux appareil,
Ou bien s'il luy en faut, c'est telle sepulture

—

X.

Cy gist Noble Personne Dimitre Palleologue, Escuyer, natif de Constantinople, Panetier ordinaire du Roy, Capitaine de son hostel des Tournelles à Paris, qui trépassa le....

(1) *Voy.* l'article RUES DE PARIS, § *Rue des Tournelles* col. 47 de ce vol.

—

XI.

Cy gist Noble homme et Sire Mre Charles Du Bec, en son vivant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, Archidiacre et Chanoine de..... et Curé de cette Eglise de Saint-Paul, qui trépassa le 7e jour de Juin l'an 1501.

—

XII.

En cette Chapelle de St-Jacques sont cy dessous en pouriture les Corps de noble personne Mre Antoine Disome, Notaire et Secretaire des Roys Charles VII. et Louis XI. et Charles VIII à present regnant de la Maison de France, et Greffier des Requestes de l'hostel, Seigneur de Cernoy et du Plessy et Marguillier de ceans; et Damoiselle Isabelle de Rofey sa femme, laquelle trépassa le 25e Decembre 1485. et led. Disome le 7e Janvier 1492.

—

XIII.

Cy gist Noble et puissant Seigneur Mre Antoine Le Grouin, Chevalier, Baron de Cicecoult, Capitaine de la Garde à cheval du Roy Charles VII qui monta le premier à l'assault de Pontoise contre les Anglois, où il fut blessé, dont il mourut, et par ordonnance du Roy fut apporté en cette Eglise le xie jour de Décembre 1441. et en prés luy Mre Jehan Groüin son seul fils, qui mourut servant le Roy Louis en la journée de Montlehery.

Mre Marc Le Grouin, Vicomte de la Motte au Grouin, neveu dud. Mre Antoine, a faict mettre le present Escrit le 26 Juillet 1618.

—

XIV.

Epitaphe de Nicolas Gilles, auteur des Annales et Chroniques de France.

Cy gist Noble homme et Sire Mre Nicolle Gille, en son vivant Notaire et Secretaire du Roy nostre Sire et Clerc et Controlleur de son Trésor, lequel Gille fit de ses deniers faire et édifier cette Chapelle de St-Louis, et trépassa le 10e jour de Juillet l'an 1503.

En Paradis soit l'Ame de luy.

—

XV.

Cy gist Noble femme Marie Turquam, en son vivant Espouse dud. Me Nicolle Gille, laquelle trépassa le 7e jour de Septembre l'an 1498.

Dieu ait l'Ame d'elle.

—

XVI.

Epitaphe de Pierre de Chambray, seigneur de la Josse-Sandarville, 1567.

Cy gist qui fut en son temps
Homme preux et fort vaillant;
Sy son nom voulez sçavoir,
Pierre de Chambray s'apeloit:
Le dixiesme Jour de novembre
L'Esprit du Corps luy fallut rendre;
Et ce fut le Jour d'un Lundy,
Entre Paris et le Landy,
En debattant la querelle
De Jésus-Christ et ses fidelles
Estant au combat
Soubs la Charge du Seigneur et Comte de Brissac,
De son Cheval rué par terre,
Par ses Amis retourne en guerre
Pour estre céans inhumé
Priez Dieu pour les Trépassez.

—

XVII.

Epitaphe de Spinelli Benzi, évêque de Montepulciano, en Toscane.

D. O. M.

Spinello Bencio primo Politiano Episcopo, Avitæ virtutis et sapientiæ Viro, primum Julio III, et Balduino Fratri a Secretis. . . deinde hujus nominis quarto ad Patrem Ecclesiæ Pontificali Dignitate illustratum, pietate atque religione. . . assumpto et ad sacrum Concilium Tridentinum misso; Ecclesiæ demum annis 34, summa Prudentia, doctrina et christianis moribus Alexandrum Mediceum Cardinalem Clementis VIII. Pontificis Maximi à latere Legatum in Galliam secuto Lutetiæ in Cœlestem Patriam redeunti Nepotes bene merentes posuere.

Obiit anno 72o 4o Id. Augusti 1596

XVIII.

Epitaphe de Robert Ceneau ou Cenalis, évêque d'Avranches

En moriturus Ego vixi quo vivere possem,
Jam moriens mortem vita beata manet.

Vixi equidem fateor: sed quem vixisse pigeret,
Ni mihi spem faceret Gratia larga Dei.

Busta tui miserandà vides qui fortè Roberti;
Dic tandem; æterna pace fruatur: Amen.

Obiit 27o Aprilis 1560.

Requiescat in pace.

Le tombeau de Robert Cenalis, placé dans le chœur à gauche, près de la chaire, était en marbre noir, surmonté de sa figure en cuivre. On lisait autour ce qui suit :

Cy gist Reverend Pere en Dieu Mre Robert Cenalis, Evesque d'Avranches, Doyen de la Faculté de Théologie et natif de Paris, qui trépassa purgeant les heresies le 27e Jour d'Avril 1560.

Priez Dieu pour lui.

Au bas de ce tombeau étaient écrits les vers suivants ;

Hunc sub hoc Tumulo Pauli sacra continet ædes,
Cujus Præconem mentis et Eloquii.
Qui fuerat vivens et junctus moribus Alto,
Eloquio, scriptis oreque fulmen erat.
Illi hoc. . . quod lecto. . . funera passus,
In reliquis Præsul candide Paulus erat.
Principibus coram. . . in more fuisti,
Vas lectum, constans verbiger. . .
Pastorum Phœnix ac Declamator Iesu,
Et Pauli species altera visa loqui.
En Cenalis eras scriptis, laus. . .

—

XIX.

Dans une chapelle sous les charniers.

Ad laudem et honorem Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, per venerandum in Christo Patrem nostrum et Dominum Guillelmum Charretier Parisiensem Episcopum dedicata fuit præsen Capella. Anno Domini 1400. die 24ª Augusti

Au dessous il y avait une table de marbre dans le mur, où était gravé ce qui suit :

Cy devant gist Noble homme Jean des Ursieres, dit Gaudette, en son vivant fondateur de cette Chapelle, Conseiller et Controlleur de la Chambre aux Deniers de feüe tres noble, tres Benigne et tres Excellente Dame Marie d'Anjou, Reyne de France, natif de Mezillou en Pecq Soye, et fils de Noble homme Jehan des Ursieres dit Gaudette et de Dame Marie du Meix sa femme, lequel deceda en cette Paroisse en son hostel, le 21e jour de Janvier l'an 1470.

Priez Dieu pour les Ames de luy et de ses prédecesseurs, successeurs, Amis et bienfaicteurs.

Pater noster : Ave Maria.

Plus bas, au même marbre :

Et Noble femme Raouline Voyere premiere femme dud. Gaudette, la quelle trépassa le 24e jour de Septembre l'an 1436.

—

XX.

Epitaphe de M. Biard.

Icy gist Pierre Biard Parisien, en son vivant Maistre Sculpteur et Architecte, lequel âgé de cinquante ans est trepassé le 17e jour de Septembre en l'an 1609.

Priez Dieu pour son Ame.

Sculpteur, Peintre, Architecte en mon vivant je fus,
Digne, s'il en fut onc, d'un second Alexandre :
Paris fut mon berceau, ma Paroisse ma cendre :
Et le Ciel mon Esprit, qui me l'avoit infus :
Le Demon de nature eut peur d'estre confus,
En voyant mon courage à sa gloire prétendre ;
Il aborde la Mort, il la force à me prendre.
Volontiers, se dit elle, il n'est pas de refus :
Elle me tire donc hors des gerles charnelles,
Pour estre Citoyen des Villes éternelles,
Où le Sang de Jésus me fit avoir un lieu :
Je travaillerois là selon mon ordinaire,
Si tout ce qui ressent l'inconstance lunaire,
Ne me desplaisoit point autant que me plaist Dieu.
Après avoir veü Rome en France je revins,
Pour faire ma fortune avecque mon ouvrage :
Mais son ingratitude abbaissa mon courage :
Tous biens aux ignorans, rien aux hommes divins

—

XXI.

Cy gist Noble personne Nicolas de la Chesnaye, en son vivant Conseiller et Maistre d'hostel des Roys Louis XI. Charles VIII. et Louis XII. lequel trépassa le xie jour d'Avril en l'an 1505.

Et Dame Estienete Budé jadis sa femme, la quelle trépassa le 30e jour d'Aoust, en l'an 1532.

Et avec eux Jacques et Estienne de la Chesnaye leurs Enfans.

—

XXII.

Cy gist Noble homme Jehan Colas, en son vivant Seigneur de Versailles et de Fontenay, Controlleur des Gardes du Roi nostre Sire, qui trépassa le 5e jour de septembre en l'an 1510.

—

XXIII.

En ce lieu gist le Corps d'un venerable Prestre,
Feu messire Jean Fortin, qu'on a veü longtemps [estre
D'Enfans Maistre d'Escolle ; et grand plaisir pre- [noit
De les duyre à l'Eglise : aussy leur apprenoit
A suivre bonnes mœurs et les endoctriner,
Dont on en voit vivans en honneur dominer :
Soixante avec douze ans en ce monde a vescu ;
Mais mort qui nous assault, l'a surprins et vaincu :
Mil trois cent trente neuf fut son dernier sejour,
Le vingt cinquiesme Avril il trespassa ce jour :
Or il est inhumé auprés de ses Amis :
Prions Dieu que l'Esprit en son repos soit mis.

De profundis : Pater noster. Amen.

Saint-Roch (Eglise paroissiale de). Il y avait anciennement dans le lieu de Gaillon, faubourg Saint-Honoré, deux chapelles, dont l'une était sous l'invocation de sainte Suzanne, et l'autre était dédiée aux cinq Plaies de Jésus-Christ. On ignore le temps de la fondation de la première ; mais quant à l'autre, elle avait été fondée et bâtie le 9 de novembre de l'an 1521, par Jean Dinocheau, marchand de bétail, et Jeanne de Laval, sa femme, à condition qu'il y serait dit trois messes par semaine, et que les dimanches il y aurait pain bénit et eau bénite. Etienne Dinocheau, fourrier ordinaire du roi, et neveu du fondateur, augmenta la fondation de son oncle, par acte du 13 novembre 1577, et joignit à la chapelle de Gaillon un grand jardin, afin de contribuer à l'érection de cette

chapelle des cinq Plaies, en l'église succursale, sous le titre de Saint-Roch. En 1578, l'official de Paris permit aux habitants du faubourg Saint-Honoré, par la sentence du 18 août, d'avoir une église succursale de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, où il y aurait un vicaire amovible, des fonts baptismaux, et un cimetière. Ce fut suivant cette permission que les habitants, après avoir élu six marguilliers, leur donnèrent pouvoir, le 28 du même mois, d'acquérir une place pour y faire bâtir la nouvelle église. Ils jetèrent les yeux sur la chapelle de Sainte-Suzanne de Gaillon, et sur ses dépendances, dont le terrain était d'environ douze cents toises, et on en fit l'acquisition de Jacques Baille, qui en était alors chapelain, par contrat du 30 octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six écus deux tiers, et à la charge qu'en mémoire de l'ancienne chapelle de Sainte-Suzanne, on bâtirait dans la nouvelle église, le plus près du grand autel qu'il serait possible, un autre autel qui serait nommé l'autel de la chapelle de Sainte-Suzanne de Gaillon. Les maisons et les habitants s'étant multipliés dans ce quartier, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, changea l'état de cette église succursale en celui d'église paroissiale, par ses lettres du 30 juin 1633, et y établit pour premier curé perpétuel Jean Rousse, qui en était vicaire amovible. En 1635, fut passé un accord entre les religieuses de la Conception et le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les fêtes de la paroisse de Saint-Roch, et de faire présenter à l'offrande, le jour des Cinq-Plaies, un cierge d'une livre, et un écu d'or. Au mois de mars de l'an 1633, on commença à bâtir l'église qu'on voit aujourd'hui, sur les dessins de Jacques Lemercier, un des plus habiles architectes de ce temps-là et premier architecte du roi. Ce fut le roi Louis XIV qui en posa la première pierre, dans laquelle on mit deux médailles : dans l'une était le portrait du roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche, sa mère, et sur le revers de l'une et de l'autre, la représentation de Saint-Roch. Sur cette pierre est cette inscription :

D. O. M.
Jesu † Christo
per Crucem Salvatori.
Sancto Rocho
per Crucem Sanatori,
Ludovicus XIV.
Gal. et Nav. Rex.
posuit.
Anna Regina Matre
manum supponente.
M. D. C. LIII.

La situation du terrain n'a pas permis de tourner cette église vers l'orient, comme les anciennes. Le 22 de novembre de l'an 1665, la duchesse de Vendôme et le duc de Vendôme, son fils, enrichirent cette église d'une relique de saint Roch, qu'ils avaient obtenue de l'archevêque et des consuls d'Arles, et du P. général des Mathurins. Cette relique est l'os appelé *radius*, qui va de l'épaule au coude, et c'est celui du bras droit du saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue Saint-Honoré, le 21 de novembre; mais, le lendemain, l'archevêque de Paris, son clergé, le curé et les paroissiens de Saint-Roch allèrent la prendre, et la portèrent en cérémonie dans cette église, où elle fut mise dans une châsse d'argent du poids de 150 marcs. Le bâtiment de cette église a été plusieurs fois discontinué et repris, et enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différents ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue Saint-Honoré a été exécuté par Jules Robert de Cotte, intendant général des bâtiments du roi, et directeur général de la monnaie des médailles, d'après les dessins de Robert de Cotte, son père, premier architecte des rois Louis XIV et Louis XV. Le 1er du mois de mars 1736, on posa la première pierre de ce portail, qui est composé de deux ordres d'architecture, du dorique et du corinthien, mis l'un sur l'autre, et bien unis ensemble. Le dorique, en bas comme le plus solide, et le corinthien au-dessus, comme le plus riche et le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représente quatre Pères de l'Eglise, avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de Claude Francin, de l'Académie royale de sculpture. Les riches ornements de sculpture ont été ici répandus avec choix, par Louis de Montcan, de l'Académie des Maîtres. Les deux ordres dont on vient de parler sont couronnés par un fronton dans lequel Francin a sculpté les armes du roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passants cet arbre de vie, qui est l'instrument du salut du genre humain.

Ce portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt-un pieds trois pouces d'élévation, depuis le palier du perron jusqu'à la pointe du fronton, et depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds. Les connaisseurs sont fort satisfaits de ce portail, et le regardent comme un des plus réguliers qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'architecture qui règne dans cette église est le dorique; et quoiqu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessin, elle ne laisse pas d'être une des plus grandes et des plus ornées de Paris.

Dans un caveau qui est devant la chapelle de la Vierge, a été inhumé S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, morte à Paris le 3 du mois de mai de l'an 1739. Elle était fille naturelle de Louis XIV et de Louise Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de Lavalière. Sur une grande table de marbre noir qui couvre l'entrée dudit caveau, on lit l'épitaphe suivante, qui est de la composition de MM. Rollin et Coffin.

D. O. M.
Hic
jacere voluit
Serenissima Maria-Anna Borbonia,
Serenissimi Armand. Lud. Borbonii,
Sang. reg. Principis
de Conty
uxor vidua
aula relicta.
Quam forma, ingenio, moribus,
ornaverat
Urbem
omni virtutum gener
decoravit ;
in excelso culmine
modesto, simplex, facilis,
in omnes munifica, erga pauperes
prodiga,
in Deum pia maxime
vixit,
in spem immortalitatis futuræ.
pompam omnem tumuli
vetuit,
plebeioque funere voluisset efferi,
ne in ipso fastus contemptu
factum extimuisset.
obiit
die Maii tertia ann. M. D. CC. XXXIX.
ætatis suæ 74.
Ludovicus-Cesar de la Baume le Blanc
de la Valière.
Dux et Par Franciæ, tabulis suis
connubialibus hæres institutus
a Serenissima Principe
hoc
qualecumque non tam animi sui
quam religiosissimi obsequii
monumentum
mœrens lugensque
posuit.

En 1710, on plaça dans l'attique du dôme, quatre tableaux qui représentent les quatre Evangélistes. Saint Matthieu a été peint par Louis Sylvestre le jeune ; saint Marc, par Verdot ; saint Luc et saint Jean, par Désormaux. Aux deux côtés de l'autel sont deux statues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une représente Jésus-Christ tenant sa croix, et l'autre saint Roch. Elle sont de François Anguier. Entre les deux bandeaux d'un des piliers qui séparent le collatéral de cette église d'avec la chapelle de la Vierge, est un petit monument de marbre, sculpté par Charpentier. On y lit cet épitaphe:

Fortunato Rangonio Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ XXXIX. jam expleto. Thaddæus, et Nicolaus Marchiones et Octavius Comes et Rangoniorum apud Italos familia, fratri bene merenti posuerunt anno vulgaris æræ 1723.

Dans une chapelle à côté du chœur est un tableau qui représente saint Louis mourant, et donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi, son fils. Ce tableau est d'Antoine Coypel. La chapelle de Saint-André renferme les cendres d'André Lenôtre, et mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette chapelle est le martyr de saint André, par Jean Jouvenet. Le buste de Lenôtre qu'on voit ici est de Coysevox. Sur le tombeau on lit cette épitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps d'André le Nostre, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Contrôleur général des Bâtiments de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, et préposé à l'embellissement des Jardins de Versailles et autres Maisons Royales. La force et l'étendue de son génie le rendirent si singulier dans l'art du jardinage, qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, et porté toutes les autres à leur dernière perfection. Il répondit en quelque sorte, par l'excellence de ses ouvrages, à la grandeur et à la magnificence du Monarque qu'il a servi, et dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas seule profité de son industrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ses Elèves, et il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il naquit en l'année 1625, et mourut dans l'année 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande porte, est adossé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être respectable à tous les bons Français. Nicolas Ménager était un fameux négociant à Rouen, qui fit servir son négoce aux négociations, qui sacrifia ses intérêts particuliers à ceux du bien public, et qui préféra la gloire de donner la paix à la France à l'avantage de devenir un des plus riches négociants de l'Europe. Pour récompenser ses importants services, le roi le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel, érigea sa terre de Saint-Jean en comté, et le nomma l'un de ses plénipotentiaires au congrès qui se tint à Utrecht pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas longtemps de la gloire de ses travaux, car le 15 juin 1714, revenant de se promener aux Tuileries, il mourut subitement, et laissa à ses héritiers une succession d'environ 600,000 livres. Le monument qu'on voit ici est un tombeau de marbre noir, d'une forme simple, d'où s'élève une pyramide de marbre blanc, au milieu de laquelle est le portrait en médaille de M. Ménager, dans une bordure dorée. Au-dessus est un petit trophée de bronze doré, et composé d'un sable et de deux caducées, qui convenaient parfaitement à M. Ménager, pour avoir été négociant et négociateur. Aux deux côtés sont des lampes sépulcrales de bronze doré, et au haut est une aigle, aussi de bronze doré. Sur le panneau du tombeau est cette épitaphe :

Cy gît Nicolas Ménager, Conseiller du Roi en ses Conseils, Ambassadeur extraordinaire, et Plénipotentiaire de Sa Majesté, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, lequel après avoir donné des témoignages éclatants de sa capacité, dans les négociations qui lui ont été confiées, tant en Espagne qu'en Hollande, et après avoir posé en Angleterre le 8 Octobre 1711, les premiers fondements de la paix générale, l'a heureusement conclue et signée à Utrecht le 11 Avril 1713. Est décédé à Paris le 15 Juin 1714, âgé de 56 ans.

Ce monument a été sculpté, en 1715, par Simon Mazière

Dans la nef ont été inhumés deux sculpteurs fameux, qui dans leur art ont égalé les plus célèbres, et qui par leur piété, ont imité les plus grands saints. C'étaient deux frères nommés Anguier, nés dans la ville d'Eu. L'aîné, nommé François, mourut à Paris le 8 d'août de l'an 1699, et Michel, mourut aussi dans la même ville, le 11 de juillet de l'an 1686. On lit sur leur tombe l'épitaphe suivante :

Dans sa concavité, ce modeste tombeau
Tient les os renfermés de l'un et l'autre frère
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire ;
Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste,
Pourvû que de ce corps quittant le logement,
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.

En 1743, Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France et chevalier de la Toison-d'Or, fut inhumé dans cette église. Le célèbre M. Coffin a fait pour lui l'épitaphe suivante :

HIC JACET
Claudius-Franciscus Bidal, Marchio
d'Asfeld,
Sancti Ludovici et Aurei
Velleris Ordinum
Eques Torquatus
Franciæ Polemarchus,
Regni munitionum Prætectus :
vir
totius artis bellicæ apprime gnarus,
disciplinæ militaris tenax,
in consulendo providus
in exequendo fortis.
In Hispania
a Ludovico magno missus Aurelio
Duci Legatus,
complurium expugnatione Urbium clarus,
memorabilis præsertim ad Almansam
victoriæ
non ultimam laudem tulit :
atque ob vindicatum armis Valentiæ
Regnum
ejusdem Regni insigne
in scuto gentilitio gestandum
a Philippo V. Hispaniarum Rege
per honorifico Diplomate accepit.
In Italia
multis illustribusque documentis
eximii Ducis famam sustinuit.
In Germania
occiso ad Philippo Burgum Imperatori
Berwichio
suffectus Imperator,
et in ipsis castris Polemarchus renunciatus
cœptam Urbis obsidionem impigre
promovit
eamque, exundante in immensum Rheno,
concurrentibus undique Germanorum
copiis
ipso, cum centum millibus, spectante
Eugenio expugnavit.
In otio
Viris probis et litteratis familiaris vixit.
Tot bellicas laudes, tot preclara in Patriam
merita
christianis virtutibus consecravit.
Obiit Die 5 Martii, anno Domini
1743, ætatis 78.

Plusieurs autres personnes illustres ont aussi leur sépulture dans cette église ; mais elles n'ont point d'épitaphes. Voici les plus remarquables :

Pierre Corneille, né à Rouen en 1606, et mort à Paris le 1er octobre 1684, était avocat général à la table de marbre de Normandie, et fut reçu à l'Académie française le 22 janvier 1647. Il est regardé comme le père du théâtre français, qu'il a porté à son plus haut point de perfection.

Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fond de Boisguerin, marquis Deshoulières, si connue par la beauté de ses poésies, morte à Paris le 17 février 1694, dans la cinquante-sixième année de son âge.

Pierre Mignard, mort premier peintre du roi, le 30 mai 1695, âgé de quatre-vingt-cinq ans

François-Séraphin Régnier-Desmarets, très-bon poëte français, latin, italien et espagnol, de l'Académie française et de celle de la Crusca, mort à Paris le 6 de septembre de l'an 1713, âgé de quatre-vingt-un ans.

Alexandre Lainez, poëte, natif de Chimay en Hainaut, mort à Paris le 18 d'avril de l'an 1710, âgé de soixante ans. Il était de même nom et de la même famille que le P. Lainez, second général de la Compagnie de Jésus. (HURTAUT et MAGNY.

On remarquait encore autrefois, à Saint-Roch, les épitaphes suivantes :

I.

Icy dessoûs sont inhumées les Entrailles de haut et puissant Seigneur Mre Antoine de Pluvinet, en son vivant Seigneur du Plessis St-An-

toine, Escuyer Commandant en la grande Escurie du Roy, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, Chevalier de l'Ordre, Chambellan et Sous-Gouverneur de Sa Majesté, lequel est decedé le 24e jour d'Aoust 1620.

—

II.

Cy gist Podemy Capitaine
Du Charroy jadis soubs trois Roys :
Tout son heur fut de mettre peine
D'observer du grand Dieu les Loys :
Puis fut aymé de tout le monde ;
Tant son humeur fut gratieux ;
Et sa façon gaillarde et ronde
Attiroit des Princes les yeux :
Par l'ordre sainct de Mariage
Avec Corneille estant conjoint,
Amour ayma tant leur mesnage,
Qu'oncques n'en peût estre disjoint :
Corneille donc sa chere femme,
Pour en tesmoigner la bonté,
Pleurant fit mettre cette Lame
Au bien de sa postérité.
Ors prie, Passant, que ces deux Ames
Ayant quitté cette prison,
Dieu receive leur belle flame
Au plus hault lieu de sa Maison.
Ainsy soit il.
Le 22e novembre 1603.

AINT-SAUVEUR (Eglise paroissiale de). C'était originairement la chapelle de la Tour, ainsi nommée, parce qu'elle tenait à une tour carrée qui vient d'être abattue cette année 1778, et que nous avons vue au coin de la rue Saint-Sauveur. Cette chapelle et celle de Sainte-Agnès étaient dans le territoire de Saint-Germain l'Auxerrois. Celle de Sainte-Agnès prit le nom de Saint-Eustache, et fut érigée la première en paroisse. On ignore quand celle de la Tour prit le nom de Saint-Sauveur, ni quand elle fut érigée en paroisse. Les faubourgs de Paris s'étant considérablement accrus et peuplés depuis l'enceinte de Philippe-Auguste, il est assez vraisemblable que la difficulté pour l'administration des sacrements, et l'éloignement de l'église de Saint-Germain, mirent ce chapitre, dès le milieu du XIIe siècle, dans la nécessité de faire ériger en paroisse la chapelle de la Tour, qui était située au delà de cette enceinte. Elle fut reconstruite sous le règne de François Ier, et sept chapelles y furent bénites en 1537 : on l'agrandit en 1571 et en 1622; enfin, en 1713, elle a été réparée et embellie au moyen du bénéfice d'une loterie que Sa Majesté lui accorda.

Sauval assure que Turlupin, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju, les plus excellents acteurs comiques qu'il y ait jamais eu, ont été enterrés dans cette église après s'être confessés et être morts en vrais chrétiens. Turlupin avait trois noms : Henri Legrand était le véritable; Belleville était le nom de guerre, et Turlupin celui de théâtre. Jamais homme, dit-on, n'a composé, joué, ni mieux conduit la farce que cet acteur : ses rencontres étaient pleines d'esprit, de feu et de jugement ; il ne lui manquait qu'un peu de naïveté. Sauval ajoute qu'il monta sur le théâtre à l'hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, et qu'il joua plus de cinquante-cinq ans. Gauthier-Garguille se nommait Huges Guéru, dit Fléchelles. Il était si dispos, que toutes les parties de son corps lui obéissaient comme il voulait. Jamais homme de sa profession n'a été plus naïf ni plus parfait. Tout faisait rire en lui. Il représentait toujours un vieillard de farce. Il joua plus de quarante-quatre ans, et mourut âgé de soixante. Bertrand Harduin de Saint-Jacques, dit Guillot-Gorju, remplaça Gautier-Garguille : comme il avait étudié en médecine, son personnage ordinaire était de contrefaire le médecin ridicule. Il avait la mémoire si heureuse que tantôt il nommait tous les simples, tantôt toutes les drogues des apothicaires, tantôt les ferrements des chirurgiens, etc., et les nommait si distinctement et si vite, qu'on était frappé d'admiration. Il mourut en 1648, âgé d'environ cinquante ans. Il était grand et fort laid. Il avait les yeux enfoncés, un nez à pompettes, et ressemblait à un singe.

Cette église a aussi été le lieu de sépulture de Guillaume Colletet, de Raimond Poisson, et de Jacques Vergier. Colletet était avocat au parlement et au conseil, et l'un des quarante de l'Académie française. Ses ouvrages lui acquirent l'estime et la protection des cardinaux de Richelieu et Mazarin, et lui méritèrent une place à l'Académie française. Le cardinal de Richelieu le mit au nombre des cinq poëtes qu'il avait choisis pour la composition des pièces de théâtre. Les quatre autres étaient Boisrobert, Corneille, l'Estoile et Rotrou. Toutes ces distinctions n'ont pas empêché que Boileau-Despréaux ne l'ait extrêmement maltraité. Il mourut presque sexagénaire. Raymond Poisson, comédien mort en 1690, jouait le personnage de Crispin, dont il était l'inventeur. Le roi ayant pris plaisir à le voir jouer dans une troupe de campagne, le mit à l'hôtel de Bourgogne en 1660. Il parlait bref ; et n'ayant pas de gras de jambes, il imagina de jouer en bottines; et l'on prétend que c'est d'après lui que tous les Crispins, ses successeurs, ont bredouillé et se sont bottés. Il se retira du théâtre en 1685, et mourut cinq ans après. C'était le père de Paul Poisson, qui hérita du beau naturel de son père, de son bredouillement et de ses bottines. Celui-ci s'est retiré du théâtre en 1724, et est mort depuis à Saint-Germain en Laye. Le sieur Préville, qui lui succéda, et réunit toutes les qualités de ces deux célèbres comédiens, peut-être les surpasse-t-il : c'est un doute que nous hasardons. Jacques Vergier fut un de nos meilleurs poëtes. Le fameux La Fontaine lui écrivit des lettres qui font honneur à la modestie de ce dernier, et au génie que Ver-

gier avait pour la poésie. Il était d'un caractère doux et aimable, et se fit des admirateurs et des protecteurs, tant à la ville qu'à la cour. Il fut fait commissaire de la marine, et servit avec beaucoup de distinction et d'agrément. Il parvint ensuite à la place de commissaire ordonnateur et de président du conseil de commerce à Dunkerque. Il fut tué la nuit du 22 au 23 août 1720, à Paris, où il s'était retiré. Ce fut d'un coup de pistolet, dans la rue du Bout-du-Monde, en revenant de souper chez une de ses amies. Il était âgé de soixante-trois ans. Ses *Contes* sont très-obscènes; mais personne ne l'a égalé pour les parodies.

(HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de Saint-Sauveur

(Extr. du Recueil ms.)

I.

Cy gist Noble et Docte Personne Mre Jean Fremin, en son vivant Prestre Docteur en la Faculté de Theologie et Curé de l'Eglise de Ceans, lequel déceda le 14e jour d'Aoust 1584.

Au milieu de cette tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist Noble et Docte Personne Mre Quentin Gehenault, Prestre Docteur en la Faculté de Theologie et Curé de l'Eglise de ceans, lequel trépassa le 27e de Décembre 1614.

Priez Dieu pour leur Ame.

—

II.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Pierre Poisson, Prestre habitué en l'Eglise de Saint Sauveur, qui déceda le premier jour de Janvier 1632.

Priez Dieu pour luy.

Au bas de cette tombe on lisait ce qui suit :

Vous qui passez sur ce tombeau,
Vivant, entrez y de pensée,
Considerant en ce Tableau
Que vostre vie n'est que fumée.
Cependant que mon Corps réduit en Pourriture,
Attend que de nouveau il soit rendu vivant :
Mon pauvre Esprit, hélas, vers le Ciel soupirant,
Vous demande un Pater sur cette sepulture.

Communium stragi mihi mors commercia fecit
Parcere Parca negat: tu mihi parce Deus.

—

III.

Cy gist Noble et Scientifique Personne Mre Philippes Mahieu, luy vivant Prestre Docteur Regent en la Faculté de Theologie, lequel deceda le Lundy 21e jour d'Aoust 1587.

Priez Dieu pour luy.

SAINT-SÉVERIN. Le bâtiment de l'église de Saint-Séverin est gothique, et a été fait à diverses reprises, comme on le remarque à son architecture; mais on ignore quand il a été commencé : on sait seulement qu'en 1495 on acheva l'agrandissement qu'on avait été obligé de faire à cette église, et que, pour cet effet, on prit la chapelle de la Conception de la Vierge, et on en fit bâtir une autre derrière le chœur, aux dépens des administrateurs de la confrérie.

En 1684, on fit des réparations considérables dans le chœur, dont on changea la décoration, et principalement celle du grand autel. Celui-ci, qui est d'ordre composite, fut décoré de huit colonnes de marbre, posées sur un demi-cercle, et soutiennent une demi-coupole, enrichie de quelques ornements de bronze doré. Les piliers les plus proches de cet autel ont été aussi ornés de marbre, de flammes et de festons; aux quatre piliers qui sont les plus proches de l'autel sont autant de thermes, portant des cornes d'abondance, qui servent de chandeliers. Entre les arcades des piliers, au-dessus des balustrades de fer doré, sont les chiffres de saint Séverin, et les armes d'Orléans, qui sont de France au lambel d'argent. L'écu est en losange, parce que se sont les armes d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, et fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, laquelle était, sans contredit, la principale paroissienne de cette église (1). Toute cette décoration a été exécutée par Baptiste Tuby, sculpteur très-habile, d'après les dessins de Lebrun, premier peintre du roi Louis XIV. On dit qu'elle coûta 24,400 livres, et que cette somme fut fournie par mademoiselle de Montpensier, par le curé et par la fabrique. Cette princesse fit encore présent à la paroisse d'un beau soleil enrichi de diamants et pierreries fines d'un très-grand prix.

On voit à côté de la petite porte de cette église, qui conduit à la rue de Saint-Séverin, une chapelle où l'on remarque deux tableaux qui sont de Champagne, et dont l'un représente saint Joseph et l'autre sainte Geneviève.

La chapelle de Saint-Pierre, ou des Trois-Nativités, se nomme aussi la chapelle des

(1) Comme Mademoiselle de Montpensier a demeuré toute sa vie au palais du Luxembourg, ou d'Orléans, qui est de la paroisse de Saint-Sulpice, on ne saurait point par quel hasard elle était de la paroisse de Saint-Séverin, si cette princesse n'eût pris soin elle-même de l'apprendre dans les *Mémoires de sa vie:* elle y dit qu'ayant eu sujet de se plaindre de Messieurs de Saint-Sulpice, elle consulta là-dessus M. de Harlay, pour lors archevêque de Rouen, qui le fut ensuite de Paris. Ce prélat lui ayant dit que les évêques étaient les maîtres d'envoyer les gens dans quelle paroisse ils voulaient, Mademoiselle de Montpensier écrivit aussitôt à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour le prier de lui nommer une paroisse pour elle et ses gens. Ce prélat lui envoya sur-le-champ un papier, par lequel il lui nommait Saint-Séverin pour elle, pour les gens à elle qu'elle avait logés de son côté dans le Luxembourg, et pour ses officiers qui seraient logés hors de son palais. Depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, cette princesse n'eut pas d'autre paroisse à Paris que celle de Saint-Séverin.

Brinons. C'est une espèce de bénéfice qui a son revenu particulier, au moyen duquel le titulaire ou commissaire de ladite chapelle est tenu d'acquitter les messes et les prières que messieurs de Brinon y ont fondées. C'est ici le lieu de la sépulture de plusieurs personnes de ce nom, à commencer par Yves Brinon, examinateur de par le roi au Châtelet de Paris, et procureur au parlement, qui mourut le 12 janvier 1529. Cette famille des Brinons s'éleva dans la suite, et a fait des alliances illustres. On y voit un tableau qui représente saint Pierre en prison, et délivré par un ange. Le public l'a regardé comme le meilleur qui soit dans cette église; mais ce qui pourrait prouver le plus en sa faveur, c'est que les marguilliers ont payé à M. Bosse, qui en est le peintre, le double dont ils étaient convenus avec lui, sans que cet artiste leur en ait rien demandé; gratification bien noble, et qui leur fait beaucoup d'honneur. Cette chapelle sert encore de sépulture à la famille des Gilbert de Voisins.

On a mis à neuf les degrés par lesquels on monte à cette église; mais en démolissant les anciens, on a supprimé deux lions qui étaient en regard aux deux extrémités de ces degrés : ils avaient à leurs cous une espèce de collier, d'où pendait un écusson, sur lequel étaient gravées les armes de France et du dauphin, et une inscription en caractères romains; ce qui indiquait que ces figures pouvaient avoir environ deux cent cinquante ans, et qu'on les avait remises dans ce temps à la place d'autres plus anciennes, qui apparemment tombaient de vétusté. Ces lions méritaient d'être conservés, et on ferait très-bien de les rétablir actuellement : c'est un monument de l'antiquité qui prouve le droit de juridiction. Ces figures servaient autrefois, dit l'abbé Lebeuf, à supporter le siége du juge ecclésiastique, soit official, soit archiprêtre, dans les siècles où leurs jugements se prononçaient aux portes des églises, ainsi qu'on en trouve encore qui finissent par ces mots : *datum intra duos leones.*

L'on croit à propos de rendre raison de la quantité des fers de chevaux qui étaient attachés à l'ancienne grande porte du côté de la rue Saint-Séverin. C'est une suite de la dévotion qu'on avait anciennement à saint Martin, qui est un des anciens patrons de cette paroisse. Comme ce saint est plutôt représenté en cavalier qu'en évêque, et qu'on le peint toujours à cheval, les voyageurs avaient imaginé de le prendre pour leur patron, ou du moins d'invoquer son intercession en leur faveur; et, soit avant d'entreprendre leur voyage, ou après leur retour, ils attachaient des fers de leurs chevaux aux portes des églises où ils avaient été implorer sa protection : c'est ce qu'on peut remarquer dans les églises dédiées sous son nom, et dans lesquelles on a conservé les mêmes portes qui y étaient anciennement, telles que sont encore aujourd'hui l'église collégiale de Saint-Martin de Chabli, et celle de Saint-Martin d'Erblay, près Conflans Sainte-Honorine.

Les orgues, ainsi que la menuiserie, faite par Dupré le fils, et la sculpture qui les renferment, sont fort estimées. Etienne Pasquier, Scévole, Louis de Sainte-Marthe, Louis de Moréri, Eustache Le Noble, Louis-Elie du Pin, et plusieurs autres savants sont enterrés dans cette église, et sous les charniers. Dans le temps que Vitré, célèbre imprimeur, était marguillier de cette paroisse, il fit mettre ces deux vers français, pour servir d'inscription au cimetière :

Tous ces morts ont vécu ; toi qui vis, tu mourras ;
L'instant fatal est proche, et tu n'y penses pas.

Sous la porte du passage, par où l'on va dans la rue de la Parcheminerie, on voit ces quatre autres vers qui y ont été mis en 1660.

Passant, penses-tu pas passer par ce passage,
Où pensant, j'ai passé ;
Si tu n'y penses pas, Passant, tu n'es pas sage ;
Car en n'y pensant pas, tu te verras passé.

Il y avait dans le cimetière de cette église un tableau connu sous le nom de *Tableau de Mademoiselle de Montpensier*, placé et fait pour animer le feu de la Ligue; il représentait les exécutions les plus inhumaines et les plus barbares, exercées par la reine d'Angleterre contre les catholiques. Il en fut ôté le 9 juillet 1587.

Au milieu de ce cimetière on remarquait un tombeau élevé, fermé par une grille de fer, couvert, et sur lequel était la figure d'un homme couché, ayant la tête appuyée sur une de ses mains, et le coude sur des livres. Il fut érigé pour conserver la mémoire d'un seigneur étranger, qui, à l'exemple de plusieurs autres, était venu exprès à Paris pour faire ses études dans l'Université, ce qui marque dans quelle réputation elle était alors. Les épitaphes qui se lisaient autour de ce monument méritent d'être rapportées ici.

En souvenance du très-noble sang des comtes de Phrise Orientale, aussi pour les dons de grâce, tant de l'esprit que du corps de feu noble homme Ennon de Emda, élu gouverneur et satrape de la cité de Emda, qui, sur le cours de ses études, fut ici ravi par mort, en l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de son pays et de tous ses amis : nobles femmes, sa mère-grand et sa dolente mère, ont, à leur cher et unique fils, fait dresser ce présent tombeau, en témoignage du devoir de vraie et pure amitié, et certaine espérance de la résurrection du corps qui ici repose. Il trépassa l'an de N. S. 1545, le 18 de juillet.

Nobilitate generis comitum Orientalis Phrisiæ, et animi corporisque dotibus præclaro D. Ennoni de Emda, Civitatis Emdensis Præposito ac electo Satrapæ, propter certam hujus corporis resurrecturi spem, ac in amoris sinceri testimo-

nium, avia, materque pia unico suo filio, qui hic ex studiorum cursu, patriæ, amicis omnibus magno cum luctu, anno ætatis suæ XXIII, morte præreptus est, hoc monumentum statuerunt. Anno Domini 1545, 18 julii.

Quid fuerim, nostra hæc recubans commonstrat [imago :
Quid sim, quam teneo, putrida calva docet.
Peccati hanc nobis pœnam ingenuere parentes·
Cujus sed Christus solvere vincla venit,
Hic mihi viventi spes qui fuit, et morienti
Æternum corpus quale habet ille, dabit
Peccati, fidei, Christique hinc perspice vires.
Ut te mortifices vivificetque Deus.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-SULPICE. Le faubourg Saint-Germain s'était si fort accru en 1643, que l'église de Saint-Sulpice devint trop petite. D'ailleurs elle menaçait ruine, et il fallait absolument la réparer, ou en faire élever une autre qui fût plus grande et plus solidement bâtie. Après plusieurs assemblées des plus illustres paroissiens, surtout en présence du prince de Condé, il fut résolu de bâtir une nouvelle église, qu'on commença en 1646, sur les dessins de Christophe Gamart, un des meilleurs architectes de son temps. Le 20 février de cette année, la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, assistée de madame la princesse de Condé, de madame la duchesse d'Aiguillon, de madame la comtesse de Brienne, de MM. les ducs de Guise et d'Uzès, vint à l'ancienne église où elle fut reçue par M. Alin, évêque de Cahors, et par M. Olier, curé, avec tout son clergé. Après que S. M. eut fait sa prière, elle fut conduite processionnellement dans le cimetière à l'endroit où devait être le maître-autel de la nouvelle église, où après les prières ordinaires, S. M. descendit dans les fondements, y posa et maçonna la première pierre. Cette première pierre est dans le massif qui devait porter, et a porté pendant cinquante ans le maître-autel. C'est où est maintenant le chandelier au fond du chœur. La mort de Levau, qui avait succédé à Gamart, étant arrivée quelque temps après, obligea les marguilliers de confier la conduite de ce bâtiment à Daniel Gittard, architecte.

Chaque pilier du chœur est orné d'une statue de pierre de Tonnerre, de l'ouvrage du fameux Bouchardon.

La chapelle de la Vierge attire les regards par les ornements de peinture et de sculpture qui y sont prodigués. Les peintures de la voûte sont à fresque, et de l'ouvrage de François Lemoine, mort premier peintre du roi.

Avant que de parler des personnes remarquables qui ont été inhumées dans cette église, l'on doit à la mémoire de défunt son illustre pasteur, messire Languet de Gergy, la description du superbe mausolée que son successeur et MM. les marguilliers lui ont érigé, pour faire passer à la postérité ses qualités si estimables et si rares, même dans ceux de son état. Une des plus essentielles a été la charité vigilante et attentive de ce pasteur, pour tous les besoins de ses brebis. Les enquêtes et les courses les plus pénibles ne lui coûtaient rien pour découvrir les misères cachées et honteuses, et pour essuyer les larmes de l'affreuse nécessité, par des aumônes abondantes dans les temps les plus durs et les plus difficiles, tels que ceux des calamités publiques; il a porté ses secours jusque dans le sein de la noblesse, en procurant à des demoiselles sans fortune un asile à leur vertu, et une éducation chrétienne et convenable à leur naissance, jusqu'à un certain âge. Son zèle pour la maison du Seigneur lui fit entreprendre, en 1619, d'achever son église; mais sa mort en 1750 a seule interrompu son ardeur infatigable pour l'exécution de ce projet. Voici la description du mausolée de ce pasteur :

Un sarcophage ou tombeau de marbre vert antique est posé sur un grand piédestal de marbre jaune de Rennes, dont le plan est légèrement cintré en saillie dans son milieu. Le socle de ce piédestal est de brèche violette. Sur ce tombeau, dans son extrémité du côté droit, on voit l'Immortalité, représentée par une figure de marbre blanc, et de dix pieds de proportion : ses ailes sont déployées pour lui donner du mouvement; d'une main elle repousse le voile funèbre, dont la mort était prête de couvrir la figure de M. Languet, et de l'autre, elle tient un cercle d'or; son emblème ordinaire est une branche de laurier; sous son bras est le plan géométral de son église, tracé en or sur une planche ou feuille volante de bronze; elle a une couronne antique sur la tête. Auprès d'elle, et dans le milieu du monument, est la figure de ce digne pasteur, de grandeur naturelle, admirable dans toutes ses parties, mais surtout dans la plus essentielle, qui est l'expression de piété et d'adoration majestueuse répandue sur toute sa physionomie : ses bras sont élevés vers le ciel, où se portent ses regards; il est à genoux, en surplis et en étole, sur un carreau de marbre brocatelle, avec des glands de bronze doré. On ne saurait refuser son admiration à cette belle figure. La mort derrière lui renversée, est représentée par un squelette de bronze, dont la moitié est cachée par cette draperie mortuaire, levée par l'Immortalité : ses ailes sont déployées; d'une main elle tient sa faulx; son autre bras est étendu en l'air, sans que l'on en voie la raison. Cette draperie, qui la couvre en partie, est de deux marbres; ce qui la fait paraître extrêmement pesante. Celui de dessous, et qui paraît le plus, est bleu turquin, et son revers d'une espèce d'albâtre jaunâtre; ses extrémités sont enrichies d'une frange de bronze doré. Au bas du tombeau, sur le piédestal, sont deux petits génies en marbre blanc; l'un est celui de la Religion, et l'autre celui de la Charité, qui groupent avec un cartel de bronze, où sont les armes de ce pasteur. Le premier est désigné par une croix de même métal, qu'il tient d'une main, avec un missel à ses pieds. Celui de la Charité est appuyé

sur une corne d'abondance, d'où sortent des fruits qu'il paraît répandre ; symbole de la profusion de ses aumônes. Derrière ce grand monument s'élève une pyramide de brèche d'Aleth, de deux pouces de saillie, sur un fond de marbre blanc veiné, dont est revêtu tout le mur de l'arcade, ainsi que son archivolte et ses pieds droits : sur la face du milieu du piédestal est une table en saillie, de marbre blanc, arrêté en apparence par quatre boulons dont les têtes sont dorés, sur laquelle est gravée l'épitaphe suivante latine :

D. O. M.

Hic requiescit in Domino Joan. Bapt. Joseph Lauguet de Gergy e stirpe nobili, apud Burgundiones ortus, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor Sorbonicus, Sancti Sulpitii Paroeciæ per XXXV annos Rector; extrema ætate Abbas B. Mariæ de Bernaio, toto vitæ decursu Deiparæ fervidus Cultor et magnificus; hujus quale et quantum vides Templi Ædificator, quam Fabricam, nullæ copiæ cum adessent, pie fidenti concessit animo, favente regia pietate condidit. Præcipua illi cura et propensior viva Christi domicilia tueri : ut in exploranda egestate perspicax, sic in depellenda effusus; egentes fovebat egens ipse; vestiebat ipse nudus; pascebat ipse esuriens; immortali fœnore, pauperibus divitum opes, divitibus pauperum preces concilians; felix cœlestis commercii Dispensator. In diluviis, in incendiis, in annonæ penuria, portus, perfugium, subsidium suis : acer, expeditus, efficax. Optimi cujusque operis munificus fautor, et ipse auctor providus, infantis Jesu, infantes alumnas parthenone nobili excepti, enutrivit, informavit. Hunc optimates sapientem in consiliis arbitrum, Grex Ducem, Pastorem, patrem; Lutetia Civem beneficum, Ecclesia Doctorem et exemplum luxerunt. In cœlo cum Angelis ob virtutum decora, in terra nobiscum per beneficiorum monumenta æternum victurus. Obiit die XI Octobris an. M D CC L, ætatis LXXVI.

Joannes Dulau d'Allemans, tanti viri successor et hujus Basilicæ Æditui, amoris et grati animi causa flentes PP.

On ne saurait refuser des louanges à l'auteur de ce riche tombeau, Michel-Ange Slodtz, sculpteur habile et renommé. Son intention a été d'imiter le mélange des marbres avec le bronze et la dorure, dont on voit en Italie plusieurs monuments d'un très-heureux effet. Si celui-ci n'a pas eu tout le succès que l'auteur s'en promettait, ç'a été par l'impossibilité d'avoir à son choix, dans l'abondance des marbres que possèdent les ultramontains, la variété prodigieuse de leurs couleurs nécessaires, pour former cette harmonie avec le bronze et la dorure, et qui fait autant de plaisir à l'œil, que les accords dans la musique en font à l'oreille. On doit toujours être très-obligé à ce grand sculpteur d'avoir osé le premier en concevoir le projet, et le courage d'en entreprendre l'exécution dans une chapelle où le défaut d'espace est le premier obstacle à l'heureux effet de cette grande machine. La chapelle où est placé ce beau monument est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, patron du défunt.

Il y a dans cette église un grand nombre de sépultures de personnes illustres, dont on voit les épitaphes, entre autres, celles de M. de Besanval de Meysonier, du maréchal de Lowendal, de la duchesse de Lauraguais en petit et en demi-base, de Bouchardon, avec cette inscription sur une urne,

Ut flos ante diem flebilis occidit,

qui fait connaître que la mort l'avait enlevée dans une grande jeunesse, etc., etc. Les illustres qui y sont enterrés sont les savants Claude Dupuy, Pierre Michon, connu sous le nom d'abbé Bourdelot, François Blondel, Barthélemi d'Herbelot, dom Gaëtano Julio Zumbo, gentilhomme sicilien, génie admirable pour la sculpture et la peinture, et qui a laissé à Paris trois ouvrages de sculpture, dont les figures colorées au naturel font encore regretter sa perte. L'un de ces ouvrages est une tête anatomique dont il fit présent à l'Académie royale des sciences, et qu'elle conserve précieusement. Les deux autres représentent, l'un la Nativité, et l'autre la Sépulture de Jésus-Christ. L'auteur a souvent dit qu'il avait choisi ces deux sujets pour avoir occasion d'exprimer deux passions contraires, la jôie et la tristesse. M. de Piles, grand connaisseur, a fait une savante description de ces deux excellents morceaux. On la trouve à la fin de son cours de peinture. Cette église renferme aussi les sépultures de Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, vèuve de François de la Mothe, comte d'Aulnoy, de Roger de Piles, d'Elisabeth-Sophie Chéron, de l'Académie royale de peinture, et de celle de Ricovrati de Padoue, morte femme du sieur Le Hai, professeur de mathématiques ; de Jean Jouvenet, peintre ordinaire du roi, d'Etienne Baluze, de Michel de Marolles, abbé de Villeloin, etc., etc., etc.

Saint-Victor, ancienne abbaye. — A côté du grand autel, contre la nef, a été transporté le corps de Thomas, prieur de cette abbaye, d'abord inhumé dans le cloître, puis transféré dans la chapelle de Saint-Denis, et enfin dans le chœur, où on lit cette épitaphe sur une table de marbre :

HIC JACENT

B. Thomæ à Sancto Victore ossa veneranda; qui inter Stephani, Episcopi Parisiensis, manus, pro Ecclesiastici juris deffensione Martyr occubuit anno Domini 1130. Devoti posuere Syncanonici Victorini anno Christi 1667. prid. kal. janu.

Pour l'intelligence de cette épitaphe, il faut savoir qu'Etienne de Senlis, étant évêque de Paris, Thibaut de Noteret, archidiacre de Brie, mit son archidiaconé en in-

terdit, pour un vol fait à un chanoine de Paris. Etienne, qui n'avait été informé du vol et de l'interdit qu'après coup, regarda cette conduite comme un attentat à la juridiction episcopale, et leva l'interdit. Thibaut se pourvut devant le clergé de Paris, qu'il assembla exprès ; mais la décision lui fut contraire, et la sentence d'Etienne confirmée. L'archidiacre de Brie en appela encore au Pape Innocent II, qui nomma trois cardinaux pour terminer ce différend. Leur décision, qui est datée de l'an 1127, fut approuvée par le Pape, et entièrement contraire à Thibaut, qui promit de se conformer à ce qui venait d'être réglé. Comme l'évêque Etienne avait une confiance entière en Thomas, prieur de Saint-Victor, qu'il appelait *son œil et son pied*, Thibaut, ne doutant point que ce ne fût lui qui eût excité l'évêque à le poursuivre jusqu'à la sentence définitive du Pape, lui en conserva une haine implacable, et le fit assassiner par ses parents, pour ainsi dire entre les bras de l'évêque, lorsqu'ils revenaient de l'abbaye de Chelles, où ils étaient allés pour faire quelque réforme. Cet assassinat fut commis proche de Gournay-sur-Marne, l'an 1130. Etienne en eut tant de douleur, qu'après avoir prononcé une sentence d'excommunication contre les complices de ce crime, et ceux qui recevraient les meurtriers, il se retira à Clairvaux, d'où il écrivit au Pape et à Geoffroy, évêque de Chartres, son légat, afin qu'ils en fissent justice. Saint Bernard en écrivit aussi au Pape, voulant exciter son zèle contre une action aussi horrible, et lui demanda la punition de l'archidiacre, premier auteur de ce meurtre. Geoffroy ordonna aux évêques de Reims, de Rouen, de Tours et de Sens, de se trouver au concile de Jouarre, et d'y procéder contre les auteurs du meurtre, suivant la rigueur des canons. On n'a point les actes de ce concile, mais on sait par une lettre du Pape Innocent II, adressée aux évêques qui y avaient assisté, qu'ils excommunièrent tous ceux qui avaient eu part à l'assassinat ; et que le Pape, en confirmant ce jugement, avait ajouté qu'on cesserait de célébrer le service divin dans tous les lieux où se trouveraient ces meurtriers, et que Thibaut et les autres seraient privés de leurs bénéfices. Quoique saint Bernard qualifie Thomas de martyr bienheureux, et que les chanoines de Saint-Victor lui aient donné cette qualité dans l'épitaphe qu'ils firent mettre sur son tombeau en 1667, il n'a cependant jamais eu aucun culte public.

Au milieu du chœur est une tombe de cuivre, sur laquelle on lit cette épitaphe :

SISTE GRADUM VIATOR, TANTISPER, DUM HÆC PERLEGERIS.

Hoc tumulo Petri Lizeti, Σῶμα (corpus), anima quondam Σῆμα (sepulcrum) jacet. Qui olim ob heroicas animi sui dotes, vir singulari memoria, et summa jurisprudentia, in supremum Parisiensis Centuriæ Senatum a Rege Ludovico XII, adscitus Senatoris munere triennio functus est; deinde Triumviratus Regii Advocati munus duodecim annis Divo Francisco primo feliciter obivit; ac demum ob suæ vitæ integritatem, in summum Curiæ Magistratum evectus, justitiæ habenas viginti annorum curriculo ita moderatus est, utqui religiosæ domus Abbas, volente Henrico II. fieret, dignus omnium calculo videretur. Cujus spiritus terram linquens, cœlum tandem conscendit 1554, septimo idus junii, annos natus 72.

Pierre Lizet était né à Salers, petite ville de la haute Auvergne. Son esprit, et les connaissances qu'il avait acquises dans la Jurisprudence, l'élevèrent par degrés à la charge de premier président au parlement de Paris. Il avait commencé par être avocat, puis il fut fait conseiller par le roi Louis XII, ensuite avocat du roi, et enfin premier président. Il exerça cette charge pendant vingt ans avec beaucoup de capacité, d'intégrité et de désintéressement ; mais ayant déplu à la maison de Lorraine, et la duchesse de Valentinois ne voulant souffrir dans les premières places que des personnes qui fussent absolument à elle, on ôta la charge de premier président à Lizet ; et, en 1550, on lui donna pour récompense l'abbaye de Saint-Victor, qui jusqu'alors avait été en règle. Pour ne rien altérer de la régularité, Lizet se fit ordonner prêtre dans la chapelle de l'infirmerie de cette maison, par Eustache du Bellay, évêque de Paris, l'an 1553. A peine fut-il nommé abbé, qu'il fit imprimer, en 1551, un gros livre intitulé : *De sacris Libris in linguam vulgarem non vertendis*, etc., *adversus Pseudo-Evangelicam hæresim*. Cet ouvrage ne lui fit point d'honneur, et fit voir qu'on peut être savant jurisconsulte et très-mince théologien. Théodore de Bèze fit à ce livre une réponse burlesque, intitulée : *Epistola Magistri Benedicti Passavanti*, etc., qui est aujourd'hui plus connue que le livre de Lizet.

Dans la chapelle de Saint-Denis est la tombe et l'épitaphe de Pierre le Mangeur, *Petrus Comestor*, célèbre théologien, décédé en 1185, le 21 octobre. Ce savant était né à Troyes, et fut doyen de l'église de cette ville. Il fut ensuite chancelier de celle de Paris ; il enseigna la théologie, et donna au public l'*Histoire scolastique*, ouvrage qui eut un grand cours pendant les deux ou trois siècles suivants, et qui fut regardé comme un corps complet de théologie positive. L'auteur se retira à Saint-Victor, où il mourut ; voici son épitaphe :

Petrus eram, quem Petra tegit, dictusque Comestor,
Nunc Comedor ; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

Dans la chapelle de Notre Dame de Bonne-Nouvelle a été enterré Odon, prieur de Saint-Victor, qui fut choisi pour abbé de

Sainte-Geneviève, lorsqu'on y constitua des Chanoines réguliers de Saint-Victor. Il existe des lettres de lui. On lit sur sa tombe :

Martyris Odo, Prior prius, post Virginis Abbas,
Martyrium didicit virginate sequi.
A Victore rosas certaminis, a Genovefa
Lilia purpurei plena pudoris habens;
Intulit hos flores Paradiso tempore florum
A puero senior, in sene Virgo puer,
Mitis cum Moyse, cum Nathanaele fidelis,
Cum Samuele sacer, cum Simeone timens.
Ne pereas per eum te, Parisius, Paradiso
Orba parente para, non paritura parem.

Léonius était chanoine de Saint-Benoît de Paris, lorsqu'il se fit moine de Saint-Victor. L'abbé Lebeuf prétend qu'il était chanoine de Notre-Dame. Il était poëte latin, et quelques-uns ont prétendu qu'il était l'inventeur de cette espèce de vers rimés à l'hémistiche et à la fin, que l'on nomme *léonins*. L'invention de ces vers est certainement plus ancienne que ce poëte. Sauval dit qu'on en faisait déjà du temps de Néron; d'autres l'attribuent au Pape Léon, deuxième du nom, qui vivait en 683; et d'autres enfin, veulent que l'hymne composée par Paul Diacre, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, laquelle commence ainsi,

Ut queant laxis resonare fibris,
Mira gestorum famuli tuorum, etc.

ait été le modèle de cette espèce de poésie. L'ancienneté de l'invention ne prouve point qu'on ait pu donner le nom de léonins à cette sorte de vers, que Léonius avait peut-être plus particulièrement imitée que les autres. Léonius mourut au mois de décembre 1187; mais on ne sait plus dans quel endroit de la maison il a été inhumé.

Adam de Saint-Victor y reçut aussi la sépulture au mois de juillet 1192. Il avait composé divers ouvrages de piété et excellents. Les vers, qu'on a mis pour lui servir d'épitaphe, sont de lui.

Hæres peccati, natura filius iræ,
Exiliique reus nascitur omnis homo.
Unde superbit homo? Cujus conceptio culpa;
Nasci pœna, labor vita, necesse mori.
Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana;
Inter vana nihil vanius est homine.
Dum magis alludit, præsentis gloria vitæ,
Præterit, imo fugit; non fugit, imo perit,
Post hominem vermis, post vermen fit cinis, heu [heu!
Sic redit ad cinerem gloria nostra suum.

Adam avait voyagé jusque dans la Grèce, et y avait composé quelques-unes de ses poésies sacrées.

Hugues de Saint-Victor qui, par l'éminence de son esprit et de son savoir, avait mérité qu'on le nommât un second saint Augustin, mourut le 11 février 1140, et fut inhumé dans le cloître, où l'on mit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Conditur hoc tumulo Doctor celeberrimus Hugo,
Quam brevis eximium continet urna virum!
Dogmate præcipuus, nullique secundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore, stylo.

Dans le même cloître, auprès du réfectoire, est le tombeau et l'épitaphe d'Obizon, médecin du roi Louis le Gros, lequel, après s'être fait une grande réputation dans le monde, et après avoir acquis des biens considérables, apporta ses talents, sa gloire et ses richesses dans cette maison, et consomma le sacrifice qu'il en fit, en s'y consacrant lui-même à la vie religieuse. Voici l'inscription également chrétienne et élégante qu'on y lit :

Respice qui transis, et quid sis disce ve unde,
Quod fuimus nunc es, quod sumus istud eris.
Pauper Canonicus de divite factus Obizo
Huic dedit Ecclesiæ plurima, seque Deo.
Summus erat Medicus, mors sola triumphat in illo,
Cujus adhuc legem nemo cavere potest:
Non potuit Medicus sibimet conferre salutem,
Huic igitur Medico, sit medecina Deus.

Richard de Saint-Victor, mort le 10 mars 1173, fut aussi enterré dans ce cloître, et sur sa tombe on lit :

Moribus, ingenio, doctrina clarus et arte,
Pulvereo hic tegeris, docte Richarde, situ,
Quem tellus genuit felici Scotia partu,
Te fovet in gremio Gallica terra suo.
Nil tibi Parca ferox nocuit, quæ stamina parvo
Tempore tracta gravi rupit acerba manu.
Plurima namque hic superant monimenta laboris
Quæ tibi perpetuum sunt paritura decus.
Segnior ut lento sceleratus mors petit ædes
Sic propero nimis it sub pia tecta gradu.

Dans le même cloître, à côté de la porte par où l'on va à la bibliothèque, on voit cette épitaphe :

HIC JACET

Jacobus d'Alesso, ex Divi Francisci de Paula sorore pronepos, Diaconus, noster Canonicus. Obiit 18 junii 1603.

Tam sanctos cineres pavidus venerare, viator;
Sanctus, vel sancto proximus ille fuit.

Claudius de la Lane S. C. P. de Montebeonis, avunculo suo posuit.

Les deux vers qu'on vient de lire sont de Santeuil, dont on va bientôt parler.

Les plus célèbres d'entre les écrivains de Saint-Victor, outre ceux que nous venons de citer, sont Achard, second abbé, fait évêque d'Avranches en 1162, et dont on a quelques sermons; Ervise ou Ernise, quatrième abbé; de Guarin, cinquième abbé; Absalon, huitième; Jean le Teutonique, neuvième; Guillaume de Saint-Lô, vingt-deuxième abbé.

Les autres écrivains sont Jonas, chanoine; ses lettres sont citées dans le *Gallia Christ.*,

t. VII. col. 677. Pierre, de Poitiers; Jean, connu par son *Mémorial d'histoire*; Gauthier, premier prieur, qui écrivit contre Abailard; Garnier, sous-prieur, dont un ouvrage roule sur l'histoire naturelle; Menendus, chanoine et pénitencier de Saint-Victor, en 1218, connu par sa *Lettre au pénitencier du Pape Honorius III, sur l'absolution des écoliers qui se battent en voyage;* Robert de Flamesbure, autre pénitencier de Saint-Victor dont on a des fragments du Pénitentiel, à la fin de celui de Théodore de Cantorbéry; Godefroi, auteur du *Microcosmus et Anatomia corporis Christi;* Simon, *de Capra aurea,* assez bon versificateur, et duquel l'abbé Lebeuf pense que sont toutes les épitaphes de cette abbaye en distiques latins, non rimés à l'hémistiche; l'abbé Pierre Le Duc, décédé en 1400, auteur de quelques traités de Théologie et sermons conservés dans la bibliothèque; Jean de Montholon, docteur en droit, et chanoine, auteur d'un *Breviarium juris*, edit. d'Henri Etienne, 1520; Nicolas Grenier, prieur, à qui l'on doit divers ouvrages, depuis l'an 1539 jusqu'en 1563, presque tous contre les calvinistes; Nicolas Coulomb, prieur, auteur de plusieurs écrits de piété, mort en 1626; Jacques de Toulouse, prieur perpétuel, qui a laissé en plusieurs volumes manuscrits, *l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Victor,* que M. Gourdan, chanoine de la maison, a essayé d'augmenter, en la mettant en français. Ce dernier est très-connu parmi les liturgistes, pour le grand nombre de proses dont il est auteur. Nous finirons par Jean-Baptiste de Santeuil.

Jean-Baptiste de Santeuil, chanoine régulier de cette abbaye, et un des plus excellents poëtes latins du dernier siècle, mourut à Dijon, le 5 août 1697, à deux heures après minuit. Son corps fut transporté ici, et inhumé dans ce cloître, où on lit les deux épitaphes suivantes, dont celle qui est en vers est de M. Rollin, si connu par ses ouvrages. Voici comme ces épitaphes sont conçues et figurées:

F. Joannis Bapt. de Santeuil,
Parisini, Subdiaconi, et Can. nostri

EPITAPHIUM.

Quem superi præconem, habuit quem sancta Poetam
Religio, latet hoc marmore Santolius.
Ille etiam heroas, fontesque, et flumina, et hortos
Dixerat: at cineres quid juvat iste labor?
Fama hominum, merces sit versibus æqua profanis:
Mercedem poscunt carmina sacra Deum.
Obiit anno Domini M DC XCVII.
Nonis augusti. Ætatis LXVI. Professionis XLIV.

Est Deus
Qui fecit me
qui dedit
Carmina
Iob. 35. 10.

A + Ω

F. Joannes-Baptista de Santeuil, hujus Abbatiæ Canonicus Regularis et Subdiaconus: qui sacros hymnos piis æque ac politis versibus ad usum Ecclesiæ concinnavit. Obiit die quinta augusti anno reparatæ salutis 1697. Ætatis 66. Canonicæ Professionis 44.

A † Ω

Dicat omnis Populus amen et hymnum Domino.
Par. 16. 35.

Plusieurs autres personnes illustres par leur naissance, ou par leur esprit, ont aussi été inhumées dans l'église ou dans le cloître de cette maison; mais il ne sera parlé ici que de M. du Bouchet, de M. Mainbourg, et de M. Bouillaud.

Louis Mainbourg, ayant été congédié de la société des Jésuites, se retira à Saint-Victor, où il mourut le 13 d'octobre 1686, agé de soixante-dix-sept ans. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages, écrits avec plus d'agrément que de vérité.

Ismaël Bouillaud était de Loudun, et très-savant dans les mathématiques, dans la jurisprudence et dans l'histoire; son esprit et son savoir lui avaient procuré des emplois de confiance et de distinction; il mourut le 25 de novembre 1694.

Henri du Bouchet, seigneur de Bourneville, conseiller au parlement de Paris, a trop mérité de cette maison et du public, pour n'avoir pas ici un article étendu, et qui rende à sa mémoire une partie de la reconnaissance qui lui est due. Ce magistrat, par son testament, reçu le 27 mars 1652, par Jean Le Caron, et Philippe Gallois, notaires au Châtelet de Paris, choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Victor, légua sa bibliothèque aux chanoines réguliers de cette abbaye, à condition que les gens d'étude auraient la liberté d'aller étudier en la bibliothèque de ladite abbaye trois jours de la semaine, trois heures le matin, et quatre heures l'après dîner; lesquels jours sont le lundi, mercredi et samedi. Il y ajouta encore quelques autres conditions; entre autres celle-ci, qui porte qu'on ne pourra aliéner ni vendre ses livres: *ea conditione quod abbas et conventus non possint alienare vel vendere.* M. du Bouchet légua auxdits religieux 340 livr. 1 s. 9 d. de rente, à prendre sur les gabelles, pour en jouir par eux à perpétuité, et être employées aux nécessités desdits religieux, qui seront tenus de faire que l'un d'eux se trouve aux jours marqués à la bibliothèque, pour avoir soin de bailler et de remettre les livres après que les étudiants en auront fait. De plus, ledit testateur donna et légua auxdits religieux 370 liv. de rente, à prendre sur le clergé de France; à la charge que cette somme ne pourra être divertie et employée à autres choses qu'à l'achat des livres nouveaux, à réparer ceux qui en auront besoin, et aussi à faire mettre les armes dudit testateur sur tous lesdits livres, et sur ceux qui seront achetés. On a mis, près de la porte par laquelle on entre

dans la bibliothèque, le buste en marbre de M. du Bouchet, avec cette inscription :

EPITAPHIUM

Siste Viator.

Hic inter Sanctorum Doctorum, nobiliumque reliquias, miscentur cineres V. C. Henrici du Bouchet, in suprema Galliarum curia Senatoris ; cui nobile Buchetiorum Elbemæorumque genus sanctitas, integritas singularis in munere, doctrina et eruditio immensa, cujus monimentum ære perennius reliquit in præclaro Bibliothecæ dono, quam Remp. litterariam cohonestavit, in hac regali Abbatia, musarum apotheca, immortalitatem conscivere ; tu ne ingratus abscede : vita functo bene precare, a quo tu immortalitatem nanciscere, accepisti. Obiit æra Christi anno 1654. die 25 aprilis, ætatis 61.

(HURTAUT et MAGNY.)

On a vu, dans la notice précédente, l'épitaphe de Hugues de Saint-Victor ; nous ajouterons à ce que dit Hurtaut de cet homme célèbre, les renseignements suivants, relatifs à sa vie et à ses ouvrages. Ils sont extraits d'une communication faite par M. Hauréau, au Comité des chartes (1).

Nous empruntons ces documents à un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qui a successivement porté les nos 122 et 668, et qui figure aujourd'hui sous le numéro 473, parmi les volumes de cette abbaye qui sont entrés à la Bibliothèque nationale. C'est un recueil écrit au XIVe siècle, et composé de divers fragments relatifs à l'histoire de Saint-Victor, à la suite desquels viennent quelques opuscules théologiques. C'est là, sans doute, que Martène a pris la notice sur Adam de Saint-Victor, qu'il a insérée dans le tome VI de son *Amplissima collectio ;* mais il a négligé d'autres notices non moins intéressantes, qui concernent Huges et Richard. Nous les publierons successivement.

Aujourd'hui, nous donnerons un éloge de Hugues de Saint-Victor, et deux catalogues de ses œuvres, auquels il sera nécessaire de joindre quelques notes.

I.

Advertendum quod circa annum Domini millesimum XXXVIII, ordo canonicus sancti Victoris Parisiensis celebrisque fama per orbem habebatur, præcipue propter famosas quasdam et insignes personas, moribus et scientiis adornatas, quas in diversis diversarum mundi partium ecclesiis sparsit, velut vitis fœcunda palmites proferens transplantandos. Hoc enim tempore fuerant ibidem accepti canonici professi prelati in Ecclesia Romana, duo cardinales, magister Yvo cardinalis et dominus Hugo, episcopus Tusculanus ; magister Achardus, episcopus Abricensis ; abbates quoque IX in ecclesia sancti Saturi Bituricensis, abbas Radulphus sanctæ Genovefæ Parisiensis, abbas Odo sancti Everti Aurelianensis, abbas Rogerus sanctæ Mariæ Augensis, alius sancti Bartholomæi Noviomensis, Garnerius sancti Vincentii Silvanectensis, Balduinus sanctæ Mariæ Alticrucis, Guibertus sancti Augustini de Busco in Anglia, Richardus sancti Jacobi de Guiguemora in Marchia, magister Andreas, magistrique Hugo, Richardus, Adam et Thomas, prior tunc Sancti-Victoris adductorque Stephani Parisiensis episcopi in episcopatu caute et subtiliter gubernando, adeo quod, sicut patet in epistola ipsius Stephani ad Innocentium papam, ipse enim Stephanus nihil in hoc laborabat, sed dictus Thomas prior totum faciebat : ideo occisus est et martyr factus a nepotibus archidyaconi Parisiensis Naucherii, viri nobilis, sed dissoluti. Unde cum a dicto priore Thoma reprehenderetur et inculparetur, insurgens in eum cepit persequi et tandem nepotibus crudeliter est occisus. Unde, ut vindicaretur ejus mors, sanctus Bernardus abbas et prædictus Stephanus episcopus hoc quomodo acciderat papæ Innocentio mandaverunt. Unde, propter eorum cogens mandatum, papa fecit eum de claustro extractum infra ecclesiam, scilicet in capella Sanctæ Crucis, honorifice VII idus martii sepelire.

Circa hoc tempus obiit magister Hugo de Sancto-Victore, IIII ydus februarii, summus in philosophicis disciplinis et theologia, ut patet ex libris et tractatibus suis. Fecit enim de Sacramentis (1) libros duos, plures partes habentes, de Claustro Animæ intitulatum nomine Hugonis de Folieto (2), monachi

(1) *Bulletin du comité*, juillet 1851, p. 177.

(1) *Œuvres*, t. III, p. 487.

(2) L'ouvrage qui a pour titre *De Claustro animæ* a été imprimé plusieurs fois. Les manuscrits l'attribuent à Hugues de Saint-Victor, à Hugues de Fouilloi ou de Foulois, moine de Corbie, et à Hugues, chanoine de Saint-Laurent. L'*Histoire littéraire* (t. XII, p. 492 et suiv.) établit que Hugues de Fouilloi n'a jamais été religieux de Corbie, mais chanoine de Saint-Laurent de Heilli, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, qui dépendait, au temporel, de l'abbaye de Corbie. Ainsi le chanoine de Saint-Laurent et le prétendu moine ne font qu'un même personnage. Il reste à rechercher si ce Hugues de Fouilloi est désigné comme ayant écrit le *De Claustro animæ* à meilleur titre que notre Victorin. Comme ils ont été mystiques l'un et l'autre, à peu près au même degré, ce n'est pas en étudiant la doctrine de l'ouvrage qu'on en reconnaîtra l'auteur. Mais on remarquera que si les manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle nomment Hugues de Saint-Victor, les manuscrits antérieurs sont tous au nom de Hugues de Fouilloi. A cette preuve, déjà très-forte, se joignent les témoignages les plus formels de Guillaume de Nangis et d'Albéric des Trois-Fontaines. Aussi, Casimir Oudin et les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'hésitent-ils pas à placer le *De Claustro animæ* parmi les œuvres de Hugues de Fouilloi.

L'école de Saint-Victor protesta longtemps contre cette attribution. Les catalogues que nous reproduisons ici l'indiquent assez. Dans un manuscrit de Saint-Victor, inscrit sous le no 808, la main d'un religieux a effacé le nom de Hugues de Fouilloi, *de Fulleio*, placé par un copiste du XIIe ou du XIIIe siècle en tête de l'ouvrage réclamé par les Victorins pour leur glorieux confrère. Enfin, quelques exemplaires manuscrits du *De Claustro animæ* ont été

Corbiensis de Archa Noe (1), de Arra Sponsæ (2), de Anima Christi (3), Didascalicon (4) libros quinque, de perpetua virginitate sanctæ Mariæ (5) librum unum, de angelica hierarchia et ecclesiastica (1) librum unum,

composés avec des fragments de l'ouvrage original et d'autres fragments empruntés aux œuvres du religieux de Saint-Victor. Le n° 577 du fonds de Saint-Victor nous offre un curieux exemple de ces substitutions. Le quatrième livre de cet exemplaire ne contient aucune des allégories profanes ou mystiques qui ont révolté le goût des Bénédictins (*Hist. litt.*, t. III, p. 497) : il contient un traité sur les modes de la contemplation.

(1) C'est vraisemblablement l'ouvrage que notre second catalogue désigne sous ce titre : *De Archa Noe libri quatuor*. Cette paraphrase descriptive en quatre livres a été publiée dans le deuxième volume des *Œuvres* de Hugues de Saint-Victor (Rouen, 1648, in-fol. p. 298). Il faut la distinguer d'un autre traité qui a pour titre, dans l'édition de 1648 : *Mysticæ arcæ Noe descriptio*. Nous ferons remarquer que les auteurs de cette édition ont négligé de rechercher les meilleurs textes du *De Archa Noe* : celui qu'ils ont mis au jour est souvent incorrect, et, d'ailleurs, il est incomplet. Divers manuscrits leur auraient fourni plusieurs chapitres à joindre au quatrième livre. Nous désignerons entre autres le n° 856 de Saint-Germain des Prés, très-beau manuscrit du XIIe siècle.

(2) Titre inexact. Il faut lire : *De Arra animæ ;* ou mieux *Soliloquium de arra animæ*. Cet ouvrage a été imprimé dans le deuxième tome de l'édition de 1648, p. 223.

(3) *Decisio quæstionis de anima Christi*, dans le tome II de l'édition de 1648, p. 59.

(4) *Œuvres*, t. III, p. 1, sous ce titre : *Didascali libri*. Les éditeurs n'ont pas remarqué que le livre IV et une partie du livre V de ce recueil forment, avec de très-légères différences et des additions peu considérables, l'opuscule publié dans le tome I des *Œuvres*, p. 1, sous le titre de : *De scripturis et scriptoribus sacris Prænotatiunculæ*.

Les *Sex libri philosophici*, indiqués par l'*Histoire littéraire* comme finissant le manuscrit 6785 de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale (*Hist. litt.*, t. XII, p. 60), ne se trouvent pas dans ce volume, mais dans le n° 2532. Or ce n'est pas un ouvrage inédit, comme les Bénédictins le prétendent, mais c'est une copie du *Didascalicon* qui commence au second chapitre par ces mots : « Omnium expetendorum prima est sapientia. »

Notre catalogue ne donne que cinq livres au *Didascalicon*. On en compte sept dans l'édition de 1648.

(5) *Œuvres*, t. III, p. 81. Les Bénédictins refusent cet ouvrage au chanoine de Saint-Victor, pour l'attribuer à Hugues de Fouilloi ; mais ils ne donnent aucun motif à l'appui de leur opinion (*Hist. littér.* t. XII, p. 68). Dans sa notice sur Hugues de Fouilloi, dom Brial fait remarquer que la doctrine de cet opuscule ne s'accorde guère avec celle d'un chapitre de la *Somme*, publiée sous le nom de Hugues de Saint-Victor (*Hist. littér.*, t. XIII, p. 502). Personne ne conteste la *Somme* au Victorin : donc il faut retrancher du catalogue de ses œuvres, suivant dom Brial, le traité *De perpetua Virginitate Mariæ*. Il y a bien à cela quelque difficulté.

La dédicace de l'ouvrage commence par ces mots : « Sancto Pontifici, G. Hugo, beatitudinis tuæ servus. » Il est donc d'un docteur nommé Hugues. Il n'en manque pas au moyen âge ; mais comme on a des manuscrits de ce traité qui remontent au XIIe siècle, il faut nécessairement en trouver l'auteur parmi les maîtres du nom de Hugues qui professaient avant le XIIIe siècle. Or, la tradition ne désigne aucun d'eux comme ayant discuté la question de la virginité perpétuelle, si ce n'est Hugues de Saint-Victor. Outre le témoignage de nos deux catalogues, en voici d'autres. D'abord, celui de Henri de Gand, qui, dans son livre *De illustribus Ecclesiæ scriptoribus*, dit au sujet de notre Victorin : « Respondit cuidam beatæ Virgini Mariæ cum derogatione obloquenti et calumnianti, quod *virgo virginum* diceretur. » Cela contredit dom Brial. En outre, un manuscrit de la bibliothèque de Laon renferme plusieurs ouvrages du chanoine de Saint-Victor, copiés et réunis au XIIe siècle : or le traité *De perpetua Virginitate* est au nombre de ces ouvrages (Catal. des Manusc. des biblioth. des départ. Bibliothèque de Laon, n° 463) : ce qui prouve que, même au XIIe siècle, il en était considéré comme l'auteur. Il se retrouve encore dans les numéros 504 de la Sorbonne et 137 de Saint-Victor, qui sont d'autres recueils des œuvres du Victorin, formés au XIIIe siècle.

Voilà des arguments contre dom Brial. Nous nous abstiendrons de les faire valoir, et nous éviterons de conclure.

(1) *In Explanationem cœlestis Hierarchiæ magni Dionysii Areopagitæ libri* X ; *Œuvres*, t. I, p. 469. Ce commentaire sur la Hiérarchie céleste a été seul imprimé. Notre catalogue mentionne encore un commentaire sur la Hiérarchie ecclésiastique. Les Bénédictins disent à ce sujet : « Outre le commentaire imprimé de Hugues sur la *Hiérarchie céleste*, le manuscrit de la Bibliothèque du roi, coté n° 1619, renferme deux autres commentaires de notre auteur, qui n'ont point encore vu le jour : l'un sur la *Hiérarchie ecclésiastique* de ce saint, et l'autre sur ses *Lettres*. Cet exemplaire n'est pas unique. On en trouve un semblable dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai ; il est dit, à la tête de celui-ci, que la traduction du texte de saint Denys est de la façon de Hugues de Saint-Victor (SANDERUS, *Bibl. Man. Belg.*, p. 1, p. 112). C'est ce qu'il y a de meilleur ; car, pour les gloses, elles ne sont pas d'une grande utilité. » Il y a dans ces lignes plusieurs erreurs. Sanderus, et les Bénédictins après lui, donnent à la version du texte grec une singulière origine. Cette version serait l'ouvrage de Hugues de Saint-Victor ! Mais non : c'est une hypothèse qui doit dès l'abord être rejetée. Hugues de Saint-Victor, qui ne savait pas le grec, n'a pu traduire un livre grec. Nous avons sous les yeux un volume de la Bibliothèque nationale auquel les Bénédictins nous renvoient : il contient, en effet, plusieurs ouvrages du faux Denys, traduits en latin et accompagnés de diverses gloses ; mais le texte de ces ouvrages est la version latine de Jean Scot Erigène, telle (sans aucun changement) qu'on la rencontre, dans les plus anciens manuscrits. Pour ce qui concerne les gloses, autre erreur. Plusieurs gloses ont été placées à la marge du traité de la *Hiérarchie céleste*, celle de Maxime, celle de Jean Scot, celle de Jean de Sythople, surnommé le *Sarrazin*, et celle de Hugues de Saint-Victor, telle que nous la rencontrons dans le premier volume de ses *Œuvres*. Mais à la marge de la *Hiérarchie ecclésiastique*, il n'y a qu'une glose, celle de Maxime, suivant la version de Jean Scot Erigène. Si le catalogue de la Bibliothèque nationale donne cette glose au Victorin, il se trompe. Les Bénédictins pouvaient facilement corriger cette erreur sur un grand nombre d'autres manuscrits. Quant au manuscrit de Tournai, voici la note de Sanderus : « Item, libri VIII Dionysii ab eodem Hugone a Græco in latinum translati. » Il est vraisemblable que l'ouvrage divisé par Sanderus en huit

et multos tractatus de pertinentibus ad theologiam, ut de Virtute Ordinis (1), de Laude (2), de quinque Septenis (3), de Instructione Novitiorum (4), super Magnificat librum unum (5), super Lamentationes Iheremiæ librum unum (6), super Ecclesiasticen librum unum (7), Mappam Mundi (8), Flores ejusdem (9), libros de Grammatica (10), Ephi-

livres est la *Hiérarchie ecclésiastique*, qui se compose de sept chapitres, et non pas la *Hiérarchie céleste* qui en a quinze ; mais, qu'on le remarque, il s'agit ici d'un texte, et Sanderus ne dit pas qu'à ce texte soit jointe quelque glose. Le volume de Tournai ne présente donc aucune analogie, sous ce rapport, avec le n° 1619 du fonds du roi ; il ne renferme qu'une version latine mal à propos attribuée au chanoine de Saint-Victor.

Si donc, comme le déclare un de nos catalogues, Hugues de Saint Victor a commenté la *Hiérarchie ecclésiastique*, ce commentaire est à retrouver.

(1) C'est sans doute le traité qui, dans presque tous les manuscrits, est intitulé : *De Virtute orandi*, ou *De Virtute orationis*. Il est imprimé dans le tome II des *Œuvres*, page 238, sous le titre de *Liber de modo orandi*.

(2) Titre incomplet ; il faut lire : *De laude Caritatis ; Œuvres*, t. II, p. 253.

(3) *Œuvres*, t. I, p. 303.

(4) *Œuvres*, t. II, p. 26.

(5) *Œuvres*, t. I, p. 317.

(6) *Œuvres*, t. I, p. 146, sous ce titre : *Annotatiunculæ elucidatoriæ in Threnos Hieremiæ prophetæ.*

(7) C'est sans doute le même ouvrage qui, dans le second catalogue, est désigné sous le titre de : *Super Ecclesiasten homeliæ quindecim.* Il a été publié au tome I des *Œuvres*, p. 75. Dans l'ouvrage imprimé, les homélies sont au nombre de dix-neuf, et, comme le fait remarquer l'*Histoire littéraire*, elles ne vont pas au delà du quatrième chapitre de l'*Ecclésiaste :* il y a donc lieu de croire que nous ne possédons pas intégralement ce commentaire.

(8) Dans un des chapitres de l'*Arche mystique*, Hugues de Saint-Victor s'engage à mieux expliquer ailleurs la situation respective de l'Egypte et de la Palestine, et voici dans quels termes il prend cet engagement : « Quod quemadmodum secundum situm locorum competat, in descriptione Mappæ mundi postea clarebit ; quia Babylon ab Jerusalem est ad aquilonem, Ægyptus ad austrum. » Les auteurs de l'*Histoire littéraire* disent à ce propos : « Ce dernier ouvrage, s'il existe, échappe à nos recherches : mais il n'y a pas à douter que la mappemonde qui en était l'objet, ne fût une carte géographique. » Il est prouvé par nos deux catalogues que cette *Mappemonde*, ou cette *Description de la Mappemonde*, par Hugues de Saint-Victor, existait au XIVe siècle ; mais depuis cette époque n'a-t-elle pas été perdue? Il faut peut-être regarder comme un fragment de cette description un opuscule intitulé *De locis circa Jerusalem*, qui se trouve dans un manuscrit de Saint-Victor (n° 567, *olim* 801), avec d'autres œuvres du même docteur : mais c'est une hypothèse que nous émettrons de la voix la plus timide.

(9) Ce titre se retrouve dans le second catalogue. Nous ne savons à quel ouvrage il convient de l'appliquer, si ce n'est à quelques extraits des œuvres de Hugues qui se trouvaient à l'abbaye de Saint-Victor.

(10) Ouvrages inédits. Nos manuscrits ne nous offrent qu'un seul traité de Hugues de Saint-Victor sur la Grammaire, encore est-ce une copie moderne, qui se trouve dans le n° 1058 de Saint-Victor. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* nous avertissent que cette abbaye possédait un manuscrit plus ancien du même traité, dans un volume autrefois inscrit sous le n° 227 : mais il ne paraît pas que ce volume soit entré à la Bibliothèque nationale.

tomam in Philosophiam (1), Expositionem super Ezechielem (2), et alia plura et subtilia. Refertur etiam de ipso, quod cum jam fere laboraret in extremis ut nullum cibum retinere posset pro nimia infirmitate, divinitus enim inspiratus, distinxit hostiam non consecratam a consecreta, quam fratres ei attulerant ne turbaretur, dixitque : « Misereatur Deus vestri, fratres ; cur me deludere voluistis? Iste non est Deus meus quem deportastis. » Mox stupefacti corpus Domini attulerunt, sed, recipere non valens, elevatis in cœlum manibus ait : « Recidat filius ad patrem et spiritus ad eum qui fecit illum ; » et hæc dicens corpus Dominicum inter ejus manus cum anima evanuit ; spiritusque (sepultusque) est in claustro juxta introitum ecclesiæ sancti Victoris Parisiensis. Hic fuit Saxonicus genere et ortu, de potenti parentela, adduxitque apud Sanctum Victorem avunculum suum, cujus sumptibus fere tota ædificata fuit ecclesia Sancti Victoris et omnes officinæ.

II.

(Au folio 5 de notre manuscrit, on lit une épitaphe de Hugues de Saint-Victor, qui est tout à fait dépourvue d'intérêt. Nous la supprimons, pour donner le second catalogue des œuvres de Hugues, auquel cette prose emphatique sert de préface.)

De Sacramentis libri duo. Primus continet duodecim partes, secundus vero sexdecim (3).

De Medicina Animæ (4) ;

(1) Inédit. Nous en connaissons deux manuscrits, l'un dans le n° 1058 de Saint-Victor, l'autre, plus ancien, dans le n° 364 A de la Sorbonne. Voici le titre qu'il porte dans ce dernier volume qui paraît être du XIIIe siècle : « Epytoma Hugonis in philosophiam, et debet immediate præcedere Didascalicon. » C'est un dialogue entre divers interlocuteurs : Sosthènes, Indaletius et Dindimus, qui a pour objet la définition des diverses parties de la philosophie. Il commence par ces mots : Sæpe nobis, Indaleti, frater Dindimus iste noster... » On y trouvera des thèses platoniciennes. Dès l'origine de l'enseignement scholastique, les théologiens rationalistes étudièrent Aristote, les mystiques préférèrent Platon.

(2) Inédit. Le second catalogue donne ce titre : *Expositio litteralis visionis Ezechielis.* Nous ne connaissons aucun manuscrit de ce commentaire littéral sur Ezéchiel.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 487. Dans cette édition, le second livre du *Traité des Sacrements* se compose de dix-huit chapitres.

(4) *Œuvres*, t. II, p. 221. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'hésitent pas à compter cet ouvrage parmi ceux qui doivent être restitués à Hugues de Fouilloi. La raison qu'en donne dom Brial, c'est qu'on y trouve un grand nombre d'allégories, et que cet abus des tropes mystiques peut être signalé dans les autres écrits de Hugues de Fouilloi. Nous l'accordons ; mais le goût du chanoine de Saint-Victor est-il donc plus pur que celui du chanoine de Saint-Laurent? Dom Brial ajoute que quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale attribuent le *De Medicina animæ* à Hugues de Fouilloi. Nous avons recherché ces manuscrits, et le nom de Hugues de Fouilloi ne se lit que dans le numéro 2896. Il est vrai qu'ailleurs cet opuscule en accompagne d'autres qui sont considérés comme appartenant à Hugues de Fouilloi :

De Meditatione (1);
De Incarnatione Verbi (2);
De tribus Voluntatibus in Christo (3);
De Potestate et Voluntate Dei (4);
De Sapientia Christi (5);
De Substantia dilectionis (6);
De Operibus trium dierum (7);
De Anima libri (8);
De Claustro Animæ libri quatuor;
Libellus ad socium volentem nubere (9);
Expositio Orationis dominicæ (10);
De Archa Noe libri quatuor;
Didascalicon, de studio legendi, libri quinque;
De Virtute orandi;
De institutione Novitiorum commissorum ad religionem;

mais, dans plusieurs manuscrits de Saint-Victor, de la Sorbonne, etc., etc., il figure parmi les œuvres du Victorin. C'est pourquoi nous nous abstiendrons également de contester ou de confirmer l'attribution que les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont préférée.

(1) *Œuvres*, t. II, p. 284, sous le titre de *De Arte meditandi.*

(2) Le premier chapitre du second livre des *Sacrements* a pour titre : *De Incarnatione Verbi.* Nous croyons cependant que l'ouvrage ici désigné est celui qui a pour titre : *Apologia de Verbo incarnato.* — *Œuvres*, t. III, p. 68.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 56. Casimir Oudin avait cru devoir contester cet opuscule et le suivant au chanoine de Saint-Victor. Les Bénédictins les ont revendiqués pour lui (*Hist. litt.*, t. XII, p. 21).

(4) *Œuvres*, t. III, p. 55.

(5) *Œuvres*, t. III, p. 58.

(6) *Œuvres*, t. II, p. 4, sous le titre de : *De substantia charitatis.* On attribuait cet ouvrage à saint Augustin, avant qu'on eût mieux interrogé les manuscrits.

(7) *Œuvres*, t. II, p. 40. C'est le septième livre du *Didascalicon.* Il est séparé des autres dans la plupart des manuscrits, et forme un traité spécial.

(8) *Œuvres*, t. II, p. 132. Il n'y a guère de rapport entre ces quatre livres. Aussi les a-t-on souvent dispersés, pour placer le premier et le troisième dans les Œuvres de saint Bernard, le second dans les Œuvres de saint Augustin. Ellies Dupin veut les attribuer tous à Hugues de Fouilloi, mais rien ne l'y autorise. Sans les réclamer pour le Victorin, nous ferons observer, contre le témoignage des auteurs de l'*Histoire littéraire*, que plusieurs manuscrits de ces quatre livres de l'*Ame* portent le nom de Hugues de Saint-Victor. Il suffira de désigner les numéros 364 A de la Sorbonne et 678 de Saint-Victor. L'un et l'autre ils commencent par : « Incipit liber magistri Hugonis de Sancto Victore de Anima, continens quatuor libros partiales. » Le numéro 364 A de la Sorbonne paraît être de la fin du XIIIe siècle.

(9) *Œuvres*, t. II, p. 256. Comme l'ont fait remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire*, la plupart des manuscrits attribuent cet ouvrage à Hugues de Fouilloi (*Hist. litt.*, XIII, p. 509).

(10) Notre catalogue place parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor deux expositions de l'Oraison dominicale. Elles ont été imprimées l'une et l'autre. La première est le chapitre 2 du livre II des Allégories sur saint Mathieu, *Œuvres*, t. I, p. 292; la seconde commence au chapitre 3 et finit au chapitre 14 des mêmes Allégories. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* déclarent ne pas admettre que ces deux opuscules soient du Victorin; mais ils ne justifient pas cette déclaration, qui est peut-être téméraire, puisqu'elle est contredite par un grand nombre de manuscrits.

De disciplina Monachorum (1);
De arra Animæ;
De Cantico beatæ Mariæ (2);
De Vanitate mundi libri quatuor (3);
De laude Caritatis;
Item alius tractatus de dominica Oratione;
De Septem donis (4);
De amore Sponsi ad Sponsam (5);
Tractatus super Pulchritudines (6);
De Scriptura sacra et ejus Scriptoribus (7);
Epitoma in philosophiam;
Notæ de quinque libris Moysis et Judicum, et Regum (8);
Speculum ejusdem de Mysteriis Ecclesiæ (9);
De professione Monachorum (10);

(1) Les auteurs de l'*Histoire littéraire* placent un traité *De disciplina Monachorum* au nombre des ouvrages inédits de Hugues de Saint-Victor, et le mentionnent en ces termes : « Un traité *De Disciplina monachorum* fait partie du manuscrit 199 (de Saint-Victor) dont l'écriture semble appartenir au XIIe siècle. Le nom de Hugues dont il est orné paraît avoir été ajouté après coup. L'ouvrage débute ainsi : *Disciplina est conversatio bona et honesta, cui parum est malum non facere.* Nous ne corrigerons que les erreurs principales de cette notice. En effet, ce prétendu traité *De Disciplina monachorum* se trouve, comme ouvrage séparé, dans le manuscrit 199 de Saint-Victor (aujourd'hui 137); mais on le rencontre joint au traité *De Institutione novitiorum* dans un très-grand nombre d'autres manuscrits. Comment les Bénédictins ont-ils ignoré qu'il eût été publié? Il fait partie des *Œuvres*, t. II, p. 31, où il forme les chapitres 10-21 du traité *De Institutione novitiorum;* et c'est la place qui lui convient, car ce n'est pas un traité, mais un fragment. »

(2) *Œuvres*, t. I, p. 317.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 265. Oudin avait attribué ce livre à Hugues de Fouilloi. Ses motifs n'ont pas paru concluants aux auteurs de l'*Histoire littéraire.* Comme Oudin l'a fait remarquer, le *De Vanitate mundi* est du même auteur que les opuscules sur l'Arche de Noé; mais il n'y a aucune raison de disputer ces opuscules à Hugues de Saint-Victor. Nous ajouterons que le *De Vanitate mundi* est un dialogue, et que ce dialogue a pour interlocuteurs deux personnages désignés dans l'imprimé par les lettres D et I. Suivant les éditeurs des *Œuvres* et suivant les Bénédictins, ces lettres signifient sans doute *Docens, Interrogator*, mais un manuscrit de la Sorbonne (n° 304) nous donne une autre clef de l'énigme, en remplaçant le D par *Dindimus.* Il ne nous resterait alors qu'à traduire l'I par *Indaletus.* Indaletus, Dindimus, sont deux personnages que notre Victorin a déjà mis en scène dans son *Epitoma in philosophiam*, et c'est une nouvelle preuve que le *De Vanitate mundi* n'est pas l'ouvrage du chanoine de Saint-Laurent.

(4) C'est un autre titre du traité *De Septenis.*

(5) *Œuvres*, t. II, p. 244. Cet ouvrage est jugé par les Bénédictins indignes de Hugues de Saint-Victor (*Hist. litt.*, t. XII, p. 70).

(6) Titre mystique de quelque fragment confondu dans les Mélanges.

(7) *Œuvres*, t. I, p. 1.

(8) *Œuvres*, t. I, p. 10, 37, 42.

(9) *Œuvres*, t. III, p. 333. Il est vraisemblable que l'auteur du catalogue désigne plus loin le même ouvrage sous le titre de *Mysterium Ecclesiæ.*

(10) Nous ne connaissons pas ce traité, s'il faut le distinguer de celui qui a pour titre : *De Institutione novitiorum et disciplina monachorum.* Il y a un traité de saint Bernard qui, dans les manuscrits, porte ce titre de *De Professione monachorum.*

Distinctiones vocabulorum (1);
De Conscientia (2);
Confessio ejusdem ad abbatem (3);
De Differentia divinæ ac mundanæ theologiæ (4);
Super cœlestem Iherarchiam capitula quindecim;
Benjamin ejusdem (5);
Mysterium Ecclesiæ;
Expositio litteralis visionis Ezechielis;
Expositio super Cantica (6);
Bestiarium ejusdem (7);
Super Ecclesiasten Homeliæ quindecim;
Liber de Grammatica;
Sententiæ ejusdem (8);

(1) On ignore à quel ouvrage ce titre se rapporte. C'est peut-être le traité *De Proprietatibus et Epithetis rerum*, qui, dans les *Œuvres*, t. III, p. 461, forme le quatrième livre du Bestiaire. Nous ne saurions trop souvent faire remarquer que les éditeurs des *Œuvres* ont composé des ouvrages en plusieurs livres avec des opuscules que les manuscrits nous offrent séparés.

(2) On le rencontre, sous ce titre, dans le numéro 723 de la Sorbonne (autrefois 675). Il commence par : « Domus hæc in qua habitamus ex omni parte sui ruinam nobis minatur. » Mais c'est le troisième livre du traité *De Anima*.— *Œuvres*, t. II, p. 171.

(3) Cet opuscule paraissait inédit aux auteurs de l'*Histoire littéraire*, et ils le signalaient dans un manuscrit du roi, sous le n° 2922. Il se trouve encore dans le n° 723 de la Sorbonne, où il commence par : « Solus solitudinem cordis mei ingrediar. » Mais il n'est pas inédit. Dans l'édition des *Œuvres*, il occupe les derniers chapitres du troisième livre du traité *De anima;* il commence au chapitre 32 de ce troisième livre. C'est un dialogue entre un moine et son abbé. On remarquera que c'est un discours continu, dans l'édition des *Œuvres*. Cette suppression des interlocuteurs ne contribue pas assurément à rendre l'ouvrage intelligible. Mais les éditeurs du Victorin n'y ont pas regardé de si près. Le chapitre 21 du livre III du traité de l'*Ame* porte aussi, dans l'imprimé, le titre de *Confessio ad abbatem*.

(4) C'est, dans l'imprimé, le premier livre du Commentaire sur la *Hiérarchie céleste*.

(5) Attribution erronée. C'est un ouvrage de Richard de Saint-Victor.

(6) Inédit. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* en signalent un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, dans le n° 2525 de l'ancien fonds. Nous venons peut-être d'en rencontrer un autre. Le n° 471 de la bibliothèque de Laon contient un grand nombre d'opuscules du Victorin, parmi lesquels se trouve, entre les *Sentences* et le *Didascalicon*, un Commentaire sur le Cantique des cantiques. Comme ce manuscrit est du XIIe siècle, on peut supposer qu'il contient l'ouvrage désigné par notre catalogue.

(7) *Œuvres*, t. II, p. 391. Ce *Bestiarium* se compose de quatre livres, dont le premier est attribué par Dom Brial à Hugues de Fouilloi, le second à Alain de Lille, le troisième et le quatrième à Guillaume Peraut. (*Histoire littéraire*, t. XIII, p. 498). Toutes ces attributions nous paraissent contestables à peu près au même degré.

(8) *Œuvres*, t. III, p. 417. C'est un des ouvrages les plus considérables de Hugues de Saint-Victor, et les plus estimés. On ne s'explique donc pas comment les chanoines de Saint-Victor ont publié ce travail de leur illustre confrère sur un texte incomplet et défectueux sous tous les rapports, quand ils en avaient de bien meilleurs à leur disposition. Le numéro 796 de Saint-Victor (autrefois 1085), manuscrit du XIIe siècle, contient plusieurs traités rares et bien précieux de ce temps, parmi lesquels nous désignerons une copie des *Sentences* de Hugues, qui se termine par plusieurs chapitres inédits. L'imprimé s'arrête au milieu d'une démonstration sur les secondes noces : cette démonstration est achevée dans le manuscrit, et d'autres chapitres complètent l'ouvrage. Un autre volume de la même époque, qui porte le n° 457 dans le fonds latin de Saint-Germain des Prés, nous offre d'autres différences : onze chapitres inédits précèdent celui qui vient le premier dans l'édition des *Œuvres*.

Expositio pulcherrima super regulam beati Augustini (1);
Historiæ ejusdem (2);
Super Lamentationes Iheremiæ liber unus;
Super Iherarchiam Dyonisii angelicam liber unus;
Notulæ super quosdam versus Psalmorum (3);
De perpetua Virginitate beatæ Mariæ;
Liber de Claustro animæ, intitulatus nomine Hugonis de Folieto, monachi Corbiensis;
Notulæ super Johannem (4);

(1) *Œuvres*, t. II, p. 5.

(2) Il en existe plusieurs manuscrits sous les titres de *Historiæ*, *Chronica*, *De Tribus maximis circumstantiis :* mais, suivant les Bénédictins, ces titres ont été donnés à diverses compilations qui ne paraissent pas légitimement attribuées à Hugues de Saint-Victor. Ainsi l'on ne posséderait pas sa Chronique.

C'est la conclusion de l'*Histoire littéraire;* mais cette conclusion nous paraît mal justifiée.

Les Bénédictins nous désignent deux Chroniques attribuées, disent-ils, à Hugues de Saint-Victor. Nous en connaissons quatre.

La première est dans le manuscrit de la Sorbonne qui porte le n° 304. C'est un ouvrage imparfait, qui paraît mal placé parmi les œuvres du Victorin.

La seconde, dont nous n'avons pas eu beaucoup de peine à retrouver la trace, est imprimée dans le tome II des *Œuvres* de Hugues de Saint-Victor, où elle s'étend de la page 348 à la page 391. Comment les Bénédictins en ont-ils ignoré l'existence?

La troisième, que contiennent les manuscrits de Saint-Victor désignés par les Bénédictins, c'est-à-dire les manuscrits 567 (*olim* 801) et 577 (*olim* 814), n'est guère composée que de fragments empruntés au texte imprimé. Si l'on n'y trouve pas divers passages cités par Albéric des Trois-Fontaines, il ne faut pas s'en étonner, puisque cette troisième Chronique est l'abrégé de la seconde.

Quant à la quatrième, elle se voit, en effet, dans le manuscrit que désignent les Bénédictins, et sous le titre qu'ils rapportent. Mais qui l'avait avant eux attribuée au chanoine de Saint-Victor? Ce n'est pas le copiste qu'ils accusent d'ignorance. Ils mettent cette erreur à son compte, mais celui-ci ne l'a pas commise. Pour établir, d'ailleurs, que cette quatrième chronique n'appartient pas à Hugues de Saint-Victor, il suffit de faire remarquer qu'il y est désigné lui-même en ces termes : « In scientia Scripturarum nulli secundus in orbe. »

Nous considérons le texte imprimé comme l'ouvrage authentique de notre Victorin.

(3) *Œuvres*, t. I, p. 50.

(4) *Œuvres*, t. I, p. 336. Les Bénédictins ne veulent pas que ce Commentaire soit du Victorin. Il doit appartenir, disent-ils, à quelque professeur de théologie sophistique. Quel que soit ce prétendu logicien, il avait des tendances très-déclarées vers les mystiques, puisqu'il adorait le vrai Dieu sous la forme d'une essence qui réside tout entière au sein

Speculum ejusdem (1);
De cibo Emmanuelis (2);
Mappa Mundi;
Flores ejusdem.

Multa et alia opuscula fecit, quæ apud illum nota sunt, ex cujus dono et gratia tot et tanta subtilia volumina compilavit. Hæc autem hic breviter redacta sunt ut devotus inspector præsentis sepulturæ et pius lector istius cedulæ Deo, ex cujus munere et gratia hæc sunt habita, gratiarum exhibeat uberrimas actiones.

SAINTE-CATHERINE DE LA COUTURE OU DE LA CULTURE. Cette église et ce couvent portaient autrefois le nom de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, parce que les chanoines réguliers qui, en 1201, avaient formé une congrégation particulière sous le nom du Val des Ecoliers, ayant résolu d'avoir un établissement à Paris, pour y pouvoir vaquer à l'étude, ils y envoyèrent un de leurs religieux, nommé Manassés, prieur de Notre-Dame dans l'Ile, à Troyes.

Les sergents d'armes, ou archers de la garde du roi saisirent cette occasion pour s'acquitter d'un vœu qu'ils avaient fait en 1214 à la bataille de Bouvines, lorsque gardant un pont, et voyant Philippe-Auguste en danger, ils promirent de faire bâtir une église sous l'invocation de sainte Catherine, si Dieu délivrait le roi du péril où il était. Guillaume, évêque de Paris, donna son consentement à l'établissement de cette église, qui était, dit-il, *in Parochia Sancti Pauli, salvo jure Parochiali prædictæ Ecclesiæ Sancti Pauli.* Les sergents d'armes convinrent entre eux de faire à cette église une redevance, qui allait pour chacun à dix sols quatre deniers par an.

Dans le siècle suivant, c'est-à-dire, vers l'an 1363, ils s'érigèrent en confrérie, dans laquelle ils ne pouvaient être admis qu'en donnant *deux francs d'or* lors de la réception, et un tous les ans. Tous les mardis de la Pentecôte, les confrères dînaient dans l'église. Ils avaient aussi droit de sépulture dans le cloître ou le chapitre.

Après les funérailles de chaque sergent d'armes, son écu et sa masse étaient appendus dans l'église. On voyait encore du temps d'Henri III, plusieurs tombes de ces sergents d'armes du roi dans le cloître de ce couvent; mais ayant été rebâti à neuf, il n'y reste plus aucune marque de ces tombes.

La fondation de cette église est écrite sur deux pierres du portail; sur l'une desquelles sont gravées en creux les effigies de saint Louis entre deux archers de sa garde; sur l'autre, sont aussi gravées en creux les effigies d'un chanoine régulier du Val des Ecoliers, revêtu de sa chape, et ayant à ses côtés deux autres archers de la garde, armés de pied en cap.

Sur la première de ces pierres on lit cette inscription :

> A la prière des sergens d'armes, Monsieur S. Louis fonda cette église, et y mit la première pierre; et fut pour la joye de la victoire, qui fut au pont de Bouvines, l'an 1214.

Sur l'autre, on lit :

> Les sergens d'armes pour le temps gardaient ledit pont, et vouèrent que si Dieu leur donnait la victoire, ils fonderaient une église de Sainte-Catherine. Et ainsi soit-il.

Les personnes les plus distinguées qui ont été inhumées dans cette église sont, Pierre d'Orgemont, chancelier de France, et quelques autres seigneurs du même nom; Jacques des Ligneris, président au parlement de Paris; Antoine Sanguin, cardinal; Valence Balbienne, femme du chancelier de Birague; René de Birague, chancelier de France, puis cardinal.

Pierre d'Orgemont était fils d'un habitant de Ligny, petite ville à six lieues de Paris. Il commença par être avocat au parlement, puis il fut fait conseiller, ensuite premier président, et enfin élu chancelier de France à la pluralité des voix, en présence du roi Charles V, le 20 novembre 1373. Sa vertu et sa capacité lui méritèrent la confiance du roi Charles V, qui était un de ces princes rares qui aiment le mérite, et qui le récompensent. Le règne de Charles VI fut si tumultueux, et d'Orgemont était si avancé en âge, qu'il remit les sceaux entre les mains du roi Charles VI, le 1er octobre de l'an 1380 Il mourut dans son hôtel des Tournelles le 3 juin 1389, et fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fondée en cette église, où il est représenté l'épée au côté, le casque à ses pieds, et une jacque de mailles.

Jacques de Ligneris, seigneur de Crosnes, président au parlement de Paris, l'un des trois ambassadeurs que François Ier envoya au concile de Trente en 1546, et qui fut ensuite président à mortier, mourut le 11 août 1556, et fut inhumé dans cette église de Sainte-Catherine de la Couture. On parlera ci-après de l'hôtel qu'il avait fait bâtir, et où il mourut.

Antoine Sanguin, connu sous le nom du cardinal de Meudon, était second fils d'Antoine Sanguin, seigneur de Meudon, et maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France, Champagne et de Brie, et de Marie Simon. Anne Sanguin, sœur d'Antoine, ayant été mariée à Guillaume de Pisseleu, et en ayant eu Anne de Pisseleu, qui fut maîtresse de François Ier, et duchesse d'Etampes, Antoine Sanguin se servit du crédit de sa nièce pour parvenir aux dignités les plus éminentes. Il fut abbé de Fleury-sur-Loire, maître de la chapelle du roi, évêque d'Orléans, puis

de toutes ses créatures : « Deus tota essentia sua in omni creatura est. » Quelle est donc cette doctrine? ou plutôt quel est cet étrange langage (car il ne faut pas ici donner aux mots le sens qui paraît leur appartenir), si ce n'est le langage des théologiens et des philosophes de Saint-Victor?

(1) Ouvrage qui nous est inconnu, à moins que ce ne soit le *Speculum de mysteriis Ecclesiæ*, qui est déjà désigné deux fois dans ce catalogue.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 97.

archevêque de Toulouse, nommé cardinal le 19 décembre 1538, et grand aumônier de France en 1543, le 7 d'août. Après la mort de François Ier, il se démit de cette charge en 1547, mourut le 22 décembre 1559, et fut enterré dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers.

Dans la chapelle de Birague, qui est à main droite en entrant, est le mausolée de Valence Balbienne, femme de René de Birague, chancelier de France, laquelle mourut en 1572, âgée de cinquante-quatre ans, six mois, vingt jours. Elle est couchée sur un tombeau de marbre, ayant la tête appuyée sur sa main droite; deux Génies qui sont en pleurs, et qui tiennent des flambeaux allumés, mais renversés, accompagnent la figure de la chancelière, dont l'épitaphe est au-dessous de la représentation. Elle est conçue ainsi :

D. O. M. S.

VALENTIÆ BALBIANÆ,

Matron. clariss. atque ornatiss. cujus anima salute et quiete fruitur sempit. corpus Renatus Biragus Franc. Cancellar. conjux pientiss. uxoris benemer. memor hic conditur. Obiit anno Christian. salut. M. D. LXXII. XIII. kalen. januar. Vixit annos LIII. menses sex, dies XX.

Cette dame étant morte, le chancelier de Birague se fit ecclésiastique, et fut fait cardinal. Il était gentilhomme milanais, d'une famille dévouée à la France. Il fut conseiller au parlement de Paris sous le règne de François Ier; président au sénat de Turin, sous Henri II; garde des sceaux de France, en 1570, et chancelier, trois ans après. Il remit les sceaux en 1578, mais volontairement, et il eut le crédit de les faire donner à Philippe Hurault de Chiverny, son ami. Il était honnête, civil, obligeant, moins vindicatif et plus franc que ne le sont ordinairement les Italiens. L'auteur du *Journal d'Henri III* achève son portrait, en disant qu'*il étoit bien entendu aux affaires d'Etat, fort peu en la justice : de savoir, fort peu; au reste, libéral, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontés du roi, ayant dit souvent qu'il n'étoit pas* chancelier de France, mais chancelier du roi de France. *Il mourut pauvre pour un homme qui avoit longtemps servi les rois de France, n'étoit aucunement ambitieux, et meilleur pour des amis et serviteurs que pour soi : il disoit, peu auparavant son décès,* qu'il mouroit cardinal sans titre, prêtre sans bénéfices, et chancelier sans sceaux.

Ce cardinal mourut dans la maison priorale de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, le 24 novembre 1583, et fut inhumé dans la chapelle qu'il avait dans l'église de ce couvent. Les princes de la maison de Bourbon et de Guise menaient le deuil, suivis des cours de parlement, des aides, de la chambre des comptes, du corps de ville et de l'université. Ce fut le premier de la confrérie royale des pénitents, qui fut porté et enterré par eux. Ils assistèrent tous à son convoi avec leurs habits blancs, marchant deux à deux. Le roi même y assista aussi en habit de pénitent, ayant à côté de lui le duc d'Epernon. Renauld de Beaune, archevêque de Bourges, prononça l'oraison funèbre. Le chancelier de Chiverny lui fit élever un superbe mausolée par Germain Pilon; mais depuis quelques années, on en a enlevé la plupart des ornements de bronze, pour en orner le tabernacle du maître-autel de cette église.

Ce monument est vis-à-vis celui de Valence Balbienne, femme du chancelier de Birague. Ce chancelier cardinal est ici représenté en habits pontificaux, et à genoux devant un prie-Dieu. Au-dessus de cette représentation, on lit ces vers :

Quid tibi opus statua? Satis est statuisse, Birague,
Virtutis passim tot monumenta tuæ.

I. Moreus R. S

Au-dessous :

RENATO BIRAGUO

Patritio Mediolan. multis et summ. dignit. functo, tum Franc. Cancellario ac demum S. R. Eccl. Cardin. Francisca F. unica, et Cesar. Birag. agnat. mœstiss. non memoriæ, sed desiderii perpet. monum.

H. P. C.

Vixit annos LXXVII. menses IX. dies XXVI. Obiit VIII. cal. decemb. CIↃ. IↃ. LXXXIII.

A droite de l'autel, est l'inscription qui suit :

Hunc Renati Biraguii S. R. E. Cardin. Galliæ Cancell. tumulum Philippus-Huraltus Cheverinus, Galliæ Cancellar. ob consortium summi Magistratus, et amicitiam affinitate sancitam auxit hoc titulo ultimo in defunctum munere, et decessorem sanctiss. seni hoc quidquid est inferiarum dare pietati adjunctum existimavit. Adeo quos non fors, sed judicium magni Regis et Respub. conjunxit nulla vis fati separare potis est

A côté de cette inscription, il y en a une autre qui nous apprend que dans ce même monument est le cœur de Jean de Laval, marquis de Nesle, comte de Lagny et de Maillezois, seigneur de Loré, au Maine, baron de Bressuire, de la Roche-Chabot, de la Motte Sainte-Heraye, etc., l'un des maris de Françoise de Birague, fille unique du chancelier de ce nom, laquelle fut mariée en premières noces, à Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France; en secondes noces, à Jean de Laval, marquis de Nesle; et en troisièmes à Jacques d'Amboise, seigneur d'Ambijoux, tué à la bataille de Coutras en 1587. Voici l'éloge que Françoise de Birague a consacré à son second mari.

HIC SITUM EST COR

Illustrissimi viri D. Joannis de Laval, Nigellæ Marchionis, Laniacensis et Malleacensis Comitis, Domini de Loré apud Cœnomanos, Baronis Ber-

suriæ, Rupis Chaboti, Mottæ Sancterei, et insulæ subtermontem regalem, regia Divi Michaelis sodalitate insignis, quinquaginta Equitum cataphractorum, centumque Nobilium Regiæ Domus turmæ Præfecti.

Verus amor qualis castos est inter amantes
Qui subiere duo conjugiale jugum,
Non unquam moritur prius hoc moriente, vel illa,
Simplice sub tumulo cor stat utrumque duplex
Namque; ego quæ duxi Francisca Biragua maritum
Valleum Joannem, fida superstes amans,
Ejus in hoc loculo posui cor, donec eodem
Cor quoque ponatur post mea fata meum,
Filia et amborum jacet hic sita Margaris ut sit
Amborum fidi fœderis ipsa fides.

Obiit XII. cal. octobris M. D. LXXVIII.

L'on voit, par la latinité de cette épitaphe, combien la folie que l'on avait alors de latiniser les noms propres d'hommes et de lieux peu connus, les rendra inintelligibles à la postérité. (HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de sainte Catherine de la Couture, d'après le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Tombeau de Joachim de Chanteprime, chanoine de Sens, et de Philippe de Chanteprime, échanson du roi.

Les trois épitaphes suivantes se voyaient autrefois dans la nef de cette église :

Cy gist Philippes de Chanteprime eschançon du roy, seigneur de Dyant, qui trespassa à Paris l'an de grace 1450. le mardy 6e jour d'octobre.

Cy gist Damlle Jehanne. . . . . femme de Philippes de Chanteprime seigneur de Dyant, eschançon des roys Charles V. et VI. qui trespassa le 16e jour d'octobre 1440.

En la chapelle de la Vierge.

Cy gist noble homme Mre Joachin de Chanteprime jadis licencier ez loix et en droict canon, chanoine de Sens, d'Auxerre et de Peronne, et archiprestre de St Severin, qui trespassa l'an de grace 1413. le 14e jour de juin.

—

II.

Tombeau de Jean Nervet, évêque de Margarence, abbé de Jully, conseiller et confesseur du roi Louis XI, prieur de Sainte-Catherine.

Il était représenté gisant sur son tombeau qu'on a assurément transporté en la chapelle de la Vierge, étant certain qu'il a été inhumé dans le chœur, où l'épitaphe qui suit se lisait :

Icy repose et gist au rang des morts
De Jehan Nervet le religieux corps,
Natif du Bourg Villeneufue le Roy
Prés de Paris, lequel en noble arroy
Au bon Loys unziesme de ce nom
Fut chappelain, où acquist grand renom :
Qui fut evesque aprés de Margarence,
Et de Jully abbé par reverence,
Pareillement Prieur de ce sainct Lieu;
Par cinquante ans un mois servant à Dieu,
Où mort le prist dixiesme de novembre
Mille cinq cent vingt et cinq que remembre.
Chacun priera Dieu pour sa pauvre ame
Soit en son divin Royame.
Amen.

—

III.

Tombeau d'Antoine d'Estrées, abbé du mont Saint-Martin.

Cy gist Reverend Pere en Dieu Antoine d'Estrée, en son vivant abbé et seigneur du mont St Martin en Picardie, lequel deceda le 9e jour de may 1568.

Priez Dieu pour son ame.

—

IV.

Aux deux côtés de la sépulture du cardinal de Birague étaient deux figures de bronze, dont celle du côté droit soutenait un petit carré de marbre noir, où était écrit en lettres d'or :

Morte n'est point qui vit au ciel.

Et au-dessus de cette figure était écrit :

Qui bien ayme, tard oublie.

Au-dessus de la figure qu'on voyait à gauche était écrit :

Ne mortuam puta quæ in cœlis vivit.

Et au-dessous était écrit :

Quod bene quis amat, vix obliviscetur,

SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE. Le couvent et l'église de ces religieux, que saint Louis, dans les lettres-patentes de fondation de leur maison de Paris, appelle *Fratres de Sancta Cruce*, sont situés dans la rue qui porte le nom de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ces religieux ont été institués en 1211, par Théodore de Celles, chanoine de Liége, qui se retira avec quelques-uns de ses compagnons à Clairlieu, près d'Huy, entre Liége et Namur. Comme Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, en leur donnant l'église de Saint-Thibaud de Clairlieu, ne les avait dotés d'aucuns revenus, et qu'ils avaient renoncé à tout ce qu'ils possédaient, ils n'y vécurent d'abord que des aumônes des fidèles; mais Jean d'Appia, qui succéda à Hugues de Pierrepont, en l'évêché de Liége, et plusieurs personnes de piété, firent de grands biens à ce monastère, qui est le chef-lieu de cette congrégation. Leur principale occupation était alors de méditer sur la passion et sur la croix de Jésus-Christ, et c'est de là qu'ils furent appelés *Cruciferi, Cruce signati*

Porte-Croix, Croisiers. Ils se conformèrent, pour l'office divin et leurs institutions, aux religieux de Saint-Dominique, et cette conformité porta le Pape Innocent IV, au concile de Lyon, à confirmer cette congrégation, que le Pape Honoré III avait déjà approuvée. Saint Louis ayant été informé du zèle de ces chanoines réguliers, et du succès des prédications de Jean de Sainte-Fontaine, leur troisième général, en fit venir à Paris et leur donna le lieu qu'ils occupent aujourd'hui, rue de la Bretonnerie, où était l'ancienne monnaie du roi. Il ajouta même quelques maisons contigües, qu'il leur fit céder par Robert Sorbon, à qui il en donna d'autres en échange, comme on le voit dans une de ses lettres du mois de février de l'an 1258.

Sur la principale porte de l'église, est cette inscription :

HÆC EST DOMUS DOMINI.

1689.

Cette date signifie apparemment que cette porte a été rebâtie en 1689.

L'église est gothique, mais assez grande, bien éclairée et proprement tenue. Elle a été bâtie par Eudes de Montreuil, fameux architecte de ce temps-là. Le grand autel est fort propre, et le bas-relief de marbre, placé sur les formes des religieux, est estimé et fait par Sarazin. Le fameux Barnabé Brisson, second président au parlement de Paris, et un des plus savants hommes de son siècle, ayant été soupçonné par les Seize de favoriser le parti du roi, ils se saisirent de lui, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, et les firent pendre sans autre forme de procès, à une poutre de la chambre du conseil du Châtelet. Cette abominable exécution fut faite le 15 de novembre de l'an 1591, et le corps de Brisson fut inhumé dans cette église. Quoiqu'on soit savant, ce n'est pas à dire qu'on soit sans défauts. Un historien catholique (Jean-Baptiste Legrain), a accusé Brisson d'avarice et de cruauté, et ajoute qu'on le soupçonna de n'avoir pas peu contribué à l'emprisonnement du premier président de Harlay, pour avoir sa place. Il rapporte même une épitaphe qu'on fit à Brisson, et dont voici le commencement :

BARNABÆ BRISSONII,
Præsidis maximi exangue cadaver
Hic repositum est,
Qui, dum vixit pecuniam,
Cruce signatam adamavit,
Crucem adoravit, Cruci affixus est,
Et a Cruce ceterisque
Cruenta pietate ferventibus,
In æde Crucis sepultus.

Cette cruauté ne fut pas longtemps impunie, car le duc de Mayenne étant accouru à Paris, fit arrêter Louchard, Anroux, Emonot et Ameline, quatre des Seize, et Barthélemi qui n'en était pas, et les fit pendre publiquement dans la salle basse du Louvre, le 4 décembre suivant. (HURTAUT et MAGNY).

Le recueil manuscrit des épitaphes de Paris nous donne quelques inscriptions funéraires de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

I.

Grande Epitaphe sur cuivre.

Cy devant gist noble homme et sage Me Jehan Le Picart, en son vivant maistre des comptes du roy nostre sire et general de France, le quel a fondé en l'eglise de ceans une Messe perpetuelle pour estre dicte et celebrée par chacun jour de l'an à tousjours, et aprés icelle messe dire le De profundis sur la sepulture dud. deffunct; et avec ce deux Obits ou anniversaires solemnels et perpetuels qu'ils sont tenus dire et continuer les Religieux, prieuré et convent de l'eglise de ceans par chacun an, c'est à sçavoir le premier d'iceulx Obits le premier jour du mois d'octobre, et l'autre le 15e jour du mois de mars, tant pour le salut des ames de feu de noble memoire le Roy Charles sixiesme de ce nom et la royne Isabel jadis sa compagne, que Dieu absolve, et pour le Roy nostre sire leur fils, Charles septiesme de ce nom et la Royne Marie sa compagne, à present vivants; comme aussy pour le salut dudict deffunct et de Catherine de Poncsor sa femme, et de feuë Perrette jadis sa première femme, et pour leurs pères et mères, parents et amys trespassez : et pour ce faire et entretenir à tousjours perpétuellement, a payé aux dicts Religieux, Prieur et convent la somme de mille escus d'or, pour estre employez en heritages pour l'entretenement de la dicte fondation, avecque plusieurs ornements beaux et riches, comme chappes, chasubles, aubes, nappes d'autel, calice, burettes, porte-paix d'argent, et Messel tout neufs à l'usage de la dicte eglise; lesquels Religieux, Prieur et convent sont obligez par lettres sur ce faites et passées soubs le scel de la Prevosté de Paris entre les dicts Religieux d'une part et le dict deffunct d'autre, et confirmées par le Prieur general de leur ordre.

—

II.

Inscription placée sous les orgues, posée contre le mur.

Les Religieux, Prieur et convent de l'eglise de ceans sont tenus et obligez par lettres de fondation pardevant deux nottaires du Roy soubs le scel de la Prevosté de Paris l'an 1484. de faire dire et celebrer en cette eglise, à tousjours, pour le salut des ames de feu honorables personnes Mathurin Le Pelletier, en son vivant marchand et bourgeois, de Paris et Denise de Brivanton sa femme, deux Obits perpetuels par chacun an, et c'est à iceux des dicts Obits dire deux Messes hautes à diacre et sous-diacre et curiaulx, Vigiles à neuf pseaumes et neuf leçons, Laudes, Recommandasses : c'est à sçavoir le premier des dicts Obits le 15e jour de feburier,

qui est le jour du trespas dud. Mathurin Le Pelletier qui trespassa le 13e jour de feburier l'an 1494. et l'autre d'iceulx Services le jour que trespassa la dicte feuë Denise de Brivanton sa femme qui trespassa le. . . jour de. . . . . l'an de grace 148...

Requiescat in pace.

—

III.

Tombeau d'Agnan Chenu et de sa femme.

Les Religieux de ceans presents et à venir sont tenus faire dire et celebrer à tousjours par chacun an à perpetuité à l'issuë de la grande Messe en tout temps une Messe basse qui se dira du jour, et à la fin le *De profundis* et l'Oraison accoustumée, et à la fin jetter de l'eau beniste sur la fosse de feu Me Aignan Chenu, en disant *Requiescant in pace*, et sur les assistans de la dicte Messe, pour l'ame du dict deffunct maistre Aygnan Chenu, en son vivant Procureur en la Cour de Parlement et Geoffraine de Vitry qui fut sa femme, tous les parents et amys trespassez : moyennant certaine rente que le dict deffunct a delaissée aux dits Religieux pour la celebration de la dicte Messe, ainsy qu'il est plus à plein contenu et declaré ez lettres de fondation de ce faites et passées pardevant Mahieux et Godart nottaires au Chastelet de Paris le jeudy 20e jour d'octobre, l'an 1565.

Priez Dieu pour eulx.

—

IV.

Tombe dans la nef.

Cy gist venerable et discrete personne Me Gerard Janvier, en son vivant Prestre et Prevost de l'eglise royalle et collegialle de St Quiriace de Provins, Conseiller notaire et Secretaire du Roy maison et couronne de France, qui deceda l'an 1611. le 26e jour de may.

Anima ejus in bono : Caro ejus requiescat in pace

L'église de Sainte-Croix de la Bretonnerie renfermait les épitaphes des parents de Jean de Montagu, grand maître de France, décapité aux Halles en 1409. Le passage suivant, où ces épitaphes sont rappelées, est extrait d'une notice que M. L. Merlet a publiée sur la vie et la mort du grand maître de France. *Voy.* MARCOUSSY.

Le fils aîné de Robert le Gros, Gérard de Montagu (1), s'éleva rapidement à la cour de Charles V, qui sut bien vite apprécier son esprit judicieux et sensé. Ainsi, en l'année 1358, il fut nommé par Charles, alors dauphin et régent du royaume, premier syndic de l'illustre collége des notaires et secrétaires du roi, maison et couronne de France. L'an 1364, il était employé au trésor des chartes sous Pierre Turpain, alors garde de ce dépôt ; et vers cette époque il fit un extrait des avertissements que le roi saint Louis avait donnés sur la fin de sa vie à son fils et successeur Philippe le Hardi, et le présenta à Charles V, lors de son avénement à la couronne. En récompense, ce prince le fit son chambellan, et quelques années après, le 13 janvier 1370 (1371, n. s.), le nomma garde des chartes et titres royaux à la place de Pierre Turpain, reconnu incapable d'exercer ces fonctions. Gérard s'acquitta merveilleusement de la nouvelle charge que le roi lui avait confiée ; il remit en ordre le dépôt et en dressa un invêntaire, que l'on possède encore à la Bibliothèque nationale (*Suppl. lat.* 1089 et 1090). Aussi Charles V, charmé de son zèle et de son talent, lui octroya-t-il, par ses lettres du mois d'août 1379, le titre officiel de trésorier de ses chartes : *thesaurarius privilegiorum, chartarum et registrorum regiorum.*

Dans ces postes éminents, Gérard s'appliqua sans cesse à augmenter la fortune de sa famille : ainsi il acheta, vers l'an 1352, les terres et seigneuries de Malesherbes-sur-Yèvre et de Neufchâtel en Berry, et il continua à faire des acquisitions au terroir de Montfelis. Dès sa jeunesse, il avait pris alliance dans la famille des Cassinel, provenue d'une maison illustre de Lucques en Italie, en épousant damoiselle Biette, fille de François Cassinel, chevalier, et sœur de Ferry, évêque d'Auxerre, baron de Gallargues, et depuis archevêque duc de Reims et premier pair de France, et de Guillaume, vidam de Laonnois, grand échanson du roi Charles VI. Ce mariage est antérieur à l'année 1336 ; car on voit alors les deux époux fonder de concert la chapelle Saint-Michel en la nef de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie à Paris. C'est là que tous deux furent enterrés ; et Dubreuil (*Antiquités de la ville de Paris*) nous a conservé leurs épitaphes :

Cy gist noble homme Messire Gérard, seigneur de Montagu, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, fondateur de cette chapelle, qui trespassa le XVIIe jour de septembre 1380 (1).

Il eut deux fils : Gérard, qui lui succéda dans la plupart de ses fiefs et dans sa charge de secrétaire du roi, et Jean, seigneur de Garigny, qui suivit au contraire la carrière parlementaire, où l'avait précédé son oncle Gérard le Gros, chanoine des églises de Reims et de Paris, avocat général du roi au parlement et fondateur du collége de Laon.

(1) Montagu est un château situé près de Poissy en Laye, dont Robert le Gros avait fait acquisition. Ce seigneur possédait, en outre, les fiefs de Eaubonne (*a*) et de la Motte (*b*) en Parisis, de Tournenfuye (depuis Graville) en Brie, de Moncontour (*c*) en Poitou, de Valère en Touraine, de Châteauneuf (*d*) en Berry, de Mézières (*e*) en Beauce, et quelques autres terres.

(*a*) 3 kil. 1/4 de Pontoise.
(*b*) 1 kil. 1/2 de Pantin.
(*c*) 3 kil. 3/4 de Loudun.
(*d*) 4 kil. 1/2 de Saint-Amand.
(*e*) 2 kil. 3/4 d'Orléans.

(1) La date de 1380 est évidemment altérée, car, d'après M. Dessalles, au mémoire duquel nous avons emprunté tous ces détails sur Gérard de Montagu (*le Trésor des chartes*, Académie des inscriptions, savants étrangers, 2e série, tom. I, pag. 110 et suiv.),

Cy gist noble dame Madame Biette de Cassinel, dame de Montagu, femme dudit messire Gérard, laquelle trespassa l'an 1394.

De son mariage, Gérard eut six enfants : trois fils et trois filles. Des filles, l'aînée épousa le seigneur de Bucconville-Châtillon; la seconde, le seigneur de Guitry, au Vexin français, et la troisième un seigneur de la famille de Chaumont. Quant aux trois fils, nous les retrouverons dans le courant de cette histoire.

Jean II de Montagu, l'aîné, naquit au plus tard en l'année 1349 ou 1350. Cette date, qu'on pourrait croire tout d'abord assez indifférente, ne laisse pas que d'avoir une certaine importance; car elle répond à un bruit injurieux qui courut lors de la disgrâce du grand maître. On prétendit que sa grande fortune était due à ce qu'il était le fils naturel de Charles V, Or, ce roi naquit le 21 janvier 1336 (1337 n. s.), et il résulte d'un contrat d'acquisition de Jean de Montagu, que celui-ci était déjà majeur le 31 octobre 1366. On sait de plus qu'il eut pour parrain Jean, depuis roi de France en 1350, alors que ce prince n'était encore que duc de Normandie. Ainsi Charles V n'avait que douze ou treize ans lors de la naissance du grand maître. Simon de la Motte met la naissance de Jean de Montagu en l'année 1340 ou 1341; mais je crois que c'est une erreur, car, pour que les contemporains aient avancé que Jean était fils de Charles V, il fallait au moins qu'il y eût à ce reproche quelque vraisemblance : on peut reculer la date d'une naissance de trois ou quatre ans, mais de treize ou quatorze ans, c'est plus difficile.

Quoi qu'il en soit, si Jean de Montagu n'est pas le fils de Charles V, on ne peut nier que la beauté de Biette de Cassinel n'ait été pour quelque chose dans la grande fortune de son mari et de son fils. Il est probable que cette dame fit servir au profit de son ambition l'amour qu'elle était parvenue à inspirer au dauphin Charles, malgré la différence d'âge qui les séparait. Toujours est-il certain que celui-ci afficha publiquement cet amour, en faisant représenter sur ses armes, suivant la galanterie du temps, un rébus de Cassinel, qui était un K, un cygne et une aile; galanterie reproduite depuis par Louis, duc de Guyenne et dauphin de France, qui, en l'an 414, fit peindre le même rébus sur sa cornette, en l'honneur de la fille de Guillaume Cassinel, seigneur de Ver, le frère de ladite dame Biette.

Gérard fut nommé le 3 juin 1384 maître-lay surnuméraire des comptes, et occupa cette place jusqu'au 1er mars 1388 (1389 n. s.). Le P. Anselme date sa mort du 15 juillet 1391. — Son second fils, Gérard, maître extraordinaire de la chambre des comptes depuis le 10 octobre 1390, lui succéda dans sa charge de trésorier des chartes; et en effet nous voyons qu'il reçut les clefs du dépôt le 18 octobre 1391 (Archives nationales, *Tables des mémoriaux de la chambre des comptes*, tom. I, inventaire du registre coté D., p. 77).

Sainte-Geneviève (Ancienne église de). La cave ou crypte, qui est au-dessous de cette église, disent Hurtaut et Magny, est très-ancienne, puisqu'elle est le lieu de la sépulture de saint Prudent, de saint Céran, évêques de Paris, et de sainte Geneviève. Ce lieu a été très-orné dans la suite. Aujourd'hui la voûte est soutenue par des colonnes et des piliers de marbre, avec des chapiteaux de même matière. Le tombeau de sainte Geneviève est de marbre et entouré de grilles de fer; mais il n'y reste plus rien du corps de cette sainte, qui a été mis tout entier dans la châsse qui est au chevet de l'église supérieure; ce tombeau est entre celui de saint Prudence et celui de saint Céran : à une des extrémités de cette crypte, il y a, entre deux piliers, un autel sur lequel est une croix garnie de quelques agathes; au pied est un *Ecce Homo*, d'un seul morceau de corail : c'est un présent du feu P. du Molinet. L'église haute renferme plusieurs choses qui méritent d'être remarquées.

La châsse où est le corps de sainte Geneviève est exposée derrière le grand-autel. Elle est portée sur quatre grandes colonnes d'ordre ionique, avec leur entablement et leur piédestal sur un plan carré : c'est un présent du cardinal de la Rochefoucauld. De ces colonnes, il y en a deux de marbre que cette Eminence avait achetées; et deux d'un marbre antique et rare que le roi Louis XIII lui avait donné. Sur ces colonnes sont quatre statues de Vierges, plus grandes que le naturel, lesquelles semblent soutenir la châsse, et portent chacune un candelabre à la main. Cette châsse est de vermeil, et fut faite en 1242 par les soins de Robert de la Ferté-Milon, abbé de ce monastère. On dit que l'orfévre y employa cent quatre-vingt-treize marcs d'argent, et huit marcs d'or. Presque tous nos rois et toutes nos reines ont signalé leur libéralité pour la magnificence de cette châsse, et l'ont, pour ainsi dire, couverte de pierreries. La couronne, ou bouquet de diamants, qui brille au-dessus, est d'un grand prix, et fut donnée par la reine Marie de Médicis.

Comme sainte Geneviève est la patronne de Paris, qui a souvent ressenti les effets de son intercession auprès de Dieu, on descend sa châsse, et on la porte en procession à Notre-Dame dans les grandes calamités. Tout le clergé et les cours supérieures de Paris assistent à cette procession. Les religieux de Sainte-Geneviève y marchent nu-pieds, et ont la droite sur le chapitre de l'église métropolitaine, ainsi que leur abbé l'a sur l'archevêque de Paris dans cette occasion.

Le grand autel est isolé, et le tabernacle d'une richesse et d'un travail prodigieux. Aux côtés de cet autel, sont les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul, de métal doré. La balustrade de cuivre et celle de marbre ont été faites en même temps, et le tout aux dépens du cardinal de la Rochefoucauld. Le lutrin, qui est au milieu du chœur, est, dit-on, le plus beau du royaume; il est du dessin du fameux Lebrun, qui ne

faisait rien que d'admirable. Sa forme est triangulaire, on y voit trois anges qui touchent une lyre à trois faces; toute la composition en est grande et ingénieuse. A quelque distance de ce lutrin est un lustre ou candelabre d'argent, de forme triangulaire, à neuf branches, très-bien travaillé; c'est un présent qui a été fait à l'église par la ville, lors de la convalescence de Louis XV, en 1745, et c'est, dit-on, le plus beau qui se voie à Paris.

Le tombeau de Clovis est au milieu du chœur : l'effigie de ce prince, qui est couché, est de marbre blanc, et sa matière nous fait connaître que ce monument est moderne; car, comme l'a fort bien remarqué le savant P. Mabillon, « la sépulture des rois de la première race était fort simple, et presque sans aucune pompe extraordinaire. On n'a employé que fort tard, c'est-à-dire sous les enfants de saint Louis, le marbre et le bronze à leurs tombeaux, si l'on excepte un petit nombre de tombeaux. » Cette remarque s'accorde parfaitement avec l'inscription suivante, que les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève ont fait graver dans le temps.

CLODOVŒO MAGNO.

Regum Francorum, primo Christiano hujus Basilicæ fundatori, sepulcrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum, Abbas et convent. meliori opere, cultu et forma renovaverunt.

Les jeunes princes Théobald et Gonthier furent aussi enterrés dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, par les soins de Clotilde, en 533.

Cette grande reine, morte à Tours en 543, fut apportée à Paris et inhumée, par les soins de Childebert et de Clotaire, assez près des degrés du grand autel; elle fut mise à côté de Clotilde, sa fille, femme d'Amalaric, roi des Wisigots, fils et successeur d'Alaric II; mais ses reliques ont été tirées de son tombeau et enfermées dans une châsse qui est derrière le chœur. Les bonnes œuvres qu'elle a pratiquées dans le cours de sa vie, et l'obligation que la France lui a de l'avoir rendue chrétienne, nous la font regarder comme une sainte.

Sous Charles VI, un boucher séditieux, nommé Goy, ayant été tué en Beauce par les Armagnacs, son corps fut apporté à Paris, et enterré à Sainte-Geneviève, où, selon Juvénal des Ursins « on lui fit moult et honorables obsèques, autant que si c'eût été un grand comte ou seigneur, et y fut présent le duc de Bourgogne avec foison de peuple. »

On grava même sur sa tombe une épitaphe qui se voyait encore du temps de l'historien qu'on vient de citer. Ce boucher, à la sédition près, était un homme vaillant, agréable, et il fut fort regretté dans son parti. Il était un des trois fils d'un boucher voisin de Sainte-Geneviève, qui se signalèrent dans la sédition des cabochiens, et allèrent avec Caboche, leur chef, suivi d'une quantité de gens de la lie du peuple, mettre le feu au château de Bicêtre, que le duc de Berry avait fait peindre et enrichir. (*Voy.* SAUVAL, t. I, p. 642.)

Dans une chapelle, qui est à côté du grand autel, est un magnifique tombeau de marbre noir, sur lequel on voit la statue de marbre blanc du cardinal de la Rochefoucauld, à qui un ange sert de caudataire. M. de Saint-Foix, dans ses *Ess. hist. sur Paris*, s'écrie, à l'occasion de cet ange, qu'il est étonné que l'extravagante imagination qui a créé ce page, au lieu de le laisser à moitié nu, ne lui ait pas donné la livrée (*t. I, p.* 174). Ce chef-d'œuvre de sculpture est de Philippe Buister, sculpteur du roi. Voici son épitaphe :

Eminentissimo S. R. E. Cardinali Francisco de la Rochefaucault, antiqua et perillustri stirpe oriundo; doctrina, pietate et omni virtutum genere celeberrimo; primum Claromontano, deinde Silvanectensi Episcopo; antiquæ Religionis et Ecclesiasticæ dignitatis acerrimo defensori; rerum et consiliorum publicorum in Gallia quondam Præsidi, et Administratori integerrimo; summo Galliarum Elcemosinario; et optimo pauperum parenti, Religiosorum ordinum amantissimo patrono; regularis Canonicorum Sancti Augustini disciplinæ vindici ac restitutori; hujus domus Abbati religiosissimo ac munificentissimo benefactori; hoc superstitis et æterni amoris ac observantiæ monimentum tristi religioni mœrentes posuerunt Abbas et Canonici Regulares hujus Ecclesiæ. Hic titulum Abbatiæ quem ante ipsum nemo, nisi istius domus Canonicus possederat, huic eidem familiæ restituit. Ossa ejus in subterraneo specu sacelli inferioris jacent. Obiit ann. D. 1645, die feb. 14, ætatis 87.

Auprès de la porte par laquelle les religieux vont au chœur, sont deux niches dans lesquelles on voit deux morceaux qu'on croit être de Germain Pilon, et qui sont fort estimés, quoiqu'ils ne soient que de terre cuite; l'un représente Jésus-Christ qu'on va mettre au tombeau, et l'autre, Jésus-Christ qui ressuscite.

La sacristie renferme quantité d'ornements dont plusieurs sont d'une grande magnificence.

Sur un des piliers de la nef, à droite en entrant dans l'église, on voit à présent un buste, qui est le portrait du fameux René Descartes. Il y a deux épitaphes qui font mieux son éloge que tout ce qu'on en pourrait dire. Nous nous contenterons de rapporter la première, qui est en vers français.

Descartes, dont tu vois ici la sépulture,
A déssillé les yeux des aveugles mortels.
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux,
Son esprit mesurant, et la terre et les cieux,

En pénétra l'abyme, en perça les nuages;
Cependant comme un autre, il cède aux lois du [sort
Lui qui vivrait autant que ses divins ouvrages,
Si le Sage pouvait s'affranchir de la mort.

Cette épitaphe est de Gaspard de Ficubet, qui, après avoir été chancelier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et étant conseiller d'Etat, se retira en 1691, dans une maison particulière, située dans l'enclos des Camaldules de Grosbois, à quatre lieues de Paris, pour ne plus s'occuper que de la seule affaire nécessaire.

Assez près des cendres de Descartes, et du même côté de l'église, a été déposé le cœur de Jacques Rohault, un des plus zélés et des plus habiles disciples de ce philosophe, pour ne point séparer les restes précieux de deux hommes si unis de sentiments. Ce cœur est ici annoncé par cette inscription composée par M. de Santeuil :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ Jacobi Rohault, Ambiani, celeberrimi quondam Mathematici, et Philosophi, cujus cor hic positum.

Discordes jam dudum æquis rationibus ambæ,
Et natura, et Religio sibi bella movebant,
Tu, rerum causas fidei et mysteria pandens,
Concilias utrasque et amico fœdere jungis.
Munere pro tanto, decus immortale sophorum,
Hoc memores posuere tibi venerabile bustum.
Quos unum doctrina facit, compingit in unum;
Doctaque Cartesii ossa hoc marmor corque Roalti;
Has tanti exuvias hominis Lienardus ad aras,
Appendit fidi officiis cumulatus amici.

Positum, 1675.

Dans le chapitre sont plusieurs tombes de marbre blanc; au milieu est celle du P. Faure, le premier régulier de cette maison, depuis la réforme dont cet abbé est l'instituteur; sur son tombeau on lit cette épitaphe:

HIC JACET

Reverendissimus in Christo Pater Carolus, Faure, hujus domus Abbas, Ord. Can. Reg. Cong. Galli. hoc sæculo Restaurator, ac primus Præpositus generalis; vir ad magna quæque natus; magnus ingenio, memoria, eloquentia, eruditione, major animo, labore, constantia, maximus modestia, Religione supereminens caritate, qui collapsam ubique fere Galliarum Canonicæ vitæ disciplinam, primus erigere cogitavit; consiliumque tam arduum, et cepit ipse adolescens, et senibus dedit; mox ut opere impleret faventibus Gregorio XV et Urbano VIII. P. P. MM. annuente Ludovico Justo Franc. Rege Christianissimo, operam præbente Francisco Cardinale Rupifacaldo; aspirante in omnibus, et super omnes Deo optimo maximo. Primum in Sancti Vincentii Silvanectensis domo, ubi Deo se devoverat, tum in hac Sanctæ Genovefæ, ubi Deo quam plurimos devovit, tanto conatu, tantoque successu insudavit, ut Canonicorum coloniis per varia passim cœnobia deductis, amplissimum ordinem diu misereque deformatum brevi feliciter instauraverit: demum aucta 50 monasteriis sua congregatione, cæteris ejusdem ordinis eamdem subinde disciplinam certatim amplectentibus, post conditas ad Canonicæ vitæ normam optimam leges, ipse viva lex, ipse suorum regula, magis quam Rector; in animis filiorum, quos prope innumeros Christo genuit, æternum victurus, obiit Prid. Non. Novemb. ann. sal. 1644, ætatis 50, Profession. 30.

Près de cette tombe est celle de François Boulart, second abbé général de la réforme; son épitaphe est conçue en ces termes :

HIC JACET

Reverendissimus Pater Franciscus Boulart, Abbas hujus Ecclesiæ et Can. Reg. Gall. Præpositus generalis : vir tranquillitate animi, lenitate morum, vitæ innocentia conspicuus; Ecclesiæ religionis, disciplinæ amantissimus; moris antiqui retinentissimus : quem in rebus gerendis dexteritas, sagacitas et fides in dignitatibus exercendis integritas, et modestia, in laboribus assiduitas, et diligentia in adversis, et prosperis æquabilitas, et constantia, suis mirifice charum atque utilem, magnatibus notum probatumque, omnibus gratum, et spectabilem reddiderunt : qui dum pro ordine Canonico, atque hac domo regia præclara multa operatur, et plura cogitat, obiit 5 idus januarii, ann. sal. 1667, ætatis 62, Profess. 45.

A gauche de cette tombe est celle du P. Blanchart, troisième abbé général depuis la réforme.

HIC JACET

Reverendissimus Pater Franciscus Blanchart, Abbas hujus Ecclesiæ, et Can. Reg. Cong. Galli. tertius Præpositus generalis. Vir corporis dignitate, mentis præstantia, vitæ æquabilitate, morum innocentia et sermonis gratia excellens; in tractandis rebus prudentia, regendis animis dexteritate, complectendis suis quotquot erant, charitate et divinorum affectu singularis, qui nonum Abbas, et Præpositus generalis electus, dum hanc domum 27 annos, pia et assidua sollicitudine regit, ornat, amplificat; ac mira, quadam summæ lenitatis, et autoritatis moderatione, auctam a se 50 Monasteriis congregationem, conciliat, fovet, promovet; quæ semper providerat spiritu magno vidit ultima, atque per totos sexdecim menses acerbissimis morbi cruciatibus probatus et Deo dignus inventus, in spe immortalitatis plena, obiit 7 idus februarii, ann. 1675, ætatis 69, Profess. 49.

La petite tombe qui en est proche renferme les cendres d'un religieux, distingué

par son esprit et encore plus par sa vertu ; voici ce qu'en dit son épitaphe :

HIC JACET

Reverendus Pater Petrus Lallemant, Prior hujus Ecclesiæ ejusdemque, ac Universitatis Parisiensis Cancellarius, obiit 1673, feb. 18, ætatis 51, Profession. 27.

Du cloître on entre dans une ancienne chapelle, qui est sous l'invocation de Notre-Dame de la Miséricorde, et au milieu de laquelle est un tombeau élevé, sur lequel est la figure en bronze doré d'un prélat, revêtu de ses habits pontificaux; mais au lieu qu'ordinairement sur chaque tombeau il n'y a qu'une inscription ou épitaphe, celui-ci en a deux avec raison.

HIC JACET

Fra. Josephus Foulon, hujus Ecclesiæ Can. qui, an. Domini 1557, in Abbatem Dei gratia electus, ita sapienter vitam instituit, ut omnibus, duris licet temporibus, gratus charusque esset. Cujus anima in pace quiescat, amen. Obiit 7 aug. 1607.

L'autre inscription est gravée autour de cette même tombe :

Hoc eodem componitur tumulo Dominus Benjamin de Brichanteau, Episcopus et Dux Laudunensis, comes d'Annissy, et Par Franciæ; Abbas et Religiosus Professus hujus Monasterii, qui nobilitate sic pietate clarus obiit an. 1619, 3 idus julii.

(HURTAUT et MAGNY.)

M. Albert Lenoir a donné le dessin des tombeaux de saint Prudent et saint Céran, évêques de Paris, dont Hurtaut a parlé dans la notice précédente. Nous en reproduisons les inscriptions.

I.

Epitaphe du tombeau de Prudent, évêque de Paris, restauré en 1628.

Prudentii Paris. episcopi, qui sub ann. Chri. cccc. proximo ante S. Marcellum loco cathedram tenuit. Tumulus cum reliquiis corporis ex pristina sede translatus est. anno. M. DC. XXVIII.

II.

Epitaphe du tombeau de saint Céran, évêque de Paris, restauré en 1628.

S. Cerani Paris. episcopi. qui post anno. Christi. DC. Clotario II. rege. cathedram. tenuit. Tumulus ex quo levatæ olim sacræ reliquiæ in hunc locum translatus est anno M. DC. XXVIII.

(ALBERT LENOIR, *Statistique monumentale de Paris*, 26e livraison. Pl. XV bis.)

SAINTE-OPPORTUNE (Eglise royale, collégiale et paroissiale de). Cette église a donné le nom au quartier qui n'est pas d'une grande étendue. Elle est fort ancienne, et ne fut dans ses commencements que la chapelle d'un hermitage qu'on nommait *Notre-Dame des Bois*, parce qu'elle était située à l'entrée d'un bois qui s'étendait en largeur depuis cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre; et en longueur, depuis le pont Perrin, qui était vers la porte Saint-Antoine, jusqu'aux environs de Chaillot. Les miracles que Dieu y opérait rendirent cette chapelle fameuse, et y attirèrent des pèlerins qui y venaient en foule de toutes parts.

L'empereur Charles-Quint, passant par Paris sous le règne de François Ier, visita l'église de Sainte-Opportune, où l'on voit encore aujourd'hui un candélabre de bronze à dix-huit branches, qui est un de ses présents, et une preuve de la dévotion de cet empereur à sainte Opportune.

Dans la chapelle de Notre-Dame des Bois, est la sépulture des Perrot, à commencer par Mille Perrot, qui mourut le 16 février 1515 (1).

Dans cette église fut aussi inhumé François Conan, maître des requêtes et savant jurisconsulte. Il avait épousé Jeanne Hennequin, de laquelle il laissa des enfants, et mourut au mois de septembre 1551, âgé de quarante-trois ou quarante-quatre ans. Jeanne Hennequin, sa femme, fut une espèce d'Artémise que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui érigea un buste, et fit graver sur sa tombe l'épitaphe suivante, dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de christianisme :

Uxor mœsta sui dum cernit busta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,
Quid me linquis, ait, miseroque dolore sepultam
Deseris, o conjux! Ah si nunc cara jugalis
Te tenet ulla thori; lachrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæso rape, namque [peremptо
Te superesse piget, nulla fruar ante quiete,
Quam mihi fatales dissolvant stamina Parcæ.
Jamque dolore amens tabesco, et tempora vitæ
Longa meæ nec erunt : primisque extinguar in [annis.
Mors mihi grata foret, posituræ morte labores.
Et nos una duos tandem teget urna; meusque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur postérité est entrée dans de grandes alliances, telles que les maisons d'O, de Rieux, du Plessis-Chivré, de Grandmont, etc.

La tour où sont les cloches est ornée de fleurs de lis, de festons, de cornes d'abondance, de trophées et autres ornements qui marquent que ce sont nos rois qui l'ont fait bâtir; c'est pourquoi elle est qualifiée de royale, et qu'à ce titre, elle jouit du droit de *Committimus*, qui lui fut confirmé par arrêt du conseil des 15 novembre 1673, et 5 mars 1714, et lettres patentes du 19 du même mois, ainsi que de toutes les autres prérogatives des églises de fondation royale,

(1) Son épitaphe que nous donnons intégralement à la suite de la notice d'Hurtaut, fixe la date de sa mort au 16 février 1502.

et de la nomination à la cure des Saints-Incents.

Quelques chanoines de cette collégiale se sont distingués dans la littérature. François Macé, chefcier de Sainte-Opportune, bachelier en théologie, a donné : 1° un *Abrégé chronologique, historique et moral de l'Ancien et du Nouveau Testament ;* 2° une histoire morale, intitulée *Mélanie* ou *la Veuve charitable;* 3° l'*Histoire des quatre Cicérons.* Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord prêtre de l'Oratoire, ensuite chanoine de Sainte-Opportune, a donné, 1° *des Maximes chrétiennes pour les demoiselles de Saint-Cyr;* 2° *Choix d'un bon directeur;* 3° *Lettres de consolation à une dame de qualité, sur la mort de son directeur ;* 4° *Vie de Jean-Antoine Le Vachet;* 5° *la Vie du P. Joseph, Capucin;* 6° On lui attribue la *Véritable Vie du P. Joseph.* Dans celle-ci, il le dépeint tel que l'histoire nous le représente. Dans la première, il en parle comme d'un saint. 7° *Parallèle du cardinal de Ximenès et du cardinal de Richelieu;* 8° *Apologie du parallèle;* 9° *Discours sur l'histoire des fondations royales;* 10° *Traité des pensions royales;* 11° *Dissertation sur l'indult;* 12° *Dissertation sur la pratique de l'Eglise primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'eucharistie dans la bouche et sur l'estomac.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans a composé plusieurs ouvrages, entre autres une *Histoire de la Religion,* depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien, 6 vol. in-12. Traduction française de Virgile en prose poétique. *Pensées sur le sens littéral des dix-huit premiers versets de l'Evangile selon saint Jean,* etc.

Le terrain où était l'hermitage est, depuis un temps immémorial, occupé par une maison, qui, dans les anciens comptes de cette église, est toujours nommée *la maison de l'hermitage,* et qui, dans la suite, a été appelée *la maison du Plat d'étain,* à cause de son enseigne. (HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes de Sainte-Opportune, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

On voyait dans cette église les épitaphes suivantes :

I.

Cy devant gisent honorable Personne Milles Perrot, en son vivant Marchand et Bourgeois de Paris, lequel fut esleü Eschevin de la Ville de Paris en l'an 1495. et deceda le 16e de Feurier 1502. Et Marguerite de Thou, sa femme, qui déceda le 22e jour de Feurier 1533. Nicolas Perrot fils dud. Milles Perrot, qui fut esleü Eschevin l'an 1542 et 1543. et 1556. et 1557. Preuost des Marchans de la ville de Paris, et déceda le 17e jour de May 1565. Et Anne Le Mason, femme dud. Nicolas Perrot, qui déceda le 27e jour d'octobre 1572. la quelle a vécu conjointe en mariage avec Nicolas Perrot par l'espace de 44 ans, du quel mariage seroient issus dix neuf Enfans, dix masles et neuf filles.

Priez Dieu pour eulx.

II.

Inscription de fondation.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Gilles Boullart, en son vivant Seigneur de Champuenille en partie et Chapelain de la Chapelle de Monsieur Sainct Vincent, fondée en l'Eglise de St Denis en France : le quel par son Testament a laissé à l'Eglise et fabrique de Madame Sainte Opportune, à Paris, neuf arpens de pré en plusieurs piéces, assis au terroer de Champigny prés Paris, à la charge que les Marguilliers d'icelle Eglise seront tenus faire dire une Messe en lad. Eglise chacun Dimanche de l'an enuiron six heures du matin, en laquelle feront service et faire offrir un Pain blanc pesant liures et ledit Pain estre bénit, donné et distribué aux assistans de la dite Messe; lesquels neuf arpens de pré furent dèliurez aux Marguilliers d'icelle Eglise le 21e jour de Feurier l'an 1528. par Noble homme Raoul Boullart, frere et Executeur dud. Mre Gilles, ainsy qu'il appert par les Lettres sur ce faites et passées led. jour pardevant Rochart et Pichon, Notaires au Chastelet de Paris : lequel Mre Gilles déceda au mois de Novembre audit an 1528.

Priez Dieu pour son Ame.

III.

Inscription de fondation, posée dans la nef, dans la chapelle de Saint-Louis.

Au Cimetiere des Saints Innocens, en la fosse aux Pauures, gist Venerable et Docte Personne Mre Simon des Bergerres, en son viuant Archediacre de Bassigny et Chanoine en l'Eglise de Langres et aussy Chanoine de ceans, jadis Curé de l'Eglise des dits Innocens, qui a fondé en l'Eglise de ceans chacun Dimanche un Pain à chacun Chanoine present à l'une des grandes heures ou Chapitre, etc.

Lequel trépassa le 12e jour de Januier 1445. Dieu ait l'Ame de luy et de tous autres trépassez.

IV.

Cy gist Noble homme Ferrand Gobert, Prestre et Licencier en Decret et Curé d'Escoüen, Chanoine de l'Eglise de ceans, qui trépassa le... jour de...

SAINTS-INNOCENTS (L'église des). On n'a rien d'assuré sur l'origine de cette église. L'on prétend qu'elle a été bâtie d'une partie des biens saisis sur les juifs, lorsque Philippe-Auguste les chassa. Elle a été rebâtie à neuf, et dédiée, pour la seconde fois, l'an 1445, par Denis Dumoulin, patriarche d'Antioche et évêque de Paris, sous l'invocation des saints Innocents et de saint Pierre. Une ancienne chronique dit qu'elle fut construite à l'occasion d'un enfant appelé Richard, que

les juifs avaient martyrisé à Pontoise, et l'on place cet événement en l'année 1158; cependant, il paraît certain qu'il n'arriva qu'en 1179. Cette église subsistait déjà sous le règne de Louis le Jeune. Sa situation à l'angle d'un cimetière fait croire qu'elle occupe vraisemblablement la place d'une chapelle qu'on y avait bâtie suivant l'usage, et qui peut-être était sous le titre des Saints-Innocents, pour lesquels le roi Louis VII avait une dévotion particulière.

Parmi ceux qui ont été inhumés dans le cimetière des Innocents, et qu'on peut nommer sans blesser la vanité de personne, on remarque Jean Le Boulanger, premier président du parlement de Paris, qui mourut le 21 février de l'an 1482; Philippe Cottereau, sa femme et leur fils; Cosme Guinier, président aux enquêtes, dont nous avons un excellent *Commentaire sur la pragmatique sanction*, et qui avait été chanoine de Saint-Thomas du Louvre, mort le 3 de juillet 1503. Quelques écrivains ont prétendu que ce commentaire était de Jacques Maréchal, aussi chanoine de Saint-Thomas du Louvre. Nicolas Le Fèvre, un des plus savants et des plus judicieux critiques que nous ayons eus, était né à Paris le 2 de juin de l'an 1544. Il fut précepteur de Henri de Bourbon, prince de Condé, puis de Louis de France, dauphin de Viennois, qui régna ensuite sous le nom de Louis XIII. Le Fèvre vécut dans la retraite, avec la politesse d'un homme de cour; et à la cour avec la candeur et la simplicité d'un solitaire. Il mourut le 3 de novembre de l'an 1612, et voulut être inhumé dans ce cimetière public, et qu'on mît sur sa tombe cette épitaphe qu'il avait composée :

Nicolaus Faber, peccator.
Non unus ex multis, hic jaceo;
Quid de me dici verius, aut a me quid
melius non video.
Agnosco, bone Jesu, tu ignosce;
Ad hoc enim natus es, ad hoc passus,
Ad hoc tremuisti, ut per te securi essemus.
Vixit annos 68, menses quatuor,
Dies tres, devixit anno 1612.

François-Eudes de Mézeray, un de nos plus célèbres historiographes, mourut le 10 juillet 1683, âgé de soixante-treize ans, et fut inhumé dans ce cimetière, ainsi qu'il l'avait ordonné. De nos jours, madame la comtesse de Mailly, épouse du comte de Mailly, et fille du feu marquis de Nesle, a voulu être aussi inhumée dans ce cimetière, et a désigné la place où elle voulait que son corps fût mis, sous l'égout des gouttières des voûtes, du côté de la place aux Chats.

On lisait autrefois dans ce cimetière une épitaphe assez singulière; comme elle était gravée sur une plaque de cuivre, quelque misérable l'a enlevée pour la vendre. Voici ce qu'elle contenait :

Cy gist Yolande Bailli,
Qui trépassa l'an 1514, le 88e an de
Son âge, le 42e de son veuvage,
Laquelle a vu, ou pu voir devant
Son trépas, deux cent quatre-vingts
Quinze enfans issus d'elle.

Au milieu de ce cimetière est une tour octogone très-ancienne et très-propre à exercer les antiquaires. Cette tour, telle qu'on la voit aujourd'hui, a quarante pieds de hauteur, en y comprenant le globe qui soutient la croix qu'on y a mise depuis le christianisme. On prétend que le premier étage de cette tour est entièrement enterré, et qu'il y a dix-huit pieds en terre de ce qui paraissait autrefois au-dessus des fondements, ce qui est arrivé au moyen des décombres qui ont extraordinairement élevé le terrain. Ce qu'on voit présentement de cette tour n'a en tout que douze pieds de diamètre; il n'y a pas d'espace vide en dedans, qu'autant qu'il en faut pour un escalier à vis, qui conduit au plus haut étage, qui est percé de huit fenêtres, une à chaque face de l'octogone. La pointe qui couvre ce dernier étage est aussi octogone. Il est certain que cette tour était autrefois dans la campagne, lorsque la ville de Lutèce était encore renfermée dans l'île du Palais.

Quelques-uns croient qu'elle servait de guérite, que l'on y faisait garde la nuit, lorsque les environs n'étaient que des forêts, où les voleurs et les ennemis auraient pu s'embusquer. D'autres pensent que c'était un phare, où l'on mettait des feux pour éclairer les bateaux qui allaient sur la rivière. D'autres enfin ont imaginé, avec plus de vraisemblance, que cette tour, si elle existait avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, a pu servir de fanal pour les marchands qui venaient à Paris par ce côté-là, et que, dans la suite, elle a rendu le même service à ceux qui se rendaient à l'église pendant la nuit.

Avant de quitter ce cimetière, on doit encore remarquer que, contre le corridor qui est du côté de la rue Saint-Denis, est une petite armoire fermée, dans laquelle est un chef-d'œuvre de sculpture. C'est un squelette humain d'environ trois pieds de haut, dont le bras droit est couvert par un morceau de draperie; le bras gauche a été cassé; il ne reste de sain que la main, qui tient un rouleau déployé, sur lequel sont des lettres gothiques très-difficiles à déchiffrer. On ne connaît pas certainement la matière de ce squelette; les uns disent que c'est de l'albâtre, et les autres de l'ivoire. On croit que c'est un chef-d'œuvre de Germain Pilon. On ne le laisse voir que depuis le jour de la Toussaint jusqu'au lendemain, à midi.

Voici une particularité dont aucun écrivain n'a parlé, et qui cependant mérite d'être sue. Lorsqu'en 1648, la rue de la Ferronnerie fut élargie, il fut fait un accommodement, par lequel l'église des Saints-Innocents céda au chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois la propriété du sol qui s'étend le long de ladite rue, du côté des charniers, depuis la rue Saint-Denis, jusqu'à la rue de la Lingerie exclusivement; et le chapitre de Saint-Ger-

main s'obligea de payer tous les ans une rente foncière de 5,300 liv. à l'église des Innocents. Quoique cette rente soit la plus belle et la plus forte redevance d'église à église qu'il y ait en France, on peut dire cependant que le chapitre de Saint-Germain a bien trouvé son compte à ce marché; car il a fait bâtir, sur ce terrain, une longue suite de belles maisons, qui lui rapportent plus de 55,000 liv. par an (1).

Le 7 juin 1765, le parlement de Paris rendit un arrêt, par lequel, après avoir exposé les motifs de considération qui déterminaient ce tribunal à supprimer tous les cimetières qui se trouvaient dans l'enclos de la ville de Paris, ordonna qu'à compter du premier janvier 1766, aucunes inhumations ne pourront être faites dans les cimetières qui sont situés dans cette capitale.

(HURTAUT et MAGNY.)

Nous donnons ici quelques-unes des épitaphes les plus remarquables de l'ancien cimetière des Saints-Innocents, d'après le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Epitaphe du duc de Berry.

En 1408, M. le duc de Berry fit faire au portail de cette église un ornement qui représentait les figures de trois chevaliers passant dans un bois et de trois morts placés à l'opposé des chevaliers. Il avait ainsi désigné le lieu de sa sépulture ainsi que le témoignent les vers suivants gravés près de ces figures.

En l'An mil quatre cent et huict
Jean Duc de Berry tres puissant,
En toutes vertus bien instruict,
Et Prince en France florissant,
Par humains cours lors cognoissant,
Qu'il convient toute créature,
Ainsy que Nature consent,
Mourir et tendre à pourriture,
Fit tailler icy la sépulture
Des trois vifs, aussy des trois morts,
Et de ses deniers la facture
En paya par justes accords;
Pour monstrer que tout humain Corps
Tant aye Biens ou grande Cité,
Ne peut éviter les discords
De la mortelle adversité :
Doncq pour avoir felicité,
Ayons de la Mort souvenir;
Afin qu'après perplexité,
Puissions aux saints Cieux parvenir :
Prions pour le Prince sus dict,
Et ensuivons son intendit.

Aux quatre coins du portail étaient peintes les armes de la maison des ducs de Berry.

Ce Duc icy déceda en l'An 1416. âgé de 89 ans et sans hoirs, à Paris en l'hostel de Nesle, où son Corps fut embaumé et mis en cercüeil, et fut porté à Bourges pour estre inhumé en la Sainte Chapelle du dit lieu, qu'il avoit fait bastir l'An 1415.

Priez Dieu pour luy.

—

II.

En 1445, l'église des Saints-Innocents fut rebâtie et dédiée de nouveau; la muraille portait ce qui suit :

L'an de grace 1445. le jour de la Chaire St Pierre Apostre, le 22e jour de Feburier, fut consacrée cette petite Eglise des Saints Innocents, et l'Autel de la Chappelle Nostre-Dame en icelle Eglise, par tres Reverend Pere Mgr Denis Du Moulin, Patriarche d'Antioche, Evesque de Paris, qui lors ordonna et establit la solennité de lad. consecration ou Dédication estre faicte et solemnisée, par chacun an, en cette Paroisse et Eglise; et donna et octroya principalement à tousjours à tous Bienfaicteurs d'icelle qui au dict jour la visiteront et par les octaves d'icelle huict jours de pardon.

Priez Dieu pour ceux et celles qui ont faict la dicte Consecration.

—

III.

Au milieu de la chapelle de Notre-Dame s'élevait un tombeau sur lequel était représentée une religieuse couchée. Elle tenait un livre ouvert où l'on lisait les vers suivants :

En ce lieu gist Dame Aliz la Bourgotte;
A son vivant recluze tres devoste,
Renduë à Dieu femme de bonne vie :
En cet hostel voulut estre asservie;
Où a regné humblement longtemps,
Et demeuré bien quarante six ans,
En servant Dieu augmentée en renom :
Le Roy Louis onziesme de ce nom,
Considérant sa grand parfecture,
A faict lever icy sa sepulture.
Elle trespassa ceans en son sejour
Le Dimanche vingt neufuiesme jour
Mois de Juin mil quatre cent soixante-six :
Le Doux Jesus la mette en Paradis,
Amen.

(1) En 1424, sous le règne de Charles VII, après la bataille de Verneuil, le cimetière des Innocents fut choisi pour être le lieu de la scène d'un spectacle anglais. Les personnes des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, y passèrent en revue, et exécutèrent diverses danses, ayant la mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait la *danse macabrée* (de deux mots anglais, *to make*, faire, et *to break*, rompre, briser). C'est peut-être d'elle que, dans les siècles suivants, le célèbre Shakespeare a pris l'idée de cette scène du fossoyeur de sa tragédie d'*Hamlet*, où les traits les plus sublimes se trouvent confondus avec les images les plus révoltantes. (*Hist. de Fr.*, par VILLARET, tom. XIV, p. 300.)

IV.

Cy devant gisent attendant la Résurrection generale, honorable Prud'homme Me Nicolas Jolly, vivant Nottaire et Garde notte du Roy au Chastelet de Paris; lequel après avoir vescu en tout honneur en l'exercice de sa Charge, trepassa le 25 Janvier l'an de nostre Seigneur 1631 et de son âge le 63e.

Et Dame Martine Parques, sa femme en premiéres nopces : qui trépassa le 5e jour d'Avril l'an 1596.

Et Damlle. Marie Jolly leur fille, en son vivant femme de Me François Baillot, vivant aduocat en la Cour de Parlement : la quelle trepassa le xie jour de Juin l'An 1625.

Et dame Anne Michel, femme dud. Jolly en secondes nopces : la quelle deceda le. . . jour de. . . 16. . . . .

Priez Dieu pour leurs Ames. Amen

Par permission de Mrs les Marguilliers de l'Eglise des SS. Innocens.

—

V.

Tombe du neveu du pape Martin IV.

Cy gist Noble homme Mre Simon de Perruche de bonne memoere, jadis Evesque de Chartres, nepueu de nostre Sainct Pere le Pape Martin : qui a esleü ceans par humilité sa sepulture entre les Pauures, et trespassa l'An de grace 1297. le Lundy d'aprés la Toussaincts.

—

VI.

Epitaphe dans la chapelle Notre-Dame.

Pauvre passant, considerant ta vie,
Et de pecher ne te prends plus d'envie;
Car de ce lieu bien tost il faut sortir :
Mais faits que soit avec grand repentir :
Craignant la mort qui me tient au Tombeau,
Et t'y tiendra, fusses-tu laid ou beau :
Pries Dieu pour moy, pries le qu'il me pardonne
Tous mes pechez, et qu'il ne m'abandonne.
Ainsy soit-il. Amen.

—

VII.

A la mesmoire de Noble homme Mre Paris Carron, vivant Secretaire de la Chambre du Roy; et Damlle. Françoise Chevalier sa femme.

—

VIII.

Icy devant gist et repose
Celuy qui jamais ne fit rien,
Que ne fait un homme de bien :
Passant, n'en demande autre chose.
En toutes Charges à luy baillées,
Au temps plein de corruption,
D'avarice et d'ambition
Il n'eüt jamais l'Ame soüillée :
Aussy ceste fleur tost levée,
Nous émeut bien diversement :
Nous esjouissions pour sa vie :
Et pleurons son esloignement.

Le Sr. Du B. D. R.

Obiit 25 Jul. 1594. ætatis suæ 46. An.

—

IX.

Chapelle Notre-Dame.

Cy gist le Corps de Mre Nicolas Potier, vivant Seigneur de Blanc mesnil et du Bourget, Chevalier et second Président du Parlement, et Chancelier de la Royne Mere du Roy : lequel trepassa le 1er de Juin 1635. âgé de...

Dans la cave de la même chapelle reposait aussi le corps de très-révérend père en Dieu, Mre Pierre Potier, évêque et comte de Beauvais et pair de France, fils dudit Nicolas Potier et de dame Isabelle Baillet, qui décéda à Beauvais l'an 16.. au mois de...., et fut apporté en cette chapelle.

—

X.

Les Marguilliers de ceans sont tenus faire dire et celebrer à perpetuité au grand Autel, tous les samedis à l'issuë de Matines, une haute Messe de Beata, chantée par le Maistre des Enfans de Chœur, et un Anniversaire le 13e jour de May, suivant et à l'intention de feu François de Launay, Escuyer Sgr de Nogent les Vierges et de Morte fontaine, Notaire et Secretaire du Roy, Tresorier general de France à Moulins; inhumé soubs le Charnier du Cimetière, du costé de la Lingerie; moyennant la somme payée par Contract de fondation, passé par devant Parques et Jolly, notaires au Chastelet de Paris, le 10e jour de Mars 1620.

—

XI.

Epitaphe de Me Jehan Benoist, curé de cette église.

JOHANNIS BENEDICTI SACRATISSIMÆ FACULTATIS THEOLOGIÆ, CUM IN TERRIS AGERET DECANI EPITAPHIUM.

Quis jacet hoc Tumulo? Vir maximus ille Johannes :
Qui Benedictus erat nomine, reque magis.
Ther sopeõn primus Dux, princeps et coryphæus,
Perchiquæ gentis gloria prima fuit.
Ingenii monumenta petis? tu perlege face :
Biblia comperies, quæ monumenta Viri.
Cur fles? cur lachrymas fundis? Persuave beatis
Sedibus hic fruitur : nam Benedictus erat.

Vixit Annos 29. obiit autem Anno Domini 1573. xie Calend. Martii.

XII.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Eustache Luillier, fils de Me Jean Luillier et de Damelle Marie de Bethisy, en son vivant aduocat en Parlement, Chanoine et Archidiacre de Lauxois en l'Eglise de Langres et Chanoine de Paris : qui trespassa le 24e jour de Decembre l'an 1468.

—

XIII.

En ce Cimetiere gist le corps de noble homme Jean Ysbarre, jadis Changeur et Maistre de la Monnoye du Roy nostre Sire ; qui trespassa le 3e jour de Janvier l'an 1396 et eslut sa sépulture en la fosse aux Pauvres : Dieu par sa pitié luy fasse pardon à l'Ame.

—

XIV.

Cy devant gist honeste homme et subtil,
Bien renommé Messire Antoine Goupil,
Dit de Ville-Chartre, prudent, sage et discret ;
Licencier en Loix et aussi en Decret :
Qui se maintint en honorable arroy :
En son vivant fut Notaire du Roy
Nostre Sire, et Bourgeois de Paris :
Qui nonobstant ses Sens et Esprits,
Le douziesme d'Octobre sans repos,
Fut trépersé par la fiere Attropos
D'un dart mortel qui a tous est commun :
Il trespassa l'an mil cinq cens et un.
Priez Dieu que l'Ame au Ciel ait place
Là où sont mis plusieurs Humains par grace.
Pater noster.

—

XV.

Cy devant gist honorable homme et Sire Mre Gille Le Flament, Licencier en droit canon et civil, natif de Bapaume en Artois, en son vivant Nottaire et Secretaire du Roy, et General sur le faict de sa Justice des Aydes ; qui trespassa le 22e jour de Mars, l'an 1480.

Dieu ait l'Ame de luy.

—

XVI.

Cy devant gist Messire Emery Seguier,
De St Poursaint, natif en Bourbonnois,
Où Chevalier, de Paris Conseiller ;
En son vivant Licencier en Loix :
Que Mort saisyt le propre jour du mois
D'Aoust dix-huict, l'an courant ainsy
Mil quatre cens quatre vingt avec trois.
Priez à Dieu qu'il luy face mercy.

—

XVII.

Cy gist noble Dame Colombe de Bouvery, en son vivant femme en secondes nopces de Mre Regnault de Dormans, en son vivant Chevalier Conr du Roy et Maistre ordinaire des Requestes de son hostel, et Ambassadeur dudict Seigneur par devers nostre Sainct Pere le Pape, Seigneur de St Remy, Wix, St Martin, Rozay sur Barbeuse, et de la moitié par indivis des Terres et Seigneuries de Givry, Herpont, Belleval, Warmond, Le Châtelier, Herpine, Follet et Tregueville, au Pays de Champagne ; inhumée devant le grand Autel des Chartreux léz Paris, avec Mre Jehan de Dormans, Cardinal du St Siége Apostolique, et Guillaume de Dormans, frères, Chanceliers de France l'un après l'autre, et grands Oncles dudict Mre Regnault, Fondateur du College de Dormans, dict de Beauvais, en cette ville de Paris : laquelle Dame Colombe deceda le 15e de Janvier 1478.

—

XVIII.

Cy dessoubs sont enclos et mis en sépulture
Les corps de deux Deffunts, tendans à pourriture.
Dont l'un fut Lieutenant Royal, Conservateur
Des Privileges, grand, dont le Roy amateur
De l'Université l'a pieça decoré,
Pour y faire florir la science ætherée :
Son propre nom fut Pierre, et surnom Rubentel,
Qui de droit Justicier laissant les immortel,
De ce Monde partyt de Juillet le dixiesme,
L'Année mil cinq cens soixante et quatriesme.
Et l'autre fut le Corps de sa Femme humble et belle,
Prudente et bien apprise et chaste Damoiselle,
Qui Caterine eüt nom, surnom de Nogantel :
Laquelle trépassa de ce monde mortel
Le vingt sixiesme Juing mil cinq cens soixante.
Priez Dieu que là sus leurs Ames soient vivantes

—

XIX.

Par Attropos qui tous Humains consomme,
Et de son dard sans cesse les assomme,
Qui à la fin les fait mettre au dessoubs,
Ont cy auprés, non pas tout droict dessoubs,
Esté logez sans cercueil, ne sans Lame,
Quatre Corps morts dont Dieu ayt l'Ame ;
Dont le premier Robert le Jay ce fut,
Lequel Marchand de Draps de Soye fut,
Qui trespassa sans honte ny opprobre
L'An mil cinq cens dix neuf en Octobre,
Le quatorziesme de ce mois, là tout droict
Sur le deffunt Attropos print son droict :
Un an dix mois et aussy onze jours
Jeanne Cottart dont Dieu ait l'Ame,
Qui dudict Le Jay estoit Fame,
L'An mil cinq cens et dix huit,
Avant ce temps comme il ensuit,
Fut cy posée, j'ay m'en remembre :
Jehan de Rueil leur propre gendre,
Avec Jeane Le Jay sa Femme,
Dieu face pardon à leur Ame.

XX.

Vous qui voyez tant d'os et Testes
Ez Charniers de ce Cimetiere,
Ne faictes pas comme les Bestes,
Qui s'endorment sur leur Litiere :
La Mort nuict et jour nous esclaire,
Et prend Enfans, Hommes et Femmes :
Voicy belle Exemple et matiere,
Pour prier pour les pauvres Ames.

—

XXI.

D. O. M.

Jean Berruyer Escuyer Seigr de Bernesault et de Rougeville, Capitaine de Veullettes au Pays de Caulx, vivant Conseiller et Secretaire du Roy, Maison et Couronne de France ; après avoir fidelement servy en paix et durant les troubles, les Roys François II. Charles IX. Henry III. et Henry IV. en plusieurs importantes affaires dedans et dehors le Royaume, est décedé en cette Ville de Paris, lieu de sa naissance, aagé de 50. ans, le 29e jour de Juin 1602. et est icy enterré avec ses Parens.

Priez Dieu pour luy.

—

XXII.

Cy devant ceste Image de Nostre Dame gist et est enterré Noble et Docte Personne Mre Pierre Marchant Prestre, aagé de 72 ans, en son vivant Curé de St Avertain lez-Tours, qui trépassa le 20e jour de Decembre, l'an 1558.

Priez Dieu pour son Ame.

Par permission de Mrs de St Germain l'Auxerrois.

—

XXIII.

Cy gist Venerable et Scientifique Personne Mre Jehan Nicolas, en son vivant Docteur Regent en la Faculté de Decret, Curé de St Brice, et Grand Vicaire en l'Eglise de Paris, qui trépassa le 28e jour de Décembre de l'an 1518.

Priez Dieu pour luy.

—

XXIV.

Sous cette tombe repose le corps de Me Guillaume Barbier, en son vivant Bourgeois de Paris et Controlleur du Bois et Charbon des Ports de la Ville de Paris, qui deceda le..... l'an 16..

Il rendit son Ame à Dieu et son Corps à la Terre, où il attend la Resurrection des Morts et la misericorde Divine.

TOMBEAU.

Vains desirs des Biens de la Terre,
A la fin je vous dis adieu :
Ce qui fait au vivant la guerre,
Ne me trouble point en ce lieu.
Je suis à couvert de l'Envie ;
Je n'ay plus ny mal, ny soucy :
Toi qui ne penses qu'à la vie,
Après moi tu mourras aussy.

Par tout pitié. Ce n'est que pitié.

Que de pitié.
Priez Dieu pour eux.

—

XXV.

Epitaphe qui était contre le mur, sous le charnier, du coté de la rue Aux-Fers.

Quiconque passe par cette voye,
Je luy suplie qu'il me regarde,
Prie Dieu pour moy, pense en soye,
Et à son Estat preigne garde.

—

XXVI.

Cy gist Venerable homme Mre Charles Guerin, dont Dieu ayt l'Ame, jadis Chanoine de Paris qui trépassa l'an 1433. le 21e jour de Septembre.

Priez Dieu pour son Ame.

—

XXVII.

Epitaphe sous le charnier, contre le mur, du côté de la rue Aux-Fers.

GUILLELMUS LARCHER DE L'ANGLE
Uxori suæ pudicissimæ.

MARGARATA YDOINE
Memoriæ
Mariti sui charissimi.

Dans les lieux de terres profondes,
Où nos corps dorment pour cette heure,
Nôtre Ame ny fait sa demeure ;
Nous l'avons creü : ores le voyons.
David a chanté en Sion,
Poussé d'une divine voix,
Qui n'entroit en corruption
Dans le sejour du Roy des Roys.

En esperance de la Resurrection Chretienne.

Passant, icy reposent mes os avant ma mort, les os de mon petit mignon Benjamain Larcher de Langle, mon fils tres cher : Je ne t'en dis davantage, ne pouvant que pleurer son absance : Son Ame innocente est avec Dieu, qui prie pour nous, sa pauvre Mere desolée et moy, conformant nostre douleur à sa sainte volonté, le supplions nous y conduire, quand nous l'aurons assez pleuré et que nous partirons de ce Monde, où il n'a vescu que onze mois moins six jours.

Guillelmus Larcher de Langle et Margareta Ydoine. . . . . hoc Monumentum Filio charissimo posuerunt Anno Domini 1599.

—

XXVIII.

Cy devant contre ce Pillier,
Gist avecque d'autres un millier
Henry de la Mothe, jadis
Prestre, à qui Dieu doint Paradis ;
Natif de la ville de Braye
Contre Robert, c'est chose vraye :
Beneficier en l'Eglise
Sainct Benoist, à Paris assise,

Et Chapelain de cette Cure :
Lequel fut mis en sépulture
L'an mil quatre cens quatre vingt,
Le vingtiesme octobre comprins.

—

XXIX.

Le Jeudy 7e jour d'Avril 1639. a esté inhumé sous la Tombe de sa Mere, Dame Jeane d'Averdoing, morte en 1636, Messire Claude Sire Jehan, vivant Conr et Aumônier du Roy, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Eglise de Langre et Curé de l'Eglise des Saincts Innocens, fils de Guillaume Sire Jehan et Jeanne d'Averdoing : Il est décedé le Mardy 5e dud. Mois 1639. en sa Maison Presbiterale,

Dieu ayt son Ame.

—

XXX.

Tombeau de saint Richard.

Dans le cimetière, près la croix des Guimiers, se voyait une grande tombe levée, où avait été enterré saint Richard, que les juifs avaient crucifié et mis à mort à Pontoise. Son corps fut transporté en Angleterre, du temps que les Anglais commandaient en France. Il ne demeura que le chef de saint Richard, que l'on voyait dans l'église des Saints-Innocents.

Cette tombe a été rétablie en 1633; on y lisait cette inscription :

Icy est le Tombeau de Monsieur St Richard, restably par Messieurs les venerable Doyen et Chanoines et Chapitre de St Germain de l'Auxerrois à Paris en l'année 1633.

—

XXXI.

Aussy gist Venerable et Docte personne Mre André Pennetier, en son vivant Prestre et l'un des grands Capelains de l'Eglise de Monsieur St Jacques de la Boucherie à Paris, et fils de Pierre Pennetier et de Marguerite Georget sa femme, qui trépassa le 6e jour de feburier l'an 1550.

—

XXXII.

Mil trois cent quatre vingt six
Firent faire par leurs Amis
Cest Arche par deuocion
Ceulx dont je feray mencion,
Qui du mestier de friperie
Se vesquirent durant leur vie,
Berthault de Roüen et sa femme
Jaqueline qui sans diffame
Fut avecque luy longuement ;
De leurs deniers firent pourtraire
Cet Arche ceans et parfaire,
Pour heberger les os des Morts :
A leur Ame doint Dieu repos.
De Jacqueline bien me membre,
Est morte au mois de Decembre :
Berthault qui son Mary estoit,
Samedi trente jours tout droict
Du mois de Juin rendit son Ame,
Aprés Jacqueline sa femme.
S'il est nul qui les Corps enquerre,
Ils gisent en ce Cimetiere ;
En l'Année cy dessus mise
Furent apportez de l'Eglise
Des Innocens, ce sevent ceulx
Qui y vindrent auec eulx.
Si prions Dieu que par sa grace,
De leurs pechez pardon leur face,
Et à tous autres Trepassez,
Qui sont de ce Monde passez. Amen.

—

XXXIII.

Cy gist honorable homme Me Jehan du Chemin, vivant General et Maistre des œuures de Massonnerie du Roy nostre Sire, qui deceda le vendredy 1er jour de May l'an 1468.

—

XXXIV.

Épitaphe de Jean de la Porte, commissaire examinateur au Châtelet, qui mourut en 1442.

Cette épitaphe était en vieilles rimes. Les deux premiers vers ne purent se lire, à cause de la hauteur, et la pierre étant usée.

. . . . . .
. . . . . .
Car la Mort qui rien ne dé — Porte,
Tesmoing Messire Jean de la
Examinateur pour le — Roy :
Au Chastelet sans desa
L'un des Escheuins en sa — vie :
De Paris sans d'autruy en
Lequel enterré cy de — vant :
Gist comme la mort rede
Et quitta ce monde hy — deux,
L'an mil quatre cent quarante
En novembre neufiesme — jour,
Prions Jesus que dans se
De ses pechez pardon luy — face,
Et qu'il le puisse voir en
Là sus en son gracieux — Regne,
Où il domine, vit et
Et qu'il nous puisse si bien — duire.
Qu'à la fin nous y peust con

—

XXXV.

Du mors de Mort qui les humains desplace,
Repose et gist par mortelle pointure
Icy devant en ce sainct lieu et place,
Feu Guillaume Patin en sepulture,

Marchand et Bourgeois de Paris, creature
Honorable et Idoine, l'an mil quatre cent, nombre
Soixante et deux, en Septembre :
La bonne fain guerdonne : à bien viure
Rendez le mourir heureux: Amen.
Priez Dieu pour les Trépassez.

—

XXXVI.

Cy devant gist le Corps de honorable homme M• Jacques Boisson natif de Poitiers, en son vivant Bachelier en Decret et Curé de la Ville l'Evesque lez Paris, lequel trepassa l'an 1429. le dimanche 25• jour de feurier.

Priez Dieu qu'il luy fasse mercy à l'Ame. Amen.

—

XXXVII.

Cy gist Venerable et Docte Personne M•• Charles Sac, en son viuant docteur en Theologie et Curé de St Merry à Paris, lequel trépassa le 1•r jour de May 1495.

SÉMINAIRES DIVERS. — *Séminaire des Missions-Etrangères.* Ce Séminaire est établi dans la rue du Bac, au-dessus et de l'autre côté des Récollettes de l'Immaculée-Conception. Voici les principales circonstances de son établissement. Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, par contrat du 16 mars 1663, en faveur des missions dans les pays étrangers, et par préférence dans la Perse, où il avait travaillé avec succès, fit don à Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, directeur des finances, et à Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice et de Vias, de toutes les maisons et emplacements qui lui appartenaient au faubourg Saint-Germain, dans la rue de la Fresnaye ou petite Grenelle, aujourd'hui rue de Babylone, derrière les Incurables, et dans celle du Bac, avec quelques arpents de terre, situés dans la plaine de Grenelle, tant aux Fourneaux qu'à la grande forêt. Il leur donna de plus, en faveur du futur séminaire, tous les biens meubles qui lui appartiendraient lors de son décès, avec sa chapelle complète et sa bibliothèque. Il y joignit la maison qu'il avait achetée dans la ville d'Ispahan, capitale de la Perse, avec les meubles, la chapelle et la bibliothèque qui y étaient. Les conditions que le donateur apposa à cette donation, sont, qu'il sera, par les sieurs de Morangis et de Garibal, établi dans ses maisons du faubourg Saint-Germain un séminaire de personnes ecclésiastiques, ou aspirantes à l'ordre ecclésiastique, et même de laïques qui seront jugés capables et utiles au bien de l'œuvre, qui seront instruits aux études, sciences et langues nécessaires pour les missions, et envoyés à la maison d'Ispahan, pour se perfectionner dans les langues, et travailler à la conversion des âmes, sous la conduite de ceux qui auront la direction du séminaire; que les maisons, meubles, chapelle et bibliothèque demeureront inséparablement unis au séminaire; que le séminaire sera appelé *Séminaire des Missions-Etrangères*, que le donateur jouira, sa vie durant, de la maison qu'il occupe, située dans la rue de la Fresnaye, et d'une pension de trois mille livres que lui payeront tous les ans les sieurs de Morangis et de Garibal, qui feront aussi une pension annuelle de 500 livres à Sylvestre Cazadeval, prêtre, aumônier du donateur, et autant à demoiselle Luce Cherot, pendant la vie de l'un et de l'autre; qu'incontinent après le décès du sieur évêque, les donataires payeront pour faire prier Dieu pour lui, 2,000 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris, et 500 livres à l'Hôpital-Général; enfin, que la chapelle qui sera bâtie au séminaire portera le nom de la Sainte-Famille.

Par acte du 18 mars de la même année, les sieurs de Morangis et de Garibal déclarèrent qu'ils ne prétendaient rien à la succession de l'évêque de Babylone, et quelle était au profit de Michel Gazil, sieur de la Bernardière, prêtre, docteur en théologie, et d'Amand Poitevin, aussi prêtre et docteur en théologie, demeurant l'un et l'autre au presbytère de Saint-Josse, et qu'ils se chargeaient de l'établissement du séminaire, à quoi ils étaient plus propres que personne.

Le roi confirma cet établissement par ses lettres patentes du mois de juillet 1663, qui furent registrées au parlement le 7 de septembre de la même année. Le duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain des Prés, ayant donné ses lettres de consentement le 10 d'octobre de la même année, dom Ignace Philibert, prieur de l'abbaye, introduisit les sieurs Gazil et Poitevin dans le séminaire, le 27 dudit mois d'octobre. Une grande salle lui servit de chapelle, jusqu'en 1683, que les directeurs de ce séminaire se trouvèrent en état d'en faire bâtir une autre qui fût plus convenable. Ici les deux historiens bénédictins dont on a emprunté cet article oublient une circonstance très-glorieuse pour cette maison. M. Brisacier, pour lors supérieur de ce séminaire, et les principaux de cette maison, ayant prié M. de Harlay, archevêque de Paris, de demander au roi la grâce de faire mettre la première pierre de cet édifice au nom du *duc de Bourgogne*, Sa Majesté répondit à ce prélat que le duc de Bourgogne était encore trop jeune pour cette cérémonie; mais que si on s'était adressé à elle-même, elle leur aurait volontiers accordé ce qu'ils demandaient. L'archevêque répondit que c'était par respect qu'ils n'avaient osé lever les yeux jusqu'à S. M. « Dites-leur donc, reprit le roi, que je vous ordonne de la mettre en mon nom. »

Ce fut en exécution de cet ordre, que le 24 d'avril 1683, l'archevêque de Paris posa, en grande cérémonie, la première pierre, sur tous les côtés de laquelle il fit des croix avec le ciseau. On mit sous cette pierre une médaille d'argent portant d'un côté le portrait du roi, avec cette inscription à l'entour :

LUDOVICUS MAGNUS REX,

Sur le revers était écrit :

LUDOVICUS MAGNUS,
Victor pacificus, Pater Patriæ,
Per Franciscum du Harlay,
Parisiensem Archiepiscopum,
Ducem Paremque Franciæ,
primum lapidem posuit.
In seminario Missionum ad exteros.
An. 1683.
Innocentio XI summo Pontifice.

Cette église est double, c'est-à-dire qu'il y en a une supérieure ou haute, et une basse, ou souterraine. Il y a dans la supérieure, le grand autel et deux chapelles. Le premier de ces autels est orné d'un beau tableau de Carle Vanloo, qui représente l'Adoration des Mages. Celui qui est sur l'autel de la chapelle qui est à main droite en entrant, est une Sainte-Famille peinte par Restout; il est excellent et de la plus sublime expression en ce genre. Dans l'église basse, on remarque quelques épitaphes, dont voici les plus intéressantes.

D. O. M.
D. Bernardi a Sancta Theresia
Illustrissimi Babylonensis Episcopi,
hujus Domus Benefactoris,
cor apostolicum.

On ne sait pourquoi cette épitaphe est sans date, de même que celle qui suit :

D. O. M.
Hic
Vincentii de Meur,
viri apostolici
Cor
plane igneum
in spem
æternæ vitæ.

Voici l'épitaphe de feu M. l'abbé d'Argenson, composée et ordonnée par lui-même :

ICI REPOSE LE CŒUR

De Messire Louis le Voyer d'Argenson, Doyen et Chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, qui a institué ses héritiers légataires MM. du Séminaire des Missions étrangères, à la charge d'un obit qui se dira tous les ans à perpétuité, le 12 Janvier, jour de son décès, par MM. de cette Maison, et qu'il aura part à leurs prières en qualité de Bienfaiteur, et comme il est plus amplement déclaré dans son testament olographe, déposé a Jousse, Notaire au Châtelet de Paris. Priez Dieu pour son ame.

Le cœur de Louise de la Tour-d'Auvergne, sœur du feu cardinal de Bouillon, et connue dans le monde sous le nom de Mademoiselle de Bouillon, a été inhumé dans cette église, ou chapelle, ainsi qu'elle l'avait ordonné, à cause de l'estime qu'elle avait pour ces saints prêtres, qui se consacrent avec tant de zèle à la conversion des idolâtres. Cette sainte fille mourut le 16 de mai 1683; et M. Tiberge, un des directeurs de la maison, fit son éloge funèbre, uniquement fondé sur la vérité. On apprendra le reste par l'inscription qui suit :

ICI REPOSE LE CŒUR

De Mademoiselle de Bouillon, décédée à Evreux le 16 Mai 1683. Cette Princesse, dont la mémoire est en bénédiction, a fondé en cette Chapelle, une messe tous les jours à perpétuité, pour la conversion des Infidèles.

Le dessin et l'architecture de cette église sont d'une grande simplicité; c'est l'ouvrage d'un architecte nommé Dubuisson. La maison de ce séminaire est accompagnée d'un assez grand enclos; et en 1736, on entreprit de la rebâtir à neuf, et d'élever de grands corps de bâtiments, qui sont actuellement achevés. Cette maison a eu deux directeurs d'un grand mérite pour l'esprit, le savoir et la vertu; aussi étaient-ils particulièrement connus et estimés de Louis le Grand. (C'étaient MM. les abbés Brisacier et Tiberge.)

(HURTAUT et MAGNY.)

Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception. Cette maison fut établie en 1703, pour l'éducation des pauvres ecclésiastiques de France et des pays étrangers, afin d'être employés dans les postes les plus laborieux; aussi se répandent-ils dans les campagnes des différents diocèses. Le séminaire des Missions-Etrangères en a tiré nombre de vicaires apostoliques et autres missionnaires, employés dans la Chine, la Cochinchine, la Camboge et le Tonkin. C'est aussi de cette maison que le ministère a fait partir la plupart des prêtres séculiers pour le Canada et l'Acadie.

Le 22 novembre 1770, M. l'archevêque de Paris a béni la première pierre de la chapelle de ce séminaire, assisté de M. de Sartine, conseiller d'Etat, et lieutenant général de police. On a jeté cette inscription dans les fondements :

Pauperes evangelisantur ad revel. Gent. et Glor. Pleb. Ex munificentia Regia, Oratorii sub invoc. S Spiritus et imm. Virginis, primarium lapidem benedixit illust. ac reverendiss. in Christo P. D. D. Christophoro de Beaumont, Archiep. Paris. Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ, Ord. S. Spiritus Commendator; imposuit ill. DD. Ant. Raym. Joan. Gual. Gabr. de Sartine, Regi a sanctioribus Consiliis, Disciplinæ Politicæ prim. Præfectus, Ann. M. DCC. L. XIX. die Nov. 22 adfuere Franciscus Becquet, Superior Generalis, J. Duflots, J. M. Duflots et J. Roquelin, Semin. Direct. Operibus gratuito præfuit Nicol. le Camus de Mezieres, expert. Reg. Academiæque Stud. Paris. Archit. cœmentavit Julianus Martin.

(HURTAUT et MAGNY.)

Séminaire de Saint-Magloire (Le) était, il n'y a pas deux siècles, un hôpital nommé *Saint-Jacques du Haut-Pas*, et occupé par les religieux Hospitaliers qui lui avaient donné leur nom. Cet ordre, qui paraît être le même que celui des religieux appelés *Pontifices*,

ou Faiseurs de ponts, prit naissance en Italie, vers le milieu du XIIe siècle, et ne fut d'abord qu'une société de laïques, dont le principal institut était de faciliter aux pèlerins les passages des rivières, en faisant même des bacs et des ponts pour cet usage; et c'est pour cela qu'ils portaient un marteau sur la manche gauche de leur habit. Cet institut forma dans la suite une congrégation religieuse, dont le chef-lieu fut l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, situé dans le diocèse de Lucques en Italie, où résidait le commandeur général de tout l'ordre. Ces religieux avaient pris leur nom d'un endroit appellé Haut-Pas, ou Maupas, situé sur la rivière d'Arno, où se fit le premier établissement de leur institut. Plusieurs Papes ayant approuvé et confirmé cet ordre par leurs bulles, et ayant accordé de grandes indulgences à ceux qui lui feraient du bien, il se multiplia surtout en France, où il y eut un commandeur général pour ce royaume, qui faisait sa résidence à l'hôpital Saint Jacques du Haut-Pas à Paris, dépendant néanmoins du chef de l'ordre, qui était en Italie. La commanderie générale de Paris fut fondée, à ce que dit Dubreuil, par Philippe le Bel, en 1286; mais il n'en rapporte point de preuve. La situation de cet hôpital et celle de plusieurs autres ne permettant pas aux religieux qui les occupaient de rendre aux pèlerins les secours charitables qui avaient donné lieu à leur institut, ils se consacrèrent au service des pèlerins, en les recevant et les nourrissant dans leurs hôpitaux. Quoique le pape Pie II eût supprimé l'ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas, par sa bulle de l'an 1459, et qu'il en eût appliqué les revenus à celui de Notre-Dame de Bethléem, qu'il institua par la même bulle, il ne laissa pas de subsister longtemps après, puisqu'en 1519 l'hôpital et une partie de l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas de Paris furent rebâtis par le commandeur de Paris, Antoine Canu, comme nous l'apprenons de son épitaphe. Cette église fut dédiée quelque temps après sous l'invocation de la glorieuse Vierge, de saint Jacques le Majeur, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Evangéliste, de saint Sébastien, de saint Raphaël, et de tous les anges. L'ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas étant sur le point de s'éteindre en France, et n'y ayant dans l'hôpital de Paris qu'un ou deux religieux, la reine Catherine de Médicis, qui voulut faire bâtir un nouveau palais à l'hôtel d'Orléans, occupé par les Filles pénitentes, fit transférer ces filles au monastère de Saint-Magloire, et les religieux de Saint-Magloire à l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, en conséquence d'un contrat passé entre cette reine et les parties intéressées, au mois d'octobre 1572. Après l'exécution de ce contrat, l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas changea de destination et de nom, et devint l'abaye de Saint-Magloire. Il y avait pour lors six ans, qu'à la prière des habitants du faubourg Saint-Jacques, l'église de cet hôpital avait été érigée en église succursale et dépendante des paroisses de Saint-Benoît, de Saint-Hippolyte et de Saint-Médard. A peine les moines de Saint-Magloire furent-ils installés en ce lieu, qu'ils se trouvèrent incommodés de l'office paroissial qui se faisait dans la nef de leur église, souvent à la même heure qu'ils célébraient le leur. Les habitants, de leur côté, souhaitaient d'avoir une église particulière, et prirent cette occasion pour faire bâtir tout proche une chapelle, qui prit le nom de Saint-Jacques du Haut-Pas, que l'autre avait quitté pour prendre celui de Saint-Magloire. Voilà l'origine de l'église paroissiale de Saint-Jacques du Haut-Pas, et l'origine du séminaire de Saint-Magloire.

L'église est ancienne et point belle. On y remarque quelques épitaphes des Hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas, entre autres celles de Frère Dimanche de Lucques, mort le 1er janvier 1403, et de Frère Antoine Canu, mort le 15 octobre 1526; l'un et l'autre qualifiés commandeurs généraux de l'ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas au royaume de France. Comme c'est ce dernier qui fit rebâtir la maison et une partie de l'église, on rapportera ici son épitaphe, qui est gravée sur une lame de cuivre attachée à la muraille.

L'an mil cinq cent vingt-six davantage,
Par mort certaine au dernier héritage,
Fut mis et clos en ce dévot séjour,
D'Octobre prins le quinzième jour,
Religieuse et honnête personne,
Dont renommée en plusieurs places sonne,
Publiquement Frere Antoine Canu,
Qui par bon droit lui vivant advenu,
Fut Commandeur, de ce ne doutez pas,
En Général Saint-Jacques du haut-Pas;
Et par mérites exempts de maléfices,
Il posséda autres trois Bénéfices:
Sens naturel montra en tout endroit,
Par sens acquis il fut en chacun droit
Licentié, et après tous ces titres,
Vertu en lui déclara par registres,
Que l'Hôpital en très-belle devise
Fit faire neuf et grande part de l'Eglise,
Semblablement comme on a évidence
Le corps d'Hostel étant en décadence:
De charité fut le vrai exemplaire,
Pauvres repait, pour à Jésus complaire;
Et sans cesser prenoit la cure et soin
De les panser quand il étoit besoin.
Priez pour lui, dites dessus sa lame,
Ci gist le corps, en Paradis soit l'ame.
Amen.

Dans le chœur fut inhumé, le 30 juin 1662, le corps de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, baron de Villepreux, etc., chevalier des ordres du roi et général des galères, qui, après la mort de Marguerite de Silly sa femme, se retira chez les prêtres de l'Oratoire, où il reçut l'ordre de prêtrise, et y mourut dans une grande réputation de

piété, le 29 juin 1652, âgé de quatre-vingt-un ans. Entre les enfants qu'il eut de son mariage, il y en eut deux qui ont été fort connus dans le monde : l'un était Pierre de Gondi, général des galères par la démission de son père; et l'autre, Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, archevêque de Paris, etc., qui eut tant de part aux troubles excités pendant la minorité de Louis XIV.

Dans ce même chœur a été aussi inhumé le P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire, un des plus savants hommes de son siècle, et encore plus vertueux que savant; il a donné un grand nombre d'ouvrages au public, dont le plus considérable est celui de l'*Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, auquel font allusion les derniers mots de l'épitaphe qu'on lit sur sa tombe.

D. O. M.

Hic conditus est qui fulgebit in perpetuas æternitates, R. P. Ludovicus Thomassinus, Aquisextanus Congreg. Oratorii D. J. Presbyter, summa vir religione, doctrina, modestia, charitate, de tota Ecclesia optime meritus. Obiit nocte natalis Christi ann. 1695, vitæ 76, Congreg. 63. Scriba doctus in Regna Cœlorum, qui profert de thesauris suis nova et vetera. Requiescat in pace.

Le P. Thomassin avait porté le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse; car il était né le 28 août 1619, et avait été reçu dans la congrégation de l'Oratoire sur la fin du mois de septembre 1632.

On parlera aussi d'un savant fort connu, qui a passé une bonne partie de sa vie dans cette maison; c'est Pierre Lebrun, prêtre de l'Oratoire : il était né à Brignoles, petite ville du diocèse d'Aix en Provence, le 11 juin 1661. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire le 11 mars 1678, et dans la suite enseigna la philosophie à Toulon, et puis la théologie à Grenoble pendant les années 1687 et 1688. Au mois de juin 1690, il fut appelé au séminaire de Saint-Magloire à Paris, où il fut chargé de faire des conférences sur l'histoire ecclésiastique, dont il s'acquitta avec succès pendant treize ans. Les liaisons qu'il eut avec les PP. Thomassin et Bordes ne contribuèrent pas peu aux grands progrès qu'il fit dans ses études; aussi a-t-il passé pour un de leurs disciples. Depuis ce temps, il a publié plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie, de chronologie, et sur les liturgies. Il mourut dans cette maison le 6 janvier 1729, âgé de soixante-sept ans sept mois ou environ.

Le cardinal François Barberin, envoyé légat *a latere* en 1623, par le pape Urbain VIII son oncle, au sujet des affaires de la Valteline, vint descendre d'abord aux Pères de l'Oratoire de Saint-Magloire, y prit son premier repas, y reçut de la part du roi les compliments de Gaston, frère de Sa Majesté, et commença de là sa cavalcade en grande pompe vers l'église de Notre-Dame. On appelle souvent l'église de Saint-Magloire l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, parce qu'elle se nommait ainsi avant que l'église voisine fût bâtie. (HURTAUT et MAGNY.)

SÉPULCRE (L'église du), rue Saint-Denis. Plusieurs particuliers, qui avaient pris la croix et avaient fait vœu d'aller au saint sépulcre de Jérusalem, ou qui en étaient revenus, formèrent, au commencement du XIVe siècle, une confrérie à laquelle Louis de Bourbon, comte de la Marche et de Clermont, donna 200 livres parisis, pour acheter une place dans la rue Saint-Denis, où ils pussent faire bâtir une église pour la confrérie, et un hôpital pour loger les pèlerins du saint sépulcre qui passeraient par Paris. Cette donation est du 5 janvier 1325, et la place fut achetée dans la censive de Saint-Merry, le dernier d'octobre de la même année. Le 18 mai de l'an 1326, l'on posa la première pierre de cette église. Guillaume, archevêque d'Auch, fit la cérémonie, assisté des évêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier et de Mende, en présence de Louis de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, de Clémence, reine de France, d'Isabelle, reine d'Angleterre, et de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe, comte d'Artois, et d'un grand nombre de personnes qualifiées. Cette confrérie ne fut néanmoins autorisée par lettres patentes de Philippe VI qu'en 1329. Comme le terrain sur lequel cette église fut bâtie était dans la censive de l'église de Saint-Merry, qui dépendait elle-même de l'église de Notre-Dame, il y eut plusieurs contestations entre les confrères du Sépulcre, l'évêque de Paris, le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Merry, lesquelles furent terminées par accommodement en 1329.

Sur le maître-autel est un riche tableau de la Résurrection de Notre-Seigneur peint par Lebrun. La plupart des écrivains, en dernier lieu Piganiol, ont avancé que cet excellent morceau était un présent du grand Colbert; c'est une erreur qu'on va corriger en rapportant une anecdote qui fera connaître les auteurs de ce présent.

Dans le temps que Louis XIV porta la guerre en Franche-Comté, le corps de la mercerie prêta à Sa Majesté une somme considérable, qui fut rendue peu après avec une autre somme en présent. Le ministre, chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du prince, marqua dans sa lettre que l'intention du roi était que ce présent fût employé à la décoration de leur chapelle et à des prières pour Sa Majesté. On résolut, en conséquence, de consacrer une partie de cet argent à un tableau que l'on placerait sur le maître-autel de l'église du Sépulcre, où le corps de la mercerie fait faire son office. Le fameux Lebrun remplit parfaitement les désirs de cette compagnie; et, en peignant Jésus-Christ sortant du tombeau, il représenta Colbert, le protecteur du commerce et des arts, tenant un des coins du linceul.

La nouvelle de la rapide conquête de la Franche-Comté faite par Louis XIV en per-

sonne, étant arrivée sur ces entrefaites, l'autre partie du présent de Sa Majesté fut employée à faire des actions de grâces les plus solennelles. L'illustre Santeuil composa sur ce sujet une pièce latine, dans laquelle ce grand poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la générosité du monarque envers le corps de la mercerie et de la reconnaissance de cette compagnie. Cette pièce, qui a été traduite par l'un des Corneille, est conservée précieusement avec la traduction dans les registres du bureau de la mercerie : l'éditeur des œuvres de Santeuil n'en a fait nulle mention dans son recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les Œuvres diverses de Pierre Corneille. (HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de l'église du Saint-Sépulcre, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Pierre Durand, Chanoine de ceans, Prieur de Giuardon, lequel trespassa le Mardy xie jour d'Auril, l'an de grace 1442. Priez Dieu pour luy et pour tous les Bienfaicteurs de la presente Eglise et pour les Trepassez.

—

II.

Cy devant gisent Venerable et Docte Personne Mre Pierre de Torchy, Prestre, en son vivant Chanoine de l'Eglise de ceans, qui déceda le Jeudy 18e jour de Novembre 1569.

Et Mre Guillaume de Mauroy Prestre, en son viuant Chanoine en l'Eglise de ceans, nepueu dud. de Torchy, lequel déceda le 2e jour de feurier, jour de Chandeleur, l'an 1566.

Priez Dieu pour eux.

—

III.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne Mre Nicolle de Fontaines, en son viuant Prebtre et Chanoine en l'Eglise de ceans, et Greffier de la grand Confrairie aux Bourgeois et Bourgeoises de cette ville de Paris; lequel déceda le 28e jour d'octobre, l'an de grace 1558. Et a laissé et donné en lad. Eglise, son Testament accomply, le reste de ses biens.

Priez Dieu pour son Ame. Amen.

—

IV.

Cy gist soubs cette Tombe Mre Jean Des Champs, natif de Jaryen Berry prés Sanxerre, viuant Prestre Chanoine en l'Eglise de ceans, qui est decedé en sa Maison cloistrale le Mardy 11e jour de Novembre 1585.

Requiescat in pace. Amen.

—

V.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre André Langlois, natif de Louures en Parisis, Prestre Chanoine en l'Eglise de ceans, lequel trespassa le 24e jour de. . . . . l'an de grace 1518.

Priez Dieu pour son Ame.

—

VI.

Cy gist Venerable et Docte Personne Mre Lucas Du Pré, Prestre et Chanoine de ceans, Garde du Tresor de la dite Eglise, Curé des Eglises de la Bocelliere et Silly, diocese de Beauvais, Greffier et Confraire de la grande Confrairie aux Bourgeois de Paris, lequel deceda le 18e jour de Janvier l'an 1538.

Priez Dieu l'Ame d'iceluy, de son Pere et Ayeuls.

—

VII.

Cy gist Venerable et Docte Personne Me Pierre Michel, Prestre, natif de Sainct-Oüin lés Caune en Normandie, Diocese de Bayeulx, Chanoine de ceans et Curé de Campaigny sur Marne, qui trespassa le 26e jour de Juin 1551.

Priez Dieu pour luy.

SORBONNE. L'église de l'ancienne Sorbonne tombait presque en ruine, lorsque le cardinal de Richelieu, qui avait étudié la théologie dans le collége de Sorbonne, qui en était proviseur, et qui ne cherchait qu'à immortaliser son nom, entreprit de faire rebâtir ce collége de fond en comble. Le devis des bâtiments fut proposé à la Faculté assemblée le 20 juin 1626, approuvé par le cardinal le 30 juillet suivant, et l'on nomma des docteurs pour veiller sur les travaux. La première pierre de la grande salle fut posée par M. l'archevêque de Rouen en 1627; et le ministre mit le comble à la magnificence des bâtiments, en faisant élever la superbe église que nous voyons : il en posa lui-même la première pierre le 15 mai 1635, et elle ne fut finie qu'en 1653, ainsi qu'il est constaté par l'inscription qu'on lit au portail, du côté de la cour. On y plaça en même temps de grandes médailles d'argent, sur lesquelles son portrait et ses armes étaient représentés avec des inscriptions.

Le portail de l'église, disposé avantageusement au fond de la place, est de deux ordres. Le premier est corinthien, avec des colonnes engagées, et le second est composite, mais formé seulement par des pilastres qui répondent aux colonnes; dans les espaces entre deux, en haut et en bas, il y a quatre niches, où sont placées des statues de marbre faites par Guillain. Au-dessus de la porte est cette inscription :

Deo Opt. Max. Armandus, Cardinalis de Richelieu.

Un des plus remarquables ornements de cette magnifique église est le tombeau du cardinal de Richelieu, posé au milieu du chœur.

Ce fameux ministre y est représenté à demi couché, et revêtu de la pourpre sacrée,

sur une manière de tombeau antique, presque entièrement couvert de deux riches tapis qui pendent à droite et à gauche, et sur lesquelles sont gravées les inscriptions latines qu'on rapportera ci-après. La religion qui est derrière le cardinal, lui aide à se soutenir; elle tient le livre qu'il composa pour sa défense, et près d'elle sont deux génies qui supportent ses armes. A l'extrémité opposée, est une femme éplorée qui représente la Science, et qui, par son attitude des plus expressives, fait voir une vive douleur d'avoir perdu son plus ferme appui. On ne peut rien désirer dans ce genre de plus accompli. Charles Lebrun passe pour en avoir fourni le premier dessin, qui a ensuite été rédigé et mis en œuvre par François Girardon. Il est certain que c'est le chef-d'œuvre de cet habile sculpteur. Il est entièrement de marbre blanc, et fut érigé par les héritiers du cardinal en 1694. Son corps est dans un caveau au-dessous. Voici l'inscription gravée sur une des faces du tombeau :

Joannes-Armandus Cardinalis, dux de Richelieu, primarius Regni Administer, sub Ludovico justo XIII, Galliarum et Navarræ Rege Christianissimo, Sorbonæ Provisor hic sepultus : obiit ætat. L. VII, Nonis Decemb. anno R. S. H. M. D. C. XLII.

L'inscription suivante est placée dans le caveau sur une lame de cuivre de trois pieds et demi de haut, et de deux pieds de large. Elle est de Georges Scudéry, de l'Académie française :

Ici repose le grand Armand-Jean Duplessis, Cardinal de Richelieu, Duc et Pair de France, grand en naissance, grand en esprit, grand en sagesse, grand en science, grand en courage, grand en fortune, mais plus grand encore en piété. Il porta la gloire de son Prince partout où il porta ses armes, et il porta ses armes presque par toute l'Europe. Il a fait trembler les Rois, et il y a peu de trônes où il n'eût fait monter son Maître, si la justice n'eût conduit tous ses desseins. Son illustre nom mettoit la frayeur dans l'âme de tous les Ennemis de l'Etat, et la mettra encore dans celle de leurs Descendants. Si l'on comptoit ses jours par ses victoires, et ses années par ses triomphes, la postérité croira qu'il a vécu plusieurs siècles, et son histoire n'aura rien à craindre qu'elle-même, qui, étant toute pleine de prodiges et de merveilles, aura peine a persuader aux siècles éloignés ce que le nôtre a vu avec admiration. Comme il fut toujours équitable, il fut invincible. Ses Ennemis n'ont jamais eu d'autre avantage, que le seul d'être surmontés par lui; et comme il fut infiniment prudent, il fut infiniment heureux. La grandeur des événements justifia la droiture de ses intentions. Sa diligence ne put être prévenue, ni sa vigilance surprise, ni sa prévoyance trompée. Il n'a jamais manqué à ses amis, et ses Ennemis même se fioient plus à sa parole, que s'ils eussent eu des places en otages. Rien ne résistoit à la force de son éloquence; la grâce et la majesté étoient sur son front, en sa taille et en toutes ses actions. Ses grâces imprimoient le respect; ses paroles lioient les cœurs, et ses mains libérales ne laissoient point de mérite sans récompense. Il abattit l'hérésie, et conserva la Religion par la prise de la Rochelle, cette orgueilleuse Ville que l'on estimoit imprenable, et par la réduction de plus de deux cents places qui avoient depuis longtemps partagé l'autorité royale. Vainqueur du dedans, il porta au dehors les forces de son Roi. De tant de Villes conquises, Pignerol, Arras, Brisach, Monaco, Perpignan et Sedan sont les principales. La gloire de ses Ouvrages de piété pour l'instruction et la perfection des Chrétiens, et pour la conversion des Hérétiques, surpasse encore celle de ses conquêtes et la force de son génie, ayant accordé en lui deux choses qui sembloient incompatibles, la Religion et l'Etat. Il avança toujours du même pas les progrès de l'un et de l'autre. Il fut le Protecteur de la vertu, des sciences et des beaux-arts. Enfin, sa réputation a été sans tache, et il doit être justement appelé le Héros des derniers siècles. Que peut-on dire de plus? Sa mort a été digne de sa vie. Comme il possédoit les grandeurs sans en être possédé, il s'en est détaché sans peine, et a vu le bout de sa carrière avec joie, parce qu'il voyoit des couronnes immortelles. Il est mort comme il a vécu, grand, invincible, glorieux, et pour dernier honneur, pleuré de son Roi; et pour son éternel bonheur, il est mort humblement, chrétiennement et saintement.

Qui que tu sois, tu n'as garde de refuser tes prières à un si grand homme; mais en priant, souviens-toi que tu rends ce pieux devoir à celui qui, par ces superbes bâtiments de la célèbre Sorbonne, a laissé un si grand monument de sa piété.

Ce grand Cardinal mourut à Paris le quatrième jour de Décembre mil six cent quarante-deux, âgé de cinquante-sept ans, trois mois, moins un jour (1).

(1) Ce cardinal avait été ministre pendant dix-huit ans, sous Louis XIII, qui ne lui survécut que six mois. On remarque que son tombeau est placé dans l'endroit où étaient autrefois les latrines du collége de Cluny, et que la sœur de M. de Thou (qui fut décapité) offrit dans le temps inutilement à MM. les directeurs de la maison de Sorbonne une somme considérable, pour lui permettre de faire graver sur ce tombeau ces paroles de l'Evangile, à l'occasion du Lazare : *Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.* M. de Thou fut décapité sous le ministère et par l'ordre du cardinal de Richelieu. Le czar Pierre le Grand, étant venu en France en 1719, fut conduit en Sorbonne, où l'on lui montra le mausolée de ce cardinal; aussitôt, transporté d'enthou

Les moulures de l'entablement de la porte qui conduit dans la cour sont arrasées par devant, imitation de plusieurs édifices antiques, surtout du Panthéon et du temple d'Antonin et de Faustine, dans le *Campo-Vaccino* à Rome, pour y placer cette inscription :

Armandus-Joannes, Card. Dux de Richelieu, Sorbonæ Provisor, ædificavit domum, et exaltavit Templum sanctum Domino. M. D. C. XLII.

De toutes les bibliothèques de Paris, celle de la Sorbonne passe pour une des plus nombreuses et des plus considérables, où il se trouve cependant un bien plus grand nombre de livres de théologie que d'autre espèce: elle est dans un lieu vaste et fort éclairé, qui occupe le dessus des deux grandes salles, dans lesquelles on fait les actes publics. Elle a été augmentée de celle du cardinal fondateur, laquelle était très-considérable, et de celle de Michel Le Masle, prieur des Roches, chantre de l'Eglise de Paris, et secrétaire du même cardinal. Il n'y a point de bibliothèques qui contiennent un plus grand nombre de livres et de manuscrits si anciens et si rares. Les principaux sont un Tite-Live en vélin, in-fol, deux volumes, traduit du règne de Charles V (d'autres disent du roi Jean); il est rempli de figures en miniatures, et de vignettes dorées de cet ancien or, aussi brillant aujourd'hui que s'il venait d'être appliqué, et dont on a perdu le secret depuis plus de deux cents ans. C'est l'ouvrage d'un religieux Bénédictin, dont le portrait paraît à la tête. On y conserve les éditions des premiers livres imprimés à Paris; ce fut en effet dans la maison de Sorbonne que l'imprimerie de Paris prit naissance, où Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, tous deux docteurs, firent venir d'Allemagne, en 1470, trois imprimeurs habiles, Ulrich Gering, Martin Crants et Michel Friburger, auxquels ils procurèrent tous les secours possibles pour leur établissement, en leur indiquant les manuscrits qui méritaient d'être donnés au public, et qui prirent soin d'en corriger eux-mêmes les épreuves. On sait qu'environ vingt ans auparavant, l'art d'imprimer avait été découvert à Mayence par Jean Faust et par Pierre Schœffer, et que ces imprimeurs apportèrent à Paris une édition de la Bible, qui causa, dit-on, tant d'admiration, qu'on les accusa de magie, et qu'ils furent obligés de prendre la fuite pour se mettre à l'abri des poursuites de la justice; mais la vérité est que Schœffer déclara son secret sur l'imprimerie. Avant ce temps, les libraires avaient soin de faire copier les bons manuscrits; c'était leur commerce, et les seuls livres en usage. On voit donc dans la bibliothèque cette fameuse Bible en deux volumes in-folio, année 1462, et un grand nombre d'autres Bibles différentes, recherchées avec le plus grand soin, dont le nombre monte au moins à huit cents, ce qui ne se trouve point ailleurs, même dans la fameuse bibliothèque du Vatican.

(HURTAUT et MAGNY.)

TEMPLE (Le) a pris son nom des religieux Templiers, qui avaient été nommés ainsi, parce qu'ils firent leur premier établissement auprès du temple de Jérusalem. Cet ordre, qui est le plus ancien de tous les ordres militaires, commença en 1118 à Jérusalem. Hugues des Payens et Geoffroy de Saint-Omer en furent les instituteurs, se dévouèrent avec sept autres de leurs amis au service de Dieu, et firent les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de cette ville. Le motif principal de leur institution était d'escorter les chrétiens qui voyageaient en la Terre-Sainte, de les défendre des voleurs et des infidèles, et même de les loger. Leur nombre ne s'était pas encore accru, lorsque six d'entre eux, ayant leur maître à leur tête, vinrent en France, et se présentèrent au concile de Troyes, qui se tint en 1128, et où était saint Bernard. Ce concile, sur la demande de Hugues, premier maître du Temple, donna commission à saint Bernard de leur dresser une règle. Saint Bernard eut bientôt rempli la commission que le concile lui avait donnée : il fut si édifié du zèle et de la régularité de ces six religieux, qu'il finit leur éloge, en disant qu'ils joignaient la douceur des moines à la valeur des gens de guerre. Le pape Honoré II, en leur imposant cette règle, leur ordonna de porter un habit particulier, qui était une longue robe de couleur blanche. Le pape Eugène III y ajouta une croix rouge pardessus, afin de les faire souvenir de ne pas craindre de répandre leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Ils songèrent ensuite à s'établir à Paris : quelques-uns veulent que ce fut en 1148; mais, faute de connaître les titres de cette maison, il est difficile de dire quelque chose de certain. Le plus ancien titre qui nous soit connu est de l'an 1211 du mois de novembre. Il est rapporté par Dubreul, Antiquités de Paris, de l'édition de 1612, pag. 87, par ce titre : « Holdoin, prieur ou précepteur du Temple, et les frères, accordent à l'hôpital de Sainte-Opportune une maison située dans la rue Neuve, joignant la maison de Simon Franque, moyennant six sols parisis de surcens. » Dans la suite, les Templiers agrandirent considérablement la maison qu'ils avaient à Paris, afin d'y recevoir leurs confrères qui venaient de toutes parts en cette ville pour y tenir leur chapitre général. Cette maison devint si magnifique, que lorsque saint Louis accorda le passage par son royaume à Henri III, roi d'Angleterre, pour retourner de Gascogne dans ses Etats, le roi lui donna le choix du Palais, ou du Temple, pour son logement; mais Henri préféra le Temple, à cause du grand nombre d'appartements qu'il y avait. Ce fut là aussi que ce monarque

siasme, il dit : *Ah! que n'es-tu en vie, je.te donnerais la moitié de mon empire pour gouverner l'autre!* Quel contraste, et quelle différente façon de penser de ce monarque avec la sœur de M. de Thou ! Celle-ci l'aurait désiré mort depuis longtemps, et le czar aurait voulu qu'il eût encore été de ce monde.

donna un grand festin au roi et à toute la cour. Ce repas fut si magnifique, qu'un historien contemporain le met au-dessus des fêtes les plus célèbres de l'histoire.

Philippe III, surnommé *le Hardi*, par ses lettres datées de Vincennes au mois d'août de l'an 1279, conféra aux chevaliers du Temple leur justice basse, moyenne et haute sur toutes les terres et maisons qu'ils avaient au delà des murs de la nouvelle enceinte de Paris, depuis la porte du Temple jusqu'à la porte Barbette; mais à l'égard des terres qui avaient été enfermées dans la ville, il ne leur y conserva que la justice foncière ou basse. Les Templiers déchurent peu à peu de l'état de régularité où ils vivaient. Le relâchement et les désordres s'introduisirent dans leurs mœurs, et enfin ils tombèrent, selon quelques-uns, dans des crimes si énormes, que le pape Clément V et le roi Philippe le Bel résolurent l'abolition de cet ordre. On tint alors le concile général de Vienne, et dans la deuxième session, où le pape et Philippe le Bel étaient présents, le 22 mars de l'an 1312, cet ordre fut supprimé, et la bulle de condamnation et d'extinction publiée le 3 avril suivant, avec défenses à qui que ce soit d'en prendre l'habit, sous peine d'excommunication, et on disposa en même temps des biens et des particuliers de cet ordre. Le 12 mars 1313, Jacques de Molay, grand maître des Templiers (il avait été parrain d'un des enfants du roi), et Guy, commandeur d'Aquitaine, frère du dauphin d'Auvergne, furent brûlés vifs dans la place où est la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf.

Quelques jours après on brûla cinquante-neuf chevaliers dans l'endroit où est bâti l'hôtel des Mousquetaires noirs. Il y en eut aussi de brûlés derrière l'abbaye Saint-Antoine. Le grand maître ajourna le roi à comparaître devant Dieu, au bout de l'an; et le pape, quarante jours après son jugement. L'on prétend que le roi de France et le pape moururent dans le temps fixé par le grand maître. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les Templiers qui se trouvèrent en France furent arrêtés en un même jour.

Clément V, par une bulle adressée aux administrateurs des biens des Templiers, leur ordonna de les remettre entre les mains du grand maître des Frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, aujourd'hui nommés chevaliers de Malte.

Il est constant que le trésor du roi avait été longtemps en dépôt au Temple, mais on n'a point de preuve que Philippe le Bel soit venu faire son séjour dans cette maison, dès qu'on en eut chassé les Templiers. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem entrèrent donc en possession du Temple et de tous les biens des Templiers, à Paris et ailleurs. Ces religieux ont fait du Temple la maison provinciale du grand prieuré de France. Elle occupe un grand terrain enfermé de hautes murailles à créneaux fortifiées d'espace en espace par des tours. Ces tours et ces créneaux ont été abattus en partie. La grande porte est décorée d'un ordre dorique à colonnes isolées; toute l'architecture qui orne cette façade est d'un fort mauvais goût. La cour était décorée d'un espèce de péristyle à colonnes couplées, qui a été détruit sous le grand prieuré de M. le chevalier d'Orléans, parce qu'il tombait en ruine; mais quoiqu'il eût quelques défauts, il formait une magnifique décoration, à laquelle on a substitué une misérable palissade de tilleuls, taillés en arcades, qui ressemble fort à des décorations de cabarets et guinguettes.

Le corps de logis qui est au fond de cette cour, a été bâti par Jacques de Souvré, grand prieur de France; mais en 1720 et 1721, le chevalier d'Orléans, qui était revêtu de ce grand prieuré, fit faire de grands changements dans cet édifice, sur les dessins et sous la conduite de Gilles-Marie Oppenord, premier architecte du duc d'Orléans, alors régent du royaume. Le prince de Conti, mort en 1776, dernier grand prieur, auquel a succédé Mgr le duc d'Angoulême, a fait élever divers bâtiments dans les cours de ce vaste emplacement.

Le reste du terrain de ce grand enclos est rempli par l'église, par la grosse tour, et par un grand nombre de maisons, dont quelques-unes sont accompagnées de jardins. Les autres sont petites et de peu d'apparence, et louées à des marchands et à des artisans, qui y jouissent de la franchise du lieu. La grosse tour, flanquée de quatre tourelles, a été bâtie par Frère Hubert, trésorier des Templiers, qui mourut en 1222. Cette tour est regardée comme un des plus solides édifices qu'il y ait dans le royaume. L'église est gothique, et a été, dit-on, bâtie sur le modèle de Saint-Jean de Jérusalem. Elle a devant sa principale porte un petit porche ou vestibule. On voit dans le chœur un mausolée de marbre noir et blanc, sur lequel est la statue à genoux d'Amador de la Porte, grand prieur de France, mort en 1640. Ce monument a été fait par Michel Bourdin, l'un des plus habiles sculpteurs de son temps. Au haut de ce tombeau est cette inscription :

D. O. M. S.
Non moriar, sed vivam,
Et narrabo opera Domini.
Psal. 117.

Et au bas est écrit :

PIIS MANIBUS.
Portæum pietas generosis sustulit alis;
Qui sic evehitur Tartara nulla timet.

Plus bas encore, sur la face du monument, est l'inscription ci-après :

Æterna dignum memoria
D. AMADORUM DE LA PORTE.
Cujus cineres hic sepulti futuram præstolantur anastasim, posteritati multa commendant decora. Ejus origo gens vetustæ nobilitatis apud Pictones, heroum ferax, precipuis hocce nostro sæculo præfulsit honoribus; quippe quæ Eminentissimum Cardinalem Richelium, liliati cœli

nostri velut atlantem, virum primæ notæ, et omnibus majorem titulis; necnon illustrissimum Polemarchum Mellæræum, invictum Poliorcetem, Provinciæ Armoricæ Proregem, utrinque nepotes quasi ad miraculum protulit; ille tamen ante hæc gentilitia sidera propriis jam splenduerat radiis et à puero Melitensis ordinis sacram adscriptus militiam, in ea fortiter sese gesserat, gemina expeditione navali; tum illa, qua fame periclitanti Religionis insulæ, expugnatis, captis, et adductis quinque navibus Turcicis frumento onustis, opportune succurit, tum ea, qua eorumdem infidelium classe in secundo regressu à Lepanto dispersa, et direpta, singulari ejus adminiculo opima spolia, captivi, et tormenta bellica in ordinis commodum cessere: deinde summus illi Franciæ Prioratus (apud Equites post supremam spectatissima dignitas), non aulæ Favoniis, quibus bis restitit, blande afflato, sed exacta secundum ætatem successione promoto, cum applausu obtigit; quo in gradu oppressorum protectorem, egenorum provisorem, dissidentium conciliatorem, se semper exhibuit; sub Eminentissimo Cardinali nepote, Regi Administro, Architalassi vice functus est, illi solum secundus, qui in omnibus Galliæ negotiis primas tenuit; ea vitæ innocentia et morum gravitate fuit, ut conversatione sua vanas aulicorum mentes sapientiæ sale condiret; eo animi vigore, ut sive in Deum, sive in Regem peccantibus vel sola præsentia metum incuteret; tandem et annis et meritis plenus, octogesimum ætatis annum excedente lustro, morte justorum obdormivit in Domino. Ann. sal. 1640. R. I. P. hanc grati animi et piæ memoriæ durabilem tesseram, Carolus Mellæræus, idem qui supra nepos amantissimus posuit.

Amador de la Porte, grand prieur de France, dont on vient de lire l'épitaphe, était fils de François de la Porte, seigneur de la Lunardière, et de Madeleine Charles. Ce fut réellement un gentilhomme de beaucoup de mérite, et digne de tous les éloges qu'on vient de lire dans son épitaphe. Le crédit du cardinal de Richelieu, ni celui de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, ses neveux, n'eurent que peu ou point de part à toutes les dignités dont il fut revêtu. Il fut grand prieur de France, bailli de la Morée, commandeur de Bracque, ambassadeur de son ordre en France, gouverneur de la ville et château d'Angers en 1619, du Hâvre, lieutenant de roi au pays d'Aunis, et île de Ré et d'Oléron en 1633, et mourut à Paris d'apoplexie, le 13 octobre 1640.

En entrant dans la chapelle du nom de Jésus, on voit un tombeau sur lequel est la statue d'un homme à genoux, dont l'épitaphe est attachée à un pilier tout auprès.

Habet interior Gallia antiquissimam familiam de Villiers de l'Isle-Adam, multis magnisque rebus gestis clarissimam, Regum amicitiis celeberrimam; unde suis, totique Reip. Christianæ prodiit tantis dignus natalibus Philippus, cujus modo, viator, monumentum cernis, honoris virtutisque ergo positum. Hunc eo sua per gradus evexerunt merita, ut concordibus omnium votis, in universum suum ordinem obtinens imperium, ejus militiæ magister fuerit, quæ Deo Opt. Max. est, et Joanni Zachariæ sacræ; cellam hanc vivens ineffabili tetragamato nomini, extra quod nulli salus, vir pius ac religiosus dicatam voluit.

Philippe de Villiers de l'Ile-Adam, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mourut à Malte le 21 août 1534. Ainsi le monument qu'on voit ici n'est qu'un cénotaphe ou tombeau vide. Ce grand maître avait donné des marques signalées de sa valeur et de sa conduite en la défense de la ville de Rhodes, assiégée par Soliman II, sultan des Turcs. La maison de Villiers était une des plus anciennes et des plus illustres de l'Ile-de-France. Oudri Vital parle d'Aymeri, seigneur de Villiers, qui vivait en 1073. Charles de Villiers, évêque et comte de Beauvais, pair de France, ayant hérité, comme aîné de sa maison, des terres de l'Ile-Adam, de Nogent-sur-Oise, etc., en fit don à Anne de Montmorency, fils de sa cousine germaine, depuis connétable de France, par acte du 10 septembre 1527. De la maison de Montmorency, cette terre a passé dans la maison de Bourbon-Condé, et puis dans la branche de Bourbon-Conti. La petite ville de l'Ile, sur la rivière d'Oise, prit son surnom d'Adam, qui en était seigneur avant l'an 1200; et depuis ce temps-là, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné à la petite ville de l'Ile, et à la branche aînée des descendants de cet Adam.

Dans le fond de cette même chapelle, est un tableau où sont les armes de la maison de Lorraine; on lit dessous:

TOMBEAU

De très-illustre et très-magnifique Prince François de Lorraine, Grand Prieur de France.

Passant, qui sans penser au destin rigoureux,
Vivant au prix des morts t'estime bien heureux,
Arrête un peu le pas, et tu pourras connoître
Lequel est plus heureux, ou celui qui vient naître,
Ou celui qui mourant, laisse avecque son nom,
Les fidèles témoins d'un immortel renom.
Sous ce marbre engourdi demeure l'ombre vaine,
Et le corps enfermé de François de Lorraine,
Non de ce grand François, qui par ses braves faits,
Défendit les Lorrains, et recouvra Calais;
Mais d'un, qui descendu des mêmes père et mère,
Suivoit assez de près la grandeur de son frère,
Qui défendant la Foi, ne voulut s'épargner,
Comme de sa vertu Malthe peut témoigner,
Qui défendit son Roi, voire toute la France,
Comme confesse assez la coste de Provence;
Les Nourrissons du Rhin, le Pays Boulenois,
Les remparts emmurés des frontières d'Artois.
C'est, Passant, ce qui fait qu'encore que la vie

Lui fût avant ses jours subitement ravie,
Si est ce qu'il vivra, et son renom toujours
Vivant compagnera l'infinité des jours;
Renom qui fleurira plutôt par sa vaillance
Que par heureusement avoir pris sa naissance
D'un Prince successeur à ce grand Godefroy,
Qui laissant son Pays, par armes se fit Roi,
Ayant divinement conduite son armée,
Jusqu'au lieu capital de la Terre Idumée;
Sa vertu toutefois, ni l'heur de ses aïeux,
Bien qu'il fût à chacun courtois et gracieux,
Ne peurent empêcher qu'en la fleur de son âge
Il n'ait passé trop tôt le commun passage
Où l'on ne voit jamais que la trace des pas,
Ne voisent regarder toujours en contrebas.
Vous doncques qui n'avez pour aïeux ni pour pères,
Les Princes et les Rois, ne pleurez vos misères;
Mais plutôt sous la terre allez patiemment,
Puisque la mort aux Grands ne pardonne autrement.

Obiit 6 Martii 1562.

A côté de cette même chapelle on voit, sur une table de marbre noir, cette épitaphe :

CI GIST

F. François de Faucon, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Villedieu en Dreugesin; lequel pendant vingt années de résidence à Malte, a servi sa Religion avec honneur en plusieurs occasions contre les Infidèles, même étant Capitaine de Galère, et aussi Capitaine de la Capitane de son Ordre; et revenu en France, se trouva en la bataille gagnée par M. l'Amiral de Montmorenci sur les Rochelois, commandant une roberge; depuis étant Général des Vaisseaux de Normandie, est décédé à Paris en Avril 1626, âgé de 42 ans, au grand regret de Messires Alexandre et Charles de Faucon, subsécutivement Premiers Présidens de Normandie, et de Messire Claude de Faucon, Sieur de Messy, ses frères, qui lui ont fait faire cette épitaphe.

François de Faucon était connu dans le monde sous le nom de Chevalier de Ris, et était fils de Claude de Faucon, reçu conseiller au parlement de Paris le 11 janvier 1567, puis président des enquêtes en 1579, et enfin premier président du parlement de Rennes.

Dans la chapelle de Saint-Pantaléon, on remarque, sous une arcade pratiquée dans la muraille, le tombeau de F. Bertrand de Cluys, grand prieur de France, et de Pierre de Cluys, son neveu, aussi grand prieur de France. Ces deux statues sont à genoux, et l'une à la file de l'autre. Au bas de cette arcade est écrit :

Ici est le monument de nobles et religieuses personnes, frères Bertrand de Cluys, jadis Prieur de l'Aquitaine, et depuis Grand Prieur de France, et de R. F. Pierre de Cluys, son neveu, aussi Grand Prieur de France, lequel a fait construire cette Chapelle de fond en comble, dédiée en l'honneur de S. Pantaléon, en commémoration de la victoire obtenue par la grâce divine contre le Grand Turc, l'an 1480, le jour dudit Saint. La Chapelle fut faite l'an 1519, bénite l'an 1532, et depuis réparée l'an 1547.

Sur l'autel de cette chapelle il y a un tableau fort ancien, où se voient divers miracles de saint Pantaléon, représentés à la manière de nos vieux peintres, c'est-à-dire par différents groupes répandus dans tout l'espace du tableau, ce qui choquait fort, à la vérité, les règles de la bonne composition; mais cela suppléait cependant à l'impuissance de ce bel art, d'offrir aux yeux plus d'un moment d'une seule action remarquable dans un sujet d'histoire.

On enterre dans cette église tous les commandeurs et les chevaliers de l'ordre de Malte qui meurent à Paris.

Le Temple a donné son nom à la rue sur laquelle il est situé. Elle se nommait, en 1252 la rue de la Chevalerie du Temple; en 1283, la rue de la Maison du Temple, et s'étendait depuis la rue Bardubec jusqu'au Temple. Philippe-Auguste ayant fait faire une porte de ville auprès de l'hôpital de Sainte-Avoye, on lui donna le nom de rue de la Porte-du-Temple; mais, vers l'an 1485, on commença à ne la plus appeler la rue du Temple, que depuis le Temple jusqu'aux coins des rues Michel-le-Comte et des Vieilles-Audriettes; et pour la partie qui était depuis les coins de ces deux rues jusqu'à la rue Bardubec, on la nomma, comme on fait encore aujourd'hui, la rue Sainte-Avoye.

Au coin de la rue du Temple et de celle des Vieilles-Audriettes ou Haudriettes, ainsi nommée de quelques maisons de cette rue, qui appartenaient aux Audriettes, il y avait une échelle très-connue sous le nom d'*échelle du Temple*. Cette échelle et plusieurs autres qu'on voyait autrefois en différents quartiers de Paris, étaient des marques de haute justice. Celle du Temple est aujourd'hui la seule qui subsiste dans cette ville; encore n'en reste-t-il qu'un des montants.

Contre les murs du Temple, à l'entrée de la rue de la Corderie, est une boucherie composée de trois étaux. Les Templiers l'avaient établie dans la rue de Braque, qui, pour cette raison, fut nommée pour lors, et longtemps après, tantôt la rue des Boucheries, tantôt la rue aux Bouchers du Temple, et tantôt la rue aux Boucheries de Braque. Dans la suite, on la transporta dans la rue du Temple. Dès son établissement, les bouchers de la grande boucherie voulurent l'empêcher, et prétendirent que personne n'en pouvait tenir sans leur consentement. Il y eut un procès qui fut terminé en 1182 en faveur des Templiers, à la charge que cette boucherie n'aurait que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Cela se voit dans

des lettres patentes qui sont dans les Cartulaires du Temple et des bouchers. Sauval ajoute qu'on apprend, par une sentence du Châtelet, de l'an 1422, qu'à la rue du Temple étaient l'hôtel et la boucherie de Jean Testars ; mais on ne sait si cette boucherie faisait partie de celle des Templiers, ou si elle en était différente. On ne sait pas même en quel temps on a ajouté un troisième étal à celle du Temple.

L'église du Temple est desservie par les chapelains de l'ordre, dont l'un est préposé pour exercer les fonctions curiales dans l'enclos du Temple. Ce lieu est privilégié, c'est-à-dire exempt de la visite des jurés des communautés de cette ville, etc.

A l'extrémité des murailles qui enferment le Temple, on lit ces vers sur une fontaine.

Quem cernis fontem Maltæ debetur et Urbi,
Præbuit hæc undas, præbuit illa locum.

(HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes diverses de l'église du Temple, d'après le Recueil manuscrit des épitaphes de Paris à la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Cy gist Noble et Religieuse Personne Frere Antoine Chabot, Chevalier, Grand Prieur de France, natif de Jarnac du Prioré d'Acquitaine, lequel par ses vertus et merite est parvenu à la dignité de Grand Prieur de France, et trépassa le 6e jour de Novembre l'an 1507.

Priez Dieu pour son Ame.

—

II.

Cy gist Religieuse Personne Frere Simon Clignet jadis Commandeur de ceans. . . . . Vaulbourg, qui trépassa le Lundy aprés la feste St Barnabé Apostre le jour de Juin l'an de grace 1366.

Priez Dieu pour l'ame de luy.

—

III.

Cy dessous gist Noble et Religieuse Personne frere Regnault de Gyresme, jadis Prieur de L'Opital en France, qu'il gouverna en tranquilité et union par l'espace de 26 ans et trépassa l'an de grace 1415. le Jeudy 9e jour d'Aoust.

Priez pour l'ame de li, que Dieu bonne mercy luy face.

—

IV.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Nicolle de Giresme jadis Prieur de L'Opital en France, lequel gouverna bien et honnestement son dit Prioré l'espace de 19 ans, lequel trépassa le 19e Jour de Décembre l'an de grace 1466.

Dieu ayt l'ame de luy.

—

V.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Pierre de Pons, natif de Rasay prés de Montrichart en Touraine, lequel trépassa de ce monde le 7e de Juillet l'an 1512. Nostre Seigneur luy veuille donner sa grace en Paradis. Amen.

—

VI.

Frater Robertus Daube, vulgo cognominatus de Rocq Martine ad Rodanum, ex oppido Arelato, ex insigni familia natus, per omnes hospitalis militaris gradus inter. . . . . multa cum laude evectus, ad magnam tandem Sti Ægidii Præfecturam devenit in Provincia Narbonensi, demum per universam Galliam Pro-magister creatus (honos à magno Militiæ Magistro secundus) ad Regem publico nomine Legatus, rem spectantem, scilicet a priscis quondam Regibus irrogatorum privilegiorum speciali modo confirmationem, novorumque concessionem ab Henrico nunc Rege consecutus, quum vero multis et gravibus exaltatus laboribus ad quietam se temperiem pararet, vocatus est ad æternam.
Vixit annos 70. Militavit annis 40. præfuit annis quatuor, obiit in Legatione Lutetiæ, in ædibus Templi, die Sabbati 5o octobris, anno Christi 1549.

Commilitones et Amici Fratres Defuncto posuerunt.

Et autour est écrit :

Frere Robert Daube, dit de Roqmartine, vivant Grand Prieur de France, Lieutenant du Grand Maistre de l'Ordre, trépassa le 5e Jour d'octobre 1549.

En paix soit-il.

—

VII.

PSL. 89.

Superavimus, mansuetudo et rapiemus.

Frater Philippus Kerleau Trecorensis solii Canorum promontorii, in ista spectata Celticæ Galliæ Peninsula e clarissimis ortus majoribus, Ordinum Ductore arte Patrus. . . . . Episcopo Britannorum. . . . . magnis de rebus apud exteros Principes ortore, ex primariis Hospitalis Hierosolymitani Militibus unus nullis non laborum jactatus quandiu vixit assibus, dum molestiorum quorundam superatis fluctibus in

Portu victor frino. . . . . ceperat temporalia vocatus ad æterna.

Sic homines labore, fortuna caduca, querula vita terras incolumus.

—

PSAL. 17. HABAC. 3.

Ponet pedes meos ut ceruorum.

Vixit integer. . . . . annos septuaginta, militavit hospitali duode quinquaginta octo. . . . . his ædibus ubi dormivit in Christo die 14ª Julii, anno Redemptionis 1546.

—

VIII.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Jacques Bastar de Bourbon du Lyege, Chevalier de l'ordre de l'hospital de St Jehan de Jérusalem, Grand Prieur de France dudit ordre, qui trépassa le 27ᵉ jour de Septembre 1527.

Priez Dieu pour luy.

—

IX.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Charles de Brumiers, Chevalier de l'ordre de St Jean de Jerusalem, Grand Prieur de France, natif de Brumiers en Valois, qui trépassa le 16ᵉ Jour de May 1519.

Priez Dieu pour son Ame

—

X.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Claude d'Ancienville, Chevalier de l'ordre Monsieur St Jehan de Hierusalem, en son vivant Grand Prieur de France, lequel trépassa le 24ᵉ Jour d'Octobre l'an 1507.

Priez Dieu pour luy.

—

XI.

Cy gist Noble et Religieuse Personne Frere Jehan de Ch. . . . . en son vivant Commandeur de. . . . . Joisy, de. . . . . de Beaumoir en Ponthieu et d'Ausoire. qui trépassa le 1ᵉʳ jour d'Aoust 1570.

Priez Dieu pour luy.

—

XII.

D. O. M.

A L'HEUREUSE MÉMOIRE

De Mʳᵉ Philippes de Brichanteau Chevalier Baron de Lignieres, Rosay, Thevez, Bois-Boudran, Boyer, et conseiller du Roy Louis XIII. en ses Conseils, et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et Colonel des Suisses de Monseigneur frère unique de Sa Majesté, decedé en cette ville le 2ᵉ Mars 1639. duquel les intestins ont esté mis en ce lieu, le coëur porté à Nangis, et le corps à Lignieres, par les soins de haute et tres vertueuse Dame Claude de Meaux son espouse.

Priez Dieu pour son Ame.

THÉATINS (les Religieux). Ce couvent est sur le quai Malaquais; il a aussi une porte dans la rue de Bourbon. Ces religieux sont des Clercs réguliers, institués en Italie vers l'an 1524, par saint Gaétan, gentilhomme vicentin, et Jean-Pierre Caraffe, pour lors archevêque de Théate, ou Chiéti dans le royaume de Naples, et qui dans la suite fut pape sous le nom de Paul IV. C'est du nom de l'évêché de Pierre Caraffe que les clercs réguliers de cette congrégation ont été nommés *Théatins*. Ces religieux professent une pauvreté si grande, qu'ils semblent s'être entièrement abandonnés à la Providence; car ils reçoivent ce qu'on leur donne par aumône, mais ne demandent jamais rien. Leur institut fut approuvé par Clément VII, en 1524. Le cardinal Mazarin fit venir de Rome à Paris quelques-uns de ces religieux, parmi lesquels était Dom Ange de Bissari, que cette Eminence chargea de la direction de sa conscience. Dès lors ce cardinal pensa à leur procurer un établissement dans cette ville, et, pour cet effet, fit acheter une maison sur le quai Malaquais, le 26 mai de l'an 1642, pour le prix de 54,000 livres. Henri de Bourbon, duc de Verneuil, évêque de Metz, et abbé de Saint-Germain des Prés, et qui, en cette dernière qualité, jouissait alors d'une juridiction comme épiscopale, dans toute l'étendue de ce faubourg, permit cet établissement par ses lettres du 1ᵉʳ août 1648. Ce fut en conséquence de cette permission que Dom Placide Roussel, prieur de l'abbaye, et vicaire général de l'abbé, se transporta le 7 du même mois dans la maison achetée par les Théatins, et, en ayant fait la visite, il en bénit la chapelle, sonna les cloches et exposa le saint sacrement. Sur les onze heures avant midi, le roi Louis XIV, accompagné du duc d'Anjou, son frère unique, y arriva, et l'évêque de Dol s'étant trouvé présent, il fut prié de bénir la croix, que le roi plaça ensuite de sa propre main sur le portail, et déclara que son intention était que cette maison fût nommée Sainte-Anne la Royale. Cette église, ou plutôt chapelle, fut extrêmement petite jusqu'à la mort du cardinal Mazarin. Cette Eminence ayant légué par son testament cent mille écus à ces religieux, pour bâtir une église, ils achetèrent une place qui leur coûta 72,000 livres, et firent venir d'Italie un de leurs religieux, nommé le P. Camille Guarini, qui passait pour un grand architecte; mais ces religieux et leur architecte passèrent d'une extrémité à l'autre; car n'ayant eu jusqu'alors qu'une petite chapelle, ils formèrent le dessin d'une église si grande, qu'elle ne convenait ni à leurs

facultés, ni à l'emplacement qu'ils occupent : aussi est-elle demeurée imparfaite. On commença cet édifice en 1662, et ce fut le prince de Conti qui en posa la première pierre au nom de Louis XIV, le 28 novembre de cette même année. On s'aperçut un peu tard de la grandeur de cette entreprise, et ce bâtiment fut discontinué. Il fut repris en 1714, au moyen d'une loterie, dont le roi gratifia ces religieux, et ce fut sur les dessins d'un architecte de Paris nommé Liévain. Celui-ci aurait été bien habile si, en conservant les bâtiments élevés sur les dessins du P. Guarini, il en eût fait un régulier et de bon goût. On n'a conservé que la croisée de l'église qu'on avait commencée.

La sacristie est enrichie d'une croix de cristal de roche, de six chandeliers et d'un soleil de même matière. On y voit aussi un soleil d'ambre, et une image de la Vierge, enchâssée dans de l'or, enrichie de perles et de diamants, le tout donné par la reine Anne d'Autriche. Dans cette église ont été inhumés le cœur du cardinal Mazarin, qui y fut apporté de Vincennes le 28 de mars 1661, par Claude Auvry, ancien évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et maître de chambre de ce cardinal; le corps de Pompée Varési, nonce du pape auprès du roi; celui de Nicolas de Luschis, dont on va donner les épitaphes; celui du sieur de Lorme, médecin de réputation, qui y fut inhumé le 25 de juillet de l'an 1678; celui d'Edme Boursault, connu par ses lettres et plusieurs pièces de théâtre. Ce bel esprit était père d'Edme Chrysostome Boursault, religieux de cette maison, dont il est mort supérieur, ainsi qu'on le remarquera plus bas; Edme Boursault mourut en 1701; celui de Louis d'Aubusson, duc de Roanez, pair et maréchal de France, second du nom, connu sous le nom de maréchal duc de la Feuillade, mort à Marly le 29 janvier 1725; celui de Frédéric-Jules de la Tour-d'Auvergne, nommé le prince d'Auvergne, autrefois connu sous le nom de chevalier de Bouillon, mort le 28 juin 1733, âgé de soixante-deux ans un mois et vingt-six jours, sans laisser de postérité de Catherine-Olive de Trente, sa femme.

Le corps de Pompée Varési fut mis vis-à-vis le grand autel, proche le balustre, sous une tombe plate de marbre noir, sur laquelle est cette inscription, dans laquelle on ne trouvera pas l'éloge d'une seule vertu chrétienne :

POMPEIUM VARESIUM,
Lateranensis Ecclesiæ Canonicum,
Apostolicum utriusque Signaturæ
Referendarium,
S. Inquisitionis Assessorem,
Romanæ Rotæ Auditorem,
Beneventii, Anconæ, Perusii,
ac demum Romæ Præfectum,
Archiepiscopum Hadrianopolitanum,
Summi Pontificis
Domesticum et assistentem Prælatum,
et apud Venetos
tum apud Christianissimum Regem
extraordinarium primo,
ex mox ordinarium Nuntium:
in omni vitæ munerumque varietate,
suavitate morum, sagacitate mentis,
animi magnitudine,
contantiaque præsignem,
memorandum posteris, ac mirandum,
scripti lapidis hoc monumentum
exhibet.
Obiit salut. anno 1678,
ætatis suæ 54, menses 7, di. 3.

Dans la nef du côté de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, est une tombe plate de marbre blanc, sur laquelle est cette inscription :

D. O. M.
NICOLAUS DE LUSCHIS,
Comitis Alphonsi præclari historici,
filius natu, non animo minimus,
Vincentiæ ortus
avorum gloriam Gallicis
in castris imitaturus,
Ludovici Magni Regis Christianissimi
Patrocinium assecutus,
Lutetiæ piissima morte præventus,
ad cœlestem gloriam evocatur.
Obiit die 16 Maii, anno 1670,
ætatis suæ 22.
Requiescat in pace.

Cette maison est la seule que les Théatins aient en France; et par conséquent ceux qui y sont reçus à faire profession font nécessairement vœu de stabilité, à moins qu'ils ne sortent du royaume. La communauté est de trente ou trent-cinq religieux; et quelque petit que soit ce nombre, il n'a pas laissé de fournir de grands prédicateurs. Le P. Alexis du Buc était un controversiste fameux, que son érudition et la vivacité de son esprit avaient rendu redoutable aux calvinistes. On a prétendu que plus de trois cents de ces sectaires étaient rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, par les exhortations de ce religieux. Le P. Quinquet a été un des grands prédicateurs de ces derniers temps. Il avait prêché plusieurs Avents et plusieurs Carêmes devant le roi, avec beaucoup d'applaudissements. Sa composition était solide, touchante et délicate. Le P. Edme-Chrysostome Boursault a été aussi prédicateur ordinaire du roi, et était supérieur de cette maison lorsqu'il mourut, le 13 mars 1733; mais aucun religieux de cette maison, ni même aucun prédicateur de nos jours, n'a joui de plus de distinction et de titres plus honorables, que le R. P. Jean-François Boyer, aumônier de madame la dauphine et membre de l'Académie des inscriptions; il mourut à Versailles le 20 août 1755, et fut inhumé dans l'église de la paroisse du château. (HURTAUT et MAGNY.

On conservait autrefois à l'église des PP. Théatins des reliques de saint Attien, martyr, venant des catacombes de Rome. M. le cardinal Maï rapporte, dans son *Epigraphie*, l'inscription antique suivante, gravée sur le monument qui renfermait ces reliques :

Aurelia Caliste
bene merenti
Attiano cojugi
titulu posuit.

(*Cardinal* Maï, 364, 7; Boldetti, p. 113.)

Ursulines (les) de la rue Saint-Jacques. Cette maison est située dans la grande rue du Faubourg-Saint-Jacques, à côté des Filles de la Visitation de Sainte-Marie. La B. Angèle, née en 1511, ayant assemblé dans la ville de Brescia, en Lombardie, en 1537, des filles et des femmes vertueuses, elle les mit sous la protection de sainte Ursule, et les occupa à instruire les jeunes filles, à visiter les malades, à aller consoler les affligés jusque dans les prisons et dans les hôpitaux, etc. Quoiqu'elles ne fussent unies que par les seuls liens de la vertu et de la charité, le pape Paul III approuva cette institution en 1544, sous le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*, et ensuite Grégoire XIII, en 1572. Françoise de Bermond ayant entendu parler de ces Ursulines, résolut, avec la permission de Clément VIII, d'en faire venir d'Italie, et d'en introduire à Aix en Provence; ce qu'elle fit en 1594. Elles réussirent à Aix comme elles avaient réussi en Italie, et leur réputation étant parvenue jusque dans la capitale du royaume, on comprit que Paris était la ville du monde où l'établissement de cet institut était le plus nécessaire pour élever les jeunes filles. On fit venir d'Aix deux de ces Ursulines, l'une nommée Françoise de Bermond, celle-là même qui les avait introduites en Provence, et l'autre, appelée Lucrèce de Montez. A leur arrivée au mois de mars 1608, on les logea à l'hôtel de Saint-André, au faubourg Saint-Jacques, qu'on loua exprès. Leur attention à bien élever des filles détermina Madeleine Luillier, veuve de Claude le Roux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller au parlement, à leur procurer un établissement; mais pour le rendre plus stable, elle voulut que ces filles qui, jusque-là, étaient séculières et sans clôture, fussent désormais religieuses et cloîtrées; et que outre les trois vœux ordinaires, elles en fissent un quatrième particulier, de vaquer à l'instruction des jeunes filles, et leur passa un contrat de 2,000 livres de rente perpétuelle, pour l'entretien de douze religieuses, après avoir obtenu des lettres patentes, datées du mois de décembre 1612, registrées au parlement le 12 septembre de l'année suivante. Le pape Paul confirma cet établissement, et permit d'ériger en corps de religion ces filles, qui auparavant n'étaient que séculières. Sa bulle est datée du 18 juin 1612, et porte expressément que le monastère bâti et doté par la dame de Sainte-Beuve, dans la ville ou les faubourgs de Paris, sera sous le titre de *Sainte-Ursule*, et sous la règle réformée de Saint-Augustin. Après avoir obtenu l'approbation des deux puissances, la fondatrice acheta l'hôtel de Saint-André, et une grande place au lieu appelé des Poteries, tenant, d'un côté, à l'hôtel de Saint-André, et de l'autre, aboutissant à une petite ruelle nommée de Paradis, autrement la rue Jean-le-Riche, et d'autre part, depuis la grande rue du Faubourg-Saint-Jacques, jusqu'au chemin qui est devant la porte de la Santé, au faubourg Saint-Marcel. L'on fit bâtir aussitôt une grande maison dans cette place, et dans une partie des bâtiments de l'hôtel de Saint-André, on fit une petite chapelle pour le dehors, et un chœur au dedans pour les religieuses. Tous les lieux réguliers étant disposés pour loger une communauté, Anne de Roussy, abbesse de Saint-Etienne de Reims, fut priée de venir pour former aux exercices du cloître les sujets qui se présentaient : elle arriva à Paris le 11 juillet 1612, accompagnée de quatre de ses religieuses, et, le 11 novembre suivant, elle donna l'habit à douze filles. L'église qu'on voit ici à présent ne fut bâtie que quelques années après. La première pierre y fut posée par la reine Anne d'Autriche le 22 juin 1620, et le bâtiment ne fut conduit à sa perfection qu'en 1627. Elle fut bénite le 14 mars de la même année par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris. Cette église est petite, mais assez jolie. L'autel est décoré de colonnes de marbre de Dinan, et orné d'un tableau qui représente l'Annonciation, et qui a été peint par Van-Moll, un des élèves de Rubens.

Au milieu du chœur des religieuses fut enterré le corps de madame de Sainte-Beuve, fondatrice de ce monastère, morte le 29 août 1630. Dans l'église on remarque la tombe sous laquelle a été inhumé Jean de Montreuil, laquelle est accompagnée de deux épitaphes; sur sa tombe on lit :

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

Ci-dessous gist le corps de Messire Jean de Montreuil, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et Privé, et Résident pour Sa Majesté en Angleterre et en Ecosse, qui mourut le XXVII Avril M. D C. L I.

Sur le mur qui est à côté, est cette épitaphe :

Ci-devant gist le corps d'illustre personne Messire Jean de Montreuil, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, et Secrétaire des commandements de Monseigneur le Prince de Conti. Dès l'âge de 20 ans il fit paroître tant de jugement et de sagesse, qu'on le rechercha pour des emplois dont peu d'hommes sont capables après une longue expérience. La manière dont il s'en acquitta, justifia le choix des Ministres qui l'avoient appellé aux affaires. La bonté de son Esprit lui donna ce que les autres ac-

quièrent par les années. La France, l'Italie, l'Angleterre et l'Ecosse, où il a eu de grands Emplois en des tems fort difficiles, publient sa grandeur et son adresse; il acquit l'estime et l'amitié de tous les Souverains avec lesquels il négocia. Comme plusieurs nations ont été témoins de sa vertu, la douleur de sa perte n'a pas été renfermée dans sa Patrie ; il a eu pour amis tous les honnêtes gens, ils l'ont pleuré avec autant de tendresse que ses parens. Les Princes de Condé et de Conti l'ont honoré de leurs larmes : il semble qu'il n'a voulu vivre qu'autant qu'il falloit pour s'employer à leur liberté, qu'il avança par son adresse. Il voyoit bien qu'en travaillant à rompre leurs chaînes, il usoit celle qui joignoit en sa personne une belle ame, avec un corps accompli ; mais s'immolant pour ses Maîtres, il crut s'immoler pour le bien public, trente-sept ans semblent n'avoir pas été une carrière assez étendue pour un homme qui l'avoit commencée avec tant de force. Il l'a si bien fournie, que si elle n'a pas été fort longue, elle a été très-glorieuse. Il a vécu pour les autres plutôt que pour lui. Passant, tache de l'imiter au lieu de le plaindre. Il mourut le 27 d'Avril 1651.

Montrolii Cineres (quem Gallia luget ademptum)
Hæc gelido clausos continet urna sinu :
Si numeras bene quæ gessit, plus Nestore vixit,
Si numeras annos, occidit ante diem.

(HURTAUT et MAGNY.)

VISITATION (Religieuses de la), rue Saint-Antoine. Ces filles ont été instituées par saint François de Sales, évêque et prince de Genève, en 1610. Dès leur premier établissement dans la petite ville d'Annecy, elles furent appelées *Filles de la Visitation*, parce qu'elles s'occupaient à visiter les malades et les pauvres, en l'honneur du mystère de la visite que la sainte Vierge fit à sainte Elisabeth. Elles ne firent d'abord que des vœux simples, et portaient un habit séculier; mais à la persuasion de M. Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, cette congrégation fut érigée en religion, et fut confirmée par le pape Paul V, sous la règle de Saint-Augustin.

La réputation de cet institut étant parvenue jusqu'à Paris, plusieurs personnes de piété sollicitèrent saint François de Sales de lui procurer un établissement dans cette ville, et d'y faire venir Jeanne-Françoise Frémiot, dame de Chantal (1), fondatrice et première supérieure, et quelques religieuses pour travailler à ce saint œuvre. M. de Sales écrivit à la Mère de Chantal de le venir trouver, et d'amener le plus de religieuses qu'elle pourrait. Elle était pour lors à Bourges, occupée à y fonder une maison de son ordre; cependant elle partit aussitôt, et arriva à Paris avec trois religieuses le 6 d'avril 1619.

André Frémiot, archevêque de Bourges, et frère de madame de Chantal, fondatrice et première supérieure des filles de la Visitation, étant mort à Paris le 13 de mai 1641, fut inhumé dans cette église, dans une chapelle qui est à gauche en entrant; et sous les marches a été inhumé François Fouquet, dont voici l'épitaphe :

A L'HEUREUSE MÉMOIRE

De Messire François Fouquet, Chevalier, Conseiller du Roi ordinaire dans tous ses Conseils, fils de Messire François Fouquet, Conseiller au Parlement de Paris, lequel, après avoir passé par les Charges de Conseiller audit Parlement, et de Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, fut nommé pour Ambassadeur de Sa Majesté vers les Suisses, et puis retenu pour être employé aux plus secretes et plus importantes affaires de l'Etat, dans le maniment desquelles il vécut avec tant d'intégrité et de modération, qu'il peut être proposé pour exemple à tous ceux qui sont admis aux Conseils des Princes. Sa naissance, sa vertu, sa capacité, son zèle au service du Roi, lui ont acquis un nom honorable en cette vie, d'où il passa en une meilleure, trop tôt pour les siens et pour le public, laissant douze enfants de Dame Marie de Maupeou sa femme, fille de Messire Gilles de Maupeou, Seigneur d'Ableiges, Conseiller d'Etat, Intendant et Contrôleur Général des Finances. Il mourut le..... 1640, âgé de cinquante-trois ans.

Dans ce même endroit a été aussi inhumé Nicolas Fouquet, si connu par sa faveur et par sa disgrâce. Il mourut à Pignerol le 23 de mars 1680, âgé de soixante-cinq ans. Il était fils de François Fouquet, dont on vient de rapporter l'épitaphe.

(HURTAUT et MAGNY.)

VISITATION (La), rue du Bac. En 1775, le 3 octobre, la reine vint poser la première pierre de la nouvelle église de ce monastère. On a placé sous cette pierre différentes médailles et une plaque d'argent qui porte l'inscription suivante :

Cette première pierre a été posée par très-haute, très-puissante Dame Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France et de Navarre, le 3 Octobre 1775, Marie Josèphe de Brancas, pour lors Supérieure du Monastère.

VISITATION DE SAINTE-MARIE (Religieuses de la). Ce couvent est à mi-côte du village ou faubourg de Chaillot; il a été fondé en cet endroit par Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, fille de Henri IV, et veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté, en 1651, une maison à Chaillot, bâtie par la reine Catherine de Médicis, achetée et depuis embellie par le maréchal de Bassompierre, après la mort de cette princesse, et enfin vendue par décret sur le comte de Tilliers, la fit approprier pour en

(1) Veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, gentilhomme de la chambre du roi.

faire un monastère de filles de la Visitation de Sainte-Marie; on l'a depuis augmentée considérablement, et l'église a été rebâtie tout à neuf l'an 1704. Mais son comble n'a aucune proportion avec les autres bâtiments, et est d'autant plus choquant, qu'on l'aperçoit de loin. C'est Nicolas Frémond, garde du trésor royal, et Geneviève Damond, sa femme, qui ont fait bâtir cette église entièrement à leurs dépens, et qui, par conséquent en sont les fondateurs, ainsi qu'il est marqué dans l'épitaphe que l'on va transcrire ci-dessous : ceux qui aiment les arts et qui s'y connaissent vantent infiniment la serrurerie de la grande porte de cette église.

Dans le chœur de cette église sont les cœurs d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, qui est la fondatrice de cette maison; de son fils Jacques Stuart, deuxième du nom, roi de la Grande-Bretagne, et de Louise-Marie Stuart, fille de ce prince, morte au château de Saint-Germain en Laye le 7 de mai de l'an 1718.

A droite en entrant dans cette église on voit contre le mur l'épitaphe qui suit :

ICI REPOSE

Le Cœur de dame Geneviève Damond, veuve de Messire Nicolas de Frémond, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audiencier de France Honoraire, et Garde du Trésor-Royal. Une douceur toujours égale, une humilité sincère, une piété constante, une tendre charité pour les pauvres, des aumônes abondantes, un zèle éclairé pour la gloire de Dieu, toutes sortes de vertus fidèlement pratiquees, tandis que ce cœur a respiré, ont été des preuves que Dieu l'avoit formé selon le sien, et qu'il y faisoit sa demeure. Elle est décédée le 19 d'Août 1703, âgée de 69 ans, après avoir vu commencer le bâtiment de cette Eglise, que son époux et elle ont fondée.

Priez Dieu pour leur repos.

(HURTAUT et MAGNY.)

PARME, capitale du duché de Parme et Plaisancē, en Italie.

I.

Sur une colonne aux portes de la basilique Santa-Maria della Steccata.

D. N. Imp. Cæs. Fla.
Constantino P. F.
victori aug. Pont-
ifici maximo trib.
potestas XXIII. imp. XXII.
cons. VII. P P. procos.
rerum umanarum (*sic*) optimo principi divi
Constanti filio
B. R. P. nato.

(*Cardinal* MAÏ, 250, 2.)

—

II.

Imp. Cæs. Fl. Val. Constantio et Fl. Val. Constanti N N. mag. maxim. et clement. vict. perpetuis semper augg. Parmenses optata devotione dedicarunt B. R. N.

(*Cardinal* MAÏ, 257. 3; MUR., 1067, 5.)

—

III.

Palais Manorie.

Aeternis venerandisque principibus
D. D. N. N. Valentiniano
et Valenti victoribus
ac triumphatoribus
semper augg. bono
R. P. natis.

Cardinal MAÏ, 265, 2; LAMI., *Inscr. Parm.*, p. 28.)

C'est sans doute une copie de l'inscription rapportée, p. 265, 1, du cardinal MAÏ.

—

IV.

T. Fl. Claudius Constantinus
iun. nob. Caes.
M. P. L.

(*Cardinal* MAÏ, p. 333.

—

V.

Eglise des capucins.

Épitaphe d'Alexandre Farnèse, duc de Parme.

Alexander Farnesius, Belgis deuictis, Francis obsidione leuatis, vt tumuli hoc loco eius cadauer reponeretur, mandauit, III. Non. Decemb. M. D. XCII. Et vt secum Mariæ eius conjugis opt. ossa iungerentur, illius testamentum sequutus, annuit.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 486)

PATRAS, dans le Péloponèse, royaume de Grèce.

Eglise de Saint-Nicolas.

D D. N N.
Arcadi
et Honor.
augg. spe
hoc spe bis
præ Eusebi D.

(*Cardinal* MAÏ, 344, 3; MUR., 266, 1.)

PAVIE, dans le royaume Lombardo-Vénitien (Italie).

I.

Inscription gravée sur une plaque de fer trouvée en 1709, *en démolissant la chapelle de la famille Beccaria, à la cathédrale.*

Nomine Guodvocitans ornavit marmore pulcro
Intima cum varii templi fulgore metalli
Templum Dnō devotus condedit anso
Tempore præcelsi Liutprandi denique regis
OEdibus in propriis Mariæ Virginis almæ
Orantes penitrent hinc cœlos Gōd.

(*Cardinal* MAÏ, 85, 3.)

—

II.

Chez le marquis Beccaria.

† D. N. Atalaricus rex †
gloriosissimus has
sedis spectaculi anno
regni sui tertio fieri
feliciter precepit †

(*Cardinal* Maï, 345, 3.)

—

III.

Dans la cour du monastère des Chanoines réguliers.

D. N. imp. Cæs.
Fl. Constantino maximo
Victori aug.
pont. max. trib. pot. XXIII. imp. XXII
Cons. VII PP. proconsuli.

(*Cardinal* Maï, 243, 6; Zacharius, *Excurs.* D. 206.)

—

IV.

Eglise de Saint-Epiphane.

Épitaphe d'André Alciat.

Andreæ Alciato Mediolanensi I. C. Comiti, Protonotario Apostolico, Cæsareoque Senatori, qui omnium doctrinarum Orbem absoluit, primus legum studia antiquo restituit decori. Vixit annos LVII. Iu. VIII. d. IV. Obiit pridie Idus Ianuarias anno M. D. L.

(Labbe, *Thes. Epitaph.* p. 487.)

PENA, l'ancien *Penna in Vestinis*, dans le Samnium, Etats pontificaux.

I.

D. N. Constantino piissimo fœlicissimo victori semper
augusto
C Axenius Sex. Tranq.
IIII vir. ex S. C.

(*Cardinal* Maï, p. 244· *Notit. Flor.*, ann. 1754, p. 394.)

—

II.

Dans la grande église.

D. N. Constanti piissimo felicissimo
victori semper augusto
C. Axeninus sex. Tranq.
IIII vir ex S. C.

(*Cardinal* Maï, 256, 4; Mur., p. 261, 4.)

PENNA, en Aragon, Espagne.

Lieu incertain. — Inscription du IXe *siècle.*

Ego Iohannes primus in hoc loco eremita,
qui ob amorem Dei spreto hoc sæculo
præsenti, ut potui hanc ecclesiam
fabricavi in honorem sancti
Ioannis Baptistæ, et hic requisco (*sic*), amen.

(*Cardinal* Maï, p. 101; Hieron. Blanca, *Comment. rer. Arag.*, t. III, *Hist. illustr.*, p. 587.)

PÉRIGUEUX, chef-lieu de la Dordogne, en France.

A l'entrée de l'église de Saint-Etienne.

Hoc. est. pascha. sine. termino. et num.. o. Cum. finierit. .
capite. reincipe.
Marcius. XXIIII. | Ap. XII. | Ap. IIII. | Ap. XXIIII. | . . . IIII.
Mr. XXXI. | Ap. XX. | Ap. V. | Mr. XXVIII. | Ap. XVI.
Ap. VIII. | Mr. XXIIII. | Ap. XIII. | Ap. IIII. | Ap. XXIIII.
Ap. VIIII. | Ap.. . R. XX. | Ap. V. | Mr. XXVIII. | Ap. XVII.
Ap. I. | Ap. XXI. | Ap. XIII. | Mr. XXVIIII. | Ap. XVII.
Ap. VIIII. | Mr. XXV. | Ap. XIIII. | Ap. V. | Mr. XXVIII.
Ap. X. | Ap. II. | Ap. XXI. | Ap. VI. | Marci... XXVIIII.
Ap. XVIII. | Ap. VIIII. | Mr. XXV. | Ap. XIIII. | Ap. VI.
Ap. XXV. | Ap. X. | Ap. II. | Ap. XXII. | Ap. VI.
Mr. XXVIIIII (*sic*). | Ap. XVIII. | Ap. IIII. | Mp. XXV.
Ap. XIIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIIII. | Ap. X. | Mr. XXVI.
Ap. XV. | Ap. VII. | Mr. XXVIIII. | Ap. XI. | Ap. III.
Ap. XXIII. Ap. XIIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIIII. | Ap. XI.
Mr. XXVI. | Ap. XV. | Ap. VII. | Mr. XXV. | Ap. XI.
Ap. III. | Ap. XXIII. | Ap. VIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIIII.
Ap. IIII. | Mr. XXVII. | Ap. XV. | Mr. XXXI. | Ap. XX.
Ap. XII. | Ap. III. | Ap. XVI. | Ap. VIII.
| Mr. XXXI. | Ap. XVIIII. | Ap. IIII. |
M. XXVII. Ap. XVI. | Mr. XXX. |
Ap. XX. (1)

(*Cardinal* Maï, n° 69).

(1) Reliqua, quæ olim sequebantur, ne apparent quidem. Hoc paschale vetustum esse ostendit littera proxima bonæ, qualis erat adhuc ab Honorii augusti sæculo ad Justiniani imperium. Incipit hoc paschale anno XV. vel DXLVII. Legit cum P. Pithoeo amico Scaliger. Hæc Gruterus, p. 1161, 5 Confer. Blanchinii opuscula, t. II, p. 54, 55. — Mr.

PÉROUSE, dans les Etats de l'Eglise.

I.

Portique du monastère de Saint-Pierre.

D. M.
Festo ca-
rissimo co-
jugi Theodo-
te qui vixit
ann. XXXVI. M. III
D. XXV. in pace.

—

II.

Même lieu.

Pater vene-
merenti
filio Furtu-
nato qui
vixit an-
nos XII. et me
ses II.

(*Cardinal* MAÏ, 379, 4, 6.)

Voyez d'autres inscriptions relatives aux reliques conservées à Pérouse, aux inscriptions romaines, chapitre 7, *Epitaphes des martyrs*.

III.

Au portique de l'église de Saint-Pierre.

Memmius Sallustius
Salvinus Dianinus VS
Basilicam sanctorũ
Angelorum fecit in
qua. sepelliri non licet.

(*Cardinal* MAÏ, p. 99; MURATORI, p. 426; AGNELLO, p. 107.)

—

IV.

Au portique du monastère de Saint-Petrien.

. . . . . Andreas . . . . . .
. . . . . atis pres . . . . . .
. . . . . II consecr . . . . . .
. . . . . onore Beate . . . . . .
. . . . sancti Johannis et sc . . . .

(*Cardinal* MAÏ, p. 165; VERMIGLIOLI, t. II, p. 449.)

PERPIGNAN, chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales, en France.

I.

1324. — *Tire ae l'église Saint-Jean.*

Lapis primus quem illustrissimus dominus princeps Sancius rex Majoricae posuit in fundamento istius ecclesie, V kalendas madii, anno Domini MCCCXXIIII.

Don Sanche, roi de Majorque, mourut justement en 1324. Il régnait depuis 1312.

II.

+ Lapis II. quem reverendus dominus dr. bajuli gratia Dei Elnensis episcopus posuit in fundamento istius ecclesie quinto kalendas madii, anno Domini M° CCC° XX° IIII.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 242.)

—

III.

1331-1342. *Couvent des Carmes.*

Anno : Dom : M.CCC.XXXI fuit : inceptum : hoc : claustrum per E. D. Pieribus : tortis (1) : et : fuit : completum : anno : Dom : M : CCCXLII.

(*Mémoire de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 309.)

PERSE, hameau du déoartement de l'Aveyron, en France.

1471. — *A l'église.*

L. M CCC (*sic*)
LXXI A X dabri
al Arnal de Bel-
loc e Flors sa Mo-
lher feiro la capela.

Traduction.

L'an MCCCCLXXI le X d'avril Arnaud de Belloc et Flore sa femme firent la (présente) chapelle

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 311.)

PESARO, dans les Etats pontificaux.

I.

Au musée Olivaria.

Colonne rustique, lettres grossières

D'un côté

Defensori pacis
et conservatori
imperii romani
D. N. Constantio
maximo victori
ac triumfatori
semper aug.
B. R. P. N.

De l'autre :

Fundatori
et conservatori
imperii romani
DD. NN. Valentiniano
et Valenti principib.
maximis ac tri-
umfatorib. semper
augg. B. R. P. N.
impp.

(*Cardinal* MAÏ, p. 265; OLIV., *Marm. Pes.*, p. 23, 24.)

—

II.

Inscription de reliques venant du cimetière Sainte-Agnès de Rome.

Maximianus et Leontia parentes filio suo Maximo

(1) De Peyres tortes.

qui et sanbalius. Q. v.x. ann. v. m. v. in pace

(*Cardinal* Maï, 391, 5.)

—

III.

Ven du cimetière de Thrason à Rome, avec des reliques.

Severina Vernacle filie dul-
cissime quæ vixit annos XVIII.
que decessit XV. kalendas febra-
rias in pace.

(*Cardinal* Maï, 452, 8; Murat., p. 1941, 8.)

PETERBOROUGH, en Angleterre.

I.

Epitaphe de trois abbés de Peterborough, morts en 1126, 1155 *et* 1199.

Ilos tres abbates quorum est prior abbas Iohannes
Alter Martinus, Andreas ultimus unus,
Ilic claudit tumulus, pro clausis ergo rogemus.

(*Sepulcral monuments of the Great-Britain*, p. III, p. 19, t. 1er.)

—

II.

Epitaphe de William Parys, prieur de Peterborough, mort en 1286, *à Peterborough.*

[Hic jacet Wilhelmus Parys qu]on[dam] Prior
Burgi [cujus anime propitietur Deus. Amen.
Pater noster. Amen.]

Les mots entre crochets sont supplées par Browne Willis (486).

De plus :

[Hic William natus Pighteste quiescit humatus
Facta prio]ratus claustro rexit monachatus.
Sit prece salvatus Petri [cœloque locatus].

(*Sepulcral monuments*, I, 62.)

—

III.

Epitaphes de deux archevêques d'Yorck.

Hic posita sunt ossa Elfrici Archiepiscopi Ebo-
raci. 1051.

Hic posita sunt ossa Kynsii A. Eb. 1059.

(*Sepulcral monuments*, II, Int. CXCIX.)

PETERHAUSEN, au diocèse de Constance, en Suisse. Ancien monastère de Bénédictins.

I

Basilique du monastère de Peterhausen, fondée au X*e siècle par saint Gebehard, évêque de Constance.*

* Inscription en lettres d'or sur une plaque d'argent.

Hoc opus exiguum diversis artibus auctum
Fert tibi Gregori supplex devotio servi
Præsulis indigni quem tu cum plebe fideli
Conjungas turmis precibus pater alme supernis.

(*Cardinal* Maï, 200, 1.)

—

II.

Inscription de reliques venant des Catacombes de Rome.

Locum Vicenti
quem cum para-
vit cum suis si
qui voluerit requi-
rere veniat in cle.

(*Cardinal* Maï, 409, 6.)

PEZENAS, département de l'Hérault, en France.

1205. — *Cloître de Notre-Dame de Cassau*

Factus in his terris abbas præsulque Biterris
Transiit in Christo, mundo Guillelmus ab isto,
Qui radiis morum, cumulans benefacta, priorum,
Ecclesia teste bona fecit, vixit honeste
Nam pius athleta, quasi martyr, sive propheta,
Abstulit errores, multos patiendo labores,
Denique servorum deceptus fraude suorum
Corruit in fatum, post cessum pontificatum.
Christe, viro parce, summa qui cernis ab arce.
Vivat in æternum translatus adesse supernum.
Amen.

Anno Dominico MCCV decimo kalendas madii obiit dominus Guillelmus de Rocosello Biterrensis episcopus.

G. de Rocozel, chanoine de Cassan, en 1188, fut élu cette même année abbé de Sainte-Aphrodise de Béziers, et succéda, en 1199, à Godefroy de Marseille, évêque de Béziers. Ayant refusé d'aller avec les légats d'Innocent III sommer le comte de Toulouse de chasser les hérétiques de sa province, il fut déclaré suspect, et le Pape chargea l'évêque d'Agde et l'abbé de Saint-Pons, par une lettre du 18 février 1205, de commettre des personnes capables au gouvernement de son diocèse. Il est probable que G. de Rocozel, fatigué de ces tracasseries, se démit de l'évêché de Béziers, et se retira à Cassau. Il y fut assassiné, le 22 avril 1205, par deux de ses serviteurs.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 196.)

PHILÆ, aujourd'hui Geziret-el-Heif, île célèbre de la Haute-Egypte, aux ruines de Thèbes.

L'île de Philes ou de Philæ, près des ruines de Thèbes, dans la haute Egypte, renferme deux temples antiques sur l'un desquels se trouvent des inscriptions chrétiennes du plus haut intérêt pour l'histoire du christianisme en Egypte. M. Letronne en a fait l'objet d'un mémoire spécial, publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (1), dont nous donnerons les passages les plus importants. Il est nécessaire de rapprocher de ce mémoire celui que M. Letronne a publié sur l'inscription chrétienne du roi nubien *Silco*, ou de l'ancienne *Talmis*, aujourd'hui *Khalapscheh*, et que nous avons fait connaître à l'article Nubie.

(1) Nouvelle série, t. X, p. 168.

« On sait de quelle importance sont les inscriptions grecques et latines de l'Egypte pour la connaissance de l'état de ce pays sous la domination des Grecs et des Romains. Parmi celles qu'on y découvre journellement, il en est fort peu qui, une fois restituées autant qu'elles peuvent l'être, ne servent à faire ressortir des notions inconnues jusqu'alors, à expliquer des faits qu'on ne pouvait comprendre, ou à suggérer des vues nouvelles sur plusieurs points d'histoire et de chronologie.

« Au nombre des plus précieuses entre ces inscriptions, il faut compter celles qui se rapportent à l'époque où la religion égyptienne, qui durait depuis tant de siècles, fit place au christianisme, et où les antiques temples d'Isis, d'Osiris et d'Ammon furent convertis en églises.

« Leur utilité pour la connaissance de cette époque mémorable nous a été révelée par l'inscription que le roi nubien Silco avait déposée dans le temple de Talmis en Nubie. Cette inscription, qu'on avait crue païenne, a été démontrée, dans un mémoire (1), avoir appartenu au christianisme, et depuis lors elle est devenue un document précieux qui répand un jour tout nouveau sur deux faits dignes de toute l'attention du philologue et de l'historien : je veux dire l'introduction de la langue grecque et celle du christianisme dans les contrées situées au midi de l'Egypte.

« Dans le mémoire cité, j'ai établi que les Blémyes, peuple limitrophe de l'Egypte, étaient encore païens à l'époque où les Nubiens, situés plus au sud, avaient déjà reçu le bienfait du christianisme, et après que le temple d'Isis à Philes fut devenu une église chrétienne.

« Il résulte de plusieurs passages de Priscus, de Marinus et de Procope, que le fameux temple d'Isis à Philes resta consacré au culte égyptien juque dans la seconde moitié du VIe siècle, plus de cent soixante ans après la publication de l'édit de Théodose qui, de l'aveu de tous les historiens, abolit *définitivement* la religion égyptienne, et détruisit ou força d'abandonner les temples et les convertit en églises.

« Quelque singulier, quelque contraire à toute probabilité historique que dût paraître un tel fait, il était impossible de le révoquer en doute, puisqu'il reposait sur des témoignages contemporains d'une autorité incontestable. Je m'en servis donc avec une entière confiance pour déterminer l'époque de l'inscription du roi nubien Silco, et celle de plusieurs faits relatifs à l'histoire de l'établissement du christianisme dans ces contrées.

« Les diverses inductions auxquelles j'ai été conduit dans le mémoire déjà cité, se trouvent maintenant confirmées par trois inscriptions inédites que M. Ch. Lenormant a copiées à Philes, lors de son passage, en 1829. Elles sont importantes, en ce qu'elles servent à expliquer très-bien la durée extraordinaire du culte d'Isis en cette île, et qu'elles fournissent la date de trois inscriptions chrétiennes, qui avaient été précédemment copiées par MM. Jomard, Jollirs et Gau. J'avais annoncé qu'elles sont postérieures au règne de Justinien; le fait est à présent certain.

« Des trois inscriptions inédites, deux sont païennes; une seule est chrétienne. Je les embrasse toutes les six dans ce mémoire, parce qu'elles s'expliquent les unes par les autres, et qu'il ressort de leur examen comparé un ensemble de faits qui tiendront désormais leur place dans cette partie si importante de l'histoire du Bas-Empire. »

A la suite M. Letronne commente et explique les inscriptions païennes dont il vient de parler; passant ensuite aux inscriptions chrétiennes le savant académicien continue ainsi :

Inscriptions chrétiennes.

« Il est prouvé, par l'inscription de Silco, que les Nubiens étaient déjà chrétiens à une époque où les Blémyes restaient encore attachés au culte des idoles. Cette inscription est donc postérieure à l'événement rapporté par Procope, mais, toutefois, de peu de temps. Les Nubiens ont dû adopter le christianisme peu après l'expédition de Narsès.

« Quant aux Blémyes, il faut s'attendre à ce qu'ils auront fait quelques tentatives pour reconquérir le temple de Philes, dont ils étaient limitrophes, ou, du moins, à ce qu'on aura craint de semblables représailles, et conséquemment à ce que les chrétiens, une fois maîtres assurés de l'île, auront pris des mesures pour la mettre sur un pied respectable de défense.

« C'est ce qui résulte en effet de l'examen des quatre inscriptions chrétiennes suivantes (1):

I

Inscription gravée dans l'intérieur de la porte qui mène du pronaos au naos du temple de Philes.

Τοῦτο τὸ ἔργον
ἐγένετο ἐπὶ τοῦ
πατρὸς ἡμῶν ἀπᾶ
Θεοδώρου τοῦ
ἐπισκόπου.

Traduction.

Cet ouvrage a été fait sous notre pere abbé Théodore l'évêque.

M. Letronne remarque, au sujet de cette inscription, rapportée d'Egypte par M. Lenormant, que, dans les monuments chrétiens de l'Egypte ἀββᾶ, père, se trouve le plus souvent sous la forme ἀπᾶ, comme à Philes, forme qui revient à la forme grecque ἄππα, qui est dans Callimaque.

(1) Voyez dans ce *Dictionnaire* l'article NUBIE.

(1) Nous donnons ce texte en caractères courants, restitué et complété par M. Letronne et suivi de sa traduction

II

Inscription gravée vis-à-vis de la précédente rapportée aussi par M. Lenormant.

+ Καὶ τοῦτο ἀγαθὸν
ἔργον ἐγένετο
ἐπὶ τοῦ ὁσιωτάτου
πατρὸς ἡμῶν ἐπισκόπου
ἀπᾶ Θευδώρου ὁ Θεὸς
αὐτὸν διαφυλάξῃ
ἐπὶ μήκιστον χρόνον.

Traduction.

Cette bonne œuvre aussi a été faite sous notre tres-saint père évêque, abbé Théodore. Que Dieu le conserve pendant très-longtemps.

« Les bonnes œuvres dont il est question dans les inscriptions consistent à avoir recouvert d'un enduit les anciennes sculptures, pour faire disparaître les images profanes qu'elles auraient offertes aux regards des fidèles. L'époque des inscriptions est donc évidemment celle où le *pronaos* du temple de Philes est devenu une église pour l'abbé évêque Théodore.

Cela met hors de doute l'objet de la troisième inscription, qui a une extrême importance. Elle se trouve dans l'intérieur de la porte du pylone du pronaos, tout à côté d'une image de saint Etienne, ἅγιος Στέφανος, qui a remplacé les sculptures égyptiennes. En voici le texte restitué et complété:

III.

[τῇ] τοῦ δεσπότου ἡμῶν φιλαν[θρο]πία μετασχῇ κτισάμενος ὁ θεο[φιλ]έστατος ἀπᾶ Θεόδωρος ἐπίσκοπος [τὸ] ἱερὸν τοῦτο εἰς τόπον ἁγίου Στεφάνου ἐπ' ἀγαθῷ ἐν δυνάμει Χριστοῦ, ἐπὶ τοῦ εὐλαβεστάτου Ποσίου διακόνου καὶ προεστῶτος.

Traduction.

Qu'il participe à la miséricorde de No e-Seigneur, le très-chéri de Dieu, abbé Théodore, évêque, *ayant construit ce temple* dans un lieu consacré à saint Etienne, pour un bien, avec l'aide du Christ †, sous le très-pieux Posias, diacre et préposé.

« D'après ce qui a été dit déjà, on doit admettre comme un fait que les inscriptions et les changements dont elles consacrent le souvenir ne peuvent appartenir à une époque antérieure au règne de Justinien. Or, ce qui n'a été avancé que comme une conjecture est maintenant démontré par la quatrième inscription qu'a rapportée aussi M. Lenormant. Celle-ci est gravée sur un mur de quai, au sud-est de l'île de Philes, lequel fait partie de la grande muraille construite sous Dioclétien. En voici le texte en caractères courants:

IV.

Τῇ τοῦ δεσπότου Θεοῦ προνοίᾳ, καὶ τύχῃ τῶν εὐσεβεστάτων ἡμῶν δεσποτῶν, Φλαουίου Ἰουστίνου καὶ Αἰλίας Σοφίας αἰωνίων Αὐγούστων καὶ αὐτοκρατόρων καὶ τοῦ θεοφυλάκτου Καίσαρος Τιβερίου, νέου Κωνσταντίνου καὶ φιλανθρωπίᾳ Θεοδώρου τοῦ πανευφήμου δεκουρίωνος καὶ δουκὸς καὶ αὐγουσταλίου τῆς Θηβαίων χώρας. . . . . ἀνεκτίσθη τὸ τεῖχος τοῦτο εὐχαῖς τῶν ἁγίων μαρτύρων, καὶ τοῦ ὁσιωτάτου Ἀββᾶ Θεοδώρου ἐπισκόπου, ἐκ σπουδῆς καὶ ἐπιειείας Μηνᾶ τοῦ λαμπροτάτου [χαρτου]λαρίου τῆς δουκιανῆς [ταξ]έως. [ἐν] μηνὶ χοϊὰκ ΙΗ, ἰνδικτιῶνος ΙΑ' ἐπ ἀγαθῷ.

Traduction.

Par la providence du Seigneur Dieu, et la fortune de nos très-pieux seigneurs Flavius Justin et Elia Sophie, toujours augustes et empereurs, et du gardé de Dieu César Tibère, nouveau Constantin, et par la bienfaisance de Théodore, le digne de toute louange, décurion, duc et augustal du pays des Thébains...., a été rebâti ce mur, grâce aux prières des saints martyrs, du très-vénérable abbé Théodore, évêque, aux soins et à la bonté de Ménas, très-illustre cartulaire des archives ducales. Du mois de chœak le 18, de la xie indiction. Pour un bien.

« Quelques détails de cette inscription curieuse méritent qu'on s'y arrête un moment. L'époque appartient au règne de l'empereur Justin II, et correspond au 14 décembre 577 de notre ère, la xie indiction ayant commencé le 1er septembre de cette année. D'après l'histoire, le César Tibère ne fut déclaré *Auguste* que le 26 septembre de l'année suivante; ainsi il ne pouvait porter encore ce titre; l'inscription confirme donc pleinement le témoignage des historiens sur ces divers points de la chronologie.

Inductions historiques.

« Maintenant il faut se rappeler que l'inscription est gravée dans un endroit du *mur d'enceinte* de l'île; mais on ne pensera pas sans doute qu'elle s'applique à cette seule partie, et qu'elle ne concerne que sa reconstruction. La solennité des formes employées, la Providence divine, la fortune de l'empereur, les prières des martyrs et de l'évêque, tout cela annonce plus que la réparation d'un pan de mur. Il s'agit certainement du mur entier; et l'on ne peut douter que cette inscription solennelle ne soit là pour conserver le souvenir de la reconstruction de l'enceinte qui, pendant la paix de cent ans, n'avait sans doute été que négligemment réparée, ou ne l'avait pas été du tout.

« La raison qui rendit alors nécessaire une réparation générale ressort d'elle-même. Lorsque l'évêque abbé Théodore eut pris possession du temple d'Isis, et qu'avant de le corvertir en église, il eut couvert d'un enduit les images profanes sculptées sur ses murs, les Blémyes, restés païens, aux portes de Philes, comme on l'a dit, ne pouvaient voir de sang froid cette profanation du temple de leur divinité principale. Forcés de céder pour le moment aux armes de Justinien, ils ne purent faire résistance, ni s'opposer au dépouillement du sanctuaire; mais ils devaient conserver le désir de s'en venger tôt ou tard, et les chrétiens de l'île

ne pouvaient se le dissimuler ; il était donc urgent qu'ils prissent toutes les mesures possibles de se garantir, eux et le lieu sanctifié, contre les attaques et les représailles des barbares. Pour cela il fallait absolument mettre les fortifications de Philes en état de défense. Quand ce motif ne ressortirait pas du simple rapprochement des époques, la teneur même de l'inscription suffirait pour le démontrer. S'il s'était agi seulement d'un ouvrage d'intérêt public, on se serait contenté de faire intervenir les noms de l'empereur, du préfet et de l'intendant de la province; mais c'est en outre à la Providence divine qu'on doit ce grand travail ; c'est aux prières des martyrs ; c'est enfin à celles du pieux évêque qui avait fait du temple une église : preuve évidente du vif intérêt religieux qui avait conseillé cette importante mesure.

« Il s'ensuit que cette réparation dut avoir lieu peu de temps après qu'on eut construit une église de Saint-Etienne dans le *pronaos* du temple : il se peut même que les deux travaux aient marché ensemble ; ce qui donne, pour les trois inscriptions chrétiennes gravées dans le temple, une époque très-voisine de l'an 577, date de l'inscription du mur.

« C'est d'après cette époque que j'ai cru devoir rapprocher de la fin du règne de Justinien la destruction des idoles dans le temple de Philes, fait que Procope raconte sans en donner la date. On conçoit bien que la métamorphose du temple en église ait pu ne pas suivre immédiatement la destruction du paganisme : les chrétiens ont pu ne pas s'établir dans l'île immédiatement après, et se contenter d'abord d'un modeste abri pour célébrer les saints mystères ; mais on ne saurait pourtant admettre comme très-vraisemblable qu'il se soit écoulé plus d'une vingtaine d'années entre la destruction radicale du culte d'Isis et la construction de l'église dans le *pronaos* du temple. Ainsi, en faisant descendre le premier fait jusqu'à l'an 555 ou 560, je me suis conformé à la plus stricte vraisemblance ; d'ailleurs la date était implicitement indiquée par la durée d'au moins cent ans qu'a dû avoir la paix signée par Florus, en 453.

« Les ruines considérables de constructions particulières que l'on trouve dans les environs du temple, et l'époque fort récente à laquelle elles appartiennent, montrent que la population chrétienne se concentra dans cet endroit, et abandonna la partie septentrionale de l'île, où la ville grecque et romaine était située.

« L'Histoire ne dit pas si les attaques des Blémyes idolâtres donnèrent lieu aux chrétiens de Philes de s'applaudir des mesures qu'ils avaient prises ; mais il est a présumer que les barbares ne furent pas aussi dangereux qu'on aurait pu le craindre. Ils trouvèrent dans les Nubiens qui avaient embrassé la religion chrétienne un ennemi redoutable qui les empêcha de s'occuper d'autre chose que de leur propre défense. On voit, dans l'inscription de Silco, qu'ils furent entièrement subjugués par les Nubiens. Placés ainsi entre deux populations chrétiennes, les Blémyes ne purent tarder à embrasser eux-mêmes le christianisme. On a la certitude que presque tous les temples égyptiens, depuis Philes jusqu'à la deuxième cataracte, furent convertis en églises ; ce qui n'a pu avoir lieu plus tard que la fin du VIe siècle. J'ai conjecturé que la conversion des Blémyes avait dû suivre de près la conquête du roi Silco, et en être même un des résultats. Cette conjecture me paraît encore la plus conforme à l'ensemble de tous les faits que j'ai rapportés dans le Mémoire sur l'inscription du roi nubien. »

PIERRELATTE, au département de la Drôme, en France.

Cette localité renferme une inscription de la fin du XIe siècle, ou du commencement du XIIe, qui est une véritable charte gravée sur pierre. M. A. Deloye, ancien élève de l'Ecole des chartes, aujourd'hui archiviste à Tours, a publié sur ce document lapidaire une savante dissertation que nous reproduirons en entier. On trouvera, dans notre *Dictionnaire*, des actes lapidaires bien plus étendus que celui de Pierrelatte, aux noms des villes suivantes : ANAGNY, CIVITA-CASTELLANA, MILAN, RAVENNE, SUBIACO, TIVOLI, VITERBE, et surtout au chapitre IIIe des *Inscriptions de Rome*.

Le document inédit que nous allons donner au public, dit M. Deloye (1), ne présenterait qu'un médiocre intérêt, s'il ne se rattachait à une classe de monuments historiques extrêmement rares de nos jours : nous voulons parler des chartes lapidaires, dont on connaît à peine trois ou quatre en France, ou une dizaine au plus, en comptant celles qui existaient au dernier siècle, et qui pour la plupart ont disparu. Qu'il nous soit donc permis de les rapprocher ici, et d'en montrer la nature, en les analysant en peu de mots.

Il faut mentionner au premier rang, comme la plus ancienne, la donation du *fisc* de Palaiseau, faite par le roi Pépin le Bref à l'église de Saint-Germain des Prés, et qui avait été gravée sur la bordure d'un cartouche de marbre carré, au milieu duquel figurait une croix ancrée (2).

Sur la terrasse de l'ancien évêché de Die, on lisait une inscription du IXe ou Xe siècle (3), indiquant la mitoyenneté d'un mur qui séparait deux maisons. Cette notice, malheureusement très-courte, avait cela de curieux qu'elle était rédigée en langue romane du Midi.

Vers la fin du XIe siècle, Jean Ier, évêque d'Orléans, et Albert, homme *casé* ou vassal de l'église de Sainte-Croix, donnèrent la

(1) Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e série, t. III, p. 31.

(2) *Nouv. Traité de Diplomat.*, t. I, p. 653.

(3) *Antiquités ou Inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras*, par J. C. Martin ; Orange, 1818, in-8e, p. 30.

liberté à un serf nommé Letbert. L'acte de manumission fut inscrit sur le jambage gauche de la porte principale de la cathédrale d'Orléans (1), comme pour témoigner que l'affranchissement avait eu lieu dans cette église, *teste hac sancta ecclesia*, conformément à l'ancien usage établi par les constitutions impériales (2).

La ville de Blois offrait deux inscriptions fort intéressantes, dont nous avons à regretter aujourd'hui la perte. La première, antérieure à l'an 1102, était gravée sur trois portes de la ville; elle contenait un accord par lequel le comte Etienne, de concert avec Adèle, sa femme, renonçait au droit de *boutage* (3) en faveur des habitants de cette ville, à condition que ceux-ci ceindraient son château d'un mur. La seconde charte, sculptée sur une grande pierre de la porte Saint-Fiacre, à l'entrée du vieux pont, était de Thibaut V, aussi comte de Blois, qui exerça le dernier les fonctions de grand sénéchal de France de 1153 à 1191, époque de sa mort (4). Par cet acte, le comte Thibaut et Alix, sa femme, abandonnent à leurs sujets différents droits qu'on devrait plutôt appeler exactions; ils se réservent la punition de certains délits ruraux, fixent la quotité des amendes, promettent de ne point altérer leur monnaie et de ne plus percevoir le droit de *cornage* (5). Les deux actes lapidaires de Blois se terminent, suivant l'usage, par des formules de malédiction destinées à en garantir l'accomplissement (6).

Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore, dans le cloître de l'abbaye d'Aiguebelle (Drôme), une inscription du XIIe siècle, relatant la donation que Gontard Lupi, seigneur de Rochefort, fit, en 1136, du lieu même où fut fondé le monastère d'Aiguebelle par les soins des moines de Morimond (7). Comme cette inscription était fruste, l'abbé de la communauté l'a fait remplacer depuis quelques années par une copie qu'on a gravée fort mal à propos en caractères gothiques du XVIe siècle. Nous avons cherché inutilement l'ancienne pierre, qu'on aurait dû conserver pour donner de l'authenticité à la nouvelle.

On avait inscrit dans la croisée méridionale de la cathédrale d'Arras, sur la muraille du chœur, la charte par laquelle Philippe-Auguste accordait à cette église le droit de régale (1).

Deux chartes assez longues figuraient à droite et à gauche de la porte de l'église de Crest, du côté de la place (2). L'une d'elles contenait un accord sur le *ban* du vin, passé entre les habitants de cette ville et leurs seigneurs, Pierre, évêque de Die, avec ses neveux, et Guillaume de Crest avec ses enfants. L'acte, appelé *testamentum*, est dépourvu de toute note chronologique; mais il s'agit de Pierre II, qui a occupé le siége épiscopal de 1164 à 1167. L'autre charte n'est guère postérieure, et elle est bien plus importante: c'est la charte d'affranchissement de la commune de Crest, octroyée par Aimar de Poitiers, comte de Valentinois. Ce seigneur accorde à ses sujets pleine liberté, *plenam libertatem*, et déclare qu'ils ne seront dorénavant soumis à aucune espèce d'exaction, ni obligés de servir de cautions ou d'otages, se réservant toutefois les droits de justice, de ban et d'ost, ainsi que le logement de cent chevaliers. L'affranchissement fut consenti et solennellement juré au mois de mars 1188, dans l'église de Notre-Dame de Crest, en présence de l'évêque de Die et d'un grand nombre de témoins, qui sont mentionés dans l'acte.

La charte de liberté et de franchises donnée en 1198 par Géraud Adhémar et son cousin Lambert à la ville de Monteil, appelée Montélimart, offre la plus grande analogie avec celle de Crest. Elle est gravée en lettres capitales et onciales sur une belle table de marbre, qu'on voyait autrefois sur les remparts. On la fit transporter, vers l'an 1825, dans l'hôtel de ville, et soigneusement incruster dans le mur d'un corridor, où elle est encore aujourd'hui. Ce document a été publié, mais d'une manière fort incorrecte (3); c'est pourquoi nous en donnons en note le texte corrigé, en soulignant les mots qui avaient été omis ou mal lus, et en rétablissant l'orthographe de l'original (4).

(1) *Annales bénédict.*, t. V, p. 533; SYMPHORIEN GUYON, *Hist. d'Orléans*, t. I, p. 340 et 341. Ce dernier historien nous apprend qu'Albert tenait en fief de l'évêque d'Orléans quelques terres à Pithiviers dans le Gatinais, et qu'en cette qualité il avait souscrit à une transaction passée entre l'évêque Régnier et le chapitre de Sainte-Croix, en ces termes : *Albertus de Piveriis castro casatus.*

(2) Cod. Just., *De his qui in ecclesiis*, etc.

(3) Prestation pour le vin mis en futailles. *Voy.* DU CANGE, *Gloss.*, verb. *Botagium.*

(4) M. NAT. DE WAILLY, *Eléments de Paléog.*, t. I, p. 236.

(5) Droit levé sur les bêtes à cornes. *V.* DU CANGE, verb. *Cornagium.*

(6) Les pierres monumentales qui contenaient les inscriptions de Blois ont disparu au dernier siècle, par suite de la démolition des portes de la ville. Bernier, dans son *Histoire de Blois* 1682, in-4°, p. 293 et 301), en avait donné le fac-simile; mais il n'avait déchiffré que la première, qui a été reproduite dans le *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. II, p. 654. M. Eloi Johanneau les a publiées de nouveau toutes deux, et a donné l'explication de la seconde. Nous admettons sa leçon avec les corrections proposées par MM. Quicherat et Duchalais (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1re série, t. II, p. 305 et 306), et par M. E. Cartier, dans la *Revue Numismatique*, 1846, n° 1, de janv. et févr., p. 38 et 39.

(7) *Gall. Christ.*, t. I, col. 737.

(1) *Ibid.*, t. III, col. 330. — MARTENNE, *Voyage Littér.*, t. II, p. 73.

(2) DELACROIX, *Statistique du département de la Drôme*, 2e édit., p. 471 et suiv. On vient de reconstruire le portail de l'église de Crest, et nous ne savons si l'on a eu soin de conserver les deux précieuses inscriptions qui étaient encastrées dans l'ancien bâtiment.

(3) DELACROIX, *Statistique du département de la Drôme*, 2e édit. in-4°, p. 360.

(4) Anno ab incarnacione Domini M C XC *octavo*, ego Geraldus AEmarius et ego Lambertus, nos duo

César Nostradamus, dans son *Histoire de Provence* (1), avait déjà publié la charte de Montélimart. Mais il prétend qu'elle était gravée sur une table de cuivre et enchâssée contre un pan de mur de l'hôtel de ville. Il ajoute, ce qui paraîtra singulier, « qu'aux deux côtés et au haut de cette table est représenté, et monté sur un palefroy bardé, un chevalier couvert d'un harnois complet ou armé de toutes pièces, avec l'épée nue d'une main, comme prêt à porter son coup, et l'écu de l'autre, embelli de trois bandes, ancienne enseigne des Adhémars, premiers seigneurs de Grignan, toute telle que celle qu'on voit ès restes et vieilles tours du château de Monteil... » Pithon-Curt, en publiant le même document dans son *Histoire de la noblesse du comtat Venaissain* (2), a répété l'observation de Nostradamus, presque dans les mêmes termes, et sans doute d'après lui.

Faut-il admettre le double témoignage de ces auteurs, qui se réduit en réalité à un seul, et croire que l'inscription était gravée à la fois sur cuivre et sur marbre? Mais, s'il en est ainsi, pourquoi Nostradamus n'a-t-il pas parlé de la table de marbre? Pourquoi le docteur de Ménuret, de Montélimart, auteur de l'article qui concerne cette ville, dans le *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly, ne mentionne-t-il au contraire que l'inscription lapidaire? Enfin, pourquoi ne retrouve-t-on aujourd'hui que la table de marbre transportée des remparts dans l'hôtel de ville, sans qu'il reste parmi les habitants du pays le moindre souvenir d'une plaque de cuivre où leur charte d'affranchissement aurait été gravée? Toutes ces raisons nous portent à rejeter l'hypothèse d'une double copie exécutée sur des matières différentes, et nous font soupçonner une erreur due à la crédulité ou à l'imagination trop brillante de Nostradamus, historien sans critique, et digne fils d'un célèbre astrologue. Les anciens sceaux équestres de la maison Adhémar lui auront peut-être fourni l'idée du prétendu dessin qui, d'après lui, accompagnait l'inscription de Montélimart.

Nous venons de passer en revue les chartes lapidaires qui existent encore en France ou qui sont connues d'après les livres, et il résulte de notre examen, que les documents de cette espèce concernent presque toujours des églises, des monastères ou des communautés d'habitants. En effet, la charte d'Orléans et celle de Die sont les seules qui aient rapport à des intérêts particuliers.

Un autre fait qui mérite d'être observé, c'est que toutes ces inscriptions remontent au delà du XIIIe siècle. Il est bien entendu qu'il ne faut pas ranger parmi les chartes lapidaires les obits et les fondations de toutes sortes, qu'on rencontre encore aujourd'hui en très-grand nombre sur les dalles et les murailles ne nos vieilles églises, et qui appartiennent aux époques les plus diverses. Nous excluons aussi les inscriptions destinées à perpétuer le souvenir de faits historiques, pour ne nous occuper que des actes publics ou privés écrits sur des pierres.

En Italie, ces monuments paléographiques sont moins rares qu'en France : il paraît qu'on avait coutume, au delà des Alpes, de graver sur les murs des églises les principales donations pieuses qui leur etaient faites (1). Plusieurs églises de Rome, de Milan et de Florence en font encore foi. On dut imiter cet exemple en France, au moins dans les provinces méridionales voisines de l'Italie, et tout porte à croire que le nombre des chartes lapidaires existant en deçà des Alpes, vers le XIIe siècle, était assez considérable ; mais elles ont péri avec les monuments dont elles dépendaient, et en particulier avec les églises de ce temps-là, dont la construction vicieuse a hâté la ruine. Ces sortes d'inscriptions disparaissent chaque jour ; on en compte à peine aujourd'hui trois ou quatre, et il n'y en aura bientôt plus, si l'on ne prend soin de les conserver quand on restaure les anciens édifices.

Quoiqu'on ne connaisse en France que deux chartes métalliques, l'une sous le nom de Charlemagne, laquelle est suspecte suivant Mabillon (2), l'autre, qui est une bulle du pape Innocent III adressée à l'archevêque de Tours (3), il est probable que le moyen âge en a produit autant que de chartes lapidaires. Si elles n'existent plus, c'est que les métaux s'altèrent par le feu, et qu'ils tentent la cupidité bien plus que le marbre ou les pierres, dont il est difficile de changer la destination.

L'usage d'écrire sur les pierres et sur les métaux remonte à la plus haute antiquité. Sans parler des hiéroglyphes, des nombreuses inscriptions cunéiformes et des tables de

domini *Montilii*, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo et mera liberalitate et spontanea volontate, donamus et titulo perfecte donacionis concedimus *ominibus* nostris de Montilio, presentibus et futuris, libertatem talem, ne de cetero *toltam* vel *quistam*, vel aliquam novam exactionem, vel prava usatica in eis faciamus, vel aliquo modo fieri permitamus, nec eis per vim vel per aliquam forciam gravamen aliquod vel jacturam, nisi juris vel justicie debito, conabimur inferre. Quod si nos vel aliquis successorum *nostrorum* predictam donacionem et libertatem quocumque modo violare temptaverit, jam dictos *omnes* omines nostros et res eorum in villa *Montilii*, sub dominio nostro in presenti vel *in* futuro existentes, ab omni jure et fidelitate et ominio absolvimus; et ut omnia, sicut superius scripta sunt, fideliter observemus, et nullo tempore contraveniamus, tactis sacrosanctis evangeliis juramus.

(1) *Hist. de Prov.*, 1614, in-fol., p. 162 et 163.

(2) *Hist. de la Nobl. du C. Ven.* 1745-1750, in-4°, t. IV, p. 22.

(1) MABILLON, *Iter Italicum*, part. I, p. 151. — *I papiri diplomatici racolti ed illustrati* dall' abate Gaetano Marini. in-fol. Roma. 1805, n 91. — *Nouv. Traité de Dipl.*, t. II, p. 535, not. 1.

(2) Itemque (aliud diploma) Caroli Magni in pagina ærea. At sane posterius istud maxime suspectum habeo. (MABILLON, *De re dipl.*, p. 38.)

(3) Cette bulle était conservée dans l'église de Tours sur une table de plomb ; elle sanctionnait la soumission de l'église de Dol à l'archevêché de Tours (D. MORICE, *Hist. de Bretagne*, t. I, pr. col. 759.)

Moïse, nous rappellerons que les Romains enregistraient sur le bronze leurs lois et leurs traités de paix, et que les préteurs faisaient quelquefois graver leurs édits sur la pierre (1). Mais aucun texte n'autorise à penser qu'à Rome on ait employé ce moyen de conservation pour de simples actes privés. Dans une société bien organisée et régulière sous le rapport du droit, ce serait un luxe de précaution tout à fait inutile.

On vient de voir que les chartes lapidaires de la France s'étendent du VIIIe au XIIIe siècle. Ainsi elles répondent à l'époque de la plus grande barbarie (2). Tâchons de rendre compte d'un fait si singulier. Sous la première race des rois de France, les Germains d'origine n'avaient pas encore adopté d'une manière générale la coutume de confier leurs transactions à l'écriture ; le plus souvent la preuve testimoniale leur suffisait. Les Gallo-Romains, au contraire, rédigeaient tous leurs actes par écrit, et, par surcroît de prévoyance, ils les faisaient souvent insinuer dans les registres de la curie (3), qui tenaient lieu de nos recueils de minutes, et présentaient la plus grande garantie de conservation. Mais quand les municipalités, vestiges de la domination romaine, eurent disparu, et avec elles les registres des curies ; quand l'anarchie et les guerres intestines qui ont précédé et suivi l'établissement de la féodalité, eurent exposé les villes à des pillages et à des incendies fréquents, on sentit combien il serait utile de graver sur la pierre les actes les plus importants, particulièrement ceux qui avaient rapport à des établissements publics. Par ce moyen, les églises, les monastères, les hôpitaux, et enfin les communautés d'habitants eurent leurs titres principaux à l'abri des nombreuses causes de destruction nées du malheur des temps. Les murs des églises, les portes et les remparts des villes devinrent comme des archives publiques, où chacun pouvait voir ses droits et ses priviléges. Dans tous les actes qui intéressaient un très-grand nombre de personnes, on ne pouvait faire autant d'originaux qu'il y avait de parties intéressées ; il était dès lors très-naturel qu'on songeât à l'expédient d'un original indestructible, exposé dans un lieu des plus apparents, et qu'il était par conséquent loisible à tout le monde de consulter à volonté. Cette exposition publique, cette sorte de promulgation, en solennisant les chartes, avait encore l'avantage d'en assurer l'exécution et d'éloigner les violateurs.

A partir du XIIIe siècle, ces précautions ne sont plus motivées : l'ordre est à peu près établi dans la société féodale ; il y a partout plus de sécurité et de confiance. La plupart des villes affranchies ont des archives et des officiers municipaux pour les garder. D'un autre côté, l'usage des cartulaires, où les églises, les monastères et même les communes faisaient insérer leurs titres pour suppléer à la perte des originaux, était devenu général pour toute la France, et bientôt aussi les notaires conservèrent leurs protocoles, qui vinrent remplacer les registres de la curie, tombés en désuétude depuis si longtemps. Toutes ces causes réunies devaient nécessairement faire renoncer aux chartes lapidaires. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si l'on n'en rencontre aucune postérieure aux premières années du XIIIe siècle.

Il nous reste à faire quelques observations touchant la rédaction des actes sur pierre : elle ne diffère pas de la forme ordinaire des actes contemporains ; mais elle est plus brève, plus concise ; on n'y trouve pas un mot inutile. Le préambule, la date et les noms des témoins y sont presque toujours omis (1). En outre, ces actes, par leur nature, n'admettaient pas l'authentication résultant des sceaux. On comprend d'ailleurs que l'inauguration des chartes aussi importantes que celles de Blois, de Crest, de Montélimart, qui intéressaient des populations entières, fût un fait assez solennel par lui-même, pour qu'on pût omettre impunément la date, les noms des témoins et la formalité du sceau.

Nous pensons, du reste, qu'on rédigeait sur parchemin un acte plus étendu, avec toutes les formules ordinaires à cette époque, et que la charte lapidaire n'en était qu'un résumé, où l'on se contentait d'exprimer toutes les clauses essentielles. Néanmoins l'acte original était quelquefois reproduit intégralement. L'abbé Marini a publié, dans ses *Papiri diplomatici*, le texte d'une longue donation qui avait été gravée sur deux tables de marbre dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, et qui se terminait par cette phrase significative : *Hoc ex authenticis scriptis relevatum pro cautela et firmitate temporum futurorum his marmoribus exaratum est* (2).

Une dernière remarque, relative aux actes sur pierre et qui s'applique à toutes les inscriptions antérieures à la période dite gothique, c'est que l'écriture en est toujours composée de majuscules, capitales ou onciales, que ces caractères ne diffèrent pas sensiblement des majuscules des manuscrits, et encore moins de celles des sceaux. Il y a seulement plus de lettres conjointes ou

(1) Le préfet de Rome, Turcius Apronianus, fit graver sur une table de pierre un édit avec ce préambule : Licet formam dispositionis acta contineant, ad fidem tamen gestorum plenius memoriæ tradendum, tabulam placuit affigi quæ publicaret ordinem rerum.

(2) En parlant de la sorte, nous ne tenons pas compte du beau règne de Charlemagne, qui ne fut qu'une tentative de renaissance prématurée et par suite avortée.

(3) *Vid.* MARCULFI *Formul. passim.* Voici un passage de la formule 53 de l'appendix : « Ea gestis municipalibus, *ut mos et lex est*, juxta morem et consuetudinem alligare atque firmare facias, etc. (BALUZ, *Capitul. reg. Franc.*, t. II, col. 465.)

(1) La charte d'Aiguebelle, l'une de celles de Crest, et celle de Montélimart sont les seules qui soient datées. Nous n'en connaissons qu'une où figurent les noms des témoins, c'est encore celle de Crest.

(2) MARINI, loco supra citato.

artistement enclavées les unes dans les autres; ce qui s'explique par la nécessité de ménager l'espace. Ainsi rien ne justifie la division des écritures adoptée par les Bénédictins, qui distinguent l'écriture lapidaire de l'écriture métallique et de celle des manuscrits (1).

En résumé, nous dirons que les chartes lapidaires ne s'éloignent pas beaucoup des premiers temps de la féodalité, soit en deçà, soit au delà; qu'elles concernent ordinairement des êtres moraux, tels que des communautés religieuses ou civiles; qu'elles sont rédigées, sauf la brièveté, de la même façon que des actes sur parchemin; enfin, que l'écriture dont elles se composent n'a rien de particulier, si ce n'est l'abus excessif des conjonctions et des enclavements de lettres. On va voir que l'inscription que nous publions ici pour la première fois est loin de contredire ces règles générales.

On la trouve à Pierrelatte, petite ville de l'arrondissement de Montélimart, et il n'est pas inutile de remarquer que c'est la sixième que nous connaissions dans le département de la Drôme, pays où les documents de ce genre paraissent moins rares que partout, peut-être à cause de la proximité de l'Italie. Elle est gravée en belles lettres capitales mélangées d'onciales, sur un calcaire excessivement dur, qui est incrusté sur le mur extérieur d'une maison, à gauche de la porte d'entrée (2). L'inscription était autrefois sur le même mur, à une plus grande hauteur; le propriétaire l'a fait déplacer pour qu'on pût la voir plus commodément. Nous en avions depuis longtemps une copie, mais tellement inexacte qu'il nous avait été impossible de la déchiffrer. Ayant eu depuis occasion d'examiner l'original lui-même et d'en corriger la copie en mettant à découvert quelques lettres qui étaient ensevelies sous le mortier, nous l'avons lue sans trop de peine comme il suit :

B. Tapias donavit Caritati
locum unius arche in sua domo,
omni tempore, concedentibus et aid-
firmantibus (3) dominis suis; con-
dicione tali, ut vendi nec
alienari locus supradictus
possit.

Voilà un acte de donation complet, bien que conçu en peu de mots, comme doivent l'être toutes les chartes lapidaires : il contient les noms du donateur et du donataire, la désignation et la situation de la chose donnée, la confirmation par les seigneurs supérieurs, enfin les clauses du contrat, qui consistent dans la défense expresse d'aliéner. L'acte n'est pas daté; nous essayerons d'en déterminer l'âge d'une manière approximative, à l'aide des éléments paléographiques, que nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. A défaut de *fac-simile*, voici la description exacte et détaillée de l'écriture.

Les lettres capitales d'une forme assez pure dominent : les seules onciales qu'on remarque sont l'*E*, dont les branches arrondies sont parfaitement ouvertes; l'*H*, qui se rapproche de la forme minuscule; l'*M*, dont les deux premiers jambages se réunissent pour former un *O* et le troisième se relève en manière de crochet; l'*N*, presque minuscule, et le *T*, dont les contours sont extrêmement variés. Il est bon d'observer que toutes ces lettres se présentent dans l'inscription, tantôt sous la forme arrondie des onciales, tantôt sous la figure rectangulaire des capitales romaines. Les *A*, toujours majuscules, sont ordinairement surmontés d'un trait horizontal; leur traverse est tantôt droite, tantôt composée d'une ligne brisée; quelques-uns en manquent tout à fait. Les abréviations proprement dites sont rares; mais les conjonctions de lettres sont très-nombreuses, et plusieurs caractères affectent une forme monogrammatique ou sont emprisonnés les uns dans les autres. Les mots sont peu distincts, bien qu'ils soient le plus souvent séparés par des points. En un mot, l'aspect général de l'écriture et l'examen des détails dénotent le onzième siècle ou le commencement du douzième. Ce qui confirme cette opinion, c'est la comparaison de notre inscription avec la première des chartes lapidaires de Blois, dont les Bénédictins ont donné le *fac-simile* dans le *Nouveau traité de diplomatique* (1). L'emploi très-fréquent des conjonctions et des enclavements de lettres caractérise ces deux écritures, qui ont entre elles une ressemblance frappante. On peut donc conjecturer, sans trop s'écarter de la vérité, que notre charte a été gravée vers 1100.

Passons maintenant à l'explication du texte. Il n'y a nulle remarque à faire sur le nom du donateur *Tapias*, qui est précédé d'un *B*, lettre initiale d'un prénom, tel que Bertrand ou autre. Quant au donataire, c'est sans contredit la Charité, c'est-à-dire l'hôtel-dieu de Pierrelatte. On peut voir dans le *Glossaire* de Ducange que le mot *Caritas* a désigné de bonne heure, pendant le moyen âge, un établissement public destiné à recevoir les pauvres et les malades (2). Ajoutons que la tradition locale rapporte qu'il y avait un hospice à l'endroit même où l'on voit aujourd'hui l'inscription de Pierrelatte.

L'objet de la donation est *la place d'une arche, locum unius arche*, dans la maison du donateur lui-même. Le sens de ce passage

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. II et III. — Toute classification d'écritures qui ne procède pas uniquement de la forme générale des lettres nous semble arbitraire et inadmissible.

(2) Rue Paillerès, n° 395, maison Cler, près l'horloge de la ville.

(3) Il est difficile de se rendre compte de l'orthographe bizarre du mot *aidfirmantibus*, dont la lecture n'est pas douteuse, et qui est là pour *affirmantibus* ou *confirmantibus*. Un accident de gravure a peut-être défiguré la première syllabe du mot.

(1) T. II, p. 654.

(2) Du Cange. *Gloss med. et infim. Latinit.*, v° *Caritas*, n° 6.

présente quelque difficulté, à cause des nombreuses significations données au mot *archa* ou *arca* dans les textes anciens (1). A-t-on voulu désigner une arcade de maison, ou bien un terrain de la contenance d'une *arche* (2) dépendant d'une maison? Cette dernière interprétation nous paraît moins probable que l'autre. Il nous semble qu'il s'agit ici d'un lieu concédé pour établir un comptoir, ou un étal, et *arca* signifie, soit une arcade faisant partie d'une galerie, soit un de ces grands cintres si communs dans les villes du midi pour former la boutique. Cluny, qui est la mieux conservée de nos villes du XIIe siècle, a presque toutes ses maisons en arcades. La charte dit *locum unius arche*, probablement parce que la boutique était encore à faire.

La donation dont il s'agit ici est à titre perpétuel, *omni tempore*; et comme elle est faite à un établissement de main-morte, elle avait besoin d'être confirmée par les seigneurs féodaux ou censiers, au préjudice desquels l'objet donné sortait du commerce. Cette confirmation est, en effet, formellement exprimée; mais on ne nomme point ceux de qui relevait en fief ou en censive le terrain aliéné, et tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est qu'au milieu du XIIIe siècle la seigneurie de la ville de Pierrelatte avait encore plusieurs maîtres, et dépendait en partie de la principauté d'Orange (3). Les mots *dominis suis* pourraient aussi se rapporter à des seigneurs d'un ordre différent, et, dans ce cas, l'objet de la donation aurait fait partie d'un arrière-fief ou d'une arrière-censive.

Enfin, le lieu donné à l'hospice de Pierrelatte est déclaré inaliénable. Cette clause est naturelle et assez commune; car, dans les donations, aux généreux sentiments qui les inspirent, il se mêle le plus souvent un peu de vanité : les donateurs sont bien aises d'attacher un caractère de perpétuité à leurs bienfaits. C'est sans doute dans ce but, et aussi pour exciter et encourager la charité des fidèles envers un établissement pieux, que la charte de donation dont il s'agit fut gravée sur une pierre, qui dut être exposée à la vue du public sur les murs de l'hospice. Malgré tous ces soins, l'objet donné a changé bien des fois de maîtres; le nom du donateur est tombé dans l'oubli le plus profond; et si la charte a survécu, on en avait perdu le vrai sens. Quelques personnes instruites, peu familiarisées avec les monuments écrits du moyen âge, y voyaient un souvenir de la domination romaine, et faisaient de grands efforts d'imagination pour l'interpréter à ce point de vue. En un mot, l'inscription de Pierrelatte n'était plus dans le pays qu'une énigme curieuse peut-être, mais inexpliquée.

(1) Du Cange, *Archa* pro *arca*, in suis variis notionibus haud raro reperitur scriptum.

(2) *Ibid*, n° 8, *Arca*, modus agri, a forma quadrata forte sic dictus.

(3) En 1253, les seigneurs de Pierrelatte étaient: Dragonet de Montauban, Dragonet de Montdragon, Hugues Porcellet et le doyen d'Usez. Ces feudataires relevaient du comte de Toulouse, à qui l'empereur d'Allemagne avait cédé ses droits de suzeraineté sur Pierrelatte. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le pape, qui avait succédé aux droits souverains des anciens comtes de Toulouse dans le comtat Venaissin, fit confisquer, faute de foi et hommage, la portion de seigneurie que le prince d'Orange possédait sur le château et le territoire de Pierrelate. *Polyptyque ms. d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse.*

PISE (1), en Toscane.

I.

Au portique de l'église de Saint-Pierre IN GRADO.

Imp. Caes. D. nro (FL. Valenti)
pio felici semp. aug.
Imp. Caes. D. N. FL. Gratiano
pio felici semp. aug.
divi Valentiniani aug. filio
Imp. Caes. FL. Valentiniano
pio felici semper aug.
divi Valentiniani aug. filio
civit. Pisana.
M. P. III.

(*Cardinal* MAÏ, p. 266; MURATORI, p. 1070, 8.)

—

II

Même église. — Colonne miliaire au portique.

Imp. Caes. D. nro...
pio felici semp. aug.
Imp. Caes. D. N. Fl. Gratiano
pio fel. semp. aug.
divi Valentiniani aug. filio
Imp. Caes. Fl. Valentiniano
pio felici semper aug.
divi Valentiniani aug. filio
civit. Pisana
M. P. IIII.

(*Cardinal* MAÏ, p. 268.)

—

III.

Epitaphe du roi Matthias.

Matthiæ Regis posita heic sunt ossa : probant quem
Fata fuisse hominem, facta fuisse Deum.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 212.)

PISTOIA, en Toscane.

I.

Eglise des PP. Capucins.

Envoyé de Rome avec le corps de saint Irénée par le cardinal Rospigliosi.

D. P. Irenetis
x. II. kl. apr. Bo-

(1) Le Campo-Santo de Pise renferme un grand nombre d'inscriptions qu'il nous est impossible de comprendre dans notre recueil. On les trouvera dans la description de ce cimetière fameux. *Voy.* GUÉNEBAUD, *Dict. des monum. chrétiens.*

nifatius coju-
gi dulcissime
in pace
(*Cardinal* Maï, 436, 7.)

—

II.

Eglise des Jésuites.

Trouvé avec le corps de sainte Constance dans le cimetière Ostrien.

Nimium cito decidisti
Constantia mirum
pulchritudinis atque
idonitati (*sic*) quæ vixit annis
XVIII men. VI. die XVI.
Constantia in pace.

(*Card.* Maï, 425, 7; Fabrett., p. 254, n. 58; Fleetwood, p. 377.

PLAISANCE en Italie, dans le duché de Parme et Plaisance.

I.

Inscription à l'église de Saint-Antonin.

Non sim pro meritis sanctorum cœtibus exsul,
Qui regnas dominans sursum in astra Deus.
Elue probra, pater, delicti crimina tolle,
Qui bonitate cluis et deitate viges.
Urentes picei flammas exstingue barathri:
Gurgite quo sordes purificare vales.
Et pietatis opem defuncto inde redones,
Unde dare vivo munera sacra soles.
(*Cardinal* Maï, 23. 3.)

—

II.

Eglise de Saint-Sabin.

Conradus
episcopus
in hoc tumulo corpora
SS. Victoris,
Domnini, Gelasii et
Peregrini recondidit
anno Domini
DCCCC XXXXIII.

(*Cardinal* Maï, 43, 3; Ughelli, t. II, p. 204.)

POGGIO LAMBERTINO, Etats pontificaux.

A la promenade du palais,

D. O. M.
Benedictvs XIV. Pont. Maximvs
castrvm hoc
Podii Rognatici, et Unita
vervm gentilitivm, et hereditarivm
excellentissimæ svæ Lambertinæ
domvs
qvarto fere labente sæcvlo
fevdvm
apostolicis literis
approbavit
et pro nvndinis in perpetvvm habendis
diebvs qvatvor ferialibvs,
dvobvs scilicet ante,
et dvobvs post festvm dedicat.
sancti Michaelis archangeli
immvnibvs vero ab omnibvs vectigalibvs
vsqve modo impositis
et in fvtvrvm imponendis
novo diplomate
decoravit
march. D. Eganvs de Lambertinis
Podii Rognatici, et Unitorvm
dominvs
Patritivs, et senator Bononien.
Romanvs, Venetvs, Ianven., Ferrarien., et
Sammirien.
Ssmi Pontificis ex fratre
nepos
tantæ non immemor mvnificentiæ
æternvm nvnc lapidem P.
A. D. MDCCXLVI.

(Galetti, *Inscript. Benonienses*, p. 199.)

POITIERS, chef-lieu de la Haute-Vienne, en France.

Cinquième siècle. — Sans nom de lieu certain. (Poitiers?)

Hic requiescunt membra sancti ac gloriosissimi
Georgii episcopi.

Hic requiescunt membra sancti ac gloriosissimi
Hilarii Pictaviensis episcopi.

Ces deux épitaphes, trouvées en 1162, puis oubliées et retrouvées en 1712, par l'évêque du Puy en Velay, qui déposa les reliques en lieu convenable, paraissent, suivant M. N. Gaillard, *Dissertation sur les reliques de saint Hilaire*, d'une époque différente.
(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 256.)

M. l'abbé Auber, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a publié, dans le Recueil de cette société, plusieurs mémoires considérables sur la cathédrale de Poitiers, dont l'ensemble forme l'histoire la plus étendue et la plus complète de cette belle église. Nous y avons remarqué quelques inscriptions que nous donnerons avec la traduction et les observations qu'y a jointes M. l'abbé Auber.

Arnaud d'Aux étant mort à Avignon le 24 août 1319, son corps fut transporté, d'après la teneur de son testament, dans l'église collégiale de Saint-Pierre de la Romieu, qu'il avait fondée en 1318, au diocèse de Condom. Cependant le chapitre de Poitiers, dont il avait été le bienfaiteur, ne l'oublia pas : il fonda pour lui un anniversaire au 23 août de chaque année, et voulut que l'Eglise conservât sa mémoire et son nom dans cette inscription latine (1).

(1) *Hist. de la cathéd. de Poitiers*, IVe partie, p. 78.

I.

Arnaldus meruit Pictavis pontificari,
Et tandem voluit Deus ipsum cardinalari :
Qui rerum compos prudens multum perhibetur.
Fortius inde nepos Pictavis præsul habetur.
Anno milleno ter c denoque noveno
Obvia venit ei mors festo Bartholomei.

Traduction.

Arnaud fut jugé digne d'être évêque de Poitiers, et ensuite Dieu voulut qu'il devint cardinal. Son administration fut réglée par une haute prudence. Fortius, son neveu, occupa après lui le siége de Poitiers. Sa mort arriva en la fête de la Saint-Barthélemy, l'an 1319.

D. Fonteneau nous apprend que de son temps, vers 1750, on voyait encore cet éloge funèbre à la cathédrale de Poitiers, gravé sur une plaque de cuivre au pilier sur lequel s'appuie actuellement la grille du chœur, du côté de la chapelle des évêques.

—

II.

Epitaphes de Pierre-Raymond d'Aux et de Guillaume d'Aux.

1.

Istivs ecclesiæ svccensor G. fvit iste
Cvivs fons veniæ miserere, precor, bone Christe,
Ecce trivm fratrvm pictvras, ecce figvras.
Deprecor, has pone, Deus in cœli.....
Anno milleno ter centvm terqve. noveno
Mors sva nempe die festvm fvit ante Mariæ.

Traduction.

Guillaume que vous voyez ici fut sous-chantre de cette église. O Christ plein de bonté et source de pardon, je vous en conjure, ayez pitié de lui ! On voit ici les figures peintes des trois frères. Je vous prie, grand Dieu, de les placer tous trois dans le ciel. L'an mil trois cent vingt-sept, il mourut la veille de la fête de Marie.

Guillaume dut mourir le 14 août, *die ante festum Mariæ*, car il est supposable que ces mots désignent ici la fête principale de la sainte Vierge (1).

2.

Petrvs Raymondi fvgiens a limite mvndi,
Mente sva sanvs. Pictavis qvippe decanvs
Hic in honore pie fecit hoc altare Mariæ.
Sit sibi aperta via paradisi virgo Maria.
Anno milleno ter centvm ter duodeno.
Mavricii festo sancti, lector, memor esto :
Sic illustratvm fvit hoc altare sacratvm.

Traduction.

Sur le point de quitter ce monde, Pierre Raymond, doyen de l'Église de Poitiers, jouissant encore de toute son intelligence, a élevé pieusement cet autel en l'honneur de Marie. Puisse cette vierge Marie être pour lui le chemin ouvert du paradis ! Lecteur, souviens-toi de la fête de saint Maurice : c'est le jour où fut consacré cet autel, l'an mil trois cent trente-six.

Ainsi Raymond aurait disposé l'érection de la chapelle des Gésines dans une dernière maladie, et l'autel aurait été consacré, peut-être même avant sa mort, le 22 septembre.

(1) *Hist.*, vi^e^ partie, p. 85.

—

III.

Epitaphe de Fortius, évêque de Poitiers.

Ecce figvratvs est Fortivs iste vocatvs,
Præsvl Pictavis, sanctæ fidei bona clavis,
Et fvlgens stella per qvem fvit ista capella
Hic bene fvndata, cvm retidibvs (*sic*) sitvata
Anno milleno ter centvm ter duodeno.
Pingitvr, efficitur præsens opvs, atqve politvr.

Traduction.

Celui que vous voyez ici se nommait Fortius ; il était évêque de Poitiers ; il tint dignement les clefs de la foi, et fut pour tous comme une étoile brillante. Il fonda cette chapelle et y attacha des revenus. L'an 1336 l'œuvre fut achevée, et la présente peinture faite avec soin.

On voit ici, par les trois derniers vers, que l'évêque avait été au moins pour autant que son frère Raymond dans l'établissement de la chapelle ; que, puisqu'il y est déposé, son épitaphe n'a pu être ajoutée qu'après le 8 août 1357, jour de sa mort ; mais que tout y avait été fini dès 1336, époque où l'on avait même très-bien pu y mettre le portrait de Fortius, qui y aurait dès lors choisi sa sépulture, afin d'y reposer près de ses deux frères et de son oncle (1).

—

IV.

Epitaphe d'Amaury de Mons, évêque de Poitiers.

Hic jacet
Reverendus in Christo
pater et dom^us^ dom^us^
Aymericus de Montibus
episcop. Pictavensis
nobiliter natus
utriusque juris doctor
egregius qui fuit dicti
episcopatus, per octo años
et menses tres, vel quatuor
. . . episcopatus
fundator que hujus
capituli. Et obiit fuit
martis, anno Domini
M CCC LXX.
Oremus Deum pro eo.

Traduction.

Ici repose le révérend Père et seigneur en Jésus-Christ, le seigneur Aymeric de Mons, évêque de

(1) *Hist. de la cathéd.*, ive partie, p. 84.

Poitiers, né d'une noble famille, habile docteur dans l'un et l'autre droit, qui gouverna ce diocèse pendant huit ans et trois ou quatre mois, fonda ce Chapitre et mourut le 17 mars 1370. — Prions Dieu pour lui (1).

—

V.

Epitaphe de Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers.

Hic jacet
Reverendissimus
in Christo pater et
Dñs Dominus
Bertrandus de Maumont
epis. Pictaven. qui
obiit anno
M CCC XXCV.
Orate Deum pro eo.

Traduction.

Ici repose le révérendissime Père et seigneur en Jésus-Christ, Bertrand de Maumont évêque de Poitiers, qui mourut en 1385. Priez Dieu pour lui (2).

—

VI.

Epitaphe du cardinal Simon de Cramaud, évêque de Poitiers.

Simon, sanctæ Romanæ Ecclesiæ tituli sancti Laurentii in Lucina presbyter cardinalis, episcopus Pictavensis, jacet in hoc sepulcro; cujus imago de alabastro est super tumulum marmoreum posita, et statua cardinalis in proximo, pilari predicto sepulcro contiguo erecta. Qui dum fuit promotus Romæ ad cardinalatum erat archiepiscopus Remensis, et pro sustentatione sui status fuit etiam sibi datus episcopatus Pictavensis, cujus etiam ante per multos annos fuerat episcopus. Et fundavit in ista ecclesia unam præbendam cum grosso XL^ta librarum pro nutrimento unius magistri et sex puerorum in musica instruendorum ad faciendum divinum servitium. Item quia Clemens V ante divisionem episcopatus Pictavensis, ordinaverat in certa forma quod episcopus solveret super emolumento sigilli quingentas libras capitulo pro quotidianis distributionibus, pro quarum solutione, propter divisionem Malleac. et Lucion. Ecclesiarum episcopi non modicum gravabantur. Occasione cujus oriebantur multæ lites, ad quarum sedationem procuravit capiceriatum hujus ecclesiæ uniri capitulo cum quo frequenter capicerius lites habeat, et certas alias pensiones super pluribus ecclesiis, taliter quod discordiæ quæ harum occasione oriebantur cessant et ecclesia remanet pro distributionibus tam de quingentis libris quam centum et sexagenta in quibus etiam episcopi antea tenebantur capitulo. . . , recompensata. Dedit etiam episcopatui XII minas bladi redditus ad mensuram Calviniaci, quas acquisiverat tempore quo præerat ecclesiæ Remensi, ut quotidie de emolumento sigilli curiæ episcopalis dentur. . . libras. . . qui tenebitur dicere cum pueris unam orationem pro salute animæ suæ. . . . . audi juxta Rupem Cavardi, et mater Mathurina de Sardene solo. . . . . genitus, orate, si placet, Deum pro eo.

Traduction.

Simon, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, évêque de Poitiers, repose dans ce tombeau, dont la sculpture d'albâtre sur ce tombeau de marbre blanc reproduit ses traits. C'est aussi sa statue qui s'élève revêtue des insignes du cardinalat devant le pilier le plus voisin. Quand il fut promu à cette dignité, il était archevêque de Reims, et reçut en outre, pour soutenir cette position, l'évêché de Poitiers, dont il avait déjà été titulaire pendant plusieurs années. Il fonda dans cette église une prébende avec un gros de quarante livres pour l'entretien d'un maître de musique et de six enfants qui doivent l'apprendre de lui, et aider au service divin. Clément V, avant le partage de l'évêché de Poitiers ayant réglé que l'évêque payerait au chapitre, sur les fruits de la chancellerie épiscopale, une somme annuelle de cinq cents livres pour les distributions journalières, et le payement de cette dette, qui surchargeait l'évêché, ayant occasionné de fréquentes difficultés depuis la formation des églises de Maillezais et de Luçon, il voulut y mettre fin en unissant la chefecerie de cette église au chapitre. Il unit aussi à la messe canoniale les revenus de plusieurs cures; de sorte que tout différend a disparu sur ce sujet, et l'église se trouve dédommagée pour ses distributions de la valeur de ses cinq cents livres, et d'une autre somme de cent soixante livres annuelles, que les évêques étaient tenus antérieurement de lui compter. Il a donné encore à l'évêché une rente de XII mines de blé, mesure de Chauvigny, qu'il avait acquise étant archevêque de Reims. Afin qu'on puisse donner chaque jour, sur les revenus du sceau épiscopal. . . . . qui sera tenu de dire avec les enfants une oraison pour le salut de son âme. . . . près Rochechouart, et sa mère Mathurine *de Sardena*. Priez Dieu pour lui, s'il vous plaît (1).

—

VII.

Epitaphe du prieur Chatelacher.

Attendant la resvrrection et jvgement vniversel reposent ici
les cendres de Balthazar, Prévost
vivant sievr de la Tricherie prievr
de Chatelacher et de Lvssac.
Lois Prévost sievr de Beavliev capitaine de la Gvisarde et gouverneur
d'Orgon, très-illustre et vertvevx
Cheer. . . sans pevr donna ce marbre à la mémoire de son bien aimé frère. 1616.

(1) Pages 119 et 120.
(2) Page 128.

(1) Page 162.

On lisait sur une autre partie du tombeau :

Paulo V cathol : eccles. pont. maximo
Ludovico XIII. Franc. rege christmo
Henrico Lodoico Rupiposeo hujus urbis
episc. et protect. reverendissimo erec-
tum fvit hoc monumentum. 1616.
Prodesse non obbesse.

Cette partie de l'épitaphe funéraire, dont les quatre premières lignes latines ressemblent beaucoup à une dédicace, n'est autre chose qu'une mention des souverains sous le gouvernement desquels fut érigé le modeste monument. Il n'est question ici que du pontificat de Paul V, du règne de Louis XIII et de l'épiscopat de la Rochepozay (1).

Les notices suivantes, dues à M. l'abbé Auber, ont été publiées dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*.

Première notice sur une inscription du XIe *siècle découverte à Sainte-Radegonde de Poitiers* (2).

Les restaurations qui s'effectuent actuellement dans l'église Sainte-Radegonde de Poitiers ont amené à la connaissance des ouvriers, qui se sont hâtés de m'en faire part, une inscription lapidaire en vers latins, cachée depuis deux cents ans derrière les panneaux d'une boiserie qui enveloppait l'intérieur du chœur, et qu'on enlève afin de rendre à cette partie de l'édifice sacré sa disposition architectonique. La pierre est placée au bas du pilier qui forme la limite du chœur, à main droite en entrant, et au-dessus de la crypte où reposent les saintes Disciole et Agnès, religieuses de Sainte-Croix, contemporaines de sainte Radégonde. Elle est du plus grand intérêt pour l'histoire de ce monastère et celle de la célèbre collégiale, car elle indique par une date certaine un fait resté inconnu à nos annalistes, et rend sa véritable place dans le catalogue des abbesses à une d'entre elles, que le *Gallia christiana* et ses nombreux copistes ont reculée à tort de cent ans. Voici le texte de cette inscription :

Annis mille Dei carnis bissexque peractis
Omnibvs ignota Radegvndis sancta manebat
Scrobis in absconso tvmvlvs tegebatvr in vmo
Avla svo venerabatvr de nomine sancto
Abbatissa sacris scrvtans Beliardis

Ceci est gravé avec beaucoup d'habileté sur une pierre de liais longue de 84 cent. sur 35, en lettres capitales de 50 millimètres. L'ensemble de cette belle écriture manifeste tous les caractères de la période antérieure au XIIIe siècle. Les lettres mixtes et intercalées s'y montrent fréquemment, aussi bien que les abréviations ; quelques-unes s'arrondissent en affectant un peu la forme onciale ; un *O* de la quatrième ligne (*suo*) est quelque peu allongé. La fin du troisième vers se fait remarquer par une faute d'orthographe qui n'est pas unique dans cette période de notre littérature, et qui trouve peut-être son excuse dans l'impossibilité de faire tenir une lettre de plus en dedans des limites de la pierre : c'est le mot *VMO*, écrit sans l'*H* qui le précède ordinairement. Une fresque de notre temple Saint-Jean offre un autre exemple de cette soustraction de l'*H* au milieu du mot *Matheus*. On en pourrait citer d'autres.

Voici maintenant comment j'interprète notre inscription :

« Mille et douze années s'étant écoulées depuis l'Incarnation du Seigneur, sainte Radegonde était restée inconnue à tous : son tombeau était caché dans une grotte secrète pratiquée sous la terre. Sa communauté ne pouvait l'honorer que par le souvenir sacré de son nom. L'abbesse Béliarde faisant des recherches dans le lieu saint... »

Il manque évidemment ici quelques mots. Un verbe à la troisième personne devient le complément indispensable de la phrase, qui n'est pas plus finie que le vers. Serait-ce que cette abbesse aurait découvert le pieux trésor? Je le pense ; tout le fait croire, et le contraire serait encore plus inexplicable que l'étrange distraction ou l'inexactitude qui a fait oublier à la fin de ces cinq lignes le mot qui en devait être l'indispensable dénoûment.

Quoi qu'il en soit, nous voyons mentionné le long séjour du corps de la sainte reine dans le mur où il avait été scellé. Quand s'était faite cette opération mystérieuse ? qui pouvait y avoir donné lieu? Ces deux questions peuvent se résoudre l'une par l'autre. On sait les invasions des Normands sur le littoral de la France au IXe siècle, qu'elle terreur ils répandaient, comme on fuyait devant leurs bandes cruelles, et combien de reliques furent emportées loin des lieux où elles reposaient, par les moines et les clercs délogeant à l'approche des barbares. Poitiers ne fut pas plus exempt de ce fléau que les autres villes, excitant au contraire par son importance l'attention et la cupidité des barbares. Bouchet, les chroniques de Maillezais et de Saint-Bertin, Belle-Forest, Flury, font foi de ces invasions. Le premier de ces historiens, qui n'écrit que sur le canevas de ses prédécesseurs, mentionne l'incendie de Saint-Hilaire de Poitiers en 863 par ces mêmes hordes. Besly (1) place dix ans auparavant, en 853, la ruine de l'église de Sainte-Radegonde, brûlée comme celle du grand évêque, et voilà sans doute la date de la disparition de nos reliques. Elles durent être soustraites aux insultes des Normands et à la destruction qu'ils n'auraient pas manqué d'en faire, par le soin de quelque inconnue qui dut gouverner le monastère entre Gerberge, qu'on ne trouve plus après 840, et Rotrude, élue vers 876 (2). Ces sortes de soustractions de-

(1) Page 320.
(2) *Bulletin*, 1849, pag. 361.

(1) *Comtes de Poitou*, p. 254, in-fol.
(2) *Gallia christiania*, t. II.

vaient se faire aussi secrètement que possible. Il est à croire même que tous les membres d'une communauté ne savaient pas le lieu du dépôt, ce secret ne devant être confié qu'à un très-petit nombre de personnes; c'est ce qui explique comment celui-ci sera demeuré *inconnu à tous* jusqu'au commencement du XIe siècle, c'est-à-dire pendant un espace de cent cinquante-neuf ans. Cette date, si on la contestait, ne pourrait être d'ailleurs reculée que de fort peu, puisque les Normands, qu'on s'accorde à faire débarquer sur nos côtes vers l'an 820, ne vinrent pour la première fois à Poitiers qu'en 846 (1).

Mais un point de chronologie qui importe à l'histoire de notre collégiale se trouve éclairci par la découverte de cette inscription. L'abbesse Béliarde, rejetée jusqu'à présent, dans tous les catalogues, à l'an 1108, doit nécessairement remonter de quatre-vingt-seize ans, et reprendre dans l'histoire la place que lui assigne ce curieux et incontestable renseignement lapidaire. Relégué sous les planches qui le couvraient, cité en termes vagues par des écrits du chapitre qu'avaient consultés les éditeurs du *Gallia christiana*, il n'est mentionné par ceux-ci que comme existant sur un pilier du chœur. Ils citent Béliarde, comme treizième abbesse, à l'an 1108, et ils ajoutent : « *Ex veteri inscriptione super pilam ecclesiæ sanctæ Radegundis quam non referemus; quia ex ipsa nihil eruere licuit, nisi hujus abbatissæ nomen.* » Voyez-vous quelles petites *inexactitudes* se glissent ici : on dirait que nos savants maîtres « n'ont rien pu tirer de cette inscription... » — *Ex ipsa nihil eruere licuit!*... rien absolument que le nom de cette Béliarde. C'est-à-dire qu'ils ne l'avaient pas lue, car ils en auraient induit nécessairement, sans avoir même besoin de toute leur sagacité habituelle, d'abord que les reliques de la sainte Radegonde furent cachées au IXe siècle et retrouvées au XIe, ce qu'aucun historien n'avait raconté jusqu'à présent, et ensuite que Béliarde, au lieu d'occuper le treizième rang parmi les abbesses, entre Sibyle, qui paraît élue en 1104, et Anne, qui semble l'être en 1119, devra désormais prendre place entre Geïle, dont un acte est daté de 993, et Pétronille, citée à l'an 1040. — Un autre point devient aujourd'hui incontestable : c'est l'impossibilité que le corps de notre sainte ait jamais reposé à Saint-Bénigne de Dijon, quoi qu'en ait raconté un chroniqueur recueilli dans la *Bibliothèque des Manuscrits* du P. Labbe, et cité par notre collègue M. de Fleury (2), dont la critique éclairée par d'attentives études avait déjà réfuté victorieusement cette allégation. En effet, d'après l'auteur du XIIe siècle, ce serait en 1001 que les ossements de sainte Radegonde auraient été retrouvés dans le sol de l'église de Saint-Bénigne, que l'on reconstruisait. Et nous voyons que onze ans après, en 1012, elle est retrouvée aussi, mais *tout entière*, sans aucune altération de son corps, puisqu'en 1412 l'ouverture de son tombeau la montra telle à Jean de Berry et à Simon de Cramaud. « On trouva le corps... et si estoit entier, voilé, courronné et ses mains jointes (1). » — Il fallait donc que le monastère de Saint-Bénigne possédât une sainte Radegonde qui n'était point celle du Poitou. Cétait peut-être celle de Chelles ou de Combrailles.

Concluons. Notre découverte prouve avec mille autres de quel secours l'archéologie est à l'histoire, et quelles lumières peuvent jaillir de ces pierres obscures si longtemps enfouies, si justement recherchées, suppléant avec une si absolue autorité au silence des chroniques ou aux erreurs des historiens.

On remarque à l'angle gauche de la pierre, au-dessus des deux premiers mots *annis mille*, et dans l'encadrement qui règne sur ses quatres côtés, le mot *Ademarus*, qui semble se répéter incomplétement à l'angle droit. — Quelques autres traits répandus dans cette même ligne, mais inintelligibles et presque entièrement effacés, y figurent aussi, plus sensibles au doigt qui les cherche qu'à l'œil qui ne peut guère les apercevoir. Serait-ce le nom d'un doyen de l'église, que les archives muettes conserveraient encore, ou bien un projet de quelque autre inscription abandonné et effacé à dessein pour en consacrer la pierre à l'usage que nous lui voyons? ou bien encore le nom du graveur obscur, mais habile, qui incisa ces beaux caractères? Tout cela est possible. Peut-être le nom d'Adémar se rencontrera-t-il dans nos études.

Je n'ai pas besoin de dire que cette inscription conservera dans son église *mère* la place d'honneur qui lui est rendue. Elle y deviendra un motif de plus à l'intérêt que lui accorderont bientôt, nous l'espérons, tous ceux qui ne cessent pas d'aimer les plus belles choses du moyen âge.

Deuxième notice sur la suite d'une inscription découverte à Sainte-Radegonde de Poitiers (2).

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'une inscription retrouvée, dans le cours du mois de mai dernier, sous les boiseries qui masquaient le sanctuaire de Sainte-Radegonde de Poitiers, n'avait pu nous donner qu'en termes incomplets les renseignements historiques gardés précieusement dans une obscurité de plusieurs siècles. Le sens, aussi net que possible, quant au fait qui y était constaté, restait cependant comme suspendu à la fin de la dernière ligne, après le nom de l'abbesse Béliarde, sous le gouvernement de laquelle on avait recouvré le corps de sainte Radegonde : à ce nom manquait la troisième personne d'un verbe qui devait exprimer la

(1) BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, in-fol., mihi, pag. 49 et 99.

(2) *Hist. de sainte Radegonde*, p. 295.

(1) BOUCHET, *Hist. de Clotaire et de sainte Radegonde*, liv. IV, ch. 12.

(2) *Bulletin*, 1849, p. 537.

part qu'avait prise à l'événement cette dignitaire du monastère de Sainte-Croix. On se demandait comment un pareil oubli avait été possible, et personne ne se doutait, malgré d'assez fréquents exemples bien connus, que la fin de la phrase pût être placée non loin de là. C'est pourtant ce qu'a fait découvrir la continuation des travaux. En démolissant un piédestal sur lequel portait une statue adossée à la face occidentale du pilier dont la première inscription occupe la face nord, les ouvriers ont vu apparaître derrière le malencontreux annexe le complément de notre trouvaille. La nouvelle page de pierre est gravée très-certainement par la même main, en beaux caractères romans qui prêtent aux mêmes observations que les précédents par leurs dimensions, leur mode d'abréviations, leurs formes spéciales. Ce sont aussi les mêmes mesures pour l'encadrement qui renferme notre pièce. Enfin celle-ci a cinq lignes, comme la précédente; mais, par une singularité que son contenu rend moins étonnante, elle n'est pas en vers. La prose a subitement remplacé la poésie historique : c'est que le récit finit, à peu de chose près, avec le dernier mot de la première page; il n'est presque plus mention ici que d'annotations chronologiques; et nous savons tous combien l'expression des dates se prête peu aux exigences du mètre latin. Ce n'est pas que de nombreux témoignages de tentatives semblables ne vivent encore sur nos vieux murs ou sur les débris de nos musées; le premier vers lui-même :

Annis mille Dei carnis bissexque peractis.

en serait un autre exemple. Mais aussi personne n'ignore ce que les distiques y ont gagné d'aisance et d'harmonie.

La prose n'est donc pas un accident regrettable dans l'espèce, et l'antiquaire s'en consolera plus facilement que des mutilations trop multipliées qu'a subies encore le pauvre petit monument. Il est vrai qu'on n'a à regretter que le commencement et la fin de chaque ligne, et quelques autres lacunes de peu d'importance; d'où résulte qu'au fond le sens général n'y perd rien, et les mains barbares des manœuvres qui, là comme sur le côté nord du pilier, ont enfoncé des barres de fer dont les efforts firent éclater la pierre, n'ont pas poussé l'inintelligence jusqu'à effacer entièrement cette chronique du XIe siècle. On y lit clairement d'abord ce que les données déjà obtenues avaient laissé deviner, à savoir : que Béliarde, après la découverte du pieux trésor si longtemps caché dans le secret de la grotte souterraine, avait pris occasion de cette possession nouvelle pour faire orner convenablement la crypte où reposait la sainte patronne de Poitiers : il paraît même qu'elle y avait fait suspendre plusieurs lampes. On trouve encore que ce recouvrement des reliques dut s'effectuer dans les quinze derniers jours de février de l'an 1012 (1013), ou peut-être le 28, car nous n'avons plus le terme ordinal qui devait précéder le mot *kalendarum*. Enfin, il y est mention, comme dans tous les actes de ce temps, des souverains alors régnants et de l'évêque diocésain : c'étaient Robert II, roi de France, qui gouverna de 996 à 1021 ; un Guillaume, comte de Poitou, qui doit être le troisième du nom, ou le cinquième comme duc d'Aquitaine, dont le gouvernement se prolongea de 990 à 1029, et qui fut surnommé le Grand; l'évêque est Gislebert, qui siégea de 975 à 1021. — On voit que toutes ces dates concordent parfaitement avec celle de 1012, et qu'il n'y a pas moyen de révoquer en doute l'authenticité de notre charte lapidaire.

Maintenant, qu'on me permette une remarque d'où l'on sera libre de tirer telle conclusion que l'on voudra, mais qui me semble fondée sur un rapprochement capable de fixer l'attention. Le mot *kalendarum* de la première ligne pouvait très-bien se trouver précédé du mot *pridie;* la place laissée vide devant lui paraît être celle qui suffisait à contenir ces six lettres. Or, la *veille des calendes* de mars était précisément le 28 février, jour où se célèbre la fête de sainte Radegonde des *Avennes*. Mais ne serait-il pas remarquable que cette date fût encore celle de la découverte de la sainte? n'aurions-nous pas quelques conjectures à former sur cette coïncidence? Le séjour des reliques au monastère de Dijon est moins que jamais acceptable en présence du témoignage que nous avons examiné dans notre première notice (1). — Quant à celui qu'on leur fit faire à Saint-Benoît de Quinçay, et dont le Martyrologe gallican de Du Saussay indique la fin au 28 février, nous pouvons, sans trop de hardiesse, le regarder aussi comme donnant lieu à des doutes fondés. En effet, outre qu'on sait parfaitement que Du Saussay n'a pas autant d'exactitude et de critique que d'érudition, je cherche vainement à quelle époque le saint corps aurait été soustrait de Poitiers et transféré à Saint-Benoît, pour y trouver une sûreté contre les Normands. Nous avons vu que ces rudes conquérants, inconnus à notre littoral avant 820, ne s'avancèrent jusqu'à Poitiers pour la première fois qu'en 846. Il est plus que probable que la destruction de l'abbaye, qu'on leur attribue au IXe siècle (2), aura précédé ou suivi de près le sac de notre ville. Dans le premier cas, on aurait pu choisir le monastère pour asile; dans le second, les reliques de sainte Radegonde n'auraient pas échappé plus que les autres aux conséquences du pillage. Je me sens bien plus porté à croire que le précieux dépôt que gardaient les filles de Sainte-Croix n'a jamais quitté leur église ; qu'il y avait été si parfaitement caché à tous les regards, qu'on l'y aura perdu de vue, personne n'allant plus dans la crypte, dont l'entrée interdite et soigneusement murée était devenue inaperçevable. Peut-être même avait-on répandu le bruit d'une translation dont la persuasion

(1) Ci-dessus, colonn. 341-342.
(2) Du Tems, *Clergé de France*, t. II, p. 467.

devait ôter aux ennemis toute pensée d'un sacrilége. Et lorsque Béliarde, renseignée en 1012 par quelques souvenirs de l'abbaye, par quelque titre laissé à ce dessein dans les archives, aura vu ses recherches couronnées d'un succès qui dut la rendre si heureuse, on aura regardé ce recouvrement de l'auguste patronne comme un retour de la mère au milieu de ses enfants, de la fondatrice dans le monastère qu'elle semblait avoir privé deux siècles durant de sa présence; de là cette fête *de advenis*, des *étrangers*, dont le concours aura dû se porter avec un religieux empressement vers le tombeau retrouvé de la sainte, et à laquelle ce nom sera demeuré, en souvenir de cette affluence remarquable. Il n'y aurait donc qu'une très-légère différence entre le titre que je donnais ici à cette fête de sainte Radegonde, des *Etrangers* ou des *Pèlerins*, placée le 28 février dans le *propre* de la collégiale, et celui que lui donna longtemps la légende, des *Avoines* (*de Avenis*). Cette légende, on le sait, n'est appuyée sur aucune des règles d'une saine critique, et quand notre savant collègue, M. de Fleury, l'a interprétée soit par l'arrivée de la sainte (*de adventu*), ce qui semble un peu forcé, soit par le souvenir d'une hôtellerie destinée aux voyageurs sous son vocable (1), il ne pouvait pas connaître le document qui vient de nous être révélé. Pour moi, il me paraît que les conséquences que j'en tire naissent assez naturellement, et que des deux faits mentionnés sous la date du 28 février, le dernier pourrait bien être seul de quelque valeur et renfermer sous une vérité incontestable le germe d'une poétique et ingénieuse fiction.

Voici maintenant comment je lirais le texte en lui restituant les mots ou syllabes peu lisibles :

Pridie kalendarum Marcii patefe-
cit, ꝯriptamque lucernis honeste f.
.....ule Beliardss tum ser-
vula sororum, *Rob*ertꝰ rex duxque Pictavis Willelmus apex. Gisleberto regente Ecclesiam.

Et je traduirais ainsi :

Béliarde découvrit *ces précieuses reliques* la veille des calendes de mars, et fit orner la crypte de lampes *qui y brûlent* en son honneur. Béliarde était alors *l'humble servante de ses sœurs du monastère. Robert* était roi *de France.* Guillaume le Grand était duc d *Aquitaine et comte de* Poitou. Gislebert gouvernait l'église *de Poitiers.*

Troisième notice sur une inscription chrétienne trouvée à Poitiers (2).

Non loin de l'ancienne et aujourd'hui si triste basilique dont le vocable avait porté si loin la célébrité, dans un des nombreux jardins qui entourent les restes à peine reconnaissables du temple encore honoré du nom de Sainte-Hilaire, gisait, sous quelques arbustes qui la voilaient aux regards, une pierre noire de 1 m. 8 c. de long sur 40 c. de large, et sur laquelle de fort belles lettres majuscules de l'époque romane attirèrent mon attention. Malgré quelques mots enlevés par de nombreux éclats qu'avait subis cette ardoise, il était facile de reconnaître une épitaphe chrétienne; et, à la première lecture, je me rappelai en avoir lu une copie conservée dans les cartons de la Bibliotèque publique de Poitiers. Ici, toutefois, je ne la retrouvais pas aussi complète, et je vais rapprocher les deux exemplaires en citant l'inscription tout entière, mais en soulignant tous les mots qui manquent actuellement à l'original.

adado dilecta choris per*mixta supernis*
Possidet æterni : regna *beata poli.*
Ramnulfi conjvnx sed X$\overline{\text{ri}}$ *sponsa fidelis*
Nobilis in scis : ac*tibus emicuit.*
Obiit in pace kl jul *feliciter. Amen.*

Traduction.

L'aimable Adado, réunie aux chœurs célestes, possède maintenant le royaume du bonheur éternel. Epouse de Ramnulfe, mais non moins fidèle à l'alliance du Christ, elle sut joindre à l'illustration de sa noblesse celle des bonnes œuvres. Elle est morte dans la paix le jour des calendes de juillet.

Quelle fut cette Adado, nom peu usité au XIe siècle, qui a vu graver les caractères de notre épitaphe, et dont la bizarrerie apparente semble indiquer, comme le nom de Ramnulfe, une étymologie germanique ? C'est un point très-difficile, ce semble, à éclaircir... M. de la Fontenelle (1) en fait l'épouse légitime de Raynulfe II, comte de Poitou, et ce serait, dans son opinion, de ce prince lui-même qu'il serait mention au troisième vers. Mais il ne paraît point qu'on puisse adopter cette idée, établie par notre savant collégue sur des données peu concluantes. En effet, d'après lui, la personne dont nous avons l'éloge funéraire se serait appelée *Adda*, ce qui n'a pu être, d'après aucune version. Il veut qu'elle ait embrassé la vie religieuse, d'après les mots *Christi sponsa fidelis*, comme si l'on ne pouvait désigner ainsi, surtout en poésie et d'après le langage de l'Ecriture, toute femme fidèle aux observances de la piété chrétienne. Il conclut de son haut rang qu'elle avait dû être enterrée dans l'église de Saint-Hilaire, dont l'importance n'admettait que des morts de famille distinguée, sans songer que cette circonstance eût été peu compatible avec sa prétendue qualité de religieuse, les communautés de femmes ayant alors leur lieu de sépulture spécial, comme sainte Radégonde l'avait voulu pour ses sœurs, en fondant l'église qui depuis a porté son nom. Enfin, notre épitaphe, de l'aveu même du collaborateur de Dufour, est bien du XIe siècle; mais, pour concilier cette date avec l'époque où vivait Raynulfe II (de 880 à 883),

(1) *Hist. de sainte Radegonde*, p. 90, in-8°.
(2) *Bulletin des antiq. de l'Ouest*, 1850, p. 51.

(1) *Hist. des comtes de Poitou*, p. 405.

il faudrait supposer qu'elle a été *refaite* deux cents ans après, ce qui est fort peu croyable. Besly (1), que M. de la Fontenelle accuse d'erreur quand il prétend que notre Raynulfe II avait épousé la fille de Ruin, chef des Normands, n'a établi ce fait que d'après certaines annales insérées au tome II du Recueil des historiens français de Pithou, et son contradicteur n'apporte aucune preuve du contraire. Cette femme noble, dont l'éloge est si complet dans les quatre ou cinq lignes qui nous occupent, pourrait donc avoir été celle d'un prince ou haut personnage, et son inhumation à Saint-Hilaire fortifierait cette persuasion ; mais ce ne peut être qu'une conjecture. Je trouve dans une foule de chartes du XIe siècle beaucoup de Raynulphe ou Ramnulfe, mais pas une Adado, pas même une Adda parmi les femmes qui les souscrivirent. Adado ne peut donc passer à nos yeux que pour une illustre inconnue dont la gloire, maintenant oubliée des hommes, n'aura pas du moins péri devant Dieu, à en juger par le beau caractère que lui a donné son panégyriste.

La pierre que je signale ici s'était beaucoup détériorée depuis qu'une première fois les mains de quelque archéologue de Poitiers en avait recueilli les distiques. J'ai voulu l'arracher à une ruine complète, et j'ai obtenu de généreuses personnes qui veulent rester inconnues qu'elle fût transportée au musée des antiquités de l'Ouest. La beauté des lettres en fait un petit monument qui ajoutera une belle page de plus à celles de notre collection lapidaire. D'où qu'elle vienne, elle aura désormais la paix qui l'avait protégée pendant six ou sept siècles, et gardera, à l'abri de nouvelles injures, le nom et le touchant souvenir des vertus qu'une épitaphe a toujours le mérite de recommander sérieusement.

POLA en Illyrie, division de l'Istrie, Empire d'Autriche, gouvernement de Trieste.

I.

Dans le monastère de Saint-Théodore.

Dictione ge
nitoris mei
Johannis ego
Sergius cum
conjuge me-
a Antonina
vel Passi-
vo filio ha-
nc crucem
optulimus
beate Marie
semper
(virgini.)

(Carli, *Antiquitates Italiæ*, t. III, p. 58, 62; Maï, p. 7.)

—

(1) *Hist. des comtes de Poitou*, p. 199.

II.

Ancienne inscription du grand autel de la cathédrale.

Aulæ tribunalis caelesti sede praeclara
specula altaris. IIII. in quo sacri-
fici oblatio immaculata offertur.

(*Ici un monograme que le cardinal Maï lit :* Sanctus Leo episcopus.)

Vota desiderii benigne quesomor anplectere . . .
Nos praecamur humiles ut apte digneris suscipere opus
et maiestati perpetuae facias esse dignum
ad laudem sempiterne clae eius.

(*Cardinal* Maï, p. 76.)

—

III.

A la porte latérale de la cathédrale.

An. incarnat. Dñi. DCCCLVII
ind. v. rege Loudowico imp. aug.
in Italia handegis hujus æcce
Elec. D. pent. cons Epss sed an. v.

(*Cardinal* Maï, 85, 2; Muratori, p. 1883, 3; Carli, t. IV, p. 270.)

—

IV.

Lieu inconnu.

Petroni Probi V. C. et Anicie
Probe. C. F.

(*Cardinal* Maï, 290, 2; Carli, *Antiq. Ital.*, t. III, p. 41, n. 25.)

—

V.

Oratoire de Saint-Jean-Baptiste Catalani.

Inscriptions et reliques venant des Catacombes de Rome.

Vitalini merenti in P.
Vixit annis VIIII m. VIIII.
d. XVII. Par. fec. dep. IIII. k. mar.

(*Cardinal* Maï, 410, 8; Muratori, 1959, 2; Marangoni, *Vita S. Vital.*, p. 83.)

PONTEAUX. Village du doyenné de Lagny, distant de Paris de quatre lieues et demie, ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferrière, Tournan, etc., proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte, regardant le couchant, sur laquelle il est construit. Le pays abonde assez en menus grains et en foin.

La commanderie de Saint-Jacques du Haut-Pas avait à Ponteaux une ferme assez considérable, qu'on appellait la *Maison du Haut-Pas*. Dans le temps de l'extinction de cette commanderie sous Charles IX, cette ferme qui relevait de la Queue, fut unie à l'évêché de Paris ; et comme elle fut ruinée dans les temps des guerres de la religion, Henri de Gondi la donna en rente en 1599.

L'église est sous le titre de Saint-Denis, premier évêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIIIe ou XIVe siècle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec des vitra-

ges rouges antiques, mais sans galeries. La tour est grossièrement construite de mauvaises pierres spongieuses. Le prieur de Gournay présente à la cure et est gros décimateur.

Tous ceux qui vont au village de Ponteaux ne manquent pas de lire, et même de copier cette épitaphe, qu'on croit être de l'année 1550.

Ici devant en cest endroit
Temple fondé de Saint-Denis
Le corps de Mathurin Collet
A été mis par ses amis.
Il a voulu par bon devis,
Avant que de passer le pas,
Tant pour lui que pour ses amis,
En ce monde faire un grand repas,
Qui sera un très-grand soulas
A ceux qui le voudront bien prendre
En y prenant un grand soulas,
Ainsi il le convient entendre:
C'est une délicate viande
Qui quarante ans comme miel
A nourri tout le peuple ensemble
Des enfans issus d'Israël;
C'est le sacrement de l'Hostel
Fondé perpétuellement
Tous les jeudis sans y falloir,
Ledit Collet ainsi l'entent.
De ses biens assez largement
Il a donné à ceste Eglise,
Pour subvenir doresnavant
A faire selon sa devise
Lettres passées selon sa guise
Du don qui par lui a été fait
Sous les sceaux de la Queue (1) en Brie.
Signés par Guillaume Trehet;
Cinq quartiers terre en un endroit
Et puis deux arpens en deux pièces
Et trois demis en trois endroits
A donné d'un amour entière,
Puis il y a en la vallée
Ung quartier et demi de pré
Qui sera dit par renommée,
Ici est le pré du Curé,
Six francs six blancs il a donné,
Rente perpétuellement
Bien assignée en vérité
Sur son bien comme il l'entend:
Il est déclaré amplement
Le tout dans les Lettres du don;
Les tenans et aboutissans
En les lieux en font mention.
Dictes à son intention
Sy vous plaist bien dévotement.
Chacun de vous une oraison,
En priant Dieu parfaitement
Qu'il lui plaise soudainement
Le colloquer en Paradis,
En ce lieu qui est si plaisant
Le mettre, et tous ses bons amis.

(1) Village près de Ponteaux.

Cette épitaphe est en petite gothique, sans date, et doit être d'environ l'an 1550.

Au vitrage du sanctuaire, du côté du septentrion, est représenté à genoux un homme vêtu de noir. Ses armes sont d'or à deux hures de sanglier, écartelées d'argent, à deux lions de sable et de gueule, et deux aigles éployées. Au-dessus est écrit:

Tristan de Reilhac l'an M. V. et dix.

La seigneurie de Ponteaux parait avoir été au moins un siècle dans la maison de *Reilhac*.

(Hurtaut et Magny, *Dict. de Paris et des environs.*)

PONTOISE, département de Seine-et-Oise, en France. (Attribution douteuse.)

Inscription ancienne sur les reliques de saint Ursin.

Ursinus cum cojuge Leontia
vixit annis XX. M. VI. et fuit
in sæculo annis XLVIIII. M. IIII
d.. III kal. jun.

(*Cardinal* Maï, 412, 6; Boldetti, p. 113.)

POUZZOLES, près de Naples (Italie).

I.

Lieu incertain.

Felicitati perpetuæ temporis
D. N. Valentiniani
victoris ac triumphatoris
semper augusti
Ovinius Valentinus
V. C. cons. Campaniae
devotus numini
maiestatique eius.

(Pratilla, *V. A.*, p. 379; *Consular*, p. 79, 80. Mur., p. 78, 4.

—

II.

Eglise de Saint-Jacques.

Felicitati perp. temporis
DN. N. Valentiniani victo-
ris ac triumphatoris sem-
per aug.
Avianus Vindicianus
V. C. cons. Campaniæ
devotus numini maie-
statique eius.

(*Cardinal* Maï, p. 263. Pratilla *Consul.*, p. 79; Murat., p. 675, 7.)

PRESLE. Bourg du doyenné du Vieux-Corbeil, sur l'Aisne, à huit lieues de Paris, du côté de l'orient d'hiver, à une lieue de Tournan, et à trois lieues est-nord de Soissons. Le gros des habitants est placé aux environs de l'église sur une petite élévation, et forme un bourg; mais il y a quelques écarts. On y comptait autrefois beaucoup de

fiefs. Le terrain consiste en prairies et labourages, bois et bocages. La sainte Vierge est patronne de l'église de ce lieu, qui est un édifice solidement construit au XIIIe siècle, tout voûté en pierre, accompagné d'une petite aile vers le midi, également voutée, avec une grosse tour de grès qui supporte quatre grosses cloches, et qui a été bâtie longtemps après l'église. Le sanctuaire se termine en carré, et l'édifice est disposé sans galeries, mais avec des vitrages de figure oblongue et étroite, dont il reste encore des panneaux du siècle de la bâtisse, au sanctuaire vers le nord, et à la sacristie. On lit de ce côté les vers suivants, gravés sur la muraille en petite gothique :

Par Atropos à tous humains diverse ;
Repose et git le corps à la renverse
D'homme prudent Quentin le Charpentier,
Prestre savant et très-grand ménagier,
Bon aumônier sans aucun étrangier,
Lequel voul comme juste et entier
Diligenter de prendre soin et cure,
Et tellement que sans aucun destour,
Il ordonna ainsi faire la tour;
Et cela faict les cloches y fit mettre
Par mains d'ouvriers et par d'assurés maîtres,
Pour servir Dieu, vivans et trépassés,
Priez pour lui vous qui par-ci passez,
Et par amour dites dessus sa lame,
Ci-gît le corps, en paradis soit l'ame.
1525.

Ce Quentin Le Charpentier y est représenté à genoux devant une image de la Vierge, avec ces mots : *O Mater Dei, memento mei!* et sur sa tombe, que l'épitaphe appelle une lame, il est figuré en chasuble, tenant un calice.

M. le comte de Bussy-Lameth était seigneur de Presle en 1700. Depuis lui y a eu Antoine Hoggue, en faveur duquel le roi accorda des lettres patentes, qui portent union à la terre de Presle, de plusieurs fiefs et dépendances, de la haute, moyenne et basse justice du fief du Fort, pour ne faire qu'une seule terre et justice, et érection de cette terre en titre de baronnie. L'enregistrement est du 13 juin 1714. Dans un factum de l'an 1721, ce seigneur est qualifié baron de Presle, de Combreux et des hautes et basses Vignoles, conseiller au conseil royal de commerce et de navigation de Suède. Auteuil ou Auteul est un fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Joy est ou a été un fief de la paroisse de Presle, que possédait en 1479, Jean Guesdon, clerc du roi en sa chambre des comptes. La Borde, le Chêne, Montlhéry, Ville-Patour, sont aussi des fiefs de la paroisse de Presle.

(HURTAUT et MAGNY *Dict. de Paris et des environs.*)

PUY EN VELAY, chef-lieu du département de la Haute-Loire, en France.

1248. — *Eglise de Notre-Dame.*

B. Vir discretus, affabilis atque facetus,
Sobrius et castus pius et sine crimine fastus
Largus in expensis Præsul jacet Aniciensis
Hoc in sarcophago præsens ut monstrat imago,
Cui de peccatis veniam det fons pietatis.

Bernard de Montaigu, évêque de Puy en Velay, jeta un interdit sur cette ville qui lui contestait certains droits, et mourut en 1248.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 226.)

R

RABASTENS, département du Tarn, en France.

1264. — *Cimetière de l'église de Saint-Michel.*

Hic jacet in *tumba* simplex sine felle *columba*,
Miles veri*dicus*, verae virtutis ami*cus*,
De Rabastenso Jordanus munere miro ;
Bonus continu*a* sibi detur mansio div*a*.
Anno MCCLXIIII, X kalendas decembris.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 231.)

RAMBOUILLET (Le château de), *Rambelitum*, *Ramboletum*, *Rambolietum*, *Rambolettum*, *Rambuletum*, situé dans le Hurepoix, est un château superbe qui appartient à S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France.

L'église du village est assez grande, mais n'a rien qui la distingue. Quelques seigneurs de la maison d'Angennes y ont été inhumés ; mais les changements qui y sont arrivés, font qu'on ne connaît plus l'endroit où leurs corps ont été mis. Il n'y en a qu'un seul dont on voie, le tombeau qui est de pierre, et sur lequel est un homme à genoux et armé, ayant ses gantelets par terre devant lui ; ce qui signifie qu'il mourut de mort naturelle, et point en guerre : derrière cette statue et à la file, est celle de sa femme, aussi à genoux. Un écu parti de leurs armes est à côté d'eux, et sculpté sur le mur : il est décoré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et les armes des d'Angennes y sont très-reconnaissables; mais on ne connaît rien à celle de sa femme, et on ne trouve même rien dans les registres de cette église qui fasse connaître nommément ce seigneur et cette dame : il y a toute apparence que c'est la représentation de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de la Villeneuve et de la Moutonnière, vidame du Mans, gouverneur de Metz et pays Messin, conseiller d'Etat, lieutenant général des armées des rois Charles IX et Henri III, et capitaine des gardes de ce dernier, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc. Il vivait

encore le 5 février 1611, âgé de quatre-vingt-un ans; il avait épousé Julienne, dame d'Arquenay, de Champfleury, du Bignon et de Maisoncelle, fille unique et héritière de Claude, seigneur d'Arquenay, vidame du Mans, et de Madeleine de Bourgneuf de Cucé.

S. A. S. Monseigneur Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, ayant, par son testament daté des 5 et 11 mars 1735, élu sa sépulture dans l'église de la paroisse de Rambouillet, et défendu absolument, par son codicile du 8 novembre 1737, qu'on fît aucune cérémonie à son enterrement, que comme pour le plus simple particulier de Rambouillet; ce prince étant mort à cinq heures et demie du soir le 1er décembre 1737, ses modestes et pieuses intentions furent suivies, et il fut inhumé le 4 du même mois, dans un caveau fait exprès dans la chapelle de la Vierge de cette église.

Sur une table de marbre qui couvre l'entrée par laquelle on descend au caveau où le corps du prince a été inhumé, on a mis l'inscription qui suit :

CY GIST

Très-haut, très-puissant et très-excellent Prince, Louis-Alexandre de Bourbon, Prince légitimé de France, Duc de Penthièvre, de Châteauvillain et Rambouillet, Marquis d'Albert, Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté dans sa Province de Bretagne, Pair, Amiral et Grand-Veneur de France, décédé en son Château de Rambouillet, le premier Décembre 1757, âgé de cinquante-neuf ans six mois et vingt-quatre jours.

Priez Dieu pour lui.

Le prieur de Saint-Thomas d'Epernon doit rendre tous les ans foi et hommage au seigneur de Montorgueil, dépendant de Rambouillet, avec des circonstances si particulières, qu'elles méritent d'être placées ici. Ce prieur est obligé de se trouver en personne, ou par procureur, tous les ans le lendemain de Pâques, en la place où était le château de Montorgueil; il doit être botté et éperonné, avoir une épée au côté, une nappe blanche en écharpe, croisée d'une autre écharpe de pervenche, avoir une couronne aussi de pervenche sur sa tête nue, et des gants blancs neufs en ses mains : ainsi équipé, il monte sur un cheval qui doit avoir les quatre pieds et le chanfrein blancs, et doit être sellé d'une selle à piquer, à l'arçon de laquelle doit être attachée une bouteille ronde de verre, couverte d'ozier et remplie de vin : ledit prieur ou son procureur doit tenir devant lui un grand gâteau, fait de la fleur d'un minot de blé, et orné de pervenche. Ce cavalier étant en cet équipage, doit se présenter en la place où était la principale porte ou entrée dudit château de Montorgueil, et demander par trois fois, à haute et intelligible voix : « Monseigneur de Montorgueil, êtes-vous ici, ou gens pour vous? » Après qu'on lui a répondu que ledit seigneur n'y est pas, mais que ses officiers y sont pour lui, le prieur de Saint-Thomas d'Epernon, ou son procureur audit nom, dit hautement et intelligiblement, « qu'il vient rendre les foi et hommage, et offrir audit seigneur les gâteau, bouteille de vin et gants, ainsi armé, pour devoirs qu'il doit audit seigneur de Montorgueil, à pareil jour, et en requiert acte. » Le procureur fiscal du seigneur de Montorgueil proteste que cette prestation de foi et hommage, ni l'acte qu'on va en délivrer, ne pourront nuire, ni préjudicier audit seigneur de Montorgueil, pour n'être faite dans les formes, et telle que ledit prieur doit la faire, pourquoi il entend et prétend la débattre en temps et lieu. Malgré cette protestation, le bailli du seigneur de Montorgueil donne acte audit prieur, ou à son procureur, de la foi et hommage, etc., pour lui servir et valoir en temps et lieu, et que de raison, et reçoit le gâteau, la bouteille de vin et les gants, sans préjudicier à la protestation dudit procureur fiscal du seigneur de Montorgueil. Outre ces formalités, le prieur de Saint-Thomas d'Epernon, ou celui qui le représente, amène d'Epernon un sellier et un maréchal, pour visiter ensemble l'équipage et le cheval sur lequel il doit rendre l'hommage. Les officiers du seigneur de Montorgueil amènent aussi, de leur côté, un sellier et un maréchal pour faire aussi leur visite; car s'il manquait le moindre clou aux fers dudit cheval, ou le moindre ardillon dans son harnais et équipage, le cheval serait confisqué, et l'année du revenu des dîmes données à la charge de ladite foi et dudit hommage, reviendrait au seigneur, de même que le muid de blé dont on a fait le gâteau, et ce muid est pour lors évalué à 60 livres.

Ces cérémonies étant finies, le gâteau est porté chez le procureur fiscal qui le distribue aux officiers de la justice de Montorgueil; la bouteille de vin est donnée à qui l'on veut, et l'huissier prend les gants blancs des mains de celui qui a rendu les foi et hommage, et les garde du consentement de ses officiers supérieurs.

Rambouillet a été érigé en duché-pairie l'an 1711. Les historiens nous apprennent que François Ier mourut dans ce château, et que son cœur fut porté dans l'église des Religieuses de Haute-Bruyère, où il est sous un pilier de marbre.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

RATISBONNE, au royaume de Bavière, en Allemagne.

I.

Monastère de Saint-Hemeran.

Sur deux pierres enlevées à Saint-Denis de France, en 870, avec un évangéliaire et le corps du martyr saint Denis.

Sub Ebulone abbate mon. sci
Dionysii Gisalbertus furavit.

furatus est v. non. jun.
Huc venit II, non. dec.
tempore Tutonis epi.

(*Cardinal* Maï, 202, 3; Mabillon, *Analect.*, t. IV, p. 54.)

—

II.

Petit autel portatif conservé au monastère de Saint-Hemeran (1).

Rex Arnulfus amore Dei perfecerat istud
Ut fiat ornatus se. . . . . tibus istis.

(*Cardinal* Maï, 79; Mabillon, *Analecta*, in-folio, p. 10.)

—

III.

Au monastère de Saint-Hemeran.

Sur les reliques de saint Calcidonius envoyées de Rome.

Calcidonius qui vix.
annis II.
mes. II. die I. in pacem.
℟.

(*Cardinal* Maï, p. 368.)

—

IV.

Dyonisus Areopagita hic requiescit. sub Arnulpho imp. et Ottone rege sub Eubolone abb. mon. S. Dyonisii Gisalbertus furatus est quinto nonas julii. Furto sublatus huc venit pridie nonas dec. tempore Tutonis episcopi.

(*Cardinal* Maï, 374, 2; Ferrand, *Disquisit. reliquiar.*, p. 207.)

—

V.

Monastère de Saint-Hemeran.

Epitaphe de l'empereur Arnoul.

Hac Arnulfus humo est Cæsar Romanus humatus,
Quem Galli regem; Boii habuere Ducem.
Hic ædem Emmerane tuam defendit et auxit:
Prædia sunt testes, splendidus atque liber.
Ad nostram cineres Dyonisi transtulit vrbem,
Finibus e Gallis quos, pia furta, tulit.

(1) *Note du cardinal Maï sur l'Evangéliaire de Charle le Chauve conservé à Saint-Hemeran.* — Ratisponæ in monasterio S. Hemeramni exstat insigne Evangeliarium scriptum an. 878 jussu Caroli Calvi; prima tabula, qua tegitur, obducitur aurea lamina gemmis margaritisque ingentis pretii ditissima, et sculpturis graphio seu viriculo ductis illustri. In medio viditur imago Servatoris sedentis, dextra benedicentis, sinistra librum apertum ostentantis, cui inscripta hæc verba leguntur : *Ego sum via, veritas et vita.* Adstant in angulis quatuor evangelistæ sedentes, scribentesque cum eorumdem symbolis. In S. Joannis est : *In principio.* In volumine explicato S. Matthæi : *Liber generationis.* Ibidem eodem artificio oculis subjiciuntur quatuor historiæ evangelicæ, vendentium scilicet et ementium a Christo ejectorum, leprosi mundati, cæci illuminati, item adulteræ mulieris absolutæ, quæ stat ante Jesum digito scribentem : *Si quis sine peccato.* (Pag. 203.)

Postquam nongentos Titan compleuerat annos
Cæsar persoluit debita jura necis.

(Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 565.)

—

VI.

Même lieu.

Epitaphe de l'empereur Louis IV, fils d'Arnoul.

Pavso sub hoc saxo Ludouicus Regia proles,
Romani regem quem statuere sibi.
Mi fuit Arnulfus genitor, qui proximus illic
A cornu altaris conspiciendus adest.
Hic vbi pertæsus vitæ suæ tempora clausit,
Romani imperii sors mihi sceptra dedit.
O nimis infelix! quatuor vix lustra videbam,
Injecit rapidas cum mihi Parca manus.

(Labbe, p. 603)

RAVENNE, dans les Etats de l'Eglise.

I.

Sur une croix de marbre placée sur le toit du vieux baptistère.

+ De Donis Dei et scē Marie
Felex et Stefanus optulerunt
temporibus dñ. Theodoro
apostolicum.

(*Cardinal* Maï, p. 2; Beltrami, *Forastiere in Ravenna*, p. 32; Spreti, *Hist. Raven.*, t. II, part. I, p. 569.)

L'archevêque Théodore dont il est question dans cette inscription, mourut en 689.

—

II.

Dans l'église de Sainte-Marie majeure.

Salvo DN. Papa N. Petro
Laurentius. V. R. (1) subdiac.
S. R. E. praepositus
fabricae huius votum solvit.

(Muratori, 1924; Rossi, p. 177; Maï, p. 8.)

Cette inscription concerne Pierre le Vieux, élu évêque en 568.

—

III.

Sur le grand rocher qui abrite le mausolée du roi des Goths, Théodoric, on lit le nom des apôtres en caractères anciens, et dans cet ordre :

Scs. Lucas.
Scs. Thomas.
Scs. Simeon.
Scs. Petrus.
Scs. Paulus.
Scs. Andreas.
Scs. Jacobus.
Scs. Johannes.

(1) V. R. signifie, *vir religiosus*, Plus bas, S. R. E. signifie, *Sanctæ Ravennatensis Ecclesiæ.*

Scs. Philippus.
Scs. Mathaeus.
Scs. Mathius.
Scs. Marcus.

(*Voy.* Saggi *sulla Società lett. di Ravenna*, p. 16; *Cardinal* Maï, p. 50.)

—

IV.

Hors la ville. — Autel de la Vierge dans la Basilique Classensis.

Ursus. levita. et. abbas. hujus, regularis. monasterii. In. nomine. Dei. et. sanctæ. Mariæ. fieri. præcepit. Qui legitis. Dei. misericordiam. pro. eo. exorate.

(*Cardinal* Maï, 79, 1; *Annales des Camaldulle*, t. I, p. 17.)

—

V.

Dans l'église de Sainte-Marie, construite par l'archevêque Ecclesio.

Virginis aula micat Christum quae coepit ab astris
Nuncius e caelis angelus ante fuit.
Mysterium verbi genitrix et virgo perennis,
Auctorisque sui facta parens Domini.
Vera magi claudi caeci mors vita fatentur.
Culmina sacra Deo dedicat Ecclesius.

(*Cardinal* Maï, p. 97; Agnello, p. 95, Bollandistes, t. VI, juillet, p. 443.)

—

VI.

A l'église de Saint-Michel. — Salle de la Tribune.

Consecuti beneficia archangeli
Michaelis Bachauda et Iulianus
a fundamentis fecerunt et dedicaverunt sub die non. maii
quater P. C. Basilii iunioris
viri clarissimi cos. ind. VIII.

(*Card.* Maï, p. 99; Murat., p. 426, 2.)

—

VII.

Eglise de Saint-Jean-l'Evangeliste, bâtie par Galla Placidia.

Sanctus Johannes Evangelista.

Au-dessus de cette inscription était représentée la mer sur laquelle deux navires luttaient contre la tempête. Dans l'un de ces navires se trouvait saint Jean sauvant Placidia du naufrage; à côté de cette inscription :

Galla Placidia pro se et iis omnibus votum solvit.

Au-dessous, sur les pendentifs, les images des personnages dont les noms suivent : D. Constantinus. — D. Theodosius. — D. Arcadius. — D. Honorius. — Theodosius nep. — D. Valentinianus. — D. Gratianus. — D. Constantius. — Gratianus. nep. — Joannes. nep. — Dn. Theodosius. — Et. En. Eudoxia. — Dn. Arcadius. — Et Dn. Eudoxia. Aug.

Au centre de la voûte, Dieu sur son siége entouré de douze livres, et cette inscription :

Sanctissimo ac beatissimo apostolo Johanni Evangelistæ.
Galla Placidia Augusta cum suo filio
Placido Valentiniano Augusto et filia sua
Justa Grata Honoria Augusta
Liberationis periculum maris votum solventes.

Sur le livre que Dieu tient ouvert :

Beati misericordes, quoniam miserebitur Deus.

Au-dessous des images des princes était écrit :

Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis a templo sancto tuo quod est in Hierusalem; tibi offerent reges munera.

Autour du grand autel, était l'inscription suivante en argent et pierres précieuses :

Sancte Johannes arca Christi accepta tibi sit oratio servi tui.

(*Cardinal* Maï, 102; Rossi, p. 101, 102; Spreti, t. I, p. 362; t. II, p. 83; Gruter, p. 1048; Agnello, p. 68, 74; Baronius, t. VII, p. 491; Fleetwood, p. 518.)

—

VIII.

A l'église de Saint-André construite par S. Pierre Chrysologue.

Sur les portes où était son image en marqueterie.

Aut lux hic nata est, aut capta hic libera regnat;
Lex est ante venit coeli decus unde modernum.
Aut privata diem peperere tecta nitentem,
Inclusumque jubar secluso fulget olimpo.
Marmora cum radiis vernantur cerne serenis,
Cunctaque sydereo . . . in mirice saxa.
Auctoris pretio splendescunt munera Petri.
Huic honor huic meritum tribuit sic condere parva,
Ut valeant spatiis amplum superare coactis.
Nil modicum Christo est; arctas bene possidet aedes
Cujus in humano consistunt pectore templa.
Fundamenta Petrus, Petrus fundator et aula.
Quod domus, hoc dominus, quod factum factor et idem.
Moribus atque opere Christus possessor habetur,
Qui duo consocians mediator reddit et unum,
Huc veniens fundat parituros gaudia fletus,
Contritam solidans percusso in pectore mentem.
Ne jaceat, se sternat humo, morbosque latentes

Ante pedes medici cura properante recludat.
Sæpe metus mortis vitæ fit causa beatæ (1).

—

IX.

Chapelle de Saint-Matthieu, apôtre, à côté de la basilique Petriana.

Sur marqueterie de marbre.

† Salvo. domno. papa. Agnello. de. donis. Dei et. servorum. eius. quae. obtulerunt. ad honorem. et. ornatum. sanctorum apostolorum. et. reliqua. pars. de summa. cervorum. qui. perierant et. Deo. auctore. inventi. sunt haec. absida. musivo. exornata. est (2)

—

X.

Mosaïque de l'église Saint-Apollinaire Classensis.

IMDVC

Moses A + Ω Helias

SALVS MVNDI

Micael Sanctus Apolenaris Gabriel.

Matheus

Les vers suivants se lisaient autrefois aux pieds de l'évêque Réparatus :

His igitur socius meritis Reparatus ut esset
Aula novos habitus fecit fragransq; per ævum.

—

Près des images des empereurs.

Constantinus maior imperator. Heraclii et Tiberii imperatorum.

—

In. nomine. Dei. Val. Felix. proc. Rav. locum. dulcissimis. tum. vetustate conlapsum. restituit. atq. adampliavit et. libens. animo. iduum. maiarum. die dedicavit.

—

Au portique.

B. Apollinaris sacerdotis basilicam mandante viro beatissimo Ursicinio episcopo a fundamentis Julianus argentarius aedificavit ornavit atque dedicavit consecrante vero B. Maximiano episcopo die VIII majarum ind. XII octies P.C. Basilii.

(1) De Rubeis, *H. R.*, p. 106, ad an. 449; Agnell., p. 79, 83; Amades., t. I, p. 86, 90, 99, 116, 134. In operibus S. Petri Chrysologi, edente Paulo, exstat hujus Vita ex Agnello cum variis codicis Vallicelliani lectionibus. Et quidem cap. 3, p. 11, exhibetur inscriptio cum varietatibus; nempe v. 6. pro *sereno* codex habet *sydereo*, in 8, pro *comere* est *condere;* in 11, pro *consistunt* est *consistit templum;* in 12, pro *fundator* est *fundavit de aulam;* in 15, pro *reddit* est *reddidit*. Quod attinet ad dictionem *jaceat*, lege Blanchinium in præf. ad Anast. p. 14. — Ex Mar.

(2) De Rubeis, *H. R.*, p. 171, Agnell., p. 114, 115; Mur., p. 1823. 2; Fontanin., *Disc.*, p. 22, ubi de formula *salvo*. — Mr.

Marmoreum hoc splendet opus sub tegmine cujus
Munera sacrantur corpore, Christe, suo.
Argenti quondam constructum rite decore,
Barbara destructum sustulit ausa manus
Basilicum munus martyr ne despice verax :
Imo libens aula cede manere tua.
Quæq. prius statuit vates sublime Johannes,
Non mediocre sacer Dominicus statuit.

—

Theodoricus rex Gothorum fundavit hanc ecclesiam in nomine Domini Jesu XTI.

—

D. N. Damianus archiep. fecit.

(*Cardinal* Maï, 118 (1-4); 119, 1; *Annal. Camald.*, t. I, p. 22; Spreti, t. I, p. 283; t. II, part. I, p. 365).

—

XI.

Aux portes du monastère des SS. Marc, Marcel et Felicula.

Inclyta praefulgent sanctorum limina templi
Marci, Marcelli, Feliculaeque simul.
Pontifices hos Roma coepit, haec martyr habetur :
Horum Gregorius dat papa relliquias.
Quas petit antistes meritis animoque Johannes
Parvula pro summis reddere dona parat.
Oraculum statuit tanta virtute repletus,
Cuius ab auspiciis gratia constat opus.
Qui bis septeno sacri diadematis anno,
Tractatu vigili quo regit ecclesiam,
Hanc quoque regentem verendi culminis arcem
Fixit, et eventum traxit ad arbitrium.
Miranda subito suspendens arte cacumen,
Inflexum reparat parte ab utraque latus.
Additur his meritis felix Smaragdus in aevum,
Cuius in his titulis participatur opus.
Sedit annos XVI. mens. I dies XIX.

(*Cardinal* Maï, p. 137; Rossi. p. 188; Agnello, p. 126; Baronius. t. X, p. 596; Ughelli t. II, p. 338).

—

XII.

Dans l'Atrium de la chapelle des SS. Nazaire et Celse.

Sur une marqueterie en argent.

Ardua consurgunt venerando culmine templa
Nomine Vitalis sanctificata Deo.
Gervasiusque tenet simul hanc Protasius arcem,
Quos genus atque fides templaque consociant.
His genitor natis fugiens contagia mundi
Exemplum fidei martyriique fuit.
Tradidit hanc primum Juliano Ecclesius arcem,
Qui sibi commissum mira peregit opus.
Hoc quoque perpetua mandavit lege tenendum
His nulli liceat condere membra locis.

Sed quod pontificum constant monumenta priorum
Fas sibi sit tantum ponere sed similes.

(*Cardinal* Maï, 146, 1; Ciampini, t. II, p. 74; Bolland., tom. VI, Jul., p. 443 et III Jul., 295.)

—

XIII

Eglise de Saint-Sévère.

A la voûte.

Multorum lucens divino fabrica cultu
Esse sacerdotum se manifestat opus.
Cœperat egregius hoc Petrus condere pastor,
In quo nescit eum mors retinere virum.
Sed quæ tecta senex nec dum perfecta reliquit,
Romæ vir natus hocce peregit opus.
Successor prudens Petri pastorque Johannes,
Qui quod inest tanto tulit honore decus.
Ipse pater populi veniens Romanus ab urbe
Digna suis meritis hæc monumenta dedit.

Hæc est prisca domus sancto renovata Severo,
Cujus honore Deo psalluntur cantica vero.
Quingentis Domini sub denis septies annis
Amplius his quinque, bone lector, in ordine junge
Virginis a partu quæ peperit absque reatu,
Imperium retinente secundo Justiniano
Annis undenis regnando vivus in orbe.

(*Cardinal* Maï, 150, 3; Ughelli, t. II, p. 338; Rossi., p. 178; *Ann. Camald.*, t. I, p. 147; Amadesi, t. I, p. 164.)

—

XIV.

Eglise de Saint-Etienne.

In honorem sancti ac beatissimi primi martyris
Stephani
servus Christi Maximianus episcopus
hanc basilicam ipso adiuvante a fundamentis
construxit et dedicavit die III. idus
decembr. indict. XIIII. novies
P. C. Basilii iunioris (1).

—

XV.

Même église.

Sur l'arc de la voûte.

Templa micant Stephani meritis et nomine sacra
Qui primus eximium martyris egit opus.
Omnibus una datur sacro pro sanguine palma;
Plus tamen hic fruitur tempore quo prior est.
Ipse fidem votumque tuum nunc magne sacerdos
Maximiane iuvans hoc opus explicuit.
Nam talem subito fundatis molibus aulam
Sola manus hominum non poterat facere.
Undecimum fulgens renovat dum luna recursum,
Et cœpta et pulcro condita fine nitet (2).

(1) De Rubeis, p. 164; Agnell., p. 87; Sanclement., p. 139, 2. — Mr.

(2) De Rubeis, p. 164; Agnell., p. 106, 109; Bolland., t. III, Feb., p. 296. — Mr.

XVI.

Eglise de Saint-Laurent en Cæsarea. — *En lettres d'or*

Stephano Protasio et Gervasio
Beato martyrio et sibi memoriae
Lauricius dedicavit sub die
III kal. octobr. Theodosio XI.
Et Placido Valentiniano coss (1).

(*Cardinal* Maï, p. 154.)

—

XVII.

Au portique de l'église de Saint-Vital.

B. martyris Vitalis basilicam, mandante
Ecclesio viro beatissimo episcopo, a fundamentis
Iulianus argentarius ædificavit ornavit atque dedi-
Consecrante vero reverendissimo [cavit.
Maximiano episcopo sub die XIV. kal. maii
Sexies P. C. Basilii iunioris V. C. ind. X.

(*Cardinal* Maï, p. 157; Ciampini, t. II, p. 63, 66; Agnello, p. 83, 107; Muratori, p. 426. 5.)

—

XVIII.

Près de Saint-Vital.

Ancienne pierre creusée et carrée, servant autrefois de bénitier près de la porte d'entrée.

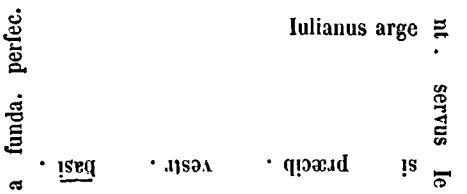

(*Cardinal* Maï, p. 157; Lami, *Nov. flor.* année 1750, p. 430; Muratori, 1894; Beltram. *Il Forastiere in Ravenna*, p. 161.)

—

XIX.

Eglise de Saint-Jean.

A la fontaine, sur un ouvrage en mosaique.

Cede vetus nomen, novitati cede vetustas
Pulchrius ecce nitet renovati gloria fontis.
Magnanimus hunc namque Neo summusque sa- [cerdos
Excoluit pulchro componens omnia cultu.

Petrus	Joannes	Simon	Jacobus min.
Paulus	Philipus	Judas	Matheus
Andreas	Bartolomeus	Thadeus	Thomas
Jacobus		Jordaun	

Beati quorum remisse sunt iniquitates,
et quorum tecta sunt peccata.

† Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum. †
Ubi deposuit Ihs vestimenta sua et misit aquam
† in pelvim, cœpit lavare pedes discipulorum suo- [rum. †

(1) De Rubeis, p. 61, 94; Agnell., p. 209, 210; Amades, I, p. 117; Mur., p. 402, 6. — Mr.

In locum pascuæ ubi me collocavit.
† Super aquam refectionis educavit me. †
(*Cardinal* Maï, p. 174, 175; Ciampini, *Vetera Mon.*, t. I, p. 178, 234; tab. 69, 70; Rossi, p. 110; Agnello, p. 58.)

—

XX.

Au bain près de l'église cathédrale.

Saint Victor, archevêque de Ravenne, fit reconstruire et entretenir les bains qui servent encore aujourd'hui. Il y fit graver les vers suivants, au milieu de marqueterie d'or et de marbres variés.

Victor apostolica tutus, virtute sacerdos,
Balnea parva prius prisco vetusta labore
Deponens miraque tamen novitate refecit,
Pulcrior ut cultus majorque resurgat ab imo.
Hoc quoque perpetuo decrevit more tenendum
Ut biduo gratis clerus lavet ipsius urbis ;
Tertia cui cessum est, et feria sexta lavandi.

—

Perdiderat proprium sacræ quæ præminet aræ (1)
Tecta vetustatis syrmate concha diem.
Sed moderante pio cognato et conjuge celsis
Scepta desiderio omne creantis ope.
A modico dictus devoto corde minister
Lapsa novans compsit, quæ novitate placent
(*Cardinal* Maï, 178, 1, 2.)

—

XXI.

Eglise Sainte Apollinaire.

A la chaire de marbre.

† Dñs Damnianus archiepisc. fecit.

—

XXII.

Eglise de Sainte-Marie-Majeure.

A la tribune de marbre.

UB. Aedi. apostol. Felicis scism. archiepisc. sca. eccl. Rav..... cius diac. scae, eccl. B. V. deserviens hujus basilic. FF. (2).

—

XXIII.

Eglise de Saint-Jean et Saint-Paul.

Tribune de marbre.

† Scs Iohann. Scs Paulos (*sic*)
De Donis Dei et scsorum Iohanni et Pauli
Adeodatus prim. strator inlp. domni
urb. Marinian. arceps. fec. ind. (3)

—

(1) Gruter, p. 1168, 4, donne pour *aræ, arcæ* et v. 4, *sæpta* au lieu de *scepta*.
(2) Rossi, p. 211 ; *cardinal* Maï, p. 182.
(3) Rondinin, *De SS. Joh. et Paul.* R. p. 43. — Mr.

XXIV.

Eglise de Saint-Jean l'Evangéliste.

Pupitre de marbre.

D'un côté.

Τῷ ἁγίῳ Ἰωάννι Θεόδωρος καὶ Κωνσταντίνα ἀναίθηκαν ὑπὲρ ἀναπαύσεως.

De l'autre côté.

Ἐρεύξω ἐπὶ Θεοδοσίου περὶ ἔργου (1).

—

XXV.

Eglise Ursiana, *construite par l'archevêque Victor.*

Inscription sur un ciboire en argent.

Devant.

Hoc votum Christo solvit cum plebe sacerdos
Victor, qui populis auxit amore fidem.
Pontifici Christo solvenți vota ministrat
Aligerum cingens hæc loca sancta manus.
Egregium miratur opus sublata vetustas,
Quæ melior cultu nobiliore redit.
Catholicæ legis venit. . . si quis amator,
Mox reparatus abit corpore Christe tuo (2).

Côté droit.

Argenti quondam constructum rite decore
Barbara destructum sustulit ausa manus.

Côté gauche.

Basilicum munus martyr ne despice verax,
Imo labens aula cede manere tua.

Derrière.

Ante prius statuit opus sublime Iohannes.
Hunc mediocre sacer Dominicus reficit.

—

XXVI.

Basilique Classensis *ou de la Marine de Ravenne.*

Sur l'arc du ciboire, au-dessus de l'autel de l'archevêque saint Valère.

Ad honorem dñi nostri ihu xi et sci Eleuchadii sub temp. dom. Valerii archiep. ego Petrus presb. fecit (*sic*) † (3).

(*Cardinal* Maï, p. 183-184.)

—

XXVII.

Monastère de la Marine, ou Classensis.

Sur une table d'or que donna l'archevêque Jean VII.

Ex opibus, venerande, tuis hæc offero præsul
Classensi templo quo tua membra iacent (4).

(1) Spreti, t. I, p .391; Mur., p. 1948, 7; 1949, 1. — Mr.
(2) Agnell., p. 103, 104 ; *Annal. Camald.*, t. I, p. 30. — Mr.
(3) *Annal. Camald.*, t. I, p. 17. — Mr.
(4) *Ibid.*, p. 24. 31 ; Mur. *S. R. I.*, t. I, part. II, p. 539. — Mr.

XXVIII.

Maison dite TRICOLUM, *dans l'évêché.*

Hic Petrus iunior Christi præcepta secutus,
Ut docuit sacris, moribus exhibuit.
Hanc quoque fundavit mirandis molibus arcem,
Nominis ipse sui haec monumenta dedit.
Huius post obitum Aurelianus gessit honores.
Post hunc antistes extitit Ecclesius.
Hinc fuit Ursicinus : sequitur post ordine Victor.
Temporibus iunior Maximianus adest.
Is polensis erat Christi levita profundus,
Lege Dei miserans et pietate bonus.
Quem Deus ipse virum decoravit culmine sacro
Ecclesiaeque suæ pontificem statuit.
Ipse autem factis propriis scit non meruisse
Culmen apostolicum, sed pietate Dei (1).

—

XXIX.

Au presbytère ou EPISCOPIUM *de l'église Ursiana.*

Sous des peintures représentant la création du monde, dans le *triclinium* construit par l'archevêque Néon.

Principium nitidi prima sub origine mundi
Cum mare, tellurem, coeli cum lucida regna
Virtus celsa Patris, Natique potentia fecit;
Cumque novus, sol, luna, dies, aurora micavit
Et illo astrigerum radiavit lumine coelum;
Unus in orbe novo vir terra virgine factus
Exiluit humo, insons hic corpore servo.
Iste Dei meruit vocitari solus imago :
Namque sui similem hominem produxit in orbe
Superni genitoris amor, dominumque locavit.
Hunc sator omnipotens rerum dulcissimus ipse
Multifluis opibus longum ditavit in aevum.
Isti cuncta simul sylvarum praemia cessit;
Iussit maternos foetus producere terram;
Huius oves niveae nitida per gramina voce;
Huius, et altecomus sonipes, fulvique leones;
Huius erant passim ramosi in cornua cervi,
Pennatique greges avium, piscesque per undas.
Omnia namque Deus homini quaecumque paravit
Tradidit, et verbo pariter servire coegit.
Hunc tamen in primis monitis caelestibus olim
Observare suam legem, et vitalia iussit
Praecepta, et vetita auderet ne mandere poma.
Praeceptum spernens, sic perdidit omnia secum.

Sur la muraille.

Accipe sancte libens, parvum ne despice carmen.
Pauca tuae laudi nostris dicenda loquelis.
Euge, Simon Petre, commissum tibi suscipe munus
. . . sumere te voluit rex magnus ab alto.
Suscipe de coelo pendentia lintea plena
Missa Petre tibi, quae diversa animalia portant (2).

(1) UGHELLI, t. II, p. 336; AMADESI, t. I, p. LIII; DE RUBEIS, p. 162; AGNELL., p. 83, 106; BOLLAND., t. III, Febr. p. 296.

(2) AGNELL., p. 59. Versuum autem varias aliquot lectiones suppeditat codex Vat. 5834, p. 121. b. — Mr.

XXX.

Dans le parloir ou salle d'audience qu'avait fait construire l'archevêque saint Félix.

Forma loci dudum . . .
Squallida sed tantum pervia plebis erat.
Postquam pontificis meritis iuvenescere risa est,
Vicinum ecclesiae concipit inde diem.
Turba sacerdotum melius hinc pergit in aulam,
Oblitum nescit linquere pastorem.
Per medios gradiens populos reverentia crescit,
Cum super effundit cognita verba Dei.
Hunc ritum servet veniens quicunque sacerdos,
Nec finem teneat pontificalis apex.
Fama loquax tantos numquam reticebit honores.
Nam . . . (1).

(*Cardinal* MAÏ, p. 189-190.)

—

XXXI.

Au musée archiépiscopal.

Chapiteaux des colonnes de la grande église.

A. Ω. Petrus episc. sce Ravenn. eccl. coeptum opus *a fundamentis* in honore scrm. perfecit.

(*Cardinal* MAI, p. 190; SPRETI, t. I, tab. II, n. 67, 68; t. II, part. I, p. 62; MURATORI, p. 1923, 7.)

—

XXXII.

Sur un vase d'argent orné de ciselures, destiné au saint chrême.

Servus Christi Maximianus archiepiscopus hoc chrismatarium ad usus fidelium fecit fieri.

(*Cardinal* MAÏ, p. 204; AGNELLO, p. 108; ROSSI, p. 164, 165.)

—

XXXIII.

Sur deux vêtements de lin que fit faire l'archevêque saint Maximien.

Sur l'un.

Magnificate Dominum mecum, qui me de stercore exaltavit.

Sur le second.

Parce Domine, populo tuo, et memento mei peccatoris, quem de stercore exaltasti in regno tuo.

—

XXXIV.

Au musée maritime.

Sur une enveloppe de diptyque en soie et argent, sur lequel étaient représentés les saints et les évêques dont les noms sont écrits en dessous des effigies :

Montanus eps
Innocentius eps
Petronius eps
Scs Firmus eps
Michael eps
Saturnin. eps
Lucillus eps

(1) AGNELL, p. 164; CANCELLIER, p. 397. — Mr

Gricinus eps
Zeno eps
Agapitus eps
German, eps
Felix eps
Silvinus eps
Theodor. eps
Concess. eps
Verecund. eps

(*Cardinal* Maï, p. 206; *Collectio Ferrariensis*, t. XVI, p. 156.)

XXXV.

Basilique Ursiana

Sur un vêtement de soie tramé d'or pur, sur lequel sont cinq images.

Victor episcopus Dei famulus hunc ornatum ob diem resurrectionis Domini nostri Iesu Christi anno v. ordinationis suæ obtulit.

(*Cardinal* Maï, p. 207; Agnello, p. 103.)

XXXVI.

A l'église de Saint-Apollinaire in Classe.

Charte lapidaire.

2181.

In N. patris et filii et sps scti. Imp. piissimis DD NN Leone et Constantino a Deo coronat. pacific. magnis impb. Leone quidem clementiss. imp. anno xv. Constantino vero a Deo coronato imp. anno xi. guvernantem (*sic*) Italia dn Eutychio excell. patricio et exarch. iiii kal. februarias ind. xiiii. Hic titulus monstrat opus laudabile factum, quod pio concilio concepit mente psūl Iohannes almus pontifex iunior in nomine quintus, qui cura pervigili æterni praemia regni fidus ut possideat, aegenorum agmina praecantur liminibus sacris hoc sibi monumentum locavit Apollenari sco commendans pulverea membra quae surrectura credit carnis resumpto vigore. Contulit et donum quod servis Dni prosit qui laudes adsiduas martyri ci libant. Fundum Gammillaria casalibus undique vallatum cum suis terminibus sicut textus donationis designat aptum servis Dni ravennati terr. situm fertilem fecundum ignis ad suum lignamem. et suest (*sic*) quod pabulent silvarum glandifera poma dans scae eccl. commutata ad invicem loca fundum Tregintula Faventin. terr. constituto atque fundum Pitulis Cornil. terre reiacentem. Simulque argenti quaterdena pundera mundum, quod sibi legitime genitorum contulit iura, quod sit inlivatum nec revocetur unquam, quod uhic (*sic*) collegio monachorum stipendiis ad vicem cessit, ex cuius redditibus præparentur affaviles dapes. Hisque ius nomini annuae coluerint diem quo iussu dominantis migraverit ad coelestia regna. Hoc quoram concilio statuit atque firmavit, ut si quis successor sedis ecclesieque actor vel abba praepositus huius veneravilis templi prænominat. fundum. Gammillaria ex partem (*sic*) vel totum per quovis ingenio ab (*sic*) usum servorum Dni hic deserventium alienare praesumserit vel commutare aut per enfyteus eos chartula largire, æternam condemnationem sustinet cum traditore Iuda. Et his qui petierit et qui largire temtaverit, anathematis vinculis sanctorum trecentorum decem et octo patrum constrictus.

(*Cardinal* Maï, p. 228; Bianchini, t. I, n. 51; *Annal. Camald.*, t. I, p. 16; Mittarelli, *Rer. Favent.*, p. 391.)

XXXVII.

Au portique de Saint-Apollinaire, autrefois sur la muraille de l'église de Saint-Jean l'Evangéliste.

Propagatori romani imperii, fundatori quietus publicæ D. Fl. Costantino maximo victori semper aug. divi Claudi nepoti, divi Costanti filio Sertorius Silanus VP. praepositus fabriae devotū N. M. Q. E.

(*Cardinal* Maï, p. 247; Gruter, p. 283, 4; Donat., p 148, 2.)

XXXVIII.

Palais archiépiscopal.

. . . . . .
. . gipid. pius fel. incl. vict. a . .
. . . fuisse ad necessaria mini . . .
. . . quæductuum ejusd. civi . . .
. . . nstituta Smaragdum V. . . .

(*Cardinal* Maï, 450, 3; Muratori, 407, 2.)

—

XXXIX.

Eglise Sainte-Agathe la Grande.

A + Ω
C. S O
A D

+ Pulvere solutus madefacto tumulo humant
Sergii membra orthodoxæ sedis ministri.
Hujus legentibus producat praecibus nempe
veniam delictis, donet ut Dns petens,
credens per suffragia martyris hujus almae
comendans pie venturo judicis tubae
surgent ubi omnes visuri regnum aeternum,
cujus in nomine vegetatur stemate fronte.

(*Cardinal* Maï, 405, 1.)

—

XL.

Palais épiscopal.

Caroli regi Francor. et Langubardorū hac (*sic*) patricio ro.

(*Cardinal* Maï, p. 274; Maff., *Obs, litt.*, t. IV, p. 356.)

—

XLI.

Eglise de Saint-Vital.

Rex Theodericus, favente
Deo et bello gloriosus et
otio fabricis suis amœna conjungens sterili palude siccata
hos hortos suavi promorum fœcunditate ditavit,

(*Cardinal* Maï, 331, 1; Muratori, 467 6.)

—

XLII.

Au musée archiépiscopal.

. . . . . .
. . ssimo et clementissimo '
. . vir sub Gudila com.
. . tore. RPB. hanc ta . .
. . oto conlapsam . .
. . oviter super . .
. . vase adornatum . .
Faventinae . .
. . ae civitati . .
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, p. 339.)

XLIII.

Eglise de Sainte-Croix, édifiée par Galla Placidia.

Christum fonte lavat paradisi in sede Johannes,
Qui vitam tribuit felicem martyrem mōstrat (1).

Sur le fronton du temple où sont représentés les quatre fleuves du paradis.

Christe, Patris verbum cuncti concordia mundi,
Qui ut finem nescis sic quoque principium;
Te circum sistunt dicentes ter sanctus et amen
Alligeri testes quos tua dextra regit.
Te coram fluvii currunt per sæcula fusi
Tigris et Eufrates Phison et ipse Geon.
Te vincente tuis pedibus calcata per ævum
Germanæ mortis crimina sæva tacent.

(*Cardinal* Maï, p. 82.)

REGENSBURG, l'ancien *Reginorum Villa*, en Bavière.

Eglise Saint-Dominique.

Sur une petite colonne.

Sur le devant.

. . . nato
D. D. NN.
Valentiniano
et Valenti
A A G G.

Sur le derrière.

. . us . M. Aur.
. . l . . Maxentius
invictus ac
perpetuus semper
augustus.
M. P. VI.

(*Cardinal* Maï, 264, 3; Donat., 222, 3.)

REGGIO, dans le duché de Modène (haute Italie), l'ancien *Regium Lepidum*.

Sur la muraille de l'église cathédrale.

Teuzo praesentem fundavit episcopus aedem
Ad decus et sancti instituit Prosperi.
Cuius ad hanc semper veneranda transtulit ossa
Cum papa quinto nomine Gregorio,
Forte Ticinensem qui tunc pergebat ad urbem
Concilii sacri causam habiturus ibi.
Pontificem . . . multaque turba secuta
Suscepit Teuzo quos pater hospitio.
Venerat antites iunior et ipse Ioannes
Sede Ravennali dexter abiturus ibi.
Cum quibus a dicto primo Tuzone rogatus
Hoc per se templum reddidit ipse sacrum.
Tot simul ac tantis domus sacrata patronis
Corpus est positum hic prosper alme tuum.
Cum quo Venerii simul ossa levata beati
Huius in ecclesiae condita sunt latere,

(1) Agnellus, p. 78. Exstant hi versus cum varietate in cod. Vat. 5834, p. 129. — Mr.

Sunt haec dante Deo dum tertius imperat Otho
Atque kalendarum facta nova februi.

(*Cardinal* Maï, p. 147; Ughelli, t. I, p. 270.)

REIFFENBERG ; en Saxe. Les inscriptions et notes suivantes sont extraites d'un ouvrage de M. le baron de Reiffenberg, ancien directeur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé : *Pèlerinage en l'honneur de Schiller.*

Sur le penchant du Feltberg, au nord, Reiffenberg allonge ses murailles, couleur de rouille, au-dessus des frênes, des ormes et des platanes. Ce *burg* est assez bien conservé.

Un monticule, garni de grands arbres et voisin du village, est occupé par une chapelle où a été érigé un monument en marbre noir, orné des armoiries de Reiffenberg et d'autres familles alliées, avec ces inscriptions :

Sur la pierre du haut :

Sta Viator :

Et ex nomine montis montes montibus junctos
bicornatos, ex gemino scuto trinas trabes (1).
Nobilitatis, virtutis et gloriæ summam,
gloriosissimam familiæ coronidem mirare.
Jacent hic perill. D. Henricus B. de Reiffenberg,
S. C. T. Camerarius et consil. imp. aulic., def. IX martii M DC XXVIII ;
Et perill. D. Anna de Cronberg, def. XXIV jan. M DC LI,
Genitores ultimi, quin maximi non minorum prolium,
Philippi Ludovici, eccles. metr. Mag. et Trev. atque Halberstadii
Canonici Cap. et locum tenentis Erfordiæ,
Defunct. XXIII martii M DC LXXXVI ;
Joannæ Valburgis defunct. II, feb. M. DC LI,
Annæ defunct. III april. M DC LXXVII.
Ferdinandi et Mariæ e terris præmature abreptorum.

Sur la tombe du milieu on lit :

Joannam Walburgem D. Joes Lotharius
Comes de Waltbott-Bassenheim,
Annam D. Joannes Claud. Franciscus
Marchio de Villanova, comes de Torettes,
auspicatissimo connubio sibi sociarunt.

(1) Ces mots font allusion aux armes de Reiffenberg, qui sont d'argent, à une triple bande de gueules. Le timbre des deux principales branches est un vol d'aigle des mêmes couleurs que l'écu, et deux oreilles de zèbre de sable, ce qui a fait appeler la branche qui les portait *Reiffenberg-mit-Oren*. J. J. Winkelmann (*Gründliche und warhafte Beschreibung der Fürstenthümer Hessen*, Bremen, 1697, in-fol., 1, 160) rapporte ces vers où sont blasonnées poétiquement ces armoiries :

Reiffenberga rubris nitidisque notata stat armis
Auritumque tenet cassis amœna decus.
Im Schild hat Reiffenberg wol eine starke Brücken,
Darauf man gehen kan von fornen, hinter Rücken,
Zwo Ohren auf dem Helm. Wer sicher wandeln wil,
Der gehen langsam hin, er schweig und höre viel.
Candida pelta rubris trabibus signata rendet,
Reiffenberga tenet talia signa domus.
Drey rothe Balken sind in einem weissen Schild.
Zwen Flügel auf dem Helm hat Reiffenberg zum Bild.
Wer treu und standhaft ist, und schwinget sich empor,
Den liebet, lobet man, und ziehet ihn hervor.

Hic inter arma Veneta, queis præerat, sago clarus,
Ille toga insignis eminent. Elect. Mag. et Trev.
A consiliis intimis fuit.

Enfin sur la troisième pierre :

Queis omnib. infra solum, pondere mortalitatis depressis,
Virtutum merito supra cœlum evectis
Hoc immortalis gloriæ monumentum,
Quod in animo semper steterat
Anno ætatis sVæ oCtogesIMo oCtaVo
VIr æterna VIta DIgnVs
D. Casimir. Ferdinand. Adolph.
Comes de Waltbott-Bassenheim S. C. M. olim
Camerarius et Colonellus, nunc ecclesiæ metropolitanæ Mag. et Trev. utque
Equest. ad S. Albon. resp. scholast.
Chorepis. et Custos,
Emi. elec. Mag. consil. int. Camerar. præses et locum tenens
Ex Henrico nepos erexit.

Ces Reiffenberg, suivant les généalogies reçues dans les chapitres et les corporations équestres, descendaient de Guillaume de Reiffenberg et de Gertrude de Dietz, lesquels vivaient en 886, date trop éloignée pour avoir une certitude entière de ce fait. Cependant on voit les sires de Reiffenberg assister déjà au tournoi de Magdebourg, donné, en 938, par l'empereur Henri Ier (1).

Dans la collection des écrivains de l'*Histoire de Bamberg*, par J. P. Ludewig (2), on lit que les comtes de Reiffenberg, de Frensdorf, de Waschenfeld et de Schlüselberg, étaient, en 1188, des branches d'une même famille, qui avaient pris les noms des lieux où elles exerçaient des droits régaliens, par préférence au titre patronimique de Reiffenberg.

La branche principale de celles qui avaient retenu ce nom s'éteignit avec Philippe-Louis, nommé coadjuteur de l'Electeur de Trèves, en 1649. Cette élection ayant été cassée, il mourut en captivité, laissant son énorme fortune à sa sœur, qui avait épousé le baron de Bassenheim.

Les prérogatives de cette branche devaient passer à celle de Sayn, dont sortirent le *Chevalier Noir* et le guerrier aventureux qui osa braver Charles-Quint. Frédéric de Reiffenberg avait beaucoup d'analogie avec le chef de partisans Martin Van Rossum et Goetz de Berlichingen. Comme eux, il faisait d'audacieuses expéditions pour son propre compte. Il s'empara de l'abbaye d'Echternach, le 1er septembre 1552.

Les archives du royaume, à Bruxelles, contiennent plusieurs pièces sur cet événement, ainsi qu'un document singulier, ou espèce d'apologie, dont voici l'analyse :

(1) G. Bucelinus, *Germania topo-chrono-stemmato-graphica*. Augustæ Windel. 1665, in-fol., II, 266.

(2) 1718, in-fol., I, 140.

Procès-verbal dressé par le notaire Gutmann, en présence du colonel Frédéric de Reiffenberg, le 7 décembre de l'année 1545, entre une et deux heures de relevée, dans le château de ce dernier.

Les députés et mandataires des villages de Heimbach, de Gladbach et de Weiss comparurent le jour ci-dessus désigné devant le notaire Gutmann.

Le colonel de Reiffenberg leur demanda s'ils voulaient rester fidèles à lui, leur seigneur et maître, et ils répondirent affirmativement.

Ensuite le seigneur de Reiffenberg leur dit qu'il savait de bonne source que, contre tout droit, toute équité et vérité, l'abbé de Romersdorf l'avait accusé auprès de l'empereur de s'être emparé, d'une manière violente, hostile et terrible, de la métairie abbatiale d'Heimbach; que, voisins de cette terre, ils devaient mieux que personne savoir si le fait dont l'abbé l'accusait était vrai, et qu'il les sommait de déclarer ce qu'ils en savaient. Les députés se retirèrent, et, à leur retour, ils répondirent « qu'ils ne savaient rien de cela, mais qu'il était à leur connaissance que l'abbé de Romersdof était encore en paisible possession de tout ce qui lui appartenait à Heimbach. »

Alors le colonel de Reiffenberg leur dit : « Que l'abbé de Romersdorff l'accusait de s'être approprié le droit de justice à Heimbach, qui appartenait au couvent. » Ils répondirent : « Que cette assertion était contraire à la vérité, puisqu'ils ne reconnaissaient pas à ce couvent le droit de justice à Heimbach, ce dernier appartenant aux seigneurs de Schain (1), ajoutant qu'en tout temps leur seigneur et maître leur avait recommandé de respecter les droits anciens et bien fondés de chacun. »

Enfin, on leur fit encore la question : S'il était vrai que, pendant la *montre* ou la revue des troupes, le colonel de Reiffenberg avait causé beaucoup de préjudices, dommages et pertes d'argent à l'abbé de Romersdorf, en commettant des dégâts dans ses propriétés? Ils assurèrent n'en rien savoir, mais ajoutèrent qu'on leur avait rapporté que le maréchal de l'électeur de Trèves avait occupé l'abbaye de Romersdorf avec quelques chevaux.

A la fin de cet interrogatoire, ils réitérèrent le serment de fidélité et d'obéissance envers leur seigneur et maître, le colonel de Reiffenberg.

Suivant l'inventaire provisoire dressé pour la partie allemande des archives de l'Etat, à Bruxelles, par M. le docteur Coremans, la pièce sus-mentionnée, écrite sur parchemin en allemand, et légalisée en latin par le notaire Gutmann, se trouve dans la liasse n° 210. Elle est marquée au dos : *Princeps Hispaniarum*, n° 18, et plus bas : *Reiffenberg und Trier.*

(1) Nom du château appartenant au colonel Frédéric de Reiffenberg, où fut dressé le présent acte.

Il paraît que l'empereur *se contenta* de ce plaidoyer. Toujours est-il certain que la liste de quelques fiefs de l'empire (inventaire provisoire des archives allemandes, n° 229) désigne Frédéric de Reiffenberg comme possédant, à titre de fief, le village d'Heimbach.

En 1548, Frédéric de Reiffenberg fut, avec le rhingrave, le landgrave de Hesse et plusieurs nobles, mis au ban de l'empire par l'empereur Charles-Quint, pour avoir favorisé la ligue de Smalcade. Le ban de proscription, imprimé en placard, est une curiosité bibliographique (1). Frédéric fut réconcilié nominalement par le traité conclu à Passau, le 2 août 1552, ratifié par l'empereur le 14 du même mois.

Plus tard, ce guerrier redoutable fut sur le point d'entrer au service du fils de Charles-Quint, ainsi que le prouve la pièce suivante, reposant aux archives du royaume.

C'est un brouillon qui ne couvre que le recto d'une feuille de papier.

AGENDA.

1542, *4 octobris, Lovanii.*

« Si la Mté de la royne entend asseurer le lantgrave que nulle assistence directe ne indirecte sera faicte du pays par delà au duc Henry de Brunswych, veu que aultrement la ptie dud. lantgrave pourchassera tout le mal qu'elle pourra contre lesd. pays, etc.

. . . . . .

« Pour ce aussy que le capitaine Frideric de Reyffenberg qui, après qu'on avoit donné congié aux gens de guerre estans en Brunswych, estoit envoié du lantgrave près la royne pour entendre de sa Mté si elle voloit avoir quelque bon nombre de haulx Allemands, et que il furniroit de ceulx qui ores que ils estoient partis dudit Brunswich, estoient touteffois attendant de ses nouvelles à Francfort et ès environs, auquel, par ordonnance dudit lantgrave, led. Scepperus a delivré comptant quatre cents florins d'or, et pareillement encoires attendant de sçavoir si pour ceste yver ou pour le printemps on vouldra servir de luy et de sept ou huyt enseignes haulx allemands qu'il pourra mener : quelles choses il plaist à la royne qu'on luy escripve, ou qu'on le remerchie pour non le mettre en plus grosse despense, ou qu'on traicte avec luy, avec wartghelt (2). »

A la branche de Sayn appartenaient Jean-Philippe et le savant jésuite Frédéric de

(1) Le *Catalogus expeditionis rebellium* de Nic. Mameranus, Cologne, 1550, place sous les ordres de Frédéric de Reiffenberg le comte d'Isenbourg, le baron de Warbourg et Jean de Reiffenberg, frère du colonel. Il commandait dix enseignes d'infanterie et avait pour lieutenant Wolfgang Schlegel d'Augsbourg.

(2) Dans la *Corresp. de la maison d'Orange-Nassau*, publiée par M. Groen van Prinsterer, III, 183-185, il y a une lettre du landgrave de Hesse au prince d'Orange, où on lit que Fr. de Reiffenberg avait de la répugnance à servir le roi de France contre la religion évangélique. *Voy.* les *Epist. sec.* de Languet, I, 51. La lettre du landgrave est de l'an 1568.

Reiffenberg, dans la personne duquel elle s'éteignit.

Quand il doit faire mauvais, il y a dans les villages situés du côté de Mayence un proverbe populaire qui exprime cette éventualité : on dit que le vent souffle de Reiffenberg. Il paraît que ce vent fatal a soufflé sur la postérité des anciens propriétaires de ce manoir.

La ligne de Sayn éteinte, la famille était concentrée dans la branche établie, dès le XVIe siècle, dans le Luxembourg et la Lorraine, puisque Jacques de Reiffenberg épousa, avant l'année 1524, le 6 octobre, noble damoiselle Béatrice de Lierneux.

L'aîné de cette branche, Pierre-Philippe-Joseph, comte de Reiffenberg et du Saint-Empire, épousa, le 17 avril 1752, à Nancy, Anne-Françoise-Gabrielle, comtesse de Raigecourt, le roi de Pologne, Stanislas, signant au contrat, et mourut au château de Laval, dans le Luxembourg, à l'âge de cinquante-deux ans, dans la nuit du 11 au 12 août 1782. Il ne laissa qu'une fille, mariée à Marie-Louis-Charles de Maillard, comte de Landres et du Saint-Empire, dont elle n'eut point d'enfants. Des sœurs de Pierre-Philippe-Joseph, l'une épousa un baron de Marches, l'autre le comte Dotlew de Reventlow, ambassadeur danois à la cour de Louis XV; son frère cadet servit en Hollande, et le fils et les deux petits-fils de ce dernier sont actuellement les seuls rejetons de cette maison, devenue un humble châlet.

Le *burg* de Falkenstein n'est pas éloigné du château de Reiffenberg.

REIMS, département de la Marne, en France.

I.

Ancienne inscription sur l'autel de l'église de Notre-Dame.

Hanc aram Domini genitricis honore dicatam
Cultor ubique suus decoravit episcopus Hincmar
Muneribus sacris functus hac sede sacerdos.
Iam bene completis centenis octies annis,
Quadraginta simul quinto volvente sub ipsis,
Quum iuvenis Karolus regeret diademata regni,
Hunc sibi pastorem ponentibus urbis alumnis.

—

II.

Près de l'image de la Sainte-Vierge.

Virgo Maria tenet hominem, regemque, Deumque,
Visceribus propriis natum de Flamine sancto.

(*Cardinal* Maï, p. 80; Sirmond, t. IV, p. 113; *Gallia Christ.* de Sainte-Marthe, t. IX, p. 40.)

Au haut de l'église cathédrale.

Ludovicus Cæsar factus coronante Stephano
hac in sede Papa magno. Tunc et Ebo pontifex
fundamenta renovavit cuncta loci istius :
urbis jura sibi subdens præsul auxit omnia.

(*Cardinal* Maï, 85, 1; Le Cointe, *Annal. Franc.*, t. VII, p. 369; *Gallia Christ.*, IX, p. 34; de Sainte-Marthe.)

—

III.

Cathédrale.

Sur une pierre tumulaire, vis-à-vis la chaire.

Hoc in loco sanctus Nicasius Remensis archi-præsul, truncato capite, martyr occubuit, anno Domini 406.

—

IV.

Sur un calice d'argent que fit faire saint Remy.

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro
Iniecto aeternus quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos (1).

—

V.

Inscription a un autre calice.

Hinc sitis atque fames fugiunt : properate fidelis;
Dividit in populos has praesul Adalbero gazas (2).

—

VI.

Sur un autel.

Virgo Maria tuus tibi praesul Adalbero munus.

—

VII.

Sur le bourdon de la tour méridionale.

En lettres gothiques.

Je suis Charlotte, pesant 23 mille, nommée par Monseigneur Illustrissime Charles cardinal de Lorraine, archevêque duc de Reims, premier pair de France, et Illustrissime dame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, l'an mil cinq cent soixante-dix.

Plus bas on lit :

Pierre Deschamps de Reims m'a faite.

Près de l'endroit où était l'autre cloche, brisée en 1793, on lit encore sur une plaque de cuivre attachée à la charpente, l'inscription suivante :

Cæsis silvarum fabricæ munifica indulgentia,
provocante Carolo Mauritio Letellier episcopo,
ligni hæc moles exstructa est R. S. 1703.

(Camus-Daras, *Histoire de Reims*, notes, p. 86.)

—

(1) *Cardinal* Maï; Le Cointe, t. IV, p. 750. Edidit Doigheteus *De calicibus euchar.*, p. 196; Marrangoni, *Res ethn.*, p. 414, ex Hincmaro.

(2) *Cardinal* Maï. — Duchesnius edidit inter epistolas Gerberti archiep. Rhemensis, qui deinde fuit papa Silvester II, t. II, *S. V. Fr.*, p. 810.

VIII.

Basilique d'Agricola bâtie par Jovinus, MAGISTER MILITUM.

Felix militiæ sumpsit devota Jovinus
Cingula virtutum culmen provectus in altum,
Bisque datus meritis equitum peditumque magister
Extulit æternum seclorum in secula nomen.
Sed pietate gravi tanta hæc præconia vicit,
Insignesque triumphos relligione dicavit :
Ut quem fama dabat, rebus superaret honorem,
Et vitam factis posset sperare perennam.
Conscius hic sancto manantis fonte salutis
Sedem vivacem moribundis ponere membris,
Corporis hospitium lætus metator adornat,
Reddendos vitæ servari providet artus.

(*Cardinal* MAÏ, 116, 2; DUCHESNE, *Hist. F. script.*, p. 79, t. II.)

—

IX.

Vers d'Hincmar, archevêque de Reims, sur la couverture en or d'un évangéliaire.

Sancta Dei genitrix et semper Virgo Maria,
Hincmarus præsul defero dona tibi.
Hæc pia quæ gessit, docuit nos Christus Iesus,
Editus ex utero, casta puella, tuo.

(*Cardinal* MAÏ, 203, 3; SAMMART., *Gall. Chr.*, t. IX, p. 41.)

—

X.

Sur le linceuil dont Hincmar enveloppa le corps de saint Remy.

Sancte Remigi, pontifex Domini, pretiose, cum pietate memento mei Hincmari, nomine non merito episcopi, indigni quoque sed devoti servi tui.

(*Cardinal* MAÏ, p. 206; MABILLON, *Ann. Ben.*, t. III, p. 17, ann. 852.)

—

XI.

Inscription en lettres d'or sur le coussin de drap de soie cramoisi placé par Hincmar sous la tête de saint Remi.

Hoc opus exiguum praesul clarissimus Hincmar
Alphedi iussit condere sicque dare.
Ille quidem iussit, sed et haec mox laeta peregit,
Protulit et factum quod modo cernis opus.
Quae sub honore novo pulvillum condidit istum,
Quo sustentetur dulce sacrumque caput.
Remigii meritis Alphedis ubique iuvetur,
Ipsiusque preces hanc super astra ferant.

(*Cardinal* MAÏ, p. 207; MABILLON, *Annal.*, t. III, p. 17, à l'ann. 852.)

—

XII.

Eglise Saint-Maurice.

A l'extérieur se voit une pierre tumulaire sur laquelle est gravée une croix de Malte, avec cette inscription :

Hic jacet Armandi mater, matertera, neptis.

—

XIII.

Eglise des religieuses de la congrégation de Sainte-Marie.

Epitaphe et reliques de saint Dorothé et non sainte Dorothée, provenant des Catacombes de Rome.

Dorotheus D. [dormivit] in P. [pace].

(*Cardinal* MAÏ, p. 374, n° 5.)

—

XIV.

1263. — *Nef de l'église Saint-Nicaise* (1).

Cy gist maistre Hugues Libergier qui a commencé cette église l'an de l'incarnation 1229, le mercredy d'après Pasques; et mourut l'an 1263, le vendredy d'après Pasques; pour Dieu, priés pour lui.

(*Cours d'antiquités* de M. DE CAUMONT, 4e partie, 1831; *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 230.)

—

XV.

Cloître de Saint-Denis, église détruite.

Epitaphe de Robert de Coucy, architecte.

Cy-gist Robert de Coucy, maistre de Nostre-Dame et de Saint-Nicaise, qui trespassa l'an 1311.

—

XVI.

Eglise de Saint-Remy. — Dans le chœur.

Epitaphe de l'archevêque Arnoul, fils du roi Lothaire.

Hic jacet Arnulfus regali stemmate fusus,
Remorum Præsul, nulli pietate secundus,
Spes inopium, pes debilium, pastor monachorum,
Assertor veri, rigidi seruator honesti :
Quem fera mors rapuit, quæ nulli parcere nouit.
Flete Patrem Monachi lacrymarum fonte perenni.

(LABBE, *Thes. epitaph.*, p. 566.)

—

XVII.

Même église. — Même lieu.

Aldrade, fille de Louis d'Outre-mer, comtesse de Reims.

Hoc Albrada locor de puluere puluis in antro,

(1) Cette inscription se trouve autour de la pierre tumulaire sur laquelle est représenté en pied l'architecte Hugues Libergier. Lors de la démolition de l'église Saint-Nicaise (*a*), la pierre fut transférée à Notre-Dame, où elle est encore aujourd'hui, près de la porte qui conduit au palais archiépiscopal.

(*a*) L'église Saint-Nicaise, remarquable au point de vue de l'architecture, possédait une singularité unique : le fameux *Pilier tremblant*, qui s'agitait visiblement au son d'une certaine cloche. Ce phénomène a tenté la sagacité du célèbre physicien Lecat, du czar Pierre le Grand, et de l'auteur du *Spectacle de la nature*, Antoine Pluche, sans qu'il ait été expliqué. La légende devait s'en emparer; M. Pierre Varin, mort conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, en a publié une (1836, *Reims pittoresque*) pleine de poésie et de foi, mais qui n'avait pas la prétention d'être plus heureuse que la science.

(*Note de l'éditeur.*)

Et genus heroum proteror hic miserum.
De primo qualem contraxi puluere sortem,
Ac causam sortis hæc monimenta ferunt.
Particulas Sol quinque means lustrarat Aquari
Hæc me cum tenebris obruit vrna suis.

(LABBE, p. 562.)

—

XVIII.

A la cathédrale.

Le cardinal Charles de Lorraine.
D. O. M.
Carolus S. R. E. Presbyter Cardinalis de Lotharingia, Archiepiscopus, Dux Remensis, primus. Par Franciæ, sanctæ Apostolicæ sedis Legatus natus, de morte et resurrectione cogitans sibi viuens posuit anno 1573. Pontificatus sui anno 35. Vixit annos 49. menses 10. dies 8. horas 4. Obiit anno Domini 1574. 7. Kalendas Ianuarias Requiescat in pace. Amen.
Ego credidi quia tu es Christus Filius Dei viui, qui in hunc mundum venisti.

(LABBE, p. 497.)

A la suite de cette inscription, Labbe donne, sans indication de lieu, les deux épitaphes suivantes :

XIX.

Eloge funèbre de Charles, duc de Créquy, pair et maréchal de France.

Sta Viator
Ad sonum ruinæ cuius fragor adhuc Europam occupat,
Tormento bellico Creqvivs occubuit, minori telo non poterat :
Eminus mors peremit, sæpe frustra e propinquo tentauerat :
Priori displosione pulueris nubem excitauit, vt secundas insidias tegeret,
Alterum globum impegit in terram, vel attingere verita,
Vel antequam attingeret venerata.
Abruptum est corpus in membra, iacere eodem in loco tanta ruina non poterat.
Quod colligi potuit, hic iacet, magnitudo cladis vbique est :
Nec incautum mors oppressit, ea die æternitati studuerat,
Ante horam animum sacramentis procurarat, ut præstaret æternum, dum facit diuinum.
Horam reliquam non subtraxit æternitati, dum impendit Regi.
Appensam e collo crucem fatalis globus impressit cordi,
Vt moreretur in vulneribus propriis, et cum vulneribus Christi,
Sensit cor admotum Devm, amauit et vixit.
Emendauit amores humanos hic amor vltimus,
Continuatus est æternitati, ne eum tempus corrumperet.
Reperiri vltra in terris non potuit cor cœlo dignum.
Duæ res sursum extulerant, Crux quam attigit, amor quo arsit.
Postquam attigerat Devm, tegi humo non debuit.
Neque hospes æternitatem ingressus est, ad quam tot eleemosynas præmiserat,
Vt festiue beneficus esset, præmittere se aiebat ad cœlum diuitias, ne illic pauper esset,
Nullibi securius latere opes, quam vbi Devs et fœlicitas latet.
Abi Viator, nec ruinam defle, qua Crequivs in æternitatem cecidit,
Ea hora extinctus est, quæ illi ad immortalitatem optanda fuit.
Redi Viator, et disce qualem vitam æternitas inchoauit, dum clausit.
Vix vnquam tot lauros fulmen messuerat, si laurus fulmen timeret,
Centum Heroum nepos elogia omnium sua fecit.
Magnanimus, audax, sapiens vocari dignus gentilitiis meritis et suis,
Seruabat ei virtus hæc cognomina, nisi maiores præripuissent :
Prælusit tamen nepoti, dum ea Auis imponeret,
Iis titulis Ducem, Parem et Marescallum addidit, additurus Comestabilem,
Nisi hæc ætas tot Comestabiles haberet, quot Marescallos habet.
Comestabili de Lediguieres in generum datus est,
Ut Heroum filius, Gallici Martis alumnus esset,
Sub eo Magistro mature vincere cœpit, vt diu vinceret,
Ea ætate militiæ Magister, qua vix alii sunt tyrones.
Nulla est Galliæ Prouincia, vbi non vicerit hostes Regios,
Nulla occasio in qua non vicerit suos.
Renouauit gentilitii vexilli prærogatiuam, dum renouauit victoriam,
Iterum hoc clamore Gallico dignus,

A Crequy, Créquy le grand Baron, nul ne s'y frotte.

Tot vltra Alpes victorias retulit, vt Galliam Cis-Alpinam restaurare potuerit,
Nisi Gallia Italiam sociam habere mallet, quam subditam.
Sabaudiam, et Subalpinos sic expugnauit hostis, vt Verruca vna non steterit,
Sic defendit amicus, vt Verruca vna non perierit,
Nec dubium, quin seruasset Bremam, qui Verrucam seruauerat,
Nisi hostis absentem premisset, ne præsentem fugeret.
Nec tenacior fuit Regiæ fidei, quam diuinæ,
Vtramque obsignauit suo sanguine, vt testatam faceret, dum facit purpuream,
Inflictam ab hæresi plagam medio in vultu ostendebat vt gemmam,
Nec insignior Gallicæ fidei clientelaris Legatus ire Romam potuit,
Quam qui insignia fideli in oculis gereret,
Tacente lingua loqui hæc plaga potuit, qualis esset fides Gallica,
Cuius Rex apostolus Marescalli martyres essent,
Nec siluit lingua Creqvii, cuius vrbanitas Vrbano sic placuit,
Vt in ea amauerit Palladem, et agnouerit Martem,
Romanum patrocinium sic optauit Galliæ, vt Gallicum obtulerit Romæ :
Nec silebit vnquam hæc lingua, cui fama pro voce erit,
Continuabit laudes lituo, quas mors intonare cœpit bellico tubo,
Errauit mors in Creqvio ; laudauit dum peremit,
Inchoauit elogium, quod fama absoluet, et æternitas canet.
Nec vmquam exarescet Arbor Crequia, cuius tot rami in posteris virent,
Videbit finem Galliæ, quæ initium vidit,
Immortalis futura ; si tales semper nascantur surculi.
Abi Viator, et ut mortem fallas, incipe immortalis esse, dum moreris.

—

XX.

Inscription à la statue et au tombeau de Charles de Neufville, duc d'Halincourt, marquis de Villeroy, gouverneur du Lyonnais (1).

Sta Viator ad hoc sepulcrum,
Quod sibi ad huc viuus extruxit Carolvs de Nevfville;
Vt tu etiam viuus de tumulo cogites.
Inchoauit alteram vitam, dum hanc viueret.
Continuauit tempus æternitati, ne mors haberet quod diuideret :
Incipit ad huc viuus æternus esse ; vt mortem falleret,
Vides statuam superstantem sepulcro, ne extinctum credas
Torquati insignia gerit, vt merita scias,
Aduoluit genua, et manibus supplicat, ut pietatem discas.
Statuam hanc ars et natura æneam, sapientia auream facit,
Cui iste tam similis est, quam est æqualis patri.
Ille totam sæculi sui sapientiam collegerat, vt in filium transfunderet.
Hic totam sæculi alterius sapientiam sic excepit, vt multum istius adiecerit.
Missus Romam Legatus, Romæ patrem sic expressit,
Vt quod ille erat Galliæ, hic esset Italiæ.
Fortitudinem adiecit sapientiæ, Palladem imitatus, quæ intus sapiens, et ardens.
Veteranus castrorum præfectus Marescalli titulum mereri maluit, quam assequi.
Lugdunensium prorex publicis ædificiis Lugdunum sic ornauit.
Vt Neapolin de suo nomine appellare possit.
Magnificentiam suam sacram fecit, vt æternam faceret,
Nullum reliquit templum in quo aureas preces non fuderit
Dignus certe ænea statua, qui tot aureas cœlitibus erexit
Monialibus a Carmelo dictis monasterium et templum extruxit, ubi etiam sepeliri voluit,
Nullibi quiescere melius poterat, quam in beneficiis suis,
Nihil magis nostrum est, quam quod erogatur Deo,
Dantem deserit et sequitur, datur et retinetur,

(1) Probablement à Lyon.

Fit alienum, nec desinit esse proprium.
Fit sepulcrum, fit statua, fit æternum, quia fit diuinum.
Abi Viator, et disce semel mori, qui quotidie moreris,
Imo vt mortem fallas, incipe æternus esse dum viuus es.
Si quid in hac statua requiris, id totum inuenies in filiis.
Quibus ille paternas virtutes sic diuisit, vt totus viuat in singulis.
Immortaliter victurus, si tales semper nascantur hæredes.

Nous ne croyons pas nous écarter beaucoup de l'objet et de l'esprit de ce recueil en donnant les deux notices suivantes sur les trésors des églises de Reims et sur le manuscrit appelé le *Texte du Sacre*, sur lequel les rois de France prêtaient serment.

Notice sur le Texte du Sacre, *par J.-L. Corvinus Jastrzobski* (1).

Le célèbre manuscrit de la bibliothèque de Reims, sur lequel, suivant la tradition, les rois de France auraient prêté serment lors de leur sacre, et d'où il tire son nom, a soulevé de nouveau, depuis quelques années, d'épineuses questions relatives à son genre d'écriture, à sa langue et à son histoire. Voici le résultat de l'étude spéciale que j'en ai faite : je commence par une description bibliographique générale de ce précieux manuscrit (2).

C'est un livre de parchemin in-4° *minori*, composé de 47 feuillets, dont 45 sont écrits des deux côtés ; les deux derniers sont en blanc. Il est relié en deux tablettes de bois de chêne, recouvertes de maroquin rose foncé. Le parchemin des seize premiers feuillets est d'une qualité inférieure ; il est réglé avec une pointe sèche, et l'on y voit une écriture étrangère, rangée en deux colonnes, distantes d'un demi-pouce l'une de l'autre. Les têtes de chapitres et les majuscules initiales sont ornées d'une manière peu élégante, mais soignée. Ces ornements portent, en général, le caractère de l'art byzantin des IXe et Xe siècles. Les capitales sont épaisses et tracées assez grossièrement à l'encre rouge (*minium*) ; cependant quelques-unes sont noires. Toutes les minuscules, c'est-à-dire le corps de l'écriture, sont de cette dernière couleur. Au premier aspect, cette partie du livre offre une grande ressemblance avec d'anciens manuscrits grecs, dont on trouve les *fac-simile* dans le volume paléographique de Montfaucon, et notamment page 260. A partir du dix-septième feuillet, le parchemin est plus fin, plus blanc, d'une meilleure fabrication, et n'est point réglé. Les lettres sont deux fois plus grandes que dans les pages précédentes : la forme en est toute différente ; c'est une autre écriture, rangée toutefois, comme la première, en deux colonnes. Les capitales sont toutes en rouge, les minuscules sont en noir ; mais on y trouve parfois des lignes entières en rouge. Quant aux ornements enluminés qu'on y rencontre assez souvent, ils diffèrent aussi des précédents : ce sont des initiales ornées de fleurons, de feuilles et de figures d'hommes ; quelques-unes sont rehaussées d'or. La peinture en est grossière. Ces ornements ont le caractère de ceux que l'on trouve dans les manuscrits de Bohême du XVe siècle.

J'ajouterai à ces détails une description de l'extérieur de ce livre, tirée d'un document authentique que j'ai trouvé aux archives de l'ancien archevêché de Reims (1).

« Item, un liure dans lequel sont escrits les Euangiles en langue grecque et syriaque (en marge et d'une main plus moderne : selon d'autres en sclavonique), du don de mondict seigneur cardinal de Lorraine faict la veille de Pasques 1574. Icelui couuert d'argent doré d'un costé auec plusieurs pierres et cinq cristaux sous lesquelz sont plusieurs reliques, scauoir une croix de bois de la vray croix et des reliques de sainct Pierre et sainct Philippes apotres de sainct Siluestre pape, de sainct Cyrille, de saincte Marthe saincte Marguerite de l'Espagne et de la scinture de Nostre-Seigneur aux quatre coings sont les figures dargent émaillé de laigle, de lhome ledit liure provient aussy du Tresor de Constantinople et on tient venir de sainct Hierôme et pese six marcs six onces. »

Tous ces riches et précieux ornements ont disparu ; on assure qu'ils ont été enlevés pendant la révolution de 93 ; mais il en est resté, sur la couverture du livre, des empreintes, qui attestent qu'ils ont réellement existé.

A quelle nation appartiennent les deux écritures de ce manuscrit ?... En quelle langue est-il écrit ?... Quelle est son origine ?... A-t-il véritablement servi dans les cérémonies du sacre des rois de France ?... Je vais essayer de résoudre ces questions qui ont été beaucoup débattues, sans être suffisamment éclaircies. Toutefois, avant de les aborder, je dois faire en quelques lignes l'histoire des diverses hypothèses auxquelles le *Texte du Sacre* a donné lieu.

Parmi ceux qui ont parlé de ce manuscrit, les uns, tout à fait incompétents en pa-

(1) Extrait du *Journal général de l'instruction publique* des 4 et 7 septembre 1839. Cette notice a été adressée, sous la forme d'un rapport, à M. le ministre de l'instruction publique.

(2) Les dernières discussions relatives à ce manuscrit se trouvent dans la *Chronique de Champagne*, recueil mensuel, publié à Reims en 1837, par MM. Fleury et Louis Paris, tome Ier, p. 40-53 ; tome II, p. 204-207, et tome III, p. 59.

(1) « Inventaire des reliquaires, châsses, images, joyaux, calices, croix, vaisseaux d'or et d'argent, appartenant à l'église et fabrique de Notre-Dame de Reims, fait et renouvelé et extrait (en 1669), sur les anciens inventaires desdicts reliques et ornements, etc. »

reille matière, s'épuisèrent à citer presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, dont ils ne connaissaient que le nom ; d'autres, versés à la vérité dans la paléographie et la philologie, ne virent jamais le texte et furent obligés de s'en rapporter à des ouï-dire. Tous s'accordaient à reconnaître, suivant la tradition, que c'étaient des Evangiles écrits en caractères slavons (1); mais les premiers n'étaient pas d'accord sur l'idiome: ils disaient que ces évangiles étaient en langue grecque, syriaque, *orientale*, indienne, ou esclavonique.

La dernière opinion, celle qui supposait que le texte était slave aussi bien que les caractères, fut bientôt confirmée. Le czar Pierre Ier, ayant vu le manuscrit en 1717, assura à ceux qui le possédaient, que la première partie était en vieux slavon (1). Quant à la seconde, il n'en put rien dire, et la question resta abandonnée jusqu'à la fin du dernier siècle.

En 1789, un voyageur anglais, Ford-Hill, étant venu à la Bibliothèque impériale de Vienne, on lui montra un livre imprimé en caractères glagolitiques ; Ford-Hill, qui avait vu le *Texte du Sacre*, s'en souvint, et assura au bibliothécaire Durich que la deuxième partie de ce manuscrit était écrite en mêmes caractères. Dès cette époque, les slavonistes commencèrent à s'en occuper sérieusement. Charles Alter, successeur de Durich, se croyant autorisé, par le témoignage du voyageur anglais, ainsi que par celui de Büsching et Mayer, n'hésita pas à avancer, dans un recueil philologique qu'il publiait en 1799 (2), que les deux parties du *Texte du Sacre* étaient également en langue slave. Sachant d'ailleurs que, lors de la prise de Constantinople par les croisés, les Vénitiens en avaient emporté une multitude d'objets provenant du pillage de l'Eglise de Sainte-Sophie et divers monastères; que parmi ces objets, il y avait des livres d'Evangile de toutes les langues, il supposa que le livre slave, conservé au trésor de la cathédrale de Reims, pouvait bien avoir été de ce nombre (3).

L'article d'Alter éveilla la curiosité et fit naître des discussions intéressantes ; quand tout à coup, M. Sylvestre de Sacy annonça, dans le *Magasin encyclopédique*, que le *Texte du Sacre* n'existait plus : « Ce précieux manuscrit, a-t-il dit, a disparu pendant ces jours de barbarie, où le fanatisme intolérant de l'ignorance, déguisé sous le nom de

(1) L'écriture slave, proprement dite, est de deux espèces bien distinctes. L'une est appelée *cyrillienne*, l'autre *glagolitique*. Il y avait de nombreuses et contradictoires opinions sur leur origine. On attribuait l'invention de la première, tantôt à Constantin le Savant (autrement dit le Philosophe) ; tantôt à saint Cyrille (né à Thessalonique), ou à son frère saint Méthode, qui furent, au IXe siècle, les deux premiers apôtres slaves. Quelques-uns prétendaient que ces derniers l'avaient inventée en commun. Mais il est reconnu que ce fut saint Cyrille qui forma l'alphabet qui porte son nom. Quant à l'écriture *glagolitique*, don Mathieu Sovich, dans ses : *Refflessioni sull'ignoranza della lingua slava* (Venise 1787), donnait pour l'inventeur de celle-ci saint Jérôme, Père de l'Église, qui vivait au Ve siècle. Le chanoine Dobrowski, en réfutant l'opinion de Sovich, prétendit que cette écriture n'était pas antérieure au XIIIe siècle. (*Dobrowky's Glagolitica; über die Glagolitische literatur; von Hanka*, Prag, 1832; p. 9 et suivantes.) Ce dernier trouva, à son tour, un dangereux adversaire dans le savant Kopitar, qui soutient, les documents à la main, que l'écriture *glagolitique* est au moins comtemporaine de la *cyrillienne*. Il est *probable* que l'alphabet *cyrillien* fut modelé d'après celui des Grecs; l'alphabet *glagolitique* paraît n'avoir été formé sur aucun des alphabets connus. Dobner prétendait qu'il le fut d'après le *cyrillien;* mais son opinion n'a pas de fondement, puisque ces deux alphabets n'ont, quant à la forme des lettres, rien de commun entre eux.

Le nom général de ces deux alphabets est : *Alphabets slaves*. Cependant, Dobrowsky (*Cyrill und method der Slawen apostel*, etc., § 10, p. 50-52), donne aux caractères cyrilliens des noms particuliers, suivant les peuples qui les employaient : il les appelle Bolgares, Serviens et Moscovites. En Dalmatie, on nomme l'écriture cyrillienne : *Kiriliça*, pour la distinguer de la glagolitique, qui, dans ce pays s'appelle *Boukviça*. Autrefois, on désignait encore les lettres cyrilliennes sous le nom de *Macédoniennes*, ou *Croates;* mais aux temps modernes, l'écriture *croate* veut dire *écriture glagolitique*.

On trouve la forme primitive de ces deux écritures dans de vieux manuscrits et dans les anciens livres de l'Eglise slave, imprimés. La cyrillienne servait également dans l'Eglise grecque *schismatique* (ou Moscovite), et dans l'Eglise *gréco-catholique* (ou unitaire). La glagolitique était en usage parmi le clergé monastique, surtout parmi les Bénédictins, les Franciscains et les Jésuites, qui employaient la langue slavonne pour la liturgie, tout en suivant le rite de l'Eglise romaine. On se sert encore aujourd'hui en Istrie et en Dalmatie, d'anciens livres de liturgie glagolitiques, mais ces caractères ne sont plus en usage commun : il sont remplacés par l'alphabet latin.

(1) L'ancienne langue slavonne ou slave, répandue depuis la mer Adriatique jusqu'à l'Océan glacial, ne se conserve que dans les traductions de l'Ecriture sainte et dans les livres de liturgie des deux rites. C'est une langue morte, comme le sont aujourd'hui le grec et le latin; mais elle n'est point étudiée comme ces derniers, n'ayant jamais été une langue savante; et il n'y a que très-peu de philologues mêmes qui la connaissent à fond. Les dialectes qui dérivent du vieux slavon sont presque aussi nombreux que les peuples de la race slave. Schlozer, dans ses *Observations critiques sur la Chronique de Nestor*, signale en masse les suivants : le *moscovite*, le *bohême*, le *polonais*, le *karniol*, le *croate*, le *bosniaque*, le *lusacien* et l'*illyrien* ou *dalmate*. Le savant Lindé (*Préface du Dict. étym. polonais*), en compte un plus grand nombre encore. Mais le chanoine Dobrowski (*Slavin;* Prag., 1808, p. 363), prenant pour base la prononciation, partage ces idiomes en deux classes principales. Dans la première il met : le *croate*, le *servien* et le *russe*, dans la seconde, le *bohême*, le *polonais* et le *lusacien;* les autres, il les range suivant qu'ils s'approchent plus ou moins d'une de ces deux classes.

(2) *Philologisch-Kristische Miscellaneen;* von. F.-C. Alter; Wien, 1799, p. 244.

(3) On trouve l'énumération de quelques-uns de ces objets à la page 503 et 504 de la *Chronique* de Dorotheus : « ..... Φαιλόνια, ἐπιτραχήλια, ἐπιμάνικα, ὡράρια, οὐαγγελια, ἀξιοτιμήτα καὶ θαυμάρτα, καὶ ὅλα τὰ βιβλία ἀποπάσον γλωόρταν γραμένα (*Livre d'histoires abrégées*, etc., trad. en langue grecque vulgaire, par Dorotheus, métrop. de Monembasia, Venise, 1631.)

philosophie, élevait son trône sur les ruines de la science et de la morale. Tout porte à croire qu'il a été la proie des flammes, ainsi qu'une multitude d'objets précieux sous le rapport de la religion et des arts, qui furent tirés du trésor de la cathédrale de Reims et jetés sur un bûcher comme une offrande faite à la Raison, le jour même où des insensés consacraient à cette divinité le plus beau temple de cette ville (1). »

Une pareille affirmation, venant de M. Sylvestre de Sacy, dut naturellement mettre en deuil les slavonistes; aussi, se joignirent-ils à lui pour déplorer cette perte. Le chanoine Dobrowski s'en souvint encore en 1822, et dans ses *Principes de la langue slave*, il retrace douloureusement ce souvenir :

« Evangelia slavonica lingua exarata, religiose Remis servata, quæ reges Galliæ coronandi præstando jusjurandum tangere solebant, furor tumultuantium, proh dolor! igni tradidit (2). »

M. Kopitar, érudit slavoniste, exprima les mêmes regrets de nos jours (3).

Heureusement, pour la littérature et la paléographie slaves, la première livraison de la *Chronique de Champagne* rassura le public sur l'existence du *Texte du Sacre* dans la bibliothèque de Reims (4).

Le phénix une fois sorti de ses cendres, il fut possible de reprendre toutes les questions auxquelles il avait donné lieu, et qui n'avaient point été résolues.

M. Paris, désirant fournir au public des notions certaines sur ce manuscrit, s'adressa à M. Serge Stroïeff, membre de la commission archéologique slave de Saint-Pétersbourg, et correspondant du ministre de l'instruction publique de Russie, à Paris, envoyé dans cette capitale (suivant les feuilles publiques) avec la mission spéciale d'étudier les manuscrits slavons de la Bibliothèque du roi.

M. Stroïeff examina le *Texte du Sacre;* il l'étudia sérieusement, et finit par approuver l'opinion du czar Pierre Ier; mais il se borna, comme lui, à en reconnaître seulement la *première* partie. « *Quant à la seconde partie du manuscrit*, écrivit-il à MM. les rédacteurs de la *Chronique de Champagne*, *elle ne me paraît pas être écrite en idiome slave* (!) : *c'est tout ce que je puis vous dire, Messieurs. Peut-être un homme versé dans les langues orientales pourrait-il y reconnaître de l'*ARMÉNIEN *ou du* GÉORGIEN (!!); *mais il serait bien hardi de ma part d'avancer une pareille opinion, vu que je ne suis pas un orientaliste* (1). »

Tel était l'état de la question lorsque je me mis à l'étudier. Maintenant, voici l'opinion où j'ai été amené par mes recherches.

J'ai lu avec assez de facilité toutes les deux parties du *Texte du Sacre*. Dans la *première*, j'ai reconnu, comme ceux qui l'ont étudiée avant moi, l'écriture et la langue slaves. Dans la deuxième, l'écriture et l'idiome sont également slavons; mais ici les caractères sont *glagolitiques*, tandis que ceux de la première partie sont *cyrilliens*.

La *première partie* est une indication de leçons tirées du Nouveau Testament et arrangées pour certains jours de l'année, suivant le rite gréco-catholique. Il manque évidemment des feuillets au commencement et à la fin; mais on voit que cette première partie était dans cet état incomplet lorsque le manuscrit a été relié. Elle commence par le dernier mot du vingt-sixième verset du chapitre VIII de l'Evangile de saint Matthieu, après quoi vient le vingt-septième verset du même chapitre; ensuite on retrouve l'indication de certains jours, à partir du 27 octobre jusqu'au 1er mars inclusivement. Là se termine cette partie.

La *deuxième* contient aussi des leçons du Nouveau Testament, au nombre de trente-trois; mais, dans la première, ces leçons sont disposées pour certains jours de chaque mois, tandis que dans celle-ci on a suivi l'ordre des principales fêtes de l'année, selon le calendrier romain. Cette partie-là me paraît complète. Elle commence par la fête du dimanche des Rameaux, suit pendant toute l'année le même calendrier, et finit à la fête de l'Annonciation (2).

Je crois pouvoir affirmer que la première partie de ce manuscrit, jugée seulement d'après les règles paléographiques, serait d'une haute importance pour les slavonistes. Le manuscrit *cyrillien* d'Evangiles d'*Ostromir* était le plus ancien livre d'Evangiles connu en langue slave; mais en les comparant, on verra que le nôtre porte des marques évidentes d'une plus grande ancienneté. J'ai comparé l'alphabet du manuscrit avec celui de la seconde planche du *Glagolita-Clozianus* de M. Kopitar, n° 10, tiré du manuscrit d'Ostromir. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur les preuves que m'offrirait la paléographie; ce serait presque le sujet d'un livre.

L'ancienneté et l'importance du manuscrit se trouvent établies par l'*explicit* de la partie glagolitique. En voici la traduction littérale :

(1) *Magasin encyclopédique*, 5e année, t. VI, p. 457 et suivantes.

(2) *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris*, etc., autore Josep., Dobrowsky, Vindobonæ, 1822, in-8°. — Præf., p. XIV.

(3) *Glagolita Clozianus, id est codicis glagolitici inter duos facile antiquissimi*, etc.; aut Barholomeo Kopitar, etc. Vindobonæ, 1836. in-4° majori; præf., p. X.

(4) On doit cette nouvelle, ainsi que quelques renseignements sur ce sujet, à M. Louis Paris, conservateur de la bibliothèque de Reims.

(1) La *Chronique de Champagne*, t. II, 9e livraison, p. 207.

(2) Ce genre de livres, contenant les leçons tirées des Evangiles (εὐαγγέλια ἐκλογάδια), s'appelle *Evangelistarion*. Il est facile de les distinguer des livres d'Evangiles complets, parce que ceux-là commencent ordinairement par l'Evangile de saint Jean, qu'on lit le jour de la fête de Pâques, tandis que ceux-ci commencent toujours par l'Evangile de saint Matthieu, c'est-à-dire par le livre des généalogies.

« L'an du Seigneur 1395. Ces Evangiles et Epîtres (1) sont écrits en langue slavonne. Ils doivent être chantés, durant l'année, pendant que l'abbé officie pontificalement.

« Quant à l'autre partie de ces livres (2), elle est suivant le rite ruthénique (3). Elle a été écrite *de la propre main de saint Procope, abbé;* et ce texte ruthénique fut offert, par feu Charles quatre, empereur des Romains, aux Slavons de ce monastère-ci, et en l'honneur de *saint Jérôme* et de saint Procope. Dieu, veuillez lui donner le repos éternel. Amen (4). »

Ces renseignements précieux sur le manuscrit entier ne laissent aucun doute sur l'ancienneté de la partie cyrillienne; car l'histoire nous apprend que saint Procope, qui l'a écrite, vivait au commencement du XIe siècle, et qu'il fut, vers l'an 1030, *le premier abbé* du monastère de *Sazawa*, en Bohême.

Ce monastère (*monasterium Sazaviense*) appartenait à une congrégation de Bénédictins slavons, qui, après la mort de saint Procope, furent chassés du pays à plusieurs reprises (5). Les religieux, en abandonnant leur monastère, y laissèrent leurs livres slavons, lesquels, suivant l'opinion du chanoine Dobrowski, ont tous péri (1).

Ont-ils véritablement péri, tous ces livres slaves? Je n'oserais contredire formellement le savant chanoine qui connaissait si bien l'histoire des livres slavons imprimés et manuscrits. Je suis cependant porté à croire qu'ils ont passé dans la bibliothèque des rois de Bohême, comme inutiles aux moines latins, successeurs des Slavons au monastère de Sazawa, ou que du moins il en fut ainsi de l'autographe de saint Procope, qu'on a dû considérer comme une chose fort précieuse, d'abord parce que l'auteur de ce livre était un saint et le grand patron du royaume de Bohême, et, en outre, parce que ce saint homme était un des savants de son siècle (2).

Cette croyance trouve son appui dans l'*explicit* même. Il y est dit que l'empereur Charles IV (Charles Ier, roi de Bohême) avait offert, en l'honneur de saint Jérôme et de saint Procope, la première partie du *Texte du Sacre* aux Slavons d'un certain monastère. Or, ce monastère était, sans aucun doute, celui que Charles IV lui-même avait fondé en Bohême, sous l'invocation de saint Jérôme (3), pour les moines slavons dispersés dans différents pays (4); et il est très-probable que le royal fondateur, ayant trouvé l'autographe de saint Procope dans sa bibliothèque, l'avait offert, comme une relique, aux cénobites nouvellement établis sous sa protection.

Ainsi, en me résumant, j'ose me croire autorisé à conclure :

1° Que les deux parties composant le *Texte du Sacre* sont deux manuscrits différents, reliés en un seul volume; que le *premier* est un autographe incomplet de saint Procope, premier abbé de Sazawa, et qui me paraît avoir été écrit entre 1010 et 1040 (saint Procope ayant été voué à l'état ecclésiastique depuis 1009); et qu'enfin le second est un manuscrit fait par un des moines du monastère slavon de Saint-Jérôme, fondé par Charles IV en 1349.

2° Que le premier est le plus ancien livre d'évangiles en langue slavonne; celui d'Ostromir n'étant que de 1056 et 1057, tandis que saint Procope était déjà mort avant cette époque (5).

(1) De la partie glagolitique qui est la seconde.

(2) La partie cyrillienne ou la première.

(3) *Ruthénique* veut dire *gréco-catholique* ou *unitaire;* du mot *Ruthenia*, nom que les anciens chroniqueurs donnaient aux *Russies polonaises*, aujourd'hui incorporées dans l'empire russe, et dont les czars tirent leur titre d'*empereur de toutes les Russies*. Dans les chroniqueurs, ce dernier empire est appelé *Moscovia;* ses habitants *Moscovitæ*.

(4) Comme il arrive souvent que, pour rehausser le prix d'un manuscrit, on mettait bien postérieurement de faux *explicit*, il y avait lieu d'appliquer ici une critique attentive; mais, après avoir scrupuleusement examiné le nôtre, j'ai acquis la conviction intime qu'il a été écrit de la même main que le reste de la partie glagolitique. Excepté deux ou trois mots de vieux slavon, l'idiome et l'orthographe de cet *explicit* sont bohêmes, du XIVe siècle.

(5) A la fin du Xe et au commencement du XIe siècle, les ducs de Bohême, jaloux de propager l'esprit religieux dans leur pays, n'épargnaient point leurs trésors pour ériger des églises et d'autres institutions religieuses. L'histoire dit qu'alors Boleslas II († 999) fonda un monastère sur les bords de la *Sazawa*, lequel fut achevé vers 1030, par les soins de Brzetislas Ier. Or, dans ce monastère, on avait établi des Bénédictins qui suivaient la liturgie slave, introduite (sans être autorisée par le Saint-Siége) sous Borziwoï, en 876. Le premier abbé de ce monastère fut Procope, que sa vie pieuse et ses miracles firent mettre, par le pape Innocent II, au nombre des saints. Quelque temps après la mort du saint abbé, les moines bénédictins, soupçonnés d'hérésie, furent chassés du pays par ordre de Spitihnew II, en 1055. Les exilés se réfugièrent en Hongrie, où la liturgie slave était en pratique. Mais six ans après ils furent rappelés en Bohême par Wratislas II. (1061.) Ils rentrèrent alors dans leur monastère de Sazawa, qu'ils possédèrent jusqu'en 1092, époque à laquelle ils furent de nouveau chassés par Konrad. Ce dernier exil avec la défense expresse du pape Grégoire VII, de mettre en pratique la liturgie slave dans la Bohême, dispersa les Bénédictins slavons dans divers pays. (Chroniques de *Cosmas; Dubrowski* et autres; *Bohemia Pia*, etc.)

(1) « Post Wratislai obitum, latinis monachis inductis (in monast. Sazav.) fratres ritus slavici alio commigrarunt; relictis quidem libris slavonicis in monasterio, qui tamen temporis lapsu omnes *periere*. » (Institutiones linguæ slavicæ, etc. : *præf.*, pag. 10.)

(2) *Historie Literatury Cèské; pracj Josefa Jungmana; ne Praze*, 1825; page 18. (*Histoire de la littérature de Bohême*, par Joseph Jungmann.)

(3) « Charles représenta au pape Clément VI, que les cénobites slavons, horvates, dalmates, bosniens et serviens, dispersés à l'étranger, menaient une vie errante, et demanda l'autorisation de fonder pour eux un monastère en Bohême. Le pape y consentit à la condition qu'on n'en érigerait qu'un seul dans tout le royaume. » (Trad. littérale du bohême, de Jung., page 57.)

(4) Les diplômes de fondation et de dotation, l'un de 1347, l'autre de 1349.

(5) « ..... Tali sermone.... habito, conquievit, et brevi post vitam reliquit, idque circa annum 1053,

Comment, et à quelle époque ce manuscrit est-il venu en France?

La tradition dit que ce livre provient du Trésor de Constantinople, et qu'il fut tiré de la bibliothèque de Saint-Jérôme. Cependant comme il est certain que saint Jérôme n'a jamais eu de bibliothèque à Constantinople, et que cette ville n'en possédait point sous ce nom, je me permets de substituer au mot de *bibliothèque* celui de *monastère* de Saint-Jérôme, en Bohême; et, sans m'arrêter à examiner particulièrement chacune des opinions sur l'origine et le passage de ce livre en France, je dirai que, sans doute, un des abbés de ce monastère, ou un autre grand personnage du pays, peut-être même un roi de Bohême en avait fait don à un patriarche de Constantinople, qui l'aurait envoyé au cardinal de Lorraine pendant que ce dernier était au concile de Trente. En effet, ce prélat, respecté par tout le monde, à cause de son caractère et de ses hautes dignités ecclésiastiques, et qui jouissait d'un grand crédit à la cour de France, recevait fort souvent de précieux et riches présents de tous côtés, et il en fut surtout accablé au concile de Trente, tant par les évêques des différents pays que par les ambassadeurs des princes et des rois. Cependant il serait possible aussi que le cardinal de Lorraine eût reçut le *Texte du Sacre* d'une autre main, celle d'un certain Paléocappas, peintre de Constantinople, qui a fourni au cardinal plus d'un livre ou autre objet rare et précieux (1).

Mais ce ne sont encore là que des conjectures. La véritable histoire de ce manuscrit doit être dans les registres, portefeuilles ou catalogues de la bibliothèque de Charles, cardinal de Lorraine. Il serait utile, sous bien des rapports, de les retrouver, si toutefois ils existent encore. Je les ai cherchés en vain à la bibliothèque de Reims.

J'arrive à la dernière question : Est-il vrai que les rois de France aient jamais prêté serment sur le livre slavon?.....

Le plus ancien témoignage que je connaisse sur ce sujet ne remonte pas plus haut que 1746. C'est le passage suivant, tiré du VIIe volume du *Spectacle de la nature*, par Pluche; page 256.

« ..... Ancien recueil d'Épîtres et d'Évangiles en lettres sclavonnes, SUR LEQUEL NOS ROIS METTAIENT LA MAIN DANS LEUR SACRE, en faisant serment de rendre la justice et de conserver à chacun son droit. *On se sert à présent du livre des Évangiles en caractères d'usage.* »

Un autre est de 1782, écrit *de la propre main* de Perceval, écrivain et vigneron à Sacy, sur une tablette de carton qui fut jointe au manuscrit. En voici quelques passages :

« ..... Ce texte a été donné à l'église de Reims par le cardinal de Lorraine en 1554. La tradition est qu'il provient du Trésor de Constantinople, et qu'il a été tiré de la bibliothèque de Saint-Jérôme. La première partie du livre est en caractères serviens... et en langue orientale; la seconde est en caractères illyriens... et en langue indienne ou esclavonique... LE ROI PRÊTE SERMENT LE JOUR DU SACRE SUR CE LIVRE, dont le couvercle est garni, » etc.

Voilà tout ce que j'ai trouvé à l'appui de cette tradition. Les recherches minutieuses que j'ai faites dans les archives de l'ancien archevêché ne m'ont fourni là-dessus aucun renseignement; l'inventaire de 1669, que j'ai déjà cité, se tait complétement à cet

Cal. Aprilis. » (*De probabilis sanctorum vitis*, etc.; auctore Laurentio Surio; Coloniæ Agrip., 1618; vol. VII, page 109, tit. *Sancti Procopii ex legibus D. Benedicti viventis, actionum vitæ compendium*, etc., per D. Nicol. Salium Pragensem descriptum.)

Tous les historiens de saint Procope sont d'accord, quant à l'année de sa mort: ils diffèrent cependant d'opinion quant au mois et au jour. Surius, Mabillon, Buchelin et Menard indiquent les kalendes d'avril (*Acta sanctorum*, Julii tome II, page 137), d'autres le 1er mars, d'autres le 25 de ce mois.

(1) Pendant mes recherches à la bibliothèque de Reims, M. Paris me montra un manuscrit grec provenant de celle du cardinal. Ce manuscrit, élégamment orné et d'une très-belle exécution, fut copié et offert au cardinal, en témoignage de reconnaissance, par un certain *Paléocappas*, peintre de Constantinople : c'est ce qu'on voit dans l'épître dédicatoire écrite en latin. J'ai trouvé, en outre, dans l'inventaire des objets conservés jadis au trésor de la cathédrale de Reims, et qui est cité dans la deuxième note, l'indication d'une tablette provenant aussi de Paléocappas, ainsi décrite : « Item, une tablette en deux, fort antique dont les personnages sont faictz du boys de la vray Croix et de la crèche de Notre Seigneur; d'un costé est représenté Notre Seigneur et les pèlerins d'Emaüs, et de l'autre une Vierge, tenant le petit Jésus; ladite tablette est dans une custode d'argent doré, à laquelle est aussy une chesne (chaîne) d'argent, trois marcs, le tout pesant cinq marcs une once et demi. Du don de Mgr. Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, faict la veille de Pasques 1574. Elle provient du Trésor de Constantinople, suivant l'indication grecque qui est gravée sur une lame d'argent, traduite en latin, portant ces mots : *Michael Paleocappas regiam hanc sanctam Iconem post expugnationem sub Martha monachus et ancilla Regina assumens nudam ob metum Turcarum sic pro sua facultate concinnavit.* Avec les armes de Mgr le cardinal de Lorraine d'un costé, et une piramide entourée de lierre de l'autre, avec cette devise : *Te stante virebo.* » La latinité du traducteur de l'inscription grecque est loin d'être classique; cependant le nom de Paléocappas et les circonstances relatives à l'origine des tablettes qui coïncident avec celles du livre slavon, me font croire que le *Texte du Sacre* se trouva aussi entre les mains de Paléocappas, et fut porté ou envoyé au cardinal avec d'autres objets précieux, que plus tard celui-ci offrit lui-même tous à la cathédrale de Reims.

A propos de ces tablettes, je citerai encore une particularité. On assure que le cardinal de Lorraine avait coutume de porter le livre slave, suspendu par une chaîne, sur son cou, dans les processions et les cérémonies religieuses. Mais, comme on ne trouve pas dans l'inventaire mention d'une chaîne attachée au manuscrit slave, et que, au contraire, ses tablettes sont désignées comme ayant été garnies d'une chaîne, il est plus probable qu'ici la tradition est mal fondée, et que c'étaient les tablettes, et non pas le manuscrit, qui étaient portées en cérémonie.

égard, Pigàniol de la Force, qui a parlé le premier, en 1718, du manuscrit slavon de la cathédrale de Reims, ne fait pas non plus mention de l'usage solennel qu'on lui attribue. Toutefois, en admettant que cette tradition ait eu quelque fondement, ce livre, n'ayant été offert à la cathédrale qu'en 1574, n'a pu être employé pour la première fois qu'au sacre de Henri III, qui eut lieu le 13 février 1575.

Ici une circonstance serait favorable à la tradition : Henri III arrivait de la Pologne, pays slave qui l'avait choisi pour roi. On pourrait donc croire que le cardinal de Guise pensa faire plaisir au monarque en lui faisant prêter serment sur un texte slave plutôt que sur tout autre manuscrit, même plus ancien et plus précieux. Mais cela n'est confirmé par aucune pièce des archives de l'archevêché, et l'on n'en trouve aucune mention dans la description du cérémonial de cette solennité.

Notre manuscrit n'a certainement pas figuré aux sacres suivants. On sait d'abord que les circonstances de la Ligue ont empêché Henri IV de se faire sacrer à Reims, et que c'est dans la cathédrale de Chartres qu'il reçut l'onction royale.

Louis XIII et Louis XIV ont été sacrés à Reims, mais les archives se taisent sur les livres d'Evangiles qui leur furent présentés pour prêter serment; et les ouvrages rendant compte de ces cérémonies ne parlent point du manuscrit slavon. Quant à Louis XV et Louis XVI, nous n'avons pas à nous en occuper, puisque Pluche lui-même (qui était contemporain de Louis XV) assure que le livre slave ne servait plus dans les cérémonies du sacre.... « On se sert à présent, dit-il, du livre des Evangiles en caractères d'usage. »

Toutes ces observations semblent concourir à démentir l'assertion de l'auteur du *Spectacle de la nature*, qui, le premier, à ce qu'il paraît, aurait donné cours à cette tradition sans fondement, laquelle fut répétée sur la tablette de carton par Perceval.

Une particularité, cependant, pourrait peut-être justifier cette tradition....

On sait que les rois de France prêtaient quatre sortes de serments. Ils s'obligeaient :

1° Comme souverains envers l'Etat;

2° Comme chefs et souverains grands maîtres de l'ordre du Saint-Esprit;

3° Comme chefs et souverains grands maîtres de l'ordre militaire de Saint-Louis;

4° Comme chef du pouvoir exécutif, sur l'exécution des édits contre les duels.

Chacun de ces serments avait sa formule essentiellement distincte.

En les comparant, j'ai remarqué que la première et la quatrième finissaient par cette phrase :

« ..... *Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.* »

La deuxième et la troisième avaient, au contraire, à la fin, ces mots :

« .... *Ainsi le jurons, vouons et promettons* SUR LA SAINTE VRAIE CROIX ET LE SAINT ÉVANGILE TOUCHÉS. »

La formule latine fut en usage depuis Philippe Ier jusqu'à Louis XVI, inclusivement; la formule française depuis Henri IV(1).

Comme la formule française indique la vraie croix et les Evangiles touchés, et que la couverture de l'Evangile slave, en forme de reliquaire, possédait du bois de la vraie croix, ne pourrait-on pas supposer que c'était ce livre qui servait pour cet usage, puisqu'il répondait à la fois aux deux conditions énoncées dans la formule?

A la vérité, la cathédrale de Chartres, comme celle de Reims, possédait d'autres fragments du bois de la vraie croix; et la coutume de prêter serment sur la vraie croix et les Evangiles ne date pas, en France, seulement de Henri IV; d'ailleurs ce n'est pas non plus dans les cérémonies du sacre qu'elle était exclusivement pratiquée ; cependant, si on pouvait produire un document authentique qui constatât que lors du sacre de Henri IV à Chartres, le texte slavon y fut transporté avec la sainte ampoule, la tradition serait alors confirmée, et ce livre porterait à juste titre le nom de *Texte du Sacre*; dès lors, il pourrait être considéré en France comme un véritable monument historique et national. Jusque-là, qu'il me soit permis de douter de la valeur du témoignage de Pluche; ce qui du reste ne diminue en rien l'importance de ce beau manuscrit. Il n'en est pas moins un monument paléographique d'un prix inestimable pour les peuples d'origine slave, et la France, je n'en doute pas, saura également l'apprécier. Il serait seulement à désirer qu'une reproduction fidèle de ce précieux texte vînt permettre aux philologues de le comparer avec ceux qui sont déjà connus. La publication de ce manuscrit, accompagnée d'observations historiques et philologiques, et d'un traité spécial de paléographie et de diplomatique slaves, ne serait certainement pas inutile aux paléographes et diplomates français eux-mêmes.

Trésors des églises de Reims, par Prosper Tarbé. Ouvrage orné de planches dessinées et lithographiées par J.-J. Maquart, Reims, 1843, 1 vol. grand in-4°, 388 pag., 31 pl. (se trouve à Paris, chez Techener) (2).

De tous les moyens de conservation des œuvres des arts et de l'industrie, nul ne semblerait plus propre à leur assurer une longue durée que le dépôt sacré qui en confie la garde à la foi et à la vénération religieuses des peuples. Offerts à la Divinité comme un hommage de la piété ou de la reconnaissance, choisis et exécutés avec toute la perfection possible à chaque époque, pour orner les temples et donner de l'éclat aux

(1) Henri IV, Louis XIII et Louis XIV ne s'obligeaient que de conserver intacte l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III. Leurs successeurs le faisaient pour l'ordre du Saint-Esprit et pour celui de Saint-Louis, qui fut fondé par Louis XIV.

(2) Compte rendu par M. Desnoyers dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, janvier 1844.

pompeuses cérémonies du culte, les objets précieux qui enrichirent les trésors des églises chrétiennes, comme ceux des monuments religieux de tous les peuples de l'antiquité, devraient offrir les représentants les plus parfaits de l'art chrétien à chacune de ses grandes périodes. Il en serait ainsi sans les nombreuses causes de destruction et de pillage qui ont dû être bien plus fréquentes et plus faciles encore à l'égard d'objets mobiliers, la plupart fragiles de leur nature et si propres à tenter l'avidité, qu'à l'égard des grands monuments d'architecture et de sculpture dont la dévastation et la destruction ont signalé plus d'une époque de notre histoire. Sans ces causes, on devrait trouver aujourd'hui dans les débris des anciens trésors des églises les représentants des différentes branches des arts et de l'industrie qui ont toujours dû revêtir la forme religieuse, avec la seule différence de style propre à chaque époque, tels que les vases, les ornements d'autel et autres objets de métal nécessaires à la célébration des cérémonies chrétiennes, et qui en rappellent à la fois l'origine, les mystères et la perpétuité; les reliquaires, les tableaux, les manuscrits pour lesquels l'art n'avait point assez de la perfection de goût et d'invention, et pour l'ornement desquels les pierres gemmes les plus rares étaient combinées avec les métaux les plus précieux; les vêtements du clergé, les tapisseries, les bannières des confréries dont la forme, les tissus et les dessins variés ont transmis jusqu'à nous, sous la sauvegarde de l'esprit conservateur de l'Eglise chrétienne, les vestiges les plus curieux des costumes, des mœurs et de plusieurs sortes d'industries des temps les plus reculés.

Mais le mobilier des églises, plus directement approprié aux cérémonies chrétiennes, n'était pas la base unique de leurs trésors. Les dons faits par les rois, par de puissants seigneurs ont souvent enrichi les sanctuaires des objets les plus étrangers en apparence à une telle destination; on voit, presque dès l'origine du christianisme, l'introduction de vases précieux ayant pu servir aux cérémonies du paganisme et la prescription de prières toutes spéciales pour les purifier de leur souillure primitive, et les consacrer au besoin d'un culte nouveau. Plus tard, les pèlerinages lointains, les croisades, la prise de Constantinople par les princes chrétiens au XIIIe siècle et par les Turcs au XVe ont enrichi les églises d'œuvres d'art d'origines les plus diverses, les plus disparates, et dont la conservation et la comparaison avec les chefs-d'œuvre des arts de l'Occident seraient aujourd'hui du plus grand intérêt pour l'artiste et pour l'antiquaire. On sait combien de camées et d'autres pierres gravées, antiques, d'un grand prix, de vases d'agate et d'autres substances précieuses n'ont été préservés de la destruction que par leur séjour passager dans des églises chrétiennes; le trésor de l'abbaye de Saint-Denis et celui de la Sainte-Chapelle, à Paris, en ont offert de remarquables exemples, et ont contribué, par leur dispersion, à enrichir nos musées. Les pierres gravées antiques de la châsse de sainte Elisabeth de Marburg ont été le sujet de l'un des plus curieux ouvrages de M. Creutzer.

Malheureusement, à côté de l'esprit éminemment conservateur de l'Eglise chrétienne, tant de causes de destruction sont venues compromettre l'existence de ces fragiles objets, qu'on est étonné d'en voir un nombre encore assez considérable être parvenu jusqu'à nous. Les trésors des églises de France ont été tour à tour spoliés par le vol ou par le pillage de peuples conquérants, par la violence ou au profit du parti religieux le plus puissant, ou des passions politiques les plus effrénées; appauvris par de fréquents incendies, par les besoins de la charité, par les dures exigences des guerres nationales, par les troubles des guerres civiles, par la misère des temps, par l'avidité de tous les partis, non-seulement à l'époque des crises et des troubles civils, sous l'influence de l'ignorance et de l'athéisme, mais encore sous le règne de princes considérés comme les plus éminents protecteurs des arts.

Les églises de la ville de Reims ont participé, comme celles de toutes les grandes métropoles de France et des plus puissantes abbayes, à ces causes diverses d'enrichissement et de dévastation; elles ont même conservé plus longtemps que la plupart des autres une importance religieuse et politique qu'elles devaient au souvenir du premier baptême royal et à la cérémonie du sacre des rois de France, qui fut pour leurs trésors la source de richesses la plus féconde. En effet, depuis le vase de Soissons, que Clovis destinait à saint Remi, jusqu'aux vases et autres ornements d'or et d'argent dont le sacre de Charles X enrichit l'église Notre-Dame de Reims, il ne s'écoula presque pas un règne qui n'ajoutât quelque objet précieux à son trésor. L'auteur de l'ouvrage où nous empruntons examine tour à tour les différentes phases de prospérité et d'appauvrissement de ce trésor et de ceux de l'église de Saint-Remi, des autres églises de Reims et de quelques autres abbayes et paroisses du même diocèse.

Suivons le dans cette revue qui n'excite pas moins de regrets que d'étonnement, car à peine l'existence de la plupart des objets précieux dont il y est fait mention est-elle signalée à l'attention de l'historien des arts et des anciens usages, que bientôt la perte en est constatée avec une désespérante certitude.

Dans les premiers chapitres de son ouvrage, M. P. Tarbé expose l'historique de l'emploi de trésoriers et des autres fonctionnaires ecclésiastiques d'un ordre inférieur, tels que *coutres*, *chapuciers*, sergents, valets brodeurs, préposés, depuis le temps le plus ancien, à la garde du mobilier sacré et usuel de la métropole de Reims; on voit que dès le XIIIe siècle les *coutres* ou *custodes* étaient au nombre de huit, quatre clercs et quatre laïques. L'auteur en recherche avec soin les devoirs et la responsabilité, les droits, les

priviléges, les revenus; il signale des procès singuliers survenus à l'occasion des uns ou des autres, entre le chapitre et ses préposés. Le titre de trésorier en chef fut plus d'une fois envié par les membres les plus illustres du clergé rémois.

Dans le chapitre 5, on trouve l'indication des places privilégiées qu'occupaient à différentes époques les diverses parties du trésor : vases sacrés, joyaux, châsses et reliquaires, vêtements, bannières, tapisseries, chartes, manuscrits, suivant les besoins du culte et les nécessités des circonstances. Un règlement désignait le reliquaire qui devait décorer chaque autel aux jours de fête ; les plus précieux ne pouvaient être touchés que par les chanoines eux-mêmes. Aux jours de calamités publiques, les reliquaires étaient descendus des autels et posés sur les dalles de l'église.

Les vêtements ecclésiastiques et les ornements d'autels furent, pendant plusieurs siècles, prêtés à ceux qui représentaient des mystères sur les théâtres publics; mais, dès l'année 1373, cette complaisance du clergé, dont l'origine remonte à l'époque où les mystères, empruntés à des sujets religieux, étaient représentés par les clercs eux-mêmes dans l'intérieur des églises ou dans les cloîtres, berceau de l'art dramatique dans l'Europe chrétienne, fut interdite malgré l'engagement que prenaient les acteurs de n'user de ces ornements que pour jouer des sujets tirés de l'Ecriture sainte.

Les châsses ne servaient pas seulement à décorer les autels, elles figuraient avec pompe dans les processions religieuses; elles y étaient, ainsi que les statues des saints en or et en argent, portées sur des brancards recouverts de brillantes tentures, et accompagnées des bannières des confréries et corporations qui étaient plus particulièrement placées sous le patronage de tel ou tel saint. Les processions de quelques fêtes solennelles, dans le nord de la France, rappellent jusqu'à un certain point ces grandes cérémonies qui jouissaient à Reims d'une telle renommée que, pour la conserver, l'archevêque et le chapitre exigeaient, dans certaines occasions, la réunion des châsses les plus célèbres des monastères du diocèse.

Quand l'Église manquait d'argent, on faisait appel à la charité des fidèles, on descendait et on exposait les châsses sur des tables couvertes de riches tapisseries ; on les transportait même de village en village ; ce dernier moyen n'était employé que dans des circonstances importantes, telles que la construction ou la réparation d'une église, des quêtes pour la conversion des infidèles, la rédemption des captifs ou toute autre entreprise politique intéressant la religion, ou bien pour implorer les bienfaits de Dieu, le terme des fléaux publics. Ces translations de reliquaires précieux n'étaient pas sans danger et sans difficultés ; l'avidité des visiteurs, la jalousie des établissements visités, les obligations de gîtes imposées aux monastères, occasionnèrent plus d'une perte et plus d'un embarras.

En exposant dans le chapitre 6 la mention des principales pertes éprouvées par le trésor de la métropole de Reims, avant d'avoir fait connaître l'ensemble de ses richesses primitives, l'auteur de cet ouvrage n'a peut-être pas suivi un ordre tout à fait rigoureux. Il aura voulu prémunir le lecteur contre les espérances trompeuses que pouvait lui faire éprouver l'énumération d'une foule d'objets enregistrés dans les inventaires, et dont il ne reste plus que cette seule trace de leur existence. Quoi qu'il en soit, ce tableau est digne d'attention, et prouve que la destruction des monuments des arts au moyen âge, et même à des époques récentes, n'a pas toujours eu les causes et les auteurs qu'on est généralement disposé à lui attribuer.

La première mention authentique de la disparition d'objets précieux du trésor de Notre-Dame de Reims, remonte au IXe siècle. En 882, le célèbre archevêque Hincmar, après s'être vainement efforcé de soustraire les joyaux de son église à la cupidité des pirates normands, se vit obligé de leur en abandonner une partie pour sauver le reste et son église menacée d'incendie, et pour racheter des captifs que les conquérants avaient faits aux bords de la Marne. Vers la fin du même siècle, la luttre entre le dernier rejeton de la dynastie de Charlemagne et la race nouvelle qui lui disputait le pouvoir souverain, ne fut pas moins fatale à la métropole. L'armée de Charles s'étant emparée de Reims, le trésor fut pillé, les vases sacrés et les ornements dispersés et partagés dans le butin des soldats. Alors, sans doute, ont péri la plupart des objets précieux de l'art romain et byzantin, donnés ou légués à cette église par saint Remy et ses premiers successeurs.

Pendant plusieurs siècles, on ne trouve de mentions d'autres pertes que celles occasionnées par des incendies ou par des vols individuels ; mais il est bien probable que les guerres civiles et la domination anglaise ne durent pas plus respecter le trésor de Reims que ceux de beaucoup d'autres établissements religieux. Le XVIe siècle lui fut singulièrement fatal; et le protecteur, le rénovateur des arts, François Ier, fut le premier qui lui porta un des coups les plus funestes. Les malheurs de la guerre avaient ruiné le royaume; l'argent manquait à l'Etat, qui en demanda au clergé comme aux autres corps de la nation; l'église de Reims fut taxée à 50,000 livres, qu'elle devait fournir en écus, sinon en vaisselle ou en joyaux. Les commissaires royaux exhibèrent leur mandat : le roi offrait de payer sur les revenus du domaine l'intérêt des sommes qu'il demandait; le chapitre répondit qu'il ne pouvait ni fournir la somme démandée, ni consentir à la spoliation de l'église ; déclarant, toutefois, s'en rapporter à la sagesse royale. Le roi ne diminua rien de sa demande, et les 50,000 livres furent fournies par le chapitre en ob-

jets d'art, en joyaux, en vases, en reliquaires d'or et d'argent. Les pièces originales fort curieuses de cette destruction légale et administrative, sont consignées dans l'ouvrage de M. Tarbé.

En 1562, 1567, 1588, 1589, 1591 et 1598, le trésor fut encore mis à contribution, tantôt par le roi, tantôt par les chefs de la Ligue, quelquefois même pour les besoins des pauvres ou les réparations indispensables de l'église. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, nouveaux emprunts forcés aux églises par Louis XIV, en 1689, pour couvrir en partie le déficit occasionné par les dépenses de Versailles; par Louis XV, en 1759, pour soutenir la guerre de sept ans.

Vint enfin la révolution qui, malgré toutes ces destructions antérieures, trouva encore beaucoup à détruire, et détruisit surtout plus rapidement, plus aveuglément. Dès le mois de novembre 1789, l'Assemblée constituante avait décrété que les titulaires de bénéfices, les supérieurs d'établissements ecclésiastiques, seraient tenus, sous deux mois, de faire, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, une déclaration détaillée de leurs biens mobiliers et immobiliers, de leurs revenus. L'inventaire des livres et manuscrits, possédés par chaque corporation religieuse, devait être rédigé par le clergé lui-même; en janvier 1790, les inventaires furent faits à Reims; en mars 1791, un nouveau décret décida que l'argenterie des églises serait envoyée aux hôtels des monnaies par les directoires de districts, et que les objets déposés ne seraient détruits que d'après l'avis du comité d'aliénation. Par deux décrets des 9 et 10 septembre 1792, l'Assemblée législative arrêta que l'argenterie des églises serait convertie en monnaie, et que, dans les vingt-quatre heures, des inventaires de tous les objets d'or et d'argent qui se trouveraient encore dans les églises, seraient dressés par des citoyens de la commune; et, le jour suivant, les objets et l'inventaire devaient être livrés au directeur du district qui envoyait tout ce qu'il recevait aux hôtels des monnaies les plus voisins, en exceptant toutefois les vases sacrés les plus indispensables au culte. Le 13 novembre 1792, fut fait au district de Reims le dernier inventaire des richesses de Notre-Dame, qui ne tardèrent pas à être fondues pour les besoins de la patrie. Là furent laissés provisoirement quelques objets qu'on y a retrouvés plus tard, qui ont été rendus et portés, la plupart, à leur dépôt primitif, et qui sont à peu près aujourd'hui les seuls représentants de l'ancien trésor.

Le procès-verbal que publie M. Tarbé (chap. 17) de la prisée de tous ces objets, en 1829, représente, en poids, 69 marc d'or, 879 marcs d'argent doré et 435 marcs d'argent. Il n'y est point fait mention des innombrables pierres précieuses qui ornaient la plupart des reliquaires, non plus que des objets en cristal, en ivoire, en bois sculpté, et des tissus de soie, d'or et d'argent, qui étaient plus abondants à Reims que dans aucune autre église du royaume. On y comptait environ trente châsses et reliquaires de formes diverses, les débris ou défaites de la reliure de plusieurs évangéliaires, des statues et des devants d'autel en or.

Nous avons rappelé un peu longuement les détails de ces spoliations, d'après les documents curieux et tristes à lire recueillis par M. Tarbé, parce qu'ils sont communs aux trésors de toutes les autres églises de France, et parce qu'ils mettent sur la voie d'une foule d'autres objets non moins précieux, chaque district ayant dû dresser des inventaires pareils.

Ce n'est plus qu'avec une sorte de découragement que nous suivrons l'énumération de richesses dont la destruction est déjà consommée aux yeux du lecteur; mais, comme cette énumération est l'objet capital du livre, nous devons en signaler tout l'intérêt. Le principal de ces inventaires a été dressé officiellement en 1669 par des commissaires du chapitre, et il est évident que les rédacteurs avaient sous les yeux d'autres inventaires plus anciens auxquels ils ont eu quelquefois recours pour l'indication de certains objets. M. Tarbé regrette de n'avoir pu consulter ces titres, qui doivent exister dans les archives du chapitre, conservées aujourd'hui à l'hôtel de ville de Reims. Il a complété ce document par un autre inventaire fait vers la même époque par un coutre de la cathédrale nommé Desmoulins, et il y a ajouté les inventaires de 1790, de 1792, et la description de l'état actuel du trésor. L'ensemble ne remplit pas moins de cent pages de ce volume grand in-4°. Un travail dont ces documents présentaient en partie les matériaux et qu'il eût été intéressant de rédiger, en l'éclairant par la comparaison avec des inventaires plus anciens, serait un tableau chronologique des objets du trésor de Reims les plus importants par leur antiquité, ou leur mérite, ou leur prix, avec la mention des artistes et des donateurs. L'indication de ces objets est en effet perdue au milieu d'autres objets de moindre valeur. L'auteur qui en a senti tout l'intérêt, regrette d'avoir été empêché d'y donner suite. Bornons-nous donc à en recueillir les principaux traits.

Vainement y chercherait-on les traces du plus grand nombre des objets d'art romain donnés par les rois francs ou par les évêques de la première et de la seconde race avant et depuis saint Remy. Il en est fait mention dans les testaments de plusieurs de ces évêques, ainsi que dans Flodoard; mais nous n'avons remarqué comme pouvant se rapporter à ces temps anciens que les objets suivants :

Le calice, considéré comme ayant appartenu à saint Remy (p. 69). Il est d'or fin, garni de pierres précieuses, orné de figures ciselées, avec une inscription portant anathème contre quiconque l'enlèverait à l'église.

La partie antérieure de la table, ou devant du grand autel (p. 44), aussi en or, et sur laquelle étaient figurées trois scènes ou histoires, la première de saint Nicaise, la deuxième de Notre-Dame, la troisième de

saint Remy. Ces bas-reliefs étaient ornés de cornalines, d'émeraudes, de topazes, de saphirs et d'onyx ; au milieu de ladite table était un cristal de roche en ovale, sur lequel était gravé un crucifix. On y lisait ces vers, qui font remonter son origine à Hincmar (844-862) et au roi Charles le Chauve :

Hunc proprio proprium fecit de marmore vultum
Præsul Hincmarus, cujus misereris Iesus,
Hic regis Caroli retinens oblata benigni.

La châsse de saint Calixte (p. 78), en cuivre, revêtue de figures d'argent, léguée à l'église de Reims par le comte Rodulphe, fils de saint Evrard, fondateur de l'abbaye de Cizoin, dans le diocèse de Tournai, sous le pontificat de Foulques, et apportée à Reims en 887.

Ces trois objets, mentionnés dans l'inventaire de 1669, n'existaient déjà plus en 1790, et leur destruction ne fut pas l'œuvre de cette époque.

Des couvertures d'évangéliaires et autres livres liturgiques, en or, en ivoire, entourés de pierres précieuses, peuvent aussi remonter au IXe siècle, comme les manuscrits eux-mêmes.

Au XIIe siècle se rapportait une autre table, ou devant du grand autel, également revêtue d'or, et représentant, dit l'inventaire de 1669 (p. 44), quatre histoires, la première d'Abel et de Caïn, la seconde d'Abraham, la troisième de Jacob, et la quatrième de Moïse; elle était garnie de pierres, entre autres de trois grosses agates, de quatorze onix gravés, de grenats, cornalines et perles. On remarquera la mention de quatorze pierres gravées antiques. Cette table rappelle, ainsi que celle d'Hincmar, le devant d'autel, également en or, provenant de Bâle, et qui a été, il y a peu d'années, exposé à Paris. Celle de Reims était due, ainsi que plusieurs autres objets moins importants, à la générosité de l'archevêque Samson, qui gouverna l'Eglise de Reims de 1140 à 1160. Au même temps (1170) se rapporte une croix de bois haute de 3 pieds, recouverte d'or, sur laquelle étaient les quatre évangélistes en émail ; au milieu était l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, en relief, avec six émaux carrés, et plusieurs perles et pierres gravées et non gravées. Elle avait été donnée par l'archevêque Henri le Grand, frère de Louis le Jeune. Elle rappelle les plus beaux émaux, trop généralement regardés comme d'origine byzantine, et qui provenaient, même avant le XIe siècle, de la fabrique de Limoges.

Le XIIIe siècle était représenté, dans le trésor de Reims, par des statuettes d'or et d'argent, et par plusieurs châsses ou *fiertes*, en argent doré, revêtues de figures de même métal, ou émaillées de pierres précieuses. L'une d'elles porte une inscription qui fait connaître un orfévre de Reims au XIIIe siècle :

Terricus (ou Brericus), aurifaver fecit hoc feretrum, A. Verbi incarnati 1212, mensi septembri, tempore Alberici, arch. Remensis.

On y voyait aussi une croix d'or enrichie de pierres et de perles, donnée par l'archevêque Guillaume de Champagne, dit aux Blanches Mains, oncle de Philippe-Auguste. A la mention de plusieurs autres châsses qui paraissent remonter à cette époque ou au siècle suivant, l'inventaire ajoute : « Desquelles on a vendu l'argenterie au temps passé, par le commandement des rois. » Les descriptions sont généralement trop sommaires pour qu'on puisse se faire une idée bien complète des détails des différentes sortes de reliquaires, tels que chapelles, tours, vaisseaux, berceaux, chefs ou têtes, arches destinées à être portées à bras (fiertes, *feretra*) dans les processions, etc., dont les formes étaient aussi variées que la nature des reliques vénérées qu'ils étaient destinés à protéger. Nous n'en avons point toutefois remarqué qui pût rivaliser avec la châsse de saint Taurin d'Evreux (1240-1253), aussi en argent doré, et dont M. Auguste Le Prevost a publié une savante description dans le tome IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

C'est au XVIe siècle qu'appartient la plus grande partie des objets les plus curieux du trésor, et quelques-uns de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, particulièrement deux charmants reliquaires du Saint-Sépulcre et de sainte Ursule, qui furent donnés par les rois Henri II et Henri III, à l'occasion de leur sacre. Le cardinal Charles de Lorraine, qui sacra le premier de ces princes, fut l'un des bienfaiteurs les plus généreux de Notre-Dame de Reims; il lui donna de son vivant, ou lui légua, en 1571, beaucoup d'objets du plus grand prix, entre autres plusieurs châsses; toute l'argenterie du grand autel; une croix ou calvaire d'argent doré, remarquable par les émaux et le grand nombre de figurines en relief dont elle était revêtue, et qui, en 1669, était placée au-dessus de son tombeau. Mais rien n'égalait la richesse de la mitre dont il lui fit don, et qui était considérée avec raison comme l'un des objets les plus précieux du trésor. Le grand nombre de pierres, diamants, rubis, saphirs, turquoises et perles dont elle était ornée, l'avait fait évaluer, en 1669, à 45,000 livres. Elle était en drap d'argent semé de feuilles d'or, et émaillée de plusieurs couleurs. Cette mitre était celle que portait le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Elle fut épargnée en 1792 par le comité d'aliénation. Laissée d'abord au district, elle passa de là dans le musée de Reims; au mois de ventôse an XII, elle disparut, sans qu'on pût savoir ce qu'elle était devenue; l'armoire qui la contenait fut retrouvée fermée. Une longue instruction fut commencée à ce sujet, mais sans résultat; on crut que c'était par ordre de l'autorité supérieure qu'elle avait été ainsi enlevée clandestinement (1).

On remarque, pour le XVIIe siècle, deux re-

(1) M. L. Paris a donné de curieux détails sur cet enlèvement dans son *Livret du Musée de Reims*. (*Note de l'éditeur.*)

liquaires, donnés par Louis XIII et Louis XIV pour leur sacre. Le premier représentait le chef de saint Louis, soutenu par deux anges, et le roi à genoux en prières; le second, le chef de saint Remy, aussi porté par deux anges, et soutenu sur un piédestal avec le portrait du roi.

Parmi les objets précieux dont la date est incertaine, mais dont l'origine mérite d'être notée, il en est plusieurs qui proviennent de Constantinople, et qui ont été dispersés en Occident après la prise de cette ville par les Turcs, au xve siècle. Le plus remarquable de tous paraît être, quoiqu'on émette diverses opinions sur son origine, le célèbre Evangéliaire slave, si connu sous le nom de *Texte du Sacre*, parce que c'était sur ce livre que les rois de France prêtaient serment, et dont on prépare en ce moment une édition *fac-simile*, avec traduction latine, par M. Kopitar. Ce volume a passé du trésor de la cathédrale dans la bibliothèque de la ville de Reims, ainsi qu'un bon nombre des plus précieux et des plus anciens manuscrits qui en font aujourd'hui l'ornement. Parmi eux, il en est qui remontent au ixe et même au viiie siècle; mais ils ont presque tous perdu les couvertures ciselées en ivoire, en argent ou en émail, et les pierres précieuses qui les enrichissaient. Ils seront décrits dans le catalogue de cette bibliothèque, dont la première partie, comprenant les livres imprimés, vient d'être publiée, en un volume, par M. Louis Paris, qui en est conservateur.

L'une des sources les plus fécondes des richesses du trésor de Reims était la cérémonie du sacre des rois de France. Les offrandes de chacun d'eux se composaient, d'ordinaire, d'un reliquaire, d'une chapelle, comprenant tous les vases, les ornements d'étoffe d'or, et les autres objets nécessaires à la cérémonie et à la célébration du culte, de deux pains d'or et d'argent, et de treize pièces de monnaie. On y ajoutait des tentures d'étoffes précieuses qui, après la cérémonie, devenaient la propriété de la fabrique, non sans de fréquentes réclamations des officiers de la maison royale. Une autre source de richesses pour la cathédrale consistait dans un certain privilége dont elle jouissait, et qui imposait à chaque archevêque, et à chacun des évêques suffragants, lors de leur avénement, à chacun des chanoines au jour de son installation, l'obligation d'offrir à la fabrique un certain nombre d'ornements ecclésiastiques, et particulièrement des chapes. Leur origine était constatée par les armoiries du donateur, qu'on retrouve encore sur les vestiges qui en ont été conservées; la plupart représentaient des scènes religieuses ou de saints personnagss, à l'imitation des ornements de la cour impériale ou du clergé de Byzance, dont il a été fait des descriptions dès le ve et le vi^e^ siècle. Sur quelques-uns des plus anciens, on reconnaît la trace d'animaux et de dessins fantastiques imités ou transmis des Persans ou des Arabes. On trouve, dans les inventaires publiés par M. Tarbé, l'indication des variations et provenances diverses de ces ornements, depuis l'inventaire de l'archevêque Richard Pique, vers la fin du xive siècle, jusqu'à ceux du sacre de Charles X. La description comparative de ces précieux tissus présenterait une histoire presque complète, pour la France, de l'art de tisser, de broder et d'orner de perles et de pierreries les étoffes d'or, d'argent et de soie; de même que la comparaison des reliquaires offerts par chaque roi fournirait l'histoire la plus curieuse de l'art de la ciselure

On sait que la description et les dessins de curieuses tapisseries provenant de la cathédrale, et qui paraissent représenter des mystères religieux, ont été récemment publiés à Reims.

Malheureusement, de toutes ces offrandes de la dévotion et de la vanité, il ne reste plus que de bien rares débris, et nous ne trouvons existant encore aujourd'hui du trésor de la cathédrale de Reims, qu'un bien petit nombre d'objets vraiment remarquables, parmi lesquels nous signalerons les suivants, qui sont tous figurés dans l'ouvrage. Le plus ancien, conservé dans le musée de la ville, mais dont l'origine reste fort douteuse, puisqu'il n'est point mentionné sur les inventaires, serait un coffret en ivoire, de style roman, orné de six bas-reliefs à figures, et que la tradition fait remonter au temps d'Hincmar.

Un cercle d'ivoire ciselé, probablement du xiiie siècle, représentant différentes scènes de la vie de Jésus-Christ, et qui paraît provenir soit d'une boîte, soit d'un bâton de chantre, tel qu'on en a indiqué à Sens et dans d'autres églises

Un reliquaire, attribué à l'archevêque Samson, et remontant ainsi au xiie siècle, dont il offre en effet le caractère de transition entre le roman et le gothique. Il représente un petit édifice en forme d'ostensoir à pied, et est orné de dessins émaillés d'or sur fond bleu, et garni de pierres précieuses, qui étaient primitivement au nombre de vingt-cinq; les figures et les dessins d'animaux sont faits au repoussé.

Un autre reliquaire, dit des Antiques, à cause des pierres gravées qui ornaient la table sur laquelle est posée une sorte de petite chapelle ogivale à jour, dont les piliers supportent un cylindre de cristal, destiné à contenir les reliques. Il y reste encore, avec une vingtaine d'autres gemmes, six de ces pierres gravées qui ne montrent pas un style bien pur. Il paraît être du xiiie ou du xive siècle.

On peut rapporter à la même époque un troisième reliquaire en cuivre doré, à peu près de même forme, mais plus orné, et désigné sous le nom de reliquaire de Saint-Pierre et de Saint-Paul; les extrémités du cylindre de cristal sont garnies de jolies figures émaillées, et la surface d'un coffret placé entre les colonnes en est entièrement recouverte.

Les deux objets les plus remarquables

conservés jusqu'à ce jour dans le trésor de Reims sont deux monuments du siècle de la renaissance; ce sont les deux présents du sacre de Henri II (1547), et de Henri III (1575). Le premier, en argent doré, représente un saint sépulcre. La base du reliquaire a la forme d'une enceinte de citadelle, dont les tourelles angulaires sont surmontées de petites figurines ailées qu'on croit être les sibylles, et dont la base est ornée de pierres gemmes. Au sommet de cette sorte de forteresse, sur un rocher émaillé de vert, s'élève le tombeau d'où sort le Christ, laissant à ses pieds les gardes encore endormis. On remarque sur le reliquaire des croissants et des D entrelacés, qui rappelaient l'amant de Diane de Poitiers. Ce joyau coûta au roi 1,500 écus.

Le présent du sacre de Henri III est plus précieux, plus remarquable encore par l'élégance, la naïveté des figurines et l'originalité du sujet qui représente le vaisseau de sainte Ursule et des onze mille vierges. La nef qui transporte les saintes femmes est creusée dans une cornaline montée sur une base d'argent doré, émaillé. Elle est entourée d'un balcon ou galerie à jour et garnie de tourelles; elle vogue sur une mer dont les flots bleus et argentés vont baigner les bords d'un gazon vert, émaillé de marguerites blanches; des poissons nagent près du vaisseau; la voile qui est pliée est d'émail blanc; au sommet du mât qui la soutient est un ange revêtu d'une robe blanche et aux cheveux d'or, qui conduit les saintes voyageuses, représentées par onze figurines, dont six d'or émaillé et cinq d'argent aussi émaillé, toutes debout et richement vêtues. Cet objet nous paraît être le plus précieux de tous ceux figurés dans l'ouvrage de M. Tarbé.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; elle suffit pour recommander à l'attention et à la bienveillance des amis de l'histoire des arts en France, un livre entrepris à grands frais, avec le zèle le plus louable, le plus désintéressé, et d'après les documents les plus certains, par un auteur qu'ont fait déjà connaître plusieurs autres travaux fort intéressants.

La description du trésor de Reims remplit à peine la moitié du volume; on y trouve aussi celle du trésor de l'église de Saint-Remy, de la même ville, qui devait à son illustre et ancienne origine, au tombeau de son saint fondateur, à la possession de la sainte ampoule, une faveur et des priviléges presque comparables à ceux dont jouissait la cathédrale. Les détails intéressants et neufs, pour la plupart, que fournit l'auteur sur ces différents objets, sont aussi appuyés sur des inventaires authentiques ou sur des textes originaux. On trouve le même intérêt dans la revue qu'il présente des trésors de plusieurs abbayes, et même de simples cures de villages du diocèse de Reims. Il n'en est pas une seule où l'antiquaire, l'artiste n'aient à remarquer et trop souvent à regretter des objets vraiment précieux à différents titres. Il serait à désirer qu'un travail semblable fût entrepris pour chaque diocèse, et fût fait officiellement par les soins et les ordres des évêques, et aussi de l'autorité administrative; il empêcherait la dispersion future d'objets qui ont été sauvés jusqu'ici de tant de causes de destruction. Cela serait surtout utile pour les églises des campagnes qui ont eu depuis quarante ans et ont encore le triste privilége d'enrichir de temps à autre les collections des amateurs, et aiderait à l'heureuse influence exercée, sous ce rapport, par le comité historique des arts et monuments.

RHODES, île dans la Méditerranée, dépendant de la Turquie.

On a vu précédemment à l'article MALTE, et particulièrement aux époques des grands maîtres Dieudonné de Gozon et Robert de Julliac, quelques-unes des inscriptions chrétiennes de la Rhodes du moyen âge. On en trouvera quelques autres dans les descriptions des monuments francs existant encore dans l'île; descriptions que nous empruntons à l'ouvrage de M. de Villeneuve et à un rapport de M. Le Batissier.

§ 1. — *Notice sur Rhodes et Journal d'un séjour à Rhodes, extrait de l'ouvrage de M. de Villeneuve*, MONUMENTS DES GRANDS MAÎTRES, tom. Ier, p. 118.

Rhodes, autrefois nommée *Dedan*, fut fondée, dit-on, par Phoronée, roi des Argiens, 740 ans avant Jésus-Christ. Nous emprunterons à M. le colonel Rottiers quelques extraits de sa description des environs de cette ville, dont « le nom, dit-il, lui a été sans doute donné à cause des rosiers qui, de tous temps, en ont couvert naturellement tous les champs en friche. Recueillir leurs fleurs, en extraire l'essence, et en faire des conserves, est encore aujourd'hui la principale occupation des femmes turques établies dans l'île. On la nommait d'abord *Ophiusa*, à cause du grand nombre de serpents qui se cachent dans ses bruyères parfumées....

« Depuis, elle fut appelée successivement ou même à la fois *Telchinis*, l'Enchanteresse (c'est aussi le nom d'une des plus anciennes familles qui l'habitèrent); *Æthræa*, l'Aérienne; *Trinacria*, l'Ile à trois pointes (dénomination qu'elle mérite un peu moins que la Sicile, à moins que l'on n'entende par là l'*Ile aux trois villes capitales*, ce qui lui aurait convenu primitivement); *Corimbia*, l'Ile aux couronnes de lierre (sans doute à cause du triomphe de ses athlètes); *Pœssa*, l'île de *Pœan*, d'Apollon à qui elle était consacrée, et enfin *Atabyria* (1), nom particulier d'une montagne qui s'élève à son centre (2).

. . . . . .

(1) Aussi appelée *Stadia*, *Pelagia*, *Asteria*, *Etrea*, *Ytria*, *Macaria*, *Oleossa*, *Ochiroma*, etc. Les Phéniciens la surnommèrent *Rhodes*. Pindare l'appelait l'*Ile aux trois têtes*.

(2) *Description des Monuments de Rhodes*, dédiée à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, par le colonel

« Cependant le vent nous avait portés vers la droite, et, au lieu d'entrer directement dans le canal, nous étions descendus le long de la côte occidentale, un peu plus bas que l'île de Carchi. Nous remontions en louvoyant et serrant le rivage de plus près : un paysage ou plutôt une longue rangée de paysages magnifiques se déroulait devant nous. Des coteaux s'arrondissaient doucement et entrecroisaient leurs courbes gracieuses. Souvent leur sommet était nu, sablonneux; mais le tout revêtu de cette teinte d'azur quelquefois dorée que l'on retrouve seulement sous ce beau ciel de l'Asie Mineure. La pente des hauteurs était couverte de bois, formés des mêmes arbres, mais plus touffus et plus verts que ceux de nos pays ; soit que réellement la végétation se développe plus vigoureuse et plus fraîche, soit plutôt que la vivacité de la lumière renforce les couleurs, et que la transparence de l'air permette aux rayons d'arriver dans toute leur pureté jusqu'à l'œil. Çà et là, des palmiers se balançaient au-dessus de la forêt, ou s'élevaient isolés au milieu d'une plage sablonneuse, comme des signaux qui annonçaient de loin au voyageur une terre d'Orient. La mer ne baignait pas toujours le pied des hauteurs : des prairies et des guérets s'étendaient quelquefois sur le rivage, et presque partout des rochers y formaient un véritable rempart. La nature semblait avoir pourvu d'elle-même à la défense de son chef-d'œuvre.

« Nous aperçumes les villages de Cremasto et de Villanova. C'est dans les environs de ce dernier que se récolte en grande partie le froment nécessaire à l'approvisionnement de Rhodes. Un château, dont les ruines s'élèvent encore à côté de Cremasto, défendait aux pirates l'accès de ce rivage. Selon Dimitri (1), Hélion de Villanova, nommé grand maître en 1323, après l'abdication de Foulques de Villaret, bâtit cette forteresse. Il eut aussi près de là une maison de plaisance également tombée en ruines. On y voit sur quelques corniches les armoiries d'Emery d'Amboise, grand maître en 1503, ce qui prouve que cet édifice aurait été restauré vers cette époque. Quant à la fondation primitive de la forteresse, je crois pouvoir la faire remonter bien plus haut que le XIVe siècle, c'est-à-dire à la première domination des Arabes dans l'île, à commencer du VIIe. Son origine est la même que celle de ces petites tours blanches de la forme d'un cône tronqué, que l'on aperçoit de distance en distance sur toute la côte : elles étaient toutes destinées à signaler l'apparition des flottes byzantines.

« Une trentaine de familles grecques résident encore à Cremasto. Leurs habitations sont distribuées sur le penchant de la montagne jusqu'au bord de la mer. La culture de la terre fait leur occupation et pourvoit à leurs besoins. Souvent leur récolte est détruite par un fléau que le vent du sud apporte de l'Egypte. Des nuées de sauterelles la dévorent en un moment. C'est ce qui est arrivé en 1815, et les pauvres gens, dont nous apercevions les chétives demeures, devaient être dans la plus affreuse misère. Du temps des chevaliers, quand toute la surface de l'île était couverte d'une nombreuse population, à l'approche du fléau que l'on aperçoit de loin comme un nuage noir, on s'assemblait sur la côte, en poussant des cris et frappant sur des ustensiles de cuivre. La terrible phalange épouvantée passait alors à côté de l'île, et bientôt, épuisées de fatigue et toujours poussées par le vent, les sauterelles allaient se noyer dans la mer. Aujourd'hui que Rhodes a perdu ses guerriers, elle n'a même plus assez d'enfants et de femmes pour tenter cette facile défense; les sauterelles la dévorent impunément comme les Turcs. »

C'est à regret que nous bornons là nos citations, la première livraison des *Monuments de Rhodes* ayant seule paru. Mais on aura facilement pu juger de l'intérêt de cet ouvrage que nous signalons d'avance à l'attention des amis des arts et de la saine littérature.

Nous continuerons l'article de Rhodes, guidé par un des officiers distingués de la marine française ; son récit, tracé pour lui seul, et comme un véritable croquis d'après nature, peut se placer, de même que ces derniers, à côté des tableaux les plus richement composés.

Extrait du Journal de M. de Robillard, capitaine de frégate, commandant alors la corvette la Truite.

« 7 février 1826.

« Parcourant la ville et les forêts où tout atteste encore le séjour des Hospitaliers de Jérusalem, nous entrons dans la rue dite des chevaliers. Elle est montueuse, assez large, et excite le plus haut intérêt. Les maisons, fort belles pour la plupart, qui la bordent des deux côtés, étaient les logements des anciens preux dont la France s'honore d'avoir vu naître l'élite. Leurs écussons, armoriés sur de grandes plaques de marbre blanc, y sont si merveilleusement empreints, qu'on les dirait placés de la veille. Les casernes de ces soldats religieux, leur hôpital, existent encore avec des inscriptions latines, et d'autres

B.-E.-A. Rottiers. Bruxelles, imprimerie de Tencé frères ; 1re livraison, p. 27.

(1) Personnage introduit dans l'ouvrage comme interlocuteur.

Ainsi qu'on peut le voir dans l'*Introduction*, les *Monuments de Rhodes* renfermeront, outre la vue de la grande mosquée, autrefois l'église de Saint-Jean, etc., le couvent des chevaliers ; la châtellenie où fut jugé d'Amaral ; l'église de Sainte-Catherine, où les restes mortels de Marie de Baux, femme de Humbert le Dauphin, furent inhumés avec pompe ; l'église de Notre-Dame de Philerme, à deux lieues de la ville ; les fresques du caveau des chevaliers ; la fresque de Dieudonné de Gozon ; les vitraux peints de Saint-Jean et de Sainte-Catherine ; « en un mot, ajoute M. le colonel Rottiers, Rhodes sera représentée dans cinquante-cinq planches. » Celle du dernier cahier représentera quelques monnaies de l'ancienne Rhodes, et celles des chevaliers depuis Hélion de Villeneuve jusqu'à l'époque où ils ont abandonné l'île.

en caracteres gothiques. Sur l'hôpital est la date de 1484. Sur des maisons, je lus successivement celles de 1492, 1498, 1518. Un vaste bâtiment offrait ces mots : *Pour l'Oratoire*, 1511. Les fleurs de lis dominent dans les divers blasons, on en remarque presque à tous.

« A l'extrémité de cette longue et intéressante rue se trouve un grand bâtiment en ruines... Des pans de murs, des arceaux sont pourtant demeurés debout. C'est la loge de Saint-Jean où s'assemblait le conseil des Hospitaliers ; un peu au delà, sur la gauche, on arrive à l'église de Saint-Jean, aujourd'hui convertie en mosquée. J'en vis l'intérieur par une fenêtre. Le clocher, maintenant terminé comme un minaret, porte le millésime 1509 ; au delà, on rencontre les remparts qui sont d'une parfaite conservation et d'un travail prodigieux. Que de pierres, que de fossés creusés dans le roc, d'ouvrages extérieurs, de forts avancés ! Rhodes, à l'époque où elle fut ainsi fortifiée, dut paraître imprenable. Mais elle est dominée.

« Nous passâmes devant le palais encore debout des grands maîtres. Il était tellement solide et fort, qu'il soutint un siége après que la ville fut rendue.

« Le long des remparts on continue d'apercevoir des croix sans nombre et des figures de saints, entre autres à la tour de Saint-Paul, au fort Saint-Nicolas, etc., etc. Les Turcs n'y touchent point, et ce peuple n'est pas naturellement destructeur ; mais, s'il démolit rarement, il ne répare jamais. On croirait qu'il porte un égal respect au temps et à la fatalité. J'ai remarqué des portes d'église, ainsi que de quelques maisons, dont le bois n'a subi aucune altération. Elles sont ciselées avec un soin et une délicatesse infinis. Auprès des bastions, on m'a montré plusieurs de ces anciens basilics des chevaliers, espèces de canons d'une longueur démesurée, portant des boulets de marbre d'une énorme grosseur. Les piles de ces boulets sont à côté des pièces, sous le poids desquelles s'affaissent leurs vieux affûts vermoulus. Je remarquai encore au dessus d'une porte des armoiries intactes et l'inscription : *d'Amboise*, 1512.

« 8 février.

« Nous allâmes voir l'église du couvent des Capucins, où existe un tableau peint sur marbre, représentant une Vierge et l'enfant Jésus. Le grand maître, Pierre d'Aubusson le fit placer, en 1480, dans la chapelle dédiée à Notre-Dame de la Victoire, en mémoire de la levée du siége. Beaucoup d'ex-voto, de colliers d'or, de bagues, de couronnes d'argent, sont appliqués sur ce tableau.

« De là, lancés dans la ville avec un drogman et un janissaire, nous nous rendîmes à la première ou petite rue des Chevaliers. On l'appelle ainsi parce qu'elle est antérieure à la grande, dont on la dirait une annexe. Ses maisons sont pareillement symétriques, rangées en forme de tentes, et portant des armes à leurs frontons. Nous arrivâmes ainsi à la châtellenie, grand bâtiment en très-bon état où se rendaient les jugements. Nous passâmes près d'une fontaine, dont le réservoir en marbre blanc fut le tombeau d'un ancien grand maître. On y lit :

Robert de Julliac, mort le 29 juillet 1377.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers une rangée de beaux édifices voûtés et symétriques ; c'étaient les casernes. Tout à côté, se trouve le couvent dans l'intérieur duquel nous pûmes pénétrer. C'est un vaste cloître, renfermant des terrasses et un jardin au milieu. Tout y est si parfaitement intact, que les bois de la charpente et des planchers semblent comme neufs. L'hôpital, que nous revîmes en repassant, fut érigé par les soins du commandeur Clouet, en l'an 1484, comme une inscription l'indique.

« Revenus devant le palais et sortant par la porte d'Amboise, nous fîmes, hors de la troisième et dernière enceinte, le tour complet des remparts. Mais cette promenade a lieu à travers un cimetière continuel. Après la prise de Rhodes, un pacha demanda, dit-on, que l'on consacrât désormais ce terrain aux sépultures, à cause de la grande quantité de sang musulman qui y avait coulé. Ce fut à la vue de ces mêmes fortifications, de ces créneaux, de ces mêmes canons, que nous lûmes quelques passages de l'histoire de ces célèbres chevaliers, et nous foulions sans doute à chaque pas les victimes d'une guerre aussi acharnée qu'éclatante d'exploits héroïques. Si cette masse de morts qui repose sous ces tours se fût levée à la fois, elle eût été plus que décuple de la population actuelle de la ville. Mais ces ossements gissent en silence, surmontés de colonnes de marbre, terminées par le turban, et entourées de sombres cyprès. Rien n'en troublait le silence éternel que le bruit de nos pas, du vent et des vagues.

« Une des églises des Hospitaliers a été transformée en synagogue. Plus loin, et en entrant par une maison particulière, nous aperçûmes les ruines d'une autre église assez vaste, où les murs offrent encore des armoiries peintes à fresque.

« On ne peut parcourir Rhodes sans penser au fameux colosse (1), dont l'architecte (Charès, élève de Sisiphe) était de Lindes ou Lyndes. On croit en retrouver des vestiges dans le sud-est de l'île ; on pense qu'il était de maçonnerie, recouvert de lames en bronze. Il représentait Apollon, haut de cent cinq pieds, et avait sur sa tête un énorme réchaud contenant du charbon allumé, qui formait ainsi un fanal pour diriger les barques sur le port pendant la nuit. Les deux pieds du colosse étaient à environ trent-cinq pieds l'un de l'autre. On sait que Pline en a laissé la description et qu'il fut

(1) Jusqu'à présent on avait indiqué à l'entrée du port la place de ce colosse. M le colonel Rottiers promet une « dissertation curieuse sur cette merveille du monde, et démontrera la fausseté de l'opinion reçue sur son véritable emplacement. »

renversé l'an 634 de Jésus-Christ. Neuf cents chameaux suffirent à peine pour en porter les débris. »

Ce fut le 15 août 1309, jour de l'Assomption, que les chevaliers prirent possession de Rhodes qu'ils assiégeaient depuis quatre ans, ce qui a fait penser à quelques auteurs que les Hospitaliers y étaient établis dès 1306.

Depuis la conquête de Rhodes par Soliman, le palais des grands maîtres a souvent servi de prison aux Turcs de distinction. On voyait encore sur pied, dit le P. Sébastiano Paoli en 1737, la maison du grand commandeur, où les armes de Pierre d'Aubusson étaient parfaitement conservées. La langue d'Angleterre se trouvait placée auprès d'une église d'architecture gothique. On voyait ensuite celle de Provence avec le blason de France incrusté sur la porte ; puis celle de France, dont le fronton est semé de fleurs de lis. On reconnaissait moins celles d'Italie, d'Aragon et d'Espagne. Il y a plusieurs portes remarquables dans cette ville. L'une est gardée par le bastion de Saint-Jean ; une autre, appelée Saint-Michel, répondait directement au palais des grands maîtres ; celle de Saint-Georges, du côté de la mer, était flanquée d'une tour offrant cette inscription :

Reverend. Dominus frater,
Petrus de Aubusson,
Rhodiensium equitum magister,
Has turres ædificavit
ann. MCCCCLXXXVIII.

Pierre d'Aubusson ayant fait raser toutes les maisons de plaisance des environs de Rhodes, à l'époque du siége, fit porter dans la ville l'image miraculeuse de Notre-Dame, qui avait rendu célèbre l'Eglise de Filerme. Elle fut ensuite transférée à Malte.

Le fort de Saint-Arcangelo, bourg voisin de Rhodes, est dû à Jacques de Milli. Le grand maître des Ursins fit restaurer les fortifications du château de Catavia.

Sous le grand maître Hérédia, les chevaliers, privés de l'habit, étaient relégués au château de Ferraclo ou Fando. On les transférait aussi à Lango ou au château Roux. Ferraclo fut assigné pour demeure à Amurat, fils du prince Zizim.

Le château de Villanova fut trouvé si fort, en 1470, lorsque le vénérable conseil le fit visiter, qu'il parut n'avoir rien à redouter des Turcs.

§ 2. — *Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Batissier, chargé, en 1846, d'une mission en Grèce, en Syrie et en Asie Mineure* (1).

Paris, le 15 décembre 1846.

En quittant Smyrne, d'où j'ai eu l'honneur de vous écrire, je me suis rendu directement à Rhodes. J'ai fait une étude spéciale des diverses constructions de cette ville, qui presque toutes se rapportent au séjour des chevaliers de Saint-Jean, et dont les plus importantes ont été élevées sous le gouvernement de grands maîtres d'origine française. Je vais, monsieur le ministre, vous donner l'indication et une description succincte de ces monuments, et vous pourrez juger de l'intérêt qu'ils doivent offrir pour l'histoire de l'art.

Architecture militaire.

Les fortifications de Rhodes sont dans un assez bon état de conservation et ne paraissent pas avoir été modifiées depuis la conquête ottomane. Elles présentent, du côté de la mer, une muraille bâtie en pierre d'appareil, flanquée de quelques tours, et couronnée par une galerie crénelée. Les merlons des crénaux ont une ou deux bifurcations dans le goût arabe, et sont quelquefois tout percés d'une meurtrière longitudinale. Ce système de défense, du côté de la terre, est plus étendu et plus complet : il se compose d'un ensemble de courtines, de bastions et de larges fossés creusés dans le roc. Hélion de Villeneuve restaura les fortifications de Rhodes, et Dieudonné de Gozon posa les fondements de la tour Saint-Michel, à l'extrémité de la jetée méridionale du grand fort. Toutefois, les travaux les plus considérables furent exécutés par les ordres du grand maître Pierre d'Aubusson et sous la direction de Pierre Clouet, ingénieur de l'ordre de Saint-Jean et commandeur du prieuré de France.

Les portes de la ville méritent un examen particulier. On peut dire d'une manière générale, qu'elles sont défendues par un pont-levis et par deux tours rondes ou carrées, surmontées d'une galerie à mâchicoulis et à créneaux. La *porte d'Amboise* a été commencée en 1480, par Pierre d'Aubusson, et achevée par Emeri d'Amboise, dans les premières années du XVIe siècle. Elle est précédée par un pont-levis et flanquée de deux tours cylindriques ; elle présente un passage incliné à gauche, dont la voûte, légèrement cintrée, est décorée de chevrons et de frettes dégénérés. Au-dessus de l'entrée, on a placé un bas-relief où l'on voit un ange les ailes déployées, tenant d'une main l'écusson de l'ordre, et de l'autre main les armes d'Amboise. On lit sur cette pierre :

Amboyse MDXII.

Je dois noter encore une statue mutilée de la Vierge qu'Hélion de Villeneuve fit venir d'Italie. Cette porte est précédée par deux autres portes moins monumentales, à créneaux bifurqués, et isolées l'une de l'autre par des fossés. L'ensemble de ces travaux a l'apparence d'une véritable forteresse. Au-delà de cette partie des fortifications, s'étend un cimetière où ont été inhumés les soldats musulmans tués pendant le dernier siége de Rhodes

La *porte Saint-Jean* est construite à peu près dans le même système que la précédente. Elle offre également trois passages

(1) *Archives des missions scientifiques*, juillet 1850, 415.

successifs : le premier est voûté en plein cintre ; elle présente les armes de l'ordre et celles du grand maître Raymond Zacosta. De là on arrive à une seconde porte qui ressemble à la première, puis on trouve une énorme tour carrée, servant de prison. La porte principale est délimitée supérieurement par un cintre très-surbaissé, et encadrée dans une bordure qui se termine en fronton très-aigu. Cette bordure est rehaussée de moulures et de feuillages qui rappellent le style de la dernière période ogivale. Dans le tympan, au-dessus de la porte, on a sculpté les armes de l'ordre, celles de Villiers de l'Isle-Adam, et une figure de saint Jean. Le saint tient un rouleau sur lequel est écrit :

Ecce Agnus Dei.

Parmi plusieurs armoiries presque effacées, j'ai remarqué celles de la famille de Craon.

Du côté de la mer et à l'est, se présente la *porte Sainte-Catherine* qui décrit un plein cintre, et s'ouvre entre deux belles tours rondes, engagées dans les courtines et couronnées de mâchicoulis. Une inscription latine, en partie détruite, apprend que cette porte a été édifiée en 1476, par les soins du grand maître P. d'Aubusson. On lit :

Reverendus D. F. Petrus Daubussonnius Rhodi magnus magister hanc portam et turres erexit, magisterii anno primo.

Au-dessus de l'entrée, on voit une grande table de marbre, sculptée en forme de niche, dans le style ogival flamboyant, et trois statues représentant, au centre sainte Catherine, à droite saint Jean et à gauche saint Pierre, patron du fondateur de l'édifice. Sur ce bas-relief sont figurées les armoiries de Pierre d'Aubusson. C'est par cette porte que le prince Zizim fit son entrée dans la ville de Rhodes, en 1482. Dans la même direction, du côté de la mer, il existe une autre porte, d'une construction analogue à celles dont je viens de parler ; elle est rehaussée des écussons d'Hélion de Villeneuve et de J.-B. des Ursins. On remarque plus loin, encastré dans une courtine, et sous une niche à pinacle et à ogive, un bas-relief destiné à rappeler le souvenir de la nomination de Pierre d'Aubusson au cardinalat. Les deux colonnes du temple de Salomon, le chapeau et les cordons des cardinaux avec les armes de l'ordre de Saint-Jean, sont figurés dans ce bas-relief, qui porte la date de 1490.

L'édifice le plus pittoresque de Rhodes est l'énorme *Donjon de Saint-Michel*, bâti à l'extrémité de la jetée méridionale du grand fort. Ce donjon, renfermé dans une courtine en talus, a la forme d'une grosse tour carrée, portant à ses angles supérieurs quatre tourelles en nid d'aronde, et est couronné par une galerie de mâchicoulis en partie ruinée. Sur la plate-forme de ce fort s'élève une seconde tour polygone. Il existe encore, dans la cour du fort Saint-Michel, des canons et des coulevrines de bronze qui portent à la culasse l'effigie en bas-relief de saint Jean. On y voit aussi une grande quantité de boulets en grès, qui ont d'un à deux décimètres de diamètre. La jetée septentrionale, défendue par le fort Saint-Jean, qui complétait le fort de Rhodes, n'existe plus aujourd'hui.

Le *Fort Saint-Nicolas* est bâti sur une autre longue jetée qui part de l'enceinte murale de la ville et s'avance dans la mer. Cette jetée limitait d'un côté le port des galères. Le fort Saint-Nicolas est célèbre dans les fastes historiques de Rhodes. Il fut attaqué avec acharnement par l'armée de Mahomet II, et défendu avec un courage héroïque par les chevaliers de Saint-Jean. Il se compose d'une enceinte polygone, au centre de laquelle se trouve une tour cylindrique peu élevée, sur laquelle les Turcs ont placé un fanal. Sur la face de l'enceinte qui regarde la mer, on voit les armoiries du grand maître Raymond Zacosta, celles de son ingénieur et celles du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui donna aux chevaliers 1,200 écus d'or pour fortifier leur ville. Enfin, on avait placé ce fort sous la protection de Saint-Nicolas, dont la statue est actuellement très-mutilée. Le fort de Saint-Nicolas porte la date de 1464.

Dans la courtine qui gagne la jetée du port des galères, il existe un bas-relief, encadré dans une arcade à colonnettes et à ogive en forme d'accolade. Une figure du Père Eternel porté sur des nuages, occupe le tympan de l'arc ; un ange, représenté de face, est sculpté dans le champ de l'arcade. Cette sculpture appartient au dernier période du style ogival. Parmi les armoiries qui l'accompagnent, j'ai remarqué celles de Villiers de l'Isle-Adam. Sur une autre courtine, on trouve les armoiries de Pierre d'Aubusson et de Pierre Clouet.

Il me reste encore à signaler la *Vedette des Chevaliers*. On appelle ainsi un petit édifice ruiné, à porte cintrée, situé non loin de la mer, et portant à l'un de ses angles une guérite en encorbellement, d'où la sentinelle pouvait reconnaître les navires en vue de Rhodes. Je ne dois pas oublier non plus de mentionner une belle tour dédiée à saint Paul. On voit sur l'une de ses faces un bas-relief où ce saint apôtre est représenté tenant d'une main une épée et de l'autre main un livre ouvert. Au-dessous sont sculptées les armes de l'ordre, au milieu desquelles se trouvent les armoiries du Pape Jules II, surmontées des clefs de Saint-Pierre et de la tiare pontificale. Une inscription difficile à lire, en raison de la hauteur où elle est placée, apprend que cette tour a été bâtie par les ordres de Pierre d'Aubusson. Elle est conçue à peu près en ces termes :

D. Paulo.... Petrus Daubussonius. Rhodi magister, dedicavit.

Enfin, une autre tour carrée, à creneaux bifurqués, et dépouillée actuellement de ses mâchicoulis, porte les armoiries de

J. Fernandès de Heredia, grand maître, en 1376.

Telles sont, monsieur le ministre, les parties les plus remarquables des fortifications de Rhodes. Les portes, les tours et les courtines ne diffèrent de celles qu'on a élevées en France, au XVe et XVIe siècles, que par la forme arabe des crénaux dont elles sont couronnées. Les travaux les plus considérables portent les écussons de Pierre d'Aubusson et de Villiers de l'Isle-Adam. Le commandeur Pierre Clouet fut secondé par un autre ingénieur dont les armoiries sont sculptées en plus d'un endroit, mais dont il ne m'a pas encore été possible de découvrir le nom. L'histoire nous apprend que Villiers de l'Isle-Adam fit venir à Rhodes l'ingénieur Gabriel Martineugue, gentilhomme bressan, et le chargea de la surintendance des fortifications de la ville. C'est sans doute à cet ingénieur qu'il faut attribuer les constructions élevées à l'époque où Villiers de l'Isle-Adam a été grand maître des chevaliers de Saint-Jean, à Rhodes.

Architecture religieuse.

La plupart des édifices religieux que les chevaliers avaient bâtis à Rhodes sont tombés en ruines à la suite du dernier siége que cette ville a soutenu, et aussi par l'incurie de la population musulmane. Ils ont été élevés du XIVe au XVIe siècle, et rappellent les styles d'architecture qui régnaient en France à cette époque. Je dois faire observer toutefois que le profil des moulures est sensiblement altéré dans les constructions rhodiennes. Quant à la décoration sculpturale, elle est pauvre, a une physionomie bâtarde, et tient du goût français et du goût italien tout à la fois. Ces observations peuvent s'appliquer également aux monuments civils qui existent encore dans la ville de Rhodes.

L'église *Saint-Jean*, la construction religieuse la plus importante que les chevaliers aient possédée à Rhodes, a été bâtie sur les dessins d'Arnolphe de Florence; elle rappelle, par ses dispositions générales, les anciennes basiliques latines, et par son style dans plusieurs parties, nos cathédrales des XIVe et XVe siècles. La première pierre en fut posée en 1310 par le grand maître Foulques de Villaret.

La façade de l'église Saint-Jean est très-simple; elle se termine supérieurement par un pignon peu élevé et à large base, au milieu duquel s'ouvre une rose rayonnante de bon goût, mais de petite dimension. La porte est ogivale, dénuée d'ornements, et seulement surmontée d'un gable dont les moulures sont épaisses et incorrectes. A droite et à gauche de la façade, il y a deux fenêtres cintrées sans meneaux intérieurs; elles correspondent aux bas côtés de l'église. Il existe dans le mur latéral droit, une seconde porte, plus petite que la précédente: elle est décorée de colonnettes dans le goût du XIVe siècle. Le tympan renferme trois écussons portant au centre les armoiries de l'ordre; à gauche, celles de Clermont-Tonnerre, et à droite, celles d'Hélion de Villeneuve. Les façades latérales n'ont rien de remarquable

En avant et en dehors de la façade principale s'élève une tour carrée qui servait autrefois de clocher pour l'église Saint-Jean. L'étage supérieur de cette tour, détruit pendant le siége par les boulets turcs, a été remplacé depuis par un minaret. Ce clocher, bâti en pierres d'appareil, porte la date de 1509, et les écussons d'Emeri d'Amboise et de Villiers de l'Isle-d'Adam. Il est percé de quelques fenêtres, ou cintrées, ou ogivales, ou rectangulaires. En somme, c'est une construction d'assez pauvre apparence.

Le plan intérieur de l'église Saint-Jean est un rectangle qui est terminé carrément à son extrémité orientale, et non pas par une ou plusieurs absides. La nef est divisée, dans le sens de sa longueur, en trois parties par deux rangées parallèles de cinq colonnes cylindriques, portant des arcades ogivales. Ces colonnes, de modules différents, et la plupart en granit, ont été enlevées à plusieurs édifices antiques; leurs bases sont enfoncées sous le parvis de la nef; quant à leurs chapiteaux, ils sont d'une composition variée; les uns rappellent l'ordre dorique, les autres le corinthien; enfin il y en a qui sont ornés d'écussons armoriés. Les tympans des arcades de la maîtresse nef sont percés de rosaces légèrement rayonnantes. Les fenêtres qui éclairent les bas-côtés sont en plein cintre ou en ogive, sans meneaux intérieurs. On y voit encore quelques restes de travaux représentant les armoiries de l'ordre, et celles de Jean-Baptiste des Ursins. La maîtresse nef est couverte par une voûte en charpente apparente. Cette voûte est cylindrique et divisée en caissons hexagones, dont le fond d'azur est parsemé d'étoiles d'or.

Le chœur est flanqué, en dehors des murs des bas-côtés, de trois chapelles rectangulaires, à voûtes d'arêtes. Le sanctuaire est lui-même divisé en trois autres chapelles également rectangulaires dont l'entrée est dirigée suivant l'axe de la nef. Toute cette partie de l'édifice est construite dans un autre système que le reste de l'église. Elle est voûtée en pierres d'appareil; le profil des arcs-doubleaux et des nervures diagonales des voûtes est le même que celui qu'on retrouve dans nos cathédrales du XIVe siècle. La première chapelle située à droite et à l'extrémité des bas-côtés, et celle qui est à gauche, renfermaient les tombeaux de deux grands maîtres français, Pierre d'Aubusson et Emeri d'Amboise. Ces tombeaux, qui ont disparu depuis que les Turcs sont maîtres de la ville, étaient placés sous deux arcades, dans le genre des *monumenta arcuata*, appliqués contre le mur des chapelles. Par leur style, ces niches, vides maintenant, appartiennent à l'art du XVe siècle.

Au milieu de la nef, on voit, encastrée

dans le pavé, la pierre tumulaire de Fabrice Caretti. Ce grand maître est figuré sur cette dalle, les mains jointes sur la poitrine. Ce portrait est gravé en creux et accompagné des armoiries du défunt et de l'inscription suivante :

R. et ill. Fabricius de Caretto magnus Rhodi magister, urbis instaurator et ad publicam utilitatem per septenium rector hic jacet M. D. XXI.

On remarque encore quelques tombes, sur deux desquelles il est facile de distinguer les armoiries de Roger du Pin et de Philibert de Naillac.

L'église de Saint Jean est depuis plusieurs siècles convertie en mosquée. L'escalier du chœur a été changé de direction et se présente obliquement. Plusieurs des pierres dont se compose cet escalier sont couvertes d'inscriptions grecques antiques, dont il ne m'a pas été permis, à mon grand regret, de prendre une empreinte ou une copie.

L'ancienne église *Sainte-Catherine* a également été convertie en mosquée. Les musulmans ont reconstruit la façade, qui n'offre rien de remarquable. L'intérieur de l'édifice est assez bien conservé et appartient à notre style d'architecture occidentale du XVe siècle. Les voûtes sont d'arêtes; quant aux fenêtres, elles sont divisées en compartiments flamboyants et conservent quelques vitraux sur lesquels on voit encore une image de sainte Catherine et quelques écussons. Sur ces écussons on reconnaît les armoiries d'Angleterre ainsi que celles de Fluvian de la Rivière et de Jean de Lastic. L'église Sainte-Catherine contient le tombeau de Marie de Baux, femme de Humbert II, dauphin du Viennois, morte dans le courant du XIVe siècle.

Les deux églises Saint-Marc et Notre-Dame des Victoires ont été bâties dans le courant du XVe siècle. La première est complétement ruinée; la seconde, située dans le quartier juif, est une simple chapelle adossée au rempart. Elle fut construite par les ordres de P. d'Abusson, en mémoire des avantages qu'il avait remportés sur les Turcs, en 1480, pendant le siége de Rhodes. Elle n'avait qu'une nef voûtée en berceau ogival. Elle est aussi ruinée en grande partie.

En dehors de la ville, il existe encore des restes d'une église qui porte le titre de *Saint-Etienne*. Le plan de cet édifice est en forme de croix grecque. Les portes sont dans le style du XVe siècle. Quelques fenêtres sont en plein cintre, d'autres sont en ogive. Au centre de la croix s'élève une coupole dont le tambour, octogone et très-élevé, est décoré d'une architecture fort simple. A l'intérieur de l'église, les quatre grands arcs sur lesquels repose la coupole, sont également des ogives; la retombée de ces arcs est supportée par des impostes taillées en biseau. On avait fait, dans les quatre pendentifs de la voûte, les figures des quatre évangélistes. L'église Saint-Etienne, sans doute bâtie pendant la domination des empereurs de Byzance, a été reprise en sous-œuvre sur la fin du XVe siècle.

L'Eglise actuelle du couvent des Franciscains n'a rien de monumental dans la construction. Elle possède une image en marbre de la Vierge, qui provient de la chapelle de Notre-Dame des Victoires, et présente les armes de Pierre d'Aubusson.

Il ne m'a pas été possible d'aller visiter les ruines de l'église de *Notre-Dame de Philerme*, située assez loin de la ville de Rhodes, d'après ce que j'en ai appris. Cette église, comme les autres édifices dont je viens de vous entretenir, a été rebâtie, en majeure partie, à la fin du XVe siècle. Les arcades et les fenêtres sont tantôt ogivales, tantôt en plein cintre. La nef et les chapelles sont couvertes par une voûte d'arêtes. Les consoles sur lesquelles repose la retombée des nervures diagonales et des arcs-doubleaux de la principale chapelle, présentent les armoiries de Villiers de l'Isle-Adam. En avant de l'église de Philerme, s'étend un caveau dont les murs sont ornés de peintures à fresque. Ces peintures paraissent devoir offrir quelque intérêt, car elles représentent quelques grands maître de Rhodes et une suite de sujets religieux.

On n'a pas su me dire s'il existait dans les autres parties de l'île de Rhodes, quelque autre édifice chrétien attribué aux chevaliers. Le départ trop prompt des bateaux à vapeur, qui ne passent là qu'une fois par mois, ne m'a pas permis de faire un séjour assez long pour vérifier le fait par moi-même.

Architecture civile.

Les édifices bâtis à Rhodes pendant la domination des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sont d'un goût sévère, ont une apparence massive et semblent être autant de petites forteresses. Ils sont ornés d'écussons à l'extérieur, percés de fenêtres étroites, et recouverts en terrasse, suivant l'usage oriental.

Le *palais des grands maîtres* occupe un des points les plus élevés de la ville, non loin de la porte d'Amboise. C'est un vaste édifice rectangulaire, crénelé, flanqué de tours, entouré de fossés, et au centre duquel on voit un donjon carré. La salle d'audience est démolie en partie, mais on y retrouve deux colonnes isolées. Dans les cérémonies, les officiers de l'ordre se rangeaient autour d'une de ces colonnes, et les simples chevaliers autour de l'autre. Cette salle était rehaussée de peintures, aujourd'hui complétement effacées. On reconnaît encore, malgré l'état de ruines où est tombé ce palais, la chapelle du grand maître, bâtie au XVe siècle, une galerie ouverte d'où le chef de l'ordre assistait aux offices religieux, et enfin des magasins voûtés d'une construction solide. Ce palais, fondé au XIVe siècle, a été reconstruit en partie par Pierre d'Aubusson.

La *Loge*, édifice où se tenaient les conseils

de l'ordre et où les chevaliers se réunissaient le dimanche, pour, de là, se rendre au palais du grand maître, est située près de l'église Saint-Jean, et est détruite en majeure partie. On y retrouve cependant l'emplacement de la salle principale, dont la voûte d'arêtes était soutenue par des colonnes. Les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de rinceaux et de torsades. La Loge se présentait à l'extrémité supérieure de la rue dite *des Chevaliers*. Une construction que l'on voit à gauche de la Loge porte les armoiries de Roger du Pin, grand maître, de l'anné 1353 à l'année 1365.

La *Châtellenie* est une maison du XIVe siècle, qui présente une cour intérieure où se trouve un escalier porté sur une voûte rampante et conduisant à une galerie. Au-dessus de l'escalier, est incrusté l'écusson de Robert de Julliac. La galerie s'ouvre sur la cour par une série d'arcades ogivales, dont les archivoltes sont ornées de gros tores, et les tympans de panneaux à feuillages et de rosaces flamboyantes. Les colonnes qui supportent les arcades ont des chapiteaux décorés de feuilles contournées.

La *Caserne des Chevaliers* est assez bien conservée ; la façade offre au rez-de-chaussée une série de portes et de fenêtres alternant, les unes en ogive, d'autres en plein cintre, les unes ouvertes, les autres simplement simulées. Au premier étage, se déploie une longue galerie composée de quinze arcades reposant sur des pieds-droits massifs. Elle est couverte d'un plafond en charpente. On arrive par cette galerie à de petites chambres qui servaient de logement pour les soldats. Cette caserne, toute en pierre d'appareil, a été batie à la fin du XVe siècle.

L'*Amirauté* était aussi un édifice considérable ; elle est située dans le quartier juif. C'est un vaste bâtiment dont le rez-de-chaussée, solidement voûté, est distribué en plusieurs magasins. Dans la cour intérieure du monument, on voit un escalier jeté sur un arc rampant ; il est décoré d'un cordon à torsades. J'ai remarqué sur le mur, à gauche de cet escalier, un tablier sculpté en bas-relief, et au-dessous le mot PALIOTMAROC ; sur la cage même de l'escalier, les armes de Villiers de l'Isle-Adam, et enfin, à droite, encastré dans le mur, au-dessus des marches, un bas-relief représentant le Christ en croix. L'Amirauté, comme la caserne, date de la dernière période ogivale.

Le *couvent des Chevaliers* est situé dans la partie inférieure de la ville et se trouve dans un assez bon état de conservation. Sur une porte conduisant à sept magasins voûtés, on lit le nom d'Antoine de la Rivière et la date de 1445. La façade principale a deux étages et se terminait supérieurement par une galerie cannelée. Le rez-de-chaussée présente huit arcades cintrées, surbaissées et très-saillantes sur le nu du mur. La plus grande porte offre une voussure profonde au-dessus de laquelle s'élève un avant-corps à cinq pans, percés de fenêtres, les unes carrées, les autres ogivales et ornées dans le goût du XVe siècle. Cette porte a été bâtie en 1489, par l'ingénieur P. Clouet. On y voit une fleur de lis. Au centre de l'édifice, se déploie une cour carrée, en forme de cloître. Au premier étage, on trouve une galerie qui ouvre sur tout le pourtour de la cour et par laquelle on arrive à des chambres, aux cuisines, au lavoir et à une petite chapelle qui, par son style, paraît remonter à la fin du XIVe siècle. Le profil de l'archivolte qui décore les arcades de cette galerie appartient à la même époque. Le plan des colonnes est elliptique; quant aux chapiteaux, ils ressemblent à une large courroie à agrafe. Ces chapiteaux ont une configuration toute particulière, et je n'en ai jamais vu qu'on puisse leur comparer. Cette galerie est plafonnée en charpente, entre les solives, et sur la surface intérieure de l'entablement, on remarmarque des écussons divers, ceux de Jean de Lastic, d'Ant. de la Rivière, de P. d'Aubusson, de Villiers de l'Isle-Adam, etc. Le réfectoire est la partie du monument la plus belle et la plus complète. C'est une grande pièce, divisée dans le sens de sa longueur en deux nefs par une rangée de colonnes prismatiques, portant des arcades ogivales de l'époque du style flamboyant. Les chapiteaux des colonnes sont octogones; chacune de leur face est encadrée par une torsade et porte alternativement la croix de Jérusalem et la croix des armes de Villiers de l'Isle-Adam. On remarque encore dans cette salle, plafonnée en charpente apparente, peinte et écussonnée, une grande cheminée et des cellules autrefois destinées au service. Le couvent des chevaliers a été transformé en hôpital par les Turcs. Quand je l'ai visité, il était tout à fait abandonné, ce qui doit faire craindre maintenant pour sa conservation. Peut-être sera-t-il bientôt ruiné comme l'ancien *hôpital des Chevaliers*, dont il ne reste guère qu'une petite porte du XVe siècle, sur laquelle j'ai lu à peu près cette inscription française :

> Diligent de l'evre. sollicit. enfermie. F. P. Clouet, command. M. CCCC. XCIX. combli. fut l'hospital tout neve.

Il me reste encore, monsieur le ministre, à vous signaler les principaux prieurés des diverses langues de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ces prieurés se trouvent presque tous dans la rue dite *des Chevaliers*, rue bien droite, large, bien pavée, garnie d'un double trottoir et bordée de maisons couvertes en terrasses. Ces maisons, percées d'une petite porte au rez-de-chaussée et de quelques fenêtres étroites, sont actuellement occupées par des familles turques, aussi est-il à peu près impossible d'y pénétrer. Cette rue ne renferme ni boutiques, ni marchands, de telle sorte qu'elle est toujours déserte et semble faire partie d'une ville dévastée et abandonnée depuis longtemps. Les Turcs, il est vrai, n'aiment point à détruire, mais ils ne font jamais de tentatives pour conserver : ils laissent les œuvres de l'homme périr d'elles-

mêmes, par l'effort du temps, avec lequel ils n'essayent point de lutter. La rue des Chevaliers, bâtie aux XIVe et XVe siècles, existe donc, à peu de chose près, telle qu'elle a été laissée par le grand maître Villiers de l'Isle-Adam, après la capitulation de Rhodes.

A l'extrémité inférieure de la rue, à droite, et à peu près en face du couvent des Chevaliers, on trouve tout d'abord le *prieuré d'Italie*, qui n'offre de remarquable qu'une sorte d'édicule ogival, renfermant les armoiries de l'ordre et celles du grand maître Fabrice Caretti, avec la date de 1519. Ces armoiries sont surmontées d'une pomme de pin. La porte de l'édifice est en ogive; quant aux fenêtres, elles sont rectangulaires et sans ornements.

Le *prieuré d'Angleterre*, qui est voisin du précédent, a la même physionomie architecturale. Il porte un très-bel écusson écartelé des armes de France et d'Angleterre; au-dessus de la porte, on voit deux autres écussons dont je n'ai pu encore trouver l'attribution.

Le *prieuré de France* est situé également à droite en montant dans la rue des Chevaliers C'est un grand édifice rectangulaire, couronné par une galerie crénelée présentant des gargouilles saillantes en forme de poisson, et quatre guérites en encorbellement d'un effet très-pittoresque, et qui donnent à l'édifice une physionomie tout à fait monumentale. Je dois dire cependant que cette galerie est ruinée en partie : le rez-de-chaussée de la façade est décoré d'une arcature simulée. La porte est ogivale, ornée de chaque côté des écussons du commandeur Clouet, architecte du prieuré, et surmontée de la date 1492. On remarque à droite et à gauche dans le mur de la façade une grande croix grecque sculptée en marbre, et dans chaque bras de la croix, des écussons aux armes de France, de l'ordre de Saint-Jean, de Pierre d'Aubusson et d'Henri d'Amboise. Sur un autre écusson, également aux armes de France, on lit, en bas, la légende :

Voluntas Dei est.

Et sur les côtés :

Montjoie sainct Denis.

Les fenêtres sont rectangulaires, encadrées par une corniche; sur celle du milieu est inscrite la date de 1495.

Il existe une porte latérale donnant dans une ruelle. Elle est rehaussée d'un bas-relief représentant un ange qui tient, d'une main, les armes de l'ordre, et de l'autre main, les armes d'Henri d'Amboise. On remarque encore au-dessus de cette porte les armes de Villiers de l'Isle-Adam, suspendues à une branche de pin, sans doute en mémoire de Royer du Pin, qui posa, en 1358, la première pierre du prieuré de France. La porte latérale donne accès à un escalier qui conduit dans un salon ouvrant sur une cour intérieure, autour de laquelle sont disposées plusieurs chambres que je n'ai pu visiter. Il y a dans le salon une vaste cheminée. Le plafond, en charpente, est orné de peintures et de la croix de Saint-Jean de Jérusalem. La maison située au-dessus du prieuré dont je parle, appartenait également à la France. La façade présente une chaire en pierre à laquelle on arrive par un escalier extérieur. Cette chaire, bâtie suivant le goût du XVe siècle, est couronnée par un clocheton. C'est de là qu'on lisait les proclamations du grand maître. On remarque sur cette maison les armes de France et celles de la famille de Clermont-Tonnerre.

Un autre édifice qui a un intérêt tout particulier pour moi, est l'*auberge de France*. La façade principale donne dans une ruelle. On y lit l'inscription latine suivante :

R. D. F. P.Couriaut, Baiulius more et preceptor des Espaulx, hanc reedificaverunt. M. D. XX.

Sur l'arrière-façade de ce monument, qui donne du côté de la mosquée de Soliman, on trouve les armes de France à droite; celles de l'ordre au milieu, et celles de Régis de Saint-Simon à gauche. Enfin, au-dessous de ces écussons est gravée cette autre inscription :

Christus vicit, Christus regnat, Christus imperat. R. D.F. regis de Sancto Simone, thesaurarius, has aedes restauravit. M. CCCC. IX. X junii.

Cet édifice est, par malheur, ruiné en grande partie.

Je trouve encore à citer, pour la rue des Chevaliers, le *prieuré de la langue de Languedoc*, décoré d'armoiries. Il offre une inscription ainsi conçue :

R. D. N. S. F. Franciscus Flota, prior Tholos. construxit. M. D. XVIII.

Le *prieuré d'Espagne et de Portugal* occupe deux maisons situées en face l'une de l'autre, et reliées l'une à l'autre par une arcade ogivale. On voit sur l'une des façades de l'édifice de belles armoiries où l'on reconnaît, au centre, les armes d'Espagne; à droite, celles d'Évreux, et à gauche, celles de Portugal; l'écusson de Pierre d'Aubusson est aussi sculpté sur cet édifice, et cela sans doute parce que le prieuré d'Espagne aura été bâti pendant la magistrature de ce grand maître.

On retrouve encore dans la ville de Rhodes quelques autres monuments, mais ils sont peu importants. Je signalerai cependant une maison qui porte les armoiries de la famille des Baux, de Provence, et le sarcophage en marbre du grand maître Robert de Julliac. Ce tombeau, à base rectangulaire, est adossé à une maison près du couvent des Franciscains, et a été transformé en fontaine. Sur sa face principale, on voit les armes de l'ordre et celles de Julliac, avec une inscription latine qui fournit la date de 1377.

Telles sont, monsieur le ministre, les diverses constructions historiques que renferme encore maintenant la ville de Rhodes. Presque toutes ont été élevées par des grands maîtres originaires de notre pays. Nous pou-

vons donc les revendiquer comme des monuments nationaux et leur donner place dans l'histoire de l'architecture française.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. BATISSIER.

RIETI, ville dans les Etats pontificaux.

I.

Eglise de Sainte-Marie DE PLATEA.

Sur une grande plaque où se voyent encore des vestiges de cette ancienne inscription.

† Sci Micaeli
sci Silvestri papæ.
Clementi. Sixti. Urbani. Corneli. Leoni. Gregori.

† Dni Salvatoris. sci Petri.
Pauli. Andree.
et in honore omniū Apostoloru. atque omniū scorum.

† Sci Ilarii. Martini.
Remedii. Mauricii. Dionisii.
Benedicti. Severi. et in honore
omniū confessorū.

† Sce Marie. Joh.
Baptiste. Stefani. Laurenti. Sebastiani. Savini.
Eleutheri. Victorini. Anthie. Anatolie. Victorie.
et in honore omniū martirū

—

II.

† Post vastacionem Saracinoru ego Talebrandus peccator renovare et consecrare rogavi cum Sintari et Perto prbri temporibus domnio Johī pape et Tofi epo civitate Reatine et Rodulfo regi ab incarnacione dñi nri Ihu Xpi anno nonocensesimo vicesimo quarto quinta die ms december per indictio tercio decimo.

Petrus.
eps condidit
Leo archiprbt
Reatina

Voy. MARINI, évêque de Rieti, *Comment. de S. Barbara*, p. 228 et 300; cardinal MAÏ 45, 3. Le savant éditeur à qui nous empruntons cette inscription en indique ainsi le lieu : *In ecclesia S. Marie de Platea, Civitatis regalis, Reatinæ diœceseos.*

RIKKES, dans le Yorkshire, en Angleterre.

Epitaphe d'Elisabeth de Stanton au cimetière du couvent de Rikkes.

Donce Jesu de Nazareth ei mercy a Elisabet de Stanton jadis priores de cest maison.

(*Sepulcral Monuments*, t. Ier, p. CIX.)

RIMINI, dans les Etats de l'Eglise.

I.

Inscription—sur une colonne.

Au devant.

. . . tino pio
. . Valerio . . . divi Co . .
. . . pio felici
. . . . . VV. C.
. . . . . .
CCXI

De l'autre côté en grandes lettres.

D D. N N. . . . .
Maximo. . . . .
vict. . . . . .
sem. . . . . .

(*Cardinal* MAÏ, 237, 2; DONAT., p. 220, 3.)

—

II.

DDD. NNN. immpp.
Valentiniano
Valenti et Gratiano
piis felicibus ac
triumpatoribu
s imperat. . o. .
. . . . . .

(*Cardinal* MAÏ, 267, 2; DONAT, 222, 2.)

—

III.

Salle du palais, au-dessous du buste de Benoit XIV.

Benedicto XIV. P. M.
qvod
M. A. Zollivm episcopvm
patriæ dederit
civesqve alios honoribvs
avxerit
S. P. Q. Ariminensis
principi beneficentissimo
P.
A. D. MDCCLII.

(GALLETTI, *Inscriptiones Binonienses* p. 224.)

RISINGHAM, dans le Northumberland en Angleterre.

Imp.
D. C. Val.
Constantino
pient
Ang.

(*Cardinal* MAÏ, p. 242; GRUTER, p, 1179, 9; COMBDEN, *Britann.*, p. 627.)

RODEZ, chef-lieu du département de l'Aveyron, en France.

I.

Ancienne inscription gravée autour du grand autel de la cathédrale.

Deusdedit episcopus indignus, fecit fieri hanc aram.

(*Gallia christiana ; Cardinal* Maï, p. 77.)

—

II.

1501.

PRO R. IN CHº. P. B.

De Chalenconio, qui obiit 24 oct. 1501.

Hæc structura tegit Bertrandum ; condidit illam.
Istius ecclesiæ tenuit moderamina præsul.
Is castella, domos, vigil et solers reparavit.
Heu ! postquam pietatis opus prudenter amavit,
Et coluit multis annis (testantur egeni,
Parca nocens rapuit ; flevit virtutis amator.
Gressus siste tuos, ores, penses quoque tecum,
Est calcanda semel magnis, parvis, via lethi.

—

III.

Pro RDO in Chº Patre.

D. Bert. de Polignaco, episcopo Ruthenensi,
Qui viam carnis ingressus est anno 1501, die
2 novembris cujus ala requiescat in pace

Cum traheret Lachesis vitæ prædulcia fila
Præsulis atque caput redimiret infula clarum
Ecclesiæ Ruthenæ mortis Bertrandus amaris
Perfoditur telis, patrui quoque tegitur antro.
Corde suo volvant ignobiles et generosi :
Parcere Parca nequit ; rogat, ores, inclyta virtus.

Le premier de ces deux évêques, Bertrand de Chalençon, entra à Rodez en 1457, fut député aux Etats de Tours (1484) et se démit en faveur de son neveu (1494). Le nom des Polignac était Chalençon.

Le second, Bertrand de Polignac, coadjuteur de son oncle depuis 1478, lui succéda en 1494, et mourut huit jours après lui. François d'Estaing, leur successeur, fut le dernier évêque élu par le chapitre, à cause du concordat de François Ier et Léon X.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 294.)

ROMANELLA, dans les Etats de l'Eglise.

Eglise de Saint-Adrien.

Salvo D. N. Theodorico
rege gloriosissimo

(*Cardinal* Maï, 340, 4.)

ROME.—C'est le plus important et le plus riche article de notre *Dictionnaire*. Afin de guider le lecteur, nous allons donner ici, sous forme de table des matières, l'ordre dans lequel nous avons classé ses différentes matières.

A. Explication des sujets et des inscriptions tirées des Catacombes de Rome, données par M. le cardinal Maï, et reproduite dans notre Dictionnaire.
B. Inscriptions publiées par M. le cardinal Maï, toutes antérieures à l'an 1000.
1. Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des reliquaires.
2. Autels, temples, fontaines, dons, monuments divers dédiés ou restitués.
3. Donations aux églises et aux établissements religieux.
4. Inscriptions en l'honneur des rois et des princes.
5. Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes illustres.
6. Lois, monuments, édifices publics ou privés.
7. Epitaphes des martyrs.
8. Epitaphes de femmes martyres.
C. Inscriptions de Rome publiées par Mgr Galletti.
D. Inscriptions diverses.
E. Extrait du mémoire de M. Raoul Rochette sur les antiquités chrétiennes des Catacombes, relatif aux pierres sépulcrales.

Nous regrettons de n'avoir pu compléter la collection d'inscriptions de M. le cardinal Maï par l'addition des inscriptions nouvelles que fournira le bel ouvrage de M. Louis Perret, sur les catacombes de Rome. Ce grand recueil, dont une loi du 1er juillet 1851 a assuré la publication, se composera de cinq volumes grand in-folio, contenant 325 planches. Les premières livraisons sont déjà sous presse.

A.

Voici l'explication des différents sujets tirés des catacombes, que M. le cardinal Maï a fait graver et réunir sur une planche, en tête de sa collection d'inscriptions chrétiennes. Nous reproduisons aussi cette planche à la fin de notre *Dictionnaire*, en donnant des modèles d'inscriptions de différents siècles.

Le premier sujet représente à gauche le Bon Pasteur, portant une brebis sur ses épaules, à droite Daniel dans la fosse entre deux lions ; au centre, Adam et Eve auprès de l'arbre de la science du bien et du mal, où paraît le démon. Entre le sujet d'Adam et d'Eve et le sujet du Bon Pasteur est une scène champêtre : des bœufs, un bouvier, des oiseaux domestiques, une chaumière devant laquelle est assis le maître de la maison avec la *stola*. A certain détail on pourrait le prendre pour Orphée adoucissant les animaux féroces aux sons de sa lyre ; M. le cardinal Maï écarte cette explication, tout en faisant remarquer que le sujet païen d'Orphée a souvent paru dans les monuments chrétiens des premiers siècles. A droite, entre Adam et Daniel, est la suite de la scène champêtre, un laboureur nu conduisant ses bœufs, au-dessus l'épitaphe de la défunte :

Vibas (*pour* vivas) Pontia in æterno

II. Têtes de saint Pierre et de saint Paul, entre le chrisme au monogramme de Jésus-Christ, trouvées au cimetière de Saint-Hippolyte.

III. L'adoration des mages. La sainte Vierge assise tient le divin Enfant dans ses bras ; saint Joseph derrière la sainte mère étend au-dessus d'elle ses mains protectrices ; les rois mages, vêtus comme des guerriers romains, apportent leurs offrandes à Jésus. A gauche, le buste et l'épitaphe de la défunte :

Severa in Deo vivas.

IV. Tombeau de Titus enfant, qui est représenté au centre, les mains élevées pour la prière. Son épitaphe est ainsi :

Titus Eupor (*ou* Euporistus), qui vixit annos x et menses VII, decessit VIII kalendas maias in pace.

En haut, deux colombes portant le rameau de la paix.

V. Tombeau de Quiriace. Son épitaphe est ainsi

Hic posita est anima dulces innoca sapiens et pulcra nomine Quiriace que vixit annos III, menses III, dies VIII. Deposita in pace IIII idus januarias consulibus dominis Teudosio Augusto II, et Merobaude viro clarissimo III.

A la suite, la colombe tenant le rameau. Ce monument est, comme l'on voit, du deuxième consulat de Théodose, et du troisième consulat de Merobaude, c'est-à-dire de l'an 388. Il n'y a pas d'autres monuments qui mentionnent le troisième consulat de Merobaude. Le mot *innoca* qui se trouve dans l'épitaphe est pour *innocua*.

VI. Tombeau d'Axungius, jeune enfant. A gauche, l'enfant les mains étendues comme celui qui prie ; au-dessus de lui, le monogramme du Christ, au bas la colombe avec le rameau. A droite, l'épitaphe :

Parentes filio Axungio benemerenti in pace, qui vixit annis VI, menses X ; depositus VI kalendas octobris.

Voici les explications mêmes de M. le cardinal Maï sur ces différents sujets.

Ad specimen lapidum christianorum delegi sex, qui bibliothecæ Vaticanæ parietibus inter alios adfixi sunt, et imaginibus aliquot rudi arte exornati.

I. Habet imagines Adami et Evæ, Pastoris boni cum ovibus, et Danielis nudi orantisque inter duos leones ; quas ipsas imagines cernere licet etiam in prima vitrorum sacrorum tabula a Bonarotio editorum, cujus commentarium legere pretium operæ erit. (Mirum quippe, quomodo res adeo tenuis atque in speciem vilis, cujusmodi ea vitrorum fragmenta sunt, summo viro explicandæ eruditionis innumeræ et optimæ occasionem præbuerit.) Adest etiam delineatio villæ. Ante ædes paulo nobiliores dominus sedet stolatus; deinde tugurium rusticum ; bubulcus flagello boves territans; servus rusticus eos caula veluti concludens ; alius junctis tauris, nudus ut ait poeta, arat. Denique catelli atque gallinæ. Pro villæ domino cogitaveram primo de Orpheo plectrum tenente qui belluas sono mulceret. Et sane Orpheum inter symbola Christianorum monumentorum numeratum scio, deque eo docte Aringius loquitur, *R. S.* lib. VI, 21 ; verumtamen in hoc lapide ornatus ejus ab illo nimis differt, quem in Vaticano Virgilio vat., et apud Bottarium, *R. S.*, t. II, tab. 63 et 71, spectamus. Epigraphe : *vibas (vivas) Pontia in æterno.* Littera *i* voc. *Pontia* latet in *a* oblonga.

II. Petrus et Paulus apostoli, quos inter Christi monogramma. Lapis inventus in cœmeterio S. Hippolyti, quem rudi ultra rei veritatem opere exhibet Boldettus, p. 193, cum alia quoque epigraphe, quæ apud eum legitur, et in lapide adhuc superest.

III. Deipara sedens cum puero Jesu in gremio. Retro Josephus conjux. Stella imminet. Coram Magi tres cultu barbarico, cum pileis phrygiis et palliis, qualis est oratorum Trojanorum ad Latinum regem habitus in Virgilio vat., qui pariter eodem corporum gestu munera offerunt, ut hic Magi : quorum obsequium in Christianis monumentis exprimi solitum occurrit etiam apud Spretum, *Inscr. Ravenn.*, t. I, tab. 8, et apud Aringium in sarcophago, *R. S.*, lib. III, 22, t. I, p. 617; et sæpe alibi ; deque ea re late disserit idem Aringius, op. cit. lib. VI, 2. Legendus insuper elegantissimus Bonarotius, *Vitr.* tab. 9, fig. 3, p. 68-71.

IV. Titus Eupor (seu Euporistus) puer decennis manibus elatis, qui est orantium in christianis lapidibus habitus. Columbæ seu pulli cum ramis.

V. In hac inscriptione tertius apparet Merobaudis consulatus cum magno Theodosio iterum consule, id est anno 388. Erat autem incognitus hactenus hic tertius Merobaudis consulatus : namque et Muratorius in *Annalibus Italiæ* ad hunc annum adnotat cum Idatio, Cynegium Theodosii collegam mortuum esse in consulatu mense tertio ; sed quisnam ei suffectus fuerit, non dicit : nunc vero cognoscimus suffectum Cynegio fuisse Merobaudem. Item in inscriptione occurrit vocabulum *innoca* lexicographis fortasse adnotandum, nisi forte malint judicare mendum fabrile pro *innocua*.

VI. Puer Axungius sexennis orans manibus passis, et tanquam ad Dei conspectum admissus admirans. Superne Christi monogramma, inferne columba cum ramusculo, quæ avis innocentiæ æternæque pacis index videtur.

B.

Inscriptions de Rome publiées par M. le cardinal Maï, *toutes antérieures à l'an* 1000.

CHAPITRE PREMIER.

Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des châsses et reliquaires.

I.

Sur le piédestal de la statue de Constantin que l'empereur fit placer lui-même à Rome. (Eus. *Vit. Const.*, I, 40.)

[Imp. Cæs. FL. Constantinus maximus
triumphator P. F. aug.]
hoc salutari signo
quod verum fortitudinis argumentum est
urbem vestram tyrannico iugo
liberatam servavi

S. P. Q. R. in libertatem asserto
pristinum decus nobilitatis splendoremque restitui (1).

—

II.

Autrefois dans la basilique du Vatican,

Sur une croix de bronze que Constantin le Grand plaça sur le tombeau de saint Pierre (*Anast.*, cap. 34).

Constantinus. aug. et Helena. aug.
Hanc. domum. regalem.
simili. fulgore. coruscans.
aula. circumdat (2).

(1) Hanc inscriptionem posuerat quintam in collectione sua ms. Marinius; ego vero feci primam; tum quia quæ Marinio prima est (nunc p. III, 1.), ne Christiana quidem fortasse est, ut postea dicetur; tum quia Romanæ urbi magis honorificum et gratum fore mihi videbatur si hac insigni Constantini magni epigraphe volumen exordirer. Cæteroquin in lapidibus haud exstat nunc hæc inscriptio; verumtamen Eusebius, *Vit. Const.*, I, 40, ex eoque *Chronicon Alex.* Olymp. 275, testantur Latina lingua jussu Constantini positam fuisse; ipse vero Eusebius Græce recitat sic : Τούτῳ τῷ σωτηριώδει σημείῳ, τῷ ἀληθεῖ ἐλέγχῳ τῆς ἀνδρείας, τὴν πόλιν ὑμῶν ζυγοῦ τυραννικοῦ διασωθεῖσαν ἐλευθέρωσα· ἔτι μὲν καὶ τὴν σύγκλητον καὶ τὸν δῆμον Ρωμαίων τῇ ἀρχαίᾳ ἐπιφανείᾳ καὶ λαμπρότητι ἐλευθερώσας ἀπεκανέστησα. Variat *Chronicon. Alex.* ἀπὸ ζυγοῦ δουλείας τοῦ τυράννου Μαξεντίου. Ergo Latina verba hujus inscriptionis recentiorum hominum sunt, eaque sane variant, v. gr. apud Baronium ad an. CCCXII, et apud Eusebii *Chronicique Alex.* interpretes. Marinius secutus erat Valesianam Eusebii interpretationem, ita tamen ut titulum *imp. Cæs.*, etc., qui deest in Græco textu, suppleverit ex Panvinio *de* VII *Urbis eccl.*, p. 203, recteque transtulerit ad initium inscriptionis verba quæ Panvinius in calce collocaverat. Ego titulo addidi *triumphator*, admonente *Chronico Alex.*, in quo legitur νικητής. Verba etiam aliquot in aliorum latina interpretatione immutavi, ut Græco exemplari pressius insisterem. Porro Nazarius, *in Paneg.*, cap. 31, de Constantini adversus Maxentium triumpho loquens, videtur præ oculis habuisse nostram inscriptionem. Sic enim loquitur : *Non agebantur quidem ante currum vincti duces, sed incedebat tandem soluta nobilitas : non conjecti in carcerem barbari, sed educti e carcere consulares : non captivi alienigenæ*, etc., *sed Roma jam libera*, etc. Item auctor anonymus *Panegyrici* in eumdem Constantinum, cap. 20, de Constantino post victoriam ingresso Urbem ait : *Quid ego de tuis in curia sententiis atque actis loquar, quibus senatui auctoritatem pristinam reddidisti?* Sic loquitur etiam Eusebius, lib. cit., cap. 41. — A. Maius. — Les notes signées des lettres A. M. sont du cardinal Angelo Maï. Les notes signées Mr. sont de Gaetano Mazini, auteur du recueil manuscrit des inscriptions chrétiennes qu'a publié M. le cardinal Maï.

(2) Anastas., in *Vit. S. Silvestri*, tom. I, p. 92, ed. Vign. — In aliis codd. est *cum Helena* et *regali fulgore coruscantem;* item *regali aulæ simili fulgore coruscantem circumdat;* item *regali simili fulgore.* Panvinius, *De* VII *Urb. eccl.*, p. 40, habet *regali coruscantem auro circumdant.* Vegius *De Reb. antiq. basil. Vat.*, lib. II, 3, in cruce tantummodo scriptam ait : *Constantinus aug. et Helena aug.* (et sic Manlius apud Bolland., Jun. tom. VII, p. 38. *Vide* etiam Torrig., p. 49; Blanchin., Anastas., tom. I, p. 42. Ciampin., *De sacr. Ædif.*, p. 42.) ita ut alia verba in alia fortasse (imo credibiliter M.) basilicæ parte scripta fuisse videantur. Cæteroquin inscriptio sic integra legitur etiam apud auctorem *Vitarum Pontiff.* editarum a Blanchinio, in prol. ad Anast., tom. IV, p. 5. *Videsis* demum quæ aiunt Blanchinius aliique in adn. ad. Vit. S. Silvestri. — Cajetanus; Marinius.

III.

A la basilique du Vatican.

Sur un reliquaire en forme de croix renfermant une partie de la vraie croix, envoyée à Rome par l'empereur Justin le Jeune et l'impératrice Sophie.

Ligno quo Christus humanum subdidit hostem
Dat Romæ Iustinus opem et Socia decorem (1).

—

IV.

*Sur une croix d'airain au maître-autel de la basilique d'*Ostie, *à Rome.*

Crux
Romanorum victoria.
Romanorum arma.
Romanorum salus.
Romanorum fortitudo.

Christus
Imperat in sæcula.
Regnat in æternum.
Dei Filius vincit.
Iubar Regni Romanorum.

Stephanus junior Papa fecit (2).

—

V.

A Sainte-Marie in Porticu.

Sur une croix sculptée sur une lame d'argent. On lit sur la haste perpendiculaire de la croix.

De ligno
crucis
Dñi. de
Veste
Scā Maria

Sur la traverse horizontale, on voit l'image de la sainte Vierge, avec le mot Mater, l'image de saint Jean, S. Johs. On lit ensuite :

S. Petru.
et S. Paulus,
Sca. Barbara
GG. (3)
aurifes
serbus
De. ser-
bus Dei.

GG. aur. cum Benedicta conjuge mea.

(*Cardinal* Maï, p. 6; Borgia, *De Cruce Velit.*, p. 204.)

—

VI.

Dans le musée du collége romain.

Inscription sur bronze.

IHS XPS salbator mundi

(1) De hac cruce atque inscriptione, quoniam exstat copiosus Stephani Borgiæ commentarius, satis consultum studiosis videtur. Versus autem secundus felici sane conjectura corrigitur scribendo *sociatque;* sed quis erratum fabrile credat *et socia* pro *sociatque*, vivente tum, imo et donum conjunctim mittente, regina Justini conjuge? — A. M.

(2) Margarini, n° 487, d'après Panvinio, p. 77, qui rapporte cette inscription au pape Etienne II, (Muratori, p. 1944.)

(3) *Gregorius*, nom de l'orfévre donateur.

primus et nobissimus
agnus D̄ī qui tullit
peccata mundi
miserere nubis amen.

—

VII.

Au musée du Vatican.

† XPS. REX †
† venit. in. pace. †
† et. † Deus homo. †
† factus. est †

—

VIII.

A saint Georges au Voile d'or.

Sur le mur à gauche en entrant.

† .XPS. REX. †
† venit. in. pace. †
† et. Deus. homo. †
† factus. est. †

—

IX.

Site inconnu.

Theodosius pater, Eudocia cum conjuge, votum
Cumque suo supplex Eudoxia nomine solvit.

Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, mourut en 458, Eudoxie, femme d'Arcade, mourut en 404. On ne sait à laquelle des deux princesses se rapporte l'inscription précédente.

(GRUTER, 1174, 6; MAÏ, p. 13.)

—

X.

A la bibliothèque du Vatican.

Pierre antique, trouvée en 1749, près des Thermes de Dioclétien.

Partie antique de l'inscription.

Sanctis. marturibus
Papro. et Mauroleoni.
domnis. votum. redd. ✠.
Camasius qui. et Asclepius. et Victorin.
nat. H̄. IIIX. kal. octob.
pueri. qui vot. H̄. Vitalis. Maranus.
Abundantius. Telesfor...

Partie postérieure.

Domnis. sanctis
Papro. et. Mauroleoni
✠ marturibus ✠
Camasius qui et Asclepius et Victorina vot. redd.
natal. hab. D. XIII. kal. octob.
...rane Vitalis
...ti. Teles [pos.] (1).

—

XI.

Site incertain.

Balbilla votum debitum reddo tibi (2).

—

XII.

Asterius comis pictorum et Syra cum suis votum solvere (3).

—

XIII.

A Saint-Michel, dans la cité Léonine.

D
D S
I B
C O
H E
V E
M E
D R
E O
O D
B N
A V
S M
I
L
I
V
S (4)

—

XIV.

Provenant du cimetière de Sainte-Cyriaque, avec une fiole de sang.

Petrus et Pancara botū (*sic*) po-
suent (*sic*) marture Felicitati (5).

—

XV.

Sur une urne découverte sous le grand autel de la basilique Libérienne, qui était fait avec des mosaïques et des marbres rapportés de la grotte de Bethléem.

† Suscipe, intemerata Virgo, preces famuli tui Pascalis papae.
† Tuere Christe famulum tuum Pascalem papam.

(1) Legesis GARAMPIUM *De B. Clara*, p. 74; MAMACHIUM, *AA.*, ch. 2, p. 1. 466, 467; ne alios nominem. ZACHARIAS, *Hist. lit.*, t. II, p. 533. Iætandum ait, quod tam vetere ætate *jam domini* vocentur martyres, iisque vota reddantur. Mendosa vero exhibetur inscriptio a P. Merenda, Romæ licet degente, oper. S. Damas. p. 231. — Mr. — Exstat adhuc lapis in Bibliotheca Vat. — A. M.

(2) GRUTER, 1171, II, ex cod. palat., p. 601; FLEETWOOD, p. 367. — Mr.

(3) GRUT., p. 1171. 13. ex cod. Pal., p. 60, et FLEETW. p. 363. — Mr. — Fleetwoodus legendum monet *comes*, et fortasse etiam *pistorum*; quod postremum vix probo. — A. M.

(4) Explicandum videtur : *dedicavit hoc donum Deo Basilius.* — Mr.

(5) BOLDETTUS, p. 431; MURATORIUS, 1925, 23, BLANCHIN., *Hist. eccl.*, t. I, sæc. II, n. 54, part. III, p. 489. VICTORIUS, *Dissert. philol.*, p. 74.

† Intende voci orationis meae rex meus et Deus meus Pascalis papæ.
† Exaudi Domine vocem servi tui Pascalis papæ (1).

—

XVI.

A l'église des SS. Cosme et Damien.

Sur une grande plaque fixée au mur.

† Constat nimirum diletissimi (*sic*) frs de promissio (*sic*) que ex corde fecimus coram Dō et scīs eius ut unusqsq. nostrorum frs sacerdotes et epos et posteris nrīs sacerdotes im (*sic*) perpetuū qualiscumq. ex. hac luce migraverit. XL. missas pro eius anima per unumquemq. sacerdotum qui superstites st̄ canere promittimus. Si tam infirmitas fuerit occupatus, non reputēt ei in peccatū. Et si receptus fuerit pristin. sanitate, hæc omnia quod supradictum est adimpleat. Qui vero custus (*sic*) et observator fuerit habeat benedictionem Dei patris omnipotentis et fili et sps scī. et celestem (*sic*) regnum possideat cum omībus scīs. Et qui hoc non observaverit, sit anathematis vinculo innodatus et a regno Dei separatus. Ista vero promissio facta fuit ante sacrū scm dominicum altare huius aulae. temp. dom. Iohī. XIIII. PP. mense feb. die. XXII. indic. XII anno domc. incarnationis. DCCCCLXXXIIII. ☧
Bened. sacr. exarav. ort. pro. me. peccat (2).

—

XVII.

A saint Jean et saint Paul, en belles lettres capitales.

† Constat nimirum dilectissimi frs. de promissione quam ex corde fecimus coram Deo et SS. eius ut unusqsq. nrum frs sacerdotes et posteri nostri sacerdotes in perpetuum qualiscumq. ex hac luce migraverit XL. missas pro ei. anima per unumquemq. sacerdotum qui superstites st̄. canere promisimus. Si tn̄. infirmitate fuerit occupatus, non reputetur ei in pctm. et si receptus fuerit in pristinam sanitatem, omne quod supradictum est adimpleat. Qui vero custos et observator fuerit,

(1) ZACHARIAS, *Hist. litt.*, t. II, p. 534. Confer ANASTAS. in Paschal., n. 30.

(2) BARONIUS, t. XVI, p. 272; TURRIGIUS, p. 457, apud quem legitur postremus quoque versus qui nunc in lapide desideratur, quia pars illa, ut reor, saxi præcisa fuit. *Vide* etiam B. THOMASIUM, t. VII, p. 29. Jam in *Historia ecclesiæ SS. Cosm. et Dam.*, p. 57, dicitur Joannes XIV creatus papa die XVI. julii an. CMLXXXIV, ita ut sit mendum in lapide mensis februarius. (Hinc Baronius legendum existimat 985 pro 984. — A. M.) — Plurimi facit hanc inscriptionem Mabillonius in *Annal. Benedict.* Supra lapidem veterem posita fuit novella inscriptio hæc: « Urbanus VIII. P. M. monumentum hoc, quo priscorum patrum erga fidelium defunctorum animas pietas declaratur, ad retinendam rei memoriam hic voluit collocari A. sal. MDCXXXII. pontif. X. » — Mr.

Legi ipse hanc inscriptionem die XXVIII. maii an. MDCCCXXVII, quæ perbonis litteris est exarata. Porro quod attinet ad incruenta sacrificia pro defunctorum animabus celebranda, aliud insigne monumentum nuper ego protuli (SS. Nicetæ et Paulini opuscul. ined., p. 57) ex chronico quodam Aquilciensi, in quo Severus patriarcha sæc. VI, testamento mandat, ut pro se missæ singulis sabbatis celebrentur. Item in pervetere ms. necrologio Fuldensi pactum quoddam exstat sæculo IX, initum de expiandis incruento sacrificio tum solemni tum etiam privato defunctorum animabus. Fuldense monumentum Romanæ inscriptioni apprime consonum hic collocare placet. « Anno dominicæ incarnationis DCCLXIII, mense martio, XXXI die ejusdem mensis, convenit atque complacuit inter illos quorum nomina inferius scripta sunt, ut unusquisque illorum singulis annis generaliter pro omnibus vivis X psalteria vel X missas cantet vel perficiat. Si aliquis eorum languore correptus infirmetur, cæteri qui potentes sunt viribus, si in vicinitate positi, visitent eum et solacia præbeant. Atque si in tanta infirmitate teneatur, ut horas canonicas non possit persolvere, unusquisque valentium, ex quo hoc audierit, quotidie quandiu in infirmitate teneatur, V psalmos pro eo Domino reddere curet. Si quis eorum metam hujus vitæ reliquerit, unusquisque superstitum pro anima defuncti infra triginta diebus (*sic*) postquam audierit, tria psalteria et tres missas, vigilias quoque XII, totidemque vesperas cantet vel cantari faciat. Pro patre quidem et matre, fratribus sororibusque psalmos L, vigiliam quoque vesperamque impendat. Pro cæteris vero defunctis eadem affinitate conjunctis, ordinem XXX psalmorum persolvat. In circulo vero anni pro animabus defunctorum unusquisque XII missas aut XII psalteria cantet vel perficiat. Si duo continuatim, id est si unus in alterius XXX, diebus moriatur, decantetur eis simul quod supra constitutum est. Singulisque annis generaliter omnium defunctorum in III feria quæ constat ante palmas, habeant memoriam et celebrent jejuniis, psalmodiis, missis, atque eleemosynis. » Fuldense hoc fragmentum ego fidelissime ex authentico monasterii codice antiquissimo exscripsi. At LEIBNITIUS *Script. Brunsw.*, t. III, p. 759, valde infideliter mendoseque, nescio cujus socordia, edidit; nec nisi unum errorem in calce præfationis emendavit. — A. M.

habeat benedictionem Dei p̄ris omnipotentis et fili et s̄ps s̄ti
et caeleste regnum possideat cum omnibus SS. Qui et hoc non observaverit,
sit anathematis vinculo innodatus et a regno Dei separatus (1).

—

XVIII.

Vestibule du temple de Saint-Adrien, au Forum.

Sur une plaque de pierre en deux fragments, faisant partie autrefois du pavé de l'église.

† Constat nimirum dilectissi f̄res de promissio, que
ex corde fecimus coram Deo et s̄cis eius unusquis-
que nostrorum frts sacerdotes nostris et posteris
sacerdotes in perpetuum qualiscumque ex hac luce mi-
graverit XL. missa pro eius animam per unumquemque
sacerdotes qui supersunt canere promittimus. Si tamen in-
firmitate fuerit occupatus, non reputetur in peccatum.
Et si receptus fuerit in pristinam sanitatem, omnia quod supra
dictum est adimpleat. Qui vero custos et observator fu-
erit, habeat benedictionem D̄i patris omnipotentis et fili et s̄pu
s̄ci, et celest̄e regnū possideat cum omnibus sanctis. Et qui hoc
non observaverit, sit anathematizatus vinculo innodatus
et a regno Dei separatus. Ista vero repromissio facta fuit ant-
e sacrū s̄cm dominicū altare Baptiste Iō̄is t̄epre B. Iohis VX. PP. M.
in die XXVII. ind. VII t̄eporib. dom̄ Leoni archipresbyteri. Benedictus.
Iohs. Benedictus. Sergius. Stefanus. Benedictus Petrus. Iohs.
Ego Bene. cū frb meis plūm (2) et absol.

†

Romæ (3).

—

XIX.

Sainte-Marie en Cosmedine.

Sur le pavé à gauche en entrant.

Constat nimir. dic̄l. fr...
missi.. ex corde fecimus c..
s̄cis eius ut un̄quisq. nostr..
sacerdotes et posteris n̄r...
cerdotes in perpetūū qualis... (4)

—

XX.

Sur une croix antique placée dans une cour du palais Capponi.

Τῆς εὐσεβείας ὁ προεκλάμπων τύπος
καὶ πίστεως τῆς ἐν Θεοῦ.

—

XXI.

Chez le cardinal Zelada.

Sur une colonnette soutenant une treille.

ΑΨΩ Εὐχὴ Ἀλαφινοῦ καὶ Σευήρας.
Μάκαρις υἱὸς αὐτῶν ἐπλήρωσεν.

—

XXII.

Vers écrits sous un portrait de saint Grégoire le Grand fait par ordre du pape lui-même :

Christe potens Domine nostri largitur honoris.
Indultum officium solita pietate guberna.
Gregorius Silviæ matri fecit.

Sur le livre que le pape tient ouvert, on lit :

Vivit anima mea et laudabit te
Et judicia tua adjuvabunt me.

(*Voy.* JEAN LE DIACRE, *Vita S. Greg.*, IV, 84; ALEMANNI, *De pariet. Lateran.*, p. 40; ROCCA, *Schola in B. Gregor.*, Rome, 1597, p. 1, 2; BARONIUS, t. XI, p. 56; MABILLON, *Annal. Bened.*, t. I, p. 476, 477; BOLLANDISTES, *Propyl.*, p. 177; *cardinal* MAI, p. 20, n° 1.)

—

(1) RONDININUS, *De Basilica Urb. SS. Ioh. et Paul.*, p. 141, qui legit perperam *permissione*, et alia plura arbitratu suo pervertit. — A. M. — Confer etiam TURRIGIUM., p. 456. — Mr. — Legi egomet eodem tempore quo præcedentem inscr. Notanda vero est in hoc lapide orthographia melior, quamquam litteræ speciosiores in præcedente videntur. Apparet igitur hanc e superiore fuisse sumptam, emendatis barbarismis. — A. M.

(2) Turrigius explicat *completum*. Sed melius Marinius *complevi et absolvi*. — A. M.

(3) Marinius, in sua coll. ms. imperfectissimam lacunisque deformem exhibet hanc inscriptionem, uti etiam DONIUS, XX, 78. Id cur ab eo fiat, non video; quoniam exstat, Marinio non inscio, integra apud TURRIGIUM, p. 455, unde ego sumpsi. Cæteroquin ipsum lapidem, post instauratam nuper S. Hadriani ecclesiam, non inveni. Porro, Turrigius qui integrum legebat lapidem S. Hadriani, nonnisi tenue fragmentum vidit alterius lapidis in SS. Joan. et Paul.; quem egomet lapidem nunc apprime integrum legi. — A. M.

(4) Legi egomet lapidem die XI junii MDCCCXXVII. Apparet autem complures ecclesias urbanas, dum invicem imitantur, ejusdem voti exemplaria multiplicasse. — A. M.

XXIII.

Au musee du Vatican, sur un autel rond.

Θεῳ ὑψίστῳ εὐχὴν ἀνέθηκεν
κλαυδία πιστή.

—

XXIV.

Eglise de Saint-Apollinaire près de la place Navone.

Sur l'architrave d'une antique porte du portique.

Autour de l'image du Sauveur.

Ad me ponderibus pressi, recreabo, venite.
Sum requies tranquilla Deus, sum vita, salusq.

Autour de l'image de saint Pierre.

Christi iam fidei docto satis Apollinari
Sume Ravennatum, Petrus inquit, pontificatum.

Autour de l'image de saint Apollinaire.

Tu qui cum Petro Deus omnipotens operaris
Præceptore meo, mecum nec non operare.

Sous l'architrave.

Currite christicolæ, templum ingredite cuncti·
Sit pax intranti, redeunti gratia sancti (1).

—

XXV.

Basilique de Sainte-Marie Transtevère.

. . ncere (2) supplicib. properas qui sidera verbis
Infusasqu.. . . on tendis in astra praeces (*sic*) ℔
Hic pete quo Dominus præsentem commodat aurem ℔
Hac nullus hominum tristis ab arce redit ℔
Nullus (3) hoc fructus pereunt sub culmine voti
Iulius (*sic*) hic Christum q. cupis ille vocat (4) ℔
Hic duo pro populis dominum suffragia flectunt :
Cum pariter templum sancta Maria tenet ℔
Omnibus in templis quod iussit (5) gratia praestat.
Hic et peccantis inpetrat alma fides ℔
Hinc exauditus Crescentio (6) reddit honorem,
Qua instructis aditis vota secunda tulit (7),

—

Virgo parens hac luce Deumque virumque creavit,
Gnara puerperii, nescia coniugii.
Obtulit haec iussis uterum, docuitque futuros,
Sola capax XPI quod queat esse fides.
Credidit et tumuit, verbum pro semine sumpsit ;
Saepserunt magnum parvula membra Deum.
Fit fabricator opus ; servi rex induit artus ;
Mortalemque domum vivificator habet.
Ipse sator semenque sui matrisque creator,
Filius ipse hominis qui pater est hominum.
Affulsit partus, lucem lux nostra petivit,
Hospitii linquens hostia clausa sui.
Virginis et matris servatur gloria consors :
Mater dans hominem noscere, virgo Deum.
Unius colitur duplex substantia nati ;
Vir Deus ; haec duo sunt ; unus utrumque tamen.
Sps huic genitorque suus sine fine coherent :
Triplicitas simplex, simplicitasque triplex.
Bis genitus sine matre opifex, sine patre redemptor ;
Amplus utrisq. modis, amplior unde minor.
Sic voluit nasci domuit qui crimina mundi ;
Et mortem iussit mortuus ipse mori.
Nostras ille suo tueatur nomine vitas :
Protegat ille tuum Gregori praesulem genus (1).

—

XXVI.

Sur une ancienne image de saint Pierre.

Solve iuvante Deo terrarum Petre catenas,
Qui facis ut pateant caelestia regna beatis.
Ipse tua, Petre, disrumpi vincula iussit,
Qui te constituit mundanos solvere nexos (2).

—

His solidata fides, his est tibi, Roma, catenis
Perpetuata salus : harum circumdata nexu
Libera semper eris. Quid enim non vincula prae-
[stent,
Quae tetigit qui cuncta potest absolvere vincta ?
Hæc invicta manu vel relegiosa triumpho
Moenia non ullo penitus quatientur ab hoste.
Claudit iter bellis qui portam pandit in astris (3).

—

XXVII.

Eglise de Saint-Sébastien hors les Murs.

Pierre incrustée près de l'autel où repose le corps du saint. — Lettres antiques.

+ In isto loco promissio vera est
et peccatorum remissio : splen-
dor et lux perpetua, et sine fine
letitia, qua meruit XPI mar-
tir Sebastianus (4).

(1) Hugonius, *Station.*, p. 285. *Confer* etiam Allegrantiam *Expl. monum.* p. 31. Mr. — Equidem incassum quæsivi post renovatam S. Apollinaris ecclesiam has inscriptiones. — A. M.
(2) Corr. *tangere.* — A. M.
(3) Corr. *nullius.* — A. M.
(4) Schedæ Celsi Cittadini, *quæ cupis interrogat.* — Mr.
(5) Schedæ Cittad., *justis.* — Mr.
(6) Sch. Cittad., *Crescenti.* — Mr.
(7) Exstat inscriptio in codice Donii p. 586, ad quem pervenit e schedis Vaticanis. — Mr. — Equidem hanc epigraphem nequidquam in prædicta basilica vestigavi. — A. M.

(1) Gruterus, p. 1174. 3. e codice Palatino : Fleetwood, p. 534. — Mr. — Contuli egomet codicem, p. 70 ; sicque revera se habere ultimum quoque versum deprehendi. — A. M.
(2) Grut., p. 1175. 10. e cod. pal. (p. 76, qui habet *nexos*, non *nexus* ut alii) ; Fleetw., p. 464 ; Baron., t. VII, p. 514 ; Borgia *Confess. Vat.*, p. 185 ; Rocca, *De campanis*, p. 90. In alio codice item antiquo primi duo versus ponuntur *in iconia S. Petri.* Item pro *juvante* legit Rocca *jubente*, ut est in graduali missæ S. Petri. — Mr.
(3) Grut., p. 1174, 4, e cod. Pal. (p. 71) ; Fleetw., p. 507 ; Baron., t. VII, p. 513. *V.* Monsacratum, *De caten.*, p. 8. — Mr. — Item Cancellarium de eodem argumento cap. 14. Sunt autem subdiaconi Aratoris versus. — A. M.
(4) Verba sunt angeli ad S. Gregorium M. sacris operantem ad dictam aram, ut ibidem affixa tabula docet. — Mr. — Legi egomet exemplar ipsum litteris pulchris magnisque exaratum. — A. M.

XXVIII.

Après le baptistere de Latran, vers l'ouest, au péristyle de l'oratoire de la Sainte-Croix construit par le pape Hilaire.

Introibo. in. domum. tuam. et. adorabo. ad. templum. sanctum. tuum. in. timore. tuo (1).

—

XXIX.

Vers de Pierre, le référendaire, dans la basilique de Sainte-Marie.

Qualiter intacta processit virgine partus,
Utque pati voluit natus, perquirere noli.
Haec nulli tractare licet, sed credere tantum (2).

—

Nunc quoque (3) tristes veniunt et laeti recedunt.
Nec miror pulchrum fieri quod XPS adornat (4).

—

XXX.

Au palais de Latran.

Dans les appartements construits par saint Léon III.

Deus cuius dextera beatum Petrum ambulantem in fluctibus ne mergeretur erexit, et coapostolum eius Paulum ter naufragantem de profundo pelagi liberavit; tua sancta dextera protegat domum istam, et omnes fideles convivantes qui de donis apostoli tui hic laetantur; qui vivis et regnas cum Deo patre in unitate spiritus sancti Deus, etc. (5).

—

XXXI.

Dans l'église de Saint-Anastase, qu'édifia le roi Leutbrand, en Italie.

Continet ista manus mundum, prosternit elatos,
Et humiles erigit, iuste miserata roganti (6).

—

XXXII.

Sur l'architrave de la grande porte de l'église de Sainte-Pudentienne.

Ad requiem vite (*sic*) cupis, o tu quicumque venire,
En patet ingressus fueris si rite reversus.
Advocat ipse quidem via dux et ianitor idem,
Gaudia promittens et crimina quaeque remittens.

(Ici un homme tenant un livre de la main droite.)

Hic cunctis vite (*sic*) pastor dat dogmata sancte.
Sancte precor pastor pro nobis esto rogator.

(Ici une vierge avec un fanal.)

Virgo Pudentiana coram stat lampade plena.
Protege praeclara nos virgo Pudenq.tiana (*sic*).

(Un agneau.)

Hic agnus mundum restaurat sanguine laps*um*
Mortuus et vivus; idem sum pastor et agnus.

(Une vierge avec un fanal.)

Occurrit sponso Praxedis lumine claro.
Nos, pia Praxedis, prece sanctas confer ad edis.

(Un homme tenant un volume.)

Almus et iste docet Pudens ad sidera cales (7).
Te rogo, sancte Pudens, nos purga, crimina tru-
dens (8).

—

XXXIII.

Dans les cryptes de la basilique de Saint-Pierre.

Exaudi no*s*. omn̄p. et. misericors. D̄s *et famulum tuum*
Gregorium ter*tium*. quem. tua. gratia. iussit *esse pastorem, per haec quae*
agimus. aeternae. beatitudini. et. consortio, tuo *aggreges eique pro cat*holica. fide. religionis. XPianae. praemia. vitae aeterna*e et refri*gerii. cum. fidelibus. tuis. praepares. mansionem. Per *D. N. I. Ch.* ℣
Haec D̄ne. oblat. sanctifica. et. animam. famuli. tui. Grego*rii*
*maculis emu*nda. et perpetuæ. vitae. facias. esse. par*ticipem*
Domine indulgentia. tua. animam. famuli. tui. *Gregorii*
*cor*poris. et. sanguinis. participatio. sacr*a*
saginet. et. sempiterna. redemptione. mun*iat* (9).

(1) Panvinius *De* vii. *Urb. eccl.*, p. 164; Raspo-nus *De basil. Later.*, p. 232. — Mr.
(2) Burmannus, *Anthol.*, t. II, p 657. — Mr.
(3) Corrige *huc quique.* — A. M.
(4) Grut., p. 1171, 12, ex cod. pal.; Fleetw., p. 532. — Mr. — Mendose autem in Marinii schedis et apud prædictos editores *adorat*. Habet enim *adornat* codex Pal. p. 60. — A. M.
(5) Panvinius *De* vii. *Urb. eccl.*, p. 184, quem vide Raspon., p. 326.
(6) Grut., p. 1168, 9, ex cod. pal. (p. 48.); Fleetw., p. 526.
(7) Sic Marinii scheda; sed apud alios vidi *calles*.
(8) Ciampin., *Vet. Monum.*, t. I, p. 26; Blanchin., *Hist. eccl.*, part. III, p. 480; Panvin., *De* vii *Urb. eccl.*, p. 267, cum varietate. (*Requiem vitæ accipere* dicitur apud Lactantium, *De Mort. pers.*, p. 24). Martinellus, in *primo crucis tropæo*, p. 53, edit hos versus, existimatque anni dccclxx, sub Adriano I. — Mr. — Equidem volui hos versus ad S. Pudentianam legere; sed partim sublimitate scripturæ impeditus sum, partim etiam nonnullis stemmatibus incommode ibi collocatis.
(9) Dionysius, *Crypt. Vat.*, tab. viii; Turrig., p. 86

—

XXXIV.

Sur le fronton de l'ancienne église de Saint-Pierre.

Credite victuras anima remeante favillas
Rursus ad amissum posse redire diem.
Nam vaga bis quinos iam luna resumpserat orbes,
Nutabat dubia cum mihi morte salus.
Inrita letiferos auxit medicina dolores ;
Crevit et humana morbus ab arte meus.
Pro quantum Petro largitur Christus honorem !
Ille dedit vitam, reddidit iste mihi (1).

—

Ianitor ante fores fixit sacraria Petrus ;
Quis neget has arces instar et esse poli ?
Parte alia Pauli circumdant atria muros.
Hos inter Roma est : hic sedet ergo Deus (2).

XXXV.

Sur l'arc de l'église, près d'une image de Saint-Pierre.

Ianitor hic caeli est, fidei petra, culmen honoris,
Sedis apostolicae rector et omne decus (3).

—

Iam dudum quod fama refert te Graecia misit ;
Sanguine mutasti patriam, civemque fratremque
Fecit amor legis. Sancto pro nomine passus
Incola nunc Dni servas qui altaria XPI,
Ut Damasi precibus faveas precor inclyte martyr (4).

XXXVI.

Basilique de Saint-Sébastien (5).

Hic habitare (6) prius sanctos cognoscere debes,
Nomina quisque Petri Pauli periterque (7) requiris·
Discipulos oriens misit quod sponte fatemur.
Sanguinis ob meritum Christum per astra secuti
Aetherios petiere sinus regnaque (8) piorum.
Roma suos potius meruit defendere cives.
Haec Damasus vestras referat, nova sidera, laudes.

—

Heraclius (9) vetuit lapsos peccata dolere,
Euschius miseros docuit sua crimina flere.
Scinditur in partes populus gliscente furore,
Seditio caedes (10) bellum discordia lites.
Extemplo (11) pariter pulsi feritate tyranni
Integra cum rector servaret foedera pacis
Pertulit exilium omnino sub iudice laetus
Litore trinacrio mundum vitamque reliquit.
Damasus (12).

XXXVII.

Eglise de Saint-Laurent hors les Murs.

Haec est aeterno florens et grata iuventus,
Sanguine quae fuso pulchra trophaea tulit.
Ibant ut sererent quae semina pulchra ferebant,
Et lacrymis flentes immaduere genae.
Nunc de messe suis portantes farra maniplis
Laetitia redeunt se comitante nova (13).

—

Hic positus (14) caeli trascendit culmina Pauli
Cui debet totus quod XPO credidit orbis (15).

—

XXXVIII.

Eglise de Sainte-Agnès, VIA NOMENTANA.

Sur une grande plaque.

Fama refert sanctos dudum retulisse parentes,
Agnen cum iugubres cantus tuba concrepuisset,

BLANCH. *ad Anast.*, t. I, præf., n. 48 ; CIAMPIN., *Ædif. sacr.*, p. 104.—Mr.—Inscriptionem in cryptis Vaticanis ipsemet legi, deprehendique tinctorem litterarum fecisse *Gaudino* pro *exaudi nos ;* item in tertio versu verb. 4. *pe* pro *et.* In extremo autem versu perperam schedæ Marinianæ habent *Deo emptione* pro *redemptione.* Supplementa denique imperfectæ inscriptionis Dionysio sumpsi. — A. M.

(1) GRUT., p. 1163, 2, ex cod. Pal. (p. 27). SAVERANUS, p. 65 ; FLEETW., p. 523. In codice v. 5, est *lætiferos ;* v. 6, *credite* pro *crevit et.* — Mr.

(2) GRUT., p. 1170, 8, ex cod. Pal. (p. 57) ; FLEETW., p. 463 ; BARON., t. IV, p. 53. Codex in secundo versu habet *instar esse*, omiss. *et.*

(3) Ex codice Closterneoburgensi sæc. XV. Post hosce duos versus sequitur ibi de imagine Pauli *presbyter hic positus*, etc.

(4) GRUT., p. 1173, 10, ex cod. Pal. (p. 68) ; FLEETW., p. 533. MEREND. *ad Damas.*, in addend. p. 8, et S. Dam. op. p. 234. SARAZANUS in secundo versu recte posuit *fratremque*, pro *fratrem* quod est in cod. Pal. Ex vocabulo *jamdudum* incipit carmen Damasi de S. Paulo ; et ex *fama refert* aliud ejusdem de S. Agnete. (In cod. Pal., *Grecia* sine diph.) — Mr.

(5) Marinius in scholiis nihil aliud dicit, nisi *vide schedam insertam.* Ego vero hanc schedam frustra quæsivi ; excidit enim e Marinii adversariis. Itaque cum ad S. Sebastiani me contulissem, lapidem quidem reperi in hypogeo, ubi S. Silvestrum papam sacras ordinationes fecisse traditum est. Sed tamen in dicto lapide, formis litterarum rudioribus exarato, nonnisi tres priores versus extant : reliqui nunquam ibi fuerunt. Ergo exemplar Marinianum aliunde derivatum est, præsertim quia aliquoties in tribus quoque discrepat prioribus versibus. — A. M.

(6) Ita lapis a me lectus ; at Marinius scribit *habitasse.* — A. M.

(7) Marinius *pariter Paulique.* — A. M.

(8) Corrige *regnumque.* — A. M.

(9) Recitat hoc carmen GRUTERUS, p. 1171, 17, ex cod. Pal. p. 61 ; FLEETW., p. 415 ; BOLLAND., sept., t. VII, p. 268 ; MERENDA, S. *Dam.*, p. 228, qui etiam censet sermonem esse de Eusebio papa. — Mr.

(10) Marinius in suo ms. habet *sedet loca ede*, quæ corruptissima lectio est amanuensis Palatini p. 61 ; sed ea facile emendatur si pro *e* ponas *i*, et pro *l* legas *i*, aliterque verba dividas, id est *seditio ;* deinde *cæde* pro *cædes.* Sane ita emendatum a Baronio observat Fleetwoodus, et sic dedit Merend. — A. M.

(11) Cod. Pal., *exemplo ;* et sic Merend. — A. M.

(12) *Damasus* deest in cod. Pal. — A. M.

(13) Marinius testes hujus epigrammatis citat schedas presbyteri Terribilinii ; quæ rursus citabant ms. Capocium. Ego perlustrans S. Laurentii ecclesiam, non inveni hoc epigramma. — A. M.

(14) In codice quodam videtur fuisse scriptum : *presbyter hic positus.* Recole superius n. XXXIV. — A. M.

(15) GRUTERUS p. 1172, 8, ex cod. Pal. (p. 64) ; FLEETW., p. 552. — Mr.

Nutricis gremium subito liquisse puellam ;
Sponte trucis calcasse minas rabiemque tyranni ;
Urere cum flammis voluisset nobile corpus,
Viribus immensum parvis superasse timorem,
Nudaque profusum crinem per membra dedisse,
Ne domini templum facies peritura videret.
O veneranda mihi sanctum decus alma pudoris!
Ut Damasi precibus faveas precor inclyta martyr (1).

—

XXXIX

Eglise de Saint-Laurent IN DAMASO.

Non mirum est fallax nimium quod flamma minatur
Martyris, et corpus nil nocitura cremat.
Namque docet fidei magnam sine vindice poena
Ad caelum mediis ignibus esse viam.
Hunc et enim fruitur martyr Laurentius ignem,
Et meritis summis ne moriatur agit (2).

—

XL.

Site incertain.

Verbera carnifices flammas tormenta catenas
Vincere Laurenti sola fides potuit.
Haec Damasus cumulat supplex altaria donis,
Martyris egregii suspiciens meritum (3).

—

Cultores domini Felix pariterque Philippus
Hic virtute pares contempto principe mundi,
Eternamque (4) petiere domum regnaque (5) piorum,
Sanguine quod proprio XPI meruere coronas.
Ilis Damasus supplex voluit sua reddere vota (6).

(1) Marinius prolixo in scholio scribit hic auctores multos, qui modo recte modo secus hoc Damasi carmen ediderunt. Verumtamen ne ipse quidem Marinius legisse videtur insignem hunc lapidem, qui adhuc prostat conspicuus in S. Agnetis ecclesia, pulcherrimis maximisque litteris scriptus. Etenim Marinius in septimo versu scribit mendose *diffusum*, pro *profusum*, ut verius a me in lapide lectum est ; MERENDA autem, *Op. S. Dam.*, p. 257. errores auget scribens *perfusos crines et membra ;* et in fine *virgo* pro *martyr*. Quare ne Merenda quidem, Romaæ licet præsens, lapidem legisse credendus est. Scriptus fuit lapis ætate ipsa S. Damasi, litteris maximis speciosis et ornatulis, prorsus ut alii duo ingentes æque lapides, cum ejusdem Damasi carminibus ; quorum lapidum unus in cryptis Vaticanis incipit *cingebant latices montem ;* alter in S. Sebastiani, cujus initium est *Eutychius martyr*. — A. M.

(2) GRUTERUS, p. 1164, 12, e cod. Pal. (p. 52). Sed male Gruterus *ac corpus* pro *et corpus*, *paena* pro *poena* (contra codicis fidem. Gruterum autem exscribit FLEETW. p. 441. — A. M.) — Habet hoc inter carmina Damasi SARAZANUS p. 163 ; sed Marenda de eo dubitat p. 230. —Mr.— Ego in renovata S. Damasi ecclesia nequidquam prædictum carmen quæsivi. — A. M.

(3) GRUTERUS, p. 1177, 1, e cod. Pal. (p. 81), et FLEETW. p. 435 ; SARAZAN., p. 186 ; MEREND., 230 : sed hi omnes *egregium* pro *egregii* — Mr. — Scilicet omnes mendum Gruteri exscripserunt, qui codicem Palatinum male legerat. — A. M.

(4) Ita scheda Marinii. — A. M.

(5) Corr *regnumque*. — A. M.

(6) Ex cod. Closterneoburgensi, sæc. XI, p. 265. Post versum *his Damasus* in codice illico additur *veridicus rector*, qui est certe Damasi versus apud MEREND. p. 227. — Mr. — Ergo carmen hoc de mm. Fel. et Phil. addendum est Damasi editionibus. — A. M.

(1) Baronius hæc informia duo verba emendat *peteret vulgare*. — Mr. — Cod. Pal. *prericret* et *cesus ;* at scheda Marinii mendosius *prericeret*. — A. M.

(2) GRUTERUS, p. 1174, 2, ex cod. pal. (p. 70), qui habet *premia*, *pericret*, *cesus ;* FLEETW., p. 496, *perieret*. Lege SARAZEN., p. 183 ; MEREND., p. 232. SEVERANUS autem, p. 436, ait exstitisse hos versus in S. Sebastiani cœmeterio ad sepulcrum S. Tarsicii. Confer BOLLAND., Aug., t. III, p. 201 ; BOSIUM, *Rom. subt.*, p. 176. — Mr. — Adnotemus in postremo versu testimonium Damasi de Christi in eucharistia corpore præsente. — A. M.

(3) Id est *altare*. — A. M.

(4) GRUTERUS, p. 1165. 1, ex cod. Pal. (p. 34), in quo est *pulchra Sabastiani multisque* non ut edidit Gruterus *pulcra Sebastiani multique.* ; item FLEETW., p. 462. De catalogis reliquiarum sanctorum qui in marmoribus occurrunt *videsis* PAULIUM in oper., de S. *Felice*, p. 114. — Mr.

(5) Corr. *piorum* cum Grutero — A M.

XLI.

Site inconnu.

Par meritum quicumque legis cognosce duorum,
Quis Damasus rector titulos post praemia reddit.
Iudaicus populus Stephanum meliora monentem
Perculerat saxis, tulerat qui ex hoste tropaeum :
Martyrium primus rapuit levita fidelis.
Tarsicium sanctum Christi sacramenta gerentem
Cum male sana manus prericret pulgare (1) profanis,
Ipse animam potius voluit dimittere caesus,
Prodere quam canibus rabidis caelestia membra (2).

—

XLII.

Eglise de Saint-Etienne.

Pulchra patris splendet Baptistæ mensa (3) Iohannis
Martyris in Stephani venerabilis aede sacrata :
In qua sancta simul conduntur pignora summi
Egregiique Sabastiani multisque aliorum
Tempnentum mundi mortalem principe vitam,
Cum XPO caelis meliorem vivere semper
Optantes potius, pastor quam struxit honestus,
Aeternam ut requiem mereatur habere Palumbus
Quorum gessit amor repentibus ista tonante (4).

—

XLIII.

A l'entrée du cimetière, des SS. Sixte et Prétextat.

Hic congesta iacet, quaeris si, turba piorum.
Corpora sanctorum retinent veneranda sepulchra,
Sublimes animas rapuit sibi regia caeli.
Hic comites Xysti portant qui ex hoste tropaea ;
Hic numerus procerum servat qui altaria XPI ;
Hic positus longa vixit qui in pace sacerdos ;
Hic confessores sancti quos Graecia misit ;
Hic iuvenes puerique senes castique nepotes,
Quis mage virgineum placuit retinere pudorem.
Hic, fateor, Damasus volui mea condere membra,
Sed cineres timui sanctos vexare priorum (5)
Systi Dionisii Cornelii Felicis Pontiani Fabiani
Gai Eusebii Melciadis Stefani Urbani Luci Man-

nuš Anteros Numidiani Ladicei Iuliani Policarpi Optati (1).

—

XLIV.

A Sainte-Sabine.

Grande | lerre fixée au mur à droite.

Summa papatus Eugenius arce locatus
Corpus Alexandri presulis egregii,
Nec non Theodoli; simul et te martir Eventi,
Iuxta Savinam Seraphiamque piam,
Ede sub hac posuit, quam Petrus presbiter edit
Sub Caelestino praesule Roma tuo.
Illis et cunctis sacro baptismate lotis
Vos sancti Dominum esse rogate pium (2).

—

XLV.

Eglise de Saint-Praxède (3).

Près du grand autel, en belles lettres

† In n̄ Dn̄i D̄i Salv. n̄ri Ih̄u x̄pi temporibus sc̄is-
simi ac ter beatissimi et apostolici d̄n̄ Paschalis
papae infraducta sunt veneranda sc̄orum cor-
pora in hanc sc̄am et venerabilem basilicam
beatae x̄pi virginis Praxedis; quae praedictus
pontifex diruta ex cymiteriis seu cryptis iacen-
tia auferens et sub hoc sacro sc̄o altare summa
cum diligentia propriis manibus condidit in men-
se iulio die xx. indictione decimas ⁂
Nomina vero pontificum haec sunt. Urba-
ni, Stepani, Antheri, Meltiadis, Faviani, Iulii, Pon-
tiani, Siricii, Lucii, Xysti, Felicis, Anastasii, et Caelestini ⁂
Item nomina episcoporum. Stratonici, Leucii, et
Optati ⁂ Quamquam presbiterorum et levitarū
Nicomedis archipb̄ri, Iustini, et Cyrini, Cyriaci dia-
coni, Nemēsii, atque Iachei ⁂ Etiam et marty-
rum nomina ista sunt. Zotici, Herenei, Iachin-
thi, Amantii, Mari, Audifax, Abbacu, ac (4) scorum
octingentorum quorum nomina scit omp̄s.
Castuli, Felicis militis, Gordiani, Epimachi, Servi-
liani, Sulpicii, Diogenis, Basti (5), et alii lxii. Marcel-
liani, Marci, Festi, et alii duo. Tertullini, Fausti, Bo
nosi, Mauri, Calumniosi, Iohannis, Exsuperantii,
Casti, Cyrilli, et septem germanos, Honorati,

(1) Gruterus, p. 1172, 11, ex cod. Pal. (p. 64), qui desinit in vocabulo *piorum*. — A. M. — Est etiam in cod. Closterneoburgensi, quem consulnit Garampius, in quo post *piorum* leguntur nomina illa sanctorum. At in quarto vers. pro *Xysti* est *et isti*; pro *numerus* in quinto est *nostris*; in nono pro *quis* est *queis*. Exstat etiam apud Fleetw., p. 507. (Profecto videtur mihi plerumque inutiliter Marinius post Gruterum citare Fleetwoodum, qui nonnisi Gruteri impressum librum exscribit; nihilominus Marinii scholia hac in parte non imminuo — A. M.) — Carmen hoc occurrit inter opera S. Damasi n. 29, Sarazan., et n. 33, Merend., quem post remum *vide* in add., p. 9. Item *vide* Bos., p, 190; Arringh., t. I, p. 478; Severan. p. 437; Baron., t. V, p. 579. Quartum versum habes fere totum inter carmina Damasi, ed. Merend., p. 223, et apud Kollar., *Analect. Vindob.*, t. I, p. 398. — Mr.

Ego lapidem in S. Sebastiani non reperi; sedem tamen ejus certam ablatique prope nupera indicia, id est in pariete effossionem, mihi deprehendere visus sum — A. M.

(2) Bolland., Aug. t. VI, p. 497; Gallet., *Inscr. Rom.*, t. III, p. 455. *Vide* in *Arch. Vat. secr.*, Brutium., t. XVII, p. 92. *Summa Petri sedes* legebatur in musivo basilicæ Vaticanæ. Ciampin. *De Ædif. Const.*, p. 42; Blanchin., *Hist. eccl.*, part. II, p. 224, qui hoc monumento utitur pro Papæ primatu; Martinell. *Roma ex ethn. sacra.*, p. 297. In hoc lapide hæc incisa leguntur: *supra hunc sepulchralem lapidem, quo olim SS. martyrum Alexandri, Eventii, Theoduli, Sabinæ et Seraphiæ, corpora claudebantur, S. P. Dominicus toto corpore prostratus orare consuevit.* — Mr.

Ego hunc lapidem invisens, male tinctam videbam primam tertii versus litteram. Item de inconstantia *pre* et *prae* in primo et sexto versu subdubitabam. — A. M.

(3) Edidit hanc inscriptionem Davanzatus, *Hist. S. Praxedis*, p. 293; Martinell., I, *Troph. cruc.*, p. 46; Panvin., VII *de Urb.*, p. 259, cum varietatibus (v. gr., v. 6., *dirutis* pro *diruta*, emendans scilicet; et v. 10, post *pontificum*, sponte addit *Romanorum*; v. 14, omittit *quamquam*; v. 16, *Zachei* pro *Jachei*, et alia contra lapidis veritatem. — A. M.) — Vide *Lib. pontif.*, ed. Vignol., t. II, p. 326, et Aleman., *De Later. par.*, p. 13. *Confer* denique Brutium, t. XVIII, p. 320. — Mr.

(4) Deest *ac* in scheda Marinii; sed exstat in lapide. — A. M.

(5) Ita legitur *Basti* in lapide; tum etiam in scheda Marinii prima manu; at secunda *Blasti*, contra lacteroquin infra in barbara epigraphe occurret nobis *Blastus*. — A. M.

Theodosii, Basilii, Crescenti, Largi, Smaragdi, Crescentionis, Iasonis, Mauri, Yppoliti, Pontiani, Chrysanti, et alii LXVI. Simulque et alii mille centum viginti quattuor quorum nomina sunt in libro vitae. Mauri, Arthemii, Polionis, et alii sexaginta duo martyres Nomina quoque virginum scilicet et viduarum, Praxedis, Pudentianae, Iulianae, Simferosae, Feliculae, Marinae, Candidae, Paulinae, Dariae, Basillae, Paulinae, Memmiae, Marthae, Emerentianae, Zoe, et Tiburtiadis Quocirca et in ipso ingressu basilicae manu dextra, ubi utique benignissimae suae genitricis scilicet domnae Theodorae episcopae (1) corpus quiescit, condidit iam dictus praesul corpora venerabilium haec, Zenonis presbiteri et aliorum (2) duorum. pariterque et in oratorio beati Iohannis Baptistae manu leva praenominatae basilicae, qui (*sic*) et secretarium esse dignoscitur, condidit corpora scilicet Mauri et aliorum quadraginta martyrum ℔.

Simili modo et in oratorio beatae XPI virginis Agnetis, quod sursum in monasterio situm est, ipse pastor eximius posuit corpora piorum Martyrum, videlicet Alexandri papae atque Eventii et Theoduli presbiteris (*sic*) ℔

Hos omnes Dei electos frequentius deprecans, quatenus per eorum valeat preces suae post finem carnis ad caeli conscendere culmen. Amen. ℔

Fiunt etiam insimul omnes $\overline{sci}$ duo milia ecc.

XLVI.

Eglise de Saint-Ange, près le marché aux poissons.

Grande plaque fixée au mur de droite en entrant:

Haec. sunt. nomina. scorum. corum. (3)
beneficia. (4) hic. requiescunt. idest.
$\overline{Dni}$. et. Salvatori. N. IHU. XPI. scae. quae (5)
eius. genetricis. Mariae. dominae. N.
Sci. Michael. et. Gabriel. archangeli.
Sci. Petri. scti. Pauli sci. Andreae.
Sci. Iaccobi. sci. Iohanni. sci. Thomae.
Sci Iaccobi. sci. Philippi. sci. Bartholomei.
Sci. Matthei. sci. Simonis. sci. Thaddei.
Sci. Iohanni. Baptistae. sci. Selbestri.
Sci. Stephani. sci. Zini. sci. Laurenti (6).
Sci. Cesarii. sci. Nicandri. sci. Celsi.
Sci. Eupli. sci. Petri. sci. Marcellini.

(1) Notandus titulus *episcopa*, qui etiam alibi semel occurrit in his nostris inscriptionibus. Neque tamen heterodoxi hinc forte sibi plaudant, quasi episcopi mariti gesserint ministerium. Sufficit enim S. Paulini Nolani episcopi exemplum, apud quem vivebat quidem uxor Therasia, ut ex Paulini Augustinique epistolis constat; sed jam *de conjuge facta soror*, ut ait IDATIUS in *Chronico ad Honorii annum* XXX. — A. M.

(2) Hactenus legitur in MARINII schedis (collect. ms., t. I, p. 18. n. 5); reliqui XV versus apud eum desunt; neque defectum sensit ipse Marinius qui notam numeralem in schedæ fundo adscripsit. Ego vero mendum non subodoratus, mutilam inscriptionem edideram, scholiis etiam Marinii hoc loco alibique omissis, quia sic brevitati consulendum antea putaveram. Mox ubi typis impressum a me inscriptionem cum lapide contuli, equidem cohorrui tanto defectu agnito; cœpique de schedis Marinii, viri licet summi et diligentissimi, subdubitare, nisi proprio monumentorum intuitu certior fierem. Hoc igitur errore edoctus curavi urbana monumenta laboriosius invisere ac lectitare; quaterniones in libro meo complures refeci; menda multa purgavi; editionem accuratiorem instruxi. Cæteroquin ultro fateor tantas esse suscepti operis difficultates, tantum temporis dispendium, tantum laboris discursationisque urbanæ tædium, tantam denique librorum inspiciendorum multitudinem, ut absolutam numeris omnibus editionem præstare non possim. — A. M.

(3) Ita pro *quorum*. Ut *cotidie* pro *quotidie*. — A. M.

(4) S. Gregorius Magnus Brunichildæ reginæ Franc. misit beneficia (id est corpora) sanctorum hominum. Vide *comment. de Rosa aurea Pontif. don.*—Mr.

(5) Ita est pro *sanctaque*.

(6) Ita est in lapide, non *Laurentii*, ut in schedis Marinii. — A. M.

Sci. Balentini. sci. Donati. sci. Nicolai.
Sci. Pancratii. sci. Anastasii. sci. Iuda.
Sci. Theodori. sci. Georgii. sci. Cristophori.
Sci. Alexandri. sci. Erasmi. sci. Thothaelii.
Sci. Abbaquiri. sci. Iohanni. sci. Dometii (1).
Sci. Procopii. sci. Pantaleoni. sci. Nicasi.
Sci. Cosmae. sci. Damiani. sci. Anthimi.
Sci. Leontii. sci. Euprepii. sci. Antipae.
Sca. Anna. sca. Elisabet. sca. Euphumia.
Sca. Sophia. sca. Thecla. sca. Petronella.
Sca. Theodotae. sca. Theopisti. sca. Aurea.
Sca. Athanasia. sca. Teoctisti. sca. Eudoxia.
+ Est. Enim. dedicatio. ecclesiae. istius.
At. nomen. beati Pauli. apostoli. calen.
iunias. per. indictione. octaba. anno.
ab. initio. mundi. sex. milia. ducentos.
sexxaginta (*sic*). tres. temporibus. domni.
Stephani. iunioris. papae. Theodotus.
holim. dux. nunc. primicerius. scae. sedis.
apostolicae. et. pater. uius (*sic*). Bēn. diac. a. solo.
edificavit. pro. intercessionem. animae. suae.
et. remedium. omnium. peccatorum (2).

—

In nomine Dn̄i amen. Istae sunt reliquiae eccl̄iae sc̄i Ioannis de pede mercati. Videlicet in altari maiori beati Nicolai episcopi sunt reliquiae sequentes.

De ligno crucis dn̄i nr̄i Iesu x̄i
De lapide sepulchri dn̄i nr̄i Iesu x̄pi.
De velo beatae virginis Mariae.
De brachio beati Nicolai confessori
De manu sancti Andreae apostoli.
De reliquiis sancti Jacobi apostoli.
De lapide sancti Stephani protomartiris.
De reliquiis trium puerorum.
De reliquiis ss. Prothei et Hiacinthi martiris.
De candela quae fuit accensa de igne qui de celo descendit ad sepulchrum dn̄i nr̄i Iesu x̄pi.
De humo et oleo beati pontificis et confessoris Nicolai de Baro.
De reliquiis quatuor Coronatorum.
De reliquiis SS. martirum Felicissimi et Agapiti.
De reliquiis SS. martirum Marcellini et Petri.
De reliquiis SS. martirum Neri et Archilei atque Pancratii.
De reliquiis SS. mart. Mauri et Papiae.
De reliquiis S. Sebastiani martiris.
De reliquiis sancti Exsuperantii martiris
De reliquiis sancti Dionisii martiris.
De reliquiis Herencii martiris.
De reliquiis sancti Hermetis martiris.
De reliquiis sancti Vitalis martiris.
De reliquiis sancti Heustachii martiri
De reliquiis sancti Maximi mart.
De reliquiis sancti Restituti mart.
De reliquiis sancti Andreae apostoli.
De reliquiis sancti Sabriciani mart.
De reliquiis sancti Marcelli papae et mart.
De reliquiis sancti Silvestri papae.
De reliquiis sancti Sisti papae et mart.
De reliquiis Bonifatii papae.
De reliquiis sancti Iustini presbyteri.
De reliquiis sanctae Mariae Magdalenae.
De reliquiis sanctae Potentianae virginis.
De reliquiis sanctae Praxedis virginis.
De reliquiis sanctae Susannae virginis.
De reliquiis scae Scolasticae virginis.
De reliquiis sanctae Rofinae virginis et mart.
De reliquiis sanctae Secundae virginis et mart.
De reliquiis sanctae Petronillae virginis.
De reliquis sanctæ Luciæ virginis.
De reliquis sanctæ Marthæ.
De reliquis sanctæ Prescæ virg. et mart.
De reliquis sanctæ Quiriacæ viduæ.
De reliquis sancti Validani mart.
Et reconditae sunt supradictae reliquiae per manus archiēpi Leonardi de Sardinea de mense decembris die sexto indictione quarta natīs dn̄i nri ab incarnatione Iesu x̄pi millesimo (1).

(1) Ita rursus est in lapide, non *Domitu*, ut in scheda Marinii. — A. M.

(2) Turrigius, p. 540; Borgia, *Mem. Benev.*, t. I, p. 192; Ladergius, *De inv. corp. S. Getulii*, p. 31; Gallet. *Gubio*, p. 32; Primicer., p. 52; *Inscr. R.*, t. I, p. 13. Confer *Mus. Ital.* Mabill., t. II, p. xvii. — Mr..

—

XLVII.

Cryptes de Saint-Pierre.

... S. Lucii PP.
*S. Pigm*enii p̄bi
*Scr Chr*ysanthi. et
*Thras*onis. S. Caii p̄i (2)
*Qui*rini. S. Militi.
scr Trophi et Caloce*ri*
scr Zefferini. pap. et
Tarsicii. S. Ippoluti
scr. Quiriaci. Largi
Smaragdi et Archelai
S. Gorgonii et aliorū
scr. quor. nom. D̄s scit
S. Ianuarii. scr. xxv.
scr Pamphyli et Pauli
scr. Proiecti et Seder...
scr. Optati et Polycham.
Dionysii PP. S. Nemesii. D.C.
scar. Dariae et Hilariae
scar. Memmiae. et Iulianiae
scar Arthemiae Concord.
scar. Sofiae. Pistis. Helpis et
Agapae. sce Conchiliae et
Trifoniae. Sev. Cyrilla

(1) E schedis presbyteri Terribilinii. In Sardinia autem neminem invenio archiepiscopum Leonardum nisi Calaritanum unum sæculi xii, et Arborensem alium sæculi xiii et xiv. — Mr. — *Vide* Matthæium, *Sardin. sacr.* — A. M.

(2) Male Turrigius legit *papæ*. Idem mendose alibi quoque legit interdum. — A. M.

scr. Stephani Silvestr. (1).

. . . . . .

—

XLVIII.

Même lieu.

Inscription transportée de l'antique tombeau du pape Jean VII. — Lettres informes.

Temporibus
dn̄. Hadriani
papae hic recun-
dita sum (*sic*) reliqui-
as sanctor̄. in
mēse. nobēbr.
D. XXII, ind.
septima bin
a clusura in
integro q̄pi
Septinia... (2)

—

XLIX.

Breve recordationis facio ego Igizo
de corpora sancti quæ tulit de ceme-
teria Sens. Ermen. Et isti SS. avebit
nomen Blastus et Longinus et Ioan.
martyr ad via Salaria de porta Pinciana (3).

—

L.

Auximi.

Hic quiescunt
reliquie. S. Bla-
sii. S. Nycolai.
S. Brigide virgo. (*sic*)
de pallio S. Michaelis

—

LI.

Sur le grand autel de la crypte, dans l'église de Sainte-Cécile.

Sur une grande plaque.

† Hanc fidei zelo Pascalis primus ab imo
Eccl̄am renovās dum corpora sacra requirit,
Elevat inventum venerando martyris alme ⁊
Cecilie corpus hoc illud marmore condens.
Lucius Urbanus huic pontifices sociantur ⁊
Vosq. Dei testes Tyb̄uti, Valeriane,
Maxime, cū dictis consortia digna tenetis ⁊
Hos colit egregios devote Roma patronos ⁊ (1)

—

LII.

Egli e de Saint-Martin au Mont.

Sur le mur de l'escalier qui mène à la confession.

† Tēporib. dn̄i Sergii iunio-
ri PP. (2) recondita s̄t in hoc s-
ac: altare beati Silvestri praesu-
li corpus et beati Martini. et beatis-
simo Fabiano: atq: Stephano
et Sotere martyrib. hac (*sic*) pontificib. insi-
mulq: Asterio: cum sanctissima filia e-
ius. sc̄oq: Ciac̄o. Papia. S. Mauro La-
rgo et Smaragdo T̄son. Sis̄inio. atq.
Anastasio. et Inuocentio. pontific-
ib: una cū sc̄o Quirino. ac Leone ep̄is.
pariter. Atemio: Sisiano. Polion̄c. The-
odoro: Nicandro: Crescentiano. mar-
tyrib. cum quib: beata Sot̄e. atq: Pauli-
na. nec non Mem̄ia. Iuliana. et Quiri-
lla: Theopiste: Sophia. virginib:
atq: Mā: et beate Quiriace. vidu-
e. et beata Iusta cum aliis mul-
tis: quor. nomina. D̄o. soli sunt
condita. (*sic*) utrosq: sub. sacro. al-
tare. dedicās. collocavit.
Hec. scor. corpora. translata
sunt. de cimiterio. Priscille. vi-

(1) Dionysius, *Crypt. Vat.*, tab. xxxix; Turrig., p. 18 et 329; Farlat., *Illyr. sacr.*, t. II, p. 553. — Mr. — Ego hanc inscriptionem nuper observans, male tinctas reperi litteras duas, ita ut primo intuitu legatur *Arcielai* et *Pamphyii*. Hujusmodi tinctorum lapidariorum sphalmata vidi innumera in Romanis inscriptionibus. Supplementa vero litteris inclinatis scripta ex Turrigio sumpsi. — A. M.

(2) Dionys., op. cit. tab. xvii. *Vide* et Turrig., p. 81; sed omnino Sidonem et Martinettum *De basil. S. Petri*, lib. i., p. 29. 32. De barbarie temporum Hadriani I, consule Eckhelium, *Doct. N.*, tom. IV, p. 181, ubi loquitur de hujus pontificis nummo, cum typo postico nummi imperialis. Quid sit *clausura* disce a Muratorio, *Tab. vellei.*, p. 51. — Mr. — Nihil addo, quia festinanter inspiciens Vaticanas cryptas, hanc epigraphem non vidi. Porro quod ait Muratorius de voc. ital. *chiusura*, haud scio an hic ad rem faciat. Turrigius legit seu potius explicat *quæ ponitur in septimiano*. — A. M.

(3) Zachariæ dedit Mansius qui edidit in suo *Diario*, p. 225. Occurrit autem in S. Silai Vita, litteris sæc. decimi scripta. — Mr.

(1) Litteræ sequioris ævi sunt. *Vide* Paulium *De S. Felice*, p. 42; Oldonium *ad Ciaccon.*, t. I, p. 588; Baron., t. XIV, p. 15; Bolland. Mart. t. I, p. 302; April. t. II, 209; Maii t. III, p. 597. — Mr. — Juxta hunc lapidem est alia inscriptio de Gregorio VII, qui altare dedicavit anno mlxxxv. — A. M.

(2) Pertinet ad Sergium II. *Videsis* P. Philippinum *An. eccl. S. Mart. in mont.*, p. 77, a quo non satis fideliter exhibetur. Ad eumdem papam refertur etiam ab Hugonio in *Station.*, p. 256, b., qui citat Anastasium in Sergio II. Exstat etiam apud Gallet., *Inscr. R.*, t. I, p. 24. *Vide* et Bolland. Mart., t. II, p. 512, et Mai, t. III, p. 464; t. IV, p. 131; Jun., t. I, p. 634; Ciaccon., t. I, p. 225, 458, 619. Initium lapidis simile est illi Paschalis I, in S. Praxedis supra relato col. 445-446. In opere rarissimo de origine urbis Romæ de indulgentiis et reliquiis ecclesiarum legitur: *Ad S. Mart. in mm. temporibus domni Sergii PP. junioris in sacro altari B. Silvestri præsulis et B. Martini cum beatissimis Fabiano et Stephano et Sotere martyribus ac summis pontificibus, insimulque Asterio cum sanctissima filia ejus sanctoque Cyriaco. De sanctorum pluribus habetur sculpta in marmore ad dexteram partem chori summi altaris istius nominatæ ecclesiæ inclytæ.* — Mr.

Latine non vidi hunc librum, sed ejus interpretationem italicam Romæ mdxliv, editam legi, quæ cum recitato latino textu congruit. Alias multas ecclesiæ montanæ S. Martini attribuit SS. reliquias Nicolaus Signorilis, in opere ms. *De sacris profanisque rebus ædificiisque Romanæ urbis*, fol. 60-61. Sed quia certe partem illam, quæ est de sanctorum in urbe reliquiis, editurus sum, idcirco lectorem ad prædictum locum ablego.

a Salaria : statuēs : omni ann̄. in festivititatib.: VI : ecclesie : indulgentiā.. trium agnor̄. (*sic*) et III : quatragenar̄. omnib. ad eandē (1).

—

LIII.

Sur le pavé de l'église Sainte-Cécile Transtevere, près du grand autel.

Fragment de pierre, dont les cinq premiers vers sont gravés en lettres antiques, et les autres en lettres modernes.

† In hoc altari condite sunt reliquiae
videlicet sce̅ *Mariae matris* Dn̄i. *ex ligno scae crucis.* sc̄i
Bap̄. sc̄i Iohis evg̅ sc̄. . .
Item. ex lingo (*sic*) sanc. . .
de barba. Petri. ap̄li. . .
Andree. ap̄li. et. de. ve. . .
Ioannis. ap̄li. ex. ossib. . .
ap̄li. et S. Stephani. pro*tomartyris*
Stephani. pape. et. ex. de. .
Laur. ex. ossib. XL. mar*tyrum. S.*
Anastasiae. et alior. SS. . (2)

—

LIV.

Musée du Vatican.

Sur un fragment provenant de la basilique de Saint-Martin au Mont (3).

OY XV
O K
A S
A E
T P
E T
P E
P M
A B
I R
j E
S
j

(Ici la statue d'un homme décapité (4).)

DEP.
. . .ET Z
E
N
O
N
. . .S IS.
. . .V ID. FEBR.

S(5) AIV..
C
R
I DI...
B
S
I Z
T
F
V IO
R II
I
V
S
D
I
O
(6) A..
. . .

. . . I DE
PO
SI
TI
O
. . .VS XI
KAL.
. . . I IUN.
DE
PO
S..
...

—

LV.

Ancien calendrier indiquant le jour et le lieu d'inhumation d'un grand nombre de saints personnages.

N° 1. DEPOSITIO EPISCOPORUM. (7)

VI. kal. ianuar.	Dionisi in Calisti.
III kal. jan.	Felicis in Calisti.
Prid. kal. ian.	Silvester in Priscillae.
IIII. idus ian.	Miltiades in Calisti
XVIII. kal febr.	Marcellini in Priscillæ. (8)
III. non. mart.	Luci in Calisti.
X. kal. mai.	Gai in Calisti.
IIII. non aug.	Steffani in Calisti.
VI. kal. octobr.	Eusebii in Calisti.

(1) Fortasse aliquid deest. Lapidem cum apographo Nariniano ipsemet contuli. — A. M.

(2) TURRICIUS, p. 234, cum aliquot varietatibus. — Mr. — Ego lapidem contuli cum apographo Marinii, prorsusque congruere cognovi — A. M.

(3) Apud MURATORIUM, p. 1095. 4, cui exscripsit ex codd. Ambrosianis Mediolani. — Mr.

(4) Exstat in atrio Juliano inter utramque januam bibliothecæ Vatican. — A. M.

(5) Scribo inclinatam litteram *s*, quia præcisa fuit e marmore. — A. M.

(6) *Scripsit Furius Dionysius.* BALLERINII, t. I, S. Leonis, p. 496, arbitrantur Furium Dionysium Philocalum etiam catalogi Pontificum, ætatis Liberianæ, esse auctorem, nec non episcoporum et mm. depositionis. Sic LAZARUS in *Op. catalogi duo antiquor. Pontif.*, ed. Romæ MDCCLV, qui hominem vixisse putat S. Julii et Liberii PP. ætate. — Mr.

(7) Kalendarium sumptum ex t. VII Jun. BOLLAND., p. 185, editumque etiam a Bucherio, Eckardo, et Ruinartio. Auctor ejus creditur Furius Dionysius Philocalus, qui kalendarium profanum condidit Constantianum, nec non illud cujus fragmentum nos edidimus p. 53. URSUS, *Dissert. apol. pro SS. Perpetua et Felicit.*, p. 22, observat kalendarium hoc præter SS. Perpetuam et Felicitatem et S. Cyprianum, nullos de externis habere sanctos. Carthaginiense apud Mabill. omnes habere ex Africa : nimirum Ecclesiam quamque proprios tantum habuisse martyres. — A. M. — In claustro ecclesiæ S. Mariæ in Aventino colle exstitit pictura quædam sæculi XII, cum sanctorum totius anni nominibus. *V.* GRIMALDUM. *Cod. arch. Vat.*, p. 49. — Hæc fere et alia quædam Marinius Italico sermone, ut in aliis compluribus scholiis, utens; quæ ego ad Latinam linguam necessario transtuli. — A. M.

(8) Corrige XVII. *kal. febr. Marcelli*, etc. BOLLAND.,

VI. idus decembr. Eutichiani in Calisti.
Non octobr. Marci in Balbinae.
Prid. idus april. Iulii in via Aurelia miliario III. in Calisti.

N° 2 DEPOSITIO MARTYRUM.

VIII. kal. ian. natus Christus in Betleem Iudeae.

Mense ianuario.

XIII. kal. feb. Fabiani in Calisti, et Sebastiani in catacumbis.
XII. kal. feb. Agnetis in nomentana

Mense februario.

VII. kal. martii natale Petri de catedra.

Mense martio.

Non. martii Perpetuae et Felicitatis, Africæ.

Mense maic.

XIIII. kal. iun. Partheni et Caloceri in Calisti. Diocletiano. VIIII. et Maximiano VIII. coss.

Mense iunio.

III. kal. iulii. Petri in catacumbas, et Pauli Ostiense ; Tusco et Basso coss.

Mense iulio.

VI. idus Felicis et Filippi in Priscillæ : et in Iordanorum. Martialis, Vitalis, Alexandri : et in Maximi, Silani.
Hunc Silanum martyrem Novati (1) furati sunt Et in Prætextati, Ianuarii.
III. kal. aug. Abdos et Semnes in Pontiani, quod est ad Ursum piliatum.

Mense augusto.

VIII. idus aug. Xysti in Calisti ; et in Praetextati, Agapiti et Felicissimi.
VII. idus aug. Secundi. Carpoferi, Victorini, et Severiani, Albano et Ostiense.
VI. Ballistaria (2) Cyriaci, Largi, Crescentiani, Mammiae, Iulianelis, et Ixmaracdi.
IIII. idus aug. Laurenti in Tiburtina.
Idib. augusti Ypoliti in Tiburtina, et Pontiani in Calisti.
XI. kal. sept. Timothei, Ostiense.
V. kal. sept. Hermetis in Basillae Salaria vetere.

Mense septembre.

Non sept. Aconti in Porto ; et Nonni, et Herculani, et Taurini.
V. id. sept. Gorgoni in Labicana.
III. idus sept. Proti et Iacincti in Basillae.
XVIII. kal. octob. Cypriani Africæ ; Romæ celebratur in Calisti.
X. kal. octob. Basillae Salaria vetere ; Diocletiano VIIII, Maximiano VIII coss.

Mense octobre.

Prid. idus octob. Calisti in via Aurelia miliario III.

(1) Scilicet *Novationi*. — BOLLAND.
(2) Nempe *via Salaria*. — BOLLAND.

Mense novembre.

VI. idus novemb. Clementis, Semproniani, Clavi (1),
Nicostrati in comitatum.
III. kal. dec. Saturnini in Trasonis.

Mense decembre.

Idus decemb. Ariston in Pontum (2).

—

LVI.

Sur une grande plaque au portique de Saint-Sylvestre IN CAPITE (3).

† In N. Dni hec est notitia nataliciorum. scorum. hic requiescentium ✠
Mense. ianuario. die III. nat. sci. Antheri. papae.
Die X. mens. SS. N. sci Miltiades. papae ✠
Mense. febr. die. XI. N. scor. Caloceri et Parthenii
Mense. martio. D. II. N. sci. Lucii. papae ✠
Die VIIII. M. SS. N. scor. quor. nom. DS. scit.
Die XVIII. M. SS. N. sci. Pymenii. pb. et mart.
Die XVIIII. M. SS. N. scor. Chrysanthi et Thrasonis ✠
Die XXIII. M. SS. N. sci. Quirini. mart.
Mense april. D. XXII. N. sci. Gaii. papae.
Die XXV. M. SS. NA. sci Militi. mart.
Mense. maio. D. XII. N. scor. Trofimi et Caloceri ✠
Mense. iulio. die. XXVI. N. scor. Zeferini. papae. et Tarsicii. martyris ✠
Mense. augusto. die. VIII. NA scorũ. Quiriaci. Largi. et Smaragdi. Archel.
Die XIII. M. SS. NA. sci. Yppoliti ✠.
Mense. septembrio. die. X. N. sci. Gorgonii. et. alior. quor. nom. DS. scit ✠
Die XX. M. SS. N. sci. Ianuarii. D. XXI. N. scor. Pamfili. et Pauli mitis. ✠
Mense. oct. die VIIII. N. scor. multor. mart.
Die XIII. M. SS. N. scor. Proiecti et Seberi ✠
Mense. nov. D. XXVII. N. S. Optati. et Polychami
D. XI. M. SS. N. scor. viginti quinque ✠
Mense. dec. D. XXVII. N. sci. Dyonisii. (*sic*) papae.
D. XXVIIII. M. SS. N. sci Nemesii. diaconi.

(1) Nempe *Claudi*. — BOLLAND. atqui etiam *Calvi* in kal. Neap. die XX Mart. et XVIII Novembr. —A. M.
(2) Videtur corrigendum *in Portu*.—BOLLAND.
(3) GALLET., *l. l.*, t. I, p. 504, 505 ; MURATORIUS, p. 1966, priorem tantummodo partem exhibet ex Vignolio, *Lib. Pontif.*, t. I, initio cusam ære. Confer. MURATORII adn. ; item MAZOCHII *Kalendarium Neap.*, t. III, p. 905. (qui sæculo IX. adjudicat contra Muratorii sententiam cui videtur antiquius hoc monumentum. — A. M.) BLANCHINIUS, *Hist. eccl. quadr.*, part. III, p. 642, observat nominari hic sanctas Pistin, Helpidem, et Agapen, de quibus copiose ipse loquitur. Lapis hic illustratur a IACHETTO *Hist. ecclesiæ S. Silv. in cap.*, p. 62. Super S. Quirino *videsis* DE MAGISTRIS. *Act. Mart. Ost.*, p. 8. Porro de more cudendi in lapidibus nomina reliquiarum verba facit FERRANDUS, *Disquis. reliquiar.*, p. 191. — Mr.

—

LVII.

Même lieu (1).

In N. Dni. haec. not. nat. scorum.
hic requiescentium.
Mense. mart. D. XVIIII. N. scae *Dariae.*
et Hilariae. V. *et M.*
Mense. aug. D. VIII. N. scar. *Memineae.*
et Iulianae ℔
D. VIIII. M. SS. N. scae. *Arthemiae.*
D. XII. M. SS. N. SC. *Concordiae V. et M.*
Mense. sept. D. XXX. N. scar. *Sophiae viduae.*
Pistis. Helpis. et Agape. ℔
Mense. oct. D. XIII. N. scae *Cyrillae V. et M.*
D. XVIII. M. SS. N. scae. *Trifoniae viduae.*
D. XXVII. M. SS. N. scae *Conciliae V. et M.*

CHAPITRE II.

Autels, Temples, Fontaines, Dons, Monuments divers faits, donnés, dédiés, restitués ou terminés.

I.

Antique inscription de l'autel de Saint-Pierre.

Cœlorum dominus, qui cum patre condidit orbem,
Disponit terras virgine natus homo.
Utque sacerdotum regumque est stirpe creatus,
Providus huic mundo curat utrumque geri.
Tradit oves fidei Petro pastore regendas,
Quas vice Hadriano crederet ille sua.
Quin et romanum largitur in urbe fideli
Pontificatum famuli, qui placuere sibi.
Quod Carolus mira præcellentissimus rex
Suscipiet dextra glorificante Petri.
Pro cuius vita triumphique haec munera regno
Obtulit antistes congrua rite sibi. (2)

—

II.

Même lieu.

Vox arcana patris cœli quibus æqua potestas
Descendit terras luce replere sua.
Hanc Deus humanam sumens de virgine formam
Discipulos mundo præcipienda docet.
Quæ modo Pelagius præsul cum plebe fidelis
Exercens offert munera sacra Deo.
Ut romana manu cœlesti sceptra regantur,
Sit quorum imperio libera vera fides.
Pro quibus antistis reddens hæc vota precatur
Sæcula principibus pacificata dari.
Hostibus ut domitis Petri virtute per orbem
Gentibus ac populis pax sit et ista fides.

—

III.

Lieu incertain.

Aula trinitatis hæc est mater innocens,
Valida qui sacris pectora mundat aquis
Vivit in aeternum de nomine fama vetusto.
Qui nec culminibus fulgent laquearia tectis (1).

—

IV.

Anciennes inscriptions à Saint-Jean de Latran.

Mosaïque au fond de l'abside.

Augustus Cæsar totum quum duceret orbem
Condidit hanc aulam Silvestri chrismate sacram.
Iamque salutifera lepra mundatus ab unda
Ecclesiæ hic sedem construxit primus in orbe
Salvatori Deo qui cuncta salubriter egit.
Custodemque loci pandit te sancte Ioannes.
Inclinata ruit senio volventibus annis.
Spes dum nulla foret vestigia prisca recondi,
Sergius ad culmen produxit tertius ima,
Cespiteque ornavit fingens haec mœnia Papa (2).

—

V.

Même église. — Sur la porte.

Sergius ipse pius Papa (3) hanc qui coepit ab imis
Tertius explevit istam quam conspicis aulam.

—

VI.

Même église.

Cum subitis peragi fallax clementia veris
Et sacer addendo festa vetaret aquis,
Simplicius praesul sacraria celsa petentem
Porticibus iunctis texit ab imbre diem (4).

(1) Fracto veteri lapidi adjecta sunt supplementa opere satis recenti, quæ Marinius in scheda sua omisit, ego vero die XXVI maii an. MDCCCXXVII, exscripsi e lapide, atque hic attexui. — A. M.

(2) GRUTERUS, 1165, 8, ex cod. Pal. (p. 29) quibus in membranis est *utquæ* mendose, non *utque* ut emendavit BARONIUS, t. XIII, p. 97, ex eoque GRUTERUS, itemque FLEETW., p. 317 et BOLLAND., *Propyl.*, p. 222. Sermo autem est de muneribus ad basilicam Vaticanam a Carolo magno missis, perque PP. Hadrianum offerendis. Alia multa misit Carolus dona sub Leone III. Mr.—Pro *pontificatum*, uti reapse est in cod. Pal., scribit emendandi causa *imperium* in octavo versu PAPEBROCHIUS apud BOLLAND., loc. cit. Idem v. 9. scribit *mire* pro *mira*, additque *hic* ante *rex :* nec non v. 11, scribit *triumphisque* pro *triumphique*, et *regia* pro *regno ;* quæ omnia contra membranarum Palatinarum unde carmen hoc fluxit (namque ipsum monumentum frustra jam quæres) fidem audet, atque ita sinceritatem scripturæ veteris pessumdat.—A. M.

(1) GRUT., p. 1174, ex codice Pal. (p. 72). Gruterus tamen emendat *squalida* pro *valida*. Sic etiam Fleetw., qui nullum epigrammati sensum inesse queritur. — Mr. et A. M.

(2) PANVINIUS, *De septem ecclesiis*, p. 110, ait : *Sergius III basilicam restauravit, musivis signis ornavit. . . cujus rei memoria exstabat in his versiculis absidi musivo opere inscriptis, qui exoleverunt.* Confer CIAMPIN., *de Æd.*, p. 8 ; RASPON., p. 28 ; GALLET., t. I, p, 1 ; SEVERAN., p. 514 ; MARANGON., *Res ethn.*, p. 413 ; BOLLAND., *Propyl.*, p. 115 ; PACIAUD., *de S. Joan. Bapt.*, p. 13. CRESCIMBENIUS, *de Statu eccl. S. Jo. Lateran.*, p. 161, ait hoc esse princeps monumentum, quo S. J. Baptista patronus titularis templi Lateran. vocitatur. In primo versu habent *cum* Ciamp. Rasp. et Cresc., in 4. *orbem* Ciamp. Rasp. Panv.—Mr.

(3) *Papa* perperam deest in schedis Marinii, sed adest apud Ciampinium. — A. M.

(4) GRUT. p. 1164, 1, ex cod. Pal. (p. 30) ; *Canonic. Rom.* ed. a PETRO DE ANGELIS, p. 66 ; BARON., t. VIII, p. 419 ; SEVERANUS, p. 54, ponit in atrio S.

—

VII.

Sur le trône.

Aula Dei haec similis Synai sacra iura ferenti,
Ut lex demonstrat nic quae fuit edita quondam.
Lex hinc exivit mentes quae ducit ab imis,
Et vulgata dedit lumen per climata secli.

Flavius Constantinus Felix V.C. magister utriusque militiae patricius et con. ord. et Padusia eius inl. foemina voti compotes de proprio fecerunt.

—

VIII.

Pauper excessu melius nunc ista resurgunt
Divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum, gens sæva, nefas ; periere furores,
Crevit in his templis per tua damna decus (1).

—

IX.

Au plafond.

Gallus Anastasie natus decus addidit aulæ,
Quod prosit meritis illius atque suis.
Munus ut grate sumat divina potestas
Efficiet Petrus regia claustra tenens (2).

—

X.

Ancienne inscription de la basilique Libérienne.

Sur la grande porte, au milieu d'une marqueterie

Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavit
Digna salutifero munera ventre tuo.
Tu genetrix ignara viri, te denique feta
Visceribus salvis edita nostra salus.
Ecce tui testes (3) uteri sibi praemia portant,
Sub pedibusque iacet passio cuique sua,
Ferrum flamma ferae fluvius saevumque venenum:
Tot tamen has mortes una corona manet.

—

XI.

A la porte extérieure de l'église des Crociferi, *à l'Aqua Vergine.*

† Hanc vir patricius Vilisarius urbis amicus
Ob culpae veniã condidit ecclesiam.
Hanc hiccirco pedem sacram qui ponis in edem
Ut miseretur eum sepe precare Deum.
Ianua hec est templi Dño defensa potenti (1).

—

XII.

A l'église de Sainte-Marie Transtevere.

Haec domus est xpi semper mansura pudori
Iustitiae cultrix plebi servavit honorem (2).

—

XIII.

A Sainte-Marie in Dominica.

Sur une mosaique de l'abside.

† Ista domus pridem fuerat confracta ruinis ℒ
Nunc rutilat iugiter variis decorata metallis ℒ
Et decus ecce suus (*sic*) splendet ceu Phoebus in [orbe ℒ
Qui post furva fugans tetrae velamina noctis ℒ
Virgo Maria tibi Paschalis praesul honestus ℒ
Condidit hanc aulam laetus per saecla manen- [dam. (3)

—

XIV.

Même église.

Sur l'arc triomphal.

Xystus episcopus plebi Dei.
A. Ⲭ Ω
Hierusalem Bethleem (4)

—

XV.

A l'église arménienne de Sainte-Marie l'Egyptienne.

Pierre ancienne retrouvée et placée au grand autel.

Virginis in variis radiat domus alta figuris,
Quae Dominum castis visceribus tenuit.
Cuius amore pius Stephanus cum coniuge fretus
Cum geminisque pium quod nitet duxit opus,
Nobilis ingenuus doctissimus integer almus
Aethereum est et erit culmen is Ausoniae.
Praesulis octavi nunc tempore iure Ioannis
Templa dicanda Dei plena favore pio.
Ut simul angelicum teneat super aethera thronum

Petri. Oldoinus *ad Ciacc.*, t. I, p. 322, sub. S. Simplicii Vita ait : *Ædificium construxit ad paradisum* (*erat is locus amœnus in basil. S. Petri vel atrium*) *ut patet ex antiquis inscriptionibus, et sunt : cum subitis*, etc. Alia sequitur quæ erat super limine ecclesiæ, *qui regni*, etc. In 4 versu videtur legendum *porticibus*. *V.* Ciamp., *de Æd.*, p. 35. — Mr.

(1) Grut., p. 1171, 8, ex cod. Pal. (60) ; Fleetw., p. 531. — Mr.

(2) Grut., 1164 ex cod. Pal. (p. 30); Fleetw., p. 410. — Mr.

(3) Martyres scilicet, qui cum suis insignibus circumstabant in pictura. — A. M.

(1) Contuli ipsemet adhuc prostantem in pariete— A. M. Ediderunt Baron., t. IX, p. 871, Ciaccon., t. I, p. 374, Remond, *H. V.*, t. III, p. 79. *Vide* etiam Murat., *AA. m. æv.*, t. III, p, 689; Fleetw., p. 501; Bolland. *Propyl.*, p. 81. — Mr.

(2) Grut., p. 2164, 10, ex cod. Pal. (p. 32), Fleetw., p. 524. Panvinius, *de* vii. *Urb. eccl.*, p. 73, recitat seq. inscriptionem, quæ exstabat in foribus ecclesiæ S. Pauli sub Alexandro II :

Hæc domus est Domini et sacri limina regni.
Huc properate populi, hæc domus est Domini.

(3) Panvin., *de* vii. *Urb. eccl.*, p. 235; Blanchin. *ad Anast.*, t. III, p. 106; Ciampin., *Vet. mon.*, t. I, p. 215, tab. xlix; Montf., *Diar. Ital.*, p. 106; Blanch., *Hist.* lib. iv, t. II, p. 230; Ciaccon. *in Vita Sixti M.*; Baron. *ad Martyrol.*, p. 382. — Mr.

(4) Murat., p. 1920. 4; Marang., *Res ethn.*, p. 412; Ugon., *Stat.*, p. 119; Gallet., t. I, p. 21. — Mr.

Sicque sui pulcrum semiuis inde genus.
Nat. Domini II. M. F.

—

XVI.

Autre inscription, au même lieu.

Hoc dudum fuerat fanum per tempora prisca
Constructum Phoebo mortiferoque Iovi.
Quod Stephanus veteri purgavit stercore iudex
Atque decora . . . . .

—

XVII.

Sur l'arc d'une église.

Virginis aula micat variis decorata metallis,
Sed plus namque nitet meritis fulgentior amplis.
Qui studium tumulis rimati funera fertis,
Istic nos prius busta veneranda sat est,
Linquunt namque suis animae vestigia membris,
Et miscent meritum corpora mensque suum.
Hic iacet a teneris XPO quae vixerat annis,
Cui fuit in mundo nescia vita mori.
Hanc dum corporei pre (*sic*) vicinia laeti
Quarear (*sic*) in XPO dextram de carius ire,
Cui fas post thalamos non sit abesse Deo.
Hinc nunc circumdat tumulus sua membra parentum
Ut reddat fructum corpus originibus. (1)

—

XVIII.

Au portique de Sainte-Marie IN COSMEDIN, *en lettres grossières.*

. . . is DI et SCE DI genetricis Ma. . .
temporibus DNI Adriani pape ego Gregorius no...

—

XIX.

A l'entrée de l'église de Saint-Michel.

Regna poli ianuas populus intrare per almas,
Currite Christiculae, prendite regna poli.
Nuntius hic DNI cuius intratis in aulam
Semper videt faciem nuntius hic DNI.
Offerat ipse preces vestras pia vota creanti ;
Tundite vos pectus, offerat ipse preces.
Dicite cum lacrimis quicquid culpastis in actis :
Parce rogamus Deus dicite cum lacrimis.
Moxque vobis tribuet veniam pius ille remissor,
Plangentibus miserens datque vobis veniam (2).

—

XX.

Sur les vieilles portes de bronze de l'église de Latran, en inscriptions d'argent.

†
In honorem beati Iohannis Baptistae

(1) Ex cod. membr. sæc. XII, Claustrondeburg. exscripsit Garampius. Confer GRUTER, p. 1164, 16.

(2) GRUT., p. 1167, 10, ex cod. Pal. (p. 45); FLEETW., p. 526. Gruterus *nuncius*, sed cod. Pal. *nuntius*. — Mr.—Imo codex habet etiam *Christiculæ* v. 2, et *miserens* v. 10 ; non *Christicolæ* et *miseris*, ut mendose in schedis scripsit cum Grutero Marinius. — A. M

†
Hilarus episcopus DI famulus ofert.

—

XXI.

A la porte de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste.

Liberatori suo beato Iohanni evangelistae Hilarus episcopus famulus XPI.

—

XXII.

Inscription plus récente.

Diligite alterutrum.

—

XXIII.

Sur l'architrave d'une porte d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

† Hilarus episcopus † sanctae plebi Dei †

—

XXIV.

Au même lieu, mais d'une époque moins ancienne.

Erunt aspera in vias planas.

—

XXV.

Au dedans sur une plaque de porphyre.

Domine, dilexi decorem domus tue.

Quelques-unes de ces inscriptions existent encore à la basilique de Latran.

—

XXVI.

Eglise de Saint-Philippe et Saint-Jacques.

A l'entrée.

Pelagius cœpit ; complevit papa Joannes ;
Unum opus amborum, par micat et meritum.

A l'abside.

Hic prior antistes vestigia parva reliquit :
Supplevit ceptum papa Johannes opus.
Largior existens angusto in tempore presul
Despexit mundo deficiente premi.
Fluctibus humanis portum scit ferre salutis,
Cui semper cure est reddere vota Deo.
Nomine censura mente et sermone Iohannes,
Qui sibi commissas pascere novit oves.
Hoc opus excoluit quo plebs festina recurrens
Eripitur morsu dilaceranda lupi.
Quisquis lector ade, Iacobi pariterque Philippi
Cernat apostolicum lumen inesse locis (1).

—

XXVII.

Ancienne église de Saint-Pierre.

Au Paradis, sous un navire représenté en marqueterie

Quem liquidos pelagi gradientem sternere fluctus
Imperitas, fidumque regis trepidumque labantem

(1) *Vide* MARINI, *Papyri diplomatici*, p. 213

Erigis, et ecleremque redis virtutibus ampium ;
Hoc iubeas regnante Deus congredere portum (1).

A l'arc de l'abside.

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam (2).

A l'abside.

Iustitiae sedis, fidei domus, aula pudoris
Haec est quam cernis, pietas quam possidet omnis :
Quae patris et filii virtutibus inclita gaudet
Auctoremque suum genitoris laudibus aequat (3).

Au paradis.

Quamvis clara fides multum de luminis aulae
Plusque loci meritis nobilitetur opus ;
Est tamen his pulchris specialis gratia rebus
Spectantumque oculos ars pretiosa rapit.
Iohannes hoc compsit opus, quem rite coronat.
Urbis romanae pontificalis apex (4).

Au seuil de l'entrée.

Qui regni claves et curam tradit ovilis.
Qui caeli terraeque Petro commisit avenas;
Ut reseret clausis ut solvat vincla legatis,
Simplicio nunc ipse dedit sacra iura tenere,
Praesule quo cultus venerandae cresceret aulae (5)

A la porte de droite d'entrée.

Lumine sed magno vibrare ianua cerno
Astriferumque polum indicat ipse nitor.
Terrae oret vultus servantum limina sacra :
Germinis in portis ora iucunda nitent.
Simonis aspectus fulgens praecluditur una
Altera sed Pauli radiat orbe docens.
Adius interior gazarum aestuat opes,
Et depicta nitent cumulis ipsa suis.
Aureis in petalis gemmarum clauditur ordo,
Et superba teget blattea palla fanum.
Sic quoque coniunctim servatur gloria rebus
Et variata simul nexa natura manet.
Inclita cum opere surrexit fama perennis;
Indubitante fide reddite cuncti vota (6).

(1) Mur., p. 1968, 9, mittente Passerio. — Mr.

(2) Mabillon., t. IV *Analect.*, p. 484, n. 6, ex cod. Einsild., sæc. x ; Panvin., *de* vii. *Urb. eccl.*, p. 36; Baron., t. IV, p. 50; Mur., p. 1853, 9, e schedis suis, et habet *triumphus*, putatque inscriptionem positam aliquot post Constantinum sæculis; Ugon., stat., p. 90, ex Fulvio, lib. iii. *AA* ; Severan., *Hist.*, p. 37. *V.* a Nuce apud Mur., t. IV. *S. R. I.*, p. 443; *adversar. Barbar.*, p. 50 ; Canis., *Thesaur. anecd.*, ed. Basnag., t. II, part. i, p. 378; Sindon., *de Basil. Vat.*, p. 13. — Mr.

(3) Grut., p. 1163, 6, habet *sedes*. Sed cod. Pal. (p. 28.) *sedis*. — Mr.

(4) Grut., ibid., n. 2, ex eodem cod. Pal. (p. 27.) Sed Grut., *aula* et *pulcris* ; Fleetw., p. 424; Severan. *Hist.*, p. 53 ; Rosweid, *in notis ad S. Paulinum*, p. 813; Ciampin., *de Ædif.*, p. 35. — Mr.

(5) Ita cod. Pal., p. 27, sed Grut., 1165, 3, habet *commisit*, et *ligatis*. Confer Baron., t. VIII, p. 413; Aleman. *Lateran. par.* p. 63; Turrig., p. 445; Oldoin. *ad Ciac.*, t. I, p. 322; Victorell., *ib.*, p. 808; Fleetw., p. 49. — Mr.

(6) Ita cod. Pal., p. 27. Grut., loc. cit. n. 5. Sed v. ult. *cuncta*; Fleetw., p. 416, 466; Oldoin., *ad Ciac.*, t. I, p. 442, ex Canis. *V. L.*, t. VI, et ex ed. Basnag., t. II, p. 378, cum var. lect.; Baron., t. XI, p. 225. — Mr.

A la porte de gauche.

Lux arcana Dei verbum sapientia lucis,
Atque coruscantis splendida imago patris,
Ad nos descendit, nec quo fuit esse recessit,
Ut caecas mentes erueret tenebris.
Plenus homo in nostris et verus nascitur isdem
Virginis ex utero totus ubique Deus.
Discipulis praecepta dedit Petrumque beatum
Hos inter primum sanxit et egregium,
Cuius in arbitrio caelum terramque reliquit,
Pandere vel potius claudere cumque velit.
Nam sub mortiginae (1) quidam latuere gehennae
Verbere confossi mente fide opere.
Histria testatur possessa hostilibus annis
Septies et decies scismate pestifero.
Esset ut impletum Hieremiae voce canentis
Ultio captivis tam numerosa fuit
Sed bonus antistes dux plebis Honorius armis
Reddidit ecclesiis membra revulsa piis.
Doctrinis monitisque suis de faucibus hostis
Austulit (*sic*) exactis iam peritura modis.
At tuus argento praesul construxit opimo
Ornavitque fores Petre beate tibi.
Tu modo caelorum quapropter ianitor alme
Fac tranquilla tui tempora cuncta gregis.

—

XXVIII.

Ancienne inscription placée autrefois à l'abside de la basilique du Vatican.

Salvo papa Leone Agnellus presbyter ornat (2).

—

XXIX.

Ancienne inscription à l'église de Saint-Pierre aux Liens.

Hoc Domini templum Petro fuit ante dicatum.
Tertius antistes Sixtus sacraverat olim.
Civili bello destructum post fuit ipsum.
Eudoxia quidem totum renovavit ibidem.
Pelagius rursus sacravit papa beatus,
Corpora sanctorum condens ibi Machabaeorum.
Apposuit Petri pretiosa ligamina ferri
Illustris mulier quae detulit ab Jerusalem.
Et quibus est Petrus Neronis tempore vinctus.
Augusti mensis celebrantur festa calendis.
Huc accedenti purgantur crimina cuncta (3).

—

XXX.

Cede prius nomen novitati, cede vetustas ;
Regia laetanter vota dicare libet.

(1) Grut., *mortigenæ*. — Mr.

(2) Bosius, p. 54; Arr., t. I, p. 159, ex Vegio; Turrig., p. 384, 444; Fontanin., *Disc.*, p. 27; Cancellier., p. 658. — Mr.

(3) Martinell., *R. ex ethn.*, p. 284, et in rarissimo opere *de Origine Urbis et de ecclesiis, reliquiis, indulgentiis*, ubi sunt varietates *Petrus, vincula* non *ligamina, quique huc accesserint lavantur*. Idem opus recusum an. 1550, in quo, p. 54, habentur eadem verba. *V.* Monsacrat., *de Catena*, p. 6, 16, 19; Zaccar., *Hist. litt.*, t. III, p. 385, ex Martinello; Blanchin., *Il. Q.*, tom. III, p. 702. — Mr.

Haec Petri Paulique simul nunc nomine signo
Xystus apostolicae sedis honore fruens.
Unum quaeso pares, unum duo sumite munus,
Unus honor celebrat quos habet una fides.
Presbiteri tamen hic labor est et cura Philippi
Postquam Effesi XPS vicit utrique polo.
Praemia discipulis meruit vincente magistro,
Hanc palmam fidei rettulit inde senex (1).

—

XXXI.

Lieu incertain.

Qui Romam Romaque venis hinc aspice montem,
Eque Petri sede pone viator opem.
Quae meritis quae sancta fide distat ab illa
Crux illic regnum hic quoque vincla Petri.
Omnia magnanimus pastor construxit Achillis
Sollicitos populi huc adhibete praeces [*sic*] (2).

—

XXXII.

Basilique Ostiensis.

Arc de l'abside, sur mosaïque.

1. *Inscription restituée.*

Theodosius cepit, perfecit Onorius aulam
Doctoris mundi sacratam corpore Pauli
Placidiae pia mens operis decus omne paterni †
Gaudet pontificis studio splendere Leonis (3).

Persequitur dum vasa Dei, fit Paulus honoris
Vas, sed electum gentibus esse probat.

Voce Dei fis Petre Dei petra, culmen honoris
Aule celestis splendor et omne (4) decus.

2. *Sur la porte du milieu.*

Exsultate pii lacrimis in gaudia versis †
Et protectori ℔ reddite vota Deo :
Cuius sic tenuit resolutum dextera tectum,
In vacuum ut caderet ℔ tanta ruina solum.
Solus et invidiae princeps tormenta subiret
Qui nullum ex ampla ℔ strage tulit spolium.
Nam potiora nitent reparati culmina templi
Et sumpsit vires firmior aula novas.
Dum ℔ XPI ℔ antistes cunctis Leo partibus aedes
Consulit, et celeri ℔ tecta reformat ope.
Doctorem ut mundi Paulum plebs sancta beatum
Intrepide solitis ℔ excolat officiis.

Laus ista felix respicit te praesbiter;
Nec te levites Adeodate praeterit;
Quorum fidelis atque pervigil labor
Decus omne tectis ut rediret institit (5).

(1) Ita cod. Pal., p. 71; Grut., p. 1174, 7; Fleetw., p. 470; Monsacr., l. cit., p. xvii; Baron., t. VII, p. 530; Zaccar., l. c. — Mr.

(2) Ita cod. Pal., p. 76, Grut., p. 1175, 9, corrigit *posce, sollicitas, preces;* Fleetw., p. 335; Monsacr., p. 44. *Vide* Sirmond., t. II, p. 1077. — Mr.

(3) In cod. Palat., p. 56, continentur hæc duo distycha. Et quidem *omne* non *homne*. — A. M.

(4) Schedæ Marinii *homne;* sed in musivi excusa imagine lego *omne*. — A. M.

(5) Margarin., n. 19; Bolland., t. I jun., p. 23; Fleetw., p. 399; Gallet., t. I, p. 18; Arring., t. I, p. 249; Bos., p. 151; Panvin., *de* vii. *Urb. E.* p. 72; Severan., *Hist.*, p. 394. — Mr.

3. *A l'entrée de la confession.*

Leo gratia Dei III eps hoc (*sic*) ingressum scae
Plebi Dei miro decore ornavit.

4. *Dans le cloître, en lettres grossières.*

Domnus Iohs XVIII
Papa (1).

5. *Sur l'architrave de la grande porte à gauche.*

† De donis Di et beati Pauli apostoli. Dometius diac. et arcarius. scae. sed. apostol. adque .pp. una cum Anna diac. eius. germana hoc votum beato Paulo optulerunt (2).

—

XXXIII.

Dans l'abside de la primitive basilique Sicinienne aux Exquilies.

Mosaïque.

Hæc tibi mea valide decrevit prædia XPE,
Cui testator opes detulit ille suas.
Simplicius quæ papa sacris cœlestibus aptans
Effecit vere muneris esse tui;
Et quod apostolici deessent lumina nobis
Martyris Andreæ nomine composuit.
Utitur hac heres titulis ecclesia iustis
Succedensque domo mystica jura locat
Plebs devota veni, perque hæc *commercia disce*
Terreno sensu — regna *superna peti*

(*Cardinal* Maï, 114, 1.)

—

XXXIV.

Ancienne mosaïque à Sainte-Agnès.

Au centre est sainte Agnès, à sa droite le pape Symmaque portant la représentation de l'église, à gauche le pape Honorius avec un livre.

† Aurea concisis surgit pictura metallis,
Et conplexa (3) simul clauditur ipsa dies.
Fontibus e niveis credas aurora subire
Correptas nubes roribus (4) arva rigans.

Vel qualem inter sidera lucem proferet irim,
Purpureusque pavo ipse colore nitens.
Qui potuit noctis vel lucis reddere finem,
Martyrum e bustis hinc reppulit ille chaos.

Sursum versa nutu quod cunctis cernitur uno
Praesul Honorius haec vota dicata dedit.
Versibus et factis signantur illius ora
Lucet et aspectu lucida corda gerens (5).

(1) Margarin., n. 294. — Mr.

(2) Fabret., X, n. 639; Margarin., n. 2; Fontanin., *Disc.*, p. 19, quem vide; Gallet., *Primicer.*, p. 209; Morell., *de S. Callisto*, p. 19. — Mr.

(3) Marin. *complexa:* at cod. Pal., p, 65, *conpl.* Sic infra Marinius *nibeis;* at cod. Pal. *niveis.* — A. M.

(4) Ita cod. Pal. At Mr. mendose *ruribus*, — A. M.

(5) Fleetw., p. 418; Pelliccia, t. III, p. 520; Grut. p. 1172, 4, ex cod. Pal., p. 63, sed corrigit *niveis, roribus, lucet et.* Margarin., *Res ethn.*, p. 498. *V.* Ant. Brutium, t. XVIII, p. 482; Baron., t. XI, p. 321. Ciampinius denique exhibet cum musivo excuso tab. xxix, non sine multis varietatibus. — Mr. Ipsum quidem monumentum nunc aegre legitur ob loci excelsitatem, pulverisque sordes. — A. M.

—

XXXV.

Vers de Constantina, fille de Constantin, écrits sur l'abside de la basilique qu'elle fonda en l'honneur de Sainte-Agnès

Constantina Deum venerans Christoque dicata,
Omnibus impensis devota mente paratis,
Numine divino multum Christoque iuvante,
Sacravit templum victricis virginis Agnes,
Templorum quod vincit opus terrenaque cuncta,
Aurea nam rutilant summi fastigia templi.
Nomen enim Christi celebratur sedibus istis,
Tartaream solus potuit qui vincere mortem
Invictus caelo solusque inferre triumphum,
Nomen Adae referens et corpus (1) et omnia membra
A mortis tenebris et caeca morte levata.
Dignum Agnes munus martyr devotaque Christo
Ex opibus nostris per saecula longa tenebris.
O felix virgo memorandi nominis Agnes ! (2)

—

XXXVI.

Antique pierre autrefois au musée Albani, aujourd'hui au Capitole.

Lettres d'un mauvais style.

... tyre Agneti Potitus serbus Dei ornavit (3).

—

XXXVII.

Eglise de Saint-Anastase fondée en Italie par le roi Leutbrand.

1.

Quando Leo cecidit misero doctore suasus
Scismatis in foveam recto de culmine Caesar,
Tunc ego regales statui his mihi condere thermas
Marmoribus pulchris Leudbrant rex atq. columnis.
Sed Romam properans postquam devotus ad ipsam
Perveni atque sacro capiti mea basia fixi,
Sancti Anastasii servus tuus ecce repente,
Paterna de sede meo hanc in pectore $\overline{\text{XPE}}$
Praeclaram fundare domum sub culmine monstras.
Talibus unde meas tendens ad sidera palmas
Vocibus oro, Dei Fili, pro plebe fideli,
Qui regis angelicos coetos, qui cuncta gubernas,
Fac praecor ut crescat mecum catholicus ordo,
Et templo concede isti ut Salomoni locutus (4).

2.

Ecce domus Domini perpulchro (5) condita textu
Emicat, et vario fulget distincta metallo :
Marmora cui pretiosa dedit museumq. columnas
Roma caput fidei, illustrant quam lumina mundi.
Euge auctor sacri princeps Leutbrando laboris.
Te tua felicem clamabunt acta per aevum.:
Qui proprie gentis cupiens ornare triumphos
His titulis patriam signasti denique totum (1).

(1) Mendose in schedis Marinii *detorquet* pro *et corpus*.
(2) S. Damasus, ed. Sarazan., p. 40. — A. M.
(3) Muratorius, p. 1926, 6, exhibet velut integram ; existimatque *tyre* positum pro θύρας *portas* aedis S. Agnetis, quas ipse servus Dei ornaverit. — Mr.— Ego vero multo malim, pace tua, o maxime Muratori, ex *tyre* facere *martyri*. — A. M.
(4) Grut., p. 1168, 10, ex cod. Pal., p. 48. Sed immutat *Leutbrant* et *cœtus*. Conf. Fleetw., p. 439 ; Baron., t. XII, p. 308. — Mr.
(5) Ita cod. Pal. At Marinius *perpulcro*.

—

XXXVIII.

Abside de Sainte-Anastasie.

Antistes Damasus picturae ornarat honore
Tecta, quibus nunc dant pulchra metalla decus.
Divite testatur praetiosior aula nitore
Quos rerum effectos possit habere fides.
Papae Hilari meritis olim devota Severi
Nec non Cassiae mens dedit ista Deo (2).

—

XXXIX.

Eglise de Sainte-Cécile.

Sur un ouvrage en marqueterie.

† Haec domus ampla micat variis fabricata metallis
Olim quae fuerat confracta sub tempore prisco
Condidit in melius Paschalis praesul opimus
Hanc aulam Dni formans fundamine claro
Aurea gemmatis resonant haec dindima templi
Laetus amore Dei hic coniunxit corpora sca
Caeciliae et sociis rutilat hic flore iuventus
Quae pridem in cruptis pausabant membra beata
Roma resultat ovans semper ornata per aevu (3)

—

XL.

Dans l'arc triomphal de l'église de Saint-Clément.

A gauche en entrant.		A droite.
Agios		Agios
Paulus		Petrus.
De cruce Laurenti		Respice promissum
Paulo famulare docenti.		Clemens a me tibi sanctum.

Au milieu de l'arc, le Sauveur et les animaux des quatre évangélistes.

Isaias.	A Ω	Jeremias.
Vidi Dominum		Hic est Deus noster
Sedentem super solium.		et non æstimabitur alius absque illo.

A l'abside.

Gloria in excelsis Deo sedenti super thronum et in terra pax hominibus bone voluntatis.

(1) Grut., n. 8, ex cod. Pal., p. 48. Sed immutat *Leutbrande, propriæ, totam*. Fleetw., p. 439 ; Baron., l. c. p. 309. *V.* Mur., t. II, A. M. *A E*, p. 363 ; Furiett., *de Musiv.*, p. 81. Sirmondus, t. II, p. 883, exibet epigramma quod incipit *ecce domus Domini*. — Mr.
(2) Grut., p. 1164, 6, ex cod. Pal., p. 31. ubi dicitur *in ecclesia S. Anastasiæ in throno*. Fleetw., p. 587 ; Mabillon. ex cod. Einsild., t. IV, *Annal.*, p. 489, n. 27, in quo dicitur exstare prope pontem. — Mr.
(3) Legi ipse contulique cum excuso apud Marinium apographo, quod mendis non carebat. —A. M.

Abside, grande vigne, avec la croix. Les quatre docteurs de l'Eglise.

Augustinus. Hieronymus. S. Gregorius.
S. Ambrosius.
Bethlem. Hierusalem.

Oiseaux, pasteurs, l'agneau couronné d'un diadème d'or.

+ Ecclesiam Christi viti similabimus isti,
+ Quam lex arentem sed crux facit esse virentem.
+ De ligno crucis Jacobi dans Ignatiique
+ In suprascripti requiescunt corpore Christi.

Sur une grande pierre.

+ Quod perago clemens Crescentius excipe sc̄e :
Ferque tui mihimet auxilium iugiter.
Vite perpetue teneam quo gaudia semper,
Cardinalis ovans me tibi consocians.

(*Cardinal* Maï, 122-123.)

—

XLI.

Eglise des SS. Jean et Paul.

Bi . . . . . sordius qua
nuditate deforme
locavit.

Dans l'intérieur de l'église.

Templum ingens D̄no Salomon rex dedicat, adstant
Pontifices et plebs magno circumflua cœtu.
Justus Asa simulacra patrum lucosque profanos
Sustulit et matrem regni privavit honore.
Josaphat sola confidens laude Tonantis
Perculit adversas acies hostilibus armis.
Ezechias pius in D̄num per quæ omnia clarus,
Cui Deus ad vitam ter qui nos addidit annos.
Claret mira Dei bonitas in rege Manasse,
Quem regno et Vineæ post multa piacula reddit (1).

A l'entrée.

Antistes Domini celsa sacraria X̄PI
Vestibulum decorat gratia pulchra loci
Quæ quia cumpta nitet primaque in fronte renidet,
Ostendit quantum numinis intus inest.
Quis tantas XPŌ venerandas condidit ædes
Si quæris, cultor Pammachius fidei (2).

(*Cardinal* Maï, 132, 1-3

—

XLII.

Eglise de Saint-Laurent, martyr.

Laurenti merito flammis vitalibus uste,
Qui fervente fide victor ab igne redis,
Vir dilecte Deo terreno in corpore quondam,
Tunc quoque sidereus iam tibi sensus erat.
Qui potuisti oculos tactu revocare sepultos,
Rursus et in vacua fronte referre diem.
Luminis extinctas iterum accendisse lucernas
Credimus, haec signo te faciente crucis.
Addita nunc etiam populi miracula praestas,
Ut fidei tribuas indubitanter opem.
Dum tua templa novant breviori robore plebis,
Creverunt que trabes, crevit et alma fides.
Stipite contracto tua se mercede tetendit,
Quantum parva prius postea cesa fuit.
Crescere plus meruit succisa securibus arbor,
Et didicit sicca longior esse coma.
Unde recisa fuit, populis fert (1) inde salutem :
Si venit intrepidus, lumina cecus habet.
Tu levita sacer poena purgate fideli,
Unde prius flammas, hinc modo lumen habes
Visaque temporibus venerandi antistitis acta,
Sed tamen aeterno sunt memoranda die (2).

(1) Gruter, p. 1164.
(2) Venant. Fortun., t. I, p. 5; Baron., t. VI, p. 262; Boll., t. VI Aug., p. 557.

—

XLIII.

Eglise de Saint-Laurent hors les Murs.

Inscriptions de mosaiques.

Murtyrium flammis olim levita subisti;
Iure tuis templis lux ben*eranda redit.*

—

Demovit Dominus tenebras, ut luce creata
His quondam tenebris sic modo fulgor inest.
Augustos aditus venerabile corpus habebat
Huc ubi nunc populum longior aula capit,
Eruta planities patuit sub monte reciso,
Estque remota gravi mole ruina minax.
Praesule Pelagio martyr Laurentius olim
Templa sibi statuit tam pretiosa dari.
Mira fides gladios hostiles inter et iras
Pontificem meritis haec celebrasse suis.
Tu modo sanctorum cui crescere constat honores,
Fac sub pace coli templa dicata tibi.

—

XLIV.

A l'église de Saint-Laurent in Damaso.

Quisquis plena Deo mysteria mente requiris (3),
Huc accede, domus religiosa patet.
Haec sunt tecta pio semper dovota timori,
Auditumque Deus commodat (4) hic precibus.
Ergo laetiferos propera conpescere (5) sensus,
Iam propera sacras laetus adire fores.
Ut transacta quaeas (6) deponere crimina vitae,
Et quicquid scelerum noxius error habet.
Attica Felicis Magni clarissima coniunx
Sumptibus hoc propriis aedificavit opus (7).

(1) Cod. Pal., p. 54. *ferit.*
(2) Grut., p. 1165, 2, corrigit *cæcus.* Fleetw., p. 435. *V.*; Venant. Fort., t. I, p. 325.— Mr.
(3) Ita cod. Pal., p. 32.
(4) Schedæ Marin. perperam *comodat.* Sed bene cod.
(5) Ita *con* cod., at Mar. *com.*
(6) Ita cod.
(7) Grut., 1164, 12, habet *lethiferos;* Fleetw., p. 363. *Vide* omnino Sirmond., t. I, p. 1226, Sarazan. *ad S. Damas.*, p. 20. et Merend., p. 250, n. a.— Mr.

XLV.

Sur une architrave provenant des ruines de l'église de Saint-Laurent, autel de Saint-Eusèbe.

Transférée au musée du cardinal Alexandre Albani.

† Auxiliante dno Do ·N· xpo, orante beato
Laurentio martyre Hilarus archidiac. fecit (1).

XLVI.

A l'abside de l'église de Saint-Marc.

Vasta tholi firmo sistunt fundamine fulcra,
Quae salomoniaco fulgent sub sidere ritu.
Haec tibi proque tuo perfecit praesul honore
Gregorius, Marce, eximio cui nomine quartus.

XLVII.

Dans l'abside de l'église de Saint-Pancrace.

Ob insigne meritum et singulare beati Pancratii martyris beneficium, basilicam vetustate confectam extra corpus martyris neglectu antiquitatis extructam, Honorius episcopus Dei famulus abrasa vetustatis mole ruinaq; minante a fundamentis noviter plebi Dei, construxit et corpus martyris, quod ex obliquo aulæ jacebat altari insignibus ornato metallis loco proprio collocavit (2).

XLVIII.

Autrefois dans le cimetière de la via Salaria.

Martyrib. scis Proto pariterq. Hiacyntho
Symmachus hoc parvo beneratus honore patronos
Exornabit opus; sub quo pia corpora rursus
Condidit. His aevo laus sit perennis in oni (3).

XLIX.

Eglise de Sainte-Praxède.

Architrave de l'oratoire de Saint-Zenon construit par le pape Pascal Ier.

† Paschalis praesulis opus decor fulgit in aula ☧
Quod pia optulit vota studuit reddere Do Pascha-[lis ☧ (4).

Dans la frise.

Inlustris e primicer. notarior. sacri pal.
Squaloribus porticum a fundament. (5)

Dans l'abside, sur un ouvrage en marqueterie.

Emicat aula pia variis decorata metallis
Praxediis Domino super aethra placentis honore
Pontificis summi studio Paschalis alumni
Sedis apostolicae, passim qui corpora condens
Plurima sanctorum subter haec moenia ponit
Fretus ut his limen mereatur adire polorum (6).

L.

A l'église de Saint Sébastien, in via Appia.

Temporibus sancti Innocentii
episcopi Proclinus
et Ursus presbb.
tituli Byzantis
sancto martyri
Sebastiano ex voto fecerunt (7).

LI.

Sur une mosaïque de Sainte-Sabine.

(*Une femme debout*)
Ecclesia
ex circumcisione.

Culmen apostolicum cum Caelestinus haberet
Primus et in toto fulgeret episcopus orbe,
Haec quae miraris fundavit presbyter urbis
Illyrica de gente Petrus vir nomine tanto
Dignus ab exortu Christi nutritus in aula;
Pauperib. locuples sibi pauper, qui bona vitae
Praesentis fugiens meruit sperare futuram.

(*Une femme debout.*)
Ecclesia
ex gentibus (8).

Presbyter hanc renovat sacrumque altare vetustum
Reparat; hincque Dei praesulis hincque decus (9).

LII.

Eglise des SS. Silvestre et Martin.

Dans le souterrain de la chapelle.

Fracta vetusta nimis solisque relicta ruinis,
Ne Silvestri obeat noctis amica domus;

(1) Blanchin., *Præf. ad Anast.*, et in notis ad t. III, p. 169. Hinc liquet Hilarum, Rom. Eccl. archidiaconum ac deinde pontificem refecisse S. Laurentii sacellum. — Mr.

(2) Mabill., *Analect.*, t. IV, p. 490, n. 26, ex cod. Einsild., sæc. x, et in fol., p. 359, habet *neglecti antiquitatis;* sed in marg. scribit *antiquitus. Vide* Ciampin., t. I, p. 204; Oldoin. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 441; Gregor. Turon., *Op.*, ed. Ruin., p. 1307; Mur., p. 1886 4; Marang., *Res ethn.*, p. 409; Ugon., *Station.*, ubi de eccl. S. Pancrat. *Vide* Anastas., *de Honorio I.* — Mr.

(3) Petrus Polydorus, *V.* Mamachi, t. II, p. 257.

(4) Ciampinius., t. II, tab. xlviii, p. 150; Baron., t. XIII, p. 608; Brutius., t. XVIII, p. 318; Gallet., t. I, p. 20; Oldoin. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 584; Marang., *Res ethn.*, p. 411; Severan., *Hist.*, p. 680; Panvinius, *de* vii. *Urbis eccl.*, p. 261, habet *decore obtulit domino.* Ciacconius, *decora fulget et quæ pia obtulit.* — Mr.

(5) E scheda Suaresii.

(6) Fleetw., p. 404. *V.* De Colonia., *Hist. litt. urbis Lugduni.*, t. I, p. 297. — Mr.

(7) Reines., *class.* xx, n. 155; Bos., 177; Arring., t. I, p. 273; Fleetw., 460. Muratorius, p. 1929, 4, dat e schedis Cyriaci apud Stoschium, refertque ad tempora Innocentii I, papæ. In concilio Rom. sub Symmacho nominatur *Asellus presbyter tituli Vizantis.* — Mr.

(8) Ciampin., t. I, tab. xlviii, p. 186, 187; Grut., 1174, 10; Vignol., *Lib. pont.*, t. I, p. 146; Gallet., t. I, p. 5; t. III, p. 455; Fleetw., p. 465; Bonarot. *Vitr.*, p. 48; Raban., t. VI, p., 216; *PP. Tolet.*, t. I, p. 75, aliique, quos erudite recenset Marinius.

(9) Philippinius, *de Ecclesia S. Silvestri M.*, p. 8; Fleetw., p. 448. — Mr.

Mosaique de l'abside.

Sergius hanc coepit praesul quam cernitis aulam,
Cui moriens nullum potuit conferre decorem
Sed mox papa Leo quartus dum culmina sumpsit
Romanae sedis divino tactus amore,
Perfecit sollers melius quam ante manebat,
Atque pia totam pictura ornavit honeste.
Coenobiumque sacrum statuit monachosque locavit,
Qui DNO assiduas valeant persolvere laudes.
Talibus ut donis caelestia scandere possit
Regna, quibus Martinus ovans Silvester et almus
Praefulgent gaudentque simul cum praesule XPO,
Quorum pro meritis haec templa dicata coru-
[scant (1).

—

LIII.

Eglise de Sainte-Bibiane.

Nef du midi

† Ad honorem S. Simplicii ego
Eufrosina hum. abb. hoc
Opus fieri iussi (2).

—

LIV.

Eglise de Saint-Etienne.

Exquirens pietas tectum decorare sacratum
Pastoris summi Theodori corda direxit,
Qui studio magno sanctorum corpora cultu
Hoc dedicavit, non patris neglecta reliquit (3).

—

LV.

Eglise de Sainte-Suzanne.

Sous l'abside.

Dudum hæc beatæ Susannæ
martyris aula coangusto et tetro
existens loco marcuerat : quæ
Dominus Leo tertius papa a funda-
mentis erigens; condens corpus
beatæ Felicitatis martyris;
compte edificans ornabit
atque dedicabit.

(*Cardinal* Maï, 154, 3; Bolland., t. II Aug., p. 625.)

—

LVI.

Chapelle de Saint-Venantius ou de Saint-Théodore, près du baptistère de Latran.

Au milieu d'anciennes fresques.

Martyribus Christi domini pia vota Johannes
Reddidit antistes, sanctificante Deo.
Ac sacri fontis simili fulgente metallo
Providus instanter hoc copulavit opus.
Quo quisquis gradiens et Christum pronus adorans
Effusasque preces impetrat ille suas.

Sur la frise de l'architrave.

Hic. locus. olim. sordentis. tumuli. squalore.
congestus. sumptu. et te Domino. tanta. rude-
rum. mole. sublata. quantum. culminis. nunc
videtur. ad offerendum. Christo. munus. or...

(*Cardinal* Maï, 156, 1-2.)

—

LVII.

† Vandalica rabies hanc ussit martyris aulam
Quam Petrus antistes cultu meliore novavi.

Innovat antiquum melior pictura decorem,
Sanctorum meritis frons reparata micat.
Pestes bella famem insidias casosque nefandos
Erecta omnipotens arcet ab Urbe manu (1).

(*Cardinal* Maï, 158, 3, 4; Fabretti, p. 737, n. 477.)

—

LVIII.

Ancienne inscription au palais Farnèse.

T. I. X. N. ego Damasi-
us. urb. Rome eps· anc (*sic*)
domum consecravi
N. R. Q. S. M. S. PA. S. PE

(*Cardinal* Maï, 163.)

—

LIX.

Basilique de Latran, fontaine de Constantin

Sur l'architrave des colonnes.

Gens sacranda polis hic semine nascitur almo
Quam fecundatis spiritus edit aquis
Mergere peccator sacro purgande fluento
Quem veterem accipiet, proferet unda novum
Nulla renascentum est distantia, quos facit unum
Unus fons, unus spiritus, una fides
Virgineo fetu genetrix ecclesia natos
Quos spirante Deo concipit, amne parit
Insons esse volens, isto mundare lavacro †
Seu patrio primeris crimine seu proprio †
† Fons hic est vitae qui totum diluit orbem
Sumens de Christi vulnere principium
Caelorum regnum sperate hoc fonte renati
Non recipit felix vita semel genitos
Nec numerus quemquam scelerum nec forma
[suorum
Terreat; hoc natus flumine, sanctus erit (2).

(1) Baron, t. XIV, p. 341 ; Oldoin., *ad Ciaccon.*, t. I, p. 609, 619; Hugon., *Stat.*, p. 254; Brutius, t. XVIII, p. 360. — Mr.

(2) Bosius, p. 585. — Mr.

(3) Grut., 1164, 18, ex cod. Pal., p. 33, in quo legitur *corde merexit;* Fleetw., p. 497; Baron., t. XI, p. 397 ; Ciaccon., t. I, p. 452. *V.* Bolland., t. VII Jun., p. 45, n. 9, ad epitaphium Theodori I. — Mr.

(1) Gruter, 1170, 10.

(2) Rasponius, p. 210; Ciaccon., t. I, p. 301 ; Panvinius, *de VII Urb. eccl.*, p. 153, ait hos versus jam exolescentes et vi temporis ferme consumptos, quanta potuit diligentia admotis scalis se exscripsisse. Multi perperam habent *fons hic es vita et. V.* Sarazan. *ad Damas.*, p. 175; Blanchin. *ad Anast.*, t. III, p. 108; Bolland., t. III Mart., p. 717; Severan., p. 496; Baron., t. VII, p. 551; Brut., t. XVIII, p. 280; Ciampin., *de sacr. Ædif.*, p. 23. — Mr.

A la fontaine.

Ad fontem vitae hoc aditu properate lavandi
Constantis fidei ianua XPS erit.
Hic locus olim sordentis tumuli squalore
congestus, sumptu et studio XPI famuli Hilari
epi, iuvante Domino, tanta ruderum mole
sublata, quantum culminis nunc videtur, ad offeren-
[dum
XPO Deo munus ornatus atque dedicatus est (1).

Au jardin.

Sacri fontis honor labor est meritumque duorum
Pontificum, per quos contulit ista Deus.
Nam quae magnificis coeptis Bonifatius auxit,
Haec Caelestinus compsit ad omne decus (2).

—

O quantum Petro largitur Christus honorem !
Ille dedit vitam, reddidit iste mihi.
Solvere qui potuit caelo terraque ligata
Crimina, fonte sacro renovat mortalia membra.
Haec domus est fidei, mentes ubi summa potestas
Liberat, et sancto purgatos fonte tuetur (3).

—

LX.

Basilique de Saint-Pierre.

A la fontaine.

Non haec humanis opibus non arte magistra,
Sed praestante Petro, cui tradita ianua caeli est,
Antistes XPI composuit Damasus.
Una Petri sedes, unum verumque lavacrum
Vincula nulla tenent. Acatius votum solvit (4).

—

LXI.

Crypte de la basilique de Saint-Pierre.

Grande pierre.

Cingebant latices montem teneroque meatu
Corpora multorum cineres atque ossa rigabant.
Non tulit hoc Damasus communi lege sepultos
Post requiem tristes iterum persolvere poenas.
Protinus adgressus magnum superare laborem
Aggeris immensi deiecit culmina montis,
Intima sollicite scrutatus viscera terrae,
Siccavit totum quidquid madefecerat humor,
Invenit fontem praebet qui dona salutis.
Haec curavit Mercurius levita fidelis (5).

(1) Grut., p. 1163, 4, ex cod. Pal., p. 30; Fleetw., p. 415.; Raspon. p. 211; Baron., t. VIII, p. 281; Brutius, t. XVIII, p. 281; Ciampin., *de sacr. Ædif.*, p. 14 et 24; Severanus, p. 496, recte habet *properate*. (Nam etiam in cod. Palat. est *properante*.) Idem Severanus ait hos versus exstitisse in bapt. Later. ant. Xystum III, PP. — Mr.

(2) Grut., p. 1164, 2, ex cod. Pal., p. 30, aliique plures. — Mr. Gruterus habet *cæptis* et *Bonifacius*, quas lectiones perperam putabat codicis esse Palatini Marinius. — A. M.

(3) Grut., p. 1170, 5, ex cod. Pal., p. 56; Fleetw., p. 528. — Mr.

(4) Grut., p. 1163, 10, ex cod. Pal., p. 30, in quo reapse est *Acatius* et *teneat*, non *Acathius* ut apud Grut. Emendationem tamen *tenent* sequuntur Sarazanus et Merenda ad Damasum. — Mr.

(5) Exstat excusa inscriptio hæc a Dionysio *Crypt. Vat.*, tab. XXVII, et a compluribus aliis recitatur.— Mr. Ipsemet eamdem in *Vaticanis Cryptis* perlegi. — A. M.

LXII.

Fontaines publiques.

Qui peccatorum sordes abolere priorum
Terrenisque optas maculis absolvere vitam,
Huc ades ad XPI fontem sacrumque liquorem,
Corpus ubi ac mentes pariter sensusque lavantur
Aeternumque datur casto baptismate munus.
Hanc autem fidei sedem construxit ab imo
Militiae clarus titulis aulaeque fidelis
Romanaeque urbis praefectus Longimanus (1).

(1) Grut., p. 1164, 7, pessime habet *piorum* et *ab uno*. Nam codex Pal., p. 31, recte *priorum* et *ab imo*. Idem tamen codex habet *minies* pro *mentes*, et *æternam* pro *æternum*. Recte Fleetw. emendat *Longinianus* pro *Longimanus*. — Mr. et A. M.

(2) Sirmond. *ad Ennod.*, in fin. t. I, p. 1146, ex Rosweido *ad S. Paulin.*, p. 814, quem videsis p. 795, 798. *Vide* et Margarin., n. 480; Mur., p. 1969, 1. Alii legunt *cursum* pro *cursus*. — Mr.

(3) Mabill., t. IV, *Analect.*, p. 497, n. 49, ex cod. Einsild. — Mr.

(4) Sirmond. *ad Sidon.*, lib. III, ep. 12, ex cod. Virdun.; Fleetw., p. 521; Sarazan. *ad Damas.*, n. 38; Merenda, p. 241. — Mr. In schedis Marinii, v. 3, vitiose legitur *qua* pro *quæ*. — A. M.

LXIII.

A la fontaine que saint Léon le Grand construisit devant la basilique Ostiensis.

Unda lavat carnis maculas, sed crimina purgat
Purificatque animas mundior amne fides.
Quisque suis meritis veneranda sacraria Pauli
Ingrediens supplex ablue fonte manus.
Perdiderat laticum longaeva incuria cursus,
Quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit.
Provida pastoris per totum cura Leonis
Haec ovibus Christi larga fluenta dedit (2).

—

LXIV.

A l'abside de la basilique, près de la fontaine.

Haec domus est fidei, mentes ubi summa potestas
Liberat, et sancto purgatas fonte tuetur (3).

—

LXV.

Eglise de Saint-Laurent in Damaso, *dite aussi* in Prasino.

A la fontaine.

Iste salutares fons continet inclitus undas.
Et solet humanam purificare luem.
Munia sacrati quae sint vis scire liquoris?
Dant regnatricem flumina sancta fidem.
Ablue fonte sacro veteris contagia vitae.
O nimium felix vive renatus aqua!
Hunc fontem quicumque petit, terrena relinquit,
Subiicit et pedibus caeca ministeria (4).

LXVI.

Cloître de la basilique d'Ostie.

Pierre venant du cimetière de Lucina.

In nomine Dei patris omnipo*tentis* et domini nostri Iesu ☧ fil. *et*
sancti paracleti Eusebius infa . . . ovavit cymeteriũ totũ
. . . columnas in porticos pictur . . . vas in ruinis erat totas e . . .
. . . tu cum tegulas et tabl . . . net acutos et materi . . .
. . . tota balinẽũ marmo . . que minus abuit et scamna . . .
. . . tras speclara item in s . . . eriora marmoravit pal . . .
. . . lostra incinos et clabes . . . osuit ut potuit usque d . . .
. . . set in seculo fecit reliqu . . . abrica quando exivit de . .
seculo remisit alumnis sui . . . cunia et ipsi fabricave-
runt introitu at martyres . . . odest in publicũ a funda . . .
bricabit mesas at martyres . . . otas fecit aquam in valine . . .
per mangana fecit at con . . . a cubiculo et cancellũ feci . . .
causa fures fecit ciamul . . . ala facent item sart . . .
a suscepit sigilla cinque in pop . . . osuit compodiola (1).

LXVII.

Eglise des SS. Martin et Sylvestre.

Balnea quae fragilis suspendunt corporis aestum (2)
Et reparant vires ☧ quas labor afficerit;
Quae constricta gelu, validis aut solibus usta,
Admixto latici ☧ membra *liquore* levant.
*Vex*amur causa propri*a nostroque quod* angit
Vulnere; *balinea hinc* ☧ dicta fuisse *reor*.
Tu tamen ista magis cautus servare me*mento*
Grex sacrate Deo ☧ corpore men*te fide*.
Cui bellum cum carne subest, quae et vita *resurgit*,
Quam cohibere iubat ☧ si refobere *paras*.
Lubrica ne sensus rapiat turpetque boluptas,
Effera ne mentem ☧ luxuries stimulet.
Ebria neu vino, dapibus neu viscera *cruda*
Dissolbat, fluxo ☧ corde la*bante, gula*.
Sobria sed casto foveant *tibi membra* liquore;
Et quaes . . . quod medeare iterum.
. . . inibe ne parta remedia carn . . .
. . . vi torvos alget . . .
Non nostris nocet officiis, nec culpa labacri.
Quod sibimet generat lubrica vita malum est (3).

LXVIII.

Bibliothèque de Saint-Grégoire, au monastère du mont Scaurus.

Sanctorum veneranda cohors sedet ordine *longo*
Divinae legis mystica dicta docens.
Ilos inter residens Agapetus iure sacerdos
Codicibus pulchrum condidit arte locum.
Gratia par cunctis, sanctus labor omnibus unus;
Dissona verba quidem, sed tamen una fides (4).

LXIX.

Ambon de l'ancienne basilique du Vatican.

Non hominum censura Deum, non temporis ulla
Aetas aut cleri sinodus prescriptio nulla,
Sed Deus electis patribus dum praefuit orbis
Umbra sacrata Petri valet aegros solvere morbis.
Haec capitis ratione sui orbisque magistra
Clerus et ecclesiae pendet status omnis ab ista (5).

LXX.

Eglise de Saint-Martin au Mont.

A l'ambon, du côté de l'Evangile.

Salvo dño nostro beatiss.
Sergio papa iuniore

Scandite cantantes Domino Dominoque legentes,
Ex alto populis verva superna sonent.

De l'autre côté.

Pelagius iun. episc. Dei famulus fecit,
curante Iuliano P. P. scd.

(1) Scheda illustraturus erat Marinius hanc inscriptionem.

(2) Locutionem *suspendere œs.um* usurpaverat M. Aurelius Cæsar, eamque reprehendebat ut vitiosam Fronto *ad M. Cæs.*, lib. IV, ep. 3, ed. Rom., p. 99. Nunc ecce ejus locutionis aliud exemplum in satis elegante poeta Christiano. Sane idem Fronto, p. 117, reprehendebat etiam usum vocabuli *dictio* pro *oratio*, quod verbum defensurum se respondit M. Aurelius, p. 118. Et sane ei licebat uti, auctore ipso Tullio in Bruto. Sic porro loqui solet Ennodius, ad quem vide Sirmondi adn. in dict. I. —A. M.

(3) Marinius ex codice Donii, et ex *Adversariis Barberin.*, ubi Suaresius verba nonnulla supplevit, quibus et ego aliquot addidi. — A. M.

(4) Mur., p. 1822, 6, ex Mabill., t. IV, *Analect.*, p. 497, n. 51, ex cod. Einsild.; Bonada, cl. x, n. 7; Amat., t. V, p. 278; Odoric., p. 301; *Annal. Camald.*, t. I, p. 70. — Mr. — Male Muratorius inscribit *in monasterio clivi Tauri.* — A. M.

(5) Cod. Don. e schedis Nic. Alamanni. *Videsis Adversar. Barberin.*, p. 20, 3.

LXXI.

Triclinium de Saint-Léon.

Sur une marqueterie qui figure Notre-Seigneur Jésus-Christ tenant un livre de la main gauche et de la droite bénissant les apôtres à qui il adresse ces paroles :

Docete omnes gentes, vaptizantes eos in nomine patris et filii et spiritus sancti.
Et ecce ego voviscum sum omnibus diebus usque ad consumationem seculi (1).

Sur l'arc de l'abside.

Gloria in excelsis Deo. et in terra pax ominibus (*sic*) bone boluntatis.

D'un côté est figuré le Christ donnant les clefs au pape saint Sylvestre et l'étendard à Constantin avec cette inscription :

CONSTANTINUS.

De l'autre côté saint Pierre remettant le pallium au pape saint Léon et l'étendard à Charlemagne avec ces inscriptions :

S̄cs † Sctissimus	† D. N. Carulo		donas
Pe dn	r	. .	bicto-
tr Le	e	. . .	ma-
us o	x		ia
PP			

—

LXXII.

Eglise de Saint Chrysogone.

Sur la base d'une statue.

Fl . Tertullius . de . arte . sua aecclesiae . donum . posuit (2).

—

LXXIII.

Eglise de Saint-Pierre aux Liens.

Inscription ancienne sur le mur de gauche.

Salbo papa N̄· Ioannе cognomento
Mercurio ex s̄ce eccl. rom. presbyteris
ordinato, ex tit. s̄ci Clementis ad gloriam pontificalem promoto, beato Petro
ap. patrono suo a vinculis eius Serverus p̄bo f̄rt
E TIT. PC. LAMPADI ET ORESTIS VV. CC. URBI † CLUS CED
[† RI ꝺNUS EST.

—

LXXIV.

Eglise de Saint-Barthélemy dans une île du Tibre.

Sur un puits où sont les images du Sauveur, des évêques Adalbert, Paulin, Barthélemy et d'un empereur.

Os putei sancti circumdant orbe rotanti (3).

(1) Alaman., p. 11, 23, 42, 56, 70; Spon., *Misc.*, p. 284. Exemplar coloratum totius triclinii est in cod. Barberin , 3 11, p. 179. *Vide* etiam Le Cointe, *Annal.*, t. VI, p. 576; Bolland, t. II Jun., p. 574, 580; t. VII Jun., p. 137, et in *Propyl.* Maii, p. 125; Ciampin. *de S. A.*, tab. XXXIX, XL; Panvin., *de* VII, *Urb. E.*, p. 180; Severan., *Hist.*, p. 544, 552, 553.— Mr.

(2) Gudius, p. 367, n. 10. — Mr.

(3) Casimir., *Memor. convent. FF.*, p. 216, 279.

Corpora . . Paulini . . gemina clara diei.
Qui sitit, ad fontem veniat . . hauriat e vena aquas.

—

LXXV.

Sur un ancien bassin de marbre devant l'église de Saint-Barthélemy.

Inscription qui paraît être du temps du pape saint Damase.

Qui sitit ad fontem veniat cupiens haurire fluenta (1).

—

LXXVI.

Dans un jardin du quartier de Saint-Roch.

† De donis Dei et sancte Mariae.
Ioh p̄rb pie rogabit.
Omnes sitientes venite bcivite
ad aquas. Et siquis ex ista
aqua pretio tulerit, anathema sit (2).

—

LXXVII.

Basilique d'Ostie.

Sur une colonne de la nef du milieu, du côté de l'Evangile.

A. Ⱬ Ω Columna [Pauli] natale x . . Valentiniani aug. IIII, et Neoteri V. C. administrante FL. Filippo vir . . . ilian . . o . . . ub praetoria . . . (3).

Au-dessous, d'un autre temps.

Siricius episcopus A Ⱬ Ω tota mente devotus (4).

—

LXXVIII.

Même église. — Autre colonne.

† Arbor poma gerit; arbor ego lumina gesto,
Porto libamina, nuntio gaudia, sed die festo
Surrexit Christus, nam talia munera praesto.
† O qui transitis vitam, rogo, poscite celsi.
† Othonus fieri monachus me iussit olim pius.

—

Et ego Nicolaus de Angelo cum
Petro Passaletio hoc opus complevi (5).

(1) Edidit Sarazanius in notis ad *Carm.* XV S. Damasi, animadvertitque hunc esse versum S. Hieronymi in illo carmine quod ad Damasum scripsit. De puteis præ foribus basilicarum, *vide* Rondininium, *de Basilica S. Clem.*, p. 280, et Suicerum, voc. λουτήρ. — Mr.

(2) Ex codice Donii, 456. exscripsit Marinius, qui sic fere legendam censet scripturam paulo difficiliorem. — AM.

(3) Sic in libro ms. Marinii. Cæterum paulo aliter distribuebat verba Suaresius in schedis. Et quidem ultima verba *miliana* seu *ilian*, etc., præponuntur apud Mur., p. 392. 2. *Vide* Margar., p. 256; Marang., *Res ethn.* p. 336. De Fl. Philippo pr. Urb. et consule A, 408, *videsis* prosop. codicis Theod. t. VI, part. II, p. 25; Tillemont *ad an.* 408; Corsin., *de Præf. Urb.*, p. 320. —E scholiis Marinii.

(4) Adnotat Muratorius tunc fuisse annum pontificis Siricii septimum. — A. M.

(5) Ciampin., *V. M.*, t. I, p. 24, seqq. Margarin. p. 42. — Mr.—Integre quidem Ciampinius, unde ego

LXXIX.

Ancienne architrave trouvée près de l'église Saint-Clément.

Petronius maximus IIII. praefectus et bis consul ord. squalore summoto (1).

—

LXXX.

Eglise Saint-Eustache.

Sur le haut d'une colonne.

Ego Stefania pro anima mea et viri mei et filiorum ad duas columnas erigere feci (2).

—

Ista columna refert priscam quae in gurgite rubro
Fax fuit alma bonis, nox tenebrosa malis (3).

—

LXXXI.

Eglise de Saint-Clément.

Gabinius Vettius
Probianus
Publius stravit (4).

—

LXXXII.

Grand cippe oblong trouvé près de Rome en 1793.

+

Felix VI — continuis bene-
ex consule ord. — ficiis vestris
servus vest. pro — optulit.

Te duce Venerius rapidas commiscuit iras,
Atque vesana nimis inimici viria (*sic*) vicit.
Castule tu dignus prestas cultoribus ista.
Tibi Servatus offert munera supplex.

(*Cardinal* Maï, p. 195.)

—

LXXXIII.

Eglise Sainte-Marie Transtevère.

Sur une croix offerte par le pape Grégoire IV.

De donis Dei et sanctæ Mariæ domn. Gregor. PP. IV.
Qui puro corde obtulit III gabatas taxiscas.
Sanctæ Dei genitrici Gregor. IV.
PP.
Domni Gregorii IV. PP.

(*Cardinal* Maï, 201, 2; Baronius, t. XIV, p. 240.)

—

LXXXIV.

Sur un ancien diptyque. (5)

(*Cardinal* Maï, p. 202.)

—

LXXXV.

Sur un ancien parement d'autel de l'église Saint-Pierre.

Pastor ovile Dei servans sine crimine Petre,
Qui praebes xpi pabula sancta gregi;
Tu Caroli clemens devoti munera regis
Suscipe, quae cupiens obtulit ille tibi.
Hildegarda pio cum quo regina fidelis
Actibus insignis mentis amore dedit (6).

—

LXXXVI.

Sur le voile que le roi Chintila envoya à Rome.

Discipulis cunctis Dominus prelatus honore,
Dignus apostolico primus honore coli,
Sancte tuis Petre meritis hec munera supplex
Chintila rex offert. Pande salutis opem.

CHAPITRE III.

Donations aux églises et aux établissements religieux (7).

I.

Grande pierre scellée au mur de l'atrium de la basilique du Vatican (8).

Dominis sanctis ac beatissimis Petro et Paulo apostolorum principibus Gregorius indignus servus Quotiens laudi vestrae usibus servitura quedam licet parba conquirimus, vestra vobis reddimus, non nostra largimur

hausi. At Marinius in scheda cum lacunis, quas partim habet etiam Margarinius. — A. M.

(1) Fabrett., p. 702. n. 223, e sched. Barberin. Habetur tamen varia lectio *bis* pro *et bis*. — Mr.

(2) Kirch., *Hist. Eustach.*, p. v, c. 5, p. 163.—Mr.

(3) Grut., 1165, 3, ex cod. Pal. p. 35, Fleetw., p. 524. — Mr. Perperam in schedis Marinii *pax* pro *fax*. — A. M.

(4) Muratori, p. 1476, 7.

(5) *Dipt. addend.*, t. III, p. 21; Borg., *De cruce Velit*, p. 92.

(6) Gruter, p. 1163; Baronius, t. XIII, p. 97.

(7) Plusieurs inscriptions de ce chapitre sont de véritables chartes lapidaires. On en trouvera quelques-unes du même genre aux noms des villes suivantes : Anagni, Civita-Castellana, Milan, Ravenne, Subiaco, Tivoli, Viterbe. Au nom Pierre-latte, nous donnons l'extrait d'une dissertation de M. Aug. Deloye sur les chartes gravées ainsi sur pierre. *Voy.* aussi Saint-Geniez.

(8) Donius, p. 51; *Bullar. Vat.*, t. I, p. 7; Severan., *Hist.* 115; Fontanin., *Disc.* p. 34, 35; Marin., *Papyr.*, p. 225; Bolland., t. VII Jun., p. 43; Blan

ut haec agentes non simus elati de munere set de solutione securi. Nam quid unquam sine vobis nostrum est
qui non possumus accepta reddere, nisi quia per vos iterum et ipsum hoc ut redderemus accepimus. Unde ego vester
servus reducens ad animum multum me vobis beati apostoli Petre et Paule esse devitorem propter quod ab uveribus
matris meae divinae potentiae gratia protegente intro gremium ecclesiae vestrae aluistis, et ad incrementum
per singulos gradus usque ad summum apicem sacerdotii licet immeritum producere estis dignati; ideoque
hoc privilegii munusculum humili interim offere devotione praevidi. Statuo enim et meis successoribus
servandum sine aliqua refragatione constituo, ut loca vel praedia cum olibetis qui inferius describuntur,
quos pro concinnatione luminariorum vestrorum a diversis quibus detinebantur recolligens vestra vobis dicavi,
inmutilata permanere. Id est in patrimonio Appiae mass. Victoriolas olibetu in fund. Rumelliano in integro.
Olibetu in fund. Octabiano in integro. Mass. Trabatiana. Olibet. in fund. Burreiano ut sp. Olibet in fund. Oppiano ut sp.
Olibetu in fund. Iuliano in integro. Olibet. in fund. Viviano ut sup. Olibet. in fund. Cattia
Olibet. in fund. Solificiano ut sp. Olibet. in fund. Palmis ut sup. Olibet. in fund. Sagaris ut sp.
Olibet. in fund. Marano ut sup. Olibet. in fund. Iuliano ut sp. Olibet. in fund. Saturniano ut sp.
Olibet. in fund. Caniano et Carbonaria ut sup. Mass. Cesariana. Olibet. in fund. Florano ut sup.
Olibet. in fund. Prisciano et Grassiano ut sup. Olibet. in fund. Pascurano ut sp. Olibet in fundo
Variniano ut sup. Olibet. in fund. Cesariano ut sp. mass. Pontiana. Olibet in fund. Pontiano ut sp.
Olibet. in fund. Casa Romaniana ut sp. Olibet. in fund. Tattiano ut sp. Olibet. in fund. Casa Florana ut sp.
Mass. Steiana. Olibet. in fund. Berrano ut sp. Olibet. in fund. Cacclano ut sp. Olibet. in fund. Pontiano ut sp.
Olibet. in fund. Aquiliano ut sp. Olibet. in fund. Steiano ut sp. Olibet. in fund. Cassis ut sp. Mass. Tertiana
Olibet. in fund. Camelliano et fund. Tortilliano ut sp. Olibet. in fund. Casaculi ut sp. Mass. Neviana
Olibet. in fund. Arcipiano ut sp. Olibet. in fund. Corelliano ut sp. Olibet. in fund. Ursano ut super.
In patrimonio Labicanens. Mass. Algisia. Olibet. qui est ad tufu iuxta Anagnias in integro
Olibet. qui est in Silbula et Modicas Talias Catagemmulum ac milit. Olibet. in Aplineas in integro
Olibet. qui est in Claviano. Olibet. quem tenet Franculus colonus in fundo Ordiniano in integro

II.

Pierre dans la crypte du Vatican (1).

Petro, Theophanio, Sergio, Io*rdane*, seu Iohanne : adstantibus quoque diaconib. Moscho archidiacono, Zaccharia, Iohanne, Theophulacto, atque Gemmulo, vel cuncto clero ; antefatus domnus Gregorius apostolicus papa dixit : reduco ad animum, sanctissimi fratres mei, qualia mihi et quanta mirabiliter xps ds noster contulerit bona, et quomodo me indignum ad tanti apicis fastigium (2) sua pietate dignatus fuerit evocare ; et stupesco, nihil aliud valens retribuere potentiae eius, nisi solas agere gratias, et indesinenti prece gloriosum eius conlaudare nomen. Quis enim, ut ait propheta, loquatur potentias Dni, auditas faciat omnes laudes eius? Vel quid retribuam Dno pro omnibus que retribuit mihi? calicem salutaris accipiam et nomen Dni invocabo.

III.

Autre pierre de la crypte.

. . . . .
trae s . . .
Gregorius . .
apostolicus . .
sanctissimi inten . .
visa sunt stabiliri deb . .
quis audeat exsistere t . .
Gregorius scimus ac b*eatissimus apos*tolicus papa dixit. Si qu . .

(1) Dionys., *Crypt. Vat.*, tab. iv et v; Turrig., chin., *Præf. ad Anast.*, t. I; Rocca, t. II, p. 411; Gallett., t. I, p. 11; *Bullar. Rom.*, t. I, p. 142; S. Gregor. M., t. IV, p. 527; Baron. ad an. 604, n. 14. *de massa Cæsariana*; Symmachus, lib. x, ep. 48. p. 70, 71; Blanchin., *Præf. ad Anast.*, t. I, n. 37. — Mr.

(2) *Fastigium* mendose deest in scheda Marinii; sed exstat apud Ciampin., *A. S.*, p. 101. — A. M.

positioni ea quae anc . .
quoram beatri Petri apo . .
sub interdictu anath . .
Sanctissimi episcopi et vene . .
teri responderunt : gra . .
ter dictu apostolicae . .
haec quae salubri cons . . . . . .

privilegii definitionem ve . .
rit, anathema sit. Et res*vonderunt omnes* tertio anathema *sit.*
Gregorius gratia Dī epis*copus catholicae* atque apost*olicae urbis* Romae huic privile*gio* . . .

—

IV.

Bulle gravee sur pierre à l'église des SS. Jean et Paul au mont Cœlius (1).

† Gregorius ēps servus servorū
Dī dilectissimis in xpo filiis Dsdedit car.
et lohi arhipbro. ū scor lohis et Pauli
et per vos in eode tt . im pp (2). Credite speculationis impellimur (3) cura etiam ardore xpiane
religionis et studio divini cultus permovemur

pro venerabiliorū piorūq. locorū percogitare
stabilitate atque Do servientiū securitate
ut hoc proveniente pio labore et anime xpo
dicatae eiq. se illi diebus vite eorum servire decreverunt, perseverent inperturbate
nec non in illa maneant e fine tenus firma . que
a xpianis in Dī laude estructa sunt
Quia igitur dilectio atque religiositas vra
petiit nobis quatinus hos fundos
in integro sitos . territ . Bellitrinensi
mil. xxii. ac in aliis locis

V.

† NOTITIA FUNDORUM IURIS TITULI HUIUS

† Territ · Beltr · mil xxii.
Fund. Mucianus in integro.
Fund. Cosconis in integro ubi sup.
Fund.Pretoriolus in int. ubi supra.
Fund.Casacatelli in integ. ubi supra.
Fund. Proclis in int. via Appia ml. xiii.
Fund.Virginis in int. via Appia ml. ii cum pantan.
Fund. Capitonis via Ardeatina mil. iii.
Fund.Funteianus in int. via ssta ml. v.
Fund. Fausianus in int. via ssta mil. pl. m. xii.
Fund.Lausianus in int. via ssta ml. ssto.
Fund.Carbonariorum in int. via ssa m. p. viiii.
Fund.Publica in int. via Latina mil. pl. m. xi.
Fund.Casaquinti in int. via Latin. m. pl. m. xi.
Fund.Lacitianus in int. via Lavicana m. xv.
Fund.Sergianus in integro ubi supra.
Fund.Septeminis (1) in int. via
Fun. Cesarianus in int. via Penestrina m. xxx. (sic)
Fn. Stagnis in int. via Latina ml. pl. m. xxx.
Fun. Casa luci in int. ubi supra.
Fun. Casacellense via Apia ml. xiii.
vre aeccle clirmaremus
et nos ita clirmamus ut si quisque (2)
temerator extititerit, anathematis vinculo subiaceat in pp.

† CONSTANTINUS SERVUS SERVORUM

—

VI.

Eglise de Saint-Paul.

Au côté de l'Evangile. Bulle sur pierre.

✠ Gregorius episc. servus servorum Dī Felici subdiac. et rectori patrimonii Appiae.
Licet omnia quae haec apostolica habet ecclesia beatorum Petri ac Pauli, quorum honore et beneficiis adquisita sunt,

(1) S. *Gregorii magni PP. præceptum confirmationis bonorum, præsertim fundorum Muciani, Cosconis, Pretorioli, et Casacatelli, in agro Veliterno, pro titulo Pammachii nempe ecclesia urbana SS. Joannis et Pauli, duabus marmoreis tabulis insculptum, ibique asservatum, Stephanus Borgia diligentissime exprimi curavit anno* MDCCLXXVIII. (Sommaire par le cardinal Maï, p. 211.)

(2) Id est *in perpetuum*, hic et in fine inscr. — A. M.

(3) In tabula excusa *impellimus.* — A. M.

(4) Ita scheda Marinii. At *Septenius* Blanchinius, t. I, *Præf. ad Anastas.*, n. 49. — A. M.

(5) Ita Blanchin. At scheda Marinii *si quis D.* Denique in dextro latere Blanchinius habet *notitia fundor. juris hujus titul.* — A. M.

D̄o sint auctore communia, esse tamen debet in amministratione actionum diversitas personarum, ut in adsignatis cuique
rebus cura adhiberi possit impensior. Cum igitur pro ecclesia beati Pauli apostoli sollicitudo nos debita commone-
ret ne minus illic habere luminaria isdem praeco fidei cerneretur qui totum mundum lumine praedicationis implevit; et val
de incongruum ac esse durissimum videretur, ut illa ei specialiter possessio non serviret, in qua palmam sumens marty-
rii capite est truncatus ut viveret, utile iudicavimus eandem massam, quae Aqua (*sic*) Salvias nuncupatur, cum omnibus
fundis suis, id est, Cella vinaria, Antoniano, Villapertusa, Bifurco. Primianiano, Casiano, Silonis Corneli,
Tesselata, atque Cornelliano, cum omni iure instructo instrumentoque suo et omnibus generaliter ad eam pertinentibus, eius cum x̄p̄ī gratia luminaribus deputare. Adicientes etiam eidem cessioni hortos duo positos inter Tiberim et porticus ipsius ecclesiae euntibus a porta civitatis parte dextra, quos dividit fluvius Almon, inter adfines horti monasterii s̄c̄ī Stephani, quod est ancillarum D̄ī, positum ad s̄c̄m Paulum et ad-
fines possessionis Pisinianam: simul et terrulas quae vocantur fossa latronis positas. Idem iuxta eandem porticum euntibus similiter a porta parte sinistra, ubi nunc vineae factae sunt, quae terrulae cohaerent ab uno latere possessioni Eugenitis q̄d̄ scolastici, et ab alia parte possessionis monast. sci. Aristi. Quae
omnia quoniam D̄o aduvante per antedictae ecclesiae praepositos qui per tempora fuerint a praesenti septima indictione volumus ordinari. Et quidquid exinde accesserit luminaribus eius impendi, atque ipsos exin-
de ponere rationes. Idcirco experientiae tuae praecipimus ut suprascriptam massam Aquas Salvias cum praenominatis omnibus fundis suis, nec non hortus atque terrulas, quae superius continentur, de brevibus suis delere debeat ac auferre; et cuncta ad nomen praedictae ecclesiae beati Pauli apostoli tradere : quatenus servientes sibi praepositi
omni post hoc carentes excusatione, de luminaribus eius ita sine nostra studeant sollicitudine cogitare, ut nullus illic umquam neglectus possit exsistere. Facta vero supra scriptarum omnium rerum traditione, volumus ut hoc praeceptum in scrinio ecclesiae nostrae experientia tua restituat. Bene vale.

Dat. VIII. kal, februarias imp. d̄ūo Fhoca (*sic*) pp. aug. anno secundo et consolatus (*sic*) eius anno primo ind. septima (1).

VII.

Basilique de Saint-Paul hors les Murs.

Grande pierre. Belles lettres passées au rouge.

† In nomine d̄n̄ī D̄ī salvatoris N.
ih̄u x̄p̄ī breve facta a me
Gregorio tertio papae
de oblationes quae offer-
re debentur per singulos
dies in ecclesia beati
Pauli apostoli. Statui
enim offerri id est in
prima missa ad cor-
pus oblatam unam. In sec-
unda missa ad s̄c̄m Timotheum
oblatam unam. In tertia mi-
ssa ad imaginem Salvatoris
qui et apostolorum, oblatā
unam. In quarta missa ad
s̄c̄m Gregorium ad ianuas
oblatam unam. Deinde in
missa quinta ad altare
maiore oblatas duas : quod
simul fiunt cotidianis di-
ebus oblatas sex ; quae
ab ecclesia offerantur in
basilica tua, domine meus
beate Paule apostole. Q̄uc
breves titulum auctorita-
te apostolica omni tempo-
re confirmamus sub
anathematis interdi-
ctu, ut nulli liceat suc-
cessorum nostrorum
minueri predictas obla-
tiones : sed si voluerit ad
laudem et ad honorem eius-

(1) Margarin., n. 245; Baron. ad an 604, n. 14; inter epistolas S. Gregorii M., ed. vet., lib. XII, ep. 9, p. 539; Ciampin., *A. S.*, p. 110; Rocca, t. II, p. 401 ; Gallett. t. I, p. 5. — Mr.

dem beati Pauli apostoli
augeri, augeat. Nos vero
ideo dedimus hoc maiore al-
tare monachi (1) ut hec omnia fiant
omni tempore (2).

—

VIII.

Même église.

Sur le pavé.

† Agapitus et . . currente i . .
Ilenes Prima fi . . cuas rebus desu . .
descendes novi esse donata . .
et in ipso confirmo in ecla beati . . (3)

—

IX.

Même église.

Charte gravée sur une colonne.

† Leo eps servus servorum Dei
omnib. xpianis. Notitia conte-
stationis. Quicuq. dona vel
oblationes sacratissimi al-
taris gloriosi Pauli apli
totiusq. templi eius ab usu
et utilitate hic Do servienti-
um tollere presumpserit
aut qui rectore per pecunia
vel aliquod malū ingenium
in hoc loco contra statuta pa-
trū nostrumq. praeceptū ordina-
verit ; sive qui hereditatē huius
loci destruendo vendere vel co-
parare ausus fuerit ; omnipoten-
tis Di maledictione in corpore
suo suisq. reb. habeat. Quod
facere presupsit, evacuetur :
infamis sacrilegus ab omnibus
habeatur : testimoniu eius in
nullo placito recipiatur :
quicquid possederit, ad rem pu-
blica transferatur : et si non
resipuerit, auctoritate caelorum
principū in inferno dapnetur.
Fiat fiat fiat (4).

—

X.

Basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Pierre retirée du pavé de l'église en 1743, conservée aujourd'hui à Florence dans la famille Rinucci.

D'un côté.

In hoc tumulo dormiunt Sergia et Boni*facius* g-
ermani filii Theophilacti vesterarii et Theodor*ae*
vesterarisse, quae vixit mensib. vii. et qui vixit
[anno i.. co-
ncessim. nos Theophilactus vesterarius et Theo*dora*
vesterarissa fundum integrum qui nomi*natur*
nzanus positum territorio nepisino cum *om-*
nibus suis emolumentis in ecclesiae sce D*ei gen-*
itricis virginis Mariae domine nre in u*sum t-*
antumodo mansionariorum pro animab. ser . .
t Bonifatii filiorum nrorum Siquis vero hoc
novis sup scriptis iugalib. scae Di genitrici *vi-*
rgini Mariae oblatū subtraere voluerit, vel vo . .
senserit a do patr. et dno nu xpo perpetuo ana*the-*
[*ma he i-*
nnodetur ; et ipse fundus sub iuris nri heredum qui . .

Autre côté.

D.

Sulpiciae Sergi fil . . . . . .
magistrae matri . . . . . .
blato publicae ei sepultur . . . .
decurionum ob honorem et . . . .
quod solo novo exemplo hono . . *U-*
lpia M. F. Sabina mater adempt . . .
cluso ab eadem republica pi . .
c monumentum a solo cum aedificiis et t . .
circundatum testamento fieri praec . .
marito suo. Quod ne de nomine excedat su . . *Au-*
reli Erasini generi sui et Aureliorum er . .
nepotum suorum et Sulpici Quint . . . . *li-*
bertis libertabusque poteris*que eorum* (1).

—

XI.

Au portique de Sainte-Marie in Cosmedin

† Haec tibi preclara vir-
go caelestis regina sca su-
per exaltata et gloriosa do-
mina mea Di genetrix Maria
de tua tibi offero dona ego
humillimus servulus tuus
Eustathius immeritus dux,
quem tibi deservire et huic
scae tuae diac. dispensato-
rem effici iussisti, tradens
de propriis meis facultati-
bus in usū stius (*sic*) scae diac. pro
sustentatione xpi pauperum
et omnium hic deservient-
um diaconitarum, ob meorum
veniam delictorum. Haec
inferius adscripta loca id
fund. Pompeianu cum casis et
vineis fundorum Trea Scrofa-
nu et Mercurianu seu campis
cum casis et vin. seu olibetis.

(1) Dic *monachis*. — A. M.
(2) Nullam invenio Marinii illustrationem hujus inscriptionis, quæ solœcismis non caret. — A. M.
(3) Margarin., n. 217, sæc. viii vel ix. — Mr.
(4) Margarin., n. 384; ex eoque Mur., p. 1901, 5, cum adn.; Panvin., *de* vii *Urb. E.*. p. 72; Gallett., t. I, p. 17. — Mr.

(1) E schedis abbatis Maninii Gallettus, *de Vesterar.*, p, 45, 46, cui dedit Garampius, non sine varietatibus in secunda inscr. *publice honorem ei*. Gallet. *Eracini*. *Vide* Cancellarium *de Secretar.*, t. I, p. 374. — Mr. — Apud quem excidit unus versiculus. — A. M.

fund. antiq. unc. IIII sem. cū casis
et bin. nec non holibetis si-
mul bineas qu sunt in portis
tabulas VI ✠ Item ego Ge-
orgius gloriosissimus offero
unc. III. fund. anticu cum casis
et bineis seu olivet. fund. Agellii
in integro cum omnib. ad se pertinenti-
bus. Quod visus sum ego qui supra
offerere una cum germano mio
. . oavi. . .
✠ Et bu . . . nec non . . . et
bineas qui sunt in Pincis ber-
suras III ✠ seu alias v. bersuras b-
ubaricas qui sunt in fund Ar . . .
ani cum casis et bin. simul v
bersuras in ssto fund. quod da-
ta sunt ab eredib. germanae
meae : mola quem data est
ab eredibus Pauli iuxta eadem di
III. uncias : molae qui datae s
bineas tabul. XI. qui sunt in
Ageit : bineas tabul. iis qui su
in Testacio : nec non tabul. XVIII. q
sunt in sco Gordiano : nec non
tabulas II ✠ q sunt in sco e . .
uplum de bero diptic. p
qui pro temp. fuerit faci . .
quodtidiana miss. accipiat a pa-
tre solid. III ✠ Et si quis pre-
umpser. tam de his locis q-
ae a me offerta sunt et or-
dinata, bel a ceteris xrian.
oblata sunt, bel in posmod.
offerta fuerint, ab usu
et potestate huius sce diac.
alienare, aut monitzionem
exinde cuiquam facere,
sciat se districtus ra-
tziones redditurum
esse eidem Dei genetri-
cis in futuro iudicio. Insup-
er et anathematis binculo
sit innodatus, et a regno Di
alienus, atque cum diabulo
omnibus impiis aeterno
no incendio deputatus ✠ (1)

—

XII.

Saint-Nicolas IN CARCERE.

Inscription sur une colonne, à droite.

✠ De donis Di et
sce Di genetrici Marie
sce Anne scs Simeon et sce.
Lucie ego Anastasius ma-
ior domu ofero bobis pro nata
licies bestre binea tabul. VI
QP in portu seu
bobes paria II, iumentas V, pecora
XXX, porci X, furma de rame libras
XXVI, lectu sitratu in utilita-
te pbr seu aleo lecto sitra-
to at mansionariis equi
sequentibus
✠ Ic requiescit in ante (2).

—

XIII.

Au portique de Sainte-Marie IN COSMEDIN.

Pierre retirée des ruines de l'église de Saint-Valentin.

✠
Sume Valentine martir hec dona beate.
Que tibi fert opifex Teubaldus corde benigno.
Hec itaque sunt que tibi beatissime
martir idem Teubaldus concessit, quatinus sint in usu
sacerdotum in perpetuum Do tibique hic servientium.
Id est domus duas solaratas iunctas in vicino tuae eccl̄ae
cella iuxta eandē eccl̄am. Orticellū cū olivis retro eccl̄am scī
Nicolai. Vinea in Antonianio, missa-
le. I, antifonaria. II, unū diurni aliuq nocturni officii, feriales II,
libru geneseos cū istoriis canonicis, passionarium, dialogū cum
scintillario, imnaria. II, librū ex moralibus, calice argenteū exaura-
tū cū calamo et sua patena, turibulū argenteū, manuale. I.
Si quis vero beatissime martir ex his que tibi a iamdicto Teubaldo conces-

(1) MUR., p. 1867, ex CRESCIMBEN., *Hist. S. Mariæ in Cosm.*, p. 62, 72; FONTANIN., *Disc.*, p. 23; GALLETT., t. I, p. 418, 419, et *de Primicer*, p. 62; NERINIUS, p. 48; BRUT., t. XVII, p. 30. *V.* CARL., *A. A. italic.*, t. IV, p. 97. — Mr.

(2) MUR., p. 1826. 4, ex FONTANIN. *Disc.*, p. 23. cum varict.; TURRIG., p. 414; MUR., *A.* m. a. t. II, p. 1011. *Lectus stratus* apud S. GREG. M., lib. XII ep. 211. *Lecti strati* meminit regula S. Bernardi cap. 53. — Mr. — Perperam FONTANIN. et MUR. *tabulum* pro *tabul. VI.* Moxque MUR. *PP;* at FONT. *RP.* Item uterque *iumenta su* pro *iumentas V.* Sed præ cæteris aberrat Turrigius, apud quem tamen est ultimus versiculus, qui deest apud Font. et Mur. — A. M.

sa sunt, et vel ab illo aut ab aliis concedentur temerario ausu aliquid abstulerit, distraxerit, vendiderit, vel fraudaverit, sit sepatus a Deo omiu que xpanior. consortio; quin et perpetuo percussus anathemate, atque cum diabolo et omnibus impiis iunctus aeterno incendio exuratur.

Tempore pontificis noni summique Iohannis
Est sacrata die suppremo hec aula novembris
Dum quinta elabentem indictio curreret annum (1).

XIV.

Même lieu (2).

† Ego Romanus pbr divinae dispensationis gratia scissimi confessoris xpi Nicolai aecclae, quae in carcere dicitur, procurator vel rector decerno, et firmiter statuo ut quecumq. bona tam ex parentibus et affinibus meis quā ex multis amicis divine bonitatis largitione acquisivi, et hactenus possidere videor, praedicta scissimi patris Nicolai aeccla pro salute animae meae post obitu meu perpetuo iure possideat, hec scilicet : aquimolum unum, unam pedicam de terra quam campsi cum monasterio sce Mariae in Aventino : aliam pedicam quam emi ab Albertucio cum vineis : item pedicam quam emi a Crescentio filio Benonis de Sergio. Similiter terram quam emi simul cū pantano a Rustico filio lohis Hirsuti, et terra quam emi a Georgio fratre predicti Rustici. Item duas pedicas quas campsi cu aeccla sce Mariae in campo martio. Terrae quidem iste omnes sunt in Mustaciano. Item in Casaferrata terra quam cum vineis suis mi a Stephano de Paulo, et terra quam acquisivi a Buccone cum orto. In territorio vero Albanensi ad cantarum quatuor petias vinearum. Similiter III domus, unam quam emi ab Eudo, aliam in qua modo habito, aliam quae intra se puteum continet. Item unus pluvialis, unu optimu atq. integru paratu, dalmatica I, tunica I, tres albe, cum tribus stolis et manipulis et amictibus atq. cingulis. Ite V libri de pentateco, moralia Iob, Beda super psalterium, liber prophetarum, liber sermonum I, liber concordiae, liber manualis I, calix argenteus cum patina, crucem argenteam I, unum integrum paratum minoris pretii. Ex his autem bonis quaecumq. meo studio vel labore vel quolibet modo prefate aecclae sua bonitate largitus est Ds mei temporis regimine, fideliter ac devotissime omnia ista que subscribuntur praeparare studui. In Mustaciano pedica I de terra. In Casaferrata XI orti cum IIII petiis vinearū. Item ad S. Mariam, que appellatur in Parvi, VII petiae vinearum. Et in Albanensi territorio ad cantarum IIII petite vinearum, una domus que fuit lohis de Giso. Item alia domus que est sub domo Theophilacti Manducafarina. Similiter alia domus que fuit Eudonis. Item textus evangeliorum cum tabulis deauratis I. crux, et I. calix argenteus, et II. turibula, et dorsale I.

(1) Mur, p. 1946. I. ex Crescimben., p. 92; Blanchin., *præf. ad Anast. t.* I, n. 49; Turrig., p. 320; Mjr., t. III, *A. m., æ.*, p. 859; Brut., t. XVII p. 29; Gallett., t. I, p. 420. — Mr.

(2) Crescimb., *Hist. S. Nic. in Carc.*, p. 256; Gallett., t. I, p. 421.; Turrig., p. 322; Ugon., *Stat.*, p. 266. — Mr

C. solidorum, et II casselle argentee, et II parata integra, unius aquimoli medietas in insula, in masello argasteria IIII. Quicumq. igitur scorum canonum trangressor vel violator et sce religionis inimicus tremdum Dei iudicium non pertimescens, aliquid ex supradictis bonis a sci Nicolai aeccla quolibet modo alienare praesumpserit, excepta pauperu causa tempore famis, omnipotentis Dei et beatorum apostolorum principum Petri et Pauli et beatissimi Nicolai, cuius res agitur, et omnium scorum, nec non dni UR.PP atq. omnium romanorum pontificu iudicio, una cum catholicis omnibus, quorum consilio et auxilio anathema hoc conposuimus non solum a corporis et sanguinis Domini perceptione eum separamus, sed etiam a sce aecclae liminibus in praesenti et in futuro excludimus et a totius xpianitatis societate eum sequestramus, perpetue quoque maledictionis anathemate illum constringentes, cu diabolo et angelis eius omnibusq. reprobis in aeterno supplicio condemnamus, nisi resipuerit et per condigna emendationem aeccle satis fecerit. Fiat, fiat, fiat. Amen.

XV.

Eglise de Saint-Michel et Saint-Magnus.

† In nomine Domini. Tempore Leonis IIII. imperante Carulo magno imperatore eo tempore, quo Petri basilica a Saracenis capta fuerat, tunc
denique pro totius mundi capite turbato totus mundus turbatur, omnis Gallia cum rege Carulo ad tuendum illam venerunt : unde contra inimicos domini bella
Domini decertando quidam mortui sunt, et in cripta iuxta Neronis palatium sepulti. Eodemque tempore a Leone papa et rege Carulo ad honorem Michaelis archangeli super illos facta
est ecclesia. His ita peractis rex Apuliam adiit eamque sancto Petro et Romae subiugavit. Per idem tempus exercitus in Galliam revertens, tres illorum milites de Frisia,
Ilderado de Groninga, et Leemoth de Stavera, et Hiaro, et Celdui ancilla Dei de Slinga : hi beati Magni corpus in loco
qui dicitur Fundi invenerunt : quo invento, in illorum provinciam portare, et condere decreverunt ; sed divina gratia cooperante, postquam ad Sutrinas partes ventum esset, amplius
deferre non prevaluere ; qui bis et ter territi et per somnium moniti, Romam revertentes, sanctum corpus secum tulerunt. Unde factum est quod illorum devotionis causa partem brachii a se segregari ab illis permisit ; partes autem ceterae in cripta praedicta remansere ; super quam, sicuti dictum est,
ecclesia iam fuerat facta. Deinde omni anno simul beneficium optimum dare ibi decreverunt, scilicet trecentas marchas
argenti pro illorum, et ubique requiescentium redemptione, et im (*sic*) perpetuum, seu divites seu pauperes, in aede supra-
dicta Archangeli basilica et beati Magni ecclesia iuxta eam ab eisdem constituta, hospitalia, quando a suis
partibus venirent, agerent. Idcirco nostrorum aliorumque omnibus pateat, si ipsi vel quicumque hoc decretum rumpere temptaverint,
sciant se perpetuo dampnatos et maledictos, et praedicti pontificis anathematis vinculis, in inferno, nisi
resipuerint, cum diabolo colligatos ; in hac autem vita miseros, pauperes, et dispersos, et iterum de libro vitae caelestis deletos,
et de regno Christi deiectos. Confirmantibus fautoribus huius decreti. Et gratia sit benedicti Christi, et fruantur utriusque vitae gaudiis. Am. (1)

(1) Ughell., t. VII, p. 891 ; Severan. *de* VII. *Urb. E.*, p. 296 ; Baron. *in not. ad Martyr.*, ad diem 8 Aug. ; Bolland., t. VIII Sept., p. 69 seqq. ; t. VII Jun., p. 41, 2, 3 ; t. III Aug., p. 710 ; Gallett., t. I, p.

XVI.

Basilique de Sainte-Marie Majeure.

Noto rogatarioq. meo scribendam dictavi cuiq. subter manu propria litteris grecis subscripsi et testib. a me rogitis optuli subscribendam; allegandi etiam gestis quib. placuerit et tempore quo voluerit, si necessum, non spectata denuo mea professione, ex more concedo licentiam de quare quibus q. omnib. sstis stipulatione et sponsionem sollemniter interposita. Act. Rom. imp. die cons. et indict. ssta ☧
† Fl. Xanthippi filia qd Megisti imperialis a secretis huic chartul. usufructuarie donationis de ssta massa qa pagani cense in integro cum fundis et casalibus suis, id est F. Arturianus, F. Garganus, F. Mattianus, F. Viarus, F. Criscianus, F. Turita, F. Solinianus, F. Casa Porcinari, F. Calvisianus, F. Rubianū, F. Sipicianus, F. Bubianus unc. sex, F. Ucupia, F. Casa Viti, F. Eruttianus, F. Ferratulas, F. Casulari, F. Calgianus unc. quatuor, F. Pistore, F. Petrociana, F. Casa Basili, F. Optavianus, F. Arbuscianus, F. Gurgus, F. Casa Gini, F. Turanus, F. Rubianus, F, Felianus, F. Manilius, F. Oclata, F. Cottianus unc. sex, F. Filipianus, F. Orcianus, F. Triscasas et ortu vineatu intro civit. Signina; nec non et F. Candicianū in integro et omnibus ad eis generaliter pertinentibus. Fact. a me in omnes mansionarios essentibus et introeuntibus perenniter basilicae scae Dei genetricis Mariae qa ad presepe pro oblatione animae nostrae sicut superius legitur ad omnia sstā relegens consensi et subscripsi et testes qui subscribent rogavi ☧ † Fl. Anastasius tribb. sci Petri ☧ † Theodatus adorator numeri Theodosiac. ☧ † Ego Georgius opt. num. mil. Sermisiani Fl. ☧ Epiphanius aurifex ☧ † Theodorus accol. scae rom. eccl. huic chartul. usufructuarie donationis de sstā massa qa Paganicense cum fundis et casalibus suis in integro, nec non et fund. qa Candiiani in integro, omnibusq. ad eis generaliter pertinentib., excepto mancipiis et mobilibus rebus seseq. mobentib. Fact. a Xanthippi GLF. in omnes mansionarios essentibus introeuntibus perenniter basilicae scae Dei genetricis qa ad presepem sicut superius legitur rogitis a sstā donatrice qnp. scripsimus ipsa presente testes subscripsimus et hanc donationis chartulam in presente traditam vidimus ☧
† Ego Theodorus UH tabell. urb. Rom. scriptor huius chartul. usufructuariae donationis post testium subscriptiones et traditione facta complevi et absolvi.

† Temporibus domini nri sanctissimi Gregorii quarti papae ex rogatu Radonis not. reg. scae rom. ecc.
Hoc ex authenticis scriptis relevatum pro cautela et firmitate temporum futurorum his marmoribus exaratum est (1).

28; Oldoin. *ad Ciacc.*, t. I, p. 574, *Bullar. Vat.*, t. I, p. 24; Turrig., p. 487. — Mr. — Sed enim in dubium revocatur monumentum hoc apud Marinium in schedis, citata Ciampinii ms. adnotatione. — A. M.

(1) Marin. *Papyr.*, p. 141 cujus vide adnot., p. 229. Ipse Marinius collocat hoc monumentum circa medium sæculum sextum.

XVII.

Dans l'hypogée de l'église de Saint-Saba.

Grande et longue pierre.

† Gregorius eps servus servorum Dei dilecto
filio nro Eugenio a nobis consecrato egumeno in subscripto loco qui nominatur cella Muroniana supra portam beati Pauli apli ubi est aeccla recondita ad honorem imaginis dni Di.

—

XVIII.

Eglise de Sainte-Barbe.

† In nomine dni nri ihu xpi. Ille praesidet bene
reb. in saeculo qui sibi de caducis conparat
praemia semp'erna, et de rebus transitoriis
mercatur caelestia. Proinde ego lohs de Crescentio de Roizo cum coniuge mea Rogata
pro redemptione animae nrae et parentum omnium
nostrorum renuntiamus et emittimus eccla beate Barbare virginis tibi dno ihu xpo
cum omnia sua pertinentia et nulla condicione nec ad nullum hominem concebimus
aliqua potestate nec iure in nulla
eccl̃am. Si qui contra hanc refutationem
quam sponte fecimus causare voluerit,
anathema sit, et abead (*sic*) parte cu
Iuda traditore et os qui in nece Dni
conspiraverunt, usque dum emendaverit. Fiat, fiat. Agathe. (1)

—

XIX.

Sainte-Marie du Transtévère.

Marbre au haut du grand autel.

Digna licet nequeam offerre praemia donis
famulis sed propria vota quæso domina libens
suscipe ut fundi Puliani omnem portionem
mihi generaliter pertinentem cum vinei-
s et terris erga seriem documentorum
eius Veliterno siti terr*it*-
orio, miliari xxv. Domus haec sancte et *sem-*
per virginis et Dei genetricis *Ma*-
riae quae Calisti vocatur. Haec te
hereditate possideat quam quis-
quis ex eius conditione pri . . .
liquo modo ipsam inven . . .
nis tempore ultricem sit . . .
rariam † Penerto (2)
Mexuisnave Tpemma

(1) Gallett., *Primicer.*, p. 331. — Mr. hic lego græce γενίσθω *fiat.* Infra autem latine *me*
(2) E schedis abb. Terribilinii. — Mr. — Ego *exuis nave?* denique græce θρέμμα. — A. M

XX.

Eglise de Saint-Clément.

Pierre trouvée en 1725, placée à l'autel.

† Hisraeliticus Deo offerebat populus ruri ☧
alius quidem aurum, alius namque argentum ☧
quidam quoque aes, quidam vero pilos caprarum ☧
Infelix autem ego Gregorius primos pbr almae ☧
sedis apostolice huiusque tituli gerens ☧
curam, ac beati suppremus cliens Clementis
offero de tuis haec tibi XPE thesauris ☧
temporibus sciss. Zachariae presulis summi ☧
per martyrem et scm parva munuscula tuum ☧
Clementem, cuius meritis merear delictis carere ☧
atque ad beatam aeternam ingredi vitam ☧
Aisti, quantum habes, regnum valet caelorum ☧
Suscipe hos Dne velut minuta viduae queso ☧
veterisque novique testamentorum deniq. libros ☧
octateuchum, regum, psalterium, ac profetarum ☧
Salomonem, Esdram, storiarum ilico plenos ☧
Require syllabarum lector sequentiam harum ☧

—

XXI.

Eglise de Saint-Grégoire.

. . . . . .
suavitate perpetui regni terroreq. aeterni supplicii pensans. Unde ego servorum
Di servulus offero vobis beato (*sic*) Andrea apostole beateque Gregori parvulum munusculum, quod
flagitamus Dei clementia vestraq. opitulatio ut in vestro cenobio dignemini defensare, videlicet calicem et patenam cum gemmis
deauratis, aliu cereo unius libre, et patenam
dimidie, liber antiphonariis diurnis et nocturnis horis separatis voluminibus, misseque
paratu cu planeta de paleo, et liber
comite . . . ita vo si abbas vel
mane in huius . . (1)

—

XXII.

Eglise de Sainte-Suzanne.

Fragments de six grandes plaques de marbre dont une partie se trouve aujourd'hui aux galeries du Vatican (2).

† Dilectissimo filio Iohanni per. . . . . .
. . virginis et martyris XPI Susannae, et per eum eidem vene . . .
. . Sergius (3) episc. servus servorum Di dum apostolicis pontificibus.
. . providentiae suae dignatione dns noster IHS XPS eccles suae . .
. . t ecclesiasticarum rerum dispensationem commiserit pr . . .
. . ate qui vicem apostolorum principis gerit libratione per . . .
. . est ut peraequari debeant ecclesiarum subiacentium q . . .

(1) E schedis Barberinianis Suaresii. De libro *Comite*, *videsis* Cangium, voc. *Comes*, et Mabill., *Annal.*, lib. xxvi, n. 61. Gallettius, *Inscr. Rom.* t. III, p. 507, dicit exstare humi apud S. Gregorium, sed ipse edidit imperfectiorem. — Mr. et A. M.

(2) Edidit Marinius, *Papyr.*, p. 215, 216, cujus *videsis* adnotationes.

(3) Secundum vel tertium Sergium intelligit Marinius.

. gentiam sustinenti succurri quatenus non altera la*boret* . . .
. . . . . ae quocirca considera . . .
. . . . . martyris xpi Susannae qu . .
. . . . . tuta est ad luminaria ve. .
. . . . . aestus nec ulla in eode . .
. . . . . qui pro tempore consti . .
. . . . . ius inveniat aequum es . .
. . . . . is eiusdem ecclae emolum*entis* . .
. . . . . *mi*sericors Ds noster inter*cessione*. . .
. . . . . scae virginis et martur*is*. . .
. . . . *ad apostolicum* culmen non pro meritis. . .
. . . . . humanitatis suae gratu. .
. . . . . meam praedestinaverit. . .
. . . . . .
. . . . . tem solidos tres fundo. . .
. . . . . via numentana fun. . .
. . . . . fundu Caesarianu positu
. . . . . *in territo*rio Nepesino omnes sstos
*f*undos in *in*tegro. Item de p*atrimonio* Appiae fundu Casulam *cum* vineis et om*nib*. ad. eu pertinentib. positū in clivo Aricino ex *co*rpore m*assae* Ocranae, et de fundo Curtiano unicae m cu *ca*sis et vine*is* posit. ssta bia sub campo barbarico pariter et i . .
et alias in *un*cias fundi Capitonis cu casis et vineis servo . . . *terri*torio scae Faustinae posito via Latina miliar. pl. m. xii. iux*t*a massa Marulis. Item ex patrimonio urbano intra hanc urb*em* Romam d*omum* et hortu q apo dd Catelli Siricarii, in qua mansit N*abi*ra vidua positu regione quarta praestantem solidu unu tr*an*s confirm*ant*es et donatione quam Petrus subdiac. scae ni . .
ecclae in ea*d*em eccla scae martyris Susannae visus est op*tu*lisse de por*t*ione domus iuris sui cū horto vineato posit*o in r*egione qu*a*rta praestantem solidu unum. Item in regione q . .
ta domu *et* hortu Cata qd Annibonu, in qua mansit Curti*us* macell*a*rius praestantem solidu unuum trians hort*um* vineatū *ju*xta scam Susrunam *quem* tenet Curiacu . .
*di*aconat*us* praestantem sedecī *auri siliqu*as. Haec au*tem* quae in ea*dem* eccla ex donis Juuctoris (*sic*) rr . . . . . act . . . . . *pr*ovidentia p br pro tempore a nobis vel (a successoribus nostris deput-
atus ibide fu*erit* dispensanda stabimus . . . . .
cenda nullo *modo* dedero scae nrae ecclae . . .
um disposi*t*ione de eisdē locis efficere . . . . .
nri præcepti auctoritate de brevib. ecclae . . .
ctasis et pro oblatione ac luminariis ejusdem mart-
yris Susannae memoria concessa . . . . *i*-
bide ex largi*t*ate atq. instinct . . . . .
Contulimus, inde praesupse . . . . . .
rit se inventu . . . di judicio eide xpi . . .
gori propter*ea* comonemus ju . . . . .
. . . . . erint constitut . . . . .
. . . . . *nutri*toris nri princip*is apostol*. . . .

XXIII.

Au portique du monastère de Saint-Anastase au lieu dit Aquæ Salviæ, *près de Rome.*

In noie dni dei salvatori nri Iesu xpi
Leo servus servorum Dei et . . .
Carolus imperator augustus nullo
. . . contradicente set propria . .

sua voluntate . . . . bus tradidit . . . tibi . . .
existenti ex affectu in perpetuum donat tibi . . .
sancte Christi pater an . . . int per te tuoque monasterio quod est positum ad aquam Salviam supradictam et
. . . utilitate vadat ab hominibus. At si don . . .
. . totum quod inter focnilia et inter portum
et montem totum ducentem . . . . cum . . .
meram . . . miliaria centum et miliaria . . . vocatur
Masianus . . . vacatur Argentarius
. . . tale . . . habentur miliaria
montem . . . . elegum quod est infra civitatem
. . . vocatur Gilium, et quae sunt inter . . .
. . . vocatur Orbitellum cum suis . . .
. . . ex illa . . . suis . . .
volenti di . . .
eius interponere . . .
. . . matis de sub . . .
*Ian*nuti desunt tibi et
nuncupatur Alvegio . . .
cinit sibi et . . .
nunc . . .
propriis vocibus et . . .
ut exin faciat quodcunque . . .
donatur in perpetuum . . .
cae et ad vestram voluntatem omni in tempore; et nullus alius nisi solus summus pontifex in sui . . .
construere, videlicet aedificare, nisi per voluntatem abbatis sancti Anastasii consentientis
. . . quod volueritis episcopum tam catholicum quam dñi N. I. C. indignum servulu missione nobis videre fecerunt
ut victoriam et nos ita talia fecimus nra auxiliante Domino et iste . . .
. . . . f . . . uso . . . secum possideri qui . . . .
. . . supra multa te constituam, intra in gaudium Dñi promissoris tui, dum confidit
. . . voluerit non valeat ut ex . . . . tuerit
. . L. libras auri purissimi. Actum est hoc et tractatum anno dominicae incarnationis . . .
† Ego Leo episcopus romanae ecclesiae subscribo † Ego Carolus imperator augustus subscribo † Robertus aquisgran. subscribo † Hugo dux aquitan. subscribo † (1)

CHAPITRE IV.

Inscriptions en l'honneur des rois, empereurs et princes.

I.

Basilique Sessoriana.

Chapelle dite de Jérusalem,

Dominae nostrae Fl. Iul.
Helenae piissimae aug.
genetrici D. N. Constantini maximi victoris
clementissimi semper
augusti aviae Constantini et Constanti beatissimorum ac florentissimorum Caesarum
Iulius Maximilianus V. C. comes
pietati eius semper dicatus (2).

—

II.

Palais de Latran.

Chapelle dite *Sancta sanctorum.*

Dominae nostrae vener.
Helenae augustae
genetrici D. N. Constantini maximi
victoris et triumphatoris
semper augusti
L. Pistrius V. P. PP. rerum privatarum
pietati eorum
semper devotissimus (3).

(1) Ughellius T. I, p. 50. prælongum diploma recitat, quod spurium recte judicant Muratorius, *A. m. æ.* T. III, p. 10, et Maronius *in Episcop. Ostiens.* p. 15. Fraudem non sensit Ughellius, neque interpolatam auctamque scripturam hanc agnovit ex hoc genuino fortasse fragmento, quod exscripsit olim Turrigius, p. 239. — Mr. et A. M.

(2) Besutius, p. 70; Panvin., *de* vii *Urb. E.*, p. 212; Grut., p. 284, p. 1; Scaliger, *apud Euseb. Chron*, p. 246. — Mr.

(3) Mur., p. 261, 2, e schedis Cyriaci plenius quam apud Rein. p. 323. —Mr.

—

III.

Aux jardins Mathei.

Piissimae ac felicissimae
dominae nostrae
Helenae augustae
genetrici

D. N. Fl. Val. Constantini
propagatoris imperii romani
triumphatoris semper augusti
P. Ianuarius Primus V. C.
corr. Apuliae corr. Campaniae
cos.
maiestati eius
dicatissimus. (1)

—

IV.

Sur l'arc de triomphe de Constantin, près du Colysée.

Sous la voûte de l'arc.

(*Sous des scènes de sacrifices*)	Imp. Caes. Fl Constantino maximo	(*Sous des scènes de Sacrifices.*)
VOTIS X.	P. F. augusto S. P. Q. R.	SIC. X.
	quod instinctu divinitatis, mentis	
	magnitudine, cum exercitu suo	
	tam de tyranno quam de omni eius	
—	factione uno tempore iustis	—
	rempublicam ultus est armis	
VOTIS XX.	arcum triumphis insignem dicavit.	SIC. XX.

Sous la voute de l'arc.

Liberatori urbis. Fundatori quietis.

—

V.

A la basilique de Latran.

Imp. Caes. Fl. Constantino maximo triumfatori
pio fel. aug. P. P.
ob res bene armis consiliisq. gestas et rempubl.
pacatam
S. P. Q. R. (2)

—

VI.

Près du temple de la Concorde, non loin de l'arc de Sévère.

D. N. Constantino pio felici ac triumphatori
semper augusto ob amplificatam toto orbe
rem publicam factis consiliisque
S. P. Q. R.
aedem Concordiae vetustate collapsam
in meliorem faciem opere et cultu splendidiore
restituerunt (3).

—

VII.

Basilique de Constantin.

Domino Constantino max. pio
felici ac triumphatori
semper aug.
ob amplificatam toto orbe R. P.
factis consultisque
S. P. Q. R.
dedicante Anicio Paulino iuniore
V. C. cons. ord. praef. Urbi (4).

—

VIII.

Jardins du palais Farnèse.

Omnia magno
virtute praecipue
D. N. Constantino max.
victori ac triumphatori
semper augusto
Postumius Isidorus V. C.
praef. vigil. D. M. M. Q.
eius (5).

—

IX.

Au capitole.

Sur un socle de marbre.

A droite.

Magno et invicto
imp Caes. C. Val Aurel.
Constantino pio fel.
invicto aug. pontif. max
trib. potest. cos. III. P. P. proc.
D. N. corpus corariorum
magnariorum solalariorum (*sic*)
devoti numini maiestatiq.
eius.

A gauche.

dedicatae (*sic*)
kal. ian.

(1) Exhibet illustratque GALLETTIUS in posthuma quadam dissertatione, quæ legitur in calce biographiæ ipsius Gallettii, auctore Paulio, p. XXXVII. — Mr.

(2) GRUT., p. 282, 1, ex Mazachio et Metelli schedis. — Mr.

(3) VENUT., *Rom. antiq.*, t. I, p. 46; GRUT., p. 100, 6. Edidit ex codice Einsildensi sæc. XI, MABILLONIUS, t. IV *Analect.*, p. 492. n. 33.

(4) GRUT., 1086, 5, e schedis Sirmondi. *V.* BARON, t. III, p. 522.

(5) MAFF., p. 287, 9; DONAT., p. 189, 2.

DD. NN. Diocletiano III et
Maximiano coss.
curante Thessio Secundo P. C.
corariorum.

—

X.

Pierre trouvée en 1547 près de la maison d'un antiquaire nommé Antoine.

Magno et invicto
Flavio Constantino
pio felicissimo sem-
per augusto et fun-
datori pac. public.
Hipponiatenses
D. N. M. Q. E. (1)

—

XI.

Porte ae marbre trouvée à la maison de campagne du cardinal Carpi.

Piissimo ac fortissimo
fundatori pacis
ac publicae
libertatis
auctori
D. N. Flavio Val.
Constantino
nobilissimo Caes.
Vol. Honoratus V. P.
RAT. S. R. D. N. M. Q. eius (2).

—

XII.

Au capitole, autrefois au musée Albani.

Piissimo ac fortissimo
fundatori pacis
et restitutori publicae
libertatis victoriosissimo
D. N. FL. Val.
Constantino maximo
pio felici invicto aug.
Val. Rusticus V. P. RAT. SR.
D. M. Q. eius
Curante Val. Pelagione proc.
S. M. V. una cum PP. et officinatoribus (3).

—

XIII.

Dans l'atrium de l'église Saint-Clément.

Cippe trouvé en 1743 dans le verger du couvent.

Fundatori pacis
et restitutori
rei publicae
D. N. Fl. Constantino
maximo victori
ac triumphatori
semper aug (1).

. . . . . .

—

XIV.

Sur un socle de marbre

Restitutori publicae
libertatis, defensori
ubis Romae, communis
omnium salutis auctori
D. N. Imp. Fl. Val. Constantino
pio felici invicto semper aug.
codicarii nabiculari
infernates devoti N. M. Q. eius
curante Aur. Victoriano V. P.
praef. ann (2).

—

XV.

Aux portes du cloître de Saint-Pierre.

Virtute fortissimo et
pietate clementissimo
D. N. Flavio Constantino
invictissimo maximo P. P
invicto aug.
M. Alfius Apronianus V. C.
P. P. Flam. Viennae
D. N. M. Q. eius. (3)

—

XVI.

Cour de Sainte-Anastasie.

. . . . . .

Libertas Fl. Gratiano
fortissimo invictissimo
que principi semper augusto
Flavius Maximus. V. P.
Praef. vig. D. N. M. Q. eius.
(GRUTER, 1086, 10; *Cardinal* MAÏ, 269, 1.)

—

XVII.

Maison des Jacobilli, via del Popolo.

HONORATIANII.
Custodi juris ac le-
gum parensi totius
humanitatis amico
civilitatis et justiciae
Cl. Honoratiano V. C. patro-
no equabili tantarum
provisionum considera-
tione officium sedis

(1) GUD., p. 95, 1, ex Ligorio.
(2) GRUT., p. 282, 6. Vidit Smetius.
(3) MUR., p. 260, 3, quem videsis. Item GUASC., t. I, p. 197. *Lege* autem *Procur. sacræ monetæ Urbis.* De *sacra moneta*, MAFF., p. 462. 2. — M.—Muratorius explicat *V. P. RAT. S. R. vir perfectissimus, rationalis sacrarum remunerationum.* Scheda Marinii *Pelagione.* — A. M.

(1) MUR., p. 259, 1.
(2) GRUT., p. 1086, 6 ex Sirmondo.
(3) GRUT., p. 283, 8, ex Sirmondo. Corrupta ea apud JOAN. A BOSCO in *Bibl.. Floriac.* p. 9.

consularitatis provinciae
Numidiae clientele voto
statuae ornamenta locavit.
(*Cardinal* Maï, 285, 3; Fabrett., p. 99, n. 224.)

—

XVIII.

Marbre trouvé au pied du mont Palatin.

Imp. Caes. FL.
Valenti
pio felici victori
ac triumphatori
semper augusto
pont. max.
Trib. pot. III. imp. IV
cos. II. PP.
Coh. III... PR..
D. N. M...
(*Cardinal* Maï, 264, 7; Grut., 286, 5.)

—

XIX.

Au palais des ducs de Bracciano.

Ἰωάννης Παλαιώτης (sic) σμυρναῖος ἄπτωρος
Ob fortudinis merita et virtutis cumulum hoc quod excellens artis robur, ex praecepto invictissimorum principum DDD. NNN. FFF. LLL. Valentiniani Theodosii et Arcadii Iohannes loc. ut inter omnis pollens statuæ videatur.
(*Cardinal* Maï, 295, 1.)

—

XX.

Aux Thermes de Constantin.

Q. Fabius Honoratus T. Annaeus
Placidus amplificatori urbis Romae
domino nostro
Constantino maximo pio felici victori ac triumphatori semper
aug. Anicius Paullinus iun. V. C. cons. ordinarius praef.
urbis et index sacrarum constitutionum pietati
eius semper dicatissimus (1).

—

XXI.

Socle dans la cour de la maison du cardinal Casi.

Flavio Valerio Crispo
nobilissimo Caes. filio
Constantini maximi
adque invicti semper aug.
et nepoti divi Constanti
Ovinius Gallicanus V. C.
praef. urb. et iudex sacrarum
cognitionum devotus
N. M. Q. eius (1).

—

XXII.

Cippe trouvé en 1792, *près de l'église de Saint-Michel de Ripa.*

Divo
Constantino
augusto
corpus
salariorum
posuerunt.

—

XXIII.

Au Capitole.

Socle trouvé près de l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin.*

Divo ac venerabili
principi Constantino
patri principum
maximorum
L. Crepereius Madalianus V. C.
praef. ann. cum iure glad (2).

—

XXIV.

Au Capitole, autrefois au musée Albani.

Inlustri et divinae prosap . . .
genitae venerabili soror . . .
D. N. Constantini aug. et . . .
amitae
D.D.N.N. baeatissimorum (*sic*) Caes.
D.N. Flavi Constanti (3) . . .
. . . . . .

—

XXV.

Base trouvée au Forum.

Domino nostro
Fl. Claudio Constantino
fortissimo hae (*sic*)
beatissimo Caesari
Fl. Ursacius V. P.
tribunus cohortium urbanarum

(1) Grut., p. 282, 3, ex Mazochio et App.ano.

(1) Mur., p. 1998. 2, ex Masdeu, *Hist. Hisp.*, II, p. 329.

(2) Maff., *M. V.*, p. 251. 3; Donat., p. 149, 1. *Madaliani* mentio est in *cod. Theod.* xvi, 10, 2, in lege Constantii ad ipsum scripta, an. 341. — Mr. et A. M.

(3) Mur., p. 260, 5, qui habuit a. Fr. Blanchinio, ponitque *beatissimorum Caes. D. N. Flaviæ Constantiæ.*

x. xi. et xii. et fori
syari (1) . . . .

—

XXVI.

Dans le jardin de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem.

Divo Flavio Iulio Constantino augusto pio felici
divae Helenae
invictiss. principi fundatori
quietis pop. rom.
conservatori pacis
Flavius Iulius Maximilianus
V. C. comes sacri palatii
pietati eius D. D. (2).

—

XXVII.

Socle retrouvée en 1547 à l'arc de triomphe de Septime Sévère.

Restitutori urbis Romae atque orb. . . .
et extinctori pestiferae tyrannidis
D. N. Fl. Iul. Constantio victori ac triumfatori
semper augusto
Neratius Cerealis V. C. praefectus urbi
vice sacra iudicans D. N. M. que eius (3).

—

XXVIII.

Piédestal au capitole, autrefois au musée Albani. — Divisé en deux parties.

A droite.

DN. Constantio
augusto
Memmius Vitrasius
Orfitus V. C. praef Urb.
iud. sac. cogn. iter.
D. N. M. Q. eius
curante Publilio
Caeionio Iuliano C. V.

A gauche.

Dedicata .III. idus mart
imp. domino N. Gordiano aug.
et M. Acilio Aviola cos.

per
Q Vetrurio
QQ
[C. Iulio

Felicissimo elec
Evvangelo et

Marcio Crysostom.
T. Aurelio Eutychete
curatoribus
P. Aelio Eutychete Inn. L. Traian. Arab.
C. Annio Basiliden. C. Iulio Tertullo.

(1) Grut., p. 282, 3, ex Panvinio, et sch. Knib.-bii et Ursini; ex Grutero Fabrettus, p. 127. n. 45. Spuria fortasse est Mr. — Ursinus legebat *Vitrasius*. Mr. — *Syari* intellige *suarii*. — A. M.
(2) Gud., p. 95, 2, ex Ligorio.
(3) Gruter, p. 280, 6.

XXIX.

Cour du Vatican.

Piédestal apporté des thermes Antoniens.

Victoriis triumfisque
magnifico
D. N. Valentiniano
inclyto principi
semper aug.
Rufius Volusianus V. C. praef.
urb. iterum
iudex sacraru
cognitionum
clementiæ eius
dedicatus (1).

—

XXX.

Dans le pavé de l'église de Saint-Anastase.

Legum domino romanarum, iustitiae aequitatisque rectori,
domitori gentium
barbararum, conservatori libertatis DN. FI
Valentiniano fortissimo
invictissimoque principi
semper augusto
Fl. Maximus V. P. praef. vic.
D. N. M. Q. eius (2).

—

XXXI.

Piédestal à Saint-Angelo in Piscaria.

Valentiniano
invictissimo semper aug.
piissimo felicissimoq. principi (3).

—

XXXII.

Au jardin de la société des SS. Apôtres.

Domino rerum humanarum Valentiniano augusto
Petronius maximus V. C. fori condito . .
post quatuor praefecturas et duos ordinarios
consulatus auctori sibi tot honorum locavit (4).
. . . . . .

—

XXXIII

Sur le piédestal de l'arc de triomphe de Septime Sévère.

Extinctori tyrannorum
ac publicae securitati (*sic*

(1) Grut., p. 285, 6. Vidit Smetius.
(2) Grut., p. 1086, 9, ex Sirmondo qui viderat habet *barbararum*; sed *barbarum* Fabrettius in emend. *Vide Adv. Barber.*, p. 14, n. 4, 5.
(3) Grut., p. 285. 7. Vidit Smetius. Mazoch., p. 146.
(4) Mur., p. 406, 3, cui misit Ciampinius.

auctori
D. N. Valentiniano
perpetuo ac felici
semper augusto
Ceionius Rufius Albinus V. C.
praef. urbis iterum
vice sacra iudicans
D. N. MQ. eius (1).

—

XXXIV.

Lieu incertain.

Florentiss. et
piissim.
D. N. Valenti
maxim. principi
semper august.
L. Vocontius Vicasius V. C.
praef. urbi iter. praefec.
leg. VI. piae fel. pr. pr. prov.
Gall. proc. xx. her. eiusd.
I.S.C.D.N.M.Q.E.DD. (2).

—

XXXV.

Au champ de Flore, près du palais Farnèse, venant des thermes d'Antonin.

Devant.

Victoriis triumfisque
magnifico
D. N. Valenti inclyto
principi semper aug
Rufius Volusianus
praefectus urbi
iterum iudex sacrarum
cognitionum clemen-
tiae eius dicatus.

Derrière.

· · P. Caesari
· · onio Gordiano
felici invicto
augusto
pontif. max. trib. pot. II
cos. procos. P. P.
Numisius Quintianus VP.
ab epistulis latinis
devotus numini
maiestatique eius (3).

—

XXXVI.

Au capitole.

Inscription en grandes lettres.

Domino rerum humanarum Valenti
. . . . . .

(1) Gruter, p. 28, 8.
(2) Muratori, p. 264, 5.
(3) Gruter, p. 286, 1.

XXXVII.

Piédestal retiré en 1563 du Forum de Trajan.

. . . . . .
veterum principum clementiam
sanctitudinem munificentiam
supergresso
D. N. Fl. Theodosio pio victori
semper augusto
Sex. Aur. Victor. V. C. urbi praef.
iudex sacrarum cognitionum
D. N. M. Q. E. (1).

—

XXXVIII.

Ancienne inscription à Saint-Pierre.

Martia Theudosium dominorum Roma parentem
Aetherio divum venerans sacravit in orbe (2)

—

XXXIX.

Colonne miliaire trouvée aux fourches Caudines, près du château dit encore Furchia.

D'un côté.

D. N. Fl. Claudio
Iuliano pio felici
invicto aug.
DDD. NNN. Theodosio.
Arcadi Honori
bono reip. natus (*sic*)
M. XVI
DDD. NNN. Valentini
ano Theodosio
et Arcadio.

De l'autre côté.

Imp. Caesar divi F.
Augustus cos. XI
trib. pot. XII.
ex S. C.

—

XL.

Colonne à Sainte-Marie in Via Lata.

Impp. Caess. Arcadio
et Honorio invic-
tiss. semper augg.
C. Derventius Prae-
textatus V. C. Pr. urb.
D. NN. MM Q. E.
DD. (3).

—

XLI.

Sur un ancien arc de triomphe.

Impp. clementissimis felicissimis et toto orbe
victoribus

(1) Grut., p. 286, 5.
(2) Mur., p. 265, 4, ex Ligorio; Lamius *de E. A.*, 429. — Hinc sanctorum honores videntur aliquando decreti Theodosio in Rom. Ecclesia. — A M.
(3) Gud., p. 90, 1, ex Ligorio. — Mr. — Imperite apud Gudium in titulo scribitur S. *Mariæ inviolatæ*. — A. M.

DDD. NNNS. Archadio et Honorio et Theodosio auggg.
ad peremne indicium triumphorum qui Getharum
nationem in omne evum docuere extingui
arcum simulachris eorum tropeisque decorat. et
totius operis splendore perfectum
S. P. Q. R. (1).

—

XLII.

Piédestal à la villa Medici, sur le Pincio, aujourd'hui Académie de France.

D Ↄ N Ↄ FL. Ↄ Archadio
pio felici victori
ac triumfatori
semper augusto
Caecina Decius Albinus V̄C̄.
praefectus urbi vice
sacra iudicans devotus
numini maiestatique eius (2).

—

XLIII.

Cippe au musée du Capitole.

Maximo vic-
tori ac triumfa-
tori semper aug.
Fabius Titianus VC. cons.
ordinarius praef. urbi
iterum iudex cognition.
sacrarum maiestati eius
dicatissimus (3).

—

XLIV.

Au musée Barberini.

FL. imp. Δomno
N. Iustinia-
piessimo (*sic*)
agusto (*sic*) (4).
III.

—

XLV.

Dans la Via Sacra (5).

Imperatoribus invictissimis principib.
DD NN Arcadio et Honorio semp aug.
senatus populusque romanus
vindicata re publica . . .
et Africae re . . .

—

C. Iubentius
V. C. P. UR.
DD.

(1) Ad schedam suam vel adhuc conficiendam vel deperditam provocat Marinius.

(2) Grut., p. 287, 2. In cod. Ottob., Vat., 2015, p. 141, in quo est collectio inscr. a Petro Sabino curata, dicitur inventus hic lapis an. 1513. — Sch. Mar. *Arcad.* Sed *Archad.* Sabinus. — A. M.

(3) Mur., p. 393, 5, cujus vide adnotationes.

(4) Gud., p. 96. 7. cujus vide ind., p. lix; Mur., p. 266, 5, e schedis Farnesianis.

(5) Mur., p. 165, 5, ex Ligorio. *V.* Grut., p, 287. 3.

XLVI.

Piédestal trouvé dans les ruines du palais de Titus, en 1588.

A gauche.

Propagatori orbis
ac romanae rei
. . . . . .
victori ac
triumfatori
semper. aug.
Fabius . . . Conser . .
praef. urbi iterum iudex
cogn. sacr. maiestati eius
dicatissimus.

A droite.

D. pridie kal. iunias
Arbitrone et Lolliano cos.

—

XLVII.

Lieu incertain.

Eventui
aug.
feliciter
victoriis aug.
feliciter (1).

CHAPITRE V.

Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes illustres.

I.

Au musée du Vatican (2).

PHOSPHORII

Lucio Aur. Avianio Symmacho VC.
praefecto urbi, consuli, pro praefectis
praetorio in urbe Roma finitimisque
provinciis, praefecto annonæ ur-
bis Romae, pontifici maiori quinde-
cemviro S. F. multis legationibus
pro amplissimi ordinis desideriis
apud divos principes functo, qui
primus in senatu sententiam roga-
ri solitus, auctoritate prudentia atq.
eloquentia pro dignitate tanti ordi-
nis magnitudinem loci eius inplevе-
rit, auro inlustrem statuam quam
a dominis Augustisq. nostris senatus
amplissimus decretis frequentib. in-
petrabit idem triumfatores principes

(1) Don., *Cl. I.*, n. 146; Mur., p. 92, 2, et 220, 9.

(2) Symmachorum inscriptiones omisit Marinius; num earum oblitus? equidem mirarer. Num quia potius Christiani non erant Symmachi etsi sub Cæsaribus Christianis floruerunt? Atqui sequentes clarissimorum virorum inscriptiones num de Christianis cunctæ loquantur incertissimum immo ignotum est. Ego igitur tres Symmachorum inscriptiones ponam, de quibus ipsemet locutus sum in commentario meo olim edito de gente Symmachorum. — A. M.

nostri constitui adposita oratione iusserunt, quæ meritorum eius ordinem ac seriem contineret, quorum perenne iudicium tanto muneri hoc quoque addidit ut alteram statuam pari splendore etiam apud Constantinopolim conlocaret.

[Dedi]cata III. kal. maias
[D. N.] Gratiano IIII. et Merob[au]de
[conss.]

—

II.

A la villa Casali.

EUSEBII

Q. Aur. Symmacho VC.
quaest. praet. pontifici
maiori, correctori
Lucaniae et Brittiorum,
comiti ordinis tertii,
procons. Africae, praef.
urb. cos. ordinario,
oratori dissertissimo,
Q. Fab. Mem. Symmachus
VC. patri optimo.

—

III.

Autre inscription au même lieu.

Virio Nicomacho Flaviano VC.
quaest. praet. pontif. maiori,
consulari Siciliae,
vicario Africae,
quæstori intra palatium,
praef. praet. iterum cos. ord.
historico disertissimo
Q. Fab. Memmius Symmachus VC.
prosocero optimo.

—

IV.

Au forum de Trajan (1).

AUCHENII

Anicio Auchenio Basso V C. quæstori candidato uno eodemque tempore praetori tutelari, proconsuli Campaniae, praefecto urbi, trini magistratus insignia facundiae et natalium speciosa luce virtutis ornanti, qui claritatem generis paternis avitisque [fastorum paginis celebratam inimitabilium in rem publicam [meritor. prae propriae laudis industria reddidit auctiorem, pro- [sapiae lumini, aeque diserto ac nobili, provisione, effica- [cia vigoris (2).

(1) Gud., p. 114, 14; Farrett., 100, n. 225; Reines., p. 395; Sirmond, t. IV, p. 16. — Mr.—Unus Gudius dat integram; idemque in v. 8, suadet legendum *vigore ac*; et in fine supplendum *promittenti*. — A. M.

(2) Sic emendo. Nam scriptum *efficacia vigori C.* — A. M.

eloquentia egregia, moderatione praestanti in ipso [flore iuvenilis aetatis frugem maturae auctoritatis.

—

V.

Au musée du Vatican. Provenant de la maison du Cardinal-Altaemps

SPEDII

Acilio Glabrioni Sibidio V C. et omnibus meritis, inlustri legato in provincia Achaia, consulari Campaniae, vicario per Gallias septem provinciarum, sacri auditori cognitori, fori huiusce inventori et conditori primo, patri reverentissimo Anicius Acilius Glabrio Faustus V. C. loci ornator togatam statuam offerens, piae non minus quam devotae mentis religione ponendam erigendamque curavit (1).

—

VI.

Socle dans la maison Cavalieri au champ de Flore.

ANICII IUN.

Anicio Paulino iun. V C.
pro cos. Asiae et Hellesponti,
consuli ordinario, praef. urbi
vice sacra indicanti, ob
meritum nobilitatis eloquii
iustitiae atq. censurae, quibus privatim ac publice
clarus est, petitu populi R.
testimonio senatus iudicio
DD. NN. triumphatoris aug
Caesarumq. florentium
statuam secundam auro
superfusam locari sumptu
publico placuit (2).

—

VII.

Au palais Barberini.

D'un côté.

GREGARII V C. ♃

Cheionio Contucio V C. ♄
ob egregia facta et rarum veteris sanctitatis
exemplar inlustratori
prosapiae suae, cuius ope
auctam instauratamq.
tota se Piceni et Flaminiae provincia gratulatur, quo indicante quasi quodam parente
primevo singulae civitates in pristinam fa-

(1) Pratil., *Consular. Camp.*, p. 91; Grut., p. 344, 2. Putat Vicecomes nomen *Spedii* idem esse ac *Sebidii*.

(2) Grut., p. 353, 4. Vidit Smetius.

ciem revocatas esse letantur, Foronovani desideria totius provinciæ praecedentes statuam ad vivacem recordationem et sempiternam memoriam posuerunt (1).

De l'autre côté.

Dedic. E. XIII. KI. dic.
FI. Stilicone V. C. CNE.

—

VIII.

Cippe au musée du Vatican, autrefois à la villa Montalto.

. . . . . .
. . . . . .
deorum participi
hominum nutrici
Anicius Acilius Glabrio
Faustus
V. C. consul. dicavit (2).

—

IX.

Musée du Vatican.

Fragment d'un grand piédestal venant d'Otricoli (3).

Bonae originis suboli et sinceritate precipua praedito M. Caesolio Saturnino omnibus honoribus functo, laudabili viro restauratori thermarum hiemalium cum Sex. Cluvio Martino fratre suo, pro tantis meritis erga se ordo et cives splendidissimae civitatis Ocricolanae statuam marmoream patrono dignissimo ad perenne testimonium publice censuerunt feliciter.

Bonae originis suboli et sinceritate praecipua praedito Sex. Cluvio Martino omnibus honoribus functo laudabili viro, restauratori thermarum hiemalium cum M. Caesolio Saturnino fratre suo, pro tantis meritis erga se ordo et cives splendidissimae civitatis Ocricolanae statuam marmoream patrono dignissimo ad perenne testimonium publice censuerunt feliciter.

—

X.

Cour du palais Farnèse.

Grande pierre rouge venant de la maison de Pomponius Laetius (4).

. . CL. CLAUDIANI C. V.
Claudio Claudiano V. B. tribuno et notario inter ceteras vigentes artes praegloriosissimo poetarum, licet ad memoriam sempiternam carmina ab eodem scripta sufficiant, adtamen testimonii gratia ob iudicii sui fidem DD. NN. Arcadius et Honorius filicissimi (*sic*) ac doctissimi imperatores senatu petente statuam in foro divi Traiani erigi collocarique iusserunt

Εἰν ἐνὶ Βιργιλίοιο νόον καὶ μοῦσαν Ὁμήρου,
Κλαυδιανὸν Ῥώμη καὶ βασιλῆς (*sic*) ἔθηκαν.

—

XI.

Au collége des Grecs.

C. Clodio Hermogeniano
Olybrio V. C. fratri
admirandae pietatis
Faltonius Probus
Alypius V. C. (5).

—

XII.

Socle oblong, près de Saint-Pierre aux Liens, transporté à la maison d'Augustin Maffei (6).

Cronio Eusebio V. C.
consulari Aemeliae,
addita praedictae provinciae
contuitu vigilantiae
et iustitiae eius etiam Ravennatium civitate
quae antea Piceni caput pro-

(1) Fabret., p. 101, n. 229. Male Spon., p. 186.
(2) Amadut. *Novell.*, p. 39. Symmachus, *Epist.*, lib. x, 10, dicit Valentinianum imp. *cœli participem, parentem clementiæ vestræ.*
(3) Marin., *Arval.*, p. 582.
(4) Sequens in Claudianum epigraphe exhibetur mutila in Marinii schedis, quia cum exscriberetur, fractus lapis jam erat, Verumtamen ego eam explevi ex Petro Sabino ms., nec non ex Grutero, p. 391, 5. Imo Sabinus lapidem sua ætate extitisse ait in ædibus cardinalis Columnæ. — A. M.
(5) Fabret., p. 709, n. 204. *V.* Grut., p. 392, 5; Pratill., *Cons.*, p. 79; Gud., p. 121, 5; Reines., p. 406; Paul., *Dissert. de Celonio Rufio*, p. 56.
(6) Grut., p. 399, 3; Mazoch., p. 104.

vinciae videbatur, vicario
Italiae, quae potestas supra-
dicto viro ad testimo-
nium anteacti ho-
noris est adtributa,
peticione senatus, con-
templatione vitae adque
eloquentiae eius, ab invictissimis
principibus est delata.

Ἡμίης ἄρχοντας λοτίτο (1) αἰνεστήσαντο
Βουλὴ καὶ βασιλεὺς τὸν σοφὸν Εὐσέβιον.

Au revers.

Dedicata CI. idus no
vemb. cons. Fl. Mallio
Theodoro V. C.

—

XIII.

A la maison d'un français nommé François Morton sur la voie Flaminienne.

Grande base

Fabio Titiano V. C.
correctori Flaminiae
et Piceni, consulari
Siciliae, proconsuli
provinciae Asiae,
iudici sacrarum cog-
nitionum, comiti prim
ordinis, consuli ordi-
nario, praef. urbis,
Peregrinus

serbus domino praestantissimo (2)

—

XIV.

Grand socle derrière le palais du cardinal della Valle.

FL. Eugenio V. C. ex praefecto
praetorio
consuli ordinario designato, magistro
officiorum omnium, comiti dome-
stico
ordinis primi, omnibusq. palatinis
dignitatibus functo, ob egregia eius
in rem publicam merita, huic
D. D. N.N. Constantius victor ac
triumfator semper augustus et
Iulianus nobilissimus Caesar
statuam sub auro in foro divi
Traiani, quam ante sub divo
Constante vitae et fidelissimae
devotionis gratia meruit,
adprobante amplissimo senatu
sumptu publico loco suo
restituendam censuerunt (3).

(1) Num Αἰμιλίης ἄρχοντ' ὕπατον ? — A. M.
(2) Gud., p. 122, 10.
(3) Grut., p. 407, 8

—

XV.

Très grand socle au même palais.

FL. Stilichoni inlustrissimo viro,
magistro equitum peditumque,
comiti domesticorum, tribuno praetoriano,
et ab ineunte aetate per gradus claris-
simae militiae ad columen gloriae
sempiternae et regiae adfinitatis evecto,
progenero divi Theodosi, comiti divi
Theodosi augusti in omnibus bellis
adque victoriis, et ab eo in adfinitatem
regiam cooptato, itemque socero D. N.
Honori augusti, Africa consiliis eius
et provisione liberata, ex S. C.

—

XVI

Autre socle au palais de la Valle.

Viro bis consuli ordinario,
magistro utriusque militiae,
comiti domesticorum
et stabuli sacri, adque
ab ineunte aetate per
gradus clarissimae
militiae ad columen regiae
adfinitatis evecto, socio
bellorum omnium
et victoriarum, adfini
etiam divi Theodosi augusti
itemque socero
domini nostri Honori augusti
populus romanus
pro singulari eius
erga se amore
adque providentia
statuam ex aere argentoque
in rostris ad memoriam
gloriae sempiternae
conlocandam decrevit.

Exequente Fl. Pisidio Romulo
praef. urb.

—

XVII.

Au musée du Vatican. Sur un socle très-grand.

TARRUTENII.

Tarrutenio Maximiliano V. C.
eloquentissimoque consulari
Piceni anno aetatis nono decimo
vicario urbis Romae legato amplis-
simi senatus secundo, socero
exoptatissimo Anicius Acilius
Glabrio Faustus V. C. loci huius
ornator togatam statuam
libens optuli (1).

(1) Grut., p. 471 8

XVIII.

Musée du Vatican.

Grand socle venant des jardins Montalto, au mont Equilio.

FL. Peregrino Saturnino
a primis adulescentiae suae annis
pace belloque in re publica desu-
danti, post iuges excubias militiae
tribuno militum, comiti ordinis
primi, moderanti inlustrem sacrii (*sic*)
patrimonii comitivam, secundo urbi
praefecto, cui ob testimonium morum
integritatis adque iustitiae
singularis, inlustris urbanae
praefecturae geminam dignitatem
sacro iudicio aeterni principes
detulerùnt, meritorumque insignium
contemplatione ad posteritatis
memoriam decorandam statuam sub
auro fulgentem in foro divi Traiani
erigi conlocarique iusserunt (1).

—

XIX.

A Saint-Alexis au mont Aventin.

IULI AGRI TARRUTENI
MARCIANI V. C.

Iulio Agrio Tarrutenio Marciano V. C. et inl.
nobilitate iustitia eloquentia excuius . . .
cospicuo et a primo aetatis florent . . .
probato quaest. kandidato pr. legato. . .
cos. Siciliae procons. orient . . .
legato amplissimi ordinis tert. prae. . .
urbi iudici sacrarum cognitionum
iterum, ob egregia eius in senat. . .
quod illis summus in eius loc. . .
per annos triginta sententi . . .
vetustate praelucet eique en . . .
honesta seu iusta censenti . . .
nobilissimus ordo conscti . . .
statuam merita eius perpetua aetate
Primus agens cum suis (2).

—

XX.

Au capitole, autrefois au musée Albani.

FLAVIO CLAUDIO
SEVERO V. C. PRO CONS. ORIENTIS

V. S. iudicanti procons.
prov. Africae et V. S. iudicanti ite-
rum comiti ord. primi intra pa-
latium praef. praet. consuli. ord.
Placidus Severus V. C. filius patri religioso
et Antonia Marcianilla C. F. nurus
socero sanctissimo (1).

(1) Amadut., *Vill. Matth.*, t. III, p. 110; Reines., p. 1012; Sirmond., t. I, p. 1235.
(2) Mur., p. 1040, 6.

—

XXI.

Au capitole

Cippe trouvé en 1742, au jardin des Pères Minimes du Pincio.

Nobilitatis culmini
litterarum et eloquentiae lumini
auctoritatis exemplo
provisionum ac dispositionum magistro
humanitatis auctori
moderationis patrono
devotionis antistiti
Petronio
Probo V. C. proconsuli Africae
praefecto praetorio
per Illyricum Italiam et Africam
consuli ordinario
ob insignia erga se remediorum genera
Veneti adque Histri peculiares eius
patrono praestantissimo.
Dedicata
VI idus aug.
DD NN
Valente VI. et
Valentiniano II.
augg cons (2).

—

XXII.

Au palais Albani.

Sexto Petronio Probo
Anicianae domus
culmini, proconsuli
Africae, praefecto
praetorio quater
Italiae Illyrici Afri-
cae Galliarum, con-
suli ordinario, con-
sulum patri, Anicius
Hermogenianus
Olybrius V. C. consul
ordinarius, et Ani-
cia Iuliana C. F. eius
devotissimi filii
dedicarunt (3).

—

XXIII.

Même lieu.

Sexto Petronio Probo V. C.
proconsuli Africae
praefecto pretorio
quater Italiae Illyrici

(1) Grut., p. 493, 5, et 1094, 6; Guasc., t. I, p. 221.
(2) Mur., *App.* t. IV, p. 10, 1; Donat., p. 187, ex Bonada, cl. III, n. 10.
(3) Grut., p. 450, 3, ex Panvinio et Manutio. *Vide* Tillemont. *Hist. des emp.*, t. V, p. 41; t. II, *Thes. dipl.*, p. 235. *V. Dissert.* Thomæ de Simeonibus, *de Anicia Falt. Proba.*

Africae Galliarum
consuli ordinario
patri consulum
Anicius Probinus V. C.
consul ordinarius
et Anicius Probus V. C.
quaestor candidatus filii
munus singulari religioni
debitum dedicarunt (1).

—

XXIV.

Grand piédestal à l'Académie de France, ou villa Medici, au Pincio.

PETRONI MAXIMI

D. D. D. N. N. N. invictissimi principes Honorius Theodosius et Constantius censores remuneratoresque virtutum

Petronio Maximo V. C. praef. urb. ad petitionē senatus amplissimi populiq. romani statuam meritorum perenne monumentum in foro Ulpio constitui iusserunt, cum a proavis atabisq. nobilitas parib. titulorum insignib. ornatur, qui primaevus in consistorio sacro tribunus et notarius meruit nono decimo aetatis anno sacrarum remunerationum per triennium comes post praef. urb. anno et sex mensibus : hasque omnes dignitates intra vicesimum quintum adsecutus aetatis annum, publicum in se testimonium et aeternorum Principum iudicium provocavit (2).

—

XXV.

Autre piédestal à la villa Medici.

Rufius Praetexatus
Portumianus V. C. filius
magnifici viri Mariniani
praefecti praetorio
et consulis ordinarii,
quaestor candidatus,
praetor urbanus, tribunus,
et notarius praetorianus,
praefectus urbi secundo,
consul ordinarius : quos
tantos ac tales honores
primo aetatis suae flore
promeruit (3).

Au dessous de l'inscription est une couronne, ayant de chaque côté une colombe tenant un rameau ; à droite est une palme.

—

XXVI.

A la villa Justiniani, près de Saint-Jean de Latran.

Valerio Frume-
ntio V. P. patro-
no et defesori
abitatori cibitatis
qui pos multum
temporis aeditio-
nem debotionis
renobabit et ite-
rabit pro meri-
tis. . . . tie
sue ordo cibes-
que Laurentum
L. L. (1)

—

XXVII.

Piédestal dans les jardins de la villa Justiniani.

Ragonio Vincentio Celso V. C.
a primo aetatis introitu in actu
publico fideli exercitatione versato,
cuius primaevitas officio sedis urbanae
advocationis exercito fidem iunexit ingenio,
prudentiae miscuit libertatem, ita ut nemo
de eius industria nisi ille contra quem susceperat
formidaret ; cuius accessus aetatis amplissimi
honoris, et qui solet seniorib. provenire, ornamenta promeruit, nam rexit annonariam potestatem urbis aeternae ea aequitate, ut inter omnes
qui ad eum animo litigantis intrassent
parentem se plerumq. magis his quam iudicem
[praebuisset.
Hinc etiam factum est ut mensores nos Portuenses
quib. vetus fuit cum caudicariis diuturnumq.
luctamen, voti compotes abiremus, ut utrumq
corpus et beneficio se et victoria gratuletur
adfectum. Nam ut hoc esset indicio, iam posit
magistratu, statuam patrono praestantissimo testimonium gratulationis exsolvimus,
cum res non adulatione privato, sed iudicio,
posito in otio et quiete reddatur

Sur le côté droit.

Dedicata VIII. kal.
sept. Fl.
Timasio et Fl. Promoto
VV. CC. conss. (2)

—

XXVIII.

Socle de marbre trouvé en 1564 dans la rue qui va de Spoglia Cristo à la colonne Trajane.

Saturninio Secundo V. C.
praesidi provinciae aquitanicae,
magistro memoriae, comiti ordinis primi, proconsuli Africae, item
comiti ordinis primi intra con-

(1) GRUT., p. 450, 2.
(2) GRUT., p. 449, 7 ; PAP. MASSON. in *Hist. calamitatum Galliæ*, apud DUCHESNIUM, *Script. H. Fr.*, t. I. p. 112, ubi de Petronio.
(3) GRUT., p. 464. 8.

(1) FABRETT., p. 280, n. 178. Frumentium comitem scutariorum sub Juliano videsis in *Act. MM.*, p. 513.
(2) GRUT., p. 462, 1, ex Smetio ; MAZOCH., p. 150.

sistorium, et quaestori, praef.
praetorio iterum, ob egregia
eius in rem publicam merita
DD. NN. Valentinianus et
Valens victores ac triumpfa-
tores semper augusti
statuam sub auro consti-
tui locarique iusserunt.

—

XXIX.

A Saint-Paul sur la voie Ostienne.

Petite plaque trouvée en 1781

. . industria comprobato
. . achio VP. intra palatio comitatus
. . di hic inter ceteras administratio-
. . Constantino aug. in urb. Roma
. . paniae set et Siciliae per annos xx
. . ministrabit etiam post haec ab eodem
. . ussionem et compulsionem canonice
. . e de Campania urbi Romae ministratur
. . ude probinciarum rem sibi iniunctam
. . ritate fideliter egit.

De l'autre côté.

Naeriae Cerelliae
Sabinae prudentis-
sime puelle
Symmachi V. P.
filiae
familia urbana
aere conlato
merit.

. . . . . .

—

XXX.

Sur un piédestal trouvé au forum Trajan en 1792.

. . . . . honorem
. . . . . is hono-
. . . . . um guber-
. . . . . bis a tyrann-
. . . . . oni dedit consul-
. . . . . aetatis anno adep-
. . . . . odosio et Valentiniano augg.
. . . . . rnis nullo ambitu
. . . . . s factus quantum re
. . . . . ebatur auxit gloriam
. . . . . egis laborantibus ad d-
. . . . . a senatu mandata legatio-
. . . . . tunissimam testatur effect-
. . . . . digna maioribus suis et prorsus
. . . . . s oratio tum adfatus sacer af-
. . . . . ostulati sub quae ordo sublimi
. . . . . omanus alteram ei statuam dec-
. . . . . certantibus poposcerunt ta-
. . . . dentissimis clementibusque princi-
. . . . . celeritate delatam ut petitio illo
. . . . . ficio praeventa credatur
. . . . . .

XXXI.

Dans la cour du palais Cæsi.

Sur deux piédestaux.

Consimiles fratrum trabeis gestamina honorum
Tertia quae dederant (1) addidimus titulis.
Dilectae Probus haec persolvit munera matri
Restituens statuis praemia quae dederat.

1.

Aniciae Faltoniae
Probae; fidei, nobilita-
tis antiquae orna-
mento anicianae
familiae, servandae et
docendae castitatis
exemplo, consulum
proli, consulum matri,
Anicius Hermogenianus
Olybrius ♁ V ♁ C.
consul ordinarius
et Anicia Iuliana C. F.
eius devotissimi filii
dedicarunt.

2.

Aniciae Faltoniae
Probae Amnios Pincios
Aniciosque decoranti,
consulis uxori,
consulis filiae,
consulum matri,
Anicius Probinus V. C.
consul ordinarius
et Anicius Probus V. C.
quaestor candidatus
filii devincti
maternis meritis
dedicaverunt.

—

XXXII.

Lieu incertain.

Tyranniae Aniciae
Iulianae C. F. coniugi
Q. Clodi Hermogeniani
Olybrii V. C. ♁
consularis Campaniae,
proconsulis Africae,
praefecti urbis ♁
praef. praet. orientis,
consulis ordinarii,
Fl. Clodius Rufus C. P. ♁
patronae perpetuae (2).

—

XXXIII.

Lieu incertain.

Aniciae Faltoniae
industrissimae et

(1) Videtur dicendum *deerant*, et infra *deerat*. — A. M.

(2) Grut., p. 353, 1. Vidit Smetius. — Perperam in scheda Marinii *Hemmogeniani*. — A. M.

sanctissimae
castissimae feminae
Hermogenianus Olybrius
V. C. consul ordinarius
et Anicia Iuliana C. F.
D. D. (1)

—

XXXIV.

Au palais Rospigliosi.

Dominae matri
Val. Maximilae
nob. fem.
Val. Romulus V. P.
pro amore
adfectionis eius
matri carissimae (2).

CHAPITRE VI.

Lois. Monuments. Edifices publics et privés.

I.

Cryptes de la basilique du Vatican.

Pierre trouvée, en 1609, dans les murs du tombeau du pape Jean VII.

. per auggg. Fl. Eutherio suo salut.

. . praecipuo cunctorum plane est tenenda [consensu
. . . no fas ducimus vel cultibus ut ulla depe- [reat praeroga-
. . . nludere adque insultare reliquiis praedium [pro
. . . o sacris certum est ministeriis ad quem [mysteriis
. . m saepta consurgerent verum etiam paupe- [rum
. . oc iugiter divina communiter adque hu- [mana
. . dem constituta possessio experiatur em- [ptores
. . que perpetuam praeter venerabiles cultus [ulla
. . . s muniendis fides adque reverentia peren- [nis
. . . iestate perpetua certum est esse venera- [bilem
. . . custodiam ℔ data die pridiae (*sic*) kal. [maias
. . . CC. cons. (3
PROSB ℔

II.

Provenance inconnue.

. . . . . .
. . odo iudicio repellatur utrum quicumque intentionibus suis probationes
. . habeat adeundi iudicis liberam potestatem ac manifestis indiciis
. . et edat, ut pro qualitate factorum (4) conpetenter in eum qui convictus fuerit
. . ut quod si minime potuerit eaq. intentaverit conprobare, scire debet se
*sen*tentiae subiugandum (5). Sane si quis aliqui maiestatis crimen intenderit
. . smodi obiectus minime quemquam privilegio dignitatis alicuius astrictiori
. . one tueatur, sciat se quoq. tormentis esse subdendum, si aliis manifestis indi-
ciis aut argumentis accusationem suam non potuerit comprobare, cum in eo qui
. . e temeritatis deprehendatur. Illud quoq. tormentis erui eporteat cuius *suasu*
adque instinctu ad accusationem accessisse videatur, ut ab omnibus tanti *faci-*
noris consciis vindicia possit reportari ℔
. . autem quod adeundi quoq. iudicis tam statutis parentum nostrorum quam
*nos*tris sanctionibus interclusa sit facultas, omnibus cognitum est: cum eiusmodi
. . audientia non debeat commodari, quandoquidem eos pro tanti sceleris audacia
*con*veniat subiugari ℔
. ne sive libertis qui dominos vel patronos accusare aut deferre temptant eius
. iuxta antiqui quoq. iuris statutum observandum esse censuimus, ut scilicet
. . m atrocis audaciae statim in admissi ipsius exordio per sententiam iudicis
. . r ac denegata audientia patibulo adfixus: qui ad eiusmodi desperationem
. . t exemplum ceteris praestet, ne quis (6) in posterum audacia (7) simili existat ℔
. . undiq. versum securitati innocentium consulatur, placet etiam famosos *libel-*
los non admitti quos sine (8) nomine propositos si qui invenerit, statim destrahere ad
. . e vel igni debebit exurere. In quibus etiam iudicium eiusmodi observa per ignem

(1) GRUT., p. 353, 2. Vidit Smetius. MUR., p. 1411, 14.
(2) MAFF., *M. V.*, p. 312, 6.
(3) DON., *cl.* XX., n. 120, ex eoque MUR., p. 1091. 1. *Vide* DIONYS., *Crypt. Vat.*, tab. XXVII.
(4) MUR. et MAR. *fac.urum*. — A. M.
(5) Hinc vides recte me emendasse *subiugetur* in edicto Diocletiani, p. 501, vers. 49. — A. M.
(6) MUR. et MAR. *ne suis*. — A. M.
(7) MUR. et MAR. *audaciae*. — A. M.
(8) MUR. et MAR. *sive* — A. M.

. . sit ut si forte ad se talis libellus perlatus fuerit, is cum praecipiat concit-
. . iusmodi scripturam ab audientia iudicis penitus oportet submoveri manen-
. . os inquisitione qui libellos eiusmodi proponere ausi fuerint, ut reperti debi-
. . tatis suae potius subiciantur ☙
. . taq. omnibus tam ad praefectos nostros quam etiam et praesides et rati-
onalem magistrum privato (1) scripta direximus quorum exempla alio edicto nostro
. . smodi legem statutumq. continent plenissime declaratur ☙
. . stis conscientia vestra quae testis est praebet eam summam clementiae
. . pectibus et fuisse semper et esse curatum, ut beatitudo urbis romanae
. . nostris obtemperet adversus omnes omnino calumnias quas in universum
. . s caesarianorum desperatio porrigebat firmissimis munita securitatibus ☙ (2).

III.

Edit d'Athalaric, roi des Goths en Italie, au VIe *siècle, gravé sur des tables de marbre et placé autrefois dans l'atrium de la basilique du Vatican*

IOHANNI PAPAE ATHALARICUS REX

Si antiquis principibus studium fuit leges exquirere, ut subiecti populi delectabili tranquillitate fruerentur multo praestantius est talia decernere, quae possunt sacris regulis convenire. Absint enim a nostro saeculo damnosa compendia. Illud tantum vere possumus lucrum dicere, quod constat divina iudicia non punire. Nuper siquidem ad nos defensor ecclesiae romanae flebili allegatione pervenit, cum apostolicae sedi peteretur antistes, quosdam nefaria machinatione necessitatem temporis aucupatos, ita facultates pauperum extorsis promissionibus ingravasse, ut quod dictu nefas est, etiam sacra vasa emptioni publicae viderentur exposita. Hoc quantum fuit crudele committi, tantum gloriosum est adhibita pietate resecari. Atque ideo sanctitas vestra statuisse nos praesenti definitione cognoscat, quod etiam ad universos patriarchas atque metropolitanas ecclesias volumus pertinere, ut a tempore sanctissimi papae Bonifacii cum de talibus prohibendis suffragiis P. C. senatus consulta nobilitatis suae memores condiderunt, quicumque in episcopatu obtinendo sive per se, sive per aliam quamcumque personam aliquid promisisse declaratur, ut execrabilis contractus cunctis viribus effoetetur. Si quis autem in hoc scelere deprehenditur fuisse versatus, nullam relinquimus vocem, verum etiam si aut repetendum aut quod acceptum est non reddendum esse crediderit, sacrilegii reus protinus habeatur, accepta restituens compulsione iudicis competentis. Iustissimae siquidem leges, ut bonis aperiunt, ita claudunt malis moribus actionem. Praeterea quicquid in illo senatus decretum est consulto, praecipimus in eos modis omnibus custodiri, qui se quoquo modo, per interpositas quascumque personas, scelestis contractibus miscuerunt. Et quia omnia decet sub ratione moderari, nec possunt dici iusta, quae nimia sunt, cum de apostolica consecratione pontificis intentio fortasse pervenerit, et ad palatium nostrum producta fuerit altercatio populorum, suggerentes nobis intra tria millia solidorum, cum collectione chartarum censemus accipere. A quibus tamen omnes idoneos rei ipsius consideratione removemus, quia de ecclesiastico munere pauperibus est potius consulendum. Alios vero patriarchas, quando in comitatu nostro de eorum ordinatione tractatur, in supradictis conditionibus atque personis intra duo millia solidorum iubemus expendere. In civitatibus autem suis tenuissimae plebi non amplius quam quingentos solidos se distributuros esse cognoscant. Reliquos accipientes, et edicti praesentis et senatus consulti nuper habiti, poena constringat; sed et dantes canonum severitas persequatur. Vos autem, qui patriarcharum honore reliquis praesidetis ecclesiis, quoniam constitutio nostra ab illicita promissione liberavit, restat ut bona imitantes exempla, sine aliquo ecclesiarum dispendio dignos maiestate pontifices offeratis. Iniquum est enim ut locum apud vos habeat ambitus, quem nos laicis divina consideratione perclusimus. Quapropter si quis apostolicae praesulem ecclesiae vel patriarcharum episcopum, sive per se, sive per parentes, aut servientium quascumque personas, aliqua suffragii crediderit ambitione promovendum, et ipsum reddere accepta definimus, et quod est canonibus statutum, eum modis omnibus esse passurum. Si quis vero quae dederit aut promiserit, eodem superstite timuerit publicare, ab heredibus eius ecclesia repetat, cuius suffragio antistes deprehenditur ordinatus: nota infamiae nihilominus superstites inurente. Reliquos quoque ordines sub eadem fieri districtione praecipimus. Quod si forsitan dolosae machinationis invento sacra-

(1) Mur. et Mar. *privatae*. — A. M.
(2) Mur., p. 580. e schedis bibliothecae Ambrosianae. Mr. — Fragmenta legum Constantini magni, dicit Muratorius. Ego aliquot supplementa inclinatis litteris inserui. — A. M.

mentis persona intercedentibus fuerit obligata, ut salvo statu animae commissam iniquitatem neque approbare possit, neque audeat accusare, damus licentiam quibuslibet honestis personis, in singulis quibusque civitatibus apud iudices competentes hoc crimen deferre, et quicquid ex ea potuerit probatione recolligi, ut ad probationem (1) insequentes animemus, tertiam partem iudicatae rei ille percipiat qui tale facinus voluerit publicare: reliqua ipsis ecclesiis proficiant, quae videntur extorta, aut in fabricis earum, aut in ministeriis nihilominus profutura. Decet enim ad usus bonos convertere, quae voluit perversitas inimica fraudare. Quiescat igitur malignantium prava cupiditas. Quo tendunt, qui a fonte praeclusi sunt? Recolatur et timeatur Simonis iusta damnatio, qui emendum credidit totius largitatis auctorem. Orate igitur pro nobis, edicta nostra custodientes; quia divinis noscitis convenire mysteriis. Sed quo facilius principis votum universorum mentibus innotescat, hoc senatui, hoc populis, per praefectum urbis praecipimus intimari: ut generalitas agnoscat, nos illos prosequi qui maiestati divinae potius viderentur adversi. Vos quoque hoc universis, quos Deo propitio regitis, episcopis intimate: neque sit alienus a culpa, qui potuit agnoscere constituta (2).

—

IV.

Sous le Janicule.

Claudius Iulius Eclesius Dynamius V C. et inl. urbis praef. P. Amore patriae compulsi ne quid diligentiae deesse videatur studio nostro, adici vovimus ut omnium molendinariorum fraudes amputentur quas subinde venerabili populo atque universitati fieri suggerentibus nobis agnovimus. Et ideo stateras fieri praecepimus quas in Ianiculo constitui nostra praecepit auctoritas. Unde hoc programmate universitatem nosse decernimus, frumenta cum ad haec loca conterenda detulerint, consueta fraudibus licentia posset amoveri, primo pensare non differant: deinde postquam fregerint, propter fidem integrae observationis adhibitis iisdem ponderibus, agnoscant nihil sibi abstulisse licentiam fraudatorum. Accipere autem secundum constitutum brevem molendinarios tam in Ianiculo quam per diversa praecipimus per modium unum nummos III. Ita quod si quis eorum inlicita praesumptione farinam crediderit postulandam, deprehensus et multae subiaceat et fustiario supplicio se noverit esse subdendum. Illud autem humanitas nostra propter corporatorum levamen adicit, ut si qui voluntate propria non compulsus, sed donandi animo farinam offerre voluerit, habeat qui accipit liberam facultatem (3).

—

V.

A la porte de la rive, dite porta PARTESE, *ou Navale.*

S. P. Q. R.
Impp. Caess. DD. NN. invictissimis principibus Arcadio et Honorio victoribus ac triumfatoribus semper augg.
ob instauratos urbis aeternae muros portas ac turres egestis immensis ruderibus ex suggestione V. C. et inlustris militis et magistri utriusque militiae Stiliconis (4) ad perpetuitatem nominis eorum simulacra constituit
curante FL. Macrobio Longiniano V. C. praef. urbis D. N. M. Q. eorum.

(1) Alia lectio *approbatione*.

(2) CASSIODOR., *Epist.*, lib. IX; 15. Confer epist. 16, qua præcipitur ut hoc edictum in marmore incisum in porticu S. Petri proponatur.

(3) FABRET., p. 529, n. 382; ex MABILLON. *Analect.*, t. IV, p. 495. Dederat mendose GRUTERUS, p. 1114, 6. De molendinis in Janiculo agit FABRETTUS, *de Aquæd.*, n. 347, diss. 3.

(4) Vocab. *Stiliconis*, et mox *FL. Macrobio Longiniano V. C. præf. urbis*, deleta in marmore fuerunt, ita tamen ut adhuc aegre conspiciantur. Nimirum post Stilichonis necem ea litura accidit. — A. M.

VI.

Dans l'hémicycle de Sainte-Martine, qui fut autrefois le secretarium *du peuple romain, au Forum* (1).

Salvis (2) dominis nostris Honorio et Theodosio victoriosissimis principibus secretarium amplissimi senatus, quod vir inlustris Flavianus instituerat et fatalis ignis absumpsit, Flavius Annius Eucharius Epifanius VC. praef. urb. vice sacra iud. reparavit et ad pristinam faciem reduxit

—

VII

Porte Saint-Laurent.

S. P. Q. R.

Impp. Caess. DD NN invictissimis prin. . . torib. semper augg. ob instauratos su. . .
. . . . orum simulacra *con*stituit
. . . . M. Q. eorum.

—

VIII.

Sur un ancien arc du château Saint-Ange près du pont.

Impp. Caess. D. D. D. N. N. N. Gratianus Valentinianus et Theodosius pii felices semper auggg. arcum ad concludendum opus omne porticuum maximarum aeterni nominis sui pecunia propria fieri ornariq. iusserunt.

—

IX.

Au forum palatin.

Forum po. romano suo
domini et principes nostri
Valentinianus et Valens
curante
Flavio Eupraxio V. C. (3)

—

X.

Pierre trouvée au rempart de Servius

Arcus pilas et pluteum ex utraq. parte
ovata. . . labore expenso a VV. CC. et
spectabilibus Tarpeio Anneio Fausto
VC. comite ordinis primi et formarum,
et Iulio Felice Campaniano V. C. ex comite
ordinis primi et formarum instauratum (4).

—

XI.

A Rome.

Valens et Gratianus
pii felices ac triumphatores
semper augg.
porticus areasq. macello
iviæ ad ornatum urbis
suæ addi dedicariq.
iusserunt 5).

—

XII.

A la villa Cæ?

. . . Constans victores ac triumfatores sem. . .
. . . eum das umciæ diurna incuria ei pen. . .
. . . seriem neglectum adque ita destitum ut eiu... (6)

—

XIII.

A l'entrée de Rome, par le pont du château Saint-Ange.

Romanus, Francus, Bardusque viator et omnis
Hoc qui intendit opus cantica digna canat.
Quod bonus antistes quartus Leo rite notavit
Pro patriae ac plebis ecce salute suae.
Principe cum summo gaudens haec cuncta Iohannes
Perfecit, cuius emicat altus honor.
Quos veneranda fides nimio devinxit amore,
Hos Deus omnipotens perferat arce poli,
Civitas Leonina vocata (7).

—

XIV

Au portique de Sainte-Marie Transtevère

Hic fuit horridus
ante locus
Asteri consilio coe-
ptus liberaliter Bromio
silvigeri dei auxilium
renovatum in urbe (8).

(1) « In hemicyclo absidis templi S. Martinæ, quod olim secretarium populi Romani fuit ad forum Romanorum, ubi etiam duæ insignes tabulæ marmoreæ, ex arcu aliquo triumphali desumptæ, magnifice sculptæ exstant.

(2) Sic in patera argentea gemmis, distincta, cum imagine Faustinæ aug. apud Donium cl. II. n. 158. CAAΒΩ ΚΩΜΜΟΔΩ ΦΙΛΑΙΞ ΦΑΥ_ΤΕΙΝΑ.

(3) Mur., p. 264, 8. ex Mabill., t. IV, *Analect.*, p. 489, n. 24, ex cod. Einsild. Rursus Mur., p. 464, 6. e schedis Cyriaci cum varietatibus

(4) Fabrett., p. 677, n. 51.

(5) Grut., p. 1080, 9; Mabill., l. c. p. 48o.

(6) *Adv. Barberin.*, p. 20, n. 1.

(7) Sar., *Ad carm.* 21 S. Damasi, p. 181; aliique.

(8) Marangon., *Res ethn.*, p. 262. Sed male ait scriptam litteris augusteis.

XV.

A Saint-Jean Calybite.

immine . . .
aniensis n . . .
Anthidi . . .
insisten . . .
. . . consula . . .
. . . nov. Syagrio . . . (1)

—

XVI.

A la porte des jardins (du Vatican?).

Qui venis ac vadis decus hoc adtende, viator,
Quod quartus struxit nunc Leo papa libens.
Marmore pretioso radiant haec culmina pulchra
Quae manibus hominū facta decora placent.
Caesaris invicti quod cernis iste HLŌTHR,
Tantum praesul ovans tempore gessit opus.
Credo malignorum tibi nunquam bella nocebunt,
Neve triumphus erit hostibus ultra tuis.
Roma capud (*sic*) orbis, splendor, spes, aurea Roma,
Praesulis ut monstrat en labor alma tui.
Civitas haec a conditoris sui nomine Leonina vocatur.

—

XVII.

Au pont Salario, à 2 milles de Rome, sur l'Anio.

Imperante DN piissimo ac triumphali semper Iustiniano PP. ann. XXXVIIII
Narses vir gloriosissimus ex praeposito saeri palatii ex cons.
atque patricius post victoriam gothicam ipsis eorum regibus
celeritate mirabili conflictu publico superatis atque prostratis
libertate urbis Romae ac totius Italiae restituta pontem viae Salariae us-
que ad aquam a nefandissimo Totila tyranno distructum (*sic*) purgato fluminis alveo
in meliorem statum quam quondam fuerat renovavit (2).

—

XVIII.

D'un autre côté du pont, vers la mer (3)

Quam bene curbati directa est semita pontis
Atque interruptum continuatur iter
Calcamus rapidas subiecti gurgitis undas
Et libet iratae cernere murmur aquae
Ite igitur faciles per gaudia vestra Quirites
et Narsim resonans plausus ubique canat
Qui potuit rigidas Gothorum subdere mentes
Hic docuit durum flumina ferre iugum (4)

—

XIX.

Sur les piles du pont Cestius.

Domini nostri Imperatores Caesares
Fl. Valentinianus pius felix maximus victor. ac triumf. semper aug. pontif. maximus
germanic. max. alamann. max. franc. max. gothic. max. trib. pot. VII. imp. VI. cons. II. P. P. P. et
Fl. Valens pius felix max. victor. ac triumf. semper aug. pontif. maximus
germanic. max. alamann. max. franc. max. gothic. max. trib. pot. VII. imp. VI. cons. II. P. P. P. et
Fl. Gratianus pius felix max. victor. ac triumf. semper aug. pontif. maximus
germanic. max. alamann. max. franc. max. gothic. max. trib. pot. III. imp. II. cons. primum P. P. P.
Pontem felicis nominis Gratiani in usum senatus ac populi rom. constitui dedicariq. iusserunt

—

XX.

Sur le pont, vers le couvent de Saint-Barthélemy.

. . tiani triumfalis principis pontem aeternitati augusti nominis consecratum in usum senatus populiq. romani D. D. D. N. N. N. Valentinianus Valens et Gratianus victores maximi ac perennes augusti perfici dedicariq. iusserunt . . . .

—

XXI.

Même pont, sur les fondements.

Benedictus alme
urbis summ. senato-
r. restauravit hun-
c pontem fere diru-
tum (5).

(1) E schedis Suaresii in bibl. Barberin.
(2) GRUT., p. 161, 1.
(3) In altero pontis latere, qua maris flatus et venti veniunt, unde ipsum marmor valde inquinatum est nigredine. Prior versus majoribus et longioribus litteris perscriptus est; reliqui quo remotiores a primo fiunt, eo minoribus scribuntur litteris : verumtamen tot lituris laborant, ut prorsus erasi videantur; nec nisi magna adhibita diligentia leguntur.
(4) GRUT., l. c., n. 2.
(5) GRUT., p. 160, 5. Vidit Smetius. GALLET., t. H, p. 2, ait pertinere ad finem sæculi XII. *V.* MUR., t. X, *S. R. I.*, p. 218, VITAL., *St. del sen.*, p. 1. In excerptis archii Sublac. apud MUR., *A. m. æ.*, t. V, p. 769, sub Martino (imo Marino) PP. mentio

XXII.

Pierre trouvée à Pesaro, en 1738.

DD. NN. impp Caess. Gratianus. .
Valentinianus triump . . s . .
pontem vetustate corr . .
in usum cursus publici res . .
aptariq. iusserunt cura G. Fl . .
tino cur. R. P. (1)

—

XXIII.

Eglise de Saint-Adrien, dans le forum.

[salvis domi . .
augusto et gl . .
Theodorico V . . . . .
ex com. domest.
in atrio liber . . .
quae vetus . . . .
ve confect . . .
. fest . . .

(*Cardinal* Maï, 327, 2.)

—

XXIV.

Théâtre de Marcellus.

Olibrius V. C. Fratri
admirandæ probitatis
Faltonius Probus
Alyphus V. C.

(*Cardinal* Maï, 332, 5; Grut., 1098, 4.)

—

XXV.

Basilique Ostiensis.

Hic murus salvator adest invictaque porta,
Quæ reprobos arcet suscipit atque pios.
Hanc proceres intrate senes juvenesque togati
Iebsque sacrata Dei limina sancta petens.
Quam præsul Domini patravit rite Joannes,
Qui nitidis fluxit moribus ac meritis.
Præsulis octavi de nomine facta Joannis
Ecce Joannipolis urbs veneranda cluit.
Angelus hanc Domini Paulo cum principe sanctus
Custodiat portam semper ab hoste nequam.
Insigne nimium muro quam construit amplo
Sedis apostolicæ papa Joannes ovans.
Ut sibi post obitum cœlestis janua regni
Pandatur Christo sat miserante Deo.

(*Cardinal* Maï, 329, 2.)

—

XXVI.

Villa Justiniani.

Gabinius Vestius
Probianus V. C. præf. urb.
Statuam conlocari præ-
cepit quæ ornamento
basilicæ esse
posset inlustri.

(*Cardinal* Maï, 334, 3; Grut., 1080, 11.)

XXVII.

Face trouvé dans le Forum Romanum.

Ecriture du temps de Constantin.

Gabinius Vestius
Probianus V. C. præf. urb.
statuam quæ basilicæ
Juliæ a se noviter
reparatæ ornamento
esset adjecit.

A droite sur la même pierre, en lettres du temps de Septime Sévère.

Dedic. xv. k. febr. per
T. Arrium Bassianum C. V. cur.
oper. publicorum.
[Cornelio An]ullino et Aufid.
Fronsone cos.

(*Cardinal* Maï, 334, 5; Grut., 171, 2 *et* 7.)

—

XXVIII.

Villa Colonna. Socle.

Petronius
Maximus evo
præf. urbi
curavit.
Pro reparatione (1).

—

XXIX.

Basilique Ostiensis.

Petronius Maximus V. C.
præfectus urbi curavit (2).

—

XXX.

Au Capitole.

DD. NN. Valentinianus
et Valens augusti
ornatui publico
constitui locarique
iusserunt
administrante Rufio
Volusiano V. C. ex praef.
praet. praef. urbi iud.
iterum sacrarum cognit (3).

est eminentissimi et gloriosi ducis Benedicti. Item in charta Sublac., an. 952; ibid., t. I, p. 163, habetur Benedictus in Dei nomine consul et dux. Igitur vel duo Benedicti sæc. IX et X; vel Marinus II, est, non I. Sed enim A. Lælius Podagricus, et Metellus in suis ad Mazochium adn. haud satis antiquam hanc dicunt inscriptionem.

(1) Ex Calogera, *N. R.*, t. VI, p. 92.

(1) Marang., *Res eth.*, p. 194. *V.* Sirmond., t. I, p. 510; Grut., p. 1080, 6. Nisi potius legendum est *per reparationem;* nam *per* compendiose scribitur.

(2) Margarin., n. 842, ex Apiano.

(3) Mur., p. 464, 5, ex Donio. Fabrett., p. 208, n. 515; Gud., p. 83, 1, Reines., p. 255; Donat., p. 151, 9, 221, 3; Spon., p. 276; *Inscr. Alban.*, p. 4.

XXXI.

Musée Albani.

Fonteius Litorius
. . . entius V. C.
praef.
urbi curavit (1).

A côté.

. . . usto III.
. . . et F. iter. cos.
. . . vit
. . . lei.

—

XXXII.

Jardins Justiniani.

Fl. Amazo-
nius V. P.
curavit (2).

—

XXXIII.

Chez un particulier, Angelo Coloti.

Plutinus
Eustatius V. C.
urbis P. fecit (3)

—

XXXIV.

. ardins d'Alexandre Massin.

Anicius Paulinus
V. C. praefectus
. rbi curabit [*sic*] (4).

—

XXXV.

Eglise de Saint-Vit, près de l'arc de Galien, sur un piédestal.

Fl. Euricles
Epityncanus
VC.
praef. urb. condi-
tor huius fori
curavit.

A gauche.

Coll. x. kal. febr.
Arriano et Papo
cos (5).

—

XXXVI.

Lieu incertain.

Fabius Felix
Pasifilus Paulinus
V. C. et inl. praef.
urbi dedicavit (6).

(1) Mur., p. 703. 5.
(2) Fabrett., p. 280.
(3) Mur., p. 734, ex Ligorio.
(4) Reines., *cl.* VI, n. 125.
(5) Grut., p. 1080, 1.
(6) Grut., p. 168, 7. Vidit Smetius. In cod., Vat., 5253, p. 358. *Eurycles Epityncanus.*

XXXVII.

Sur la voie d'Ostie.

Iunius Pomponi-
us Ammonius
V. C. praef. urbi
curavit (1).

—

XXXVIII.

A Saint-Jean Saint-Paul.

Anicius Amnius
Paulinus V. C.
praefectus urbi
reparavit (2).

—

XXXIX.

Jardins Justiniani.

Turcius
Apronianus
V. C.
praef. urbi
curavit (3).

—

XL.

Saint-Pierre aux Liens

Clodius Her-
mogenianus
Olybrius V. C.
praef. urb.
curavit (4).

—

XLI.

Saint-Paul hors les Murs.

Eusevius
VC. et inl.
PV. VCSI re-
paravit (5).

—

XLII.

Vatican, près de la bibliothèque.

. . re paternae
. . nomiae C. M. E
uxori optumae
et merito
dilectissimae
L. Turcius Secundus
Asterius V. C. ex aere
statuam dedit (6).

(1) Mur., p. 711. 5. ex Ligorio.
(2) Mur., p. 470. 2, ex Ligorio. De Aniciis *videsis* Reines., *Epist.*, p. 624, 633, et *Inscr.*, p. 67. *Vid.* Mazoch., p. 30, b.
(3) Gud., p. 83, 8.
(4) Reines., p. 406; Gud., p. 121. 5.
(5) Mur., p, 507. 5.
(6) Hanc inscriptionem consulto omiserat Marinius, quia fortasse sublestam judicaverat. Deinde in adn. monuit ponendam hoc loco videri, cujus

XLIII.

Villa Borghèse (1).

Ti. Fabius Titianus
V. C. cons. praef. urbi
curavit.

—

XLIV.

Même lieu.

Ti. Fabius Titianus
V. C. cons. ord. praef. urb.
curavit.

—

XLV.

Vatican, inscription superposée à une inscription plus ancienne, venant des ruines d'Ostie.

Curavit Ragonius
Vincentius Celsus
VC. praefectus F
annonae urbis I
Romae, et civitas G
fecit memorata
de proprio

—

XLVI.

Chez un particulier, Alexandre Rondoni.

Rufius Antonius
Agrypnius Volusianus
V. C. praef. urbi iterum
vice sacra iudicans
curavit (2).

—

XLVII.

Musée Kirscher.

FL. Eugenius Asellus
VC. praef. urb.
V. S. I. reparavit (3).

—

XLVIII.

Au lieu dit Simon Magus, *à Sainte-Marie-Nouvelle.*

Castallius Innocentius Audax VC.
praef. urbis vice sacra iudicans
barbarica incursione sublata
restituit (4).

ego consilio obtemperans, a me exscriptam do. — A. M.

(1) Grut., p. 193, 7, 8; Mur., p. 393, 1, 2; Mazoch., p. 20.

(2) Grut., p. 193. 10

(3) Margarin., n. 481; Severan., *Hist.*, p. 399; Baron., t. VI, part. III; Grut., p. 193, 6; Mur., p. 382, 3; Mazoch., p. 169, *Urbi.*

(4) Grut., p. 193, 9, ex Mazoch., p. 25, b.; Sirmond., t. I, p. 1065. In quodam codice *Castallius Astallius.*

XLIX.

Cour du palais Albani (1)

Salvis DD. NN.
Honorio et Theodosio
PP. FF. semp. agg.
Caecina Decius
Acinatius Albinus
VC. praef. urbi
facto a se adiecit
ornatui.

Côté droit.

Dedicata pridiæ (*sic*)
nonas novembreis
Rust . . . II . . . linio
cos.

—

L.

Fragment d'architrave, retiré du cirque Flaminien, à l'endroit dit le Botteghe oscure.

... DD NN aeternis principibus Honori.....
... Anicius Acilius Glabrio Faustus V. C. praef. ur...
... fatali casu subversam in formam prisci usus.....

—

LI.

Cloître de la basilique d'Ostie.

Salvis DD . . .
sissimis aug. . .
cissimis sp . . .
Rufius Pos . . .
debotus n. . .
fieri cur . . .
FL. S Hecto . . . (2).

—

LII.

A Saint-Cosme

FL. Gratianus pius felix maximus
victor ac triumph. semper aug. pont
max. germanic. max. alaman. max.
franc. max. gothicus max. trib. pot. VI.
imp. II cos. primum. PPP. (3).

—

LIII.

Maison Altaviti, au pont Saint-Ange.

Anicius Paulinus . . .
Semignus sanctus r . .
procons. Afric. cons . .
praef. urbi accepit s . . (4).

(1) Grut., p. 286.7; *Inscr. Alban.* p. 43. *In basi. exstitit olim in impluvio palatii archiepiscopi Raven. in Burgo.*

(2) Margarin., n. 190; Mur., p. 507. 4.

(3) Mur., p. 1922. 7, cui misit Bertolius; quem videsis p. 439.

(4) Burman., *Antholog.* t. I, p. 245. Vide Bandur. *AA. Cpo'it.* p. 156, lib. VII; Cang. *Cpol. christ.* p. 52.

LIV.

Piédestal de l'obélisque de Constantin (1).

Au midi.

Patris opus munusq. *suum* tibi Roma dicavit
Augustus *toto Constan*tius orbe recepto.
Et quod nulla tulit tellus nec viderat aetas,
Condidit ut claris exae*quet* dona triumfis :
Hoc decus ornatum genitos cognominis urbis
Esse volens, caesa Thebis de rupe revellit.

A l'est.

Sed gravior divum tangebat cura vehendi,
Quod nullo ingenio nisuque manuque moveri
Caucaseam molem discurrens fama monebat.
At dominus mundi Constantius omnia fretus
Cedere virtuti, terris incedere iussit
Haut partem exiguam montis pontoq. tumenti.

Au nord.

Credidit ; et placido *vexerunt aequora fluc*tu
Litus ad hesperium, T*iberi* mirante, carinam.
Interea Romam Ta*poro* vastante tyranno,
Augusti iacuit donum studiumque locandi,
Non fastu spreti, sed quod non crederet ullus
Tantae molis opus superas consurgere in auras

A l'ouest.

Hunc veluti rursus ru*fis* avulsa metallis
Emicuit pulsatque polos haec gloria dudum.
Auctori servata suo cu*m* caede tyranni
Redditur, atque aditu Ro*mae* virtute reperto,
Victor ovans urbi*que locat sublime* tropaeum
Principis, et munus condi*gnis usque* triumfis.

—

LV.

Trouvé près de Rome, au relais DELLA STORTA, *aujourd'hui au palais Barberini.*

Salvis DDD. NNN.
Gratiano Valentiniano et Theodosio
victoribus semper augustis
Valerius Anthidius V. C. praef. praet.
stabulum ne animalia cursus publici
longi itineris labore diutius
deperirent
providit constituit aedificavit
adque dedicavit iudix meis
curante Asterio deputato VIIX (2)

—

(1) In basi obelisci Constantiniani, quem e circo maximo effossum ante Lateranensem basilicam Sixtus V. P. M. statuit insculpebantur hi versus. sed ut apparet vetustate corrupti. — A. MAÏ.

(2) Sic exscripsit HOLSTENIUS in calce *Itineris Antonini* a se multis emendationibus mss. ornati, in bibl. Barber., Edidit MUR., p. 465, 1 ; SPON., p. 276 ; GUD. *In ind.*, p. LVIII. DONIUS, *Cl.* II, n. 40, habet *FL. Asterio ;* MUR., *T. Casterio.* —Mr. — MURATORIUS explicat IV *idus maias.* Num potius *idib. maiis ?* — A. M.

LVI.

Sur la tour des Conti.

Haec domus est Petri valde devota Nycoli.
Strenuus ille fidus miles fortissimus atque.
Cernite qui vultis secus hanc transire Quirites,
Quam fortis intus nimis composita foris
Est umquam nullus vobis qui dicere possit (1).

—

LVII.

Au Vatican, autrefois dans le pavé de l'église de Saint-Jacques de Septimiano, au Transtévère.

† Hanc turrem
et pagine una f-
acta a militiæ
Capracorum
em. dom. Leonis
quar. PP. ego Agatho ei...

Pagine paraît signifier l'espace compris entre deux tours. *Capracorum*, ou *Cavitatorum*, sorte de milice urbaine.

—

LVIII.

Au Vatican.

CIVITAS
LEONIANA
† temporib. dom. Leonis Q. PP. (Quirinus populus)
hanc pagine et du-
as turres salti sine militia
construxit.

(*Cardinal* MAÏ, 344, 1, 2 ; ARRINGHI, t I, p. 258. *Voyez* les observations de FLEETWOOD, p. 438.)

—

LIX.

Amphithéâtre Flavien.

Decius Marius Ve-
nantius Basilius
V. C. et inl. praefectus
urbi, patricius cons.
ordinarius, arenam
et podium quae abomi-
nandi terrae motus
ruina prostra-
vit suptu (*sic*) proprio restituit (2).

—

LX.

Théâtre de Pompée.

DD. NN. Arcadius et Honorius
perpetui augg. theatrum Pompeii
exteriore ambitu magna etiam interiori
virtute convulsum.
subductis et excitatis in vice. . . : .
. . . . . .

(*Cardinal* MAI, 544,5; FABRETT., 678, n° 45.)

(1) Exscripsit Marinius.

(2) MUR., p. 412, 3, ex Ligorio. *Vide* CORSIN., *Defens.*, p. 54.

LXI.

Lieu incertain

Imp. Caes. Fl Constantinus max. aug. sempiternus divi Constantini aug. F. toto orbe victoriis suis semper ac feliciter celebrandis thermas fisci sui sumptu a fundamentis ceptas ac peractas civitati suae Remorum pro solita liberalitate largitus est (1).

—

LXII.

Aux Thermes de Constantin, dans la chapelle abandonnée de Sainte-Hélène.

Petronius Perpenna Magnus Quadratianus V. C. et inl. praef. urb. constantinianas thermas longa incuria et abolendae civilis vel potius feralis cladis vastatione vehementer adflictas, ita ut agnitionem (*sic*) sui ex omni parte perdita, desperationem cunctis reparationis adferrent, deputato ab amplissimo ordine parvo sumptu quantum publicae patiebantur angustiae, ab extremo vindicavit occasu, et provisione largissima in pristinam faciem splendoremque restituit (2).

—

LXIII.

Au Capitole, autrefois au musée Albani.

Florente imperio DDD. AAA. GGG. Q. NNN. Gratiani (*sic*) Valentiniani et Theodosi principum maximorum thermarum speciem ruinae deformitatem (*sic*) sordentem et periculosis ponderibus inminentem, quae labantem (3) populum metu sollicitudinis deterrebat exclusa totius scabie vetustatis ad firmam stabilitate (*sic*) usumq. tectorum Anicius Auchenius Bassus V. C. pro consule Campaniae vice sacra iudicans reparavi in meliorem civitatis effigiem (4).

—

LXIV.

Grand marbre trouvé à Ostie en 1776, porté au Forum, puis au Vatican.

. . . thermas maritimas intresecus refectione cellarum eoru . .
. . . s soli adiectione DDD NNN. Valens Gratianus et Valentinianus victor. ac triumf. semper. au . .
. . Proculo Gregorio V. C. praefecto annon. urbis Romae curante decorarunt

—

LXV.

Villa Verospia.

Aqua Pinciana
DN Fl Valentiniani aug (5).

—

LXVI.

Dans le Camillianum.

. . . . . .
Thermas diocletianas . . .
a veteribus principib . . .
restitutas oma . . . . . (6)

—

LXVII.

Musée du Vatican.

D. N. Helena ve.. N. aug. mat. .
avia beatiss. . . .
therma . . istro. . . (7).

—

LXVIII.

Devant Santa-Maria de Monserone.

. . . . . .
. . . vium. . . aug. thermas . .
vetustate labefactatas impens . .
instauraverunt Rustico V. . . . (8).

—

LXIX.

Musée du Vatican.

Maximus has olim therm . .
divinæ mentis ductu cum o..
. . . . . .
. . ἰξεν Βίκτωρ ἄρχος ἐωι. . . .

(*Cardinal* Maï, 348, 2, 3, 4, 5.)

—

LXX

Lieu incertain.

Salvis ac florentibus DD. NN. Honorio et Theodos. perpetuis semper augg. Caecina Decius Acinatius

(1) Grut., p. 178, 1, ex Apiano.
(2) Grut., p. 177. 7.
(3) Pro *lavantem*. — A. M.
(4) Mur., p. 464, 7; Vulp., *V. L.*, t. III, p. 170. 171. — Mr. — Scheda Marinii *scarie* pro *scabie*. — A. M.
(5) *Notit. Flor. A.*, 1757, p. 198.
(6) Grut., p. 179, 4.
(7) Muratori, 260, 7; Fabr., 686, 94, *Diar. Ital.*, p. 110. Ficoron., *Rom. ant.*, p. 1, p. 122, restituée ainsi : *D. N. Helena venerabilis domini N. Constantini Aug. mater et avia beatissimor. et florentissimor. Cæsarum nostrorum thermas incendio destructas restituit.* — Mr.
(8) Grut., 180, 5

Albinus V. C. praef. urbi vice sacra iudicans cellam tepidariam inclinato omni pariete labent. deq ua cellarum ruina pendebat erectorum a fundamentis arcuum duplici munitione fulcivit.

D. N. M. Q. eorum (1).

—

LXXI.

Voie Cassienne. Villa Sicuriana.

Sur une colonnette.

. . . a . . .
sc . .
e in via
latam
nuare
et huius
affine
mutare
aut tol-
lere ma-
lo ingeni-
o volu-
erit
anathe-
ma sit (2).

—

LXXII.

Musée du Vatican.

Cippe grossier.

Limes Pretori Cariniani.

*Li*mes iuris basilicae sāc. Andreae et Stefani †

—

LXXIII.

Sur une colonnette autrefois à l'entrée de l'égout qui est au Forum, près du temple de Jupiter Stator.

† S Adriān.
Quicumque
extraxerint
vel fregerint, anathema sit.

—

LXXIV.

Villa Pamphili.

Inscription du IVe ou Ve siècle, sur une grande colonne.

☧
Vineae
Irenianae (3)
R E

(1) Murat., p. 466, 3; *Ant.* t. V, p. 43.
(2) Exscripsit Marinius.
(3) Lego, inquit Marinius, *Irene;* uti et Fabrett., p. 584, n. 185.

LXXV.

Au Capitole.

Bonifati vivas sacerdus (*sic*).

Salutaris rextarravit (*sic*).

—

LXXVI.

Pierre trouvée à Naples, appartenant à Marini.

Gregori vibas. Vennius. Secundus.

Venenio nika.

Bibe Secunde.

—

LXXVII.

Musée du Vatican.

Pierre trouvée sur la voie Appienne, au lieu dit *Roma vecchia.*

Ici le monogramme du Christ entre l'A et l'Ω, placés dans une couronne.

D'un côté.

Deo annoente (*sic*)
Felis Pedatura
Systi V. P

De l'autre côté.

D. M.
P. Aelius aug. lib. Melitinus
Invitator fecit sibi et Aeliae
Severae uxori karissimae
lib. libertab. q. meis posterisque eorum, excepto Eutyche lib. meo cuius neque corpus neque ossa in hoc monumento inferri volo (1).

—

LXXVIII.

Musée Rusconi.

† Ind. di . .
decima ego
Georgio fecit
a noviter
per iussionē
apostolicā terra bacante ad
fīlū faciendum (2).

—

LXXIX.

Villa Albani.

Iunia Cyriacc C. q . . .
ob votum parentiu . . .
A. Aureli Symfori V . . .
C. et Iuniae Saffiane ti . . .
H. matris C. F. balneas b . . .
O. vetustate conlapsas *fa-*
L. cultatibus propiis pri . . .
I. suis omni operi istruc . .
pristinam formam rest . . .
runt civibus.

Balneae Obstorgian*ae.*

(1) Edita a Riccio *Mem. Rom. vet.*, p. 136.
(2) Exscripsit Marinius.

LXXX.

Lieu incertain.

Benedictus vir
Leontius viv-
as semper.

—

LXXXI.

Lieu inconnu.

. . . . . .
invictissimisque princ . .
D. D. D. N. N. N. Valentiniano
Valenti et Gratiano aug.
Fl. Antigonus VP. PP.
Columbum nemus vetustate lap-
sum testacio picturis ac statuis
cum omni cultu adornavit.
Ursus.

CHAPITRE VII.

Epitaphes des martyrs et de saints révérés comme martyrs.

L'importance de cette division nous détermine à la reproduire en entier avec toutes les notes et les observations du cardinal Maï, bien que plusieurs des inscriptions qui s'y trouvent figurent ailleurs dans notre dictionnaire, au nom des localités diverses d'où sont venues les épitaphes ou qui les conservent aujourd'hui. Nous reproduisons aussi les différents emblèmes joints aux épitaphes, et dont il est souvent question dans le savant mémoire de M. Raoul Rochette, qui est le commentaire indispensable de ces inscriptions.

I.

ROME. — PROVENANT DES CATACOMBES DE SAINT-CALLIXTE, AU TOMBEAU DE SAINT ACATHYM.

E cœmeterio Callisti lapis repertus anno 1659, *ad loculum martyris.*

Acathym filio Rest. (1).

—

II.

ROME. — DE SAINT CALLIXTE, AU TOMBEAU DE SAINT AGAPET.

E cœm. Callisti ad tumulum S. martyris Agapiti.

Depossio Agapiti XI. kal. septemb.
qui vixit annis XVIII. mensis X.
dies XII. benemerenti parent. (2).

—

III.

ROME. — DU CIMETIÈRE DE PRISCILLA.

Romæ sub ara ecclesiæ archigymnasii cum lipsanis martyris repertis in cœm. Priscillæ, ibique depositis vostridie idus nov. an. 1660.

Alexander
dep. V. idus
octobres
A ☧ Ω

—

IV.

ROME. — CATACOMBE DE SAINT-CALLIXTE.

Romæ in cœm. Callisti lapis erutus a Jacobo Crescentii tempore Gregorii XV.

†

Alexander mortus (1) non est, sed vivit super astra, et corpus in hoc tumulo quiescit. Vitam explevit cum Antonino imp. qui ubi multum beneficii antevenire previderet, pro gratia odium reddit. Genua enim fletens vero Deo sacrificaturus ad supplicia ducitur. O tempora infausta quibus inter sacra et vota ne in cavernis quidem salvari possimus! Quid miserius vita? sed [quid miserius in morte, cum ab amicis et parentibus sepeliri nequeant? Tandem in caelo coruscat. Parum vixit qui vixit IV. X. temp. (2).

—

V.

VENISE. — COUVENT DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CATHERINE.

In ecclesia monialium S. Catharinæ prope Venetias cum corpore S. Adriani M. reperto in cœm. urb., an. 1609.

☧
Adrianus
in pace (3).

—

VI.

ROME. — DES CATACOMBES, TROUVÉ EN 1658.

E cœm. Urbis an. 1658, *cum ampulla sanguinis.*

Aelio M. XI (4).

—

VII

ROME. — TROUVÉ DANS LES CATACOMBES EN 1665, AU TOMBEAU DU MARTYR.

E cœmet., Urbis an. 1665, *ad loculum martyris.*

Acupio filio pater bene-
merenti in pace (5).

—

VIII.

ROME. — AU CIMETIÈRE DE THRASON.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Cresces nu-
tritori Aga-
theodorso be. me. (6).

(1) Aringius, t. I, p. 532; Reines., *cl.* XX. n. 233.
(2) Boldett., p. 315; Mur., p. 1823, 3. Adest lancea, quam prædicti auctores indicium martyri indicant.

(1) Ita legitur etiam in codice Ciceronis de rep. II, 18, ubi videsis adnotationem meam. Infra *fletens* pro *flectens*, et *prev.* pro *præv.*
(2) Est hæc pretiosissima inscriptio, de qua *vide* Aring., lib. III, cap. 22. — A. M.
(3) Zacharias, *Excurs. litt.*, t. I, p. 46.
(4) E schedis sacrarii pontificii.
(5) E schedis sacrarii pontif.
(6) Marangon., *Act. S. Vict.* p. 84; Mur., p. 1822, 9. In schedis abbatis Rugerii ponitur in primo versu *D. M.* scribiturque *Agathodorso.*

IX.

URBINO. — CHAPELLE DE LA FAMILLE BONAVENTURA.

Urbini in sacello gentis Bonaventuræ, in quod exstat corpus S. M. Alexandri, cum gladio et ampulla vitrea, repertis in cœmet. Callisti.

Alexandro fratri benemerenti votum merenti fratres reddiderunt. Vixit in XPO annis XXXIII. Decessit idus iunias ☧ (1).

—

X.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-CYRIAQUE.

E cœm. Cyriacæ, ad tumulum martyris.

☧ Αλεξandρo bene- ☧
mερsnti in πace (2).

—

XI.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-SATURNIN.

Romæ in cœm. S. Saturnini, cum ampulla sanguinis, litteræ rubricatæ.

Moroi . . . Apollonius
Xlfiano (*sic*) bene quiescenti (3).

—

XII.

FULDA, EN ALLEMAGNE.

In monasterio Fuldensi, litteris aureis.

Pontifices summi, Roma huc quos misit habendos,
Rectores fuerunt sedis apostolicae.
Hos servus Christi Hraban suscepit ovando,
Illorumque ossa hic condidit et loculo.
Levitae ergo duo praedicta ex Urbe secuti
Venerunt istuc digne et honore suo.
Quos idem famulus Domini mox obvius astans
Supplex accepit hicque simul posuit.
Martyr Alexander, martyr Favianus et ipse
Huc venere simul doctor uterque pius.
Discipuli Xisti papae dignique ministri
Felicissimus hic Agapetusque manet.
Omnes hi pariter aulam hanc satis ossibus ornant,
Virgo Dei genitrix quam dicat et meritis.
Vos quoq. qui intrastis templum, istos cum prece [fusa
Patronos vobis quaerite in auxilium (4).

—

XIII.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-CYRIAQUE.

E cœm. Cyriacæ ad locuculum S. mart. Ætherii, cujus ossa cum ipso lapide reposita ab Claudio Rivet in parrochiali ecclesia S. Juliani loci nuncupati S. Julianus *in Burgundia* (5).

Aeterius in pace ☧

(1) Exscripsit MARINIUS; BOLDETT., p. 323, et MUR., p. 1824, 9.
(2) BOLDETT., p. 343.
(3) ODERICUS, p. 26, e schedis Marangonii.
(4) RHABAN. *Opp.*, t. VI, p. 230; BOLLAND, t. I; Febr., p. 515; COINT., t. VIII, p. 392; BROWER., *AA. Fuld.*, p. 232. Apud RHABANUM *Christi* pro *Xisti*, et *Agapitus manent* pro *Agapetus manet*.
(5) BOLDETT., p. 343

XIV.

ROME. — CHEZ LE PRÉFET DES ARCHIVES DU VATICAN; PIERRE TROUVÉE EN 1791.

Romæ apud sacrarii apostolici præfectum reperta parva tabella, an. 1791, *cum vasculo in cœm. Thrasonis.*

Anas-
tas. in
pace cum
sanctis.

—

XV.

ROME. — DU CIMETIÈRE DE CALEPODIUS.

E cœm. Calepodii, an. 1714, *ad tumulum martyris.*

Alexander (1).

—

XVI.

LIEU INCONNU

sine loco.

Hic requiescit sanctus et venerabilis
martyr Alexander (2).

—

XVII.

SULMONE, DANS L'ABRUZZE CITÉRIEURE, AU ROYAUME DE NAPLES.

Sulmone in Pelignis, in cathedrali in qua fama est extare corpus S. Alexandri I papæ, visuntur tabulæ lapideæ inscriptæ his verbis.

Hic Alexandri sunt ossa recondita sancti
Papae qui Petro quintus successor habetur (3).

—

XVIII.

ROME. — CIMETIÈRE DE SAINT-CALLIXTE

E cœm. Callisti cum ampulla sanguinis corpus donatum ab Urbano VIII. Franc. Florentino, a quo illatus Lucam in S. Joannis, an. 1642.

In pace Ammonius Victor
qui vixit annis XVIII. men.
V. defunctus est XIII. kal.
octob. (4).

—

XIX.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

Anastasius in pace
qui vicxit anno uno ☧
mensis VI. dies VII. (5)

(1) BOLDETT., p. 343.
(2) ARRING., t. II, p. 345. Consule ADONIS *Martyrologium*, p. 600.
(3) OLDOIN. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 102; UGHELL., t. I, p. 1360.
(4) ARRING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, n. 242; FLEETW., p. 352; MANS., *Diar.*, p. 161.
(5) BOLDETT., p. 363.

XX.

ROME.

E cœm. Callisti cum calice infecto sanguine martyris Anastasii.

Anastasius qui bixit annos tres (1).

—

XXI.

ROME.

E. cœm. Thrasonis ad sepulcrum martyris.

Dulcissimo filio Anastasio
qui vixit an XVIII. in pace (2)

—

XXII.

ROME. — CATACOMBES.

E cœmet. Urbis, an. 1658, ad tumulum martyris.

Anselmus (3).

—

XXIII.

ROME. — CATACOMBES DE SAINT-CYRIAQUE.

E cœmet. Cyriacæ cum ampulla sanguinis.

Anteo (4).

—

XXIV.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1658, ad tumulum martyris.

Antimus ☧ in pace (5).

—

XXV.

ROME. — CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

Romæ e cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Antonius in pace (6).

—

XXVI.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ ad loculum martyris, cujus ossa, vas et lapidem intulit in sacellum villæ Albaniæ Alexander cardinalis.

Antiloco pincernae
Q. V. A XXX (7).

—

XXVII.

CICERA, EN PIÉMONT.

Ciceræ, qui pagus est Ripariæ sancti Julii diœceseos Novariensis, marmor Roma advectum cum corpore martyris.

Apro benemerenti
qui vixit annis XXXIII ☧ (8)

(1) ARING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, n. 243; FLEETW., p. 352.
(2) MARANGON., *Act. S. Victor.*, p. 92; MUR., p. 1826. 6.
(3) E schedis sacrarii pontificii.
(4) Ex iisdem schedis.
(5) Ex eisdem schedis
(6) Indidem.
(7) ODERIC., p. 251; MARIN., *Inscr. Alban.* p. 188.
(8) MUR., p. 1841. 3.

XXVIII.

ROME. — AU CIMETIÈRE DE LA VOIE LABICANE, AUX DEUX LAURIERS.

Romæ in cœm. via Labicana ad Duas Lauros, lapis effossus cum corpore S. Aproniani, quod Benedictus XIV. P. M. dono dedit ecclesiæ collegiatæ S. Blasii pagi Centensis.

Corpus sancti Aproniani martyris.

—

XXIX.

ROME. — MAISON CRESCENTI, VENANT DU CIMETIÈRE DE SAINT-PRÉTEXTAT.

Romæ apud Crescentios, ex cœm. Prætextati tabula marmorea, cui adhæsit quondam ampulla sanguinolenta.

Antonius Septiminus qui
vixit annos XIII.
mens. III. D. XC. D. CIII idus nob. ☧ (1).

—

XXX.

PARIS. — ANCIENNE ÉGLISE DES THÉATINS.

Parisiis in ecclesia PP. Theatinorum cum corpore S. martyris Attiani, et cœmet. urbanis.

Aurelia Caliste
bene merenti
Attiano coiugi
titulu posuit (2).

—

XXXI.

RAVENNE. — MUSÉE DES ANTIQUES DE LA VILLE MARITIME DE CLASSE.

Ravennæ in museo Classensi. Clausit olim tumulum martyris Severini in urbis hypogeis.

Ici un chêne, où est un oiseau.

Aufidio Severino Q. vix. ann. XXXI.
coiugi qui visit M. VIII. D. XXIIII.
mecum annis VII. M. VII. D. XIII.
in pace (3).

—

XXXII.

MARSICA.—A LA CATHÉDRALE, PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

In cathedrali ecclesia Marsicana cum lipsanis S. mart Augustalis e cœmet. Urbis.

Augustalis se vivo fecit (4).

(1) ARING., t. I, p. 604; REINES., *cl.* XX, n. 244; FLEETW., p. 351. De vase nihil Aringius. DONII codex, p. 285, habet *annos* III, et in fine *mens.* III *d.* III; præterea nihil.
(2) BOLDETT., p. 113; MABILLON., *Epist. Euseb.*, p. 45, dubitat num de martyre sermo sit.
(3) MARINIUS vidit in sacrarii pontificii schedis hæc tantum verba : *Aufidio Severino qui vixit ann.* XXXI.
(4) Ex opere inscripto *notitia lipsanorum S. Augustalis*, p. 40. Item in Marinii miscellaneis inscr. antiq.

XXXIII.

FLORENCE. — AU FAUBOURG SAINT-AUGUSTIN.

Florentiæ in sodalitio suburbano S. Augustini, vulgo a Legnaia, *ubi corpus S. Aurelii mart. e cœm. Callisti.*

Aurelius (1) ☧.

—

XXXIV

ROME.

E cœm. S. Callisti ad loculum martyris.

Aur. Crescentino qui bix. ano (*sic*) XXXII (2).

—

XXXV.

ROME.

Romæ e cœm. Priscillæ cum ampulla sanguinea.

Barici benemerenti in pace (3).

—

XXXVI.

ROME. — MUSÉE DE CLASSE, PIERRE PHOVENANT DES CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS DE ROME.

Ravennæ in museo Classensi e cœm. S. Agnetis ad tumulum martyris.

Aur. Decentio coiugi suo, et filia patri suo
benemerenti
☧ fecerunt in pace (4).

—

XXXVII.

ROME.

E cœm. Calepodii ad locutum martyris.

Autreius (*sic*) Fuleros deposte
X. al. ser (5).

—

XXXVIII.

ROME.

E cœm. S. Hippolyti ad loculum martyris.

In ☧ Aurelio Marcellino deposito
in ☧ V. idus martia (*sic*) (6).

—

XXXIX.

FRASCATI. — PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE SAINTE AGNÈS.

In Tusculano Passionei e cœm. S. Agnetis cum vase sanguineo.

Aur. Lucilianus qui vixit annis III.
M. III. D. III. animae dulcissimae
parentes fecerunt in pace
moritur V. idus iun . . . (7).

(1) Gorius, t. I, p. 461. n. 30. In scheda sacrarii pontificii dicitur inventa mense februario, an. 1658.
(2) E schedis sacrarii pontificii.
(3) Boldett., p. 493.
(4) E schedis sacrarii pontificii.
(5) Indidem.
(6) Boldett., p. 245.
(7) Ita erat in schedis Passioneii præfecti sacrar pont.

XL.

MONTALTO, AU ROYAUME DE NAPLES.

In sacello palatii episcopalis Montis Alti cum ossibus S. M. Mascelii depositi in cœm. Callisti.

Au. Mascelio qui vi-
☧ †
xit an. LXXXV. et cum
uxore an. XXXV. in pace (1).

—

XLI.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ repert. cum amp. sang. an. 1656.

Aurelio Natalio Al.
coniux fecit qui vixit
mecū bene annos XXXII
Quiesquet in pacc (2).

—

XLII.

ROME.

E cœm. Calepodii cum ampulla sanguinis.

Aurelius Refrigerius
vixit annoru IIII.
mes. VIII, setimu kale
febras domi (3).

—

XLIII.

ROME.

E cœm. S. Hermetis ad tumulum martyris.

Aur. Leontio
fil. caris-
simi ☧ (4)

—

XLIV.

LIEU INCERTAIN DU DIOCÈSE DE PALESTRINA.

Alicubi in diœcesi Prænestina in imbrice reperto cum corpore mart. Sabbatii.

Aur.
Sabbatius (5).

—

XLV.

FLORENCE. — VESTIBULE DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATE.

Florentiæ in vestibulo secretarii eccl. Annunciationis B. V. cum ossibus S. Siricii effossis in cœm. Lucinæ.

Aur. Siricius
qu. bi. an. XXVIIII.
isp. eius in P. (6).

(1) Misit ex urbe Firmana Stephanus Borgia.
(2) E schedis Barberinianis Suaresii.
(3) Boldett., p. 432.
(4) Marangon., *Act. S. Vict.* p. 120. In scheda Rugerii est *fili.*
(5) Lup., *Epitaph. S. Sev.*, p. 30.
(6) Zachar., *Excurs.*, t. I, p. 202; Gorius. legit *ispiritus eius.*

XLVI.

ROME.

E cœm. Callisti cum vase sanguinolento.

S. Aur. Vincentii M. qui vixit ann. IX.
deces. IIII. idus nov. (1).

—

XLVII.

ROME.

Romæ ad locum martyris e cœm. S. Agnetis.

Balerius se bibum
emit sibi et suubus (2)

—

XLVIII.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum martyris

Legitimus et Amantia Aurelio Urso
filio dulcissimo qui vixit anis XVIIII.
℟ dies XV. parentes fecerunt. Decessit XI. kal.
octobres. Quesce in pace
exibit de seculu inbentis (3).

—

XLIX.

ROME.

Romæ e cœm. Prætextati ad loculum martyris.

Baryci
dulci ani-
mae (4).

—

L.

ROME.

E cœm. Urbis cum vase sanguinolento, 16 *jun.* 1656.

℟ Benedicto bene-
merenti qui bixit
annos II. et menses. III.
et dies XVIIII. in pace (5).

—

LI.

ROME.

omæ e cœm. Priscillæ erutus lapis an. 1758, *qui appositus fuerat ad loculum martyris. Fuit apud card. Zeladam.*

℟ Benerio suo conpari Cy
riaca, qui bixit an. XXXIII
M. X. D. QI. D. III. nonas
aug. in P. (6).

(1) BOLDETT., p. 317; MUR., p. 1839. 7, qui legit *sepulchrum Aur. Vincentii marmorarii.* Hinc malleus et gnomon.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) BOLDETT., p. 395; MUR., p. 1899, 6, putat scriptum *inbentis* pro *jubentis*, seu *juvenis*.
(4) BOLDETT., p. 554.
(5) E schedis sacrarii pontif.
(6) E schedis P. DANZETTÆ, qui legit *Benerio* et *Cyriaca*. Nam utrumque nomen monogramma est in lapide.

LII.

ANAGNI, ÉGLISE DE SAINT-COME ET SAINT-DAMIEN. — RELIQUES DE SAINT BASILIQUE TROUVÉES A ROME AUX CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

Anagniæ in SS. Cosmæ et Damiani cum lipsanis S. M. Basilici detectis in cœm. S. Agnetis.

Curatori R. III Basilico in pace. Vixit an. XLIII
m. V. (1).

—

LIII.

FILETO, EN PIÉMONT.

Fileti, qui locus est juris abbatis S. Benigni in Pedemonte, in sacello S. Philippi Nerii cum corpore S. Bassi e cœm. Gordiani.

Bassus in pace
qui vixit an. VII (2).

—

LIV.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

℟ Benero benemerenti qui vixit ann. VII. m. IIII.
et dies VII. Depositus
in pace III. N. iun (3).

—

LV.

ROME.

Romæ apud lapicidam in via Julia, e cœm. Priscillæ cum vase sanguineo.

Vettius Stercorius Basselio
filio carissimo fecit. Vixit
annis XIII. m. III (4).

—

LVI.

ROME.

Romæ in colle Quirinali in palatio Pontif. ex cœm. Cyriacæ ad loculum martyris.

Spes Berecundo filio
qui bixit an. XXX. Birgo bene-
mereti (*sic*) in pace (5).

—

LVII.

WIBLINGEN, PRÈS D'ULM, DANS LE ROYAUME DE WURTEMBERG.

In ecclesia monasterii Wibligensis prope Ulmam, in qua ossa S. Benigni, e cœm. Calepodii.

Benignus qui vixit annis XXI.
et mens. II (6).

(1) Sic in epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV. P. M., in qua tamen deest ultima littera. BOLDETT., p. 414; MUR., p. 1841, 3.
(2) BOLDETT., p. 402.
(3) MARANGON., *Act. S. Vict.*, p. 116; MUR., p. 1842, 3.
(4) MARANG., *Res ethn.*, p. 455. *Baselio.*
(5) GUD., p. 571.
(6) GERBERT., *Iter german.*, p. 197; BOLDETT., p. 489.

LVIII.

ROME.

Romæ in museo Vaticano e cœm. . . . ed tumulum martyris, litteris rubricatis.

Betalio ☧ ni benemereti (*sic*) (1).

—

LIX.

ROME.

Romæ e cœm. Callisti, cum ampulla sanguine aspersa.

Bibio Paramitio
filius dulcissimo
Aurelius et Bibia
Vitalio-
na Athe parentes
in pace carae (2).

—

LX.

ROME.

Romæ e cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguinea.

Caecilio Marmenta-
rio Iulia Aphro-
disia coniugi be-
nemerenti cum
quem vixit annis
P. M. XXX (3).

—

LXI.

ROME.

Romæ apud sacrarii pontificii præfectum, e cœm. Cyriacæ cum ampulla.

Bithus.

—

LXII.

MALTE. — SUR LES RELIQUES DE SAINT CALCIDONIUS, VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

Melitæ cum lipsanis S. martyris e cœm. Urbis.

Calcidonius in pace (4).

—

LXIII.

ROME. — CHEZ L'ABBÉ FOIETTI, GARDIEN DES SAINTES RELIQUES.

Romæ apud Ab. Foiettum sacr. reliquiarum custodem tabella reperta ad loculum martyris.

Bonifati-
sus (*sic*) in pce (*sic*).
☧

—

LXIV.

ROME.

Romæ in cœm. cum vase sanguinolento.

Bonifacio in pace
. . . . .

(1) E schedis sacrarii pontificii.
(2) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 119. MUR., p. 1845, 4, legit *Aurelius Vitalion* et *Vivia Athe*. Videtur tamen *Aur. Vitalio et Bibiana Athe*.
(3) E schedis sacrarii pontif.
(4) *Inscr. Sicil.*, cl. XVII, n. 15. Misit Melitam Benedictus XIV.

. . . . . .
III. NOV. aprilis (1).

—

LXV

ROME.

Romæ apud Ab. Jacobum Crescentium tegula reperta an. 1622, in cœm. Callisti, ad loculum S. Caii PP. et M.

Caio PP
☧

—

LXVI.

ROME. — DES CATACOMBES DE LA VIA SALARIA.

Romæ e cœm. viæ Salariæ veteris, cum ampulla sanguinis. Exstat nunc Florentiæ in sacello domus Pittiæ.

D. M. S.
Caesonius Salvius vone memoriae
☧ innox, qui vixit annis XX. m. VI. et NOV. III.
cui fecerunt Succissa matir Marinus fratir (2).

—

LXVII

ROME.

Romæ e cœm. Callisti ad loculum martyris. A. 1731.

Bondato ve dulcissimo coniugi Castori-
no qui vixit annis LXII. mensibus V. d. X,
benemerenti uxor fecit. Vive in
Deo (3).

—

LXVIII

RATISBONNE. — MONASTÈRE DE SAINT-HEMERAN.

Ratisbonæ in monasterio S. Hemerammi, lapis cum corpore S. martyris misso Roma ante 100. annos

Calcidonius qui vix.
annis II.
mes. II. die I. in pacem ☧ (4).

—

LXIX.

ROME.

E cœm. Lucinæ ad loculum martyris.

Pridie idus mart. Decastellus in pace (5).

—

LXX.

ROME.

Romæ e cœmet. Callisti ad loculum martyris.

Miro iuventutis Casulio anima dulcis ☧
qui vixit annis
LXXVIII meses IIII. die uno. Cesquent in
pacem ☧ (6).

(1) E schedis sacrarii pontif.
(2) FABRETT., p. 564. n. 108; FLEETW., p. 371.
(3) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 129; MUR., p. 1850, 3. Marinius legit in schedis sacr. pontif. *Bendato*; sed ipse existimat legendum *bono atque*.
(4) Misit Garampius ad Marinium an. 1780.
(5) E schedis sacrarii pontif.
(6) ARING., t. I, p. 334; FLEETW., p. 375; REINES. cl. XX, n. 270.

LXXI.

ROME. — ÉGLISE DE SAINTE-MARIE AU TRANSTEVÈRE.

Romæ in S. Mariæ Transtib., e cœm. Callisti cum ampulla sanguinea.

Castus dep. VI. kal. maias (1).

—

LXXII.

FLORENCE.

Florentiæ in monasterio S. Verdianæ, cum lipsanis mart, repert. in cœm. Urbis an. 1742.

Celestinus. ℣ (2).

—

LXXIII.

MONSELICE, DANS LE ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

In oppido montis Silicis in eccl. S. Georgii e cœm Cyriacæ cum corpore et vase sanguinolento.

Ilocus Celerini se bibo comparabit (3).

—

LXXIV.

MILAN. — ÉGLISE DE SAINT-CELSE.

Mediolani in S. Celsi.

Eximium haec Celsi corpus complectitur ara,
Quem pia Nazario mater sub rure Cymelli
Obtulit, ad caeli pariter qui scanderet arces
Morte obita longum pariterque iaceret in aevum.
Ambrosius tandem hos separe (4) condidit ambos
Nazarium apportans alio, Celsumque relinquens.
Saecula Landulfus donec post plurima praesul
Vatibus adscitis vicinisque undique turbis
Laetitia summa studio et certantibus omni
Transtulit, atque locum divinis usibus aptum
Ipse libens struxit miroque decore paravit (5).

—

LXXV.

ROME.

E cœmeterio S. Helenæ ad tumulum martyris.

Cenianus (6).

—

LXXVI.

ROME.

E cœmet. Callisti cum vasculo cruore pleno.

Cepasius
in pace
vix. annu I. et
dies V (7).

—

LXXVII.

MILAN.

Medionali in S. Celsi.

Coenobium claustrum praesentis rite sacratum
Eximiam Celsi complecti martyris almi
Novimus, obsequiis veneramur iure di . . .
Corpus quod mulier sua nempe probissima mater
Obtulit almifico residens in rure Cymelli
Nazario celsam secum, qui sumere palmam
Martyrio meruit, simul ac super astra migravit.
Ambo nam longum pariter iacuere per aevum.
Post tamen Ambrosius secerneus corpora sancta
Nazarium gessit, hic Celsum rite relinquens.
Antistes multum Landulfus post quoque saeclum
Vatibus accitis vicinisque undique turbis
Laetitia summa cunctorum laude superna
Transtulit, atque locum divinis usibus aptum
Ipse libens struxit miroque decore paravit.
Quorum praesidio iuvante per omnia Christo
Empirii regiam penitus nos scandere sumet.

—

LXXVIII.

ROME.

E. cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Ciminus in pace (1).

—

LXXIX.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ, in calce loculi ampulla sang. distincti.

Constantinus (2).

—

LXXX.

ROME.

E. cœm. Calepodii an. 1697, *ad loculum martyris, nunc Velitris in ecclesia S. Petri.*

Ti. Cl. Victorino innocentis-
simo puero, qui vixit annis
VIIII. m. V. Requiescit in pace.

—

LXXXI.

ANAGNI. — PROVENANT DE ROME.

Anagniæ in SS. Cosmæ et Damiani e cœm. Thrasonis, cum vase sanguineo.

Clemes ☧ qui vixit
anos XXVIIII. M. ☧ VIIII. Dep.
VIIII. Elianus fratri ☧ in pace (3).

—

LXXXII.

ROME.

E cœm S. Agnetis ad loculum martyris

Clecorio Cres-
centino filio bene-
merenti mater (4).

(1) BOLDETT., p. 716.
(2) RICCA., p. II, p. 235.
(3) COGNOLATUS, *Memor. Monselic.*, p. 109, qui *Ilocus* intelligit nomen martyris.
(4) Id est *separatim*.
(5) BOLLAND., t. VI Jul., p. 518, JULIN., t. II, p. 432; BUGAT., *De S. Celso*, p. 114, 116, 32.
(6) BOLDETT., p. 488.
(7) ARING., t. I, p. 336; REINES., *cl.* XX, n. 272; FLEETW., p. 377.

(1) E schedis sacrarii pontif.
(2) Exscripsit Marinius an. 1781.
(3) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 89; MUR., p. 1852, 7.
(4) E schedis sacrarii pontif.

LXXXIII.

ROME

In patina ex alabastro reperta cum calice vitreo in cœm. S. Agnetis ad tumulum Constantii mart. et a Virginio Spada dono data N. Rondininiæ

Non unda letalis est
ausa Constanti ferre
quam licuit ferro coronam (1).

—

LXXXIV.

ROME.

Romæ apud sacrarii pontif. præfectum, ingens tabula reperta cum vase sanguinis in cœm. S. Sebastiani.

Constantius se vivo emit
locum.

—

LXXXV.

PÉROUSE.

Perusiæ in ecclesia S. Constantii, in tecula detecta superioribus annis.

Constan-
tius (2).

—

LXXXVI.

ROME.

Romæ e cœm. cum ampulla cruenta.

Crescenti-
oni inn.
Q. V. A. IIII. M.
VIII. D. XX. PPPP. (3).

—

LXXXVII.

ROME. — COUR DU PALAIS CAPPONI

Romæ in cavædio palatii Capponii in parvo lapide orbiculari.

† Hac iacet ecclia Clemens scissimus, equor.
† Quem diu celavit, hunc ego corde precor.

LXXXVIII.

FLORENCE. — COUVENT DE SAINTE-THÉRÈSE.

Florentiæ in choro ecclesiæ monialium B. Theresiæ lapis cum lipsanis et ampulla vitrea e cœm. Urbis.

Communi filio dulcissimo benemerenti
qui vixit an. XXXV. menses IX. dies
XXVI. Felicitas mater in pace (4).

—

LXXXIX.

ROME.

E cœm. Cyriacæ ad loculum martyris.

Concordio filio qui vixit annos
XXIIII. dies XXXVI. Concordia ma-
ter B. M. in pace (5).

—

XC.

ROME.

Romæ apud sacrarii pontif. præfectum reperta an 1793, ad loculum martyris.

Crescentio filio qui vixit
annis XXII. decessit
V. kal. iulias in pace.

—

XCI.

VÉRONE. — EGLISE DE SAINT-ZÉNON.

Veronæ in S. Zenonis in basi pallæ in qua depictæ tres imagines sunt, martyris cum palma, et duorum episcoporum cum mitra et pedo.

Hic Crescentiani martyris ossa quiescunt,
Et cum Lucillo tu Lupicine simul.
Caelestis patriae consortes atque sepulchri.
Veronam praesul dicit uterque suam (6).

—

XCII.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla sanguinea.

Crescentioni in pace (7).

—

XCIII.

ROME.

E. cœm. SS. Abdon et Sennen ad loculum martyris.

Cyparissus (8).

—

XCIV.

URBANIA. — CHAPELLE DE LA FAMILLE MATAROTA.

Urbaniæ in sacello gentis Matarotiæ e cœm. Callisti cum ampulla sanguinea.

Crescentioni	(*ici un enfant*	benerementi
qui vixit ann.	*en tunique, les*	V. men. II. et d. XVII.
depositus VII. id.	*mains étendues.*)	ian. in pace. (9).

(1) Exstat aere cusa in fine tomi III *Romæ subterraneæ*, ed. ultim. — A. M.
(2) Ex diario inventionis S. Constantii, p. 25. Sed Marinio hæc valde suspecta est inscriptio.
(3) FABRETT., p. 559, n. 62 ; REIN., *cl.* XX, n. 285 : FLEETW., p. 381. ARINGIUS ligno cusam edidit.
(4) RICCA., *Eccl. flor.*, t. I, p. 336.
(5) E. schedis sacrarii pontif.
(6) UGHELL., t. V. p. 679; PANVIN., *AA. Ver.*, p. 110.
(7) BOLDETT., p. 316.
(8) E schedis sacrarii pontif.
(9) FABRETTUS, p. 559, n. 32.

XCV.

NAPLES. — RETIRÉ DU CIMETIÈRE DE SAINTE-CYRIAQUE, A PARME, EN 1800.

Neapoli apud P. Aloysium Vincentium Cassitium O. P. in imbrice, e cœm. Cyriacæ, an. 1800.

Crescentius in P. qui vicsit an. XI. M. . . .
mater cum metu P. (1).

—

XCVI.

ROME.

Hic votis paribus tumulum duo nomina servant
Chrisanti Dariae nunc venerandus honor,
Effera quem rabies, neclecto (2) iure sepulchri
Sanctorum in tumulos praeda furentis erat.
Pauperis ex censu melius nunc ista resurgunt,
Divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum gens saeva nefas, periere furores,
Crevit in his templis per tua damna decus (3).

—

XCVII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Totius innocentia crocati
Anul. qui vixit annis XXVII. |
diebus XLII. oris V. in pace (4)

—

XCVIII

ROME. — AU PALAIS DE MONTE CAVALLO, TROUVÉE EN 1616 AUX CATACOMBES.

Romæ in monte Quirinali in palatio Pontificis, e cœm. Urbis an. 1616, *ad loculum martyris.*

Fortunata Dativo bene-
merenti qui vixit ann.
XXV. P. M. M. II. D. IIII
in pace (5).

—

XCIX.

ROME

In cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris reperti sæc. X, *a comitissa Morotia.*

Hic reconditum est corpus almi levitae et martyris
Cyriaci a matrona Lucina reconditum (6).

—

C.

ROME.

In peristylio januæ eccl. S. Praxedis, vulgo S. PASSERA, *via Portuensi.*

Corpora sancta Cyri renitent hic atque Ioannis,
Quae quondam Romanae dedit Alexandria ma-
[gna (1).

—

CI.

ROME.

Romæ in S. Mariæ Transtiberim, e cœm. Callisti, cum ampulla sanguinea.

Dalmatius dep. pridie kal. maias (2).

—

CII.

ROME.

E cœm. Callisti cum vase cruento

Dep. Dalmati pridie kal.
maias vixit annos XXXV (3).

—

CIII.

PADOUE. — ÉGLISE DE SAINTE JUSTINE.

Patavii in S. Justinæ, lapis inventus cum lipsanis S. Danielis, an. 1076.

Hic corpus Danielis
martyris ac levite
quiescit (4).

—

CIV.

ROME.

Romæ, e cœm. Pontiani, ad loculum martyris.

Docenti in pace D. P. V. kal. mart. (5).

—

CV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris.

Eberaso beneremenli in pace (6).

CVI.

ROME. — ÉGLISE SAINTE-SABINE.

In S. Sabinæ, in sacello B. V. dictæ de Rosario, cum corpore S. Decentii effosso in cœm. Gordiani.

Decentius in pacen (*sic*)
qui bixit annis V menses VI depositus
die XIV. kal. apriles (7).

—

CVII.

RATISBONNE, EN ALLEMAGNE.

Dionysius Areopagita hic requiescit.
sub Arnulpho imp. et Ottone rege
sub Eubulone abb. mon. S. Dyonisii
Gisalbertus furatus est quinto nonas.

(1) Misit ad Marinium possessor.
(2) Ita cod. pro *neglecto*; de qua scriptura alibi locutus sum. — A. M.
(3) GRUT., p. 1176. 6. ex cod. Pal. (p. 78. b.) a quem nunc emendata inscriptio est. Edidit inter carmina S. Damasi MERENDA, p. 28.
(4) E schedis sacrarii pontif. Ita Marinius. Ego vero legerem *totius innocentiæ Rogatianus.*
(5) Indidem; nec non GUD., p. 367, n. 2.
(6) Rem titulumque habes apud MARTINELL., *Troph. I. S. crucis*, p. 57.

(1) BOSIUS, p. 123; ARING., t. I, p. 222; FLEETW., p. 423. Item in schedis sacrarii pontif.
(2) BOLDETT., p. 716, et 478.
(3) BOLDETT., p. 478
(4) BRUNATIUS in *Explicatione chartarum cœnobii S. Justinæ*, ex vetustis codicibus.
(5) E schedis sacrarii pontif
(6) BOLDETT., p. 481.
(7) BOLDETT., p. 345.

Iulii, Furto sublatus huc venit pridie nonas dec. tempore Tutonis episcopi (1).

—

CVIII.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ, cum ampulla sanguinea et lucerna. A. 1658.

Desiderius in pace (2).

—

CIX.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

Epipodius et Amonia
parentes Domitio filio
benemerenti qui vixit
ann. VIIII. menses XI. dies
IIII. decessit VII. idus
octobris in pace (3).

—

CX.

REIMS, EN FRANCE. — RELIQUES ET ÉPITAPHE DE SAINT DOROTHÉE VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

Remis in ecclesia Virginum congregationis S. Mariæ cum corpore S. Dorothei, e cœm. Urbis.

Dorotheus D. in P. (4).

—

CXI.

ROME.

E cœm. viæ Labicanæ, IX ab Urbe lapide, in tegula ad loculum M.

Deterkaiia V. A.
LI. in $\overline{pe}$ (5).

—

CXII.

SORIANO.

Suriani, sub ara maxima ecclesiæ collegiatæ cum corpore S. Diodori, e cœm. Callisti, an. 1660.

Diodorus ✝ (6).

—

CXIII.

ROME.

Romæ, apud lipsanophylacem e cœm. Priscillæ, cum vase sanguineo.

Pisistratus Egeo fratri
monumentum posuit (7).

(1) FERRAND., *Disquisit. reliquiar.*, p. 207, ubi de falsis inscriptionibus.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) MABILLON., *Admon. ad epist. Euseb.*
(4) ARING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, n. 292; FLEETW., p. 393.
(5) BOLDETT., p. 182.
(6) Ex historia ms. Suriani abbatis Pennatii.
(7) E schedis P. DANZETTÆ.

CXIV.

ANAGNI.

Anagniæ, in SS. Cosmæ et Damiani cum lipsanis S. Dorothei repertis in cœm. Gordiani.

Dorotheo ✝ filio dul- cissimo qui vixit M. VI.
D. XX. or. IIII. in pace (1).

—

CXV.

ROME.

Romæ, in cœmeterio Ostriano, cum vase cruore respero (2).

Mirae innocentiae anima
dulcis Emilianus qui
vixit anno uno mens. VII
D. XVIIII. dormit in pace.

—

CXVI.

ÉGLISE DE SAINT-LAURENT IN CAMPO, EN OMBRIE.

Plumbea lamina inventa an. 1520, in arca S. Demetrii in ecclesia abbatiali S. Laurentii in Campo, in Umbria.

H. R Q E
S. C. P. S.
D. M. †. I

—

CXVII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sanguineo.

Erenius
Quartinus (3).

—

CXVIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis cum calice cruento.

Elpidia Eufrasio conpari qui
vixit annos XL. te in pace (4).

—

CXIX.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Domino coniugi Eusibio Terentia
benemerenti in pace (5).

—

CXX.

ROME.

Romæ in S. Eustachii in titulo marmoreo.

Hic requiescunt corpora $\overline{scorum}$ martyr. Eustathii et uxoris eius Theopistes eorumq. filior. Agapiti et Theopisti (6).

(1) BOLDETT., p. 344, 372; MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 103; MUR., p. 1860, 2; aliique.
(2) ARING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, 58; FABRETT., p. 576, n. 158; FLEETW., p. 394.
(3) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 112.
(4) MARANG., *Act. S. V.*, p. 95; MUR., p. 1860, 11.
(5) MARANG., *Act. S. V.*, p. 82; MUR., *p.* 1866. 3.
(6) Refertur apud GALLET., *Inscr. rom.*, t. I, p 43, in lapide Cœlestini III, an. 1196.

CXXI.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum ampulla sanguinea. S. Eutychii lipsana exstant Anagniæ in S. Mariæ vulgo de Charitate.

Euticio Fabro Ferrio
qui bi quie
ann. XXII. kal. dices
sit. sit (1).

—

CXXII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Felix qui vixit annis XXXIIII
et cum uxorem annum et mesis VI.
in pace felix (2).

—

CXXIII.

VERCEIL, EN PIÉMONT.

Vercellis in pariete sacelli divi Eusebii.

† Emeritae quantum damnato corpore vitae
Vel cunctis exuta malis mens possit in isto
Sat dedit agnosci virtus, quem mille labores
Exiliique dolor victi stupuere fidelem.
Blandus et adfatu facilis sanctusq. sereno
In vultu exponens animum, patientior aequo,
Virtutum specimen dives sub paupere mundo,
Scriptorum custos rigidus, dubiique serenus
Excusor veri, contendens mente beata
Purgatam in terris animam revocare per aethra
Indignum clamans demergi crimine vitas
Sulfureasq. undas corrupto corpore adire
Candor erat mentis verus semperq. docebat
Omnia factorum nostrae rationis habenda,
Participesq. mali facinus qui in fata reclinant.
Ultor inexpletus fidei, bellator in hostes,
Sincerus cultorq. Dei, domitorq. malorum,
Errantum lumen, qui crimina tolleret ore.
Talis erat specie, quem nec ieiunia longa
Magnanimum vicere sitim fluvialibus undis,
Algorem vili solitum depellere veste.
Robore celesti mundum calcavit, et omnes
Terrenas vicit labes purgatior aethra,
Vitarum maculas puro qui decoquit igni,
Rebus qui docuit populos factisq. vocavit.

—

CXXIV.

ROME.

Romæ ap. principem Rospiliosium e cœm. Priscillæ.

Ermetes ☧ passus (3).

—

CXXV

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Eukaristus in pace
qu. an. XIII (4).

(1) Ita scribitur. *Vide* MARANG., *Act. S. V.*, p 102; MUR., p. 1868, 6; MAMACH., t. III, p. 319.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) FABRETT., p. 738, n. 491; ALLEGRANT., *de monogr. Chr.*, p. 13; PAUL., *De S. Feliciano*, p. 18.
(4) E schedis sacrarii pontif.

CXXV'.

ROME.

Romæ, ap. Card. Zeladam, e cœm. SS. Abbundii et Sennen. cum vasculo sanguineo.

Cale
Eutychiano
Ϛ
EΠITIOΔIC (1)

—

CXXVII.

ROME.

In cœm. Callisti via Appia, cum vase sanguineo.

Eusebio homini Dei (2).

—

CXXVIII.

ROME.

Romæ in S. Sebastiani (3)

Eutychius martyr crudelia iussa tyranni
Carnificumq. vias pariter tunc mille nocendi
Vincere quod potuit, monstravit gloria Christi
Carceris inluviem sequitur nova poena, per artus,
Testarum fragmenta parant ne somnus adiret.
Bis seni transiere dies, alimenta negantur.
Mittitur in barathrum, sanctus lavat omnia sanguis
Vulnera quae intulerat mortis metuenda potestas.
Nocte soporifera turbant insomnia mentem,
Ostendit latebra insontis quae membra teneret,
Quaeritur, inventus colitur, fovet, omnia praestat.
Expressit Damasus. Meritum venerare sepulchrum.

—

CXXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum mart.

Exuperantius in pace (4).

—

CXXX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, ad loculum mart.

Exuperius (5)

—

CXXXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart

Kal. maias depositus Exuperius (6).

A ☧ Ω

—

CXXXII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum martyris, cujus ossa data sunt Georgio Spinulæ cardinali.

☧ Exupi in
pace qui vix.

(1) Ego vidi in lapide musei Vat. sine his græcis litteris. — A. M.
(2) BOSIUS, p. 189; ARING., t. I, p. 282, ex actis hujus martyris, quorum pleniorem editionem dedit BALUSIUS, *Miscell.*, t. I, p. 53.
(3) SARAZAN., ed. *S. Damas.* carm. 31 — A. M.
(4) BOLDETT., p. 318.
(5) BOLDETT., p. 488.
(6) E schedis sacrarii pontif.

ann. XVIIII P. M. (1)

CXXXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, in calce ad loculum mart. cujus lipsana illata in basilicam S. Laurentii in Damaso.

Faustinus in pace ☧ (2).

—

CXXXIV.

ROME.

Romæ in museo Vaticano (supra januam minorem bibliothecæ), e cœm. Urbis ad loculum martyris, cujus reliquiæ illatæ sunt in sacrarium pontificium.

Locus Felicissimi
Fructoses (*sic*) locus visomus ☧

—

CXXXV.

Aspicis et hic tumulus retinet celestia membra
Sanctorum, subito rapuit quos regia celi.
Ik crucis invicte comites pariterque ministri
Rectoris sancti meritumque fidemque secuti
Etherias petiere domos regnaque piorum.
Unica in his gaudet romane gloria plebis,
Quod duce tunc Christo Christi meruere triumphos.
Felicissimo et Agapito Damasus (3).

—

CXXXVI.

ROME.

In via Ostiensi, ad S. Paulum.

O semel atque iterum vero de nomine Felix,
Qui intemerata fide, contempto principe mundi,
Confessus Christum caelestia regna petisti!
O vere pretiosa fides! Cognoscite fratres,
Qui ad caelum victor pariter properavit Adauctus.
Presbiter his versus (4) Damasus rectore iubente
Composuit, tumulum sanctorum limina adorans.
Felix et Adauctus (5).

—

CXXXVII.

ROME.

In tegula e cœm. Priscillæ, litteris carbone auctis ad loculum duorum martyrum.

Irene
Felicio (6).

(1) MARANG., *Act. S. V.* p. 94; MUR., p. 1869, 3.
(2) BOLDETT., p. 434.
(3) Ex codice Closterneoburg., sæc. XI, post carmina Damasi.
(4) SARAZANUS, *carm.* XXIV.
(5) GRUT., p. 1171, 18, ex cod. Pal., p. 61, b, qui habet in v. 6, *is versus Damaso*. At cod. Closterneob., *his versus Damasus*, ut nos scripsimus. MABILL., *Analect.*, t. IV, p. 504, ex cod. Einsild.; FLEETW., p. 406. *Vide* BLANCHIN., *Opusc.*, t. II, p. 28.
(6) BOLDETT., p. 437.

CXXXVIII.

ROME.

Romæ, apud sacrarii pontif. præfectum, parvus lapis pessimis litteris inscriptus, repertus cum vase sang.

Felix vixit
☧ annos IIII.

—

CXXXIX.

ROME.

In tegula e cœm. Callisti, ad sepulcrum S. Felicis I Pont. Max.

Felix PP. I (1).

—

CXL.

ROME.

Romæ, in SS. Cosmæ et Damiani sub altari repertum an. 1582, corpus S. Felicis II, PP. cum lapide inscripto.

Hic requiescit S. Felix papa
et martyr qui damnavit
Constantium hereticum (2).

—

CXLI.

ROME. — MUSÉE DU P. KIRCHER.

Romæ in museo Kircheriano e cœm. Prætextati ad loculum martyris litt., minio tinctis.

Flaviano filio dul-
cissimo qui vixit
annis VII. in pace (3).

—

CXLII.

ROME. — SAINTE-MARIE AU TRANSTEVÈRE.

In S. Mariæ Transtib., e cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris.

Firminus idib. iul. dep (4).

—

CXLIII.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang.

Flor. vixit annis VII. dies XXV (5).

—

CXLIV.

ÉTATS ROMAINS.

In parœcia castri Farneti, quod est feudum principis Chisii, lapis cum corpore martyris Flavii educto e cœm. Priscillæ.

Flavius qui vixit an. XXXII.
M. V. D. XV (6).

(1) BOLDETT., p. 234; PAULIUS, *De S. Felice*, p. 83.
(2) PAULIUS, *De S. Felice*, p. 45, 47, 53; SAMMART., *G. Chr.*, t. II, p. 499.
(3) BOLDETT., p. 477; MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 134; MUR., p. 1872. 4.
(4) BOLDETT., p. 716.
(5) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 116.
(6) BOLDETT., p. 716.

CXLV.

ROME.

In sacello seminarii Romani exstat corpus S. mart. Florentini cum tabella atramento scripta his verbis.

Florentino qui vixit
annum mes. v. d. VIII (1).

—

CXLVI.

ROME.

Romæ, an. 1725, sub ara maxima eccl. S. Clementis reperta capsula plumbea in qua ossium fragmenta, cineresque cruore infecti, vas vitreum effractum, urceus fictilis, crux lignea, et altera vitrea, imago cerea duplex, quæ agnum utrinque referebat. Capsulam claudebat marmorea tabula, in cujus antica parte hæc erant litteris compendiariis.

Devant

FLAVIUS CLEM. MR.
HIC FELICIT. E. TU.
LEO. I. DOCT. XI S. CO VI. AS. P EG.

Derrière.

☧ HC. D ☩ O. (2).

—

CXLVII.

ROME.

Romæ apud præfectum sacrarii pontif. cum corpore martyris.

Fl. Erculius qui bi-
xit annu I. et mensis XI.
dies XIII. ☧ in pace XIII. kl. nob.

—

CXLVIII.

ROME. — PORTIQUE DE SAINTE-MARIE DU TRANSTÉVÈRE.

Romæ in porticu S. Mariæ Transtib., e cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Fl. Secundino benemerenti
ministratori chrestiano in pace
qui vixit ann. XXXVI. DP. III.
non. mar. (3).

—

CXLIX.

ROME.

Romæ apud lipsanophylacem e cœm. Saturnini ad loculum duorum martyrum.

Gorgonius filio Florentino qui an.
et mes. VII. in pace. Primitiva
Soricino filio benemerenti fecit qui vixit (1).

—

CL.

PÉROUSE.

Perusiæ, in porticu monasterii S. Petri in cœm. Urbis, parva tabula.

☧ D. ☧ M. ☧
Festo ca-
rissimo co-
iugi Theodo-
te qui vixit
ann. XXXVI. M. III.
D. XXV. in pace ☧ (2).

—

CLI.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Florenti
in pace (3).

—

CLII.

PÉROUSE.

Perusiæ, apud P. Galassium monachum Cassinensem, reperta in cœm. Urbis ad loculum mart., litt. rubric.

Pater vene-
merenti
filio Furtu-
nato qui
vixit an-
nos XII. et me-
ses II (4).

CLIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum ampulla sanguinea.

Florenti
fratri in pace (5).

—

CLIV.

FLORENCE.

Florentiæ, in deiparæ Annuntiatæ cum lipsanis mart., e cœm. Pontiani.

Parentes fecerunt
Florentio filio (6).

☧ ☧

(1) Nihil dce se in lapide, quem vidit, ait Marinius.
(2) VERMILIOL., *Inscr.*, t. II, p. 441.
(3) ARING., t. I, p. 336; REINES., *cl.* XX., n. 307; FLEETW., p. 405. In schedis sacrarii pontif. dicitur repertus lapis an. 1658.
(4) VERMILIOL., t. II, p. 457.
(5) MARANG., *Act. S. V.*, p. 109.
(6) GOR., I, p. 312, n. 53; MUR., p. 1875, 8; ZACHAR., *Excurs. litt.*, t. I, p. 202. GOR., *fecerut.*

(1) LUPIUS, p. 38; MUR., p. 1677. 6.
(2) *Videsis*, t. VIII, *Dissert. acad. Corton.*, p. 128; MAMACH., t. I, p. 354; ZACHAR., *Hist. litt.*, t. II, p. 233, et *Dissert. lat.*, t. I, p. 45; CALOGERA, t. XII, p. 439; t. XXXIV, p. 229. Apud priorem ex citatis Zachariæ locis plures leguntur interpretationes. Sed Marinius ita scribit : primos duos versus sine controversia interpretamur *Flavius Clemens martyr hic feliciter est tumulatus.* In tertio aqua hæret, recteque ait Vitrius (dissert. de hoc titulo) facilius est dicere quomodo non sit legendus, quam quomodo legendus sit. Alius legit : *Leo I, doctor... consecrationem sexto anno sui pontificatus egit.* Alius vero : *Leo I, doctor Christi concilium VI. auctoritate S. Petri egit.* Alius denique paulo aliter compendia intelligens, interpretatur *Leo*, etc., XIII, *mensis* VI, *ad sanctum Petrum eumdem gestavit.*
(3) BOLDETT., p. 414; MAFF., *M. V.*, p. 282; t. MUR., p. 1874. 5; MAZOCH., *Spicil. bibl.*, t. III; p. 344; aliique auctores.

CLV.

SIENNE.

Senis, in collegio Ptolomæio cum corpore mart., e cœm. Hermetis.

☧ Florintius ☧ (1).

—

CLVI.

SÉVILLE, EN ESPAGNE

Hispali, in sacrario, cum corpore S. Florentii.

Requievit in pace
Florentius vir sanctus
die VII. kalendas martias.
Vixit annis LIII.
et depositus est die III.
idus martias era
DXXIII (2).

—

CLVII.

ROME.

Romæ, in S. Mariæ Transtib. e cœm. Hermetis.

Florentio carissimo
Florentia et Aprio
parentes fecerunt
Florenti dulcis (3).

—

CLVIII.

ROME.

Ex cœm. SS. Petri et Marcellini ad loculum martyris.

FOPTONI in pace (4).

CLIX

ROME.

Romæ. ex cœm Urbis ad loculum mart.

Fortunatus ☧ depositus III
kal ☧ octb ☧ in pace (5).

—

CLX.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, ad tumulum mart.

Gemlino (6) benemerenti q. vixit
ann. XL.M.II.D.III. soror Espee in pace.

—

CLXI.

ROME.

Romæ, in sacrario ecclesiæ collegii de Propaganda Fide, e cœm. Nolano cum lipsanis S. Fortunati, quæ in ara principe ecclesiæ SS. recondita jacent.

Kal. mart. ℣
Fortunatus
in pace (7).

—

CLXII.

ROME.

Romæ, in cœm. Thrasonis, in calce ad loculum duorum mart. quorum corpora data Patribus Congregationis S. Philippi Nerii Septempedanæ.

Gabino et Martyrio filio
D. III. kal. febr. ℣ (8).

—

CLXIII.

ROME.

Romæ in cryptis ecclesiæ S. Martinæ, e cœm. S. Agnetis.

Sic premia servas Vespasiane diro — Premiatus es morte Gaudenti letare
civitas ubi glorie tuae autori — promisit iste dat Kristus omnia tibi
qui alium paravit theatrū in celo.
Aurelia ☧ Augurina ☧ hic
est.

CLXIV.

ROME.

Ex cœm. Prætextati, in calce ad loculum mart.

Fonto. (*sic*) in pace qui depostus (*sic*) nonis aprilis

	F	F
FR	R	O
ON	O	N
TO	N	T
IN P	T	O
ACE	O	(*sic*)

vixit annis P. M. LVIII.
D. XIII. N. aprilis (9).

(1) LUP., p. 57. ære cusam dat.
(2) FLOREZIUS, *Hisp. S.*, tom. IX, p. 305, quem videsis. Pertinet ad an. 485; BOLLAND., Febr. III, p. 380.
(3) MARANG., *Act. S. V.*, p. 76; LUP., p. 174; MUR., p. 1167, 8.
(4) E schedis sacrarii pontif.
(5) E schedis P. Saccarelli, propræfecti sacrarii pontif.
(6) Quarta hujus nominis littera incerta est etiam apud BOLDETT., p. 386. Num *Gemino*? — A. M.
(7) Ex VIGNOLIO MUR., p. 1876, 5, qui dicit effossum Nolæ lapidem.
(8) LUP., p. 107; MARANG., *op. cit.*, p. 89; MUR., p. 1877, 7, qui interpretatur *Gabinius qui et Martyrius*.
(9) BOLDETT., p. 435.

CLXV.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, cum ampulla sang.

Fructuosus
anima tua cum
iustis (1).

☧

—

CLXVI.

ROME.

Romæ, apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Calepodii, cum ampulla sanguinea.

Geminus Q. V.
VIII et dies.

—

CLXVII.

ROME.

Ex cœm. Urbis, cum amp. sang. an. 1665.

Gorgonius in Deo vivat
Hilaria coniux (2).

—

CLXVIII

ROME.

Romæ apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ ad loculum mart., cujus corpus cum lapide Pragam mitulit Card. Hertzen.

Germanioni
in pace ☧ qui bixit
ann. XXX depos.
v. idu. iuli (3).

—

CLXIX.

ROME.

Romæ apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ, an. 1790. *ad loculum martyris.*

Gorgonio bene-
merenti in pace
D. P. idus nob.

—

CLXX.

ROME.

Ibidem, cum corpore S. Gorgonii.

Gorgonio filio be-
nemerenti in pace.

—

CLXXI.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Hilario in pace (4).

(1) E schedis P. Zachariæ.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) Tradita Marinio fuit epigraphe ab eo qui exscripserat.
(4) E schedis sacrarii pontif.

CLXXII.

ROME.

Romæ inscriptiones repertæ an. 1582, *cum reliquiis SS. Abundii et Abundantii sub ara maxima eccl. SS. Cosmæ et Damiani.*

Hic requiescit scus Habundius pbr
et monachus et martyr.
Hic requiescit scus Habundantius
diac. et martyr (1).

—

CLXXIII.

ROME.

In Metropi via.

Hæc quicumque vides nimio perfecta labore,
Desine mirari, minus est quam martyr habetur.
Hic ætate puer rudibus *iam* victor in annis
Tempore sub parvo matura laude triumphans
Aspera innocuo maculavit tela cruore,
Et sitiens tenero suxit sibi sanguine predo.
Sic victor superas auras regnumque petivit,
Et nos celesti placidos de sede revisit
Nomine Gordianus Christi quem palma coronat.
Marmore concludens archam cineresque beatos
Presbyter ornavit renovans Vincentius ultro (2).

—

CLXXIV.

ROME.

In cœm. Lucinæ ad loculum martyris.

VIII. kal. martias
Gregorius in pace (3).

—

CLXXV.

ROME.

Ex cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Heraclius qui vixit
an. XXX. dies L.
dep. X. k. sep. (4).

—

CLXXVI.

ROME.

Romæ ad divi Martini in Carinis.

Martyris hic tumulus magno sub vertice montis
Gorgonium retinet, servat qui altaria Christi.
Hic quicunque venit, sanctorum limina quærat
Inveniet vicina in sede habitare beatos,
Ad cælum pariter pietas quos vexit euntes.
Damasi episcopi (5).

—

CLXXVII.

ROME.

Ex cœm. D. Agnetis in museo Carpineo, nunc in oppido montis Silicis in eccl. S. Georgii, cum lipsanis martyris.

☧ Heliti coniugi Victoria fecit ☧

(1) Cod. Donii, p. 488; Paul., *de S. Felice II*, p. 21; Hugon., *Station.*, p. 180; liber cui titulus *SS. mart. Abundii pr. et Abund. diac. passio*, p. 37.
(2) Ex codice Closterneob., sæc. XI. Videtur Damasi, *Carmen.*
(3) E schedis sacrarii pontif.
(4) Indidem.
(5) *Apud* Sarazan. ed Damas. *Carm.* XIV.

bene quesquenti
qui bixit annis in seculo plus minus LXIIII
et in coniugio bixit annis XXVIII. dormienti
in pace (1).

—

CLXXVIII.

ROME.

Ex cœm. Urbis, cum amp. sang.

Herculius innox in pace DP. III. idus aprilis.
qui vixit an. II. m. VII (2).

—

CLXXIX.

RAVENNE. — MUSÉE DE CLASSE

Ravennæ in museo Classensi ex cœm. S. Agnetis cum ampulla sanguinea.

Hilariano bene quescen-
ti qui vixit ☧ ann ☧ L. (3)

—

CLXXX.

ANAGNI. — AU COUVENT DE LA CHARITÉ.

Anagniæ apud Sanctimoniales vulgo de Charitate ord. Cisterc., ex cœm. Callisti, cum ampulla sanguinea.

Ianuario benemerenti filius
fecit, qui vixit ann. LIII.
M.XI. D. XXC. Depositus
X. kal. octobres quescet in pace (4).

—

CLXXXI.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, cum amp. sanguinea.

Hireneo exore.
qui vixit annos
XXVII. P. M. cum
innocentia pos.
Ursinus frater (5).

—

CLXXXII.

ROME.

Ex cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Hermioni.

—

LXXXIII.

VELLETRI.

Velitris in ecclesia SS. Trinitatis cum lipsanis S. mart. Jovini, eductis ex cœm. Prætextati.

Hic requiescit in
pace Iovinus de
scola carruca-
rum qui vixsit
annus (*sic*) plus minus
XXXV et mensis VI.
et dies VIIII.

(1) Fabrett., *cl.* VIII, n. 36, et p. 758, n. 640. *Vide* Cognolatum, *Memor. Montis Silic.*, p. 125.
(2) Aring., t. I, p. 336; Reines., *cl.* XX, n. 308 Fleetw., p. 413.
(3) E schedis sacrarii pontif.
(4) Marang., *Res ethn.*, p. 425.
(5) E schedis P. Zachariæ.

CLXXXIV.

ROME.

E cœm. Urbis cum vase sanguineo, an. 1665.

Hyacintus acolitus (1).

—

CLXXXV.

FORMI.

Formiis ad tumulum B. Jacobi apostoli.

Hic requiescit Iacobus apostolus frater Domini (2).

—

CLXXXVI.

ROME.

Romæ ex cœm. Lucinæ, ad tumulum martyris.

Ianuarius (3).

—

CLXXXVII

SAN-SEVERINO.

Septempedæ in eccl. monasterii S. Laurentii vulgo de Doliolo, in plumbea lamina reperta cum SS. Hippolyti et Justini lipsan s.

Hic requiescunt corpora
scorum Ipoliti
et Iustini (4).

—

CLXXXVIII.

ROME.

Romæ, ex cœm. S. Lucinæ, vel S. Agnetis, in calce, cum ampulla sang.

III. kal. apr. depositus
Iulinus ☧ (5).

—

CXC.

ROME.

In via Pincia.

Sepulcrum sancti martyris Hyacinti Leopardus
presbyter ornavit. Depos. III. id. sep. (6).

—

CLXXXIX.

FLORENCE. — CHAPELLE DU PALAIS RICCARDI.

Florentiæ in sacello domus Riccardiæ cum lipsanis S. mart. Januarii.

Ianuario beni (*sic*)
merenti qui vixit
annos II. et M. VIII.
D. VIII ☧ (7).

(1) E schedis sacrarii pontif.
(2) Martinell., *Rom. ex ethn. sacr.*, p. 65, ex cod. Vat., sæc. XV.
(3) Aring., t. I, p. 335.
(4) Ruger., *De S. Hippolyto*, p. 72, vet. ed.
(5) Boldett., p. 347 et 494.
(6) Mabillon., t. IV *Analect.*, p. 501, n. 68. ex cod. Einsild., sæc. X.
(7) Gor., t. II, p. 443, n. 33; Mur., p. 1687, 7, et 1887, 7.

CXCI.

PISTOIA.

Pistorii in templo quondam PP. Societatis Jesu cum lipsanis S. mart. Julii Roma missis an. 1661, a card. Julio Rospiliosio.

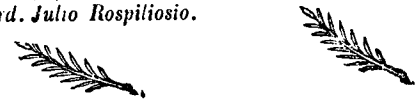

Iulias
pace qui vixit ano x. VII.
et D. II. depositus IIII. idus F. (1).

—

CXCII.

FULDE, EN ALLEMAGNE

In ecclesia Fuldensi, aureis litteris.

Ecce viros istos praeclaros valde patronos
Roma decus orbis miserat huc pariter.
Quos quoq. Hrabanus humilis susceperat abbas
Praesule cum Humberto rite locavit et hic.
Hic magnus pausat martyr Ianuarius, atque
Officio insignes atque sacris meritis :
Qui cum pontifice Xisto mucrone perempti
Levitae caelo reddiderant animas (2).

—

CXCIII.

ROME.

Romæ, ex cœm. S. Helenæ ad loculum martyris.

Iulius.

—

CXCIV.

ROME.

Ex cœm. Cyriacæ cum vase sang.

Iomnis in pace (3).

—

CXCV.

MALMESBURY, EN ANGLETERRE.

n eccl. D. Laurentii monasterii Malmesburiensis in Anglia ad tumulum Joannis Scoti graphiis a pueris confossi sæc. IX.

Conditur hoc tumulo sanctus sophista Joannes,
Qui ditatus erat iam vivens dogmate miro.
Martyrio tandem Christi conscendere regnum
Quo meruit cuncti regnant per secula sancti (4).

(1) ZACHARIAS, t. 33, *Collect. Calogerà*, p. 410, et *Excurs. litt.*, t. I, p. 5. (Alibi legitur *Bonifatias* pro *Bonifatius*.) Rursus, t. III, diss. lat., p. 117. RUINARTIUS, *Act. Mart.* in admon. ad acta S. Julii, meminit nescio cujus Julii martyris adolescentis, qui colitur Fesulis in abbatia S. Bartholomæi.

(2) RABANUS, t. VI, p. 215, n. 63; BROWER, *AA. Fuld.*, p. 244; MABILL., *Sæc. Bened.*, t. VI, p. 15; BOLLAND., Febr. t. I, p. 520.

(3) BOLDETT., p. 479.

(4) *Angl. sacr.*, t. II, p. 28. Codex DONII *ex* BARONIO habet *clauditur* pro *conditur*.

CXCVI.

PALERME.

Panormi, in ecclesia PP. Societat. Jesu cum corpore mart. Julii, e cœm. Cyriacæ.

Iulio filio pater doliens fecit
bene merenti qui bixit annis XVI.
menses VII. dies V. Anima innox
cesquas bene in pace (1).

—

CXCVII.

ROME.

Romæ, in ecc.. monialium turris specularum cum corpore S. mart. Julii reperto in cœm. Priscillæ.

Dormitione
℣ Iulio in pace (2).

—

CXCVIII.

ROME.

Romæ, e cœm. Urbis ad loculum martyris.

Iustinus
annorum
XVIII (3).

—

CXCIX.

ROME.

Romæ in secretario pontificis integer lapis repertus cum ampulla sanguinis in cœm. Calepodii.

Iustinus DP. XIII. kl. ap.
dor. in (pace) (4).

—

CC.

ROME.

Romæ in S. Pancratii, lapis erutus cum corpore S. Julii mart. e cœm. Calepodii circa an. 1697.

S. Iulius Ius. Maximus.

—

CCI.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum tribus vasculis sanguinolentis et cochleari argenteo.

Iulius Hermon bale (5).

—

CCII.

ROME.

E cœm. ua.epoan, cum vasculo sanguinis.

Iul. Germanus requi.
.n pace DP. kal. octobres (6).

(1) BONAROT., *Observ.*, p. 166; MUR., p. 1894, 2; GOR., p. 178, aliique.

(2) BOLDETT., p. 405.

(3) In regestis præfecti sacr. pontif. memoratur corpus S. Justini martyris, annorum VIII, quod mendum videtur pro XVIII.

(4) Hæc inscriptio orientalium more scribitur a dextro latere in sinistrum.

(5) MARANG., *Res ethn.*, p. 455.

(6) BOLDETT., p. 404.

CCIII

ROME

E. cœm. Callisti, ad locutum mart.

Iulio Revocato patri in pace
Revocatus et Hermione filii (1).

—

CCIV

ROME

E. cœm. Calepodii an. 1639, cum vasculo sanguineo.

Iulius Vernis Venustis ♌ qui vixit
annos ♌ XXI. et ♌ mensis ♌ X. depostus ♌
virgo ♌ super. se ♌ um ♌ kalendas ♌ septembres ☧

—

CCV.

NARNI, DANS LES ÉTATS ROMAINS.

Epitaphium S. Juvenalis Narniensis martyris.

Secreti locus est intus sanctique recessus
Quem famulus Christi sanctus Juvenalis amavit,
Sanctorum socius meritis evectus in astra.
Rupe cava placuit tumulari membra sepulchro,
Ne polluta manus sacrum contingere possit (2).

—

CCVI.

ROME.

Romæ in hypogeo S. Laurentii extra muros, in pariete intrantibus parte dextra.

. . . . . .
. . am licet officio sit te prestantior arae
Tu tamen es cratis celsior ignibus hoc.

Ici une marqueterie de marbre.

Et quamvis mage tu, tamen exstitit ille perustus,
Ussit te cratis, ussit et alma fides.
Quae fervore pari Iustini pectus adussit,
Cuius in hoc sacro membra manent loculo.

—

CCVII.

ROME.

Romæ in S. Laurentii extra muros in confessione, in basi loculi SS. Laurentii et Stephani littera minuta et bona.

Cancellarius esset de. . . tecti. . .
Cencius hoc fieri cum Laurenti Stephane vobis.

—

CCVIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pontif. detecta cum ampulla vitrea an. 1786, in cœm. S. Sebastiani.

Lentianus se vive
iuxta uxorem
suam fecit ☧

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 118; MUR, p. 1892. 10.
(2) BARON., *in Martyrol.*; BOLLAND., t. I Maii, p. 389. *V.* UGHELL., t. I, p. 1109. In cod. Barberin., 1256, p. 156, est *secretus sanctusque.*

CCIX.

ROME.

E. cœm. Callisti cum ampulla sanguinea.

Leo qui vixit ☧
annos VII (1).

—

CCX.

ROME.

E. cœm. Prætextati cum ampulla sanguinea in calce.

Leoni (2).

—

CCXI.

COUVENT DE CARDENAS, PRÈS BURGOS, EN ESPAGNE.

In monasterio S. Petri da Cardenas *diœc. Burgensis, in claustro.*

Era DCCCLXXII. IIII. F. VIII idus ag. adlisa
est Karadigna
et interfecti sunt ibi per regem Zepham
CC. monachi
de grege Domini in die SS. martyrum
Iusti et Pastoris (3).

—

Venite ad iudicium omnes.
In ista parte claustri sunt
ducenti monachi huius coenobii
qui mortem sustinuerunt pro
fide D. N. salvatoris et redemptoris
Iesu Christi, et decollati fuerunt
. . . . . feria quarta
. . . salus a . . eia milites
Christi . . . . semper vivet
. . . si monachus : cor vestrum
et ossa vestra ut herba germinabunt . . . . . .

—

CCXII.

BASANELLO, DIOCÈSE D'HORTA.

Bassanelli Hortanæ diœceseos in tegula.

†
Lannus XPI mar-
tir hic requiescit.
sub Dioclitiano
it. sub E. P. S. passus.

—

CCXIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis ad loc. martyris.

Laurentius
qui vixit an. II. m. V. (4).

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 115.
(2) MARANG., *op. cit.*, p. 106.
(3) FLORESIUS, *H. S.*, t. XXVII, p. 223. Codex DONII, p. 366 et 369, ex Baronio, habet *Zafnam.*
(4) MARANG., *Act. S. V.*, p. 85; MUR., p. 1898, 5

Vixit ann. x. D. sexto kal. augi.
benemerenti in P. (1).

CCXXVIII.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum martyris.

Leo natus ç II. idus dec̄ris bixit
mes ç II. dies IÇ. in pace (2).

CCXXIX.

ROME.

E cœm. Urbis an. 1656 *cum cratere cruento intus repertum, corpus palm.* VII, *laceratum et sanguineum.*

Leontius dormit in pace (3).

CCXXX.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, in calce ad loculum marturis an. 1712.

Martyris hic sancti Liberalis membra quiescunt,
Qui quondam in terris consul honore fuit.
Sed crevit titulis factus de consule martyr,
Cui vivit semper morte creatus honor.
Plus fuit irato quam grato principe felix,
Quem perimens rabidus misit ad astra furor.
Gratia cui trabeas dederat, dedit ira coronam,
Dum xp̄o procerem mens inimica facit,
Obtulit hæc Dno componens atria Florus,
Ut sanctos venerans praemia iusta ferat (4).

CCCXXXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis cum amp. sang.

Marcellino benemerenti
qui vixit annis XXXV.
fratres dulcissimo suo
fecerunt in pace (5).

CCXXXII.

ROME.

E cœm. Urbis cum ampulla sang. an. 1656.

Dulcissimo filio Marcello
fecerunt parentes, qui
vixit annis V. men. I. in pace (6).

CCXXXIII

ROME.

Romæ, olim ad tumulum SS. Marcellini et Petri.

Marcelline tuos pariter Petre nosce triumphos.
Percussor retulit Damoso mihi cum puer essem,
Hæc tibi carnificem rabidum mandata dedisse,
Sentibus in mediis vestra ut tunc colla secaret,
Nec tumulum vestrum quisquam cognoscere posset.
Vos alacres vestris manibus mundasse sepulchra,
Candidulo occulte postquam iacuistis in antro.
Postea commonitam vestra pietate Lucillam
Hic placuisse magis sanctissima condere membra (1).

CCXXXIV.

ROME.

De S. Marcello martyre.

Veridicus rector lapsos quia crimina flere
Praedixit miseris, fuit omnibus hostis amarus.
Hinc furor hinc odium sequitur; discordia, lites,
Seditio, caedes, solvuntur foedera pacis.
Crimen ob alterius xp̄m qui in pace negavit
Finibus expulsus patriae est feritate tyranni
Haec breviter Damasus voluit comperta referre
Marcelli ut (2) populus meritum cognoscere pos-
[sit (3).

CCXXXV.

ROME.

E cœm. S. Sabinillæ extra civit. Nepesinam cum ampulla sanguinis.

Marculus civis nepesinus hac die XXII.
iulii martyrio coronatus capite truncatus
iacet, quem ego Savinilla Iesu Christi ancil-
la propriis manibus sepelivi (4).

CCXXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum mart.

. . al positus Marcellus filesia
. . stu (5).

CCXXXVII.

TORTOSE, EN ITALIE.

Extra Dertusam in latere.

Hic requiescit corpus
Martiani episcopi et martyris (6).

CCXXVIII.

ROME.

Romæ in ecclesia SS. Cosmæ et Damiani sub altari reperta corpora SS. an 1584, *et lapis in quo erat perscriptum.*

Hic requiescunt corpora
anctorum Marci et Mar-
celliani et Tranquillini
presb. (7).

(1) Boldettus, p. 434, ita interpretatur difficilem lapidis scripturam.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) Indidem.
(4) Grut., p. 1171, 9, ex cod. Pal., p. 60. *V.* Merendam in addendis ad op. S. Damas., p. 10; Fleetw., n. 440.
(5) Boldett., p. 392
(6) E schedis sacrarii pontif.

(1) Sarazan., *carm.* XII *S. Damasi.*
(2) Deest *ut* in scheda Marinii
(3) Sarazan., *op. S. Damasi, carm.* XXVI.
(4) Boldett., p. 580, ex Nardinio, cap. 8, p. 54. *Vide* Mamach. *De ep. hortan. antiq.*, p. 51; Blanchin., *H. E. quadr.*, t. II, p. 214, tab. 1.
(5) E schedis sacrarii pontif.
(6) Ughell., t. IV, p. 625.
(7) Bos., p. 188; Aring., t. I, p. 281; Hugon., *Station.*, p. 180.

CCXIV.

PÉROUSE.

Perusiæ apud P. Galassium priorem S. Constantii, lapis repertus ad loculum martyris in cœm. Urbis cujus reliquiæ datæ doctori de Monte, missionario percelebri.

Leo
anima dulcis (1).

—

CCXV.

RIPATRANSONE.

Ripæ Transonæ in æde monialium S. Catharinæ Senensis, lapis Roma advectus e cœm. Priscillæ cum sacris lipsanis S. Laurentii, et ampulla sang.

Laurentiu VI. idus
ienuras (*sic*) decessit ☧ (2).

—

CCXVI.

ROME.

Romæ in museo card. Zeladæ, repertus lapis cum amp. sang. in cœm. Urbis.

Nomine Leo defuntus (*sic*)
annor VII mesoru X.
inter manos parentor.
VIII. kallendas ianuarias (3).

—

CCXVII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris, cujus lipsana concessa marchioni Serlupio.

Depositio Legitimi
XIII. kal. febr. (4).

—

CCXVIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum amp. sang.

Leontius vixit annos XXII. m. II. d. X (5).

—

CCXIX.

MURI, EN SUISSE, AU CANTON D'ARGOVIE.

In ecclesia monasterii Murensis in Helvetia, corpus S. Leontii mart. e cœm. Callisti, an. 1641.

Leonti in pace (6).

—

CCXX

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad locuum martyris.

Marcianus depo-
situ quintu idus
maias in pace (7).

—

(1) VERMIL., t. II, p. 447.
(2) GEORGIUS, *de Monogram. Ch.*, p. 6, ad fidem lapidis.
(3) Exscripsit MARINIUS. LUPIUS, p. 188, 189. Collegit nomina quæ in genetivo plurali desinunt in *orum* pro *um*.
(4) BOLDETT., p. 401.
(5) BOLDETT., p. 481.
(6) BOLLAND., t. V Sept., p. 197.
(7) E schedis sacrarii pontif.

CCXXI

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum vase sanguineo.

Marcus (1).

—

CCXXII.

E cœm. Urbis an. 1656, *cum ampulla sang. in calce.*

Maro (2).

—

CCXXIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacrarii pontif., parva tabella reperta in cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Hic positus Laurentius qui vixit
annus P. M. v. deo. kal. sept.

(*Ici deux colombes et deux agneaux se regardant des deux côtés du chrisme.*)

☧

—

CCXXIV.

NOVARE, EN PIÉMONT

Novariæ ad tumulum S. Laurentii presb. sociorumque martyrum.

Aspicis hoc marmor tumuli de more cavatum?
In solidum est intus, rima nec ulla patet,
Unde queat tellus occultas mittere lympas,
Manat ab ingestis ossibus iste liquor.
Si dubitas, medio sudantes tolle sepulcro
Reliquias; dices, unda salubris ubi est (3)?

—

CCXXV.

ROME.

Apud Marinium tabella eruta an. 1793, *e cœm. Cyriacæ cum vase sang. pessimis litteris.*

Emptu bisomus Lautio
vixit an. XXV. D. IIII. idus
aug.

—

CCXXVI.

CAMPAGNE DE FLORENCE.

In agro Florentino tertio ab urbe lapide in suburbano sacello senatoris Nerei cum ossibus S. mart. e cœm. Romanis.

Gaius Leoni alumno
in pace qui anis vixit
XV meses duo dies V (4).

—

CCXXVII.

ROME.

E cœmeterio S. Agnetis, in calce ad loculum martyris.

Letanti anima dulcis Domini in pace.

(1) BOLDETT., p. 479.
(2) E schedis sacrarii pontif.
(3) ARING., t. I, p. 37; BARON., *Martyrol.*, p. 211, FLEETW., p. 525.
(4) GOR., t. III, p. 357

CXXXIX.

ROME.

E cœm. Urbis cum ampulla sanguinis et nummo Juliæ Aug.

Marius Ianuarianus ☧ (1).

—

CCXL

ROME.— TROUVÉE EN 1656 AUX CATACOMBES, AVEC UNE FIOLE DE SANG.

E cœm. an. 1656, *cum amp. sang. in calce.*

Maro (2).

—

CCXLI.

NAPLES.

Neapoli in S. Ephebi tabella marmorea reperta an. 1589, *cum lipsanis SS. Fortunati et Maximi.*

Hic iacent corpora sanctorum Maximi
et Fortunati sub Paulo primo (3).

—

CCXLII.

PESARO.

Pisauri apud Oliverium e cœm. S. Agnetis ad tumulum martyris.

Maximianus et Leontia parentes filio suo Maximo [qui et Sanbatius Q. V. X. ann. v. M. v. in pace (4).

—

CCXLIII.

ROME.

E cœm. Callisti repertum sub Gregorio XIII.

Tempore Adriani
imperatoris.
Marius adulescens dux
militum qui satis vixit
dum vitam pro cho cum sanguine consunsit, in pace tandem quievit. Benemerentes
cum lacrimis et metu posuerunt.
id. vi (5). ☧

—

CCXLIV.

ROME.

E cœm. Gordiani vel Cyriacæ, cum ampulla sanguinis.

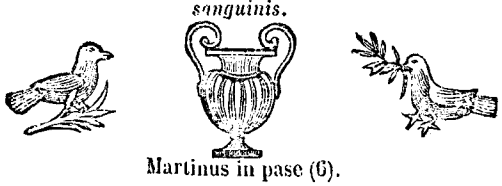

Martinus in pase (6).

(1) ARING., t. I, p. 334 ; t. II, p. 567 ; FLEETW., p. 444.

(2) E. schedis sacrarii pontif.

(3) MAZOCH., *Calend. Neap.*, p. 624; 625; PELLICCIA, t. IV, p. 88.

(4) Exscripsit Marinius. Idem vidit etiam in schedis sacrarii pontif., ubi *Sanbutianus.*

(5) BOS., p. 217 ; ARING., t. I, p. 507 ; REINES., *cl.* XX, 348 ; FLEETW., p. 444 ; BOLDETT., p. 253 ; aliique multi. Codex DONII, p. 584, habet in fine *ID. S. VII.* — Est hæc pretiosissima inscriptio, itemque ea præcedentis paginæ scripta num. CCXXXIV.—A. M.

(6) BOLDETT., p. 332 et 483. *Vide* MARTORELL. *Thec. calam.*, p. 88.

CCXLV.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang.

Maximianus (1).

—

CCXLVI.

SAN ARCANGELO, DANS L'ÉMILIE (ÉTATS DE L'ÉGLISE)

S. Archangeli in Æmilia in ecclesia collegiata cum lipsanis S. Mariniæ cœm. Urbis.

Marino
in pace ☧
benemerenti (2).

—

CCXLVII.

MONSELICE, AU ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN, VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

In oppido Montis Silicis in eccl. S. Georgii e cœm. Urbis cum vase sanguineo.

Martino dormienti in pace ☧ (3).

—

CCXLVIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad tumul. mart.

Mercurius et Dextera mater (4).

—

CCXLIX.

ROME.

Martyris hic Mauri tumulus pia membra retentat
Quem (5) Damasus rector longo post tempore plebis
Ornavit supplex cultu meliore decorans
Insontem puerum, cui poena nulla dejecti (6).

—

CCL.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang.

Maximus in pace (7).

—

CCLI

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum vasculo sang.

Mecetus in pace (8).

(1) BOLDETT., p. 475.

(2) Exscripsit MARINIUS. De S. Marino martyre vide ejus hist. Indulgentia pro eccl. S. Stephani in Brolio Mediolani, in qua corpus S. Marini an. 1458, in regest. Pii II, t. XXXI. p. 92, 1.

(3) COGNOLAT., *Memor. Monselic.*, p. 124.

(4) BOLDETT., p. 487.

(5) Perperam scheda Marinii *quam.*

(6) GRUT., p. 1171, 1, ex cod. pal., p. 58, b.; FLEETW., p. 450 ; *S. Damas. carm.* XXI., ed. MERENDÆ.

(7) MARANG., *Act. S. V.*, p. 115.

(8) BOLDETT., p. 487.

CCLII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum amp. sang.

Maximo in P. (1).

—

CCLIII.

ROME.

Romæ e cœm. Cyriacæ an. 1758, *inscriptum lateri ad tumulum martyris.*

Nicases (2).

—

CCLIV.

ROME.

Romæ in hortulo ecclesiæ SS. Nerei et Achillei, lapis repertus cum vase sanguineo in cœm. Callisti

Filio Megethio bene-
merenti dulcissimo qui
bixit plenos ♁ an ♆ II (3).

—

CCLV.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum mart., nunc Compressi, quod prætorium est comitum Eugeniorum quinto ab Perusia lapide in sacello domus.

Parentes filibus (*sic*)
Mercurio et Ie-
nuario benemere-
rentibus in pace (4).

—

CCLVI.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum mart.

Maximus pater
Maximo iuniori
in pace (5).

—

CCLVII.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris.

Mercurilis qui vixit cu compare sua
X. annis m. XIII. d. VIII.
X. kal. sept. dorm. in pace (6).

—

CCLVIII

ROME.

Romæ in cœm. Callisti.

Sancto
martyri
Maximo (7).

(1) Boldett., p. 488.
(2) *De S. Nicasii nomine cum palma in crusta invento*; Boldett., p. 102.
(3) Exscripsit Marinius. *Vide* Aring., t. I, p. 335; Reines., *cl.* XX, n. 128; Fleetw., p. 446; aliosque.
(4) Vermil, t. II, p. 432. Mentio ejus in schedis sacrarii pontif.
(5) Boldett., p. 375.
(6) E schedis sacrarii pontif.
(7) Bos., p. 178; Aring., t. I, p. 273; Severan., *Hist.*, p. 431.

CCLIX.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris.

Nemesio innocentissimo fratri
qui viscit ann. XXXIII. m. XI. d. XX.
benemerenti in pace (1).

—

CCLX.

ROME. — PROVENANT DU CIMETIÈRE D'ORTICOLI, DES RUINES DE L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR

E. cœm. Ocriculano an. 1611, *in ruinis ecclesiæ S. Victoris.*

☧ Ω. Hic re-
q.escit Medicus
martyr Christi
cum pluribus
I. P. C. Q. E. S
T. B. A. M. (2).

—

CCLXI.

ROME.

Romæ in parietete exteriori ecclesiæ SS. Nereii et Achillei, qui prospicit hortulum proximum, e cœm. Callisti cum vase rubente.

Felicitas Natali
filio carissimo
qui vixit
annos XXIII (3).

—

CCLXII.

ROME.

Corporeis resoluta malis duce praedita XPC
Ætheris alma parens atria celsa petit.
Insontes pueros sequitur per amoena virecta,
Tempora victricis florea serta ligant.
Purpuream rapiunt animam caelestia regna,
Sanguine lota suo membra tegit tumulus.
Si titulum quaeris, meritum de nomine signat (4).

—

CCLXIII

MILAN.

Mediolani, olim in basilica Apostolorum.

Qua sinuata cavo consurgunt tecta regressu,
Sacrataeque crucis flectitur orbe caput,
Nazarius vitae immaculabilis integer artus,
Conditor exultans hunc tumuli esse locum.

(1) E schedis sacrarii pontif.
(2) Bened. XIV, *P. M. de B. S. D.*, t. IV, p. 806, loquitur de martyribus repertis Oriculi sub Paulo V. P. M., in iisque de S. Medico. *Vide* etiam Boldett., p. 587; Lam., *De E. A.*, p. 542; Zachar., *Hist. litt.*, t. V, p. 512; Bolland., t. V Jun., p. 7; Mamach., *Antiq.*, t. III, p. 159 et 316, qui litteras singularias explicat *in pace quiescentibus aliis martyribus.*
(3) Aring, t. I, p. 335; Reines., *cl* XX, p. 72; Fleetw., p. 400.
(4) Grut., p. 1176, 8, ex cod. pal., p. 79; Fleetw., p. 476. — Scheda Marinii in secundo versu mendose *æthereis alma partens.* Item in tertio versu codex Pal., mendose *proamœna*, et in versu quinto *purpoream.* Denique Fleetw. flagitiose in sexto versu *sanguine tota sua.* — A. M.

Quem pius Ambrosius signavit imagine Christi
Marmoribus libycis fida serena polit.
Coniugis ut reditu Stiliconis laeta fruatur
Germanisque piis pignoribus propriis (1).

—

CCLXIV.

CAPO D'ISTRIA, EN ISTRIE, PROVINCES ILLYRIENNES.

Justinopli in eccl. S. Mariæ in arca marmorea.

Hanc patriam serva Nazari sancte guberna,
Qui pater et rector Iustini diceris urbis (2).

—

CCLXV.

LIEU INCERTAIN.

Martyris haec Nemesi sedes per saecula floret
Serior ornatu nobilior merito.
Incultam pridem dubitatio longa reliquid (*sic*),
Sed tenuit virtus adseruitque fidem.
Effera quem rabies neglecto iure sepulchri
Sanctorum in tumulos praeda furentis erat. (3)

—

CCLXVI.

ROME.

In sepulcro Nerei et Achillei, in via Appia

Militiae nomen dederant, almumque gerebant
Officium pariter spectantes iussa tyranni
Praeceptis pulsante metu servire parati.
Mira fides rerum! subito posuere furorem.
Conversi fugiunt, ducis impia castra relinquunt,
Proiciunt clypeos faleras et tela cruenta,
Confessi gaudent Christi portare triumphos.
Credite per Damasum possit quid gloria Xpi (4)

—

CCLXVII.

ROME.

E cœmeteriis Urbis, cum vasculo sang.

Hic situs Nota-
tus servus fide-
lissimus (5).

—

CCLXVIII.

ROME.

E cœmet. urbis A. 1656. cum vase sanguineo.

Olimpis qui vixit annis
XXX mens. IIII. Piscinæ sorori
☧ dulciss. ☧ (6)

—

CCLXIX.

ROME.

E cœm. Urbis Ostriano cum amp. sanguinis.

P. C. Nundinati filio
innocentissimo (1).

—

CCLXX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, vel Cyriacæ, cum amp. sanguinis.

Pastori in pace. Vix. ann. XXI. dies
III. idus. octb. (2).

—

CCLXXI.

ROME.

E cœm. Urbis A. 1656, cum ampulla sanguinis.

Octabio
benemerenti
qui bixit. an. V. et mens-
es. sex. et dies tres (3).

—

CCLXXII.

ROME.

Romæ in ecclesia S. Hadriani, in confessione.

In hoc loco requiescunt
corpora sanctorum martyrum
Papiae et Mauri (4).

—

CCLXXIII.

ROME.

E cœm. 14 feb. 1665, cum vasculo cruento.

Dianila mater filio suo
Pastori benemerenti in pace
Qui vixit ann. XX. dies XVII (5).

—

CCLXXIV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ an. 1655, ad loculum martyris.

Pancratio in pace (6).

—

CCLXXV.

ROME.

E cœm. Prætextati cum amp. sang.

☧ Parteni in pace (7).

—

CCLXXVI.

ROME.

E cœm. Prætextati ad loculum martyris.

Olympio compari qui vixit an. L.

1) REINES., *c.* XX., n. 185; GRUT., p. 1056, 4; BUGAT., *De S. Celso*, p. 11; FLEETW., p. 479; BOLLAND., t. VI Jul., p. 513; aliique.

(2) UGHELL., t. V, p. 381; URSATUS, *Marm.* p. 154.

(3) GRUT., p. 1171, 5, ex cod. Pal., p. 61. V. MEREND., ed. *S. Damasi*, p. 233. GRUT. habet *Nemesii, sepulcri, sanctorum tumulos.* Cod. Pal. *florent* pro *floret.*

(4) SAZARAN., *op. S. Damas. carm.* XXIII. Apud MABILL., *Analect.*, t. IV, p. 502, legitur in primo versu *saevum* pro *almum*, et in sexto *telaque.* — A. M.

(5) ARING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, p. 358: FLEETW., p. 450.

(6) E schedis sacrarii pontif.

(1) ARING., t. I, p. 333; REINES., *cl.* XX, p. 360; FLEETW., p. 450.

(2) BOLDETT., p. 485.

(3) E schedis sacrarii pontif.

(4) BOS., p. 414; ARING., t. II, p. 64; GRUT., p. 1056, 9, ex Baronio, ad an. 270, t. III, p. 270; FLEETW., p. 454.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) Indidem.

(7) Ita BOLDETT., p. 355. At scheda Marinii *Paterni*, vitiose: fons enim unicus inscriptionis Boldettus est. — A. M.

M. III. D. V. dep. ☧ X. kal. oct. Iobina coniugi benemerenti in pace ☧ (1).

—

CCLXXVII.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum vase sang.

Patonicus (2).

—

CCLXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati cum ampulla sanguinis.

Pascaso innocenti in pace ☧ (3)

—

CCLXXIX.

ROME.

Romæ in sacrario pontificio Quirinali e cœm. Saturnini an. 1656, ad loculum martyris.

Pascentio. XV. kal. iun.

defun. (4)

—

CCLXXX

ROME

E cœm. Urbis A. 1658, cum ampulla sanguinea.

Pastor in pace (5).

—

CCLXXXI

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris.

in P. S.

Paulus (6).

—

CCLXXXII

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Paulinu (*sic*) Secondina (7).

—

CCLXXXIII.

ANAGNI.

Anagniæ e cœm. Thrasonis ad bisomum martyrum.

Primitivus et Vitalis (8).

(1) Marang., *Act. S. V.*, p. 106; Mur., p. 1918, 6; Boldett., p. 385.
(2) Boldett., 493.
(3) Marang., *Act. S. V.*, p. 106, ex eoq. Mur, p. 1931, 2, qui aliis jungit.
(4) Sic in schedis sacr. pontif. Gud., p. 369, 11.
(5) E schedis sacr. pont.
(6) Indidem.
(7) Indidem.
(8) Marang., *Act. S. V.*, p. 88.

CCLXXXIV

IMOLA.

Imolæ in cathedrali cum corpore mart. effosso in cœm. Urbis an. 1678, donatoque Constantio Zeno pontif. Imolensi ab card. Corpineo.

Peregrinus Bassus

an. LXXII. D. D. III. kal. de. ☧ (1).

—

CCLXXXV.

ROME. — ÉGLISE SAINTE-MARIE, AU TRANSTÉVÈRE.

Romæ in S. M. Transtib., e cœm. SS. Processi et Martiniani via Aurelia, ad loculum martyris.

Pecori dulcis anima benit in cimetero VII idus iul. D. P. postera die marturoru (2).

—

CCLXXXVI

ROME.

Romæ apud lypsanophylacem e cœm. Cyriacæ ad loculum martyris an. 1779.

Maxima patri Pecori

baenemerenti (*sic*) in pace.

—

CCLXXXVII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad loculum martyris.

Petrus III. nonas octbris kal.

apr. (3)

—

CCLXXXVIII

ROME.

Romæ in S. Mariæ transtib., e cœm. Callisti ad tumulum martyris, an. 1744.

Cl. Mamertino et Fl. Nevitta conss.

dulcissimo filio Petrio qui vixit ann. XII.

A ☧ Ω M. I. D. XV. dep. prid. kal. sept. in pac

Eutyches pater fecit (4).

—

CCLXXXIX.

ROME.

E cœm Priscillæ cum ampulla sang.

Petronio qui vixit ann. XXX. D. P.

pr. non. iulias benemerenti in pace (5).

—

CCXC.

ROME.

ÉGLISE DE SAINTE-EUSÉBIE.

A ☧ Ω

SanO martyribus PetrO ispo

qui vixit an. X. et passus est XIII kal. febr. (6)

(1) Ex hist. ms. episcoporum Imolæ, auctore Zacharia.
(2) Marang., *Act. S. V.*, p. 101, ex eoque Mur., p. 1922, quem vide; Corsin. post N. Græc., p. 12; Lup., p. 181; Blanchin., *Hist. quadr.*, t. II, p. 214, tab. 1, n. 58.
(3) E schedis sacr. pontif.
(4) Marang., *Amph. flav.* p. 77, ex eoque Donatus, p. 185, 3, habet *septe* pro *sept.*
(5) Boldett., p. 493.
(6) Fabrett., p. 739; Georg., *de Monogr.*, p. 5.

CCXCI.

ROME.

Romæ in ecclesia parochiali S. Salvatoris de Curt. reg. Transtib. A. 1665, sub altari majore reperta tabula marmorea cum epigraphe.

† Tituli pastoris P. B. R. iacet Pigmenius in mausoleum feliciter tumulatus.

† Hic requiescit S. Melix martyr Christi, et Pollion presbyter et martyr (1)

In capsa marmorea ei tatuæ subjecta, infra caput S. Pigmenii, aderat titulus alter his verbis.

† Hic requiescit corpus S. Pigmenii M. Christi

—

CCXCII.

NICE, EN PIÉMONT.

Nicææ ad Varum, in tumulo S. Pontii.

Domino Karolo rege Francorum et
Langobardorum patricius (*sic*) Romanorum
domino sancto Pontio martyri sub
temporibus imperat . . . Advocatus
epis. . . . . instaurav . . (2).

—

CCXCIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont., e cœm. Thrasonis, an. 1791, cum ampulla vitrea.

Polycronius
dormii (3) in pace.

—

CCXCIV.

LARINI.

† In pace Christi
Locus Primiani, Firmiani,
et Casti MM. qui passi sunt
sub Diocletiano (4).

—

CCXCV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Petro benemerenti qui vixit
annos XXXV. Sabina coniux (5).

(1) Ex public. instrum. allato a Dominico de Tauro in op. *descr. della chiesa par. di S. Salvatore della Corte; Velletri*, 1677, p. 32, ubi multa de S. Pigmenii episcopi vita et rebus gestis. — Porro SS. Milix, Polion, et Pymeon (seu Pigmenius) via Portuensi, occurrunt in notitia ecclesiarum urbis Romæ, inter Alcuini opera, t. IV, p. 598. —A. M.

(2) Mur., p. 1896, ex opere *Nicæa illustr.*, p. 1, t. IV; Bolland., t. III Maii, p. 685.

(3) Ita scheda Marinii *dormii*, nisi mendosa est, ut puto, pro *dormit*. — A. M.

(4) Petrus Polydorus, *Vit. et act. et antiq. monum. S. Pardi Larinensium episcopi*, olim mss. apud Marinium.

(5) E schedis sacrar. pontif.

CCXCVI

ROME.

E cœm. Cyriacæ vel Callisti ad loc. mart.

Populonio in pace
idus iunis (1)

—

CCXCVII.

LEGIUNI, SUR LE LAC MAJEUR, DANS L'ITALIE SEPTENTRIONALE; PLAQUE DE MARBRE SUR LE CÔTÉ DU GRAND AUTEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PRIMUS.

Lugduni, vulgo Legiuni, *ad lacum Verbanum, in S. Primi, tabula marmorea imposita arcæ lateritiæ aræ maximæ.*

† Hic sci Primi martirys (*sic*) corpus
Venerandum in Xpo humatu quiescit,
quod Do dignus Sergius papa iunior
Eremberto inlustri viro concessit
ab urbe Roma cum hymnis ac laudibus
spalibusque ℣ canticis dum esset translatum.
Quem inter scos eius sps teneat primatum
In multis virtutibus et signis est declaratum.
Reconditum est corpus beati Primi martyris
Cum reliquis sci Feliciani anno incarnationis
dni nri Ihu Xpi DCCCVI kl. aug. indic. VIII. ordinante dom.
Angilbto archiepo anno XXIII. Passio scor. v. id. iun.

—

CCXCVIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum amp. sang. Est modo Anagniæ in SS. Cosmæ ac Dam.

Prisciani (2).

—

CCXCIX.

FLORENCE. — CHAPELLE DU PALAIS RINUCCINI.

Florentiæ, in sacello domus Rinucciniæ cum corpore martyris, e cœm. Urbis.

Proiecti (3).

—

CCC.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pontif., grandis tabula e cœm. S. Sebastiani, cum vasculo cruento.

Primi.

—

CCCI.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vase sang.

Privato in pace
dep. III. ian. bisomu (4).

—

(1) Boldett., p. 001 et 475.
(2) Marang., *Act. S. V.*, p. 89.
(3) Gor., t. III, p. 355. n. 27.
(4) Marang. *A. S. V.*, p. 115, ex eoque Mur., p. 1928, 8.

CCCII.

ROME.

Romæ in pariete muri exter. eccl. SS. Nerei et Achillei qui prospicit in hortulum, e cœm. Lucinæ, cum vase sanguineo.

Locus Primi A ☧ Ω (1)

—

CCCIII.

ROME.

E cœm Thrasonis, cum amp. sanguinis, lipsan. martyris Proci jussu Ben. XIV, P. M., Bononiam in eccl. cathedral. translata.

Pater filio Proco qui
vixit annis VIIII. mens. VIII.
in pace fecit.

—

CCCIV.

ROME.

E cœm Cyriacæ vel Priscillæ, cum. amp. sang.

Primus in pa☧ce
qui vixit annos XL (2).

—

CCCV.

ROME.

Romæ, in cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris.

Prisciliano fratri bene mti. in ce (*sic*)
quixit (*sic*) A. XXXIII. M. IIII (3).

—

CCCVI.

ROME.

Romæ, in cœm. Ostriano titulus repertus an. 1645, ad loculum martyris Primitivi, cujus ossa Ravennam translata fuere.

Primitivus in pace qui post
multas angustias
fortissimus martir ☧
vixit annis P. M.
XXVIII. coniug. suo
perdulcissimo benemerenti
fecit (4).

—

CCCVII.

TIVOLI, PRÈS DE ROME.

Tiburi, in ecclesia majori in sacello S. Salvatoris, marmor repertum cum lipsanis S. Quirini.

† Hic requiescit
corpus beati
Quirini sacerdotis
Deo dilecti Q. in
pace. scē. eccl̄ie
requievit (1).

—

CCCVIII

ROME.

Romæ, in SS. quatuor Coronatorum fragmentum carminis S. Damasi papæ.

Extremo tumulus latuit *sub aggere montis,*
Hunc Damasus monstrat, *servat qui membra piorum.*
Te Protum retinet, *melior sibi regia caeli.*
Sanguine purpureo *sequeris Hyacinthe probatus.*
Germani fratris *animis ingentibus ambo,*
Hic victor meruit *palmam, prior ille coronam* (2).

—

CCCIX.

ROME.

Romæ ad tumulum SS. Petri et Hyacinthi.

Aspice descensum, cernes mirabile factum,
Sanctorum monumenta vides patefacta sepulcris.
Martyris hic Proti tumulus iacet atque Iacincti :
Quem cum iamdudum tegeret mons terra caligo,
Hoc Theodorus opus construxit presbyter instans
Ut Dn̄i plebem opera maiora tenerent (3).

—

CCCX.

ROME.

In cœm. S. Saturnini, via Salaria, cum duobus vasculis sanguine tinctis, et corpore frondibus, lauri fortasse, cooperto.

Prospero innocenti
animae in pace (4).

—

CCCXI.

ROME.

E cœm. S. Hermetis, cum vase sang.

Quiriacos (*sic*) vi-
xit in pace annis
P. M. LX. ☧ (5).

—

CCCXII.

ROME. — MONTE-CAVALLO, TROUVÉ DANS LES CATACOMBES EN 1656

Romæ in Quirinali, in palatio Pontificis, reperta ad tumulum martyris in cœmet. Urbis, an. 1656.

Rogato et Agapito duobus fratribus innocentibus
qui bicserunt inter se annos (6).
VII. bene cesquentis parentis fecerunt

(1) Reines., cl. XX, n. 153; Aring., t. I, p. 535; Fleetw., p. 460.
(2) Boldett., p. 342 et 494.
(3) Oderic., p. 259.
(4) Reines., cl. XX, n. 150; Aring., t. I, p. 592; Boldett., p. 56, ex eoque Mur., p. 1927, 8; Mamach., t. I, p. 462; Fleetw., p. 469; Blanchin., *H. Q.* t. II, tab. I.

(1) Exscripsit Lupius.
(2) Sarazan. *Op. S. Damas.*, carm. 27. — A. M.
(3) Grut., p. 1173, 11, ex cod. Pal., p. 68, b. Merend., *Op. S. Damas.*, p. 27; Aring., t. II, p. 104,
(4) Reines., *cl.* XX, n. 157; Aring., t. I, p. 533; Fleetw., p. 461.
(5) Marang., *Act. S. V.*, p. 121; Mur., p. 1931, 4.
(6) E schedis sacrar. pontif., Gud., p. 370

CCCXIII.

LEZRI, PRÈS DE SAN-SEVERINO, ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Cippus marmoreus repertus in plebe S. Severini castri Lizari, vulgo Lezri.

III. id sēpte
Hic. req. bone. memo.
Raimberti. levite
et. mar. XX̄. in. pa.
misereāt. eid. S̄.

—

CCCXIV.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello domus equitis Joannis Giraldii, cum corpore martyris reperto in cœm. Cyriacæ, an. 1668.

(Ici une colombe, une ancre, un vase et un marteau.)

Romanus X. (1)

—

CCCXV.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum mart.

Rodoricus se vivo fecit. Secunda deposita in pace. (2)

—

CCCXVI.

ROME.

E cœm. Prætextati, ad tumulum mart.

D. P. IIII. non. iulias
Romuli. V. A. III. et. M. VIII. (3)

—

CCCXVII.

SORI, AU DIOCÈSE DE GÊNES.

In eccl. archipresbyt. plebis Sori, qui locus est ditionis Januensis, e cœm. Callisti, an. 1764.

Rodanus pace (4).

—

CCCXVIII.

PESARO.

Pisauri apud Oliverium, e cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Regulus
in aniis (5).

—

CCCXIX.

VELLETRI.

Velitris in S. Joan. Baptistæ, cum corpore S. Romuli e cœm. Cyriacæ.

☧ Filio benem. Romulo qui vixit
an. XI. m. III. decessit. in. P. id. nob.
mater posuit (6).

(1) Gor., t. III, p. 356, n. 31.
(2) E schedis sacrar. pont.; Boldett., p. 53; Mur., p. 1932. 4.
(3) Marang., *Act. S. V.*, p. 109.
(4) Misit ad Marinium Odericus.
(5) E schedis sacrar. pont.
(6) Exscripsit Borgia cardinalis.

CCCXX.

ROME.

Romæ, in cœm. Priscillæ, via Salaria, cum amp. sang.

Ruffinus et Christi martyres
CL. martyres Christi (1).

—

CCCXXI.

AULENDORF, DANS LE WURTEMBERG.

Aulendorffii, in ecclesia, cum corpore Sabiniani mart.

Edone coniugi Sabiniano in
pace ☧ (2).

—

CCCXXII.

MONSELICE.

In oppido montis Silicis, in eccl. S. Georgii, cum ampulla sanguinis, e cœm. Cyriacæ.

Rusticiano filio benemerenti
qui vixit an. V. M. XI. D. XXIII
te in pace (3).

—

CCCXXIII.

ROME.

Romæ, in pariete templi SS. Nerei et Achillei, qui prospicit in hortulum, e cœm. Callisti, ad tumulum martyris, lit. miniatulis.

Sal batius benemerenti qui vixit
annos XL (4).

—

CCCXXIV.

ROME.

Apud præf. sacrar. pont., cum corpore martyris.

Sabbatius qui
vixit annis
XIII d. XLVIII
in pace.

—

CCCXXV.

ROME.

In cœm. Urbis, ad loculum mart.

M. D.
Sagitti
TΣ
im (*sic*) pace (5).

—

CCCXXVI.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello domus Bonarotiæ, cum corpore S. mart. Sabbatii reperto, an. 1694, *in cœm. SS. Gordiani et Epimachi.*

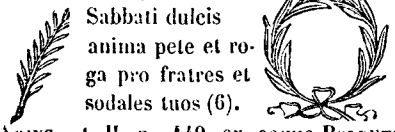

Sabbati dulcis
anima pete et roga pro fratres et
sodales tuos (6).

(1) Aring., t. II, p. 149, ex eoque Boldett., p. 233; Mamach., t. I, p. 460; Blanchin., *H. Q.*, tab. I. sæc. I. n. 51.
(2) Gerbert., *Iter Germ.*, p. 432, qui ait Aulendorfienses celebrare mart. et virg. Edonem, quamvis epitaphium positum sit Sabiniano coniugi.
(3) Cognolat., *Mem. Monselic.*, p. 120.
(4) Reines., cl. XX, n. 383, *Sabatius.* Item Fleetw., p. 477.
(5) In schedis Suaresii : *martyris Dei Sagitti tumulus depositus est.*
(6) Bonarot., *Observ.*, 167; Mur., p. 1934, 9;

CCCXXVII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1656, *ad tumulum mart.*

Raffinus qui vixit
an. XXIIII. di. XVIII. in pace (1).

—

CCCXXVIII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, cum vase sanguineo

Sabinianus IIII. k. novembris
dep (2).

—

CCCXXIX.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vase sanguinis.

D. M. dep. IIII. kal. octob.
Rutilo Alexxandro (*sic*)
qui vixit an. XXVII. M. VII.
D. III. Sabbatia uxor cium
oe. VI. Xce. am. num. in pac. (3).

—

CCCXXX.

ROME.

Romæ, in mus. Vaticano, e cœm. Urbis ad tumulum martyris.

Bene merent . . .
in pace Satypo . . .
qui vixit annos . . .
P Ↄ M Ↄ XLV Ↄ Caesaric
et Attico Ↄ coss Ↄ 4)

—

CCCXXXI.

ROME

E cœm. Cyriacæ, an. 1165, *cum cratere sanguineo.*

Savinii bene merenti
in pace (5).

—

CCCXXXII.

ROME.

E cœm. Pontiani, ad tumulum mart.

D. P. Secundianus qui vixit
annis LI (6).

—

CCCXXXIII

CORNETO.

Corneti, in porta ecclesiæ.

Non obeunt isti passi pro nomine Christi.
Ecce Saturninus Sisinnius et Timotheus,
Ilic bene cum caro requiescunt Symphoriano (7).

aliique. BOLDETT., p. 490, sic : *Sabbati dulcis anima roga et pete.* Nihil amplius.

(1) E schedis sacrar. pont.
(2) BOLDETT., p. 494.
(3) Scheda Marinii sic habet.
(4) In schedis sacrar. pontif. dicitur lapis fuisse ad loculum martyris.
(5) E schedis sacr. pont.
(6) BOLDETT., p. 490.
(7) GUD., p. 370, 7. *Vide* ejusdem indices, p. 71.

CCCXXXIV

ROME.

Romæ, ad S. Saturnini.

Morum martyrum cultor Damasus ēps servus Dei
Ola nunc X̄pi fuerat charta cinis an . . .
Tempore quo gladius secuit pia viscera matris,
Sanguine mutavit patriam namque genusque,
Romanum civem sanctorum fecit origo.
Mira fides rerum ! docuit post exitus ingens,
Cum lacerat pia membra, fremit Gratianus ut hostis,
Postea quam fellis vomuit concepta venena
Cogere non potuit xpm te sanete negare,
Ipse tuis precibus meruit confessus abire.
Supplicis haec Damasi vox est, venerare sepulchrum,
Solvere vota licet, castasque effundere preces,
Sancti Saturnini tumulus quia martyris hic est (1).

—

CCCXXXV.

ROME.

Romæ, in mus. Vatic., e cœm. Agnetis, cum amp. sang.

Rufus tabela-
rus (*sic*) depositus IIII. idu
dec. (2).

—

CCCXXXVI

ROME

E cœm. Gordiani, cum vasculo cruento.

Felix fratri Sebero
benemerenti qui vixit
annis XXIII. dormit in pace
VI. idus octobris (3).

—

CCCXXXVII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ 1656, *ad loculum mart., in calce*

Rufus (4).

—

CCCXXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, in calce, cum ampulla sanguinis.

Servus Dei (5)

—

CCCXXXIX

ROME.

In cœm. Callisti inscriptum calci adhærenti, vitreis phialis positis ad tumulos SS. mart. Saturnini, Victoris et Nicasii.

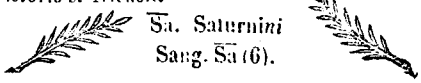

(1) Ex cod. Pan., p. 62, b., GRUTERUS, p. 1172, 2, cum varietate; SARAZAN., *ed. S. Damas.*, carm. 25.
(2) Exscripsit LUPUS.
(3) BOLDETT.; p. 402.
(4) E schedis sacrarii pont.
(5) BOLDETT., p. 457.
(6) ARING., t. I, p. 297; BOS, p. 197, 199; BOLDETT., p. 186, 187; BOTTAR., *R. S.*, t. III, tab. CC, CCII; MAMACH., t. I, p. 461

CCCXL.

CONTIGLIANO, AU DIOCÈSE DE RIETI.

Contiliani Reatinæ diœceseos lapis translatus cum lipsanis S. mart. Secundini, e cœm. Callisti.

Secundino benemerenti qui vivit (*sic*) annos XLII.
B. N. F. praeft pract. quiescit in pace VI. idus aug. (1).

—

CCCXLI.

SAN-SEVERINO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Septempedæ, in sacello gentis Gentiliæ, cum ossibus mart. Septimii repertis in cœm. Hermetis, et dono datis a Bened. XIII, P. M., Antonio Gentilio, an. 1726.

Septimius Eraclius qui vivit annis XLIII. mes. III. ☧ei Iuliane Licinia coiugi suo cum quem vixit annis XVIIII. mess. VI. benemerenti fecit ☧ (2).

CCCXLII.

ROME. — CIMETIÈRE DE THRASON.

Severo marito benemerenti uxor, qui vixit annis ses (*sic*) menses tres di es octo, bene merenti in pace (3).

—

CCCXLIII.

ROME.

Romæ, in vestibulo palatii archipresbyteri. S. Mariæ Majoris, in arca marmorea.

☧

Martyres Simplicius et Faustinus qui passi sunt in flumen Tibere et positi sunt in cimiterium Generoses super Filippi (4).

—

CCCXLIV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sanguineo.

Innoc. Severo vixit ann. XIII. ☧ et dies XXII (5).

—

CCXLV.

ROME.

E cœm. viæ Salariæ, ad tumulum mart.

Siricius qui vixit annis IXX. in pace. ☧ (6).

CCCXLVI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum ampulla sang.

X. Ks. Sibillu (1).

—

CCCXLVII.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum vase sang.

Theodorus (2).

—

CCCXLVIII.

ROME.

n pariete exteriore eccl. SS. Nerei et Achillei, lavis repertus cum ampulla sang. in cœm. Lucinæ.

. . Subicius qui vixit annis
. . et menses sex qui in pa (3).

—

CCCXLIX.

ROME.

Romæ in viridario domus probationis religionis Paulinæ, juxta ecclesiam S. Michaelis in Burgo S. Petri.

Sulpicius ☧ martyr.
Servilianus ☧ martyr (4).

—

CCCL.

A NAPLES.

Neapoli, in monasterio S. Severini.

Hic duo sancta simul divinaque corpora iacent
Sosius unanimes et Severinus habent (5).

—

CCCLI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguinis.

† Sisini † (6).

—

CCCLII

ROME.

In cœm. Priscillæ, via Salaria, in calce ad tumulum martyris.

Terentianus (7).

—

CCCLIII

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., reperta, an. 1588. ad loculum martyris, in cœm. Cyriacæ.

Sorilioni
karissime in P.

(1) BOLDETT., p. 415, ex quo MUR., p. 743, 1.
(2) MARANG., *Act. S. V.*, p. 120, ex eoque MUR, p. 1939, 9. *Vide* BERNARDI GENTILII, *Dissert. de antiquit. Septemp.*, p. 85.
(3) MUR., p. 1942, 2.
(4) REINES., cl. XX, n. 391; ARING., t. I, p. 220; BOS., p. 122; FLEETW., p. 481. MAMACH., t. III, p. 243; BOLLAND., t. VII Jul., p. 35; FLORENTIN., *Martyrol.*, p. 687; aliique.
(5) MARANG., *Act. S. V.*, p. 94; MUR., p. 1941, 9.
(6) REINES., cl. XX, n. 382; ARING., t. II, p. 151; BOS., p. 564; FLEETW., p. 482; BOLDETT., p. 341 et 478, habet *annos* XXVIII.

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 81
(2) BOLDETT., p. 491.
(3) REINES., cl. XX, n. 195; ARING., t. I, p. 333; FLEETW., p. 484.
(4) Ex cod. Barberin., 3022, p. 81. REINES., *cl.* XX, n. 189; ARING., t. II, p. 8; aliique. Cod. DONII, p. 591, ex cod. VAT., 5241, sic : *In horto ædis S. Michaelis regionis Leoninæ, Sulpicius martyr, Severinus martyr.*
(5) REINES., cl. XX, n. 191, ex CAPAC., *H. M. L.*; cap. 13; FLEETW., p. 479.
(6) E schedis sacrar. pont.
(7) BOS., p. 563; ARING., t. II, p. 150.

parentes fece.
vix. anos. XIIII.

—

CCCLIV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sang.

Terentio amant
benemerenti
vixit an. XI. XIIIII (1).

—

CCCLV.

CORLEONE, EN SICILE.

Corleone, in S. Mariæ vulgo a Gratia nuncupata, exstat corpus S. mart. Theodori, repertum in cœm S. Hermetis cum hac epigraphe minio illita.

Theodorus MC (2).

—

CCCLVI.

ENVIRONS DE ROME.

℣

In Tusculano Passioneii lapis eductus e cœm. Agnetis, cum amp. sanguinis.

Tusco benemerenti in pace (3).

—

CCCLVII.

SORIANO.

Suriani, in eccl. collegiata, sub ara maxima corpus S. Turenii, quod e cœm. Callisti eductum Surianensibus dono dedit an. 1656. eviscopus Hortanus, cum hac epigraphe.

℣ Turenius in pace

Au même lieu on trouva une châsse pleine de poussière, autour de laquelle se lisait :

S. Terenius (*sic*) martyr (4).

—

CCCLVIII.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum mart.

Turranio Maxentio quxit (*sic*) ann.
XXXV. Bitalis coniux fecit.
Dormit in pace (5).

—

CCCLIX

VEZZANO, PRÈS DE TRENTE, DANS LE TYROL.

Inscriptum coctili laterculo, qui exstat in S. Vigilii pagi Vezzano, *V. lapide ab Tridento, repert. cum lipsanis S. mart. Valentini, in vetere vicinali eccl. honori ipsius dicata.*

CCCC hic sepulta
CCCCLX sunt
die IIII. april. certa ossa
beati Valentini.

(1) Marang., *Act. S. V.*, p. 100, ex coque Mur., p. 1946, 2.
(2) *Vide Memorie per servire alla storia lett. della Sicilia*, t. I, p. VI, art. 26, p. 65. Legitur *martyr Christi*, sive ut mavult Zacharias *martyrio coronatus.*
(3) E schedis sacrar. pont. Passion. inscr., p. 125.
(4) Ex historia Surian., ms. ab Pennatii.
(5) Boldett., p. 398.

CCCLX.

TERRACINE.

Hic requiescunt corpora
SS. martyrum Valentini et Damiani (1).

—

CCCLXI.

TERRANOVA. PROVENANT DES CATACOMBES DE ROME AVEC LES RELIQUES.

Terranovæ una cum corpore martyris effosi in cœm. Urbis.

Titus ℣ in P. (2).

—

CCCLXII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum ampulla cruore respersa.

Transpadanus (3).

—

CCCLXIII.

MASACCIO.

Masaccii, ubi olim Cupra montana, in eccl. cœnobii S. Laurentii, ubi corpus S. Tiburtii e cœm. Priscillæ an. 1664.

Tiburtius (4). ℣

Algorem vili solitum depellere veste.
Robore celesti mundum calcavit, et omnes

—

CCCLXIV.

ROME.

In cœm. viæ Appiæ, cum vase sanguineo.

Titianus miles
in pace quiescit (5). ℣

—

CCCLXV.

ROME.

Romæ, in confessione eccl. S. Ceciliæ litteris optimis, et rubricatis, repertus cum amp. sanguinis.

Sanctis martyribus Tiburtio
Baleriano et Maximo quorum
natales est XVIII. kal. maias (6).

—

CCCLXVI

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont. fragmentum tabulæ marm. effossæ in cœm. Cyriacæ, an. 1790, quæ clausit loculum martyris, pessimis litteris.

Leontia . . . .
nos no . . . .

(1) Ughell., t. I, p. 1288.
(2) Exscripsit Lupius. Videtur in lapide candelabrum, potius quam plama, sed male delineatur.
(3) Ex epist. Suaresii in bibl. Barberin., p. 327.
(4) Menicuccius, p. 239.
(5) Bos., p. 217.
(6) Boldett., p. 234; Mamach., t. II, p. 259; Victorius, *Diss. phil.*, p. 38; Severan., *Hist.* p. 431; Cognolat., *Mem. Mousel.*, p. 75. Boldettus habet *natale* et *kalen.*

CCCLXVI.

FORLI, ÉTATS PONTIFICAUX.

Forolivii lamina reperta in monumento S. Valeriani, scripta hinc et inde.

Nomine pro regis caesa cervice superni
Hic martir recubo Valerianus ego.
Romana suis clarum me fovet in antris
Livia cum sociis octuaginta tenet.

Hoc beati Valeriani martiris
est corpus, qui hic praesens habetur, qui pro
Christi nomine multas in suo corpore sub
stinuit passiones, demum absciso animam
Deo reddidit (1).

CCCLXVIII.

FULDA, EN ALLEMAGNE.

In monasterio Fuldensi, litteris deauratis.

Postquam rex regum Christus super aethera celsa
Victor conscendit arbiter omnipotens,
Servorum turbam hic liquit plebemque fidelem.
Qui verbo et factis plurima lucra darent.
Inter quos isti, quorum hic membra quiescunt,
Virtutum titulis eximii fuerant.
Hi pompam mundi spernentes rite tenebant
Martyrii palmam virgineumque decus.
Germani ecce duo hic pausant, quos virgo beata
Lucrata est Christo, dogmate Caecilia.
Valerianus adest unus, Tiburtius alter
Nomine praeclarus clarior et meritis.
Has tres personas romana ex arce meantes
Suscepit Hraban Christe tuus famulus,
Patronosque sibi exoptans fieri, arte magistra
Ornavit templum, condidit et titulum (2).

—

CCCLXIX.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase sang.

Turdus dormit (3).

—

CCCLXX.

ROME.

E cœm Thrasonis, cum vase sang.

℟ Victoris ℟ (4).

—

CCCLXXI.

NARNI, ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Narniæ, in cathedr., e cœm. Priscillæ, ad loculum martyris.

Valerius Lila scutarius
natione maurus. Prima
coniugi suo dignissimo
in pace, qui vixit annis
XXX. meses duos (5).

CCCLXXII.

PETERSHAUSEN, EN PRUSSE.

In monasterio Petersausensi PP. Benedictinorum sito prope Constantiam, lapis Roma advectus cum S. martyris reliquiis.

Locum Vicenti,
quem cum para-
vit cum suis si
qui voluerit requi-
rere veniat in cle (6).

—

CCCLXXIII.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello domus Rinuccinia, tegula cum corpore mart. reperto in cœm. Cyriacæ.

Valeri (7).

—

CCCLXXIV.

ROME.

Romæ, e cœm. Cyriacæ, ad tumul. martyris.

Victor ☧ qui vixit anno IL. depo-
situs VIIII. kal maias uxso (*sic*) et filii beneme-
renti fecerunt (8).

—

CCCLXXV.

ROME.

Romæ, e cœm. Lucinæ, ad loc. martyris

Victor qui vixit annis XXXVI
in D. pace (9)

—

CCCLXXVI.

ROME.

In S. Mariæ Transtiberim, e cœm. Callisti, cum vase sang.

Victor V. kal. nov. dep. (10).

—

CCCLXXVII

ROME.

E cœm. Calepodii, cum vase cruento.

In pace defunctus Vere-
cundus natus in urbe
Roma annos IXV (11).

(1) MUR., p. 1953, 5; BOLLAND., t. I Maii, p. 496. Subintellige *capite*.
(2) Inter opera RABANI, t. VI, p. 231; BOLLAND, t. I Febr., p. 121, t. II April., p. 211; BROWER, *Ann. Fuld.*, p. 227.
(3) Confer de hac formula BOLDETT., lib. II, 6.
(4) MARANG., *Act. S. V.*, p. 91.
(5) BOLDETT., p. 427.
(6) Exscripsit CALLISTUS MARINIUS.
(7) GOR., t. III, p. 355, n. 28.
(8) Sic in schedis sacrar. pont. BOLDETT., p. 54, et MUR., p. 1957, 1, habent *vixit* LV. VIIII. *kal. maias uxor fecit benemeren.*
(9) E schedis sacrar. pont.
(10) BOLDETT., p. 716.
(11) BOLDETT., p. 404; MUR., p. 1954, 4.

CCCLXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati aa tumul. mart.

Victori benemerenti qui vixit annis N. XIII. menses X (1)

—

CCCLXXIX.

TRENTE, DANS LE TYROL.

Tridenti in cœm. eccl. cathedralis, in arca marm. quæ sita olim fuit in ara principe.

Suscipit adlethas animas Domino dare laetes.
In virtute crucis terit idola praeco salutis.
Pro fidei zelo moriens fruitur modo caelo.
Ad patris exequias currunt populi venerandas.
Obsequio turbae propria sepelitur in urbe.

—

CCCLXXX.

POLA, EN ISTRIE.

Paulæ, in oratorio Joh. Baptistæ Catalani lapis cum lipsanis S. mart. e cœm. Thrasonis, an. 1756.

Vitalini merenti in P.
Vixit annis VIIII. m. VIIII.
d. XVII. par. fec. dep. IIII. k. mar. (2).

—

CCCLXXXI.

ROME.

E cœm. Urbis an. 1656, cum calice sanguineo

Vitalio in paco
an. III. diebus V.
parentes fecerunt
merenti (3).

—

CCCLXXXII.

ROME.

Romæ, in eccl. S. Ægidii Virginum carmelit. discalceat. corpus S. mart. Verissimi e cœm. Priscillæ.

M. Virissimus qui vixit
annos LII. quesquet in pace (4).

—

CCCLXXXIII.

ROME.

E cœm. S. Aquetis, ad tumul. martyris.

Victorinu in pace (5).

—

CCCLXXXIV.

ROME.

E cœm. via Salaria, ad tumulum mart. In ipso lapide sculptus cernebatur culter, vectes, aliudque ferreum instrumentum.

Vitalianus qui vixit ann.
XIII. et men. IV. Parentes
filio benemerenti.

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 109; MUR., p. 1986, 8.
(2) MARANG., *Act. S. V.*, p. 83; MUR., p. 1959, 2.
(3) E schedis sacrar. pont.
(4) BOLDETT., p. 431.
(5) BOLDETT., p. 494.

Sepultus est IV. kalendas
novembr. (1).

—

CCCLXXXV

ROME.

E cœmet. Urbis, an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Vincentio ☧ (2)

—

CCCLXXXVI

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello domus Rinuccinæ, corpus S. mart. Victorini e cœm. Cyriacæ cum tegula inscripta.

Victorini (3).

—

CCCLXXXVII

TOURS, EN FRANCE.

Turoni, in cathedrali, cum corpore mart. e cœm. Cyriacæ sub Alex. VII, P. M.

Flaviis Lupicino et Iobino conss. VII. idus iunias
decesset (*sic*) de seculum
puer Victorinus qui
bixit annus XXXVII. m. X.
d. X et cum uxsore
fecit annis II. m. III.
DP. V. idus iunias venemerenti in pace (4).

—

CCCLXXXVIII.

FLORENCE, DANS LA FAMILLE ARINGHI.

Florentiæ, apud Aringios, in sacello cum corpore S. mart. reperti in S. Cyriacæ.

Vitalio benemerenti
☧ im. (*sic*) P. qui vixit an. XXV. pr. non. ian. (5)

CCCLXXXIX.

LIEU INCERTAIN.

Vitalis mart. et S. Martialis et S. Alexandri.

Dum peritura Gethae posuissent castra sub Urbe,
Moverunt sanctis bella nefanda prius.
Istaque sacrilego verterunt corde sepulchra
Martyribus quondam rite sacrata piis.
Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
Affixo monuit carmine iure coli.
Sed periit titulus confracto marmore sanctus.
Nec tamen his iterum posse latere fuit.
Diruta Vigilius nam mox haec papa gemiscens
Hostibus expulsis, omne novavit opus.

(1) ARING., t. I, p. 333; REINES., cl. XX, n. 224; FLEETW., p. 504.
(2) E schedis sacrar. pont.
(3) GOR., t. III, p. 255, n. 29.
(4) MUR., p. 384, 2, ponit *e cœm. Callisti*, ex MABILL. *V. EUSEB. Epist. de cultu SS. Hyac.*, p. 27; MABILL. *Supp. ad Diplom.*, p. 15.
(5) BOLDETT., p. 342; MUR., p. 1959, 2, ex GORIO. t. I, p. 311, n. 52

CCCXC.

SAN-VITTORINO, DANS LES ABRUZZES.

Amiterni, in concha marm.

Iubente Deo Christo nostro
Sancto marturi Victorino
Quodvuldeus epis de suo fecit.

—

CCCXCI.

ROME.

Romæ, in cœm. viæ Appiæ calci inscriptum.

Ulvasio
marturi (1).

—

CCCXCII.

BOLOGNE.

Bononiæ, in S. Stephani, ingens tabula opposita fronti aræ inscriptæ D. Nicolao, numeri additi posteriore manu XIII *vel* XIV *sæculo.*

CCCL (*Ici un paon.*) Beatis- si † mo martire Vitale (2). XXXI: (*Ici un paon.*)

—

CCCXCIII.

ROME.

Romæ, in cœm. Callixti ad tumulum martyris, ex opere vermiculato.

Upi coiuci Binimiain in pace (3).

—

CCCXCIV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad lœculum mart.

Urbicus Alexandro fratri
karissimo in pace (4).

—

CCCXCV.

PONTOISE, EN FRANCE. (ATTRIBUTION DOUTEUSE.) — SACRISTIE DE L'ANCIENNE ABBAYE. — INSCRIPTION PLACÉE SUR LES RELIQUES DE SAINT URSIN, MARTYR.

In sacrario privato Abbatiæ Pontifaræ (Pontisaræ ?) cum corpore S. martyris Ursini.

Ursinus cum coiuge Leontia
vixit annis XX. m. VI. et fuit
in saeculo annis XLVIIII. m. IIII.
d. III. kal. iun. (5).

—

CCCXCVI.

ROME.

E cœm. Callixti ad tumulum martyris.

Ursulo. in. pace. D. P. v. idus. septembr. (6).

(1) Bosius, p 196.
(2) Petraccus, p. 512, valde antiquam existimat, omittitque notas numerales.
(3) Aring., t. I, p. 536. Lege *Binimia in pace.*
(4) E schedis sacr. pont.
(5) Boldett., p. 113, ex Mabillon., *de SS. ign.*, p. 44.
(6) Boldett., p. 477.

CCCXCVII.

ROME.

E cœm. S. Hermetis, cum amp. sang.

Ursinus (1).

—

CCCXCVIII.

ALTAVO, DANS LE LATIUM

Altavi in Hernicis reperta est capsa plumbea, in qua hæc erant incisa.

Hic reconditu ē corpus S. Xisti
PP. Pim. et mr. (2).

—

CCCXCIX.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1658, *ad tumulum martyris.*

Ursi in pace (3).

—

CCCC.

ROME.

E cœm. Callisti cum vase sang.

Gosimu in pace (4).

—

CCCCI.

CAMPAGNE DE ROME.

In Tusculano Passionei, e xenedochio S. Joan. Calybitæ, juxta pontem insulæ Tiberinæ, in medio frontis arcæ marmoreæ.

† Hic requiescunt corpora
scorū martyrū Yppoliti,
Taurini, Herculiani, atq.
Iohanis Calibitis.
Formosus ēps
condidit (5).

—

CCCCII.

TIVOLI, PRÈS DE ROME.

Tibure, bonis litteris et magnæ antiquitatis repertus lapis una cum corpore S. Zotici, sub ara principe eccl. Carmelitarum.

† Hic requiescit Zoticus martir (6).

Autre inscription trouvée dans le même lieu, mais d'une date plus récente.

† Hic requiescit Zoticus mar.

—

CCCCIII.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Hilara coniu . . .
benemerenti . . .
fecerunt qu . . . .
minus XXXV. e . . .
in pace . . . .

(1) Marang., *Act. S. V.*, p. 121.
(2) Cod. Donii, p. 559, a Turrigio.
(3) E schedis sacrar. pont.
(4) Boldett., p. 475.
(5) Passion., *Inscr.*, p. 121, 6; Grut., p. 1053, 6; Fleetw., p. 413; aliique.
(6) Exscripsit Lupius.

CCCCIV.

CORNETO.

Corneti, in effodienda humo sub ruderibus veteris ecclesiæ dirutæ reperta arca marmorea, in qua ossa plurimorum martyrum sub hoc elogio in lamella plumbea.

† Ece depoīta
sunt hic corpo-
ra sanctorum
se VI. mar. (1).

—

CCCCV.

LIEU INCERTAIN.

En me purpureo decoravit sanguine xp̄s,
Magna qui domuit mortis virtute canam.
Morte sua D̄nus detraxit fauce draconis
Praedam quam dudum frangendo dente tenebat.
Isto vos fidei signo munite fideles
Quo xp̄s sancta D̄nus nos morte redemit.
Sanguine me proprio roboravit mundi creator,
Vincula qui mortis fregit tartarea potens (2).

—

CCCCVI.

ROME.

Sanctorum quicumque legis venerare sepulchrum.
Nomina nec numerum potuit retinere vetustas.
Ornavit Damasus tumulum, cognoscite, rector.
Pro reditu cleri x̄po praestante triumphans
Martyribus sanctis reddit sua vota sacerdos (3).

—

CCCCVII.

ROME.

E cœm. Lucinæ, cum phiala sanguinea.

Cumpari suo Bonifatia volu-
it fieri benemerenti in pace
qui vix. plus minus annus ☧ XXXX
et fecit cum cupare sua ☧ annus ☧ XXII.
dipositus ☧ III. kal. ☧ maias (4).

—

CCCCVIII.

ROME.

[illegible], in basil. Vaticana, in basi columnæ marmoreæ.

Loc. Ma. C.CLVIIII. inc. (5).

(1) BOLDETT., p. 682.
(2) GRUT., p. 1168, 6, ex cod. Pal., p. 48; FLEETW., p. 531.
(3) GRUT., p. 1171, 3, ex cod. Pal., p. 59; SARAZ., *Op. S. Dam.*, carm. XXII; MEREND., *carm.* XVI; aliique.
(4) BOLDETT., p. 389; MUR., p. 1844, 10.
(5) ARING., t. I, p. 24, et BOS., p. 33, legunt *locus martyrum* CCLVIIII. *in Christo.*

CCCCIX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vasculo sanguineo.

Flavius Lupicus filio suo
In pace que vix. an cf mi (*sic*) XI (1).

—

CCCCX.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris, litteris rubricatis.

. . . oso bene meren-
. . . ace qui vixit ano
. . . ed meo IIII. ed. di. XX.
*G*audioso beneme-
. . . *r*enti filio in pace
. . . qui vixit ann. υδι
. . . ed. meses V (2).

—

CCCCXI.

VÉRONE.

Veronæ, in S. Mariæ vulgo DELLA FRATTA, *sub mensa altaris in lamina plumbea, detecta an.* 1706.

† A. D. O. C. CIII. ic. re-
quiescit Kibertus in pace
quixit XLII. et ic passus
est mortem II. idus
agusti pro Christi nomine (3).

—

CCCCXII.

EGLISE DE SAINT-LAURENT IN CAMPO, EN OMBRIE.

Plumbea lamina inventa an. 1520, *in arca S. Demetrii, in ecclesia abbatiali S. Laurentii in Campo, in Umbria.*

H. R. Q. E.
S. C. P. S.
D. M. †. I. (4).

—

CCCCXIII.

ROME.

Diza dep. XIIII. kal. maias
in pace (5).

—

CCCCXIV.

ROME.

E cœm. Callisti.

Αὐρ. Ἀγαθι Νερυς
abe (6).

(1) BOLDETT., p. 398.
(2) E schedis sacr. pont.
(3) Edidit MUR., t. V. *AA. med. æv*, p. 55. Muratorius legit *Dei* pro *Christi*. CORSIN. post N. G., p. 47; LAMIUS, *Notit. flor.*, an. 1749, p. 53, ubi de martyribus sub Longobardis. Kibertus martyr Veronæ, an. 705, uti Marinium docuit canonicus Dyonisius.
(4) In scheda Marinii hæc interpretatio est: *hic requiescit corpus pretiosum sancti Demetrii martyris Thessalonicensis inclyti.*
(5) E schedis sacr. pont.
(6) MARANG., *Amph. Fl.*, p. 78.

CCCCXV.

MILETO, AU ROYAUME DE NAPLES

Miletti.

Καὶ τοῦ ἁγίου μάρτυρος
Ὀνησίππου (1).

—

CCCCXVI.

ROME.

Romæ in mus. Vaticano.

Τόπος Φιλήμονις (2).

—

CCCCXVII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ, cum vase sang. litteris clavo ductis.

Πολυ
Πολύχρονιν
ἐνθάδε κεῖτε

—

CCCCXVIII.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad tumulum martyris.

Γρηγορι (3).

—

CCCCXIX.

ROME.

E cœm. Pontiani.

Στερκορι (4).

—

CCCCXX.

BOLOGNE.

Bononiæ, in typographio e cœm. Cyriacæ, cum vasculo sanguinis.

Πατρικι ⁋
ἔζησεν ἔτη ξγ (5).

—

CCCCXXI.

ROME.

Rom. in mus. Vat. e cœm. S. Agnetis.

Τερεντειανοῦ
ζη (6).

(1) Spon., *Itin.*, t. III, p. 161.
(2) Oderic., *Diss.*, p. 27.
(3) E schedis sacrar. pont. Exscripsit Lupius.
(4) Boldett., p. 377.
(5) Boldett., p. 479; Placentin., p. 133; Mur., p. 1921.
(6) E schedis sacrar. pont.

CCCCXXII.

ROME.

E cœm. S. Hermetis.

Ἐν εἰρήνῃ κοιμησεις
Μοδεστου ⁋ (1).

—

CCCCXXIII.

ROME

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Ζωσιήιων
ἔζησεν ἔτη ∧
ἐτελεύτησεν
ἡμέρᾳ πέμπτῃ (2).

—

CCCCXXV

PRATO.

Prati in cœmeterio colleqii Cicognini cum ossibus S. mart., et vase sanguinis, e cœm. Cyriacæ.

Πιστις τῷ εἰδίῳ
ἀδελφῷ μνημιων
ἀνέθηθεν

—

CCCCXXV.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont. e cœm. Ca.evodii cum vase sang.

. . . ος ἐτῶν η
. . . ενθε ω-
. . . ισε μνη-
. . . ενθε ω ε (3)

—

CCCCXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti.

Κιρινις (4).

(Deux colombes et quatre pa.mes.)

—

CCCCXXVII.

ROME.

E cœmet. Callisti cum duabus ampullis.

Λουκι (5).

—

CCCCXXVIII.

ROME.

E cœm Saturnini.

Ιο Ὀκστάκιος (6).

(1) Marang., *Act. S. V.*, p. 74; Placentin., p. 25; Lup., p. 102. Mr. — Malim legere κοίμησις. — A. M.
(2) E schedis sacrar. pont. Ego Marinianam schedam sic explico vel reformo. — A. M.
(3) Indidem.
(4) Aring., t. I, p. 336; Reines., cl. xx, n. 286: Fleetw, p. 381.
(5) Boldett., p. 479.
(6) Arr., t. I, p. 335; Reines., cl. xx, n. 63. Fleetw., p. 396. Lege ἱερὸς Εὐστάκιος.

CCCCXXIX.

URBINO.

Urbini, in palatio ducali, e cœm. D. Helenæ.

Αγιος θεοσεβὴς
Εὔτροπος ἐν ἰρήνῃ
υἱὸς ἐποίησεν κ. πρ.ο I. κ.σεπ (1).

—

CCCCXXX.

VELLETRI.

Velitris in ædibus Borgianis cum ossibus S. mart. repertis in cœm. Priscillæ.

Ἐνθάδε κῖτε Ζώσιμος
διδάσκαλος ἐτῶν ιη.
εἰρήκη σοι ητω (2).

—

CCCCXXXI.

CATANE.

Catinæ apud religiosos Dominicanos cum ampulla sang.

Ἔζησεν Μαρτιριος
ἔτη εἴκοσι δύω.
εἰρήνῃ σοι ☧ (3).

—

CCCCXXXII.

ROME.

Tabula reperta in cœm. Callisti, cum ampulla sanguinea, et dono data cum reliquiis mart. Petro Ottobono card., a quo habuit Carlotta regina Galliarum.

Εὐψύχι Ὀνήσιμε
οὐδις ἀθάνατος
(ὑ) πὲρ γες (4).

CHAPITRE VIII.

Epitaphes de femmes martyres.

I.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum martyris.

Agape in pace (5).

—

II

ROME.

Romæ, in cœm. Callisti ad loculum martyris.

X Acusta xx (6).

—

III.

URBANIA, PRÈS D'URBINO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE. — CHAPELLE DE LA FAMILLE MATAROTTA. — PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE THRASON, AVEC UNE AMPOULE PLEINE DE SANG.

Urbaniæ in sacello gentis Matarotiæ, tabula effossa in cœmeterio Thrasonis cum ampulla sanguinis.

D. M. S.

Dominae merenti et bene viventi Acaulae
Caramantiae coniugi suae quae vixit annis

(1) FABRETT., p. 588, quem vide; CORSIN., p. 33; EUSEB., *Rom. ep.*, p. 14; MAMACH. t. III, p. 233.
(2) MARANG., *Act. S. V.*, p. 73; MUR., p. 1964, 9, habent ηνω; CORSIN., p. 26; BOLD., p. 571.
(3) MUR., p. 1910, 3.
(4) Ita mendose, ut cæteræ, MUR., p. 1918. 10.
(5) E schedis sacrar. pont.
(6) Indidem.

N. XXV. Val. Iunianus coniucae dulcissimae
posuit (1).

—

IV.

OME.

Romæ in cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Aelia Aurelia quae
bixit an. XIII. m. XI.
d. XXVI. in pace (2).

—

V.

ROME.

E cœm. Priscillæ, ad tumulum martyris.

Venerius coniugi Aelie
Tigridi que vixit me-
cum an. XXVIII. bnm. fecit (3).

—

VI.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla cruenta, an. 1665.

B. D. M.
Aelianae dulcis anima
que vixit ann. tribus m. III.
dies XVIIII. horas duas (4).

—

VII

ROME.

Romæ apud ab. Trojettum ex cœmeterio S. Saturnini ad loculum martyris.

Amaionae matri dulcissi-
mae Victoria filia fecit.
Eius mater vixit an. (*sic*).

—

VIII.

ROME.

E cœmeterio Callisti ad tumulum martyris.

Mire pudice casteq.
compari Aeliianeti
que. vix. an. x. m. VIII. d. I. ☧ (5).

—

IX.

VELLETRI.

Velitris, in mus. Borgiano, e cœmeterio Thrasonis, ad tumulum martyris.

Aemiliae Victoreae coniugi
castissimae et incomparabili feminae
quae vixit annis LXIC (*sic*) m. III. et in coniugio
perseveravit annis XXXVII. m. VIII.
Tremelius Fortunatus maritus (6).

(1) MARANG., *A. S. V.*, p. 83; MUR., p. 1819, 4. Sic MARINIUS habuit ab amico LANCELLOTTO. At in edd. variat.
(2) E schedis sacrar. pont.
(3) MARANG., *Res ethn.*, p. 453.
(4) E schedis sacrar. pont., FABRETT., p. 576, n. 157, e schedi. chisianis.
(5) BOLD., p. 385.
(6) MARANG., *A. S. V.*, p. 81. *Victoriæ*; MUR., p. 1821, *Victorinæ*.

X.

ROME.

E cœm Cyriacæ, ad loculum martyris, ingens tabula reperta an. 1791, nunc Clarii in cathedrali.

Agapeni benemerenti, quae vixit annos plus minus xxxvi. ☧ Q. ☧ fecit cum marito ann. iiii. Deposita in pace xvii. kal. sept ☧ Fl. ☧ Stilicone VC. conss. (1).

—

XI.

ROME.

Inclita vota suis adquir . . . praemia laudis
Dum perfecta micant mente fide meritis.
Virginis hoc Agne clauduntur membra sepulchro,
Quae incorrupta tamen vita sepulta tenet.
Hoc opus argento construxit Honorius amplo
Martyris et sanctae virginis ob meritum (2).

—

XII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumulum martyris.

Albinae quae vixit annos xiv. menses iii.
Decessit in pace benemerens (3).

☧

—

XIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis cum vase sanguinolento, est Anagniæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Anna que vixit ann. xviii. m. iii
dies xviii. B. M. ☧ in pace (4).

—

XIV.

CATANE.

Catini in Sabinis, e cœm. Cyriacæ, cum ipso corpore S. mart. Amantiæ.

Amantiae coniugi dulcissimae bene
merenti dum vixit ann. xxxv.
m. vi. d. viii. dep. vi. id. dec.
in ☧ pace (5).

—

XV.

ZARA, EN DALMATIE.

Juderæ in S. Petri, in arca lapidea, in qua corpus S. Anastasiæ virg. et mart.

In nomine sanctae Trinitatis hic
requiescit corpus beatae sanctae
Anastasiae. De donis Dei et sanctae
Anastasiae Donatus peccator epi-
scopus fecit. Deo gratias (6).

(1) Morcell., *Opusc., inscript., miscell., antiq. inscr.*
(2) Ex cod. Closterneoburg., sæc. xi.
(3) E schedis Marianis.
(4) Marang., *A. S. V.*, p. 89; Mur., p. 1827, 5.
(5) Bold., p. 342; Mur., p. 1825, 5.
(5) Ughell., t. V, p. 1421.

XVI.

ROME.

E cœm. Callisti cum ampulla sanguine respersa.

Antonia an
ima dulcis
in pace ti-
bi Deus
refrigerit (1).

—

XVII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Aquilia vixit annis
decc et octo it ☧ fecit
cum maritu benu
et menses duo et diis (2).

—

XVIII.

ROME.

In cœm. Priscillæ ad tumulum martyris.

Arctusa (3).

—

XIX.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1658, cum ampulla sanguinis.

Artemia (4).

—

XX.

ANAGNI.

Anagniæ, in ecclesia virginum vulgo de Charitate, cum corpore mart. Aufeniæ reperto in cœmeterio Thrasonis. Litteræ et imago orantis feminæ auro infectæ sunt.

Anima dulcis Aufenia virgo
benedicta que vixit an. xxx.
dormit in pace (5).

—

XXI.

ROME.

In pavimento ecclesiæ S. Mariæ Transtib., e cœm. Callisti, ad tumulum martyris.

Aurelia Aproniana que vixit annis
xxi. menses v. dies xviii.
Fecerunt sorores benemerenti in pace (6).

—

XXII.

ROME.

In cœm. Callisti ad loculum martyris.

Aurelia Concordia (7).

(1) Bold., p. 418. Blanchinius, *H. Q.*, t. I, part. II, p. 199 et 200, multa disserit de vase sanguineo, quæ legere operæ pretium erit.
(2) E schedis sacrar. pont.
(3) Indidem.
(4) Indidem. *Vide* Bolland., t. II Jul., p. 531.
(5) Ex epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV, P. M. Marang., *A. S. V.*, p. 83; Mur., p. 1833, 11.
(6) Bold., p. 409, qui habet *Aulelia*. — De *l* pro *r* disputavi ad Cicer., *de Rep.* lib. I, 5. — A. M.
(7) E schedis sacrar. pont.

XXIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad loculum martyris.

Aurelia Suryna (1).

—

XXIV.

ROME.

Romæ, in cœm. SS. Thrasonis et Saturnini, an. 1731, epitaphium inventum cum cruento vasculo.

Auguste in
bono refrige- †
geres dulcis (2).

—

XXV.

VELLETRI.

Velitris in museo Borgiano, e cœmeterio Thrasonis cum vase sanguineo, pessimis litteris.

Aurelieti
Lumeneti
Flavius Terentius
coniugi suae (3).

—

XXVI.

ROME.

E cœmeteriis Urbis cum vase sanguineo.

Aurelia Austina cuquen (*sic*) vixit ann.
XXVIII. te in pace (4).

—

XXVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum ampulla sanguine madida.

Aurelia
Felicissima
que vix. annis.
XXX. d. XIIII. kal.
oct. (5).

—

XXVIII.

ROME.

In sacello S. Aloysii Gonzagæ collegii Romani cum corpore S. mart. Candidi reperto in cœm. S. Hermetis, cujus tumulus duobus calicibus sanguinolentis distinguebatur. Litteræ minio infectæ.

Candidus
coiugi sui
Belline (6).

(1) Bold., p. 488.
(2) Exscripsit Lupius et edidit, p. 11; Mur., p. 1834, 1; Marang., *A. S. V.*, p. 80; Gor., *Symb. fior.*, III, 126.
(3) Marang., *A. S. V.*, p. 100; Mur., p. 1835, 4.
(4) E schedis sacrar. pont.
(5) Marang., *A. S. V.*, p. 99; Mur., p. 1834, 6.
(6) Marang., *A. S. V.*, p. 121; Lup., p. 53, qui exscripsit; Mur., p. 1849, 7, et 1318, 11; Lup., *Op. posth.*, t. I, p. 76, 173, 257.

XXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum mart. Aureliæ, cujus lipsana cum ipso lapide asportata Florentiam, jacent in eccl. S Luciæ Magnolorum.

. . Aureliæ Agape . . (1).

—

XXX.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguine aspersa.

Aur. Dionysius Aureliae
Surine coniugi benemerenti
in pace (2).

—

XXXI.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum vasculo sanguinis, an. 1665.

Aurelius Hermaiscus Aureliae
Severe coniugi benemerenti
cum qua vixit annum et
menses x. titulum posuit (3).

—

XXXII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Benedicte in que (*sic*) vext (*sic*)
an. XIII (4).

—

XXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vase sanguineo.

Benedicte
in pace (5).

—

XXXIV.

ROME.

Apud cardinalem Zeladam, e cœmeterio Urbis, cum ampulla sanguine aspersa, litteris minio tinctis.

Aurelia Irene
annis vixit XX.
merenti coniugi.
O.

—

XXXV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Aurelia Victoria (6).

—

XXXVI.

ROME.

In S. Bibianæ, in ara majori, lamella plumbea reperta in conditorio ipsius sanctæ.

† Bibian. virg. (7).

(1) Gor., t. I, p. 461, n. 29.
(2) Bold., p. 55; Mur., p. 1837, 5.
(3) E schedis sacrar. pont. Fabrett., p. 550, n. 20, e schedis Chisianis.
(4) E schedis sacrar. pont.
(5) Indidem.
(6) Indidem.
(7) Bold., p. 701.

XXXVII.

ROME.

Ad tumulum martyris in cœm. Urbis.

Benerosa
benemerenti par-
entib. desiderantis.
Anucla Taetrium (1).

—

XXXVIII.

ROME.

Apud Boldettum, e cœm. Gordiani, cum vasculo cruento, litteris in serræ modum asperis.

Bibia Bitalis (2).

—

XXXIX.

ROME.

In hortulo canonicorum S. Mariæ Transtib., reperta an. 1729, in cœm. Gordiani, cum vase cruento.

Argentillus Benerose cq.
in pace ☧ (3).

—

XL.

FLORENCE.

In sacello senatoris Ginorii, cum lipsanis S. Venerosæ, e cœmeterio Priscillæ.

Benerosa in pace
quae vixit. an. XXXV.
d. II (4).

—

XLI.

ANAGNI.

Anagniæ, e cœm. Thrasonis, ad loculum martyris, litteris miniatis, in SS. Cosmæ et Damiani.

Puellam Bibi-
N. E. T. M. A. N.
N. XII. defun-
cta (5).

—

XLII.

ROME.

Post sacrarium S. Mariæ Transtib., in sacelli pavimento. Fuit ad tumulum martyris Victorinæ in cœmeterio Cyriacæ.

Bictorina in
pace et in ☧ (6).

(1) E schedis Barberiniis.
(2) Ita legendum videtur apud Lupium, p. 62, qui cusam exhibet. BOLDETTUS legebat *Viria Vitalis*.
(3) LUPIUS, p. 134. Porro *cq.* lege *cesquenti*. — A. M.
(4) GOR., t. III, p. 356. Dictio *in pace* latet in monogrammate.
(5) MARANG., *A. S. V.*, p. 92; LUP., p. 71, sed hic habet XXII; MUR., p. 1843, 2. — Lupius intelligit *Bibianetem*. — A. M.
(6) BOLD., p. 318.

XLIII.

GONZANO.

Gentiani, in majore ecclesia, cum corpore martyris Vincentiæ reperto in cœmeterio Helenæ, an. 1689, et ducissæ Cæsariniæ donato a card. Caspare Carpineo.

Bincentia
in pace (1).

—

XLIV.

BOLOGNE.

Bononiæ, sub ara maxima ecclesiæ PP. Cartusianorum, cum sacris lipsanis martyrum.

Cantabria
Serena
Constantia
bona femina
que vixit ann. XXXVIIII.
m. III. dies VII (2).

—

XLV.

ROME

Romæ, apud præf. sacrar. pont., reperta cum vase sanguineo, in cœmeterio Calepodii, ingens tabula.

Calemera deposita III. idos (*sic*) decembres.

—

XLVI.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Surrentius T
Bincentce (*sic*) coniuci
que b. an. XX. d. XX.
X. k. ian. (3).

—

XLVII.

ROME.

E cœm. Callisti, cum ampulla sanguine tincta.

Bonifatia
quae vixit
anis III. m. VI. in
pace (4).

—

XLVIII.

PISTOIA.

Pistorii, in cathedrali, corpus S. Bonifacii mart. repertum in cœmeterio Priscillæ, donoque, missum cum lapide municipibus suis a card. Jul. Rospilioso, an. 1661.

D. P. Bonifa-
tias (5).

—

XLIX.

ROME.

E cœm. S. Hermetis, ad tumulum martyris.

Calumera ☧ in pace (6).

(1) Tradita Marinio ab amico.
(2) E schedis Marinii.
(3) E schedis sacrar. pont.
(4) BOLD., p. 365.
(5) ZACHAR., *Excurs. litt.*, t. I, p. 4, et in Paralipom. ad T. FL. Clem. tumulum in t. 55. CALOGERA, p. 411, legit *depositus Bonifatius*.
(6) MARANG., *A. S. V.*, p. 122; LUP., p. 53. PELLICIA., t. III, p. 221.

L.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris,

Bonosae benemeren-
ti in pace (1).

—

LI.

ROME

Romæ, apud præf. sacr. pont., in tegula reperta ad loculum martyris, pessimis litteris quæ incertam lectionem reddunt.

Brumassa ☧
D. M.

—

LII.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris. Exstat modo Anagniæ in Parthenone SS. Cosmæ et Damiani.

Candida
in pace bixit
anuos (*sic*) v. (*Ici une colombe et un arbre.*)
et meses XI. ☧ (2).

—

LIII.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum vase sanguinis. Est Anagniæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Spiritum Ca-
prioles in
pace (3).

(*Ici l'image d'un chevreau.*)

—

LIV.

TOULOUSE EN FRANCE.

Tolosæ, apua PP. Augustinianos, cum corpore S. mart. Juliæ Roma misso, e cœmeterio Callisti.

D. M.
Iulia Evodia filia fecit
Castae matri et bene merenti
quae vixit annis LXX. (4).

—

LV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sanguineo. Est Anagniæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Deposione Castes
IIII. idus febrarias (*sic*)
anorum XXXVI. et meses
S. VI (5).

(1) E schedis sac. pont.
(2) Bold., p. 366. Est in *Epist. episcopi Anagnini ad Ben. XIV, P. M.*
(3) Marang., *A. S. V.*, p. 102; Mur., p. 1849, 5.
(4) Bold., p. 115, qui de ipsa disserit.
(5) Ex *Epist. epi. Anagnini ad Ben. XIV, P. M.*, p. 18, n. 76. Marang., *A. S. V.*, p. 81; Mur., p. 1850, 1.

LVI.

VILLENGEN, DANS LE GRAND DUCHÉ DE BADE.

In eccl. monasterii S. Georgii Villingæ cum ampulla vitrea, et corpore Roma allato.

Coiugi dul-
cissimae
Celestine
que bixit an.
XXX. in pac ae. (*sic*) (1).

—

LVII.

ÉGLISE DU COUVENT DE BANTINO, AU DIOCESE D'ACERENZA, DANS LA POUILLE.

In ecclesia monasterii Bantini diœceseos Acherunt. corpus S. mart. Castoriæ, cum epigrammate detecto in cœmeterio Callisti, an. 1749.

D. P. Castores XII. kal. aprilis
quae vixit ann. XXXC (2).

—

LVIII.

ROME.

E cœm. S. Basillæ, in calce, ad loculum martyris.

Constan
tia

Constantia virgo in pace neofita (3).

—

LIX.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello marchionis Rinuccinii, e cœmeterio Cyriacæ, cum corpore martyris reperto sub Alexandro VII.

Celasia ☧ (4).

—

LX.

ROME.

E cœm Priscillæ, cum ampulla sanguinea.

☧
Cerviola in pace (5).

—

LXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, aetecta ad loculum mart., an. 1682.

Claudiae Secundinae filia
in pace (6).

—

LXII.

ROME.

Romæ, in cœm. Callisti, cum vase sanguinis.

Tatacentiae animae innocenti
que vixit annis quinque menses X.
dormit ☧ in pace VI. kal. ien. (7).

(1) Gerbert., *Iter Germ.*, p. 219.
(2) Marinius vidit in schedis sacr. pont. in quibus dicebatur inventus lapis in cœm. S. Agnes.
(3) Lup. p. 116; Marang., *A. S. V.*, p. 123; Mur., p. 1853.
(4) Gor., t. III, p. 355, n. 26.
(5) Bold., p. 405.
(6) E schedis sac. pont., Bold., p. 375.
(7) Fabrett., p. 553, n. 39. Lege *Tata Cantiæ.*

LXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum ampulla sanguinolenta.

Ↄ Claudiae Ↄ
Ↄ Zoe Ↄ
filiae Ↄ karissimae.
Vixit Ↄannis XVI. Ↄ
Ↄ virgo Ↄ (1).

—

LXIV.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum mart.

Casta DP. VIIII. id. nov. (2).

—

LXV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

Crescentia (3).

—

LXVI.

ROME.

Romæ, e cœm. S. Alexandri, ad loculum martyris.

Corneliae Rufinae
Cornelia Ingenua
matri dul. B. M. F. (4).

—

LXVII.

FLORENCE, FAMILLE RINUCCINI.

Florentiæ, apud Rinuccinios, reperta in cœmeterio SS Abdon et Sennen cum vasculo cruento.

Crispina in pace (5).

—

LXVIII.

PISTOIA.

Pistorii, in ecclesia PP. Societatis Jesu, cum corpore S. Constantiæ, reperto in cœmeterio Ostriano, cum ampulla sanguinis.

Nimium cito decidisti
Constantia mirum
pulchritudinis atque
idonitati (*sic*) quae vixit annis
XVIIII. men. VI. die XVI.
Constantia in pace (6).

—

LXIX.

ROME.

Romæ, e cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Cosstantia (*sic*) Marcellae
Gregorius fecit (7).

(1) E schedis sac. pont., MARANG., *A. S. V.*, p. 129; MUR., p. 1852, 5.
(2) E schedis sac. pont.
(3) Indidem.
(4) Indidem.
(5) Indidem.
(6) ARING., t. I, p. 333; FABRETT., p. 254, n. 58; FLEETW., p. 377; REINES., cl. XX, p. 278; ZACHAR., *Exc. litt.*, t. I, p. 3. — Puto legendum *bonitatis*, ut est in alio simile lapide. Christiano, quem vidi in trio Juliano. — A. M.
(7) E schedis sacrar. pont.

LXX.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscillæ, cum ampulla sanguinis, die 14 feb. 1665.

Crescentia in pace

—

LXXI.

ROME.

Romæ, in bibliotheca Vaticana, reperta ad tumulum martyris, in cœmeterio Cyriacæ.

Constantihe (*sic*) coiugi bene merenti
quae vixit ann. XXX. men. XI. dis. XIII.
Iustinus in pace.

—

LXXII.

ROME.

In cœm. S. Agnetis, cum vasculo sanguinis: tabulæ infixi erant duo nummi maximi moduli Juliæ Augustæ, initio secundæ lineæ, minimi in medio tertiæ, post syllabam Fa *vocis* Faentino.

Crhysogeniae (*sic*) benemerenti coniugi
que vixit annos XXV. Faentinus que vixit
cum Fa entino annos VIII. coiugi be-
nemerenti fecit (2).

—

LXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, die 27 Apr., an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Crispina
Iul. Crispinae fil. innocentissi-
me Q. V. M. VIIII. D. XXVII.
Iulius pater contra votum posuit (3).

—

LXXIV.

LA TOLFA, DANS LES ETATS PONTIFICAUX.

Toffiæ, in Sabinis, in S. Laurentii, lapis cum lipsanis S. martyris depositis sub ara maxima, erutus e cœmeterio Priscillæ, et testamento legatus ab Suecorum regina Christiana, cui dono dederat Alex. VII, pont. max., V. R., Francischetto Toffiensi, ord. Carmelit. ipsius reginæ a confessionibus.

Xstina. PE. XII (4). ℣

Derrière.

Sentiae Acteni coniugi
cariccimae (*sic*) et bene mereni-
ti et filius matri pientissim-
ae et sibi suisque libertis liber-
tabusque posterisque eorum.

(1) Indidem.
(2) BONAROT., *Numism.*, p. 421.
(3) E schedis sac. pont.
(4) Misit ad Marinium Amadutius an. 1786, cujus epistolam legi inter schedas Marinianas Loci ejus presbyter litteras *PE. XII.* ℣ explicaba· *passa est duodenis pro Christo*, quod neque Amadutio neque Marinio satis probatur. — A. M.

LXXV.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Cristina dulcis (1).

—

LXXVI.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, cum ampulla cruore plena.

Decentia in pace (2).

—

LXXVII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum vasculo cruore pleno.

Ilarinus Cyrilliae coiug.
sue venemerenti
que vixit mecu
annis XII. posuit (3).

—

LXXVIII.

ROME.

Romæ, in museo card. de Zelada, e cœmeterio Callisti, lapis repertus cum ampulla sanguinolenta.

Aur. Leontius
Damaleti
uxsori sue
posuit (4).

—

LXXIX.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Crysidis ℈ (5).

—

LXXX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vasculo cruento.

Domitia in pace (6).

—

LXXXI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum ampulla cruore tincta.

Cuzabia que vixit annos XXVI.
benemerenti in pace (7).

—

LXXXII.

ROME.

Romæ, in porticu S. Mariæ Transtib., e cœmeterio Cyriacæ, cum calice sanguinolento.

Diogeniae filiae
bonae quae vixit
annos sex m. x.
Diogenes pater infelix (8).

LXXXIII.

VELLETRI.

Velitris, in museo Borgiano, e cœm. Urbis, litteris rubricatis.

Damas Domi-
tiae coiusi (*sic*)
benemerenti
dulcissimae ti-
tulum posuit.

—

LXXXIV.

MILAN.

Medioloni, inscriptum vasculo rotundo reperto cum SS. mart. lipsanis, a divo Carolo Borromæo sub ara principe basilicæ Apostolorum.

Daedalia vivas in Christo (1).

—

LXXXV.

ROME.

Romæ, in colle Quirinali, ad limen ostii VI palatii familiæ pontificalis, quod respicit ecclesiam S. Andreæ, in prima contignatione, lapis repertus an. 1656, in cœmeterio nescio quo, ad loculum martyris.

D
F. Decimianeti alumne que bixit ann.
XXII. et m. III. dies XX. benemerenti (2).

—

LXXXVI.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad loculum martyris.

Decembrine matri carissime
in pace (3).

—

LXXXVII.

ETATS ROMAINS.

In Tusculano Passionei, e cœm. SS. Petri et Marcellini cum ampulla sang.

Benemerenti in PC. Donate
Q. vix. an. PL. M. L (4).

—

LXXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, ad loculum mart.

XX. maii Δαψα σοφιστα DP. (5).

—

LXXXIX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, ad tumulum mart.

Elianeti I. P. qui vixit annis XXIIII (6).

(1) E schedis sac. pont.
(2) Bold., p. 488.
(3) Marang., *Res ethn.*, p. 454.
(4) Mur., p. 1838, 3; Marang., *A. S. V.*, p. 118.
(5) E schedis sac. pont.
(6) Bold. p. 475; Bottar., *R. S.*, t. III, p. 117.
(7) Bold., p. 481.
(8) Bonarot., *Vitr.*, p. XIX; Bold., p. 581. Alii habent *Diogenia*. Porro, inquit Marinius, quis credat Christianum virum se appellasse infelicem patrem filiæ martyris?

(1) Carolus a basilic. P., in *Vita S. Caroli*, lib. V, p. 197, et *Fragm. hist. Mediol.*, p. 3.
(2) E schedis sacr. pont. Gud. p. 367, n. 4.
(3) Bold., p. 389.
(4) Passioneius, p. 180, 8.
(5) Sic ambiguam scripturam legebat Suaresius.
(6) Bold., p. 487.

XC.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum martyris.

M. Aprilis
sorori merenti
Diancsi Q. V. an. XXXV.
m. VIII. d. IIII. id. aug. (1).

—

XCI.

ROME.

Romæ, in cœm. Prætextati, ad loculum martyris.

Eucarpia dormis in pace (2).

—

XCII.

ROME.

E. cœm. Callisti vel Cyriacæ, cum ampulla sanguinea.

Evemera in pace (3).

SUMMARIUM.

—

XCIII.

ROME.

Romæ, in cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Idus nob. dep. Eufrosinetis quae vix. ann. XVII.
et m. VIII. d. XVII (4).

—

XCIV.

MARMOLEIOS, DANS L'ESPAGNE BÉTIQUE.

In Hispania, apud municipium Uciense, hodie Marmoleios, *tabula reperta an. 1544, postea delata in usum aræ in eccles. S. Pauli cœnobii PP. Dominicanorum.*

E . . . aliis vi vox quoque nostra
Victrix et turbas carnis post ire sopitas
Genu . . . peragens truculentum
Excl . . . . . risque fecunda
Nobis hic c . . . ebis surripire tentat.
In celo dehinc merita per secula vigens
Adiuncta pollet curie sanctorum in arce
Mercede pulso rutili sub sole coruscat
Ambiens sacri gloriam de mercede cruoris
Rex tribuit cui coronam per secla futura.
Tu itaque nutibus martyr nos manda divinis.
Idem sub era novies centum iugulatur
. . . sexagies et uno septem de kalendis.
. . . is orta aprilis (5).

(1) Marang., *A. S. V.* p. 89; Mur., p. 1830. 8
(2) Oderic., p. 176. In regesto sacr. pont. dicitur inventa inscriptio in cœmeterio Priscillæ, an. 1755.
(3) Bold., p. 360 et 484.
(4) E schedis sacrar. pont.
(5) Floresius, *H. S.*, t. X, p. 462, ubi agit de martyribus Hisp. in persecutione saracenica. Hic sermo de S. Eugenia, cujus nomen innuitur initio versuum. Hujus vitam scripsit P. Roa. Moralius lapidem exhibuit in fine *Oper. S. Eulogii*, p. 110, et lib. XV, 54, *Chronic.* Rursus idem Roa in *SS. Cordubens.*, p. 68. *Vide* et Moralium *Los cincos libros*, p. 205. Ære excusam dedit Nazzarius, in *Prolog. palæogr. Hisp.*, tab. XXXIII, n. 1.

XCV.

BARCELONE.

Barcinone, in cathedrali, lapis repertus in urna, cui Frodoinus episcopus, a. 877, commendavit corpus B. Eulaliæ, quod inde translatum, an. 1339, reconditum fuit in sumptuosiore sarcophago.

Hic requiescit beata Eulalia martiris XPI qui passa est in civitate Barchinona sub Daciano
preside II. idꝰ. fbaꝰ. et fuit inventa
a Frodoino epo cum suo clero in
. . domus scae Mariae [v] kl. nobr. Deo gras (1).

—

XCVI.

VELLETRI.

Velitris, in S. Mariæ ad Nives, cum corpore et vase sanguinis, e cœmeterio Cyriacæ.

*Inn*ocentissime filiae Euticiae quae
*vix*it annis plus minus XIIII. m. X. d. VIII. ☧
*paren*tes fecerunt in pace
. . . t D. X. kal. aug.

—

XCVII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Dep. Eusebies VII. kal. dec.
an. VII. me. tre di. XXIII (2).

—

XCVIII

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Euticia D. Pst.
VI. ids. sep. (3).

—

XCIX.

ROME.

E cœm. Prætextati vel Callisti, cum ampulla sanguinea.

Eutychianeti innocenti
ꝺ quae vixit annis XI. ꝺ
diebus XLVIIII (4).

—

C.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum amp. sanguinea.

Parentes filie sue
Exuperantie in pace (5).

(1) Ære cusam exhibet Floresius, *H. S.*, t. XXIX, p. 314. Confer. *lib. cit.*, p. 185, sqq. In codice quodam pervetere Chisiano legitur : *H. id. dec. in Spania Eulaliæ virg. quando sepulta est*
(2) Exscripsit P. Seccarellus.
(3) E schedis sac. pont.
(4) Bold., p. 477; Marang., *A. S. V.*, p. 109; Mur., p. 1868, 9.
(5) E schedis sac. pont.

CI.

ROME.

In cœm. Urbis, repertus lapis, an. 1656, cum vase sanguinis.

Eusebia V. ☧ (1).

—

CII.

ROME.

Romæ, e cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum martyris.

Faustina in pace (2).

—

CIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vasculo sanguinis.

Fabilie benemeren. (3).

—

CIV.

VELLETRI.

Velitris, in cathedrali ecclesia S. Clementis, cum corpore S. Exsuperiæ mart., e cœmeterio Cyriacæ.

Exsuperia coniux castissima
☧ mihi que vixit annos
XXXIIII. deposita XI. kal. aug.
Datiano et Cereale conss.
in pace.

—

CV.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Faustinae virgini fortissimae
que bixit ann. XXI (4).

☧

—

CVI.

ROME.

Romæ, in pavimento sacelli, quod est post secretarium basilicæ S. Mariæ Transtiberinæ, lapis repertus in cœmeterio Callisti, cum vase cruento, et S. martyris lipsanis in ipsam basilicam translatis.

Eutropia
(*Ici une femme*
priant les mains
etendues.)

Dep Eutropies XVII. kal Oct (5).

—

CVII.

ROME.

E cœmeterio Lucinæ, ad loculum martyris.

Exuperantia in pace (6).

(1) E schedis sac. pont.
(2) Indidem.
(3) MARANG., *A. S. V.*, p. 98.
(4) BOLD., p. 339; MUR., p. 1869, 8; BLANCHIN., t. I, sæc. I, n. 38, et p. 208, t. II, multa de columba et de ancora.
(5) BOLD., p. 329 et 275.
(6) E schedis sacr. pont.

CVIII.

ROME.

E cœmet. Urbis, ad tumulum martyris.

Felici-
sima P K (1).
(*Une colombe.*)

—

CIX.

ROME.

E cœm. SS. Petri et Marcellini, ad loculum mart.

Faustiniane in pace, qui vixit ann. . . .
[h]ic dies X. ds. in kalendas apri. in pa. (2).

—

CX.

ROME

Romæ, in S. Mariæ Transtib., e cœmeterio Callist. cum lipsanis S. mart. Felicissimæ

Felicissima in P. D. IX. kal. martias (3).

—

CXI.

ROME.

E cœm. Callisti, cum ampulla cruenta.

Depossio (*sic*) Felicissime VIIII. kal. mar.
Albanus coiugi dulcissime (4).

☧

—

CXII

ROME.

E cœm. Priscillæ, ad tumulum S. martyris Faustinæ, cujus ossa translata fuere in ecclesiam S. Juliani castri S. Juliani, in Burgundia.

Felicissima et Felix par-
entes Faustinae filiae
dulcissimae (5).

—

CXIII.

PALERME.

Panormi, in ecclesia xenodochii sacerdotum, cum corpore S. martyris, reperto in cœmeteriis Urbis.

Felicissime filiae
benemerent. ī. pē
Q. vixit bir. ann. XX. die
XXXXVI (6).

☧

—

CXIV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Faustina
in ☧ (7).

(1) REINES., cl. XX, n. 303; ARING., t. I, p. 336.
(2) E schedis sac. pont.
(3) BOLD., p. 716.
(4) BOLD., p. 341.
(5) BOLD., p. 587.
(6) *Inscr. Sicil.*, cl. XVII, n. 208. *Inscr., Panorm.*, n. 106.
(7) MARANG., *A. S. V.*, p. 94.

CXV.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscillæ, an. 1801, *ad loculum martyris calci inscriptum.*

Felicia (1).

—

CXVI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Fecit mari-
tus coiugi
☧ in pace
Felicitati que
fecit mecum an. VII (2).

—

CXVII.

ROME.

E cœm. Caiepodii, reperta an. 1758, *ad loculum martyris, cujus ossa cum ipso lapide servabat in domestico sacrario cardinalis Antonellus.*

Non fuimus et fuimus
non simus non desidera-
mus usque hic deducia ur.
Felumineti (3) in pace (4).

—

CXVIII.

ROME.

Romæ, in museo cardinalis de Zelada, lapis repertus ad loculum martyris in cœmet. Urbis.

Felicla cum filio in pace
quixit anno. XXV. me. X. d. V.
III. qui vixit anno. III. m. II (5).

—

CXIX.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Firarteniae coniugi quae
vixit cum Felice ann.
XVII. benemerenti in
pace (6).

—

CXX.

ROME.

Romæ, apud card. de Zelada, e cœm. Urbis, cum amp. sang., nunc in museo Vaticano.

(*Ici une*
Fellpeni (*sic*) innoce *femme* nti . Q. V. annis
v. meses IIII. vene quesq *en* uenti parentes fe-
prière.) cerum (*sic*) (7)

(1) E schedis sac. pont.
(2) Marang., *A. S. V.*, p. 100.
(3) Pour *Philumenæ.*
(4) In scheda Marinius varias collegit inscriptiones feminarum, quibus nomen *Philumena.*
(5) Reliq. SS. Felicitatis in codice apud Fontanin., *de S. Columba*, p. 46.
(6) E schedis sac. pont.
(7) Contuli cum lapide. — A. M.

CXXI.

SYRACUSE.

Syracusis, cum ossibus S. Firmianæ martyris, repertis in cœmeterio Priscillæ.

Firmiane filie que bisit ann. XV.
mensis VI. ies (*sic*) XV. benemerenti
in pace ☧ (1)

—

CXXII.

CORNETO.

Corneti, inscriptum tabulæ marmoreæ repertæ in arca effossa, an. 1711, *inter rudera veteris ædificii cum lipsanis S. Firmæ.*

S. Firma (2).

—

CXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Filocge (*sic*) benemerentii (*sic*) in pace (3).

—

CXXIV.

POLICASTRO, DANS LE ROYAUME DE NAPLES.

In castro Poli, in S. Stephani, cum lipsanis martyris effossis, an. 1657, *in cœm. Prætextati, in agro Verano.*

D M
Flavia Victoria
bonae memoriae quae
vixit annis N. XLVII. M. N. II.
dies XII. in pace (4).

—

CXXV.

CONEGLIANO, AU DIOCÈSE DE CENEDA, ROYAUME LOMBARDO VÉNITIEN.

Coneliani, in diœcesi Cenedensi, in eccl. collegiata, cum corpore S. mart. Victorinæ, e cœm. Callisti, an. 1661.

Fla. Victorina
que vixit ann. XXII.
et meses VIII. et dies XV.
Servandus Ninite in pace
patir benemerenti fecit
felie ☧ en pace
s. inn. v. Ninita (5).

(1) *Inscr. Sicil.*, cl. XVII, n. 29, ex *Kalendar. Syracus.*, edito an. 1764, p. 61; Marang., *A. S. V.*, p. 453.
(2) Boldett., p. 682.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) Exscripserunt Suaresius et Jos. Regius. Est item in schedis sacr. pont.
(5) In Marinianis schedis exstat hujus inscriptionis exemplar a canonico Jacobo Dionysio ad Marinium Verona missum. Ipse vero Dionysius in epistola explicat inscriptionem, cujus veram imaginem nonnisi ex archetypo aut ectypo cognoscere licet. Postrema verba Dionysius legit *salve, innocens virgo Ninita.* — A. M.

CXXVI.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., e cœm. S. Sebastiani, cum vase sanguineo, an. 1786

A ☧ Ω

Dep. in P. XV. kal. sep.

☧ Fortissima cons. ☧

Timasio et Promoto

P C

—

CXXVII

ROME.

E cœm. Commodillæ, cum ampulla sang.

X. kal. nob. deposita Formicula

in pace que vixit ann. II. m. XI. dies XXI (1).

—

CXXVIII.

ROME.

In cœm. Priscillæ, in calce, ad loculum martyris.

☧

Fortuna hic est posita (2).

—

CXXIX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, ad loculum mart.

Fortunula (3).

—

CXXX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum ampulla sang.

Fortunula diposita (4).

—

CXXXI.

ROME.

E cœm. Callisti, vel Calepodii, in calce, cum ampulla sanguinea.

Dep. Fructuoses v. nonas octobres (5).

—

CXXXII.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum martyris.

Fructosa bene vixsiti (*sic*)

vene consumasti (6).

(1) BOLD., p. 545.
(2) Idem p. 347.
(3) BOLD., p. 498.
(4) Idem p. 428.
(5) BOLD., p. 477, et 435. In schedis sacr. pont., anno 1658, titulus cum amp. sang. calci inscriptus *Fructuose* ☧.
(6) FABRETT., p. 222, n. 590. Davinii lapidem ait se vidisse Marinius, in quo *hic ubi amavit, ibi bene consummavit.* Alius lapis inter arvales habet *bene consumasti.*

CXXXIII.

MASACCIO.

Masaccii, in S. Laurentii, cum lipsanis S. Fortuniæ, repertis an. 1164, *in cœm. Callisti.*

Fortunia (1).

—

CXXXIV.

ROME.

E cœmet. Callisti, cum vasculo cruento.

III. † kal. † mar. † Fortunula. † que. † bixit. † ann. † L. † et. † mes. † III. (2).

—

CXXXV.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont. Fuit ad tumulum mart. in cœm. Cyriacæ.

Gaudentia hic pos-(*sic*)

ta est quae vig-

sid annos XXIII.

—

CXXXVI.

ETATS ROMAINS.

In Tusculano Passionei, reperta an. 1639, *in cœm. Urbis, ad tumulum mart.*

Geminae coiugi Severus

que vixit ann. XX. m. II.

quae fecit cum marito annu. (3).

—

CXXXVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris, cujus cineres dati cœnobitis Cisterciensibus civ. Anagniæ.

Domine suae Grate Rocatianus (4).

—

CXXXVIII.

ROME.

Romæ, e cœm. Cyriacæ, via Tiburtina, an. 1756, *effossum corpus S. Gaudentiæ mart., cum vase cruento, datumque Hieron. Lombardo S. I. presbytero, qui intulit in sacellum domus professæ Venetiarum.*

Gaudentiae benemerenti in ☧

sancte reliose (*sic*) obsequentis-

sime quae vixit annos LIIII. Depo-

sita X. kal. iunias in pace. A. Ω. X. (5).

(1) MENICUCCIUS, p. 240.
(2) BOLD., p. 349.
(3) Ita PASSIONEIUS, pag. 114, 20 qui cum consentit scheda Marinii. Sed variant FABRETT., p. 268. n. 122; REINES, *cl.* XX, n. 311; FLEETW., p. 410. Adde ARING., t. I, p. 333.
(4) *Paries loculo subjectus exornabatur pictura referente resurrectionem Lazari, ipsam Gratam stantem longa tunica, extensis brachiis, et supra ejus caput nomen* Grata, *tres pueros in camino ignis, Danielem nudum et medium inter duos leones, Gratam rursus stantem orantemque cum epigraphe* : GRATE BENEMERENTI. — MARANG., *A. S. V.*, p. 88. ære cusam.
(5) MARIN., *Inscr. Alban.*, p. 192, e ms. P. DANZETTÆ.

CXXXIX.

ROME.

In cœm. Cyriacæ ad loculum martyris.

Gentiane in pace (1).

—

CXL.

ROME.

Romæ, in cryptis Cyriacæ, ad S. Laur. extra Muros, ad loculum mart., an. 1656.

Helpidi filiae primariole
dulcissimae B. M.
Faustina mater quae vixit ann. XII.
menses X. dies. X (2).

—

CXLI.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad loculum mart.

Hantipa (3).

—

CXLII.

ROME.

Romæ, in cœm. Priscillæ, prope pontem Salarium, ad loculum martyris, qui Romam cum ipso lapide translatus est an. 1777.

Hermione filiae
Calliste mater
ζή σης ἐν Θεῷ (4).

—

CXLIII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, in calce, ad loculum mart. bisomum.

Digne et beate Inalfniae B. M. bone in P. (5).

—

CXLIV.

ROME.

In sacello gentis Albaniæ exstat corpus S. Irenes, repertum an. 1710, *in cœm. Cyriacæ, cum vase cruento, et lapide qui infra descriptus est.*

Irene defuncta
est annorum de-
cedocto et menses
septem decimu
kal. mart. (6).

—

CXLV.

ROME.

E cœm. Callisti, cum amv. sanq.

Iustiana (7).

(1) E schedis sacr. pont.
(2) E schedis sacr. pont. et Barberiniis SUARESII atque UGHELLII.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) In regestis sacr. pont. invenit Marinius mentionem S. Hermiones e Priscillæ cœmeterio effossæ.
(5) MARANG., *Res ethn.*, p. 454.
(6) *Inscr. Alban.*, p. 193.
(7) MARANG., *A. S. V.*, p. 460.

XCLVI.

FLORENCE.

Florentiæ ; apud Rinuccinios, e cœm. Priscillæ, cum amp. sang.

Octabianus Iulie ·
Marine fecit (1).

—

CXLVII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1656, *ad loculum martyris.*

Irene venemerenti.
Vixit an. IIII. mes. VI.
in pace (2).

—

CXLVIII.

FLORENCE.

Florentiæ, apud Rinuccinios, e cœm. Cyriacæ, cum ampulla sanguinea.

Iuliae Leae bonae feminae quae
vixit annis plus minus XXXIII.
et fecit cum marito suo an. XIIII.
Iul. Septimo cum paci et idoneae simp. (3).

—

CXLIX.

PISTOIA.

Pistorii, in eccl. PP. Capuccinorum, cum corpore S. Irenetis Roma misso a Julio Rosviliosio S. R. E. cardinali.

D. P. Irenetis
X. II. kl. apr. Bo-
nifatius coiu-
gi dulcissime
in pace (4).

—

CL.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1719, *ad loculum mart.*

Fortunius
compari Iuliane
benemerenti in
pace (5).

—

CLI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sang.

Ursinus coniugi Iuste
benemerenti in pace
fecit (6).

(1) MARANG., *Res ethn.*, p. 455. Sed perperam in scheda Marinii *fecti*, cum Marang. habeat *fecit*.
(2) E schedis sacr. pont.
(3) ODERIC., p. 256, male.
(4) ZACHARIAS vidit, deditque, t. I, *Excurs. litt.*, p. 3.
(5) E schedis sacr. pont.
(6) MARANG., *A. S. V.*, p. 94 ; MUR., p. 1961, 6.

CLII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Depositio Iustes pridie
idus mart. que vixit
an. XXVIII. in pace (1).

—

CLIII.

ROME.

In sacrario pontificio reperta ad loculum martyris, in cœm. Calepodii, an. 1790.

Iulia
Zodote.

—

CLIV.

ROME.

In museo Vaticano, ingens tabula eruta e cœm. Urbis cum ampulla sang. et corpore S. mart. Laconillæ, dato ecclesiæ S. Gregorii montis Portii, in diœc. Tusculana.

Laconillae quae vixi . . .
benemerenti in pace.

—

CLV.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vase rubente.

Dep. Iulianes III. non. sep. que
vixit ann. XXXVII. quesq. in pa. (2

—

CLVI.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum mart.

Laodiciae Stercoriae in pace (3).

—

CLVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis ad loculum martyris.

Gorgonius coniugi
(*Une colombe.*) Laeae benemerenti (*Une colombe.*)
quae vixit annos L.
tecum pace (4).

—

CLVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., tabella reperta an. 1793, in cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Karitosa in
pace (5).

(1) MARANG., *A. S. V.*, p. 84; MUR., p. 1893, 1.
(2) BOLD., p. 807.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 99; MUR., p. 1880, 4.
(5) In schedis sacr. pont. dicitur corpus delatum in ecclesiam pagi montis Portii diœces. Tusculan.

CLXIX.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris, ingens tavola in hortis Vaticanis.

Laee coniugi qui vixit an.
XXXVI. in coiugio min. XXIIII.
Leo BM. in pace fecit.

—

CLX.

ROME.

Apud præf. sacr. pont. cum corpore martyris.

Benemerenti in P.
Laurentiae q. ann. III.
M. v. D. XI.

—

CLXI.

ROME.

Apud lipsanophylacem, repertus ad tumulum martyris in cœm. Cyriacæ.

Laurentia sancta ac venerabilis
femina quae vixit annis
LXIII. dep. III. idus. aug. (1).

—

CLXII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Silvius et Fortunula
Ladiceni filiae dulcissime (2).

—

CLXIII.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad loculum mart.

Leda in pace que vixit
ann. XXV (3).

—

CLXIV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

DP. Lehes (*sic*) que vixit
ann. XQII (4).

—

CLXV.

ROME.

E cœm. Callisti, via Appia, cum amp. sang.

Legura Restituta vixit
annos XV. birgo decessit
in pace (5).

(1) Ex ms. P. DANZETTÆ.
(2) Exscripsit GALLETTUS in horto S. M. Transtib MARANG., *A. S. V.*, p. 94; MUR., p. 1942, 4.
(3) BOLD., p. 492.
(4) E schedis sacr. pont.
(5) ARING., t. I, p. 533; REINES., cl. XX, n. 109; FLEETW., p. 430.

CLXVI.

ROME.

Apud Holstenium, e cœm. S. Agnetis, ad loculum mart., cujus lipsana cum lapide delata Florentiam, an. 1645, in S. Cæciliæ.

Ianuarius Leontidi coiuge
fecit in pace (1).

—

CLXVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum mart. Exstat modo Anagniæ in S. Cosmæ et Damiani.

Domine filie
Leonine que
vixit annis XXII.
virg. super se B. M. in pace fecit pater (2).

—

CLXVIII.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vasculo sang.

Benemerenti
in pace Libera
que bixit an. QII.
neofita dep. die
III. nonas maias. con.
Gratiano. III. et Equitio (3).

—

CLXIX.

ROME.

E cœm. S. Saturnini, cum amp. sang.

Leontia deposita X. kal.
septemb. (4).

—

CLXX.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum mart.

Luceia Felicissima depo. XII.
kal. nov. ques in pa. (5).

—

CLXXI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum mart.

Licinia Capriola (6).

(1) ARING., t. I, p. 343; REINES., cl. XX, n. 101; FLEETW., p. 420. *Videsis* RICCAM., t. II, p. 61.
(2) MARANG., *A. S. V.*, p. 90; MUR., p. 1900, 8. Est in *Epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV*, p. 18, n. 80.
(3) LUPIUS, p. 97; MUR., p. 386, 4.
(4) ARING., t. I, p. 333; REINES., cl. XX, n. 356; FLEETW., p. 431.
(5) E schedis sacrar. pont.
(6) MARANG., *A. S. V.*, p. 85; MUR., p. 1898, 5, male jungit aliis.

CLXXII.

ROME.

Apud præf. sacrar. pont., reperta ad loculum martyris.

Leuntiae Felicissimus
coiugi cun quen vixit ann. XXV.
cun bona cuncordia in P.

—

CLXXIII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Mater filiae
Lucifere benemerenti
fecit ann. XXII ☧ (1).

—

CLXXIV.

PADOUE.

Patavii in ecclesia Carmelitarum, cum lipsanis S. mart. Liberæ, e cœm. Thrasonis.

Libera
in pace (2).

—

CLXXV.

ROME.

In cœm. Callisti, ad tumulum martyris.

Iulia mater
Lupercille filie
dulcissime (3).

—

CLXXVI.

ROME.

E cœmet. Urbis, ad loculum martyris.

Marcianæ
D. P. VIII. idus octob.
in pace (4).

—

CLXXVII.

ROME.

Ex cœm. Thrasonis, cum amp. sang.; est Anagniæ, in SS. Cosmæ et Damiani.

Quintu idus ma-
ias inclusa est
Macrina que Iov-
ina defuncta est a-
norum sex et nov
mesis XXI.
diem (5).

(1) E schedis sacrar. pont.
(2) MARANG., *A. S. V.*, p. 87.
(3) MARANG., *de Amph. Flav.*, p. 78.
(4) E schedis sacrar. pont.
(5) Ita est in *Epist. episcopi Anagnini ad Ben. XIV*, p. 16, n. 59. Confer BOLD., p. 384; MUR., p. 1906; MARANG., *A. S. V.*, p. 88.

CLXXVIII.

ROME.

In scalis domus Albaniæ, post S. Dionysium, e cœm. Urbis, an. 1656, cum amp. sanguinea.

In pace
benemerenti coiugi
Marciane Stratonicus,
quae vixit annis XXXIIII.
m. I. d. X. quae dimisit filios III (1).

—

CLXXIX.

ROME.

In cœm. Priscillæ, in via Salaria, cum amp. sanguinis.

Marcella et Christi martyres
CCCCCL (2).

—

CLXXX.

ROME

Ex cœm. Cyriacæ ad loculum mart.

A ☧ Ω

Hic requiescit Marcia in somno
pacis deposita III. non. apr. (3).

—

CLXXXI.

ANAGNI.

Anagniæ, in SS. Cosmæ et Damiani, lapis cum lipsanis S. mart. eductis e cœm. Agnetis.

Marcella Cydia
in pace. (4)

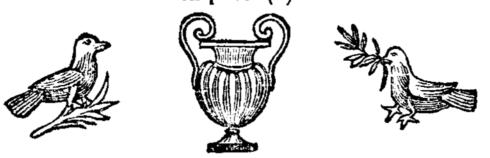

—

CLXXXII.

ANTIOCHE, EN SYRIE.

Antiochiæ, in arca porphyretica.

Margarita hic est ter quinis martyr in annis
Virgineam caelo reddidit ipsam animam (5)

—

CLXXXIII.

ROME.

Ex cœm. Prætextati, ad loculum martyris, an. 1782, litteris rubricatis. Exstat modo cum sacris lipsanis Anconæ, in sacello gentis Mancinfortiæ.

Maria bona femi-
na que bene bixit
cum coiugem suum
annos plus minus
III. bene cesque.

(Une femme en prière, les mains élevées.)

(1) *Inscr. Alban.*, p. 194; Gud., p. 369, n. 2.
(2) Aring., t. II, p. 149; Bold., p. 233; Mamach., t. I, p. 460; Mur., *AA. med. æv.*, t. V, p. 47.
(3) Bold., p. 345; Mur., p. 1907, 7. Sched. sacr. pont., in quibus *quiescet* et *april.*
(4) Bold., p. 374.
(5) Ughell., t. I, p. 979.

—

CLXXXIV.

ROME.

Ex cœm. Lucinæ, ad loculum mart.

Maria deposita nonas ianuarii (1).

—

CLXXXV.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., e cœm. S. Laurentii, cum amp. sang.

Matronille
quae vixit annos XXX.
benemereti (*sic*) in pace.

—

CLXXXVI.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscillæ, an. 1801, ad loculum martyris.

Marcellina (2).

—

CLXXXVII.

ROME

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Asclepius Marcianae Zosimus (3).

—

CLXXXVIII.

KLOSTERNEUBOURG, DANS LA BASSE AUTRICHE.

Ex codice Closterneoburgensi.

Nata Maria simul caro cum fratre Nione
Gaudentes sacram promeruere fidem.
Divitias proprias Christi precepta secuti
Pauperibus larga distribuere manu.
Quorum preclaris monitis multoque labore
Accessit summo sancta caterva Deo.
Post animas Christo tradentes sanguine fuso,
Ut vitam caperent non timuere mori.
Horum virtutes quem (4) passio lecta docebit
Rite suis famulis discat adesse Deum.

—

CLXXXIX.

ROME

Romæ, sub ara confessionis eccl. S. Martinæ, inventa an. 1639, arca ex opere doliari, in qua recondita corpora SS. mart. et hic lapis.

† Hic requiescunt corpora
sanctorum Martine v.

(1) E schedis sacr. pont.
(2) Diar., vulgo *cracas*, n. 36, die 6 maii an. 1801, p. 10.
(3) E schedis sacrar. pont. in quibus *Asupius* magis quam *Asclepius* legitur.
(4) Cod videtur habere *ovem*. Item infra habet *disce*. Ego sic corrigendum censui. — A. M.

oncordii et Epiphanii
cum socio eorum † (1).

—

CXC.

RIETI.

Reate, in sacello episcopi, cum lipsanis martyris Martyræ, e cœm. Urbis.

Martura quiescit in pace
quae bixyt annus VIII (2).

—

CXCI.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum amp. sang.

Matrone dulcissime quae
vixit annos XVII. P. M.
te in pace (3).

—

CXCII.

ROME.

E cœm. Urbis, an 1658, *ad loculum mart.*

Maxima ☧ in pace (4).

—

CXCIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1656, *cum ampulla sanq.*

Maxima in pace byrgo (5).

—

CXCIV.

ROME.

Romæ, in porticu S. Mariæ Transtib., ex cœm. Priscillæ, cum amp. sang.

Renniae Primequae vixit
annis XLII. m. XI. diebus XXIII
Rennius Legitimus coniugi
benemerenti (6).

—

CXCV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum mart., cujus ossa ipso lapide donata Marinio Priulio pontifici. Vicetinorum.

Rufine coiugi benemerenti quae
vixit cum compare suo ann.
XXVII. m. XI. d. XIII. in Deo
pacem (7).

(1) ARING., t. II, p. 168, 169; BOLD., p. 701; REINES., cl. XX, n. 125; FLEETW., p. 443. *Vide* BOLLAND., t. I Jan., p. 18; BLANCHIN., *Opusc.* t. II, p. 220. Item in vase vitreo ibidem reperto an. 1634, legebatur : *Corpus S. Martine V. et M. Corpora S. Concordii et Epiphanii M.*

(2) In schedis Mariniii lego epistolam episcopi Reatini an. 1796, die 26 Jan. scriptam, qua mittit exemplar inscriptionis ad verum expressæ. Ipsi autem episcopo videbatur legendum *cost. is.* Ego malui *quiescit.* — A. M.

(3) MARANG., *Res ethn.*, p. 455.
(4) E schedis sacr. pont.
(5) Indidem. Id est *virgo.*
(6) BOLD., p. 370; MUR., p. 1931, 8.
(7) MARANG., *A. S. V.*, p. 83; MUR., p. 1753, 6.

CXCVI.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, cum vase sang.

Rosula in pace (1).

—

CXCVII.

ROME.

E cœm. Calepodii, cum amp. sang.

Rosula que bixit annus
XXXII. M. S. ☧ (2).

—

CXCVIII.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ, ingens tabula litteris minio illitis, reperta an. 1792, *ad loculum martyris.*

Infantia etas virginitatis integritas morum grabtas (*sic*) fidei
et reverentiae disciplia (*sic*) hic sita Rufina iacet que vixit annis XXI.
deposita IIII. nons. aug. Fysagrio (*sic*) et Eucerio CC. SS. (3).

—

CXCIX.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum amp. sanguinis. Est Anagniæ, in SS. Cosmæ et Damiani.

Romana (4).

—

CC.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, cum vase sang.

Rufina in pace (5).

—

CCI.

ROME.

Romæ, apud lipsanophylacem, e cœm. Saturnini, ad loculum martyris.

Romane
ispiritus
tus (*sic*) im bono sit (6).

—

CCII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum vasculo sanguinis.

Ruta omnibus subdita et atfabilis bibet in nomine Petri
in pace (7). ☧

(1) BOLD., p. 488.
(2) BOLD., p. 346.
(3) Corrigo *gravitas, disciplina, Syagrio.* — A. M
(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 89.
(5) BOLD., p. 488.
(6) Nempe *tuus in.* — A. M.
(7) Idem p. 388.

CCIII.

BERTINORO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Brictinorii in cathedrali cum lipsanis S. mart. Rusticianæ, e cœm. Priscillæ.

(*femme en prière les mains élevées.*) Benemerenti Rusticiane que annorum LIIII. menses X. diebus XX. in pace (1). (*femme en prière, une colombe, un poisson.*)

—

CCIV.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris calci inscripta, cum palma et vase sanguineo.

Ricine benemerenta (2).

—

CCV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris, calci inscripta.

Sabatia vix ann. XXII (3).

—

CCVI.

ROME.

E cœm. Pontiani, cum vase sang.

Sabbatia (4).

—

CCVII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Depositio Setis (5).

—

CCVIII.

ROME.

E cœm. Callisti, ad tumulum mart.

Recessit Sabbatia in somno pacis P. M. XXVIII (6).

—

CCIX.

ROME.

E cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum mart.

Sacrapias Felicitatis in pace (7).

(1) BOLD., p. 573. — Est ne hæc Rusticiana illa nobilissima Gregorio papæ nota, de qua ego locutus sum in commentario de Symmachorum gente, p. 55, 56? Verumtamen si revera martyr est, Gregorii ætate fuit antiquior. — A. M.

(2) Ita prorsus legendum videtur. In scheda Marinii laudatur testis præsul DE ANGELIS. Proponitur etiam alia lectio *Ricine* (vel *Picine*) *Veneri ἔρεψα* (*concameravi*).

(3) MARANG., *A. S. V.*, p. 89.

(4) BOLD., p. 490.

(5) E schedis sacr. pont., MARANG., *A. S. V.*, p. 112. In regestis dicitur datum corpus P. Petro Lopez proc. gen ord. S. Joan. de Deo, an. 1747.

(6) BOLD., p. 397.

(7) E schedis sacr. pont.

CCX.

ODERZO, DANS LE ROYAUME LOMBARDO-VENITIEN, PRÈS DE TRÉVISE.

Opitergii, in ecclesia PP. Capuccinorum, ad aram in qua lipsana S. M. Sabinæ.

Benemerenti in pace Sabinei dulcissime coiugi que Vixit mecum annis V. nesse (*sic*) VIII (1).

—

CCXI.

VELLETRI.

Velitris, in mus. Borgiano, e cœm. Thrasonis ad loculum mart

Ragonius Tatianus Sabinille et sibi (2).

—

CCXII.

ROME.

Romæ e cœm. Priscillæ eruta an. 1801, cum ampulla sanguinis.

Sabinille filie Ispes mater dulcissime B. M. F. in pace ☙ (3).

—

CCXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang. Est modo Anagniæ, in SS. Cosmæ et Damiani.

Paulina in pace dep. prie (*sic*) idus maias (4).

—

CCXIV.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Pompeianae in pace (5).

—

CCXV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

Paulina (6).

—

CCXVI.

ROME.

In sepulcro marmoreo veteris cœmeterii S. Paulus I. reperit corpus B. Petronillæ, filiæ S. Petri, cum epigraphe.

† Petronillae filiae dulcissimae † (7).

(1) Misit ad Marinium Julius Tomitanus comes. Re formatam dat UGHELLIUS, t. X, p. 155.

(2) MARANG., *Res ethn.*, p. 454.

(3) DIAR., vulgo *cracas*, n. 56, p. 9.

(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 106; MUR., p. 1921, 8. aliis jungit. Est in *Epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV.*

(5) E schedis sacr. pont.

(6) MARANG., *Res ethn.*, p. 457.

(7) CIACCON., t. I, p. 533, ex BARONIO ; MARTEN, *Collect. vett. monum.*, t. II, p. 1472, recitat epistolam affirmantem, repertam hanc inscriptionem in sacello S. Petronillæ, in eccl. S. Petri.

CCXVII.

URBINO, ETATS ROMAINS.

Vrbini, in palatio ducali, lapis erutus ex cœm. Priscillæ, an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Prime filie dulcissime
benemerenti qe bisit
annis XIII. mesibus X. diebus
XXIII. Leontius et Sabiniane parentes (1).

—

CCXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang.

Procle conpari benemerenti Bibentius
que mecum vixit annis V. et menses VI.
dies XVI. defuncta est XVII. kal. augustas (2).

—

CCXIX.

ROME.

Apud Iisanophylacem, ex cœm. Priscillæ. Est modo Velitris in museo Borgiano, an. 1777, cum ampulla sang., litteris viridibus.

Dulcissimae filiae Publiciae
Maximinus pater et Syllectio
et Eunonea nutritores

—

CCXX.

MASSA, AU ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

Massæ in eccl. vulgo Matris misericordiæ, cum lipsanis translatis, an. 1659, e cœm Cyriacæ.

Prime benemerenti fecit
maritus, que vixit annis
viginti et sex, defuncta XVII. kal.
aug. (3).

—

CCXXI.

ROME.

E cœm. S. Hermetis, ad tumulum mar.

Protogenia dulcis anima que
vixit ann. XXX, P. M. ex quibus
vix. cum comp. sum (*sic*) ann. men.
III. dies XV. D. P. XVI. kal.
iun. (4).

—

CCXXII.

ROME.

Ex cœm. Cyriacæ, cum vase sang.

Dep. Publicies nonis aug. (5).

—

CCXXIII.

ROME.

In museo Vaticano, reperta in cœm. Urbis, ad tumulum martyris ingens tabula uncialibus litteris.

☧ Quinta ☧
nonis iuniis Datiano et Cereale (6).

(1) E schedis sacr. pont., FABRETT., p. 579, n. 75.
(2) MARANG., *A. S. V.*; p. 106; MUR., p. 1929, 1.
(3) E schedis Marinianis.
(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 120; MUR., p. 1929, 10.
(5) BOLD, p. 481.
(6) E schedis sacr. pont.

CCXXIV.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., parva tabella reperta an. 1787, in cœm. Saturnini via Salaria ad loculum S. martyris Primæ dep. a. d. XV. kal. aug.

Πριμα δηποσιτα
προ ει καλανδων
αυγουστων ιν παχε ☧

—

CCXXV.

ROME.

E cœm. via Salaria vetere, ad tumulum martyris.

Rerite
☧!
te in pace (1).
(*Femme en prière, les mains élevées.*)

—

CCXXVI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum ampulla sang.

Restuta in pace
IE. E. (2).

—

CCXXVII.

ROME.

E cœm Callisti, ad loculum mart., cujus ossa illata in S. Mariæ de Vallicella.

Restute (3).

—

CCXXVIII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, lapis positus ad loculum S. martyris Riginæ, cum ampulla sanguinis, cujus corpus, vas et inscriptio illata suni in sacellum villæ Albaniæ.

Rigine venemeremti (*sic*) filia sua fecit
Venerigine matri viduae que sedit vidua annos LX et eclesa (*sic*)
numquā gravavit, unibyra, que
vixit annos LXXX. mesis V.
diesXXVI. (4).

—

CCXXIX.

ROME.

Romæ in aescensu scalarum in eccl. S. Agnetis extra Mœnia, in tabulis longe a se invicem disjunctis, repertis in proximo cœmet., cum ampulla sanguinis.

Micine conpa | ri benemeren.
que vixit an | nis P. M. XXVI. in pace ☧ (5).

(1) ARING., t. II, p. 151; BOS., p. 564; REINES., cl. XX, n. 370; FLEETW., p. 475; FABRETT., p. 571, n. 141.
(2) BOLD., p. 418.
(3) Idem. p. 476.
(4) ODERIC., p. 259; *Inscr. Alban.*, p. 195. AIN repertum hunc lapidem in cœm. Callisti, alii in Saturnini.
(5) E schedis sacrar. pont.

CCXXX.

FLORENCE.

Florentiæ, in museo Mediceo, reperta in cœm. Callisti urbis Romæ, ad loculum martyris.

Dignae bene-
merenti con-
pari Mercuriae
quae vixit an-
nis P. M. XL. sine
aliqua querel-
la. Dep. d. XVII. kal.
nob. Heros fecit
sibi et conpari sue.
A ☧ Ω (1).

—

CCXXXI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum martyris, inscriptum minio operi tectorio rudi, pictura exornato.

Meti Lenia Rufina que vi-
xit annis XXVIII. et Emelius
eius vixit ann. XII. et mensi-
bus VIII. et dies minus V (2).

—

CCXXXII.

ROME.

Ex cœm. Thrasonis, ad loculum mart.

Mercuriane
quae vixit annis
XXXI (3).

—

CCXXXIII.

PRÈS BOLOGNE.

Extra Bononiam, in suburbano Jacobi Blançani V. C., cum lipsanis S. mart. revertis in cœm. Cyriacæ.

Benemerenti
Martyrie filiæ
quae vixit ann. XIIII.
dies VI. defuncta est
IIII. kal. iunias in pace.

—

CCXXXIV.

PESARO.

Pisauri, apud Olivierum ex cœm. S. Agnetis cum amp. sanguinis.

Maximilla
in pace (4).

(1) ARING., t. I, p. 332; REINES., cl. XX, n. 129; FABRETT., p. 551, n. 27; FLEETW., p. 446. *Vide* BOLLAND., t. VI Maii, die 25, p. 12.
(2) LUP., p, 51, tab. VIII, n. 2; MARANG., *A. S. V.*, p. 80; MUR., p. 1711, 8. *Vide* PELLICIAM, t. III, p. 231.
(3) MARANG., *A. S. V.*, p. 98; MUR., p. 1913, 8.
(4) E schedis sacrar. ponf.

CCXXXV.

PARIS.

E cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum mart.

Νυμφηνι βεμερεντι (*sic*)
κοιε βιξιτ αννως σεξατα (*sic*) (1).

—

CCXXXVI.

ROME.

Ex cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Nobia in pace (2).

—

CCXXXVII.

ROME.

Ex cœmet. Urbis, an. 1656, ad tumulum martyris.

Natalica vir-
go vixit annis
N̄. XXI, dies N. CVIII (3)

—

CCXXXVIII.

ROME.

Ex cœm. Thrasonis, cum amp. sanguinis in calce.

Nervia benemere (*sic*) Macedonius
exorcista de kal. febras
sunt
R apartenium
soro (4).

CCXXXIX.

ROME.

Ex cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

V kal. ienu defuncta
Olym pina
☧ que vixit annis XIV.
in pace (5).

—

CCXL.

ROME.

Ex cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Oradis dulcis nata pia que
Vixsit annis sex meses duos.
Bassus Filaurentia filie (6).

—

CCXLI.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, ad tumulum mart., cujus ossa illata in S. Mariæ Transtib.

Ospita dulcis anima (7).

(1) Indidem.
(2) Indidem.
(3) Indidem.
(4) MARANG., *Op. cit.*, p. 84; MUR., p. 1916, 1.
(5) E schedis sacrar. pont.
(6) Indidem. Num legendum *Fil Laurentii ?*—A. M.
(7) BOLD., p. 387.

CCXLII.

ROME.

Romæ, e cœm. Gordiani in S. Mariæ transliber. Stetit ad loculum mart.

Aur. Victor Paregorie
coiugi pudicissime bene
quesquenti in pace dep. XVI.
k. aug. (1).

—

CCXLIII

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum amp. sang.

Pridie idus sept.
Pascasa in pace (2).

—

CCXLIV

ROME.

E cœm. Urbis, 27 febr, 1658, ad locidum martyris.

Caleia Augustina
filiae suae Paulae
benemerenti fecit (3).

—

CCXLV.

ROME.

Ex cœm. SS. Marcellini et Petri, ad loculum mart.

Pictorina in ☧ (4)

—

CCXLVI.

ROME.

In secretario D. Mariæ Translibertinæ, tabula reperta in cœm. Thrasonis cum vasculo cruento, an. 1730, litteris minio tinctis.

κωσουλε Κλαυδειω
εδ Πατερνω νωνεις
νοβενβρειβους δεις Βενερες λουνα XXIIII
Λευκες φελειτ Σεβηρε καρεσσεμε ποσυετε
εδ εισπειρειτω σανκτω τουω
μ . . . . τουα αννουωρωμ λϐ
εδ μησωρων XI δεουρων X (5).

—

(1) Lup,, exscripsit deditque p. 134; Marang., *A. S. V.* p. 103; Mur,, p. 1839, 8.
(2) Marang., *A. S. V.*, p. 98; Mur., p. 1920, 5.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) Indidem.
(5) Lup., p. 5; Mur., p. 366, 1, quem vide p. 365; Mar., *A. S. V.*, p. 67. Bimard., *Dissert.* in t. I, Mur., p. 27; Mamach., t. I, p. 449; Pellicia, t. III, p. 312; De Magistris, *MM. Ost.*, p. 20; S. Clem., p. 140. Mr. — Hæc est illa inscriptio famigerata quæ P. Lupio Soc. Jesu occasionem obtulit conficiendi præclarissimi commentarii, in quem tot inscriptionum doctrinæque thesaurum plenis manibus conjecit. Lupius tamen dubitat num in versu sexto pro λϐ legendum sit λϛ. — A. M.

CCXLVII.

ROME.

E cœm. Callisti cum vase sanguinis.

Saturnina dormit in pace (1).

—

CCXLVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sanguinis.

Sela ☧ ☧

—

CCXLIX.

FLORENCE.

Apud Catharinam Octieriam clariss. fem. cum lipsanis mart. Septimiæ, detectis in cœm Priscillæ.

☧ In pace
Septimia Ilara vixit
anus XX. III. calend. acust. (2).

—

CCL.

SYRACUSE.

In cathedrali, cum lipsanis S. mart. Secundæ, repertis in cœm. Thrasonis, ad cujus loculum stetit orbiculus vitreus sanguine respersus.

Iucunda mater fecit Secunde
filie dulcissime adque amantissime
benemerenti. Bisit anis XV. mesis
V. dies XVIII. in pace (3).

—

CCLI.

ROME.

In S. Angeli in foro piscium, in tabella plumbea, reperta circa medium sæc. XVI.

Hic requiescunt corpora
SS. martirum Symphorosae
virî sui Zotici et filiorum eius
a Stephano papâ translata (4).

CCLII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumulum martyris.

Val. Crescentinae quesquenti in pace
quae vixit ann. v. m. v. d. XXV.
parentes fec. DP. III. kal. iul. (5).

—

CCLIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase sang.

Venerosa in pace defuncta est X. kal. oct. (6).

(1) Bold., p. 395.
(2) Fabrett., p. 759, n. 648; Gor., t. I, p. 304, n. 40; Mur., p. 1939, 8. (*acust.* pro *august.*)
(3) Marang., *A. S. V.*, p. 90; Mur., p. 1891, 2; *Inscr. Sicil.* cl. XVII, n. 49.
(4) Baronius in *Martyrolog.*, p. 348. Confer Luchin., *A. MM.*, t. I, p. 279. In scheda Marinii est *Sinphoposa.*
(5) E schedis sacr. pont.
(6) Oderic., p. 269.

CCLIV.

GUBBIO, ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Eugubii apud Ondedeios NN. VV. cum lipsanis S. martyris eductis e cœm. Pontiani.

Ticridina ☧ Valerius mar. F.
quae vix. ann. L. dece. VIII. id.
octob. (1).

—

CCLV.

VELLETRI.

Velitris, in S. Mariæ de Sanguine nuncupatæ, cum corpore S. mart. e cœm. Prætextati.

☧

Turtura Victorina
quae vixit annus XLVIII.
Fili matri fecerunt
benemerenti in pace (2).

—

CCLVI.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Trancullina vix. annos
XXXXII. P. M. (3).

—

CCLVII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1665, cum ampulla sanguinis.

Timotheae benemerenti (4).

—

CCLVIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, vel Callisti, cum amp. sanguinea.

Truitena Aiuta in pace qe vixit cum
marito suo Sabatio mes. X (5).

—

CCLIX.

ROME.

In cœm. Priscillæ extra portam Salariam, humi stratus lapis opt. litteris conscriptus, repertus cum vase sang.

Hic est posita
Gn. Tuccia Felicitas.
que abuit annos IX.
meses III. bies. (*sic*) VIIII (6).

(1) BOLD., p. 345. *Dece* pro *decessit.*
(2) Exscripsit card. BORGIA. Abbas CONSTANTIUS e schedis custodis reliquiarum sic : *Hic jacet Turtura Victorina an.* XXVIII. *P. sub Ner. an.* XXLVV. *filia Manuelis soror Liliæ.*
(3) E schedis sacr. pont., MARINII scheda habet *P. N.*
(4) E schedis sacr. pont.
(5) BOLD., p. 485. Idem p. 428, ex cœm. Callisti sic : *Trutemiuta in pace S. Q. vixit C. marito suo Sabatio.*
(6) Exscripsit apud ad. Severinum CONSTANTIUS. Corpus in regestis dicitur concessum anno 1792. M. BONO.

CCLX.

REGGIO, DANS L'ITALIE CENTRALE.

Regii Lepidi, ad tumulum martyris.

VALERIΔE
Q. V. A. VIII. M. X.
D. X (1).

—

CCLXI.

ROME.

Apud lipsanophylacem, parvus lapis repertus ad tumulum martyris, litteris minio ductis, non vero sculptis.

Veronice.
(*un glaive peint.*)

—

CCLXII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase sanguinis.

☧ Varia Heterna quae vixit
annis XCIII. Victorina mater
S. filiae dulcissime in pace (2).

—

CCLXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1636, cum vasculo cruento.

Vernacla in pace
quae vix ann. IIII. mens. X. dies V (3).

—

CCLXIV.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum mart.

Benemerenti Veneriae coniugi
suae Caracter posuit quae vi-
vit annis XXII. men. IIII.
d. VII. et fecit mecum annos
V. m. III. d. XV. ☧
fedelitati eius in pace (4).

—

CCLXV.

ROME

Apud præf. sacr. pont., tabella reperta, an. 1767, cum ampulla vitrea, in cœm. S. Sebastiani, modo in museo Vat.

Domine ☧ ne quando
adumbretur ☧ spiritus
Veneres ☧ de filiis ☧ ip-
seius ☧ qui superstı-
tes ☧ sunt ☧ Benerosus
☧ Proiectus ☧ (5)

(1) ZACHAR., *Excurs. liter.*, p. 85. ex codice regiensi *Valeri* δεpositi Mr. — Mihi omnino legendum videtur A pro Δ, id est *Valeriæ*. — A. M.
(2) BOLD., p. 381.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) Indidem.
(5) Contuli ego cum lapide in atrio Juliano vidique incertam quandoque lectionem ob erosum lapidem, quem pictor temere rubrica infecit; ideoque scripsi *filiis*, et *superstites*; etsi Marinius *filius*, et *superstitis* — A. M.

CCLXVI.

SAN-BERNARDO BARBAIANA, AUX ENVIRONS DE MILAN

In S. Bernardi Barbaianæ plebis Nerviani, agri Mediolanensis, in latere crasso, litteris prominentibus, cum vase sanguine perfuso et lipsanis S. mart Virginiæ, detectis circa medium sæculum XVII, *in cœmeterio Urbis.*

Verginia ☧ M. P. (1).

—

CCLXVII.

PESARO.

Pisauri, apud Oliverium V. C., e cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Severina Vernacle filie dul-
cissime quae vixit annos XVIII.
que decessit XV. kalendas febra-
rias in pace (2).

—

CCLXVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., reperta ad loculum martyris.

Secunda que vixit annos III.
domtixi (*sic*) (3) pace.

—

CCLXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vase sanguineo.

Stratonice bibas in Dom.
dep. XVII. kal. oct. (4). ☽

—

CCLXX.

ROME.

In colle Quirinali, in ædibus Pontificis, lapis inventus VI *kal. junii an.* 1656, *in cryptis cœmeterii Cyriacæ, cum cadavere palmorum* VIII, *ampulla sanguinis et imaginibus* (5), *fortasse Juliani et Rusticæ ex opere tessellato.*

Fl. Iul. Iulianus Mar. Simpliciae
Rusticae coniugi dulcissime
Q. V. ann. XVIII. m. V. d. XV. fecit mecũ
A. III. M. II. dormet in pace X. K. febr.

—

CCLXXI.

ROME.

In cœm. Priscillæ, extra portam Salariam, 1777, *ad loculum martyris, ingentes litteræ minio ductæ in tribus tabulis ex opere doliari.*

Spes pax tib.

(1) ALLEGRANTIA, *de Monogr. Christi*, p. 14.
(2) MARANG., *A. S. V.*, p. 95; MUR., p. 1941, 8, mendose.
(3) Quis non videt legendum esse *dormit in pace?* — A. M.
(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 116; MUR., p. 1945, 3.
(5) Exstant hæ imagines, magnæ pulchræque formæ, ex musivo expressæ, in schedis Marinii. — A. M.

CCLXXII.

ROME.

In majore ara eccl. S. Michaelis ad pontem Sevis fluvii, X *ab Florentia lapide, cum corpore martyris detecto in cœm. Priscillæ, tempore Alex. VII, P. M.*

Susanna ☧ Q M (1).

—

CCLXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Sua ann. VIIII. DP. III.
idus iulia in PP. (2).

—

CCLXXIV.

ROME.

An. 1744, *in molitionibus eccl. S. Cæciliæ, region. Transtib., detectum sepulcrum ex quadratis laterculis compactum, in quo vas et sequens inscriptio in lapide.*

Tecla fidelis
in pace VI. PM. ç III. (3)

—

CCLXXV.

ROME.

In colle Quirinali, in palatio Pontificis, e cœm. Urbis, an. 1656, *cum amp. sang., litteris rudibus.*

Successa que vixix (*sic*)
annis XXXVI. M.
IIII. dies VI. in
pace ☧ (4).

—

CCLXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti, cum corpore mart. Tertullinæ illato in eccl. SS. Cosmæ et Damiani, civ. Anagniæ.

Tertullina in pace (5).

—

CCLXXVII.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Susanna deposita VIII. idu ian. in pace (6).

—

CCLXXVIII.

ROME.

In hypogeo S. Susannæ.

Olim presbyteri Gabini filia felix
Hic Susanna iacet in pace patri sociata (7).

(1) GOR., t. III, p. 338, n. 33.
(2) E schedis sacr. pont.
(3) VICTOR., *Diss. phil.*, p. 48.
(4) GUD., p. 371, 1. Schedæ sacr. pont. in quibus *que*, non *quæ*, ut Gud.
(5) BOLD, p. 476, *Tertulinus* in *Marm. Salonit.*, p. 33, n. 113.
(6) E schedis sacr. pont.
(7) ARING., t. II, p. 101; BOS., p. 482; FLEETW., p. 482; REINES., cl. XX, n. 395; HUGON., *Stat.*, p. 192; BOLLAND., t. II Aug., p. 626. Loco *in pace* nonnulli habent *tumulata*.

CCLXXIX.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Val. Saturnine benemerenti coniugi
☧ quae vixit annis XXVIII. minus dies XV.
Tribelius Florentius maritus posuit virginiae
suave (*sic*) cun quo vixit annis XII (1).

—

CCLXXX.

ROME.

In pariete exteriore eccl. SS. Nerei et Achillei, e cœm. Callisti, ad tumulum martyris.

Dulcissime filiae
Theodoteni
oue vicxit m. duos (2).

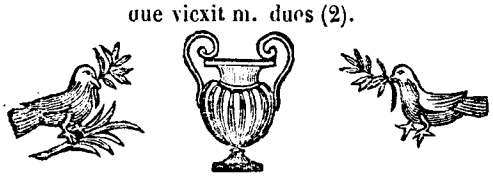

—

CCLXXXI.

ROME.

In sacello card. Antonellii, cum corpore S. martyris, reperto in cœm. Callisti.

Aeterna tibi lux
Timothea in ☧
quae vixit ann. XIII.
mens. VIIII. in pace.
. . . . os VII. id. aug. (3).

—

CCLXXXII.

ROME.

E cœm. viæ Appiæ, ad tumulum martyris.

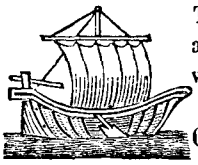

Tiberia que vixit
annis quinque mens.
VIII. dies IIII. in pace (4).

—

CCLXXXIII.

OME.

E cœm. Gordiani et Epimachi, cum ampulla sanguinis.

Tessalius Victoriae coiugi benemerenti
posuit titulum que vixit cum coiuge suo annis duo
m. VIIII. dies VI. quae remisit filium
m. XI. cuius faciem non vidit (5).

—

CCLXXXIV.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Victoria vixit annis
numero XCIII. meses
numero V. dies XV.
oras X (1).

—

CCLXXXV.

ROME.

In summis scalis palatii Albaniorum repertus lapis, an. 1656, in cœm. Urbis, cum vase sang. litteris pessimis.

Viqtora (*sic*)
☧ in pace (2).

—

CCLXXXVI.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang.

Vincentia vixit an.
II. d. XXX (3).

—

CCLXXXVII.

ROME.

In cœm. SS. Petri et Marcellini, ad tumulum martyris.

Ursa in pace (4).

—

CCLXXXVIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad tumulum mart.

Urbica XI. kal. ianuaria (5).

—

CCLXXXIX.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla sang.

Urbicae benemerite (6).

—

CCXC.

ROME.

Veronæ, in B. Mariæ DELLA FRATTA, *sub mensa altaris, lamella plumbea detecta an.* 1706.

† Hic requiescit Vittoria
virgo in pace que vixit
annis XXVIIII. et martirium
suscepit A. S. C. septimo Dni
ed [dep.] XI. k. iunii † (7).

(1) E schedis sacr. pont.
(2) *Inscr. Alb.*, p. 197.
(3) MARANG., *A. S. V.*, p. 111; BOLD., p. 486; MUR., p. 1958, 8. BOLD., *M.* pro *D.*
(4) E schedis sacr. pont. Legatur commentarius amplissimus v. cl. CANCELLARII. — A. M.
(5) BOLD., p. 481.
(6) Idem p. 492.
(7) Ita legit MURATORIUS, *A.I. med. æv.*, t. V, p. 56. In Marinii schedis exstat epistola P. ab Guastutiti, qua narratur inventus denuo lapis anno 1793, in quodam parthenone.

(1) MARANG., *A. S. V.*, p. 84; MUR., p. 1953, 2.
(2) ARING., t. I, p. 335; REINES., cl. XX, n. 202; FLEETW., p. 494.
(3) E schedis ODERICI. *Ephem. Flor.*, an. 1749, p. 551; MAMACH., t. IV, p. 12; ZACHAR., *Hist. litt.*, t. I, p. 300, habet *id. dec.* — Scheda Marinii perperam in 2 versu IX, pro *in.* — A. M.
(4) BOLD., p. 363; BOTTAR., *R. S.*, t. III, p. 117.
(5) FABRETT., p. 733, n. 455; BOLD., p. 415.

CCXCI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase cruento.

☧

Urbica
in pace (1).

—

CCXCII.

ROME.

E cœm. Prætextati ad loculum martyris.

Alontius Virginie que vix.
ann. XXV. ☧
kal. feb. (2).

—

CCXCIII.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Ursa quae vixit an. III. d. XXVII.
pri. non. api. (3).

☧

—

CCXCIV.

FLORENCE.

Florentiæ, in oratorio Rinucciniorum, cum corpore martyris detecto Romæ in cœm. Cyriacæ.

Viviana ☧ (4).

—

CCXCV.

VELLETRI.

Velitris, in museo Borgiano, e cœm. Thrasonis, ad loculum mart.

Primus Vonose
coiugi beneme-
renti fecit (5).

—

CCXCVI.

ROME.

In S. Mariæ Transtib., e cœmet. sive Pontiani sive Cyriacæ, cum ampulla sang. et ferreo cultro cujus delineationem exhibuit Boldettus.

Yperecies dep. v. idus iunias (6).

—

CCXCVII.

ROME.

Apud lipsanophylacem, e cœm. Cyriacæ, cum vase sanguineo.

Ursula
☧ accepta sis
in. Cristo (7).

(1) Bold., p. 368; Bottar., *R. S.*, t. III, p. 116.
(2) Marang., *A. S. V.*, p. 110; Mur., p. 1931, 2.
(3) E schedis sacr. pont.
(4) Gor., t. III, p. 354, n. 23.
(5) Marang., *A. S. V.*, p. 98; Mur., p. 1928, 3.
(6) Bold., p. 716 et 522.
(7) Bold., p. 341; Mur., p. 1961, 7; Vignol., *I. S.*, p. 331.

CCXCVIII.

FAENZA.

Faventiæ, in cœnobio monialium ord. Camaldulensium, cum lipsanis S. mart. Victoriæ, e cœmeteriis Urbis.

Vittora ☧annoru
xv ⸸inirus huga⸸(1).

—

CCXCIX.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum ampulla sanguinea.

Domine Eccompariavae
bixit in pace aius trista (2).
XXX.

—

CCC.

SAINT-GALL, EN SUISSE.

Ad tumulum Wiboradæ virg. et mart., reclusæ in cœnobio S. Galli.

Filius altithroni postquam resplenduit orbi
Christus in hoc mundo Virgine natus homo,
Annis nongentis viginti quinque volutis
Post quatuor menses bis quatuorque dies,
Wiborada Deo meritis dignissima virgo
Palma martyrii scandit ad astra poli.
Illa hic sponte sua moribundo corpore clausa
Visibus humanis abdita et alloquiis,
Coelebs caelesti sponso sed cognita soli
Affatu angelico pascitur atque cibo.
Hac parsimonia duravit tempora multa
Semper ut instantem mortis itura diem.
Demum a paganis maii tunc passa kalendis,
Mane sequente obiit mane perenne petit.
Cuius amore sacro curemus membra sepulcro
Debita solventes, fundimus atque preces.
Eius at exsultans victrici et dote coruscans
Spiritus in caelo vivit oratque Deo (3).

—

CCCI.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1656, cum ampulla sanguinis

Zosimae vive in nomine ☧ (4).

—

CCCII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ, ad tumulum mart.

Secundus et Constantia
filie posuit qe vixit an. VI. mesis VII.

(1) Mur., 1959, 7, et *AA. med. æv.*, t. V, p. 44, legit *huca* vel *huc a;* tum *inrus* explicat *intus* vel *intro*. In schedis Marinii video exemplar ad veritatem scripturæ expressum, ubi *huga*.
(2) Bold., p. 435. — Num *annos tristes?* an potius *annos triginta?* — A. M.
(3) Mabillon., *SS. Bened.*, t. VII, p. 60.
(4) E schedis sacr. pont.

CCCIII.

ROME?

Quamquam patricio clarus de germine consul
Inlustres trabeas nobilitate tuas,
Plus tamen ad meritum crescit quod morte beata
Martyris effuso sanguine nomen habes.
Adiunctusque Deo tota quem mente petisti
Adsertor Xpi sidera iure coles.
Sit precor acceptum quod post disperandia belli
In melius famulus restituere Florus (1).

—

CCCIV.

LIEU INCERTAIN?

Discite quid meriti praestet pro rege feriri.
Femina non timuit gladium cum natis obibit,
Confessa XPM meruit per saecula nomen (2).

—

CCCV.

RAVENNE, VENANT DES CIMETIÈRES DE ROME.

Ravennæ in museo Classensi, e cæm. Urbis.

Γλυκυτάτῃ γυναικὶ
Ἀργυρίδι Τρόφιμος
ἀνὴρ ☧ ἔτ. ἔσῃ (*sic*) ☧ λς (3).

—

CCCVI.

SAN-SEVERINO.

Septempedæ, in sacello domus Gentiliæ, cum lipsanis S. mart. Eusebiæ, repertis in cæm. Priscillæ an. 1725.

Εὐσεβία κι. ἔτ. δ. πρ. ιε.
κα. ιαν (4).

—

CCCVII.

ROME.

E cæm. Urbis.

Ἀνέπαυσεν Ἀρία ἐν εἰρήνῃ (5).

—

CCCVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., parva tabella pessimis litteris.

Βασιλεῖνα Μαξεμίνου.

(1) Grut., p. 1172, 6, ex cod. Pal. p. 63, b; Fleetw., p. 407. Gruterus ex eoque Fleetw. habent *dispendia*. Sed cod. Pal. *disperandia*.

(2) Grut., p. 1171, 40, ex cod. pal. (p. 79, b.) Fleetw., p. 531. In Pisaurensi poetarum collectione, t. V, p. 65, ponitur inter carmina S. Damasi; ibique scribitur *cum natus obivit*, contra scripturam certe codicis Palatini.

(3) Bold., p. 274, ex Mabillonio, *Ep. Euseb.* secund. ed., p. 76, n. 4, qui ethnicum lapidem demonstrare nititur; sed frustra, ut recte docet Boldettus. Confer Bolland., t. V Maii, p. 223; Mur., p. 1301, 8; Lup., *Op. posth.*, t. I, p. 240; Pellician. t. III, p. 262.

(4) Lup., p. 136; Marang., *A. S. V.*, p. 71; Mur., 1865, 5, et 1868, 5; Gentil., *Antiq. Septemp.*, p. 85.

(5) E schedis P. Seccarellii.

CCCIX.

PESARO.

Pisauri, apua Oliverium, e cæm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Ἀποδήμης Δευτέρια. (1)

—

CCCX.

ROME.

E cæm. Urbis, an. 1658, *cum amp. sang.*

Ἐντίλι (*sic*) θυγατρὶ ἀειμνήστῳ
ἔζησεν ἔτη ια μῆνας ε (2).

—

CCCXI.

URBINO.

Urbini, in palatio ducali, e cæm. Tertullini.

Τῇ κυρίᾳ καὶ ἀειμνήστῳ συμβίῳ ☧
Μαρκία ὅστις ἔζησεν ἔτη πλέον ☧
ἔλατ ☧ τον .λ. Ἀλυπίων ἐποίησεν ☧
ἀνεπαύσατο δὲ τῇ πρὸ εἰδῶν
δεκεμβρίων ἐπὶ Μαξεντίῳ (3).

—

CCCXII.

ANAGNI.

Anagniæ, in sacello gentis Lauriæ, quod est in ecclesia cathedrali, e cæm. Callisti, cum corpore martyris.

Σερηνίλλα παρθένος
ζήσασα ἐνιαυτὸν καὶ
μόνασι (*sic*) ἐνθάδε κεῖται
ἐν εἰρήνῃ τῇ πρὸ ι
καλ. ἰαν (4).

CCCXIII.

ASTELLO GANDOLFO, DANS LES MONTAGNES D'ALBANO, PRÈS DE ROME.

In castro Candulphi in collibus Albanis, intra sacellum Odami equitis, cum ossibus S. mart., in duabus tabulis.

Κυριακὴ ἡ γλυτάτη (*sic*)
κατάθεσις ἐν πακε ☧

(1) E schedis sacr. pont.

(2) Indidem. Cor. Ἐλπίδι et ἀειμνήστῳ. Mendosas hic et alibi Græcas Christianorum inscriptiones videmus, partim veterum auctorum, partim recentiorum exscribentium inscitia. — A. M.

(3) Fabrett., p. 588. In quarto versu Marinius πρὸ; at perperam Fabrett., *n. n. Vide Epist. Euseb. Rom.*, p. 14.

(4) Bold., p. 365; Mur., p. 1940, 5; Corsin., p. 68; Placentin., p. 89. Exscripsit nuperius Amadutius.

ἔζησεν Ϛ ἔτη λι Ϛ πρὸ μιᾶς
εἰδῶν μαρτ ων (1).

—

CCCXIV.

GENZANO.

Gentiani in majore ecclesia parvus lapis cum corpore martyris dato ab card Carpineo ducissæ Cæsariniæ a. 1689.

ΤΙΤΡΙC (2).

—

CCCXV.

CAMPAGNE DE ROME.

In ædicula suburbana domus Areostæ, in agro Bononiensi cum lipsanis martyris, revertis in cœm. Urbis, an. 1642.

ΦΛ. ΚΥΡΙΝΙC (3).

CCCXVI.

ROME.

In cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris, litteris optimis.

ΦΛΑΒΙΑ ΦΑΩΡΑ (4).

PREMIER SUPPLÉMENT AU CHAPITRE VIII.

I.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad tumulum martyris.

Amantio dulci parentes.

—

II

ROME.

E cœm. Saturnini cum ampulla cruenta.

Bonifatius Quiriacus.

—

III.

ROME.

E cœm. Urbis, cum ampulla sanguine respersa.

Domestico benemerenti.

—

IV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Eufrosino in pace benemerenti Q. V. a. XXXVII. dies VII. fecit uxor Secundina cum qua V. a. XIII.

(1) Bold., p. 402; Lup., p. 64; Mur., p. 1855, 10.
(2) Misit exscriptam Marinio amicus Rattius.
(3) Misit ad Marinium Blancanius, qui in epistola interpretatur *Flavia Cirene*. Confer Reines., cl. XX, n. 286; Aring., t. I, p. 597.
(4) In regestis dicitur traditum corpus an. 1755. P. Augustino Doriæ, Soc. J.

V.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, apud cl. feminam F. Rondaniniam.

Hic Gordianus Galliae nuncius
iugulatus pro fide cum famili-
lia tota quiescunt in pace.
Theophila ancilla feci(1).

—

VI.

ROME.

E vetere cœmeterio, XIII *ab Urbe lapide, via Flaminia, in loco nuncupato* al Bamboccio *juris basilicæ Vaticanæ effossum corpus S. Geminiani, cum ampulla vitrea, et reconditum in ecclesia parochiali S. Joan. Bapt. oppidi Scrofani.*

Geminianus dep. . . .
ianuarias.

—

VII

ROME.

E cœm. Priscillæ, an. 1786, *ad loculum duorum martyrum.*

Ingenuo et Claudiae carissimis
posuit Dionisius.

—

VIII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

VII. kal. mar. Kampio
coiux dulcissima P.

—

IX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad loculum martyris, calci inscriptum.

Laurenti Q. V. annis XIII. m. III. die (*sic*) VIII. kal. novemb.

—

X.

ROME

E cœm. Urbis, ad tumulum mart.

Ligurio Suceso in pace (2).

(1) Inscriptio litteris Græco-Gallicis, quas observare licet apud Mabill., *Iter. Ital.*, 141, et *Diplom.*, p. 637; Aring., t. I, p. 337, et Reines., cl. XX, n. 91. Confer Bold., p. 253; Lam., *de E. A.*, p. 197; Mamach., t. I, p. 72, 460; Oderic., *Num. Orcitor.*, p. 30; Maff., *Ver. ill.*, t. I, p. 634; Mur., *AA. med. æv.*, t. V, p. 47. Reinesius mavult legere *Galli* (Cæsaris) *eunuchus*. Certe ille titulus *Galliæ nuncius* inauditus videtur.
(2) Aring., t. I, p. 334, ligno excusam; Reines., cl. XX, n. 115; Fleetw., p. 431.

XI.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum ampulla sanguinea.

Logimo in pace.

—

XII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, a. 1776, *ad loculum martyris.*

Septimus Maximus in pace.

XIII.

ROME.

In bibl. Vaticana, tab. long. p. v. *alt. p.* I, *unc.* IV. *reperta in cœm. Cyriacæ, an.* 1769, *cum vase sanguinis.*

Marcella Martino coiugi benemerenti fecit qui vixit
ann. XXXVIII. in prima Minerbes mil. ann. v. in und.
ann. IIII. in lanciaria ann. v. in pr. ann. v. fecit cum co-
iuce sua an. IIII. benemer. in pace (1)

—

XIV.

ROME.

In tegulis effossis, a 1658, *in atrio ecclesiæ S. Callisti, regionis Transtib. Ossa martyrum ibi reperta post paucos dies illata fuere in basilicam Ostiensem.*

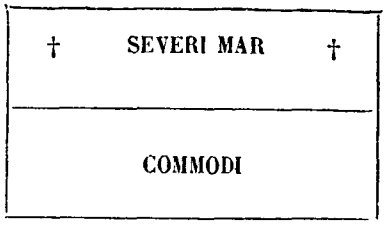

SECOND SUPPLÉMENT AU CHAPITRE VIII.

I.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, ad tumulum martyris, cujus corpus dono datum Josepho Blanchinio V. C., prid. non. oct., an. 1763.

Dominicae benemerenti in pace
deposit. XXIII. kal. sep.

—

II.

ROME.

Apud lipsanophylacem, e cœm. Priscillæ, eruta, an. 1801, *cum vase sanguineo, ingens tabula.*

Eutychianeti coniugi
dulcissime benemerenti
Epictetus maritus
fecit

III.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1743, *martyris reliquiæ dono datæ comitissæ de Carpineo, deinde Bartholomæo Mariæ Porto mon. Olivet.*

Iustina in pace vixit annis III.
menses N. II. dies XV
A Ⲯ Ω

—

IV.

ROME.

E cœm. S. Felicis, an. 1796, *cum vase cruento*

Iuliae Donate coniugi suae
Gadius Secundus.

—

V.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum vase sanguineo.

Romanus Laberiae coniugi dulcissimae.

(1) De hac inscriptione exstat Marinii ampla scheda inter ejus chartas de urbe Fidenis, in qua disserit de legionibus vel cohortibus Minervæ, Lanciaria, et Prætoria, de consuetudine scribendi annos militiæ, etc. Inscriptionem manu sua delineavit Marinius e cœm. Cyriacæ.

VI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum ampulla sanguinis.

Marie benemerenti coiugi in pace
que mecum vixit ann. XI. et
mensis quinque posui. ☧

—

VII.

VENISE.

In SS. Hermagoræ et Fortunati, inscriptio allata e cœm. Urbis, an. 1740, cum corpore S. Memmiæ martyris.

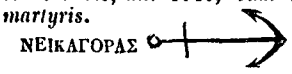

—

VIII

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumulum martyris.

Privatae coniugi Q. V. ann. XVIII.
Successus coniugi fecit.

IX.

NAPLES, VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

Neapoli, in sacello privato mercatoris nescio cujus, cum corpore S. Sabbatiæ, e cœm. Urbis.

Dep. Sabbatiae que vixit
annis P. M. XXV. beneme-
renti in pace.

—

X.

ROME, CHEZ LE GARDE DES RELIQUES. — PROVENANT DES CATACOMBES DE PRISCILLA.

Apud lipsanophylacem, e cœm. Priscillæ, ad loculum martyris, litteræ satis bonæ, cinnabaro inscriptæ ingenti tabulæ.

Aur. Vitalio matri
benemerenti Stercoriae quae
ann. V. L. X. M. VIII. D. XI.

XI.

MINORI, PRÈS DU GOLFE DE SALERNE, AU ROYAUME DE NAPLES.

Minori, in Picentinis ad tumulum S. Trophimæ V. et martyris,

Qui tumuli causas ingressus discere quaeris
Martyris hic Trophimes intactaque virginis artus,
Et pia membra cubant, quae dum praecepta prophani
Temporis, et mundi polluta altaria vitat
Sicanios fugiens devota puella parentes,
Aequoris in medio naturae sorte quievit.
Membra dedit regiunculis animamque tonantes
Hinc Christi inter odoriferas depascitur aulas.
Quis ergo huius cerei praerogativa non obstupescat?

—

XII.

ROME. — CHEZ MGR OLIVIERI. — PROVENANT DES CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

E cœm. S. Agnetis apud episc. Oliverium sacrarii pont. præfectum, ad loculum martyris.

Aur. Berinus Ulpiae Candidi coiugi
sue benemerenti fecit in pace annorum XXXV.

INSCRIPTIONS DE ROME CONCERNANT DES BOLONAIS, PUBLIÉES PAR GALETTI (1).

Nous ne donnons que les trois premières classes de Saletti, renfermant les inscriptions relatives aux papes, aux cardinaux et aux évêques natifs de Bologne.

CLASSE PREMIÈRE.

Souverains pontifes.

HONORIUS II.

I.

Saint-Nicolas IN CARCERE.

Sur le mur.

✠ Anno Dnicæ Incar-
[nationis. M. C. XXVIII. po
tificatvs dñi Honorii II. PP.
IIII XII die Msis madii ind
VI. dedicata ē hæc eclā in
honore Sci Nicolai cf.

—

SAINT PIE V.

—

II.

Sainte-Marie sur Minerve.

Par terre.

D. O. M.
Fr. Michael Chislerivs ex oppido Boschi
Agri Alexandrini ord. Prædic.
tt. S. Sabinæ S. R. E. Presb. Card.
noscens terram terræ se reditvrvm
ob certam resvrrectionis spem
in Virginis Dei Genitricis templo
evivs et sanctorvm ac piorvm viventivm
cvpiens adivvari suffragiis
hvnc sibi locvm vivens
statvit
in qvo cadaver cvm svvm obierit diem
poni cvravit
annvm agens ætatis suæ LX
et hvmanæ salvtis MDLXIIII
anno vero MDCCVIII

(1) *Inscriptiones Bononienses infimi ævi Romæ extantes*, collectæ a D. Petro Aloysio GALLETTIIO Romano, monacho Casinensi, in bibliot. Vaticana linguæ latinæ professore. — Rome, 1759, in-4°.

marchio Ioannes Baptista Papien.
Michael Pivs Raymvndvs
et Innocentivs Rom. de Ghisleriis
restavrandvm cvrarvnt.

—

III.

Sainte-Trinité au mont Pincio

Tombeau. — Devant.

Rodvlpho Pio Card
Carpen. Princip senat
anplissis eccl Dei mvne
ribvs singvlari prv
dentia perfvncto
ivris ecclesiastici
defensori. a. gratia
terrore volvptatū
illecebris et adver
sis casibvs æqve in
victo ad beneficen
tiam nato in svma
gravitate
ivcvndiss °.

Derrière.

Pivs V. Pont. Max. sa
lvtaris officii in cv
stodia catholicæ
veritatis consorti
perpetvis de chri
stiana repca. sensibvs
stvdiisq conivnctiiss °.
hoc amoris et ivdicii
svi monvmentvm po
svit an. Sal. MDLXVIII
pont. svi III Vix an
LXIIII. men. II. dies VIII
obiit anno Sal LXIIII
VI. non maias

—

IV.

Au fronton du palais de l'inquisition.

Pivs V. P. M.
Congregationis. Sanctæ. Inqvisitionis
domvm. hanc. qua. haereticae
pravitatis. sectatores. cavtivs
coercerentvr. a. fvndamentis
in. avgvmentvm. catholicae
religionis. erexit
anno M. D. LXIX.

—

V.

Sainte-Marie sur Minerve.

Tombeau avec une statue assise.

Iesv. Christo.
spei. et. vitae. fidelivm
Pavlo. IV. Carrafae. Pont. Maximo
eloqventia. doctrina. sapientia. singvlari
innocentia. liberalitate. animi. magnitvdine.
praestanti
scelervm. vindici. integerrimo
catholicae. fidei. acerrimo. propvgnatori
Pivs V. Pont. Maximus
grati. et. pii. animi. monvmentum
posvit
Vixit. an. LXXXIII. mens. I. d. XX.
obiit. ∞ DLIX
XVIII. kal. sept. pont. svi. anno. V.

—

VI.

Saint-Jean de Latran.

Sur le mur.

Pivs V. Pont. Max.
signa de Caroli IX. Christianissimi Galliae regis
perdvellibvs iisdemq. ecclesiae hostibus a Sfortia
comite sanctae Florae pontificii avxiliarii exercitvs
dvce capta relataq. in principe ecclesiar. basilica
svspendit et omnipotenti Deo tantae victoriae
avctori dicavit anno. M. D. LXX.

—

VII.

Sainte-Croix de Jérusalem.

Ex avctoritate Pii V. Pontificis Maximi
Franciscvs cardinalis Pacecvs
locvm hvnc
in qvo sanctissimae reliqviae conderentvr
extrvxit dicavitqve anno MDLXXX.

VIII.

Au palais du Vatican.

Sous un tableau représentant la victoire de Lépante.

Classes oppositae Tvrcarvm vna Christianae societatis altera
Inter Pivm V. Pont. Max. Philippvm Hispaniae regem Venetam
Rempl. inito iam foedere ingentibvs vtrinqve animis concvrrvnt

—

IX.

Sous un autre tableau de la même bataille.

Hostes perpetvi Christianae religionis Tvrcae divtvrno victoriarvm successv exvltantes sibique temere praefidentes
Militibvs dvcibvs tormentis omni deniqve bellico apparatv ad terrorem instrvcti ad Echinadas insvlas a commvni classe
Proelio post hominvm memoriam maximo perspicva divini Spiritus ope profligantvr MDLXXI.

X.

A la bibliothèque du Vatican.

Sur le mur de la première salle.

Pivs Papa V. centvm qvinqvaginta octo volvmina
litterarvm diversorvm pontificvm Avenione in
bibliothecam Vaticanam asportari ivbet.

—

XI.

Palais du Vatican.

Fronton de la chapelle construite par Pie V

Pivs V. P. M.

—

XII.

Eglise du Saint-Esprit.

Pio V. Alexandr. P. M.
rei frvmentariae extractio
nvm vnde aedificii hvivs
extrvendi pecvnia potiss.
efflvxit indvltori liberaliss.

—

XIII.

Sainte-Marie sur Minerve.

Au fronton.

Pivs V. Pont. Max.
ex ord. praed.

—

XIV

Sainte-Marie Majeure.

Beau tombeau du Pape avec sa statue.

Pio V. Pont. Max.
ex ord. prædic.
Sixtvs V. Pont. Max.
ex ord. minor.
grati animi monvmentvm
posvit

Sur l'urne en lettres de bronze.

Corpvs
S. Pii V.
Pont. Max.
ex
ord. FF. praed.

A droite.

Selimvm Tvrcarvm tyrannvm
mvltis insolentem victoriis ingenti parata classe
Cyproq. expvgnata Christianis extrema minitantem.
Pivs V. foedere cv Philippo II. Hispaniar. rege
ac Rep. Ven. inito
M. Antonivm Colvmna pontificiae classi præficiēs
ad Echinadas hostibvs xxx. mill. caesis. x. mill.
in potestatem redactis triremibvs CLXXX captis
xc. demersis xv. mill. Xpianis a servitvte liberatis
precibus et armis devicit

A gauche.

Galliam Carolo IX. rege perdvellium
haereticorvmq. nefariis armis vexatam, vt de regno
aeq. religione actvm videretvr
Pivs V. Sfortiae comitis sanctae Florae dvctv
missis eqvitvm peditvmq. avxiliaribvs copiis
pericvlo exemit
hostibvsq deletis victoriam reportavit
regi regnvm cvm religione restitvit signa
de hostibvs capta ad Lateran. basilicam
svspendit

—

XV.

*Sainte-Marie de l'*Ara Coeli.

En lettres d'or sur le grand arc.

Qvod. Pii. V. P. M. Philippi II. Hisp. reg. S. Q.
Veneti. avspiciis. icto. contra. Tvrcas foedere.
Christiana. classis. ad. Echinad. procl
dimicaverit. triremes. hostivm. CLXXX. ceperit.
xc. demerserit. S. P. Q. R. vot. sol. in. reditv.
M. A. Colvmnae. pont. class. præf.
et. navalis. victoriæ. monvmentvm
Deiparæ. Virgini. laqvear. avrevm. DD. M. D. LXXV.
Gregorii. XIII. P. M. A. IV.

XVI.

Au même lieu.

Iesv. Christo. Hvmanæ. salvtis. avctori
qvod. Pivs. V. Pont. Max. animi. celsitvdine
cvm. Philippo. II. Hispaniar. rege. S. Q. Veneto
foedere. inito. Selymvm. Tvrcarvm. tyrannvm
ad. Echinadas. insvlas. navali. prælio. post
hominvm. memoriam. maximo. devicerit
S. P. Q. R.
M. Antonio. Colvmna. pontificiæ. classis. praef
redvce. ovanteque. omnivm. ordinvm
gratvlatione. recepto. ædem. hanc. avreo
laqveari. vexillisque. hostivm. exornavit
anno. Sal. CIↃ. D. LXXXVI
Alexandro. Mvtio.
Dominico. Capranico. coss.
Ioanne. Bapt. Coronato.
Tiberio. maximo. priore.
Marco. Antonio. Spannochia
Antonio. Camaiano
Ioanne. Bapt. Aragon coss.
Horatio. Bonioan. priore

—

XVII.

Sur la porte intérieure du palais de l'Inquisition.

Pio V. P. O. M.
orthodoxae religionis
zelatori vigilantissimo
haereticae pravitatis
hosti acerrimo
hvivsce domvs largitori beneficentissimo
a Clemente PP. XI.
solemni ritv sanctorvm fastis adscripto
die XXII maii MDCCXII
S. C. S. O. P.

GRÉGOIRE XIII.

—

XVIII.

Fronton du collége Romain.

Gregorivs XIII. P. M.
religioni
ac bonis artibvs
M. D. LXXXIII.

—

XIX.

Même lieu.

Porte latérale.

Gregorivs. XIII.
Pont. Max.
fvndator

—

XX.

Même lieu.

Sous la statue du pontife assis

Gregorio XIII. Pont. Max.
hvivs. colleg. fvndatori. Societas. Iesv ampliss. [ab. eo
privilegiis. mvnita. et. ingentibvs. avcta. beneficiis
vniversa. in. hoc. totitvs. ordinis. seminario. [parentis
opt. memoriam. sviq. grati. animi. monvmentvm. P.

—

XXI.

Au palais du Vatican.

Appartement.

Avla haec Pavli III. ivssv ornari
coepta et Piorvm postea qvarti
ac qvinti stvdio avcta anno
Gregorii XIII. primo ad finem
perdvcta est M. D. LXXIII.

—

XXII.

Sur la porte Saint-Jean.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
pvblicae vtilitati et
vrbis ornamento viam
Campanam constravit
portam extrvxit
anno M. D. LXXIIII
pont. III

—

XXIII.

Eglise de Saint-Jean de Latran

Fronton du baptistère.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
restavravit an. ivbilei. MDLXXV.

—

XXIV.

Sainte-Marie Majeure.

Cour latérale.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
Evgenii labentem porticvm deiecit
et magnificentivs restitvit
viam ad Lateranvm apervit
anno ivbilæi M. D. LXXV.

—

XXV.

Aux thermes de Dioclétien.

Sur le fronton des greniers de réserve.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
adversvs. annonae. difficvltatem
svbsidia. praeparans
horrevm. in. thermis. Diocletianis
exstrvxit
anno ivbilei. M. D. LXXV.
pont. svi. III.

—

XXVI.

Sur le côté du pont du Sénateur.

Ex avctoritate. Gregorii. XIII. Pont. Max.
S. P. Q. R.
pontem. Senatorivm. cvivs. fornices. vetvstate
collapsos. et. iampridem. refectos. flvminis
impetvs. denvo. deiecerat. in pristinam
firmitatem. ac. pvlchritvdinem. restitvit
anno. ivbilei M. D. LXXV.

—

XXVII.

Au palais du Vatican.

Sur le sixième arc du troisième péristyle.

Annvm ivbilevm MDLXXV.
apervit svmmaq. pietate
atq. erga peregrinos
caritate magnoqve
popvlorvm concvrsv
celebratvm clavsit

Au même lieu.

. . . . . .
. . . . . diversis
. . . . fecit Anconae arcem
dilatavit amplissimvm advenis pestilentia
svspectis mercibvsq. expvrgandis
aedificivm ad portvm strvxit
centvmcellarvm mvxitionem (*sic*) perfecit

—

XXVIII.

Saint-Athanase.

A l'angle de la rue qui conduit à la rue *del Babuino*.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
catholicae fidei propagandae stvdio
collegivm Graecorvm institvit
domvm dedit censvm attribvit
pontificatvs svi anno VI.

XXIX.

Palais du Vatican.

Sur la porte du second péristyle.

Gregorivs XIII.
Pontifex Max.
an. Dom. MDLXXVII.

—

XXX.

Même lieu.

Gregorivs XIII. Pont. Max.

—

XXXI.

Même lieu.

Sur le sixième arc.

Gregorivs XIII.
Pontifex. Max.
an. Dom. MDLXXVII
pont. svi. an. VII.

—

XXXII.

Même lieu.

Gregorivs XIII. Pont. Max.

—

XXXIII.

Même lieu

Antichambre avant la salle des parlements.

Gregorivs XIII. P. Max. avlam
hanc decorari pictvrisq. exor
nari ivssit ann. D. MDLXXVIII.

XXXIV.

Palais du Vatican.

Sur le second arc du troisième péristyle.

Gregorivs XIII Pont. Max. beati
Gregorii Nazianzeni corpvs ex sacrarvm virginum
templo Dei Genitrici Mariae ad Campvm Martivm dicato in basilicae Vaticanae
sacellum a se ornatvm celeberrima qvam vides pompa transtvlit III. idvs ivni. MDLXXX.

XXXV.

Eglise Saint-Pierre au Vatican.

Chapelle de Saint-Grégoire de Nazianze.

Gregorivs XIII.
Pont. Opt. Max.
anno X.

Sur le pavé.

Gregorivs XIII. Boncomp. Bonon.
P. O. M. an. M. D. LXXX.

—

XXXVI.

Sainte-Marie au Mont.

Sur le fronton.

Beatae Virgini Deiparae Mariae ad Montes
Gregorivs XIII. Pontifex. Maximvs
templvm. hoc. ex. eleemosinis. a. popvlo
collatis. aedificatvm. privilegiis
exornavit. et. catechvmenorvm (*sic*)
familiae. adtribvit. pont. svi. an VIII
sal. hvm. M. D. LXXX.
avctore. Gvilelmo. Sirleto. card.
piae. domvs. patrono. et. protectore

—

XXXVII.

Sur une colonnette près de l'église Sainte-Anne IN BURGO PIO.

Gregorivs XIII. Pont. Max
civitatem Piam a Pio III
coeptam salvbritati
civivm consvlens
aedificiis ornavit
et vias silice stravit
anno VIIII. MDLXXX
cvrabant
Pavlvs Bvbalvs
et Sebastianvs Varvs
aediles.

XXXVIII.

Galeries couvertes du palais du Vatican.

Sur la porte.

Italia regio totivs orbis nobilissima
vt natvra ab Apennino secta est hoc itidem ambvlacro in dvas
partes alteram hinc Alpibus et svpero alteram hinc infero mari
terminatas dividitvr a Varoq : flvm. ad extremos vsq Brvtios
ac Sallentinos regnis provinciis ditionibus insvlis intra svos
vt nvnc svnt fines dispositis tota in tabvlis longo vtrinqve
tractv explicatvr. fornix pia sanctorvm virorvm facta locis
in qvibvs gesta svnt ex advorsvm respondentia ostendit
haec ne ivcvnditati deesset ex rervm et locorvm cognitione
vtilitas Gregorivs XIII. Pont. Max. non svae magis qvam Romanorvm pont. comoditati hoc artificio
et splendore a se
inchoata perfici volvit anno CIↃIↃLXXXI.

Par terre sous l'arc de la porte.
Gregorivs XIII. P. O. M.
anno VIIII.

—

XXXIX

Au même lieu.

Sur une grande carte géographique, à gauche.

Bononia Romanorvm colonia campor
et collivm amoenitate simvl
fertilitate conspicva ac
aedificiorvm cvltv et templor
amplitvdine insignita ac
perpetva religionis literar
atq. omnis hvmanitatis
alvmna
qvae vbi externi imperii
ivgvm excvssit
Ecclesiae partes civili
Italiae bello secvta
Entio Sardiniae rege
capto
Flaminia in potestatem
redacta
ac vice comitib. ab vrbis
dominatione depvlsis
inde constanter vsq.
ad hvnc diem in
eivsd. avctoritate permansit

A droite.

Bononien. parallelvs in gradv latitvd. XLIIII. et M. XVI. eam habet rationem ad meridianvm in gradv long. XXXIII. et M. XXX. qvam XC. ad LXIIII. et XXXII.

Sur la carte, près de la ligne rouge qui sépare les terres de Ferrare et de Bologne.

Rubicvnda haec linea
qvacvmq. dvcta con
spicitvr Bononiensis et
Ferrariensis agrorvm terminos
a Gregorio
XIII. P. M. iis qvorvm res
agebatvr consentienti
bvs dispositos demon
strat anno D.
CIↃ. IↃ. LXXIX.

—

XL.

Sur un plan du port de Rome.

Romani portvs reliqviae
anno X. pontificatvs Gregorii XIII. P. M. descriptae.

—

XLI.

Au coin de la VIA PONTIFICIA.

Près de l'église des Stygmates.

Gregorivs XIII. P. M. viam
domibvs veteribvs dirvtis
ampliorem reddidit
P. Bvbalvs Seb. Varvs
aed. cvr. M. D. LXXXI.

—

XLII.

A Saint-Athanase.

Ad honorem Dei	Εἰς τιμὴν τοῦ Θεοῦ
et memoriam	καὶ μνήμην τοῦ
S. Athanasii	ἁγίου Ἀθανασίου
episcopi Alexandr	Ἐπισκόπου Ἀλεξ.
collegio Graecor	τῶν Γραικῶν τῷ παιδευτηρίῳ.

anno a nat. Dom CIↃIↃLXXXI.
Gregorivs XIII. Pont. Max. a fvndamentis
extrvxit pontificatvs svi anno X.

—

XLIII.

Au palais de la Chancellerie apostolique.

Gregorio XIII. Pontif. Max.
hvivs palatii restavratori anno MDLXXXII.
et pontificatvs svi anno X.
Alexander Riarivs cardinalis legatvs ampliss.

—

XLIV.

Palais du Vatican.

Sur le sixième arc du troisième péristyle.

Litteras et praeclara in
qvovis doctrinae genere
ingenia fovebat Academiam
Romanam svmptvosa et
nobilivm disciplinarvm stvdiosis commoda
aedificatione avgebat.

—

XLV.

Au même lieu.

Gregorivs XIII. Pont. Max.
vt sanctvm Pascha svo in perpetvvm
tempore celebretvr rationem anni
div pertvrbatam retinvit modvmq.
adhibvit qvo fvtvris saecvlis in
praescriptae definitionis statv
sine confusione perseveret
anno MDLXXXII. pont. svi XI
palatii hanc partem tvm a Pio papa IIII.
tvm a se fvndatam ad fastigivm
totam perdvxit et pictvris
conspisevam fecit consistoriales
avlas instavravit Constantinianam
altivs sublatam testvdine ivnxit
regiam vario marmore stravit
sancti Pavli sacellvm pictis et plastico
opere fictis imaginibvs
et altari constrvcto
decoravit

—

XLVI.

Même lieu.

Premier arc du troisième péristyle.

Geographicae tabvlae
qvas Pivs IV. in hoc

pariete pingendas
cvravit decoloratae
Gregorii XIII. Pont. Max.
ivssv svis coloribvs
itervm contactae florvervnt
M. D. LXXXIII.
pontificatvs svi
anno XII.

—

XLVII.

Même lieu.

Quatrième arc du troisième péristyle

Gregorivs XIII
Pont. Max.
Pii papae V. sanctionem
de S. R. E. locis non alienandis
ivre ivrando
firmavit.

—

XLVIII.

Même lieu.

Galliarvm regem contra bellicos . . .
. . pecvnia . . . dissentientes
Genvensivm partes per antiqviorem cardinalem
legatvm a se missvm composvit tvmvltvs
. . . ab Italia svblato

—

XLIX.

Même lieu.

Cinquième arc du troisième péristyle.

Res et loca qvae
S. R. E. dominii svnt
inivste occvpata
enixe recvperabat
eivs ditionem
avgebat

—

Pontem Senatorivm
div interrvptvm
iactis molibvs restitvit
altervm in pericvlosis
palliae vadis via Cassia
fecit

—

L.

Même lieu.

Septième arc du troisième péristyle.

Pvblica (*sic*) in Diocletiani
thermis horrea ad
levandam rei frvmentariæ
inopiam constrvxit portam Cœlimontanam
a solo in ampliorem
formam aedificavit

—

Germanos Britannos
Pannonios Graecos
neophytos in constitvtis a se
vrbanis collegiis doctrina
excolendos cvrabat
collegia alia alibi
institvebat

LI.

Même lieu.

Huitième arc du troisième péristyle.

Aqvam virgineam
in celeberrima vrbis loca
dedvxit lacvbvsq. e marmore
svmmo artificio constrvctis
fontes publicae vtilitati et
ivcvnditati apervit

—

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Graecis Caldaeis Arabicis Armenis
Illyricis caracteribvs abs te praecipve
instrvctam ita promovet vt iam
Orientis et oppressae a Tvrcis et
schismaticis Evropae popvlis missis
catechismis propria ad pietatem
lingva institvantvr

LII.

Même lieu. — Sur la porte du même arc.

Gregorivs XIII. Pont. Max.

—

LIII.

Même lieu.

Neuvième arc du troisième péristyle.

Immensam basilicae sancti Petri
aedificationem maxime
vrgebat magnam partem
a fvndamentis excitatam
altivs tollebat.

—

LIV.

Même lieu.

Sacellvm in basilica sancti Petri
admirabili opere exornavit
proventv addictis sacerdotibvs
comparato Dei Genitrici
et divo Gregorio Nazianzeno
dicavit

—

LV.

Même lieu.

Dixième arc du troisième péristyle.

Ambvlationem in Vaticano
pictis in ea totivs Italiae
regionibvs vrbibvs oppidis
Romanae Ecclesiae et principvm
ditionibvs magnifice
extrvxit

—

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Corporis Christi sacellvm
in Laterano aedificavit
Constantini baptisterivm
ibidem et pro aede

S. Mariae Maioris
porticvm alia atqve
alia pia loca
instavravit

LVI.

Sainte-Marie Nouvelle.

Grand bas-relief.

Chr. Sal.
Gregorio XI. Lemovicensi
hvmanitate doctrina pietateq. admirabili
qvi vt Italiae seditionibvs laboranti mederetvr
sedem pontificiam Avenioni div translatam
divino afflatvs nvmine hominvmq. maximo plavsv
post annos septvaginta Romam feliciter redvxit
pontificatvs svi anno VII.
S. P. Q. R. tantae religionis et beneficii non immemor
Gregorio XIII Pont Opt Max comprobante
anno ab orbe redempto CIↃ IↃLXXXIIII pos
Ioanne Petro Draco
Cyriaco Matthaeio coss
Io Baptista Albero
Thoma Bvbalo de cancellariis priore

—

LVII.

Au collége des Maronites.

Sur la porte.

Gregorivs XIII. P. M.
collegio Maronitarvm
MDLXXXIV. pontificatvs
anno XIII.

—

LVIII.

Saint-Pierre du Vatican.

Architrave de la porte Sainte, qui ne s'ouvre que pour les Jubilés.

Gregorivs XIII. Pont. Max.

—

LIX.

Même lieu.

Sous l'orgue de l'autel de l'église de Saint-Grégoire de Nazianze.

Gregorivs XIII
Pont. Opt. Max.
anno. X.

—

LX.

Palais du Vatican.

A la chapelle privée de Nicolas V.

Gregorio XIII. Pont. Max.
egregiam hanc pictvram a F. Io
anne Angelico Fesvlano ord.
Praed. Nicolai Papae V. ivssv
elaboratam ac vetvstate pene
consvmpt. instavrari manda
vit.

LXI.

Palais du Vatican.

Salle de Constantin.

Sixtvs V. Pont. Max.
avlam Constantinianam svmmis pont.
Leone X. et Clemente VII.
pictvris exornatam
et postea collabentem a Gregorio XIII. Pont. Max
instavrari coeptam pro loci dignitate
absolvit anno pontificatvs svi primo.

—

LXII.

Saint-Esprit IN SAXIA.

Salle du Précepteur.

Gregorio XIII. Bon. Pont. M.
omnivm privilegiorvm confirmatori
nostraeqve dignitatis promotori pien.
thes. Aldr. Bon. praecept. gratitvdi
nis et pietatis ergo ping. cvr.

—

LXIII.

Collége des Néophytes.

Vrbani VIII. P. M. Beneficentia opem ferente
F. Antonivs Barberinvs tit. S. Onvphrii presb. card.
eivsdem pontificis germanvs m. poenitentiarivs
bibliothecarivs S. R. E. et cathecvmenorvm protector
vt alvmni collegii Neophytorvm in templo B. M.
ad montes a Gregorio XIII ipsivs collegii
fvndatore vniversæ cathecvmenorvm familiæ
attribvto sacris ministeriis operam navarent
eos simvl incolentes hvc transtvlit
novasq. ædes tvm illis tvm cathecvmenis
mvlieribvs virisq. seorsvm
et clericorvm rei divinæ famvlantivm
habitationi a fvndamentis extrvxit
an. sal. MDCXXXV.

—

LXIV.

Palais du Sénateur.

Sous la statue assise de Grégoire XIII.

Gregorio. XIII. Pont. Max.
opt. principi
Hvgoni. Boncompagno. Bononiensi
qvi. per. Ro. magistratvs. et ecclesiasticas
dignitates. ivstitiam. et pietatem. colens
ad. pontificiam. sedem. evectvs. vniversam
remp. christianam. svmma. prvdentia. et
charitate. moderatvr
S. P. Q. R.
Hieronymo Bvbalo. Camillo Mancino. Bernardo
Cavalerio coss.

LXV.

Même lieu.

Au haut des murs.

Gregorio XIII. Pont. Max.
ob. farinæ. vectigal. svblatum. vrbem. templis. et. operibvs
magnificentiss. exornatam. octigenties. singvlari
beneficentia. in. egenos. distribvtvm
ob seminaria. exterarvm. nationvm. in. Urbe. ac toto paene
terrarvm. orbe. religionis. propagandae. causa. institvta
ob. paternam. in. omnes. gentes. caritatem. qva. ex vltimis. novi
orbis. insvlis. Iaponiorvm. regvm. legatos. triennii. navigatione
ad. obedientiam. sedi. apost. exhibendam. primvm. venientes. Romam
pro. pontificia. dignitate. accepit
S. P. Q. R.

Domitio Cavalerio — Domico Iacobaccio de Faceschis
Riccardo Mazzatosto — Hortentio Celso
Honorio Trincio. coss. — Ivlio Pamphilio coss.

—

LXVI.

Saint-Pierre au Vatican.

Magnifique mausolée du pape.

Gregorio XIII. Pont. Max.
Ivstitiae cvstodi pietatis cvltori religionis vindici
et propagatori in utroque orbe munificentissimo
Iacobvs tit. S. Mariae in Via presb. card. Boncompagnvs
archiepiscopus Bononiae abnepos posvit
anno Sal. MDCCXXIII

INNOCENT IX.

—

LXVII.

Saint-Pierre au Vatican.

Tombeau du pape. Inscription gravée sur une grande plaque de plomb.

Brevis. imperii. memoriae. aeternae
in. hac. plvmbea. capsa. conditvm
est. venerabile. corpvs. D. Innocen
tii. P. P. IX. Bononiensis. antea. Io. An
tonii. e. domo. Facheneta. qui. sedit
in. pontificatv. menses. dvos. vi
xit. annos. LXXIII. mens. v. mi
gravit. ad. Dominvm. die. XXVIII.
decemb. in. avrora. anno. MDXCI.
cvivs. memoria. sit. in. benedictione
Io. Antonivs. vtr. signaturae. S. D. N.
PP. refer. protonot. de nvm°. et sacrae
consvltationis. avditor. ac. Lodovi
cvs. marchio. Vianini. fratres. de
Fachenetis. et. eivsdem. Innocen
tii. pronepotes. qvod. Antonivs. car
dinalis. SS. qvatvor. amborvm. ma
ior. natv. frater. si. non. esset. fa
to. praeventvs. facere. statve
rat. e. veteri. in. novam. basilicam
transferri. et. deponi. cvrarvnt
anno. MDCXI. die. XXV. septem
bris. pavli. papae. V. anno secvndo.

LXVIII.

Cryptes du Vatican.

Innocentivs papa IX.

—

GRÉGOIRE XV.

—

LXIX.

A la fontaine près de la porte Angélique.

Gregorivs XV.
Pont. Opt. Max.
aqvas. ex. Vaticano. dedvxit
Eremitae. Dominicae. Ascensionis
grati. animi. arg.
CIↃ. IↃC. XXI. pont. I.

—

LXX.

Sur les remparts, entre les portes Pie et Saint-Laurent.

Gregorio XV. Pont. Max.
qvod vrbis moenia temporis
inivria collapsa svb ipsa
pontificatvs initia pvblicae
secvritati consvlens
instavranda censverit
S. P. Q. R. principi optimo.

—

LXXI.

Saint-Pierre du Vatican.

A la coupole de la chapelle du Saint-Sacrement.

Gregorivs XV. Pont. Max. anno
MDCXXII. pont. II.

LXXII.

Même lieu.

Coupole de la chapelle où l'on célèbre les offices.

Gregorivs XV. Pont. Max. anno
MDCXXII. pont. II.

—

LXXIII.

Eglise des Mages de la Propagande.

Gregorivs XV. Pont. Max.
Congregationem de Propaganda Fide
primvs institvit
privilegiis avxit
perpetvo ex annvlis cardinalitiis censv
locvpletavit. a. sal. MDC. XXII.

—

LXXIV.

Saint-Esprit IN SAXIA.

Gregor. XV.
patri
zelantiss.
F. Balth
Bolognetvs
praec.
MDCXX

—

LXXV.

Eglise Ludovisi.

Par terre.

Alter Ignativm
aris
alter aras Ignatio
Gregorivs XV.
Pont. Max.
Lvdovicvs. card.
Lvdovisivs
hoc svb lapide
Lvdovisiae familiae principes
conqviescvnt

—

LXXVI.

Sainte-Marie IN VALLICELLA.

A la sacristie. — Sous un buste.

Gregorio XV. Pont. Max.
ob Philippvm Nerivm
inter sanctos relatvm

LXXVII.

Au palais du Vatican.

Chambre près de la bibliothèque.

Vrbanvs VIII. Pont. Max. complvra Palatinae bibliothecae volvmina
nobiles Hidelbergicæ victoriæ manvbias Gregorio XV. et apostolicae sedi
a Maximil. Bavariae dvce donata Romam addvxit opportvnis armariis
in Vaticano conclvsit locvm rvdem antea atq. informem in hanc speciem
redegit et perspicvo specvlarivm nitore exornavit an. Dom MDCXXXIV.
pont. s. (*sic*)

LXXVIII.

Sacristie de la Sainte-Trinité au mont Pincio.

Pavl. V. Greg. XV. Vrban. VIII. Innocent. X.
svmmi ex ordine pontifices
hoc monasterivm sanctissimae Trinitatis
regibvs Galliae fvndatoribvs svis vindicatvm
ivxta eorvndem ac S. Francisci de Pavla intentionem
a solis nationis Gallicanae fratribvs
et coronae Franciae natvraliter svbiectis
inhabitari regi ac possideri
seclvsis omnibvs etiam ex eadem natione
aliqva ivris avt facti infamia laborantibus
imposito qvibvscvnq svper haec ivra silentio
decretoq. de manvtenendo firmiter roborato
vindicibvs qvoq datis
episcopo Sabin. pontificisq. vic. ac gli avditore
per apostolicas litteras in perpetvvm edixervnt
atq. hanc memoriam ex mente Innocentii X. in
marmor incidi
hvivs coenobii fratres procvravervnt
anno M. DC. XL. VIII.

LXXIX.

Eglise de la villa Ludovisi?

Magnifique tombeau du pape avec une statue assise

Gregorivs XV.
Pont. Max.

—

LXXX.

SS Vincent et Anasthase IN TRIVIO.

Par terre.

D. O. M.
ex præcordiis
Gregorii XV. P. M.
obiit in Qvirinali
VIII ivlii MDCXXIII

—

BENOIT XIV.

—

LXXXI.

Sainte-Apollonie au Transtévère

Entrée intérieure du monastère.

Benedictvs. XIV. P. M
svorvm antecessorvm

Clementis XI. ac innocenty XIII.
exempla secvtvs
anno MDCCXLI
sacris in templo peractis
a Rosa Ivstina Cecconi abbatissa
deprecatvs
monasterivm ingressvs
præsentia ac indvlgentys
condecoravit.

—

LXXXII.

A l'intérieur des galeries du jardin du Quirinal.

Benedictvs XIV. P. M.
A. D. MDCCXLI. pon. svi. an. II.

—

LXXXIII.

Sainte-Marie Majeure.

Mur de la chapelle du Saint-Sacrement.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
mvltis. atqve. immortalibvs. beneficiis.
in. basilicam
Liberianam. et. svam
collatis. liberalissime
rescriptvm. etiam. adivnxit. amplissimvm
cvivs. exemplvm. rescripti
memoriæ. æternæ. mandandvm
capitvlvm. et. canonici
cvravervnt
Rescript. die. XXVII ianvarii. MDCCXLII
ssmvs. confirmavit. in. præfata. ba
silica. indvlgentias. stationvm
pro. diebvs. eidem. in. missali. ro
mano. præscriptas. indvlgentias
VII. altarivm. basilicæ. Vaticanæ. et
partialem. qvotidianam. trivm. an
norvm. totidemqve. qvadragena-
rvm. insvper. concessit. plenari-
am. qvotidianam. semel. in. die. l:-
crifaciendam. cvm. facvltate. ap-
plicandi. eas. omnes. indvlgenti
as. etiam. pro. defvnctis. et. cvm
revocatione. aliarvm. qvarvm
cvmque. indvlgentiarvm. ac. re-
tenta. facvltate. commvnicandi. ec-
clesiis. aggregandis. indvlgentias
contentas. in. brevi S. M. Clementis
XII. diei. VIII. ivnii. MDCCXXXVI. qva-
rvm. svmmarivm. eadem. basilica
ecclesiis. aggregandis. in. actv
aggregationis. præbere. tenea
tvr. in. perpetvvm.
A. M. Erba secrius.

—

LXXXIV.

Saint-Charles IN VIA PIA.

Benedicto XIV.
P. O. M.
qvod
anno MDCCXLII. IV. idvs aprilis
anniversario die obitvs
ven. servi Dei Michaelis de Sanctis
Trinitarii ordinis discalceatorvm
sacerdotis professi
in ara maiori hvivs templi
sacro celebrato
eam
qvotidiano perpetvoqve privilegio
insigniverit
ac solemne decretvm
qvo de virtvtibvs eivsdem servi Dei
in gradv heroico
constare pronvnciavit
in hac avla ediderit
ad tantæ beneficentiæ memoriam
PP. posvere.

—

LXXXV.

Sainte-Marie IN COSMEDIN.

Sur la muraille.

D. O. M.
Benedicto XIV. P. M.
qvod basilicam hanc
plenariæ in dies singvlos
indvlgentiæ
pro vivis et defvnctis
perpetvo thesavro ditaverit
capitvlvm et canonici
eximy beneficy
Et grati animi monvmentvm
posvere
anno salvtis MDCCXLII

—

LXXXVI.

Saint-Laurent IN DAMASO.

Sur la muraille.

Sacelli hvivs
religione magis, qvam mole, Avgvsti
a Thoma cardinali Rvfo
episcopo Ostiensi et Veliterno, sacri collegii decano
.. R. E. v. cancellario, perpetvoq. hvivs basilicæ
commendat°
excitati, instrvcti, ornati
aram
SS. D. N. Benedictvs papa XIV.
pro sva in divos pietate, in homines hvmanitate
consecravit
ipsamqve visitantibvs, in die consecrationis ple
nariam,
in anniversaria vero qvinqvaginta annorvm
et totidem qvadragenarvm
indvlgentiam concessit
pridie idvs decembris, repar. sal. an. MDCCXLIII.

LXXXVII

Au musée du Capitole.

Sous la statue d'un enfant tuant des serpents.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLII.

—

LXXXVIII.

Même musée.

Sous la statue d'un prêtre égyptien.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
papae XIV
A. D. MDCCXLII.

—

LXXXIX.

Même musée.

Sous la statue d'un joueur de palestre.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti papae XIV.
A. D. MDCCXLII.

—

CX.

Même musée.

Sous le piédestal de Pétronius Probus.

Effossa. a. D. MDCCXLII
in. hortis. Pinciis. fr. Minimorvm
ex. dono. Alexandri. card. Albani
mvnificentia. Benedicti XIV. P. M.
in. Capitolivm. translata

—

XCI.

Même musée.

Sur le mur de l'atrium.

Marmora. omnia. antiqvi. pedis. modvlo. insevlpta
scriptorvmq. testimoniis. commendata
Benedictvs. XIV. P. O. M.
in. mvsevm. Capitol. transtulit
anno. pontif. III.
Statilianvm
in. Ianicvlo. alias. effossvm
et. hortis. Vaticanis
Cossvtianvm. Sev. Colotianvm
ex. Marii. Delphini. aedibvs
dono. Hieronymi. principis. alterii
Aebvtianvm
ex. Matthaeiorvm. villa
dono. Hieronymi. dvcis. Matthaei
Capponianvm
non. ita. pridem. via. Avrelia. repertvm
ex. aedibvs. Capponianis
Dono. Alexandri. Gregorii. Marchion. Capponii
eivsdem. mvsei. cvratoris. perpetvi

—

XCII.

Même musée.

Mur de l'escalier.

Fragmenta. ichonographiae. veteris. Romae
in. Romvli. templo
ad. viam. Sacram. olim. effossa
et. ad. Farnesianas. aedes. translata
Benedictvs. XIV. P. M.
in. Capitolio
mvnificentissime. collocavit
anno. CIↃ IↃCCXXXXII
pont. III.

—

XCIII.

Même musée.

Sur le socle qui supporte un vase de bronze représentant Mithridate Eupator.

Benedicti XIV. Pont. O. M.
mvnificentia
in. mvsevm. Capitolinvm. illatus
A. D. MDCCXLII.

—

XCIV.

Sainte-Croix de Jérusalem.

A la bibliothèque.

Benedicto XIV
qvod magnificentia principe digna
Sessorianam hvivs cœnobii basilicam
svvm qvondam titvlvm
renovaverit ornaveritqve
laqveare aram maximam porticvm cvm fronte
ampliora opere cvltvqve elegantiora restitverit
regiam ab eadem viam ad Lateranvm straverit
maiestatis svæ præsentiam
non semel hvic bibliothecæ impertiri dignatvs fverit
abbas et monachi
in perpetvvm gratiarvm monvmentvm
anno MDCCXLIII.
II. E. V.

—

XCV.

Sainte-Marie Majeure.

Au portique.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
Liberiani templi frontem et porticvm
in hanc amplitvdinem
excitavit
anno CIↃIↃCCXLIII.
pontificatvs svi III.

—

XCVI.

Au même lieu.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod liberalitate optimi principis
Liberianae basilicae frontem
a fvndamentis erexerit
impositis signis ornaverit
Labentem porticvm restitverit
commvnes canonicorvm aedes
a solo extrvxerit
exteriores gradvs
ad aversam absidis partem reparaverit
tectvm vetvstate corrvptvm refecerit

capitvlvm et canonici mvnificentiss. pont.
PP.

—

XCVII.

éme lieu.

Benedictus XIV. P. M. a fvndamentis erex.

—

XCVIII

Même église.

Sur la façade de gauche.

Benedictus XIV. P. M.
pontif. svi an. III
Sal. MDCCXLIII

—

XCIX.

A Sainte-Marie DE LA VALLICELLA.

Par terre

D. O. M.
Lvdovico. Bellvga. Hispano
qvi
ex. episcopo. Carthaginensi
invitvs. et. renvens
a. Clemente. XI P. M.
in. S. R. E. cardinalium. collegivm. coaptatvs
Hispaniarvm. apvd. S. Sedem. protector
ivrivm. Romanae. Ecclesiae. vindex
hoc. vnvm. cvravit
vt. Deo. non. hominibvs. placeret
vir
apostolico. propagandae. fidei. zelo
flagrantissimvs
ecclesiasticae. disciplinae. assertor
de. alimonia. pavpervm. de. institvtione. clericorvm
de. edvcatione. ivventvtis. sollicitvs
collegia. scholas. pias. domos. seminaria
aere. svo. fvndavit
Benedictvs XIIII. P. M
perenne. hoc. amoris. svi monvmentvm
P. C
vixit. annos. LXXX. mens. II. dies XXIII
biit. VIII. kal. martias. anno v. s. MDCCXLIII
hic. ex. testamento
vna. cvm. S. Philippi. Nerii. filiis
filivs. ipse. et. congregationis. propagator
resvrrectionem. expectat

—

C.

Salle à manger du palais de Latran.

Benedictvs XIV. P. M.
antiqvissimvm ex vermiculato opere
monimentvm
in occidentali apside
Lateranensis coenacvli
a Leone III
sacro cogendo senatvi
aliisqve solemnibvs peragendis
extrvcti
qvod ad templi aream laxandam
Clemens. XII.
integrvm loco moveri
et ad proximvm S. Lavrentii oratorivm
collocari ivsserat
Vel artificum imperitia
vel rei difficultate
diffractvm ac penitvs disiectvm
ne illvstre adeo
pontificiae maiestatis avthoritatisqve
argvmentvm
literariae reipvblicae damno interiret
ad fidem exempli
ipsivs Clementis providentia
stantibvs adhvc parietinis
accvrate coloribvs expressi
et simillimae in Vaticano codice
veteris pictvrae
nova apside
a fundamentis excitata
ervditorvm virorvm votis occvrrens
vrbi aeternae
restitvit
anno MDCCXLIII
pont. svi. III.

—

CI.

Couvent des Ursulines.

Sur la muraille.

Benedictvs XIV. P. M
domvm Vrsvlinarvm
ad singvlarem pvellarvm disciplinam
institvtam
novarvm ædivm accessione
dono pvblico
svâ impensa amplificavit
pont. anno III.

—

CII.

Au Capitole, Palais des Conservateurs.

Sur le mur.

Benedicto XIV. Pont. Opt. Max.
quod
pecvliare tribvnalis viarvm
archivvm
qvo rei fiscalis administrationi
civivm commodo et pvblicæ vtilitati
prospectvm esset in postervm
institverit
et locvm satis amplvm atqve idonevm
senatvs popvlique Romani
tabvlario cohærentem
pro veteri ivre ac dignitate magistratvs
in Capitolio concesserit
Nicolavs Casonvs c. a. clericvs viar. præses
principi providentissimo posvit
anno Christi MDCCXXXVIII pontif. IV.

CIII.

Même lieu.

Sur un cippe représentant les travaux d'Hercule.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
MDCCXLIII.

—

CIV.

Même lieu.

Sous un autel de Jupiter.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
MDCCXLIII.

—

CV.

Même lieu.

Sous un buste d'Epicure et de Métrodore.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
A. D. MDCCXLIII.

—

CVI.

Même lieu.

Sous la tête colossale de Marcus Agrippa.

Mvnificentia
Benedicti XIV. P. O. M.
et. dono
Lactantii. Sergardi
ab. intimo. eivsd. pont. cvbic.
A. D. MDCCXLIII.

—

CVII.

Au château Saint-Ange.

Sur une porte intérieure.

Benedicto XIV. P. O. M.
ob pontificvm excvbiarvm stativa avcta
ac in ampliorem formam redacta
Marivs Bolognettvs
pontificii ærarii præfectvs
cvrator operis mem. poni cvravit
anno sal. MDCCXLIII. pont. IV.

—

CVIII.

Sainte-Croix en Jérusalem.

Au fronton de la basilique

Benedictvs XIV. P. M. in honorem s. crvcis pontif. svi
anno IV.

—

CIX.

Même église.

Porte intérieure de la basilique.

Basilicam Sessorianam
a Constantino maximo matreqve Helena
a fvndamentis erectam
atqve a Lvcio II. Bononiensi restavratam
Benedictvs XIV. Pont. Opt. Max.
iam eandem in titvlvm habitam
fronte porticv abside tholo extrvctis
viaqve ad Lateranvm complanatis undiq. maceriis
aggeribvsque excitatis
ingenti liberalitate
ornavit restavravit ditavitqve
anno rep. sal. MDCCXLIV. pont. IV.

—

CX.

Même église.

Au plafond.

Benedictvs. XIV.
Pont. Opt. Max.
pontif. svi. an. III

—

CXI.

Saint-Esprit IN SAXIA

A l'hôpital.

Benedictvs XIV. P. M.
anno MDCCXLIV.
pont. svi anno
IV.

—

CXII.

Même lieu.

enedictvs XIV. P. M.
peramplo aedificio
vetvs archinosocomivm avxit
vrbe sibi gratvlante
optimo principi plavdente
anno salutis MDCCXLIV.
pont. svi IV.

—

CXIII.

Saint-François de Paule au Mont.

Sur la muraille, sous un buste de l'an MDCCXLIV.

Lazzaro Pallavicino
Thebarvm archiepiscopo
in. svmma. rei. frvmentariae
caritate
annonae. per. Picenvm. cvratori
apud. Melitenses. et. Florentinos
a. s. apocrisario
Clementis XII. P. M.
admissionvm. magistro
viro. integerrimo. et. innocentiss.
Benedictvs. XIV. Pont. Max.
amico. optimo
cardinali. abs. sc. designato
quos. honores. vivens. recvsavit
mortvo. dedit
vix. an. LX. d. XXV.

—

CXIV.

A la fontaine de Trévi.

Clemens XII. Pont. Max.
aqvam virginem

copia et salvbritate commendatam
cvltv magnifico ornavit
anno Domini MDCCXXXV. pontif. VI.

Sur la frise.

Perfecit Benedictvs XIV. Pon. Max.

—

CXV.

Même lieu.

Sur le côté.

Benedictvs XIV. P. O. M.
rivos. aqvae. virginis. complvribvs. locis. manantes
qviqve. in. vsv. esse. desierant
in. vrbem. redvxit
aquaedvctvs. vetvstate collapsos
restavravit
fistulas. tvbvlos. castella. lacvs
pvrgato. fonte. restitvta. forma
ingenti. liberalitate
in. ampliorem. formam. redegit
an. sal. MDCCXLIV. pont. IV.

—

CXVI.

Sur la porte de la manufacture des tabacs.

Svb avspiciis
Benedicti XIV. P. Max.
anno Dñi MDCCXXXXIV.

A l'intérieur

Benedicto XIV. P. M.
qvod
aqvae Pavlae derivationem perpetvam
molis circvmagendis addixerit
Nicosiani pvlveris condvctores
Michilli et Bonamici
coempto solo aedificio a fvndamentis extrvct
nova ampla stabili constitvta
officina
accepti beneficii monvmentvm pvblicvm
posservnt
anno reparatae salvtis MDCCXXXXIV.

—

CXVII.

Capitole, palais des Conservateurs.

Grand escalier. — An. 1744.

Benedictvs XIV. P. M.
qvod
ichnographiæ veteris Romæ fragmentis
in Capitolio collocatis
regiones vrbis
terminis ad limites discernendos constitvtis
commodivs definiverit
pvlcherrimis marmoreis signis
atqve elegantibvs ex vermicvlato opere tabvlis
mvsevm avxerit
anaglyptico cvrtii simvlachro
aptiorem locvm designaverit
et ad seqvioris ævi monimenta
ab interitv vindicanda
Francisci Valesi ms. codices
in S. P. Q. R, tabvlarivm
inferri ivsserit
principi optimo
et Romani nominis amantissimo
Ermes Caballettvs co. Ioseph Menattvs et Antonivs
Amadevs
coss.
co. Stanislavs M. Negroni C. R. P.
P. P.

—

CXVIII.

Même lieu, même année.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
cvrrvs praetoriani vexilli
a Friderico II. Avgvsto
Romam dono missi
monvmentvm
ex interiori Capitolii parte
in apertvm locvm tranferri mandaverit
principi optimo
et ad vrbem ornandam
providentissimo
Antonivs Amadevs
M° Didacvs Andosilla } coss.
M° Icseph. M. Maccaranvs
Co. Stanislavs Negronvs C. R. P.
P. P.

—

CXIX.

Monument de l'empereur Frédéric.

✠ Cesaris Avgvsti. Friderici Roma seevndi
Dona tene cvrrvm perpes in vrbe decvs.
Hic Mediolani. captvs de strage. trivmphos
Cesaris vt referat. inclita preda venit.
Hostis in oppbrivm pendebit (*sic*). In vrbis ho-
⌈norem
Mictitvr. Hvnc vrbis mictere ivssit amor.

—

CXX.

Musée du Capitole.

Sous une statue en bronze d'Hécate Trivia.

Mvnificentia
Bened. XIV. P. M.
ex mvseo Chisiano
A. D. MDCCXLIV.

—

CXXI.

Même lieu.

Sous une statue d'Harpocrate.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
A. D. MDCCXLIV.

CXXII.

Même lieu.

Sous une Flore.

Munificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
A. D. MDCCXLIV.

—

CXXIII.

Même musée.

Sous un vase portant en bas-relief le combat des Amazones

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
A. D. MDCCXLIIII.

—

CXXIV

Même musee.

Sous deux urnes sépulcrales.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
MDCCXLIIII.

—

CXXV.

Même musée.

Sous deux pieds de colosses.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLIV.

—

CXXVI.

Sainte-Marie Majeure.

Sacristie, sous un buste du Saint-Père.

Benedicto XIV. Pont. Max.
mvnifico sapienti pio
ob Exqvilinam basilicam
novis constrvctionibvs et censv avctam
votis pro salvte principis nvncvpatis
canonici posvere A. D. MDCCXLV.

—

CXXVII

Chapelle du palais du Mont Jordano dite Camerata.

D. O. M.
venerandam hanc
Deiparae Matris cvm filio
imaginem
Benedictvs XIV.
visitavit et colvit
die XXII. avgvsti MDCCXLV.
sextvm pont. svi an.
feliciter ingressvs
R. P. D. Ioseph Ercvlanvs
domvs incola
ad perpetvam rei memoriam
poni cvravit

—

CXXVIII

Dans la chambre de la maison construite à la maison de campagne des religieux de Sainte-Marie du Peuple.

Benedicto. XIV.
qvod ipse
has. aedes. saepivs
praesentia. sva. decoraverit
atqve. hic. hvivs. coenobii. patres
hvmanissima. comitate. et. affabilitate
acceperit
in. tanti. honoris
singvlarisqve. eivs. benevolentiae
perennem. memoriam
grati. coenobitae
monvmentvm. hoc. statvervnt
anno. MDCCXLV

—

CXXIX.

Chapelle de Saint-Nicolas des pénitenciers de Saint-Jean de Latran.

Benedicto XIV. P. M.
sacrarvm antiqvitatvm
indici providentissimo
qvod
oratorio divi Nicolai
prope triclinivm
a svmmis pontificibvs
Callixto II. et Anastasio IV
extrvcto ac reparato
atqve ædibvs fratrvm Franciscanæ familiæ
fidelivm exomologesi designatorvm
qvarvm ambitv oratorivm ipsvm conclvdebatvr
ad spatia areæ laxanda
sedente
Clemente XII. P. M.
solo æqvatis
sacellvm
et veteres in eo pictvras
tvm chalcographorvm indvstria
tvm antiqvariorvm labore
plvries delineatas
ac privsqvam disiicerentvr
coloribvs eleganter expressas
ad priscvm exemplar
renovari ivsserit
et vetvstissima cvltvs
decessoribvs svis
iamdiv exhibiti monimenta
religiose servari cvraverit
anno MDCCXLVI.

CXXX.

Eglise de l'archiconfrérie du Saint-Esprit IN SAXIA.

Archiconfraternitati
S. Spiritvs. in. Saxia
a fel. rec. Innocentio III. an. MCXCVIII. erectae
ab. Evgenio. et. Sixto IV. approbatae
svmmis. et. piis. viris. adscriptis
vetvsta. aede. avcto. nosocomii. aedificio. dirvta
Benedictvs. XIV. Pont. Max.
operam. dantibvs
Antonio. Xav. S. R. E. card. Gentili. visitatore.
[apost.
Antonio. M. Pallavicino. Pat. Antiocheno. praeceptore
archiconfraternitatis. primicerio
ampliorem. hanc. Deiparae. ab. angelo. salvtatae.
[sacram
aere. plvrimo. a. fvnd. restitvit. an. Sal.
[M. D. C. C. X. L. V. I. pont.

—

CXXXI.

Sainte-Marie DE PLANCTU.

Porte intérieure.

Benedicto. XIIII. Pont. Max.
qvod
sacram. hanc. aedem. eivsqve. redditvs
ad. pveros. in. primis. catholicæ
religionis. elementis. ervdiendos
archiconfraternitati
Doctrinæ. Christianæ
concesserit
eadem
principi. de. se. optime, merito
A. D. CIↃIↃCCXLVI. M. P.

—

CXXXII.

Eglise de Sainte-Marie de la Nativité fondée par le Card. Mario Bolognetto, hors la porte PIA.

Benedicto. XIV. Pont. Max.
ob. sacellvm. a. solo. constrvctvm
XI. kal. octob. an. sal. MDCCXL.
hora. postmeridiana
Dei. Genetricis. natali. die
pie. riteqve. dedicatvm
Marivs. S. R. E. card. Bolognettvs
beneficentissimo. principi
memoriam. posvit
anno. aer. chr. MDCCXLVI

—

CXXXIII.

Musée Capitolin.

Sous une statue de Faune.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVI.

—

CXXXIV.

Même musée.

Sous un buste inconnu.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVI.

—

CXXXV.

Même musée.

Statue d'un chasseur.

Benedictvs XIV. P. M.
signo nvper effoso
qvod
cardinalis Alexander Albanvs
principi optimo
et rei antiqvariæ servandæ stvdiosissimo
obtvlit
mvsevm Capitolinvm
mvnifice avxit
anno MDCCXLVII.

—

CXXXVI.

Même musée.

Buste en albâtre de Septime Sévère.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV
A. D. MDCCXLVII

—

CXXXVII.

Collége de Calasantio.

Grande chapelle.

Benedicto. XIV
P. M.
religionis. et. bonarvm. artivm
vindici. adsertori. propagatori
qvod. aedes
pietati. et. litteris
sacras
avctoritate. sva. probaverit
praesentia. maiestateq.
impleverit
cler. reg. scholarvm. piarvm
D. nom. mem. q. e.
anno. M. DCCXLVII.

—

CXXXVIII.

Saint-Apollinaire.

Grand autel. A gauche.

D. O. M.
Benedictvs XIV. P. M.
ædem
S. Apollinaris episcopi et martyris
in elegantiorem formam
primo lapide
pontificia manv posito

a fvndamentis restitvtam
solemni ritv dedicavit
XXI. april. octavo post Pascha die
a. MDCCXLVIII.
ad recolendam dedicationis memoriam
die XXIV. octobris constitvto

A droite.

Benedicto XIV. P. M.
qvod
ara principe
a fvndamentis excitata
eaqve magnificentissime ornata
priora beneficia
qvibvs templvm et domvm complexvs est
svmma benignitate cvmvlaverit
collegivm Germanicvm et Hvngaricvm
optimo principi
grati animi monvmentvm
posvit

—

CXXXIX.

Eglise du Saint-Esprit IN SAXIA.

Sur la muraille.

Pro
piissimo et mvnificentissimo principe
Benedicto XIV. Pont. Max.
ob nosocomivm S. Spiritvs
reparatvm amplificatvmqve
et ob ingentem pecvniam
in æs alienvm dissolvendvm
continvata Clementis XII. largitione
liberaliter erogatam
annvvm solemne sacrvm decrevervnt
a cardinalis Gentili visit. apost.
a. m. patriarcha Antioch. præceptor
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXL.

Sainte-Agathe au Transtévère.

Sur le fronton.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
provinciam Romanam
congregationis Avenionensis Doctrinæ Christianæ
altera simili adivncta
ecclesiis collegiisqve mvnificentissime avxerit
eadem provincia tanti beneficii memor pos.
anno sal. MDCCXLVIII.

—

CXLI.

Musée du Capitole

Chambre de Canopo.

Ægyptiaca. marmorea. signa
in. Hadriani. Avg. Tibvrtino
reperta
Benedictvs. XIV. Pont. Max.
Capitolinis. aedibvs. adavcta
ornatiori. cvbicvlo. constitvi
decrevit
anno. MDCCXLVIII. pont. VIII.

—

CXLII.

Même musée.

A la grande inscription du collége des Pêcheurs d'Ostie.

Veterem. lapidem
in. Ostiensi. agro. iamdiv. repertvm
mvroq. templi. principis. illivs. vrbis
adpositvm
sibi. a. Thoma. card. Rvfo
sacri. colleg. decano. oblatvm
Benedictvs. XIV. Pont. Max.
mvseo. Capitol. addi. ivssit
an. MDCCXLVIII. pont. svi. IX.

—

CXLIII.

Même musée.

Sous le masque d'un satyre

Mvnificentia
Benedicti XIV. P. O. M.
et. dono
Theodori. Bvccapadvlii
civsdem. svmm. pont.
a. secret. eleemos.
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLIV.

Même musée.

Sur la base d'une statue de Jupiter

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLV.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue de Sapho.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLVI.

Même musée.

Sous un buste de Faustine la Jeune.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLVII.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue de Platon.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLVIII.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue d'Isocrate.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV
A. D. MDCCXLVIII.

—

CXLIX.

Fronton de la maison des religieux de Sainte-Marie DEL POPOLO, *au Champ de Mars.*

Benedictvs XIV. Pont. Max.
obeliscvm hieroglyphicis notis eleganter inscvlptvm
Ægypto in potestatem popvli Romani redacta
ab imp. Caesare Avgvsto Romam advectvm
et strato lapide regvlisqve ex aere inclvsis
ad deprehendendas solis vmbras
diervmqve ac noctivm magnitvdinem
in campo Martio erectvm et soli dicatvm
temporis et barbaror. inivria confractvm iacentemq
erra ac aedificiis obrvtvm
magna impensa atqve artificio ervit
pvblicoq. rei literariae bono propinqvꝫ in locꝫ
transtvlit
et ne antiqvae sedis obelisci memoria
vetvstate exolesceret
monvmentvm poni ivssit
anno rep. sal. MDCCXLVIII. pontif. IX.

—

CL.

A l'angle de la rue qui conduit de l'église Saint Grégoire du Pont Cestius à la place Montanari.

Benedictvs XIV. P. M.
Qvod apothæca ad perpetvvm vsvm
mactandi carnes bvbalinas
condvceretvr
per affictvarios pro tempore
malæ carnis
ad formam instrvmentorvm
pensionibvs in perpetvvm persolvendis
die XII. aprilis et XXXI ivlii MDCCXLVIII
per acta Pavletti et de comitibvs
R. C. A. secret. secvritati prospexit
beneficentissimo principi
S. Angeli in foro Piscivm
can. cvr. Andreas Pallocchini I. V. D.
M. P.

—

CLI.

Sur les remparts de la ville, entre les portes Pie et de Saint-Laurent.

Sedente
Benedicto XIV
P. O. M.
An. Sal.
MDCCXLVIII.

—

CLII.

A la villa Buccapadoli, sur la voie FLAMINIA.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
svb hebdomadae maioris finem
inter gravissimas cvras
e Vaticanis pontificiis aedibvs
in hoc svbvrbanvm
benignissime diverterit
Theodorvs Bvccapadvlivs
a secretis eivsdem eleemosynis
singvlari honore avctvs
qvem sperare ivssvs pridem fverat
indvlgentissimo principi
grati animi monvmentvm
posvit
anno MDCCXLVIII.

—

CLIII.

Saint-Paul sur la voie d'Ostie

Sur le mur (1).

Benedicto XIV. P. O. M.
qvod
praeter plvrima et inlvstria
beneficia
qveis sodales Cassinenses avxit
apsidis qvoqve
hvivs amplissimae basilicae
insigne opvs mvsivvm
Honorii Pape III. stvdio olim
constrvctvm
temporisqve inivria pene
attritvm
ingenti aere conlato
instavrari cvraverit
abbas et monachi S. Pavli
e tanti principis mvnificentia
memoriae intercidat
H. M. PP.
anno S. MDCCXLIX.

—

CLIV.

Même église.

Au haut de la muraille.

Benedictvs XIV.

(1) Inscription rédigée par Galletti lui-même.

cvivs
ivssv et mvnificentia
vetvs pontificvm romanorvm
vsqve ad Innocentivm I
Sancti Leonis aetate descripto
series
restitvta est
svccessorvmqve adiecta
pontificatvs anno x
svmmo ecclesiae bono vivit
et div vivat feliciter.

—

CLV.

A la bibliothèque du Vatican.

Benedictvs XIV. P. M.
mvseo Vaticano
antiqvaria svppellectile amplissime exornato
bibliothecam
plvsqvam MMMCCC manvscriptis codicibvs
aliis ex privata sva bibliotheca selectis
aliis ex ottoboniano patrimonio
aere comparatis
literatorvm commodo et scientiarvm incremento
mvnifice avxit
a. MDCCXLIX. pont. IX.

—

CLVI.

Fronton du conservatoire des filles du Saint-Esprit IN SAXIA.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
avcto magnam partem ornatoqve nosocomio
coemeterio translato magnificeq. constrvcto
pvellarvm deniqve commodo
et valetvdini paterne prospiciens
nova a fvndamentis aedificia excitavit
aprication spatia concessit
anno Domini MDCCXXXXIX
I. Octavivs Bvfalinvs sancti Spiritus
generalis praeceptor
mvnificentiae principis M. P.

—

CLVII.

Sainte-Marie IN VIA LATA

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. O. M.
qvod
ex hæreditate cl. m.
Caroli S. Mariæ in via Lata diac. card. Marini
fidei svæ credita
scvta bis centvm svpra mille
instavrandis
templi hvivs ædibvs
sacrisqve vasis et svpellectilibvs
exornandis
erogari ivsserit
capitvlvm et canonici eivsd. eccles.
tanti beneficii memores
grati animi ergo
M. PP.
anno R. S. MDCCXLIX.

—

CLVIII.

Remparts de la ville, à la porte d'Ostie.

Benedictvs XIV. P. M.
moenivm vrbis a porta Ostiensi
ad Flaminiam portam
vetvstate fatiscentivm
instavrationem incoepit
anno MDCCII.

—

CLIX.

Au Capitole, au musée des Peintures.

Sous le buste du Pape.

Benedictvs XIV. P. M.
ampliori bonarvm artivm commodo
et incremento
a. D. MDCCII.

—

CLX.

Au palais des Conservateurs.

Salle d'Hercule.

Benedicto XIV. P. O. M.
qvod
ivs eligendi
prælatvm Romanæ cvriæ
civem Romanvm
in ivdicem cameræ Capitolinæ
conservatoribvs almæ vrbis
singvlari stvdio et providentia
specialiter adavxerit
ac in perpetvvm firmaverit
Philippvs Lilivs de Vetera
Io. Baptista de Aste (conservatores
Marchio Io. Georgivs Costagvtvs
Ioannes Pavlvs de Cinqve cap. Reg. prior
anno salvtis MDCCXLIX.
obseqventissime pp.

—

CLXI.

Même salle.

Benedicto XIV. P. O. M.
annvente
ad reprimendas fravdes
et mvlctanda artificvm delicta
ex S. C.
diei XII. avgvsti MDCCXL. statvta fvit
singvlis mensibvs pvblica avdientia
March. Io. Bapta Cavcivs
March. Hieronym. Serlvpi Crescentivs } cons
March. HieronymvsVerospi Vitelleschi

Alexander Bonechivs P. R. C.
pro conservanda memoria hvivsmodi S. C.
in bonvm reipvblicæ
singvlari stvdio ponendvm cvrarvnt.

—

CLXII.

Musée du Capitole.

Benedictvs. XIV. P. M.
opvs. vermicvlatvm. prope. Antivm
repertvm
ad. mvsei. Capitolini. ornamentvm
transferri. poniq. cvravit
an. Sal. MDCCXL. pont. X.

—

CLXIII.

Même musée.

Sous les statues de Faustine et du Gladiateur.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
MDCCXLIX.

—

CLXIV.

Saint-Pierre au Vatican.

Au portique.

Benedictvs XIV.
Pont. Max.
portam Sanctam
a Benedicto XIII. P. M.
anno ivbilei MDCCXXV.
reseratam et clavsam
apervit et clavsit
anno ivbilei MDCCL.

—

CLXV.

Saint-Jean de Latran.

Au jardin des Pénitenciers.

Benedicto XIV. Pont. Opt. Max.
qvod
domestico oratorio ampliato
choro svbsellys instrvcto
veteris sacelli sacris pictvris restitvtis
ara marmorea erecta
ad congrvam alimoniæ et vestivm præstationem
annvæ eleemosinæ censv adavcto
svpellectile in familiares vsvs
mvnifice impertita
bibliotheca refecta
cella calidaria a fvndamentis excitata
ad rvinas horti reparandas
vrbis moenibvs instavratis ac mvnitis
et divino cvltvi
et religiosæ familiæ commodis prospexerit
pro tantis in se collatis beneficiis
patri providentissimo atqve amantissimo
collegivm pœnitentiariorvm
P.
anno ivbilæi MDCCL.

—

CLXVI.

Sainte-Marie Majeure.

Sur la grande porte intérieure.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod Liberianae basilicae lacvnar reparaverit
de integro pavimentvm refecerit
colvmnis ad veram formam redactis et expolitis
nova capitvla imposverit novas bases svbiecerit
plasticvm opvs omne instavraverit
pictvris deterso sitv venvstatem restitverit
absidem exornaverit
chorvm novis svbselliis instrvxerit
aram maximam excitaverit
sacram deniqve aedem antea inconditam
ad elegantiam partivmqve consensvm revocaverit
capitvlvm et canonici beneficentissimo principi
anno ivbilaei MDCCL. PP.

—

CLXVII.

Même lieu.

Porte latérale de droite.

Hieronymo diac. S. Angeli in foro Piscivm
S. R. E. cardinali
tertio e Colvmnensi gente
Liberianae basilicae archipresbytero
qvod ivssv
Benedicti XIV. Pont. Max.
templvm instavrari atqve exornari
porticvm proximasqve aedes constrvi
et omni cvltv perfici
arbitratv svo cvraverit
idemqve probaverit
canonici PP.
anno ivb. MDCCL.

—

CLXVIII.

Sainte-Trinité des Pèlerins.

Sous une statue du Pape.

Benedicto XIV. Pont. Max
qvod anno ivbilæi MDCCL
maxima popvlorvm freqventia celebrato
peregrinorvm hospitivm
præsentia sva decoraverit
pecvnia adivverit
principi mvnificentissimo
sodales M P P.

—

CLXIX.

*Sainte-Marie de l'*ARA COELI.

Sur la muraille.

Benedicto XIV.

Pontifici. ter. O. M.
qvod.
nobilissimae. Lambertinorvm. prosapiae.
haereditaria. qvadam. velvti. pietate.
Francisc. famil. ingentibvs. beneficiis. cvmvlaverit.
plvraqve. svorvm. praedecessorvm. exempla.
imitatvs.
generalia. seraphici. ordinis. comitia.
Romae. in. hoc. templo. Aracoelitano.
XVII. calend. ivnii. an. ivbiloei. MDCCL. habita.
maiestate. praesentia. avtoritate.
avxerit. direxerit. confirmaverit.
Fr. Petrvs. Ioannetivs. de Molina.
minister. generalis. renvnciatvs.
svo. totivsqve. ordinis. nomine. decrevit.
antedictam. diem. in. minoriticis. fastis.
perpetvo. recenseri.
in. qva.
vniversi. eivsdem. ordinis. alvmni. et. moniales.
pro. tanti. pontificis. incolvmitate. ac. sospitate.
avt. pro. eivs. anima.
cum. mortales. corporis. deposverit. exvvias.
(qvod. vtinam. foret. nvnqvam. fvtvrvm)
sacrificia. statasqve. preces.
vae. lativs. in. decreto. legvntvr.
Deo. offerant.
in. gratiqve. animi. memoriam
M. P. C.

—

CLXX.

Sainte-Marie Transpontine.

Au chapitre.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
Carmelitarvm ordinem patrono vita defvncto
tvendvm ipse svsceperit
nec nisi post generalia comitia anni MDCCXXXXIV
in novi patroni fidem et tvtelam commiserit
lo. Iacobvm Millo datarivm
ad conventvs ante et post comitiorvm diem
svo nomine agendos allegaverit
ipse se comitiis præesse
maiestate sva non alienvm esse pvtaverit
r r. Aloysivs Laghivs Foroliviensis dvdvm vicarivs
apostolicvs
deinde illis comitiis prior generalis creatvs
H. M. P. anno ivbilæi MDCCL.

—

CLXXI.

Saint-Augustin.

Escalier du nouveau monastère, sous une statue du Pape,

Benedicto. XIV. Pont. Max.
qvod
pro. sva. in. Eremitarvm. S. Avgvstini. ordinem
indulgentia.
svmmvm. magisterivm. sexenni. svblato.
perpetvvm. constitvi. permiserit.
totivs. sacrae. familiae. commodis.
et. vtilitati. consvlverit.
maxima. beneficia.
liberalitate. optimi. principis. consecvtvs.
vniversvs. ordo. P. C.
anno. ivb. CIↃ IↃCCL.

—

CLXXII.

Même lieu.

Au cloître.

Benedicto. XIV. Pont. Max.
qvod
liberalitate. optimi. principis.
sacrae. hvic. domvi.
vberrimam. aqvae. Virginis. copiam.
svppeditaverit
vniversvs. Eremitarvm. S. Avgvstini. ordo.
M. P. anno. ivbilaei. CIↃIↃCCL.

—

CLXXIII.

Sainte-Marie des Anges.

Sur la grande porte intérieure.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod in Vaticana basilica collocatis
e vermicvlato emblemate strvctis aliqvot tabvlis
egregias pictvras inde amotas hvc transferri ivsserit
Carthvsianos ad hanc nobilissiman ædem exornandam
tanto mvnere impulerit Carth. ordo. P. C.

—

CLXXIV.

Saint-Jacques dans la rue LONGARIA.

Sur la porte du monastère.

Benedicto. XIV. P. M.
qvod. monasterii. S. Iacob
mvliervm. poenitentivm
inopiam. largitate. svblevaverit
principi. beneficentissimo
monasterii. cvratores. D. D.
an. ivb. MDCCL.

—

CLXXV.

Au Colysée.

Amphitheatrvm. Flavivm
trivmphis. spectacvlisq. insigne
diis. gentivm. impio. cvltv. dicatvm
martyrvm. crvore. ab. impvra. svperstitione
expiatvm
ne. fortitvdinis. eorvm. excideret. memoria
monvmentvm
a. Clemente. X. P. M

an. ivb. MDCLXXV.
parietinis. dealbatis. depictvm
temporvm. inivria. deletvm
Benedictvs. XIV. Pont. M.
marmorevm. reddi. curavit
an. ivb. MDCCL. pont. X.

—

CLXXVI.

Musée du Capitole.

Sous une statue de Faune.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCL.

—

CLXXVII.

Même lieu.

Sous un buste de Lucilla.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCL.

—

CLXXVIII.

Même lieu.

Sous une statue de Volumnie et de Coriolan.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCL.

—

CLXXIX.

Même lieu.

Sous une statue de Lucilla.

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCL.

—

CLXXX.

Même lieu

Sous une statue de Jupiter ayant l'aigle à ses pieds

Mvnificentia
SS. D. N.
Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCL.

—

CLXXXI.

Au palais des Conservateurs.

Salle d'Hercule

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
almae vrbis conservatores
splendidiori apparatv
prodevntes ornaverit
Hieronymvs Verospivs Vitelleschi
Horativs Falconerivs } cons.
Com. Felix de Aptis
Alexander Bonechivs cap. reg. prior
beneficentissimo principi
M. P.
anno ivbil. MDCCL.

—

CLXXXII.

Salles ou bureaux des écritures.

Svb avspiciis Benedicti XIV.
P. O. M.
aedificivm cvm officina chartaria
aere proprio a fvndamentis extrvxit
Ioannes Baptista de Sancto Petro
an. ivb. MDCCL.

—

CLXXXIII.

A la fontaine de la famille Sinibaldi.

Ex avctoritate
Benedicti XIV. P. O. M.
fontis hvivs aqvas vetvstate intermissas dilapsasq.
Ivlivs Sinibaldvs D. N. M. Q. eivs
pvblicae commoditati viaeq. Flaminiae ornatvi
nova forma redvcendas sva impensa cvravit
anno ivbilaei CIↃ IↃCCL

—

CLXXXIV.

A la fontaine Colonna.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
qvod
aqva Virgine e Colvmnensivm svbvrbano
ad proximam viam derivata
intermissvm eivs vsvm restitverit
et pro rivvlo ad pvblicam commoditatem dedvcta
aqvae vncias dvas
perdvcendas ex castello apvd trivivm
in vrbanas Colvmnenses aedes
ampliori beneficio concesserit
Fabritivs Colvmna
Principi mvnificentissimo P.
etro Petronio C. A. C. aqvis praefecto
anno ivbil. MDCC.L.

—

CLXXXV.

A la fontaine Odescalchi.

Benedictvs XIV. P. O. M.
aqva deviata
pvblicae commoditati eivs providentia
svo fonti restitvta
Livivs Odescalcvs
hoc obseqventis animi monvmentvm
posvit

Petro Petronio R. C. A. C. aqvarvm praeside
anno ivbilaei MDCCL.

—

CLXXXVI.

A Sainte-Euphémie.

Clôture intérieure.

Benedetto XIV. P. M.
alle svppliche di monsig.r amministratore
e de sigg.ri deputati concesse con svo breve
dei XV. marzo MDCCLI. alle zitelle di
qvesto conservatorio la grazia di far
celebrare all' altare dell' infermeria ogni
giorno dell' anno senza vervna eccettvazione
piv messe ascoltando le qvali sodisfano
al precetto ne' di festivi le inferme le convalescenti
e le serventi all' infermeria e di
cvstodirvi ancora al prvdente arbitrio pero
del prelato amministratore l' avgvstissima
evcarestia per comodo delle inferme

—

CLXXXVII.

A Saint Salvatori IN UNDA.

Grand autel, du côté de l'Evangile.

Altare hoc omnipotenti Deo in honorem SSmi
Salvatoris erectvm privilegio qvotidiano perpe-
tvo ac libero pro omnibvs defvnctis a I qvocvm-
qve sacerdotes vigore brevis Benedicti Papæ XIV.
die IV. octobris MDCCLI insignitvm atqve a mi-
nistro generali ordinis die XXXI. mensis avgvsti
MDCCLII designatvm procvratoris ordinis apvd
Romanam cvriam hvivsqve parochialis ecclesiæ
rectoris invnvs obevnte fratre Michaele Benedicto
Oneti Ianvensi de Vvltabio.

—

CLXXXVIII.

Eglise de Saint-François de Sales.

Sur le mur.

Benedicto XIIII. P. M.
qvod ven. Iohannam Franciscam a Chantal
ordinis Visitationis B. Mariae institutricem
beatorvm albo adiecerit
et qvod CIↃ. nvmmis avreis hoc coenobivm
donaverit
et anniversariae votorvm renovationi
hoc die testis esse
volverit
innvmerisqve aliis beneficiis
hanc domvm cvmvlaverit
praeposita Pavla Maria Scotti et moniales
G. A. M. P. XI. kal. dec. A. S. CIↃIↃCCLI.

—

CLXXXIX.

Sainte-Claire des Capucines.

Sur le mur.

D. O. M.
Benedicto XIV. Pont. Max.
principi beneficentissimo
patri pavpervm
qvod
iteratis eleemosynarvm largitionibvs
inopiam svblevaverit
debita pro ph. ... macis
XI annorvm spatio ægrotantivm cvrationi adhibitis
denariorvm fere viginti millia persolverit
datis apostolicis litteris
valetvdinario in postervm provide consvlverit
refectis fvndamentis sartisqve tectis
ædes instavraverit
moniales et presides archiconfr.
sanctissimi Crvcifixi S. Marcelli
obseqvy gratiqve animi monimentvm
P. P
anno MDCCLI.

—

CXC.

Eglise Saint-Jacques dite SCOSSACAVALLI.

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. O. M.
ob invnvs locor. XX. montivm
hvic paroli. ecclesiae S. Iacobi
clargitvm
archiconfraternit. SS. corp. Xti
confratres
vt tanti principis ac beneficii
memoria posteris extaret
lapidem hvnc PP. MDCCLI.

—

CXCI.

Musée du Capitole.

Sous l'horloge solaire.

Benedictvs XIV. P. M
Berosi horologivm
prope Castrvm Novvm via Flaminia
repertvm
ad inaeqvales vetervm horas indicand.
Capitolio inferri ivssit
anno. MDCCLI. pont. svi. XI
emicyclivm. ex. qvadrato excavatvm
ad. enclimaqve. svccisvm
Berosvs. Chaldevs
dicitvr. invenisse
Vitrvv. lib. IX. cap. IX.

—

CXCII.

Saint-Pierre et Saint-Marcellin.

Au fronton.

Benedictvs XIIII. P. M. erex. MDCCLI.

CXCIII.

Même église.

Sur la porte.

D. O. M.
Benedictvs. XIV. Pont Max.
veteri. sqvallenti. et. desperatae. reparationis
complanato. templo
novvm. ab. insidentibvs. semotvm. rvderibvs
ivnctvmqve. lateris. accessione. coenobio
prope. viam. ampliori. loco. restitvta. memoria
SS. MM. Marcellini. et. Petri
a. fvndamentis. magnificentivs. excitavit
anno. Domini. MDCCLII.

—

CXCIV.

Saint-Michel IN RIPA.

Au grand autel.

Benedicto XIV. P. M.
qvod hvivs ecclesiæ
aram principem
in perpetvvm
privilegiatam esse
volverit
anno MDCCLII.

—

CXCV.

Nouvelle manufacture des tabacs.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
tvtiori vrbis incolvmitati
cvrante
Io. Francisco Banchieri
apost. aerar. praefecto
anno MDCCLII.

—

CXCVI.

A la manufacture de papier.

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
chartae opificinam
avctoritate et mvnificentia
optimi principis
in vrbe primvm instrvctam
clementissime inviserit
idemqve probaverit
vt in perpetvvm memoria extet
Ioannes Baptista de Sancto Petro posvit
XIV. kalendas avgvsti MDCCLII.

—

CXCVII.

Sur les remparts, près de la porte Flaminienne.

Benedictvs XIV. P. M.
mvrorvm vrbis a porta Ostiensi
ad Flaminiam portam
vetvstate fatiscentivm
refectionem anno MDCCII. incoeptam
anno MDCCLII. absolvit

—

CXCVIII.

Au Palais Riari, près de l'église Saint-Thomas IN PARIONE.

Marmoream basim
qvam
viventi Nervae imp. avg.
Christianæ religionis
favtori primo
cvltores Silvani
Narniae dicarvnt
Bened. XIV.
Pont. Optimo Max.
cvltores Hesperid.
institvti Albritiani
academico meritissimo
XII. kal. avg.
anno Red. MDCCLII.
ab erectione XXIX.
Romae D. D. D.

—

CXCIX.

Au musée du Capitole.

Sous une statue de Vénus sortant du bain.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
A. D. MDCCLII.

—

CC.

Même lieu.

Sous un bas-relief de Poppæa.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
M. D. (*sic*) MDCCLII.

—

CCI.

Même lieu.

Sous un bas-relief de Néron.

Mvnificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.
M. D. (*sic*) MDCCLII.

CCII.

Couvent des Ursulines.

Sur le mur.

Benedicto. XIV. P. M.
qvod. Vrsvlinarvm. domvm
ad. liberalem
pvellarvm. disciplinam
institvtam
antea
novarvm. ædivm. accessione
bono. pvblico
sva. impensa. amplificaverit
annvo. deinde. censv
ad. avreos. mille
iterata. mvnificentia
avxerit optimo. principi
novoq. piæ. domvs
fvndatori
eivsdem. alvmnæ. M. P.
pont. A. XIII.

—

CCIII.

Saint-Bernard, près la colonne Trajane.

Sacristie.

Benedicto XIV. P. M.
et Lvdovico Pico Mirandvlano
S. R. E. card. ep. Port.
qvod octo amplivs nvmmvm avreorvm millia
archiconfraternitati sanctissimi Nominis Mariæ
hic certos in vsus testamento reliqverit
ille commvtatis legati conditionibvs
ad æs alienvm dissolvendvm vtenda permiserit
sodales et principi et protectori olim svo grati
perenne monvmentvm P.
anno. D. MDCCLIII.

—

CCIV.

Oratoire du Via Crucis, *près SS. Côme et Damien au Marché aux bœufs.*

Benedicto XIV. Pont. Max.
qvod
ædem in qua confratres
ad pvblicas svpplicationes
aliaqve pietatis officia
religiose conveniant
a fvndamentis excitaverit
sodalitivm
P. Leonardo a Portv Mavritio
svasore et cvrante
institvtvm
tanti beneficii M. P.
anno MDCCLIII.

CCV.

Sainte-Marie de la Scala.

Sur le mur.

D. O. M.
Sex vnciarvm faces
qvas
ad ornatvm coronæ maioris cappellæ
nob. Theresia Scherley
pro decentiori SS. Sacramenti cvltv
in vltimis tribvs Baccanalivm diebvs
pvblice de more qvotannis expositi
indefinito nvmero legaverat
Benedictvs XIV. Pont. Max.
ad preces religiosorvm
dvmmodo cvm aliis apponi solitis
sexagenarivm nvmervm constitvant
et de mane ad Vesperas continvo ardeant
svper altare disponi posse
benigne indvlsit
et
ne pii legati ac pontificiæ gratiæ
memoria exideret
a cœnobii PPbus hoc monvmentvm poni mandavit
anno Dni. MDCCLIII

—

CCVI.

Maison de la nation d'Illyrie, pres de Saint-Jérôme.

Benedicto XIV.
P. M.
qvod in hæc ædificia e veteribvs
iam pene collapsis
in ornatiorem amplioremq. formam
ivssv et avctoritate
Caroli Rezzonici S. R. E. card.
patroni beneficentissimi
recens excitata
aqvam Virginem in sextante dedvci
sva liberalitate concesserit
cvrante Ferdinando M. de Rvbeis
patriarcha Cpolitano
nationis Illyricæ congregatio
largitori mvnificentissimo
D. N. M. Q. E.
anno Sal. MDCCLIII

—

CCVII.

Saint-Pantaléon au Mont

Sur la muraille

Benedicto XIV. P. O. M.
qvod sodalitatem beatiss. Virginis Mariæ
de bono Consilio
ab eīno Io. Ant. card. Gvadagno vicario vrb.
recognitam

avctoritate apostolica confirmaverit
eidemqve templvm hoc vetvstissimvm
concesserit
die v. xbris MDCCXLVIII. vt apparet per acta Monti
notary eminentissimi vicary
primicerivs et sodales
benefactori mvnificentissimo
P. P.
anno Dñi MDCCLIII.

—

CCVIII.

Sainte-Apollonie.

Sur la muraille.

D. O. M.
Altare hoc maivs
in honorem S. Appolloniae V. M.
erectvm
privilegio qvotidiano perpetvo ac libero.
pro defvnctis monialibvs
earvmqve consangvineis et affinibvs
in primo et secvndo gradv
ac monastery dvmtaxat benefactoribvs.
ad qvoscvmqve sacerdotes
vigore brevis Benedicti Papæ XIV.
die VII. novembris MDCCLIV.
insignitvm.

—

CCIX.

Hôpital de Saint-Gallican.

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. M.
Quod pverôs porrigine tabidos
miseratvs
nosodochivm hoc aedificari fecerit
Nervs card. Corsinivs
nosodochii eivsdem patronvs
principi providentissimo
M. P.
An. Sal. MD.CLIV.

—

CCX.

Sainte-Marie Regina Coeli, *dans la rue de la Longara.*

Intérieur du monastère.

Benedicto XIV. P. M.
patri optimo mvnificentissimo
qvod
septorvm ambitv
hortorvmqve spatiis laxatis
et mvro conclvsis
religiosae familiae commodis ac valetvdini
prospexerit
sanctimoniales
tanto beneficio aliisqve plvrimis
cvmvlatae
M. P. P.
anno MDCCLIV.

—

CCXI.

Sainte-Apollonie.

Sur le mur.

Missæ ad altaria hvivs ecclesiæ
pro monialibvs avt pvellis
in die obitvs depositionis tertio septimo
trigesimo et anniversarys diebvs
ivxta monastery regvlas sev consvetvdinem
celebrandæ
indvlto perpetvo altaris privilegii gavdent
vigore brevis Benedicti Papæ XIV.
die VII. novembris MDCCLIV.
itidem
pro ysdem monialibvs
pvellis edvcandis alysqve monasterio
inservientibvs vel pro tempore degentibvs.
in obitvs vel alio die
eodem perpetvo privilegio donantvr
ex decreto eivsdem svmmi pontificis.
die VIII. novembris MDCCLIV.

—

CCXII.

Saint-Pierre au Vatican.

Sur le piédestal en bronze d'une statue de saint Pierre

Benedictvs XIV.
Pont. Max.
A. D. MDCCLIV.

—

CCXIII.

Au Capitole.

Salle de dessin des modèles vivants.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
aedibvs exaedificatis
et pinacotheca
elegantissime tabvlis instrvcta
ne qvid vel vrbis splendori deesset
vel bonarvm artivm præsidio et incremento
annvo censv pro impensis attribvto
opportvnvm
hvmanis corporibvs
ac natvræ imitationem
delineandis
locvm designavit
anno MDCCLIV.
pontif. XIV.

CCXIV

Fronton de l'église des greniers d'abondance.

Benedicto XIV.
Pont. Max.
de re frvmentaria solicito
qvod
horreis perlvstratis
IV. kal. novembris MDCCLIV.
ad frvgvm copiam divinitvs impetrandam
acellvm pvblicæ commoditati extrvi
et sacrvm qvotidie fieri
annvo censv constitvto
ivsserit
Xaverivs Canale cam. apost. cler.
et
annonæ præfectvs
M. P.
reparatæ sal. an. MDCCLV.

—

CCXV.

Au Capitole.

Salle d'Hercule.

D. O. M.
Benedicto XIV. P. M.
qvod
nobilivm Roman. ordinibvs
nova sanctione discretis
dignitati et splendori
S. P. Q. R.
provide consvlverit
Marcvs Antonivs Grassi
Comes Petrvs Dandini
M. Hieronymvs Serlvpi de Crescen. } cons.
Co. Sfortia Marescotti C. R. prior
P. C.
anno salutis MDCCLV.

—

CCXVI.

Saint-Vincent et Saint-Anastase IN TRIVIO.

Au grand autel à droite.

D. O. M.
Sixtvs V. P. M.
pontificiis ædibvs
in Qvirinali ampliatis
et in iisdem
primvs svprema mortalis vitae
expleta periodo
ad hanc apost. palat. paroch. ecclesiam
vt eadem eximiis avgeretvr honoribvs
ex svis præcordiis portione delata
Romanorvm Pontificvm
monvmenta prima reliqvit
die XXVII avgvstii MDXC.

CCXVII.

A PRÆCORDIA.

—

EONIS XI. P. M.
Obiit in Qvirin. die XXVII aprilis MDCV.

—

PAVLI. V. P. M.
Obiit die XXVIII. ianvarii MDCXXI.

—

GREGORII XV. P. M.
Obiit die VIII ivlii MDCXXIII.

—

INNOCENTII X. P. M.
Obiit die VII ianvarii MDCLV.

—

ALEXANDRI VII. P. M.
Obiit die XXIII maii MDCCXVII.

—

CLEMENTIS IX. P. M.
Obiit die VIII decembris MDCLXIX.

—

CLEMENTIS X. P. M.
Obiit die XXII ivlii MDCLXXVI.

—

INNOCENTII XI. P. M.
In sacello B. Virg. obiit XXII avgvsti MDCLXXXIX.

—

ALEXANDRI VIII. P. M.
Obiit die prima febrvarii MDCXCI.

—

INNOCENTII XII. P. M.
Obiit die XXVII septembris MDCC.

—

CLEMENTIS XI. P. M.
Obiit die XIX martii MCCDXXI.

—

INNOCENTII XIII. P. M.
Obiit die VII martii MDCCXIV.

—

CLEMENTIS XII. P. M.
Obiit die VI febrvarii MDCCXL.

—

CCXVIII.

A gauche.

Benedictvs XIV. Pont. Max
Svmmorvm Pontificvm
PRÆCORDIA
hvmili et obscvro loco
sita

constrvctis novis locvlamentis
in honestiorem tvmvlvm
inferri ivssit
anno MDCCLVI

—

CCXIX.

Bibliothèque du Vatican.

Fronton du nouveau musée pour les monuments sacrés.

Benedictvs XIV. P. M.
ad avgendvm vrbis splendorem
et asserendam religionis veritatem
sacris Christianorvm monimentis
mvsei Carpinei, Bonarrotii, Victorii,
aliisqve plvrimis vndiqve conqvisitis
et ab interitv vindicatis
novvm mvsevm
dornavit instrvxit perfecit
anno MDCCLVI.

—

CCXX.

Sainte-Marie à la Minerve.

Intérieur du monastère, escalier conduisant à la Bibliothèque.

Benedicto. XIIII.
Pont. Max.
qvod
comitiis. ordinis. nvtv. avspicio. qve. svo
v. non. ivlias. a. MDCCLVI
in. bibliotheca. Casanatensi. gestis
praefverit
svffragiorvm. libertatem. praesentia. sva
confirmaverit
de. institvto. praedicatorvm
de. qve. S. Thomae. doctrina
incredibili. nitore. copia. gravitate. orationis
honorificentissime. dixerit
patribvs. qve. rem. bene. et. concorditer. actam
gratvlatvs
magistrvm. ordinis. cvnctis. svffragiis. creatvm
benigne. comiter. qve. complexvs. fverit
magister. ipse
Fr. Iohannes. Thomas. de. Boxadors
ordo. qve. universvs
pio. felici. optimo
principi
D. N. M. Q. E.

—

CCXXI.

Hospice des prêtres au Ponte Sisto.

Benedictvs. XIV. Pont. Max.
collegivm ecclesiasticvm
perenni aqvæ Pavlæ semvncia
a Ioh. Antonio Gvadagni
S. R. E. card. vicario svo
civsdemqve collegii
patrono vigilantissimo
rogatvs mvnifice avxit
A. D. MDCCLVII.

—

CCXXII.

Saint-Silvestre, au Quirinal.

Par terre

D. O. M.
Iohanni Mariae Benzonio
patricio Veneto
ex episcopo Fossae Clodiae
archiepiscopo Nazianzeno
rarissimi exempli viro
CVI
ob assidvam in egenos largitatem
ad inopiam ferme redacto
Benedictvs XIV.
fvnvs de integro fieri ivssit
Petrvs Andreas Capellvs
eqves et orator Venetvs
amico optvmo titvlvm posvit
vixit. a. LXXXVI. m. VI. d. XIV
obiit VI. id. ian. M. DCCLVII.
epis. a. XXIV. archiep. III.
vivas in Deo et roga (1).

CLASSE DEUXIÈME.

Cardinaux.

I.

Sainte-Marie au Transtévère.

Par terre.

Lavrentii titvli S. Mariæ Transtyberim
patris et Alexandri S. Lvciae in Silice f
ex legitimo matrimonio ante
sacerdotivm svscepti
ex nobili Campegiorvm Bonon. familiæ
S. Romanae Ecclesiae
cardinalis
ossa ex eminenti loco
anno salvtis MDLXXI. hvc translata
in vnvm reqviescvnt

—

II.

Sainte-Trinité, au mont Pincio

Par terre.

D. O. M.

(1) Cette inscription, placée dans le pavé de l'église, a été rédigée par le savant Galletti lui-même.

Carolo de Grassis Bonon
S. R. E. cardinali viro inte
gritate vitae ingenii
acvmine ac rervm tractan
darvm solertia qvas pro
christiana rep per XX ann.
administravit insigni
fratres fratri benemer.
posvere
vixit ann. LII. obiit anno
MDLXXI. octa. kal. april.

—

III.

Saint-Martin au Mont.

Sur le fronton.

Gabr. card. Palcotvs. Bononiensis. titvlaris.
vtrvq. ostiv anno ivbilei. MDLXXV. fieri fecit

—

IV.

Sainte-Sabine.

Tombeau avec buste.

D. O. M.
E. Archangelvs de Blanchis S. R. E. C.
pietate vitæ innocentia doctrina
ornatiss.
qvi in disciplinis S. Dominici et in
obevndo mvnere inqvirendi in
hæreticos Pio V. Pont. Max. collega
ab eodem primvm epis. Theani Sedecini
creatvs mox in sacr. collegiū $\overline{pp}$ car
cooptatvs virtvtis svae specimen
præbvit ab svmma spe rerv maximarvm
e medio cvrsv revocatvs hic solvs est
vixit ann. LXVIII. m. III. d. XV. obiit
MDLXXX.
Coher. D. Fr. Blancvs et defend. fris svi

—

V.

Saint-Onuphre.

Tombeau avec portrait peint.

D. O. M.
Philippo. Segae. Bononiensi
S. R. E. presbytero. cardinali
Placentino
amplissimis. Sedis. Apostol. mvneribvs
triginta. amplivs. annos. in. omnibvs
fere. Christiani. orbis. partibvs
egregie. fvncto
ab. Innocentio. IX. in. collegivm. cardinalivm
cooptato
Gallica. demvm. legatione. svb. Clemente. VIII.
tvrbvlentiss. regni. temporibvs. peracta
illvstrem. div. spectatae. prudentiae
et. probitatis. lavdem. adepto
in catholica. religione. pontificiaqve
dignitate. propvgnanda
acerrimo
Hieronymvs. Agvcchivs
vtrivsq. signaturae. referendarivs
ex. testamento. haeres
avvncvlo. optimo
P. C.
Obiit. die. XXIX. maii. CIↃ. IↃ. XCVI
vixit. annos. LVIII. mens. IX. d. VIII.

—

VI.

Même église.

Par terre.

D. O. M.
Philippi Segæ
card. Placen.

—

VII.

Sainte-Marie de la Consolation.

Sur le mur.

Alexander. Riarivs. S. R. E. presb. card.
altare. hoc. privilegio. pro mortvis. insigne
svb. qvo. corpora. SS. Marti. Feliciss. Agap. et
Vincentii. reqviescvnt. extrvxit. vt. Dei
Genitricis. imago. ex. minvs. decenti. loco. vbi
olim. ab. Avgvst. Maffeo. pie. fverat. exornata
in. illvstriorem. transferretvr. missasqve
singvlis. sabbatis. in. honorem. eivsdem. Deip.
Virginis. cæteris. vero. non. festis. diebvs. pro
reqvie. animæ. svæ. singvlas. dieqve. anniversar.
obitvs. svi. XVIII. ivl. qvadragenas. qvotannis
celebrari. eivsqve. rei. cavsa. annvvm. censvm
scvtorvm. I. in. perpetvvm. solvi. mandavit
testam. confecto. a. Franc. Baccoletto. not.
die. IX. ivlii. M. D. LXXXV.

—

VIII.

Aux Saints-Apôtres.

Par terre.

D. O. M.
Alexandro. Riario. Ivlii. F. Bononiensi
vtrivsq. signatvrae. referendario
cvriae. cavsarvm. camerae. apost.
generali. avditori
patriarchae. Alexandrino
tit. S. Mariae. in. Aracaeli
S. R. E. presbytero. card.
Gregorii. Papae. XIII. in. Lvsitaniam
de. latere. legato

item. Pervsiae. atqve. Vmbriae
signatvrae. ivstitiae. praefecto
vixit. ann. XLI. mens. VII. d. IV.
Obiit. XV. kal. avgvsti. M. D. LXXXV.
Raphael. fratri. Gaetanvs. filivs
patrvo. fecervnt.

—

IX.

Saint-Pierre aux Liens.

Tombeau avec image peinte.

D. O. M.
Hieronymo. Agvcchio
Bononiensi
S. R. E. presbytero. cardinali
S. Petri. ad. Vincvla
qvi. Philippi. Segae. card. Placent. avvnculi
praeclaras. virtvtes. aemvlatvs
cvm. Apostolicae. Sedi. triginta. fere. annos
variis. in. locis. operam. strenve. navasset
ac. mvltiplicem. etiamtvm. mvnervm
cvrarvmq. molem. in. vrbe. svstineret
vir. vere. magnvs. et. ad. svmma. qvaeq. natvs
ab. optimo. gratissimoq. Pont. Clemente. VIII
amplissimae. dignitatis. insignia
Bonorvm. omnivm. votis. divtivs. Frvenda
consecvtvs. est
Io. Baptista. Agvcchivs
protonotarivs. apost.
fratri. optimo. p
Vixit. annos. L. menses. III. dies. XII
Obiit. eadem. die. qva. Leo. PP. XI
XXVII. aprilis. MDCV.

X.

Sainte-Marie à la Minerve.

Tombeau avec une statue couchée.

Michaeli. Bonello. ordinis. Praedicatorvm
S. R. E. card. Alexandrino. episcopo. Albanensi
Pii. V. ex. eodem. ordine. sanctissimi. pont. sororis. nepoti
ab. eoa. ad. gravissima. sedis. ap. negotia. moderanda. adhibito
legato. sacri. foederis. iciendi. cavsa. ad. reges
in. Galliam. Hispaniam. Lvsitaniam
cvnctis. a. se. pro. rep. svsceptis. strenve. ac. feliciter. perfvncto
religionis. prudentiae. integritatis
eximiaeq. virtvtis. lavde. praestantissimc
vixit. annos. LVI. menses. IV. dies. VI. obiit. IV. kal. apr. CIↃIↃXCVIII.
Qvod. illi. monvmentvm. ob. Ioannem. Aldobrandinvm. fratrem
in sacrvm. collegivm. a. pio. cooptatvm
aliaq. eivs. avvncvli. in. se. familiamq. svam. merita
Clemens. VIII. Pont. Max. institverat
Petrvs: card. Aldobrandinvs. S. R. E. camerarivs
gratam. patrvi. volvntatem. secutvs
collegae. opt. pos. an. CIↃIↃCXI.

XI.

Eglise Farnèse.

Sur le mur.

D. O. M.
Lavrentio. tit. S. Lavrentii
in. pane. et. perna
S. R. E. cardinali. Blanchetto
patritio. Bononiensi
doctrina. meritis. virtvte
insigni
obiit. anno. aetatis. LXVII
salvtis. CIↃ. IↃ CXII.
Marcvs. Antonivo. Blanchettvs
eqves. Calatravae
et. senator. Bononiensis
Caesar. Marci. Ant. filivs
fratri. patrvoq. opt. poss.

—

XII.

Fronton de l'église Ludovis.

S. Ignatio Soc. Iesv
Fvndatori
Lvd. card. Lvdovisivs

S. R. E.
vicecancellar.
A. Dom.
MDCXXVI.

—

XIII.

Saint-Andre DELLA VALLE

Par terre.

D. O. M.
M. Antonio Gozadino Bononiensi S. R. E. cardinali
qvi gentilivm excitatvs exemplis adolescens
iuris prudentiae in patriae gymnasio
consecvtvs est lavream
tvm in foro div versatvs ivriq. mox dicendo
in Capitolio praefectvs cvm integritatis fama
vrbem implesset a Gregorio XV.
consangvineo insignitvs est pvrpvra
havd longe post svmme comploratvs excessit
aetatis svae anno XLIX. sal. M.DCXXIII.
Bonifacivs Gozadinvs ex testamen. haeres
Grati animi monvmentvm
posvit
octavo kalendas martii MDCXXVIII.

—

XIV.

Sainte-Lucie du Gymnase

Porte intérieure de l'église.

Dominicvs S. R. E. cardinalis Gymnasivs
sac. col. decanvs a fvndamentis
extrvxit anno Domini M. DC. XXX

—

XV.

Eglise Ludovis.

Sous un monument de Grégoire XV, avec bas relief du Pape.

Lvdovicvs card.
Lvdovisivs.

—

XVI.

Même lieu.

Par terre.

Hoc svb lapide
Lvdovisiæ familiæ principes
conqviescvnt.

—

XVII.

Sacristie de Saint-Clément

Sur le mur.

D. O. M.
Dominicvs. episc. Ostien. S. R. E. card. Ginnasivs
piæ. menti. pioq. legato. respondens
Francisci. Ginnasii. nepotis
singvlis. hebdomadis
dvæ. vt. perpetvo. celebrentvr. missæ
R. R. fratribvs. hvivs. ecclesiæ
qvinqve. loca. montivm. secvn. erect. Sabellorvm
hæres. cessit. tribvit. resignavit
hac. die. III. mensis. decembris. M. D. C. XXXV.

—

XVIII.

Sainte-Lucie du Gymnase.

Sur la porte du monastère.

Dominico S. R. E. cardinali Ginnasio
episcopo Ostiensi S. Collegii decano
qvi avlae mvtato nomine
in clavstrvm S. Matris Theresiæ
pie svas aedes cessit Deo
ad hanc formam redvxit et dotavit
anno salvtis MDCXXXVII
moniales Corporis Domini
grati animi testimonivm posvervnt.

—

XIX.

Au collége du Gymnase.

Sur la porte.

D. O. M.
collegivm hoc
a Dominico card. Ginnasi pro castri Bononiensis
mvnicipibvs svis erectvm
Petrus Aloy. tit. S. Priscae presby. card. Carafa
apostolici visitatoris protectorisq. mvnere fvngens
novis hisce aedibvs ad fvndatoris mentem
amplificare cvravit
avspice Clem. XII. anno Dom. MDCCXXXVII
Dominico S. R. E. cardinali Ginnasio
episcopo Ostiensi S. Collegii decano
qvi avlae mvtato nomine
in clavstrvm S. matris Theresiae
pie svas aedes cessit Deo
ad hanc formam redvxit et dotavit
anno salvtis MDCXXXVII
moniales Corporis Domini
grati animi testimonivm posvervnt.

—

XX.

Sainte-Lucie du Gymnase.

Tombeau avec buste.

Cogitavi. dies. antiqvos
et. annos. aeternos
in. mente. habvi
D. O. M.
Dominico. Ginnasio. patricio. Bononiensi. S. R. E.
cardinali. decano
pieta.e. ivstitia. prvdentia. liberalitate. spectabili
qvi. cvm. Sixti. V. Pont. Max. avspiciis.
Campaniam. et. Picenvm

a. latrociniis. pvrgasset. archiepiscopvs. Sipontinvs
electvs. est
deinde. a. Clemente. VIII. oblato. thesavrarii.
pontificii mvnere. recvsato
Florentiam. primo. tvm. in. Hispaniam. extra.
ordinem. mox
ordinarius. nvntivs. allegatvs. tandemqve.
cardinalis. creatvs
solis. virtvtibvs. pvrpvram. debvit
qvam. vt. pretiosiorem. coelo. redderet. et.
omne. pavpervm. genvs
svblevavit. in. terris
Divinvm. cvltvm. aedificatis. Ostiae. Velitris.
in. Gargano. monte
in. castro. Bononiensi. in. hac. vrbe. sacellis
templisqve. amplificavit
pvblicam. vtilitatem. Fovit. coenobia. xenodocnia
collegia. ivventvtis. fvndando
Davidicos. psalmos. piis. locvbrationibvs (*sic*).
illvstravit
ad. vltimvm. plenvs. diervm. et. meritorvm.
post. domvm
in coenobivm. Deo. dedicatam. ad. coelestem.
domvm. demigravit
Catharina. Ginnasia. patrvo. benemerentissimo.
moerens
posvit
senis. qvotidianis. pro. ejvs. anima. sacrificiis
in. hoc. templo. institvtis
vixit. annos. LXXXIX. obiit. qvarto. idvs. martii.
MDCXXXIX.

—

XXI

Sainte-Marie de la Victoire.

Tombeau avec portrait peint.

D. O. M.
Berlingerio. Gypsio. Bononiensi. S. R. E. tit.
S. Avgvstini. praesbytero. cardinali
qvi. Clemente VIII. Pont. Max. vrbis. vicarii.
vicesgerens. congregationi
svper. episcopis. et. regvlaribvs. a. secretis. ac
reformator. apostolicvs
svb. Pavlo. V. Ariminensivm. episcopvs. apvd.
rempvblicam. Venetam. nvntivs
itemq. vrbis. Gvbernator. vt. mox. svb. Gre-
gorio. XV. eivsdemq. postea. domvi
pontificiæ. præpositvs. tvm. et. vrbani. VIII.
svb. qvo. administrata. subinde
Vrbini. ditione. ab. eo. in. cardinalivm. senatvm.
adscriptvs. inter. maiores
quæsitores. contra. hæreses. cooptatus. ac. sig-
natvræ. ivstitiæ. et
congregationi. pro. ecclesiastica. immvnitate.
præfectvs. probata
tot. mvneribvs. div. ac. naviter. Sedi. Apostolicæ. opera. gratos. pro. ea
vel. in. svmma. senectvte. labores. matvra.
morte. conclvsit
octavo. idvs. aprilis. ann. Dom. MDCXXXIX. aetatis. LXXV. m. V. die. XIII
Carolvs. et. Berlingierivs. Gypsii. hæredes.
patrvo. opt. mer. verbis. testamento. præscriptis. monvmentvm. P. P.

—

XXII.

Même lieu.

Par terre.

D. O. M.
Berlingerivs
Gypsivs
S. R. E. presb. card.
sibi. posvit. vivens.

—

XXIII.

Même lieu.

Sur le mur.

Avgustissimae. triadi
cvi. propriorem. in. cælo. cvltvm. optima. iam.
spe. parabat
Berlingerivs. Gypsivs. S. R. E. cardinalis
cvltvm. in. terris. vt. instrveret
sacellvm. extrvi. testamento. mandavit
attribvto. insvper. hvic. cœnobio. centvm
annvorvm. centvssivm. proventv
qvo. bis. diebvs. singvlis. missæ. sacrificivm
perpetvo. fiat
Carolvs. et. Berlingerivs. Gypsii. fratris. filii
cvra. non. degeneri. ad. patrvi. arbitratvm. ac.
pietatem
splendide. excitarvnt
anno. reparatæ. salvtis. MDCXLI.

—

XXIV.

Eglise Ludovis.

Mur de la grande porte intérieure.

Lvd. card. Lvdovisivs S. R. E. vicecanc.
in honorem B. Ignatii
Societatis Iesv fvndatoris
qvem Gregorivs XV. Pont. Max. patrvvs
inter sanctos retvlerat
templum hoc a fvndamentis extrvxit
Nicolavs Plvmbini et Ven. princ. frater
aperiendvm cvravit avspiciis
Innocentii X. P. M. annvm ivbilei MDCL.
sanctissime celebrantis.

—

XXV.

Sainte-Marie à la Minerve.

Tombeau avec buste en bronze.

D. O. M.
Carolo S. R. E. presb. card. Bonello

Pii V. Pont. Max. sororis abnepoti
Michaelis card. Bonelli fratris nepoti
Alexandro VII. vrbis gvbernatori
mox in difficillimis Evropae motibvs
ad Philippvm IV. Hispaniarvm regem
nvntio ad pacem pertractandam
extra ordinem misso
postea ordinario confirmato
demvm in eadem legatione
cardinali renvnciato
eisdem egregiis artibvs
qvibvs pvrpvram meritvs fverat
apvd cives et exteros apprime claro
Michael dvx Salicis et Antonivs v. s. ref.
fratris filii
tvmvlo qvem sibi vivvs extrvxerat
moerentes incidi cvrarvnt
Obiit an. sal. MDCLXXVI. aet. svae LXV.

—

XXVI.

Sainte-Marie au Transtévère

Par terre.

Nicolavs Lvdovisivs Bononien., S. R. E. presb.
cardinalis maior poenitentiarivs
olim patriæ svæ archiepiscopvs
vt qvam habvit vitæ haberet etiam mortis
patronam Deiparam
in hac sacra basilica
omnivm prima in eivsdem honorem
Romæ dicata
cvivs ipse titvlvm gessit
tvmvlvm sibi vivens posvit
anno ab orbe redempto MDCLXVII.
obiit v. idvs avgvsti MDCLXXXVII.
ætat. svæ an. LXXVIII. mens. X. die. XXV.

—

XXVII.

Eglise des religieuses de Sainte-Marthe.

Au grand autel.

Anno a Nativit. Dom. MDCXCVI. sexto kalend.
maii. fer. v. infra octavam Paschæ resvrrec.
Domini em. et rev. D. Iacobus miserat. divin.
tit. S. Mariæ in Via S. R. E. presbyter card.
Boncompagnvs Bononiæ
Archiepvs amitarvm et sororvm ex dvcibvs So-
ræ etc. de Boncompagnis monialivm rogatv et
facvltate SS. in Xpo patris et D. Innocentii Pa-
pæ XII. hanc ecclesiam et altare hoc ab iisdem
monialibvs
Magnificentissime hac qvæ conspicitvr forma
ornata in honorem Dei et S. Marthæ virginis
assistentibvs illi RR. PP. DD. Marco Battaglino
Nvceriæ et Franc. M.ª Sacco Adiacen. epis. so-
lemni ritv
Consecravit statvta die XX. octobris pro anni-
versaria hvivs ecclesiæ dedicationis pro qva
centvm dies de vera indvlgentia visitantibvs
concessit. in altaris avtem sepvlcro in medio
Mensæ marmoreæ excavato reliqvias sanctorvm
condidit infrascriptas. ex ossibvs SS. XII. apost.
dempto Ioann. S. Io. Chrysostomi et alias
SS. Ignatii Loyol. Philippi Nerii et Franciscæ
Rom. etc.

—

XXVIII.

Eglise du Suffrage.

Par terre.

D. O. M.
Alexandro Caprara
patritio Bononiensi
hvivs sodalitii a sexaginta aīis confratri
praecipvis fori mvneribvs longa annorvm
serie praeclare gestis
ex sacrae Rotae avditore
tit. S. S. Nerei et Achillei S. R. E. cardinali
Nicolavs comes Caprara
ex testamento hoeres P. M.
obiit v. idvs ivnii
MDCCXI.

—

XXIX.

Chapelle de Sainte-Marie de la Victoire.

Tombeau avec buste.

D. O. M.
Sebastiano Antonio Tanari Bononiensi
S. R. E. presbytero cardinali
qvi primo Brvxellis internvntivs
mox apvd vbios Lvsitanos et Leopoldvm Cæsarem
Sedis Apostolicæ nvntivs
ab Innocentio XII. inter cardinales adscitvs est
inde legationi Vrbinatensi ejvsqve ecclesiæ
archiepiscopali administranæ div præfvit
demvm Ostiensis ac Veliternvs episcopvs
et sacri collegii decanvs
obiit Romæ IV. nonas maii MDCCXXIV. ætat. an. LXXIV
et in hac æde S. Mariæ de Victoria sepvltvs
Benedictvs XIV. P. M.
civi optimo et amico benevolentissimo
monvmentvm pos.
pontificatvs anno IIII.

—

XXX.

Sainte-Marie de la Victoire.

Par terre.

D. O. M.
Sebastiano Ant. Tanario
S. R. E. card. ep. ost. sac. coll. dec.
qvi vix. a. LXXIV. m. I. d. XIV.
mortvo IV. nonas maii a. MDCCXXIV. sed vac.
Sebastiano Ant. eivsdem fratri vtr. sign. refer.
prima aetate immatvre defvncto anno MDCXLVIII

march. Io. Nicolai senat. Bonon.
et Lvcretiae Ghisleriae f.
ac
Lavrae Carpineae Caesaris Tanari
ap. S. Sed. Bononiensivm oratoris
conivgi concordiss.
qvae vix. ann. LXXII. ob. VII. id. febr. a. MDCXCVIII.
heic in familiari sepvlcro
conditis
Alexand. S. R. E. card. diaconvs et marchio
Nicolavs Franciotti F.
propatrvis et aviae opt.

—

XXXI.

Sainte-Marie IN CAMPITELLI.

Sur le mur.

Qvisqvis ades civis hospes viator
ingressvro pavca svbsiste
venerabilis templi limen teris
cvivs olim amplitvdinem B. Petrvs Damianvs
praeclaro basilicae nomine decoravit
cvi solenni ritv sacrando
Honorivs III. A. S. M. CC. XVII.
pontificias manvs admovit
idemqve plvribvs ac lectiss. sanctorvm
reliqviis locvpletavit
cvi Pavlvs V. Pont. Max.
clericos regvl. congreg. Matris Dei
qvi et illvd vetvstate fatiscens instavravere
praefecit
qvod Alexander VII.
translata celeberrima illa
e caelo demissa effigie S. Mariae in porticv
actaqve sva manv primo lapide
veteri cardineo titvlo noviter insignivit
Romani vero popvli exacta lve voti compotis
pia regiaqve largitas fvnditvs restitvit
magnificentivs excolvit amplificavit absolvit
opem præbente Clem. X. Pont. Max.
atqve ita restitvtvm
Pompeivs Aldrovandvs archiep. Neocæsareæ
Rom. Rotæ dec. sac. poen. reg. deinde
S. R. E. card.
solemni ritv dedicavit v. idvs ivl. A S. MDCCXXVIII
Benedicto XIII. Pont. Maxim.
civsq. dedicationis favstvm diem pridie kal. sept
qvotannis celebrandvm constitvit

—

XXXII.

Saint-Laurent IN LUCINA.

Sur le mur.

D. O. M.
Iohanni. Antonio. de. Via. Bononiensi
S. R. E. presbytero. cardinali
viro
religione. animi. candore. et. mvltiplici. doctrina
clarissimo
in. ecclesiasticis. acqve. ac. politicis. negociis
integerrimo
Benedictvs XIIII. Pont. Max.
civi. optimo. et. amantissimo
perpetvvm. hoc. amoris. svi. monvmentvm
pos.
pontificatvs. anno. II.
Obiit. III. id. ian. MDCCXL. aet. an. LXXIX.
m. II. d. XIX.

—

XXXIII.

Saint-Sixte.

Par terre.

Hic iacet
F. Vincentivs Lvdovicvs hvivs
tit. S. Xysti S. R. E. presbyter
cardin. Gotti Bononien.
ord. Prædicatorvm
expectans
carnis resvrrectionem
vixit
annos LXXVIII. dies X.
obiit
XV. kal. octobris MDCCXLII.

—

XXXIV

Sainte-Marie de la Victoire.

Dans le chœur, par terre.

D. O. M.
Philippvs. Maria
tit. S. Stephani. in. Monte. Coelio
S. R. E. presbyter. cardinalis. de. Montibvs
ad. expectandam. beatam. spem
et. adventvm. gloriæ. magni. Dei
et. Salvatoris. nostri. Iesv. Christi
sacrvm. hoc. regvlarivm. conditorivm
sibi
vivens. elegit
vixit. ann. LXXVIII. mess. VIII. dies. XXV
obiit. anno. rep. sal. MDCCLIV. mense ian.
Commissa. mea. pavesco. et. ante. te. ervbesco
cvm. veneris. ivdicare.
noli. me. condemnare

—

CLASSE TROISIEME.

Évêques.

—

I.

Saint-Onuphre.

Par terre.

D. O. M.
Alexandro. Vrso

nobili. Bononien
civitat. novæ. in. Istria
episcopo
animi. corporisq.
dotibvs. insigni
Io. Baptista. Stongvs
Forosemproniensis
ob. divtvr. clientelã
heres institvtvs
patrono. op. optimeq.
de. se. merito. H. M. F. C.
prid. cal. av. S. A. MDLXI

—

II.

*Sainte-Marie de l'*ARA COELI.

Sur le mur.

D. O. M.
qvod. terrevm. fvit
Thomae. epi. Feltren. clariss.
ivrisconsvlti. Iohannis. Campegii
Bonon. filii. terrae
traditvm. fvit. svscipiat
terra. terrevm. et. spiritvm
qvem. Devs. immiserat. Salvator
noster
vixit. ann. LXXXIII. obiit. die. XXI
ianvar. M. D

—

III.

Sainte-Marie à la Minerve.

Par terre.

D. O. M.
F. Egidio Fvscarario Bon
ord. Pred. epo Mvtinen
tel.ne innoc.ia libera.te praestãti
prvd.a ac scia divinar per tãta
vt in pvb.o Trid.no concilio
pres vni.si ei.s ivdo cõqẽscerẽt
q. cathich.o misali et brevia.o
in qb max. oivm elab.vit compo.tis
Romæ obdormivit in Dno
an. D. MDLXIIII
die XXIII. decemb.
vixit an LVIII
F. Ferdinand.s de S.to Amb.o
memoriae tanti viri
obser.mvs fecit
XV. octobris MDLXVII.

—

IV.

Saint-Laurent IN DAMASO.

Par terre.

D. O. M.
Iacobo Mariae Salae
Bononiensi episc. Vivarien
viro pontificii Caesareiq.
ivris peritiss. cvivs fides
probitas constantia
consilivm prvdentia
cvm in ivdiciis forensi
bvsq. rebvs perpetvo
spectata est atq. Alex.
Farnesio car. ampliss.
patrono in familiari
mvltorvm annor vsv
probata tvm in vrbe
Avenione tvrbvlentiss
temporibvs octo annis
regenda in primis enitvit
hæredes posvere
obiit IIII. idvs aprilis anno
MDLXIX. vixit ann.
LXIII. mens. VII. dies X.

—

V.

Saint-Jérome de la Charité.

Tombeau avec buste.

D. O. M.
Vincentio Casali
episcopo Massæ. ac
Popvloniæ principi
natvræ comitate logo
rervm vsv. facilitate
mor ingenii svavitate
vrbi ac mvltis principib.
cariss.
Marivs Casalis
senat. Bon. F. dvlciss
P. C.
vix. ann. LXII. men. III
d. XXVIII. obiit die XX
maii M. DLXXXXI.
Ossa hic sita svnt
viator mortvo bene
precare

—

VI.

SS. Jean et Pierre Bolognais.

Tombeau avec buste.

D. O. M.
Thadæo. Sartio
Bononiensis. collegii. ivris. consvlto
episcopo. Nepesino. et. Svtrino
III. maximis. trivm. svmmorvm. pontt. negotiis
Gregorii. XIII. Sixti. V. Clementis. VIII.
singvlarem. prvdentiae. integritatis. vigilantiae
lavdem. promerito
vixit. annos. LXXVI. obiit. anno. Dñi. M. DC. XVII.
VIII. idvs. decembris
Thadaevs. Sartivs
patrvo. benemerentiss.
P. C.

VII.

Sainte-Marie de LA SCALA.

Par terre.

D. O. M.
Sepvlcrvm Antonii Albergati
Bononiensis episcopi vigiliarvm
V P.
vixit annos LXVII. menses tres dies
XVIII. obiit die XIIII. mensis ianvarii
anno MDCXXXIIII.

VIII.

Saint-Jean Calabyte.

A l'hôpital.

Georgivs Bolognettvs episcopvs Reatinvs
ob nimivm amorem erga infirmos hvivs hospitalis
vivens donavit eidem scvta decem millia monetae
ad effectvm reinvestiendi in tot locis montivm
non vacabilivm
vt ex frvctibvs eorvm perpetvo aleantvr (*sic*) eivsdem
infirmi
cvm onere vnivs anniversarii in perpetvvm
patres hvivs hospitalis tanti beneficii memores
posvere
die XV. ivlii anno MDCLXXXI.

IX.

Sainte-Trinité des Pèlerins.

Dans la salle à manger.

D. O. M.
Ad. ampliorem. convalescentivm. et. peregrinorvm. commoditatem
Georgivs. Bolognettvs. episcopvs. olim. Reatinvs
et. primvm. ad. magnvm. Ethrvriæ. dvcem. Ferdinandvm. II.
posteaqve. ad. Christianissimvm. Galliarvm. regem. Lvdovicvm. XIII.
Pontificivs. orator
venerabili. hvic. archiconfraternitati. SS. Trinitatis
decem. millia. argentea. scvta. dono. dedit
ea. cvm. inviolabili. conditione
vt. eorvm. frvctvs. nvllo. vnqvam. tempore. extingvendi
in. nvllvm. alivm. vsvm. deriventvr
vtqve. singvlis. annis. pro. se. genitoribvs. svis. fratribvsqve. germanis
anniversarivm. in. perpetvvm. celebretvr
ne. tanti. beneficy. memoria. olim. interiret
marmorevm. hoc. monvmentvm
ex. civs. volvntate. hac. in. domo. collocandvm
grati. et. prompti. animi. ergo. PP. A. D. M. DC. LXXXI.

X.

Sainte-Marie de la Consolation.

Sur le mur.

D. O. M.
Georgio. Bolognetto. patritio. romano
episcopo. Reatino
olim. ad. Ferdinandvm. secvndvm
magnvm. Etrvriæ. dvcem
et. ad. Christianissimvm. Lvdovicvm. tertivm.
decimvm
Galliarvm. regem
pontificio. oratori
qvod. octo. millia. scvtorvm. argenteorvm
eorvmqve. frvctvs. in. perpetvvm. dvratvros
et. nvlla. vnqvam. ratione. extingvendos
venerabili. hvic. archinosocomio
ad. vberivs. ægrotantivm. beneficivm
pia. liberalitate. donaverit
cvm. onere. vt. singvlis. annis
pro. se. parentibvs. svis. fratribvsqve. germanis
sacrvm. anniversarivm. celebretvr
marmoream. hanc. inscriptionem
ivxta. eius. volvntatem. pvblice. hoc. in. loco.
apponendam
benefactori. piissimo
grati. animi. ergo
PP.
A. D. M. DCLXXXI

Cvstodes { Fabivs Celsvs / Ivlianvs. Capranica / Comes. Iacobvs. Otho }
Camerarivs. Io. Baptista. Gottifredvs

D.

Notions et inscriptions diverses.

La Porte du Theil, dans une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1784, sur les travaux qu'il avait faits à Rome, de 1776 à 1783 (*Mém. de l'Académie*, t. XLVI, pag. 706.), parle d'un recueil d'inscriptions existant à Rome et concernant des personnages français. Ce recueil faisait partie de la collection générale des inscriptions existant à Rome, formée par Mgr Galletti, Bénédictin du couvent de Saint-Callixte, évêque *in partibus* de Cizenne (1). Il fut communiqué par Mgr Galletti à La Porte du Theil, qui en fit prendre une copie complète et l'envoya en France.

Nous l'avons vainement recherchée parmi les papiers de La Porte du Theil existant à la Bibliothèque nationale.

—

I.

Certaines inscriptions latines des premiers temps du christianisme, ne portent que quelques chiffres et les noms des consuls; par exemple :

XL. L. FAB. CIL. M. ANN. LIB. COS.

Boldetti et d'autres antiquaires n'avaient vu dans ces chiffres qu'un numéro d'ordre du tombeau que décore l'inscription, mais M. Visconti, éclairé par un passage de Prudence, a reconnu que ces chiffres indiquaient le nombre de martyrs déposés dans la même tombe. M. Visconti a exposé ses raisons dans un mémoire lu à l'Académie d'archéologie romaine, qu'a signalé le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, au tome 1er de sa publication, page 349, juillet-décembre 1830.

Voici le passage de Prudence sur lequel s'appuie avec raison M. Visconti :

Sunt et multa tamen tacitas claudentia tumbas
Marmora quæ solum significant numerum.
Sexaginta illic defossa mole sub una
Reliquias memini me didiscisse hominum.

Ainsi, l'inscription que nous rapportons ci-dessus, indique que quarante chrétiens furent inhumés ensemble l'année du consulat de Fabius Cilus, avec M. Annius Libon. Ce fut sous le règne de Septime Sévère.

—

II.

Eglise de Sainte-Praxède.

Epitaphe du cardinal Ancher, né à Troyes en Champagne, inhumé à Sainte-Praxède à Rome.

Qui legis Ancherum duro sub marmore claudi
Si nescis audi quem nece perdis herum.
Trœca parit puerum : Laudunum dat sibi clerum,
Cardine Praxedis titulatur et istius ædis.
Defuit in se lis : largus fuit atque fidelis.
Demonis a telis serva Deus : hunc cape celis.
Anno milleno centum bis et octuageno
Sexto decessit hic prima luce novembris.

Le cardinal Ancher, qui a fondé à Troyes l'église de Saint-Pantaléon, était neveu d'Urbain IV. Il était archi-diacre de Laon, lorsque son oncle le créa cardinal en 1262. Il mourut le 1er novembre 1286. Voyez une notice de M. Jouault, sur le cardinal et sur son tombeau, dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, 8e année, 15 mars 1852, pag. 735.

Epitaphes diverses publiées par Labbe dans son THESAURUS EPITAPHIORUM.

—

III.

Epitaphe de Jodocus, jurisconsulte allemand.

Dans un hôpital de Rome.

Hic jacet Iodocus
Qui fuit Romæ coquus :
Doctor in partibus,
Magister in Artibus,
De gratia speciali,
Mortuus in hospitali.

—

IV.

Epitaphe d'Amaury de Montfort.

Basilique de Saint-Pierre.

Hic iacet Amaurieus Comes Montis Fortis Francisci Connestabilis, qui contra Albigenses pro fide Catholica sæpius dimicauit, postea contra Sarracenos ad partes Syriæ transfretauit, à quibus in bello raptus fuit, et diu in captiuitate detrusus, tandem per treguam liberatus, dum rediret ad propria apud Idrontem expirauit anno D. M. CCXL I.

—

V.

Epitaphe des cardinaux Taurusius et Baronius.

A Sainte-Marie DE VALLICELLA.

Francisco Mariæ Taurusio et Cæsari Baronio Sorano ex Congregatione Oratorij S. R. E. Presbyteris Cardinalibus, ne corpora disiungerentur in morte quorum animi diuinis virtutibus insignes, in vita conjunctissimi fuerant, eadem Congregatio vnum vtrique monumentum posuit. Taurusius vixit annos 82. menses 9. dies 14. obijt III. Idus Iunij 1608. Baronius vixit annos 68. menses 8. Obijt pridie Calendas Iulij 1607.

(1) Galletti a publié les inscriptions de Rome concernant les Bolonais, et nous avons extrait de son ouvrage, dans le chapitre précédent, les trois séries d'inscriptions les plus importantes.

VI.

Epitaphe du cardinal Philippe d'Alençon.

Eglise de Sainte-Marie Transtevère.

Francorum genitus regia de stirpe Philippus,
Alenconiades, Ostiæ titulatus ab vrbe,
Ecclesiæ cardo tanta virtute reluxit,
Vt sua supplicibus cumulentur marmora votis.
Anno milleno cum quater, abde sed I ter,
Occubuit qua luce Dei pia Virgoque mater.

—

E.

Extrait du mémoire de M. Raoul Rochette sur les antiquités chrétiennes des catacombes (1).

PIERRES SEPULCRALES.

Après avoir indiqué de quelle manière les nouveaux chrétiens appliquèrent aux besoins de leur croyance, *dans les peintures de leurs catacombes*, qui doivent être rangées parmi les premiers monuments de leur culte, certains types créés par le paganisme, je me propose de montrer comment ils empruntèrent à l'antiquité une foule d'objets matériels, dont la nécessité des temps, la misère, l'impuissance ou l'habitude, les mirent dans le cas de se servir. Dans cette recherche, où j'aurai à passer en revue un grand nombre d'éléments de l'archéologie profane employés à diverses fins par le christianisme, je m'attacherai surtout aux monuments de toute espèce que nous offriront les catacombes, véritable trésor et mine féconde d'antiquités chrétiennes, en commençant par les inscriptions.

Les *inscriptions* sont au premier rang de ces monuments d'antiquité profane, dont les chrétiens se servirent d'abord, et à toute sorte d'usages. C'est un fait depuis longtemps reconnu, qu'un grand nombre de tombeaux antiques, restés à l'abandon ou devenus la proie du temps, avaient fourni aux chrétiens les premiers matériaux qu'ils employèrent pour la décoration de leurs propres sépultures. Il nous reste à cet égard des témoignages authentiques qui remontent presque jusqu'au berceau de la primitive Eglise; sans compter ceux des antiquaires modernes, les plus renommés par l'exactitude de leurs recherches, et par la gravité de leur caractère, tels que le prélat Fabretti; et à défaut de ces témoignages mêmes, les catacombes offriraient la preuve matérielle et palpable de ces procédés du christianisme.

On y a rencontré et l'on y trouve encore tous les jours des pierres tumulaires, qui provenaient du revêtement des tombeaux antiques, et dont on se servit, soit à fermer, soit à décorer les niches sépulcrales creusées dans les catacombes. Quelquefois on effaçait avec le ciseau l'inscription antique, mais avec tant de précipitation et de négligence, qu'il en subsistait encore des vestiges, faciles à reconnaître à travers les lettres grossièrement formées de l'inscription chrétienne. Le plus souvent, on se contentait de recouvrir de chaux les caractères antiques; et c'était sur cet enduit fragile que l'on traçait au pinceau, et en couleur rouge, l'épitaphe nouvelle; ou bien on retournait tout simplement la pierre, de manière que le côté qui portait l'inscription antique, regardât l'intérieur du tombeau; et, comme du reste, il était rare que ces pierres tumulaires correspondissent juste aux dimensions de la place nouvelle à laquelle on les adaptait, il fallait, ou les briser, dans le cas où elles excédaient la grandeur nécessaire, ou suppléer à ce qui pouvait leur manquer sous ce rapport, au moyen d'autres pièces semblables, ou de briques, ou de fragments de toute espèce, de marbre et même de verre. C'est ainsi qu'une foule d'inscriptions anciennes, grecques ou romaines, intactes ou mutilées, se sont retrouvées dans les cimetières de Rome, un grand nombre desquelles ont été publiées par Fabretti, par Boldetti, par Muratori, par Oderici, comme par les premiers auteurs de la *Rome souterraine;* beaucoup d'autres, qui portaient du côté extérieur une épitaphe chrétienne ajoutée après coup, à l'époque où l'on se servit de ces matériaux profanes pour l'ornement des sépultures sacrées, ont été mises au jour par les savants. C'est ainsi qu'à toutes les époques de la renaissance, à quelque profondeur qu'on ait pu y pénétrer, les catacombes ont apparu comme un vaste musée funéraire, où les symboles des deux croyances rivales se trouvent associés sur les mêmes monuments; en sorte que, s'il est un fait avéré, c'est celui-ci : que les premiers chrétiens ne se firent aucun scrupule d'employer à leur propre usage des monuments directement produits par le paganisme, et cela, sans prendre toujours le soin d'en effacer l'empreinte originaire, ou d'en abolir le caractère primitif.

De cet emploi matériel des monuments profanes, il résulta nécessairement qu'une foule de formules et de symboles, dont les païens avaient coutume d'orner leurs monuments funéraires, passèrent sur ceux des chrétiens, soit avec le même sens, soit avec une signification équivalente. C'est une conséquence qui devrait se soutenir d'elle-même, comme elle se présente, et qu'il faut cependant appuyer par des faits, attendu qu'elle a toujours été négligée par une critique superficielle, ou repoussée par un zèle irréfléchi; et c'est pourtant cette conséquence, facile, suivant moi, à établir sur un ensemble de preuves irrécusables, qui

(1) Ce mémoire de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, est le meilleur commentaire que nous puissions donner des chapitres VII et VIII des inscriptions romaines de M. le cardinal Mai. Il est imprimé en entier dans le tome XIII, première partie des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*

constitue l'un des traits les plus curieux de l'histoire du christianisme. Mais, il faut bien en convenir, l'étude des antiquités chrétiennes est encore si peu avancée, même à Rome, malgré tous les travaux qui y ont été produits, et parmi lesquels il est juste d'accorder le premier rang à la formation du *Musée chrétien* du Vatican, due à l'esprit éclairé de Benoît XIV, qu'on y manque de moyens certains et de règles positives pour distinguer entre les monuments placés sur les limites extrêmes des deux croyances, ceux qui appartiennent exclusivement et proprement à l'une ou à l'autre; de sorte que la confusion inévitable entre deux systèmes religieux, dont l'un cherchait incessamment à s'établir aux dépens et sur les ruines de l'autre; ce mélange de sacré et de profane, produit par des habitudes invétérées, tel qu'il dut avoir lieu sur les œuvres du christianisme primitif, est encore aujourd'hui parmi les antiquaires qui s'occupent de ce genre d'études une cause habituelle d'incertitude et d'erreur. Il arrive tous les jours qu'on publie et qu'on interprète comme des monuments chrétiens des marbres antiques tirés des catacombes, sur la seule autorité de cette extraction et sur la foi d'expressions ou de symboles rapportés uniquement au christianisme; et si des écrivains aussi orthodoxes qu'éclairés n'avaient soin de signaler eux-mêmes le tort que font à la religion tant de *monuments apocryphes*, tant de *reliques supposées*, tant d'*inscriptions mal lues ou mal interprétées*, on oserait à peine se permettre de dire à quel fâcheux excès a été porté, de tout temps et de nos jours encore, un pareil défaut de critique. Qui croirait, par exemple, qu'il se fût trouvé à Rome, en 1790, des antiquaires capables de voir l'épitaphe d'un *saint* et d'un *Pape* du IVe siècle, Félix II, dans l'inscription d'un personnage obscur, peut-être même païen, nommé *Antimius*, et qualifié *papas*, *pédagogue*, si ce n'était le savant Marini, le plus habile des antiquaires romains, le bibliothécaire même du Vatican, qui eût pris à tâche de venger d'une si grave erreur l'érudition et l'Eglise romaines? Qui croirait que l'on continue encore de regarder comme un *catalogue de saints et de martyrs*, un fragment d'inscription antique, trouvé dans les cryptes du Vatican, et contenant une *liste de soldats romains*, après que ce même Marini a livré publiquement au ridicule une si étrange méprise? Tant de fautes du même genre, qu'il me serait facile d'indiquer, mais dont je supprime l'inutile énumération, viennent toutes de la même cause : de ce qu'on a négligé d'étudier les rapports qui pouvaient exister entre l'antiquité profane et l'antiquité chrétienne, à l'époque où ces deux systèmes de croyance et de civilisation, mis en présence l'un de l'autre, se trouvaient exposés à l'inconvénient de se confondre par l'obligation même de se combattre; et ces rapports, où pouvait-on les saisir d'une manière plus sensible et plus sûre, que sur les monuments mêmes qui avaient été produits par le paganisme, puis mis à contribution par le christianisme, et qui, en passant ainsi de l'un à l'autre, durent nécessairement introduire avec eux, dans le nouveau système où ils étaient employés, quelques-unes des idées morales et des intentions religieuses qu'ils représentaient dans l'ancien? Or, parmi ces monuments, il n'en est pas qui témoignent plus authentiquement du double usage auquel ils ont servi, que les *inscriptions des catacombes*, et cela, de deux manières : par les *formules* qui s'y lisent, et par les symboles qui les accompagnent. C'est sous ce double rapport que je vais les examiner, en commençant par les *formules*.

Première partie. — Formules.

§ 1. — L'une des formules les plus caractéristiques et les plus généralement employées sur les inscriptions funéraires des Romains était sans doute celle de DIS MANIBVS SACRVM, représentée habituellement par les lettres initiales D. M., ou D. M. S. Cette même formule, abrégée de ces deux manières, s'est rencontrée si souvent sur des inscriptions des catacombes, associée à des symboles et à des expressions indubitablement chrétiennes, qu'il a été impossible de ne pas reconnaître à un pareil signe l'influence des habitudes païennes, à peine encore abandonnées, sur ces œuvres du christianisme primitif. Le docte P. Mabillon fut un des premiers à relever cette inadvertance, ainsi que beaucoup d'autres traits d'une *confusion* semblable, qu'il avait remarqués dans la visite des catacombes. Cette observation du pieux bénédictin était, il faut bien en convenir, aussi fondée en réalité qu'elle était neuve et philosophique pour le temps où elle se produisait; cependant, elle eut le sort de beaucoup d'idées vraies qui devancent la marche de la science; elle rencontra de nombreux contradicteurs, dans deux systèmes opposés. D'une part, les écrivains protestants, tels que Burnet et Misson, qui se refusaient, contre toute évidence, à voir dans les catacombes de Rome, les sépultures des premiers chrétiens, se fondaient principalement à cet égard sur la formule D. M. S., qu'ils soutenaient avoir été exclusivement païenne, et, comme telle, constamment étrangère aux monuments du christianisme. D'un autre côté, les antiquaires de Rome, qui semblaient voir à regret de pareilles traces de paganisme sur des monuments de la primitive Eglise, essayaient d'expliquer dans un sens purement chrétien la présence de cette formule embarrassante. C'est ainsi que Fabretti crut avoir réfuté la doctrine de Mabillon en proposant d'interpréter les lettres D. M. S. par *Deo Magno Sancto*, et, ce qu'il y eut peut-être de plus étrange dans cette singulière explication, c'est qu'à défaut d'inscriptions chrétiennes qui offrissent le modèle d'une semblable formule, ce fut dans des inscriptions antiques, dédiées : DEO MAGNO AETERNO, DEÆ MAGNÆ

VENERI, et autres pareilles, que Fabretti chercha des exemples favorables à son opinion. Boldetti, marchant sur les traces de Fabretti, plutôt, à ce qu'il semble, par respect pour une opinion établie que par l'effet de sa propre conviction, adopta la même interprétation, d'après les mêmes motifs, c'est-à-dire, en s'autorisant d'inscriptions païennes, qui portaient, au lieu de la formule funéraire consacrée, DIS MANIBVS, celle-ci : DEO MAXIMO, DEO MAGNO, DEO INVICTO, qui permettaient, selon lui, de supposer que les chrétiens, en employant les lettres D. M. S. avaient entendu exprimer, à l'aide de ces initiales, une formule proprement chrétienne. Mais les plus judicieux critiques ont fait justice, même à Rome, de cette inconséquence, qui ne repoussait une interprétation païenne qu'au moyen d'une interprétation puisée à la même source. Le dernier et le plus habile interprète des monuments figurés des catacombes, Bottari, a fait remarquer de plus une contradiction tout aussi singulière de Fabretti, qui n'avait pu s'empêcher lui-même de reconnaître, sur les inscriptions chrétiennes du premier âge, une foule d'expressions, soit simplement poétiques, soit proprement profanes, dérivées du paganisme, et qui se refusait à admettre sur ces mêmes monuments la formule vulgaire *Dis Manibus sacrum*, laquelle avait bien pu s'y produire au même titre, sans tirer davantage à conséquence. Mais le P. Lupi a détruit irrévocablement le système de ces antiquaires tant soit peu superstitieux, en publiant une inscription chrétienne, tirée des catacombes, et où la formule DIS MANIBVS se lit exprimée, non plus simplement par des initiales, mais en toutes lettres. Il n'est plus possible, en effet, d'opposer le moindre doute à un témoignage de cette espèce ; et si notre P. Mabillon eût vécu assez pour connaître cette inscription, trouvée dans le cimetière de Saint-Prétextat, et conservée à Rome dans le musée Kircher, il eût joui de la satisfaction de voir son opinion, qu'il semblait disposé à abandonner par amour de la paix, confirmée par un monument authentique, et devenue, de l'aveu du jésuite Lupi, une vérité de fait incontestable.

Je ne crois pas qu'il subsiste maintenant la moindre opposition à cet égard parmi les antiquaires ultramontains. Ainsi, pour en citer un seul, des plus dignes de considération entre tous ceux de l'Italie moderne, M. Vermiglioli, rapportant deux pierres sépulcrales chrétiennes qui offrent les signes accoutumés, D. M. et D. M. S., fait, au sujet de la première, une observation générale : c'est qu'il n'existe presque pas de collection d'épitaphes chrétiennes qui n'offre de pareils indices de superstition païenne. Il ne reste plus d'incertitude que sur la manière d'expliquer un trait d'inconséquence chrétienne aussi singulier; et l'on est partagé entre l'opinion du cardinal Passionei, qui pensait que les chrétiens avaient voulu mettre par une pareille formule, leurs sépultures à l'abri de toute atteinte de la part des païens, et avis du P. Zaccharia, qui attribuait la présence de cette formule païenne à la nécessité où s'étaient si souvent trouvés les premiers chrétiens de se servir, pour leur propre compte, de marbres préparés à l'usage des païens. Mais, à mon avis, la vraie solution de ce problème d'antiquité ecclésiastique doit se trouver dans un ordre d'idées plus général; elle doit se déduire de toute une série de faits du même genre ; et l'opinion la plus vraisemblable est celle qu'a exprimée en dernier lieu un savant et pieux antiquaire romain, le Ch. Settele; c'est que l'usage fait par les chrétiens de la formule païenne en question se rapporte à un temps où la confusion inévitable entre les formules des deux religions rivales, régnait encore dans toute sa force; où l'influence des habitudes populaires prévalait dans une certaine classe de personnes, sur le génie même du christianisme; d'où il suit que ce trait d'inadvertance chrétienne, considéré sous son véritable point de vue, peut devenir un élément chronologique propre à déterminer l'époque plus ou moins ancienne des inscriptions où il se rencontre.

Ce point établi, je crois devoir présenter ici, entre les nombreux exemples d'inscriptions chrétiennes où s'est rencontrée la formule païenne abrégée DIS MANIBVS, une de ces inscriptions, la plus remarquable à double titre, et parce qu'elle pourra donner une idée de tous les autres monuments du même genre, et parce qu'il s'y trouve quelques particularités curieuses qui n'ont pas encore, à ce que je crois, reçu une explication suffisante. C'est une inscription provenant du cimetière de Saint-Calixte, et transportée dans le musée de Fabretti, où le P. Mabillon put en prendre une copie, qu'il publia dans son *Voyage d'Italie*. Fabretti lui-même l'inséra quelques années plus tard dans son recueil; la voici, d'après la leçon de l'antiquaire romain, qui diffère à quelques égards de celle du Bénédictin français, mais que je dois croire plus exacte :

D Ma sacrum XL
Leopardvm in pacem
cvm spirita santa. Accep-
tvm evinte abeatis innocinem
posver. par. G. an. n. VII. men. VII.

Le P. Mabillon, interprétant les lettres D. MA. SACRUM, par *Dis Manibus sacrum*, contre l'opinion de Fabretti, qui s'obstine à lire : *Deo magno sacrum*, semble avoir pour lui l'autorité des faits et des exemples que j'ai rapportés plus haut. Cependant il y a ici une difficulté à laquelle aucun de ces savants antiquaires ne semble avoir fait attention : ce sont les nombres XL, *quadraginta*, qui suivent la formule en question, et qui doivent s'y rapporter d'une manière ou d'une autre. De pareils nombres ont été depuis remarqués assez souvent sur des inscriptions sépulcrales des catacombes pour donner lieu de penser qu'ils exprimaient quelque intention particulière; et la première idée à

laquelle on se soit arrêté, d'après un examen superficiel, c'est que les chiffres dont il s'agit indiquaient le numéro d'ordre de l'hypogée chrétien. Telle était l'opinion proposée d'abord par Aringhi, et suivie jusqu'à nos jours par les antiquaires romains les plus versés dans la connaissance des monuments chrétiens des catacombes. Mais sans parler des graves et nombreuses objections qu'on pourrait élever contre cette manière de voir, il y aurait une autre explication à proposer, qui serait tirée du berceau même de l'Eglise, et qui aurait de plus l'avantage d'être appuyée sur un témoignage positif; c'est celui de Prudence, qui nous apprend que, dans les temps de persécution, on ensevelit souvent dans les catacombes un plus ou moins grand nombre de chrétiens qui avaient péri ensemble, et sur le *tombeau commun* (1) desquels on n'avait pu graver que ce *nombre*, même représenté en lettres numérales romaines, sans l'addition du nom particulier d'aucun d'eux, à plus forte raison sans celle des circonstances de leur mort. Prudence ajoute qu'il y avait, à sa connaissance, dans un seul de ces tombeaux, les *corps de soixante martyrs dont les noms n'étaient connus que de Dieu.* C'est évidemment à cette pratique chrétienne que se rapportent des inscriptions telles que celle-ci, gravées sur la chaux, dans le cimetière de Sainte-Lucie :

D. XXX. SVRRA (*sic*). ET. SENEC. COSS.,

qui ne peut signifier rien autre chose, sinon que *trente chrétiens*, victimes de la persécution, *furent déposés* dans cette sépulture, *sous le consulat de Sura et de Sénécion*; et, pour en faire en passant la remarque, comme ce consulat tombe en l'an 102 ou en l'an 107 de l'ère vulgaire, il suffisait de cette seule inscription chrétienne pour réfuter l'assertion hasardée de quelques écrivains protestants, qu'il n'existe aucune preuve de l'occupation des catacombes par les chrétiens antérieurement au IVe siècle de notre ère. Telle est encore l'inscription que voici :

LOC. MAC. CL. XVIII. INC.

dont la seule interprétation plausible, proposée par un antiquaire romain, de cette manière : *Locus martyrum* CCLXVIII, *in Christo* (2), fournit un exemple tout à fait analogue à notre inscription de Léopard. Il me semble en effet que les nombres XL, placés en tête de cette inscription, après les lettres D. MA. SACRUM, ne pourraient s'expliquer d'une manière plus facile ni plus conforme à tous les témoignages de l'antiquité chrétienne, qu'en lisant ainsi toute cette première ligne : *Divis martyribus sacrum quadraginta.* Le reste de l'épitaphe, en ce qui concerne le chrétien Léopard, mort âgé de sept ans et sept mois, et que ses parents auraient *déposé* dans ce tombeau sous la protection des quarante martyrs, qui y avaient été précédemment ensevelis, s'expliquerait parfaitement dans cette hypothèse, où le verbe *abeatis* trouverait une construction régulière et un emploi légitime.

J'oserai m'écarter encore, sur un point important de l'interprétation proposée par Mabillon et par Fabretti. L'un et l'autre entendent les mots *cum spirita santa* d'une opération quelconque du *Saint-Esprit*, que le premier explique par la *confirmation*, et le second par le *baptême*; d'autres y ont vu l'application du saint-chrême; mais, si je ne me trompe, il n'est question, dans ces expressions d'une latinité barbare, d'aucun de ces sacrements de l'Eglise ; on reconnaît une foule d'exemples de ces mots : *cum spirito, ispirito, hispirito sancto, cum spirita sancta*, altérés d'une manière plus ou moins vicieuse, et qui ne peuvent s'entendre que de l'*âme* même du chrétien, admise après la mort dans le séjour des bienheureux, en vertu de la synonymie connue des mots *anima* et *spiritus*, dans le vocabulaire de la basse latinité. C'est ici le lieu de remarquer que le même mot *spiritus*, employé avec la même acception dans une formule funéraire toute semblable, s'est produit sur des épitaphes profanes; témoin celle de L. *Statius Onesimus*, négociant de la voie Appienne, laquelle commence ainsi :

D. M.
In. hoc. tvmvlo. iacet. corpvs. exanimis (*sic*)
evivs. spiritvs. inter. deos. receptvs. est.

L'inscription entière de notre Léopard devrait donc, en tenant compte des fautes de langue et d'orthographe, trop fréquentes sur les inscriptions chrétiennes, émanées la plupart de gens du peuple, pour mériter qu'on s'y arrête, devrait, dis-je, être interprétée comme si elle était ainsi conçue :

Divis martyribvs sacrvm qvadraginta
Leopardvm in pace
cvm Spiritv sancto accep
tvm evmdem habeatis. Innocentem
posservnt parentes. qvi [vixit] annis VII, mensibvs
VII.

§ 2. — Au nombre des formules, ou expressions consacrées, que renferment les inscriptions funéraires chrétiennes, il en est plusieurs, d'un usage certainement antique, qui sont devenues la source de méprises fâcheuses, parce qu'on n'a point fait cette distinction importante; et l'on sentira, par les exemples que je vais citer, combien il importait en effet, dans l'intérêt de la religion même, de procéder ici d'après les règles d'une critique sévère.

(1) On sait que ces sortes de *tombeaux communs* se nommaient *polyandrum*; il en a été signalé un assez grand nombre dans les cimetières chrétiens de Rome; et c'est un point sur lequel il n'y aurait rien de nouveau à dire, après les observations de Bottari, et surtout après celles de l'auteur des *Monum. di S. Ambrogio*, p. 23 et 171.

(2) Voyez une dissertation de M. P. Visconti sur ces inscriptions chrétiennes avec lettres numérales dans les *Att. dell' Acad. rom. d'archeol.*, t. II, p. 611-656.

On a pu remarquer, dans l'inscription de Leopardus, l'épithète *innocentem*, qui se reproduit assez fréquemment sur les pierres sépulcrales chrétiennes, et qui, entendue de l'*innocence* produite par le *baptême*, a été regardée comme un signe irrécusable, comme un titre authentique de sainteté chrétienne. La manière dont cette épithète, qui ne se rencontre guère que sur des épitaphes d'*enfants morts au sortir du berceau*, s'y montre, le plus souvent accompagnée d'expressions analogues, telle que celles-ci, *anima simplex*, *anima dulcis*, faisant toutes allusion à la *simplicité* et à l'*innocence* du premier âge; ou bien, jointe à quelque qualification particulière qui en détermine le sens, telle que celle de *lector innocens*, qui se lit sur l'épitaphe d'un jeune chrétien de la Gaule; ou bien enfin, accolée à d'autres épithètes d'un usage purement profane, telles que *benemerenti*, aurait du porter les interprètes de cette classe de monuments chrétiens à modifier leur opinion sur ce point. Ainsi, lorsqu'on lit sur l'épitaphe d'un enfant, mort *à un an, sept mois et dix-huit jours*, ces expressions : *Mirœ* INNOCENTIÆ *anima dulcis;* ou bien sur celle d'un autre enfant, mort *âgé de trois ans, trois mois et huit jours : anima dulces* (*sic*) INNOCA (*sic*) *sapiens et pulchra;* ou bien enfin, sur celle-ci, qui appartient à une jeune fille enlevée à l'amour de ses parents, *en la cinquième année de son âge : Filiæ dulcissimæ* et INNOCENTISSIMÆ *benemerenti*, il est bien évident qu'il ne peut être ici question de l'*innocence du baptême*, mais de celle de l'*enfance;* en sorte que, s'il ne se trouvait sur ces inscriptions, et sur toutes celles du même genre, des signes certains de christianisme, on ne saurait assurer sur cet unique motif qu'elles appartinssent véritablement à des chrétiens.

Mais il faut prouver par des témoignages authentiques que les mêmes expressions, *innox*, *innocens*, *innocuus*, figurent sur des inscriptions antiques, où elles ont manifestement rapport à l'*innocence de l'âge*, ou bien à *celle des mœurs*, et quelquefois aussi à la *pureté*, qui était le résultat de l'initiation à certains mystères.

Ainsi, sur une épitaphe en tête de laquelle est gravée la formule profane : D. M. S., un certain Cæsanius Salvius est qualifié : *bonæ memoriæ* INNOX. Le jeune Aper, du célèbre cippe Capitolin, monument du Haut-Empire, est appelé de même INNOCVVS; on lit : *anima* INNOCENTISSIMA sur un marbre antique du musée de Vérone, de même que sur une charmante inscription d'Aquilée. Un fragment d'inscription sépulcrale, ornée de la formule D. M., offre les épithètes *sancto* et INNOCENTI, données par une femme à la mémoire de son mari. Dans une inscription honorifique, consacrée à un magistrat romain, curateur et patron de la république de Pétilia, ce magistrat est qualifié : *rarissima* INNOCENTISSIMAQUE. Sur deux autres inscriptions romaines trouvées en France, et de nature funéraire, l'épithète INNOCENTISSIMO jointe au mot *fratri* et au mot *juveni*, doit être uniquement entendue, comme dans les cas précédents, de l'*innocence* et de l'*intégrité des mœurs;* et enfin, sur un beau cippe Mattei, érigé par un mari : INNOCENTISSIMÆ *conjugi*, monument de style et de travail indubitablement profanes, il n'est pas possible non plus qu'un pareil éloge s'adresse à autre chose qu'à l'*honnêteté* et à l'*innocence* des mœurs. Si j'ajoute que, suivant l'opinion du savant Morcelli, le témoignage d'*innocence* consigné sur tant de marbres antiques avait le plus souvent rapport à l'*initiation*, dont la formule s'y trouve quelquefois exprimée en termes positifs, ou bien remplacée par des symboles qui en tiennent lieu, il restera démontré que, dans ce cas encore, aussi bien que dans les occasions les plus ordinaires, c'était une tradition antique, appropriée aux croyances et aux habitudes chrétiennes, qui avaient motivé, sur les monuments funéraires du christianisme, l'emploi du mot *innocens*, dont on a fait quelquefois si légèrement un signe exclusif de sainteté chrétienne, en le rapportant au *baptême*, et dont la fausse interprétation a eu souvent de si fâcheuses conséquences.

§ 3. — Pourrait-on de même méconnaître la source antique où ont été puisées ces exclamations de tendresse affectueuse, qui reviennent si souvent sur les inscriptions chrétiennes, grecques et latines, *Anima dulcis*, *Anima meleia.* Νεκτάριου, Ψυχάριου, Φῶς, *lux mea*, ou même *delicium;* ce dernier mot, consacré spécialement pour exprimer un certain genre d'affection qui ne semblait pas devoir se produire sur les monuments chrétiens (1). Ne trouve-t-on pas, sur une foule d'inscriptions et de verres chrétiens des catacombes, des exclamations telles que celles-ci : XAIPE, ΕΥΨΥΧΕΙ, ΘΑΡΣΕΙ ou AVE, HAVE et VALE, dont l'usage était certainement emprunté de l'antiquité profane, avec les même intentions et dans la même circonstance? Les souhaits pieux, qui se lisent sur tant de cercueils des cimetières chrétiens, à l'effet de procurer aux morts un doux repos, *un doux rafraîchissement au sein de Dieu*, ne se lisaient-ils pas, exprimés à peu près dans les mêmes termes, ou tout au moins d'une manière équivalente, sur les marbres funéraires des anciens? N'est-ce pas manifestement au même ordre d'idées que se rapportent tant de consolations touchantes, tant de vœux pour le bonheur et le repos des mânes dont les inscriptions antiques nous ont conservé d'innombrables exemples? Et ces regrets pieux, tantôt exprimés sous la forme de sentences morales ou philosophiques, telles que celles-ci : ΟΥΔΕΙC ΑΘΑΝΑΤΟC, *nemo immortalis*, tantôt en des termes plus simples

(1) Ce n'est pas que ce mot *delicium* doive se prendre, sur les inscriptions funéraires, dans un sens deshonnête; Marini en a fait la remarque, à l'occasion de l'épithète *delicata* qui se lit sur un marbre capitolin (*Inscript. Capit.* n. 158), et sur un bas-relief sépulcral de la villa Albani. (*Iscriz. Albano.*, n. LXX, p. 78-79.)

et plus naturels : *contra votum contra ordinem* ou bien enfin par un seul mot, d'une signification grave et solennelle, ΕΥΨΥΧΕΙ, ΘΑΡCΕΙ, ΕΥΜΟΙΡΕΙ, ΕΥΦΡΟΝΕΙ, ΕΥCΤΑΘΕΙ, et autres pareils, ne s'étaient-ils pas produits, de la même manière sur les tombeaux des anciens? Et les mots mêmes ; *Requiescat in pace*, qui sont devenus une formule proprement et indubitablement chrétienne, n'avaient-ils pas eu quelque analogie dans l'antiquité profane?

§ 4. — Cette formule même mérite que nous nous y arrêtions un instant pour rechercher si l'emploi qu'en ont fait les chrétiens ne tenait pas en effet à une tradition antique. C'est un point regardé maintenant comme hors de doute par la plupart des interprètes des antiquités chrétiennes, que l'idée exprimée par les mots *in pace*, et par la formule entière *requiescat in pace*, a été exclusivement propre au christianisme. Cette idée d'un *doux repos*, d'un *sommeil paisible*, opposée à celle d'un sommeil éternel, terrible, inexorable telle que la représentaient les monuments du paganisme, a même été regardée comme un trait essentiellement caractéristique de la différence qui régnait à cet égard entre les deux croyances. Cependant, il s'en faut bien que l'opinion que je viens d'exposer, malgré l'assentiment à peu près général qu'elle a obtenu, soit conforme à la vérité. C'est méconnaître le génie de l'antiquité tout entière, que de se refuser à voir, dans la manière dont les anciens envisageaient la *mort*, et dont ils la représentaient sur leurs monuments funéraires, la preuve qu'ils la considéraient non comme une cessation absolue de l'existence, ou comme un anéantissement total de notre être, mais comme un *sommeil doux et passager*. Il suffirait du témoignage de Plutarque, sur les rapports de la *mort* et du *sommeil*, tels que les concevaient les anciens sages de la Grèce, pour constater ce point de la doctrine religieuse de l'antiquité; et les monuments témoignent assez combien cette opinion philosophique était devenue populaire. On connaît l'allégorie antique qui représentait la Mort et le Sommeil personnifiés sous la forme de deux jumeaux, Hypnos et Thanatos; et personne n'ignore que l'image la plus fréquemment employée par l'antiquité, pour désigner la *mort*, est celle d'un *génie du sommeil*, représenté sous les traits d'un aimable *adolescent*, tantôt *couché* et *endormi*, tantôt *debout*, les *yeux fermés*, la tête penchée sur son épaule et les jambes croisées, dans une attitude également propre à caractériser un doux repos et un agréable assoupissement; en un mot, une image riante et presque voluptueuse, à la différence de ces objets tristes et sinistres qui sont devenus l'expression la plus commune et la plus familière de la mort sur les monuments chrétiens, à mesure que ces monuments s'éloignaient du berceau même du christianisme. C'est au même ordre d'idées que se rapportent ces images charmantes, reproduites sur tant de sarcophages, du *sommeil d'Endymion*, *de celui d'Ariane*, et d'autres traits mythologiques du même genre devenus des types usuels d'urnes cinéraires ; et c'est à défaut de pareilles images, bien que toujours sous l'influence des mêmes idées, que tant d'inscriptions sépulcrales font mention du *sommeil paisible*, au sein duquel les anciens, d'après un système d'illusions que j'aurai bientôt l'occasion d'exposer en détail, se plaisaient à croire que les âmes des morts goûtaient l'oubli de tous les maux , en même temps qu'elles y trouvaient une sorte de souvenirs confus et de douce réminiscence de leurs anciens travaux et de leurs plaisirs passés.

Mais pour en revenir à la question que j'ai posée en premier lieu, si le repos de la tombe est le plus souvent exprimé ou figuré, sur les monuments primitifs du christianisme, par l'idée du *sommeil* ou par des symboles qui s'y rapportent, et dont la formule *requiescit* ou *dormit in pace*, et les mots *dormitio*, *locus dormitionis*, *dormitorium*, *quietorium*, *cœmeterium*, étaient devenus l'expression la plus abrégée, comme la plus habituelle, il n'est pas moins avéré que la même pensée se produisait sur les monuments funéraires des anciens d'une manière tout à fait équivalente. Sans rappeler le célèbre *Placida compostus pace quiescit* de Virgile, l'idée d'un *doux repos sur la molle couche de la terre* ne saurait être mieux rendue que par ces mots d'une inscription du musée de Parme :

Corpore hic CONQUIESCIT cunis terræ mollibus

qui répondent à ceux-ci, d'une jolie épitaphe grecque :

Ενθάδε νῦν κατὰ γῆς σῶμ' 'ΑΝΕΠΑΥΣΕ πόνον.

Le sommeil que procurent la *piété dans le séjour des bienheureux* n'est pas moins positivement exprimé dans ces paroles d'une épitaphe grecque métrique :

Εἰς τ' 'Αθανάτους δεῖσι δαίμων ΚΟΙΜΑΤΑΙ.

On lit : HIC ADQUIESCIT, sur l'épitaphe célèbre d'une prêtresse païenne, *Geminia Tulla*, qualifiée *mater sacrorum;* et la formule : *Hic requiescit*, qui se trouve sur un marbre antique de Modène, n'est pas non plus sans exemple sur les monuments païens. Le mot *requiescant* se trouve sur un superbe autel funéraire publié par Boissard, de même que celui de *requiesco*, sur une inscription romaine rapportée dans les *Antiquités de Bénévent*. L'idée du *sommeil*, jointe à celle du *séjour* de la tombe, se trouve exprimée de la manière la plus expresse sur ce marbre, publié dans Muratori :

IN MONVMENTO. MEO. QVO. DORMIENDVM, ET *permanendvm.* EST ?

et cette idée se lit enfin, réduite à sa plus brève expression, *quies in pace*, pour *quiescat in pace*, sur une inscription d'origine profane, appartenant à l'ancien pays Marses, qui sert aujourd'hui de *table d'autel*, dans

une petite église de l'évêché de Tivoli. De là l'emploi assez fréquent des mots *quietorium*, *requietorium*, sur les marbres antiques, pour désigner la *sépulture ;* et les formules : *Sumno æternali* ou *æterno*, et quieti *æternæ*, si communes, la seconde particulièrement, sur les monuments romains de la Gaule. C'est à raison d'expressions semblables, fournies par des monuments profanes, qu'un savant antiquaire ultramontain, M. Vermiglioli, a réfuté la doctrine professée par Mabillon, à une époque où ces monuments n'étaient ni aussi nombreux qu'ils le sont devenus depuis, ni aussi bien appréciés qu'ils peuvent l'être aujourd'hui. Et telle est cependant l'autorité de longues habitudes ou l'influence de vieux préjugés, que la formule Κοίμαται ἐν ἔιρηνι, textuellement exprimée sur un sarcophage antique dont la représentation purement profane, consiste en figures de *génies nus et ailés*, jouant à divers jeux ; que cette formule, dis-je, réputée exclusivement chrétienne, a fait regarder le monument où elle se produit comme appartenant au christianisme et postérieur à Constantin ; sans tenir le moindre compte de cette représentation même de *génies profanes*, jouant à des jeux d'usage et d'origine notoirement antiques, le jeu des *noix* et celui du *trochus*, et sans réfléchir enfin que le sarcophage en question n'offrait absolument aucun signe, aucun symbole du christianisme.

§ 5. — Mais il est surtout une classe de formules chrétiennes, souvent exprimées sur des monuments des catacombes, qui se rapportent plus positivement encore à une coutume antique, et qui attestent tout un ordre d'idées communes aux deux croyances. C'est la formule *pie zeses* (pour ζησαις), *bois*, *vis*, qui se lit plus particulièrement sur les *verres* ou *fragments de verres*, employés, suivant toute apparence, à la célébration des *agapes* chrétiennes, et restés en si grand nombre scellés au dedans ou au dehors des sépulcres des catacombes, comme autant de monuments de cet acte de piété de nos premiers fidèles. Le plus souvent cette formule s'y produit de cette manière : *Zeses pie*, ou *Zesete piete*, c'est-à-dire avec les mots grecs rendus en caractères latins. Quelquefois elle se rencontre sous une forme purement grecque : ΠΙΕ ΖΗCΑΙC ΕΝ ΑΓΑΘΟΙC, comme on le voit sur une belle tasse de verre, trouvée dans le cimetière des *SS. Thrason* et *Saturnin*, et publiée par le savant P. Lupi, qui a cité, à cette occasion, une foule d'exemples semblables que lui fournissait son immense érudition ecclésiastique. Quant à l'intention qui fit graver une formule semblable sur des vases chrétiens d'usage funéraire, tels que ceux dont il s'agit, elle ne saurait être douteuse, d'après la signification propre et précise des mots qui la composent, et moins encore d'après l'emploi de formules équivalentes : *Hilare semper gaudeas ; Hilaris vivas cum tuis feliciter ; Spes hilaris zeses cum tuis ; Fruamur nos sine bile zeses ; Dulcis anima vivas*, qu'offrent d'autres monuments pareils. C'est évidemment un *souhait de bonheur* et de *plaisir*, adressé, jusque dans l'autre vie, par les amis restés dans celle-ci, et qui rappelle tout à fait les vœux du même genre exprimés de tant de manières analogues, et compris sous la formule générale, ΧΑΙΡΕ, ΧΑΙΡΕ ΣΥ, ΧΑΙΡΕΝ, ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΗΙΟΜΕ (*sic*), ΠΙΕΣΣΘΕ, ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΗΙΕΙ ΕΥ, ou ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΗΙΕΙ ΤΕΝΑΕ, ΕΥΦΡΕΝΟΥ ΚΑΛΟΣ ΕΙ, ΚΑΛΕ ΔΟΚΕΣ, dont les anciens avaient coutume de décorer leurs stèles sépulcrales, ou qu'ils traçaient sur les vases mêmes déposés dans les tombeaux. Cette intention est surtout rendue sensible par la comparaison de deux monuments dont personne encore n'a remarqué le singulier rapport. Ce sont deux vases, l'un antique et grec, du cabinet de feu M. Durand, sur lequel sont gravées ces paroles grecques : ΠΡΟΠΙΝΕ ΜΗ ΚΑΤΘΗΙΣ, *bois à la santé sans déposer le verre ;* l'autre est un fond de tasse de verre chrétien, publié par Buonarotti, où se lit l'inscription latine : *Bibe et propina*, qui a précisément le même sens, et qui termine et couronne, pour ainsi dire, toute une série de vœux inspirés par le même sentiment : *dignitas amicorum. Pie zeses cum tuis omnibus. Bibe et propina.*

Il y aurait peut être lieu d'être surpris de trouver de pareils vœux exprimés, sur des monuments chrétiens, d'une manière aussi profane et aussi contraire en apparence à la sévérité du culte, comme à la sainteté de l'usage auquel ces monuments étaient consacrés, et à celle du lieu même où ils se retrouvent. On pourrait aussi s'étonner de voir la formule : *Vivas in Deo*, *Vis en Dieu*, remplacée le plus souvent par celle-ci : *Bibas in Deo*, *bois en Dieu :* singulière confusion, née sans doute de la permutation habituelle des lettres B et V, mais à laquelle a bien pu contribuer aussi l'association profane d'idées qu'exprimaient les mots *zeses pie* de tant de verres chrétiens. Quoi qu'il en soit, la même formule, transportée sur les pierres sépulcrales, comme on en a plus d'un exemple, atteste que ces idées de *bonheur* et de *plaisir*, dont les anciens avaient si fréquemment placé l'expression ou l'image sur leurs monuments funéraires, n'étaient pas non plus restées étrangères au christianisme primitif; et rien ne prouve mieux, sans doute, que ce trait emprunté au génie de l'antiquité païenne, la force de certaines habitudes populaires, que le christianisme lui-même n'avait pu vaincre qu'en se les appropriant, comme il n'avait pu se les approprier qu'en les épurant.

Il suffit de ce petit nombre de traits fournis par l'étude des inscriptions sépulcrales des premiers chrétiens, pour montrer que, sous le rapport des *formules* et des *acclamations* funéraires qui s'y produisent, ces monuments du christianisme primitif offrent une tradition ou, pour mieux dire, un écho de l'antiquité profane ; et c'est une vérité qu'avait déjà entrevue l'antiquaire italien du dernier siècle, qui a répandu le plus de lumières sur les monuments chrétiens du premier âge, l'illustre Buonarotti, qui n'a-

vait jeté pourtant sur la question qui nous occupe qu'un de ces rapides coups d'œil, où brille tout entier le génie de la science. Cette analogie deviendra plus sensible encore par l'examen des *symboles*, sculptés et gravés sur les cercueils chrétiens des catacombes, la plupart desquels constituent à la fois un emprunt matériel fait au génie antique, et une preuve positive de cette manière de convertir au christianisme certaines idées païennes, au moyen des signes qui en étaient l'expression figurée, et qui recevaient une valeur nouvelle, en même temps qu'une signification chrétienne. Ici, plus encore que dans aucun des points du vaste sujet que je me suis proposé d'étudier, je devrai me borner à un choix de faits principaux ; car la question des *symboles* traitée dans toute son étendue, toucherait à l'antiquité tout entière, et ne fournirait guère moins d'applications au sein du christianisme primitif. On sait que chez les anciens la plupart des idées fondamentales, de celles surtout qui avaient rapport aux croyances religieuses, si intimement liées à la vie morale et intellectuelle des peuples, se réduisaient en symboles ; et qu'il en fut de même dans la langue de l'art, où presque toutes les expressions figurées, presque tous les caractères iconographiques, étaient devenus autant de formules consacrées, qui n'ôtaient rien à l'indépendance du talent et au mérite de l'artiste, mais qui ajoutaient à la clarté du signe et à l'effet de la représentation. Les chrétiens trouvèrent la société et l'art constitués sur ce principe; ils ne purent donc que s'y conformer, tout en appropriant au génie de leurs croyances les traits divers de ce langage symbolique qui se prêtaient à une pareille application, soit en conservant au signe antique sa valeur primitive, quand il ne choquait pas leur manière de voir, soit en le détournant de sa signification ancienne, quand il se rapportait à un ordre d'idées tout à fait contraires. De là résulte une suite de rapports entre l'antiquité et le christianisme, certainement bien curieux à rechercher et bien intéressants à établir, attendu que la seule présence de ces nombreux symboles, communs aux deux systèmes religieux, sert à montrer quelles idées mystiques ou populaires, morales ou métaphysiques, ont pu pénétrer d'une croyance dans l'autre, à l'aide des signes matériels qui les représentaient ; et peut-être n'est-il aucun sujet de recherches où l'élément archéologique acquière autant d'importance et d'intérêt, que dans cette série de parallèles auxquels peuvent donner lieu tant de symboles antiques adaptés aux besoins du christianisme, de manière à nous montrer, sous leur dernière forme et dans leur dernière application, une multitude d'expressions figurées de la civilisation antique, créées à une autre intention et longtemps employées à une autre fin.

Seconde partie. — Symboles.

Avant d'entrer dans le détail de ces *symboles*, empruntés par le christianisme à l'antiquité, il ne sera pas inutile de faire, sur cet emprunt même, envisagé dans son principe, une observation générale. Il n'est sans doute personne, tant soit peu versé dans l'intelligence des monuments écrits ou figurés du christianisme, qui ne sache quel fréquent et heureux usage il fit du langage symbolique à toutes les époques de son histoire, mais surtout dans les temps et dans les lieux les plus voisins de son berceau. Née dans l'Orient, au sein du judaïsme, qui avait puisé lui-même dans la civilisation asiatique la connaissance pratique de tant de signes hyéroglyphiques, la foi des chrétiens ne s'exprima d'abord que dans cette langue conventionnelle, la seule qui fût véritablement familière aux peuples de ces contrées, au point qu'on peut dire qu'elle fut, de toute antiquité, la langue universelle de l'Orient. Si pour nous-mêmes, qui lisons aujourd'hui l'Ancien Testament comme une œuvre morte, le langage des prophètes, étincelant d'images mystiques et d'énigmes sacrées, nous semble un écho retentissant du génie symbolique de l'Orient, on sent quelle influence exerçaient encore au sein de la famille du Christ tant de traditions vivantes, tant d'images présentes à tous les yeux ; et combien, à l'exemple de leur divin maître, *qui*, de l'aveu des évangélistes, *ne parlait que par paraboles*, les fidèles de cet âge devaient s'étudier à rendre ou à cacher leurs idées sous le voile d'allégories dont le sens mystique ne fut connu que des adeptes, et dont la forme sensible peut tromper les adversaires. De là, l'emploi fait par les premiers chrétiens de signes symboliques, qui avaient pour eux le double mérite d'exprimer des idées chrétiennes et de rappeler des images antiques, de manière à leur servir de moyens de reconnaissance entre eux, en même temps que de sauvegarde contre les ennemis de leur croyance. C'est en effet ce qui résulte clairement du passage de saint Clément d'Alexandrie, où sont indiqués les *symboles* dont les chrétiens devaient faire usage pour leurs cachets, et qui, en partie empruntés à des païens, de l'aveu de saint Clément lui-même, et tous réellement employés dans l'antiquité, n'étaient que la moindre partie de ces emprunts archéologiques, qui constituaient une des nécessités aussi bien qu'une des ressources de la primitive Eglise.

A défaut d'un pareil témoignage, si grave par le caractère de l'écrivain dont il émane, et si important pour la connaissance des temps auxquels il appartient, il suffira d'avoir considéré les peintures et les autres ornements des catacombes de Rome, pour se convaincre que le génie symbolique de l'Orient subit de bonne heure, au sein du christianisme, toute une transformation nouvelle; et de là vint encore qu'à mesure que la société chrétienne, sortie victorieuse de l'obscurité des catacombes, s'affermit en se répandant sur la terre, la langue des symboles s'étendit partout avec celle de l'Evangile, au point de couvrir les murs entiers des basiliques, des baptistères, et de tous

les lieux consacrés au culte, de figures symboliques de toute espèce, à l'aide de la peinture, de la mosaïque, de la sculpture et du verre. Telles nous apparaissent encore un assez grand nombre de vieilles églises, entre lesquelles je citerai seulement, pour rendre ma pensée plus sensible par des exemples plus connus et plus authentiques, la célèbre basilique de Saint-Ambroise à Milan, celle de Saint-Michel à Pavie, et l'église de Toscanella près de Rome ; et telles s'offriraient à nous la plupart des basiliques construites dans le cours des premiers siècles qui suivirent le triomphe de l'Eglise, si le temps ou la main des hommes n'en avait détruit ou modifié le caractère primitif et changé toute l'ordonnance, de manière à faire de ces monuments du premier âge du christianisme, des édifices tout à fait nouveaux, et tous plus ou moins modernes.

Mais, sans nous engager dans les ténèbres de la symbolique du moyen âge, où la barbarie des temps ajoutait encore à la bizarrerie ou à l'obscurité des signes, contentons-nous de reconnaître, avec les premiers explorateurs des catacombes de Rome, un Bosio, un Aringhi, comme avec les plus savants interprètes de l'antiquité chrétienne, un Buonarotti, un Mamachi, que les premiers chrétiens s'attachèrent à rendre leurs idées les plus abstraites, comme les plus populaires, à l'aide de symboles, la plupart dérivés du paganisme. Ce point établi, essayons de rechercher, dans le nombre, d'abord assez limité, puis successivement accru, de ces symboles, ceux dont l'origine antique offrit aux premiers chrétiens une application facile, en même temps qu'elle put devenir pour les chrétiens d'un autre âge une source de méprises, par suite de cet emploi même de signes communs aux deux croyances.

§ 1. — Les *animaux* réels ou chimériques furent de tout temps, comme l'on sait, les principaux caractères de cette langue symbolique de l'Orient ; et nous avons acquis tout récemment, par les découvertes de vases peints, du plus ancien style, réputé tyrrénho-phénicien, une preuve nouvelle de cet emploi d'animaux symboliques, dérivé de la civilisation orientale, et appliqué sur ces monuments, appartenant à la haute civilisation de l'Etrurie et de la Grèce. De là aussi l'usage qui s'en fit sur les monuments funéraires du christianisme primitif, avec la seule précaution d'en modifier le sens, plus souvent encore sans y apporter le moindre changement. Parmi ces animaux, ceux qui figurent habituellement sur les monuments en question, les uns avec une signification proprement chrétienne, les autres avec leur valeur antique admise ou modifiée, sont l'*agneau*, le *poisson*, le *cerf*, la *colombe*, le *coq*, le *paon*, le *phénix* ; j'examinerai brièvement chacun de ces hiéroglyphes, sous le double rapport que j'ai indiqué, et j'y joindrai plus tard le *cheval* et le *serpent*.

De tous ces animaux symboliques, l'*agneau*, celui qui se reproduit le plus souvent, dès le temps de saint Paulin de Nole, sur les monuments ecclésiastiques, tels que les verres et les peintures des catacombes, les bas-reliefs des sarcophages et les mosaïques des vieilles basiliques, est peut-être aussi le seul qui ait eu constamment dès le principe un sens exclusivement chrétien. On sait, d'ailleurs, que c'est aux sources bibliques qu'avait été puisée par les fidèles l'idée de cet hiéroglyphe chrétien, et il serait superflu de s'arrêter aujourd'hui sur ce point. La seule chose qu'il ne soit pas tout à fait inutile d'observer encore, c'est que cet emblème de l'*agneau*, ou de la *brebis*, avait une double signification, suivant qu'il était figuré *seul avec la croix*, pour indiquer le Sauveur, ou bien qu'il se trouvait combiné avec l'image du *Bon Pasteur*, auquel cas il représentait la communauté des fidèles. Quant au *poisson*, dont le *nom* ou la *figure* était devenue, dans les premiers siècles de l'Eglise, une sorte de tessère chrétienne, je remets à m'expliquer sur l'origine de ce symbole dans un endroit de ces recherches. Le *cerf*, qui se rencontre assez rarement sur les peintures ou les bas-reliefs des cimetières chrétiens, de ceux du moins du premier âge, semble avoir eu, avec l'administration du baptême, un rapport fondé sur un texte biblique, et confirmé par l'observation des monuments d'un autre ordre et d'une autre époque, tels que les mosaïques et les bas-reliefs des baptistères. Cependant, il se fit aussi, à raison de la nature timide de cet animal, d'autres applications de ce symbole, lesquelles avaient eu leur modèle dans l'antiquité, par exemple, sur les vases peints, où le *cerf* figure souvent à même intention. Le *coq*, employé par les chrétiens, tantôt comme symbole de la *vigilance*, par allusion à la résipiscence de saint Pierre, près duquel il est souvent figuré sur les bas-reliefs des sarcophages, tantôt, dans un état de lutte et de combat, avec une *palme*, pour indiquer la *victoire*, est à ce double titre une réminiscence antique si sensible, dont les preuves sont si nombreuses, qu'il n'est pas besoin de les indiquer. Il en est de même de la *colombe*, symbole de la pureté de l'âme, devenu d'un usage si commun et si familier sur les pierres sépulcrales des chrétiens, et comme tel, employé non moins fréquemment sur les monuments funéraires du paganisme. Mais c'est surtout dans le choix de deux animaux symboliques le *paon* et le *phénix*, dont l'invention n'avait pu être puisée qu'aux sources du paganisme, et l'emploi motivé sur les monuments chrétiens, que par des raisons analogues à celles qui l'avaient fait admettre sur les monuments antiques, que se manifeste, de la manière la plus évidente, l'esprit qui dirigea nos premiers fidèles dans l'exécution de ces sortes de travaux.

Personne n'ignore que le paon, comme oiseau consacré à Junon, devint, à l'époque des Romains, le symbole de l'apothéose des *impératrices*, de même que l'*aigle* avait été adopté pour celui de la consécration des

empereurs. De là, l'emploi si fréquent qui se fit sur les monuments romains relatifs à l'apothéose, et particulièrement sur les médailles de *consécration*, de l'*aigle* et du *paon*, tantôt placés au sommet du *rogus*, tantôt volant, les ailes éployées, emportant au ciel l'âme de l'empereur ou de l'impératrice, figurés *en buste*. A ce titre aussi, l'*aigle* et le *paon* formèrent un des éléments les plus habituels de la décoration des tombeaux antiques et des lampes funéraires; et lorsqu'on retrouve le paon dans les peintures des catacombes, il n'est pas possible d'y méconnaître l'imitation du type antique, rapportée aussi, de l'aveu des plus doctes interprètes de ces monuments chrétiens, à une intention pythagoricienne d'exprimer l'immortalité de l'âme.

La même certitude est acquise pour l'emploi de l'image du *phénix*, dont l'origine est si notoirement antique et orientale, quelles qu'en aient été la véritable source et la primitive intention, encore aujourd'hui controversées entre les savants. Sans entrer dans une discussion étrangère à l'objet de ces recherches, je me bornerai à dire que cette image du *phénix*, à l'époque où elle apparut sur les monuments publics de l'antiquité, notamment sur la monnaie des empereurs, y figura comme un symbole d'*éternité*, de *consécration*, d'*apothéose*, ce qui résultait de la présence même de l'oiseau merveilleux, et de l'inscription : ΑΙΩΝ, ÆTERNITAS, CONSECRATIO dont elle était accompagnée. C'est au même titre, pour exprimer l'*immortalité de l'âme*, que le symbole du *phénix* fut placé sur des pierres sépulcrales, telle que celle qui est rapportée par Fabretti ; et l'on sent avec quelle facilité un pareil symbole se prêtait aux applications diverses qu'il pouvait recevoir dans le christianisme, pour indiquer la *résurrection des morts* ou *celle* du Christ. De là les fréquentes allusions à ce mythe qui se rencontrent dans les écrits des Pères et des docteurs de l'Eglise; de là aussi l'usage qui s'en fit sur les monuments funéraires du premier âge du christianisme, et qui n'était évidemment qu'une tradition de l'antiquité profane, rapportée à une idée chrétienne; et à défaut de ces monuments mêmes, la légende si connue de sainte Cécile, qui aurait fait graver un *phénix* sur la tombe de saint Maxime, pour exprimer la confiance du disciple du Christ en la résurrection, prouverait à quel point cette idée était devenue, de bonne heure, populaire au sèin de l'Eglise.

§ 2. — Après avoir parlé des animaux symboliques, qui jouent un si grand rôle dans la décoration des sépultures chrétiennes du premier âge, je me trouve conduit par l'ordre naturel de mes recherches à exposer en détail les nombreux hiéroglyphes, puisés à une source antique, et reproduits de la même manière sur les inscriptions des catacombes, qui forment un des points les plus curieux du travail que j'ai entrepris. Cet examen est devenu, dans l'état actuel des connaissances archéologiques, tout à la fois plus fécond et plus facile qu'il ne l'était à l'epoque où les antiquaires romains purent commencer à s'y livrer, parce qu'un plus grand nombre de monuments antiques, rendus à la lumière permet aujourd'hui de constater la véritable forme et l'intention primitive de beaucoup d'objets figurés sur les monuments chrétiens, qu'on y avait méconnus sous ce double rapport, faute d'un pareil moyen de comparaison.

L'un des plus remarquables de ces symboles, à cause des innombrables répétitions qu'on en connaît, et des graves conséquences qu'on en a tirées, c'est sans contredit celui de la *palme*, laquelle, jointe à la *couronne*, a longtemps été considérée comme un signe propre et caractéristique du martyre. C'est là aussi l'un des objets dont la discussion, retirée de la sphère théologique, peut s'agiter avec profit pour la science, et sans inconvénient pour la religion, sur le terrain de l'archéologie. Or, s'il est un fait placé hors de toute contestation, c'est que la couronne fut employée, à titre de symbole funéraire, dès la plus haute antiquité et jusque dans les derniers temps. On en décorait les tombeaux d'une manière réelle ou figurée, soit en y déposant *des couronnes* de *fleurs*, de *feuilles*, ou même de *métal précieux*, soit en y sculptant ou en y peignant des couronnes de toute espèce, au dehors comme au dedans de ces monuments, sur les vases et sur les sarcophages qu'on y enfermait. A cet égard, les témoignages si précis et si nombreux des anciens auteurs se trouvent d'accord avec une telle quantité de monuments de tout ordre et de tout âge, qu'il pourrait paraître superflu de citer des exemples, et qu'il n'y aurait que l'embarras du choix. Il ne saurait exister non plus le moindre doute au sujet de l'intention qui fit employer ce symbole sur les monuments funéraires. Comme *prix* de la *victoire*, la *couronne* en était devenue l'*emblème* : c'était une image puisée dans toutes les habitudes de la vie publique et privée des anciens, propre à fournir à la piété envers les morts un motif aussi expressif que familier de consolation et d'espérance. La *palme* dut figurer au même titre sur les monuments funéraires, attendu qu'elle était devenue le signe le plus populaire de la *victoire*, et conséquemment le symbole dont la signification se liait le plus naturellement à celle de la couronne.

De là, l'association si fréquente de ces deux emblèmes sur les sarcophages, les cippes et les autels funèbres, et dans la décoration même des tombeaux, tantôt aux mains de la *victoire*, comme on en a des exemples dans les peintures du tombeau des *Nasons* et d'autres sépulcres antiques ; tantôt employés en guise d'ornements funèbres avec la *patère*, le *prséricule*, et les autres vases ou instruments d'usage funéraire, sculptés comme on les voit sur tant de marbres antiques. Ce point établi, il n'est pas douteux que les chrétiens n'aient puisé à cette source l'image de ces sym-

boles, en les employant à la même intention, qui n'avait en soi rien de contraire à leur croyance, comme elle n'eut d'abord rien qui eût exclusivement rapport au martyre. Ce qui le prouve, c'est que, sur les plus anciennes mosaïques des églises, de même que sur les sarcophages chrétiens, la *palme* ou le *palmier* furent souvent joints à l'image du *phénix*, à l'effet d'exprimer des idées de *renaissance*, de *vie* et de *félicité éternelle*, qui n'étaient qu'une tradition de l'antiquité, évidemment sans aucune allusion au martyre. Quant aux inscriptions, proprement et indubitablement païennes, où se rencontrent les symboles de la *palme* et de la *couronne*, employées absolument de la même manière que sur les pierres sépulcrales des chrétiens, je me contenterai d'en citer quelques-unes, qui me sont fournies par Fabretti et par Boldetti, c'est-à-dire par les deux antiquaires ultramontains qui ont soutenu avec le plus d'obstination, contre notre savant P. Mabillon, le système des théologiens de Rome, touchant la signification mystique de la *palme* et de la *couronne*.

Une de ces inscriptions, au sujet de laquelle la prévention de ces antiquaires, d'ailleurs si éclairés et si recommandables, s'est le plus signalée contre toute évidence, est l'épitaphe d'un jeune affranchi de la maison impériale, que je rapporte ici, telle qu'elle est donnée par Boldetti :

Dis. Manibvs
Ti. Clavdivs
Avg. Levpaes
a regionib
et Clavdiae vitali
libertae svae. et
posteris qvae aeorvm.

Sauf la troisième ligne, qui doit se lire : *Aug. L. Eupaes*, pour *Augusti Libertus Eupaes*, ce dernier mot étant un surnom emprunté à la langue grecque, cette inscription n'offre aucune difficulté; elle est consacrée *aux dieux Mânes*, par un certain Tibérius Claudius, surnommé *Eupaes*, *affranchi de l'empereur, attaché au service du magistrat chargé de la police des divers quartiers de Rome;* c'est ce que signifient les mots : *a regionibus*, que Boldetti a cru pouvoir interpréter du *magistrat lui-même*, afin d'avoir un motif ou un prétexte de rapporter à cette *dignité* et à l'*excellence* avec laquelle ce prétendu magistrat se serait acquitté de ses fonctions, les symboles de la *palme* et de la *couronne* gravés de chaque côté de cette inscription. Mais il n'a pas réfléchi que la personne ici nommée était certainement un *affranchi de l'empereur*, Aug. L., et que, le magistrat préposé à la police des quartiers de Rome étant un citoyen de condition libre, les mots *a regionibus*, ne pouvaient s'entendre ici que d'un emploi subalterne dans cette administration urbaine; d'où il suit irrésistiblement que la *palme* et la *couronne*, gravées sur le cercueil de cet obscur affranchi, n'y figurent qu'en qualité de symboles purement funéraires, sans aucun rapport avec le mérite éminent qu'il aurait déployé dans une charge importante; et l'on peut déjà voir par cet exemple à combien de méprises plus ou moins graves peuvent se laisser entraîner les meilleurs esprits, sur une question si simple en apparence, par suite d'une préoccupation systématique.

En voici de nouvelles preuves. Fabretti a publié l'inscription d'un sarcophage, sur lequel étaient représentés, à côté d'une effigie de la *déesse Cybèle*, assise, avec son principal attribut, le *tympanum*, *trois enfants*, dont l'un porte une *palme* et une *couronne*. Ici encore, ces deux *symboles* de *victoire*, sculptés sur un monument sépulcral, indubitablement profane, ne peuvent avoir que l'intention funéraire qui résulte de la nature même de ce monument. Il a fallu toute la prévention systématique à laquelle ce savant s'était livré, pour voir une épitaphe chrétienne sur un autre marbre manifestement antique, qu'il a publié, et cela à cause de la *couronne* et de deux *palmes* qui s'y trouvent gravées; lorsque du reste la teneur même de cette épitaphe, la formule, D. M., qu'elle porte en tête; les lettres B. M. pour *benemerenti;* l'énoncé de l'âge de la défunte, dans la forme antique, sans la mention du jour du décès presque toujours ajoutée sur les inscriptions chrétiennes; lorsqu'enfin le langage même et l'orthographe de l'inscription s'opposent à ce qu'on puisse y voir, à aucun titre, un monument du christianisme. L'inscription de L. Statius Diodorus consacrée : *Deo Magno Æterno* (1), ne doit pas être reconnue avec moins de certitude pour un monument d'antiquité profane, bien qu'elle ait été admise, même par l'illustre Marini, dans son grand recueil d'inscriptions chrétiennes, sur le seul indice de la *palme* et de la *couronne*, qui s'y voient gravées. Il en est de même d'une inscription publiée par Gruter, où se lisent, séparés l'un de l'autre par une *palme*, les noms de *cinq membres* de la même famille réunis dans le même cercueil. Boldetti, qui rapporte aussi ce marbre antique, convient lui-même *qu'on ne voit pas suffisamment dans quel genre de travail ou d'industrie s'était distingué le personnage nommé en dernier lieu*, à la mémoire duquel seul il semble croire qu'était dédié ce monument; toujours à cause de cette préoccupation d'esprit qui l'empêche de reconnaître que c'était ici une *famille de simples affranchis*, au nombre desquels se trouve une *femme* et sa *fille;* que c'est à celle-ci que s'adresse exclusivement, au nom de sa mère, l'allocution touchante en

(1) MAFFEI, *Mus. Veron.* p. CLXXVIII, 1; add. BERTOL., *Antiq. Aquil.*, p. 529; MURATOR., *Thes.*, t. I, p. CVI, 6; BOLDETT, *Osservaz.*, p. 459. Cette inscription est reproduite d'après G. Marini, dans la *Veter. scriptor. nov. Collect.* de M. Maï, tom. V, pag. 3, n. 1, avec une note du savant éditeur, qui prouve que l'emploi profane de la *palme* et de la *couronne* ne lui paraissait pas un fait archéologique douteux ou sujet à contestation.

vers élégiaques, gravée au-dessous de l'épitaphe commune, et qu'enfin ces *cinq palmes*, si visiblement en rapport avec ces *cinq* noms, sont ici un symbole purement et uniquemnnt funéraire, qui avait fini par devenir, à cette époque de décadence de la civilisation antique, un signe lapidaire presque sans conséquence équivalant à cet autre signe en forme de *cœur*, si fréquemment reproduit sur les inscriptions romaines du même âge; signe dans lequel on s'obstina longtemps à voir l'image réelle d'un *cœur percé de douleur*; et à ce titre aussi, symbole du martyre. Mais pour ne pas nous écarter de notre sujet; il était naturel que les chrétiens, nourris dans les habitudes de la civilisation antique, s'emparassent de symboles; tels que la *palme* et la *couronne*, d'un usage si général, d'une intelligence si familière, et d'une application si facile. La généreuse résistance des fidèles et la mort héroïque des victimes de la persécution ne pouvaient être en effet exprimées symboliquement sur leurs tombeaux, d'une manière plus sensible et plus heureuse, qu'au moyen des deux emblèmes consacrés dans le langage figuré de l'antiquité pour indiquer la *victoire*. De là, sans nul doute, l'emploi qui se fit si communément de la *palme* et de la *couronne* sur les monuments chrétiens, avec la même intention qui les avait fait adopter sur les monuments antiques, et aussi avec le même abus qui avait rendu ce double symbole si vulgaire, ou, pour mieux dire, si trivial, puisqu'on le trouve sans cesse reproduit sur les cercueils de gens de toute condition et de tout âge, où il serait aussi contraire à tous les principes d'une saine critique, de voir, d'après un pareil signe, des *martyrs* et des *confesseurs* de la foi, qu'il le serait de regarder les marbres antiques, décorés du même signe, comme les monuments d'autant de *vainqueurs* et de *héros*. On a d'ailleurs acquis, par des inscriptions chrétiennes d'un âge postérieur à Constantin, et qui offrent les mêmes symboles (1), la preuve péremptoire que l'on continuait de s'en servir en des temps où la persécution avait cessé, et où il n'y avait plus de martyrs; conséquemment, avec la seule intention funéraire dérivée de la tradition antique; et ce petit nombre de faits et d'observations, que j'aurais pu multiplier beaucoup, mais sans rien ajouter à la conviction des lecteurs, suffira pour montrer l'abus qu'on a fait de ces symboles antiques, en les rapportant trop exclusivement à une intention chrétienne, et en y voyant, presque en toute occasion, des titres indubitables du martyre, quand ils ne constituaient pas même des indices certains de christianisme.

§ 3. — Entre tous les symboles d'origine et de signification profanes qu'on voit figurer sur les inscriptions chrétiennes, avec une intention analogue, un des plus curieux est celui du *navire voguant en pleine mer* devenu comme l'on sait, un hiéroglyphe chrétien du premier ordre. Mais ce que l'on ne s'est pas donné la peine de rechercher, c'est à quelle source avait été puisé, et d'après quel motif avait été employé ce trait du langage symbolique des premiers chrétiens; or, voici sur ces deux points ce que l'on peut admettre de plus certain. C'est sur des monuments funéraires des catacombes que s'est montré d'abord ce symbole d'une *navigation heureusement accomplie* qui se gravait aussi sur les anneaux des fidèles; et c'est sur des monuments du même genre qu'il avait été affecté par les anciens à rendre la même idée. L'opinion qui considérait la *mort* comme un *port* placé au terme d'un long voyage, et qui comparait les divers accidents de la vie à ceux d'une navigation orageuse, était une de ces idées morales et populaires chez les anciens, qui avaient passé du langage de la philosophie dans celui de l'imitation. On la retrouve, à travers toute l'antiquité grecque et romaine, exprimée dans les écrits des sages, et réalisée par la main des artistes sur les monuments du peuple. Ainsi, l'un des tombeaux récemment découverts à Pompéi, nous a offert, dans les sculptures qui en forment la décoration extérieure, un *navire* muni de tous ses agrès, avec des *enfants* employés à la manœuvre, et voguant à voiles déployées, sous les auspices de *Minerve*, dont l'image est sculptée à la proue. Sur un monument purement grec, qui appartient sans doute à un âge voisin de la haute antiquité, sur une stèle du musée de Palerme, un *navire* sculpté, avec des gens assis sur le rivage, offre manifestement une allusion semblable. On connaît, par un dessin de Fourmont, une stèle antique, sur la face de laquelle est représenté un jeune *enfant debout*, dans l'*édicule funèbre* désignée par le mot ΤΟΠΟΣ, et au-dessus, ce même *enfant couché dans une barque*; et c'est enfin un motif de composition funéraire qui se retrouve dans des peintures de tombeaux et dans des bas-reliefs de sarcophages romains, ainsi qu'on le voit par une de ces peintures, publiée dans le recueil de Bartoli, et par une pierre sépulcrale du musée d'Arles. Quant aux monuments chrétiens où ce symbole se rencontre avec cette signification non équivoque, je citerai surtout une pierre tumulaire, consacrée à la mémoire d'un certain *Pastor*, par ses deux fils, *Romanus* et *Servilius*, sous le nom de chacun desquels est gravé un *navire voguant à pleines voiles*. Le même hiéroglyphe, figuré absolument de la même manière, se trouve sur plusieurs autres pierres sépulcrales, extraites de divers cimetières de Rome, et publiées par Boldetti, entre lesquelles je me contenterai d'en citer deux, qui méritent une attention particulière.

L'une de ces inscriptions, consacrée à la mémoire d'une *jeune fille* nommée *Nabira*;

(1) La *palme* figure sur une inscription païenne rapportée par Boldetti lui-même, *Osservaz.*, p. 128. M. Maï cite deux autres inscriptions, de teneur profane, copiées par G. Marini, avec la *palme et la couronne*. Voyez *Veter. scriptor. nov. Collect.*, t. V, page 3, note 1.

offre l'image grossièrement tracée d'un *petit navire*, par allusion au nom même de cette enfant; c'est, en effet, ce qui résulte positivement des derniers mots de l'inscription : *Titvlv factv a parentes. signvm nabe;* et c'est aussi là, pour en faire dès à présent la remarque, un des traits nombreux qui se rapportent à une pratique chrétienne, pareillement dérivée d'une coutume antique, sur laquelle j'aurai bientôt occasion de revenir. La seconde pierre sépulcrale offre, avec l'inscription de la teneur suivante :

Firmia. Victoria. qve. (*sic*) vixit annis LXV.

un *navire* gravé au-dessus de *flots* grossièrement tracés; et, sur un plan plus éloigné, une *tour* à quatre étages en retraite, au haut de laquelle s'élève une *flamme;* d'où il suit que c'est un *phare* qu'on a voulu représenter, et conséquemment le *port* vers lequel se dirige ce *vaisseau*, voguant à pleines voiles. Quoique rien ne prouve avec certitude que cette inscription soit chrétienne, si ce n'est peut-être le lieu où elle a été trouvée, l'image neuve et caractéristique qu'elle nous présente n'en est pas moins très-remarquable, à cause de l'intention funéraire qui s'y attache indubitablement; et cette image, à son tour, sert à nous faire reconnaître un symbole, sur le sens et la nature duquel on s'était étrangement mépris. Une pierre sépulcrale chrétienne, tirée du cimetière de Saint-Pontian, et publiée par Fabretti, offre un objet figuré grossièrement comme une *tour à quatre étages en retraite, surmontée d'une flamme*, objet que Fabretti a pris pour un *bûcher allumé*. Il est clair cependant qu'une pareille image, dérivée des habitudes de la sépulture romaine, ne pouvait se produire à aucun titre sur les monuments funéraires des chrétiens, qui n'admirent en aucun temps l'usage de brûler les morts. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de ce symbole; et il suffit d'en rapprocher la figure de celle du *phare*, tel que nous le montre la pierre de Firmia Victoria, pour reconnaître que c'est ici le même objet, représenté avec la même intention, c'est-à-dire pour indiquer le *port* où vient aboutir une heureuse navigation, et placé, par une combinaison ingénieuse, entre une *palme* et une *couronne*, ce double symbole d'une existence honorablement accomplie. A l'appui de ce fait curieux, j'ai encore à consigner une observation nouvelle: c'est que le même symbole du *phare*, figuré de la même manière, avec la même intention funéraire, s'était produit sur des pierres sépulcrales antiques, une desquelles a échappé jusqu'ici à l'attention de tous les antiquaires. C'est un bas-relief de sarcophage, d'une exécution médiocre, quoique d'un assez bon temps, qui se trouve dans un petit palais de Rome. On y voit sculptées *trois petites barques*, munies de leurs *voiles*, *agrès*, *rames*, *gouvernail*, et curieuses par la forme autant que par les détails, lesquelles portent chacune *deux* génies ou enfants ailés, qui jouent de divers instruments, et s'abandonnent gaiement au cours d'une navigation prospère; sur le fond, sont indiquées diverses *fabriques*, avec un *palmier*, arbre d'une signification symbolique non équivoque en cet endroit: et à droite, un *grand édifice à trois étages en retraite*, de forme pyramidale, *couronné* de flammes, où l'on ne peut méconnaître un *phare allumé*, et conséquemment l'indice du *port* vers lequel se dirigent les *trois barques;* en sorte que, dans cette représentation allégorique, tout s'accorde, le choix des personnages et celui des moindres détails, pour nous y montrer une image de *navigation heureuse*, propre à décorer le cercueil d'un enfant; et effectivement, au centre du bas-relief, est un *buste sur bouclier* d'un enfant, au-dessus duquel se lit, sur une tablette carrée, l'inscription suivante, en caractères très-bien gravés et parfaitement conservés :

Ivlio Filocyrio
filio benemerenti
dvlcissimoq. B. ann.
VII. d. V. Ivlivs Filo
cyrivs. pater. fecit.

On ne saurait douter, d'après le rapport qui existe entre de pareilles images, sculptées sur les monuments funèbres, et des idées si généralement répandues dans le commerce ordinaire, que le *navire* et le *phare* n'aient été les deux éléments symboliques de cette comparaison devenue proverbiale, entre le *cours de la vie humaine et celui d'une navigation heureuse;* et ce rapport, qui se retrouve sur les monuments du christianisme, aussi bien que sur ceux de l'antiquité, ne saurait manquer non plus de constituer un trait bien frappant de conformité dans les croyances populaires de l'un et de l'autre.

D'autres symboles, puisés dans le même ordre d'idées, se produisent encore sur des monuments chrétiens, et deviennent, par l'emploi qu'en avaient fait les anciens au même titre, un nouveau trait de ce vaste système d'emprunts archéologiques, faits à l'antiquité par le christianisme. Tel est le *trident*, symbole dont il est inutile de s'arrêter à prouver l'origine et la signification païennes, qui se voit, entre autres monuments chrétiens, sur une pierre sépulcrale publiée par Aringhi. Telle est surtout l'*ancre*, symbole de *salut* plutôt que d'espérance, trop notoirement emprunté aux idées de navigation pour qu'il soit nécessaire d'en fournir la preuve. Mais ce qu'il importe d'établir, c'est que les anciens avaient fait un fréquent usage de ce symbole dans une intention funéraire, liée au même système d'idées; et c'est ce qu'a démontré l'auteur lui-même de la *Rome souterraine*, Aringhi, par des passages d'Euripide et de Plutarque. A l'appui de cette observation, je ferai remarquer que le symbole dont il s'agit figure avec l'image du *Bon Pasteur* et celle du *poisson*, l'une et l'autre d'origine antique et d'usage funéraire, et l'une et l'autre aussi appropriées aux idées chrétiennes, sur le sarcophage de

Livia Primitiva, monument de style et de travail païens. On sait, d'ailleurs, par le témoignage de saint Clément d'Alexandrie, que le symbole de l'*ancre* fut un des hiéroglyphes chrétiens adoptés par les fidèles du premier âge, qu'ils portaient gravé sur leurs anneaux, plusieurs desquels sont parvenus jusqu'à nous ; et c'est au même titre que ce symbole fut placé sur les pierres sépulcrales où il se rencontre encore si souvent. Dans la foule des épitaphes chrétiennes provenant des seuls cimetières de Rome, qui en offrent l'image avec l'intention funéraire que j'ai indiquée, je me contenterai d'en citer une, rédigée en grec dans une forme métrique, dont il n'a pas encore été donné, à ma connaissance, d'explication satisfaisante. Cette épitaphe est consacrée à la mémoire d'une femme nommée *Maritima*, au nom de laquelle font certainement allusion les deux *poissons* et *l'ancre* sculptés sur la pierre, en même temps que ces objets y figurent comme hiéroglyphes chrétiens, symboles de salut et d'espérance.

Il est difficile de ne pas voir une application du même système dans le choix d'un autre symbole, encore plus familier aux chrétiens du premier âge. Je veux parler du *poisson*, devenu de bonne heure, comme personne ne l'ignore, un hiéroglyphe sacré, qui se rencontre sur une foule de monuments chrétiens, et en particulier sur les inscriptions des catacombes. Il est constant, d'après les témoignages des écrivains ecclésiastiques, que le principal motif qui fit adopter ce symbole, c'est que le mot grec qui signifie *poisson*, ΙΧΘΥΣ, représentait, par les cinq lettres dont il se compose les mots Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σώτηρ, c'est-à-dire *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur;* en sorte que, par un procédé analogue à celui des anciens Egyptiens, l'image du *poisson* serait devenue une sorte de signe phonétique propre à exprimer toute une série de mots consacrés. Mais il n'est pas moins bien constaté que la même image du *poisson*, rapportée à un autre ordre d'idées, figurait sur les monuments funéraires de l'antiquité profane. Rien n'est plus commun que la présence de cet animal symbolique sur les vases peints, et particulièrement sur une classe nombreuse de cette sorte de vases, sur ceux de la forme de *plats*, ou de *plateaux ronds, ouverts et peu profonds*, πίνακες κοῖλοι, ἢ ἐκ πέταλοι, ἢ κοκλοτερεῖς, où l'on servait le *poisson*, dans l'usage de la vie réelle ; d'où vint que, sur les plats de la même forme, qui se plaçaient dans les tombeaux, comme pour y servir aux repas des morts, l'on représentait généralement des *poissons* en peinture. L'espèce de poissons qu'on y voit le plus habituellement figurée, ressemble tout à fait à celle qui se reproduit aussi le plus souvent sur les inscriptions chrétiennes ; et, en se fondant sur cette analogie de fait, on doit croire qu'il exista de même quelques rapports d'intention dans le choix de ce type funèbre fait par les anciens, et dans l'adoption qu'en firent à leur tour les premiers fidèles. C'était, de la part de l'Eglise naissante, un trait de cette sage politique qui nous est connue par tant de témoignages respectables et de monuments authentiques, d'approprier ainsi à son usage un signe consacré dans les habitudes de la civilisation ancienne ; et c'était sans doute aussi un rare avantage de pouvoir offrir aux yeux des fidèles, comme signe de reconnaissance, un symbole familier aux païens, sans avoir presque rien à changer à sa signification. Ainsi, l'on sait qu'une des croyances les plus populaires de l'antiquité avait été celle qui faisait des îles océanides le *séjour des bienheureux*, Μακάρων ἔδος : c'est à cette croyance si ancienne et si célèbre que se rapportent ces images de *navigation*, cette foule d'*animaux* et de *symboles marins*, ces *chœurs de Tritons et de Néréides*, qui figurent de tant de manières sur les monuments funéraires de l'antiquité. Or, j'ai montré que les mêmes images de *navigation*, puisées à la même source, s'étaient produites sur des inscriptions chrétiennes sépulcrales ; et j'atteste maintenant que les poissons, figurés sur ces pierres chrétiennes, s'y montrent aussi le plus souvent accompagnés des symboles antiques de *navigation*, tels que l'*ancre* et même le *trident*. Quelquefois c'est sous la forme de *dauphin*, animal employé plus spécialement dans le langage symbolique de l'antiquité, pour exprimer l'idée de la *navigation* aux îles *fortunées*, c'est, dis-je, sous la forme du dauphin que se produit cet hiéroglyphe chrétien ; et, dans ce cas, dont les exemples ne sont pas rares, à s'en tenir aux seuls monuments des cimetières chrétiens de Rome, il n'est pas douteux que le choix d'un pareil animal ne dérivât de la tradition profane et ne se fondât sur une habitude invétérée. Nous avons donc ici une preuve positive de la manière dont les chrétiens se rendirent propre un symbole antique, en l'employant au même usage et sous la même forme, et seulement en y ajoutant une intention nouvelle, suggérée le plus souvent par un motif purement chrétien, quelquefois aussi par une circonstance fortuite, telle que celle de la composition du mot grec ΙΧΘΥΣ, dont les éléments, dans l'ordre où ce mot les présente, s'étaient trouvés propres à exprimer énigmatiquement une formule chrétienne.

§ 4.— Nous venons de voir de quelle manière les anciens avaient représenté *le cours de la vie humaine heureusement accompli*, au moyen de symboles empruntés aux idées de *victoire* et de *navigation*, et comment ils avaient fait de ces images symboliques, le sujet ou l'ornement de leurs monuments funéraires. L'emploi des mêmes symboles, la reproduction des mêmes images, sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens, n'ont pu laisser de doutes sur le système adopté de bonne heure par l'Eglise, d'approprier à son usage une foule de types créés par le paganisme. Je puis produire encore de nouveaux traits de cette pratique chrétienne, relatifs à un autre ordre d'idées. Le *cheval en repos* ou *en course*, seul ou avec

une *palme*, est une de ces images empruntées au langage symbolique de l'antiquité, dont la présence, assez fréquente sur les monuments funéraires du christianisme, atteste, de la manière la plus positive, la source où elle avait été puisée. Entre les nombreux exemples que j'en puis citer, je me contenterai d'indiquer ceux qui me paraissent les plus significatifs. Tel est un vase de verre chrétien, de la forme de *balsamaire*, sur lequel se lit la formule chrétienne : *Vincenti pie zeses*, accompagnée de la figure de *trois chevaux vainqueurs*, qui remplissent ici le double objet de représenter symboliquement une *victoire à la course*, et d'exprimer le nom même du chrétien *Vincentius*. L'un et l'autre motif se retrouvent sur une pierre sépulcrale, tirée du cimetière de Saint-Callixte, où l'image d'un *cheval vainqueur*, avec la *palme* sur la tête, *equus palmatus*, sert à orner l'inscription d'un jeune *enfant*, nommé *Felicula Victor*. Au sujet de l'inscription d'un autre enfant, mort âgé de quelques mois, sur laquelle se voit un *cheval courant vers une palme*, Fabretti est resté incertain si c'était un *jeu innocent*, ou une allusion à la mort prématurée de cet enfant. Ce savant antiquaire se fût certainement décidé pour cette dernière supposition s'il eût connu, ou s'il se fût rappelé plusieurs monuments ; un desquels avait été publié par lui-même, et d'autres par le P. Lupi, où la présence du *cheval* ne peut avoir que cette intention symbolique. Le plus remarquable de ces monuments est l'inscription d'une *femme chrétienne*, nommée *Vettia Simplicia*, et morte à quarante-trois ans et six mois, au-dessous de laquelle se voit sculpté un *cheval* avec une *palme :* double emblème qui, ne pouvant se rapporter ici, ni au *nom*, ni à la *profession* de la défunte, ne saurait trouver d'explication plausible que dans l'intention symbolique indiquée plus haut. Aussi, le docte et judicieux P. Lupi, après avoir cité la plupart des exemples du même genre que lui fournissait sa mémoire, et dont il avoue ingénuement qu'il ne lui semblait pas toujours facile de rendre compte, finit-il par croire que ces sortes de représentations, y compris les images des *courses du cirque*, qui se produisent également sur des pierres chrétiennes, sont des allusions symboliques à la *course de l'homme*, c'est-à-dire au *cours de la vie humaine heureusement accompli.* L'image d'un *vainqueur aux jeux du cirque*, que nous avons trouvée jusque dans les peintures chrétiennes des catacombes, telle absolument qu'elle s'était montrée sur des sarcophages antiques, vient trop manifestement à l'appui de cette idée, pour qu'elle n'acquière pas à nos yeux le plus haut degré de probabilité. Mais un coup d'œil jeté sur des monuments antiques trop rarement consultés par les interprètes des antiquités chrétiennes, suffit pour la changer en certitude. Une foule de stèles grecques de la belle époque de l'art, aussi bien que des marbres romains de tout âge, nous offrent le *cheval* figuré symboliquement dans des *scènes de départ, d'adieu, de repas funèbre,* toujours avec une intention funéraire indubitable. C'est au même titre que nous voyons représentées, sur tant de monuments du même genre, grecs et romains, des *courses à cheval*, ou les *courses* du cirque, dont il est constant que la première institution se liait, chez les anciens, à la célébration des funérailles. Pourrait-on maintenant douter, d'après de pareils exemples, qui constituent une tradition si ancienne, si longue, si générale, que la présence du *cheval* sur les monuments chrétiens ne se rapportât à la même origine ou à la même intention? Et pourrait-on, d'un autre côté, se refuser à voir, dans l'adoption d'un pareil type sur les monuments funéraires du christianisme, un témoignage de plus à l'appui de la tradition antique, en même temps qu'une preuve nouvelle du motif qui y était attaché?

Il est encore d'autres emblèmes, dérivés de cette même idée de *course*, et pareillement puisés à une source antique, que nous trouvons employés par nos premiers chrétiens sur leurs pierres sépulcrales. Tel est celui de *deux plantes de pied*, hiéroglyphe rare et curieux, sur le sens duquel on n'est pas encore parfaitement d'accord. Ce symbole s'est rencontré sur des marbres antiques dédiés à *Isis fructifera*, à *Vénus victorieuse, céleste, uranie*, et à quelques autres divinités. La première invention de ce signe symbolique semblerait avoir eu lieu dans l'antique Egypte, d'après l'emploi qui s'en fit sur des monuments dédiés à *Isis*, et d'après les nombreux exemples que l'on en a recueillis en Égypte même, tels que la pierre votive d'un certain *Smetchem*, fils de *Pachumis*, *prophète d'Isis*, sur laquelle sont gravés *deux pieds vus* par la plante, symbole équivalent ici, de l'avis de M. Letronne, aux expressions ἦλθα ἐ.θαῦτα *je suis venu ici*, qui se lisent sur d'autres inscriptions votives du même âge et du même pays. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce signe avait une valeur symbolique, et cette valeur avait dû éprouver des modifications, à raison des circonstances de lieux et de temps sous l'influence desquelles il s'était trouvé. Le plus souvent, *ces plantes de pied* sont dirigées dans le même sens, d'autres fois en sens contraire, quelquefois enfin, il s'en trouve *deux*, allant dans une direction, et *deux* autres dans une direction opposée. La première supposition qui s'offrit à l'esprit des antiquaires, au sujet de ce bizarre symbole, ce fut que ce pouvait être un témoignage de guérisons de maux ou d'infirmités au pied, opérées par l'intervention de quelque dieu; mais cette idée, à laquelle M. Letronne ne croit pas pouvoir adhérer, d'après le grand nombre de représentations du même genre, ne mérite réellement pas qu'on s'arrête à la réfuter. Aux yeux de ce savant, l'objet de *ces représentations semble avoir été de marquer la venue du personnage qui a écrit son nom;* c'est une idée qui revient à l'explication proposée par les antiquaires, en y joignant les éclaircissements donnés par le docte P. Lupi;

c'est à savoir que les pierres dont il s'agit étaient autant de *monuments votifs*, à l'occasion d'un *voyage heureusement accompli*, en sorte que ces *plantes de pied*, qui semblent *aller et revenir*, auraient été l'expression équivalente de cette formule, qui se rencontre assez fréquemment sur des marbres antiques : *Salvos ire, salvos redire*, ou de cette autre : *pro. itv. ac. reditv. felici.* Cela posé, il semble que, lorsqu'on trouve sur des pierres sépulcrales chrétiennes une *plante de pied* figurée avec les mots : *in Deo*, ou bien deux *plantes de pied*, sans aucune inscription; on ne peut expliquer cet emblème d'une manière tout à la fois plus ingénieuse et plus plausible qu'en le rapportant, comme l'a fait le P. Lupi, d'après l'exemple fourni par les anciens, à l'idée d'un *voyage heureusement accompli dans le sein de Dieu.* Je serais également disposé à adopter l'explication que le même savant a donnée d'un marbre antique, qui a paru jusqu'ici une énigme à tout le monde. On y voit gravée ces deux mêmes *plantes de pied* avec les mots : *qvie ianae*, et plus bas, les lettres *h. d.* que le P. Lupi, dans la supposition très-vraisemblable que ce marbre provient d'une sépulture chrétienne, interprète de cette manière : *Qvieti. Janae, hic. dormientis*, et où il voit avec toute probabilité une application nouvelle faite, dans un sens chrétien, d'un symbole employé par le paganisme avec une intention analogue.

J'aurais encore à produire plus d'un trait du même genre; mais ces nouveaux exemples trouveront plus convenablement leur place dans l'examen des *divers instruments* représentés, à titre de *symboles*, sur les monuments chrétiens des catacombes. Avant d'en venir à l'examen, qui forme le principal objet de nos recherches, à raison de l'importance même des *instruments* en question, je placerai ici une observation générale, qui s'applique à un grand nombre de symboles de toute espèce, employés sur les monuments chrétiens avec une intention particulière.

J'ai déjà eu l'occasion de remarquer, au sujet de deux de nos inscriptions précédemment citées, celles de *Nabira* et de *Maritima*, que les *symboles*, gravés sur les cercueils chrétiens, faisaient quelquefois allusion aux *noms* des défunts. Cette manière d'employer un symbole quelconque à l'effet d'exprimer un nom propre, mérite d'être signalée ici, comme étant une pratique dérivée des usages de l'antiquité profane. Rien n'était en effet plus conforme au génie symbolique des anciens que de rendre des noms propres au moyen de l'image des objets avec lesquels ils étaient en rapport; et sans remonter dans la haute antiquité, où il est maintenant avéré qu'une partie du système hiéroglyphique de l'Egypte était fondée sur un procédé à peu près semblable, je me bornerai à citer quelques exemples fournis par les monuments grecs et romains. On connaît, par les monnaies de beaucoup de peuples et de villes grecques autonomes, l'usage adopté dans la haute antiquité, de prendre pour types de ces monnaies la figure des objets propres à exprimer des noms de peuples ou de villes. *Rhodes*, *Mélos*, *Cume*, *Sidé*, *Panticapée*, *Ancone*, *Arpi*, *Sélinonte*, et une foule d'autres, sont dans ce cas. Les monnaies de la famille *Pomponia*, dont un des principaux surnoms, *Musa*, était exprimé par la figure d'une *Muse;* celles d'Aquilius *Florus* avec une *fleur*, suffiraient, indépendamment d'une multitude d'autres exemples pareils, pour montrer que cet usage ne fut pas non plus étranger aux Romains. Mais ce sont surtout les pierres sépulcrales qui en offrent les plus nombreuses applications. J'indiquerai particulièrement le beau cippe capitolin de Statilius *Aper*, sur lequel est sculpté un *sanglier;* l'inscription de *Vitulus* accompagnée de la figure d'un *veau;* la pierre funéraire d'une femme nommée Labéria *Daphné*, avec l'image de Daphné *changée en laurier ;* trait mythologique si rarement représenté sur les monuments, que nous n'en possédons peut-être pas un second exemple; et, sans parler d'un assez grand nombre de traits semblables, rapportés par Fabretti, par le P. Lupi, par M. Cardinali, et en dernier lieu par M. Welcker, qui s'est surtout attaché aux exemples fournis par la haute antiquité grecque, je puis rappeler ici que j'ai publié un beau cippe funéraire, où l'image de *Cléopâtre* faisait allusion au nom de la défunte, Cornélia *Cleopatra.* Les chrétiens suivirent le même usage sur leurs monuments. Ainsi, outre les exemples déjà allégués des inscriptions de *Nabira* et de *Maritima*, on voit une *petite truie* sur la pierre d'une femme chrétienne nommée *Porcella* et un *âne* sur celle d'un certain *Onager*, deux traits curieux de ce langage symbolique qui m'ont paru dignes d'être cités ici, parce que ces deux noms chrétiens de *Porcella* et d'*Onager* sont omis dans la liste, si nombreuse du reste, et si savamment dressée par feu le docte abbé Cancellieri, des *nomi ferini*, ou *noms empruntés à ceux de divers animaux*, que portaient les premiers chrétiens; et quant à l'intention qui fit graver une *petite truie* sur le cercueil de *Porcella* et un *âne* sur celui d'*Onager*, elle ne saurait être plus équivoque que celle qui plaça la figure d'un *dragon*, grossièrement tracée, sur la pierre sépulcrale d'un chrétien nommé *Dracontius.* J'aurai occasion de rapporter encore ailleurs plus d'un exemple semblable, et il en résultera plus positivement ce que je me crois autorisé à conclure dès ce moment : c'est à savoir que, dans la pratique générale dont il s'agit, aussi bien que dans cette foule de cas particuliers dont il a été question, le christianisme ne fit que suivre les errements de l'antiquité profane, et continuer, dans un ordre de croyances tout différent, les traditions de la civilisation païenne, appliquées à toute une classe de *symboles*, qui n'avaient en soi rien que d'innocent, et dans leur emploi, rien

que de légitime et de favorable au but même du christianisme.

§ 5. — Parmi les symboles que présentent les inscriptions chrétiennes des catacombes, il n'en est pas de plus remarquables, ni dont on ait tiré des conséquences plus graves, que les *instruments* de diverse sorte qu'on y voit gravés, et dont l'image devait y sembler en effet d'autant plus significative, que des instruments pareils se sont quelquefois trouvés dans l'intérieur même des sépulcres. A une époque où l'on croyait généralement que les chrétiens ensevelis dans les catacombes étaient tous autant de *saints* et de *confesseurs*, il était naturel que l'on regardât les *symboles* en question comme des *signes* et des *instruments du martyre;* et c'est aussi ce qui eut lieu, sans qu'il fût apporté la moindre restriction à une manière de voir aussi arbitraire, aussi absolue; sans qu'on parût même soupçonner que l'intérêt de la religion, non plus que celui de la science, ne défendait pas qu'on soumît avant tout cette opinion à un examen sérieux. Cependant, à mesure que les lumières de la critique pénétraient dans le domaine de l'antiquité ecclésiastique, il avait été reconnu qu'une foule de symboles, admis d'abord sans discussion comme des signes indubitables du martyre, n'étaient même pas des preuves certaines de christianisme; et les doutes respectueux que des hommes aussi éclairés qu'orthodoxes, tels que dom Mabillon, avaient exprimés à cet égard, dans un temps où la connaissance des monuments antiques était encore si peu avancée, ont dû être convertis depuis en vérités positives. Fabretti lui-même, qui engagea contre notre savant bénédictin français une discussion, reprise et soutenue encore depuis par d'autres antiquaires romains, se vit obligé, par la longue expérience qu'il avait acquise dans la recherche et la surveillance des monuments chrétiens des catacombes, de convenir que le *vase de terre*, avec des *traces* ou des *restes de sang*, était en définitive le seul témoignage certain et authentique auquel se reconnût, dans ces catacombes, la sépulture des martyrs. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point cette opinion même est fondée; l'occasion de la discuter, avec tout le soin qu'elle comporte, se présentera naturellement lorsque j'aurai à traiter des objets trouvés dans les tombeaux chrétiens : mais je puis, en attendant, me prévaloir de l'exemple de Mabillon pour soumettre à l'épreuve de la critique quelques-uns des éléments de l'archéologie chrétienne sur lesquels une connaissance plus exacte de l'antiquité profane permet d'établir une opinion plus saine et plus conforme à la vérité.

De ce nombre sont certainement les *instruments* de toute espèce, gravés en guise de *symboles* sur les sépultures chrétiennes. Mais avant d'aborder ce sujet grave et curieux, j'ai besoin de montrer encore, par l'exemple de quelques emprunts du même genre faits à l'antiquité par le christianisme, de quelle manière avaient où procéder les premiers chrétiens, dans le choix des *symboles* qu'ils adoptèrent pour l'ornement de leurs sépultures.

Les nouveaux exemples que je vais citer de *symboles* communs aux deux croyances, auront surtout pour objet d'expliquer et de justifier d'avance la présence des *instruments divers* gravés sur les cercueils chrétiens. Un des objets les plus remarquables que je puisse produire, à ce double titre, est le *tonneau*, *dolium*, que nous avons vu, pour la première fois sans doute, figurer aux pieds de *Mercure Psychopompe*, sur une peinture chrétienne des catacombes, et dont nous avons à cette occasion, signalé l'origine et la signification antiques. On retrouve fréquemment ce même *symbole* sur les pierres sépulcrales des cimetières chrétiens; et aux exemples que j'en ai déjà cités, j'en puis encore ajouter deux autres, d'après des monuments publiés par Boldetti; le second desquels mérite, par plus du singularité qui s'y remarque, que nous nous y arrêtions quelques instants.

Le monument en question est une pierre tumulaire extraite du cimetière de Saint-Urbain, et que Boldetti rapporte de cette manière :

Ivlio filio pater doliens

Avec l'image de deux *dolium* gravés au-dessous de cette ligne unique. Mais la même inscription, augmentée de quatre lignes, se lit ainsi dans Buonarotti, comme provenant du cimetière de Sainte-Cyriaque :

Ivlio. filio. pater. doliens.
fecit. bene. merenti. qvi.
bixit. annis. xvi. menses. vii.
dies. v. anima. innox.
cesqvas. bene. in. pace.

Si l'on admet, comme il y a tout lieu de le faire, sur la foi d'un antiquaire aussi exact et aussi instruit que Buonaretti, la copie que ce savant illustre a publié, et qui nous offre du reste la même image des deux *dolium* gravés aux deux côtés de cette inscription, avec cette seule différence, qu'ils sont de grandeur inégale, on observera : 1° le mélange d'une formule profane, telle que *benemerenti*, et d'une formule chrétienne, telle que *qviescas in pace*, mélange qui caractérise les monuments funéraires du premier âge du christianisme; 2° les expressions, *anima innox*, employées ici avec la même intention que j'ai signalée plus haut, c'est-à-dire par allusion à l'*innocence des mœurs de l'adolescence;* 3° mais surtout le mot *doliens*, avec lequel il semble que l'image des *deux dolium* ait ici un rapport quelconque. Ce même mot *doliens* s'est déjà rencontré sur d'autres inscriptions sépulcrales, deux desquelles sont rapportées par Fabretti; et d'après les expressions analogues, *pater doles* (pour *dolens*), *filius ejus dolens*, *parentes dolentes*, ou *parentis dolentis*, *pater dolitus*, qui se lisent sur des marbres,

soit antiques, soit chrétiens, on ne saurait douter que ce ne soit ici une épithète exprimant la *douleur* d'un père, plutôt qu'un *nom propre* ou un *surnom*. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il semble qu'on ne puisse se refuser non plus à admettre, entre ce mot *doliens* et l'image des deux *dolium*, un rapport symbolique, soit à l'effet d'indiquer la *profession* des personnes, soit pour exprimer leur nom de famille, ou simplement pour faire à ce mot même, quelle qu'en fût la signification, une allusion du genre de celles dont j'ai cité précédemment plus d'un exemple, et dont les chrétiens avaient puisé le goût et l'usage dans les monuments de l'antiquité profane.

Un des symboles les plus mystérieux qu'aient offert les sépultures chrétiennes est celui de la *balance*. On trouve cet instrument figuré conjointement avec une *couronne*, sur une pierre sépulcrale du cimetière de Sainte-Cyriaque. La réunion de ces deux symboles semble ne pouvoir s'expliquer, sur un monument tel que celui-ci, que comme une allusion à *une vie heureuse et pleine de jours*. C'est dans un sens tout à fait analogue que le symbole de la *balance* avait été employé par les anciens sur les monuments funéraires, dans un ordre d'idées qui se liait à l'opinion si ancienne et si populaire de la *psychostasie*, opinion importée, comme l'on sait, de l'Orient, et figurée sur quelques rares monuments grecs et étrusques. De cette même source était dérivé l'emploi fait de la *balance*, placée aux mains de la *Destinée* ou de la *Nécessité* suprême, avec une intention funéraire, qui se trouve attestée sur des monuments de l'art antique, aussi bien que sur des inscriptions sépulcrales. Quoi qu'il en soit, ce symbole, d'origine et d'usage si notoirement antiques, ne s'est produit nulle part, dans les catacombes, d'une manière plus significative que sur une pierre tumulaire, extraite de la voie Latine et découverte par Bosio. On y voit une *balance*, gravée au-dessus d'une *maison*, hiéroglyphe funéraire emprunté du même système d'images symboliques que l'*édicule funèbre*, Ἡρῶον, de tant de vases peints et de stèles grecques, ou de sarcophages romains; et les autres symboles, qui figurent sur cette inscription, c'est à savoir le *poisson*, le *candélabre* et la *momie* dressée dans son *édicule*, se rapportent trop manifestement au même ordre d'idées funéraires, pour qu'il soit nécessaire de s'arrêter à en donner l'explication ou la preuve.

Il est temps de parler des *instruments divers*, sculptés, en guise de *symboles*, sur les monuments chrétiens, et dont j'ai eu l'occasion de dire que l'on avait expliqué l'image d'une manière trop générale et trop absolue, en la regardant *toujours et dans tous les cas* comme un indice du martyre. Le premier point à établir, c'est que des instruments tout pareils avaient été employés au même usage sur des monuments funéraires de l'antiquité profane. Or, c'est un fait déjà mis hors de toute contestation par les recherches dont je n'aurai qu'à consigner ici le résultat. Si l'on considère sous un point de vue commun les nombreux exemples de cette pratique, rapportés par Fabretti, Buonarotti, Lupi, Corsini, Maffei, Pacciaudi, Marini, et d'autres encore, dont les noms continuent jusqu'à nos jours cette série de noms illustres, on sera convaincu qu'il n'est presque pas de profession libérale ou industrielle qui n'ait été indiquée sur les tombeaux des anciens, au moyen de l'image des instruments qui lui étaient propres. Quelques-uns des plus curieux et des plus célèbres monuments de l'antiquité romaine se rapportent à cet usage. Tels sont, entre autres, le fameux cippe du palais Albani, où l'emploi de *pullarius*, que remplissait l'affranchi Atimétus, est exprimé par la *cage des poulets sacrés;* et le beau cippe du musée Capitolin, sur lequel le jeune Aper, qualifié *mensor ædificiorum*, est entouré de tous les instruments de sa profession. Tel encore un superbe cippe de la collection Mattei, orné dans le fronton des divers instruments de la profession d'*architecte;* telle enfin, pour citer un exemple spécialement fourni par les arts mécaniques, une pierre sépulcrale consacrée à un certain P. Alfius Erastus, *negocianti materiario*, sur laquelle sont gravés plusieurs des outils de l'*ouvrier en bois* ou du *menuisier*. Le même usage fut commun aux Grecs, bien que les savants que j'ai cités n'aient guère allégué que des exemples appartenant aux Romains. Il suffira de se rappeler le trait si célèbre de la *sphère* et du *cylindre*, gravés sur la stèle d'Archimède : deux symboles, auxquels Cicéron se montrait si fier, à juste titre, d'avoir reconnu le tombeau de ce grand homme, oublié des Syracusains eux-mêmes. Et quant aux professions mécaniques, je me contenterai de citer un curieux marbre attique, publié par Caylus, et contenant l'épitaphe d'un *simple ouvrier*, *fabricant de lits*, Κλεινόπαγος (pour Κλινόπηγος), au-dessus de laquelle sont sculptés un *compas*, une *équerre*, un *rabot*, et un autre instrument servant à ce métier. Il serait facile de multiplier de pareils exemples, puisque, dans la plupart des inscriptions sépulcrales antiques appartenant à des gens de métiers ou de professions industrielles, il est rare qu'on ne trouve pas, à l'appui de la qualification qui les exprime, quelques symboles qui s'y rapportent. Mais ce point pouvant être regardé comme établi d'une manière indubitable, en ce qui concerne l'usage des Grecs, aussi bien que celui des Romains, je passe à la seconde question, qui est de savoir si les instruments sculptés sur les monuments funéraires des chrétiens y figurent au même titre et par une tradition du même usage.

La présomption la plus naturelle serait sans doute d'admettre ici l'affirmative, et c'est ce qu'avaient fait, au premier aperçu, des antiquaires, tels que Gori, qu'on aurait pu croire livrés exclusivement à l'influence du préjugé religieux qui régnait dans leur siècle et dans leur pays. Tel est aussi le résultat auquel je crois pouvoir annoncer

d'avance que je me trouverai conduit par une discussion plus approfondie de la question actuelle. Les *haches*, les *fers de lance*, les *tenailles*, les *marteaux* sont au nombre de ces instruments qui se rencontrent gravés ou sculptés, d'une manière plus ou moins grossière, sur les pierres sépulcrales chrétiennes. Il était naturel que, dans les premiers mouvements de ferveur religieuse et de pieux intérêt qu'inspiraient les monuments des catacombes, retrouvés au XVIe siècle, on vit, dans des symboles de ce genre, des instruments du martyre. Mais une pareille idée, soumise à l'épreuve d'une critique rigoureuse, ne saurait véritablement plus se soutenir, et il ne me sera pas difficile d'en fournir la preuve.

Sur une des pierres du cimetière de Sainte-Priscille, pierre qui a été découverte et publiée par le savant Boldetti, est figuré un *marteau*, à côté d'une inscription de la teneur suivante :

Maetio. Aprili. artifici. signario. qvi. vixit. annis. XXVII. menses. dvo. dies. v. Benemerenti. in. p.

Or, il n'est personne qui ne juge, à la première vue, que le *marteau* fait ici allusion à la profession de ce chrétien, *artiste statuaire*, et non au *martyre* qu'il aurait subi ; d'où il suit irrésistiblement que les chrétiens de ce premier âge pratiquaient sur leurs monuments l'usage antique d'ajouter à leur nom et à l'énoncé de leur profession, un smybole qui s'y rapportât ; et en second lieu, que le marteau et d'autres instruments analogues figuraient sur ces monuments chrétiens en guise de *symboles*, et non pas comme *signes du martyre*. L'exemple que je viens de citer a paru si décisif à Boldetti lui-même, qu'il n'a pu s'empêcher d'observer, à cette occasion, que les instruments dont il s'agit, et notamment le *marteau*, le *coin* et les *tenailles*, pourraient bien n'être en effet, sur plusieurs pierres qu'il publiait, que de purs *symboles de profession*, et non des indices ou des *instruments de martyre*. La bonne foi, qui forme le principal caractère des écrits de ce pieux et savant antiquaire, ne lui permettait pas, malgré le penchant qui l'entraînait vers une manière de voir différente, de dissimuler la conséquence rigoureuse qui résultait de l'observation même des monuments. Il se vit donc, en dépit du zèle qui le portait à trouver partout dans les cimetières de Rome, les restes ou les monuments des martyrs, obligé de convenir que les *instruments* sur les tombeaux chrétiens ne sauraient être réputés des *indices du martyre* qu'autant qu'ils se trouvent accompagnés de quelqu'autre signe indubitable, tel que la *palme*, ou le *vase de sang :* « attendu, » ce sont ses propres expressions, « que ces instruments, « et beaucoup d'autres symboles du même « genre, se représentaient sur les monuments « chrétiens pour indiquer, comme cela avait « eu lieu aussi chez les Athéniens (il aurait « dû dire chez les anciens), la dignité, l'emploi où l'office qu'avaient exercés les défunts. » Cet aveu de Boldetti est important à recueillir; d'abord, parce qu'il provient de l'homme qui, sans aucune comparaison, a le mieux connu les cimetières sacrés de Rome et le mieux apprécié les monuments qui s'y trouvent ; et ensuite, parce qu'il résulte de son propre témoignage, qu'il y a beaucoup de restrictions à faire à l'interprétation des *instruments* considérés comme *indices du martyre*. Quant aux *deux signes indubitables* dont il répute la présence nécessaire pour appuyer cette interprétation, c'est à savoir, la *palme* et le *vase de sang*, on a déjà pu voir jusqu'à quel point était fondée cette opinion, en ce qui concerne le premier de ces symboles ; et l'on saura bientôt quelle idée il convient de se faire de l'importance exclusive attachée au second.

Il s'agit de montrer maintenant, à l'appui des sages restrictions admises par Boldetti, et par l'examen de quelques-uns des monuments funéraires les plus curieux entre ceux qui nous restent du premier âge du christianisme, à combien d'erreurs graves on se laisserait entraîner, si l'on s'obstinait à voir, dans les *instruments* divers dont l'image s'y rencontre, des signes du martyre, au lieu de symboles de profession. On ne saurait croire en effet à quel point on a abusé, et l'on abuse encore tous les jours en Italie, de la faculté contre laquelle s'était élevé avec tant de force et de raison notre pieux dom Mabillon, de transformer en reliques de saints martyrs les restes de chrétiens obscurs; et cela, d'après les indices les plus insignifiants ou même les plus équivoques. Les avertissements de la critique n'avaient cependant manqué à aucune époque, depuis les temps de Boldetti jusqu'à nos jours, pour prévenir un aussi fâcheux abus ; et c'est uniquement pour ajouter, autant qu'il peut dépendre de moi, quelque autorité nouvelle à ces leçons de la science, trop souvent dédaignées et perdues, que je me permettrai de citer, parmi les nombreux exemples d'une pareille méprise, un des plus récents et des plus décisifs qui soient venus à ma connaissance.

Il fut trouvé, au commencement de ce siècle, dans le cimetière de Sainte-Cyriaque, un cercueil renfermant, avec un *vase de terre teint de sang*, les restes d'un personnage présumé chrétien, et nommé *Benerus*, dans l'inscription qui y était gravée. Cette inscription portait encore que le personnage en question *avait vécu vingt-trois ans et sept mois;* et ce simple énoncé était suivi de l'image, grossièrement tracée, d'une *tenaille*. Il n'en fallut pas d'avantage pour faire considérer *Benerus* comme un saint martyr, dont les reliques, transférées à Perugia, avec toute la pompe usitée en pareil cas, furent solennellement déposées, en 1803, dans une chapelle nouvellement érigée à cet effet dans l'église paroissiale de Saint-Angelo. Tous ces faits sont exposés par le professeur Vermiglioli, à l'appui de l'ins-

cription qu'il publie, et que je rapporte d'après lui-même ; la voici :

D. M. S.
Benervs. vixit annos.
XXIII. meses VII.

Au premier aperçu, rien n'indique dans cette pierre sépulcrale qu'elle appartienne à un martyr, ni même à un chrétien. La formule païenne D. M. S. qui se lit en tête, pourrait, à défaut de tout autre signe, fournir une présomption à l'appui d'une opinion contraire ; et le nom profane *Benerus* pour *Venerus*, serait plus propre à fortifier cette première indication qu'à l'affaiblir. M. Vermiglioli se tire de ces difficultés en supposant que la pierre en question avait porté une inscription païenne, dont il n'était resté que les lettres D. M. S. ; ce qui est effectivement le cas de beaucoup de pierres tumulaires chrétiennes, affectées d'abord à l'usage des païens : et ce qui explique, jusqu'à un certain point, la présence de cette formule profane sur les monuments chrétiens ; car il y a toujours lieu d'être surpris qu'en effaçant l'inscription antique, pour se servir de la pierre, on y ait conservé une formule si contraire au génie de la religion nouvelle. Quant au nom *Benerus*, M. Vermiglioli observe que ce n'est pas le seul martyr de ce nom qui soit connu par des marbres chrétiens, *bien qu'aucun ne figure*, ajoute-t-il, *dans les martyrologes et dans les immenses catalogues de saints*. Or, quels sont ces *autres martyrs* du nom de *Benerus*, que le savant antiquaire de Perugia se flatte d'avoir découverts sur les monuments chrétiens ? Il en cite deux, d'après deux pierres sépulcrales publiées par Boldetti : l'une, ainsi conçue :

Benerivs. Victoriae. benemerenti. coivgi (*sic*)
carissime. qve. vix. ann. XXII. m. XI.

où l'on voit qu'un certain *Benerius* a consacré cette épitaphe *à sa très-chère épouse Victoria*, morte *âgée de vingt-deux ans* et *onze mois*, est loin de prouver que ce *Benerius* fut un *martyr;* l'épitaphe, avec l'expression païenne *benemerenti* qui s'y lit, n'indique même pas que sa femme ou lui fussent *chrétiens*. L'autre inscription :

Benere. innocenti.

est une pure exclamation, adressée à un personnage nommé *Benerus Innocentius*, ou réputé *innocent*, sans qu'il y ait encore ici le moindre indice, je ne dirai pas de martyre, mais de christianisme. M. Vermiglioli aurait pu citer encore d'autres pierres chrétiennes, où se lit le nom de *Benerus*, deux entre autres, du cimetière de Saint-Callixte, publiées par Muratori, et par Bottari, mais qui ne prouveraient ni plus ni moins en faveur de son opinion. Il ne reste donc que le symbole de la *tenaille*, où M. Vermiglioli est disposé à trouver un *instrument de martyre*, qui semble fournir une présomption tant soit peu favorable à cette manière de voir ; mais, en l'absence de signes certains de christianisme, cet instrument peut tout aussi bien être regardé comme un *symbole de profession ;* et d'après cette considération, *Benerus* devrait avoir été un *pauvre forgeron*, chrétien si l'on voulait, ou païen, ce qui s'accorderait davantage avec la formule païenne de son épitaphe, si le *vase de verre teint de sang*, trouvé dans son cercueil, ne fournissait un élément réputé indubitable de sainteté chrétienne. Réduite à ce point, la question touche à tout un ensemble de faits et de considérations concernant ce *vase de verre*, que je me propose de traiter spécialement dans un autre mémoire, et je ne pousserai conséquemment pas plus loin la discussion sur ce sujet.

En poursuivant l'examen des *divers instruments* ou *symboles de profession*, que nous ont fait connaître les cimetières sacrés de Rome, je ne saurais m'empêcher de signaler, comme dignes d'une attention particulière, les monuments des *fossores*, classe d'ouvriers chrétiens, chargés de préparer, dans les catacombes, la sépulture des fidèles. L'importance attachée à ces fonctions pénibles, dès les premiers temps de l'Eglise, mais surtout dans ceux de persécution, résulte du choix même fait par les fidèles des souterrains de Rome, d'abord pour y placer leurs tombeaux, plus tard, pour y célébrer les mystères de leur religion, en présence des images et sur les monuments mêmes des martyrs. Aussi, a-t-on recueilli dans les catacombes un assez grand nombre de pierres sépulcrales, où se lit ce titre de *fossor*, ou de *fossarius*, quelquefois accompagné de la figure d'une *pioche*, qui était *l'instrument* de cette profession ; et l'on possède même, dans une chapelle du cimetière de Saint-Callixte, l'image en pied d'un de ces ouvriers chrétiens, nommé *Diogenes*, et qualifié *fossor* dans l'inscription qui l'accompagne, tenant d'une main la *pioche*, de l'autre main une *lampe allumée*, avec divers *instruments* appartenant à la même profession, épars à ses pieds sur le sol. Il ne saurait donc être mis en doute que, dans ce cas, et dans beaucoup d'autres semblables, des *instruments*, tels que la *hache*, la *pioche*, etc., gravés sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens, n'aient été que des symboles relatifs soit à la profession de *fossores*, soit à d'autres professions mécaniques exercées par des chrétiens du dernier ordre. Les preuves que fournissent de cette pratique les recueils d'inscriptions chrétiennes du premier âge sont trop nombreuses pour pouvoir être citées toutes ; je me contenterai d'en rapporter quelques exemples des plus significatifs.

Et d'abord, une circonstance que je ne saurais m'empêcher de signaler à l'observation, sur le monument du *fossor Diogenes*, cité en dernier lieu, c'est que la *pioche* que ce personnage tient à la main ressemble tout à fait à l'instrument appelé *ascia* par les Romains, instrument qu'on trouve si souvent figuré ou nommé sur les tombeaux antiques, et qui avait donné lieu à une formule

funéraire si connue. A l'appui de cette analogie, il a été remarqué par plusieurs antiquaires, que le même instrument figurait aussi sur les pierres sépulcrales chrétiennes. M. Vermiglioli en a cité un exemple, fourni par les inscriptions de Pérugia, sa patrie ; et il est d'avis que *l'ascia*, qu'il reconnaît sur les monuments chrétiens, y a rapport à la condition de *fossor ;* ce qui s'accorde tout à fait avec ma manière de voir. Un *compas* et un *coin*, sculptés grossièrement sur des pierres sépulcrales chrétiennes, publiées par le P. Lupi, ont été regardés par ce savant comme des symboles de profession, bien qu'il ait hésité à les rapporter à celle de *fossor*. Sur une pierre, extraite d'un des cimetières de Rome et publiée par Muratori, où il s'agit de la sépulture d'un chrétien nommé *Evfrandio* et qualifié *faber*, avec la mention du lieu acheté *a fossore*, on ne saurait douter que la figure d'une *pelle*, gravée en regard de l'inscription, ne fasse allusion à la profession de *faber*. Il en est de même de la figure d'un *marteau et d'une équerre*, gravés sur une pierre du cimetière de Saint-Callixte, et qui, de l'aveu de Muratori, dans le recueil duquel est insérée aussi cette inscription, ont rapport à la profession de *marmorarius*. Un objet, figuré comme une espèce de *grille*, où plus d'un antiquaire romain eût été disposé à voir un instrument de martyre, a été reconnu, par le P. Lupi, pour un *métier à tisser*, symbole tout à fait d'accord avec l'inscription qui l'accompagne, et qui est consacrée à la mémoire d'une *matrone chrétienne*, nommée *Severa Seleuciane*.

Et à cette occasion, je ferai une remarque qui a échappé au P. Lupi : c'est qu'un instrument à peu près pareil figure, avec une intention équivalente, sur une foule de vases peints, de style grec, où il a été généralement regardé aussi comme un *métier à tisser*, servant à indiquer symboliquement une des occupations les plus habituelles aux femmes grecques. Le même antiquaire a expliqué, d'après le même motif, la présence d'*instruments* figurés, mais d'une manière très-grossière, sur d'autres pierres chrétiennes, comme des espèces de *peignes à carder la laine ;* et il ajoute que la seule difficulté qui l'arrêterait dans cette explication, c'est qu'il a rencontré des *instruments* semblables sur l'épitaphe antique d'un artisan de Tivoli, qualifié *strvctor* ; d'où il suivrait que ces instruments, quels qu'ils fussent, n'avaient point appartenu à la profession de *tisserand*, mais d'où il résulterait aussi que, même dans ce dernier cas, ce serait *des instruments de profession et non de martyre*.

Cette observation du savant P. Lupi me conduit à remarquer à mon tour que d s *peignes* tout semblables, sculptés sur les tombeaux des cimetières de Rome, et que Boldetti avait regardés comme des *instruments de martyre*, doivent être, suivant toute apparence, rapportés au même système d'indications symboliques, c'est-à-dire interprétés comme une image équivalente à l'expression du titre de *lanarius pectinarius*, qui se lit sur des marbres antiques.

§ 6.— Il ne saurait exister de difficultés au sujet de quelques représentations de métiers ou de professions, accompagnées de la figure des *instruments* qui leur étaient propres, telles qu'il s'en rencontre assez fréquemment sur les monuments chrétiens, le plus souvent à l'imitation des monuments antiques. Je citerai particulièrement l'épitaphe suivante, tirée du musée Kircher, à Rome :

MAXIMINVS QV
I VIXIT ANNOS XXIII
AMICVS OMNIVM.

Ce *Maximinus*, qui vécut *ami de tout le monde*, était probablement un des officiers publics préposés à la mesure du blé, et nommés sur les inscriptions *mensores cereris avgvstæ*, ainsi que cela résulte de l'image grossière, sculptée au-dessous de cette épitaphe, laquelle offre un personnage ayant à la main la *verge* ou *règle*, *rutellum*, dont se servaient les officiers en question, et à ses pieds un *boisseau*, *modius*, rempli de grains et d'épis qui en sortent; et même, en admettant avec Lupi et Pacciaudi, que cet image aurait ici un sens symbolique, dérivé d'une source chrétienne, il faudrait encore reconnaître que le *modius*, meuble symbolique si souvent employé, et de tant de manières, sur les monuments antiques, aurait servi de type à cet hiéroglyphe chrétien. Sur une pierre sépulcrale du cimetière de Saint-Callixte, publiée par Fabretti, on voit un *personnage rustique*, nommé *Léon*, tenant à la main une espèce de *râteau*, avec une *pelle* et une *serpe*, et un *chien* à ses pieds; image authentique et fidèle, dans son imperfection même, d'un de ces pauvres gens de la Campagne de Rome, convertis au christianisme, dans les accessoires de laquelle il n'y a pas moyen de voir des instruments de supplice, mais qui peut servir à montrer le véritable objet de ces sortes de symboles sur les autres monuments du même genre où ils se rencontrent. En voici un dernier exemple qui achèvera de mettre cette vérité en évidence, en même temps qu'il nous fournira une notion doublement précieuse pour l'intelligence de l'antiquité ecclésiastique et pour l'histoire de l'art chrétien.

Il a été extrait du cimetière de Sainte-Hélène une pierre tumulaire, où figure un personnage nommé *Eutropos*, qualifié, de la main de son fils, *saint et serviteur de Dieu*, ΑΓΙΟC ΘΕΟΣΕΒΕC, (*sic*), mais qui avait été *sculpteur* de son métier, ainsi qu'il résulte du bas-relief, où il est représenté travaillant, aidé de ce même fils, à sculpter un sarcophage, avec les divers instruments de sa profession à la main et à ses pieds. Ce sarcophage, de forme antique, est orné de *masques de lion;* et un second sarcophage, avec *deux dauphins* de chaque côté du cartel qui porte l'inscription, paraît être celui-là même que l'artiste chrétien avait destiné à recevoir ses restes, d'après le nom ΕΥΤΡΡΟΠΟC (*sic*), qui

s'y lit encore. Ce n'est pas à moi de décider si ce *sculpteur Eutropos* doit être regardé comme un *saint* et comme un *martyr*, d'après les qualifications que lui donne la piété de son fils, ou d'après le *vase* qu'il tient en main : deux signes qui, je l'avoue, me paraissent fort équivoques. Je me borne à reconnaître, sur le monument qui le concerne, une image d'un de ces chrétiens, versés durant leur vie à des professions mécaniques, dont il était naturel et conforme à un usage antique, que les instruments figurassent sur leurs inscriptions funéraires, en guise de *symboles*, et non à d'autres titres. Entre les *instruments* qui n'appartiennent précisément à aucune profession mécanique, et dont la présence, réelle ou figurée, au sein des sépultures chrétiennes, semble ne pouvoir se rapporter qu'au martyre, figurent en première ligne les *couteaux*, les *clous de fer*, et les *vases teints*, ou *remplis en partie d'un sédiment rougeâtre :* on a trouvé des *couteaux en fer* de toute dimension et de toute forme, dans l'intérieur de ces tombeaux, parmi les ossements qui s'y étaient conservés, et quelquefois scellés avec de la chaux à l'extérieur du sépulcre. Dans ce dernier cas, il semble que l'idée la plus naturelle serait d'y voir en effet un *instrument* ou un *indice du martyre ;* mais je laisse à d'autres à décider jusqu'à quel point cette supposition, dénuée de preuves positives, doit entraîner l'assentiment de l'antiquaire. J'observerai seulement que, dans le plus grand nombre des occasions où *l'instrument* en question s'est rencontré, il pourrait s'élever plus d'une difficulté contre une pareille supposition. Il est certain, par exemple, que l'on trouve assez fréquemment des *couteaux*, ainsi que d'autres *instruments de tables* ou *de cuisine*, dans les tombeaux grecs, étrusques et romains, de la Campanie et du territoire même de Rome, ce que n'avaient pu savoir les antiquaires du temps de Boldetti ; et je montrerai, dans un autre mémoire, qu'une foule d'objets du même genre continuèrent d'être placés dans les tombeaux chrétiens, par suite d'habitudes semblables. Ce qui me porterait encore à douter que les *couteaux* trouvés dans ces sépulcres des catacombes, y eussent toujours été mis avec l'intention que l'on suppose, c'est que la seule inscription connue, comme provenant d'un de ces sépulcres, qui avait renfermé un *instrument pareil*, avec les débris d'un squelette, est conçue de manière non-seulement à n'offrir aucun indice de martyre, mais même à ne fournir qu'une présomption très-équivoque de christianisme; voici cette inscription, telle qu'elle est rapportée par Boldetti :

Alexandro. fratri. benemerenti. votvm
merenti. fratres. reddidervnt. vixit. in. Christo.
annis. xxxiii. decessit idvs. ivnias.

Il règne dans cette inscription un mélange de formules païennes et chrétiennes qui pourrait paraître assez étrange, si l'on n'en possédait tant d'autres exemples, qui établissent de plus en plus le fait de cette confusion inévitable entre les symboles des deux croyances. L'épithète *benemerenti* est purement d'invention et d'usage profanes, bien qu'elle ait été plus tard adoptée par les fidèles ; l'idée qu'exprime les mots *votvm merenti fratres reddidervnt*, pareillement profane dans le principe, s'était glissée de même dans le langage des chrétiens, par l'effet d'une de ces habitudes, ou, si l'on aime mieux, de ces inadvertances dont j'ai signalé tant d'exemples. Il n'y a donc ici que la formule *vixit in Christo*, qui soit proprement et exclusivement chrétienne, ainsi que l'énoncé de la date du décès par les *ides de juin*, qui est pareillement conforme à l'usage suivi sur les monuments funéraires. Mais, avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de voir dans le mot *decessit*, une indication du martyre ; et lorsque, sur la foi de cette inscription, d'accord avec la présence de ce *couteau*, on a cru toucher ici les restes d'un saint martyr Alexandre, opinion exprimée, il est vrai, par le seul Boldetti, sans autre autorité que la sienne propre, il me semble que l'on a fait une application tant soit peu abusive d'une donnée passablement équivoque.

Il ne me reste plus à parler que d'un objet, dont la présence ou l'image, répétée en nombre presque infini dans les cimetières chrétiens de Rome a acquis le plus haut degré d'intérêt archéologique. Il s'agit du *vase de terre teint* ou *rempli de sang*, ou du moins d'une matière qui, dans l'état de décomposition où elle s'est trouvée réduite, a été réputée un résidu du sang humain, et, à ce titre, considérée comme la preuve irréfragable du martyre. Ce n'est pas ici le lieu de me livrer à l'examen des questions graves et délicates qu'a suscitées de tout temps la présence de ces *vases de verre* au sein des sépultures chrétiennes; j'en parlerai avec quelques détails dans le mémoire ou je rendrai compte des objets de toute sorte trouvés dans ces sépulcres, et comparés avec ceux que nous ont offerts les tombeaux antiques. Il ne s'agit ici que de rechercher à quelle intention le *vase*, figuré le plus souvent sous la forme de *vase à boire*, a pu trouver place entre les symboles ou hiéroglyphes, qui décorent les inscriptions funéraires chrétiennes. Rien ne serait plus naturel, au premier aperçu, que de supposer que l'image tenait ici la place de l'objet même ; car c'était, comme l'on sait, un des expédients imaginés par la piété des anciens, de suppléer, par toute sorte d'équivalents, à la présence des meubles ou ornements réels que devait renfermer la tombe ; et les chrétiens, pauvres et persécutés, durent être bien souvent réduits à recourir, dans leur détresse, à des suppléments de cette espèce. On en a la preuve dans ces nombreux fragments de verre, quelques-un d'origine païenne, avec des représentations profanes, qui se sont retrouvés scellés avec de la chaux à l'extérieur des cercueils, évidement pour tenir lieu de vases entiers, que le malheur des

temps ou la pauvreté des personnes n'avait pas permis de déposer dans les tombeaux, et c'eût été par un motif analogue, et faute d'une semblable ressource, que l'on aurait placé sur le sépulcre une image destinée à rappeler l'objet absent. Mais il est possible de rendre compte d'une manière encore plus satisfaisante, si je ne me trompe, d'une particularité si souvent reproduite.

Une pierre sépulcrale, extraite du cimetière de Sainte-Cyriaque, fait mention d'un chrétien nommé *Antiloque*, et qualifié *pincerna*, mort âgé de trente ans. C'est la seule fois, à ma connaissance, que ce mot *pincerna* se lit sur une pierre chrétienne; mais on sait, par de nombreux témoignages d'auteurs ecclésiastiques, que c'était un titre fréquemment porté dans le sein de la primitive Église. Or, cette qualification est accompagnée, sur le monument en question, de l'image grossière d'un *vase à boire*, telle qu'elle se rencontre sur une foule d'autres pierres sépulcrales chrétiennes; et il n'est pas douteux, de l'avis du savant G. Marini, que cette image ne se rapporte ici à *l'emploi* qu'avait exercé le défunt. Nous avons donc, dans ce moment, une preuve nouvelle de l'usage antique pratiqué par les chrétiens, de joindre à l'énoncé de leur nom et de leur profession, un *symbole* en rapport avec l'un ou avec l'autre; et nous avons de plus une autorité formelle à l'appui de notre opinion, de ne voir, dans le vase sculpté ou gravé sur les tombeaux chrétiens, qu'un hiéroglyphe destiné à exprimer, dans certains cas, un titre ou un emploi ecclésiastique, et le plus souvent, à tenir lieu du vase lui-même.

Je terminerai ici les recherches que je m'étais proposé d'entreprendre, relativement aux monuments lapidaires du premier âge du christianisme. J'aurais pu multiplier davantage les exemples que fournit l'observation des cimetières de Rome; et ces exemples eussent été bien plus nombreux encore si j'eusse voulu les chercher ailleurs que dans le berceau même du christianisme, et dans le siége principal de l'Église. Mais je crois avoir suffisamment démontré, par l'examen de ce petit nombre de *formules* et de *symboles* funéraires puisés aux sources les plus authentiques, que le christianisme avait suivi, à l'égard de ces monuments, la règle qu'il s'était faite par rapport aux peintures et généralement à toutes les œuvres des arts d'imitation, d'approprier à son génie et de convertir à son usage les divers éléments de la civilisation antique qui se prêtaient à cette combinaison. J'aurai achevé d'établir cette vérité dans toute son étendue, quand j'aurai fait connaître, par l'examen des objets mêmes qui se sont retrouvés dans les cercueils chrétiens des catacombes de Rome, une application matérielle et palpable du même système. Ce sera l'objet d'un troisième mémoire sur ces antiquités chrétiennes, si dignes d'intérêt par elles mêmes, à cause des lumières de toutes espèces qu'elles nous fournissent sur le génie du christianisme primitif, et qui, néanmoins, n'avaient pas encore été envisagées sous le rapport si curieux aussi et si important en soi, des analogies qu'elles présentent avec les monuments de l'antiquité profane (1).

ROMSEY, ou RAMSEY, dans le Huntingtonshire, en Angleterre.

—

I.

Johanna hic jacet humata ipsius animæ Cristus det premi[um].

Il s'agit ou de Jeanne Jacke ou de Jeanne Gervaise, qui qui se sont succédées l'une à l'autre, 1333-1349.

(*Sepulchral Monuments*, I, 9,4,).

—

II.

Epitaphe d'Ailwin, duc ou comte de l'East-Angle, fondateur de l'abbaye de Ramsey, mort en 969.

Hic requiescit Ailwinus inclitii regis Edwini cognatus totius Angliæ aldermannus, et hujus sacri cœnobii miraculose fundator

(*Sepulchral Monuments*, t. 1er, p. XCII.)

ROSARNO, couvent de l'ordre de Saint-Basile, dans la Calabre du royaume de Naples. On y conserve une antique croix de bronze avec cette inscription :

Σοὶ τῇ πανάγνῳ μητρὶ τοῦ Θεοῦ λόγου
προσήξε Κωνσταντῖνος εἰς παθῶν λύσιν.

(*Cardinal Maï*. p. 10; PLACENTINI, *de Paleographia græca*, p. 30.)

ROTHSCHILD, en Danemark.

—

I.

Doctoris Nicolai Hemmingii Canonici Roeschildie sis cineres hic quiescunt : qui primum felici et laboriosa opera in Academia Hafniensi artium et linguarum studia multorum utilitate propagavit : Theologiæ professioni adhibitus eam lucem scriptis Propheticis et Apostolicis methodi brevitate et claritate attulit, ut non solum nostris, sed cunctis Europæ doctis admirationi fuerit : fatalibus Theologorum controversiis præter exspectationem involutus, innocentem ser-

(1) En reproduisant l'extrait précédent du mémoire de M. Raoul-Rochette sur les Catacombes, nous avons voulu faire connaître dans toute leur force les objections que la science la plus consommée a pu découvrir contre quelques-unes des interprétations des monuments des catacombes données par l'Église.

Nous sommes d'ailleurs bien loin d'adopter toutes les opinions de l'illustre et savant professeur d'archéologie. Il nous semble que M. Raoul-Rochette s'est exagéré l'influence des idées païennes sur les premières ébauches de l'art chrétien. Nous sommes certain qu'un nouvel examen de sa critique rendrait au christianisme bien des monuments qu'il lui conteste, et nous espérons que la grande publication des *Monuments des catacombes*, décrétée récemment par le gouvernement français, fournira les moyens surabondants d'établir les droits de cette revendication. La religion ne craint point la discussion et l'examen de ses origines, elle les désire et les encourage.

vavit Numinis benignitas : ob diuturnos in schola labores grato feliciq; otio donatus senex, satur vitæ mortalium curas contemsit : Deo Servatori spiritum firma fide commendans moritur anno 1600. die 23. Maji : Vidua et hæredes bene merito posuere, etc. *Aetatis* 87.

(Gros, *Supplém. aux épit. de Bâle*, p. 392.)

Epitaphe de Saxo Grammaticus, historien.

II.

Qui viuens alios æternum viuere fecit,
Saxo Grammaticus mortuus hic recubat,
Mortuus extincto sed tantum corpore, mente
Qua valuit, magno viuit et ingenio.

(*Labb., Thes. Epitaph.*, p. 121.)

ROTHWELL, comté de Northampton, en Angleterre.

William de Rothwel, mort en 1351.

D'un côté.

Nunc Christe te peto, miserere quæso, qui venisti redimere perditum noli dampnare me tuum redemptum.

De l'autre.

† Pur lalme William de Rotherwelle qui ci est sepule jadis Erchdiakr de Essex Provendier de Crop wych Ferryng et Yalmeton Anoine. Prietz au Roi de glorie que de luy eveyt pyte en honour de qi devoutement dites Pater Noster et Ave.

(*Sepulchral Monuments*, I, 103.)

RONIAH, près de la plaine qui va de Marrah à Alep, en Syrie.

On lit sur le mur d'une antique église :

A Ω

Πέτρος Παῦλος

(Pocock, *Voyages*, liv. II, ch. 14; *Cardinal Maï*, p. 52.)

ROUEN, chef-lieu du département de la Seine-Inférieure, en France,

1203.

Vir iste Galterus cui sunt signa triumphi
Deppa Locoveris, Alihermons, Butila, Molta.
Deppa maris portus, Alihermons locus amœnus,
Villa Locoveris, rus Butila, Molta per urbem;
Hactenus hec regis Richardi jura fruere ;
Hæc rex sanctum hæc, papa sibique fuere.

Il s'agit de Gauthier, archevêque de Rouen, très-sage et très-vaillant homme, dit Taillepied (dans ses *Antiquités de Rouen*). Quelques-uns estiment qu'il reçut du roi Richard la temporalité et la spiritualité des villes de Dieppe et de Louviers (*Locoveris*).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 218.)

RUEIL, département de la Seine, en France. L'église de Rueil, dit Hurtaut, est fort jolie pour une paroisse de village. Le portail est d'ordre ionique et assez bien entendu.

On lit sur un pilier de la nef une inscription qui porte qu'Antoine Ier du nom, dix-huitième roi de Portugal, et ses fils dom Emmanuel et Christophe, étant à Rueil en 1584, en posèrent la première pierre ; aussi y voit-on leurs armes. Celles du cardinal de Richelieu sont au portail. Devant ce portail est une petite place assez belle pour la campagne. Saint Pierre et saint Paul sont patrons de cette église. Leurs statues qu'on y voit, sont du fameux Sarazin. La collation de la cure appartient *pleno jure* à l'archevêque de Paris.

On voit à l'extrémité de la paroisse les ruines d'une ancienne chapelle, dédiée à saint Cucufat, où le peuple ne laisse pas d'aller en pèlerinage, et de brûler encore quelques bougies : il l'appelle *saint Quiquenfat*. Il y en a une autre proche l'église paroissiale, dédiée à saint Sulpice.

Dans le siècle dernier, il s'est fait à Rueil un établissement de filles de la Croix, fondées par la duchesse d'Aiguillon. Cette communauté a été le berceau du monastère de Saint-Louis, établi à Saint-Cyr. Après la mort du cardinal de Richelieu, la belle maison de Rueil appartint à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, à laquelle il l'avait léguée par son testament du 23 mai 1642. La cour s'y retira en 1648. Le nouveau château appartient maintenant aux Ursulines de la grande communauté de Saint-Cyr, qui sont dames de Rueil.

On y voyait, il y a quelques années, dans une belle maison bâtie par les Léonard, immédiatement après la porte du bourg qui conduit à Marly, et appartenant depuis à M. Chardon, qui avait épousé une Léonard, l'inscription suivante, disposée en style lapidaire dans le vestibule.

Imperante Ludovico magno, Regum maximo, Fredericus Leonardus pater, et Fredericus filius, ambo Regis et Serenissimi Delphini primarii Tipographi, has rusticas ædes urbani laboris sublevamento à fundamentis erexerunt anno repar. sal. M. D. CC.

Il y a encore quelques maisons particulières à Rueil qui sont assez propres, entre autres, celle qui a appartenu à feu M. Waldor, résident de l'électeur de Cologne. Ce fut par le moyen de ce ministre que l'on vit en France des maronniers d'Inde. Les premiers qu'il fit venir furent présentés à Louis XIV, et plantés par son ordre dans les jardins de Marly.

Parmi les événements d'une certaine conséquence qui se sont passés à Rueil, durant le ministère du cardinal de Richelieu, la condamnation de M. de Marillac, maréchal de France, ne fut pas un des moins remarquables. Son procès y fut instruit par des commissaires à la dévotion du ministre, et ce malheureux seigneur y fut jugé à mort, le 8 de mai 1632.

Le fameux Joseph Leclerc, capucin, si connu dans l'histoire du règne de Louis XIII, mourut à Rueil le 18 novembre 1638, âgé de soixante-un ans.

Dans le même temps y mourut aussi un nommé Zaga-Christ, qui se qualifiait roi d'Ethiopie. Les uns le reconnurent pour tel,

d'autres le regardèrent comme un aventurier. Le cardinal de Richelieu ne s'ouvrit pas trop à cet égard ; mais, au peu de cas qu'il parut en faire, on pressentit ce qu'en pensait cette Eminence. La mort décida de ce prince, et on lui fit cette épitaphe :

Ci gist du Roi d'Ethiopie
L'original ou la copie ;
La mort a vuidé le débat,
S'il fut roi, ou s'il ne le fut pas.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs*).

S

SAINT-AGAPET, au diocèse de Passau, en Bavière.

† Tassilo dux fortis
† Liutpirc virga regalis.

(*Cardinal* MAÏ, 296, 6.)

SAINT-ALBANS, dans le Herefordshire en Angleterre, conserve encore la belle église de la fameuse abbaye, de Saint-Alban, fondée par Offa, roi de Mercie.

I.

Epitaphes diverses.

Michel de Mentemort, vingt-neuvième abbé, mort en 1342.

Hic jacet dominus Michaël, quondam abbas hujus monasterii, baccalaureus in theol., qui obiit pridie idus aprilis ann. M CCC XL II.

Sepulchral Monuments, I, 96.

—

II.

Thomas de la More abbé de Saint-Albans, de 1350 à 1396, année de sa mort.

Est abbas Thomas tumulo presente reclusus
Qui vite tempus sanctos expendit in usus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 154.)

—

III.

Epitaphe de deux ermites :

Vir Domini verus jacet hic heremita Rogerus,
Et sub eo clarus meritis heremita Sigarus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 206.)

—

IV.

Epitaphe d'un abbé dont le nom est resté inconnu :

Hic quidam terra tegitur peccati debitum solvens,
Cujus nomen non imponitur in libro vite sit conscriptum.

Un moine prononce ces paroles :

Misericordia tua, Domine, adjuvabit me.

Un autre moine celles-ci :

Salva, Redemptor, plasma tuum nobile, signatum sancto vultus tui lumine, nec lacerari sinis (*sic*) fraude dæmonum propter quos mortis exsolvisti pœnas.

(*Sepulchral Monuments*, I, 207.)

—

V.

Epitaphe de Richard Stondon.

Ecce sacerdos eram jam factus vile cadaver,
Et cito (pulvis) erit ; quæso memento mei.
Siste gradum, qui me teris hic, et funde precatum
Me Deus ut levet hinc, ducat ad usque polum.

Ricardus Stoudon obiit die anno M. V. C. (*sic*).

(*Sépulchral Monuments*, I, 207.)

—

VI.

Epitaphe de Robert Beaunoir :

Hic jacet frater Robertus Beauner, quondam hujus monasterii monachus, qui quadraginta sex annis continuis et ultra ministrabat in diversis officiis majoribus et minoribus conventum monasterii prescripti, videlicet in officio tercii prioris, coquarii, refectorarii et infirmarii, et in officiis subrefectorarii et suercii conventus ; pro cujus anima, fratres charissimi, fundere preces dignemini.

Ad judicem altissimum piissimum Dominum Jesum Christum ut concedat tibi tuorum veniam peccatorum amem.

De sa bouche sortent ses paroles :

Cor mundum in me crea, Deus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 208.)

SAINT ANDÉOL ou BOURG SAINT-ANDÉOL, département de l'Ardèche, en France.

—

I.

Neuvième siècle.

Quicumque eterne spem vis affigere vite,
Aspice sarcophagum quadro sinuamine dignum
Quatuor ut mundi partes magnalia Christi
Hic efferre queant, jussi pie vivere discant.
Andeole judicio tu felix martir adesto.
Corpore te parvi tenet istius arca sepulchri,
Sed virtute piis junctus super astra bearis
Ad te nunc veniant quos sæva flagella fastigant (*sic*)
Tristis nemo redit, tua qui munimina poscit.

—

II.

Autre inscription au même lieu.

Impii jussionem explentes, caput martiris Andeoli in crucis modum contriverunt et....

(MILLIN, *Voyage dans le Midi.*)

Saint Andéol, sous-diacre en Vivarais, martyrisé en 190 ou 205. Ses os furent retrouvés au IXe siècle, et l'église bâtie sur son tombeau. Cédée, en 1108 à l'abbé de Saint-Rufin, il s'y forma depuis le bourg de Saint-Andéol.

Les reliques de saint Andéol sont dans un sarcophage antique sur lequel est gravée la première de ces deux inscriptions.

L'inscription incomplète sous le n° 2, a été gravée au-dessous de l'arête du couvercle orné d'écailles de ce tombeau, lorsqu'on y plaça le corps de saint Andéol.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 211.)

SAINT - ANDRÉ, près d'Avignon, en France (1).

587.

Mensibus et geminis concludens tempore vitae,
Vivit in aeternum nullum peritura per aevum,
Ista Valens fieri fletu manante rogavit
Jura sacerdotii servans nomenque jugalis.

—

Obiit bon. M. Cæsaria medium noct. d. Dominico inluciscente VI idus decembris, quadragies et VI. P. C. Basilii junioris V. cs. anno XII regni domini Childeberti regis, indictione quarta.

(*Gallia Christiana.*)

Saint Valens avait épousé sainte Cæsaria : Il consentit, après le mariage, qu'elle gardât sa virginité et embrassât la vie religieuse. il fut lui-même nommé évêque d'Avignon peu de temps avant la mort de sa femme. L'année indiquée comme la quarante-sixième après le consulat de Basile le Jeune et la douzième de Childebert II est bien 587.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 263.)

SAINT-ANTOINE, ancienne abbaye près de Vienne en Dauphiné, département de l'Isère, en France

Sixième siècle.

Justianorum sex nsepte, parentes bene merentes
L. Theodori.

(*Voyage de deux bénédictins.*)

Cette épitaphe, d'un latin irrégulier, accompagnée d'une espèce de boucle du monogramme du Christ et de deux palmes, remonte peut-être plus haut que le VIe siècle, à en juger par la régularité des lettres et par la forme des A, des M et des N.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 190.)

SAINT-BENOIT, ou SAN-BENEDETTO, dans la Marche d'Ancône et sur le golfe Adriatique, Etats pontificaux, l'ancien *Cuvra maritima.*

Sur une colonne.

D. D. D
Valentiniano
Val]ensi et Gratia
[no] felici P.

(*Cardinal* MAÏ: COLUCCI, *Cupra marit.*, p. 108.)

(1) *Voyez* AVIGNON.

SAINT-BENOIT, ou FLEURY SUR LOIRE, département du Loiret, en France.

A trois milles de ce village, où se trouvait la célèbre abbaye bénédictine de Fleury, au lieu de Germigny ou Germiney, sur le clocher de l'église, était écrit anciennement en lettres d'argent :

—

I.

Haec in honore Dei Theodulpus templa sacravi,
Quae dum quisquis ades, oro, memento mei.

L'abbé Théodulphe inscrivit les vers suivants sur un chérubin qui ornait l'autel de l'église :

Oraculum sanctum et Cherubin hic aspice spectans,
Et testamenti en micat arca Dei.
Haec cernens precibusque studens pulsare Tonentem (*sic*)
Theodulphum votis jungito, quaeso, tuis.

(*Cardinal* MAÏ, p. 87; BALUZE, *Miscellanées*, t. I, p. 79; SIRMOND, t. II, p. 779, 892; MABILLON, *Annal. Bened.*, t. I, p. 528.)

—

II.

Ancienne inscription à l'autel de saint Denis.

Ista Dionysius penetrantes limina sanctus
Auxilio sancto consociet Domino.
Quem quicumque petis, Dominum deposce Tonan- m
Quatenus Helgaudum servet amore suum.
Cuius amor X̄TO sic sic venerabile templum
Construxit Dn̄o atque Dionysio (1).

—

Est domus ista Deo sine fine dicata superno
Helgaudi studio consilioque boni.
Hinc paradisiaci pulsatur janua regni :
Hinc pia plebs Dno conjubilat supero.
Intrantes pariter Christus conservet Iesus.
Dicite cuncti voce fideli omne per aevum :
sic fiat, amen, amen, amen.

(*Cardinal* MAÏ, p. 121.)

En 1844 a paru à Orléans un ouvrage intitulé : — GIADISOPHE *ou Commentaires de M. Vergnaud Romagnesi sur quelques inscriptions de Saint-Benoît-sur-Loire*, etc.; *par M. Du Faur, comte de Pibrac.*

Cet ouvrage a provoqué les observations suivantes d'un habile critique :

Montaigne semblait prévoir les aberrations de certains archéologues, lorsqu'il écrivait il y a deux cent cinquante ans : « Notre esprit est un outil vagabond, dangereux et téméraire : il est mal aisé d'y joindre l'ordre et la mesure. En l'estude comme au reste, il luy faut compter et régler ses marches.

(1) Helgaud, moine de Fleury du Saint-Benoît-sur-Loire. *Voy.* DUCHESNE, *Scrip. rer. Franc.*, t. IV, p. 75.

C'est un outrageux glaive, à son possesseur mesme, que l'esprit à qui ne sçait s'en armer ordonnement et discrétement. »

M. Vergnaud, membre de la Société des sciences d'Orléans, n'a guère songé à mettre à profit ces sages paroles du gentilhomme périgourdin. *Cet outrageux glaive*, il n'a pas craint de s'en escrimer à deux mains. Aussi il lui en est arrivé malheur, comme le lecteur va pouvoir en juger.

M. Vergnaud, dans une excursion à l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire, trouva sur un bas-relief cette inscription tirée d'un verset de l'*Apocalyse* :

GLADII DE ORE DNI EXITE
IOHS
TREMITE

Lire comme on le doit : *Gladii ae ore Domini exite — Joannes — Tremite*, cela était trop simple, et après avoir déchiffré ces caractères de la manière suivante :

GIAD.....V.....DEOREDN.....I....
EXITV...S....B.....IHOS...NI.....
M.....V.....REMIT

M. Vergnaud n'y a voulu voir que les vestiges d'une inscription qu'il a restituée ainsi :

« Giadisopho *victrice* (sic) Deoredni Normani exitus et per sanctum Benedictum in honore Christi omnis Normanorum exercitus tremit. »

Ce n'est pas tout. Voici comment M. Vergnaud, pour plus de clarté, a traduit son latin en français : *Mort du Normand Deorednus, vaincu par Giadisophe, et défaite de toute l'armée normande par saint Benoît, en l'honneur du Christ.*

Comme le besoin se faisait sentir de savoir encore quelque chose sur Deorednus et Giadisophe, M. Vergnaud a eu le bonheur de rencontrer un autre bas-relief représentant saint Jean recevant des mains d'un ange un livre sur lequel on lit distinctement :

QVEVI	SCR
DE	BE
RIS	
ETAV	IN
DIERI	LIBRO
S	

C est-a-aire, *quæ videris et audieris scribe in libro*, phrase tirée de l'*Apocalypse* comme la précédente.

Suivant M. Vergnaud, un ange et un chevalier tiennent une pancarte sur laquelle on ne voit plus que ces lettres :

PR...S.....BEN.....I...S.....M.....
MER....GIAD.....ORE....V.....DIER....

On peut, ajoute-t-il, remplacer ainsi les caractères qui manquent :

PRO SANCTI BENEDICTI ET SANCTÆ MARIÆ MERITIS
GIADISOPHO DEOREDNUS VICTUS ET DIERECTUS

Ce qui signifierait : *Par les mérites de saint Benoît et de sainte Marie, Deorednus a été vaincu et pendu par Giadisophe.*

Ces restitutions, faites d'après un procédé dont M. Vergnaud a seul le secret, il s'agissait de retrouver dans l'histoire ces deux grands personnages, Deorednus et Giadisophe, dont jusqu'à présent les exploits avaient fait peu de bruit. C'est dans ces recherches que l'on peut apprécier tout ce qu'il y a de neuf et d'original dans la manière de travailler de M. Vergnaud. Il faut lire dans la brochure de M. Du Faur, auquel revient l'honneur d'avoir fait le premier connaître les travaux archéologiques de son collègue à la société d'Orléans, comment M. Vergnaud a eu le talent de trouver, dans *divers manuscrits* qu'il ne cite point, qu'en 866 un certain *Giadisophe*, *Gidisophe*, *Gisilophe*, et *Giædisophe*, sorti entièrement de son cerveau comme jadis la sage Minerve de celui de Jupiter, délivra le monastère de Saint-Benoît sur Loire *d'un certain Deorednus*, qui n'a jamais existé. On verra encore dans cette brochure comment ce Deorednus eut la gloire d'être le lieutenant fidèle d'un certain roi des Lombards, Reynaldus, qui, malheureusement pour lui, étant venu un peu trop tard, n'a pu trouver où se placer dans la liste des princes lombards, donnée si exactement par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (1).

SAINT-BERTRAND DE COMMINGES, département de la Haute-Garonne, en France.

—

I

1334

Anno Domini M. CCC. XXX. IIII. VI kalendas junii obiit Arnaldus Guillelmi de Mazeras familiarius hujus ecclesie. Sua anima requiescat in pace. Amen.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. IV, p. 307.)

—

II.

1361.

Anno Domini M° CCC° LXI° die VI° januarii obiit dominus Petrus de Quercu civitatis Convenarum qui legavit ad constructionem altaris majoris beate Marie centum florenorum auri et pro augmento capellanie altaris beati Petri hujus ecclesie alios centum florenorum et pro obitu annuali XX. solidos tolosanos. Cujus anima requiescat in pace. Amen. Pater noster.

(*Mem. de la Soc. arch. du Midi* t. II, p. VII.)

SAINT-BRIEUC, chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, en France.

(1) L. LALANNE. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. II, 2e série, p. 79.

I.

Inscription de l'ancien pavé en mosaïque de l'église Saint-Pierre.

Maximianus
et Leontius
cum suis
p. c.

—

II.

Sur le pavé en mosaïque de Sainte-Marie.

Sirus diaconus
L T C S.

(*Cardinal* Maï, p. 126.)

SAINT-CHRISTAN (Eglise de), département du Gers, en France.

Vers 1260.

Peire de Monlaur fe far aquest pilar per l'arme desie de so paire e de sa maire, e per çoi d'aquels de tot so linadge, pels nads e peus a neisse.

Traduction.

Pierre de Monlaur a fait faire ce pilier pour son âme, pour celle de son père et de sa mère, et pour les âmes de ceux de tout son lignage nés ou à naître.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 207.)

SAINT-CLOUD, près Paris.

Saint Cloud, fils du roi Clodomir, bâtit en ce lieu un monastère, qui a été sécularisé depuis, en sorte que l'église est aujourd'hui collégiale et paroissiale. Son saint y fut enterré, et l'on y conserve encore ses reliques, qui étaient dans une crypte sous l'église; et dans un tombeau de pierre, long de sept pieds, on lit sur le marbre noir bleuâtre qui le couvre, les trois distiques suivants, gravés en caractères dont les C sont carrés

Artubus hunc tumulum Chlodoaldus consecrat almis;
Editus ex Regum stemmate perspicuo
Qui vetitus regni sceptrum retinere caduci,
Basilicam studuit hanc fabricare Deo :
Ecclesiæque dedit matricis jure tenendam
Urbis Pontifici quæ foret Parisi.

Les reliques furent mises depuis dans une châsse de cuivre doré, enrichie de pierreries, avec deux figures d'argent en relief aux deux bouts, qui représentent le saint.

Dans cette église, il y a aussi une chapelle (1) toute incrustée de marbre, dans laquelle repose le cœur du roi Henri III. Ce fut Charles Benoise, sécretaire du cabinet de ce prince, qui fit élever ce monument à sa mémoire, et qui laissa à la postérité ce rare exemple du fidèle et personnel attachement qu'il avait pour son maître. Dans cette chapelle, est une inscriotion en lettre d'or.

Adsta viator, et dole regum vicem.
Cor regis isto conditum est sub marmore,
Qui jura Gallis, Sarmatis jura dedit,
Tectus cucullo hunc substulit sicarius.
Abi viator, et dole regum vicem.

Les entrailles de Henriette-Anne Stuart, et celles de Philippe de France, duc d'Orléans, son mari, sont aussi inhumées dans cette église. Sur celles de Henriette-Anne Stuart, il y a un marbre et une inscription, qui ont été mis aux dépens d'Anne d'Orléans, duchesse de Savoie, et reine de Sardaigne, sa fille, laquelle a aussi fondé un service, qui se célèbre tous les ans dans cette église, le 30 juin.

SAINT-CYR, célèbre par le monastère de Saint-Louis, dont le roi Louis XIV a été le fondateur, et dame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon l'institutrice.

Madame de Maintenon avait demandé d'être inhumée dans le cimetière; mais les dames de Saint-Louis de Saint-Cyr ne jugèrent point à propos de suivre là-dessus les mouvements de son humilité; elles l'inhumèrent dans le chœur de leur église, afin que par leurs prières, elles donnassent à sa mémoire des marques plus fréquentes de leur reconnaissance. La tombe qui couvre le caveau où son corps fut mis, est de marbre blanc, et l'on y lit l'épitaphe suivante, où il paraît qu'on a touché trop légèrement la grande part que cette illustre personne avait eue à l'établissement de cette maison; mais la raison qu'on eut d'en user ainsi, fut qu'il n'y avait point de place pour s'étendre davantage.

ICI REPOSE

Très-illustre Dame Madame Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon, Dame d'atour de Christine-Victoire de Bavière, Dauphine de France.

Aussi persévéramment que sagement chère à Louis le Grand. Femme excellente au delà de toutes les femmes de son siècle, et de plusieurs siècles précédens; nulle autre n'ayant été ni plus connue, ni moins connue. Illustre par sa naissance, plus illustre par son esprit, par la droiture de sa raison, et par sa prudence; mais

(1) Cette chapelle, du titre de Saint Michel, est fort belle et bien ornée. Elle est au côté droit du chœur. Au milieu, est une colonne torse d'un marbre rouge précieux, que M. d'Epernon avait fait ériger, pour mettre au-dessus le cœur du roi Henri III, qui mourut à Saint-Cloud. M. Chastelain, écrivit, en 1676, qu'étant en cette église, on l'assura que le cœur de ce prince n'est point sur cette colonne, que l'auteur de la Vie de saint Cloud appelle un pilier de porphyre; mais qu'il est enterré dans le chœur, en un petit enclos où l'on ne marche point. On fait pour lui, dans cette église, tous les ans, un service solennel le second jour d'août.

surtout recommandable par sa solide vertu et par sa sincère piété; et digne du souvenir de tous les gens de bien. Une seconde Esther, par la manière dont elle a su plaire au roi. Une seconde Judith, par l'amour de la retraite et de l'oraison, avec ses chères filles. Plus forte que l'adversité, supérieure à la plus haute prospérité. Pauvre au milieu des richesses, par sa libéralité envers les misérables; humble au comble de la gloire, par son affection pour la modestie. Chrétienne; vraiment austère dans le séjour des délices et des plaisirs. Sans vengeance dans les injures et les calomnies. Elle a vécu longtemps, parce qu'elle avoit une grande mesure de bonnes œuvres à remplir. Elle a trop peu vécu parce qu'elle a laissé un grand vuide dans tout ce qu'elle remplissoit heureusement. Pour élever à perpétuité 250 Demoiselles pauvres, mais nobles, elle a formé cette maison très-magnifique, très-remplie de piété, et très-utile à tout le royaume et à la religion. Elle a voulu y vivre cachée durant plusieurs années, y mourir bien préparée, y être fort simplement inhumée, dans la vue de s'attirer, non les louanges, mais les prières de tant de bouches innocentes, pour parvenir plutôt après sa mort, à vivre éternellement avec Dieu.

Elle est décédée le 13 avril 1719, âgée de 83 ans.

—

Voici la même épitaphe en latin :

HIC JACET
Illustrissima Domina D. Francisca d'Aubigné,
Marchionissa de Maintenon, Christinæ-Victoriæ
Bavaricæ, Galliarum Delphinæ, a muliebri
cultu.
Ludovico Magno tam constanter, quam sapienter chara.
fœmina ante omnes sui ævi, fœminas
pluriumque retro sæculorum
longe præstantior :
nec alia magis simul, et minus nota.
natalibus clara, ingenio, ratione, ac
prudentia; clarior, solida virtute
et sincera pietate,
supra modum mirabilis
bonorumque memoria digna.
summa apud regem gratia
Esther altera
continuo orationis studio,
et secessu, cum suis puellis
altera Judith.
fortuna primum adversante, fortior;
eadem ad prodigium favente, superior;
in opibus, liberalitate erga pauperes,
Inops :
in gloriæ apice, Christiana modestia,
Humilis :
in mediis deliciarum illecebris,
vere austera :
in injuriis et calumniis nunquam ultrix.
multum vixit, ut quæ ampliorem bonorumque
operum mensuram implendam
haberet.
parum vixit, ut quæ vacuum ingens
in iis quæ feliciter implebat, reliquit;
domum hanc egentibus, sed nobilibus
ducentis quinquaginta puellis, in perpetuum
educandis, splendidissimam, piissimam, toti
regno, ac religioni utilissimam, instituit.
in aeque per plures annos abdita vivere,
rite parata mori, absque pompa sepeliri
voluit; tot castorum labiorum, non laudes,
sed preces, post mortem exoptans,
citius ad Deum perventura.

Obiit anno salutis 1719, die vero aprilis 15, annos nota 83.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

—

SAINT-DENIS, près Paris.

Nous donnerons dans cet article :

1° Les inscriptions concernant l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui se trouvent dans le recueil de M. le cardinal Maï.

2° Quelques autres inscriptions extraites du *Thesaurus Epitaphiorum*, du P. Labbe.

3° L'article SAINT-DENIS, extrait du *Dictionnaire de Paris et des environs*, par Hurtaut et Magny.

4° Enfin la description des tombeaux nouvellement restaurés à Saint-Denis, description que M. le baron de Guilhermy a bien voulu nous autoriser à extraire du savant ouvrage qu'il a publié sur cette célèbre église, sous le titre de *Monographie de l'église de Saint-Denis.*

§ I.

Ancien trésor de Saint-Denis.

I.

Inscription gravée sur le pied en or d'une belle coupe d'agate orientale, enrichie de ciselures.

Hoc. vas. XPE. tibi. (1) mente. dicavit
Tertius. in. Francos (2) regmine Karlus.

(*Cardinal* MAÏ, 198; *Mus. Vatic.*, t. V, p. 20; FÉLIBIEN, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 545.)

—

II.

Ancienne inscription gravée sur un objet précieux (une croix? ou un vase?) offert à l'abbaye de Saint-Denis.

Hoc opus Airardus caelesti munere fretus
Offert ecce tibi Dionysi pectore miti.

(*Cardinal* MAÏ, p. 121; MABILLON, *Annal. Bened.*, t. II, p. 236; MURATORI, *Antiquit. medii ævi*, t. III, p. 692.)

(1) Il faut suppléer *devota.*

(2) Suppléez *sublimis.*

III.

Cloître de l'abbaye de Saint-Denis.

Sur la base d'une ancienne statue de Dagobert.

Fingitur hac specie bonitatis odore refertus
Istius ecclesiae fundator rex Dagobertus,
Iustitiae cultor, cunctis largus dator aeris
Affuit, et sceleris ferus ac promptissimus ultor.
Armipotens bellator erat, velutique procella
Hostes confregit, populosque per arma subegit.

(*Cardinal* Maï, p. 275; Duchesne, *Script. rer. francic.*, t. I, p. 59.)

—

IV.

Sur la couronne de Pépin.

Christe, fave votis Pipini gratia regis,
. . . . quam misit supplex dignare coronam.
Corpore quo passus jacuisti vita sepulchro,
Et de quo surgens solvisti vincula mortis,
Illum tu firma regno pariterque salute,
Conjuge quin etiam necnon et stirpe nepotum,
Pro quorum vita partimque hæc munera regno
Obtulit æternum sperans Pippinus honorem.

(*Cardinal* Maï, 200,4; *second Voyage de deux Bénédictins*, p. 292.)

—

V.

Dans le chœur de l'église.

Imperio Karolus Calvus regnoque positus
Gallorum, jacet hac sub brevitate situs,
Plurima cum villis cum clavo cumque corona.
Ecclesie vivus huic dedit ille bona,
Multis ablatis nobis fuit hic reparator,
Secanii fluvii Ruolliique dator.

Montfaucon assigne pour date à cette inscription, la fin du xe ou le commencement du xie siècle.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III. p. 59.)

§ II.

Epitaphes publiées par le P. Labbe, p. 572-573.

Epitaphe de Charles VIII, attribuée à Paganino de Modène.

Hic octaue jaces Francorum Carole regum
Cui victa est forti Britonis ora manu :
Parthenope illustrem tribuit captiua triumphum,
Claraque Fornouio pugna peracta solo.
Cœpit et Henricus regno depulsus anito
Bellare auspiciis regna Britanna tuis.
O plures longinqua dies si fata dedissent,
Te nullus toto major in orbe foret.
Vixit annos 28. Obijt anno a Natali Domini Aprilis 7.

Labbe donne à côté de cette épitaphe les inscriptions suivantes existant en Suisse et à Péronne.

Epitaphe de Charles le Gros, empereur d'Allemagne et roi de France :

Carolus Crassus Rex Sueuiæ, Pronepos Caroli Magni, Italiam potenter intravit, eamque deuicit : imperiumque Romanum, ubi Cæsar coronatus, obtinuit; ac mortuo fratre suo Ludouivo vniversam Germaniam et Galliam jure hæreditario acquisiuit. Deum animo, mente, et corpore deficiens, ab imperio, sane magno cum fortunæ ludibrio dejectus, à suis omnibus postpositus humili hoc in loco sepultus jacet. Obijt anno Domini 888. Idibus Ianuarii, in cuius memoriam Christophorus Dei gratia Episcopus Constantiensis Augiæ que majoris Dominus, monumentum istud de nouo restaurari et refici curauit.

Saxo sub quo conditur hæc incisa leguntur.
Pannonas, Cimbros, diuerso Marte subegit
Carolus a Crasso corpore nomen habens.
Sed bene quas Iuuenis regni tractarat habenas,
His iterum Senior dispoliatus obit.

—

Epitaphe de Charles le Simple.

Hic jacet Carolus Pius Francorum Rex, cuius animàm absoluat omnipotens et misericors Deus. Amen.

—

II

Epitaphe de Charles IX.

MEMORIÆ ÆTERNÆ

Optimi et mitissimi principis Caroli noni, regis Christianissimi, bonarum artium ingeniorum fautoris liberalissimi, et fidei ac religionis catholicæ propugnatoris acerrimi.

Carolus expectat loculo rex nonus in isto
Supremi clangat dum tuba judicii,
Quem quicumque bonus novit bene, luxit acerbe
Extinctum viuum deperiit tenere.
Leni adeo fuit ingenio, leni bonitate,
Aspectu leni, lenior alloquio.
Aspera enim cum sævirent circum omnia : in illum
Confluxit terris quidquid ubique fuit.
Nam puer ad sceptrum venit regale decennis,
Annos quod tredecim dimidiumque tulit,
Continuis in proditionibus, atque periclis
Belli intestini et jugibus insidiis.
Majorum dum sacra pius fortisque tuetur,
Nec pessum cultus ire pios patitur
Hæreticos reprimens cæca ambitione rebelles
Numinis oblitos, principis, et patriæ.
Donec præcipiti fato tum desiit esse
Heu quando potius debuit incipere.

At tu pro tanto veræ pietatis amore
Quæso bone, et tanta pro bonitate Deus.
Hunc facias numerum in cælis augere bonorum,
Et sedem Manes inter habere pios.
Bis septem totos bellum tibi juge per annos,
Quos rex vixisti Carole pæne fuit,
In desertores, patriæ cæloque rebelles,
Dum pro aris pugnas fortiter, hæreticos.
Sacrilegis quorum e manibus regnum asseruisti
Ter varia raptum proditione tibi.
Verum hoc tu retegis scelus a radicibus imis,
Suppliciisque reos afficis emeritis.
Ecce nefas primæ moriens in flore juuentæ
Mane velut cum sol defluit exoriens
Proh dolor ! heu spes frustratas et vota piorum
Ante diem cursu deseris in medio :
Justitia et pietate tuam fulcire coronam
Nempe hoc, et duplex illa columna fuit:
Quæ pro mortali semper durabile cingit
In cælis capiti nune diadema tuo.
Carolus in terris terrarum gloria vixit
Maxima, justitiæ magno et pietatis amore :
Nunc idem cælo viuens, est gloria cæli,
Quo se justitiæ et pietatis sustulit alis.

—

III.

Autre épitaphe de Charles IX, par Ronsard.

Epitaphe de Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile.

Conditur hac parua Carolus Rex primus in vrna
Parthenopes, Galli sanguinis altus honos.
Cui sceptrum et vitam sors abstulit inuida, quando
Illius famam perdere non potuit.

—

Charles d'Anjou, comte du Mans.

Gallorum prisca veniens ab origine Regum,
Carolus hoc tumulo clauditur Andegauus.
Filius ejusdem successit nominis hæres,
Trinacriæ princeps, rexque Hierosolymis.
Huic templo bis quinque dedit Pater aurea vasa
Quæ sacra diuorum molliter ossa tegunt :
Tercentum clero soluenda numismata natus
Annua legavit : parcat vtrique Deus.

—

Charles, dernier roi de Bourgogne.

Te pacis piguit, te tæduit atque quietis
Carole, sicque jaces? jamque quiesce tibi.

—

En 1793, le trésor et les tombeaux de Saint-Denis furent odieusement violés, et l'on ne sait que trop combien les fureurs de nos républicains sans-culottes s'étendirent en France.

Le *Bulletin du Bibliophile* a produit, il y a quelque temps, un curieux rapport lu par l'abbé Grégoire à la Convention, le 14 fructidor an III (31 août 1795), sur les destructions opérées par le vandalisme révolutionnaire. Il serait inutile de réimprimer ici cette pièce. Pas un de nos lecteurs n'ignore combien d'objets d'art, de livres rares, de manuscrits précieux, combien surtout de chartes et de parchemins ont été, à cette époque, vendus, dispersés, lacérés ou livrés aux flammes. Mais il n'est pas sans intérêt d'examiner les allégations ridicules qui servaient de prétexte aux actes de vandalisme, et de voir le jugement que portait alors de ces actes l'un des membres les plus éclairés du comité de l'instruction publique.

« A l'horloge du Palais, à Paris, dit l'abbé Grégoire, on brisait les statues de la Prudence et de la Justice, par Germain Pilon, *et l'on y laissait les armoiries.*

« A Franciade (Saint-Denis), *où la massue nationale a justement frappé les tyrans jusque dans leurs tombeaux*, il fallait au moins épargner celui de Turenne.

« A Anet, au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire, sous prétexte que la chasse est un droit féodal. On est parvenu à le conserver en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi.

« A Balabre, district du Blanc, département de l'Indre, cent vingt-quatre orangers, dont plusieurs ayant dix-huit pieds de haut, allaient être vendus de 6 à 8 livres pièce, y compris la caisse, sous prétexte que les républicains ont besoin de pommes, et non d'oranges. Heureusement on est parvenu à suspendre la vente.

« Parlait-on d'employer les cloches pour faire du canon? des hommes, étrangers peut-être ou payés par l'étranger, voulaient envoyer à la fonte les statues de bronze qui sont au dépôt des Petits-Augustins, les cercles du méridien faits par Butterfield pour les globes de Coronelli, et les médailles de la Bibliothèque nationale.

« Parlait-on de la rareté du numéraire? les mêmes hommes voulaient envoyer à la Monnaie les deux célèbres boucliers votifs en argent de ce cabinet, tandis qu'à Commune-Affranchie (Lyon), Chassenot jetait au creuset huit cents médailles antiques en or.

« S'agissait-il d'extraire le salpêtre? on démolissait, dit-on, des antiques à Arles.

« A Praslin, district de Melun, les statues des dieux du paganisme ont été brisées comme monuments féodaux.

« A Ecouen, deux bas-reliefs représentaient des femmes ailées, soutenant les armes de Montmorency. L'écusson pouvait se gratter, sans endommager les figures. On proposait d'y graver des emblèmes républicains en creux, comme l'étaient les hiéroglyphes égyptiens. Tout le contraire a été fait : on a brisé les têtes des femmes et conservé les armes de Montmorency. L'on vient encore d'y briser une belle statue de marbre blanc; les débris sont dans la cour.

« On a fait plus : des hommes armés de bâtons et précédés de la terreur sont allés chez les citoyens, chez les marchands d'estampes. Une reliure, une vignette, ont servi de prétexte pour voler et détruire les livres,

les cartes éographiques, les gravures, les tableaux.

« On a même déchiré l'estampe qui retraçait le supplice de Charles Ier, parce qu'il y avait un écusson. *Eh! plût à Dieu que, d'après la réalité, la gravure pût nous retracer ainsi toutes les têtes des rois, au risque de voir à côté un blason ridicule!* »

On voit que le bon abbé Grégoire, s'il possédait assez de goût et de lumière pour sentir le prix d'une œuvre d'art, d'un livre ou d'un manuscrit, avait bien aussi, sur un autre point, une dose raisonnable de fanatisme. La partie la plus curieuse de son rapport est celle où, inspiré par un sentiment réactionnaire, il représente la guerre déclarée aux livres, aux tableaux, aux statues et aux monuments comme le résultat d'un complot tramé par le parti odieux qui avait été vaincu au 9 thermidor.

« Permettez-moi, dit-il, de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière.

« Manuel proposait de détruire la porte Saint-Denis, ce qui causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût et à tous ceux qui chérissent les arts.

« Chaumette, qui faisait arracher des arbres sous prétexte de planter des pommes de terre, avait fait prendre un arrêté pour tuer les animaux rares que les citoyens ne se lassent point d'aller voir au Muséum d'histoire naturelle.

« Hébert insultait à la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté.

« Chabot disait qu'il n'aimait pas les *savants;* lui et ses complices avaient rendu ce mot synonyme de celui d'*aristocrate*.

« Lacroix voulait qu'un soldat pût aspirer à tous les grades sans savoir lire.

« Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monuments à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Henriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans Alexandrie. Il proposait de brûler la Bibliothèque nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille.

« Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit.

« Chez Robespierre, on disait qu'il n'en fallait plus qu'un. Il voulait d'ailleurs, comme on sait, ravir aux pères, qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui, dans Lepelletier, n'était qu'une erreur, était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des ilotes, et préparer le régime militaire, qui n'est autre que celui de la tyrannie. »

§ III.

Extrait de l'article du *Dictionnaire* d'Hurtaut et Magny.

Comme cette église est destinée à la sepulture de nos rois, on doit dire quelque chose de leurs tombeaux et de ceux des princes et des hommes illustres qui ont eu l'honneur d'être inhumés ici. Il faut observer que les tombeaux de la première race n'avaient pour l'ordinaire aucune magnificence extérieure. Ainsi ceux de nos anciens rois, qu'on voit à Saint-Denis et ailleurs, ne sont que des cénotaphes, élevés fort longtemps après; voilà comme il faut regarder tous ceux qui sont dans l'église de Saint-Denis, tant de la seconde que de la troisième race, jusqu'aux enfants de saint Louis.

Le premier prince qu'on sache avoir été enterré dans l'église de Saint-Denis est Dagobert, fils de Chilpéric II et de Frédégonde, mort trois mois après sa naissance, l'an 580. Il ne reste à présent aucun vestige de l'endroit de sa sépulture.

Dagobert est le premier de nos rois qui ait été inhumé à Saint-Denis; il mourut le 19 janvier 638. Son tombeau ayant été détruit, ou par le temps ou par les Normands, on fit celui qu'on voit à présent, lorsqu'on rebâtit l'église dans le XIIIe siècle.

Des deux côtés des grilles de fer, qui enferment le chœur, au midi et au septentrion, on voit plusieurs cénotaphes de pierre, que saint Louis fit faire en mémoire des rois ses prédécesseurs, inhumés dans cette église. Ceux qui sont à main droite sont de la race de Pepin, et ceux qui sont issus de Hugues Capet sont à gauche. Ainsi on voit celui du roi Pepin et de la reine Berthe, sa femme; celui des rois Louis et Carloman, frères, fils de Louis le Bègue. Les figures de Clovis II, et de Charles Martel sont ensuite sur un même cénotaphe. Ceux de la reine Isabelle d'Aragon, du roi Philippe le Hardi, son mari, et de Philippe le Bel, leur fils, sont de marbre.

Sur la ligne qui est au septentrion, on voit cinq cénotaphes de pierre : le premier est celui d'Eudes et de Hugues Capet; ensuite celui de Robert et de la reine Constance d'Arles, sa femme; puis celui des rois Henri Ier et de Louis VI, dit le Gros; le quatrième est celui de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, dit le Jeune. Ce même tombeau est celui de Philippe, fils aîné de Louis VI, dit le Gros; le cinquième est celui de Carloman, roi d'Austrasie, et d'Hermentrude, première femme de Charles le Chauve. Après ces cinq tombeaux, qui sont de pierre, ainsi qu'on l'a dit, on en voit deux de marbre, l'un pour les rois Louis X, dit Hutin, et pour Jean Ier, son fils, et l'autre pour Jeanne, reine de Navarre, comtesse d'Evreux, et fille de Louis Hutin, morte le 6 d'octobre 1349. Le tombeau de Charles VIII est de marbre noir, et orné de figures de bronze doré, il est au bas des degrès du sanctuaire, du côté de l'Evangile. Du même côté, et sous l'arcade la plus proche du grand autel, on voit les figures de Philippe le Long, de la reine Jeanne d'Evreux, de Charles le Bel, son mari; de Jeanne de Bourgogne, de Philippe de Valois et du roi Jean. Ces six figures sont couchées sur deux tombeaux de marbre noir. La reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis, fut inhumée dans l'endroit où l'on voit une tombe plate

de cuivre, où on lit son épitaphe. Hugues le Grand, comte de Paris, et père de Hugues Capet, fut inhumé dans l'endroit où il y a une tombe plate de pierre de liais. Charles le Chauve est le seul empereur qui ait eu sa sépulture à Saint-Denis; il est dans le chœur, sous une tombe de cuivre, où il est représenté revêtu des ornements impériaux.

On croit que ce tombeau est du temps de l'abbé Suger.

Philippe-Auguste, Philippe, comte de Boulogne, son fils, et Marie de Brabant, sa fille; le roi Louis VIII; Alphonse, comte de Poitiers; Jean Tristan, comte de Nevers, et Pierre de Beaucaire, chambellan de saint Louis, avaient aussi été inhumés dans le chœur; mais la richesse de la plupart de ces tombeaux les ayant exposés au pillage, pendant les guerres civiles, il n'en reste plus aucun vestige. Les ossements de saint Louis étaient auprès de ceux de Louis VIII, son père; ils furent mis dans une magnifique châsse, en 1298. Les tombeaux du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, sa femme; de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, sa femme; de Charles VII et de Marie d'Anjou, sa femme, sont de marbre noir, et les figures de marbre blanc; ils sont renfermés dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, autrement appelée de Charles V. Quelques hommes illustres, comme Bertrand Duguesclin, connétable de France; Bureau de la Rivière, chambellan de Charles V; Louis de Sancerre, connétable de France, et Arnauld de Guillem, seigneur de Barbazan et chambellan de Charles VII, ont eu l'honneur d'être inhumés dans cette même chapelle : voici la description de leurs tombeaux et épitaphes.

Bertrand Duguesclin, originaire de Bretagne, connétable de France, mort au siége de Châteauneuf de Randon, en Gévaudan, et transporté ensuite à Saint-Denis, dans la chapelle de Charles V, y est représenté sur un tombeau de marbre noir, en habit de chevalier, couché et ayant son écu à côté de lui, sa figure est de marbre blanc. On voit sur les côtés de son tombeau un écusson chargé de ses armoiries, qui sont une aigle à deux têtes. Voici son épitaphe :

> Cy gist noble homme Messire Bertrand Dugiesclin, comte de Longueville, et connétable de France, qui trépassa à Chastelneuf de Randon, en Juvaudan, en la Sénéchaussée de Beaucaire, le treizième jour de Juillet M. C. C. C. IIII.. Priez Dieu pour lui.

Près de cette tombe est une lampe qui brûle perpétuellement. Moréri l'appelle la lampe de Duguesclin; bien des gens, et les Bretons surtout, la regardent comme une fondation faite à l'honneur de ce connétable. Ils sont même en quelque sorte fondés à le croire sur l'autorité de Du Châtelet, auteur d'une histoire de Bretagne; mais ce fait est réfuté par dom Félibien, historien de l'abbaye de Saint-Denis, qui s'exprime ainsi dans cette histoire, à l'endroit où il parle des funérailles de Duguesclin, pag. 293 : « Comme la lampe qui brûle incessamment dans cette chapelle a été longtemps aux pieds du tombeau de Bertrand Duguesclin, les Bretons qui sont venus à Saint-Denis se sont imaginé que cette lampe avait été fondée par honneur à la mémoire de leur illustre compatriote : jusques-là que du Châtelet, pag. 272, est allé chercher chez les Perses et chez les Egyptiens la coutume qu'avaient ces peuples de donner des lampes à leurs morts les plus illustres; comme si la religion chrétienne n'avait pas entièrement banni ces honneurs profanes que les payens rendaient à leurs demi-dieux. Si le panégyriste se fût donné le loisir de s'instruire de la véritable institution de cette lampe, il eût appris qu'on la doit à la piété du roi Charles V, qui a voulu qu'il y eût nuit et jour une lampe allumée dans la chapelle qu'il fonda en l'honneur de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Denis et de sainte Agnès, comme le marque expressément le titre de la fondation, rapporté tout au long dans les *Antiquités de Saint-Denis*, pag. 1028. »

Bureau, sire de la Rivière, originaire de la province de Nivernais, était chambellan, favori et premier ministre de Charles V. Il est inhumé aux pieds de ce monarque, sous une tombe de cuivre, sur laquelle on voit une partie de son épitaphe, et quelques écussons avec ses armes, qui sont un écu chargé d'une bande. Voici ce qui reste de l'épitaphe :

> . . . . . fils, qui trépassa le XVI jour d'août l'an M. CCCC. et fut ci enterré de l'ordre dudit roi Charles V; qui, pour considération de très-grands et notables. . . . . les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, qui lors étoient, voldèrent que ainsi fût. Priez Dieu pour l'âme de ly.

On va suppléer à ce qui manque de cette épitaphe, en la transcrivant tout entière, d'après le *Chartrier de Saint-Denis*, et l'*Histoire de cette Abbaye*, par D. Félibien, p. 557.

> Cy gist noble homme, messire BUREAU, jadis seigneur de la Rivière et d'Aunet, chevalier et premier chambellan du roi Charles V, et du Roi Charles VI, son fils, etc., etc.

La suite comme ci-dessus.

Sur le reste de la lame de cuivre, on voit encore quatre écus chargés d'une bande transversale; savoir, trois qui sont entiers, et un quatrième, dont une partie a été arrachée. On trouve dans le chartrier de Saint-Denis et dans l'histoire de cette abbaye une fondation faite par Charles de la Rivière, fils de Bureau de la Rivière, pour lequel il établit à perpétuité une messe quotidienne, pour le repos de l'âme de Charles V et pour celle de Bureau de la Rivière, son père; fondation peut-être unique dans cette abbaye, de la part d'un particulier.

Louis de Sancerre, maréchal et connétable

de France, de l'ancienne maison des comtes de Champagne, est représenté en marbre blanc, sur un tombeau de marbre noir ; l'écusson de ses armes porte un bandeau transversal, accompagné de deux cotices potencées et contrepotencées, qui sont les armes de Champagne. On lit sur son tombeau deux épitaphes, dont on ne rapporte ici que la première :

Cy gist Loys de Sancerre, chevalier, et jadis maréchal, et depuis connetable de France, frère germain du comte de Sancerre, qui trépassa le mardi 6 de février M. CCCC. II.

Arnaud Guillem de Barbazan, originaire de Bigorre, en Gascogne, servit la France avec tant de distinction, que le roi Charles VII, entre autres prérogatives, lui accorda de porter dans son écusson les armes de France sans aucune brisure; il mourut en 1432, et fut inhumé à Saint-Denis par ordre du roi. Son tombeau est entièrement de bronze. On lit dessus l'inscription suivante :

En ce lieu gist sous cette lame,
Feu noble homme, de qui Dieu pardoint à l'âme,
Arnaud Guillem, seigneur de Barbazan,
Qui conseiller et premier chambellan
Fut du roi Charles septième de ce nom,
Et en armes, chevalier de renom,
Sans reproche, et qui aima droiture,
Tout son vivant; par quoi sa sépulture
Lui a été permise d'être ici.
Priez à Dieu qu'il lui fasse merci. Amen.

On voit dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche le tombeau de Marie et de Blanche de France, filles de Charles IV, roi de France et de Navarre, et de Jeanne d'Evreux, sa femme. Louis d'Evreux et Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes, sa femme, ont été inhumés en cet endroit, où il y avait autrefois une tombe de cuivre sur laquelle étaient leurs épitaphes.

Le tombeau de marbre noir, qui est dans la chapelle de saint-Hippolyte, renferme les cendres de la reine Blanche, seconde femme du roi Philippe de Valois, et celles de Jeanne de France, sa fille; le tombeau de Guillaume du Chatel, panetier de Charles VIII.

Le tombeau de Louis XII est un des premiers qui ait paru en France dans le goût d'architecture antique.

Le roi et la reine Anne de Bretagne, sa femme, sont représentés à genoux sur le haut de ce tombeau, et couchés au-dessous, de grandeur naturelle.

Celui de François Ier est dans la chapelle qu'on appelait autrefois de Saint-Michel; il est aussi de marbre blanc, et a quatorze pieds de haut sur seize de long; c'est un des plus beaux. Les figures du roi et de la reine, couchés sur le tombeau, et presque nus, sont admirables. Au-dessus de ce monument sont le roi François Ier et la reine Claude de France, sa femme; François, dauphin ; Charles de France, duc d'Orléans, et Charlotte de France, tous enfants de François Ier et de Claude de France. Ces cinq figures sont placées au-dessus du tombeau. Le corps de Louise de Savoie, mère du roi, est inhumé dans ce même lieu. Le tombeau des Valois renferme le corps du roi Henri II, de Catherine de Médicis, sa femme, et de huit de leurs enfants, qui sont François II, Charles IX, Henri III, François de France, duc d'Alençon ; Louis de France, mort au berceau ; Marguerite de France, reine de Navarre; et deux princesses mortes en bas âge. Le corps d'une fille de Charles IX y fut aussi inhumé. Ce fut Catherine de Médicis, qui, après la mort de Henri II, fit bâtir ce magnifique mausolée, qui a fait appeler cette chapelle la chapelle des Valois.

Le roi Louis XV, ayant été informé du mauvais état où se trouvait ce bâtiment, lequel menaçait d'une chute prochaine, et aurait écrasé le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, placé dans le milieu de cette chapelle, et qui était orné de bas-reliefs, colonnes et figures de marbre, de bronze, etc., ordonna, par arrêt de son conseil d'Etat, du 24 mars 1719, que les tombeaux de Henri II et de Catherine de Médicis, et des princes et princesses leurs enfants, seraient transportés dans la grande église, et placés dans la croisée du septentrion, entre le tombeau de Louis XII et la chapelle de Notre-Dame la Blanche, et qu'il serait construit et creusé, à cet effet, telles fondations, et tels autres ouvrages qu'il conviendrait, tant pour les fondements et caveaux nécessaires pour poser lesdits tombeaux, que pour les balustrades en grilles de fer, et le pavé de pierre au pourtour, ainsi que pour faire la démolition des murs, et combles de ladite chapelle, et les réparations aux murs de l'église. Cette magnifique sépulture était un bâtiment d'une forme circulaire au dehors de l'église, et attenant ses murs. Il était décoré intérieurement d'une architecture admirable, estimée le chef-d'œuvre de Philibert Delorme.

Le lieu qui sert de sépulture à la royale branche de Bourbon consiste en deux caveaux. Louis XII fit faire le premier pour Anne de Bretagne, sa femme. Comme il est petit, il se trouva trop rempli en 1683, pour pouvoir y mettre le corps de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, ce qui fit entreprendre un travail hardi et pénible. On perça par dessous le chevet de l'église un caveau spacieux, qui a neuf toises de long, sur deux et demi de large, et qui communique à l'ancien par un petit corridor, de trois pieds de large sur sept de haut. Dans l'ancien caveau, il n'y a actuellement que le corps de Louis XIII : tous les autres de la même branche, au nombre de trente-un, à compter depuis Henri IV jusqu'à présent, sont inhumés dans le nouveau, où leurs corps sont rangés sur des barres de fer, à trois pieds de terre.

On lit dans la chapelle de la Trinité l'épitaphe de Sédile de Sainte-Croix, femme de Jean Pastourel, président de la chambre

des comptes, auquel Charles V avait accordé, en considération de ses services, le privilége d'être enterré dans l'église de Saint-Denis. Il n'en profita pas, car il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor; mais Sédile de Sainte-Croix, sa femme, le fut ici.

Le duc de Châtillon et le marquis de Saint-Mégrin ont des tombes dans l'église; elles sont de pierre de liais, sans inscription ni épitaphe. On a suppléé de nos jours à cette omission essentielle, du moins par rapport au marquis de Saint-Mégrin, à la mémoire duquel on a élevé, en 1751, un monument en marbre, avec une inscription. Louis XIV, sous les yeux duquel ce jeune seigneur avait été tué à la bataille de Saint-Antoine, ayant ordonné d'abord qu'il serait inhumé à Saint-Denis, fit expédier quelques années après des lettres patentes, par lesquelles il permettait au père du marquis de Saint-Mégrin, d'ériger dans Saint-Denis un monument avec épitaphe, pour perpétuer le souvenir des belles actions de ce jeune seigneur. Le père du marquis de Saint-Mégrin étant mort sans avoir fait usage de la permission que le roi lui avait accordée, cette affaire resta dans l'oubli jusqu'en 1748. M. Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, alors comte, depuis duc de la Vauguyon, prince de Bourbon-Carenci (mort en 1772), et petit neveu du marquis de Saint-Mégrin, obtint du roi la permission de faire exécuter à Saint-Denis le monument que Louis XIV avait permis d'y élever; ce qui fut exécuté en 1751 (quatre-vingt-dix-neuf ans après la mort du marquis de Saint-Mégrin). On a d'abord rapproché la tombe de ce marquis près de la muraille, du côté du trésor de l'église, et on a élevé sur cette même muraille un beau monument en marbre, de la composition du célèbre Slodtz, de l'Académie royale de peinture et de sculpture. On a gravé sur le marbre une longue inscription latine, de la composition de M. l'abbé d'Estrées, dont on va rapporter la traduction française que ce même auteur en a faite.

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici a été inhumé, par ordre du Roi Louis XIV, Jacques de Stuer de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, lieutenant général de ses armées, capitaine-lieutenant des chevau-légers de sa garde, et de ceux de la garde de la Reine, sa mère, auparavant viceroi, et seul général de l'armée en Catalogue, etc., lequel fut tué à Paris au combat du fauxbourg Saint-Antoine, sous les yeux du même roi, le 2 juillet, l'an de grâce 1652, et le 38e de son âge, et a trouvé, dans une mort prématurée, le prix que sa vertu lui méritoit depuis longtemps. Issu d'une race illustre en Bretagne et en Saintonge, le sang royal de Bourbon lui avait été transmis par son ayeule paternelle Diane d'Escars, petite fille et unique héritière des princes de Bourbon-Carenci, et il avoit eu pour mère Marie de Roquelaure, fille d'Antoine, maréchal de France. Avec l'avantage d'une si haute extraction de tous côtés, ses services les plus éclatants l'avoient conduit au moment d'obtenir lui-même le bâton de maréchal de France, que Louis XIV lui avoit promis de son propre mouvement; mais l'arrêt du Ciel y ayant mis un obstacle, ce prince ordonna par ses lettres patentes du 6 des mêmes mois et an, que celui qui avait été un des plus zélés défenseurs de l'autorité royale, auroit l'honneur d'être enseveli parmi les rois et avec la même pompe, et lui fit faire le huit un service solemnel à ses propres frais; et le 22 juin 1661, il permit encore qu'un monument funèbre fût élevé à la mémoire de cet illustre défunt, par son père Jacques de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, prince de Carenci, marquis de Saint-Mégrin, Chevalier des ordres, etc., qui avait eu la douleur de lui survivre. Le projet étant demeuré sans exécution jusqu'à présent, l'unique petit-fils de sa sœur, et unique héritier, seul continuateur par représentation de la ligne des princes de Bourbon-Carenci, et de leur chef participant à un sang auguste, dont l'éclat n'a point été terni par celui de sa propre race, Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, prince de Carenci, marquis de Saint-Mégrin, descendu en ligne paternelle des seigneurs de Quélen, juvigneurs ou cadets des anciens vicomtes de Porrhoet, en haute Bretagne, aussi lieutenant général des armées du roi, et l'un des menins de Monseigneur le Dauphin, a obtenu de S. M. de nouvelles lettres, qui lui ont été accordées le premier novembre 1748, en considération de 30 ans de services, continués sans interruption, et en vertu desquelles ce monument a été érigé par ses soins, l'an de grâce 1751.

Le dernier monument funèbre qu'on ait élevé dans l'église de Saint-Denis, sous le règne de Louis XIV, est celui du vicomte de Turenne. On n'en peut donner une plus grande idée, qu'en disant que le dessin est de Lebrun, et l'exécution de Baptiste Tuby.

L'immortalité ayant une couronne radieuse sur la tête, et tenant d'une main une couronne de laurier, soutient de l'autre ce héros mourant, qui la regarde comme la seule récompense à laquelle il ait aspiré. La sagesse et la valeur sont aussi dans des attitudes qui leur conviennent.

La dernière est dans la consternation, et l'autre est étonnée du coup fatal qui enleva ce grand homme à la France. Il n'y a point d'épitaphe sur ce monument; il n'y en a que sur le cercueil qui y est renfermé. Elle est énoncée en ces termes :

Ici est le corps de sénérissime prince Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, Maréchal général des camps et armées du roi, colonel général de la cavalerie légère de France,

Gouverneur du haut et bas Limousin, etc., lequel fut tué d'un coup de canon, le 27 de juillet 1672.

Le riche trésor de cette abbaye merite l'attention des curieux. Il est placé à côté de l'église dans une grande salle, dont la voûte est soutenue par une colonne de marbre qui est au milieu. Il y a toujours dans cette salle une lampe allumée, par respect pour les reliques qui sont renfermées dans cinq armoires.

Dans la première armoire. On garde une croix d'or qui a deux pieds et demi de long, et deux pieds en croisée, dans laquelle est enchâssé un morceau de la vraie croix, de la longueur d'un pied. Cette croix est la plus belle qu'on puisse voir, tant à cause de la beauté du travail, que par les rubis, les saphirs, les émeraudes et les perles orientales dont elle est ornée. Baudouin, empereur de Constantinople, en ayant fait présent au roi Philippe Auguste, celui-ci la donna à l'abbaye de Saint-Denis.

Un crucifix fait du bois de la vraie croix, par le pape Clément III, qui en fit présent à Philippe Auguste. Sur le reliquaire, qui est d'or, sont les armes de Berry, peut-être pour avoir appartenu à Jean, duc de Berry, ou à son fils, Jean de Berry, comte de Montpensier.

Une châsse de vermeil, dans laquelle sont des parcelles des principales reliques de Notre-Seigneur, qui sont à la Sainte-Chapelle de Paris.

Un des clous avec lesquels Jésus-Christ fut attaché à la croix. On croit que l'empereur Constantin en fit présent à Charlemagne; mais ce fut Charles le Chauve qui le donna à l'abbaye de Saint-Denis.

Un reliquaire, qu'on nomme ordinairement l'oratoire de Philippe Auguste. La face extérieure est d'or, et le reste de vermeil. Les inscriptions qui y sont nous apprennent qu'ils renferment plus de trente reliques.

Deux images de vermeil, dont l'une représente la sainte Vierge, tenant en sa main droite une fleur de lis d'or, sur laquelle on lit ces mots, écrits en lettres d'or :

Des cheveux de N. Dame.

Ces deux images ont été données par Jeanne d'Evreux, reine de France et de Navarre, compagne du roi Charles, le 28e jour d'avril, l'an 1339.

Un reliquaire d'or, dans lequel est enfermé un ossement du bras de saint Siméon, qui recut Notre-Seigneur au temple.

Un reliquaire de vermeil, représentant le martyre de saint Hippolyte, et dans lequel il y a un ossement de ce martyr.

Une image de la Vierge, tenant un reliquaire rempli de langes de l'Enfant Jésus. Cette image a été donnée par l'abbé Gui de Monteau, dont on y voit les armes.

Un bâton de vermeil, dont le chantre se sert au chœur les jours solennels. Les vers qui sont gravés autour nous apprennent que c'est un présent que fit Guillaume de Roquemont, chantre de Saint-Denis en 1394.

Deux mitres des anciens abbés religieux de Saint-Denis. L'une est à fond de perles, enrichie de quantité de pierreries enchâssées en or. L'autre est semée de fleurs de lis, et couverte de semences de perles. Sur celle-ci on lit :

Petrus abbas me fecit.

ce qui doit s'entendre de Pierre d'Auteuil, qui était abbé de Saint-Denis en 1221.

Une crosse de vermeil, sur laquelle sont les armes du cardinal Charles de Lorraine, abbé de Saint-Denis, qui la donna à cette église.

Les couronnes, le sceptre et la main de justice qui servirent au sacre du roi Henri le Grand. L'une de ces couronnes est d'or, mais tout le reste n'est que de vermeil.

Une dent de saint Pancrace, martyr, enchâssée dans un cristal.

Un calice et une patène de vermeil.

Un reliquaire, où sont renfermés, sous un cristal de roche, quelques ossements de saint Placide, martyr. L'inscription latine, qui est sous le soubassement de vermeil, nous apprend qu'il fut donné en 1340 par Pierre de Plailly, et par Gauthier de Pontoise, dont le premier était prieur de cette abbaye, et le dernier en était chambrier. Les deux figures d'anges qui sont aux côtés de ce reliquaire sont d'ivoire.

Un morceau de cruche d'une espèce de marbre ou d'albâtre ; on dit qu'il vient d'une de celles qui servirent aux noces de Cana.

Un reliquaire de vermeil, où est renfermé l'os d'un bras de saint Eustache, martyr.

Dans la seconde armoire. Un buste de vermeil, dans lequel est le chef de saint Hilaire, évêque de Poitiers, Père et docteur de l'Église. La mitre est toute couverte de perles et de pierreries, de même que l'orfroi, qui est autour du col de la figure. On y remarque encore quelque chose de plus précieux que l'or et les pierreries; c'est une agate, sur laquelle est représenté l'empereur Auguste. Un os d'un des bras du même saint Hilaire est aussi dans ce reliquaire, qui fut fait par les religieux de Saint-Denis, après que les troubles de la Ligue furent apaisés.

Une croix d'or enrichie de pierreries, dans laquelle est une verge de fer du gril sur lequel saint Laurent fut brûlé ; l'on croit que c'est un présent de Charles le Chauve.

Un reliquaire de cristal, garni d'argent, dans lequel sont des cheveux, et des vêtements de sainte Marguerite, vierge et martyre.

Un reliquaire de vermeil, qui représente la Madeleine sur un petit piédestal, semé de fleurs de lis. Sur le soubassement, l'on voit à genoux le roi Charles V, la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, et Charles, dauphin, leur fils, ce qui paraît par les armes gravées au-dessous, et par l'inscription conçue en ces termes :

Ce joyau d'argent fit faire le roi Charles, fils du roi Jehan, et y est en or en vesselle garnie de pierrerie le menton de la benoîte Madeleine, lequel fut donné audit roi par les de Montmorancy, qui par le terme de plus de cent ans avoit de pere en fitz de ses prédécesseurs estey gardeie et de trez lont tantz à eux par un roi de France, donné, et ce don en fit à roi le jour de Saint Nicolas le VI jour de desambre l'an M. CCC. LXVIII, ouquel jour fut dudit Roi conpere, et teint son premier fitz sur fontz.

Au lieu du menton de sainte Madeleine, que portait autrefois la principale figure de ce reliquaire, elle porte aujourd'hui un doigt de l'apôtre saint Barthélemy. Les armes d'Anjou et de Hongrie, que l'on voit sur le reliquaire, font penser que peut-être il a appartenu à la reine Clémence, femme de Louis X.

Un reliquaire de vermeil, où est enchâssé un ossement de l'épaule de saint Jean-Baptiste. On prétend que cette relique fut envoyée au roi Dagobert par l'empereur Héraclius.

Une image d'argent, qui représente saint Léger, évêque d'Autun, qui tient l'un des yeux qu'Ebroin, maire du palais, lui avait fait arracher.

Une image de vermeil, qui représente saint Nicolas, évêque de Myre : dans le soubassement sont renfermées quelques reliques du même saint. Cette image fut donnée par Gui de Monteau, qui en était abbé.

Une croix de vermeil, enrichie d'émaux, et dans laquelle il y a du bois de la vraie croix. Jérôme, chambellan, grand prieur de ce monastère, en fit présent à son église, l'an 1590. C'était le cinquantième depuis son entrée en religion.

Une paire de chandeliers de vermeil. L'agrafe d'une riche chape, donnée par la reine Anne de Bretagne. Sur cette agrafe est une hyacinthe orientale, entourée d'une cordelière, sur laquelle est écrite en lettres d'or :

Non mudera.

Les armes de la même reine y sont aussi en or émaillé.

Un vase de cristal de roche, et un autre de béril, taillé en pointes de diamant. Ils ont été données l'un et l'autre par l'abbé Suger.

Une image de vermeil, qui représente saint Denis, et dans laquelle il y a des reliques de ce saint. Les armes qui y sont gravées nous font connaître que c'est un présent de Marguerite de France, comtesse de Flandre.

Une image de vermeil, qui représente sainte Catherine, et renferme quelques-unes de ses reliques. C'est l'abbé Gui de Monteau qui l'a donnée.

Un reliquaire d'argent, fait en forme d'église, sur le frontispice de laquelle sont les armes de l'abbaye de Saint-Denis, et celles de Jean de Villiers, évêque de Lombez, cardinal et abbé de Saint-Denis, en 1474. Ce reliquaire contient des reliques de plusieurs saints.

Une aiguière et bassin d'argent doré. Sur le fond du bassin est représentée l'histoire de Joseph vendu par ses frères ; tout autour sont six médaillons d'empereurs.

Un bâton d'or émaillé et orné de filigrane. A l'extrémité est une aigle portant un jeune homme. Les antiquaires ne s'accordent pas sur ce bâton. Quelques-uns veulent qu'il ait servi de sceptre à Dagobert, et d'autres prétendent que c'est un bâton consulaire.

Une aigle d'or, enrichie d'un très-beau saphir, et d'autres pierreries. On croit que l'aigle a servi d'agrafe au manteau royal du roi Dagobert.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel il y a des reliques de saint Pantaléon, martyr.

Un autre reliquaire, où il y a des os du prophète Isaïe.

Les deux couronnes qui servirent au sacre de Louis XIII ; l'une est d'or et l'autre est de vermeil.

La couronne de vermeil, qui a servi aux funérailles de la reine Anne d'Autriche.

Une image de la Vierge, faite d'ivoire, et ayant une couronne d'or, enrichie de pierreries.

Un Missel de sept ou huit cents ans. Un Nouveau Testament écrit sur du vélin, et qui a environ neuf cents ans d'ancienneté. Plusiers manuscrits très-anciens, dont la plupart des couvertures sont fort riches.

Dans la troisième armoire sont le chef de saint Denis, premier évêque de Paris. L'image de ce saint est d'or, et sa mitre couverte de perles et de pierreries, de même que les pendants. Les deux anges qui soutiennent le chef sont de vermeil, comme aussi un troisième qui est sur le devant. Ce dernier tient en ses mains un reliquaire d'or enrichi de perles et de pierreries, et dans lequel est un ossement de l'épaule de saint Denis. Ce fut l'abbé Mathieu de Vendôme qui fit ainsi enchâsser le reliquaire de saint Denis.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel est enchâssée une main de saint Thomas, apôtre. Ce fut Jean, duc de Berry, qui en fit présent à l'abbaye de Saint-Denis, l'an 1394.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel est enchâssée la mâchoire inférieure du roi saint Louis. Cette relique est portée par deux figures couronnées qui ont ces inscriptions sous leurs pieds ; d'un côté :

Philippus IV, rex Franciæ, filius beati Ludovici regis ;

Philippus V, Rex Franciæ, filius Philippi quarti regis.

Philippe le Hardi, qui est ordinairement nommé Philippe III, est ici appelé Philippe IV, parce que l'on a quelquefois compté parmi nos rois le fils aîné de Louis VI, nommé Philippe, qui fut couronné du vivant du roi

son père, et qui mourut avant lui. On voit encore ici une troisième figure, celle de Gilles de Pontoise, qui tient un autre petit reliquaire, dans lequel est enchâssé un ossement du même saint Louis. Ce Gilles de Pontoise était abbé de Saint-Denis, et fit faire ce reliquaire.

Un cristal de roche sur lequel est gravé un crucifix avec les images de la sainte Vierge et de saint Jean. Dans ce reliquaire, on conserve encore quelques morceaux des habits de saint Louis. L'encastrement est d'or, enrichi de perles et de pierres précieuses.

Un chef d'argent, qui représente l'image de saint Denis. C'est un vœu fait à ce saint.

Un lapis enchâssé dans de l'or, et enrichi de perles et de pierreries. Jésus-Christ est représenté sur ce lapis, où l'on voit ces lettres. IC. XC. qui signifient *Jésus-Christ*. Sur le revers est l'image de la Vierge avec ces lettres, MP., ΘΥ. c'est-à-dire, *Mère de Dieu*.

Une agrafe du manteau royal de saint Louis, laquelle est de vermeil, et enrichi d'émaux et de pierreries.

Un reliquaire de vermeil, représentant une main, et dans lequel est un petit ossement de saint Denis, que saint Louis portait dans ses voyages.

Une agrafe de chape de vermeil. La main de justice du roi saint Louis, laquelle est aussi de vermeil.

Une tasse de bois de tamaris, dont on dit que saint Louis se servait pour se préserver du mal de rate. L'épée que le même saint avait à son premier voyage de la terre sainte.

Une fiole d'agate onyx. L'anneau de saint Louis; il est d'or, semé de fleurs de lis, et garni d'un saphir, sur lequel est gravé l'image de ce saint roi, accompagnée de ces deux lettres S. L. qui signifient *Sigillum Ludovici*. Au bout de la chaîne est une pièce de monnaie d'argent, frappée à Saint-Denis, *Karolus* en monogramme, et autour *gratia Dei Rex*. De l'autre côté on lit *Sancti Dionisii M.*

Une couronne d'or enrichie de pierreries, parmi lesquelles est un rubis. Dans ce rubis est enchâssée une épine de la couronne de Jésus-Christ.

Deux couronnes, dont l'une est d'or, et l'autre de vermeil. Elles ont servi au sacre de Louis XIV.

Le calice et la patène de l'abbé Suger. La coupe du calice est d'une agate orientale très-bien travaillée. La patène est d'une pierre précieuse, appelée serpentine, semée de petits dauphins d'or, etc.

Un calice et des burettes de cristal, qu'on dit avoir servi à saint Denis.

Une agate sur laquelle est représentée une reine. La bordure est de vermeil, travaillée en filigrane, et chargée de pierres précieuses.

Un manuscrit en vélin, qui contient les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite, avec les commentaires de Maxime. La couverture est d'argent, ornée de petites figures d'ivoire, et enrichie de plusieurs pierres précieuses. A la fin de ce manuscrit est une inscription qui nous apprend que c'est un présent de l'empereur Manuel Paléologue, et que Manuel Chrysoloras, son ambassadeur, l'apporta à Saint-Denis, l'an 1408.

Une agrafe d'argent doré, ornée de quelques pierreries, sur laquelle saint Denis est représenté, comme aussi deux autres figures. Des anneaux pontificaux. Ils sont d'or, et sur celui du milieu on voit un saphir entouré de plusieurs perles et pierreries. L'inscription qui y est gravée, nous apprend qu'il a servi à saint Denis. Un bâton pastoral, couvert d'or et enrichi d'émaux et de pierreries, qui a servi aussi à saint Denis.

Une couronne de vermeil, qui a servi aux funérailles de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV.

Dans la quatrième armoire est un buste de vermeil qui représente saint Benoît. La mitre est couverte de petites médailles d'agate, et enrichie de perles et de pierreries, de même que les deux pendants. Sur l'orfroi, qui est au collet de la figure, est une médaille d'agate, qui, selon quelques-uns, représente l'empereur Tibère; et selon d'autres, l'empereur Domitien. Ce reliquaire contient une partie du chef de saint Benoît, et un ossement du bras du même saint. Ce fut Jean, duc de Berry, qui en fit présent à l'église de Saint-Denis, l'an 1401.

Une croix d'or, couverte de perles, de saphirs et d'émeraudes. Cette croix a été donnée par Charles le Chauve.

L'oratoire de Charlemagne est un reliquaire magnifique par l'or, les perles et les pierreries dont il est orné. Sur le haut est la représentation d'une princesse, que quelques antiquaires prennent pour Cléopâtre, et d'autres pour Julie, fille de l'empereur Tite.

Un pontifical, dont la couverture est de vermeil émaillé, et qui contient la cérémonie du sacre de nos rois. On croit qu'il a environ sept cents ans d'antiquité.

Un vase d'agate, dont le pied, l'anse et le couvercle sont de vermeil, enrichi de pierreries. Deux vers latins, qui sont gravés sur le pied, nous apprennent que c'est un présent de l'abbé Suger.

Un vase d'agate orientale, le plus beau et le plus rare dans ce genre-là. Les figures hiéroglyphiques, que l'on y remarque sont parfaites et d'un travail infini. Jean Tristan, sieur de Saint-Amand, en a donné l'explication dans le tome II de ses *Commentaires historiques*, page 603. Il croit que ce vase fut fait par ordre de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, et qu'il représente une fête célébrée en l'honneur de Bacchus. Sur le pied, on lit deux vers latins, qui signifient que ce vase a été donné à l'église de Saint-Denis par Charles III.

Un vase de cristal de roche, avec son couvercle d'or. L'inscription marque qu'il était destiné à renfermer de quoi manger après le repas, comme dragées, pastilles, etc.

La couronne de Charlemagne. Elle est d'or, enrichie de pierreries, et sert à la cérémonie du sacre de nos rois.

Un calice, une patène de vermeil, d'une grandeur extraordinaire. Une mitre de brocard d'or des anciens abbés de Saint-Denis. Une agrafe d'or, enrichie de rubis et de diamants; et un tour de grosses perles orientales. Une espèce de soucoupe d'or, au milieu de laquelle on voit un roi assis sur son trône.

La tête d'un enfant, faite d'une agate orientale.

Un César Auguste en agate.

Un sceptre d'or, qui a cinq pieds dix pouces de long, et au haut duquel est un lis d'or émaillé, où est représenté Charlemagne, assis sur son trône, avec cette inscription :

Sanctus Karolus magnus Italia, Roma, Gallia, Germania.

Une plaque d'argent doré, sur laquelle saint Denis est représenté, avec une inscription latine, qui fait connaître qu'en 1610 Jacques Sobieski la donna à l'église de Saint-Denis, en reconnaissance de ce qu'il avait été guéri d'une dangereuse maladie par l'intercession de ce saint.

L'épée de Charlemagne, dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'or, comme aussi les éperons. Une main de justice faite de corne de licorne, et dont le bâton est d'or.

La couronne de Jeanne d'Evreux, femme du roi Charles IV. Elle est d'or, enrichie de pierreries, et sert au couronnement des reines, qui se fait dans l'église de Saint-Denis.

Un reliquaire d'argent, dans lequel sont quelques reliques de saint Gilles, abbé.

Un empereur du Bas-Empire, représenté sur une agate-onyx. Une améthyste garnie d'or, sur laquelle est gravée la figure d'Apollon. Un vase de cristal de roche, garni d'or et de pierreries; deux vers latins gravés sur le pied enseignent qu'il a été donné par la reine Aliénor de Guyenne au roi Louis VII, son mari, qui en fit présent à l'abbé Suger. Plusieurs agrafes de chape de vermeil.

Un livre d'Epîtres et d'Evangiles, dont la couverture est d'or, enrichie de pierreries.

Une gondole faite d'une agate onyx, garnie d'or, enrichie de pierreries; une autre gondole faite d'une pièce de jade, garnie d'or émaillé.

Un calice et sa patène de vermeil émaillé. L'inscription qu'on y lit, fait connaître que c'est un présent de Charles V. Un vase de porphyre, orné d'une tête d'aigle de vermeil.

Trois couronnes de vermeil, dont l'une a servi à la pompe funèbre de Henriette de France, reine d'Angleterre; la seconde, aux funérailles de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière femme de Louis, dauphin de France; et la troisième aux obsèques de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis le Grand.

Dans la cinquième armoire, on voit une châsse de vermeil, enrichie de pierreries, dans laquelle sont la plupart des ossements de saint Louis. Plusieurs figures qui représentent des vertus, et de petit tableaux en émaux, où sont peints les douze pairs de France, ornent cette châsse, qui fut donnée par le cardinal Louis de Bourbon, dans le temps qu'il était abbé de Saint-Denis.

Une châsse couverte de lames d'argent, et ornée de pierreries, dans laquelle est le corps de saint Denis, que le Pape Innocent III donna aux religieux de ce monastère, qui se trouvèrent au troisième concile de Latran, tenu en 1215.

Un buste de vermeil, dans lequel est le chef de saint Pierre l'Exorciste, martyr.

Les habits royaux qui servirent au sacre de Louis le Grand, le 7 de juin de l'an 1654.

Il y a encore dans la salle du trésor, un cabinet qui renferme plusieurs pièces curieuses, et qui devient tous les jours plus considérable, par le soin que les savants religieux de cette abbaye prennent de l'augmenter. Au-dessus de ce cabinet on voit une chaise de cuivre doré, que l'abbé Suger croyait avoir servi de trône à Dagobert, et laquelle il fit redorer.

Dans l'ancien cloître, auprès du réfectoire, il y avait une pièce très-singulière et très-remarquable. C'est un lave-main d'une seule pierre de liais taillée en rond, et de onze pieds huit pouces de diamètre. Il était posé sous une voûte, soutenue par seize colonnes, dont la plupart sont de marbre. Ce lave-main a été déplacé, et est aujourd'hui au pied du grand escalier. Autour d'une espèce de soubassement sont gravés ces deux vers :

Hugoni fratres abbati reddite grates;
Hoc manibus fratrum sustulit ille lavacrum.

Comme le dernier abbé de Saint-Denis, qui se nommait Hugon, mourut sous le règne de Philippe Auguste, l'an 1204, l'on peut conclure que ce monument a tout au moins, plus de cinq cents ans d'antiquité.

Le titre d'abbé de Saint-Denis fut suprimé en 1691, et la manse abbatiale réunie à la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, par la bulle du Pape Innocent XII, du 23 février de la même année. Comme la juridiction spirituelle n'était pas uniquement attachée à la personne de l'abbé, séparément de sa communauté, les moines prétendirent que cette juridiction devait leur être conservée; mais l'archevêque de Paris soutint que le titre d'abbé de Saint-Denis étant suprimé, toute la juridiction spirituelle, que l'abbé et les moines avaient exercée dans la ville de Saint-Denis, lui était dévolue, et retournait au principe d'où elle était émanée, et par transaction elle lui fut cédée, à la réserve de celle du cloître, de tous les lieux réguliers, et de tout l'enclos du monastère, qui demeura aux moines, et immédiatement sujette au Saint-Siége. Par cette même transation, qui est du 6 août 1692, le supérieur régulier de l'abbaye, ou autre tenant sa place, doit être vicaire général, perpétuel et irrévocable

de l'archevêque de Paris, et de ses successeurs.

La seigneurie de Saint-Denis appartient au monastère, et les appellations de son bailliage ressortissent nûment au parlement de Paris.

C'était dans cette abbaye qu'était gardée l'oriflamme. Cette fameuse bannière semée de fleurs de lis d'or, qu'on prétend que Clovis reçut du ciel, et que nos rois allaient prendre lorsqu'ils entreprenaient quelque guerre étrangère, est tombée insensiblement dans l'oubli : elle subsistait encore lors de la réduction de Paris, l'an 1594.

§ IV.

Tombeaux de Saint-Denis. — Description extraite de la *Monographie de l'église de Saint-Denis*, par M. le baron de Guilhermy (1).

Monuments de l'église haute.

Porche intérieur.

—

I. *Dagobert et Nantilde.* — A son retour du musée des monuments français (2), la chapelle sépulcrale de Dagobert ne fut point admise à reprendre sa place sous l'arcade de la première travée du sanctuaire, au midi. Indépendamment de tout autre motif, le sol de l'abside avait été exhaussé de telle manière que le monument n'aurait pas pu s'y tenir droit, à moins qu'on n'eût pris le parti, comme on l'a fait pour certaines portions de l'édifice, de l'enterrer jusqu'à moitié de sa taille. En sa qualité de fondateur, Dagobert occupait autrefois une place d'honneur; il a été relégué à la porte de l'église, dans le porche qui existe sous les tours.

Dagobert mourut dans l'abbaye de Saint-Denis, le 19 janvier 638, et son corps, soigneusement embaumé, fut inhumé aussitôt dans l'église des saints martyrs. Les documents nous manquent absolument pour dire ce qu'était le tombeau érigé primitivement sur la sépulture de ce prince. Celui qui existe aujourd'hui ne date que du XIIIe siècle. La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'église de Saint-Denis attribuent ce monument à Suger; mais le style de son architecture et la comparaison qui peut en être faite immédiatement avec les portions de l'église, le porche par exemple, qui appartiennent au XIIe siècle, prouvent la fausseté de cette opinion.

Le tombeau de Dagobert avait la forme d'une élégante chapelle ogivale, à double face, solidement construite en excellente pierre de liais. L'architecte chargé de le rétablir à Saint-Denis imagina de le faire scier dans l'épaisseur, afin d'avoir deux monuments qui garniraient les deux extrémités du porche. Ainsi fut fait (1). La face principale, celle qui regardait anciennement le sanctuaire, s'est réservé le nom de tombeau de Dagobert; le revers, beaucoup moins orné, est devenu le tombeau de la reine Nantilde.

La partie du tombeau restée à Dagobert présente une assez grande baie en ogive, dont l'archivolte descend sur des colonnettes, et qui est contre-boutée-par deux pieds-droits que surmontent des clochetons, décorés d'imbrications et de bouquets de feuillages d'un très-bon style. Un pignon, dont les rempants sont rehaussés de quatre feuilles et de crochets, s'élève au-dessus de l'ogive et se termine par une riche touffe de végétation. Toute cette architecture repose sur un grand soubassement sculpté de fleurs de lis, renfermées dans des compartiments losangés.

L'ancien cercueil de Dagobert, en lumachelle grisâtre, décoré de seize fleurs de lis que séparent des baguettes en relief, et fermé par une table de marbre, a été replacé sous l'arc ogival. Il porte une mauvaise statue moderne, en pierre, représentant le roi couché sur le côté droit, joignant les mains, et revêtu des insignes de sa dignité. Un vaste bas-relief, divisé dans sa hauteur en trois zones, remplit tout le fond de la baie. Pour en expliquer le singulier sujet, nous aurons recours à l'auteur des *Gesta Dagoberti*, à Félibien et à Montfaucon.

Voici à peu près la traduction du récit donné par l'historien de Dagobert. Vers le temps de la mort de ce prince, Ansoald, défenseur de l'Eglise de Poitiers, qui avait été envoyé, pour quelque grande affaire, du côté de la Sicile, revenant de sa mission, aborda une petite île où s'était retiré un vénérable anachorète nommé Jean, dont la sainteté attirait en ce lieu nombre de gens qui venaient se recommander à ses prières. Ansoald alla trouver ce saint homme; leur conversation étant tombée sur le royaume des Francks et sur le roi Dagobert, le solitaire demanda quelques détails sur la vie et les mœurs de ce prince. Quand Ansoald eut satisfait à ses questions, Jean lui raconta qu'un jour, au moment où il prenait un peu de repos, un homme d'un aspect imposant lui était apparu, lui recommandant de se lever au plus vite et d'offrir à Dieu des prières pour l'âme du roi Dagobert, qui venait de mourir ce jour même. A peine s'était-il mis en devoir d'obéir, qu'il aperçut sur la mer, assez près du lieu où il était, le roi fort maltraité par une troupe de démons qui le tenaient lié au fond d'une barque, et le conduisaient en le frappant aux *antres de*

(1) On lira avec le plus vif intérêt, nous en sommes persuadé, cette curieuse description des tombeaux de Saint-Denis. Il est impossible de faire avec plus de goût, plus de science et plus d'esprit la critique des malencontreuses restaurations qui ont récemment défiguré quelques-uns des monuments de Saint-Denis. On doit savoir gré à M. de Guilhermy des recherches qu'il a faites pour retrouver le texte original des inscriptions qui s'y trouvent et qu'on a quelquefois dénaturées en voulant les rétablir.

(2) Ce tombeau avait eté réédifié dans le jardin des Petits-Augustins, non loin du monument supposé d'Héloïse et d'Abailard. N° 5 du *Catalogue du Musée des Monuments français.*

(1) Cette opération absurde, qui a dénaturé tout le tombeau, eut lieu, dit-on, en 1816.

Vulcain. Dagobert ne pouvait plus rien faire qu'invoquer par ses cris l'assistance de saint Denis, de saint Maurice et de saint Martin, qu'il avait particulièrement aimés. Les trois saints accourant tout à coup au milieu d'une effroyable tempête, vinrent arracher des mains infernales l'âme de leur dévot serviteur, pour la conduire dans le sein d'Abraham. Au moment où l'âme délivrée fut reçue dans le séjour céleste, l'anachorète leur entendit chanter ces versets du psaume LXIV : *Heureux celui que vous avez élu, que vous avez élevé à vous, il habitera dans vos tabernacles. Nous serons comblés des biens de votre maison; saint est votre temple, et admirable est votre justice.* Une lettre de l'empereur Louis le Débonnaire à Hilduin, abbé de Saint-Denis, prouve qu'au IXe siècle la vision du solitaire était considérée comme une véritable révélation (1).

Première zone du bas-relief. L'anachorète Jean dort tout habillé sur un lit décoré d'un dais à colonnes, d'un pignon et de clochetons. Un évêque, revêtu de la chasuble longue et tenant la crosse de la main gauche, se penche vers lui et le touche pour le réveiller. Un arbre sans fruit, mais vigoureux de feuillage, croît sur le rivage de l'île à côté du lit de Jean, qui en réalité couchait probablement sur la dure. Une longue barque, dont les deux extrémités sont recourbées, se balance sur la mer. Un démon la pousse pour lui faire quitter complétement la rive; ce suppôt d'enfer, tout hérissé de poils, porte à la place de la partie postérieure une grotesque face humaine à oreilles d'âne. A l'autre bout de la barque, deux diables à formes étranges, dont l'un se distingue par une queue de singe, sont aussi occupés à mettre l'embarcation à flot. Dans la barque, au milieu d'un groupe de quatre diables, l'âme de Dagobert est figurée par un petit personnage nu, sans sexe (2), les mains jointes, ne conservant des attributs royaux que sa couronne, qui le fait reconnaître. Des deux plus proches voisins du pauvre Dagobert, celui-ci lui passe sans façon un bras derrière le dos, l'autre le raille et lui fait des gestes moqueurs. Ce dernier a le ventre terminé par une face humaine. Un troisième diable frappe joyeusement sur un tambourin. Un quatrième se dispose à ramer. Tous ces démons ont les mains armées de griffes effrayantes; leurs membres sont empruntés à des animaux féroces. Cette première partie du bas-relief est surmontée d'un série de dix petits arcs trilobés, entre les archivoltes desquels sont des châteaux, pièce principale des armoiries de la reine Blanche de Castille (3).

Deuxième zone. Ici la scène change. Saint Denis, saint Martin et saint Maurice ont entendu les supplications de leur *bon amy le roy Dagobert;* ils accourent à son aide. Les deux premiers sont en costume épiscopal; deux anges en longues robes les suivent, portant l'encensoir, le bénitier et le goupillon si redouté de l'enfer. Saint Maurice a le corps vêtu d'une cotte d'armes, la tête couverte d'un casque, la main droite armée d'une masse de combat. Dagobert, représenté comme nous l'avons déjà vu, est encore dans la fatale barque. Un des saints évêques lui prend la main droite pour le délivrer, l'autre essaie de le soulever à deux bras, tandis qu'un diable fait un dernier effort pour l'entraîner en le tirant violemment par la main gauche. Ce diable montre seul un reste de vaillance; il voudrait bien tenir tête à saint Maurice, qui le menace; mais on voit qu'il va lâcher prise; vainement il rugit sous les coups de la masse d'armes du saint guerrier. Les six autres diables se précipitent tout effarés les uns sur les autres. Un d'eux s'est caché la tête au fond de la barque; un autre ose à peine lever les yeux au-dessus du bordage; le joueur de tambourin, jadis si joyeux, s'esquive piteusement, son instrument pendu au cou; le rameur tombe à la renverse en laissant échapper son aviron; un de ses compagnons, que la frayeur a rendu fou, le prend pour un ennemi et le frappe; un sixième s'est jeté dans la mer, où il plonge ne laissant plus voir que son dos, sa queue et ses pattes de derrière, munies de fortes griffes. Le couronnement de ce bas-relief est semblable à celui du bas-relief inférieur; seulement, des gerbes de flammes sculptées aux tympans des quatre arcs qui se dessinent au-dessus de la barque, indiquent que la moitié de l'espace appartient à l'enfer.

Troisième zone. Le salut de Dagobert est assuré. Saint Denis et saint Martin, l'un en chape, l'autre en chasuble, tiennent chacun par une extrémité et à deux mains une nappe (1), sur laquelle se tient debout l'âme délivrée. Saint Maurice porte la main droite à la nappe, et de la gauche soutient l'âme, qui ne paraît encore qu'à demi rassurée. Dans la pointe de l'ogive, la main bénissante (2) de Dieu sort d'un nuage entre deux petits anges, qui tiennent chacun l'encensoir et la navette. Quatre anges plus grands sont placés derrière les saints évêques; deux sont

(1) FÉLIBIEN, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis;* — HILDUIN, *in Areopag.*

(2) Pour justifier cette suppression, les sculpteurs du moyen âge se fondaient sur ce texte : *In resurrectione... neque nubent, neque nubentur : sed erunt sicut angeli Dei in cœlo.* (Ev. sec. Matth., XXII, 30.)

(3) Ces tours ou châteaux, employés d'abord comme emblèmes héraldiques, ainsi que nous le verrons à Saint-Denis même, sur d'autres monuments, sont passés plus tard à l'état d'ornements ordinaires, comme il est arrivé aussi pour les fleurs de lis.

(1) Cet usage de représenter les âmes portées au ciel sur des nappes est fort ancien. Dans les apocryphes (THILO, *Codex, apoc. Nov. Test, Hist. Josephi fabri lignarii*), nous voyons les archanges Michel et Gabriel placer l'âme de saint Joseph sur une nappe de soie, dont ils tiennent les deux bouts, et la porter ainsi au ciel, à travers les sept régions de ténèbres, et le voisinage redoutable du fleuve de feu.

(2) Cette bénédiction est donnée à la manière latine.

debout et balancent des encensoirs ; les deux autres, à moitié agenouillés, portent des flambeaux. Un de ces anges remplit envers l'un des évêques le rôle d'acolyte, et tient en même temps que son propre encensoir la crosse du saint prélat.

Trois inscriptions tracées sur les bordures des bas-reliefs, en noir et en caractères gothiques du XVe, peut-être même du XVIe siècle, ont à peine laissé quelques vestiges. J'en donne ici le texte d'après Montfaucon :

Cy gist Dagobert premier fondateur de ceans VIIe roy en l'an 662 jusques à 645 (1).

Sainct Denis reuele a lehan anacorete que lame de Dagobert est ainsy tourmentee.

Lame de Dagobert est delivree par les merites de sainct Denis sainct Martin et sainct Maurice.

M. Lenoir, dans sa *Description du musée des Monuments français*, a publié un passage de la chronique française de Guillaume de Nangis, qui complète la description du bas-relief, et que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire. « Quant le bon roy Dagobert dont je vous ay cy devant dit fu trespassé, si avint par la volonté Nostre Seigneur que, pour ce qu'il n'estoit pas bien espurgié d'aulcuns meffais qu'il avoit fais en sa vie, et pour ce si, comme le dient aulcuns, que les sains desquels il avoit ravy les cors s'estoient corrocés et malment envers luy, li aulcuns ennemis prisrent same quant elle parti du cors, et l'encuidierent bien mener et entrerent en ung bastel, grant joie et grant noise demenant o tabours et o trompes et busines, et ainsy l'ame au bon roy estoit molt esperdue entre ces deables, car bien cuidoit estre dampnée. Mais monseigneur sainct Denis, qui n'oblia mie son bon amy le roy Dagobert, requist à Nostre Seigneur Jésus-Crist qui luy donast congié d'aler secourre la dicte ame; laquelle chose comme Nostre Seigneur luy eust ottroié, sainct Denis s'en ala et mena avecques luy sainct Morise et aultres amys que le roy Dagobert avoit moult honorés en sa vie, et avecques eulx orent des anges qui le conduirent jusques en la mer, et quant ils vindrent là où les deables tenoient et ammenoient à grand feste l'ame du roy Dagobert, si le misrent entre eulx et se combattirent encontre les deables ; mais toutes voies les deables n'orent pooir contre sainct Denis ne sa compaignie; ainçois furent les deables vaincus et furent tresbuschés l'un çà l'autre là en la mer, et puis les anges prindrent l'ame du roy Dagobert, et sainct Denis s'en ala en paradix avec sa compaignie. Et ainsy poez entendre comment monseigneur sainct Denis délivra l'ame du roy Dagobert des mains aux ennemis en l'onneur et pour l'amour de ce que le roy Dagobert avoit fondé l'église de Saint-Denis en l'onneur de luy, qu'il avoit tous jours moult onoré; et se ce ne me croyez, alez à Sainct-Denis en France, en l'église, et regardez devant l'autel où l'on chante tous les jours la grant messe, là où le roy Dagobert gist. La verrez vous au-dessus de luy ce que vous ay dit, pourtrait et de noble euvre richement enluminée. »

Il reste encore quelques faibles traces de la décoration peinte et dorée du monument (1), on ne s'étonnera pas qu'elle ait presque disparu, si l'on se rappelle toutes les chances de destruction auxquelles le tombeau lui-même a été exposé.

Dans la voussure de l'ogive, six anges, dont quatre sont placés sous de petits dais, tiennent des encensoirs; quelques-uns portent aussi la navette. Au tympan du pignon, le Christ est debout, entre deux évêques agenouillés qui joignent les mains et sont vêtus de chasubles relevées sur les bras. On peut bien croire que ces figures représentent saint Denis et saint Martin, qui rendent grâce à Dieu de leur victoire sur les ennemis de l'âme de Dagobert. La tête du Christ et ses deux mains, dont l'une bénit et dont l'autre tient un livre, appartiennent à une restauration moderne. Le tombeau avait beaucoup souffert. Un grand nombre de têtes avait été abattu en 1793. La réparation en a été faite d'une manière peu intelligente. Il en restait cependant assez pour servir au sculpteur de renseignements, et pour lui indiquer avec précision ce qu'il avait à faire. Mais rien peut-être n'est plus difficile que de bien voir; peu de gens savent se servir utilement de leurs yeux.

La sculpture d'ornementation du tombeau de Dagobert est d'une exécution remarquable. Le travail des bas-reliefs laisse désirer un peu plus de finesse ; il se distingue d'ailleurs par une spirituelle originalité, et les figures se meuvent avec une étonnante vérité d'action. Les draperies sont admirables, comme celles de presque toutes les statues du XIIIe siècle; M. Lenoir, que nous ne prendrions pas toujours pour arbitre en pareille matière, et qui, à notre avis, accordait à la renaissance une prééminence beaucoup trop grande sur le moyen âge, comparait les figures drapées du monument de Dagobert, *pour le style comme pour le goût, aux belles inventions de Raphaël.* Le statuaire inconnu qui les a faites n'avait assurément jamais été à même de dessiner le plus petit fragment de sculpture antique; il n'en savait pas moins donner à ses ajustements la noblesse, la simplicité de lignes et l'ampleur que les plus grands maîtres ont souvent cherchées sans pouvoir en découvrir le secret.

Deux statues posées sur des culs-de-lampe que décorent des feuilles de lierre, et abritées chacune par un dais découpé en pignons, tourelles et pendentifs, se tiennent

(1) Date erronée. La mort de Dagobert est fixée par l'histoire à l'année 638.

(1) Ces traces sont assez visibles dans les plis et dans les parties de la sculpture en retour vers le fond. Le rétablissement de la coloration et la réintégration du tombeau dans le sanctuaire ne se feront pas longtemps attendre; nous sommes fondé à tout espérer de la nouvelle direction donnée aux travaux de Saint-Denis.

debout aux côtés de l'ogive, l'une à la tête, l'autre aux pieds du cercueil. Elles représentent une reine et un roi. La reine est Nantilde; le roi a été nommé par les uns Clovis II, par d'autres Sigebert; tous deux étaient fils de Dagobert. Ces figures ont donné lieu à une méprise assez bizarre. Les iconoclastes révolutionnaires avaient brisé le corps du roi et la tête de la reine. Quand il s'agit de restaurer le monument, on ne crut pouvoir mieux faire que de souder ensemble les deux parties conservées; cet amalgame monstrueux prit le nom de Nantechilde (1) (c'est ainsi que les historiens de la nouvelle école, par respect pour l'étymologie germanique, veulent que nous appelions Nantilde), et il arriva qu'un de nos savants les plus distingués, mais connaisseur peu éclairé peut-être, écrivit un traité fort ingénieux sur les beautés merveilleuses de cette statue, sans se douter le moins du monde qu'elle fût homme par le chef, femme par le corps. La représentation en bronze de la Nantechilde androgyne a joui pendant quelques années d'une vogue extraordinaire auprès de tous les soi-disant amateurs de la sculpture gothique. On s'est ravisé depuis: L'auteur de la pitoyable statue de Dagobert a été chargé de donner un corps mâle à la tête d'homme, une tête féminine au corps décapité. L'œuvre moderne est de la plus plate insignifiance.

Le corps ancien porte une robe longue décorée d'une agrafe au col, et un manteau; la main gauche se joue dans l'attache de ce manteau, la droite tient un livre dont le fermoir est clos. La tête d'homme a les cheveux coupés droit, en rond, à la hauteur du nez, comme beaucoup de figures du temps de saint Louis; sa couronne est garnie de fleurons, entre lesquels il s'en trouve deux qui présentent des masques humains fondus dans le feuillage.

L'autre moitié de la chapelle est donc devenue le tombeau de la reine Nantilde. Cette princesse ne survécut que trois ans à Dagobert, et vint prendre place à côté de lui, dans la même sépulture. La portion de chapelle dont maintenant elle se trouve seule en possession, formait le revers du monument complet. La disposition générale est pareille à celle de l'autre face; ce sont bien les mêmes pieds-droits, la même ogive avec ses clochetons et son pignon; mais les ornements y sont beaucoup plus rares; il n'y a plus de statues, ni de bas-relief légendaire, ni de personnages à la voussure, ni de fleurs de lis au soubassement; un cordon de feuillage, dont les deux bouts retombent sur des têtes d'hommes imberbes et souriantes, décore seul l'archivolte interne de l'ogive. Au pignon, le Christ debout, bénissant de la main droite et tenant un globe dans la gauche, reçoit les supplications d'un roi et d'une reine agenouillés à ses côtés, le premier a sa droite, le second à sa gauche. Le roi est un jeune homme imberbe. La reine porte de longs cheveux qui flottent sur ses épaules; une escarcelle est suspendue à son côté gauche. On a voulu reconnaître dans ces deux dernières figures Blanche de Castille et saint Louis, son fils. Rien n'autorise cette attribution; peut-être le sculpteur a-t-il voulu tout simplement placer ici encore une fois Dagobert et Nantilde.

La décoration intérieure de la baie ogivale du monument est une addition moderne. Un socle en marbre gris sculpté de dix petits arcs cintrés, porte une statue de reine couchée, moitié en pierre moitié en terre cuite, moulée en partie sur une des figures de reines du XVIe siècle conservées dans la crypte, et en partie sur la statue de Nantilde dont nous avons parlé un peu plus haut. Cette effigie est assurément de nulle valeur. Les deux petits anges qui lui encensent la tête ont été copiés d'après un des tombeaux de la famille de saint Louis extraits de l'abbaye de Royaumont. De grandes dalles d'un travail curieux, autrefois employées comme revêtements de murs ou même comme pavés de chapelles, garnissent le fond de l'ogive; elles présentent onze étages de très-petits arcs trilobés dont chacun encadre une fleur de lis; le nombre des arcs est de quatorze et demi à chaque rang, ce qui forme un total d'environ cent soixante. Les arcs, les colonnettes qui leur servent d'appui, et les fleurs de lis se détachent en blanc sur un fond de mastic noir incrusté dans la pierre; entre les archivoltes il y a des quintefeuilles rouges cerclés de blanc, et appliqués aussi sur un fond noir. Ces dalles appartiennent au XIIIe siècle. Le bas-relief ajusté au-dessus, dans le tympan de l'ogive, est moins âgé d'environ deux cent cinquante années; les raccommodeurs de monuments n'y regardaient pas de si près. Sculpté vers le commencement du XVIe siècle, pour former la partie supérieure d'une Assomption de la Vierge, il a été raccordé à sa place actuelle au moyen d'une banderole de plâtre et de quelques nuages de même matière. En voici le sujet. Deux anges couverts de robes flottantes tiennent chacun à deux mains une couronne gemmée et tréflée destinée à la mère du Sauveur. Quelques têtes d'anges se montrent entre des nuages. Le Père éternel assis, coiffé de la tiare papale, vêtu d'une chape qui laisse voir l'étole croisée sur la poitrine, bénissant de la main droite et tenant de l'autre un globe crucifère, va recevoir la Mère de son Fils. Sous ses pieds, une banderole porte en lettres gothiques ce texte du cantique de Salomon (c. IV, v. 7) : *Tota pulchra es amica mea et macula non est in te.* Six petits anges qui joignent les mains entourent Dieu le Père. Le bas-relief, qui se terminait en cintre, a été surhaussé d'une pointe ogivale en plâtre.

Montfaucon a fait graver, dans ses *Monuments de la monarchie française* (t. I, p. 164), la chapelle de Dagobert. Cette gravure donne une idée assez exacte de ce qu'était le mo-

(1) Au Musée des Monuments français, on fit un Clovis II en terre cuite qui est aujourd'hui dans un des magasins de l'église Saint-Denis

nument avant sa dislocation. Les pointes des deux pignons et des quatre clochetons s'y dessinent nettement au-dessus du massif.

Dans le même ouvrage (t. I, p. 162, 163) sont représentées trois statues de Dagobert qui existaient à Erfurth, dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; à Saint-Denis, dans l'église et dans le cloître de l'abbaye. La première de ces figures paraît être d'un travail moderne. Celle du cloître de Saint-Denis, placée entre les effigies de Clovis II et de Sigebert, datait du règne de saint Louis. Montfaucon pensait que celle qui existait dans l'église, sous le porche, pouvait être contemporaine de Dagobert; cette opinion, toute fausse qu'elle est, donne à penser que la statue était fort ancienne (1).

L'abbaye de Mornienval, près Compiègne, a possédé une figure équestre en pierre du roi Dagobert, son fondateur. Carlier (*Hist. du Valais*, t. I, p. 104) rapporte qu'une abbesse fit enterrer dans l'église ce monument, dont la sculpture lui sembait grossière. On croit que depuis il n'a pas été exhumé (2).

Le trône de Dagobert, dont la moitié inférieure, si remarquable par le style de son ornementation, paraît avoir fait partie du siége de quelque grand personnage romain, tandis que la partie supérieure accuse une restauration exécutée vers le XIIe siècle, se trouve aujourd'hui à Saint-Denis, dans la sacristie du chapitre. Il a été conservé pendant plus de cinquante ans à la Bibliothèque nationale, impériale, et enfin royale, de la rue de Richelieu, à Paris.

La légende de l'âme de Dagobert a servi de texte à d'autres récits du même genre sur les dangers que coururent les âmes de plusieurs illustres princes dans le passage de ce monde à l'éternité. Des troupes de démons leur tendaient des piéges qu'il leur était bien difficile d'éviter ; la balance du bien et du mal inclinait tantôt à droite, tantôt à gauche, et laissait l'accusé dans une terrible perplexité; les saints patrons prenaient bien la défense du défunt, mais la partie adverse entassait dans le plateau du mal les moindres peccadilles qu'elle pouvait découvrir dans toute une vie de roi, et la moisson était abondante. A Rome, sous le portique de la basilique de Saint-Laurent hors les Murs, une suite de peintures murales du XIIIe siècle représente la vision d'un ermite au sujet de l'âme de l'empereur Henri II, les efforts du diable pour s'emparer de cette âme impériale, l'épreuve de la balance, et la victoire de saint Laurent, qui, pour la faire pencher vers le bien, jette dans le plateau favorable un calice d'or que l'empereur lui avait donné, comme Brennus fit de son épée au pied du Capitole.

(1) Nous n'avons rien à dire des statues et portraits de Dagobert au musée de Versailles. Ce sont des figures de pure invention.

(2) M. Boesvilvaldt, architecte des monuments historiques, chargé de la réparation de l'église de Mornienval, nous a promis de faire les recherches nécessaires pour retrouver cette statue. Placée d'abord à la façade, elle fut reportée dans le chœur en 1580, puis enfouie au commencement du XVIIIe siècle, vis-à-vis de la chapelle du Rosaire. Carlier la croyait du Xe siècle.

Chapelle de Saint-Hippolyte.

II. *Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne* (1). — Sur le lieu de la sépulture de Louis XII et de la reyne Anne, le roy François, leur gendre et successeur à la couronne, leur a fait dresser un très-somptueux mausolée de fin marbre blanc, à deux estages, qui est une des plus belles pièces de l'Europe, pour ne pas dire la plus belle.... Cet œuvre très-excellent fut fait à Venise par Pierre Ponce, l'un des premiers sculpteurs de son temps, et apporté à Saint-Denys l'an 1527... Il y a un caveau sous ce mausolée, dans lequel sont les corps du roy et de la reyne, en des cercueils de plomb, aussi beaux et entiers que si on les venoit de mettre. Sur celuy du roy, à l'endroit de la teste, il y a une couronne de cuivre doré, fermée à l'impériale ; et sur celuy de la reyne une simple couronne ducale ; aux pieds des deux cercueils sont les épitaphes de l'un et de l'autre, gravés en lames d'étain. » (G. Millet). Dom Jacques Doublet, confrère et contemporain de Germain Millet, fait à peu près le même récit ; il rapporte que le tombeau de Louis XII fut sculpté à Venise par Paul Ponce, en 1527, et apporté en France dans des caisses, aux frais de François Ier.

Les Antiquités de Paris, de Sauval, viennent encore compliquer la question par l'assurance avec laquelle leur texte nous affirme que *le superbe mausolée de Louis XII fut sculpté* à Paris, dans le jardin de l'hôtel Saint-Paul (t. II, p. 121). Le tombeau était depuis longtemps érigé quand ces trois auteurs en parlèrent ; on peut cependant s'étonner avec raison que, dans un intervalle d'un siècle, tout au plus, la mémoire des véritables auteurs de ce monument se fût perdue, qu'il ne fût resté dans l'abbaye de Saint-Denis aucun renseignement exact sur une œuvre aussi considérable, et que des traditions, qui ne reposaient sur aucun fait précis, eussent pris la place de la vérité. Félibien, mieux inspiré que ses prédécesseurs, reconnut qu'une partie au moins de ce tombeau avait été exécutée à Tours, et par les mains d'un artiste français. Il avait lu le précieux passage du jurisconsulte Jean Brèche, qui, faisant imprimer en 1550 un commentaire latin sur les Pandectes, eut la bonne pensée d'y insérer ces mots : *Voyez le monument de marbre consacré à Louis XII, travaillé avec un artifice admirable et plein d'élégance, dans notre très-illustre cité de Tours, par Jean Juste, statuaire du plus grand talent* (2). Cette révélation est

(1) N°s 94, 439 et 445 du Musée des Monuments français.

(2) Sepulcra monimentis ornata hodie visuntur passim in nostra Gallia summorum regum et magnatum, qualia potissimum sunt in æde B. Dionysio sa-

formelle, mais elle ne contient qu'une indication bien succincte. Nous n'en saurions pas davantage si les infatigables auteurs des *Archives curieuses de l'Histoire de France* n'avaient retrouvé un ordre de payement adressé en 1531, le 22 novembre, par François Ier, au chancelier Duprat, en faveur de *Jehan Juste, son sculteur ordinaire*. Le roi déclare qu'une somme de 400 écus reste due à Juste, sur celle de 1200 écus, convenue *pour l'amenage et conduite de la ville de Tours au lieu de Saint-Denys en France, de la sépulture de marbre des feuz roy Loys et royne Anne que Dieu absoille; et outre cela, lui est même due la somme de* 60 *escus qu'il a fournye et advancée de ses deniers pour la cave et voulte qui a été faite soubs ladite sépulture pour mettre les corps desdits feuz roy et royne* (1). Le savant et judicieux Emeric David, qui a écrit tant d'excellents traités sur les arts, remarque avec beaucoup de justesse que Paul Ponce Trebati (2), employé d'abord comme stucateur, à Meudon, par le cardinal de Lorraine, puis, en 1568, par Catherine de Médicis, aux Tuileries et à la chapelle des Valois, n'a pu travailler au château de Gaillon en 1505, ni sculpter en 1518 le tombeau de Louis XII, et que son arrivée en France n'a dû avoir lieu, au plus tôt, que vers 1530, quand le Primatice fut appelé à Fontainebleau avec le Rosso.

La lettre de François Ier au cardinal Duprat est un titre incontestable qui autorise Jean Juste à réclamer sans partage l'honneur d'avoir sculpté le tombeau de Louis XII, c'est-à-dire, d'avoir produit une des œuvres les plus originales et les plus élégantes de la Renaissance. Ce fut évidemment lui qui eut la direction de tout le monument, architecture et sculpture; nous le voyons chargé d'exécuter le travail à Tours, dans la ville même où il avait son atelier, de faire transporter son œuvre à Saint-Denis, et même de présider à la construction du caveau creusé sous le tombeau. Ce n'est pas un sculpteur secondaire employé à quelques parties de statuaire ou à quelques détails d'ornementation, c'est un grand artiste à qui est confié le soin d'élever, suivant son talent, un monument national. Personne ne voudra plus croire qu'une portion du tombeau de Louis XII se soit faite à Tours, une autre à Paris, une troisième à Venise; ces morceaux n'auraient pu se rajuster sans miracle.

Jean Juste avait un frère nommé Antoine, dont le nom figure au nombre des artistes qui travaillèrent pour le cardinal d'Amboise aux sculptures du château de Gaillon (1). Antoine a certainement concouru à l'exécution du monument de Louis XII. On attribue avec toute vraisemblance aux deux frères le charmant tombeau des enfants de Charles VIII, aujourd'hui placé dans la cathédrale de Tours; la fontaine dite de Beaune, en marbre blanc, à Tours; deux monuments de la famille Gaudin et le tombeau du général des finances Thomas Bohier. En 1530, Juste de Just, *tailleur en marbre, demeurant à Tours*, reçut 102 livres 10 sous pour commencer un Hercule et une Léda, commandés par le roi (2). Ce Juste de Just est probablement le même que Jean.

Je n'ai vu en Italie aucun monument funéraire qui, sous le rapport de l'invention et de la disposition générale, fût comparable à celui de Louis XII. Toutes les fois qu'il s'est agi d'architecture, les Français se sont montrés évidemment supérieurs aux Italiens, même dans les constructions des derniers siècles. Mais la plupart des détails de sculpture du tombeau sont empruntés à la Renaissance italienne, qui elle-même avait copié son système d'ornementation, en l'épurant, sur des peintures et des sculptures antiques du temps des empereurs. En étudiant les bas-reliefs, nous découvrirons dans les costumes et dans une foule de détails, des réminiscenses singulières de l'antiquité.

Des artistes français qui ne seraient jamais sortis de Tours auraient peut-être fait mieux encore; mais, à coup sûr, ils n'eussent pas fait de cette manière. Jean Juste a signé ainsi un très-beau monument dans le style de la Renaissance, dont les restes, malheureusement mutilés, existent encore en Bretagne, dans la cathédrale de Dol : *magister Johannes cujus cognomen est Justus et Florentinus* (3). Ce surnom de Florentin nous semble indiquer que les Juste (Giusto) étaient originaires de Florence. On attribuait, il y a quelques années, à des Italiens tous nos meilleurs ouvrages de la Renaissance; aujourd'hui que la mode a changé, on commet une erreur non moins grande en niant que ces étrangers aient exercé aucune influence dans notre pays. Nous pourrions citer un certain nombre de tombeaux qui portent encore la signature d'artistes voyageurs venus de Milan et de Florence jusque dans le nord de la France. Il ne serait pas non plus difficile de faire deux parts de la sculpture du tombeau de Louis XII; nous mettrions d'un côté tout ce qui appartient à la manière purement italienne; de l'autre, tout ce qui conserve quelque tradition du vieil art français. Plusieurs artistes, sous une direction unique, ont travaillé à ce monument, et l'harmonie générale de l'ensemble n'absorbe pas entièrement le sentiment individuel de chacun.

cra, ad Luthetiam; ubi, inter alia, videas monimentum marmoreum Ludovico XII dicitum, miro et eleganti artificio factum in præclarissima civitate nostra Turonensi, a Joanne Justo, statuario elegantissimo. *De verb. et rer. signif.* pag. 410. *V.* aussi Legrand d'Aussy, *Sépult. nat.* édité par de Roquefort, 1824. Jean Brèche cite encore plusieurs fameux artistes contemporains, entre autres Michel Colombe, qui a fait à Nantes le plus beau mausolée que je connaisse.

(1) *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. III, p. 84 et 85.

(2) *Essai historique sur la sculpture française.*

(1) Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen.*

(2) *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. III, p. 82.

(3) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France.*

Le tombeau de Louis XII, qui a toute la tournure d'un édifice complet, ne dépasse cependant pas les proportions convenables à un monument destiné lui-même à prendre place dans un autre monument dont les formes doivent être respectées. Un soubassement quadrangulaire, enrichi sur chaque face d'un long bas-relief, porte une chapelle percée de douze petites arcades, quatre sur chacun des deux grands côtés, deux sur chacun des autres. La longueur est double de la largeur. Cet édifice contient le sarcophage qu'on voit de tous côtés par les baies des douzes arcades. Une plate-forme assise sur l'arcature est surmontée des deux figures agenouillées du roi et de la reine.

Les quatre bas-reliefs ne représentent que des actions guerrières. Du temps de François Ier, on devait faire peu de cas de la bonté et des vertus pacifiques. Les motifs de sculpture ont été choisis dans l'histoire des guerres de Louis XII en Italie. Le travail de ces bas-reliefs est traité comme le serait celui d'une peinture; on y remarque des fonds, des ciels, des paysages et des arrière-plans. Le sculpteur a voulu obtenir des effets qui n'appartiennent qu'au peintre. On serait tenté de croire qu'il avait sous les yeux ou dans la mémoire les termes de la commission donnée par Louis XII et le cardinal d'Amboise, au peintre Jean Perréal, dit Jean de Paris (1), « de représenter les villes, châteaux de la conquête et l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inégalité des montagnes, la planure du territoire, l'ordre et le désordre de la bataille, l'horreur des gisans en occision sanguinolente, la misérableté des mutilés nageant entre la mort et la vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur et l'impétuosité, et l'exaltation et hilarité des triomphans. »

Le tombeau était anciennement exhaussé sur deux degrés; en les supprimant, on a détruit tout l'effet du soubassement et amoindri l'aspect général. Des bandes de marbre noir forment maintenant un socle au-dessous des bas-reliefs. Le bas-relief placé à la tête du tombeau, vers l'ouest, représente l'entrée de Louis XII à Milan, le 6 octobre 1499. Une grande arcade cintrée et surmontée d'un entablement crénelé, donne accès dans la ville. En avant du roi marche un groupe de guerriers qui, comme les soldats des triomphateurs romains, portent attachés à des piques des trophées, des casques, des cottes, des brassards et d'autres pièces d'armures; des figures d'animaux surmontent les enseignes, deux trompettes à pied sonnent des fanfares. Un guerrier à cheval, la tête nue, probablement le maréchal Trivulce, qui devint gouverneur de Milan, précède immédiatement le roi. Louis XII, duc de Milan du chef de son aïeule, la célèbre Valentine, est monté sur un char attelé de deux vigoureux chevaux. Ce char consiste en une plate-forme carrée, ornée dans son pourtour de trophées en relief et monté sur quatre roues basses; il porte un élégant trône dans le style de la Renaissance, à dossier arrondi, rehaussé des armes de France. Le roi assis, revêtu d'un manteau par-dessus son armure, coiffé d'une couronne fleurdelisée, tient un sceptre dans la main droite. Trois guerriers pressent la marche des chevaux ou poussent les roues du char. Derrière arrivent encore des cavaliers et des gens de pied.

Dans le bas-relief placé au nord, Louis XII force le passage des montagnes de Gênes, défendues par une armée de 20,000 hommes (avril 1507). Des hauteurs, les unes garnies d'arbres, les autres dépouillées, remplissent tout le fond de la scène; des chapelles gothiques et des forteresses crénelées se montrent sur les cimes. Dans une gorge, le cardinal d'Amboise paraît au milieu d'un escadron de cavaliers; une forêt de lances et de hallebardes se prolonge aussi loin que l'œil peut la suivre; des fantassins escortent des pièces d'artillerie, petites et surtout très-minces, posées sur des affûts à deux roues attelés d'un seul cheval. Au premier rang de tous, un guerrier, dont la tête est couverte d'un grand casque à panaches flottants, porte haut et ferme la bannière royale aux trois fleurs de lis. Des hommes et des chevaux gisent sur le sol; ici est un camp dans une vallée, là une troupe de cavaliers met en déroute un corps d'infanterie, ailleurs un escadron de cavalerie passe sous le feu d'une forteresse. A l'extrémité de la scène, une tour carrée, isolée, surmontée d'un étendard, rappelle un de ces phares qui éclairent la côte de Gênes.

Au midi est sculptée la bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII en personne (1) sur les Vénitiens, le 14 mai 1509. L'armée royale, infanterie, artillerie, cavalerie, vient de quitter son camp, dont les tentes sont encore debout. La bannière de France flotte au premier rang d'un escadron de cavaliers. Des canons en batterie protégent le passage de l'Adda. La rivière descend rapidement des montagnes ombragées de forêts; elle emporte dans son cours des fantassins qui n'ont pu parvenir à la franchir. On ne voit de toutes parts que fer, lances et canons. Une mêlée affreuse est engagée de l'autre côté de la rivière; la bannière aux fleurs de lis élève fièrement sa tête du milieu des combattants; les chevaux et leurs cavaliers roulent pêle-mêle dans la poussière. Les Français passent sur le corps des Vénitiens, et marchent avec résolution à l'attaque du camp ennemi.

La bataille d'Aignadel continue sur le quatrième bas-relief (côté de l'est): on s'attaque de près et à l'épée; la bannière ennemie fuit devant les fleurs de lis de France. Enfin Louis XII vainqueur, entouré de guerriers, debout en avant de son camp, costumé en Romain coiffé d'un casque à couronne fleur-

(1) Dusommerard, *Les arts au moyen âge*, t. I, p. 347.

(1) Il est bon de le dire. La plupart des rois n'ont été victorieux que par procuration.

delisée, et tenant un long sceptre, reçoit la soumission de l'Alviane, le général des Vénitiens, qui fléchit le genou en présence du roi (1).

Seize pilastres (2) montent entre les douze arcades qui forment le corps du monument. Ils sont à deux faces, et couverts entièrement d'arabesques du travail le plus fin et le plus gracieux. La même richesse d'ornements existe sur les pieds-droits, pris dans l'épaisseur des pilastres, et sur les impostes desquels s'arrêtent les cintres de l'arcature. Il nous serait impossible de décrire en détail toutes les parties de cette décoration. Nous devons nous borner à en mentionner rapidement les motifs les plus intéressants. Ce sont des vases, des cornes d'abondance, des calices ornés de têtes d'anges, des pots à feu ; des feuillages, rinceaux, fruits, gerbes de blé; des figures de fantaisie, femmes ailées, griffons, serpents, cygnes, sphinx, oiseaux de diverses espèces, bucrânes, têtes de béliers, dauphins ; des instruments de musique, guitares, flûtes de Pan, trompettes avec leurs bannières, trompes recourbées, tambours et baguettes ; des armes offensives et défensives, trophées de forme antique, haches, épées, sabres, carquois, casques, cottes d'armes, boucliers ronds à tête de Gorgone et de Méduse, boucliers semblables à ceux dont les Romains se servaient pour former la tortue, gantelets, brassards, jambards, canons dont la culasse se termine par une tête d'animal, instruments de toute sorte nécessaires au nettoiement et à la manœuvre des pièces d'artillerie, étendards, fusils ; enfin des croix et des attributs funéraires. Les chiffres de Louis et d'Anne, L. A., compris sous une même couronne fleurdelisée, figurent sur un bouclier. Deux écussons portent les armes de France ; un troisième est marqué de la salamandre de François Ier. Le sculpteur a parodié sur un cartouche le monogramme du sénat et du peuple romain ; il a écrit : SPQF, *senatus populusque Francorum.* Tout un pilastre est consacré aux emblèmes de la mort, croix, tête de squelette, pierre tumulaire, bêche, faux, ossements croisés ; on y lit, en un cartouche, le mot *Soisson*, qui paraît anciennement gravé, et dont j'ignore le sens. Serait-ce le nom d'un des sculpteurs secondaires ? Les dates de M.VXVII et M.V.XVIII sont gravées, la première sur un pilastre à l'angle nord-ouest, la seconde sur un autre pilastre à l'angle sud-est. Si le monument, ce qui n'est d'ailleurs nullement probable, était achevé en 1518, c'est-à-dire à peine trois ans après la mort de Louis XII, le payement s'en fit longtemps attendre; la lettre de François Ier, que nous avons citée, ne fut délivrée qu'en 1531.

Des cartouches, des oiseaux, des têtes de lion, des torches, des armes, des chimères, des salamandres, des tridents, des cornes d'abondance, des anges sont sculptés sur les socles des pilastres. Dans les tympans externes des archivoltes de l'arcature, nous retrouvons, sous d'autres formes et avec de nouvelles combinaisons, une grande partie des motifs guerriers ou funéraires, d'art ou de fantaisie que nous avons déjà rencontrés sur les pilastres. Nous y signalerons donc seulement de charmants écussons, les uns aux armes de France, les autres mi-partis des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne ; des figures ailées sonnant de la trompette comme les Renommées antiques, et d'autres figures qui portent des torches enflammées. L'ornementation des chapiteaux consiste en cornes de béliers qui forment les volutes, fleurons, glands de chêne, têtes de mort, têtes d'anges et mascarons. Une console, des caissons et des rosaces décorent le contour de chacune des seize arcades ; nous négligeons de rappeler les motifs dont nous avons déjà cité des exemples. Une frise et un entablement couronnent les arcs et les pilastres, des moulures enrichies d'oves et de feuilles d'eau en dessinent les lignes et les divisions. La corniche est rehaussée d'oves et de cordons de perles. Une inscription latine, moderne, composée de caractères épais bien éloignés de l'élégance de ceux du XVIe siècle, indique sèchement les dates de mort du roi et de la reine (1).

L'arcature du monument porte un plafond dont le revers sert de plate-forme. Ce plafond se divise en trente-deux caissons déposés sur huit lignes parallèles, et contenant chacun une rosace différente. Il abrite le sarcophage sur lequel sont représentés en état de mort Louis XII et Anne de Bretagne. Le sarcophage, de forme évasée, a pour supports des griffes, des traverses sur lesquelles sont figurés des masques antiques et une boule aplatie ; des cannelures, des palmettes, des couronnes de laurier reliées par des bandelettes en composent la décoration ; une corde nouée l'environne à sa partie inférieure. Ce dernier motif est fréquent dans les monuments de la même époque ; on en attribue l'origine à l'ordre de la Cordelière, institué par la reine Anne. Les deux statues, étendues chacune sur un suaire, sont entièrement nues; elles appuient leurs têtes sur des coussins ; elles présentent sur l'estomac les incisions et les sutures de l'embaumement, circonstance que je n'ai pas remarquée ailleurs. La sculpture en a été traitée avec une vérité presque effrayante. Le roi tient la droite ; le sculpteur s'est évidemmént proposé de rendre sur cette figure l'expression de la mort dans toute sa réalité ; le visage est profondément altéré, les lèvres contractées laissent voir les dents, les chairs s'affaissent et les parties osseuses restent en saillie ; on voit que

(1) Deux des étendards pris sur les Vénitiens furent envoyés à Saint-Denis par Louis XII, et placés solennellement aux côtés du grand autel. (FÉLIBIEN, *Hist. de Saint-Denis.*)

(2) Les pilastres des angles sont doublés.

(1) Nous laissons de côté toutes les inscriptions qui n'ont été faites que depuis le rétablissement des ombeaux, à moins toutefois qu'elles ne soient la reproduction littérale des épitaphes anciennes.

les bras et les jambes ont perdu toute flexibilité (1). La mort n'a pas exercé les mêmes ravages sur la reine, dont la tête renversée conserve encore beaucoup de grâce et de beauté; les cheveux flottent épars sur le suaire; le corps a moins de raideur, les traits sont moins mornes, l'aspect est moins lugubre que dans l'effigie du roi. La reine est aussi moins grande que son mari.

Les deux figures posées au-dessus de la plate-forme sont agenouillées sur des coussins et devant des prie-Dieu recouverts de draperies. Toutes deux portent le manteau doublé d'hermine. La reine a un corsage et une coiffe richement brodés de pierres précieuses. La tête du roi est découverte, son manteau tombe par devant jusqu'à terre, et s'étend par derrière bien au delà des pieds. Ces deux statues passent pour des portraits de la plus grande fidélité. L'expression de la tête de Louis XII est pleine de naturel et de bonhomie. Les deux époux joignent les mains et prient avec un calme majestueux (2).

Sous chacune des douze baies de l'arcature est assise, sur le stylobate qui porte les pilastres, la statue d'un apôtre. Ces figures avaient beaucoup souffert au moment de la révolution; des têtes, des nez, des bras et des mains avaient été abattus; la restauration en a été faite par un praticien peu exercé; aussi les raccords se reconnaissent-ils au premier coup d'œil. La hauteur de nature donnée aux apôtres ne paraît pas heureuse; aujourd'hui surtout que les quatre grandes statues des vertus cardinales ne sont plus aux angles du monument, on ne se rend pas bien compte de l'échelle de proportions d'après laquelle l'artiste avait mis en rapport, les unes à l'égard des autres, les figures principales et les figures accessoires. Le travail des statues d'apôtres est aussi généralement inférieur à celui des autres parties du tombeau. Saint Pierre, assis le premier près de la tête du roi, tient les deux clefs, emblème de sa puissance; puis viennent saint Paul avec son épée, saint Barthélemy avec un tronçon de glaive, saint Philippe tenant une pierre, saint Jacques-Majeur, dont le vêtement est semé de coquilles de pèlerin, saint Jude avec un livre, saint Jacques-Mineur appuyé sur une massue, saint André portant sa croix disposée en sautoir, saint Thomas avec l'équerre, saint Matthieu avec un fer de lance, saint Jean écrivant son Evangile et saint Simon caractérisé par la scie de son martyre. Nous devons prévenir le lecteur que les statues n'ont pas été remises dans leur ordre ancien, comme il peut s'en assurer au moyen des gravures faites avant le déplacement du monument.

Les quatre Vertus cardinales, autrefois assises aux angles du soubassement, en ont été détachées, et se trouvent aujourd'hui élevées sur des piédestaux d'un volume démesuré, dans la croisée de l'église. Leur absence prive l'œuvre de Jean Juste d'un complément indispensable; il faut qu'elles viennent lui rendre l'ampleur et la proportion qui lui manquent maintenant. En les enlevant à leur destination primitive, les raccommodeurs de tombeaux ont gravement altéré l'économie générale du monument. Ces vertus se font reconnaître à leurs emblèmes ordinaires. La Force, qui de toutes est la plus remarquable par son expression et par sa pose, est drapée d'une peau de lion et tient embrassé à deux mains un fût de colonne. La Tempérance porte une horloge d'une forme curieuse, dont le cadran est divisé en vingt-quatre heures et surmonté de l'écusson de France. Le manche d'un miroir et un serpent sont aux mains de la Prudence (1). La Justice s'appuie de la main gauche sur un globe, et sa droite tient la poignée d'un glaive.

III. *Tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis* (2). — Il n'existe point de controverse sur l'auteur de ce monument. C'est à Germain Pilon que revient la gloire d'en avoir dirigé l'exécution tout entière et d'en avoir sculpté de ses mains les parties les plus importantes. M. Alex. Lenoir a retrouvé dans les anciens registres de la chambre des comptes relatifs aux frais de construction des bâtiments royaux, l'indication de la dépense faite pour le tombeau de Henri II. Germain Pilon reçut 3,172 livres 4 sous pour le prix des deux figures couchées, en marbre, des quatre bas-reliefs aussi en marbre, et des six statues de bronze qui entrent dans la composition du mausolée. Le marbre et le bronze sortaient des magasins du roi. Une somme mensuelle de 95 livres 16 sous 8 deniers fut payée aux ouvriers, tant que durèrent les travaux, pour la taille des marbres et des colonnes. Les autres ouvrages de pose, maçonnerie, sculptures accessoires, etc., coûtèrent 865 livres 6 sous 2 deniers (3).

(1) On conserve au Louvre une statue de bronze d'Albert Pie de Savoie, prince de Carpi, qui provient des Cordeliers de Paris et qui paraît être une œuvre authentique de Paul Ponce. Elle ne pourrait soutenir la comparaison avec celle de Louis XII.

(2) Les entrailles de Louis XII furent inhumées aux Célestins, auprès du corps de son père. Le cœur d'Anne de Bretagne fut porté à Nantes et déposé dans le tombeau du père de cette reine. La ville de Nantes possède encore la boîte en or émaillé qui contenait ce cœur. Les statues de Louis XII et d'Anne n'étaient pas rares autrefois; elles ont été presque toutes détruites. Nous signalerons un Louis XII en bronze au Louvre, et un autre en albâtre à Versailles, précieuses figures qui proviennent de Gaillon.

(1) La main droite de cette figure, brisée je ne sais à quelle époque, a été refaite en albâtre, et cette matière a pris une teinte ambrée toute différente de celle du marbre.

(2) *Musée des Monuments français*, n° 102.

(3) La sculpture du groupe des trois Grâces qui portait, dans l'église des Célestins, le cœur de Henri II, et qui est maintenant au Louvre, revint à 50 l. 3 s., y compris quatre bas-reliefs représen-

Le tombeau de Henri II, placé autrefois isolément sous la coupole de la somptueuse chapelle des Valois, construite par Philibert Delorme, se trouvait alors en parfaite harmonie de proportions avec l'édifice dont il était l'objet principal. Aujourd'hui, il est resserré dans une étroite chapelle dont il touche presque la voûte. « Le tombeau du roy Henry, dit Germain Millet, est en très-beau marbre, à deux étages. Celuy d'en haut est porté sur quatre pilliers carrez de marbre blanc qui sont aux quatre coins, et douze colonnes, dont il y en a quatre de marbre blanc et huict de marbre gris très-précieux. Aux quatre coins du tombeau, contre les piliers, sont eslevées en bosse quatre grandes statues de bronze très-bien faites, qui représentent les quatre vertus cardinales. Sur l'estage d'embas sont deux effigies de marbre blanc couchées sur le lict mortuaire, représentant les corps du roy Henry et de la reyne Catherine sa femme. Sur l'estage d'en haut ils sont encore représentez en effigies de bronze agenouillées sur des oratoires (1). »

La chapelle funéraire de Henri II est exhaussée sur un stylobate très-élevé, de forme quadrangulaire. Les douze colonnes, répétées par un pareil nombre de pilastres, portent un entablement continu; huit d'entre elles sont placées aux angles du monument; les quatre autres se trouvent isolées sur les deux grands côtés, et c'est par les intervalles qui les séparent qu'on voit les figures couchées sur un lit de marbre, dans l'intérieur de la chapelle. Les colonnes des angles et les pilastres correspondants ont chacun leur fût serré par un anneau en saillie. Les chapitaux appartiennent tous à l'ordre composite. Des moulures d'une simplicité très-élégante se profilent sur l'entablement. Un mur de marbre percé d'une ouverture en forme de fenêtre, avec tablette, consoles et frontons demi-circulaires, ferme la chapelle à la tête et aux pieds. Ces ouvertures vont se rétrécissant de la base au sommet.

Le lit mortuaire repose sur un beau socle décoré de feuilles d'acanthes et de moulures perlées. Les deux statues sont nues et couchées chacune sur un suaire. Celle du roi surtout atteste une délicatesse de ciseau et une science de dessin vraiment remarquables. Nous avons vu dans l'effigie couchée de Louis XII la mort représentée avec une effrayante vérité. Germain Pilon a voulu en déguiser l'horreur; il lui a donné ici l'apparence d'un sommeil exempt de terreur et de souffrances. Renversée sur le coussin qui lui sert d'appui, la tête de Henri II est empreinte d'une grâce et d'une noblesse merveilleuses. La reine Catherine de Médicis a été représentée avec la jeunesse et la beauté qu'elle avait encore au moment de la mort de son mari, à qui elle survecut trente ans.

Le plafond de marbre à caissons et à rosaces qui recouvrait autrefois la chapelle était emmagasiné avec tant de soin à l'époque de la réédification de ce tombeau à Saint-Denis, qu'on ne parvint jamais à le retrouver. On lui en substitua donc un autre composé de planches de marbre unies aussi minces que possible, et accrochées par derrière à une armature de fer. C'est aussi sur les barres de cette armature que sont ajustées les statues en bronze du roi et de la reine, agenouillées autrefois sur des coussins historiés et devant de superbes prie-Dieu qui n'existent plus. Le plafond ancien reparut enfin, mais il était trop tard; le raccommodage de l'architecte était fait comme le siége de Vertot. Les marbres attendent dans un atelier qu'on veuille bien les remettre en place.

La forme des piédestaux qui portent les Vertus cardinales a aussi été modifiée; ils continuaient carrément dans le sens du stylobate, dont ils étaient comme le prolongement; aujourd'hui ils se présentent de biais en pan coupé. Les figures des Vertus sont élégantes, sveltes, drapées avec coquetterie, mais aussi un peu maniérées. Elles ont perdu presque tous leurs attributs. La Tempérance tenait deux vases et mêlait de l'eau avec le vin; la Justice n'a plus sous son bras gauche que la poignée de son épée; la Force s'appuie contre le fût d'une colonne: dans la main gauche de la Prudence il reste seulement le manche d'un miroir.

Les statues agenouillées sur la plate-forme sont revêtues du costume de cour. Des pierres précieuses décorent en profusion la robe et la coiffure de la reine. L'artiste a exprimé avec le plus heureux succès la différence qu'il devait faire sentir entre ces figures vivantes de gestes et de pose, et les statues à l'état de mort de l'étage inférieur (1).

Quatre bas-reliefs du style le plus maniéré, en même temps qu'ils sont du travail le plus spirituel et le plus fin, se voient encastrés dans les quatre faces du stylobate. Ils représentent la Foi, l'Espérance, la Charité, et la personnification des bonnes œuvres. Chacune de ces vertus est figurée sous les traits d'une charmante jeune femme, à peine voilée d'une draperie légère, et coiffée avec un soin exquis. La Foi élève un calice environné d'une lumineuse auréole; des fidèles se prosternent devant l'eucharistie avec les signes de la plus respectueuse adoration. L'Espérance présente à des jeunes hommes et à des vieillards une église que deux anges l'aident à soutenir, et qui est le symbole de la Jérusalem céleste. La Charité se dépouille de sa dernière draperie pour en couvrir un pauvre; sa main droite fait l'aumône; un enfant lui demande le sein; d'autres enfants l'invoquent en pleurant; devant elle, des infirmes et des malheureux tendent des mains

tant des anges faits pour le tombeau de François Ier.

(1) « Le cavalier Bernin, dit Sauval, a admiré le tombeau de Valois, qui voulait ne rien trouver de passable en France. » (*Antiquités de Paris.*)

(1) En décrivant les monuments de la crypte nous aurons occasion de citer d'autres représentations de ces personnages.

suppliantes. La Pitié donne à boire à ceux qui ont soif; sa main droite tient une coupe à laquelle deux hommes se désaltèrent à la fois; un enfant se hausse sur ses pieds et s'efforce d'attirer le vase à ses lèvres.

Enfin douze mascarons, sculptés dans une matière qui a l'aspect du porphyre, complètent la décoration du stylobate; ce sont des têtes de satyres et des larves; ils se fondent dans des feuillages et portent des corbeilles; celles des satyres contiennent des fruits de vie, des raisins, des pommes, des poires; les autres, des fruits de mort, des pavots, des pommes de pin, des baies de cyprès. Ces douze mascarons occupaient chacun le centre d'un encadrement disposé de manière à dessiner à chaque colonne un piédestal particulier. On les a tous reportés sur trois faces, avec l'intention de les mettre mieux en vue, la quatrième face se trouvant tournée vers le mur; on ne s'est pas douté qu'ainsi placés ils ne seraient plus que des ornements inutiles.

Lors de la reconstruction du tombeau, il a été constaté que la plupart des marbres qui le composent proviennent de monuments antiques, et conservent sur le revers des traces de sculpture.

Chapelle de Saint-Michel.

IV. *Tombeau de François Ier et de Claude de France* (1). — Des trois grands tombeaux érigés à Saint-Denis par le XVIe siècle, celui-ci est le plus considérable. Enclavé entre deux piliers qu'il entame, il occupe toute la largeur d'une chapelle, et les statues agenouillées qui le surmontent, pourraient se heurter la tête contre la voûte, si elles venaient à se dresser. D'une part, on a exhaussé tout le sol de l'église; de l'autre, on a fait rentrer complétement sous les ogives d'une chapelle ce tombeau dont toute la partie antérieure s'avançait autrefois librement dans le croisillon méridional; avec un pareil système, on fait perdre aux monuments la physionomie et les proportions que leurs auteurs avaient voulu leur donner.

Philibert Delorme, abbé d'Ivry, conseiller ordinaire, architecte du roi, fut ordonné commissaire et député par ledit sieur sur le fait de l'effigie et tombeau du feu roi François (2). Pierre Bontems, maître sculpteur, bourgeois de Paris, s'engagea, moyennant 1,639 livres, à faire la moitié des bas-reliefs du stylobate, celle dont la bataille de Cérisoles est le sujet principal, et en outre les statues *en forme de prians* de messieurs les feus dauphin et duc d'Orléans, fils dudit roi. La somme convenue représentait non-seulement le prix des modèles en terre et du travail personnel de l'artiste, mais encore les frais de taille et de polissage. Bontems devait, sur un pouce de relief et treize pouces de hauteur, remplir et garnir le stylobate de chevalerie, gens de pied, artillerie, enseignes, étendards, trompettes, clairons, tambours, fifres, munitions, camps, pavillons, bagages, villes, châteaux, et autres choses approchant et suivant la vérité historiale des annales et chroniques de France. Ce premier marché porte la date du 6 octobre 1552. Une somme de 60 livres fut encore allouée à Pierre Bontems pour faire parfaire en marbre les deux statues des fils du roi et celle de madame la régente; cette dernière figure, qui aurait représenté Louise de Savoie, la mère de François Ier, ne paraît pas avoir été exécutée; elle n'a du moins jamais fait partie du tombeau (1). Germain Pilon reçut 1,100 livres pour le prix de huit figures *de fortune*, en bosse ronde sur marbre blanc; ce sont les figures allégoriques d'enfants placées sous la grande voûte du tombeau. Il fut payé à Catherine Bourienne, veuve d'Ambroise Perret, 210 livres, pour solde des sculptures faites par son mari qui, entre autres figures remarquables, avait exécuté celles des quatre évangélistes. Les détails d'ornements sont de la main des sculpteurs Jacques Chantrel, Bastien Galles, Pierre Bigoigne et Jean de Bourges. Les marbres étaient fournis et livrés aux dépens du roi (2).

Le tombeau de François Ier est un édifice tout entier. Il a été complétement construit en marbre blanc rehaussé de moulures en marbre gris et noir. Il occupe, comme nous l'avons dit, toute la largeur d'une chapelle, et se trouve engagé dans deux piliers. Il se compose d'une haute et profonde arcade voûtée en plein cintre et de deux passages latéraux dans lesquels on entre par des arcs de petite proportion. Sur chacune des deux faces principales ces derniers arcs s'ouvrent en retraite et laissent venir en avant celui de la voûte centrale; en plan, c'est à peu près une disposition cruciforme. Le monument s'élève sur un double socle en marbre noir et en marbre gris. Au-dessus de ce riche et vigoureux soubassement règne un stylobate interrompu seulement par les baies des passages dont nous avons parlé. Les flancs des deux portions du tombeau qui se trouvent en retraite sont masqués presque en entier par les piliers de la chapelle dont il s'est emparé.

Les deux faces qui regardent l'orient et l'occident déploient une décoration des plus splendides; elles possèdent chacune vingt-

(1) *Musée des Monuments français*, numéros 99 et 448.

(2) Les détails sur la construction et la sculpture du tombeau de François Ier sont extraits presque textuellement des marchés trouvés dans les archives de la chambre des comptes et publiés par Alex. Lenoir.

(1) Le marbre des quatre Saisons destiné à la cheminée de la chambre du roi, à Fontainebleau, fut payé à Bontems 414 livres tournois. (*Arch. curieuses de l'hist. de France.*)

(2) Ces détails ne sont pas complets; ainsi, ils ne nous apprennent pas quel est l'auteur des admirables statues couchées du roi et de la reine, qu'on attribue à Jean Goujon, en raison de leur beauté, mais en dehors de tous renseignements positifs.

un bas-reliefs sculptés sur le stylobate, huit colonnes cannelées et couronnées de chapiteaux ioniques d'une excellente facture, un entablement et une corniche d'une extrême richesse, tout ornés de perles, de palmettes, de denticules, d'oves et de feuilles d'eau. Des pilastres répètent toutes les colonnes. Chaque colonne fait saillie avec son piédestal historié de personnages. La frise est plaquée de marbre noir. Des cordons perlés suivent dans leurs contours toutes les archivoltes. Des tablettes préparées au-dessus des arcs semblent attendre des inscriptions; elles sont entourées de beaux encadrements. Deux petits anges tenant des trompettes accompagnent l'arc central; ils remplissent ici la même fonction que les renommées païennes sur les arcs de triomphe antiques; à leur nudité et à leur élégance profane on les prendrait moins pour des anges chrétiens que pour des génies mythologiques. Ajoutons un mot, que rien n'a été épargné pour la décoration du monument, et qu'une sculpture du meilleur goût relève toutes les portions de l'architecture qui pouvaient en recevoir.

Les bas-reliefs du stylobate, comme ceux du monument de Louis XII, présentent des effets de perspective auxquels la sculpture ne doit se prêter qu'avec une excessive réserve, et qui sont plutôt du domaine de l'art graphique. Il faut reconnaître, cependant, qu'ici l'artiste s'est tiré des difficultés de ce système avec beaucoup d'adresse et d'habileté.

La campagne mémorable qui s'est terminée par la victoire de Marignan, a fourni les sujets des vingt-un bas-reliefs de la face antérieure tournée vers l'orient. Le premier épisode est la prise d'un bourg fortifié; des soldats entrés dans la place assiégent les maisons et arborent leurs étendards aux fenêtres de celles qu'ils ont envahies. Des bataillons d'infanterie défilent ensuite l'arme sur l'épaule; les hallebardiers, lanciers, fusiliers, ont de superbes et martiales tournures; ils marchent résolument au pas précipité; les étendards flottent, le son des fifres et des tambours règle la mesure. De la porte crénelée d'une ville puissante on voit sortir une chevalerie bien armée dont les casques sont ombragés de panaches. Au milieu du groupe est François Ier, monté sur un cheval dont le harnais se découpe en nombreux lambrequins; le roi porte la cotte d'armes sur sa cuirasse, il n'a pour coiffure qu'une petite toque; près de lui, un cavalier tient le heaume royal ceint d'une couronne fleurdelisée. La marche de l'armée continue à travers les montagnes; des édifices et des villes se rencontrent sur la route que suivent les Français. Des soldats escortent un convoi d'artillerie. Des ouvriers armés de leviers démontent des pièces de canon et les enlèvent à l'aide de cordages suspendus à une chèvre par des poulies; les affûts restent de côté; les chevaux dételés se reposent. Au sommet d'une haute montagne, d'autres hommes font mouvoir un cabestan dont les cordages remorquent des canons sur des pentes inaccessibles aux attelages. C'est ainsi que l'artillerie de François Ier traversa les Alpes. Plus loin, une ville a été livrée aux flammes; des femmes fuient emportant leurs enfants et ce qu'elles ont réussi à sauver du pillage; ce groupe de femmes et d'enfants est plein de grâce et de sentiment. On croit qu'un personnage à cheval, qui est coiffé d'un large chapeau, et qui paraît donner des ordres, représente le maréchal Trivulce. Enfin les deux armées sont en présence dans la plaine de Marignan. Les trompettes sonnent. François Ier, à la tête d'un escadron de cavaliers, charge bravement l'ennemi; tous ont les visières baissées et la lance en avant; le roi se reconnaît à la couronne fleurdelisée de son casque, à un grand panache ondoyant, aux F et aux fleurs de lis semés sur la housse de son cheval; près de lui combat Claude de Lorraine, dont le cheval porte une housse blasonnée de petites croix. Les Suisses forment un corps de bataille serré, rangé sur quatre lignes, tout hérissé de piques d'une énorme longueur; ils n'opposent à la cavalerie française qu'une masse profonde d'infanterie; leurs hommes du premier rang sont des colosses entièrement bardés de fer, les autres portent des armures moins complètes. Les rangs des Suisses sont déjà entamés; des blessés et des morts roulent sous les pieds des chevaux. L'artillerie française en batterie et un corps nombreux d'arbalétriers (1) inquiètent vivement l'ennemi. Les Suisses ont aussi des canons que des artilleurs pointent et tirent; auprès des pièces on remarque des boulets, un tonneau de poudre et les instruments propres au service. En arrière du corps de bataille des Suisses un autre bataillon, qui paraît servir de réserve, déploie des étendards marqués des clefs de saint Pierre en sautoir. Au milieu d'un groupe de cavaliers, auquel l'infanterie fait un rempart, le cardinal évêque de Sion, Matthieu Schiner, assiste au combat, comme un autre Moïse, et bénit les troupes confédérées. Il est à cheval et porte le grand chapeau, marque de sa dignité. Un prélat, aussi à cheval, tient levée une croix à double traverse; d'autres personnages ecclésiastiques font partie du cortége (13 et 14 octobre 1515).

Les bas-reliefs suivants représentent la prise du camp des Suisses retranché et défendu par des batteries; un combat de hallebardiers; les Suisses poursuivis dans un bois où quelques-unes de leurs compagnies s'étaient réfugiées; leur retraite précipitée; de nouveaux combats, et enfin l'entrée triomphante des Français à Milan, ville superbe en tours, en églises et en palais. L'artiste a rendu avec beaucoup de verve l'élan des vainqueurs qui défilent rapidement sur le pont-levis et prennent, avec une fierté toute guerrière, possession de la place conquise. Les troupes impériales sortent de la

(1) Le roi avait dans son armée des arbalétriers gascons d'une adresse renommée.

ville par une autre porte et battent en retraite.

Les bas-reliefs de la face occidentale ont été composés dans le même système. La bataille de Cérisoles remplit le bas-relief principal; à gauche, sont figurés les faits qui ont précédé immédiatement le combat; à droite, ceux qui l'ont suivi. Au point de départ de l'armée française, le paysage rappelle l'aspect de certaines parties de l'Italie; on y remarque des obélisques et des monuments à demi-ruinés. La marche des Français est pleine de rapidité et de résolution. Plusieurs cavaliers sont lancés au galop; d'autres s'avancent en escadrons serrés montés sur de vigoureux chevaux, visières baissées, lance au poing. L'artillerie, traînée par des chevaux, est confiée à la garde de plusieurs corps d'infanterie. Un des bas-reliefs, placé au piédestal d'une des colonnes, représente le comte d'Enghien, François de Bourbon (1), lieutenant général pour le roi en Piémont, à qui revient tout l'honneur de la journée de Cérisoles; comme François Ier, avant la bataille de Marignan, il n'a encore ni le casque, ni les armes de guerre; un chapeau rond à plumes lui coiffe la tête, un manteau est jeté sur son armure, sa main droite tient un bâton de commandement; des lambrequins flottent aux harnais de son cheval. Les étendards et les bannières sont portés par des cavaliers et par des fantassins. La grande bataille du bas-relief central (lundi de Pâques, 14 avril 1544) comprend plusieurs épisodes. L'infanterie des deux armées s'attaque avec de longues piques et un grand tumulte; des morts, des mourants, des blessés, encombrent le champ de bataille. Des cavaliers français, armés de cimeterres recourbés, chargent les impériaux. Des artilleurs se tiennent, mèche allumée, près de leurs pièces. Un combat se livre autour d'une batterie dont le feu entamait les lignes impériales, un homme armé d'un marteau s'occupe d'enclouer les canons.

Les étendards impériaux, marqués de croix et de l'aigle à double tête, cèdent le terrain à la salamandre et à la fleur de lis. Les chevaux sont parfaitement lancés; il règne beaucoup de vie et de mouvement dans toute la composition. Nous citerons surtout, au premier bas-relief qui suit la bataille, deux cavaliers qui montent une côte au galop; les chevaux et les hommes ont été sculptés en raccourci de la manière la plus habile et la plus heureuse.

Après la bataille, le comte d'Enghien entre victorieux dans la ville de Carignan. Devant lui, des soldats conduisent des captifs, d'autres portent sur des piques des pièces d'armures, des trophées, des cartouches, des drapeaux, des couronnes de laurier, des représentations de forteresses conquises. Ce triomphe a beaucoup d'analogie avec celui que nous avons décrit au tombeau de Louis XII. Les combats recommencent plus loin, et finissent par aller se perdre dans l'épaisseur du pilier

Dans la sculpture du monument de Louis XII les costumes appartiennent plutôt à l'antiquité romaine qu'à la renaissance française; celle du tombeau de François Ier a été traitée avec une toute autre vérité et avec un grand respect pour l'exactitude historique.

On monte deux degrés pour arriver aux passages latéraux du monument; ces passages sont couverts par des plafonds sculptés de caissons, de rosaces et de palmettes. Une voûte cintrée en berceau traverse tout le tombeau, dans le sens de sa longueur; des cordons en torsade la divisent en neuf compartiments quadrangulaires que remplissent des bas-reliefs (1). Au premier rang, à la naissance de la voûte, sont les quatre évangélistes assis, drapés d'une façon très-noble; ils écrivent sur de grandes tablettes. Saint Jean se reconnaît à son air de jeunesse et à son visage imberbe. Ces figures sont d'un grand style; le caractère des têtes porte une gravité remarquable. L'absence du nimbe attesterait ici, à défaut d'autres preuves, l'oubli complet des traditions iconographiques du moyen âge. Au milieu des autres bas-reliefs et au point le plus élevé de la voûte, le Christ, portant à la main gauche un étendard fixé aux branches d'une croix, sort glorieux de son sépulcre dont la pierre est renversée. Cette sculpture, ainsi placée, est une traduction en marbre des belles paroles par lesquelles saint Paul exhorte les fidèles à mourir avec le Christ, à s'ensevelir avec lui, pour partager la gloire de sa résurrection. Il nous reste encore à mentionner les quatre bas-reliefs de la main de Germain Pilon, sur chacun desquels sont sculptés deux génies qui versent des larmes, et accompagnent des cartouches, et tiennent des torches renversées, emblèmes de la vie éteinte.

Cette voûte, d'un dessin si riche et d'un aspect si solennel, abrite les effigies, représentées à l'état de mort, de François Ier et de Claude de France. Autrefois, couchées sur des sarcophages historiés dont Félibien nous a conservé la gravure, elles n'ont plus pour support qu'une caisse carrée en marbre noir, d'une extrême mesquinerie, aux deux bouts de laquelle les noms des défunts et l'époque de leur mort ont été gravés en vrai style de registres de l'état civil, entre des lacrymatoires en marbre jaune de Sienne. Nous ne pensons pas que les artistes du XVIe siècle aient jamais produit rien de plus beau que ces deux figures qui nous ont paru des chefs-d'œuvre accomplis. La tête de François Ier est d'une noblesse admirable; la poitrine, les bras et tout le reste du corps, ont été modelés avec une distinction et une science qui se trouvent rarement réunies sous le même ciseau. A côté de cette majes-

(1) Ce prince était frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

(1) Les bas-reliefs du monument sont au nombre 51, savoir : 21 sur chacune des deux façades et 9 à la voûte.

tueuse statue. le sculpteur a personnifié, dans celle de la reine, la grâce la plus exquise et la sensibilité la plus suave. Claude de France, morte à la fleur de l'âge (1), laisse deviner sur ses traits charmants l'expression d'un douloureux regret pour une vie qui s'ouvrait devant elle si brillante et si fortunée. Des barbares ont porté sur ces marbres des mains stupides et sacriléges; des noms que par bonheur l'obscurité du tombeau voile de son ombre, ont été gravés à la pointe du couteau sur les deux statues; un de ces noms, plus profondément taillé que les autres, suit le nez de la reine dans toute sa longueur.

Cinq figures agenouillées sur la plate-forme supérieure du monument représentent François Ier et Claude de France, leurs fils, le dauphin François et Charles duc d'Orléans; leur fille, Charlotte de France, qui mourut âgée de huit ans. Le roi et la reine ont devant eux des prie-Dieu ornés de F et de C couronnés.

Claude de France et sa fille portent des corsages et des coiffes tout brodés de pierreries. Tous les personnages sont couverts de longs manteaux fleurdelisés; sur le manteau du jeune François de France, des dauphins, pièce principale des armes de Dauphiné, alternent avec les fleurs de lis. Le collier de Saint-Michel décore les deux frères. Protégées par leur position, ces statues sont demeurées intactes, leur ressemblance, la fidélité des costumes et la bonne exécution du travail leur donnent une grande valeur. Nous savons que le dauphin et le duc d'Orléans sont de la main de Pierre Bontems; le marbre rend à merveille la jeunesse et l'élégance des deux princes.

Nous rapporterons une inscription qui fut gravée aux Petits-Augustins en mémoire de la réédification du tombeau, et qui est restée oubliée derrière une des archivoltes de la voûte centrale. du côté de l'orient :

> Alexandre Lenoir fondateur et conservateur de ce Musée a fait rétablir et restaurer ce monument sur ses dessins, l'an VI de la République Française.

L'inscription ne forme qu'une ligne autour de l'arc.

La restauration du tombeau de François Ier, à Saint-Denis, a demandé six années de travail; le marbre a été retaillé en beaucoup d'endroits, quant à l'ornementation.

Il existe encore de nombreux monuments qui représentent François Ier : voyez au Louvre, un buste en bronze tiré, dit-on, de l'ancien château de Saint-Maur; plusieurs portraits originaux, à Versailles et à Fontainebleau; les bas-reliefs de l'hôtel Bourgthéroulde à Rouen, les émaux du Louvre, les vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et surtout au Musée royal, le magnifique portrait peint par le Titien.

(1) « La reine Claude, décéda en l'an 1524, âgée de vingt-cinq ans, en grande opinion de sainteté; car Nicolas Gilles, qui vivait alors, escrit en son histoire de France, qu'on faisoit des vœux, et qu'on offroit des chandelles à son cercueil, taudis qu'il fut à Blois où elle mourut, et qu'il se trouva des personnes qui affirmèrent avoir été guéries de quelques maladies par son intercession. » (Germain Millet.)

Monuments placés dans le transsept.

V. *Colonne de François II* (1). — Charles IX fit ériger à Paris, dans l'église des Célestins, une colonne de marbre en mémoire de son frère François II, dont le cœur avait été déposé auprès de celui de leur père Henri II, dans la fameuse chapelle d'Orléans, si riche autrefois en magnifiques sculptures. Cette colonne, placée maintenant à Saint-Denis, dans le croisillon septentrional, a été, suivant l'usage, attribuée à des artistes italiens, au Primatice, pour le dessin; à Paul Ponce, pour la sculpture (2). Il paraît certain que c'est une œuvre de Germain Pilon. « Les trois Charités qu'on voit aux Célestins, dit Sauval, qui portent le cœur de Henri II, passent, chez les habiles gens, pour le chef-d'œuvre de Pilon, quoiqu'ils fassent plus de cas des trois petits Amours qui pleurent la mort de Charles IX (3) [lisez François II, c'est une erreur évidente], autour de son cœur. » M. Lenoir a trouvé, dans les anciennes archives de la chambre des comptes, que le travail de la colonne coûta 125 livres, non compris sans doute les figures accessoires.

Le piédestal, en marbre blanc, est triangulaire; un entablement de marbre noir le surmonte; ses angles, taillés en pans coupés, sont sculptés chacun de deux petits sphinx, d'os croisés, de trois têtes de mort et d'une fleur de lis qui ressemble fort à celle des armoiries de la ville de Florence. Sur chacune des trois faces, une inscription est entourée d'un grand encadrement de porphyre orné d'une tête d'homme et d'une tête de femme; la première, placée dans le haut du cadre, a les oreilles pointues des satyres; la seconde est coiffée d'un voile et de bandelettes.

Trois génies de marbre blanc, posés debout sur les angles de l'entablement, environnent le fût de la colonne. Ils tiennent de longues torches renversées. Leur taille est celle d'enfants de sept à huit ans. Un seul a l'expression de la douleur; les autres semblent plutôt sourire que pleurer. De légères draperies, mouillées comme les faisaient Jean Goujon et son école, voilent ces jolies figures.

Le fût de la colonne est semé de flammes par allusion à la colonne de feu qui marchait, dans le désert, devant les Hébreux; une des

(1) *Musée des Mon. français*, n° 104.

(2) Millin, qui trouve admirables les figures du piédestal, les adjuge à Paul Ponce. Il s'était aussi persuadé que le piédestal était formé d'un superbe bloc de porphyre. V. texte et gravure, *Antiquités nationales*, t. I, n° 111, pl. 13.

(3) Aucun monument de ce genre ne fut élevé à Charles IX. Il est certain que Sauval veut parler de la colonne de François II.

inscriptions explique cet emblème. Deux rangs de feuilles d'acanthe et un cordon d'oves composent le chapiteau; des rosettes en décorent le tailloir. Un vase moderne, en brèche violette, d'une forme à demi-égyptienne, remplace, au sommet de la colonne, une urne de bronze doré sur laquelle un enfant ailé posait une couronne de même métal, et qui a été fondue. Les inscriptions sont ainsi conçues:

DEO. OPT. MAX.
Et perenni memoriæ
Francisci II. Franc. regis
Carolvs nonvs eivs in regno
svcessor svadente regina
Matre Catharina hanc colvmnam erigi cvravit anno
salvtis M. D. LXII.

LVMEN RECTIS
Tale fvit emblema hieroglyphicvm Francisci II piis Franc. regis, cvivs cor hic sitvm est. hic, instar igneæ columnæ israeli noctv prælvcentis, rectitvdinem et pro avita religione flagrantem zelvm adversvs perdvelles hæreticos semper præ se tvlit

COR REGIS IN MANV DNI.
Hoc oracvlo dignvm fvit cor
Francisci II. regis christianiss. in vrna hvic colvmnæ svperposita conclvsvm tanto veræ fidei assertori generosam Christi martyrem Mariam Stvart conivgem habvisse quædam fvit veræ immortalitatis assertio.

Les portraits de François II sont rares. Il y en a un sur émail au Louvre. M. Viardot (*Musées de Belgique*) indique au musée d'Anvers un petit portrait peint par Holbein, et représentant Francois II, quand il était encore dauphin.

VI. *Colonne de Henri III* (1). — Ce monument s'élève dans la même partie de l'église que celui de François II. Charles Benoise, secrétaire intime de Henri III et maître des comptes, l'avait fait ériger en 1594, à la mémoire de son ancien maître, dans l'église collégiale de Saint-Cloud, où le cœur du roi était déposé. Des peintures, des attributs funéraires, des inscriptions latines et françaises décoraient la chapelle au milieu de laquelle s'élevait la colonne, et qu'on appelait la chapelle du roi. Vendue à l'époque de la dispersion des monuments de l'église de Saint-Cloud, cette colonne fut rachetée à un architecte en 1799, et donnée par M. Lenoir au musée des Petits-Augustins.

L'ancien piédestal, composé de marbres variés, n'existe plus; celui dont les catalogues du Musée des Monuments français donnent la description, et dans l'ajustement duquel on avait fait entrer des sculptures tout à fait étrangères, était d'invention moderne; il a été lui-même remplacé par un socle des plus vulgaires, revêtu d'une assez plate inscription, comme le sont toutes les nouvelles épitaphes de Saint-Denis. Le fût, taillé dans un seul bloc de marbre Campan-Isabelle, par Barthélemy Prieur (1), a neuf pieds d'élévation; sa couleur, d'un rouge foncé, l'a fait passer pour un morceau de porphyre. Il est torse; une branche touffue de lierre en suit les contours; des fleurs de lis en couvrent toutes les parties restées lisses; on y voit aussi des H enlacés avec des palmes et surmontés de couronnes fleurdelisées; le chapiteau appartient à l'ordre composite. Cette colonne portait un vase qui a été détruit entièrement et auquel M. Lenoir substitua un génie de marbre blanc chargé de la tâche assez difficile de brûler avec une torche le poignard de Jacques Clément. Les ajustements imaginés aux Petits-Augustins n'étaient pas toujours de très-bon goût. Attribuée, nous ne savons par quelle raison, à Prieur, cette gracieuse figure d'enfant présente de grands rapports de ressemblance avec les génies sculptés par Pilon pour la colonne de François II.

Deux anges d'albâtre qui ont fait partie de la chapelle de Henri III sont relégués dans la crypte de Saint-Denis; ils accompagnent une reproduction de l'épitaphe ancienne posée au-dessus du cœur de ce prince. Il existe aussi, dans le magasin de l'église, un écusson sculpté en marbre de Campan, mi-parti de France et de Pologne (2), et entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit; ce fragment provient de l'ancien piédestal de la colonne.

Les ligueurs ont détruit presque tous les monuments où Henri III était représenté en peinture ou en sculpture. Le Louvre possède cependant un très-intéressant buste de ce prince sculpté en albâtre par Germain Pilon. Le monastère des Feuillants, à Paris, conservait plusieurs portraits sur verre, sur bois ou sur toile, de Henri III, son fondateur; ils ont disparu. A Venise, des peintures rappellent encore le séjour que Henri III fit dans cette ville, en 1574, quand il revint de Pologne en France; Palladio lui éleva un arc de triomphe, et Tintoret fut chargé de peindre son portrait pour la sérénissime République (3); voyez aussi à Versailles le tableau de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, peint par Jean-Baptiste Vanloo, et au Louvre les riches ornements donnés par Henri III à la chapelle du même ordre.

(1) *Musée des Monuments français*, n° 456.

(1) C'est M. Lenoir qui attribue le monument à cet artiste, auteur de la colonne torse d'Anne de Montmorency.

(2) On sait qu'avant d'arriver au trône de France, Henri III fut élu roi de Pologne.

(3) VIARDOT, *Musées d'Italie*..

VII. *Colonne du cardinal Louis de Bourbon* (1). — Louis, cardinal de Bourbon-Vendôme, fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, était à la fois évêque et duc de Laon, pair de France, archevêque de Sens, évêque de Saintes, du Mans, de Luçon et de Tréguier; abbé de Saint-Denis, de Corbie, de Saint-Vincent de Laon, de Saint-Faron de Meaux, d'Ainay, de Saint-Amand, de Saint-Crépin le Grand, à Soissons; et de Saint-Serge, d'Angers. Dans les diocèses de Sens et de Laon, de beaux monuments témoignaient jadis de sa magnificence et de son amour pour les arts. Il mourut le 11 mars 1556, à Paris, en l'hôtel de Bourbon; son corps fut inhumé dans la cathédrale de Laon où reposait déjà le cœur de sa mère, et son cœur fut porté à Saint-Denis, dont il avait été le premier commendataire.

Nous avons dit ailleurs quel fut, au moment de la révolution, le sort de la statue de ce prélat, sculptée en marbre et posée au sommet d'une colonne (2). Arrachée seule à la destruction, cette colonne a repris place dans l'église de Saint-Denis, non pas à l'endroit où elle se trouvait primitivement, mais à côté de la porte du croisillon méridional. Comme celle de Henri III, elle est en marbre Campan-Isabelle; sa base, en albâtre blanc, repose sur un socle moderne plaqué de marbre brun veiné. Le chapiteau, également sculpté en albâtre, a été exécuté dans le style de la première Renaissance; il se distingue par la délicatesse du ciseau. Les angles du tailloir, qui sont très-saillants, avaient été disposés de manière à présenter un large appui à la plate-forme qui le surmontait autrefois et qui portait la statue du cardinal. Quatre griffons tiennent lieu de volutes; ce sont des animaux, les uns à tête de lion, les autres à tête de chèvres, ayant tous quatre pieds, des cornes et de longues queues. Un anneau partage la corbeille en deux parts dans sa hauteur; l'albâtre est sculpté de petites feuilles adhérentes à la masse, de génies armés de thyrses, de corbeilles de fruits, d'enfants qui se balancent dans des rinceaux; je ne vois là que de la fantaisie; qu'un autre plus ingénieux y découvre un sens symbolique. Du côté le plus en vue, l'écusson du cardinal, blasonné de trois fleurs de lis au bâton péri en bande, se détache sur un cartouche de forme élégante; un chapeau à trois rangs de glands, six de chaque côté, surmonte les armoiries. Les fleurons ordinaires du chapiteau corinthien sont remplacés, ici, par deux enfants groupés auprès d'un vase; là, par une tête d'ange ailée, ailleurs par une tête de mort qui a aussi des ailes. La colonne se trouve aujourd'hui tellement rapprochée du mur que tout un côté du chapiteau est perdu pour le spectateur. Un vase magnifique en bronze, un peu moins ancien que la colonne, bien qu'il date aussi du XVIe siècle, remplace l'effigie détruite du cardinal; des lambrequins, des guirlandes, des palmettes, des cannelures, en décorent la coupe; sur le couvercle trois petits enfants nus soutiennent un cœur. Nous ne connaissons pas d'une manière certaine l'origine de ce vase; nous sommes cependant fondé à croire qu'il provient de l'église des Célestins, où étaient déposés les cœurs de plusieurs princes et grands personnages (1).

VIII. *Colonne de Henri IV.* — C'est un monument tout moderne composé d'un piédestal en pierre, d'un socle en marbre Campan vert, d'un fût en Campan-Isabelle et d'un chapiteau corinthien en marbre blanc. Placé de manière à servir de pendant à la colonne du cardinal, celle-ci attend depuis l'époque du rétablissement des tombeaux et l'institution des cérémonies expiatoires, un buste de Henri IV, qui devait en couronner le chapiteau; un monument misérable a été nouvellement érigé dans la crypte, à la mémoire de ce prince, et jusqu'à ce jour la colonne ne porte rien.

Chapelle de Saint-Louis.

IX, X, XI. *Fausses statues de saint Louis et de Marguerite de Provence.* — L'ancienne chapelle de Notre-Dame la Blanche, qui a quitté son vieux titre pour prendre le nom de Saint-Louis, renferme des monuments dont quelques-uns ont une étrange histoire.

Deux statues en pierre, dont la facture accuse nettement une époque avancée du XIVe siècle, et qui proviennent du portail de l'église des Célestins, à Paris, où elles représentaient (2), suivant des inscriptions bien authentiques, Charles V et sa femme, Jeanne de Bourbon, reçurent un nouveau baptême au musée des Petits-Augustins; elles auraient fait double emploi avec d'autres effigies des mêmes personnages; il fut décidé qu'à l'avenir elles s'appelleraient saint Louis et Marguerite de Provence; on alla même, afin de leur composer une généalogie vraisemblable, jusqu'à certifier qu'elles avaient été tirées de la chapelle des

(1) Ce monument, inscrit au catalogue du musée des Petits-Augustins, sous le n° 112, y est indiqué à tort comme élevé au cardinal Charles de Bourbon, proclamé roi par la Ligue, sous le nom de Charles X. Ce prince mourut en 1590, à Fontenay-le-Comte, en Poitou, et fut inhumé sans monument dans une des églises de la ville.

(2) Le nom de l'artiste qui a sculpté ce monument n'est pas connu.

(1) Nous devons prévenir ceux de nos lecteurs qui voudraient recourir aux descriptions du *Musée des Monuments français*, que la plupart des monuments, celui du cardinal de Bourbon entre autres, avaient reçu des accessoires qui ne leur appartenaient point.

(2) Par suite de la démolition des derniers restes de ce portail, on vient d'amener à Saint-Denis les inscriptions, les niches et les dais qui accompagnaient les statues. Au *musée des Monuments français*, les figures étaient inscrites sous les n°s 25 et 28.

Quinze-Vingts. Détruit plusieurs années avant la révolution, ce dernier édifice n'avait jamais possédé les deux statues; le peu d'objets intéressants qu'il contenait, fut porté au nouvel hospice des aveugles, établi dans le faubourg Saint-Antoine. La transformation de Charles V en saint Louis n'eut pas de résultats bien sérieux tant que la statue resta au musée, mais depuis sa translation à Saint-Denis, ce prince est devenu l'objet des hommages les plus fervents. Il reçoit les prières, l'encens, les offrandes et les révérences du clergé aussi bien que des simples fidèles. Une copie en a été exécutée en marbre et envoyée à Tunis pour être placée sur l'autel de la chapelle que le roi vient de faire construire au lieu même où est mort son aïeul saint Louis. Voici plus de vingt ans que la tête de cette statue sert de type à tous les artistes qui ont à peindre ou à sculpter un saint Louis pour quelque monument public; vous la retrouverez dans les galeries historiques de Versailles, à la coupole de cet édifice sans nom qui couronne la montagne Sainte-Geneviève, au Palais de Justice de Paris, et à la grande porte de l'église de la Madeleine, où le Charles V, canonisé, tient compagnie à saint Philippe (1).

Jeanne de Bourbon, métamorphosée en Marguerite de Provence, n'a pu partager que les honneurs historiques rendus à son mari; son changement de nom ne lui donnait droit à aucun culte (2).

Ces deux statues étaient peintes autrefois. Charles V, vêtu d'une longue robe, porte par-dessus un manteau attaché sur l'épaule droite par une boucle en losange. Ce manteau, jadis rehaussé de fleurs de lis d'or, s'ouvre complétement du côté droit; du côté gauche il est fermé et se relève sur le bras. Les cheveux sont taillés en rond; une couronne fleurdelisée et semée de pierreries entoure la tête. Le visage est imberbe; on reconnaît à merveille le nez caractéristique du roi Charles. La chaussure est longue et pointue. Les mains ont été refaites; la droite tient un long sceptre, la gauche une petite église de très-laide forme.

La reine porte un costume qui était inconnu du temps de Marguerite de Provence; une jupe très-longue, qui lui couvre les pieds, laisse voir en s'ouvrant, sur les côtés, une robe de dessous; un corsage garni de pierres précieuses serre la taille et maintient le vêtement; aussi la ceinture, qui est richement ornée, descend-elle librement sur la jupe. La tête présente l'expression de la candeur et de la bonté. Les cheveux sont gracieusement nattés; la couronne, afin de se prêter au mouvement de la coiffure, prend une forme plutôt carrée que circulaire. Les mains refaites, comme celles du roi, tiennent les mêmes emblèmes.

Nous ne connaissons aucun portrait de saint Louis qui réunisse des conditions suffisantes d'authenticité. Les effigies de ce prince, qui existaient à la Sainte-Chapelle, à Poissy, à Royaumont et dans quelques autres églises voisines de Paris, ont été détruites; les plus précieuses étaient en métal (1). Les représentations de la reine Marguerite ont eu le même sort. Il est assurément très-regrettable qu'on ne possède d'un aussi grand roi aucun monument original et considérable; mais ce n'était pas un motif de commettre un faux en matière d'iconographie, pour combler cette fâcheuse lacune. On a voulu aussi nous donner pour le cœur de saint Louis un cœur inconnu trouvé sous une dalle, à la Sainte-Chapelle; les partisans de l'archéologie sentimentale s'efforçaient de prouver, en très-bon style, que nul autre cœur au monde n'était digne de reposer près de la couronne d'épine du Christ, Notre-Seigneur; des mémoires excellents, publiés par M. Letronne, ont rétabli la vérité historique, en opposant à des conjectures peut-être pieuses la sévère opiniâtreté des faits (2).

Le Charles V saint Louis reparaît en second exemplaire dans la même chapelle. L'intervalle d'une seule travée sépare l'original de la copie. Cette deuxième figure, sculptée en pierre comme la première, est placée sur un des côtés de l'autel (3); elle a été peinte, et du moins la vieille statue a pu rester exempte du hideux système de coloration suivi par les peintres badigeonneurs de Saint-Denis. Il n'en est pas plus raisonnable cependant de mettre ainsi en regard l'une de l'autre deux effigies pareilles d'un même personnage.

XII. *Isabelle de France.* — En face du faux saint Louis, sur l'autre côté de l'autel, une statue moderne, aussi en pierre et colorée, représente la bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, fondatrice du monas-

(1) Il en est de même aux vitraux modernes de l'église d'Eu, de celle Saint-Louis en l'Ile à Paris, de la chapelle funèbre de Sablonville, etc., etc.

(2) *V.* Millin, *Antiquités nationales*, t. I; les gravures qu'il publie de ces statues ont été faites avant leur déplacement. *V.* aussi Montfaucon. *Mon. de la monarchie française*, t. III, p. 65.

(1) Le buste de la Sainte-Chapelle, tout en or et en vermeil, avait été donné, en 1304, par Philippe le Bel; il renfermait la plus grande partie du chef du saint roi. Un autre buste d'argent doré, du poids de trois cent marcs, contenant la partie supérieure de la face, existait à l'abbaye de Poissy; le roi Jean le fit terminer; il avait été commandé par Philippe de Valois et par la reine Jeanne de Bourgogne. Les fresques du couvent des Carmes, à Paris, exécutées au XIVe siècle, et représentant le voyage de saint Louis au mont Carmel, ont complétement péri.

La petite église de la Montjoie, au diocèse d'Agen, croit posséder dans un reliquaire du commencement du XIVe siècle quelques parcelles d'une main de saint Louis. Un cilice, conservé sur un des autels de la cathédrale de Meaux, passe pour avoir appartenu au saint roi.

(2) Voyez au tome premier, col. 908 et suiv., les raisons apportées par MM. Serra di Falco et Letronne en faveur de l'opinion défendue ici par l'auteur.

(3) Il n'est pas certain que ce ne soit pas un simple moulage en plâtre.

tère de Longchamp. Elle a été sculptée (1) d'après les détails donnés par Montfaucon sur une tombe que les religieuses de Longchamp conservaient autrefois dans leur église. Le manteau royal, semé de fleurs de lis d'or en champ d'azur, recouvre la robe de bure et le cordon de Saint-François; les pieds sont chaussés de sandales. Les mains tiennent un livre fermé et un modèle d'église. Le visage, entouré d'un voile, a été copié sur une statue de marbre qui, dans la crypte, porte le nom de Blanche, fille de saint Louis. On a supposé que la tante ne pouvait manquer d'avoir avec sa nièce quelque ressemblance de famille.

XIII, XIV. *Anciens cercueils.* — Les deux statues du portail des Célestins ont ici pour piédestaux deux cercueils quadrangulaires, l'un en granit gris, l'autre en pierre. Le premier passe pour celui de Marguerite de Provence, le second pour celui de Jean de France, surnommé Tristan, parce que sa naissance arriva à Damiette, au moment du désastre de l'armée des croisés.

On a gravé, en conséquence, des inscriptions sur le bord des couvercles. Mais ne serait-il pas possible que l'attribution de ces cercueils ne fût pas plus exacte que celle des statues. Ils ont été longtemps oubliés, et nous n'admettons pas facilement que les traditions qui s'étaient attachées à eux dans l'origine, soient parvenues à se garantir de toute erreur. Quelque destination qu'ils aient reçue d'abord, ces cercueils ont subi dernièrement une opération presque sacrilége de grattage et de ravalement.

XV. *Psychostasie.* — Tandis que les travaux de la chapelle de Saint-Louis étaient en cours d'exécution, un bas-relief du XIIIe siècle, qui représente une psychostasie ou pèsement des âmes, et qui a dû faire partie de quelque jugement dernier, fut exhumé, dans le chantier, du milieu d'un monceau de décombres. Un caprice d'architecte en a fait le jugement de saint Louis et son admission dans la gloire éternelle. Nous n'avons pas besoin de dire que des restaurations ridicules ont changé cette vieille sculpture en un objet complétement neuf. Un ange tient une balance dont le plateau gauche entraîne l'autre; ce qui, d'après le système ordinairement suivi, indiquerait que les mauvaises actions pèsent plus que les bonnes. A côté, un personnage qu'on a coiffé maladroitement d'une mitre d'évêque, et qui représentait certainement Abraham ou le Père éternel (2), reçoit dans son giron, sur une nappe, une petite ame nue, sans sexe, à qui les raccommodeurs ont mis une tête de Charles V et une couronne royale. Deux anges portent des encensoirs. Ce groupe surmonte une colonne de marbre maintenue sur une balustrade par une armature en fer doré; l'accessoire et le principal sont dignes l'un de l'autre.

XVI, XVII. *Tombe de Jean et de Blanche de France, enfants de saint Louis.* — Deux socles carrés en marbre attendent ces deux monuments qui appartenaient originairement à l'église abbatiale de Royaumont (1), et qui se trouvent provisoirement déposés dans le bureau de l'agence. Ils sont en cuivre, avec figures repoussées et fonds en émail (2). Le champ de la tombe se compose de six plaques de métal, couvertes, dans toutes leurs parties apparentes, d'émaux coulés entre des filets de cuivre jaune qui dessinent des enroulements d'un très-bon style. Les rinceaux, courant sur un fond bleu, se terminent par des fleurs nuancées de vert, de blanc, de rouge et d'azur. La figure du jeune prince, en fort relief, est au milieu de la tombe. Il reste, vers la tête, seulement la silhouette de deux anges tenant des encensoirs, et, de chaque côté du corps, les traces de deux moines priant dans des livres ouverts. La grossièreté de la tête de l'effigie accuse évidemment la difficulté qu'a rencontrée l'ouvrier dans son travail de repoussé. Le visage est dépourvu de toute beauté; les yeux, grands et privés d'expression, sont incrustés d'émail blanc avec la prunelle en noir. Un petit cercle semé de points bleus, comme des turquoises, sert de couronne. Les bras sont collés contre le corps; la main droite se relève vers la tête et reste ouverte; la gauche tient un sceptre surmonté d'une énorme fleur de lis. Le vêtement consiste en deux robes : celle de dessous est munie de petites manches; celle de dessus est divisée par des galons en une infinité de losanges que remplissent alternativement une fleur de lis de France et un château de Castille. Des galons brodés de cercles, et des quatrefeuilles renfermés dans des compartiments ronds, décorent la chaussure. Sous les pieds de l'enfant est un lion qui semble prêt à se mettre en marche; il lève la tête vers le prince; sa queue, très-longue, n'est plus marquée en partie que par l'empreinte restée sur le champ émaillé; ses yeux sont en émail bleu foncé avec prunelle noire.

Ce monument, assez bien conservé, est à peu près unique aujourd'hui, depuis que la révolution a envoyé à la fonte les cuivres et les bronzes; il a droit de tenir une place importante dans l'histoire de l'art de tra-

(1) Cette figure, qui date de 1820 environ, n'a été mise en place qu'au mois d'octobre 1840.

(2) Pour toutes ces questions d'iconographie sacrée que je puis à peine indiquer ici, je renverrai le lecteur curieux à l'*Histoire de Dieu* et au *Manuel d'iconographie grecque et latine*, publiés par M. Didron aîné, secrétaire du comité des arts et monuments. Elles y sont développées avec une sagacité et une science remarquables.

(1) *Musée des Monuments français*, n° 21. La tombe de Jean de France seule était cataloguée.

(2) Montfaucon, t. II, p. 160, 162; Millin, *Antiquités nationales*, t. II, n° 11, texte et gravures. Millin décrit ces tombes à peu près comme elles sont encore.

vailler le cuivre et d'y appliquer l'émail. Les plaques étaient fixées sans doute sur du bois; on voit les marques de tous les clous qui les retenaient; la tête s'attache au corps par des clous rivés au nombre de cinq. Autour du champ sur lequel repose l'effigie, de petites bandes de cuivre disposées en carré portaient l'épitaphe que nous rapportons en indiquant, par la différence des caractères, les portions qui manquent maintenant :

HIC IACET : IOANNES : EXCELLENTISSIMI LVD
ovici regis francorvm filivs qvi in etate infancie migra
VIT AD XPM ANNO GRACIE : MILLESI
MO : DVCENTESIMO : QVADRAGESIMO : SEPTIMO : SEXTO :
IDVS : MARTII.

Les lettres se dessinent incrustées d'émail rouge sur le fond de cuivre. Suivant Millin et Montfaucon, un large rebord orné de fleurons émaillés encadrait la tombe; il en reste une douzaine de morceaux environ. Douze petits écussons étaient fixés sur cette bordure : cinq aux fleurs de lis de France, autant aux châteaux de Castille, un mi-parti France et Castille, et un dernier aux armes d'Aragon. Il ne s'en est conservé que six : trois de gueules au château d'or posé sur un quatrefeuille de même, et trois d'azur aux fleurs de lis sans nombre.

La tombe de Blanche de France est en très-mauvais état. La statue n'a plus de tête. Le costume diffère à peine de celui de Jean de France. La robe de dessous, qui est très-longue, cache presque entièrement les pieds et la chaussure, dont il ne paraît qu'un bout de galon. Le chien ou le dragon (1), anciennement placé sous les pieds, ne s'y trouve plus; il ne subsiste du champ de la tombe qu'une plaque latérale qui présente la silhouette d'une queue d'animal et celle de deux moines lisant des prières. Des morceaux de cuivre jaune très-minces, qui ont fait partie de la bordure, portent, gravés à la pointe du ciseau, des fleurons, des fleurs de lis à deux étamines et des châteaux; les fonds sont guillochés. Les châteaux, formés de trois tours réunies et posées sur un fleuron comme sur une console, ont leur appareil marqué de la même façon que les murailles maçonnées du blason. L'épitaphe a été détruite, à l'exception d'une bande sur laquelle on lit encore :

Orvm primogenita qve in etate infan.....

Elle était conçue dans les mêmes termes que celle de Jean de France; pour la compléter, il n'y aurait qu'à substituer le mot *Blancha* au mot *Ioannes*, et à changer la date. Blanche mourut le trois des calendes de mai 1243.

Des peintures murales, placées près du maître-autel de l'église de Royaumont, représentaient encore Jean et Blanche à peu près tels qu'ils sont figurés sur leurs tombes.

Les anciennes épitaphes ont été reproduites sur les socles modernes préparés pour les deux monuments.

XVIII. *Monument de Turenne.* — Un monument considérable en marbre et en bronze, confié au talent des plus habiles artistes du temps (1), fut érigé à ce grand homme dans la chapelle de Saint-Eustache, située derrière celle de Notre-Dame la Blanche, à laquelle maintenant elle se trouve réunie. Le corps de Turenne était intact au moment des exhumations de 1793. Déposé dans une chapelle, en attendant que la Convention eût statué à son égard, il échappa aux profanations, mais pour subir une ignominie plus hideuse encore. Le muséum d'histoire naturelle le réclama comme curiosité, et cette noble dépouille resta deux ans dans une cage de verre à côté des singularités anatomiques de l'espèce humaine et du règne animal. Elle fut ensuite transportée au Musée des Petits-Augustins où elle retrouva un tombeau. Enfin, les consuls firent conduire en grande pompe à l'église des Invalides (alors le temple de Mars) les restes de Turenne; le mausolée qui était à Saint-Denis fut réédifié aux Invalides, dans une des chapelles du dôme, et depuis il y est toujours resté en glorieuse compagnie.

En l'absence du tombeau, il était convenable de rappeler à Saint-Denis le souvenir de la sépulture d'un aussi grand personnage. Voici donc comment on s'y est pris. On s'est emparé de l'épitaphe d'un pauvre homme nommé Viriot Copperet, citoyen de Metz, mort à Paris en 1601, dix jours après avoir quitté la prison où d'odieuses calomnies l'avaient fait enfermer. Cette inscription, placée aux Célestins, réclamait les prières des passants et souhaitait que Dieu les gardât de fausse accusation. Elle avait, par malheur pour le défunt, un cadre élégant sculpté en pierre et incrusté de marbre; des têtes d'anges, des vases enflammés, des torches allumées, des consoles, un fronton demi-circulaire brisé, en formaient la décoration. L'épitaphe a été expulsée de son cadre; une table de marbre noir l'a remplacée, et sur cette plaque, dans une couronne de laurier, on a imaginé d'ajuster une tête de marbre blanc, ramassée sous mes yeux dans une cour de l'école des Beaux-Arts, qui représente un personnage du temps de Louis XIV, mais qui n'a pas la moindre ressemblance avec les portraits si connus de Turenne. Enfin, les armoiries du maréchal et ses insignes se sont installés dans le fronton. Deux colonnettes de pierre, à chapiteaux doriques en marbre, portent cet absurde pastiche.

J'ai lieu de croire que la tête est celle de la statue du maréchal duc de Noailles, mort en 1678, et inhumé à Paris dans l'église de

(1) Millin et Montfaucon ne sont pas d'accord sur ce point.

(1) Lebrun dessina la composition; Tuby fit le groupe principal, et le bas-relief de la bataille de Turckeim; Marsy sculpta les figures accessoires.

Saint-Paul. Le tombeau qui lui avait été érigé, et sur lequel le sculpteur Anselme Flamen l'avait représenté expirant dans les bras de la religion, a été brisé par les révolutionnaires avec tous les monuments de la même église.

XIX. *Monument de la reine Jeanne d'Evreux.* — C'était cette princesse qui avait décoré de peintures et d'une statue de la Vierge en marbre blanc la chapelle de Notre-Dame la Blanche. L'inscription qui rappelait cet acte de munificence ayant été détruite, un monument nouveau a été appliqué contre un des piliers de la chapelle. Il se compose d'un bas-relief de style à peu près gothique où se voit la reine Jeanne agenouillée devant un autel que surmonte la statue dont elle avait fait présent. Ce bas-relief a pour encadrement une sculpture en pierre, sur un des côtés de laquelle Dieu est figuré bénissant; au musée des Petits-Augustins, elle faisait partie du mausolée du chancelier Pierre d'Orgemont, mort en 1389, et contenait une épitaphe. L'inscription ancienne consacrée au souvenir des bienfaits de la reine Jeanne a été reproduite sur le bord inférieur de l'encadrement, au-dessous d'un écusson aux armes des comtes d'Evreux, d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, à la bande componée d'argent et de gueules; elle est conçue en ces termes :

> Madame la Royne Jehane deureux compaigne du Roy Charles que diex absoille a faict paindre et ordenner cette chapelle où elle a fonde une messe perpétuelle qui chacun jour est chantée tantost après la messe que len dit aus pèlerins: lan M : CCC et quarante le jour de la mi aoust.

Ce petit monument est posé en porte-à-faux sur une colonne courte, dont le chapiteau rappelle plutôt le style du XIIIe que celui du XIVe siècle.

Chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

De tous les tombeaux qu'elle contenait autrefois, et qui formaient une admirable réunion de rois et de grands hommes, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste n'a recouvré que les statues de Duguesclin et de Louis de Sancerre. Les trois rois du nom de Charles dont les monuments s'y trouvaient rassemblés, sont allés dans la crypte prendre place à leur rang chronologique. Le grand effet moral qui résultait du rapprochement de ces tombeaux a été effacé. Comment donc ne s'est-on pas aperçu que séparer Charles V de Duguesclin, c'était outrager à la fois la mémoire d'un de nos plus grands rois et celle du plus illustre des capitaines de la vieille France.

XX. *Duguesclin* (1). — Le tombeau de Duguesclin, tout en marbre noir, avec l'effigie en marbre blanc, était placé sous une petite voûte, entre les deux autels érigés dans la chapelle de Saint-Jean; l'épitaphe, gravée en lettres d'or, se lisait sur le dossier du tombeau (2). La statue du connétable repose aujourd'hui sur un socle de pierre qu'on n'a pas même pris soin de rapprocher, autant que possible, de l'ancien emplacement de la sépulture. Cette effigie est d'une exécution très-médiocre; le sculpteur s'est efforcé, sans pouvoir y réussir, de rendre les détails anatomiques des mains; la laideur du visage paraît plutôt provenir de l'inhabileté du travail que d'une exacte imitation des traits du connétable qui d'ailleurs n'étaient, comme on le sait, ni beaux, ni réguliers. L'œil gauche présente la marque d'un coup de lance que Duguesclin reçut en combattant contre les Anglais.

L'armure est en fer plat avec col et jupon de mailles; une cotte d'armes la recouvre; des cercles en torsade et des feuillages décorent le baudrier, auquel sont attachés l'épée et l'écu. La révolution n'avait pas eu honte de désarmer Duguesclin; on lui a refait une épée dont le pommeau a été copié sur une statue de Charles, comte d'Etampes (3); pour le bout du fourreau, on s'est servi, par erreur, d'un bout de ceinturon de la même figure. Un poignard, de l'espèce de ceux qui portaient le nom de miséricorde, a été placé au côté droit. Il ne reste que les attaches des éperons; un lion est accroupi sous les pieds. L'épitaphe ancienne est reproduite sur les bords du socle de pierre :

> Cy gist noble homme messire Bertrand Du-Guesclin conte de Longueuille et connestable de France : qui trespassa à Chastelneuf de Randon en Jnuaudan en la seneschaucée de Beaucaire le
>
> XIIIe jour de juillet lan M. CCC. IIIIXX. Priez Dieu pour luy.

Les villes de Dinan et du Puy ont conservé plus fidèlement que Saint-Denis, l'une le cœur, l'autre les entrailles de Duguesclin; toutes deux respectèrent ces dépouilles d'un grand homme et possèdent encore les monuments qui furent érigés aussitôt après la mort du connétable. Sur la route qui mène de Langogne à Mende, en traversant le désert nommé le Palais du roi, un monument s'élève à peu de distance des murs de Châteauneuf-de-Randon, et marque la place de la tente sous laquelle Duguesclin mourut. La Bretagne est pleine de statues et d'inscriptions en l'honneur de Duguesclin. Les

(1) *Musée des Monuments français.* n° 59. *V.* le récit des obsèques solennelles que Charles VI fit célébrer en mémoire de Duguesclin, en 1389. Ce récit, publié par Martène (*Thes. anecdot.*, t. III, col. 1502), a été écrit en vers, à Avignon, par Guillaume, du diocèse de Quimper, en 1390.

(2) MILLET, *Trésor de Saint-Denis*; SAUVAL, *Antiquités de Paris.*

(3) *V.* plus loin description de la crypte.

statues modernes, entre autres celles du musée historique de Versailles, donnent au connétable une physionomie majestueuse et une haute stature qui sont en contradiction formelle avec les détails transmis par les chroniques contemporaines.

XXI. *Louis de Sancerre* (1). — « Il y eut, dit Jean de Bueil, dans le roman de Jouvencel, ung notable chevalier, nommé messire Loys de Sancerre, Connestable de France, qui disoit toujours à ses gens, quant ils alloient à la guerre : Enffans, gaignies bel et perdés bel, c'est-à-dire que en quelque estat que ung homme se trouve, il doit toujours faire son honneur. »

La statue de Louis de Sancerre est en marbre; elle porte une armure pareille à celle de Duguesclin, sauf quelques légères différences dans l'ajustement de la cotte d'armes, qui serre le corps comme si elle était en peau et non en étoffe. Cette cotte est blasonnée des armoiries qui sont aussi gravées sur l'écu et dont nous parlerons plus loin. L'épée et la dague sont neuves; les éperons ont été cassés; le lion, autrefois placé sous les pieds, ne s'y trouve plus. Voici l'épitaphe qui a été renouvelée sur les bords du socle; elle est en caractères gothiques et se compose d'une seule ligne :

Cy gist Loys de Sancerre chlerjadis mareschal de France et depuis connestable de France frère germain du conte de Sancerre : qui trespassa le mardy vie jour de feurier lan M. CCCC et deux :

Mieux exécutée que celle de Duguesclin, cette statue est encore d'un travail sec et dur.

XXII. *Guillaume Duchatel* (2). — La statue est en pierre de liais à l'exception de la face qui a été rapportée en marbre blanc. On a pensé que cette singularité qui se remarque sur beaucoup de tombes plates et de monuments en relief des XIVe et XVe siècles, se rattachait à la hiérarchie des distinctions féodales; nous croyons que c'est simplement un emploi économique d'une matière plus précieuse que la pierre; nous avons vu des faces et des mains de marbre à des bourgeois et même à des artisans. La tête repose sur un coussin. La cotte d'armes, serrée par une ceinture unie, à boucles carrées, laisse passer les bras par des ouvertures taillades sans manches; l'armure est en fer battu, avec col et jupe de mailles; l'épée et l'écu sont attachés à la ceinture. La bordure entière d'un des côtés de l'ancien tombeau a été conservée, ainsi que l'inscription gothique qui s'y lit en deux lignes; pour compléter le sens il a fallu seulement ajouter douze mots à la fin de la première ligne et dix à celle de la seconde; nous indiquons par un astérisque les points où finit le texte original :

Cy gist noble homē Guille Duchastel de la Basse Bretaingne panetier du Roy Charles VIIe. et escuier descuierie de monsr le daulphin. qui trespassa le XXe jour de juillet lan de grace MIL CCCC XLI durant le siége de * Pontoise en deffendt le passage de la riuière dOise le dit jour

Que le duc dlort la passa pour cuider leuer ledit siége. Et pleut au roy pour sa grant vaillãce et les seruices qui luy auoit fais en maintes manières et espalment en la défence de ceste ville de Saint-Denis contre le siége des Anglois quil feust enterre ceans : Dieu luy face merci amen.

XXIII. *Bureau de la Rivière.* — « Messire Bureau de la Rivière est, comme le rapporte dom Millet, aux pieds du roy Charles V sous une tombe de cuivre, qui est à demy couverte du marchepied de l'autel Saint-Jean, au costé qui regarde vers le midy, autour de laquelle tombe est gravé l'épitaphe. »

La tombe a été fondue en 1793. Mais, au Musée des Petits-Augustins, on fabriqua un Bureau de la Rivière composé, comme la statue symbolique de Nabuchodonosor, de je ne sais combien de matières différentes; tête de pierre, masque de marbre, corps de plâtre, et sous les pieds un lion qu'à son poli on croirait sculpté en marbre. Nous ignorons à l'effigie de quel personnage on aura dérobé ce visage de marbre, dont le travail, d'une époque un peu moins ancienne que le temps de Bureau de la Rivière, ne manque pas de finesse. Les traits sont délicats; une mince touffe de barbe s'allonge en pointe au-dessous du menton. Il n'y a de vrai dans ce monument que l'inscription reproduite sur le bord du socle en lettres gothiques, d'après le texte original conservé par les historiens de Saint-Denis; elle ne forme que deux lignes :

Cy gist noble home messire Bureau jadi seigneur de la Riuière et dAuneel chir et pmier chambellan du roy Charles le quint et du roy Charles VIe son fils : qui trespassa le XVIe jour daoust lan MCCCC et fut cy enterré de lordnance dudt roy Charles le quint qui pour considéracion de tres grans et notables seruices qu'il lui auoit fais et pour la singulière amour qu'il auoiti a luy le volt et ordonna de son viuant : et ledit roy Charles VIe. le conferma et aussi nosseigneurs les ducs de Berry de Bour-

(1) *Musée des Monuments français*, n° 38. *V.* gravure et description. MONTFAUCON, *Mon. de la mon. française*, t. III, p. 191. *V.* le testament de Louis de Sancerre, *Hist. de Charles VI*, DENIS GODEFROY, p. 765.

(2) *Musée des Monuments français*, n° 89. Le catalogue confond Guillaume Duchâtel avec Tanneguy Duchâtel, qui se rendit plus célebre encore par son dévouement et sa générosité.

gongne dOrléans et de Bourbon qui lors estoient volderent que ainsy fust. pries Dieu pour lame de li.

Les quatre statues dont nous venons de parler sont couchées sur des tombeaux de pierre dont chacun a reçu une toute petite inscription en lettres courantes, relatant, pour l'usage de ceux sans doute qui ne savent pas lire le gothique et ne comprennent pas le vieux français, les noms, titres et dates de décès des défunts. Par suite d'un anachronisme comme il s'en trouve en si grande abondance à Saint-Denis, on a gravé les armoiries de chaque personnage sur l'écu attaché à son côté, en indiquant les émaux au moyen de hachures qui ne sont devenues d'un usage ordinaire que depuis le XVIIe siècle. Duguesclin, porte d'argent à l'aigle éployée de sable à deux têtes, à la bande de gueules ; Sancerre, d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées d'or, au lambel de gueules à trois pendants ; Duchâtel, fascé d'or et de gueules de six pièces, à l'annelet d'or sur la seconde fasce ; Bureau de la Rivière, de sable à la bande d'argent (1). Ces armoiries, simplement gravées au trait sur des figures de plein relief, produisent un effet déplorable.

XXIV-XXIX. *Les trois rois et les trois reines.* — Il a été dit ci-dessus qu'autrefois Charles V et ses deux successeurs étaient représentés avec les reines leurs femmes sur de grands tombeaux de marbre noir placés au milieu de la chapelle de Saint-Jean. On s'est aperçu trop tard du vide que l'absence de ces monuments avait laissé : pour le combler on n'a pas pris le meilleur moyen. Une ancienne fenêtre à quatre baies se trouvait en partie masquée par la sacristie neuve ; on a fait remplir les intervalles des meneaux par quatre dalles de pierre pareilles à des tombes ; deux autres ont été incrustées dans un pan de mur voisin (2). Ces tables, une fois préparées, on y a gravé en creux les effigies de Charles V et de Jeanne de Bourbon, de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, de Charles VII et de Marie d'Anjou, non pas d'après les statues funéraires de ces personnages, mais d'après de mauvaises gravures du livre de Montfaucon ; les figures ont été ensuite enluminées. Le sage et peu guerrier Charles V a l'air le plus belliqueux du monde avec sa lance et son armure ; Charles VI, vêtu d'un costume tout à fait négligé, porte un faucon sur le poing ; le vêtement de Charles VII serait plutôt celui d'un héraut d'armes que d'un roi. Isabeau de Bavière, avec sa robe, sa coiffure à la Hénin et son énorme manteau, occupe la place d'honneur ; les chastes et pieuses reines Jeanne et Marie se tiennent modestement dans l'ombre. On ne s'est pas même donné la peine de mettre les traits des personnages d'accord avec ceux de leurs statues authentiques, qui sont déposées dans la crypte. Les anciennes épitaphes ont été reproduites au bas des figures ; les quatre premières sont gravées sur de petites tables de marbre noir accompagnées d'anges en peinture d'une laideur excessive ; les deux dernières se lisent sur les bords des dalles.

Icy gist le Roy Charles le quint sages et éloquent fils du roy Jehan qui régna seize ans cinq mois et sept jours et trespassa lan de grace MCCCLXXX le XVIe jour de septembre.

Icy gist le Roy Charles sixiesme tres ame large et débonnaire fils du roy Charles le quint qui régna quarante et II ans ung mois et six jours et trespassa le XXIe jour doctobre lan mil cccc vingt et deux : pries Dieu quen paradix soit son ame :

Cy gist la royne Isabel de Bauiere espouse du roy Charles VIe et fille de très puissant pnce Estienne duc de Bauiere côte palatin du Rin qui regna auec sond^t^ espous et trespassa lan M : cccc et XXXV le dernier jour de septembre : pries Dieu pour elle :

Cy gist le roy Charles septiesme tres glorieux victorieux et bien seruy fils du roy Charles sixiesmes : qui regna trente neuf ans neuf mois et I jour et trespassa le jour de la Magdelaine XXVIIIe jour de juillet lā M : CCCCLXI : pries pour lui :

Icy gist la royne Jehanne de Bourbon espouse du roy Charles le quint et fille de tres noble prince mons^r^ Pierre duc de Bourbon qui regna auecqs sond espous XIII ans et dix mois et tspassa lā M : CCCLXXVII le dern jour de feuer

Cy gist la Royne Marie fille du roy de Sicile duc dAniou espouse du roy Charles VIIe. qui regna auecqs son espx et trespassa le penultiesme jour de nouembre l'an mil : CCCCLXIII : pries Dieu pour elle.

XXX. *Jeanne d'Arc.* — La restauration de Saint-Denis s'est arrogé le droit d'ériger des monuments nouveaux dans l'église royale, sans songer qu'elle donnait par là un démenti à l'histoire. Jeanne d'Arc, oubliée par Charles *le bien servi*, n'eut jamais de monument à Saint-Denis. Si la postérité avait voulu l'associer, dans la chapelle de Saint-Jean, aux guerriers qui ont si vaillamment combattu pour la France, encore aurait-il fallu que le monument consacré à

(1) *Voy.* une notice sur Bureau de la Rivière, *Armorial de l'ancien duché de Nevers*, par G. de Soultrait.

(2) Cette décoration date de 1839 ; elle a été complétée en 1843.

sa mémoire eût quelque chose de public et de national. Nous ne saurions comment qualifier, en restant dans les bornes de la politesse, le soi-disant trophée de Jeanne la Pucelle. Sur une grande dalle, semblable à celle que nous venons de décrire, on a fait graver en creux le dessin d'une armure conservée au musée d'artillerie de Paris, qui avait été désignée par des ignorants comme ayant servi à Jeanne d'Arc (1), et qui est reconnue aujourd'hui par tout le monde pour celle de quelque batailleur du XVIe siècle. Cette armure, rehaussée d'or, tient d'une main une hache, et de l'autre une hallebarde de Suisse. Un membre de l'institut, dit-on, a composé l'inscription ainsi gravée au bas de la dalle :

Ce que estait le harnais de Jehanne par elle baille en hommage a monseigneur sainct Denis.

Puis un peu au-dessous, on a reproduit au trait, sur un morceau de pierre grand comme la main, une gravure de Millin, représentant le monument qui existait autrefois en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur le pont d'Orléans. Enfin, pour couronner l'œuvre, des badigeonneurs ont peint au-dessus de ces puérilités la bannière de France, les armoiries accordées à la famille de Jeanne d'Arc, et ce glorieux étendard de la Pucelle auquel les Anglais attribuaient une vertu magique. Ces peintures sont détestables. Nous ne pouvons savoir où leurs auteurs sont allés en prendre les modèles.

Chapelle neuve ; chœur d'hiver.

Les monuments de la chapelle neuve sont consacrés à la mémoire des abbés de Saint-Denis ; quatre d'entre eux datent de quelques années à peine; trois sont complétement apocryphes ; un seul est contemporain du personnage qu'il représente, et encore a-t-il subi une restauration telle qu'il a perdu presque toute sa valeur.

XXXI-XXXIV. Quatre tables de pierre, dépourvues de tout ornement, simples comme des tombes de village, contiennent la série des abbés réguliers de Saint-Denis, des abbés commendataires et des primiciers qui, jusqu'à ce jour, ont présidé le chapitre. Les inscriptions ont été composées en un style qui rappelle le latin macaronique de certaines pièces de théâtre. Elles ne donnent qu'une nomenclature à peu près inintelligible à force de concision. Réduits à la plus simple expression, les noms de famille se laissent à peine reconnaître ; on s'est montré avare de lettres ; n'oublions pas, en effet, qu'elles se paient à tant la pièce, et que la restauration de Saint-Denis n'a pas coûté tout à fait huit millions.

XXXV,XXXVI. *Tombes d'abbés* (1). — Ces deux tombes, qui datent de la seconde moitié du XIIIe siècle, étaient cataloguées aux Petits-Augustins sous le titre de monuments de l'abbé Adam, mort en 1122, et de l'abbé Pierre d'Auteuil, mort en 1229. Félibien, si soigneux à mentionner les tombeaux des abbés, des grands prieurs, et même des simples religieux, ne dit pas un mot des tombes qui auraient été placées sur les sépultures de ces deux prélats, et ce silence est un argument péremptoire contre l'authenticité de celles dont nous nous occupons maintenant. Si je n'invoque pas en ma faveur le style des figures, c'est que les tombes auraient pu être refaites du temps de Mathieu de Vendôme, qui fit transférer en de nouveaux sépulcres les cendres de ses prédécesseurs. Remarquons encore que les bords des deux dalles ont été coupés précisément à l'endroit où se trouvaient les épitaphes, et nous serons convaincus que le directeur du *Musée des Monuments français* a, sous sa responsabilité personnelle, décoré des noms de deux abbés illustres dans l'histoire du monastère de saint-Denis, deux monuments appartenant à des personnages moins connus. Quoi qu'il en soit, ces tombes sont intéressantes.

Placés sous des arcs à trois lobes, et encensés par des anges, les prélats portent la barbe au menton, la chasuble longue, relevée sur les bras, la mitre basse, l'étole, le manipule, l'anneau, les gants ornés de plaques, et, sous la chasuble, une aube enrichie de broderies. Leurs crosses, longues et minces, se terminent par un enroulement feuillagé. Un des prélats bénit, l'autre tient un livre fermé. Tous deux ont les pieds posés, non pas sur le dos d'un animal symbolique, mais sur une terre émaillée de quelques-unes de ces fleurs des champs auxquelles le Psalmiste a comparé la vie de l'homme. A quelques différences dans la coupe des ornements, dans les broderies, dans la pose des personnages, il est facile de voir qu'une des tombes est postérieure à l'autre de vingt ou trente ans. Les galons des vêtements présentent des fleurs de lis, des chevrons, des fleurs à quatre et à cinq feuilles, des croix, des compartiments carrés, losangés ou circulaires. Le fond de chaque tombe est semée de fleurs de lis françaises et de tours castillannes. Ces dalles étaient bien conservées ; on ne les en a pas moins fait raboter à neuf; puis, pour les mettre mieux en vue, on a imaginé de les accrocher contre un mur, à cinq mètres environ du sol.

(1) A l'arsenal de Toulon, deux rondaches de la Renaissance, sur lesquelles figurent des trophées de fusils et de canons, sont indiquées dans des inscriptions comme les boucliers que Godefroy de Bouillon et Raymond, comte de Toulouse, portaient au siége de Jérusalem.

Avant l'arrivée de M. de Saulcy, on n'était pas beaucoup plus savant à la direction du musée d'artillerie de Paris.

(1) *Musée des monuments français*, n°s 518, 519.

XXXVII. *Monument de Suger* (1). — Une colonnette, nouvellement façonnée dans le style romain, et posée dans les mêmes conditions que les deux monuments qui précèdent, porte sur le tailloir de son chapiteau, une tête de pierre sortant d'un buste couvert de la robe monacale ; à l'expression grossièrement bouffonne et réjouie des traits, vous pourriez croire que l'imagier qui tailla cette sculpture au XIIIe siècle, voulut faire la caricature de quelque moine peu tempérant. La face a été enluminée à nouveau d'une manière triviale; les cheveux dorés sont en partie couverts d'une espèce de serre-tête attaché sous le menton qui achève de rendre le personnage complétement grotesque. A la vue de ce buste, le souvenir d'un des héros de Rabelais, le joyeux et bon compagnon frère Jean des Entomeures, me poursuit toujours malgré moi ; un pareil portrait répondrait à merveille à l'idée que je me suis faite de ce moine buveur, beau parleur et guerrier. C'est une honte qu'on ait pu travestir à ce point le grand abbé Suger, l'une des plus vénérables et des plus nobles figures de notre histoire. Le catalogue des Petits-Augustins avoue de bonne grâce que cette méchante caricature formait la clef d'une des voûtes de la partie de l'abbaye de Saint-Denis que la révolution a démolie. Un pareil aveu renverse d'avance tout ce que le même catalogue ajoute pour prouver l'importance de son buste.

Un vitrail de la chapelle terminale représente bien Suger prosterné aux pieds de la Vierge ; mais nous ne pouvons avoir confiance dans le respect que les restaurateurs de Saint-Denis auront eu pour cette figure en la faisant raccommoder. Je crains fort que le portrait de Suger ne nous manque aujourd'hui, comme celui de saint Louis.

Voici ce que dit dom Millet sur les portraits de Suger qui existaient de son temps : « On voit encore aujourd'huy en la partie supérieure de l'église de Saint-Denis que nous nommons le chevet, une vieille tapisserie où le roy Louis VII est représenté avec les habits royaux, et la couronne en teste, qui donne son sceptre et sa main de justice au susdit abbé Sugère, représenté en habit pontifical, et au-dessus y a une inscription contenant ceste escriture :

Lud. rex Franc Suggerium abbatem et reædificatorem hujus templi, viceregem constituit, anno 1140.

« Mais le tapissier, ou ceux qui ont fourny le mémoire se sont trompez ; car ceste commission ne fut donnée à Sugère que l'an 1147, auquel an le roy partit de France, au mois d'aoust, pour un voyage de la terre sainte.

« Il y a en ceste royale abbaye plusieurs figures de l'abbé Sugère, deux desquelles sont en veue à toutes personnes. L'une est sur l'un des battans de la grande porte de l'église (1), l'autre en une vitre de la chapelle Notre-Dame, en la partie supérieure que nous nommons le chevet. Il est représenté en tous les deux endroits, non revestu d'un rochet ou d'un camail, non avec la perruque ou le bonnet carré sur la teste, mais au plus simple habit et en la plus humble posture, qu'on puisse représenter un pauvre religieux,. sçavoir est avec un froc plissé (approchant fort de celuy dont nous usons maintenant) et la tonsure monacale, couché à plate terre ; en la vitre, devant une image de la sacrée Vierge, avec ces mots :

Suggerius abbas;

sur la porte, devant l'image de Notre-Sauveur, assis à table avec les pèlerins d'Emmaüs. Il n'a en l'une ny en l'autre figure aucune marque qui le puisse distinguer d'avec le moindre novice de son monastère, sinon la crosse abbatiale qu'il tient d'une main, pour marque de sa dignité, et pour monstrer que c'est luy qui est là représenté.

« Or, comme il est très-certain que c'est luy-mesme qui a fait faire ces figures, aussi est-il très-asseuré qu'il n'avoit garde de les faire représenter en autre habit que celuy qu'il portoit publiquement et continuellement, spécialement depuis la réformation : car autrement c'eust esté par une hypocrisie trop grossière se sacrifier à la risée de tout le monde. »

XXXVIII. *Antoine de la Haye, 62e abbé.* — Le monument d'Antoine de la Haye consiste en une dalle gravée en creux, énorme en superficie et en épaisseur. Il n'a point été transporté à Paris avec les autres monuments de Saint-Denis; on l'a notablement gâté en le restaurant et en cherchant à rétablir les parties du trait qui s'étaient oblitérées. Le prélat n'est point représenté ici avec le modeste costume que Suger affectionnait. Une mitre brodée et enrichie de pierres précieuses lui couvre la tête qui repose sur un coussin ; la crosse, d'une forme simple, terminée par un enroulement, est posée entre le bras gauche et le corps ; la chasuble, qui a déjà pris à peu près la forme moderne, la tunique, le manipule et l'étole sont couverts de gâlons historiés et de fleurs de lis ; des rinceaux et des feuillages courent sur le fond de l'étoffe ; la chaussure se trouve cachée par le bas de l'aube. Antoine de la Haye est imberbe et jeune ; il tient les mains jointes. Debout sur un socle maçonné et revêtu d'une arcature, il a pour abri un arceau du style gothique le plus splendide. Sur les pieds-droits vingt statuettes posées dans des niches et accompagnées de dais représentaient probablement les douze apôtres, et huit autres personnages qui étaient ou de saints patrons ou des reli-

(1) *Musée des monuments français*, n° 520.

(1) Le métal qui recouvrait cette porte a été fondu.

gieux portant les instruments sacrés en usage dans les cérémonies funèbres. Vous reconnaissez encore saint André à sa croix, saint Thomas à son équerre, saint Jean au calice qu'il tient à la main. Beaucoup de ces figures étaient effacées; le restaurateur en chef et son ouvrier, ne sachant ni l'un ni l'autre ce que signifiait cette ornementation, en ont rétabli au hasard les parties détruites. Il faut, d'après le peu qui reste des figures anciennes, deviner ce qui existait autrefois. Les parties restaurées se distinguent aisément des autres à leur allure gauche et à leur remarquable laideur. Quatorze têtes d'anges munies chacune de deux paires d'ailes garnissent la bordure de l'archivolte. Sur les rampants externes de l'ogive, huit anges nimbés tiennent des encensoirs. Au sommet, le Père éternel, reconnaissable à son nimbe crucifère, est assis entre quatre anges qui s'inclinent respectueusement, les bras croisés sur la poitrine. Tous les fonds de la tombe sont fleurdelisés. Aux quatre angles de la dalle, vous voyez les quatre animaux de l'*Apocalypse*, emblèmes des évangélistes; ils tiennent des banderoles, ils sont nimbés et ainsi posés : en haut, à droite de l'abbé, l'aigle; à gauche, l'ange; en bas, à droite, le lion; à gauche, le bœuf. Au milieu de chacun des grands côtés il y a un cartouche destiné à recevoir des armoiries; mais il ne reste plus qu'une moitié d'écusson qui soit encore blasonnée des armes d'Antoine de la Haye, d'or à deux fasces de gueules, à l'orle de neuf merlettes de même. L'inscription, en lettres gothiques, occupe la bordure des deux grands côtés et celle du côté inférieur. Elle se compose de huit vers écrits de suite, sans séparation, quatre sur le premier côté à gauche du défunt, un cinquième au pied, les trois autres avec la date de la mort sur le dernier côté :

Huius delubry jacet hic Antonius abbas
Francorum procerū nobilitate satus
Divi Cornelii et Fiscani rexit habenas
Cenobii sacro clarus in eloquio
Pulcher honoratus largus mansuetus adīs (1)
Omnibus et morum preditus officiis
Quod si virtutes numeres per singula dies
Ingenue nunq̄ debuit ille mori
M° V°. IIII. XX januarii

Les monuments historiques de l'église haute ont tous été décrits. Descendons maintenant dans la crypte.

La Crypte, ses Caveaux, ses Chapelles, ses Monuments funéraires.

Les historiens de l'abbaye de Saint-Denis font à peine mention de la vaste crypte qui s'étend au-dessous de toute la partie du chevet de l'église, telle que Suger l'avait réédifiée. Dans le livre de son administration, Suger se contente de dire que les piliers et les voûtes de la crypte inférieure sur lesquels pesait la charge entière de l'abside, furent construits par lui avec un soin tout particulier. Ce n'est ni dans le livre de Doublet, ni dans celui de Millet, qu'il faut chercher quelques détails sur cette curieuse partie de l'église. Vous y verriez seulement que, sous le chevet, il y a une belle *grotte* environnée de plusieurs chapelles, en nombre égal à celles du chevet de l'église supérieure; que l'entrée de cette crypte se trouve près du grand escalier de l'abside, à main droite; et que dans cette église basse il existe un très-bon puits.

Félibien ne parle de la crypte qu'à l'occasion des travaux que Louis XIV y fit faire en 1683, pour l'agrandissement du caveau destiné à la sépulture de la branche royale de Bourbon. C'est donc au monument lui-même, et à lui seul, qu'il faut demander tout ce que nous en voulons connaître.

Jusqu'à l'époque où un decret impérial décida que l'église de Saint-Denis deviendrait la sépulture de la dynastie de Napoléon, la crypte resta renfermée dans ses anciennes limites, qui étaient aussi celles que l'abbé Suger avait données à l'abside supérieure. Elle se composait d'une partie centrale correspondant au sanctuaire de l'église haute, d'un collatéral tournant, et de sept chapelles profondes. Ces chapelles avaient une étendue égale à celle des chapelles du chevet, plus la largeur de la seconde galerie du collatéral. Au lieu d'un bas-côté double, la crypte n'en avait qu'un simple. Les architectes impériaux ont défiguré le plan de cette crypte, comme ils ont fait de toute l'église, en creusant à travers les massifs des murs et quelques vieux caveaux de sépulture, des passages et des salles, afin de parvenir à reporter les deux entrées de l'église basse sous les anciennes chapelles de Notre-Dame la Blanche et de Saint-Jean-Baptiste. Le sol de ces deux dernières chapelles, qui était autrefois à peu près de niveau avec celui des croisillons, a été exhaussé sur des voûtes, et là se sont ouvertes deux portes du style gothique le plus équivoque. Aujourd'hui on entre par le croisillon septentrional de l'église pour aller sortir par le croisillon opposé. A chacune des deux portes il existe un escalier composé de vingt-un degrés.

Après avoir traversé quatre salles ou galeries, sombres, humides, voûtées comme les caves les plus vulgaires, on atteint l'ancien collatéral et les chapelles du rond-point.

Quelques débris d'une petite arcature à plein cintre qui se rencontrent encore çà et là appliqués aux massifs des murs, sont, comme nous l'avons dit, les témoins les plus évidents d'une reconstruction de la crypte qui fut antérieure à Suger, et que nous serions disposé à reporter au règne du roi Robert. Les colonnettes de cette arcature sont coiffées de chapiteaux historiés d'un travail rude et sauvage; quelques-uns ont

(1) Abréviation pour *ad omnes*.

été refaits par nos raccommodeurs modernes, et il est facile de les reconnaître. En général, il faut se méfier de la sculpture d'ornementation de la crypte ; elle a été retouchée presque partout, et dans quelques parties entièrement renouvelée. Ceci expliquera comment des chapiteaux, dont l'ensemble accuse l'époque de Suger, présentent dans leur détails des larves et des figures en désaccord complet avec le style de l'architecture.

Deux colonnes de marbre rosé, qui ont fait partie de l'église de Dagobert, ou pour le moins de celle de Charlemagne, portent encore leurs chapiteaux de marbre blanc sculptés d'après des traditions évidentes de l'art antique. Un troisième chapiteau de même espèce surmonte une colonne de pierre chaussée d'une base en marbre blanc. Malheureusement le ciseau peu respectueux de la restauration est encore venu raviver tous les contours de la sculpture, et refouiller les détails effacés par le temps.

Les voûtes du collatéral et des chapelles sont en arrête ; les arcs-doubleaux, et les ouvertures sont en plein cintre. Deux fenêtres laissent arriver dans chaque chapelle une lumière abondante.

L'architecture de certaines parties de la crypte laisse voir la trace de remaniements singuliers qui datent évidemment de l'époque où le sanctuaire supérieur fut agrandi par Mathieu de Vendôme. Ainsi, aux deux extrémités du collatéral, des colonnes à chapiteaux du XIIIe siècle font face à des colonnettes du XIe. La construction de ces colonnes, qui portent celles de la grande abside et qui soutiennent en même temps une portion des voûtes de la crypte, a dû rencontrer de sérieuses difficultés.

Les salles par lesquelles on sort de la crypte, après avoir quitté la ligne des chapelles, sont de facture nouvelle, comme celles qui existent du côté de l'entrée, à l'exception toutefois d'une salle carrée qui se trouve au midi, sous l'ancienne chapelle de saint Louis, et dont la voûte est croisée de nervures prismatiques.

La partie centrale qui formait primitivement le sanctuaire de la crypte, est devenue, depuis l'année 1683, le caveau royal des Bourbons. Elle est fermée de toutes parts; les entrecolonnements par lesquels elle communiquait avec le collatéral ont été exactement murés.

Ce sanctuaire souterrain, qui contint d'abord une grande partie des reliques de l'abbaye, et dont une portion était dédiée à saint Démètre, paraît avoir été abandonné à une époque déjà très-ancienne ; depuis le XVIe siècle, nous ne trouvons aucune trace de cérémonies religieuses qui s'y seraient accomplies. Nous avons seulement la preuve qu'avant le XVIIe siècle il n'avait point servi de sépulture.

« Tous les roys, reynes et autres ensépulturez à Saint-Denys reposent dans les caveaux qui sont sous leurs tombeaux, sans qu'il y en ait aucun ailleurs, ce que je dis pour désabuser plusieurs personnes (mesme des gens de qualité) qui s'imaginent qu'il y ait une grande cave dans laquelle sont tous les roys, en chair et en os, et demandent qu'on la leur monstre, dont je me suis souventefois estonné, veu mesme que plusieurs qui vivent encores ont peu voir mettre les cinq derniers roys décédez non en ceste cave imaginaire, mais dans le tombeau des Valois, sçavoir, Henry II et ses trois fils, et Henry IV, dans le caveau commun des rois, où il est encores. On en peut dire autant de François Ier et de Louis XII, et de tous les autres ; car quant à la grotte qui est sous le chevet, il n'y a, n'y eut jamais, corps ny sépulture d'aucune personne (1) . »

Ce que dom Millet appelle le caveau commun des rois était le caveau des cérémonies. Le jour de l'enterrement, on y déposait le corps du roi défunt « sur des barres de fer, devant une statue en marbre de Nostre-Dame. Il y reste un an : alors on le porte à la place choisie par le défunt, ou au tombeau de ses ancestres (2). »

Or, voici comment les choses se passèrent : Henri IV, le jour de ses obsèques, fut enterré, suivant l'usage, dans le caveau des cérémonies. Il n'avait point choisi de lieu particulier pour sa sépulture ; le tombeau des Valois appartenait à une autre branche de la maison royale. C'était une sépulture nouvelle à fonder pour la maison de Bourbon. Marie de Médicis ne s'en mit point en peine. Nous avons dit ailleurs par quelles fins de non-recevoir peu concluantes elle répondit à la demande des Etats, qui désiraient qu'un monument national fût érigé sur la tombe du roi défunt. Henri IV resta donc dans le caveau des cérémonies, et l'usage s'introduisit peu à peu de placer auprès de lui les cercueils de ses descendants. Mais le caveau était d'une étendue très-restreinte ; il fut trouvé rempli de manière à ne pouvoir plus contenir un cercueil, quand on voulut y placer le corps de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Immédiatement les ingénieurs du roi se mirent à l'œuvre. Leur plan, qui fut adopté par le roi, consistait à mettre en communication, au moyen d'une galerie, le caveau des cérémonies, situé dans la partie méridionale du transept, et l'ancien sanctuaire de la crypte, placé sous le rond-point de l'abside. Ce travail présentait des difficultés assez grandes ; il s'agissait de frayer un passage au milieu de tombeaux et de vieilles constructions, au risque d'ébranler les fondations et les piliers. « On perça, dit Félibien, par-dessous le chevet, à l'endroit où estoit une ancienne chapelle de Saint-Démètre, un petit corridor de la largeur de trois pieds sur sept de haut. Les ouvriers voûtoient à mesure qu'ils avançoient ; et dans la poursuite de leur ouvrage, ils découvri-

(1) Dom Germain MILLET.
(2) D. DOUBLET, *Antiquités de Saint-Denis*.

rent quelques tombeaux dont on ne reconnut que celui de l'abbé Antoine de la Haye, par une inscription qu'on y trouva. Enfin, après avoir poussé environ sept toises et demie, les ouvriers arrivèrent à l'ancien caveau ; de sorte qu'il a été aisé d'y joindre, par ce corridor de communication, un caveau spacieux qui occupe aujourd'huy, dessous le chevet, l'ancienne crypte où estoient autrefois les corps des saints martyrs. La place est de neuf toises de long sur environ deux toises et demie dans sa plus grande largeur. » La reine Marie-Thérèse était morte le 30 juillet 1683 ; le nouveau caveau fut béni le 31 août suivant.

L'entrée du caveau des cérémonies fut conservée dans son état primitif ; elle était recouverte de dalles qu'il fallait lever chaque fois qu'un corps devait être inhumé en ce lieu ; un escalier de pierre conduisait jusqu'au sol du souterrain. Aussitôt que la sépulture nouvelle eut été disposée, on y transporta tous les cercueils qui avaient été entassés provisoirement dans le premier caveau, à l'exception de celui de Louis XIII, laissé sur la dernière marche de l'escalier, où il devait attendre qu'un nouveau cercueil de roi vint prendre sa place. Le même usage (1) fut suivi lors de l'inhumation de Louis XIV et de celle de Louis XV ; ce dernier prince n'était encore qu'au seuil de son sépulcre quand les violateurs de tombeaux s'emparèrent de son cadavre.

Les cercueils des rois et des reines étaient rangés sur le côté méridional du grand caveau, les pieds tournés vers l'occident. Ceux des princes et princesses se trouvaient du côté du nord ; ils étaient placés en travers, les pieds vers le sud. En 1793, les profanateurs, craignant de ne pouvoir qu'à grand'peine extraire les cercueils par l'entrée ordinaire, prirent le parti de percer le mur du caveau du côté du collatéral de la crypte ; c'est par là que sortirent tous les corps, Henri IV le premier, et Louis XV le dernier de tous. L'ouverture fut pratiquée entre deux colonnes, en face de la chapelle terminale de la crypte.

Un des premiers soins des architectes de Napoléon fut de réparer le caveau des Bourbons, et de le disposer pour la sépulture des membres de la famille impériale. Ils en reportèrent l'entrée à la brèche par laquelle les hommes de 1793 y avaient pénétré. Nous avons entendu rapporter, par des personnes employées dès lors aux travaux de l'église, qu'un lieu particulier était assigné à l'embaumement des corps qui se serait fait à Saint-Denis ; une table de marbre noir aurait été préparée pour cette opération, ainsi qu'un grand vase de même marbre, qui sert aujourd'hui de reliquaire postiche dans l'église haute, sous l'autel consacré à saint Maurice.

Les Bourbons, rétablis sur leur trône, firent murer la porte impériale, témoin de l'exhumation de leur race tout entière, et maintenant, comme avant la révolution, l'ouverture du caveau existe dans le croisillon du midi, recouverte de trois dalles en pierre de liais, presque au pied d'un autel où se célèbrent des messes de fondation pour les rois et princes défunts.

Quelques travaux furent exécutés il y a quelques années dans le caveau royal ; nous eûmes alors la faculté d'y descendre. L'escalier se compose de quatorze marches, dont la dernière porte une épaisse grille de fer. Au pied des degrés, à main droite, le cercueil de Louis XVIII, recouvert d'un velours noir à croix d'argent, qui tombe en lambeaux, est posé sur des tréteaux de fer ; au-dessous du cercueil, un vase de cuivre renferme les entrailles. C'est là l'ancien caveau des cérémonies. Pour parvenir au grand caveau, il faut suivre l'étroit passage creusé en 1683, qui se dirige d'abord vers le nord et tourne après vers l'est. Il est voûté en ogive. Un peu avant le point où il se termine, il présente de chaque côté un retrait qui élargit l'espace. Toute l'architecture du grand caveau a été modifiée. La voûte, disposée en berceau, ne conserve aucune trace de sa décoration première ; on y a fait peindre au centre un écusson aux armes de France et de Navarre ; et, comme si dans cette malheureuse église de Saint-Denis il n'était possible de rien faire de bien, on a eu la maladresse d'intervertir l'ordre dans lequel doit être placé le blason de chacun des deux royaumes.

Les parois présentent encore les restes d'une arcature cintrée pareille a celle dont nous avons déjà vu quelques fragments dans le collatéral de la crypte. Les arcs ont pour supports de petites colonnes dont les chapiteaux sont historiés de personnages. L'obscurité du lieu et la difficulté de s'approcher des murs en avant desquels s'élèvent les barres de fer destinées à porter les cercueils, ne nous ont pas permis d'examiner d'une manière suffisante les sujets des sculptures. Si nous pouvions en croire des dessins recueillis par M. Albert Lenoir et par M. Debret, ces chapiteaux représenteraient le Christ porté au temple, l'adoration des mages, la résurrection de Lazare, le jugement dernier, et plusieurs sujets bibliques tels que le sacrifice d'Abel et celui de Caïn, la mort d'Abel, le meurtre de Caïn par Lamech, la construction de l'arche, le déluge, le passage de la mer Rouge. L'examen de cette ornementation pourrait fournir des observations précieuses à la science de l'iconographie sacrée.

Les hôtes du caveau royal ne sont pas nombreux aujourd'hui. Bossuet ne pourrait plus dire comme aux obsèques de Henriette d'Angleterre : « Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job ; avec ces rois et ces princes anéantis parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs

(1) Les faits que nous avons rapportés prouvent que cette coutume n'avait pas une origine plus ancienne.

y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places. »

Deux cercueils posés du côté du sud contiennent ce qu'on a cru retrouver des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans le cimetière de la Madeleine, où leurs corps mutilés avaient été jetés dans des fosses profondes, entre deux lits de chaux vive. En face de ce roi et de cette reine, dont les têtes ont roulé sur un échafaud, gisent dans d'autres cercueils deux filles de France, mortes en exil, et un prince tombé sous le poignard. A côté du père assassiné, deux pauvres enfants, qui ont à peine vécu quelques heures, sont ensevelis dans des cercueils petits comme des berceaux. Ces morts ont porté les noms de Victoire et d'Adélaïde de France, et de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry ; des deux enfants un seul eut le temps de recevoir un nom ; c'était une fille destinée à devenir princesse ; elle fut appelée mademoiselle d'Artois.

La vue de ces cercueils réveille des pensées si lugubres, et rappelle de si épouvantables infortunes, qu'au milieu d'eux nous éprouvions une douleur amère et un sentiment de terreur profonde. Au lieu des souvenirs de la gloire et de la splendeur royales, il n'y a ici que des images d'échafaud, de meurtre et de bannissement. Les derniers morts de la grande race des Bourbons n'auront pas même place dans cette funèbre réunion de famille. Le frère de Louis XVI et de Louis XVIII, ce noble et malheureux vieillard, exilé encore une fois au moment où il allait mourir, repose avec son fils aîné loin de la tombe de ses pères. Mais peut-être sur la terre étrangère leurs cercueils, mieux respectés que sous les voûtes de Saint-Denis, n'ont-ils pas à redouter le traitement fait aux restes de Henri IV et de Louis XIV.

Au fond d'un hémicycle qui termine le caveau royal du côté de l'orient, une petite armoire en pierre, fermée d'une mauvaise grille en fonte, et portée sur deux colonnettes à chapiteaux du XIIIe siècle, contient quelques parcelles des corps de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIV ; deux cœurs, qui proviennent de l'ancienne église de la maison professe des Jésuites, à Paris, et qui ont été recueillis comme ceux de Louis XIII et de Louis XIV; quelques débris dont l'origine n'est pas connue, et enfin le cœur de Louis XVIII. Ces restes, renfermés dans des boîtes de plomb et de vermeil, ont été déposés là dans les derniers jours du mois de juillet de l'année 1846.

L'aspect du caveau royal est triste et misérable. Le jour n'y pénètre jamais ; l'air n'y circule point, et l'humidité couvre le sol d'une végétation fétide ; la rouille ronge les tréteaux de fer; les planches des cercueils se disjoignent et pourrissent; les enveloppes de velours et d'argent sont réduites en morceaux. L'armoire construite il y a peu d'années, pour les débris arrachés à la profanation de 1793, est d'une mesquinerie indécente.

Les travaux exécutés dans ce caveau depuis le commencement de notre siècle, ont amené quelques découvertes curieuses. En 1814, à peu près au-dessous du maître-autel de l'église haute, on rencontra un cercueil de pierre dans lequel étaient les restes d'un cadavre qui avait été enveloppé de bandelettes et d'étoffe d'or, dont quelques lambeaux existaient encore. Ce cercueil ne fut ouvert que par un bout; on ne chercha pas à l'extraire, dans la crainte de faire crouler le mur où il se trouvait engagé. Peut-être renfermait-il le corps d'un de ces anciens abbés, dont les sépultures furent découvertes, en 1683, par les ouvriers qui creusèrent la galerie souterraine. On a trouvé encore les fragments de plusieurs tombes mutilées, un morceau de marbre sculpté qui paraît avoir fait partie d'un sarcophage antique, des poteries et des tuiles romaines, enfin une portion de muraille disposée en hémicycle, qui pourrait avoir appartenu à quelqu'une des premières églises érigées en ce lieu par sainte Geneviève ou par Dagobert.

D'autres caveaux voisins du caveau royal, mais dans lesquels on peut pénétrer par le collatéral de la crypte, renferment les cercueils de Louis VII, de Louise de Lorraine, femme de Henri III, du prince de Condé, mort en 1818, du duc de Bourbon, père de l'infortuné duc d'Enghien; les ossements qui furent retrouvés en 1817, dans les fosses de la cour des Valois, où la révolution avait jeté tous les rois ; et quelques-uns de ces grands cercueils de pierre dans lesquels étaient inhumés les rois jusqu'à la fin du XIVe siècle. Nous donnerons de plus amples détails sur ces caveaux à mesure qu'ils se rencontreront sur notre passage, dans le parcours de la partie de la crypte où sont rangés les monuments.

Nous suivrons, pour la description des monuments, l'ordre dans lequel ils sont placés, et qui est à peu près l'ordre chronologique. C'est, comme nous l'avons dit, par une porte ouverte sur le croisillon septentrional de l'église, qu'on doit entrer dans la partie accessible de la crypte. Les quatre premières salles contiennent les monuments des rois et reines des deux premières dynasties.

I. — Le couvercle de tombeau en marbre (1) qui se présente du côté gauche, à l'entrée de la crypte, a été découvert dans l'église de Saint-Germain des Prés (2). La description que donne Montfaucon d'un tombeau trouvé, en 1704, dans la fouille faite pour les fondations du nouveau maître-autel de cette abbaye, s'applique parfaitement au débris que Saint-Denis en a recueilli.

Montfaucon pensait que le tombeau pouvait renfermer le corps du roi Chérebert; il demanda qu'on en fît l'ouverture, mais

(1) *Musée des monuments français*, n° 424.

(2) Nous prévenons le lecteur qu'il doit regarder comme ayant appartenu de tout temps à l'église de Saint-Denis, les monuments dont l'origine n'est pas indiquée ou discutée par nous.

l'assistant du général de l'ordre des Bénédictins, qui était présent à cette découverte, défendit de toucher au cercueil, dans la crainte qu'il ne fût dépouillé, comme l'avaient été d'autres tombeaux ouverts dans la même église en 1645. De nouvelles recherches furent faites en 1799, par le directeur du Musée des monuments français, assisté de deux anciens religieux de Saint-Germain. On retrouva le même tombeau à la place indiquée par Montfaucon, c'est-à-dire, à environ deux mètres au-dessous de l'ancien autel. C'était un cercueil en pierre de Saint-Leu, long de six pieds, et fermé par un couvercle de marbre qui devait être beaucoup plus ancien que le cercueil lui-même. Un corps réduit à l'état de squelette reposait dans ce tombeau ; il avait les pieds tournés vers l'orient; son vêtement, qui se composait d'un manteau et d'une tunique de laine enrichis d'ornements en broderie, existait en grande partie ; sa chaussure en cuir s'était aussi conservée ; près du mort, à son côté droit, avait été déposée une espèce de crosse en bois de coudrier, presque aussi longue que le cercueil, et surmontée d'une petite traverse d'ivoire travaillée à jour. L'examen de ces précieux attributs donne la preuve que le tombeau renfermait les restes, non pas d'un roi, mais d'un des abbés du monastère ; on se crut autorisé, par l'étude de l'ancienne disposition des tombeaux de l'église, à considérer cette sépulture comme celle de Morard, mort en 1014, après avoir reconstruit une partie de son église abbatiale. D'autres savants prétendirent que si le cercueil datait du XIe siècle, le couvercle de marbre pouvait bien provenir du tombeau de Chérebert, et qu'il était certainement contemporain de ce prince. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la sculpture de ce marbre paraît en effet antérieure à la mort de l'abbé Morard ; mais nous nous garderons bien d'affirmer qu'elle date du VIe siècle. Des tombeaux de ce genre ont été sculptés dans le midi de la France pendant plusieurs siècles, et souvent on leur a attribué un âge qu'ils étaient bien loin d'avoir réellement.

La forme de ce vieux marbre est prismatique; des écailles en relief en couvrent tous les fonds; sur celui des deux grands côtés qu'on peut seul voir, l'autre se trouvant tourné vers le mur, des pampres de vigne sortent d'un vase et s'enroulent jusqu'aux angles; des feuillages et des rinceaux décorent les petits côtés. Ce n'est plus le cercueil de Morard que recouvre cette sculpture; elle est posée sur un socle de pierre grattée à neuf (1).

II. *Tombeau de Clovis Ier.* — Millin rapporte, dans la description qu'il a faite de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris (*Antiquités nationales*, t. V), que le tombeau élevé au-dessus de la sépulture de Clovis, au milieu du chœur de l'église conventuelle, avait été refait en marbre blanc au XVIIe siècle, par les soins du cardinal de la Rochefoucault, à la place d'un ancien monument de pierre, *mangé et difforme d'antiquité*, suivant les expressions du P. Dubreuil. La statue de marbre aura été brisée par les révolutionnaires; mais la vieille effigie de pierre dont elle avait usurpé les droits, s'est retrouvée dans l'abbaye (1), et tient aujourd'hui, à Saint-Denis, le premier rang de la série de nos rois.

La figure, tous ses accessoires, et le lit qui la supporte, ont été taillés dans un seul bloc de pierre. Le travail en est lourd et dépourvu de finesse, bien que le style de la sculpture en fixe l'exécution aux dernières années du XIIe siècle, ou au commencement du siècle suivant. Il arrive souvent que les statues de cette époque nous paraissent d'une longueur et d'une maigreur excessives; celle-ci pèche par le défaut contraire, elle est épaisse et courte.

Une couronne, ornée de pierreries et surmontée de fleurons qui ont été cassés, entoure la tête du roi appuyée sur un coussin. Les cheveux sont longs et tombent sur les côtés, la barbe est entière, la proportion de la tête et du visage est exagérée en grosseur. Une tunique, serrée par une ceinture et attachée au cou par une large boucle ronde, couvre le corps. Une escarcelle pend au côté droit par un double cordon. Un long manteau complète le costume; il est ouvert en avant et retenu par une attache transversale. Le sceptre, posé dans la main droite, est une restauration moderne. La main gauche se relève sur la poitrine, et s'arrête à l'attache du manteau. La chaussure, fortement échancrée par-desus, laisse une grande partie du pied à découvert. Des traces de coloration existent sur différentes parties du vêtement, surtout dans les plis qui ont été fouillés le plus profondément. Un lion, d'un travail barbare, couché sur le flanc gauche, soutient docilement sur son dos les deux pieds de Clovis. Pour rassurer le lecteur à l'égard de l'authenticité de cette statue, moins ancienne, d'ailleurs, d'environ six cents années que le personnage qu'elle représente, nous ajouterons qu'elle est parfaitement conforme à celle de vieilles gravures, qu'on peut consulter dans les ouvrages du P. Dubreuil et du P. Montfaucon. Comme toutes les figures couchées et les pierres tombales que nous rencontrerons ici jusqu'au règne de saint Louis, la statue de Clovis repose sur un socle de pierre, haut d'environ deux pieds, sur le devant duquel est incrusté un petit morceau de marbre noir, qui porte le nom et la date de la mort du prince. Tous ces socles ont été construits d'après un modèle uniforme.

Sur une large table de pierre appliquée à la muraille, au-dessus du tombeau, on a re-

(1) Pour la description des objets trouvés dans le cercueil, *V.* la *Description du musée des monuments français*, par Alex. LENOIR, et la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert LENOIR.

(1) *Musée des monuments français*, n° 9.

produit, en petits caractères gothiques du XIVe siècle, une épitaphe latine qui se lisait autrefois à Sainte-Geneviève, en l'honneur de Clovis :

Hic est illustrissimus rex Ludovicus qui et Clodoveus ante baptismum est dictus
Francorum rex quintus sed verus Christianus qui ab Anastasio imperatore consul et Augustus est creatus
Hunc sanctus Remigius baptisavit et in baptismate ejus angelus ampullam sacri chrismatis detulit
Vi Aquitania Arianos expulit et totam illam terram usque ad montes Pirenæos subjugavit
Huic per Viennam fluvium cervus miræ magnitudinis viam ostendit
post quem (1) rex ac milites vadum transierunt et in ejus adventu muri Angolismæ civitatis corruerunt
Alamanniam Toringiam et Burgundiam tributarias fecit et terram adjacentem transivit
Parisiis sedem regni constituit ecclesiam istam fundavit in honore apostolorum Petri et Pauli
monitis sanctissimæ et non satis commendandæ Clotildis uxoris suæ et beatæ Genovefæ
quam sanctus Remigius dedicavit in qua post laudabilia opera rex sepultus est
a quatuor filiis suis regibus Theodorico Clodomiro Childeberto et Clotario
Anno Domini v. XIII regni sui XXX

« Le roi Clovis, dit Grégoire de Tours, mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des Saints Apôtres (2), qu'il avait lui-même construite avec la reine Clotilde. Or, il quitta ce monde cinq ans après le combat de Vouillé. Le nombre total des années de son règne fut de trente. Il a vécu en tout quarante-cinq ans. De la mort de saint Martin à celle du roi Clovis, qui arriva la onzième année de l'épiscopat de Licinius, évêque de Tours, on compte cent douze ans. »

Le fameux Hincmar assure qu'au même moment où Clovis mourut à Paris, saint Remy, alors à Reims, fut instruit de cet événement par révélation de l'Esprit-Saint, et l'annonça aux personnes qui se trouvaient près de lui.

Clovis a été représenté très-souvent dans nos monuments, soit en sculpture, soit en peinture ; mais ce n'est pas une raison de croire que nous possédions son portrait. On le trouve plusieurs fois sculpté avec saint Remy, à la cathédrale de Reims. Nous avons vu sa Vie, son baptême, ses exploits peints dans plusieurs églises d'Italie.

A Rome, des fresques à la gloire de Clovis et de saint Remy couvrent tous les murs d'une chapelle de l'église de Saint-Louis des Français. Raphaël Vanni a peint, à Sienne, dans l'église de la Trinité, d'un style grandiose, la victoire de Clovis sur Alaric. Le baptême de Jésus-Christ, celui de Constantin et celui de Clovis, ont été même quelquefois sculptés ensemble ; c'était une manière ingénieuse de rappeler à la fois le salut du monde entier, la défaite du paganisme impérial, et la conversion de ces redoutables Francs, qui sont devenus les fils aînés de l'Eglise.

(1) Le graveur a commis un non-sens qui n'a pas été rectifié, en écrivant *postquam*.

(2) On sait que cette église prit dans la suite le nom de Sainte-Geneviève, dont elle renfermait le tombeau. Elle a été détruite ; la rue *Clovis* passe sur son emplacement. M. Albert Lenoir donne, dans la *Statistique monumentale de Paris*, le dessin de plusieurs tombes d'une extrême antiquité qui furent découvertes à l'époque de la démolition de l'édifice.

III et IV. *Prétendues statues de Clovis et de Clotilde* (1). — Au fond du premier caveau, dans les angles, s'élèvent deux statues en pierre, longues, minces, d'une exécution parfaite et d'une gravité remarquable, qui proviennent de la façade principale de l'ancienne église de Notre-Dame, à Corbeil (2). Nous ne pouvons admettre que M. Lenoir ait parlé sérieusement, quand il a dit que ces figures dataient du VIe siècle, et qu'il s'est efforcé d'y trouver la véritable ressemblance de Clovis et de Clotilde. Aujourd'hui, il ne peut être douteux pour personne qu'elles appartiennent au XIIe siècle. Des savants, de premier ordre sans doute, mais qui n'avaient étudié l'archéologie que dans les livres, et qui dissertaient sur les monuments, souvent sans les avoir vus, se figuraient, il n'y a pas longtemps, que nos églises étaient remplies de statues mérovingiennes, tirées des églises primitives rebâties aux XIIe et XIIIe siècles ; ils en voyaient à Saint-Germain des Prés, à la cathédrale du Mans, à Notre-Dame de Paris, à Saint-Denis, à Saint-Benigne de Dijon, à la cathédrale de Chartres, et c'étaient toujours les portraits, les plus exacts du monde, de quelques rois ou empereurs français.

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, n'a fait qu'une simple mention des six statues placées à la grande porte de Notre-Dame de Corbeil, entre lesquelles il remarqua surtout celle d'une reine ; il ne se doutait certainement pas de l'importance historique qu'on devait chercher à leur attribuer un jour. En leur assignant pour date la fin du XIe siècle, il n'était pas très-loin de la vérité.

Comme celles du grand portail de Chartres,

(1) *Musée des Monuments français*, n° 9 *bis*.

(2) Les habitants de Corbeil qui, pendant la révolution, avaient vu vendre la châsse de leur patron dont le prix fut employé à l'acquisition d'une *guillotine*, ont laissé démolir le magnifique portail de Notre-Dame. On en peut voir des fragments admirables dans le parc de Montgermont, près de Pringy, sur la route de Fontainebleau. *Voyez* au tome Ier, col. 393, la monographie de cette belle église, par M. PINARD, extraite de la *Revue archéologique* de M. Leleux.

ces statues étaient appliquées à des colonnes. Elles sont nimbées et richement costumées. Tous les détails de la sculpture ont été traités avec un soin extrême et une grande habileté de main. Le prétendu Clovis, coiffé d'une couronne rehaussée de pierreries, tient de la main gauche, sur un pan de son manteau, un livre garni d'une couverture historiée et d'un fermail. La figure de reine, au visage gracieux et souriant, déroule des deux mains une banderole destinée à recevoir quelque texte sacré ; ses cheveux nattés et tressés avec des rubans de la manière la plus élégante, descendent jusqu'aux genoux. Il faut examiner avec la plus grande attention l'agencement de la ceinture, le tissu gaufré et brodé de la tunique, du corsage et du manteau ; l'orfévrerie de l'agrafe du manteau, et celle de la couronne; la disposition des manches et du voile. Gros, qui était un grand peintre, et qui d'ailleurs accepta sans contrôle cette figure pour celle de Clotilde, l'a reproduite à la coupole de Sainte-Geneviève. Que représentent donc ces deux statues? Est-ce David, Salomon, Esther ou Bethsabée, ou bien la reine de Saba, ou quelques personnages de la Loi nouvelle ? Le lecteur peut choisir à son gré : ce qui est bien certain, c'est qu'elles ne représentent ni Clotilde, ni Clovis.

Citons encore Grégoire de Tours, au sujet des derniers jours de Clotilde. « La reine Chrotechilde, après la mort de son mari, vint à Tours; et là, servant Dieu dans la basilique de Saint-Martin, avec une grande chasteté et une extrême bonté, elle demeura en ce lieu tous les jours de sa vie, et visita rarement Paris..... Pleine de jours et riche en bonnes œuvres, elle mourut à Tours du temps de l'évêque Injuriosus. Elle fut transportée à Paris, suivie d'un chœur nombreux qui chantait des hymnes, et ensevelie par ses fils, les rois Childebert et Clotaire, dans le sanctuaire de la basilique de Saint-Pierre, à côté du roi Clovis. Elle avait construit cette basilique où repose aussi la très-bienheureuse Geneviève. »

En 1792, les reliques de Clotilde, que l'Eglise avait inscrite au catalogue des saints, eurent le même sort que celles de la patronne de Paris; elles furent brûlées.

V. *Childebert Ier*. — « Après avoir été longtemps malade à Paris, le roi Childebert y mourut et fut enseveli dans la basilique de Saint-Vincent, qu'il avait lui-même construite. » (Grég. de Tours). L'église de Saint-Vincent changea de nom dans la suite des siècles, et prit celui de Saint-Germain des Prés qu'elle porte encore. Les ossements de Childebert et ceux de la reine Ultrogothe, sa femme, recueillis dans deux cercueils, furent déposés en 1656, au milieu du chœur des religieux, dans un nouveau tombeau de marbre, sur les parois duquel les Bénédictins firent graver d'antiques et belles inscriptions. Le monument nouveau reçut pour couronnement l'antique tombe de marbre qui recouvrait la sépulture primitive de Childebert, et qui paraît avoir été refaite vers le XIe siècle, à l'époque du rétablissement de l'église par l'abbé Morard et ses successeurs. Cette tombe est celle que nous avons sous les yeux (1). Elle se distingue par le grandiose et la sévérité du style. Sculptée en demi-relief, la figure du roi porte de la main gauche un sceptre terminé par un fleuron, et de la droite une abside d'église qui, par la disposition de ses étages ainsi que de la tour dont elle est accompagnée, rappelle assez bien l'ensemble de l'abside de Saint-Germain. Le manteau est drapé avec noblesse; ses deux bouts supérieurs sont passés dans un anneau qui les retient sur la poitrine du personnage.

VI. *Bas-relief antique*. — Un fragment de bas-relief en marbre blanc, trouvé en 1806 dans les déblais du caveau central, a été placé à côté du monument de Childebert. Autant que permettent d'en juger les mutilations qu'il a souffertes, on devine qu'il a fait partie d'un sujet de chasse ou de combat, comme on en voit sur un grand nombre de sarcophages gallo-romains, et par exemple, sur celui de Jovin, aujourd'hui placé dans la cathédrale de Reims. Une figure guerrière, mieux conservée que toutes les autres, est coiffée d'un casque et tient un bouclier. Ce débris est peut-être le dernier reste du tombeau de quelque prince mérovingien.

VII. *Clotaire Ier*. — « Le roi Clotaire, la cinquante-unième année de son règne, tandis qu'il chasse dans la forêt de Cuise, est saisi de la fièvre et retourne à sa maison de Compiègne; et là, comme le mal le tourmentait cruellement, il disait : *Ah! que croyez-vous que soit ce roi céleste qui tue ainsi d'aussi grands rois?* C'est dans ces tristes pensées qu'il rendit l'esprit. Ses quatre fils, le transportant avec grand honneur à Soissons, l'ensevelirent dans la basilique du bienheureux Médard (2). » Montfaucon a publié deux tombes plates, gravées en creux, qui étaient placées sur la sépulture de Clotaire II et sur celle de Sigebert, son fils, à Saint-Médard; elles n'étaient pas antérieures au XIIIe siècle. La même église possédait aussi deux anciennes statues des mêmes personnages; elle a été détruite avec tous les monuments qu'elle renfermait.

Nous comprenons bien qu'on ait réuni à Saint-Denis les tombeaux et les statues des rois restés sans asile; mais nous ne pensons pas qu'il fût bien utile de rétablir, d'après les gravures assez mauvaises et assez peu fidèles de Montfaucon, des tombes de princes qui, comme Clotaire Ier, n'avaient jamais eu de monument à Saint-Denis. Cette tombe, qui a été modifiée et qui ne mérite pas une description, fut exécutée en 1817 par un sculpteur nommé Germain.

VIII. *Trois reines*. — Trois têtes de fantaisie, copiées encore d'après les planches

(1) *Musée des monuments français*, n° 6.
(2) Gréc. de Tours, *Hist. eccl. des Francs*.

de Montfaucon, et gravées sur une même dalle, dans des encadrements tréflés, représentent, dit-on : Ultrogothe, femme de Childebert Ier; Haregonde, femme de Clotaire Ier; Ingoberge, femme de Chérebert. Ces bustes, qui paraissent de la même main que la tombe de Clotaire, ne sont d'aucun intérêt. La dalle, relevée contre le mur, est posée sous une ogive que supportent deux colonnettes du XIIIe siècle.

Heureusement pour la mémoire d'Ultrogothe, nous lisons dans une Vie très-ancienne de sainte Bathilde un éloge de sa vertu qui vaut un peu mieux que le monument de Saint-Denis : « Elle était la mère des orphelins, la consolatrice des pupilles, la bienfaitrice des pauvres et des serviteurs de Dieu, le secours des moines fidèles. »

Haregonde fut la mère du roi Chilpéric Ier.

Ingoberge, veuve du roi Chérebert, mourut dans la soixante-dixième année de son âge. Grégoire de Tours nous apprend qu'elle le fit appeler pour qu'il l'aidât dans ses actes de dernière volonté. Elle fit des legs à plusieurs églises et donna la liberté à beaucoup de personnes. C'était, suivant l'historien des Francs, une femme d'une grande sagesse, vouée à la vie religieuse, assidue aux veilles, aux prières et aux aumônes.

IX. *Chérebert.* — Une colonne de pierre, surmontée d'un chapiteau de marbre, dont nous croyons le travail carlovingien, porte un buste auquel on a donné arbitrairement le nom de Chérebert. On assure que cette sculpture provient d'une des statues de rois qui garnissaient autrefois les ébrasures des portes de la façade occidentale de Saint-Denis. Les Bénédictins avaient attribué à toutes les figures de leur portail des noms de rois et de reines de la dynastie mérovingienne. En admettant même ce système de sculpture historique dont la fausseté nous paraît évidente, nous serions fort embarrassé de nommer une série de figures royales, tant est grande la confusion qui existe dans le classement de nos rois jusqu'au règne de Pépin le Bref.

X. *Chilpéric Ier.* — C'est dans Grégoire de Tours qu'il faut lire l'histoire de ce prince bizarre, et chercher de curieux détails sur son caractère. La *Chronique de Verdun*, écrite loin de la cour de Paris et presque en pays ennemi, nous assure que Chilpéric était pire que Néron et qu'Hérode. Il mourut assassiné à Chelles, au retour de la chasse, par un amant de Frédégonde ou par un émissaire de Brunehaut; les deux reines paraissent avoir à ce meurtre des titres égaux, sur lesquels les chroniqueurs n'ont pas prononcé. A peine Chilpéric fut-il mort que tous les siens l'abandonnèrent. Mallulphe, évêque de Senlis, ayant appris ce qui se passait, vint laver le corps, le couvrit de ses meilleurs vêtements, puis, après avoir passé la nuit à chanter des hymnes, le mit dans une barque, et alla l'inhumer à Paris, dans la basilique de Saint-Vincent (1).

La tombe de Chilpéric, sculptée en relief de la même manière et dans le même temps que celle de Childebert, a été brisée pendant la révolution. On l'a remplacée par une tombe nouvelle, gravée en creux d'après des planches qui représentent l'ancien monument. Nous nous abstenons de décrire ces misérables copies de tombeaux.

XI. *Frédégonde.* — On avait placé ici, à la suite de la dalle de Chilpéric, la tombe en mosaïque de Frédégonde. Mais on remarqua que l'humidité la détériorait d'une manière fâcheuse, et on la fit transporter un peu plus loin. Pour remplir la place restée vacante, on en a fait graver, sur une pierre de liais, une copie qui ne donne pas la moindre idée de l'original. Cette seconde édition était d'ailleurs complétement inutile; de l'original à la copie, il n'y a pas cinq mètres de distance.

XII, XIII. *Clotaire II et Bertrude, sa femme* (2). — Nous lisons, dans la chronique de Frédégonde, que la reine Bertrude, chérie par le roi d'unique amour, et fort aimée aussi des leudes qui voyaient sa bonté, mourut la trente-cinquième année du règne de son mari, et que Clotaire étant mort après avoir régné quarante-trois ans, fut inhumé au faubourg de Paris, dans la basilique de Saint-Vincent. Les deux tombes qui sont à Saint-Denis proviennent de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; ce sont des dalles gravées en creux, que les Bénédictins firent faire, en 1656, d'après d'anciens modèles qu'on laissa périr, dit Bernard de Montfaucon, sans songer à en conserver les débris. Si les artistes qui ont dessiné les figures de ces tombes ont eu réellement des modèles originaux sous les yeux, nous pouvons affirmer qu'ils ne s'en sont pas servis.

Rien de plus vulgaire, de plus insignifiant que ces deux tombes, le trait manque complétement de style; les costumes même n'ont pas été étudiés; nous ne comprenons pas comment ces Bénédictins de Saint-Germain, si renommés pour leur savoir, n'ont pas même songé à diriger les ouvriers qu'ils employaient. Les noms du roi et de la reine sont gravés autour des personnages; mais une bordure moderne les couvre à moitié.

XIV, XV. *Dagobert et Nantilde.* — On a voulu replacer ici, à leur rang chronologique, les effigies de Dagobert et de Nantilde, dont nous avons déjà vu le tombeau dans l'église haute. Deux bustes les représentent. Celui de Dagobert a été sculpté en pierre de Tonnerre, d'après une gravure de l'ouvrage de Montfaucon, par M. Brun, sculpteur, en 1839. Nantilde est en terre cuite; c'est un moulage de la singulière statue dont nous

(1) Grég. de Tours, *Hist. eccl. des Francs.*
(2) *Musée des monuments français*, nos 425, 426.

avons parlé, qui, sur un corps de femme, portait une tête d'homme. Depuis qu'on a rendu à la tête son nom de Clovis II, en la reportant sur un corps masculin, on aurait dû rectifier également le titre attribué à la copie.

Les deux bustes ont pour supports des chapiteaux très-curieux. L'un, exécuté en pierre et provenant d'une église de Saintes, représente des griffons quadrupèdes et des oiseaux qui cherchent à s'entre-dévorer; des cordons nattés et entrelacés couvrent le tailloir; cette sculpture du XIIe siècle a été donnée, en 1817, à la basilique de Saint-Denis, par M. Jacquemard, antiquaire. L'autre chapiteau est en marbre blanc; nous en ignorons l'origine. On assure qu'il avait été porté de Saint-Denis aux Petits-Augustins. Le style du travail accuse au moins le XIe siècle. Nous y voyons sculpté un sujet que les artistes romans ont singulièrement affectionné, Daniel dans la fosse aux lions. Le prophète assis, la tête appuyée sur la main gauche, semble sommeiller paisiblement, entre deux lions énormes auxquels le sculpteur s'est efforcé de donner un aspect effrayant. Il est très-rare de trouver, dans le nord de la France, des sculptures de cette époque travaillées en marbre. Les deux chapiteaux surmontent de mauvaises colonnes modernes en pierre, de forme octogonale, sur lesquelles on a reproduit les monogrammes de Dagobert et de Nantilde, tels qu'ils existent dans nos plus anciens monuments de paléographie.

XVI. *Childéric II* (1). — La tombe gravée de ce prince, extraite de Saint-Germain des Prés, a été refaite en 1656, comme celles de Clotaire II et de Bertrude. Elle leur est égale en importance archéologique. L'artiste a donné à la figure une pose pleine de manières et de prétention. L'inscription qui se lit autour du personnage n'en contient que le nom et le titre :

Hic iacet Childericus II. Francorum rex.

XVII. *Frédégonde* (2). — C'est au-dessus du monument de Childéric II qu'a été relevée contre le mur la tombe en mosaïque de la reine Frédégonde. Dans son nouvel emplacement, elle se trouve exposée de manière à ce que l'œil en puisse saisir facilement les moindres détails. Mais on a malheureusement profité de cette translation pour faire subir à la mosaïque un raccommodage inutile et même déplorable (3). Les Bénédictins, et après eux bien des antiquaires de la vieille école, ont pensé que la tombe était contemporaine de la reine dont elle recouvrait la cendre. Un examen minutieux du monument nous a donné la conviction qu'il avait dû être rétabli dans le même temps que celui de Childebert, c'est-à-dire au XIe siècle. Rappelons-nous que les Normands avaient saccagé, incendié et presque entièrement détruit le monastère de Saint-Germain des Prés. Nous sommes d'ailleurs persuadé qu'on ne trouverait pas un autre monument analogue qui ait appartenu au VIe siècle, tandis que du XIIe siècle il en reste plusieurs, dont la matière et le style ont le plus grand rapport avec celui-ci (1).

La tombe de Frédégonde est plus étroite aux pieds qu'à la tête. Elle se compose d'une table en pierre de liais, sur laquelle on a fixé, par incrustation et au moyen d'un enduit, une mosaïque formée de très-petits morceaux de porphyre, de serpentine et de marbre blanc. De minces filets de cuivre insérés entre les cubes de marbre, dessinent sur la bordure, qui encadre l'effigie, des rosaces variées de formes et de couleurs. La reine est représentée couchée et vêtue d'un costume de cérémonie. La tête, les mains et les pieds, qui ressortent en pierre lisse sur le fond et sur les vêtements coloriés, étaient sans doute destinés à être peints. Nous prierons le lecteur de ne tenir aucun compte des belles phrases qu'on a écrites pour exprimer le mouvement d'horreur dont le mosaïste aurait été saisi au moment où il se disposait à transmettre à la postérité les traits de cette femme si ambitieuse et si cruelle.

La couronne simulée en pierreries est rehaussée de trois petits fleurons à trois feuilles chacun, dans lesquels certains auteurs ont cru découvrir le principe de la fleur de lis. Le sceptre placé dans la main droite se termine par un fleuron à cinq feuilles. La reine porte deux robes de longueur inégale; une ceinture à bouts pendants retient à la taille la robe de dessus. Un ample manteau jeté sur les épaules et descendant sur les bras, trouve pour attache, au milieu de la poitrine, une agrafe richement montée. Des filets de cuivre marquent encore ici les contours, les plis, la trame, les bordures des étoffes et les diverses parties du vêtement. Il est facile de voir que le mosaïste a rencontré dans son travail de grandes difficultés; ses draperies sont d'une sécheresse et d'une raideur qui n'existent point dans les sculptures de la même époque.

Avant de quitter, pour ne plus y revenir, les tombeaux tirés de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, nous emprunterons à l'histoire (2) de cette illustre église quelques détails sur les sépultures des rois mérovingiens. Elles furent retrouvées et ouvertes à plusieurs reprises, à l'époque des changements que les religieux firent faire à la décoration de leur chœur et de leur maître-autel, dans les XVIIe et XVIIIe siècles. Mont-

(1) *Musée des monuments français*, n° 427.
(2) *Musée des monuments français*, n° 7.
(3) Restauration faite en 1841 et 1842.

(1) Entre autres, la tombe en mosaïque de l'évêque d'Arras, Frumaldus, mort en 1180, et une autre trouvée dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, avec la date de 1109.

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, par dom Jacques Bouillart.

faucon pense qu'à défaut de luxe extérieur elles renfermaient de grandes richesses accumulées autour des restes de chaque roi défunt. Il rapporte, à l'appui de son opinion, qu'en 1645 des ouvriers employés aux réparations du chœur, découvrant un tombeau qui fut reconnu pour celui de Childéric II, un religieux s'appropria, pour les vendre, plusieurs objets précieux trouvés dans le cercueil, et que plus tard, au moment de sa mort, touché de repentir, il laissa par compensation à l'abbaye treize mille livres, qui servirent à payer le prix des nouvelles orgues. Le chiffre de la restitution prouve surabondamment combien devait être opulente la dépouille du roi Childéric. En 1655, on trouva, dit D. Bouillart, « des corps entiers et dans leur situation naturelle, enveloppez dans des suaires de linge, de soye, d'étoffes précieuses ; d'autres enterrez tous vêtus et chaussez ; ce que l'on reconnut par leurs bottines de cuir (1), que l'on trouva assez entières. Les tombeaux les plus considérables furent ceux du roy Childéric II, de Bilihilde, son épouse, et du jeune Dagobert, leur fils, qui furent tuez par Baudillon, dans la forêt de Livri. On trouva ces tombeaux dans le chœur, à deux ou trois pieds du gros mur du clocher septentrional; celui du jeune Dagobert était posé sur celui de sa mère. » Les religieux s'étant aperçus que ces tombeaux avaient été violés une première fois, les ouvriers avouèrent le fait de la spoliation commise en 1645 ; il déclarèrent qu'à cette époque le cercueil du roi contenait une toile d'or qui couvrait le visage du mort, un grand passement d'or servant de diadème, des éperons et une ceinture enrichis d'ornements d'argent, et que la reine était parée de vêtements somptueux. Les voleurs avaient cependant oublié une boucle de baudrier en or et quelques petites plaques d'argent sur lesquelles était gravée la figure d'un serpent à deux têtes. Les religieux recueillirent aussi quelques objets dont les spoliateurs avaient dédaigné de s'emparer; une épée rouillée, de longs bâtons de coudrier qui pouvaient avoir servi de sceptres, des morceaux de liége et de cuir provenant des chaussures, un grand vase de verre, au fond duquel il restait quelques parfums, et des herbes aromatiques qui avaient été réunies en faisceau et placées en forme de coussin, sous la tête de Bilihilde (2). En nettoyant le cercueil de Childéric, on trouva ces mots gravés à côté de sa tête :

et d'autres étoffes les restes de Childebert, de sa femme Ultrogothe, de Chilpéric Ier, de Frédégonde, de Clotaire II, de Bertrude, de Childéric II, de Bilihilde et de Dagobert, qui furent inhumés ensuite chacun dans un cercueil séparé. Les tombeaux de ces princes ont certainement été ouverts de nouveau pendant la révolution. Les grands et funestes travaux de restauration faits à Saint-Germain des Prés, il y a environ vingt-cinq ans, auront nécessairement amené encore la découverte de plusieurs sépultures, il fallut alors en effet fouiller tout le sol pour rétablir les fondations des piliers. Il ne nous a pas été possible jusqu'à présent de nous procurer des renseignements d'une authenticité suffisante sur la destruction des tombeaux de Saint-Germain, en 1793, ni sur le sort des objets qui ont pu être trouvés depuis dans cette église.

Childr rex.

Les Bénédictins firent envelopper de linges

Il existait des tombeaux, non pas seulement dans l'église, mais dans le cloître, dans les chapelles et dans bien d'autres endroits du monastère. En 1643, le jour du vendredi saint, un cercueil de pierre fut trouvé près du mur de l'église, dans le préau du cloître. Il renfermait des ossements rangés dans leur situation naturelle, une lampe de cuivre et une croix du même métal sur laquelle était un crucifix (1). Deux inscriptions en lettres romaines oncales, mais inégales et entrelacées, étaient, l'une gravée sur le couvercle du cercueil, l'autre écrite au dedans, avec du vermillon. Le mort disait à ceux qui découvriraient son sépulcre :

Tempore nvllo volo hinc tollantvr ossa Hilperici.

La formule intérieure était suppliante, comme si le mort voulait recourir à la prière pour émouvoir les profanateurs que l'expression impérieuse de sa volonté n'aurait pas arrêtés :

Precor ego Ilpericvs non avferantvr hinc ossa mea.

XVIII. *Clovis II* (2).—« Le tombeau de Clovis II n'est que de pierre, ny l'effigie aussi, non plus que tous les autres qui ont été ensépulturés en cette royale église depuis luy jusques à Philippe III, fils et successeur de S. Loys, auquel on en fit un de marbre. Car auparavant on ne faisait point de sépulture de marbre, ains de pierre, comme il appert en celui de Clovis, premier roy chrestien de France, qui est à Sainte-Geneviève. . . . . Néantmoins, tous les anciens sépulchres de cette église qui sont seize en nombre, ne laissoient pas d'estre très-beaux, pour le temps d'alors ; car toutes les effigies estoient peintes en fond d'azur, et semées de fleurs de lys d'or, comme on en voit encore les vestiges en plusieurs, et spécialement en ceux qui sont au-dessous de Hugues Capet, où on peut encore voir et de l'azur,

(1) Guillaume Durand, dans son *Rational des divins offices*, prétend que les fidèles doivent être inhumés avec des chaussures aux pieds, en signe de ce qu'ils sont tout prêts à paraître au jugement.

(2) *Voy.* pour plus de détails dom Bouillart et Legrand d'Aussy, ouvrages déjà cités.

(1) Il ne faut pas s'étonner de la présence d'un crucifix dans un tombeau mérovingien. Grégoire de Tours nous apprend, que de son temps, on représentait le Sauveur sur la croix, ce qui ne s'était pas fait dans l'origine du christianisme.

(2) *Musée des monuments français*, n° 10.

et des fleurs de lys entières. Sur le dossier du tombeau de Clovis second sont gravés ces mots :

« Ludovicus rex filius Dagoberti (1). »

Les seize tombeaux cités ici par Germain Millet ont, comme nous l'avons dit, été tous refaits par les soins de saint Louis. Ils étaient uniformément construits en pierre de liais et surmontés chacun d'une statue couchée. Un dossier en pierre se relevait derrière la tête de chaque statue. Les figures de Clovis II et de Charles Martel étaient seules accompagnées de colonnettes et de dais ; ces accessoires n'existent plus. Les seize statues représentaient douze personnages décorés dans leurs épitaphes du titre de roi, et quatre reines. Nous savons qu'il manque aujourd'hui deux figures de rois à la collection, et nous verrons bientôt de quelle manière on a comblé cette lacune. Les statues de Robert et de Berthe, de Philippe le Jeune et de Constance de Castille, qui étaient placées au-dessous du tombeau de Hugues Capet, et que Millet indique comme les mieux conservées sous le rapport de la coloration, ne présentent pas maintenant plus de vestiges de peinture que les autres ; il ne reste un peu de couleur que dans les plis les plus profonds des draperies et dans les ornements ciselés des couronnes.

La petite Chronique de Saint-Denis donne la date exacte de la translation des cendres royales dans le chœur de l'église, et par conséquent celle de l'achèvement des tombeaux préparés pour les recevoir.

En 1263, le jour de saint Grégoire, fut faite la translation des cendres des rois Eudes, Hugues Capet, Robert, Henri, Louis le Gros, Philippe le Jeune, et des reines Constance, femme de Robert, et Constance, femme de Louis VII. L'année suivante, saint Louis fit porter à leurs nouvelles sépultures Clovis II, Charles Martel, Pépin et Berthe sa femme, la reine Ermentrude, Carloman, fils de Pépin, les deux frères Carloman et Louis, fils de Louis le Bègue.

Le nom de chaque personnage était gravé ou peint sur le dossier du tombeau ; un surnom ou un détail caractéristique brièvement exprimé, venait quelquefois s'ajouter au nom ; ces inscriptions reproduisaient presque textuellement les termes du passage de la Chronique de Saint-Denis relatif à la double translation. Elles avaient disparu avec les dossiers des monuments ; on les a rétablies (2) en caractères du XIIIe siècle, sur la dalle qui porte chaque statue, et cela, malheureusement avant de s'être bien assuré de la réalité du nom attribué à chaque personnage. Il faudra donc gratter la pierre, à mesure qu'on découvrira les erreurs commises dans le classement.

Nous avons proclamé combien paraissent belles à nos yeux les statues consacrées par saint Louis à la mémoire de ses prédécesseurs. En les examinant avec soin, on remarquera qu'elles ne sont pas toutes de la même main. Aussi sont-elles belles à différents degrés, bien qu'elles aient toutes été traitées dans le même style et dans le même sentiment.

Les dix rois qui existent encore sont vêtus d'une manière à peu près uniforme, et représentés dans la même attitude. Après avoir décrit la statue de Clovis II, nous nous contenterons, pour les autres, de mentionner les variétés de costume qui pourraient s'y rencontrer.

La tête de Clovis II repose sur un coussin ; elle porte une couronne fleuronnée et rehaussée de pierreries. Les cheveux tombent droit autour de la tête et sont coupés carrément ; une partie de ceux de devant est ramenée de manière à former un bourrelet entre le front et le cercle de la couronne. Les yeux sont ouverts et sans prunelle. La barbe n'a plus l'ampleur de celles de Clovis et de Childebert ; elle est assez courte ; les moustaches sont fines et d'une médiocre longueur. La tunique qui couvre le corps ne descend pas tout à fait jusqu'aux pieds. Une ceinture ornée de quelques pierres précieuses et munie d'une petite boucle très-simple attache ce vêtement. La tunique a des manches qui enveloppent les bras ; les mains sont garanties par des gants (1) à grands poignets, comme ceux qui sont aujourd'hui en usage dans la grosse cavalerie. Le manteau royal rejeté en arrière s'attache sur la poitrine au moyen d'un cordon transversal terminé à chaque bout par un quatre-feuille. La chaussure, fortement échancrée par-dessus, n'a pour attache qu'une petite courroie à boucle. Le sceptre avait été brisé comme ceux de tous les autres rois ; on en a donc refait un neuf, que surmonte une pomme de pin ; c'est la main gauche qui le tient ; la droite passe son pouce dans le cordon du manteau.

La statue est couchée sur une simple dalle ; les pieds ont pour support un socle qui simule une portion de terrain, comme si la figure eût été destinée à être posée debout. On lit à côté du coussin placé sous la tête :

Lvdovicvs filivs Dagoberti (2).

La figure de Clovis II est une de celles qui gardent le plus de traces de coloration aux vêtements et à la couronne. Il serait à désirer que cette décoration peinte fût renouvelée ; elle donnerait à ces sculptures de pierre un caractère de richesse qui leur manque, et surtout elle ferait disparaître les traces trop visibles maintenant des raccommodages modernes. Mais il ne faudrait pas que le soin de repeindre ces statues fût abandonné aux mains inhabiles qui ont enluminé si grossièrement les devants d'autel et les retables de l'église haute. En replaçant

(1) Dom Germain MILLET, *Trésor sacré de Saint-Denys*, etc.

(2) En 1840 et 1841.

(1) Des neuf autres rois un seul porte des gants semblables à ceux-ci ; c'est Pépin le Bref.

(2) Pourquoi donc le mot *rex* a-t-il été omis ?

des sceptres de pierre dans les mains des figures royales, on a imaginé de leur donner à chacun pour supports deux ou trois tenons qui ont un aspect ridicule et qui entament d'une manière fâcheuse le corps de la statue.

XIX. *Charles Martel* (1). — L'inscription que saint Louis avait fait mettre sur le tombeau de ce grand homme, et qui a été reproduite, lui donne le titre de roi :

Karolvs Martellvs rex.

Le manteau de Charles Martel diffère de celui de Clovis II; il est drapé à la manière antique sur l'épaule gauche, et recouvre toute la partie inférieure de la tunique. Le vainqueur des Sarrasins porte ici le sceptre et la couronne; en lui donnant ces nobles attributs dont il ne s'était jamais paré alors qu'il prenait seulement les titres de maire du palais des Francks, ou de prince et duc des Français, saint Louis se rappelait sans doute ces belles paroles adressées à Pépin par le Pape Zacharie, que la dignité royale appartient à celui qui exerce véritablement les fonctions de roi. Ce pontife n'aurait pas admis la doctrine moderne, qui sépare la royauté du gouvernement.

Charles Martel s'était emparé des biens des églises pour récompenser ses fidèles et sans doute aussi pour préparer l'élévation de sa famille. Aussitôt après sa mort, les bruits les plus sinistres coururent sur le sort éternel de son âme. On assurait que saint Eucher, ravi dans l'autre siècle, avait vu, par révélation du Seigneur, le prince Charles tourmenté au plus profond des enfers. L'ange qui servait de guide au prélat lui apprit que, par la sentence des saints qui, au futur jugement, ugeront avec le Seigneur, Charles avait été précipité dans les flammes éternelles en corps et en âme avant ce jugement, pour avoir envahi les biens de leurs églises. Le tombeau de Charles ayant été ouvert en présence de l'évêque Eucher, de Boniface, légat du siége apostolique, et de Fulrad, archichapelain du palais, abbé du monastère de Saint-Denis, il en sortit aussitôt un épouvantable dragon, et l'intérieur du cercueil fut trouvé noirci comme si le feu y eût passé (2).

La Chronique de Saint-Denis vante au contraire la libéralité de Charles envers l'abbaye : « Ensépouturé fut en l'église Saint-Denis en France à cui il avoit donnez maint biau don, mis fu en costé le mestre autel en un riche sarcu d'alebastre. »

En 1793, on retrouva sous la statue de Charles quelques restes de la poussière de son corps. Si ce corps eût effectivement disparu, l'auteur de la petite Chronique n'aurait pas manqué de le rappeler, quand il écrivit les lignes relatives à la translation des rois en 1263 et 1264.

(1) *Musée des monuments français*, n° 11.
(2) Epistola Patrum syn. Carisiac. ad Ludov. German. Reg., an. DCCC. LVIII.

XX, XXI. *Pépin et Berthe* (1). — Les annalistes contemporains, Eginhard entre autres, rapportent que Pépin fut enseveli avec de grands honneurs, par ses fils les rois Charles et Carloman, dans la basilique de Saint-Denis, où il avait choisi sa sépulture. Cependant il paraît certain que ce prince ne fut pas inhumé dans l'intérieur de l'église, mais seulement dans le parvis, et qu'il l'avait ainsi ordonné par humilité chrétienne (2). Plus tard on crut que le roi Pépin avait voulu être déposé en ce lieu, non pas tant par un sentiment d'humilité personnelle, qu'en expiation des péchés de son père. Suger nous apprend qu'une espèce de portique élevé par Charlemagne au-dessus du corps de Pépin existait encore au XIIe siècle. « Ensépouturez fu, dit la Chronique de Saint-Denis, en l'abbaie Saint-Denis en France; adont fu couchiez ou sarcu une crois desouz sa face (3) et le chief tourné devers orient. Si dient einssi aucun que il vout que on le meist einssi en sépouture pour le péchié de son père qui les dismes avait tolues aus églises. »

En 1812 un cercueil de pierre fut découvert devant la façade occidentale de l'église, dans l'axe de la grande porte. Des savants furent alors persuadés que c'était le tombeau de Pépin, et l'Institut eut à subir à ce sujet la lecture de rapports aussi érudits que peu concluants. Le cercueil trouvé n'était autre chose qu'une sépulture vulgaire de moine ou de laïque, comme on en découvre chaque fois qu'on fouille au pied des murs de l'église; il y a peu de temps encore on en a trouvé un assez grand nombre. Le texte de la petite Chronique de Saint-Denis est d'ailleurs une preuve suffisante de la translation faite au XIIIe siècle des restes de Pépin dans le chœur de l'église. Le procès-verbal des exhumations de 1793 nous apprend aussi que le tombeau de ce roi contenait, avec les ossements, un peu de fil d'or. Cependant on avait recueilli quelques parcelles du prétendu Pépin retrouvé en 1812, et plus d'un grand personnage paya chèrement la possession d'un fragment d'os ou d'un morceau de dent.

Pépin a les mains gantées comme Clovis II. La seule différence qui existe entre le costume de ces deux princes, c'est que le manteau de Pépin se rejette moins en arrière, et que la chaussure recouvre complétement le pied. La main droite relève un pan du manteau.

Eginhard vante les vertus de la reine Berthe; il parle aussi avec éloge des honneurs dont elle fut toujours environnée à la cour de son fils Charlemagne, et du profond respect de ce grand prince pour sa mère. La Chronique de Saint-Denis appelle Berthe une *dame pleine de bonnes mœurs et de douce mémoire*. Ce caractère de douceur et de bonté

(1) *Musée des monuments français*, n° 12.
(2) *Voy.* HILDUIN, in *Areopag.*
(3) *Prostratus, non supinus*, dit l'abbé Suger (lib. de admin. sua.

se peint sur la physionomie calme et souriante de la reine. Un voile couvre la tête et tombe gracieusement de chaque côté du visage. La couronne est garnie de fleurons. Une longue robe enveloppe chastement le corps; elle descend presque jusqu'au bout des pieds; de petites roses en décorent la ceinture. Un sceptre à pomme de pin est placé dans la main gauche; la droite se joue avec l'attache du manteau, dont les larges plis accompagnent noblement la statue. Une escarcelle qu'un double cordon relie à la ceinture de la robe, pend sur le côté gauche; la présence de cet accessoire qui, dans les anciennes gravures, distingue l'effigie de Berthe de celle de l'impératrice Ermentrude, n'avait pas empêché les architectes de transposer les noms des deux princesses.

Les épitaphes de Pépin et de Berthe sont ainsi conçues :

Pipinvs rex pater Caroli Magni
Bertha regina vxor Pipini regis.

Il n'est pas juste que la gloire de Pépin s'efface aussi complétement devant celle de son fils Charlemagne.

XXII, XXVII. *Les empereurs carlovingiens.* — Napoléon, qui fondait une seconde dynastie impériale, voulut que des honneurs particuliers fussent rendus, dans l'église de Saint-Denis, aux empereurs de la dynastie carlovingienne. La statue de Charlemagne en marbre devait s'élever sur une colonne qu'auraient environnée à sa base les effigies en pierre de cinq autres empereurs, qui furent en même temps rois de France. Le monument projeté n'a pas été construit; mais les six statues qui avaient été immédiatement sculptées, existent et tiennent maintenant leur rang dans la série chronologique des rois. Elles sont posées debout contre les murs de la crypte, en arrière des figures couchées sur les tombeaux. La statue de Charlemagne a été exécutée par Gois; celle de Louis le Débonnaire, par Bridan; celle de Charles le Chauve, par Foucou; celle de Louis le Bègue, par Deseine; celle de Charles le Gros, par Gaule, et celle de Louis d'Outre-mer, par Dumont (1). Nous sommes fâchés de le dire, mais ces figures impériales nous paraissent pitoyables. Nous conseillons au lecteur de comparer l'œuvre des sculpteurs que nous venons de nommer, choisis entre les plus célèbres de l'époque napoléonienne, membres de l'Institut, chevaliers de la Légion d'Honneur, avec les statues taillées par les imagiers inconnus du temps de saint Louis; il ressortira de ce rapprochement un enseignement utile. Il nous est arrivé plus d'une fois d'être témoin de l'étonnement de certains détracteurs du XIIIe siècle, de leur désappointement même et de leur mauvaise humeur, quand nous leur signalons ici l'évidente infériorité de ces sculptures modernes, dépourvues de tout style comme de toute originalité.

Si les auteurs des six statues impériales avaient du moins pris la peine de consulter les manuscrits de nos bibliothèques, les mosaïques et les peintures de Rome, les tableaux et les reliquaires d'Aix-la-Chapelle (1), ils auraient pu produire des œuvres dans lesquelles le caractère des têtes et l'intérêt des costumes auraient compensé la pauvreté du dessin et l'indécision du ciseau. Mais il faut être doué déjà d'une espèce de génie, pour se rendre compte de ce qu'on ignore et pour savoir où l'étudier.

C'est avec orgueil que nous avons rencontré, dans les plus illustres basiliques de la capitale du monde chrétien, la glorieuse effigie de Charlemagne. Après mille ans et plus, le souvenir de ce qu'il a fait pour l'Eglise est encore vivant. Une salle tout entière du Vatican lui est consacrée. Les pontifes romains n'ont pas oublié, dans leur juste reconnaissance, de placer l'image de Pépin, le vainqueur des Lombards et le défenseur du patrimoine de saint Pierre, à côté de celle du fondateur du nouvel empire d'Occident.

XXVIII. *Ermentrude* (2). — Nous avons dit que les statues de Berthe et d'Ermentrude avaient été transposées à l'époque du premier classement, et nous avons indiqué à quel signe il était facile de les distinguer l'une de l'autre. L'erreur commise à Saint-Denis a passé au musée historique de Versailles, comme toutes celles que nous aurons à signaler encore. Le costume de l'impératrice Ermentrude ne diffère de celui de la reine Berthe que dans quelques détails de très-peu d'importance. Ces mots se lisent près de la statue :

Hermentrudis regina vxor Caroli Calvi.

XXIX, XXX. *Louis et Carloman* (3). — S'il fallait en croire la chronique de Saint-Denis, Louis aurait été *homs plains de toutes ordures et toutes vanitez.* Voici au contraire en quels termes s'expriment sur ce prince les *Annales de Metz* : « Tous les peuples des Gaules pleurèrent sa mort avec une extrême douleur. Il fut en effet homme de rare mérite, et défendit courageusement et virilement contre les incursions des païens le royaume qui lui était soumis. »

Carloman mourut âgé de dix-huit ans, deux années environ après son frère Louis, c'est-à-dire en 884. Quelques personnes assurent, disent les *Annales de Metz*, que sa

(1) Nous ignorons pour quelle raison Louis d'Outremer est compté ici parmi les empereurs; il ne porta jamais que le titre de roi.

(1) On apprendra avec intérêt que M. Albert Lenoir possède, dans son cabinet, un Charlemagne équestre en bronze, du IXe siècle, provenant de l'ancien trésor de Saint-Etienne de Metz, où se conservent encore des vêtements qui ont appartenu à cet homme prodigieux.

(2) *Musée des Monuments français*, n° 13.

(3) *Musée des Monuments français*, n° 14.

mort fut causée par une blessure qu'il reçut, à la chasse, d'un serviteur qui portait son arme sans attention; comme le malheur était arrivé par le seul fait de l'imprudence de ce pauvre homme, le roi ne voulut pas en parler, dans la crainte de faire envoyer un innocent au supplice.

Les deux frères sont réunis sur un même tombeau. Louis, l'aîné, porte la barbe; Carloman, le plus jeune, est imberbe. Le sculpteur a traité ces statues *avec amour*, comme disent les Italiens; elles sont excellentes; l'apparence virile de l'une, la jeunesse charmante de l'autre produisent le plus heureux contraste. Louis est vêtu par dessus sa tunique, d'un grand manteau à manches pendantes, ouvert en avant; il a pour chaussure des bottes à tiges molles, à bouts pointus, sans talons. Comme Montfaucon l'a remarqué, le manteau de Carloman se rattache sur l'épaule droite au moyen de trois petits boutons. Cette dernière indication était précieuse; on n'en a pas tenu compte; aussi cette fois encore y a-t-il eu transposition de noms. Les restaurateurs de Saint-Denis ont vraiment joué de malheur; dès qu'une erreur était possible, ils s'empressaient de la commettre. L'épitaphe de Louis a donc été attribuée à Carloman et réciproquement :

Lvdovicvs rex filivs Lvdovici Balbi
Karlomannvs rex filius Lvdovici Balbi

Les détails de costume dont nous n'avons pas parlé reproduisent ceux des statues précédentes.

XXXI. *Carloman, roi d'Austrasie.* — Ce prince était frère de Charlemagne; il mourut en 771. Les annales du temps rapportent toutes qu'il fut inhumé à Reims, dans la basilique de Saint-Remy. Au siècle dernier, un sarcophage de marbre, à peu près semblable à celui de Jovin, se voyait dans le collatéral du chœur de cette église et passait pour le tombeau de Carloman. D'un autre côté on croyait, au XIIIe siècle, que le corps de Carloman reposait à Saint-Denis, puisque saint Louis lui fit ériger un monument. Quelques auteurs ont voulu expliquer cette contradiction en supposant une translation qui aurait eu lieu de Saint-Remy à Saint-Denis. Le fait de cette double sépulture n'en demeure pas moins obscur; les destructions de 1793 ne nous ont pas laissé les moyens d'en découvrir la solution.

La statue de Carloman a d'ailleurs éprouvé toutes sortes de vicissitudes. Le Musée des monuments français en avait fait un Charles le Chauve, et l'avait placée auprès de l'impératrice Ermentrude. A Saint-Denis elle a reçu un nouveau nom, celui de Henri Ier. On s'est procuré un Carloman d'emprunt, en faisant prendre un moulage (1) sur une autre figure, puis on a gravé dans le plâtre l'ancienne inscription :

Karlomannvs rex Filius Pipini.

Ce moulage a été lui-même surmoulé, et porte à Versailles le titre de Lothaire, l'avant-dernier roi de la seconde dynastie. Quelle complication d'erreurs!

XXXII. *Eudes* (1). — Ce grand homme, qui était le digne fils de Robert le Fort, mérita la couronne pour avoir chassé les Normands des murs de Paris. Son règne fut de courte durée. Il recommanda en mourant aux grands et à tous les princes des Francs qu'il avait convoqués auprès de lui, au château de La Fère, de reconnaître pour roi le jeune Charles, véritable et légitime héritier du royaume; c'est ainsi que s'exprime la *Chronique de Saint-Bertin*. Eudes fut enterré à Saint-Denis, au milieu des autres rois.

Le costume, les attributs, la position du corps et des bras rappellent exactement la statue de Clovis II. Seulement les mains ne portent pas de gants; les fleurons de la couronne sont plus élevés et fouillés avec plus d'adresse; la barbe et les traits du visage ont été aussi mieux étudiés. La tête est fine, spirituelle et en même temps pleine de noblesse. L'inscription ne saurait être plus laconique :

Odo rex.

Nous sommes maintenant parvenus au collatéral et aux chapelles du chevet de la crypte. Là commence, pour ne plus finir l'immortelle et féconde dynastie de Hugues Capet.

XXXIII. *Hugues Capet* (2). — Le père de cette race capétienne, illustre et magnifique entre toutes les races du monde, repose sur un modeste tombeau de pierre, comme les rois ses prédécesseurs. Son costume et ses attributs sont à peu près semblables à ceux du roi Eudes. L'épitaphe donne en trois mots le nom, le surnom et la qualité du prince :

Hvgo Capet rex.

Hugues mourut au château de Melun, le 24 octobre 996, et fut enseveli à Saint-Denis, auprès de son père Hugues le Grand. Voici, d'après le moine Helgaud (3), les dernières paroles qu'il aurait adressées à Robert, son fils et son successeur : « Bon fils, je t'adjure, au nom de la sainte et indivisible Trinité, de ne pas livrer ton âme aux conseils des flatteurs et de ne pas écouter les vœux de leur ambition, en leur faisant un don empoisonné de ces abbayes que je te confie pour toujours. Je désire également qu'il ne t'arrive point, conduit par la légèreté d'esprit ou ému par la colère, de dis-

(1) Le plâtre paraît avoir été pris sur la statue du roi Eudes.

(1) *Musée des monuments français*, n° 15.
(2) *Musée des monuments français*, n° 16.
(3) Nous avons suivi à peu près la traduction de M. Guizot, dans les textes tirés des historiens de nos premiers siècles.

traire ou enlever quelque chose de leurs biens. Je te recommande surtout de veiller à ce que, pour aucune raison, tu ne déplaises jamais à leur chef commun, le grand saint Benoît, qui est un accès certain auprès du souverain Juge, un port de tranquillité et un asile de sûreté après la sortie de la chair. » Les amis particuliers auxquels Hugues confiait le soin de la grandeur future de sa race, étaient la bienheureuse Marie, saint Benoît, Père et chef des moines, saint Martin, saint Aignan, et les victorieux martyrs Corneille et Cyprien. Mais il vénérait peut-être encore davantage le glorieux martyr Denis et l'illustre vierge Geneviève (1). La reine Adélaïde témoignait aux saints sa piété en brodant elle-même de riches ornements pour leurs églises. Elle fit pour Saint Denis un ornement superbe, qui représentait le monde. Elle donna aussi au grand saint Martin une chape qu'elle avait travaillée en or pur. On y voyait, entre les épaules, la majesté du pontife éternel; les chérubins et les séraphins humiliant leurs têtes devant le dominateur de toutes choses; et, sur la poitrine, l'agneau de Dieu, victime de notre rédemption, placé entre les quatre animaux symboliques qui adoraient le Seigneur de gloire (2)

XXXIV, XXXV. *Restes des anciens rois.* — A côté de la statue de Hugues Capet, un arc à plein cintre, porté par d'antiques colonnes, donne entrée dans une salle vide, complétement obscure, d'où, par un étroit passage, vous pouvez arriver à l'ancien caveau du maréchal de Turenne. Là, sont déposés, derrière deux grandes tables de marbre noir couvertes d'inscriptions, les cercueils qui contiennent les débris retirés en 1817 des fosses de la cour des Valois. La table de marbre placée à main gauche porte les noms de dix-huit rois, de dix reines, de vingt-quatre princes ou princesses, de quatre abbés de Saint-Denis, et de sept autres personnages admis à l'honneur de la sépulture royale. Sur la seconde table, à main droite, on lit soixante-un noms; ce sont ceux de sept rois et de sept reines, et de quarante-sept princes ou princesses. Les inscriptions ne relatent que les personnages dont les corps furent exhumés au mois d'octobre 1793; elles ne font aucune mention de ceux dont les cendres avaient été profanées au mois d'août précédent, lors de la destruction des tombeaux. Les cercueils déposés à gauche contiennent les restes retrouvés dans la première fosse, où furent jetés les corps pendant les journées des 12, 14, 15 et 16 octobre; les ossements exhumés de la fosse qui reçut tous les autres corps, et principalement ceux de la famille presque tout entière des Bourbons, sont renfermés dans des cercueils placés sur la droite. Ce fut le 19 janvier 1817 que fut célébrée la grande cérémonie expiatoire de la réintégration des cendres royales dans l'église. Quelques erreurs existent dans les inscriptions. Ainsi on indique, comme transporté de Royaumont, le corps de Tristan, comte de Nevers, qui avait été inhumé à Saint-Denis en même temps que saint Louis, son père. A la suite des deux listes, il est écrit qu'elles ont été dressées d'après les ordres de Henri Evrard de Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrie, grand maître des cérémonies de France.

De la salle qui précède l'ancien caveau de Turenne, on monte par sept ou huit marches à un autre caveau, qui contient deux cercueils de plomb couchés sur des tréteaux de fer. Les restes de Louis VII, extraits de l'église abbatiale de Barbeau, ont été recueillis dans un des cercueils. L'autre enveloppe le corps de Louise de Lorraine, femme de Henri III, qui avait été inhumée à Paris, dans l'église des Capucines de la place Vendôme, et que l'acquéreur de cet édifice fit décemment porter, après la révolution, au cimetière du Père-Lachaise. Ce corps fut amené à Saint-Denis trois jours avant la solennité expiatoire dont nous venons de parler.

XXXVI, XXXVII. *Robert et Constance d'Arles* (1).—Le moine Helgaud nous a laissé un long et pathétique récit de la mort du roi Robert, nous en citerons quelques lignes : « Peu de temps après avoir reçu le saint et salutaire viatique du corps vivifiant de Notre Seigneur Jésus-Christ, Robert alla au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs, et entra heureux dans les célestes royaumes. Il mourut le vingtième jour de juillet (1031) au commencement de la journée du mardi, au château de Melun, et il fut porté à Paris, puis enseveli à Saint-Denis, près de son père. Il y eut là un grand deuil, une douleur intolérable; car la foule des moines gémissait sur la perte d'un tel père, et une multitude innombrable de clercs se plaignait de leur misère que soulageait avec tant de piété ce saint homme. Un nombre infini de veuves et d'orphelins regrettait tant de bienfaits reçus de lui. Tous poussaient de grands cris jusqu'au ciel, disant d'une commune voix : « Grand Roi, Dieu « bon, pourquoi nous tuer ainsi en nous « ôtant ce bon père et l'unissant à toi ! » Ils se frappaient avec les poings la poitrine, allaient et venaient au saint tombeau, répétaient encore les paroles marquées plus haut, et se joignaient aux prières des saints afin que Dieu eût pitié de lui dans le siècle éternel. Dieu! qu'elle douleur causa cette mort. Tous s'écriaient avec des clameurs redoublées : « Tant que Robert a régné et « commandé, nous avons vécu tranquilles, « nous n'avons rien craint; que l'âme de ce « père pieux, ce père du sénat, ce père de « tout bien, soit heureuse et sauvée! qu'elle « monte et habite pour toujours avec Jésus-

(1) Helgaud, *Vie de Robert le Pieux.*
(2) Id., *Ibid.*

(1) *Musée des monuments français*, n° 17.

« Christ, Roi des rois !..... Dans tout « cela nous avons un grand sujet de douleur, « en voyant qu'un tel et si grand homme « repose sans une pierre ornée d'inscrip- « tions, sans monument, sans épitaphe, lui « dont la gloire et la mémoire ont été en « bénédiction à toute la terre. »

Saint Louis répara envers le roi Robert la négligence des contemporains. Doublet nous apprend qu'à la fin du XVIe siècle, le tombeau de ce prince était encore enrichi de peintures bien conservées, et que des fleurs de lis d'or s'y relevaient partout sur l'azur des vêtements. Quelques traces de cette décoration se distinguent encore.

Le costume de Robert rappelle celui du roi Eudes; la statue de Constance d'Arles présente aussi, quant à l'ajustement des vêtements, beaucoup de ressemblance avec celle d'Ermentrude. Indiquons seulement les différences. Robert porte la barbe et les moustaches plus courtes que ses prédécesseurs; il a les pieds chaussés de bottes comme le roi Louis III. Des fleurs de lis remplacent les fleurons ordinaires sur la couronne de la reine Constance; le voile de cette princesse encadre le visage, et ses deux bouts vont se rejoindre sur la poitrine; la main gauche tient un petit livre de prières, et la droite se porte vers le lien du manteau. L'épitaphe a été rétablie :

Robertvs rex. Constantia regina vxor Roberti.

XXXVIII. *Henri Ier*. — La statue de ce prince paraît avoir été détruite en 1793; elle ne figure pas dans les catalogues des Petits-Augustins. Celle qui porte aujourd'hui le nom de Henri Ier n'est autre chose que l'effigie de Carloman, frère de Charlemagne (1). L'examen du costume ne nous fournit aucune observation que nous n'ayons déjà faite, au sujet des rois Eudes et Hugues-Capet. Voici l'inscription :

Henricvs rex filius Roberti.

XXXIX. *Louis VI.* — L'effigie de Louis le Gros avait eu le même sort que celle de Henri Ier. On en a refait une nouvelle à l'époque du rétablissement des tombeaux; elle est composée d'un corps de plâtre moulé sur une des anciennes statues royales, et d'une tête de même matière inventée, par un sculpteur moderne, qui s'est évidemment proposé de justifier par l'ampleur de la face le surnom de *Gros* donné à Louis VI. L'inscription ancienne a été remise sur le plâtre :

Lvdovicvs Grossvs rex.

Nous regrettons vivement que l'espace dont nous pouvons disposer pour chaque personnage, ne nous permette pas de rapporter en son entier le beau passage de l'histoire de Louis le Gros, dans lequel Suger nous peint les grands et nobles sentiments de ce prince aux derniers jours de sa vie. Nous en choisirons cependant quelques lignes : « Après avoir reçu en communion le corps et le sang de Jésus-Christ, le roi jetant loin de lui toutes les pompes de l'orgueil du siècle, s'étendit sur un lit de simple toile. M'ayant vu pleurer sur lui qui, par le sort commun aux hommes, était devenu si petit et si humble, de si grand et si élevé qu'il était, il me dit : « Ne pleure pas « sur moi, très-cher ami, mais plutôt « triomphe et réjouis-toi de ce que Dieu, « dans sa miséricorde, m'a donné, comme tu « le vois, les moyens de me préparer à pa- « raître devant lui.... » Un peu avant de mourir, il ordonna qu'on étendît un tapis par terre, et que sur ce tapis on jetât des cendres en forme de croix; puis il s'y fit porter et déposer par ses serviteurs, et fortifiant toute sa personne par le signe de la croix, il rendit l'âme le jour des calendes d'août (1er août 1137), dans la trentième année de son règne et presque la soixantième de son âge. Son corps fut à l'heure même enveloppé de riches étoffes pour être transporté et enterré dans l'église des Saints-Martyrs. »

Suger raconte ensuite comment on trouva la sépulture du roi des Français, Carloman, dans le lieu où l'on se disposait à inhumer le corps de Louis VI, et comment on fut amené à le placer entre l'autel de la Sainte-Trinité et celui des martyrs, dans un endroit où le prince avait témoigné lui-même, par une sorte de pressentiment miraculeux, le désir d'avoir son tombeau. « On l'y déposa donc avec le cérémonial d'usage pour les rois, au milieu de chants nombreux, d'hymnes et de prières, après lui avoir fait de pieuses et solennelles funérailles. C'est là qu'il attend d'être admis à jouir de sa résurrection future, et qu'il est d'autant plus près de se réunir en esprit à la troupe des esprits célestes, que son corps est plus voisin des corps des saints martyrs et plus à portée d'en être protégé.

Felix qui potuit mundi nutante ruina
Quo jaceat præscisse loco.....

« Puisse le Rédempteur ressusciter l'âme de ce roi à l'intercession des saints martyrs pour lesquels il avait un si pieux dévouement! puisse cette âme être placée au rang des saints par celui qui a donné la sienne pour le salut du monde, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, Roi des rois, et maître des puissances, aux siècles des siècles. Amen (1). »

XL, XLI. *Louis VII et Constance de Castille.* — Comme celle de son prédécesseur, l'effigie de Louis VII n'est qu'un moulage exécuté en plâtre qui n'a droit de notre part à aucune attention. La statue de la reine

(1) *Musée des monuments français*, n° 13.

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*.

Constance, au contraire date du XIIIe siècle; son visage est calme et souriant, son costume diffère à peine de celui de Constance d'Arles. La robe est longue et serrée au corps par une ceinture; de larges fleurons s'épanouissent à la couronne; la main gauche tient un sceptre à pomme de pin, tandis que la droite relève un pan du manteau. On a gravé auprès du roi :

Lvdovicvs rex.

A côte de la reine.

Constantia regina.

L'inscription ancienne ajoutait au nom de la reine ce trait qu'on a omis :

Qve venit de Hispania.

Le moine Rigord a consigné, dans sa *Chronique*, d'intéressants détails sur la sépulture de Louis VII. « L'année 1181, dit-il, le jeudi dix-huitième jour de septembre, mourut à Paris Louis, roi des Français. Son corps fut honorablement enseveli et couvert d'aromates dans l'église de Sainte-Marie de Barbeau, qu'il avait fondée. C'est là qu'en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la bienheureuse Marie toujours vierge, de saints religieux célèbrent jour et nuit les offices divins pour l'âme du défunt roi, pour celles de tous ses prédécesseurs et pour le salut du royaume de France. C'est aussi dans cette église, et sur le lieu même de la sépulture du roi, que l'illustre reine des Français, Adèle, son épouse (1) et mère de Philippe-Auguste, roi des Français, fit construire un tombeau où l'art le plus exquis avait fait un heureux mélange des matières les plus brillantes, d'or et d'argent, d'airain et de pierres précieuses. Jamais chef-d'œuvre aussi étonnant n'avait paru dans aucun royaume depuis le règne de Salomon. »

En 1182, Philippe-Auguste ordonna qu'un cierge allumé fût entretenu à toujours devant le tombeau de son père. L'époque de la destruction du somptueux monument érigé par la reine Adèle n'est pas connue. Millin (2) nous a conservé la description et la gravure du tombeau qui existait encore au moment de la révolution. C'était un sarcophage de marbre, placé isolément au milieu du chœur, et porté sur deux piliers; les inscriptions qui en couvraient les deux grands côtés indiquaient qu'il avait été restauré en 1695 par le cardinal de Furstemberg, abbé de Barbeau, évêque et prince de Strasbourg. Le sarcophage était donc moderne, mais la statue de pierre couchée par-dessus paraissait plus ancienne de trois ou quatre siècles. Les gravures (3) qui nous en restent ne nous permettent malheureusement pas d'en déterminer l'âge d'une manière bien précise. « Ce tombeau, dit Millin, était menacé de la destruction qui a déjà anéanti plusieurs monuments de notre histoire. L'Assemblée nationale a décrété, sur la demande du département de Seine-et-Marne, qu'il serait transporté à Fontainebleau (1790). » Le décret conservateur n'aura pas reçu d'exécution, ou le monument aura été détruit plus tard; ce qui n'est que trop certain, c'est qu'il ne subsiste plus. Un manteau et une tunique composaient le costume du roi; de petites fleurs de lis étaient brodées au col et aux manches de la tunique; des fleurons garnissaient la couronne; une pomme de pin terminait le sceptre placé dans la main droite; la pierre tombale était semée de fleurs de lis.

Mézeray rapporte, dans son *Histoire de France*, que le roi Charles IX, étant à Fontainebleau, eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Louis VII. On y trouva le corps presque tout entier, un sceptre, des sceaux en argent, et des ornements royaux à demi consumés par la pourriture. « Il avait des anneaux aux doigts et une croix d'or au cou; le roi et les princes du sang qui se trouvèrent là présents, les prirent pour les porter en mémoire d'un si bon et religieux prédécesseur. »

Sous le règne de Napoléon, l'abbaye de Barbeau devint une maison d'éducation pour les filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur. Une chapelle fut établie au milieu de quelques piliers, derniers débris de l'église conventuelle. D'après les indications données par un ancien religieux du monastère, alors curé du village de Chartrettes, situé entre Barbeau et Melun, on plaça une inscription sur le lieu où devaient se trouver encore les restes de Louis VII. Quand arriva l'époque du rétablissement des tombes royales, en 1817, le gouvernement fit procéder, en présence du religieux dont nous venons de parler, à une reconnaissance solennelle de la sépulture du prince, et les ossements qu'on retrouva dans un coffre de plomb furent apportés à Saint-Denis (1).

XLII. *Philippe, fils de Louis VI.* — Les circonstances de la mort du jeune Philippe présentent une douloureuse ressemblance avec celles qui ont accompagné les derniers moments de l'infortuné duc d'Orléans. « Dans ce temps (13 octobre 1131), il arriva, dit l'abbé Suger, un malheur étrange. Le fils aîné du roi Louis, Philippe, enfant dans la fleur de l'âge et d'une grande douceur, l'espoir des bons et la terreur des méchants, se promenait un jour à cheval dans un faubourg de la cité de Paris; un détestable porc se jette dans le chemin du cheval; ce-

(1) Adèle ou Alix, fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne, troisième femme de Louis VII.

(2) Millin, *Antiquités nationales*, t. II, n° 13, Paris, 1791.

(3) *V.* Millin, *Antiquités nationales;* Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 70.

(1) Les restes de l'abbaye de Barbeau que nous avons visités il y a peu d'années, et qui n'étaient plus que d'un intérêt médiocre, ont été récemment aliénés et détruits complétement.

lui-ci tombe rudement, renverse, écrase contre une pierre le noble enfant qui le montait, et l'étouffe sous le poids de son corps. Ce jour-là même on avait convoqué l'armée pour une expédition ; aussi les habitants de la ville et tous les autres qui apprennent cet événement, consternés de douleur, crient, pleurent, poussent des sanglots, s'empressent à relever le tendre enfant presque mort, et le portent dans une maison voisine. O douleur ! à l'entrée de la nuit il rendit l'âme. Quelle tristesse et quel désespoir accablèrent son père, sa mère et les grands du royaume ! Homère lui-même ne pourrait l'exprimer. On l'enterra dans l'église du bienheureux Denis, dans le lieu réservé à la sépulture des rois et à la gauche de l'autel de la Sainte-Trinité, avec tout le cérémonial usité pour les rois, en présence d'une foule d'évêques et de grands de l'Etat (1). »

La statue du prince Philippe est la dernière de celles que saint Louis fit ériger dans l'église de Saint-Denis. Le sculpteur a su donner de la grâce et de la sensibilité à la tête imberbe et juvénile de ce fils de roi, enlevé par une mort si funeste. La tunique et le manteau se drapent autour du corps avec autant d'élégance que de simplicité. Le sceptre et la couronne attestent, d'accord avec l'histoire écrite, que Louis VI, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, avait fait couronner son fils à Reims, et l'avait associé à l'exercice des fonctions royales. La pierre tombale sur laquelle repose la statue, porte ces mots :

Philippvs rex filivs Lvdovici Grossi.

XLIII, XLIV. *Louis VIII. Blanche de Castille.* — Le procès-verbal d'exhumation que nous avons rapporté et les détails que nous y avons ajoutés ont fait assez connaître les circonstances de la sépulture de Louis VIII. Il nous reste à dire que ses entrailles furent déposées dans le tombeau des dauphins d'Auvergne, à l'abbaye de Saint-André de Clermont.

Trois abbayes de femmes se partagèrent, en 1258, les dépouilles mortelles de Blanche de Castille. Maubuisson eut son corps ; le Lys, son cœur ; Saint-Corentin-les-Mantes, ses entrailles (2). Des monuments s'élevèrent sur cette triple sépulture ; ils n'existent plus. Le plus remarquable des trois était le tombeau surmonté d'une statue de cuivre, que l'abbaye de Maubuisson conserva au milieu du chœur des religieuses, jusqu'au moment de la révolution. Blanche portait le costume de l'ordre de Cîteaux, qu'elle avait voulu revêtir au moment de sa mort (1) ; une épitaphe latine en huit vers léonins célébrait sa gloire et sa piété. Mais le *Moniteur* de 1793 nous apprend que cette année-là on transporta de Maubuisson à Pontoise plusieurs tombeaux remplis d'armoiries, de figures de rois et de reines, de couronnes, de titres de princes et *autres aliments de l'orgueil*. Quelques-uns de ces objets furent brisés, d'autres livrés aux flammes ; on expédia les saints d'or et d'argent à la Monnaie de Paris ; les tombeaux avaient été saccagés, les cuivres et les plombs arrachés des cercueils ou des monuments. A l'aide d'un peu d'alliage, l'effigie de Blanche devint une pièce d'artillerie. Le Musée des monuments français ne recueillit de la dépouille de Maubuisson qu'une statue en marbre noir, représentant Catherine de Courtenay (2), impératrice de Constantinople, femme de Charles de France, comte de Valois. Les Petits-Augustins étaient alors tout occupés à chercher les moyens de produire au public un tombeau quelconque de la mère de saint Louis. L'impératrice nouvelle venue était noire ; les archéologues, amis du calembour et railleurs, jugèrent qu'il serait infiniment plaisant d'en faire une reine Blanche. Une chapelle fut donc improvisée ; on la construisit, comme celle d'Héloïse et d'Abailard, avec les débris qu'on avait sous la main, puis on y plaça, au-dessus d'un ancien devant d'autel, la figure de Catherine de Courtenay, et on affirma sur la pierre, en style du XIIIe siècle, que c'était le vrai tombeau de *Madame la royne Blanche, mère de monsieur saint Loys* (3), sorti sain et sauf des ruines de Maubuisson.

Catherine de Courtenay la noire passa des Petits-Augustins à Saint-Denis, avec le nom de Blanche que M. Lenoir, son parrain, lui avait imposé, et qu'elle continua de porter pendant quelque vingt ans. C'est d'après elle que M. Etex a sculpté une Blanche de Castille en marbre, pour le musée de Versailles. Nous avons eu bien de la peine à obtenir que la statue originale reprît son véritable nom.

Pour suppléer à l'absence d'un personnage aussi important que Blanche de Castille, on a fait lever un moulage d'une figure de reine sculptée au pignon du tombeau de Nantilde, et désignée, nous l'avons dit, sans aucune preuve comme représentant la mère de saint Louis. Elle a été posée sur un sarcophage moderne dont la partie antérieure est revêtue d'un devant d'autel très-curieux, qui provient originairement de Saint-Denis, et qui, au Musée des monuments

(1) Suger, abbé de Saint-Denis, *Vie de Louis le Gros.*

(2) Maubuisson a été détruit, quelques salles basses d'une belle construction, converties en étables, subsistent seules aujourd'hui. Les bâtiments de Saint-Corentin ont aussi été démolis. Les ruines de l'église du Lys appartiennent à un illustre guerrier, M. le marquis de Latour-Maubourg. On pense que des fouilles faites dans l'ancien sanctuaire pourraient amener la découverte du tombeau et du cœur de la reine.

(1) Blanche, dit Matthieu Paris, fut faite religieuse professe et voilée avant sa mort ; on plaça ensuite la couronne sur le voile, on revêtit le corps des ornements royaux, et on le porta ainsi au lieu de la sépulture.

(2) *V.* l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, et la *Gallia christiana* des Bénédictins.

(3) *Musée des monuments français*, n° 431.

français, fut employé au tombeau de Blanche de Castille. Il consiste en une table de pierre de liais découpée en petits losanges qui sont au nombre d'environ deux cents. Chaque losange contient un emblème héraldique, une figure ou un écusson peints et recouverts d'une plaque de verre. Vous y remarquerez des fleurs de lis, des tours, des aigles éployées, plusieurs écussons mi-partis France et Castille, d'autres bandés d'or, ou gironés, ou échiquetés d'argent et d'azur; des lions, des quatrefeuilles, des oiseaux tantôt seuls, tantôt réunis deux à deux, des fleurons, des rosettes et bien d'autres signes du même genre. Le blason des Montmorency, d'or à la croix de gueules cantonnée d'alérions d'azur, s'y trouve une fois; mais les alérions ne sont qu'au nombre de douze au lieu de seize, ce qui tient peut-être au rétrécissement de la forme losangée.

En arrière de ce tombeau une colonne en marbre de couleur, surmontée d'un chapiteau en marbre blanc, très-ancien et très-mutilé (1), porte un buste de roi moitié en pierre, moitié en plâtre. Cette tête de fantaisie qui provient d'une clef de voûte du XIIIe siècle, a reçu le nom de Louis VIII. Elle est si bien en possession de son titre usurpé qu'elle a été copiée en marbre pour le musée historique de Versailles, où elle tient sa place parmi les portraits authentiques.

XLV. *Inscription commémorative.* — Une inscription destinée à conserver le souvenir de la translation des tombes royales de Royaumont à Saint-Denis fut gravée en 1791 sur une table de marbre blanc. Elle avait été conservée; mais quand il s'est agi de la replacer, le morceau de marbre a été trouvé trop long pour l'espace qu'on lui avait assigné; on l'a donc rogné, et l'inscription a été gravée une seconde fois en plus petits caractères sur le revers de la plaque. En voici le texte :

Icy reposent les cendres
et ossemens
de
Philippe, dit Dagobert,
frère de St Louis,
Louis, fils aîné de St Louis,
mort en 1260,
Jean, troisième fils de St Louis,
mort en 1248,
Blanche, fille aînée de St Louis,
morte en 1243,
Louis et Philippe, fils de Pierre,
comte d'Alençon,
cinquième fils de St Louis,
Ote, fils de Philippe d'Artois,
mort en 1291.

Transférés de l'Abbaye de Royaumont
en cette église de St Denis,
le premier août M DCC XCI.

XLVI, XLVII. *Philippe, frère de saint Louis. Louis, fils de saint Louis* (1) (de l'abbaye de Royaumont). — De tous les monuments que nous avons rencontrés jusqu'à présent, celui-ci est le premier qui soit contemporain du prince dont il recouvrait les restes. Le savant Millin, qui avait visité l'abbaye de Royaumont avant sa destruction, en a décrit et fait graver soigneusement les divers monuments et les tombeaux (2). Avec le secours de ses gravures et de son texte, nous pouvons acquérir la certitude que les restaurateurs des tombeaux de Saint-Denis se sont encore trompés dans l'attribution des deux grands tombeaux de pierre tirés de Royaumont; ils ont transposé les noms et les épitaphes de Philippe, frère de saint Louis, et de Louis, fils aîné du même roi. Nous décrirons les monuments, sans tenir compte de cette erreur, en rendant à chacun ce qui lui appartient (3).

Les deux tombeaux avaient été construits isolément au milieu du chœur de l'église abbatiale. Ils étaient en pierre et complétement peints. Millin vante l'éclat de l'outremer dont l'enlumineur s'était servi pour préparer les bleus et qui avait conservé une fraîcheur extraordinaire. Depuis le rétablissement de ces tombeaux à Saint-Denis, toute la sculpture en a été restaurée, et la peinture ancienne a disparu sous une couche nouvelle qui, après une durée de trente ans à peine, s'en va déjà par morceaux. Les monuments ne sont plus isolés; en les adossant à des murs on les a privés d'une partie considérable de leur ornementation.

Philippe, frère de saint Louis, était né en 1221; il portait le surnom de Dagobert; la date précise de sa mort ne se trouve pas dans les généalogies de la maison de France; on sait seulement qu'il mourut jeune : Louis ne vécut pas tout à fait seize ans. C'était, suivant les termes de son épitaphe que l'histoire a confirmés, un jeune homme plein de grâces devant Dieu et devant les hommes, recommandable par la droiture de ses mœurs.

Les deux princes sont couchés sur leurs tombeaux. Ils ont le visage imberbe, les traits juvéniles, les cheveux courts et cou-

(1) Toutes les volutes de ce chapiteau ont été abattues symétriquement, ce qui lui a donné un aspect des plus singuliers.

(1) *Musée des monuments français*, n° 22.

(2) MILLIN, *Antiquités nationales*, t. II, n° XI. L'église de Royaumont était grande et belle comme une cathédrale du XIIIe siècle. Quelques chapiteaux énormes et des pans de murs qui dessinent encore le plan de l'édifice, sont tout ce qui en reste. L'abbaye subsiste avec son cloître, son réfectoire et ses bâtiments de service construits aux XIIIe et XIVe siècles.

(3) Le lecteur voudra bien se rappeler que l'épitaphe qui conviendrait au prince Louis a été tracée sur le monument de Philippe, et réciproquement. Cette transposition doit d'ailleurs disparaître prochainement.

pés en rond, les mains jointes, les pieds posés sur des animaux. Une ogive portée sur deux colonnettes et surmontée d'un pignon feuillagé encadre la statue de Louis; des clochetons, des mascarons et des crossettes décorent aussi cette architecture. Une première tunique de couleur rouge, un vêtement de dessus peint en bleu et or, qui peut passer pour une seconde robe ou pour un manteau, des bottines d'azur rehaussées d'or, composent le costume des deux jeunes princes. Les têtes garnies de cheveux d'or ne portent point de couronnes. Le manteau de Louis est à grandes manches pendantes; celui de Philippe, dépourvu de manches, a quelque ressemblance avec une dalmatique. Philippe est représenté dans l'attitude calme, ordinaire aux figures couchées sur des tombeaux. Louis tend les mains en avant et semble invoquer avec une ferveur toute particulière la divine miséricorde. De toutes les figures sépulcrales réunies à Saint-Denis, celle-ci est la seule à laquelle la sculpture ait voulu donner le mouvement de la vie. Un lévrier d'or se tient couché sous les pieds de Louis, un lion ayant entre ses pattes la cuisse d'un animal qu'il a vaincu, est accroupi au-dessous de Philippe. La tête du premier de ces princes repose sur un simple coussin ; l'autre a un double oreiller près duquel sont agenouillés deux anges portant la navette et l'encensoir. Par une singularité des plus bizarres, les traits d'une de ces petites figures, qui a conservé sa tête ancienne, rappellent d'une manière frappante ceux de Louis XVIII; l'autre tête n'est qu'une copie de celle-là.

Les sarcophages sont très-remarquables. Malheureusement il ne reste plus à chacun d'eux qu'un seul des quatre bas-reliefs qui les environnaient autrefois sur toutes leurs faces. Le sarcophage de Philippe est d'un style un peu plus ancien; le bas-relief se divise en sept ogives trilobées, d'une forme un peu lourde et surbaissée, soutenues par des colonnettes mono-styles; des fleurs de lis se voient sur les montants et sur le bord supérieur de l'encadrement; des châteaux de Castille sont sculptés entre les retombées des archivoltes. Les niches formées par les sept ogives sont occupées alternativement par des figures de moines et par des anges. Deux moines tiennent des livres; un troisième tout encapuchonné croise tristement les bras. Les anges, au nombre de quatre, portent, celui-ci une torche, celui-là un encensoir, un autre un bénitier avec l'aspersoir; un dernier est tout mutilé. Quelques fragments des autres côtés de l'arcature existent à Saint-Denis dans les magasins; mais la plus grande partie en a été dispersée.

Au tombeau du fils de saint Louis, l'arcature est beaucoup plus fine et plus élégante. Les huit ogives qui la composent ont pour appuis des faisceaux de trois colonnettes; elles sont accompagnées de trèfles, de pignons, de crossettes, de feuillages; des tourelles évidées et crénelées, d'un travail très-délicat, s'élèvent entre les archivoltes; des fleurs de lis et des châteaux garnissent les montants placés aux encoignures du socle. Les statuettes debout sous les arcs figurent la marche du convoi de Louis. Deux évêques s'avancent les premiers avec leurs insignes; une femme vient ensuite, la tête voilée; mais comme cette statuette a été fortement restaurée, nous n'en pouvons rien dire; cinq autres personnages en costumes civils paraissent être des gens de la maison du prince. Le bas-relief qui correspondait à celui-ci, de l'autre côté du monument, se trouve encore dans les magasins de l'église; il était destiné à devenir devant d'autel, mais nous espérons qu'il pourra être rendu à sa destination primitive. Millin signale encore les bas-reliefs des deux petits côtés du tombeau. Sur l'un étaient représentées deux femmes en pleurs; j'ignore ce qu'il sera devenu. L'autre était d'une haute importance historique; les auteurs le citent comme un monument précieux de la suzeraineté du roi de France sur le roi d'Angleterre. « On y voyoit, dit Millin, le cercueil de Louis porté par les barons de France et par le roi d'Angleterre... Une figure couronnée porte sur l'épaule un des bâtons; c'est le roi anglois (1). » Cette sculpture si intéressante a été employée à la décoration d'un des pignons de la chapelle funéraire d'Héloïse et d'Abailard, passée du musée des Petits-Augustins au cimetière du Père-Lachaise; l'enterrement du fils de saint Louis est maintenant celui de l'amant d'Héloïse. Vous pouvez aussi retrouver au même monument un morceau du sarcophage du prince Philippe, et un ange qui porte dans ses bras l'âme du jeune Louis, à laquelle il présente la palme des élus.

Les inscriptions écrites en lettres d'or sur les deux tombeaux ne reproduisent pas les anciennes, qui étaient fort belles.

XLVIII, XLIX. *Saint Louis, Marguerite de Provence.* — Bustes en plâtre moulés sur les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon que nous avons décrites avec les monuments de l'église haute. Ces moulages sont coloriés et dorés; des couvre-chefs en tourelles et des consoles feuillagées, également façonnés en plâtre, les accompagnent. On lit sur les piédouches :

Monsr. saint Loys mort en M CC LXX.
Marguerite de Prouence morte en M CC LXXXXV.

L, LI. *Monuments de la bataille de Bouvines* (2) [de Sainte-Catherine du Val des

(1) Le corps de saint Louis, écrit le P. Anselme en son *Histoire de la maison de France*, fut porté une partie du chemin depuis Saint-Denis par Henri III, roi d'Angleterre, et par les barons de France et d'Angleterre sur leurs épaules, cérémonie qui est représentée sur le tombeau, où le prince est couvert d'un drap d'or bordé d'une bande d'étoffe bleue, semée de fleurs de lis d'or, la tête soutenue par le roi saint Louis, et les pieds par le roi d'Angleterre.

(2) *Musée des monuments français*, n° 20.

Ecoliers, à Paris] (1).—Ce sont deux longues pierres gravées en creux, rehaussées d'or et de couleur, qui représentent l'accomplissement du vœu fait par les sergents d'armes pendant ce glorieux combat de Bouvines, dont la renommée, après plus de six cents années, égale encore celle de nos plus illustres victoires. Les inscriptions gravées en deux lignes, au-dessus de chacune des deux tables, disent mieux que nous ne pourrions le faire à quels nobles souvenirs se rattachent ces monuments; les voici :

A la priere des sergens darmes Monsr Saint Loys fonda ceste eglise et y mist la premiere pierre et fu pour la joie de la vittoire qui fu au pont de Bouines lan mil. cc. et. xiiii.

Les sergens darmes pour le temps gardoient ledit pont et vouerent que se Dieu leur donnoit vittoire ils fonderoient vne eglise en lonneur de Madame Sainte Katherine et ainsi fu il

Ces inscriptions ne sont-elles pas d'une simplicité et d'une concision admirables? Le dernier trait surtout qui résume en trois mots la victoire remportée et le vœu accompli, nous paraît d'une portée sublime.

Les fonds sont semés de losanges et de fleurons. Sur le premier bas-relief, saint Louis, en habits royaux, semble, à son geste, indiquer la nouvelle église à deux sergents d'armes qui sont debout devant lui et vêtus du costume de cérémonie qu'ils portaient dans leurs fonctions d'huissiers de la chambre du roi; ils tiennent des masses ornées de fleurs de lis. Saint Louis s'appuie sur un sceptre aussi long qu'une crosse d'évêque; un nimbe lui entoure la tête; ses traits, vigoureusement accentués, ne ressemblent en rien à ceux du buste (n° 48) placé immédiatement au-dessus.

Deux sergents d'armes, tout couverts d'armures de fer, figurent à l'autre bas-relief, et s'adressent à un religieux vêtu du froc et du manteau à capuchon; on croirait que le moine leur promet la victoire en recevant leur vœu. Les quatre guerriers ont la barbe rase, ils portent seulement une petite touffe de poils sur chaque joue.

Il y aurait une foule de détails curieux à donner sur les personnages de ces deux bas-reliefs; nous sommes contraints, pour ne pas être trop long, de les abandonner à la sagacité du lecteur. Le dessin des figures, les costumes, le style et les caractères des inscriptions prouvent évidemment que les deux monuments furent érigés dans l'église de Sainte-Catherine, en 1376, à l'époque où Charles V constitua d'une manière définitive la confrérie des sergents d'armes.

(1) L'église de Sainte-Catherine a été démolie sous le règne de Louis XVI; un marché public en prit la place. Elle était le siége de la confrérie des sergents d'armes qui avaient droit de sépulture dans l'église et dans le cloître. Après la mort de chaque confrère, son écu et sa masse étaient appendus aux murs de l'église.

LII. *Charles d'Anjou* (des Jacobins de Paris [1]). — Charles, comte d'Anjou, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, naquit en 1220, fut couronné roi de Sicile à Saint-Pierre, au Vatican, le 6 janvier 1266, prit le titre de roi de Jérusalem en 1278, et mourut en 1285. Son corps, porté à la cathédrale de Naples, y repose sous un riche monument de marbre. Son cœur, envoyé au grand couvent des Jacobins de Paris, ne fut inhumé que plus de quarante ans après dans un tombeau érigé par la reine Clémence de Hongrie. La statue de marbre blanc et la tombe en marbre noir qui la supporte ont été conservées (2) lors de la destruction de l'église des Jacobins, et sont à Saint-Denis.

Le prince est couché, vêtu d'une chemise de mailles et d'une cotte d'armes; il a des brassards et des bottines en fer plat; les chausses sont en mailles et munies d'éperons; des muffles de lion décorent le ceinturon; l'écu, semé de fleurs de lis sans nombre, avec un lambel à quatre pendants, est attaché à un cordon passé en sautoir, et garde quelques traces de ses anciennes couleurs héraldiques; une couronne fleuronnée et dorée entoure la tête; la main gauche tient un cœur, et la droite une espèce de cimeterre auquel on a donné, en le refaisant, une forme ridicule; les pieds du prince sont posés sur les dos de deux petits lions dont les crinières ont été dorées.

On lit sur trois côtés de la tombe :

Ci gist li cuers du grant roy Charles qi. conquit Sezile qi. fu freres de mõseigneur S. Loys de France et li fist faire ceste tombe la royne Clemence sa niece.

L'inscription continuait ainsi sur l'autre bord :

Fust enterre lan de grace M CCC XXVI seant le chapitre general des Freres Precheurs à Paris à Penthecoste.

Cette dernière partie de l'inscription a été détruite à l'époque de la réédification du tombeau à Saint-Denis; nous en avons trouvé un morceau dans un chantier parmi des fragments de rebut. La tombe était quadrangulaire; on avait résolu de l'ajuster dans un fond de chapelle demi-circulaire; on prit donc le parti d'en sacrifier tout un côté, pour l'arrondir. De pareils faits ne demandent pas à être commentés.

La statue repose sur un socle en marbre noir de l'espèce employée vulgairement à la confection des chambranles de nos che-

(1) Il ne reste plus aucun vestige de la grande église des Jacobins, remarquable par sa nef double et par ses nombreux tombeaux de marbre. *V.* Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris.*

(2) *Musée des monuments français*, n° 26.

minées les plus communes. A l'exception de quelques sarcophages dont nous ferons une mention spéciale, tous sont construits de même, sans moulures ni ornements d'aucune espèce. On a poussé l'avarice jusqu'à mettre en abréviation les noms et les titres inscrits en avant des cénotaphes, afin d'économiser sur le prix des lettres à graver.

LIII. *Statue d'enfant.* — Cette petite figure de marbre, qui représente une princesse morte en bas-âge, fut achetée, il y a quelques années, à un maçon. L'origine n'en est pas connue. Une copie moderne d'un acte concernant l'abbaye de Nogent-l'Artaud, fondée par Blanche d'Artois, avait été vendue en même temps que la statue; c'en fut assez pour qu'on attribuât le nom de cette princesse, mariée en 1269, et morte en 1302, à une figure qui ne peut être tout au plus que celle d'un enfant d'un à deux ans. On a même imaginé une inscription en style du XIVe siècle, proclamant que c'est bien l'effigie de Blanche, fille de Robert d'Artois, mariée une première fois à Henri Ier, roi de Navarre, et en secondes-noces à Edmond, fils du roi d'Angleterre, comte de Lancastre (1) Nous avions pensé que cette statue pouvait représenter une fille du roi Charles IV, enterrée à Maubuisson, ou bien un des deux enfants sculptés sur le tombeau de leur mère Blanche, duchesse d'Orléans, dans l'église de l'abbaye de Pont-aux-Dames; mais les renseignements nous manquent.

Quel que soit son nom, la statue que nous avons sous les yeux est un joli ouvrage du XIVe siècle; un voile surmonté d'une couronne entoure le visage, et tombe sur les épaules; une double robe d'une coupe élégante couvre le corps; les pieds sont posés sur le dos d'un lion à crinière d'or; les traits ont bien le caractère de l'enfance; les mains sont jointes et d'un travail très-fin. Le tombeau en pierre est complétement moderne.

LIV. *Blanche de France* (2) (des Cordeliers de Paris [3]). — Blanche, fille de saint Louis, naquit à Jaffa, en Syrie, en 1252, et mourut en 1320. La statue est en marbre; elle porte un costume presque semblable à celui des religieuses, robe longue et large, manteau d'une extrême simplicité, voile qui entoure le visage de manière à ne laisser absolument que le masque à découvert. Des deux petits chiens qui sont posés sous les pieds, l'un mord en jouant un pan de la robe. L'expression des traits est charmante. La princesse n'a pas été représentée avec les rides d'un âge avancé, mais dans toute la grâce de la jeunesse. L'épitaphe se lisait autrefois sur les bords de la tombe; on l'a reproduite sur une petite plaque de marbre noir encastrée dans le mur, au-dessus de la statue, et on en a disposé les lignes suivant l'usage moderne, ce qui peut passer pour un double anachronisme :

Icy gist madame Blanche fille de Monseigneur sanct Loys et feme de Mons. Ferdinand de Lacerde roy de Castille qui trespassa de cest siecle lan de gce M CCC XX le dix septiesme jour de jun pries pour lame delle q. Deu bonne merci li face Amen

LV, LVI. *Philippe le Hardi. Isabelle d'Aragon* (1). — La tombe de marbre noir sur laquelle les deux statues se trouvent aujourd'hui couchées l'une à côté de l'autre, est ancienne; autrefois elle appartenait tout entière à la reine Isabelle, dont l'effigie était alors environnée d'ornements et de statuettes qui n'existent plus. Philippe le Hardi avait aussi pour lui seul un autre tombeau. Les moulures de la tombe sont très-bien conservées; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est l'inscription qui tourne sous la corniche, et qui se compose de superbes caractères de marbre blanc incrustés dans le marbre noir. Cette épitaphe, formée de huit vers, est écrite sur deux lignes dont chacune comprend quatre vers complets. Nous la rapportons en marquant la division des vers qui, comme nous venons de le dire, n'existe pas dans le texte original; ce changement nous a paru nécessaire, en ce qu'il rend la lecture plus facile et le sens plus intelligible.

DYsabel. lame. ait. paradys:
Dom. li. cors. gist. sovz. ceste. ymage:
Fame. avroi. Phelipe. ia. dis:
Fill. Lovis. roi. mort. en Cartage
Le iovr. de Sainte. Agnes: seconde.
Lan. mil. cc. dis. et soisente:
A Cvsance. fu morte. av monde.
Vie. sanz. fin. Dex. li. consente

La reine Isabelle mourut à Cosenza, en Calabre (2), au retour de la désastreuse croisade de Tunis, des suites d'une chute de cheval qu'elle fit en passant à gué une petite rivière.

Félibien a publié, dans les Preuves de

(1) Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on a gravé profondément et nom et titre, sur la tête même de l'enfant.

(2) *Musée des monuments français*, n° 44.

(3) La grande et célèbre église des Cordeliers, toute peuplée de monuments historiques, a eu le même sort que celle des Jacobins. Il en reste un pan de mur en face de l'Ecole de Médecine. L'ancien réfectoire des religieux (XIVe siècle) renferme le musée Dupuytren.

(1) *Musée des monuments français*, n° 24.

(2) Cette mort arriva en 1271, suivant la manière moderne de fixer le commencement de l'année. Les commentateurs de l'inscription expliquent les mots *le jour de sainte Agnès seconde*, les uns par le lendemain de la fête de cette sainte, c'est-à-dire le 22 janvier; les autres par l'octave, ce qui revient au 28 du même mois.

son *Histoire*, une lettre touchante que le roi Philippe écrivit, peu de jours après ce funeste événement, à l'abbé et aux religieux de Saint-Denis, pour recommander à leurs prières la reine Isabelle, *dont la vie était aimable à Dieu et aux hommes.*

Nous n'avons point encore réussi à savoir s'il n'existerait pas dans quelqu'une des églises de Cosenza un monument qui aurait reçu en dépôt les chairs et les entrailles de la reine ; les os furent seuls rapportés à Saint-Denis.

Le roi Philippe étant mort à Perpignan, le dimanche avant la saint Michel, en 1285, ses chairs et ses entrailles furent inhumées dans la cathédrale de Narbonne. Le reste du corps fut transféré à Saint-Denis. La possession du cœur excita une vive contestation entre les Bénédictins de Saint-Denis et les Frères Prêcheurs de Paris. La révolution a brisé la statue et les bas-reliefs qui décoraient le tombeau érigé à Narbonne par Philippe le Bel.

La statue qui existe à Saint-Denis ouvre, suivant notre opinion, la série authentique des portraits de nos rois. La tête est d'un excellent travail et d'une vérité remarquable ; elle exprime à la fois la loyauté, l'énergie, la bonté et une certaine gravité de mœurs. Le visage ne porte pas de barbe ; les cheveux tombent droit sur les côtés de la face. La couronne garnie de fleurons était incrustée de mastic ou de pierres de couleur. La main droite tient un sceptre moderne, qu'on n'a pas même pris soin de rajuster sur les vestiges encore visibles de l'ancien. Une ceinture serre la tunique autour du corps. Le manteau s'ouvre en avant et se drape sur les genoux. Le bord supérieur de la tunique, plusieurs parties du manteau et le coussin posé sous la tête, montrent quelques traces d'une ornementation en fleurs de lis et rinceaux peints et dorés. Le lion couché sous les pieds nous semble trop laid pour que nous puissions l'attribuer au sculpteur de la statue. Le tombeau primitif de Philippe le Hardi était décoré d'accessoires semblables à ceux qui se trouvaient au tombeau de la reine Isabelle

Deux petites mains restées attachées au coussin sur lequel la reine repose sa tête, témoignent qu'il fut jadis accompagné de figures d'anges. Isabelle a les cheveux longs et flottants ; ses traits accusent d'une manière bien caractérisée son origine étrangère. Sa couronne est fleuronnée, son voile se rejette élégamment sur ses épaules et vient ensuite se croiser sur la poitrine. De nombreuses pierreries décorent la ceinture de la robe. Le manteau ressemble à tous ceux que nous avons déjà vus. La main gauche tient le fragment d'un sceptre qui n'a pas été refait. Deux petits chiens sont sculptés sous les pieds ; l'un guette, l'autre ronge un os. Séparée des ornements qui l'encadraient, la statue de la reine Isabelle paraît aujourd'hui plate et gauchement posée sur la tombe qu'elle devrait occuper entièrement.

Deux dais en pierre, placés sans ajustement au-dessus des statues, sont une copie moderne et maladroite des charmants couvre-chefs de la Sainte-Chapelle de Paris.

Dans la série des monuments qui suivent nous en rencontrerons encore quelques-uns en pierre et en terre cuite ; nous aurons soin de les désigner ; tous ceux dont nous n'indiquerons pas la matière sont en marbre blanc.

LVII. *Tête de reine inconnue.* — Une tête de reine, coiffée d'un voile et d'un débris de couronne, a été encastrée dans un compartiment treflé au pied du tombeau de Philippe le Hardi. Si, comme on l'assure, ce marbre vient de Maubuisson, il représente probablement une des deux reines, Jeanne d'Evreux et Bonne de Luxembourg, qui avaient dans l'église de cette abbaye des tombeaux de marbre noir surmontés d'effigies en marbre blanc. Ces monuments contenaient les entrailles de l'une et le corps de l'autre. Comme nous savons que la statue de Jeanne d'Évreux a été rachetée par les Dames Carmélites de la rue de Vaugirard, à Paris (1), nous pourrions presque affirmer que nous avons ici un buste de Bonne de Luxembourg, mère du roi Charles V. A Saint-Denis, on en avait fait le portrait de Marie de Brabant, seconde femme du roi Philippe le Hardi.

LVIII. *Philippe le Bel* (2). — Parmi les statues rétablies à Saint-Denis, il y en a peu qui soient aussi bien conservées que celle du roi Philippe le Bel. La tête est demeurée intacte ; les mains n'ont presque pas souffert. Les raccommodeurs modernes ont fait plus de tort à cette figure que le temps et les révolutions. Ils lui ont armé la main droite d'un sceptre de marbre monté sur des tenons, dont le dernier, fixé dans l'oreiller, a près d'un pied de longueur ; puis, pour mieux assurer la solidité des fleurons qu'ils ont refaits à la couronne, ils ont planté dans la tête du roi d'épais morceaux de marbre qui entament toute la partie supérieure du crâne. Le costume est semblable à celui de Philippe le Hardi. Des incrustations colorées rehaussent la bordure de la tunique et celle de la couronne. Les traits du visage et la pose du corps sont déjà maniérés, comme on peut le remarquer dans un grand nombre d'autres monuments du XIVe siècle. Entre cette statue et celle de Philippe le Hardi la différence de style est très-grande. Le visage de Philippe le Bel ne justifie pas complétement le surnom de ce

(1) L'architecte des religieuses a placé cette figure dans la nouvelle église conventuelle, en la forçant, pour droit d'entrée, à prendre le pseudonyme de Blanche de Castille.

(2) *Musée des monuments français*, n° 59.

prince ; nous le trouvons plus fin e plus spirituel que réellement beau

LIX. *Prince inconnu* (1) [des Cordeliers de Paris].— L'église des Cordeliers possédait cette statue, l'une des productions les plus charmantes de l'art du XIV siècle. Depuis l'incendie du monastère des Cordeliers, en 1580, et le bouleversement des tombeaux qui en avait été la suite, les épitaphes n'existaient plus et les anciennes statues conservées en très-petit nombre dans l'église n'avaient plus de noms connus ; aussi les auteurs des diverses descriptions de Paris se contentent-ils de désigner ces figures, sans s'inquiéter des personnages qu'elles pouvaient représenter. Aux Petits-Augustins et ensuite à Saint-Denis on a imposé à la statue qui nous occupe le nom de Pierre, fils de saint Louis, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, mort en 1283. Ce prince avait en effet sa sépulture aux Cordeliers ; mais ses armoiries de France, à la bordure de gueules, ne se retrouve pas sur l'effigie, qui porte au contraire de France au lambel à quatre pendants. Les recherches auxquelles nous nous sommes personnellement livré, ne nous ont encore fait découvrir sur le personnage représenté aucun renseignement précis. Le blason, qui est le même que celui de Charles, roi de Sicile (*voy.* ci-dessus n° LII), pourrait indiquer que le prince appartenait à la branche des ducs d'Anjou ; il faudrait le ranger dans la maison d'Artois si, comme cela est possible, des châteaux d'or avaient été tracés sur chacune des pièces du lambel. Moins scrupuleux que nous, les faiseurs de tombeaux ont tranché la question en faveur de Pierre, comte d'Alençon (2).

Le prince est vêtu du costume de chevalier. Sa tête ne porte point de couronne ; elle respire la jeunesse et la beauté ; les cheveux légèrement bouclés, s'agencent autour du front avec une grâce infinie. Les mains sont jointes. Une cote d'armes couvre la chemise de mailles à larges manches pendantes et à chaperon rabattu. L'armure des jambes est en fer plat par-dessus, en mailles par-dessous ; les chausses sont aussi en mailles. Un curieux ceinturon, semé de têtes humaines barbues, soutient une large épée. Le bouclier, timbré des armoiries que nous avons décrites, s'attache à un cordon qui descend de l'épaule droite et dont les deux bouts sont passés dans le bord supérieur de l'écu. Les éperons ont été cassés. Un gros lion courbe son dos sous les pieds du jeune guerrier.

(1) *Musée des Monumeuts. français*, n° 25.

(2) Voici en quels termes ce prince s'exprimait dans son testament au sujet de sa sépulture : « J'eslis ma sépulture de nostre orde charongne aux Cordeliers, et celle de mon mauvais cueur aux Frères Prescheurs de Paris ; veux que la tombe qui qra sur mon cors ne soit pas de plus grande dépense que cinquante livres, et celle cui sera sur mon cueur de trente livres » (*V.* MILLIN ; DUCANGE, *Vie de saint Louis ;* DUTILLET).

LX. *Louis et Philippe d'Alençon* (de l'abbaye de Royaumont [1]). — Au-dessus de la prétendue statue de Pierre d'Alençon, la tombe en pierre coloriée de deux fils de ce prince, morts très-jeunes, se voit relevée contre le mur. Elle avait été faite pour être posée horizontalement sur le sol. De nombreuses restaurations en ont altéré le caractère d'une manière fâcheuse ; les figures et les armoiries sont maintenant à moitié modernes. Deux petites ogives encadrent les figures en relief des deux enfants (2). Les costumes sont pareils ; une première robe longue, une tunique de dessus plus courte, et des bottines aux pieds. Un cercle orné de roses forme à chaque prince une petite couronne. Deux anges tiennent un coussin sous la tête de l'un des enfants, et deux chiens sont sous ses pieds ; c'est Louis, le fils aîné : l'autre n'a qu'un ange auprès de son oreiller, et qu'un seul chien sous ses pieds ; ce chien vient de saisir un lapin. L'ornementation peinte de la tombe et des figures avait été remise à neuf ; on l'a supprimée, je ne sais pour quel motif. Depuis que le monument se trouve dressé contre un mur, la lecture de l'inscription gravée sur ses bords en belles et grandes lettres, est devenue difficile ; on en a donné une seconde édition sur un marbre noir, placé à la portée du visiteur. Nous la publions d'après le texte original qui differe en quelques points de la copie (3).

Ci gist ⁝ Loys ⁝ liainznez ⁝ fil ⁝ messire ⁝ Pierre ⁝ conte ⁝ d'Alençon ⁝ iadis ⁝ fils ⁝ le boen ⁝ Loys ⁝ roi ⁝ de ⁝ France ⁝ et deca gist ⁝ Phelipes ⁝ ses ⁝ secons ⁝ freres ⁝ li premiers ⁝ avoit ⁝ I an ⁝ et li secons XIIII ⁝ mois ⁝

LXI. *Princesse inconnue.*—Le catalogue du musée des Petits-Augustins garde le silence sur cette statue qui était, sans doute, restée en magasin, et dont jusqu'à présent nous ignorons l'origine. Lors de son arrivée à Saint-Denis, on lui donna un tombeau en commun avec le roi Philippe le Bel, et l'on décida qu'elle représenterait la femme de ce prince, Jeanne de Navarre. La reine Jeanne avait été inhumée aux Cordeliers, mais son tombeau, si elle en avait jamais eu un, avait été détruit par l'incendie de 1580 ; en dernier lieu, aucun monument n'indiquait sa sépulture. Quand on s'occupa d'un nouveau classement des monuments de Saint-Denis, la pauvre statue fut donc dégradée de son titre usurpé, mais elle reçut

(1) *Musée des monuments français*, n° 27.

(2) *V.* MILLIN, *Antiq. nat.*, tom. II, n° 11.

(3) Il ne nous a pas toujours été possible de conserver aux inscriptions leur disposition de l gues, surtout quand elles sont gravées comme celle-ci autour d'une tombe.

un autre nom qui ne lui convient peut-être pas mieux que le premier. D'après quelques traits de ressemblance avec une des gravures de l'ouvrage du père Montfaucon, on prétendit reconnaître, et on grava même sur la statue qu'elle représentait bien et dûment madame Blanche de Bretagne, fille aînée de Jean II, duc de Bretagne, femme de Philippe d'Artois, morte en 1327, et enterrée près de son mari, dans l'église des Jacobins, à Paris. Des recherches ultérieures viendront peut-être confirmer cette attribution ; mais nous ne pouvons l'accepter sans contrôle.

Par son costume, par sa pose, par le style du travail, la figure appelée Blanche de Bretagne offre les plus grands rapports avec celle de Blanche, fille de saint Louis. Seulement le voile couvre encore plus exactement le contour de la face ; il cache une partie du front, et le menton s'y trouve engagé presque tout entier. La robe présente sur les côtés deux étroites ouvertures par lesquelles on aperçoit une robe de dessous. Deux chiens portent les pieds de la princesse.

LXII. *Prince de la maison d'Artois* (de l'abbaye de Royaumont).— Nous retrouvons ici une tombe de pierre toute pareille à celle des fils du comte d'Alençon, avec une figure d'enfant sculptée en relief sous un dais que décorent de petits animaux, et que soutiennent des colonnettes. La majeure portion de ce monument appartient à une restauration moderne; il était extrêmement fruste, et n'avait pas même été catalogué aux Petits-Augustins. Les parties manquantes ont été restituées d'après la tombe de Louis et de Philippe d'Alençon. Une ancienne inscription, rapportée par Millin, et rétablie sur une tablette de pierre, se lit au-dessous du monument.

Cy gist Ote fils messire
Philippe d'Artois, qvi
trespassa l'an de grace
M. CC. LXXXXI. le jovr des Morts

Nous pensons que le mot *Ote* pourrait bien signifier *autre* plutôt que *Otte* ou *Othon*. Ce dernier nom n'était pas en usage au XIIIe siècle en France, et ne paraît point d'ailleurs dans les généalogies de la maison d'Artois. L'auteur de l'épitaphe aura voulu dire qu'à côté des enfants de Pierre de France reposait un *autre* enfant, fils de Philippe d'Artois.

LXIII. *Catherine de Courtenay* (1) (de l'abbaye de Maubuisson).— Le marbre noir dont est faite l'effigie de Catherine de Courtenay lui donna, comme on l'a vu, un titre suffisant pour devenir une Blanche de Castille au Musée des monuments français. Ce ne fut qu'après avoir longtemps protesté contre cette absurdité, que nous parvînmes à faire restituer à la statue son véritable nom; nous nous fondions sur la tradition constante des religieuses de Maubuisson et sur le texte de la *Gallia Christiana* des Bénédictins (1).

Catherine de Courtenay fut la seconde femme de Charles, comte de Valois. Elle était fille unique de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople, et prit le titre d'impératrice. Sa mort arriva en 1307, à Saint-Ouen sur Seine, près de Paris. Son corps reçut, dit Guillaume de Nangis, la sépulture ecclésiastique chez les Frères Prêcheurs de Paris, en présence du roi, des grands, des prélats de France et du grand maître du Temple venu d'outre-mer, qui le porta avec les autres vers le lieu de la sépulture. Quelque portion du corps, le cœur ou les entrailles, aura été ensevelie à Maubuisson, qui avait le privilége de recueillir une partie des restes des reines et des princesses de ce temps.

La statue et tous ses accessoires, lit funéraire et coussin, sont en marbre noir. Les cheveux flottent sur le cou; le voile descend de chaque côté du visage sans l'envelopper; la couronne est fleuronnée. Les mains jointes portent des gants longs; un anneau se voit par-dessus le gant à un des doigts de la main droite. Le manteau qui recouvre presque complétement la robe est taillé en façon de dalmatique; il a des manches pendantes et s'ouvre sur les côtés; sa bordure d'hermine n'existe que du côté gauche. Le sculpteur nous semble avoir été préoccupé de l'intention de donner à l'impératrice d'Orient un costume singulier. Le bord inférieur de la robe cache tout à fait les pieds. Deux dragons d'une allure très-vivante se jouent sur les derniers pans de cette robe; l'un mord l'étoffe, l'autre regarde en l'air. L'épitaphe, tracée, suivant l'usage ancien, sur la bordure du tombeau, est moderne; mais les termes en ont été extraits d'un acte de transaction passé par le comte de Valois, Charles, avec le chapitre de Notre-Dame de Chartres :

Ci gist dame de noble memoire madame Katherine emperiere de Constantinoble dame de Cortenay fille a mons^r^. Phelipe de Cortenay qui fu fame a mons^r^. Charles filz le roy de Frãce cõte de Valois de Alencon de Chartres et de Anjou qui trespassa en l'an mil cccvii le huictiesme jour daoust. Pries pour lame delle Amen.

Le graveur a commis une erreur dans le nom du mois; il fallait écrire *octobre* et non pas *août*.

LXIV. *Charles, comte de Valois* (des Jaco

(1) *Musée des monuments français*, n° 451.

(1) Tom. VIII, colonne 930.

bins de Paris (1). — La statue de Charles de France, troisième fils de Philippe le Hardi, et tige de la branche royale de Valois, est maintenant réunie, dans une même chapelle à l'effigie de Catherine de Courtenay. L mari est venu de la grande église des Ja cobins, et la femme du monastère de Mau buisson.

Le comte de Valois mourut en 1325, le dixième jour de l'année, suivant Guillaume de Nangis. Il avait alors cinquante-cinq ans. La statue est revêtue du costume de chevalier : chemise de mailles à chaperon rabattu, cotte d'armes, bottines en fer plat, chausses en mailles, longue et large épée, ceinturon semé de rosaces, bouclier blasonné. La cotte d'armes, fendue par le bas, présente une bordure d'hermine mouchetée de marbre noir. Les mains sont jointes, et le quatrième doigt de la main droite porte un anneau. Ce puissant prince, chef d'une lignée de rois, n'a pas de couronne. Ses traits fortement accentués rappellent la mâle figure de son père, le roi Philippe.

Au musée des Petits-Augustins, Charles de Valois avait reçu le nom de Robert de Bourbon, fils de saint Louis, l'auteur de cette grande race de Bourbon, la plus illustre du monde. Les anciennes gravures du monument, les dessins précieux de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et plus encore les armoiries sculptées sur l'écu, ont rétabli l'identité de Charles de Valois. Robert de Bourbon portait de France à la bande de gueules; le blason du bouclier de Charles de Valois est, comme le veut l'histoire héraldique, d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre à la bordure de gueules. Le comte de Valois n'en passe pas moins à Versailles pour le père des Bourbons (2)

LXV, LXVI. *Louis, comte d'Evreux, Marguerite d'Artois, sa femme* (des Jacobins de Paris [3]). — Comme Charles, comte de Valois, Louis, comte d'Evreux, était fils de Philippe le Hardi. Marguerite sa femme, dame de Brie-Comte-Robert, avait pour père Philippe d'Artois, seigneur de Conches, et pour mère Blanche de Bretagne. La grande église des Jacobins renfermait leurs tombeaux et leurs effigies placés au milieu du chœur. Afin de n'avoir pas à redire les détails qui se trouvent déjà dans l'épitaphe, nous rapporterons immédiatement la copie qui en a été gravée sur un marbre noir, et encastré dans le mur au-dessus des statues :

> Cy gist monsr. Loys de France conte de Evreus fils du roy de France et frere du roy Phelipe le Bel lequel trespassa lan MCCC dix neuf le dixneuviesme jour de may et madame Marguerite sa feme fille de monsr. Phelipe fils du bon conte Robert dArtois laquelle trespassa lan MCCCXI le vingt troisiesme jour davril.

Les deux figures ne sont pas de la même main. Celle du comte, habilement exécutée et modelée avec art, n'est cependant point exempte d'une certaine pesanteur; on sent que le sculpteur n'était pas complétement maître de son œuvre. Celle de la comtesse Marguerite doit être acceptée comme un chef-d'œuvre de finesse et d'élégance ; le XIVe siècle n'a jamais été mieux inspiré, et n'a jamais produit une plus ravissante statue de femme. Les différences qui existent entre le costume du comte d'Evreux et celui de son frère le comte de Valois sont trop peu importantes pour que nous jugions utile de les mentionner. Nous ferons seulement remarquer encore ici l'absence de couronne. L'écu est blasonné de fleurs de lis sans nombre, à la bordure d'hermines, au bâton componé d'argent et de gueules.

Marguerite d'Artois tient les mains jointes et passe les deux pouces sous le cordon qui attache son manteau. Les traits de son visage ont une expression de grâce et de calme qui charme les yeux. Le voile entoure complétement la face; sur les tempes deux coussinets l'écartent et laissent apercevoir les cheveux. Un cercle très-mince, rehaussé de petits trèfles, sert de couronne. Les détails du manteau, de la double robe, des manches qui sont lacées autour des poignets, du coussin posé sous la tête, ont été exécutés avec un soin tout particulier. On sait combien il est difficile de donner aux derniers plis d'un vêtement une tournure élégante et vraie. Nous invitons nos lecteurs à examiner avec quel goût exquis et quelle chaste délicatesse le sculpteur a fait tomber la robe de Marguerite d'Artois sur les pieds, qu'elle entoure sans les embarrasser. Deux petits chiens, pleins d'agilité et d'espiéglerie, jouent sur une touffe de feuilles de chêne, aux pieds de la statue.

En dépit du catalogue des Petits-Augustins, qui, cette fois, était parfaitement véridique, Louis de France, en arrivant à Saint-Denis, avait reçu le nom de Charles et le titre de comte de Valois, restés vacants par suite de la transformation de son frère en Robert de Bourbon. De son côté, Marguerite d'Artois était devenue, sous le nom de Blanche de Navarre, la seconde femme de son neveu Philippe VI de Valois. On peut s'assurer de l'exactitude de ces détails, en comparant aux statues placées à Saint-Denis les moulages qui en ont été faits pour le Musée de Versailles, avant la rectification

(1) *Musée des monuments français*, n° 29.

(2) Les iconoclastes de 1793 paraissent avoir mis un acharnement particulier à briser les tombeaux des Bourbons. Il ne s'était conservé des nombreux monuments de cette famille rassemblés aux Jacobins qu'un buste du duc Pierre (Petits-Augustins, n° 90), qu'on a négligé d'apporter à Saint-Denis. Les termes du catalogue du musée Lenoir sembleraient indiquer que l'épitaphe de Robert de Bourbon avait aussi été recueillie.

(3) *Musée des monuments français*, n° 38 et 45.

du classement, et qui gardent encore les noms erronés.

LXVII, LXVIII. *Louis* X (1), *reine inconnue.*—La statue de Louis X, le Hutin, est entièrement semblable à celle de son père, Philippe le Bel; même pose, mêmes traits, même costume, mêmes attributs. Ces deux figures, ainsi que celles de deux autres fils de Philippe le Bel, Philippe V et Charles IV, nous paraissent avoir été exécutées par le même artiste. Les trois fils ont eu avec leur père, si la sculpture dit vrai, une ressemblance des plus rassurantes.

La statue de reine couchée à côté de Louis X, et décorée du nom de Clémence de Hongrie, femme de ce prince, n'est pas indiquée dans le catalogue des Petits-Augustins. Nous reconnaissons volontiers qu'elle est assez conforme aux gravures données par Montfaucon et Millin (2), de l'effigie en marbre qui existait, dans l'église des Jacobins de Paris, au-dessus de la sépulture de la reine Clémence. Mais ce n'est qu'un indice insuffisant, si bien qu'à Saint-Denis on avait en premier lieu fait de cette figure une Bonne de Luxembourg, femme du roi Jean.

Le costume ne présente rien d'extraordinaire; c'est toujours une robe fort simple, et un manteau retenu au cou par un cordon transversal. La couronne, surmontée de belles et larges feuilles, est enrichie d'incrustations colorées. Le voile couvre complétement la tête et le cou ; il enveloppe le menton; et ne laisse à découvert que le masque. Les deux chiens représentés sous les pieds ont des colliers et des grelots; ils jouent avec beaucoup de gaieté. Une reproduction a été faite sur un marbre noir appliqué au mur, de l'ancienne inscription qui se lisait aux Jacobins autour de la tombe (3).

Cy gist madame Clemence royne de France et de Navarre.
Femme du roy Loys dixiesme et fille du roi de Hongrie.
Laquelle decedda au Temple à Paris le quatorziesme jour doctobre en lan m ccc xxiii pries p q
Deu bonne merci
li face amen

Clémence était fille de Charles d'Anjou, surnommé Martel, roi de Hongrie, et arrière-petite-fille de Charles d'Anjou, roi de Sicile, à qui nous avons vu qu'elle fit ériger un tombeau.

Le roi Louis X mourut le 5 juillet 1316, dans la maison royale du bois de Vincennes. Son corps fut amené le même jour à Notre-Dame de Paris, et transporté le lendemain à Saint-Denis, où il fut inhumé le troisième jour après sa mort (1).

LXIX, LXX. *La chapelle expiatoire et ses inscriptions.* — La chapelle terminale, située au-dessous de la chapelle de la Vierge de l'église haute, et en face de la brèche par laquelle les hommes chargés des exhumations de 1793 firent sortir du caveau royal tous les cercueils des Bourbons, est devenue un monument de solennelle expiation envers tous les grands personnages dont la sépulture avait été confiée à l'église de Saint-Denis.

Une rampe du XIIIe siècle, en fer doré, tout ouvragée de rinceaux, et semblable à celles qui ont été employées dans l'église supérieure à la décoration du chœur d'hiver et de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, ferme l'entrée de la chapelle expiatoire. Les murs et les voûtes ont reçu une ornementation peinte, exécutée d'une manière déplorable et dépourvue de tout caractère. Sur le bandeau de l'arc doubleau cinq médaillons représentent le Christ et les Evangélistes. La voûte est à fond bleu semé d'étoiles blanches. L'autel a été construit en marbre blanc dans le style du XIIIe siècle, comme on l'entendait il y a trente ans. Le bas-relief qui en forme le devant, se divise en sept petites ogives qui abritent un pareil nombre de statuettes, quatre anges et trois rois. Les anges portent les insignes du pouvoir suprême : épée, sceptre, globe et couronne. Les rois sont les chefs des trois dynasties, Clovis, Pépin et Hugues Capet. Des colonnettes, des trèfles, des pieds-droits fleurdelisés, concourent encore à l'ornement de cet autel. Le tabernacle a été fait avec un de ces jolis dais de marbre qui surmontaient les statues sur les tombeaux du XIVe siècle.

Quatre tables de marbre noir, également réparties entre les deux côtés de la chapelle et posées contre les murailles, contiennent les noms de tous les rois, reines, princes, princesses, abbés et personnages illustres inhumés à Saint-Denis. Elles ont pour encadrements de beaux fragments d'une arcature qui existait autrefois dans le bas côté méridional de l'église haute, et dont les ogives retombent sur de très-jolis chapiteaux sculptés de branches de chêne avec feuilles et glands. Sur chacune de ces tables de marbre, on a gravé au-dessus des noms une couronne royale; ces couronnes varient suivant les époques auxquelles se rapportent les noms. Les deux inscriptions placées à main gauche sont consacrées aux deux premières dynasties; les autres le sont à la race capétienne et aux personnages qui, depuis le XIIe siècle, ont reçu la sépulture à Saint-Denis. Les listes n'ont pas été dressées avec le soin convenable; elles présentent des lacunes, des inexactitudes, et plusieurs erreurs de chiffres, à l'égard desquelles nous ne pensons pas qu'il soit utile d'entrer dans

(1) *Musée des monuments français*, n° 40.

(2) Montfaucon, *Monuments de la mon. franç.*, tom. II, p. 258; Millin, *Antiq. nat.*, tom. IV, n° 39, p. 82, pl. 8.

(3) Les dates ici indiquées sont fautives. La reine Clémence mourut le 13 octobre 1328, suivant le véritable texte de son épitaphe.

(1) Guillaume de Nangis, *Chronique.*

plus de détails. La dernière inscription, qui s'étend jusqu'à Mesdames de France, inhumées en 1817, dans la sépulture royale, ajoute au nom de Louis XVI le titre de *bienheureux* que l'Eglise n'a point ratifié. Des anges qui portent les mêmes attributs que ceux de l'autel, et qui sont peints dans les tympans des arcs latéraux de la chapelle, accompagnent des écussons blasonnés de France ancien, de France moderne et de Navarre. En 1831, on a fait disparaître les fleurs de lis ; mais les chaînes de Navarre ont été respectées. La même chose était arrivée à Saint-Louis des Jésuites, à Paris, lors de la première révolution. A Gaillon, les hermines et les dauphins restèrent aussi intacts à côté des fleurs de lis ébranchées et décapitées.

LXXI. *Inscription du caveau royal.*—Nous avons rappelé les hautes raisons de convenance qui décidèrent le gouvernement de Louis XVIII à supprimer l'entrée que Napoléon avait fait faire au caveau central ; la dynastie nouvelle des empereurs aurait pris possession de ce tombeau par la même porte qu'on avait creusée pour en expulser l'ancienne race des rois. L'ouverture a été murée et revêtue de plaques de marbre noir. On a replacé en avant les battants de bronze de la porte impériale ; ils sont munis d'une triple serrure, dont les clefs devaient être déposées entre les mains des chefs des trois pouvoirs de l'empire constitutionnel ; leur décoration, d'une pauvre simplicité, consiste en étoiles, sabliers, anneaux et mufles de lion ; la victoire a fourni le bronze, comme disait le peintre David, dans ses programmes de monuments à ériger en mémoire de nos conquêtes.

Un écusson de France, accompagné de branches de lis, entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et surmonté de la couronne, a été gravé en creux sur le marbre noir. Par une inadvertance singulière, l'expert en blason a doré les lignes horizontales destinées à figurer l'azur, et argenté les trois fleurs de lis.

Quand les ventaux de la porte sont ouverts, on lit sur le marbre l'inscription suivante :

Ici reposent
les dépouilles mortelles
de

Louis XVI né le 23 août 1754 mt. le 21 janvier 1793
Marie-Antoinette née le 22 novembre 1755 mte le 16 octobre 1793
Louis XVIII né le 17 novembre 1755 mt. le 16 septembre 1824
Madame L. M. L. Victoire née le 11 mai 1733 mte. le 7 juin 1799
Madame Mie. Adélaïde née le 23 mars 1732 mte le 27 février 1800
C. F d'Artois duc de Berry né le 24 janvier 1778 mt. le 14 février 1820
L. J. d'Artois née le 24 juillet 1817 décédée le même jour
N... de Berry né le 13 septembre 1818 décédé le même jour

LXXII. *Jean* Ier (1). — La série des figures royales reprend son cours à la suite de la chapelle expiatoire. La première par ordre de date, est celle du petit roi Jean, dont le règne et la vie ne durèrent que cinq jours. « Le quinzième jour du mois de novembre de l'an 1316, dit Guillaume de Nangis, la nuit qui précéda le dimanche, la reine Clémence, travaillée de la fièvre quarte, mit au monde, à Paris, dans le château du Louvre, un enfant mâle, premier fils du feu roi Louis, qui, né pour régner dans le Christ et appelé Jean, mourut le 20 du même mois, à savoir le vendredi suivant. Le jour d'après, il fut enterré dans l'église de Saint-Denis, aux pieds de son père, par le seigneur Philippe, qui tenait alors légitimement le rang de roi de Navarre. Ce prince le porta lui-même au tombeau, avec ses fils et ses oncles Charles et Louis. »

La statue de Jean Ier était autrefois couchée, sur un même tombeau, à côté de celle de son père. Il était certainement bien facile de la replacer dans les mêmes conditions, mais on a trouvé préférable de la poser debout, au fond d'une chapelle, en lui donnant pour support un enroulement du XIIIe siècle sur lequel on a gravé les mots *Iehan I*, et pour abri un dais du XIIIe siècle qui appartenait autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris (2). On n'aura pas manqué d'implanter dans le dos de la statue, pour la faire mieux tenir, quelque grosse barre de fer. Quels anachronismes ridicules et quelle barbarie !

Un coussin, orné de glands, soutient la tête de l'enfant. Un cercle semé d'incrustations en mastic coloré forme la couronne. La première robe descend sur les pieds; la seconde, celle de dessus, est plus courte, et garnie de manches; le manteau a aussi des manches, mais elles sont moins longues que celles de la robe. Les mains sont jointes. Un lion se tient couché sous les pieds de cet enfant-roi. La tête est fine et charmante; le sourire du visage ressemble à celui des anges de Dieu. Pendant plusieurs années, la statue resta placée provisoirement au milieu de la chapelle, sur un socle occupé aujourd'hui par le comte d'Etampes ; j'ai vu souvent alors des dames se tenir en arrière du groupe de visiteurs pour aller l'embrasser. Plus d'une fois elle a été mouillée des larmes silencieuses d'une mère qui avait un fils à pleurer. La foule passait indifférente devant la plupart de ces rois qui ont vécu leur temps, et dont la mémoire est tombée

(1) *Musée des monuments français*, n° 41.

(2) Ce dais, décoré d'archivoltes feuillagées, de tourelles et d'incrustations en verre bleu, est un des plus beaux et des mieux conservés que nous connaissions. La peinture et la dorure y existent encore en très-bon état.

en oubli ; elle s'arrêtait avec émotion auprès de cet enfant, qui n'a d'autres titres dans l'histoire que son innocence et sa mort (1).

LXXIII. *Jeanne de France* (2). — Au-dessous de la statue du petit roi Jean, un tombeau porte celle de sa sœur, Jeanne de France, fille aînée de Louis X, mariée à Philippe, surnommé le Bon et le Sage, roi de Navarre et comte d'Evreux. Cette princesse était devenue, par son mariage, la bru de Louis, comte d'Evreux, dont, par sa naissance, elle était déjà la petite nièce. Un riche monument qu'elle partageait avec son mari dans l'église des Jacobins, où reposaient leurs cœurs, a été détruit. A Saint-Denis, son tombeau se trouvait placé en travers, au pied de celui de son père Louis X. Elle mourut le 6 octobre 1349, en sa maison de Conflans près Paris. Elle était née de la première femme de Louis X, la trop fameuse Marguerite de Bourgogne, dont les désordres ont fourni le sujet de tant de drames et de romans.

Jeanne de France est représentée de petite taille. Pour décrire son costume il faudrait répéter les détails que nous avons donnés sur ceux de Blanche de Bretagne et de Clémence de Hongrie. Le voile encadre exactement la face ; il couvre le front et le menton. Un bout de sceptre en marbre, resté dans la main droite, est creusé comme s'il avait dû recevoir un bâton de métal ; les points d'attache indiquent que ce sceptre était très-long. D'autres clous et marques de scellement prouvent aussi que la couronne et le cordon du manteau étaient en métal, sans doute en cuivre émaillé. Ces ornements devaient produire un excellent effet en se détachant sur le marbre blanc.

Le massif qui sert de support à l'effigie date du XIIIe siècle. De petits pilastres décorés de fleurs de lis sculptées en creux garnissent les angles de ce tombeau. Sur le devant on voyait encore, il y a environ quatre ans, une dalle toute pareille à celle que nous avons fait connaître en décrivant le prétendu tombeau de Blanche de Castille. L'architecte d'alors en a fait briser à coups de marteau toute l'ornementation, afin de répondre aux interpellations de quelques fâcheux, qui lui reprochaient d'avoir composé deux tombeaux semblables à deux reines dont l'une était morte en 1252, l'autre en 1349, à un siècle environ de distance. La réponse était brutale. Le ciseau n'a pu effacer complétement les traces des compartiments losangés qui existaient sur la pierre. Quelques débris conservés en magasin nous ont aussi révélé le procédé suivi pour la confection de ce genre de monuments. Après avoir établi les compartiments, on appliquait dans chacun d'eux une matière bitumineuse, sur laquelle on venait coller ensuite une plaque de verre peinte et dorée par derrière. Le devant d'autel ou de tombeau dont nous avons parlé sous le n° XLIV est certainement devenu, depuis la destruction de celui-ci, un objet unique en France.

LXXIV. *Philippe V* (1). — Nous ne pouvons, pour la description de la statue de ce prince, que renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit du monument de Louis X. Il y a complète identité de pose et de costume. Ces figures sont d'une très-bonne exécution ; le ciseau les a franchement et hardiment taillées dans le marbre ; les détails ont tous été traités avec un soin extrême. Philippe le Long n'est pas entièrement imberbe, comme son père et ses frères ; une petite touffe de poils a été laissée vers le milieu de chacune de ses joues. Ce roi mourut le 3 juin 1322, à l'abbaye de Longchamp, laissant son corps à Saint-Denis, son cœur aux Cordeliers, ses entrailles aux Jacobins. Pendant sa maladie, les religieux de Saint-Denis étaient allés processionnellement et nu-pieds lui faire toucher les saintes reliques ; un moment on le crut guéri, mais il retomba dans son mal. « Je sais, disait-il, que j'ai été guéri par les mérites et les prières de Saint-Denis ; ma rechute provient de ce que j'ai manqué de prudence (2). » L'ancienne épitaphe du roi Philippe, rapportée par Germain Millet, a été reproduite sur un marbre noir comme plusieurs de celles qui précèdent :

> Cy gist le roy Phelipe le Long roy de France et de Navarre fils de Phelipe le Bel qui trespassa lan M CCC XXI le tiers jour de janvier et le cuer de la royne Johane sa compaigne fille de noble pr̃ce le conte Hugues de Bourgongne laquelle trespassa lan M CCC vingt et neuf le XXI de janvier.

LXXV, LXXVI. *Charles IV et Jeanne d'Evreux* (3). — La statue de Charles IV est une répétition de celle de Louis X ; même costume, même ajustement, même ressemblance avec leur père Philippe le Bel. A peine existe-t-il dans la physionomie quelques-unes de ces différences qui, toutes légères qu'elles puissent être, n'en établissent pas moins l'individualité d'un personnage. Philippe le Bel et ses trois fils appartenaient à une race élégante et vigoureuse ; ce sont tous quatre des hommes de belle taille et de forte constitution. Les traits principaux de la reine Isabelle d'Aragon se retrouvent sur le visage de son fils Philippe le Bel et sur ceux de ses petit-fils.

(1) La mort de Jean Ier, arrivée si à propos pour les intérêts de Philippe le Long, a été révoquée en doute, comme celles de Baudouin, comte de Flandre, de dom Sébastien de Portugal, du comte de Moret et de bien d'autres. On a prétendu qu'il avait longtemps vécu en Italie et qu'il y avait laissé des héritiers. *Voy. Dissertation historique sur Jean Ier, roi de France et de Navarre, par M. de Monmerqué*, Paris, 1844.

(2) *Musée des monuments français*, n° 51.

(1) *Musée des monuments français*, n° 45.

(2) GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique*.

(3) *Musée des monuments français*, n° 47, 55.

Ce n'est qu'en 1839 que Jeanne d'Evreux a quitté le magasin où elle gisait depuis plus de vingt ans, pour venir prendre place auprès du roi Charles, son mari. Jusqu'alors un écriteau lui donnait faussement le nom de Blanche de Navarre. Son costume ne diffère guère de celui des autres reines. Sa couronne est fleuronnée; une partie du voile cerne le contour de la face, l'autre retombe de chaque côté de la tête; l'étoffe laisse sentir les ondulations de la chevelure. La robe s'ouvre sur les côtés, au-dessus des hanches, et montre le vêtement intérieur. Le manteau, posé sur les épaules, s'ouvre entièrement par devant; il est retenu par un cordon auquel se porte la main gauche. Le bras droit, qui tenait un sceptre, avait été brisé; on l'a refait. Sous les pieds, courent deux chiens portant des colliers à grelots; l'un tient un os, l'autre poursuit le premier pour en avoir sa part.

L'épitaphe du roi et de la reine est disposée comme celles que nous avons déjà données :

Cy gist le roy Challes roy de de France et de Navarre fils de
roy Phelipe le Bel qui trespassa lan M CCC XXVII veille de
la Chandeleur et Madame la royne Johāne sa compaigne fille de noble pñce mons. Loys de France jadis
comte dEvreus

Jeanne d'Evreux mourut quarante-trois ans après son mari, en 1370. L'absence de la date de sa mort dans l'épitaphe donne à penser que l'inscription, la statue et le tombeau furent faits de son vivant, aussitôt après le décès du roi Charles.

Les dames Carmélites de la rue de Vaugirard, à Paris, ont recueilli à Pontoise, et possèdent de charmantes statues en marbre de Charles IV et de Jeanne d'Evreux, autrefois placées à Maubuisson sur un tombeau qui contenait les entrailles des deux personnages. Mais le Charles IV est devenu un saint Louis, en même temps que la reine sa femme recevait le nom de Blanche de Castille.

LXXVII. *Charles, comte d'Etampes* (des Cordeliers de Paris [1]). — La haute et puissante restauration de Saint-Denis disposait à son gré des noms, des titres, des couronnes et des fiefs. Elle faisait descendre celui-ci, elle donnait généreusement de l'avancement à celui-là. D'un coup de sa baguette, elle transformait une comtesse en reine. Rien ne l'embarrassait; elle faisait vivre les uns quelque soixante ans avant leur naissance, les autres un siècle après leur mort. Charles, comte d'Etampes, était devenu son propre père, par une métamorphose des plus incroyables. Il avait reçu le nom et le titre de Louis de France, son père, comte d'Evreux, restés disponibles depuis la promotion de ce dernier au comté de Valois. Le blason de son écu a permis enfin de rétablir son identité.

Le comte d'Etampes reposait aux Cordeliers, dit le P. Anselme (1), derrière le grand autel, à main droite, sous un tombeau de marbre noir, la figure de marbre blanc, couvert d'une architecture soutenue de six petits pilliers. Le grand incendie du XVIe siècle avait respecté ce monument.

Le costume de la statue est le même que celui des figures de Charles, comte de Valois, de Louis, comte d'Evreux, et du prince inconnu qui provient aussi des Cordeliers; seulement les jambards, au lieu d'être composés à la fois de mailles et de fer plat, ne sont ici formés que d'un tissu de mailles. Des muffles de lion et des ornements d'orfévrerie accompagnés de petites têtes d'homme, embellissent le ceinturon auquel une gueule d'animal sert de boucle. A la poignée de l'épée, deux enfants sculptés avec beaucoup de finesse tiennent un petit écusson. Il ne reste plus aux pieds que les tiges des éperons. L'écu, attaché au côté gauche, porte de France à la bande componée de gueules et d'hermines. Une modeste couronne entoure la tête; elle consiste en un cercle décoré de roses. Le visage est complétement imberbe. Nous ne saurions trop louer la belle exécution de la tête et de tous les détails d'ajustement. Aucune œuvre du XIVe siècle ne mériterait mieux de servir de modèle. Aussi, de nos jours, un sculpteur célèbre, chargé de modeler un saint Louis pour une des colonnes de la barrière du Trône, a-t-il cru ne pouvoir mieux faire que de copier le comte d'Etampes. Il est donc dans la destinée de saint Louis de paraître toujours sous un visage et sous un costume d'emprunt; pour aller à Tunis, il prend les traits de Charles V; pour monter sur la colonne du faubourg Saint-Antoine, il se déguise en comte du XIVe siècle.

Un admirable dais en marbre, qui appartenait autrefois au tombeau du comte d'Etampes, a heureusement été conservé; il est percé de trois ogives trilobées et de plusieurs quatrefeuilles; des clochetons, des feuillages et de petits animaux le décorent; l'inscription suivante se lit sur le revers de son entablement.

Ci gist tres noble et haut pñce
et de gnt verite monsr Challes jadis
conte dEstāpes et frere a tres excellente
dame madame Johane p lagce de Deu royne
de France et de Nauarre et de tres excellent pnce
monsr Phelipe p lagce de Deu roy de Nauarre et
conte de Eureus et trespassa de cest siecle lan de gce
M. CCC. XXXVI. LE. XXIIII jour daoust pries pour
lame de luy q Dex bonne merci li fasse Amen.

Le dais n'a été réuni à la statue qu'en 1840. On l'avait posé à dix mètres environ

(1) *Musée des Monuments français*, n° 48.

(1) *Hist. gén. de la maison de France.*

du sol, au-dessus d'une figure d'évangéliste. Il porte encore les marques de deux entailles, au moyen desquelles on l'avait fixé contre un mur.

Le coussin de la tête et le lion des pieds sont en plâtre. La même matière a été employée à la restauration du dais. Enfin, pour garantir la statue de tout changement de nom dans l'avenir, on lui a gravé ce stygmate sur un pan de la cotte d'armes :

Ch^es. d'Ev^ux. c^te. d'Est^pes.

Voyez par cet exemple avec quelle parcimonie la restauration de Saint-Denis composait ses épitaphes.

LXXVIII. *Marguerite, comtesse de Flandre* (1). — Marguerite de France, fille de Philippe V, et veuve de Louis II, comte de Flandre, tué à la bataille de Crécy, mourut âgé de soixante-douze ans, le 9 mai 1382, avec une réputation de haute vertu. Elle reçut la sépulture à Saint-Denis, dans la chapelle de Saint-Michel, qu'elle avait fondée. Son tombeau en marbre noir et blanc était environné d'une clôture en fer; au-dessus s'élevait, sur quatre colonnes, un tabernacle en pierre fort artistement taillé et tout percé à jour. Des grilles, des colonnes, des chapiteaux, et un tabernacle découpé en forme d'église, qui avaient été employés au musée des Petits-Augustins à la confection d'un monument de Charles V, sont rentrés à Saint-Denis et passent pour avoir primitivement fait partie du tombeau de la comtesse de Flandre. Le style de ces divers objets nous paraît antérieur de bien des années à la fin du XIVe siècle, époque de la mort de Marguerite de France; il serait possible cependant que le monument de cette princesse eût été l'œuvre d'un artiste en retard sur la marche de son siècle, comme il s'en trouve toujours, soit par l'effet de l'éducation, soit par principe et par amour d'un art plus ancien. Nous attendons à ce sujet des renseignements que doit nous fournir une riche collection de dessins conservés à Oxford, dans la bibliothèque Bodléienne. La statue de Marguerite a seule été placée dans la crypte, où elle partage le tombeau du roi Philippe V. Elle n'a ni couronne, ni manteau. Une ceinture maintient la robe intérieure. La robe de dessus, échancrée sur les hanches, présente à sa partie supérieure un surcot ou corsage, qui dessine la taille et se divise en deux parts. Très-simple ici, ce corsage devint, un peu plus tard, la plus riche portion du costume des femmes. Un voile, plissé d'une manière singulière, enveloppe toute la tête ainsi que les épaules, et encadre exactement le visage. Un des deux chiens sculptés sous les pieds emporte un os dans sa gueule.

LXXIX. *Béatrix de Bourbon* (des Jacobins de Paris [1]). — Fille de Louis Ier, duc de Bourbon, et arrière-petite-fille de saint Louis, Béatrix de Bourbon, dont le premier mari, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, trouva, comme celui de la comtesse de Flandre, une mort glorieuse à la fatale journée de Crécy, avait dans l'église des Jacobins à Paris, un tombeau de marbre noir, et une statue en pierre de liais, posée debout sur un chapiteau à feuilles d'acanthe. Le chapiteau et la figure se sont conservés (2). La reine de Bohême joint les mains et porte un costume qui fut autrefois richement colorié. La jupe était mi-partie d'azur semé de France à la bande de gueules, et d'argent au lion de gueules, la queue nouée et passée en sautoir; ce sont les armes de Bourbon et de Luxembourg ; il reste quelques traces de cette peinture. La couronne, rehaussée de fleurons, a été refaite en grande partie. Un voile enveloppe la tête et le tour du visage. Le masque est sculpté sur un morceau d'albâtre incrusté adroitement dans la pierre (3). Les cheveux sont nattés et se dessinent sous le linge du voile. Des broderies et de petites roses décorent le corsage de la ceinture. Les deux robes sont d'ailleurs semblables de forme à celles dont nous avons parlé en décrivant les numéros LXXVI et LXXVIII.

Un socle de marbre polygonal, interposé entre les pieds de la statue et le chapiteau qui sert de support, présente cette inscription :

Cy dessoubz gist tres noble et tres puissante
dame madame Biatrix de Bourbo iadiz royne
de Boesme et contesse de Luccēbourr qui trespassa
le vendredi jour de Noel XXVe jour du mois de
decembre lan mil. CCC. III^xx et trois. P̄es pour same

Après la mort du roi de Bohême, Béatrix de Bourbon avait épousé Eudes, seigneur de Grancey, en Bourgogne. C'était une mésalliance sans doute; l'épitaphe se tait sur ce second mariage.

LXXX. *Blanche de France* (4). — Le quart de cette statue environ avait été brisé du côté des pieds; on l'a restauré en le copiant sur une autre figure de la même époque. Le costume est le même que celui de la statue désignée sous le nom de Blanche de Bretagne. La princesse a les mains jointes; ses traits sont ceux d'une femme déjà avancée en âge; elle mourut, en effet, dans sa soixante-cinquième année. Une ancienne ins-

(1) *Musée des monuments français*, n° 61. M. Lenoir ajoute que le monument était placé dans une chapelle magnifique qui fut démolie en 1743.

(1) *Musée des monuments français*, n° 62.

(2) La colonne que le chapiteau surmontait a été supprimée; elle avait été recueillie aux Petits-Augustins.

(3) Il n'est pas rare de trouver des statues dont la face, ou même la tête entière, soit en matière plus précieuse que le reste du corps. A Saint-Sernin de Toulouse, un Christ en bois, plus grand que nature, sculpté au XIIe siècle, a le visage formé d'une plaque d'argent travaillée au repoussé.

(4) *Musée des mon. français*, n° 64.

cription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir de forme triangulaire, a été rapportée sur le devant du cénotaphe ; elle est ainsi conçue :

Ci gisent les entrailles de
dame de noble memoire ma
dame Blanche jadis fille du roy
Charles roy de France et de Nauarre et
de la royne Jehanne deureux sa feme la
quelle fille fust feme de mon seigneur le
duc dOrliens cote de Valois et de Beaumont
jadis fille du roy Philippe de Valois et de la royne
Jehanne de Bourgongne qui trespassa. lan. mil. ccc
: IIIXX. et XII. ou mois de feurier. Priez pr lame delle

Si les renseignements donnés par le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique de la maison de France*, sont exacts, cette inscription proviendrait de l'abbaye de Pont-aux-Dames, dans l'église de laquelle avaient été inhumées les entrailles de Blanche de France. La conservation de cette épitaphe et celle de deux autres monuments de la même abbaye, qui sont aujourd'hui à Versailles, pourrait alors confirmer l'opinion que nous avons émise au sujet de la statue d'enfant classée sous le n° LIII.

LXXXI, LXXXII. *Charles, comte d'Alençon, et Marie d'Espagne* (des Jacobins de Paris [1]). — Charles de Valois, surnommé le Magnanime, comte d'Alençon, de Chartres et du Perche, tige des comtes et ducs d'Alençon, était frère du roi Philippe VI. Sa tête offre une ressemblance remarquable avec celle de son père Charles, comte de Valois, dont nous avons vu la statue dans une chapelle voisine. Le comte d'Alençon, qui avait déjà reçu une dangereuse blessure à la bataille de Montcassel, trouva la mort à Crécy, où il commandait l'avant-garde. Sa fin glorieuse l'absout de la témérité avec laquelle il engagea le combat, et qui fut une des principales causes de notre défaite.

La tête du comte repose sur un coussin ; elle ne porte pas de couronne. Les cheveux sont plats et tombent sur les côtés ; le front est dégarni. Une touffe de poils a été laissée sur chaque joue ; le reste du visage est imberbe. Les mains sont jointes. L'armure entière est en fer plat, sauf quelques portions de mailles autour du col et sous les jointures des membres. Une espèce de surtout en cuir, sans manches, se colle exactement sur l'armure, et sert de cotte d'armes. Les jambards en fer sont ornés de petites roses et de fleurs de lis. Des restes de clous et de tenons attestent que le baudrier, l'épée et le revêtement de l'écu étaient en cuivre émaillé. On a remplacé en marbre les parties apparentes de l'épée, et gravé en creux, sur le marbre resté lisse du bouclier, les armoiries du personnage, de France à la bordure de gueules chargée de besants d'argent ; le nombre des besants, qui ne devrait être que de huit, a été seulement augmenté de dix en sus. La dague, qui n'existait plus, a été refaite, mais un peu à côté de la place qu'elle devrait occuper, et qui est indiquée par une trace de fracture.

Marie d'Espagne, petite-fille de Blanche de France, fille de saint Louis, avait épousé en premières noces Charles, comte d'Étampes, dont le monument existe dans la chapelle précédente (n° LXXVII). Elle devint, au mois de décembre 1336, la femme du comte d'Alençon, qui la laissa veuve moins de dix ans après. Jusqu'en 1839, la statue de cette princesse, qui avait été cependant cataloguée aux Petits-Augustins sous son véritable nom, fut nommée Jeanne de Bourgogne, et donnée pour épouse au roi Philippe V. On a prétendu que ce voile sévère, dont nous avons fait si souvent la description, était le signe distinctif du veuvage. Marie d'Espagne, deux fois veuve, ne le porte pas ; sa tête est découverte et les nattes de la chevelure descendent carrément le long du visage pour aller ensuite se nouer en arrière ; un linge très-mince vient se placer entre les tempes et les cheveux. La couronne, qui était en métal, a disparu. Les traits du visage sont agréables et fins. Comme son mari, la princesse tient les mains jointes ; un débri d'anneau de cuivre est resté au quatrième doigt de la main droite. Quelques incrustations de couleur ornent la partie supérieure du manteau. Une robe de dessous à ceinture et une autre robe, échancrée sur les hanches, couvrent le corps. Deux chiens, qui ont des rubans au cou, jouent sous les pieds.

Le tombeau en marbre noir du comte d'Alençon, qui était conservé au Musée des monuments français, et dont j'ai encore vu quelques débris dispersés dans les cours de l'Ecole des beaux-arts, ne s'est plus retrouvé. Il a fallu refaire l'épitaphe ; elle se lit sur une plaque de marbre appliquée au mur :

Cy gist monseigneur Challes frere du roy Phelippe de Valois
conte dAlecon et du Perche sire de Verneuil et de Domfrot
qui mourust a la bataille de Cressy le XXVI daoust
lan M CCC XXXXVI et madame Marie dEspagne s compaigne
contesse dEstapes laquelle trespassa lan MCCC quatre vingt
neuf le XIX jour de novembre Pries pour leurs ames

Cette épitaphe n'est pas tout à fait conforme au texte publié dans les *Antiquités nationales* de Millin. Ainsi on a supprimé le titre de *vaillant et noble prince*, qui devait précéder le nom de comte. L'inscription nouvelle fait aussi vivre Marie d'Espagne dix ans de trop.

Nous avons admiré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie *in Transtevere*, la chapelle

(1) *Musée des mon. français*, n°s 46 et 54.

funèbre et le tombeau en marbre du cardinal Philippe d'Alençon, fils du comte Charles et de Marie d'Espagne. Il mourut dans la capitale de la catholicité, laissant la réputation d'un saint. Tandis que la France a jeté aux vents la cendre du père, mort en combattant pour elle, Rome a religieusement veillé sur la tombe du fils, et la montre avec orgueil.

LXXXIII, LXXXIV. *Philippe de Valois et Blanche d'Evreux* (1). — Le costume et les attributs royaux changent avec l'avénement des Valois au trône. La couronne remplace les fleurons des anciens rois par quatre larges fleurs de lis ; celle de Philippe de Valois était de métal autrefois ; on l'a rétablie en marbre, mais la forme ancienne subsiste, Le manteau du roi Philippe, comme ceux de ses successeurs, n'est plus ouvert sur le devant du corps en deux parties égales ; il s'ouvre sur le côté droit et s'attache sur l'épaule par un fermail d'un assez gros volume, qui a été jadis recouvert de métal émaillé. La main gauche porte le sceptre, qui a été refait ; la droite paraît avoir tenu une main de justice. Les cheveux sont longs et rejetés en arrière ; ceux du front forment un bourrelet sous le cercle de la couronne. Le menton et la lèvre supérieure sont imberbes ; les favoris s'arrêtent à moitié des joues. Les traits, qui rappellent ceux de Charles, comte de Valois, ont une expression triste et peu avenante. La chaussure se termine en pointe. Le lion placé sous les pieds est sculpté d'une manière remarquable.

Les entrailles de Philippe de Valois étaient inhumées aux Jacobins, dans la chapelle de Bourbon, sous un tombeau de marbre noir surmonté d'une statue en marbre blanc ; l'épitaphe donnait au prince le titre de *vrai catholique*, et rapportait que c'était sa veuve, la reine Blanche, qui lui avait fait faire *ceste sépulture*. La statue érigée aux Jacobins aura été détruite, à moins que ce ne soit une figure de roi qui porte à Versailles le nom de Jean II, et qui tient, en effet, dans la main gauche une espèce de paquet, par lequel les sculpteurs de ce temps désignaient les entrailles (2).

Blanche d'Evreux avait, en premier lieu, été donnée pour seconde femme, sous le nom de Clémence de Hongrie, à Louis X, son aïeul. C'était un inceste au premier chef que le classement nouveau, opéré en 1839, a fait heureusement disparaître. Cette reine portait une couronne de métal, dont il reste encore quelques vestiges. Le costume, les attributs et la pose sont les mêmes qu'à la statue de la reine Jeanne d'Evreux, tante de la reine Blanche, bien que les deux princesses soient mortes à environ trente ans d'intervalle. Mais nous avons déjà eu lieu de constater que les effigies étaient quelquefois sculptées et placées sur les tombeaux longtemps avant la mort des personnages ; on représentait d'avance la femme sur le monument qui était érigé au mari, et il arriva plus d'une fois que l'épouse ne se montra pas exacte à venir à ce suprême rendez-vous ; elle ne figurait qu'en marbre au tombeau conjugal.

LXXXV. *Jean II* (1). — Les détails que nous avons donnés sur la statue de Philippe de Valois sont tous exactement applicables à celle de Jean II. La seule différence, et encore a-t-elle bien peu d'importance, c'est que le visage est complétement rasé. Les traits sont épais, lourds, dépourvus d'expression. Les sculptures de ce temps ne soutiennent pas la comparaison avec celles qui représentent les prédécesseurs de saint Louis : il n'y a même pas de progrès dans l'exécution matérielle. Le sceptre du roi Jean n'a pas été refait. Les pieds et le lion qui les supporte, avaient été brisés ; on les a provisoirement restitués avec du plâtre (2).

Jean II ne crut pas, comme le fit plus tard François Ier, qu'il lui fût permis de racheter sa liberté perdue à Poitiers, au prix de quelques provinces du royaume, sauf à manquer de parole quand le moment de payer la rançon serait arrivé. Il avait la simplicité de dire que si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. Ce principe, qui n'a jamais eu beaucoup de partisans dans les cours, est aujourd'hui définitivement rayé de la politique gouvernementale. Aussi le roi Jean mourut-il esclave de sa parole à Londres, dans l'hôtel de Savoie. C'était un prince brave et loyal.

LXXXVI. *Jeanne de France* (3). — Cette princesse est à peu près la seule dont l'effigie n'ait jamais changé de nom. Elle avait autrefois, en commun avec sa mère, la reine Blanche d'Evreux, un tombeau placé au milieu de la chapelle de Saint-Hippolyte, et remarquable par les nombreuses sculptures qui le décoraient. Vingt-quatre statuettes en marbre blanc, disposées autour du sarcophage, représentaient les ancêtres et la famille de la reine Blanche. Doublet et Germain Millet désignent, entre autres personnages, Charles d'Anjou, roi de Sicile, saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X, le roi et la reine de Navarre, Philippe d'Evreux et Jeanne de France, père et mère de Blanche, saint Louis d'Anjou, et quelques autres princes et princesses moins célèbres. Il n'est resté de ce riche monument que les deux figures couchées qui le surmontaient.

Nous avons déjà parlé de Blanche d'Evreux. Sa fille Jeanne avait aussi une cou-

(1) *Musée des mon. français*, nos 52 et 66.
(2) *Voy.* Millin, *Antiquités nationales*, tom. IV, n. 39, p. 70, pl. 6.

(1) *Musée des monuments français*, n° 55.
(2) *Voy.* au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, à Paris, un très-intéressant portrait du roi Jean, peint sur bois.
(3) *Musée des monuments français*, n° 57.

ronne de métal qui a été enlevée. Elle n'a point de voile, et sa coiffure est tout à fait pareille à celle de Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon (n° LXXXII). Ses mains sont jointes. Elle ne porte pas de manteau. Le corsage ajusté sur la robe de dessus se termine par deux pointes. Il est semé de petits points de marbre noir simulant les mouchetures de l'hermine. Sous les pieds, deux chiens rongent des os.

L'ancienne épitaphe du tombeau de la reine Blanche et de Jeanne, sa fille, a été reproduite sur un marbre, en 1839, et se lit ainsi au-dessus de la statue de Philippe de Valois :

Cy gissent dames de bonne mémoire madame Blanche p̄ la gr̄ce
de Deu royne de France fille de Phelippe roy de Navarre conte
de Evreus et de la royne Jehane fille du roy de France
royne de Navarre de son hesritage sa fēme espouse jadis du roy Phelipe le vray catholique et madame Jehane de France leur fille qui trespasserent cest a scavoir
ladicte madam e Jehāne a Besiers le XI septembre
M CCC soixante et III et ladicte royne le quint jour doctobre
M CCC quatrevingt et XVIII Pries pour elles.

La date de la mort de Jeanne de France est erronée. Cette princesse mourut à Béziers le 16 septembre 1371 ; elle se rendait en Espagne, où elle devait épouser Jean d'Aragon, duc de Gironne. Ses entrailles furent déposées dans la cathédrale de Béziers, où sa mère lui érigea un tombeau porté par des piliers fleurdelisés ; les calvinistes mutilèrent ce monument au XVIe siècle, et la révolution acheva de le détruire.

LXXXVII, LXXXVIII. *Charles V et Jeanne de Bourbon* (1). — Le tombeau élevé au roi Charles V et à la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, était historié de personnages, et décoré de dais d'une sculpture magnifique, dont il n'existe plus que de faibles débris dans les magasins de l'église. Les statues sont aujourd'hui réunies sur un socle pareil à tous les autres ; l'effigie de Charles V est bien celle qui existait autrefois à Saint-Denis, mais celle de Jeanne de Bourbon provient de l'église des Célestins, où avaient été inhumées les entrailles de cette reine. Les premières éditions du catalogue du Musée des monuments français mentionnent deux statues de Jeanne de Bourbon, tirées, l'une de Saint-Denis, l'autre des Célestins ; un peu plus tard, il n'est plus question de la première, et la seconde paraît seule. Une erreur avait-elle été commise sur les catalogues anciens ? la figure extraite de Saint-Denis a-t-elle été sacrifiée comme un double inutile ? C'est ce que nous ignorons.

La statue de Charles V est d'un travail bien supérieur à celui des figures des deux prédécesseurs de ce prince. La tête se distingue par une expression pleine de noblesse et de dignité. Les cheveux, qui tombent droit sur les côtés, offrent des traces de coloration. Il ne reste que l'empreinte de la couronne, qui était en métal La tunique et le manteau sont disposés comme ceux des deux autres rois de la branche des Valois. La sculpture des mains a été très-étudiée, et le travail en est intéressant à examiner. Le sceptre placé dans la main droite, et la main de justice dans la gauche, ont été refaits en marbre ; ils sont assujettis sur des tenons de l'aspect le plus ridicule ; ces attributs devaient être autrefois en métal. Le lion couché sous les pieds est grossier. Le nom du sculpteur de cette remarquable statue ne nous est pas connu. Peut-être cependant approcherions-nous de la vérité en l'attribuant à Hennequin de Liége, imagier, qui reçut en 1368 trois cents francs d'or en à-compte sur la somme de mille à lui due, pour avoir fait, dans la cathédrale de Rouen, un tombeau de marbre avec statue, destiné à recevoir le cœur de Charles V (1).

Les monuments de Charles V étaient jadis nombreux à Paris ; il n'en est presque rien resté. Nous citerons un bas-relief et une statue aux Grands-Augustins, la statue du portail des Célestins qui a été transformée en saint Louis, plusieurs portraits sur bois et sur verre dans le monastère des Célestins, un bas-relief au-dessus de l'entrée du collége de Daimville. A la cathédrale de Rouen et dans l'église abbatiale de Maubuisson, des tombeaux, surmontés chacun d'une statue, renfermaient le cœur et les entrailles du roi. Trois statues, qui existent encore à l'extérieur d'une chapelle de la cathédrale d'Amiens, représentent Charles V, son fils aîné le dauphin Charles, et Louis, duc d'Orléans, son second fils, accompagnés chacun d'un des grands personnages de la cour (2).

Jeanne de Bourbon était fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, qui périt à la bataille de Poitiers (3). Aucune de nos reines n'a laissé meilleure renommée ; sa mémoire resta longtemps après sa mort en bénédiction parmi le peuple de Paris, si oublieux d'ordinaire, et si peu respectueux pour les ver-

(1) *Musée des monuments français*, n° 60.

(1) DEVILLE, *Description des tombeaux de la cathédrale de Rouen.*

(2) Nous lisons dans le tome II des *Antiquités de Paris*, de Sauval, que Jean de Saint-Romain avait sculpté pour le Louvre une figure de Charles V, haute de quatre pieds, au prix de 6 livres 8 sous parisis, et que deux statues du même prince et de sa femme Jeanne de Bourbon, placées dans l'escalier du même palais, furent payées à raison de 16 livres parisis la pièce, à Jean de Liége.

(3) La partie supérieure de la statue posée aux Jacobins sur le tombeau de ce prince a été conservée, mais elle n'a pas reparu depuis la clôture des Petits-Augustins. Elle gît sans doute dans quelque magasin ; on en peut voir un moulage à Versailles.

tus intérieures. La reine est ici représentée de plus petite taille que son mari. Sa couronne, surmontée de huit fleurs de lis, est incrustée d'ornements en couleur. Les cheveux, maintenus par de légers cordons, sont nattés et collés contre les tempes. Le manteau et les deux robes ne diffèrent pas de ce que nous avons vu sur les statues des dernières reines. La robe de dessus descend de manière à couvrir entièrement les pieds, qui reposent sur deux chiens. La main droite tient un bout de sceptre creux, auquel s'adaptait, sans doute, une hampe de métal; la main gauche serre contre la poitrine un paquet d'étoffe qui enveloppe les entrailles de la princesse (1). C'est ainsi que les sculpteurs du XVIe siècle distinguaient les statues placées sur les tombeaux qui contenaient des entrailles; quand le tombeau renfermait un cœur, ils en mettaient un aussi dans une des mains de l'effigie, comme nous en avons la preuve à la statue de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile.

LXXXIX. *Marie de Bourbon* (du monastère de Saint-Louis, à Poissy [2]). — Marie de Bourbon, sœur de la reine Jeanne, fut nommée en 1380, prieure du monastère de Poissy, où elle avait reçu le voile en 1351, à l'âge de quatre ans.

Après avoir gouverné les religieuses de cette illustre abbaye avec une sagesse, une régularité et une douceur admirables, elle mourut le 10 janvier 1402, et fut inhumée dans le chœur de l'église conventuelle. Sa statue en marbre noir et blanc s'y voyait encore au siècle dernier, appuyée contre le pilier à droite de la grande grille, et accompagnée de colonnettes en cuivre, ainsi que d'autres ornements de même matière; l'épitaphe était en vers français. Cette figure, qui a seule échappé à la destruction, se trouve aujourd'hui posée debout au-dessus des figures couchées de Charles V et de Jeanne de Bourbon. Quelle série d'événements étranges n'a-t-il pas fallu pour amener la réunion de ces deux sœurs et de tant d'autres personnages que la mort semblait avoir séparés pour toujours? La robe, le voile, la tête et les mains sont en marbre blanc; le manteau, qui consiste en une grande cape ouverte par devant et munie d'un capuchon relevé, est en marbre noir. Ainsi la différence des marbres reproduit exactement la couleur de chacune des parties du costume. Les mains sont jointes: la pose est simple et naturelle; la tête n'a pas une bien grande élévation, mais elle porte l'expression de la douceur et de la modestie.

Marie de Bourbon s'était montrée généreuse envers son monastère. On vantait entre tous ses dons un magnifique ostensoir en or, pesant trente-six marcs, tout couvert de pierreries et soutenu par six figures de patriarches.

XC. *Léon de Lusignan* (des Célestins de Paris [1]). — C'est sous la protection de son titre royal que Léon de Lusignan, dernier roi de la Petite-Arménie, a obtenu l'honneur d'avoir son effigie à Saint-Denis. Charles V avait fait à ce prince détrôné un généreux accueil, et Charles VI le fit inhumer avec une pompe extraordinaire, dans l'église des Célestins.

La statue, qui provient de son tombeau, s'accorde parfaitement avec le portrait que nous trouvons de lui dans l'histoire. Il est petit, mince, distingué de tournure; il a les traits fins et spirituels. Une barbe courte et fourchue lui couvre seulement le menton; ses cheveux sont taillés à la mode du XIIIe siècle. La robe est longue; le manteau s'attache sur l'épaule droite par une boucle arrondie. Des fleurons garnissent la couronne que des incrustations en couleur décoraient aussi primitivement. Le sceptre fleurdelisé que porte la main droite est moderne; l'ancien était déjà cassé quand Millin fit dessiner la statue, en 1790. La main gauche tient une paire de gants, sorte d'attribut qui se rencontre assez fréquemment sur les monuments dès le temps de saint Louis. Deux petits lions soutiennent sur leur dos les pieds du prince. La tombe, en marbre noir, sur les bords de laquelle se lit l'inscription originale, a été oubliée dans les magasins à l'époque du placement de la statue. On a donc fait tombe et inscription nouvelles. Nous donnons l'épitaphe d'après la tombe ancienne, qui sera un jour réunie à la statue; la copie moderne contient plusieurs inexactitudes.

> Cy gist tres noble et excellēt prince Lyon de Lizingne quīt roy latī du royaume dArmenie qui redi lame a Dieu a Paris le XXIX jour de novēbre
>
> lan de grace M CCC. IIII^XX^. et XIII. Pries pour luy.

XCI, XCII. *Charles VI*, *Isabeau de Bavière* (2). — La mort avait réuni ces deux époux sur un tombeau, qui était décoré avec la même richesse que celui de Charles V, et qui occupait, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, une construction disposée en hors-d'œuvre, tout exprès pour le recevoir.

Aujourd'hui les deux statues se trouvent séparées l'une de l'autre par le monument considérable de Louis, duc d'Orléans.

(1) L'administration municipale de Paris a fait détruire les derniers débris de l'église des Célestins. On a découvert sous le pavé de cet édifice, longtemps converti en écurie, et dans un sol tout imprégné d'immondices, plusieurs nobles sépultures, entre autres le caveau de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bethford, fille de Jean Sans-Peur. Une boîte de plomb, qui a été recueillie, paraît renfermer les entrailles de Jeanne de Bourbon. Au reste pour plus de détails, consultez le rapport de M. Thierry, fait au nom de la commission préposée aux fouilles exécutées dans cette ancienne maison, en 1847-1848, et inséré au tome Ier, col. 1146 et suiv.

(2) *Musée des monuments français*, n° 138.

(1) *Musée des monuments français*, n° 65.

(2) *Musée des monuments français*, n° 81, 84.

La couronne de Charles VI a été refaite sur le même modèle que celle de Philippe de Valois. Un coussin garni de ses glands soutient la tête. La tunique est longue ; le manteau, muni d'un petit collet rabattu, avait pour attache sur l'épaule droite une boucle en cuivre qui n'existe plus. Les cheveux sont courts et coupés au-dessus des oreilles. Le visage est entièrement dégarni de barbe ; les traits sont lourds et vulgaires, mais modelés avec une vérité qui dépose en faveur de leur ressemblance. Le sceptre et la main de justice doivent être imputés, comme tous les autres attributs de ce genre, à une restauration moderne.

La statue de la reine Isabeau a été sculptée avec un soin remarquable jusque dans les moindres détails du costume. Elle porte un double voile qui enveloppe entièrement le contour de la face, le front et le menton. Le voile de dessus est froncé à très-petits plis sur le devant de la tête et sur les côtés du visage ; il s'attache au voile de dessous par deux longues épingles. Les traits en saillie sur cet encadrement plissé et comme collé à la peau, produisent un effet très-singulier. L'expression de la physionomie est d'ailleurs par elle-même d'une originalité bizarre. La couronne, rehaussée de quatre fleurs de lis, qui alternent avec quatre croix, est moderne, ainsi que le sceptre surmonté d'un feuillage de pin. Le manteau et les robes n'ont rien que d'ordinaire; c'est le même costume que celui de Jeanne de Bourbon. Deux petits bassets sont assis sous les pieds.

Sauval avait lu dans les registres de la chambre des comptes, et il rapporte, au tome II de ses *Antiquités de Paris*, qu'une somme de 1,200 livres, prix de l'acquisition de la bibliothèque de Charles V par le duc de Bedford, fut remise à Pierre Thuri, entrepreneur du tombeau de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

XCIII, XCIV. *Charles VII et Marie d'Anjou* (1). — Le tombeau de Charles VII et de la reine Marie d'Anjou, sa femme, était moins orné que ceux de Charles V et de Charles VI. Deux dais, d'un beau travail, se trouvaient seulement placés au-dessus des figures. Ce monument fut brisé en 1793; les mutilations que subirent alors les deux statues furent telles, qu'on ne put en conserver que les bustes. M. Lenoir nous apprend, dans le catalogue de son musée, qu'il fut obligé de faire restaurer par le sculpteur Beauvallet ces fragments, qui étaient eux-mêmes fort endommagés. Le travail de réparation a été exécuté d'une manière très-convenable.

Comme aux Petits-Augustins, des colonnes de marbre provenant du château de Gaillon servent de supports aux deux bustes. Six fleurs de lis et de nombreuses pierreries décorent la couronne du roi. Les cheveux conservent à peu près leur longueur naturelle et flottent en arrière. Le visage est imberbe, gracieux et jeune, bien que Charles VII ait vécu près de soixante ans. Les sculpteurs du moyen âge, au lieu de copier, comme les nôtres, les rides de la vieillesse, les rugosités de la peau, et mille autres accidents de ce genre, choisissaient avec goût la plus belle époque de la vie du personnage qu'ils étaient chargés de représenter; ils le montraient tel qu'il avait dû être dans toute sa force et sa virilité. Le manteau de Charles VII, autant que nous pouvons en juger par le col qui est droit et boutonné, n'avait pas la même forme que ceux des rois précédents ; il se rapprochait sans doute de la coupe des manteaux royaux de Louis XII et de François Ier.

La couronne de Marie d'Anjou est pareille à celle de Charles VII. Le voile qui enveloppe toute la tête, va se rattacher à la robe, de manière à ne laisser voir absolument que les yeux, le nez et la bouche. L'étoffe de la robe forme sur la poitrine des plis nombreux et serrés. Une partie du voile resté libre flotte sur les épaules.

Les noms du roi et de la reine, et les dates de leur morts, ont été gravés aux Petits-Augustins sur les futs des deux colonnes ; ils s'y lisent encore. Ces colonnes, dont la forme est cylindrique, ont des bases octogonales. Les chapiteaux, travaillés avec beaucoup de délicatesse, sont décorés d'arabesques, de feuillages et d'oiseaux ; adhérente à la corbeille dans toutes ses parties, l'ornementation n'a pas souffert (1).

XCV. *Louis XI.* — Au XVIe siècle, les calvinistes jetèrent dans la Loire les restes de Louis XI, et détruisirent son tombeau de bronze, après avoir pillé l'église de Notre-Dame de Cléry, qui renfermait la sépulture de ce prince. Un nouveau monument de marbre fut élevé à Louis XI, en 1622 ; il existe encore et porte la signature de Michel Bourdin, sculpteur d'Orléans. Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux la description que La Fontaine fit de ce tombeau, en 1633, dans une lettre qu'il écrivait à sa femme.

« Nous nous arrêtâmes à Cléry. J'allai aussitôt visiter l'église ; c'est une collégiale assez bien rentée pour un bourg. Louis XI y est enterré. On le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins ; ce seraient quatre anges, si on ne leur avait pas arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et il est bien mieux pris que lorsque le Bourguignon le mena à Liége.

(1) *Musée des Monuments français*, nos 85 et 87.

(1) Charles VII mourut en 1461. Des renseignements puisés par Sauval dans les comptes ordinaires de la prévôté de Paris (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 573) prouvent qu'en 1465 *des ouvriers tailleurs de pierre et images besognoient de marbre et de pierre la sculpture de feu le roi Charles, dernier trespassé, dans l'hostel de la reine près Saint-Paul, sous la gallerie du préau de la fontaine au lion.*

Je lui trouvai la mine d'un matois :
Ainsi l'étoit ce prince dont la vie
Doit rarement servir d'exemple aux rois,
Mais pourroit être en quelques points suivie.

« A ses genoux sont ses Heures et son chapelet, la main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame : je ne sais comment le statuaire n'y a pas mis le prévôt Tristant, le tout est en marbre blanc et m'a paru d'assez bonne main. »

Pendant la révolution, le tombeau de Louis XI fut mutilé avec fureur par les habitants de Cléry. La tête, dont l'expression est remarquable, fut séparée du corps (1) et coupée en trois parties. Après de longues recherches, M. Lenoir parvint à réunir les débris du monument et le fit restaurer pour le musée des Petits-Augustins (2). En 1817, le conseil municipal de Cléry ayant exprimé le vœu de voir rétablir ce tombeau dans l'église de la commune, le ministre de l'intérieur en ordonna la restitution immédiate. Nous l'avons vu dans la nef de l'église de Notre-Dame. A l'exception du chapelet, de la main de justice et du sceptre, que nous n'y avons pas retrouvés, la statue du prince et les quatre enfants qui l'accompagnent, sont tels encore que La Fontaine les a décrits. La disposition des figures est à peu près la même ici qu'elle était au tombeau de bronze de Charles VIII.

Saint-Denis ne possède de Louis XI qu'une effigie en pierre factice, moulée sur un buste qui passait pour authentique et qui aurait été apportée de Cléry au Musée des monuments français (3). Cette sculpture ne ressemble nullement à la statue dont nous venons de parler; mais elle rappelle parfaitement tous les portraits connus de Louis XI. Le caractère singulier du prince se peint dans les traits de son visage. Le vêtement consiste en une espèce de casaque à manches sur laquelle s'étalent les coquilles, les torsades et le médaillon du collier de l'ordre de Saint-Michel. La tête est couverte d'une coiffe avec un bonnet en fourrure par-dessus; c'est au côté droit de ce bonnet que se trouve attachée la fameuse Notre-Dame à laquelle le roi adressait, quand il avait peur, de si ferventes prières.

Le buste a pour support une colonne en pierre qui vient du château de Gaillon ; elle est sculptée de petits personnages posés dans des niches, d'arabesques, de feuilles, d'oiseaux et de mascarons. La pierre de cette colonne, comme toute celle qui fut employée au palais du cardinal d'Amboise, contient des rognons de silex auprès desquels le ciseau a été contraint de passer sans y pouvoir mordre.

XCVI-CI. *Tombeau de la maison d'Orléans* (des Célestins de Paris [1]). — Louis, duc d'Orléans, ce second fils de Charles V, dont la fin fut si tragique, reposait sans monument, sous l'autel d'une chapelle qu'il avait fondée et richement dotée, à Paris, dans l'église des Célestins. Louis XII, qui était petit-fils de ce prince, lui consacra, en 1504, un superbe mausolée, dans lequel il fit inhumer aussi les corps de son aïeule Valentine de Milan, de son père Charles, duc d'Orléans, et de son oncle Philippe, comte de Vertus. Ce tombeau s'élevait au milieu d'une grande chapelle, dite la chapelle d'Orléans ; il était entouré d'une foule d'autres monuments funéraires dont la réunion formait un des plus précieux musées du monde. C'était la statue de l'amiral Philippe de Chabot, sculptée par Jean Cousin, le groupe des Trois Grâces, œuvre de Germain Pilon ; les colonnes d'Anne de Montmorency, de François II et de Timoléon de Brissac ; l'obélisque des Longueville, tout ciselé de bas-reliefs et tout environné de statues; le tombeau de René d'Orléans, dont nous décrirons un peu plus loin les admirables fragments, et enfin celui de Henri, duc de Rohan, dont Michel Angier était l'auteur. La dispersion des sculptures qui composaient cet ensemble sans pareil, et la destruction de la chapelle qui les renfermait, sont un des plus monstrueux actes de vandalisme accomplis de notre temps.

Le nom du sculpteur à qui Louis XII confia l'exécution du mausolée de ses ancêtres, ne nous est pas connu. Nous inclinons à croire que le travail de ce monument appartient à l'école italienne de la Renaissance. Antérieur d'environ quinze ans au tombeau de Louis XII, il accuse un style beaucoup plus avancé dans la voie de l'art moderne. La disposition en était originale. Un vaste socle quadrangulaire, entouré de colonnettes, de niches et de figures, portait les deux statues couchées de Charles, duc d'Orléans, et de son frère Philippe, entre lesquelles s'élevait un sarcophage surmonté, des statues de Louis et de Valentine. Le monument avait ainsi deux étages ; les plâtres moulés que nous possédons au Louvre du mausolée du roi d'Espagne, Philippe le Beau, pourraient donner une idée assez exacte de l'ensemble de celui-ci.

Le tombeau des d'Orléans fut porté aux Petits-Augustins avec tous ses accessoires ; il n'en a pas moins perdu sa forme ancienne et son aspect primitif. De ses membres dispersés on a composé trois monuments, dont le plus considérable a reçu, avec les statues de Louis et de Valentine, la meilleure partie des sculptures secondaires. Vingt-quatre statuettes représentant les douze apôtres

(1) C'était une manière d'exécution posthume. A la Sorbonne, des bourreaux de cadavres tranchèrent aussi la tête au cardinal de Richelieu, dont le corps s'était conservé intact dans son cercueil.

(2) *Musée des monuments français*, n° 471.

(3) *Catalogue de ce Musée*, n° 443. Le buste n'a reparu dans aucune collection publique; il est sans doute enfoui dans quelque magasin royal.

(1) *Musée des Monuments français*, n°s 77, 78 et 80.

et douze martyrs remplissaient les niches du grand socle ; quinze de ces figures seulement sont en place aujourd'hui ; nous ignorons quel a pu être le sort des neuf autres ; nous croyons cependant qu'il en existe encore quelques-unes au milieu de la multitude d'objets de toute espèce entassés confusément dans les magasins de l'église.

Les effigies de Louis de France et de sa femme Valentine reposent sur un lit couvert d'une draperie à losanges fleurdelisées. Deux coussins ornés d'entrelacs, de glands et de mascarons, sont posés sous la tête de chaque personnage. Des traces d'azur et d'or se voient encore sur les coussins et sur la draperie. Le duc porte, comme la duchesse, une couronne incrustée de pierreries et surmontée d'un rang de perles, séparées les unes des autres par de petites pointes. Tous deux ont les cheveux longs et rejetés en arrière, les yeux fermés et les mains jointes. Leurs traits beaux et réguliers ont été soigneusement modelés. Un large et long manteau à chaperon d'hermine et à manches pendantes descend jusqu'aux pieds du prince et laisse à peine voir la tunique. La chaussure se termine carrément. Un tout petit lion est posé sur les derniers pans du manteau, un peu au-dessus des pieds.

Valentine semble dormir d'un sommeil paisible auprès de cet époux dont la mort lui causa de si touchants regrets. La tête serait irréprochable si un léger défaut du marbre et une sorte de contraction à la lèvre supérieure n'en altéraient la beauté. La robe est très-longue ; un surcot d'hermine serre la taille et s'arrondit sur les hanches. Un chien, posé sous les pieds, regarde tristement sa maîtresse (1).

Les deux grands côtés du socle qui soutient les statues, sont revêtus d'une partie de l'arcature dont le tombeau primitif était entouré. Chaque côté comprend cinq arcades ou niches contenant un pareil nombre de figurines. L'architecture en est exquise. Des guirlandes ornent les pieds-droits et les archivoltes ; des colonnettes cannelées, à chapiteaux composites, portent une corniche du travail le plus élégant. Les niches s'arrondissaient autrefois et se terminaient en coquilles ; aujourd'hui elles n'ont plus que des fonds plats. Ces fonds ont été faits avec des plaques de marbre noir arrachées à d'autres monuments, et au revers desquelles sont encore gravées, comme nous avons été à même de nous en assurer, des inscriptions en lettres gothiques. Les statuettes, dont le travail est médiocre, représentent huit apôtres, et les deux saints diacres Laurent et Vincent. Les apôtres sont tous vêtus d'une robe et d'un manteau, chaussés de sandales, et barbus, à l'exception de saint Jean. La plupart des attributs qu'ils tenaient ont été refaits. On ne reconnaît d'une manière certaine que saint Paul, saint Jean et saint Jacques le Mineur. Les deux diacres sont en dalmatique ; un agneau pascal avec le nimbe croisé et l'étendard, est figuré sur le vêtement de saint Laurent ; sur celui de saint Vincent, il y a un saint nom de Jésus au milieu d'un soleil rayonnant.

Le musée des Petits-Augustins, d'abord, puis la restauration de Saint Denis, ont sali ce monument de plates inscriptions profondément taillées dans le marbre. Des plaques du marbre blanc le plus commun remplacent l'arcature à la tête et au pied du socle. Deux petits écussons en marbre noir, tirés des Célestins, ont été rapportés du côté des pieds ; l'un est blasonné des armes d'Orléans, l'autre écartelé d'Orléans et de Milan, qui est d'argent à la guivre d'azur couronnée d'or, issante de gueules ; des couronnes surmontent ces armoiries.

Le tombeau du comte de Vertus ne consiste qu'en un socle de marbre noir moderne et dépourvu d'ornementation. Le costume de la statue ne diffère en rien de celui de Louis, duc d'Orléans ; les accessoires sont aussi les mêmes ; seulement le comte n'a pour couronne qu'un simple bandeau semé de pierreries. Un écusson de marbre noir aux armes d'Orléans, de même origine que ceux qui ont été cités plus haut, se voit aussi au pied du tombeau. L'animal posé sur les jambes du prince est une espèce d'hermine.

Charles, duc d'Orléans, a laissé un nom illustre dans les lettres ; ses poésies, qui tiennent un des premiers rangs parmi les œuvres du XVe siècle, attestent une facilité de style et une délicatesse d'esprit peu communes. Ce prince passa une grande partie de sa vie en Angleterre : fait prisonnier en 1415, à la bataille d'Azincourt, il ne rentra en France qu'au bout de vingt-cinq ans. Son effigie est pareille à celle de son père pour tous les détails de costume et d'ornementation ; la tête a encore plus de beauté et d'élégance. Comme celles des trois autres statues, les mains, qui étaient travaillées avec beaucoup de soin, ont été grossièrement restaurées. Un petit porc-épic, très-bien sculpté, qui se trouve posé sous les pieds du prince, rappelle l'institution par Charles d'Orléans d'un ordre de chevalerie dont cet animal était l'emblème. C'est pour la même raison que le porc-épic se rencontre souvent dans les monuments de Louis XII.

Une suite de cinq arcades en marbre qui proviennent de l'ancien mausolée des Célestins, forme le devant du socle de la statue. Elles sont en tout semblables à celles que nous avons décrites. Saint Pierre, qui tient ses deux clefs, saint Jean-Baptiste, vêtu d'une tunique en peau de bête, et trois autres statuettes représentant des apôtres, se tiennent debout sous les arceaux. La figure de saint Jean-Baptiste est la meilleure de toutes. Les quatre apôtres ici placés complètent avec les huit de l'autre partie du tombeau le nombre de douze. Un écusson de marbre noir a été encastré à l'extrémité du socle ;

(1) Le corps de Valentine reposa de 1408 à 1504 dans l'église des Cordeliers de Blois, sous un tombeau de cuivre décoré d'une effigie et porté par quatre lions ; ce monument a été fondu.

il est mi-parti d'Orléans, et d'autre part écartelé de France ancien et de Milan.

Deux colonnes octogonales en marbre blanc accompagnent le monument; elles étaient destinées à recevoir, pour la continuation de la série des rois, les bustes de Charles VIII et de Louis XII. La place occupée dans le caveau royal par les cercueils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, correspond exactement au cénotaphe de Charles d'Orléans.

Trois inscriptions gravées sur marbre noir en lettres gothiques, faisaient en vers et en prose l'histoire du tombeau dans la chapelle des Célestins; leurs encadrements comprenaient les écussons que nous avons eu à mentionner. Les fragments d'une de ces inscriptions se sont vus longtemps dans les décombres du chantier; les deux autres, conservées avec plus de soin, se lisent maintenant, la première au-dessus de l'effigie du comte de Vertus, la seconde auprès de la statue du duc Charles. Nous en donnons le texte entier :

Ludouicus rex XII^us^ quieti
perpetue et memorie perenni
illustrissimorum principum
Ludouici avi. Valentine avie.
Karoli patris piissimorum
pientissimōrq̄ parentum
ac Philippi patrui
feliciter
M. V^c^. IIII.

Hoc tecum illustris pario Ludouice sepulchro
Jūcta Valentine coniugis ossa cubant.
Emerito insubris tibi iura ducalia sceptri
Tradita legitime premia dotis erant.
Subiacet et Carolo clausus cū fratre Philippus
Inclita iam uestri pignora bina thori.
Magnificus Carolo nascens Ludouicus ab alto
Hec posuit larga busta superba manu.
Sforciadem indigna pepulit qui ex sede tyrannum :
Et sua qui siculas sub iuga misit opes.
Ut tantos decorata duces Aurelia iactat :
Gallica sic illo sceptra tenete tument :

CII, CIII. *Caveaux des Condés. Cercueils d'anciens rois.* — Comme auprès de la statue de Hugues Capet, au commencement de la galerie absidale, nous rencontrerons ici, à l'autre extrémité de la même galerie, plusieurs petites salles plongées dans des ténèbres éternelles. C'est dans un de ces caveaux dont une grille de fer clôt l'entrée, et auquel on arrive par un étroit corridor, que reposent Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, mort le 13 mai 1818, et Louis Henri-Joseph de Bourbon, son fils, duc de Bourbon, prince de Condé, trouvé mort dans sa chambre à coucher, le 27 août 1830. Le mystère de la fin tragique du dernier des Condé est encore enveloppé d'obscurités, dans lesquelles on doit craindre de s'engager témérairement. Des socles carrés en marbre noir renferment les cercueils et portent de courtes inscriptions. Des épitaphes plus complètes gravées sur des tables de marbre qui sont appliquées aux murs, et que surmontent des écussons armoriés, indiquent les noms, les titres nombreux et les dates de mort des deux princes.

Un second et un troisième caveaux ont reçu en garde plusieurs débris des anciennes sépultures; ce sont trois grands cercueils de pierre, une dalle qui a servi de couvercle à un de ces tombeaux, et quelques-uns des tréteaux de fer sur lesquels, dans les temps modernes, on posait les bières en plomb des rois ou des princes. Les cercueils de pierre sont longs et profonds; tous ils se rétrécissent vers les pieds. Un d'entre eux (1), qui passait pour avoir contenu le corps de Pépin, présente un trou carré à l'endroit où devait se trouver la tête du cadavre. Complétement desséchées, les parois de ce cercueil ont acquis une sonorité singulière. On remarque dans le deuxième caveau quelques restes de marches, et un commencement de galerie; là était anciennement une des entrées de la crypte.

CIV. *Rénée d'Orléans-Longueville* (des Célestins de Paris [2]). — Rénée d'Orléans n'avait encore que sept ans quand elle mourut, le 23 mai 1515, à Paris, dans l'hôtel abbatial de Sainte-Geneviève; la magnificence du tombeau qui lui fut élevé dans l'église des Célestins a droit de nous étonner; à l'époque de sa mort, elle avait perdu son père, et sa mère était remariée à Charles de Bourbon, comte de Vendôme. Ce monument, tout construit en marbre, à l'exception du sarcophage qui était en albâtre ainsi que la statue, rappelait par sa forme et par la beauté de ses sculptures les tombeaux si vantés qu'on voit à Florence dans les collatéraux de la nef de la magnifique église de Santa-Croce; il a été complétement défiguré (3). Un grand arceau, accompagné de deux pilastres et surmonté d'un fronton demi-circulaire, abritait l'effigie; des caissons décoraient la voûte interne de l'arc; une statue de saint se tenait debout au sommet du fronton, et, sur les rampants, des figures de moines portaient des écussons armoriés. Quatre statuettes de saintes étaient posées dans des niches sur le devant du sarcophage; quatre autres se trouvaient placées en arrière au fond de la chapelle funèbre; sainte Marguerite accompagnée du dragon, était représentée à la tête du tombeau, peut-être comme un emblème de la résurrection; la jeune princesse avait les yeux tournés vers une image de la Vierge portant l'enfant Jésus, qui était sculptée du côté des pieds. Cet ensemble n'existe plus. L'arceau a été supprimé ainsi que le

(1) Nous avons parlé de la découverte de ce tombeau à la col. 902.

(2) *Musée des monuments français*, n° 95.

(3) *Voy.* pour la description du monument, MILLIN, *Antiquités nationales*, t. I, p. 105 et pl. 16.

fronton. Appliqués à un mur, les deux pilastres portent un entablement moderne. La sculpture du sarcophage a pris place entre les pilastres, et l'autre bas-relief est descendu pour servir d'ornement au socle de la statue. La figure de sainte Marguerite, celle de la Vierge, et deux licornes tenant des armoiries, sont restées en magasin.

Nous décrirons cependant le monument dans son état actuel. Le bas-relief qui forme aujourd'hui le devant du tombeau et qui ne se rajuste pas avec la table de marbre noir sur laquelle repose l'effigie, se divise en quatre niches voûtées en coquille, et accompagnées de cinq pilastres du travail le plus élégant, tout à fait dignes d'être comparés à ceux du monument de Louis XII. Les figures représentent quatre saintes, choisies entre les plus illustres du Martyrologe : sainte Catherine, richement costumée en reine, portant à la fois, comme saint Paul, le livre et l'épée, ayant près d'elle la roue, instrument de son supplice, miraculeusement brisée par la foudre; sainte Barbe qui s'appuie contre une haute tour crénelée; sainte Geneviève, tenant un cierge allumé qu'un diable s'efforce d'éteindre, et dont un ange ravive la flamme; enfin, sainte Agnès, aux pieds de laquelle est un agneau. Les emblèmes sont bien choisis et conformes aux traditions légendaires; mais le sculpteur, peu soucieux des anciens principes de l'iconographie sacrée, a oublié les nimbes et les chaussures. Le diablotin à corps humain, avec pattes de singe, ailes de chauve-souris et face de lion, qui fait la guerre avec un gros soufflet au cierge de sainte Geneviève, est posé sur le pilastre voisin de la sainte, à droite; l'ange sculpté au chapiteau menace avec un glaive l'esprit impur, et rallume le cierge avec un flambeau.

Une table de marbre noir arrondie à ses extrémités couronne le sarcophage, et porte sur ses bords l'inscription suivante, gravée en lettres gothiques sur trois lignes :

Cy gist tres excellente et noble damoiselle Renee dOrleans a son vivant Ctesse de Dunoys de Tancarville de Montgomery Dame de Monstreu Bellay de Chasteau Regnault etc. fille unicque delaissee de tres

excellēs et puiss^{s} prince et princesse Fracoys en sō vivāt duc de Lōgueuil. Cte et S^{r}. desd. Cōtés et seignories Conēstable hēdital de Normādie Lieuten. gnāl et gouverner pō. le Roy en ses pays de Guyēne et made

Fācoise d'Alencon son espouse pere et mere de lad^{e} damoiselle laquelle tspassa en leaige de sept ans au lieu de Paris le xxiiie jour de may lan mil v^{c} et xv : Deu ait son ame : Et de to^{s} austres : Pāt. nost : Ave Maria.

L'effigie de la princesse a été sculptée avec une grande finesse; la tête est empreinte d'une grâce enfantine ; les mains jointes sont d'un très-joli travail. Le sculpteur a répandu à profusion les pierreries sur la couronne, sur la coiffe et le réseau qui enveloppent les cheveux, sur la double attache du manteau, sur la ceinture de la robe et sur le corsage garni d'hermines. Une espèce de chapelet formé de dix globes assez gros, d'un gland de soie et d'un crucifix, pend à la ceinture. La chaussure est à bouts carrés et à semelles épaisses. Une licorne, accroupie sous les pieds, armée d'une corne au front, portant barbe au menton, et décorée d'un collier, tient entre ses pattes un écusson de forme losangée, écartelé au 1er et 4e d'Orléans Longueville, aux 2e et 3e d'Alençon. La licorne était au moyen âge un symbole de virginité.

Les grands pilastres posés en arrière-corps sont couverts d'arabesques d'un travail excellent et coiffés de superbes chapiteaux. Ils servent de supports à un entablement moderne sans ornement, au-dessus duquel on a rapporté un double écusson de marbre qui est accompagné de deux petits anges à genoux, et qui présentent les armoiries de François Ier accolées à celles de sa femme Claude de France. Le blason de la reine Claude est écartelé de fleurs de lis et d'hermines; on sait qu'elle était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Entre les pilastres trois figures de saintes en ronde bosse se voient sculptées dans des niches, sur une même tranche d'albâtre. Ce sont sainte Marthe, qui conduit enchaînée la fameuse Tarasque; sainte Agathe, liée par les mains à un poteau et présentant sa poitrine au fer du bourreau, enfin une troisième sainte, qui n'a d'autre attribut qu'un livre, et dont il ne nous est pas possible de deviner le nom d'après un indice aussi peu caractéristique. Les niches, comme les pilastres, offrent une grande ressemblance avec ceux du bas-relief placé en avant du sarcophage; les saintes ont encore ici les pieds nus et manquent de nimbes.

Nous ne pourrions réclamer assez vivement la restitution complète du monument de Renée de Longueville ; il serait très-facile de réunir ce qui en existe encore, et de suppléer aux parties détruites.

CV. *Marie de Bourbon* (de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons [1]). — Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons, et Marie, sa sœur, avaient dans la principale église de ce monastère un tombeau sur lequel deux statues d'albâtre les représentaient. L'effigie de Catherine de Bourbon aurait, suivant M. Lenoir, été brisée en 1793; l'autre fut sauvée. Marie de Bourbon est à genoux sur un coussin; elle porte une couronne, une coiffe et un collier enrichis de pierreries, une double robe et un surcot garnis d'orfévrerie et de pierres

(1) *Musée des monuments français*, n° 569. L'abbaye de Notre-Dame de Soissons se composait de bâtiments immenses et renfermait quatre églises. Les églises ont été renversées; les autres édifices servent de caserne. Le musée des Petits-Augustins avait recueilli plusieurs monuments de cette abbaye, entre autres le tombeau de S. Drausin, sculpture du VIIe siècle, abandonnée maintenant dans une cour du Louvre.

précieuses, une fraise élégamment plissée, un manteau à col et doublure d'hermines. Le travail de sculpture est gracieux et facile. Le socle de la statue se compose en majeure partie d'un fragment de l'arcature du tombeau des d'Orléans, dont le style ni la forme ne pouvaient avoir cependant aucun rapport avec le monument de Soissons. Les deux sœurs avaient une même épitaphe gravée sur marbre noir, qui a été conservée et encastrée dans le mur au-dessus de la figure de Marie de Bourbon :

Cy gisent les corps de tres illvstres princesses mesdames Marie et Catherine de Bovrbon, sœvrs et tantes dv roy Henry quatriesme filles de tres illvstre prince Charle de Bovrbon dvc de Vandosme, et de Francoise d'Alençon. leur mere, la dicte dame Marie movrvt estant fiancée à lacqve cinqviesme dv nom roy dEscosse, et la dicte dame Catherine après avoir esté sinqvante et an an abbesse de labbaye de ceans passa de ce monde le septiesme avril 1594

Priez Dieu pour leurs ames

Marie de Bourbon mourut à Lafère, le 28 septembre 1538 (1).

CVI, CVII. *Inscriptions.*—Deux inscriptions gravées, l'une sur marbre noir, l'autre sur marbre blanc, rappellent la mémoire de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, et celle d'Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et seconde femme de Henri II d'Orléans, duc de Longueville. La première inscription fut faite aux Petits-Augustins, pour servir à la décoration de la salle d'introduction; les jolis vers qui la composent et qu'on attribue à la reine Marguerite, ont été extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. L'autre épitaphe provient originairement de l'abbaye de Port-Royal des Champs (2). Les voici toutes deux :

Ceste brillante fleur de l'arbre des Valoys
En qui mourust le nom de tant de puissants roys
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
« Pour qui tant de bouquets chez les muses se [firent, »
A vu fleurs et lauriers, sur sa tête sécher,
Et par un coup fatal, les lys s'en détacher.
Las ! le cercle royal dont l'avoit couronnée
En tumulte et sans ordre un trop prompt himénée,
Rompu du même coup devant ses pieds tombant
La laissa comme un tronc dégradé par les vents.
Epouse sans époux, et royne sans royaume
Vaine ombre du passé, grand et noble fantosme
Elle traisna depuis les restes de son sort,
Et vit jusqu'à son nom mourir avant sa mort (3).

(1) La date de 1558 indiquée dans l'inscription moderne du socle est erronée.

(2) A l'époque de la destruction de cet illustre monastère, en 1711, le cœur de la duchesse de Longueville, qui était inhumé sous ce marbre, fut apporté à Paris dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. Le style élégant de l'épitaphe appartient certainement à quelqu'un des savants latinistes de Port-Royal.

(3) Le vers placé entre deux guillemets a été omis sur le marbre.

J'ai vu à Saint-Denis, parmi des fragments, les restes d'une longue inscription qui avait été placée dans l'église des Petits-Augustins, sur la sépulture du cœur de Marguerite. Le savant avocat général Servin l'avait, comme on disait alors, curieusement latinisée.

M. S.

ANNA GENOVEFA BORBONIA

DUX LONGAVILLÆA

Post gustatum in prima ætate Christum amore sæculi postmodum abrepta et bellis civilibus infœlicitate temporum implicita, Deo tandem regique reconciliata, pœnitentiam alto corde conceptam corporis afflictatione, animi dolore, distributis in provincias quas bellum affecerat pecuniis, detractis ex eo quod sibi deerat in pauperes et templorum ornamenta donis, injuriarum remissione per annos XXVII protractam, Dei unius et Ecclesiæ amore capta, justitiam esuriens et sitiens, atque eo misericordiæ certior pretiosa morte cumulavit XV aprilis M. DC. LXXIX. Cor suum in conjunctissimo sibi monasterio condi voluit.

Requiescat in pace (1).

CVIII. *Vase du cœur de François Ier* (de l'abbaye de Hautes-Bruyères [2]). — François Ier mourut au château de Rambouillet, le 31 mars 1547. « Son cœur et ses intestins furent portez en l'abbaye de Nostre-Dame des religieuses de Hautes-Bruyères, qui est proche dudit Rambouillet, et mis au chœur de l'église, lesdicts intestins en terre, et le cœur enchâssé sur une haute colonne d'albastre, devant la grande grille (3). » Les registres de la chambre des comptes, exploités par M. Lenoir, constataient qu'il avait été payé à *Pierre Bontems la somme de 115 liv. pour ouvrage de maçonnerie et taille de sculpture en marbre blanc par lui faits de neuf à un vase pour le chœur et l'église de l'abbaye de Hautes-Bruyères où est le cœur du feu roy François.*

(1) Anne de Bourbon fit achever, dans l'église des Célestins, le magnifique monument des Longueville qui fut sculpté par les frères Angier, et qui aurait dû venir à Saint-Denis; il est au Louvre, où les débris s'en trouvent dispersés dans trois ou quatre salles.

(2) *Musée des monuments français,* n° 539.

(3) Dubreuil, *Théâtre des antiquités de Paris.* L'abbaye de Hautes-Bruyères a été démolie; l'église renfermait plusieurs monuments de l'illustre maison de Montfort. Une porte de grange, ornée de colonnettes est encore surmontée d'une pierre sur laquelle on voit gravée en creux une image de la Vierge assise entre deux chandeliers (XIVe siècle).

Ce vase a été sauvé avec son piédestal par le directeur du Musée des monuments français, qui donna, dit-on, en échange une voie de bois, et qui ne crut pas faire un mauvais marché. La forme et la sculpture de ce monument lui assignent une place distinguée entre les œuvres les plus remarquables de la Renaissance. Le piédestal est en marbre blanc comme le vase. Une plinthe sculptée d'os et de têtes de mort l'entoure à sa base. Plus haut, sur chacune des quatre faces, un cartouche agencé avec des têtes de femmes qui sont couronnées de lauriers, présente un bas-relief; on y reconnaît pour sujets la musique instrumentale, la musique vocale, la poésie lyrique et l'astronomie. Quatre femmes jeunes et charmantes jouent de divers instruments, et un enfant qui pourrait bien être l'Amour, leur donne le ton; une femme chante accompagnée sur la guitare par une de ses compagnes, et sur la viole par un jeune homme; une femme et un jeune homme chantent au son de la lyre; deux personnages étudient avec une attention extrême la structure d'une sphère, et un troisième écrit. Sur la corniche du piédestal quatre tablettes portent les inscriptions suivantes :

Christianiss regi Francisco primo victori trivmphatori Anglico Hispanico Germanico Bvrgondico jvstiss clementiss principi Henricvs secvndvs rex Christianiss amantiss patri pientiss filivs

B M F

Pvlvere in exigvo qvam magni pectoris exta,
Cor qvantum hectorea strenvitate iacet,
Rex Francisce tvvm svperis qvem fata dedere,
Ocyvs iliacæ fata severa domvs,
Consvmptis lachrymis desiderioqz recenti,
Amplivs hoc quo te proseqveremvr erat.

L'urne, d'une forme très-évasée et d'une ampleur considérable, a pour supports quatre griffes. Des cartouches accompagnés de têtes de femmes, de mufles de lion et de draperies, en décorent élégamment le pourtour. A chaque bout, il y a un chiffre du roi avec une couronne au-dessus. Sur chacun des deux grands côtés on voit entre deux bas-reliefs un écusson de France que surmonte une salamandre entourée de flammes. Les bas-reliefs, travaillés avec la même finesse que des camées, représentent la sculpture, l'étude du dessin, l'architecture et la géométrie. Ce sont trois sculpteurs qui copient une Vénus antique et mutilée, debout sur un piédestal; un artiste assis au milieu de fragments antiques, et dessinant une statue que deux autres personnages admirent; un architecte, le compas en main, dirigeant des ouvriers qui élèvent une construction à l'aide de machines et d'échafauds; enfin un géomètre ou un géographe qui a près de lui un globe terrestre, et qui indique à deux autres hommes une boussole posée sur une table. Peut-être ce dernier sujet fait-il allusion aux grandes découvertes géographiques de la première moitié du XVIe siècle. C'était une belle et ingénieuse idée de réunir ainsi les arts et les sciences autour du cœur d'un prince qui les avait constamment aimés. Une inscription latine autrefois placée auprès du monument redisait la douleur des Muses, des Arts libéraux, des Siences, de la Foi et de l'Eglise, et leurs larmes répandues sur la mort du vengeur de leur liberté, de leur protecteur, de leur père.

Benvenuto Cellini ayant fait, pour François Ier, le modèle d'une statue de Mars, qui devait avoir cinquante-quatre pieds de hauteur et représenter le roi, avait disposé autour les quatre figures allégoriques de la science des lettres, de l'art du dessin, de la musique et de la libéralité (1). Il est possible que Pierre Bontems se soit rappelé cette composition.

Le couvercle de l'urne est orné de masques de femmes, de têtes d'anges et de deux petits génies qui tiennent des flambeaux renversés. La pomme de pin qui figure en amortissement est une restauration moderne.

CIX, CX. *Henri II et Catherine de Médicis* (2) — A côté du splendide mausolée de la chapelle des Valois, des statues en marbre de Henri II et de Catherine de Médicis reposaient couchées sur deux magnifiques lits d'apparat en bronze, semés de chiffres et de fleurs de lis. Les statues sont aujourd'hui placées l'une auprès de l'autre sur un grand socle de marbre, qui avait été préparé du temps de l'empire, pour servir de support, dans l'abside de l'église haute, à un groupe colossal représentant la Religion soutenue par la France. Ce groupe est heureusement resté à l'état de projet.

Les effigies de Henri II et de Catherine sont de la main de Germain Pilon; elles attestent un talent d'exécution vraiment merveilleux. Après la mort de cet illustre sculpteur, elles étaient restées entre les mains de ses héritiers, et ce ne fut qu'à l'époque du décès de Catherine de Médicis qui les avait fait faire, qu'elles furent apportées à Saint-Denis, par ordre du parlement de Paris.

On pourrait reprocher à ces figures une exagération d'étoffes, de draperies, de costumes, une profusion de pierreries et d'ornements de toute espèce. Mais on demeure surpris de l'adresse avec laquelle tous les plis ont été fouillés, et de l'incroyable légèreté de ciseau qui a rendu tous les détails des somptueux vêtements royaux que portent les personnages. Les têtes, celle de Henri II surtout, sont d'un travail admirable et d'une ressemblance parfaite.

(1) *Œuvres complètes de Benvenuto Cellini*, traduites par Leclanché, t. II, p. 6 et 7. Paris, 1847.
(2) *Musée des monuments français*, n° 105.

CXI. *Diane de France* (de l'église des Minimes de la Place Royale, à Paris [1]).—Il n'était peut-être pas parfaitement convenable de placer à côté de l'effigie de Catherine de Médicis celle de Diane de France, fille naturelle légitimée de Henri II et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise. La statue de Diane de France est sculptée en marbre blanc et agenouillée devant un prie-Dieu, sur un sarcophage cannelé en marbre noir. Elle porte une large robe bouffante, un corsage garni d'hermines, un manteau doublé de même fourrure, une fraise à deux étages et une coiffe à l'espagnole. En posant la statue, on a tourné vers le public le côté qui aurait dû regarder le mur, et que le sculpteur n'avait pas en conséquence pris la peine d'achever. Ni le sarcophage ni le prie-Dieu n'appartenaient autrefois à Diane de France; on les a dérobés à des monuments d'autres personnages; cela n'a pas empêché de graver sur l'un l'épitaphe et sur l'autre les armoiries de la princesse. L'inscription est ainsi conçue :

Diane de France fille et sœvr légitimée des rois dvchesse d'Angovlesme dovairière de Montmorancy décédée à Paris l'onziesme janvier 1619 âgée de 80 ans.

Diane de France épousa en premières noces Horace Farnèse, duc de Castro, et en secondes François, duc de Montmorency, pair et maréchal de France. Elle posséda successivement les duchés de Châtellerault, d'Etampes et d'Angoulême.

L'écusson du prie-Dieu présente plusieurs erreurs de blason, dans la forme de la couronne et dans la disposition des armoiries.

CXII. *Charles de Valois* (des Minimes de la Place-Royale [2]). — Ce personnage était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans. Il eut une vie marquée par des événements extraordinaires. En 1589, à la bataille d'Arques, il tua de sa main le général de la cavalerie des Ligueurs; il fut condamné en 1605 par le parlement de Paris à avoir la tête tranchée, et passa, par commutation, onze ans à la Bastille; après sa sortie de prison, il prit une part active à toutes les guerres du règne de Louis XIII. Il fut tour à tour abbé de la Chaise-Dieu, grand prieur de France, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême; il était aussi en dernier lieu chevalier des ordres et colonel général de la cavalerie légère(3).

Une statue de marbre représente le duc d'Angoulême à demi couché et appuyé sur un trophée. Le prince est vêtu de l'armure de guerre; il porte par-dessus le manteau semé de fleurs de lis et doublé d'hermines. Les colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit pendent sur sa poitrine. Sa main droite tient un bâton de commandement fleurdelisé. Il a les cheveux longs, la moustache et une touffe de barbe en pointe au bas du menton. Comme celui de Diane de France, le sarcophage cannelé qui sert de support à l'effigie de Charles de Valois a été emprunté à un monument étranger. On y lit néanmoins cette nouvelle édition de l'ancienne épitaphe qui était gravée non pas sur le mausolée, mais sur le cercueil du duc d'Angoulême :

Cy gist très havt et pvissant prince monseignevr Charles de Valois dvc d'Engovlesme comte d'Avvergne et de Clermont, pair de France, décédé à Paris le 23 septembre 1650, à l'âge de 78 ans.

Ce monument, resté plus de vingt ans au milieu d'une cour, était devenu tout noir; il a fallu, pour le nettoyer, lui faire prendre un bain d'eau seconde, opération funeste et destructive, dont les effets se manifesteront tôt ou tard.

Les crabes de marbre blanc posés sous le sarcophage en manière de consoles proviennent de je ne sais plus quel autre tombeau. Quant à cette table de marbre Campan-Isabelle qui remplit l'intervalle des supports, elle a fait partie du piédestal de la colonne érigée aux Célestins en mémoire du connétable Anne de Montmorency : elle est incrustée d'une main sortant d'un nuage et couverte de fer, qui tient une épée nue dont la pointe s'engage dans une couronne de feuilles de chêne. Ce large glaive était un des emblèmes de la dignité de connétable; il est souvent figuré en sculpture et en peinture au château d'Écouen, construit par Anne de Montmorency. Pour déguiser l'origine du débris employé au monument de Charles de Valois, on a fait disparaître plusieurs alérions qui accompagnaient l'épée.

CXIII. *Henri III.* — L'épitaphe de ce prince était comprise dans le monument érigé à Saint-Cloud, dont nous avons déjà décrit la portion la plus considérable sous le n° VI des tombeaux de l'église haute. Les deux anges d'albâtre qui la soutiennent sortent évidemment de l'école de Germain Pilon; mais on les a faussement attribués à ce maître, qui n'existait plus à l'époque où ils ont été sculptés. Ils sont élégants, mais maniérés; des robes flottantes les couvrent. Le marbre noir en forme de cœur sur lequel était gravée l'inscription originale, et que j'ai

(1) *Musée des monuments français*, n° 118. Une rue passe sur l'emplacement de l'église des Minimes, qui possédait un grand nombre de monuments funéraires du XVIIe siècle; une caserne de gardes municipaux occupe le cloître et le couvent.

(2) *Musée des monuments français*, n° 182.

(3) Ce fils de Charles IX était né en 1573. Sa seconde femme, Françoise de Nargonne, vécut jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; elle mourut le 10 août 1713, c'est-à-dire cent quarante ans après la naissance de son mari.

vu à Saint-Denis, a été perdu ou détruit. L'épitaphe actuelle n'est qu'une reproduction de l'ancienne (1).

HENRICVS. III. FRĀC. REX
obiit anno D. MDXIC.
primo mens. Aug. die
Adsta viator et dole regvm vicem
Cor regis isto conditvm est sub marmore
Qvi jura Gallis Sarmatis jura dedit
Tectvs cvcvllo hvnc svstvlit sicarivs
Abi viator et dole regum vicem

Au-dessous de l'inscription. comme sur le monument primitif, on a gravé au trait une tige de lis dont une fleur tombe coupée, tandis qu'une autre est au moment de s'épanouir; le sens allégorique ne demande pas d'explication.

CXIV. *Henri IV.* — Avant l'année 1840, ce grand roi n'avait point de monument à Saint-Denis. Pour lui en ériger un au plus bas prix possible, on est allé ramasser quelques fragments dans les cours des Petits-Augustins, et l'on s'est efforcé de les appareiller tant bien que mal. Une petite niche ovale contient un buste de Henri IV, moulé en pierre factive d'après un buste original en albâtre qui est au Louvre (2). Les deux figures de marbre sculptées en demi-relief, dont la taille cambrée s'ajuste assez bien avec la niche, avaient été employées à la décoration d'un cénotaphe de Jean Cousin, fabriqué au Musée des monuments français; ce sont des femmes élégantes et drapées avec coquetterie, qui tiennent en main les attributs de la victoire et de la prudence. Le tout est surmonté d'un fronton demi-circulaire, au centre duquel une guirlande de marbre dérobée à sa destination première, encadre aujourd'hui les armes de France et de Navarre. Le buste du roi, remarquable par la ressemblance, porte l'armure, l'écharpe et la collerette. L'inscription qui était placée sur ce cercueil dans le caveau des Bourbons, a été reproduite ici sur une tablette de marbre :

Icy gist le corps de Henry par la grace de Diev qvatriesme de ce nom roy de France et de Navarre, très chrestien, qui trespassa en son chasteav dv Lovvre à Paris, le 14 de may l'an de grâce mil six cens dix.

L'histoire nous dit que Henri IV expira aussitôt après avoir été frappé du poignard de Ravaillac. L'épitaphe garde le silence sur l'assassinat, et parle de la mort du prince arrivée au Louvre, comme si elle eût eu lieu dans les circonstances les plus ordinaires.

(1) L'omission du mot *isto*, dans l'inscription gravée, détruit la mesure du second vers.

(2) L'original attribué à Prieur était placé aux Petits-Augustins sous le n° 265.

CXV. *Marie de Médicis* (1).—La femme de Henri IV se crut appelée à jouer le rôle de Catherine de Médicis; mais elle n'avait ni la tête assez puissante, ni le cœur assez viril. Elle succomba au milieu des intrigues, et s'en alla mourir à Cologne. Nous avons vu dans la magnifique cathédrale de cette ville, au pied de la splendide châsse des rois mages, le pauvre carreau de marbre qui recouvre le lieu où furent déposées les entrailles de cette reine exilée. Au Musée des Petits-Augustins, on avait fait graver sur une dalle de pierre une épitaphe en vers consacrée à la mémoire de Marie de Médicis; c'est celle que nous avons devant les yeux :

Le Louvre de Paris vit éclater ma gloire :
Le nom de mon époux, d'immortelle mémoire,
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.
Pour gendres j'eus deux rois, pour fils ce clair [flambeau
Qui par mille rayons brillera dans l'histoire.
Parmi tant de grandeur (le pourra-ton bien croire?)
Je suis morte en exil ; Cologne est mon tombeau !
Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieux te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts,
Dis : ce triste cercueil chétivement enserre
La reine dont le sang coule en tout l'univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre.

Une inscription dont Pierre Corneille est l'auteur, et qui avait aussi été transcrite sur une dalle pour le Musée des monuments français, fut un moment placée à Saint-Denis en regard de celle-là. Mais on l'a retirée comme injurieuse à la mémoire de Richelieu, et l'on a bien fait. S'il était permis à Corneille de pas rendre justice au cardinal, la France n'est pas obligée de penser comme ce grand poëte. Elle a depuis longtemps oublié le roi; elle ne cessera jamais d'admirer le ministre.

CXVI. *Louis XIII* (de l'église de la maison professe des Jésuites à Paris [2]). — Le cœur de Louis XIII fut porté à la grande église des Jésuites que ce prince avait fondée, et dans laquelle Anne d'Autriche lui fit ériger un riche monument par le sculpteur Jacques Sarrazin. Deux anges plus grands que nature, coulés en argent et en bronze, soutenaient un cœur de vermeil; quatre bas-reliefs ovales en marbre représentaient les vertus cardinales, et des anges portaient deux inscriptions gravées sur des cartouches entourées de draperies. Le métal a été fondu; les marbres sont à Saint-Denis; mais

(1) C'est à la munificence de la reine Marie, qui avait apporté de Florence l'amour des arts, que Paris doit le palais du Luxembourg et la fameuse galerie de Rubens.

(2) *Musée des monuments français*, n. 245 et 246.

on n'a jusqu'à présent mis en place que les inscriptions. Elles ont été appliquées sur les panneaux d'une espèce de monument dont la forme rappelle exactement celle de quelque ancien bahut. Chacune est accompagnée de deux enfants nus qui ont des ailes aux épaules ; l'un tient un sablier, l'autre pleure. A Saint-Denis, ces épitaphes n'ont plus de sens ; les voici cependant :

Augvstissimvm
Lvdovici XIII.
Jvsti regis,
basilicæ hvivs
fundatoris
magnifici
COR
Angelorvm hic
in manibvs
in cœlo
in manv Dei

Serenissima
Anna Avstriaca
Ludovici XIV.
regis mater
et regina regens,
prædilecti
conivgis sui
cordi regio
amoris hoc
monvmentvm p.
anno salvtis
M. DC. XLIII.

Le buste de Louis XIII placé au-dessus du monument a été exécuté en pierre factice d'après un bronze de Varin, qu'on peut voir au Louvre. Des attributs royaux et guerriers, des chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, sculptés en marbre blanc, ont été rapportés sur les parois rentrantes de ce bizarre cénotaphe.

CXVII. *Gaston de France.* —Un simulacre de sarcophage en marbre blanc marqué d'une couronne ducale, une niche de forme circulaire et un fronton que je me souviens d'avoir vus tous trois employés à divers monuments au Musée des Augustins, composent maintenant le tombeau de Gaston de France. Le buste en marbre qui est posé dans la niche paraît avoir fait partie de l'ancienne décoration du palais du Luxembourg ; il représente le prince très-jeune et vêtu du costume romain. L'épitaphe gravée sur le soubassement est une reproduction de celle qui se lisait autrefois sur le cercueil :

Icy est le corps
de très havt, très pvissant et excellent prince
Gaston, Jean Baptiste de France dvc d'Orléans
frère dv roi Lovis XIII
décédé av chasteav de Blois le 2 février 1660.
Reqviescat in pace.

CXVIII, CXIX. *Louis XIV, Marie-Thérès d'Autriche* (1). —Comme plusieurs des monuments que nous venons de décrire, ceux de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse, sa femme, ne sont que des assemblages honteux et ridicules d'oripeaux volés à des personnages qui n'avaient pas d'autre bien. Si chacun des pauvres morts qu'on a mis à contribution pouvait venir un jour réclamer son morceau de sépulcre, il ne resterait rien à ces rois enrichis, même après décès, de la dépouille de leurs très-humbles serviteurs et sujets.

Le médaillon sculpté en marbre qui représente seulement la tête de la reine Marie-Thérèse, est appliqué sur une draperie de même matière au-dessus de laquelle pleurent deux petits enfants. Pour se placer dans cet ajustement, l'effigie royale en a expulsé un marbre noir taillé en forme de cœur, sur lequel se lisait l'épitaphe de deux dames du nom de Canteleu, mortes à la fin du XVIIe siècle, et qui se trouve encore dans le grand magasin de l'église. L'urne de marbre noir mise en amortissement, les consoles, la plinthe qui a reçu après coup les armoiries de la reine, sont autant de fragments soudés ensemble sans que leur diversité d'origine ait pu être complétement dissimulée. L'épitaphe gravée au soubassement est celle que portait le cercueil :

Icy est le corps
de tres havte tres pvissante
et vertvevse princesse
Marie Therese d'Avstriche
epouse dv roy Lovis XIV
decedee av chasteav de Versailles
le 30 jvillet 1683.
Reqviescat in pace.

Au monument de Louis XIV, le buste sculpté en relief sur un médaillon de marbre est la seule chose qui ait appartenu à ce puissant monarque, trop pauvre aujourd'hui pour avoir un tombeau dont il soit légitime propriétaire. Les quatre colonnes composites en marbre de couleur ont été extraites de la décoration d'une salle des Petits-Augustins. Les trophées de marbre blanc viennent du tombeau que le prince de Conti, François-Louis de Bourbon, avait dans l'église de Saint-André des Arts, à Paris. Les deux pleureuses versaient jadis leurs larmes sur la cendre d'un particulier obscur, et représentaient quelques vertus posthumes découvertes dans le défunt ; elles ont fait fortune au moyen d'une substitution d'armoiries opérée sur les cartels qui les accompagnent : l'une est devenue France, l'autre Navarre, et toutes deux déplorent de leur mieux le trépas de Louis le Grand. Enfin, un ange d'emprunt a été chargé de tenir sur une draperie un cœur de marbre ; on assure que c'est le cœur du roi qu'il emporte au ciel.

Nous ne connaissons rien de misérable comme des pastiches de cette espèce. Louis XIV, qui a élevé tant de magnifiques constructions, méritait mieux qu'un habit d'arlequin.

(1) Il y avait aux Petits-Augustins deux médaillons en marbre de ces personnages sous le n° 262. On les attribuait à Coysevox.

CXX. *Le duc d'Orléans, régent.* — Un piédestal moderne en marbre de Provence, surmonté d'une plinthe de marbre blanc, au milieu de laquelle est sculptée une tête de mort couronnée de lauriers, supporte un buste en pierre factice de Philippe (1), duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. Le prince est vêtu d'une cuirasse et d'un manteau; la plaque et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit se détachent sur le costume. La corniche du piédestal a fait partie d'un tombeau qui était appliqué au mur, dans la cour du cloître des Petits-Augustins.

CXXI. *Marie Lecsinska.* — Une statue en marbre blanc, à demi-nue, d'un style gracieux, mais très-maniéré, représente, dit-on, la reine Marie Lecsinska avec les attributs de la piété filiale. Elle tient de la main gauche un médaillon qui serait le portrait de son père, le roi Stanislas; c'est une tête couronnée de lauriers. La ressemblance des deux personnages ne m'a point frappé, et j'ignore d'ailleurs la provenance de cette figure. Une cigogne, deux enfants, un miroir autour duquel s'élance un serpent, et enfin un autel, se voient aux pieds de la statue. Le piédestal, composé de fragments, a reçu cette inscription qui était celle du cercueil de la reine :

Ici est le corps
de très haute très puissante et
très vertueuse reine Marie Lecsinska
épouse de très haut et très puissant roi Louis XV
décédée le 24 juin 1768 à l'âge
de soixante-cinq ans
Requiescat in pace

CXXII. *Louis XV.* — L'analyse des différentes parties du tombeau de Louis XV donne un résultat des plus singuliers. Deux illustres dames et une bourgeoise de Paris en ont fourni les pièces principales. Le sarcophage, en beau marbre noir, était originairement placé dans l'église des Cordeliers, à Paris, et portait la statue d'une duchesse de Joyeuse (2); on en a détaché le côté où se lisait l'épitaphe. L'urne, en lumachelle, à moitié couverte d'un voile, à laquelle sert de support un piédestal élevé sur le sarcophage, surmontait jadis, dans l'église des Célestins, un cippe de marbre consacré à la mémoire d'une comtesse de Brissac; le cippe, couvert d'une longue inscription, est resté aux Petits-Augustins (3). Une femme en marbre blanc, vêtue à l'antique, agenouillée devant l'urne, pleure et se tord les mains; le sculpteur Moitte, qui en est l'auteur, avait voulu représenter de cette manière madame Moitte, son épouse, et destinait cette statue à un tombeau de famille; c'est aujourd'hui une France au désespoir d'avoir perdu son Louis XV, peu digne assurément d'exciter de pareils regrets. Un bas-relief signé du sculpteur Berruer, et daté de 1770, a été encastré dans le piédestal de l'urne; il se trouvait autrefois au Louvre, dans la salle des séances de l'Académie des arts. La peinture et la sculpture y sont figurées sous les traits de deux jeunes et jolies femmes tenant pour attributs les pinceaux, la palette et le marteau; Louis XV, en costume d'empereur romain, leur fait un bienveillant accueil, et se dispose à leur offrir pour récompense ou la couronne de laurier, ou le cordon de Saint-Michel, qu'une Minerve lui présente.

Le monument s'adosse à une pyramide en marbre, à laquelle est accroché un médaillon de Louis XV en bronze, acquis dans la boutique d'un marchand de curiosités (1).

CXXIII. *Madame Louise de France.* — Une colonne moderne en marbre de Provence, coiffée d'un ancien chapiteau ionique en marbre blanc, et capable, en raison de son volume, de soutenir un poids considérable, ne porte qu'un petit médaillon de marbre sur lequel est sculptée l'effigie en buste de Louise-Marie de France, fille de Louis XV, morte religieuse au couvent des Carmélites de Saint-Denis. L'église de ce couvent, devenue l'église paroissiale de la ville, possède encore l'épitaphe de la pieuse princesse gravée sur un marbre bleu turquin :

Dans le chapitre de ce monastère repose le corps
de la très révérende mère Thérèse de St Augustin
Louise Marie de France
fille du roi très chrétien Louis XV
elle prit l'habit de l'ordre du Mont-Carmel
le X septembre M DCC LXX
elle s'y consacra à Dieu par la profession religieuse
le XII septembre M DCC LXXI
elle décéda le XXIII décembre M DCC LXXXVII.

—

priez pour elle

Ce marbre a été conservé par les S^r et D^me Laruelle depuis l'an 1793.

Ils en ont fait hommage à cette église, lieu de sa première destination, le 25 août 1817.

CXXIV, CXXV. *Louis XVI et Marie-Antoinette.* — Les statues en marbre blanc de Louis XVI et de Marie-Antoinette sont agenouillées devant des prie-Dieu et vêtues du costume de cour. La première, sculptée par M. Gaulle, nous a paru très-mauvaise; la seconde, ouvrage de M. Petitot, pourrait, à notre avis, passer pour médiocre. Ces figures devaient être placées à la chapelle de Saint-Louis, dans l'église haute, et les piédestaux destinés à les recevoir y avaient même été contruits. A la suite des événements de 1830, on crut devoir les exiler dans la crypte où leur attitude de prière n'est justifiée par la présence d'aucun emblème sacré. On

(1) L'original était aux Petits-Augustins sous le n° 391.
(2) *Musée des Monuments français*, n° 110.
(3) *Musée des Monuments français*, n° 347.

(1) Dans un savant et spirituel discours, prononcé le 25 juillet de l'année 1847, M. de Montalembert a signalé, du haut de la tribune de la chambre des pairs, à l'indignation publique, ce rétablissement dérisoire des sépultures royales.

craignait si fort de voir revenir pour Saint-Denis les mauvais jours de 1793, que, par excès de prudence, on profita de cette translation pour retourner en dedans les panneaux des piédestaux sur lesquels étaient gravés en lettres d'or l'immortel testament de Louis XVI, et l'admirable lettre que Marie-Antoinette écrivit de la Conciergerie à madame Elisabeth, captive, elle aussi, dans la tour du Temple. Il n'y a plus sur les monuments que des étiquettes contenant le nom, la date de naissance et celle de mort de chaque personnage.

Bien des livres ont été faits sur tous les détails du pompeux appareil qui accompagnait, du temps de l'ancienne monarchie, les funérailles des rois. Nous dirons à notre tour ce que furent celles du malheureux Louis XVI. Le jour même de sa mort, quelques serviteurs fidèles osèrent demander à la Convention qu'il fût inhumé dans la cathédrale de Sens, auprès de son père et de sa mère. L'Assemblée décida qu'il serait déposé dans le lieu affecté à la sépulture des citoyens de la section. Le corps du roi, enlevé de l'échafaud, fut porté au cimetière de la Madeleine, dans un cercueil suivi de deux prêtres qui l'avaient attendu à la porte de l'église paroissiale de ce nom, et qui marchaient la croix levée. Ces ecclésiastiques psalmodièrent les vêpres et récitèrent toutes les prières usitées pour le service des morts; le peuple, chose étrange, assistait aux prières dans le silence le plus religieux, lui qui, quelques instants auparavant, n'avait pas assez de haine pour le monarque conduit au supplice. Un lit de chaux vive fut ensuite jeté au fond de la fosse, profonde d'environ douze pieds; les membres du département et de la commune qui étaient présents y firent précipiter le cadavre encore couvert de ses vêtements; puis on acheva de combler la fosse avec de la chaux et de la terre fortement battue (1).

CXXVI, CXXVII. *Les deux fils de Louis XVI.* — Un petit monument orné de deux colonnes doriques, dont les fûts sont de marbre noir veiné et les chapiteaux de marbre blanc, présente le médaillon en marbre de Louis de France, dauphin, mort à Meudon, le 4 juin 1789, et celui de Louis XVII. La légende gravée autour de l'effigie du second fils de Louis XVI donne à ce prince le titre de roi de France et de Navarre; mais la date de la mort ne s'y trouve pas mentionnée. Bien des gens ont cru que Louis XVII était sorti vivant de la tour du Temple, et quelques-uns même l'attendent encore comme un sauveur promis à la France. Les tortures physiques et morales infligées à cet enfant roi, l'abrutissement calculé par lequel on tuait l'esprit avec le corps, sont une honte éternelle pour les hommes qui ont toléré que de pareils actes fussent accomplis sous leurs yeux. Malheur à celui dont les vengeances sont impitoyables, et dont l'âme reste insensible au spectacle d'une grande infortune!

CXXVIII. *Charles-Ferdinand de France, duc de Berry.* — Nous étions bien jeune alors, mais nous ne pouvons nous rappeler sans émotion la stupeur qui se répandit dans la capitale entière, lorsque, le 14 février 1820, on apprit que le duc de Berry venait d'être assassiné. La salle de l'Opéra, aux portes de laquelle le crime avait été commis, fut démolie bientôt après, et une chapelle expiatoire s'éleva sur l'emplacement de ce théâtre. C'était un monument d'une déplorable architecture. La révolution de juillet le trouva inachevé; elle le fit détruire pour dégager les abords de la rue de Richelieu et de la Bibliothèque. Nous aurions compris que l'ancien gouvernement eût érigé en ce lieu funeste une colonne ou une statue; mais la France ne pouvait être condamnée, comme solidaire du crime, à s'imposer une expiation solennelle.

Un groupe, d'une dimension colossale et d'une laideur équivalente, commencé par M. Dupaty et terminé par M. Cortot, aurait été placé au fond de l'abside de la chapelle. Resté sans asile, il a été recueilli dans la crypte de Saint-Denis; il était taillé sur de telles proportions qu'on a été obligé de le diviser pour lui trouver une place suffisante. Les figures ont environ quatre mètres. Le sujet est de la plus froide allégorie. La ville de Paris s'incline et pose sur un autel l'urne funèbre du prince, que la France, debout et appuyée sur un long sceptre, semble prendre sous sa protection. La face principale de l'autel porte ces mots :

A la mémoire
de Charles
Ferdinand
de France
duc
de
Berry.

CXXIX. *Louis XVIII.* — La première branche des Capétiens a fini par trois frères; il en a été de même de la branche royale de Valois et de la branche aînée des Bourbons. Des trois petits-fils de Louis XV, Louis XVIII est le seul qui soit mort aux Tuileries et dont les obsèques aient été célébrées à Saint-Denis avec le cérémonial usité pour les rois ses prédécesseurs. On vient de lui élever un monument d'une mesquinerie indécente, composé de parties hétérogènes qui n'avaient jamais eu cette destination. Au soubassement, trois médaillons de marbre, qui avaient été faits pour la chapelle de Saint-Louis, représentent mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV, et l'angélique sœur de Louis XVI, Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France. Une branche de lis, d'une très-belle sculpture, qui provient, dit-on, d'un des tombeaux que la famille des princes de Conti avait à Saint-André-des-

(1) V. dans le *Moniteur* du mois de mai 1814 la déposition du sieur Renard, ancien vicaire de la Madeleine.

Arcs, couronne le socle. Plus haut, un piédestal carré attend une épitaphe, et sert de support à un buste du roi sculpté en marbre par M. Valois ; ce buste, qui n'appartenait pas à Saint Denis, a été tiré des magasins de la liste civile. Enfin, aux côtés de ce misérable tombeau, sont assises deux grosses figures de femmes qui dépendaient du cénotaphe consacré au duc de Berry ; l'une, vêtue d'une peau de lion et tenant une massue, serait l'armée française ; l'autre se laisse facilement reconnaître pour la charité, entourée qu'elle est, comme à l'ordinaire, d'enfants dont elle se fait la nourrice.

Le monument de Louis XVIII est le dernier, et la place manquerait dans la crypte pour les monuments à venir. Mais Saint-Denis ne doit plus recevoir de tombeaux ; la dynastie régnante (1) s'est choisi une autre sépulture au milieu des ruines de l'antique château de Dreux, dans une chapelle qu'elle veut posséder sans partage.

Depuis douze siècles que l'abbaye de Saint-Denis a commencé d'exister, combien n'a-t-elle pas vu passer d'hommes et de choses ! C'est un monument plein de vie et de souvenirs dont chaque pierre parle un merveilleux langage. Pour nous, toutes les fois qu'il nous arrive de voir célébrer les cérémonies saintes dans cette auguste basilique, l'aspect de ces débris de tous les âges qui nous environnent, et de ces tombeaux vides qui proclament d'une façon si énergique le néant de toutes choses, le chant de ces hymnes dont l'éternelle psalmodie s'est à peine interrompue quelques jours dans la longue suite des siècles, la présence de cette croix toujours combattue et toujours triomphante, nous rappellent à la mémoire l'infaillible promesse du Sauveur : *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas !*

SAINT-ETIENNE-DE-RIBAS, ancien monastère d'Espagne, probablement en Catalogne.

Inscription de l'an 818.

+ Cum Dei adminiclo
Frakila. abba. con.
didit. opus.
era DCCCCLVI.

(*Cardinal* Maï, p. 87, répétée p. 195, Florez, *Spaña Sagrada*, t. XVII, p. 19.)

SAINT-GALL, en Suisse.

I.

Vers inscrits sur un reliquaire envoyé par un nommé Salomon et donné par le roi Charles au monastère de Saint-Gall.

En crucis atque piæ cum sanctis capsa Mariæ
Hanc Carolus summam delegit habere capellam.

(Canisius, ed. Basnage, t. II, part. III, *Antiquæ lectiones*, p. 231 ; *cardinal* Maï, p. 50.)

(1) L'ouvrage de M. Guilhermy a été publié en 1847.

II.

Eglise du monastère.

Sur un baptistère près de l'autel de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Evangéliste.

Ecce renascentes susceptat Christus alumnos.

(*Cardinal* Maï, p. 171 ; Mabillon, *Annal. Bened.*, t. II, p. 532, à l'année 835 ; Canisius, *Antiq. lect.*, t. II, part. 226.)

—

III.

Au tombeau de Sainte Wilborade, vierge et martyre.

Filius Altithroni postquam resplenduit orbi
Christus in hoc mundo virgine natus homo,
Annis nongentis viginti quinque volutis
Post quatuor menses bis quatuorque dies,
Wiborada Deo meritis dignissima virgo
Palma martyrii scandit ad astra poli.
Illa hic sponte sua moribundo corpore clausa
Visibus humanis abdita et alloquiis,
Cœlebs cœlesti sponso sed cognita soli
Affatu angelico pascitur atque cibo.
Hac parsimonia duravit tempora multa
Semper ut instantem mortis itura diem.
Demum a paganis maii tunc passa kalendis,
Mane sequente obiit mane perenne petit.
Cujus amore sacro curemus membra sepulcro.
Debita solventes, fundimus atque preces.
Ejus at exsultans victrici et dote coruscans
Spiritus in cœlo vivit oratque Deo.

(*Cardinal* Maï, 454, 9 ; Mabillon, *SS. Bened.*, t. VII, p. 60.)

SAINT-GENIEZ, près de Sisteron, département des Basses-Alpes, en France.

Sur un rocher, au lieu dit la Pierre écrite

Cl. ☧ Posthumus Dardanus V. inl. et patriciae dignitatis, ex consulari provinciae Viennensis, ex magistro scrini lib ☧ ex quaest ☧ ex praef. ☧ praet. ☧ Nevia Galla clar ☧ et inl ☧ fem ☧ eius loco cui nomen Theopoli est viarum usum caesis utrinq. montium lateribus ☧ praestiterunt, muros et portas dederunt, quod in agro proprio constitutum Tuentioni omnium voluerunt esse commune, adnitente etiam V ☧ inl ☧ com ☧ ac fratre memorati viri clar ☧ Lepido ex consulari Germaniae primae, ex magistro memoriae, ex com ☧ rerum privat ☧ ut erga omnium salutem eorum studium et devotionis publicae titulus posset ostendi.

(*Cardinal* Maï, p. 331 ; Spon, p. 150 ; Gruter, p. 151, 6.)

Voyez, dans notre *Dictionnaire*, au mot Chartes lapidaires.

SAINT-JEAN, ou SAN GIOVANNI IN PERCICETO, bourg des Etats Pontificaux.

I.

A la porte du chœur,

A droite.

Benedictvs XIV. P. O. M.
aram hanc maximam
ab eo archiep. iam consacratam
ad plenariam defvnctorvm
in singulis sacrificiis
indvlgentiam
qvotidiano et perpetvo
privilegio decoravit
die VI. ivnii anno MDCCXLIV.

—

II.

Même lieu.

Benedictvs XIV. Pontifex Maximvs
ad decorem
basilicæ hvivs insignis
archipresbytero vsvm prælatitiæ mantelectæ nigri
coloris cvm rocheto.
canonicis gratiam vacationis dvorvm mensivm
singvlo anno
mansionaris habitvm mansionarivm S. Petronii
Bononiæ.
basilicæ reliqviam in eleganti thæca ex ossibvs
S. Nicolai Myræ episcopi.
Sacrario planetam argento avroqve contextam
dvosqve argenteos calices
clementissime largitvs
tribvtarivm hoc grati animi capitvlvm monvmentvm
poni cvravit.

—

III.

Eglise des Capucins.

D. O. M.
Templvm hoc
divo apostolo, et evangelistæ Matthæo
dicatvm
ac ēmo, et r̄mo DD. Prospero car. Lambertini
tit. S. Crvc. in Iervsal.
S. R. I.
principe clarissimo
minorvmqve serafici capvccinorvm cætvs
benefactori amplissimo
consecratvm fvit
v. kal. octob. an. Dn̄i MDCCXXXIX.

—

IV

Eglise des religieuses de Saint-Michel-Archange.

D. O. M.
Benedicto XIV. Pontifici Maximo;
qvod, hac in ecclesia altare maivs
divo Benedicto dicatvm
pro monialibvs, eorvmqve consangvinitatis
primo, et secvndo gradv conivnctis,
nec non pro hvivs monasterii benefactoribvs
qvotidie, et perpetvo privilegiatvm volverit
reliqva vero altaria, statvtis indictisqve diebvs
eodem privilegio clementissime affecerit,
Maria Scolastica Albertini abbatissa
ad perpetvam sanctissimæ dignationis memoriam,
eivsqve præcipvi grati animi argvmentvm,
monvmentvm poni cvravit
anno salvtis MDCCXLIV.

—

V.

Eglise de la Confrérie de Sainte-Marie de Scuppa.

D. O. M.
Benedicto XIV. Pontifici Maximo,
qvod altare divo Gregorio dicatvm
perpetvo privilegiatvm volverit,
aliaqve hvivs ecclesiæ et oratory
pro vtrivsqve sexvs confratribvs,
pari liberalitate decoraverit
py svffragii præsides
ad tantam fvtvris temporibvs gratiam declarandam
monvmentvm poni cvravervnt
anno Domini MDCCXLVIII.

(GALETTI, *Inscrip. Bonon.*, p. 196.)

SAINT-MAUR, près Paris, en France.

Lieu incertain.

585.

Hic requieseit corpus Mauri monachi et levitæ qui tempore Theodeberti regis, in Galliam venit et XVIII kalend. februariarum (*sic*) migravit a seculo.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 262.)

SAINT-MAURIN, bourg à quatre lieues d'Agen, en France.

1097.

Anno millesimo nonagesimo septimo ab incarnatione Domini, tertio nonas januarii hanc aulam Symon sacravit præsul Agenni cum Petro Lectorensi episcopo in nomine sancte Trinitatis in honorem sancte Crucis et sancte Marie et sancti Maurini et omnium sanctorum Dei.

L'abbaye bénédictine de Saint-Maurin avait été fondée, dit-on, avant 1056. La dédicace de l'église n'eut lieu, comme on voit, que plus de quarante ans après, en 1097.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 63.)

SAINT-MAXIMIN DU VAR, en France.

717.

Anno nativitatis Domini septingentesimo decimo sexto die mensis decembris in nocte secre-

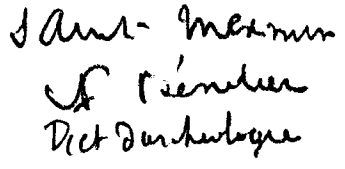

tissime regnante Odoyno piissimo rege Francorum tempore infestationis gentis perfidæ Saracenorum, translatum fuit corpus hoc beatissimæ ac venerandæ beatæ Mariæ Magdalenæ de sepulchro alabaustri in hoc marmoreo, timore dictæ gentis perfidæ.

(*Cité par Catel.*)

Cet Odoynus ici désigné comme roi des Francs est Eudes, duc d'Aquitaine, selon Castel et les historiens du Languedoc.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 209.)

SAINT-NAZAIRE, près Béziers, en France

1219.

Anno MCCXIX, XVII kalendas maii obiit Raimundus de Caldaro sacerdos ebdomarius sancti Nazarii.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 290.)

SAINT-ORENS, près de Toulouse (?) en France.

(*Huitième siècle. — Vers* 790.

Tombeau qui sert d'abreuvoir.

Hic requiescit (1) bene (2) me- (3)
morius Sulinus presbiter trinitas
inseparabelis non sequistreres (*sic*)
A in vocantibus te. Amen.

Le style et la forme des lettres annoncent une grande ancienneté.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 266.)

SAINT-PIERRE, dans le Montmouthshire, en Angleterre.

Epitaphe de Vérien de Saint-Pierre, à Saint Pierre.

Ici gist le cors v. de sene Pere
Preez por li. 1295.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. Ier.)

SAINT-QUENTIN, dans le département de l'Aisne, en France.

I.

Anciennes inscriptions en lettres d'or de la basilique.

Première plaque.

Cum denis lustris ternos minus inclytus annos (4)
Rex ageret Karolus sceptra tenendo pia;
Rebus et humanis exemtus, culmina regni
Linqueret ingentis, rex Ludovice, tibi;
Datque octingentis Christi incarnatio felix
Addere curriculis quattuor atque decem;
Condere coepit opus huius venerabilis aulae
Abbas Fulradus nobilitate cluens.
Namque huic Hieronymus, Carolus pater exstitit illi,
Qui propriae specimen gentis ad alta tulit,
Bella gerens, pacemque tuens, qui culmina regni
Ad prolem misit, auxiliante Deo.

(1) Requiescit.
(2) Bone.
(3) Memorie
(4) Sunt versus Theodulphi apud Sirmond., t. II, p. 1058. MABILL., *Annal.*, t. II, p. 383. DUCHESNE, *H. F.*, supplém., p. 648. SAMMART., t. IX, p. 1041. — MAÏ.

—

II.

Deuxième plaque.

Martyris egregii Quintini hic membra quiescunt
Mens haeret Christo cuius in arce poli.
Huius honore pio veteri fundamine templum
Constructum hoc fuerat, constitit atque diu.
Sed dum scissa dares paries fera signa ruinae,
Surgendi causas ad meliora dabas.
Namque piis votis Domino tribuente peregi
Hoc ego Fulradus ut foret istud opus.
Scilicet ut maior studioque operosior omni
A fundamentis surgeret ista domus.
Quam dum quisquis adis Domino tua vota daturus,
Votis me et precibus iungito quaeso tuis.

—

III.

Troisième plaque.

Haec domus alma Dei est via qua itur ad atria coeli.
Hic patet ecce bonis porta serena poli.
Haec via vita salus; Christus sua templa revisit
Iustorum acceptans munia vota preces.
Hic bene Quintini requiescunt ossa beati,
Qui studuit Dn̄o vita placere suo.
Sanguine qui proprio est mercatus caelica regna,
Atque locum sibimet emit in arce poli.
Cuius martyrium devota mente frequentat
Plebs vivens quaerens et peregrinus opem.
Quos memores nostri Fulradus cernuus opto,
Ut vestri semper sit memor ipse Deus.

(*Cardinal* MAÏ, p. 133, 134.)

SAINT-RIQUIER, au diocèse d'Amiens, en France.

Dans l'ancienne église du monastère.

Hoc pavimentum humilis abbas componere feci
Augibbertus ego ductus amore Dei.
Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
Dignetur Christus vita salusque mea.

(*Cardinal* MAÏ, 196, 5.)

SAINT-SATURNIN, au diocèse d'Apt, en France.

1050. — 1056. — *A l'église.*

Hæc domus S. Saturnini est consecrata trium episcoporum personis, Rajimbaldi Arelatensis archiepiscopi, et Hugonis Saniciensis et Alphanti Aptensis episcopi, mense maio.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 70.)

SAINT-SAVIN, département de la Vienne, ancien Poitou, en France.

I.

Huitième siècle. — Ancienne abbaye.

Hermens miles in orbe potens proprio qui sanguine fuso Baptista Joannes inclitus martir. — Marin hic requiescit.

(*Voyage littéraire de deux Bénédictins.*)

—

II.

Même siècle et même endroit.

Hic requiescit sanctissima Savina virgo et martir.

(*Voyage litt. de deux Bén.; Mem. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 206.)

SAINT-SÉVERIN, ou SAN SEVERINO, l'ancien *Septempeda*, dans les Etats Pontificaux.

Chapelle de la famille Gentilia.

Reliques du martyr Septimius.

Septimius Eraclius qui vixit annis XLIII mess. III. ei Juliane Licinia cojugi suo cum quem vixit annis XVIII mess. VI. bene merenti fecit.

(*Cardinal* Maï, 404, 7; Muratori, 1939, 9.)

Voyez dans ce dictionnaire l'article Lezri.

SAINT-VINCENT, sur le Voltorno, dans le royaume de Naples.

I.

Sur le tympan de l'église de l'ancien monastère, on lisait en lettre d'or.

Quaeque vides hospes pendentia celsa vel ima,
Vir Domini Iosue struxit cum fratribus una (1).

—

II.

Lieu incertain.

Inscription donnée par le cardinal Maï à la suite de la précédente.

Scribere versiculos Iohannis compulit istos
Successor patrui custos venerabilis aulae
Huius et expletor sancti pulchrique laboris,
Quem coepit Thomas Dñi devoto corde minister
Aut si tota cupis lector cognoscere gesta,
Egregium sancti librum scrutare Iohannis :
Illic invenies vero revelante magistro
Discipulum scripsisse sacris quod fulget in atriis (2).

(*Cardinal* Maï, p. 86.)

SAINT-VINCENT AU BOIS, ancienne abbaye du diocèse de Chartres, en France.

On y conservait autrefois une antique croix soutenue par deux anges, sur les ailes desquels paraissent les figures du grand Constantin et de sa mère sainte Hélène, avec l'inscription :

Ο ΚΟΣΤΑΝΤΗΝΟϹ	Η ΑΓΙΑ ΕΛΕΝΗ
Ι ΔΟΥΟϹΟΥ	ΙΔΟΥ ΗΜΡϹΟΥ

(Du Cange, *Constantinopolis christ.*, lib. IV, p. 112; *cardinal* Maï, p. 9.)

SAINTE-AGATHE DES GOTHS, au royaume de Naples

Dans l'hémicycle de l'abside de l'église.

Sur mosaïque.

Fl. Ricimer. V. I. magister. utriusque. militiæ. patricius. et. excons. ord. pro. voto. suo. adornavit.

Ici Jésus-Christ assis sur le globe du monde, entouré de ses apôtres.

Salus totius generis humani.

S. Jacobus Alphei. S. Simon Zelotes. S. Jacobus. S. Judas Jacobi. S. Philippus. S. Paulus. S. Petrus. S. Andreas. S. Johannes. S. Thomas. S. Mattheus. S. Bartholomeus.

(*Cardinal* Maï, 119, 3.)

SAINTES, en France.

I.

Extrait d'un Mémoire lu par M. Letronne, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur une sépulture chrétienne découverte dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes (1).

Le 19 mai 1843, des ouvriers étaient occupés à des travaux de restauration dans l'église souterraine de Saint-Eutrope, à Saintes, fondée sur le roc vif. En sondant l'extrémité orientale, ils trouvèrent, dans l'axe de cette crypte, un sol de remblai que la pioche entama facilement; ils s'assurèrent qu'on avait pratiqué là jadis une cavité ou fosse, à peu près carrée, de 1m,23 dans un sens, de 1m,19 dans l'autre. Les terres de remblai qui en masquaient l'orifice étant enlevées, on rencontra cinq couches superposées de moellons; dans la première de ces couches, et au milieu, on avait ménagé une petite cavité (avec parois de ciment) contenant environ 150 pièces de monnaie en argent de bas aloi et en billon de diverses époques, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe, la plus récente étant celle de François Ier (1539).

Après qu'on eut enlevé la dernière des cinq couches, on aperçut une pierre quadrangulaire taillée en biseau ou à face de diamant, comme le sont quelquefois les couvercles des anciens sarcophages chrétiens. Cette pierre, sans aucun ornement et

(1) Mabill., *sæc. Bened.*, t. V, p. 81; *Ann. Bened.*, t. II, p. 396, ad an. 816, ex chr. casin. Leon., *Marsic.*, lib. 1, cap. 16, *V.* Cangium, t. III, *Hist. Franc. script.*, p. 681; et Murat., *S. R. I.*, t. I, part. II. p. 368. — Mr.

(2) Grut., p. 1168. 5. *Joannis pulcri* ex cod. pal., p. 47, sed mendose, ut codicem inspiciens cognovi. Fleetw., p. 498. *V.* Mazzoch., *Calend.*, p. 494, n. 106. — Mr.

(1) M. Letronne a donné quelques additions à ce mémoire dans la *Revue archéologique*, décembre 1845, p. 269, février 1846, p. 718.

d'un travail grossier, servait de couvercle à une sorte d'auge monolithe de même matière et fort massive, puisque ses parois n'avaient pas moins de 22 à 25 centimètres d'épaisseur. Elle remplissait le reste de l'excavation, dont la profondeur totale est de 1m,88. L'intervalle entre l'auge et les parois de l'excavation était rempli par une maçonnerie en blocage, qui l'assujettissait de toutes parts. Le couvercle était solidement attaché aux quatre coins par de forts clous en fer revêtus de plomb. Sur un des petits côtés du couvercle (sur celui qui regarde l'entrée de l'église) on lit une inscription profondément gravée en caractères de 0m,1 de hauteur, qui consiste dans ce seul nom :

EVTROPIVS.

Cette inscription était protégée par une sorte de petite voûte en briques.

Cette auge a donc eu pour objet de recevoir les restes d'un personnage qui portait ce nom.

On remarqua, au milieu du bord antérieur de l'excavation, une dépression formant un plan incliné, à l'aide duquel on pouvait lire facilement le nom *Eutropius*, ce qu'on n'aurait pu faire sans cette disposition.

Avant d'examiner ce que renfermait cette auge, que nous nommerons désormais un *sarcophage*, arrêtons-nous un moment sur les circonstances extérieures qui viennent d'être observées, et voyons quels résultats peuvent déjà s'en déduire avec certitude.

1° L'excavation, quelle qu'en soit d'ailleurs l'époque, a été creusée exprès dans le roc pour recevoir le sarcophage qui en remplit la cavité.

2° L'échancrure pratiquée sur le bord antérieur de l'excavation, du côté de l'inscription *Eutropius*, a eu pour but de permettre de la lire ; car, le sarcophage étant enfoncé de 0m,86 dans l'excavation, on n'aurait pu lire l'inscription qu'avec difficulté et en se penchant sur le bord. D'où il suit que le sarcophage dut être laissé d'abord à découvert, de manière à pouvoir être facilement contemplé par ceux qui avaient accès dans la crypte souterraine. La dépression remarquée au bord antérieur atteste que le sarcophage a été tenu à découvert, mais il ne courait nul risque d'être foulé aux pieds, ce qu'on évitait, par-dessus tout, dans la disposition des sépultures saintes.

Ces circonstances annoncent la vénération dont ce monument devint l'objet depuis l'époque où il fut placé dans ce lieu privilégié jusqu'à celle où des événements que l'histoire fera connaître forcèrent à le cacher sous des couches de maçonnerie. Dans tous les cas, cet enfouissement ne peut avoir eu lieu que postérieurement à l'an 1539, époque de la plus récente des monnaies trouvées au milieu de la maçonnerie; ce qui nous amène au temps des guerres de religion, où Saintes fut pillée trois fois par les calvinistes, grands ennemis des saints et de leurs reliques.

Qu'est-on en droit maintenant de conclure de ces premières circonstances quant au personnage dont les restes furent déposés dans ce tombeau ? On doit remarquer d'abord que la sépulture est dans une situation tout exceptionnelle. L'excavation a été taillée dans le roc, en un point central, dans l'axe de la crypte de l'église souterraine. En second lieu, cette sépulture a été laissée longtemps à découvert, dans l'évidente intention de l'exposer aux regards des fidèles.

Tout se réunit donc pour nous la faire considérer comme celle d'un saint personnage qui devait être dans cette église l'objet d'une vénération toute particulière. Or, quel peut-il être, sinon le patron même de l'église, qui subit à Saintes le martyre, et y reçut la sépulture, selon l'histoire et la tradition constante ? Mais le nom *Eutropius* vient changer cette probabilité en certitude, puisqu'il confirme, par une coïncidence frappante, le résultat qu'avaient amené les inductions rigoureuses tirées des autres faits.

Ici, une première objection a été faite. On s'est demandé si l'on aurait désigné un personnage comme saint Eutrope par le simple nom *Eutropius*.

D'abord, cette simple dénomination n'est pas sans exemple sur les tombeaux des premiers temps de l'Eglise. Il suffira de citer celui de saint Augustin, trouvé à Pavie, qui ne portait que le simple nom AVGVSTINO (1), et de rappeler que l'usage de faire précéder les noms des saints du titre de *sanctus* ou de la lettre S n'est pas antérieur au XIe siècle. Une foule d'exemples le prouvent (2).

Cette inscription, par sa concision même, est déjà un indice de l'ancienneté du monument. Or, quel personnage autre que saint Eutrope aurait-on pu désigner ainsi dans sa propre église ? Pour tout autre, on aurait mis un prénom, un titre, une qualité quelconque.

Ceci répond, en outre, à une seconde objection qui a été faite, à savoir que le nom *Eutropius* a pu être mis *après coup*, afin de consacrer une tradition qu'on voulait accréditer. On voit déjà que cette supposition est peu vraisemblable. En tout cas, cet *après coup* remonterait un peu haut, ce que démontre la forme des lettres de l'inscription. A la vérité, la plupart de ces lettres peuvent appartenir à des époques assez distantes les unes des autres. Mais tous les connaisseurs conviendront que l'inscription a un aspect *romain* qui indique au moins le VIe siècle, et peut la faire remonter beaucoup plus haut encore. D'ailleurs, une des lettres est d'une forme toute spéciale, qui permet d'établir une limite inférieure, en deçà de laquelle on ne pourrait que difficilement descendre; c'est l'E qui commence le

(1) FONTANINI, *Disquisitio de corp. S. August.*, p. 40.

(2) SOLLIER, *Præf. martyrol. Usuardi*, p. XXXVI, n° 133.

nom EVTROPIVS. Cette forme, qui est celle de l'E grec arrondi, se montre dans les inscriptions latines et sur les monnaies à partir du IIIe siècle (1). Elle paraît aussi plus tard très-fréquemment parmi les lettres onciales des inscriptions et manuscrits du moyen âge; mais elle ne se montre plus au commencement du XIIe siècle, ou bien elle est fermée à la partie antérieure par une ligne légèrement courbée. L'inscription ne saurait donc être postérieure à cette époque; mais elle *pourrait* sans difficulté remonter jusqu'au IVe siècle, qui est celui qu'on assigne au martyre de saint Eutrope, bien qu'il faille reconnaître que l'époque en est encore incertaine. Or, cette *possibilité* est un point important dans la question qui nous occupe, d'après les autres caractères qu'il nous reste à faire ressortir. Mais tenons-nous-en pour le moment à l'époque inférieure. Il paraît impossible de contester qu'au moins vers la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe on croyait que ce sarcophage contenait le corps de saint Eutrope; car c'est assurément en vertu de cette croyance que l'excavation fut pratiquée dans le sol de la crypte de l'église souterraine qui était placée sous l'invocation du saint, et dès lors exposée à la vénération des fidèles.

Toutefois, rien n'empêche que le sarcophage lui-même ne soit antérieur au XIIe siècle, ce qu'annoncent déjà plusieurs indices; mais, quand on ne pourrait pas s'élever plus haut, il est assez remarquable qu'on soit en état de remonter jusque-là avec certitude, à l'aide des seules circonstances extérieures.

Il faut à présent faire un pas de plus et voir ce que va nous apprendre le contenu du sarcophage.

D'après tout ce qui précède, s'il contient des restes humains, ils ne peuvent guère être que ceux qu'on croyait alors appartenir à Eutrope. Mais ici une épreuve délicate va se présenter.

L'église de Saintes possède, de temps immémorial, le chef de saint Eutrope. D'un autre côté, l'inventaire des reliques du saint conservées dans cette église, écrit en 1530 ou 1535, avant le passage des protestants, et copié par dom Estiennot (2), porte qu'on possédait alors dans quatre reliquaires, outre le chef, une côte du saint, sa mâchoire, un os de bras. Enfin, au XIe siècle, en 1040, une partie quelconque de ses ossements fut donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fondateur. Si donc on allait trouver là un squelette entier, la question serait bien près d'être résolue négativement. Par la même raison, s'il y manque les ossements énumérés dans l'inventaire, alors il sera difficile de conserver aucun doute sur cette proposition : à l'époque où la sépulture fut exécutée, les ossements étaient reconnus pour être ceux de saint Eutrope. Voyons donc ce qui va arriver :

Lorsqu'on eut déboulonné le couvercle, on vit la capse remplie jusqu'aux bords par une couche de charbon concassé, de 0m,055 d'épaisseur, dans lequel se trouva une cinquantaine de pièces de monnaie portant toutes d'un côté, *Carlus rex;* et de l'autre, *metalo*, qui, ainsi qu'on le verra, appartiennent aux XIe et XIIe siècles. Au-dessous était une plaque de plomb à bords rabattus formant couvercle; puis une très-mince couche de charbon; puis un second couvercle de même métal, de même dimension, et également à bords rabattus. Ces deux couvercles fermaient une capse de plomb qui remplissait la capacité du sarcophage, au moyen d'une mince couche de charbon de 0m,08 ou 0m,09 d'épaisseur. L'un des deux couvercles, évidemment plus ancien que l'autre, doit provenir d'une capse plus ancienne, dont on voulut conserver les débris. C'est ainsi que dans le tombeau découvert à Pavie on trouva, à côté de la capse d'argent, les restes d'une ancienne capse en plomb (1). Au-dessous du second couvercle, dans le fond de la capse en plomb, se trouvaient réunis des ossements placés sur une couche mince de terre, mêlée de fragments de brique, entre lesquels s'est trouvée une coquille de limaçon et un petit fragment de l'*os du rocher* d'un crâne. Cette couche de terre étant là tout à fait inutile, on en explique facilement la présence par l'intention de conserver le peu de terre qui touchait les ossements dans le lieu où ils avaient reçu la sépulture première. Quant aux ossements eux-mêmes, il résulte de l'inventaire qui en a été dressé, qu'on trouva ceux d'un homme, moins le *chef*, un *humérus*, une *côte*, une *mâchoire*, deux *vertèbres* et quelques ossements des *pieds* et des *mains*.

Ainsi les parties manquantes sont justement celles qui devaient manquer si le corps était celui de saint Eutrope. J'ajoute qu'en comparant ces ossements avec le chef de saint conservés dans le trésor de l'église, on s'est assuré qu'il a pu appartenir au même individu.

A présent une difficulté se présente, grave au premier abord, mais qui, bien examinée, devient un indice d'ancienneté. On a reconnu, dans la capse, des ossements ayant appartenu au crâne d'un autre individu jeune, de dix-huit à vingt ans, qui pourrait bien avoir été une femme : à savoir, un os maxilaire, un temporal, un pariétal et plusieurs portions de la voûte; enfin quelques ossements d'un enfant nouveau né. Ceci ne paraît-il pas de nature à renverser tout ce que les autres faits établissent? car n'est-on pas en droit d'en conclure que la capse réunissait, non les ossements d'un saint (Eutrope ou tout autre), mais de trois personnes de

(1) *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 606, 609.

(2) Dans ses *Antiquitates Benedictinæ Sanctonenses*. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 519, p. 372, 374.

(1) Fontanini, l. i.

la même famille, le père, la mère et l'enfant?

Or, comme d'un autre côté, d'après la place qu'occupe le sarcophage, et le nom *Eutropius* qui s'y trouve gravé, il est indubitable que les auteurs de cette sépulture avaient la conviction qu'elle était celle de saint Eutrope, on se demande comment il se peut faire qu'ils auraient réuni à ses ossements ceux de deux autres personnes, ou bien qu'ils auraient pris pour les ossements du saint martyr ceux de trois individus de sexe et d'âges si différents. Plus il leur était facile de ne renfermer dans la capse que les ossements présumés du saint, plus ils ont dû avoir, pour agir autrement, un puissant motif religieux qu'il importe de découvrir.

Les Actes de saint Eutrope, en ce qui concerne les miracles, paraissent avoir été rédigés au XIVe siècle (1), d'après des documents anciens, puisque Vincent de Beauvais, au XIIIe siècle, en cite des passages (2). Ils renferment des traits qui portent leur date, l'un du temps d'une croisade, qui doit être la première de saint Louis, en 1248 (3); car le miracle concerne un soldat prisonnier à *Babylonia*, qui est Fostath ou le vieux Caire; l'autre remonte, comme on le verra, à l'époque où le tombeau n'était pas encore dans l'église actuelle, c'est-à-dire avant l'an 1096. Que ces Actes contiennent des anachronismes et des traits fabuleux, c'est ce que reconnaissent les Bollandistes; mais il en est d'autres qui ne présentent nullement ce caractère et qu'on n'a point de raison de considérer comme tels. Tel est celui-ci, qui tire d'une des deux particularités qui viennent d'être signalées une consistance historique tout à fait inattendue : il est dit que sainte Eustelle, fille d'un gouverneur du pays, convertie par saint Eutrope, prit soin, après son martyre, de recueillir ses restes, et leur donna secrètement la sépulture dans sa maison (4): que, tant qu'elle vécut, ils furent sans cesse, de sa part, l'objet de ses hommages religieux, et qu'elle-même, se sentant près de mourir, ordonna que son corps fût déposé près du sarcophage du saint. C'est sur l'emplacement de ce double tombeau que fut ensuite élevée une basilique. On comprend alors très-bien qu'à l'époque où fut érigée cette basilique, on ait placé dans le cercueil du martyr le chef de sainte Eustelle, le reste de ses reliques étant, selon l'usage, distribué entre diverses églises.

Cette circonstance singulière, et dont on avait fait une grave objection, devient un indice assez frappant en faveur de l'identité, puisqu'elle s'applique particulièrement à saint Eutrope, au moins d'après la tradition rapportée dans les Actes : et cette tradition, qu'on pouvait confondre auparavant parmi les récits fabuleux des Actes, s'en détache, en quelque sorte, pour prendre la consistance d'un fait historique. Quant aux ossements de l'enfant nouveau-né, c'est là une circonstance qui s'est rencontrée plusieurs fois dans les sépultures des premiers siècles. La Chronique de Clarius, moine de Sens au XIIe siècle, rapporte que quand on fit la découverte du corps de saint Savinien, premier évêque de Sens, sous le roi Robert, on trouva aussi avec son corps ceux de saint Eodald et d'un enfant nouveau-né (1). Saint Pèlerin, premier évêque et apôtre d'Auxerre, fut trouvé avec les ossements d'un petit enfant (2).

La charte de la consécration de Saint-Victor de Marseille, par Benoît IX, en 1040, porte que le corps de sainte Marthe fut trouvé avec un *autre corps*, et en outre celui d'un petit enfant.

M. Pallu du Parc (grand vicaire de la Rochelle) m'a cité plusieurs autres exemples qui prouvent à la fois l'usage de mettre les restes de plusieurs saints dans le même tombeau, et d'y placer celui d'un enfant nouveau-né, dont le corps avait été apporté de terre sainte, comme ayant appartenu à un des saints innocents massacrés par l'ordre d'Hérode. Quelle qu'en soit la cause, le fait est appuyé par tant d'exemples qu'il devient une preuve de l'ancienneté de cette sépulture et du caractère sacré qui lui fut attribué dès l'origine.

Il ne peut donc à présent être mis en doute que la sépulture antique, découverte le 19 mai, ne soit celle même qui y fut placée par les religieux de Cluny, après l'édification de l'église, comme renfermant des ossements qu'on croyait être ceux de saint Eutrope. Cette sépulture remonte donc au moins jusqu'en 1096. Mais n'est-elle que de cette époque? Ne remonte-t-elle pas encore plus haut? Est-ce alors ou plus anciennement que les ossements y furent déposés en l'état où ils ont été trouvés? C'est ce qu'il reste à décider d'après l'examen combiné du monument lui-même et des documents historiques.

Cette époque, donnée par l'histoire, concorde avec celle des monnaies trouvées dans le blocage entourant le tombeau dans la cavité qui le reçut, car elles furent d'abord attribuées à Charles le Chauve ou à Charles le Simple. Mais une savante dissertation insérée dans la *Revue de numismatique*, par M. Lecointre-Dupont, avait établi trois ans avant la découverte de cette sépulture, que ces monnaies sont celles des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine aux XIe et XIIe siècles (3). Ce synchronisme est d'autant plus frappant qu'en 1096, époque de la translation, Saintes était rentrée sous la domination des ducs d'Aquitaine, et que ce fut un d'eux, Guillaume VII, qui, en 1081, avait donné

(1) *Acta sanctorum*, april., t. III, p. 738.
(2) *Speculum histor.*, X, 18-21.
(3) *Acta SS.*, l. I.
(4) *Nocte, in tugurio ipsius, sepelivit, ac vigiliis luminaribus, obsequiisque sanctis, quandiu vixit, indesinenter observavit.* (*Act. SS.*, p. 735.)

(1) *Spicileg.*, t. II, p. 741.
(2) LEBEUF, *Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 9.
(3) Année 1840, cahier de janvier et de février, p. 39-47.

le prieuré de Saint-Eutrope aux religieux de Cluny.

C'est ici qu'il convient de placer un élément historique qui confirme tout ce qu'il y a d'essentiel dans le précédent exposé ; il sert en même temps à lever la difficulté qui résulte de l'opinion, accréditée sur l'autorité de Mabillon, que le corps de saint Eutrope se conservait à Vendôme. Il est vrai que cette opinion, peut à présent être considérée comme détruite par la découverte du tombeau que l'on a tant de motifs de donner à saint Eutrope. Mais, pour n'être pas taxé de résoudre la question par la question, on doit ne laisser à cette opinion aucun appui historique.

Mabillon parle du corps de saint Eutrope qui existe à l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1), mais il ne rapporte qu'une tradition qui n'est fondée sur aucun titre. Il renvoie bien à une charte, mais cette charte, que dom Martène a publiée (2), ne fait mention que d'une chapelle consacrée à la sainte Vierge et à plusieurs saints, entre autres saint Léon et saint Eutrope. Dans le cartulaire de Vendôme de 1492, il est parlé seulement des *reliquiæ* de saint Eutrope, ce qui s'explique très-bien, puisqu'on sait que Geoffroy Martel, en 1040, fit transporter des reliques du saint dans l'abbaye de la Trinité à Vendôme. Mabillon lui-même laisse indécise la question de savoir si l'on y conservait tout le corps ou seulement partie du corps du saint (3). Il n'y a donc ici qu'une tradition plus ou moins incertaine qu'on ne saurait mettre en balance avec les faits positifs qui viennent d'être recueillis. On peut être assuré que Vendôme n'a possédé que des ossements détachés du corps de saint Eutrope. Si le nom de *corpus* a été prononcé une fois, c'est que souvent au moyen âge on s'est servi de ce mot, quoiqu'il ne s'agît que d'une portion, même peu considérable, du corps des saints. J'en ai cité plus d'un exemple à propos des reliques de saint Louis. Mais ce qui prouve décidément qu'il en fut ainsi à l'occasion de celles de saint Eutrope à Vendôme, c'est l'inventaire qui fut fait, en 1792, des reliques que contenait alors la châsse du saint. De cet inventaire, découvert par M. de Pétigny, il résulte qu'on n'y trouva qu'*une chemise et quelques petits ossements.*

Ce fait est si concluant qu'il pourrait dispenser de citer les témoignages historiques qui attestent, depuis le XIe siècle, que Saintes possédait le *corps* de son saint apôtre. C'est en 1096 que fut faite la translation du *corps* dans l'église actuelle de cete ville. En 1081, l'acte de donation par Guillaume, duc d'Aquitaine, du prieuré de Saint-Eutrope à l'abbaye de Cluny, porte qu'il contenait *le corps du saint* (4). Vincent de Beauvais en parle vers 1260 (1). Dans un ouvrage des miracles attribué à Calixte II, il est dit à ceux qui passent à Saintes, en allant à Saint-Jacques de Compostelle, qu'ils doivent s'y arrêter pour vénérer le corps de saint Eutrope : *In urbe Sanctonensi beati Eutropii.... corpus digne peregrinantibus visitandum est* (2). En 1269, Alphonse de Poitiers donne un cierge pour être brûlé devant le *corps* de saint Eutrope, fondation confirmée par Philippe III en 1276, Charles VII en 1441, Louis XI en 1478, et François Ier en 1539.

Les objections qu'on a voulu tirer de la tradition de Vendôme ne peuvent donc soutenir un seul instant l'examen de la critique, et, pour légitimer la prétention de l'église de Saintes, il serait à présent inutile de recourir à un autre document d'une grande valeur, s'il ne fournissait une indication importante pour l histoire de notre monument. Je veux parler du récit de la translation du corps de saint Eutrope, faite dans l'église actuelle de ce nom, à Saintes, en 1096. Cette translation est racontée par un témoin oculaire dans un manuscrit provenant du monastère de Saint-Cybard (Éparchius) d'Angoulême, et que dom Estiennot a copié dans son livre inédit intitulé : *Antiquitates Benedictinæ Sanctonenses*, conservé à la Bibliothèque nationale.

L'anonyme place cette translation le 14 octobre 1096. Cette date est à elle seule un indice que le témoin était bien informé, puisque les plus anciens bréviaires placent au 14 octobre la *translatio sancti Eutropii* ; mais la véracité de cet important témoin ressort de plusieurs preuves irrécusables.

Dans son livre *de Gloria martyrum*, Grégoire de Tours rapporte que saint Eutrope, après son martyre, n'avait pas reçu une sépulture digne de lui, parce que les chrétiens, en ce temps de persécution, ne pouvaient lui rendre les honneurs qui lui étaient dus ; en effet, on a vu que sainte Eustelle avait été obligée de l'ensevelir furtivement dans un sarcophage caché en sa propre maison. Il s'ensuivit que le saint martyr tomba dans l'oubli (3). Après un grand intervalle de temps, ajoute Grégoire de Tours, *post multa annorum spatia*, saint Palladius, évêque de Saintes, fit construire une magnifique église, *miro opere fabricata*, en l'honneur du saint. Alors on ouvrit son sarcophage, *reserato sarcophago*, et chacun put voir, à la partie postérieure de son crâne, la marque du coup de hache qui lui avait ôté la vie.

Palladius fut évêque entre 573 et 583 ; c'était un contemporain de Grégoire de Tours, qui n'est mort qu'en 593. Il s'agit

(1) *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 178.
(2) *Thes. nov. anecd.*, I, p. 198.
(3) *Totum corpus an potiorem ejus partem, alii definiant.*
(4) Dom ESTIENNOT, *Fragm. histor. de l'Aquitaine*, t. VI, p. 162.

(1) Il est à peu près certain que Calixte II n'en est pas l'auteur (*Hist. litt. de la France*, t. X, p. 532 et suiv.) ; mais le livre est cité et en partie copié par Vincent de Beauvais ; et, des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, n°s 1506 et 5556, le second est d'une écriture du XIIIe siècle.
(2) *Speculum historiale*, X, c. 18-21.
(3) C. 56.

donc ici d'un fait dont l'historien a dû avoir une parfaite connaissance, dont il a pu être le témoin, et son autorité n'a nul besoin d'être corroborée par Usuard, Adon et les Actes de saint Eutrope qui rapportent le même fait. Il résulte de ce récit que le sarcophage que l'on croyait renfermer le corps du saint fut ouvert par saint Palladius; mais rien ne dit qu'il en ait substitué un autre; ce qui d'ailleurs, eût été inutile, à moins qu'il n'eût voulu le remplacer par un plus brillant. Nous verrons bientôt que tout annonce qu'il n'a fait que le transporter dans la basilique qu'il construisit.

Le témoin oculaire copié par dom Estiennot continue cette histoire en disant que la crypte où avaient été placés les restes de saint Eutrope (par saint Palladius) étant devenue trop étroite pour le nombre des fidèles qui venaient visiter le tombeau, les religieux de Cluny, auxquels, en 1081, fut donné le prieuré de Saint-Eutrope, construisirent une nouvelle église, qui est celle où le saint fut transféré en 1096 : ce qui donne une date pour la construction de cet édifice.

A cette occasion, l'anonyme décrit le sarcophage où saint Palladius avait déposé le corps un peu plus de cinq siècles auparavant. Il devait être tout à fait semblable à celui qui vient d'être découvert; et, dans la première crypte, il devait être aussi placé comme il le fut dans la seconde; car il était enfoncé dans une excavation taillée dans le roc, *in rupe incisa;* il était en pierre; le couvercle tenait par quatre clous en fer, placés aux quatre angles, *positis quatuor clavis ferreis in quatuor angulis;* ces clous avaient été scellés avec du plomb fondu, *plumbo liquente olim cum lapide superposito sigillatus;* c'est justement ainsi, comme nous l'avons vu, que le couvercle avait été attaché au corps du sarcophage trouvé en 1843.

L'anonyme ajoute que, dans la nouvelle crypte, le cercueil fut placé derrière l'autel d'en bas, en une cavité creusée dans le roc, *gloriosam sepulturam post altare inferius in saxo nativo excisam.* On ne peut décrire plus exactement la situation du sarcophage, car ce sont les circonstances qui ont été signalées plus haut. Par là se trouve démontrée l'identité de cette sépulture, non-seulement avec celle qu'au XIe siècle on reconnaissait pour celle de saint Eutrope, mais encore avec celle que saint Palladius, au VIe siècle, avait placée dans la première basilique. Indépendamment des raisons *historiques* qui établissent cette identité, nous trouvons dans la simplicité, ou plutôt la grossièreté de cette sépulture, un indice de l'époque reculée à laquelle elle remontait. Il est clair, en effet, qu'à la fin du XIe siècle, à l'époque de la grande ferveur religieuse, si l'on avait eu à exécuter un nouveau sarcophage, on l'aurait fait plus riche et plus orné. On en juge par les autres tombes de saints sculptées à cette époque. Si donc le corps se trouve dans cette auge grossière, c'est qu'il y était déjà lors de la translation. On ne l'aurait changée que si elle avait été trop détériorée; mais, outre qu'un monument si massif ne pouvait avoir sensiblement souffert durant l'espace de cinq siècles, le récit de l'anonyme indique qu'il était intact, puisque le couvercle tenait encore si fort aux parois avec ses clous en fer scellés avec du plomb, qu'on fut obligé de les faire sauter violemment; car il n'y avait pas un autre moyen de l'ouvrir : *Quo facto, non enim alio modo poterat reserari.* On remarquera qu'en effet un des angles du couvercle a été brisé. La coïncidence est frappante.

D'ailleurs, si Palladius avait dû faire une nouvelle sépulture pour saint Eutrope, elle aurait sans doute été en rapport avec la beauté de l'église qu'il construisit, *miro opere*, en l'honneur du martyr. Or, le sarcophage n'a rien qui réponde à un tel dessein. Tout annonce une époque de barbarie, et décèle un travail fait sans soin et à la hâte par des gens qui se pressent d'accomplir furtivement un devoir. La précipitation se montre jusque dans l'inscription elle-même. On ne prit pas le soin de proportionner les lettres à l'espace; aussi les dernières sont-elles plus petites que les autres, et la ligne incline vers le bas, parce que la place venait à manquer. Est-ce avec cette négligence que saint Palladius, disposant à loisir cette sépulture, aurait tracé le nom du saint dont il voulait mettre le culte en honneur? Non, sans doute. On a donc tout lieu de croire que le saint évêque a respecté le sarcophage contenant le corps qu'il transporta dans la nouvelle basilique comme étant celui de saint Eutrope. Le seul changement qu'il se permit peut-être fut de réunir dans le sarcophage un chef de femme qui s'y trouve maintenant et qu'il crut être celui de sainte Eustelle.

Quant à la capse en plomb, il est à peu près certain que c'est celle même où saint Palladius avait mis les ossements; car l'anonyme du manuscrit de Saint-Cybard dit expressément que, lors de la translation du sarcophage, personne n'osa ouvrir la capse en plomb, *nemine audente aperire.* D'où il suit que la capse, dont le couvercle seul a été conservé, doit être celle où saint Palladius avait trouvé les ossements qu'il plaça dans une nouvelle capse, tout en recueillant avec soin la seule partie qui subsistât de l'ancienne.

Ainsi, les ossements trouvés en 1843 devaient être en l'état où saint Palladius les avait mis. C'est lui qui en avait retiré le chef et les menus ossements, exposés dès lors à la vénération des fidèles, et dont quelques-uns, en 1040 (cinquante-six ans avant la dernière translation), avaient été transportés à Vendôme par Geoffroy Martel.

Par là on explique pourquoi l'anonyme, qui donne tant de détails sur cette translation, ne fait nulle mention de l'état des ossements que renfermait la capse.

Lorsque le sarcophage eut été placé dans l'excavation, il s'y trouva enfoncé de 0^m^,86; et comme on voulait la tombe à découvert, défendue par quelque balustrade ou appui,

on aurait difficilement aperçu le nom EVTROPIVS. C'est pourquoi on baissa, de ce côté, seulement, le bord de l'excavation dans la longueur qui répondait à celle du nom de manière qu'on pût le lire sans peine.

Cet état de choses, qui résulte de la combinaison des textes de Grégoire de Tours et de l'anonyme avec les circonstances matérielles, est conforme à ce qui est rapporté dans le récit des miracles de saint Eutrope, à l'occasion d'un miracle qui eut lieu avant la translation du corps, en 1096, c'est-à-dire lorsque le sarcophage était encore dans l'église bâtie par saint Palladius.

« — Alors, dit-il, le corps vénérable du saint était placé devant l'autel dans un tombeau, *erat enim tunc temporis sancti venerabile corpus ante altare in quodam tumulo.* » Le corps était *devant* l'autel; plus tard, il fut placé *derrière*, dans l'église actuelle construite par les religieux de Cluny. « Par la suite, ajoutent ces Actes, le saint corps (comme on le voit aujourd'hui), avec une capse en plomb, ainsi qu'il avait été anciennement renfermé, fut placé dans un mausolée d'une manière conforme à l'honneur qui lui était dû.... Les colombes (c'est le miracle dont il s'agit) continuèrent à venir se poser sur le tombeau du saint jusqu'à ce que son corps vénérable eût été transporté plus bas (c'est-à-dire dans une crypte inférieure), etc... »

Les deux situations du corps, avant et après la translation, sont indiquées par l'anonyme. Avant, comme après, les ossements furent renfermés dans une capse de plomb. Le mausolée dont il parle indique, soit la crypte elle-même, soit l'ensemble qui entourait le sarcophage du saint; ensemble dont nous ne pouvons plus avoir aucune idée, mais qui dut compenser par sa richesse la simplicité du sarcophage qu'on avait soigneusement conservé sans y ajouter aucun ornement; tel enfin que saint Palladius l'avait trouvé cinq siècles auparavant.

On n'aperçoit dans cet enchaînement de faits et d'inductions ni solution de continuité ni lacune. Les circonstances matérielles de tout genre concordent avec les seuls documents historiques que l'on possède. Les objections qu'on avait élevées, ou sont écartées d'une manière naturelle et satisfaisante, ou servent à confirmer le fait qu'elles semblent devoir détruire; et les preuves positives restent dans toute leur force.

Je ne vois donc rien qui puisse infirmer les propositions suivantes:

1° La sépulture découverte en 1843 est bien celle qui fut placée en ce lieu, il y a sept cent quarante-sept ans, par les religieux de Cluny;

2° Cette sépulture était alors reconnue pour celle de saint Eutrope;

3° Le sarcophage en pierre (avec sa capse en plomb) est le même que celui que saint Palladius avait fait placer dans l'église construite par lui en l'honneur de saint Eutrope; et les ossements y sont restés dans le même état, la capse n'ayant pas été ouverte en 1096;

4° C'est aussi le même où saint Palladius trouva les ossements lors de la première translation, opérée au VIe siècle;

Conséquemment, les ossements qu'il renferme sont ceux qu'au temps de saint Palladius on considérait comme appartenant à saint Eutrope.

On a vu que la plus récente de cent cinquante monnaies qui ont été trouvées dans la maçonnerie est du règne de François Ier, de l'an 1539; en conséquence, que la maçonnerie est postérieure à cette époque : c'est cette circonstance qu'il faut expliquer. Tant que François Ier vécut, les calvinistes furent contenus par la fermeté de ce prince; mais aussitôt après sa mort, arrivée en 1547, ils se soulevèrent de toutes parts, pillant et saccageant les églises, s'attachant surtout à profaner et à brûler les reliques qu'ils pouvaient rencontrer. Pour soustraire celles de saint Eutrope à ces profanations, il y avait deux moyens à prendre : c'était ou de les enfouir sous terre ou de les enlever secrètement, et de les porter dans un autre lieu, à Bordeaux, par exemple, où il était facile de les cacher. On employa le premier pour le *chef* du saint qui, transporté à Bordeaux en 1571, fut déposé dans l'église de Sainte-Eulalie de cette ville; il le fut ensuite dans l'église métropolitaine, où il demeura jusqu'en 1601, que Pierre III de La Place, troisième successeur de François Noël, fit solennellement rapporter le chef de saint Eutrope dans son église, réparée et consacrée de nouveau par l'évêque de Saintes, de La Courbe de Brée. Mais le sarcophage était beaucoup trop embarrassant et trop lourd pour être emporté secrètement. Il était plus facile et plus sûr de l'enfouir entièrement sous une épaisse maçonnerie, en laissant croire qu'il ne se trouvait plus dans l'église.

Quant au motif qui fit placer environ cent cinquante monnaies de diverses époques dans cette maçonnerie, on peut facilement le deviner, d'après les époques auxquelles elles appartiennent. Ces monnaies sont des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Long, de Charles le Bel, de Philippe de Valois, de Charles VI, de Charles VII, de Louis XI et de François Ier, en 1539. Il y a en outre des monnaies baronales et communales qui se renferment dans le même intervalle de temps. On doit, ce me semble, voir ici les monnaies qui indiquent les époques auxquelles des princes ou d'autres grands personnages vinrent visiter le saint tombeau, ou firent quelque fondation pieuse dans le prieuré en l'honneur du saint. Ce qui l'annonce, c'est que plusieurs des princes à qui ces monnaies appartiennent sont, ainsi qu'on vient de le voir, mentionnés dans l'histoire de Saintes comme ayant particulièrement vénéré saint Eutrope. Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, fit donation au prieuré de Saint-Eutrope de 20 livres de rente, à la charge d'en tretenir continuellement un cierge allumé devant le corps de saint Eutrope. Philippe le Hardi la continua en 1276 et 1280. Char-

les VII en 1441, Louis XI en 1478, et François Ier en 1539, confirment la fondation d'un cierge; et l'on remarquera que cette date de 1539 est précisément celle de la monnaie de ce prince trouvée dans la maçonnerie. S'il n'y en a pas de postérieure, c'est que ce prince n'aura plus rien fait pour le tombeau du saint.

Il en résulte que les religieux de Cluny conservaient, dans le trésor de l'église, des monnaies qui rappelaient l'époque des visites de grands personnages, ou celles de certaines fondations pieuses. Quand on voulut cacher la sépulture du saint, on enfouit en même temps toutes ces maçonneries. Là elles devaient se conserver, comme le saint tombeau, pour un avenir plus tranquille.

Lorsque la sépulture eut été ainsi recouverte et masquée à tous les yeux, les religieux répandirent et accréditèrent le bruit que le tombeau n'existait plus, qu'il avait été pillé et détruit par les protestants lors du premier siége de la ville. Or, la précaution n'était pas vaine, puisque ceux-ci prirent trois fois la ville, en 1562, 1568 et 1571. Mais comme le tombeau ainsi recouvert aurait pu être foulé aux pieds, on mit dessus un autel du XIe siècle. Cet autel, détruit par les calvinistes, fut remplacé par un autre en 1562, encore détruit en 1568. Un prieur de Saint-Eutrope le fit relever; l'évêque de Saintes, La Courbe de Brée, en 1601, en consacra un nouveau qui subsista jusqu'en 1792.

Chose singulière, mais pourtant bien avérée ! dans cet intervalle on oublia entièrement que la sépulture du saint existait encore sous cette maçonnerie. Sans doute, on avait fait grand mystère de cet enfouissement; l'opération avait été exécutée fort en secret par un petit nombre de religieux, afin d'éviter toute indiscrétion, dans le cas où les calvinistes reviendraient à la charge; le peu de personnes qui avaient été mises dans la confidence emportèrent le secret avec elles. Tout le monde crut donc que la sépulture avait été détruite; c'est au point que le fait de cette destruction imaginaire est consigné comme certain dans les bréviaires de la Rochelle et des Bénédictins de Saint-Jean d'Angely; et s'il n'avait pas été nécessaire de réparer l'église souterraine de Saintes, on serait encore, à l'heure qu'il est, dans la même ignorance.

SALERNE, sur le golfe de ce nom, au royaume de Naples.

I.

Basilique des SS. Pierre et Paul fondée par le prince Ariche.

Christe salus utriusque decus spes unica mundi
Duc et educ clemens, Arichis pia suscipe vota,
Perpetuumque tibi hæc condas habitaculum templi.
Regnator tibi sume decus trinominis ille
Hebrææ gentis Solymis construxit asilum,
Pondere quod factum sic circumsepivit obrizo.
Duxit opus nimium variis sculptumque figuris.
Brac. . . .

(*Cardinal* MAÏ, 110, 2; UGHELLI, t. VII, p. 358.)

—

II.

Près du Palais de Justice.

Dominae nostrae Flaviae augustae
Helenae divi Constanti castissimae
coniugi procreatrici D. N. Constantini
maximi piissimi ac victoris augusti
aviae dominorum nostrorum
Constantini et Constanti beatissimorum ac felicium Caesarum
Albinus magnus VC. corr. Lucaniae et
Brittiorum statuit devotus excellentiae pietatique eius D

(*Cardinal* MAÏ, p. 237; MURATORI, p. 261, 1.)

—

III.

Devant le collége des jésuites.

Reparatoris orbis sui
D. N. Flavio Valerio
Constantio pio
felici, invicto,
Ordo populusque Salernitanus
devoti numinis majestatique
ejus.

(*Cardinal* MAÏ, p. 248; MURAT., p. 260, 1.)

—

IV.

Au coin de la place publique. IN CAPO DI PIAZZA.

Gracchi v. c.
Arrio Mecio Graccho v. c.
tanto ac tam provido patrono
coloniæ Salernitanorum, qui civitatem nostram quæ destituta et defessa
ipso transitu canalis, dignationis
suæ respectu ad splendorem revocaverit,
fugantes vero cives ac defessum ordinem
dispositionem (*sic*) candoris sui, et ad prestationem
civibus suis, vel quæ ad salutem patriæ pertinet
sua provisione relevare dignatur
cujus si universa gestorum refoveamus dies non sufficit, ob ejus
merita et amorem, quem erga ordinem vel cives exhibet; ordo populusque salernitanus statuam
ponendam censuerunt.

(*Cardinal* MAÏ, 280, 3; MUR., 1117, 1.)

SALISBURY, en Angleterre.

I.

Il ne reste que ceci de l'épitaphe de Ro-

bert Wroel, évêque de Salisbury, mort en 1375 ;

. . . . Congregavit et congregata ut pastor vigilans conservavit. Inter enim alia beneficia sua minima castrum dicte ecclesie de Schirebrun... per ducentos annos et amplius. manu militari violent (er occupatum ut pugil) intrepidus recuperavit, ac ipsi ecclesie chaceam suam de la Bere restitui procuravit, qui quarto die septembr anno Domini millesimo CCCLXXV° et anno consecrationis sue XLVI° sicut altissimo placuit in dicto castro debitum reddidit. . . . .

(*Sepulcral Monuments*, I, 33.)

—

II.

1139. — *Epitaphe de Roger, évêque de Salisbury.*

Flent hodie Pales burie quia decidit ensis
Justitie pater Ecclesie Sales b[ur]iensis
Dum viguit miseros aluit fastusque potentum
Non timuit sed clava fuit terrorque nocentum
De ducibus de nobilibus primordia duxit.
Principibus prope q.... s. t b (1) quasi gemma re- . . . . affer opem devenies in idem. [luxit]

(*Sepulcral Monuments*, I, pl. IV, f. 20.)

—

III.

1139. — *Epitaphe de Nicholas de Longespee à Salisbury (Lady Chapel).*

Sub hoc lapide marmoreo desuper insculpto humatum est corpus reverendi Patris Nicolai Longespe, quondam Sarum episcopi, qui plurima huic contulit ecclesie, et obiit 18 mens. maii A° D 1291 (*sic*). Ex cujus parte australi jacet Robertus Wichamton, ex parte boreali Henricus Brandesburn requiescit.

(*Sepulcral Monuments*, I. 67.)

—

IV.

Epitaphe du seizième siècle.

Richardus tumulo pagus sepelitur in isto
præses canobii qui fuit Edrosei
hunc rex *prebendenæ donavit in paviena* (*sic*)
henricus quadruplo bis celebris numero
Experti numen vobis quicumque benignum
Defunctum precibus commemorate piis.
An. Dom. 1540 ja(nua)ri XII.

Sepulcral Mon., II, CCLXXVII.

SALON, en Provence (France.)

1344. — *Eglise de Saint-Laurent.*

Anno Dñi M CCC. XLI III, die martis sca XXII martis, ista ecclesia fuit ad honorem et laudem scī Laurentii mris [martiris] inchoata et pmus lapis positus et signatus bndioe (benedictione) pontificali per dum Io. Dei gra[tia] Arelen archiepm et aucta in longitudinem quan [tum dirāt] [desiderat] chorus et duae capellae a parte aus- [trali.]

Pose de la première pierre de l'agrandissement de l'église de Saint-Laurent de Salon, par Jean de Cardonne, religieux dominicain, nommé en 1341, par Benoît XII, son oncle, à l'archevêché d'Arles, et mort en 1348.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 260.)

SALONIQUE, dans la Roumélie, Turquie d'Europe.

Dans l'ancienne église de Saint-Dimitri se voit une grande inscription grecque du moyen-âge, sur le tombeau de Luc Spandouni. Cette inscription a été rapportée par Paul Lucas, dans la relation de son *Voyage en Grèce*, t. Ier, p. 404. D'Ansse de Villoison dit que la copie de Paul Lucas est fort inexacte, et sans donner un nouveau texte de l'inscription, il en a parlé dans le compte-rendu de son voyage. (*Académie des inscriptions, Mémoires*, t. XLVII, p. 303.) Il est dit dans cette inscription que Luc Spandouni était la gloire de sa nation et illustrait la Grèce par l'éclat de ses vertus; qu'ayant eu le malheur de survivre à sa patrie, il n'avait pas été souillé par la contagion des barbares qui l'avaient dévastée.

SALTZBOURG, en Bavière.

Ce n'est pas sans hésiter que nous attribuons à cette ville, l'ancienne *Juvaria*, l'inscription suivante publiée par le cardinal Maï. Le savant éditeur la donne à une ville du nom d'*Interaque*, qui ne peut être ni Interlaken en Suisse, ni Teramo en Italie.

Fabio Maximo rectori
provinciæ, restauratori
mœnium publicorum, ordo
Iuvaviensium patrono.

(*Cardinal* MAÏ, 282, 2; GUD., 122, 10.)

SAMOS, monastère du diocèse de Lugo, en Galice, royaume d'Espagne.

I.

Pierre ancienne trouvée en 1753, *aujourd'hui à la Bibliothèque.*

Ast ego Ermefredus Lucenti præsul in urbe
Dispensans plebi jura sacerdotii
Talia confirmans edictis vota per ævum
Restitui lapsa, cepta bene cumulans.
Hujus XPE gregis tu tantum claustra tuere,
Noxia ne pestis turbet ovile patens.
Hic igitur monacale decus per secla nitescat,
Vinceat (*sic*) hic animas regula sancta *pias*.

II.

Autre pierre.

Gaudeat acceptum hic tibi remedium.
Et atrium interius populi non cedat in usus

(1) Quos tumbo.

Nec unquam illuc introeat mulier.
Puplica invitus hic nemo negotia solbat
Flos ubi jam teneram cœnobialem migat (*sic*).

(*Cardinal* Maï, 180, 5 ; 181, 1.)

SANTIA, au diocèse de Verceil, en Piémont.

I.

Pierre trouvée en 1763 *au bourg de* Via Longa.

Oppidum nuper
sanctae Agathae
iug. regina Theodolinda
vicus antea viae
longie ictumulo-
rum pago
forum frequentissi-
mum quod Romae
olim viros consul-
ares sibi patronos
cooptabat.

(*Cardinal* Maï, p. 330; Durandi, *De antiq condit. Agr. Vercell.* p. 84.)

—

II.

Cinquième siècle. — Pierre carrée dans l'église Saint-Etienne.

. . . . . .
Jam Aesculapio sacrum
et D. Stephano Limenius
ep. pientissimus cum cons-
ueta annona confirmavit.

(*Cardinal* Maï, 231, 2; Durandi, *De condit. Agri Vercell.*, p. 89.)

SARAGOSSE, en Espagne.

893. — *Inscription de dédicace dans le cloître du monastère de San Salvador de Val de Dios.*

Larga tua pietas, Deus, claret ubique,
Salvatque saepe impios larga tua pietas.
Fatentur ista viri, dant plausus agmine passim :
Extincta quod vivifices fatentur ista viri.

Sic favens, misero parcas citra merito bono,
Clementia qua superas esto favens misero.
Memet namque diva collidunt funera tuentis,
Sauciatque culpa memet nempe dira.

Clareat nunc tua fructuosa gratia clemens,
Quæ sublevat elisum, clareat; nunc tua
Pietas adsitat fovens quæ tegmine cunctos
Celicos beatificans pietas adsitat.

—

Consecratum est templum hoc ab episco-
pis septem, Rudesindo dumiense, Nausto conim-
[briense],
Sisnando iriense, Ranulpho astoricense, Argimiro
lamecense, Reccaredo lucense, Elleca Caesaraugus-
tanense, sub era nongentesima trigesima prima
Die decimo sexto kalend. octobris.

(*Cardinal* Maï, p. 89; Florez, *Spaña Sagrada*, t. XXX, p. 212, t. XVI, p. 128; Moralès, lib. xv, cap. 25.)

SAUMUR, département de Maine-et-Loire, en France.

I.

Epitaphe de Tiephaine la magine, à Notre-Dame de Saumur, 1458.

Cy gist la nourrice Thiephaine
La magine qui ot grant paine
A nourir de let en enfance
Marie d'Anjou royne de France
Et après son frere René
Duc d'Anjou et puis nome
Comme encor et roi de Sicille
Qui a voulu en ceste ville
Pour grand amour de nouriture
De l'un a l'autre du devoir s'aquicte
Pour avoir grace et tout deduict
Mil cccc cinquante et huit
Du mois de mars xiiie jour
Je vous prie tous par bon amour
Afin qu'elle aut un pou de vostre
Donnez luy un patre nostre

(*Sepulcral Monuments*, t. I, p. clxxvi.)

—

II.

Epitaphe de Richard de Ware, abbé de Westminster, mort en 1283.

Abbas Ricardus de Ware qui requiescit
Ilic, portat lapides quos hic portavit ab urbe.

(*Sepulcral Mon. of the Great-Britain*, t. I, p. iv.)

SAUVE-MAJEURE, département de la Gironde, en France.

I.

Vers 1080. — *Monastère de la Sauve-Majeure (près Bordeaux).*

Sylvæ majoris jacet hic sanctissimus abbas
Abbatum splendor et monachile decus
Hic sylvas coluit Christoque novalia fecit
Et Saliunca rosam, poma salix generet
Iste locus primum sylvestris et effera tellus
Ipsius exempli est modo porta poli
Vir cani capitis, vir perfectæ probitatis
Cœlorum civis dormiet in Domino
Plebs aquitana patris corpus complectere tanti
Qui tibi vivit adhuc religionis ardor,
Gallia congaude Geraldo quem genuisti
Ac cineres sanctos hic venerare suos.

Cette épitaphe de Géraud, fondateur du monastère de la Sauve, a été composée par son ami Baudry, abbé de Bourguier, mort en

1205, et canonisé, en 1197, par le Pape Célestin.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 72.)

—

II.

1252.

Felix prælatus Amanevus qui tumulatus
Hic jacet, egregius existitit atque pius
Indolis ipse pie de Burdigale regione
Editus enituit, jura docensque fuit,
Sede decanatus Engolismense locatus
Ad Tarbam trahitur, præsul et efficitur;
Hinc sublimatur et in Auxi sede locatur,
Supra pontifices, patris agendo vices,
Cum clero reliquo captus fuit a Friderico
Tractatusque male cum patre Burdigale,
Octabis Agathe sub carceris asperitate
Traditur, innocue captus obiit (*sic*) Capue
Burdigaleque pater Geraldus hic. . . .
. . . . . corpus et hic. . .

Amaneu, c'est-à-dire Emmanuel de Grezillac, né à Rions, diocèse de Bordeaux, fut d'abord professeur de droit, puis doyen du chapitre d'Angoulême, évêque de Tarbes (1224), archevêque d'Auch (1226); Grégoire IX l'avait même mandé à Rome pour le faire cardinal, et il s'y rendait lorsqu'il fut arrêté par ordre de Frédéric II et mené à Capoue où il mourut prisonnier (1241). Son corps, inhumé d'abord à Capoue, fut ensuite porté à la Sauve et enterré dans le chœur.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 229.)

SCEAUX, près Paris, dit aussi SAUX-PENTHIÈVRE, autrefois SCEAUX-DU-MAINE. Il est constant par les titres les plus anciens que ce mot doit s'écrire Ceaux, du latin *Cellæ*, parce que, dans la formation de ce village, les maisons qui étaient répandues çà et là ressemblaient aux cabanes des vignerons, qui en latin se nomment *cellæ*. De ce mot, dit l'abbé Lebeuf, on fit d'abord *Céels* en langue vulgaire, ensuite *Céals*, et enfin *Ceauls* ou *Ceaux*, de même que de *Sacra-Cella*, abbaye de Cisterciens entre Nemours et Montargis, on a fait Saincreceaux, qu'on prononce maintenant Sercanceaux. Ce lieu dans ses commencements faisait partie de la paroisse de Châtenay, et lorsqu'il fut érigé lui-même en cure, on l'a nommé *de Cellis*, comme on peut le voir dans le Pouillé latin du XVe et du XVIe siècle, et dans celui de l'an 1626, comme aussi dans le catalogue latin manuscrit des bénéfices dépendants de Notre-Dame de Paris.

Ce village, un des plus beaux des environs de Paris, tant par sa situation que par la salubrité de l'air qu'on y respire, est placé au-dessus du Bourg-la-Reine, du côté du couchant, à deux lieues de Paris. Sa pente regarde le midi, et la plus grande partie du territoire est cultivée en vignes tournées vers l'orient ou vers le midi, avec quelques bocages ou assemblages d'arbres fruitiers. Ce lieu a toujours été en s'agrandissant, à mesure qu'il a eu des seigneurs puissants.

L'origine de la paroisse est un peu obscure, aussi bien que celle du culte de saint Mammez, qui y a été établi dès les commencements. L'origine de la cure doit être postérieure au règne de saint Louis. Ce sera l'augmentation du nombre des habitants, faite vers l'an 1300, avec la difficulté qu'il y avait qu'ils se rendissent l'hiver à Châtenay, à cause des mauvais chemins de la vallée, que le cours des eaux d'Aunay entretient, qui auront été les deux causes pour lesquelles ce village devenu considérable aura été détaché de la paroisse de Châtenay. Il pouvait y avoir déjà une chapelle du titre de Saint-Mammez, qui aurait été précédemment consacrée sous l'invocation de ce saint martyr, à l'occasion de quelques reliques que le chapitre de Paris, qui y avait beaucoup de bien, aura données. On aperçoit à l'entrée du chœur, proche la place du Curé, une plaque sur laquelle on lit que l'ancienne église, qui était du titre de Saint-Mammez, ayant été démolie, MM. de Trêmes et Jean-Baptiste Colbert, successivement seigneurs de Ceaux, ont rebâti le chœur, et que M. Guy-Louis Baudoin, bachelier de Sorbonne, curé, a fait construire la nef, en considération de quoi les marguilliers lui ont accordé un anniversaire à perpétuité.

Quoique cette église soit nouvellement bâtie, l'enchâssement des vitrages est fait à la gothique. Il n'y en a que dans le chœur, aux voûtes duquel, qui sont aussi gothiques, se voient les armes des seigneurs qui l'ont bâti. La nef est un édifice fort solide, qui n'a de fenêtres qu'aux bas-côtés : les arcs sont en anses de panier; le portail est magnifique pour une église de campagne : le clocher en flèche qui se voit à côté est fort élevé et délicat. Au grand-autel sont représentés en peinture saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste. Il y a deux chapelles aux deux côtés du chœur. Vers le midi est celle du château. Du côté opposé, est la chapelle de la Sainte-Vierge. Dans la nef au midi, est celle du titre de Saint-Mammez. Au milieu du chœur sont enterrés M. le duc du Maine, madame la duchesse du Maine, et M. le comte d'Eu, sous une tombe de marbre, élevée de terre; et entre cette tombe et l'aigle, est une autre tombe de marbre blanc qui couvre le corps de Henri-Joseph de la Garde, comte de Chambonnas, lieutenant du roi en Languedoc, premier gentilhomme de M. le duc du Maine, décédé en 1729. A l'entrée du chœur est inhumé, sous une tombe de marbre blanc, M. Ancezune, duc de Caderousse, décédé au château le 8 juin 1751.

La terre de Sceaux, de simple châtellenie qu'elle était, fut érigée en baronnie en 1624. M. le duc du Maine l'acheta en 1700, et ce lieu qui était déjà célèbre par tant d'endroits le devint encore davantage; en 1701, le roi et plusieurs princesses l'honorèrent de leur

présence. Les conférences d'érudition qui y avaient été autrefois tenues sous M. Colbert, furent comme un germe qui, ayant pris racine dans le château, en fit un lieu de sciences, et y forma une espèce de Parnasse. Personne n'ignore que madame la duchesse du Maine a rassemblé à Sceaux tous les savants qu'elle honorait de la protection la plus marquée. On y vit M. de Malézieux expliquer à cette princesse Homère, Sophocle, Euripide, Virgile, Térence, mieux qu'aucun savant eût pu faire jusqu'alors : Homère, entre autres, sur le grec, sans commentaire, sans scholies.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

SCHELESTADT, département du Bas-Rhin, en France.

Beato Rhenano, ex veteri Buldiorũ familia : cujus excellens in omni genere doctrina, Græcai et Latinai linguai cognitio, innocentia, humanitas, frugalitas, pudicitia celebris erit, donec rerum hæc universitas constabit. Studium antiquitatis declarant aliquot Latini scriptores sacri profanique, ab eo purgati et prope integri restituti : item Germania, quam omnem tum veterem, tum novam mira diligentia tribus libris illustravit : Viro magno, immortalique memoria digno, Rudolphus Bersius hoc pietatis monumentum posuit. ☉. Argentorati XIII. Kal. Jun. ætat. LXII. a Christo nato CIↃ IↃ XLII. Inde elatus heic jacet, ne optimo et doctissimo cive careret Patria, quam vivus tot egregiis monumentis illustravit.

Te capiunt læto venientem sydera plausu :
Sed, quæ te genuit, patria terra dolet.

(GROS, *Supplém. aux inscriptions de Bâle*, p. 348.)

SCIACCA, en Sicile, aux ruines de Sélinonte.

Pro beatitudine
temporum DD. NN.
Constanti et
Constantis AAVV. CC.
stationem a solo fecerunt Vitrasius Orfitus et Fl.
Dulcitius VV. CC. consulares
PS. instante Fl. Valeriano
ducenario agente in reb et PP. cursus
publici. (1)

(*Cardinal* MAÏ, p. 339.)

SEBENICO, en Dalmatie, Etats Autrichiens.

Pierre trouvée près de la porte du Port.

Virtute et felicitate omnes retro
principes supergresso DN. Fl. Jul.
Constanti victori ac triumphatori
semper aug.
Fl. Jul. Rufinus Sarmentius V. C. præses provi Dalmatiæ. D. N. M. ejus.

(*Cardinal* MAÏ, 261, 2; GRUTER, 1023, 1; KNIBB, *Hist. Dalm.*, p. 2.)

SELUQUIA, en Afrique, régence de Tunis.

. . . . . .
et Fla. Va . . . . .
Constan . . . . . .
nobilis . . . . . .
Cæsarib. numini eorum
dicatissimi
municip. Chidibb.

(*Cardinal* MAÏ, 251, 3 ; MAFF., *Mus. Veron.*, 459, 7.)

Le cardinal Maï fait observer que cette inscription paraît être la même que celle du municipe Chiddibal. *Voy.* ce nom.

SENLIS, en France. — On veut que saint Rieul ou saint Régulus ait été premier évêque de Senlis, et soit venu dans les Gaules avec saint Denis, vers le milieu du IIIe siècle. Son château, qui paraît avoir été bâti du temps de saint Louis, a servi autrefois de demeure à quelques enfants de France.

Il y a à Senlis plusieurs maisons religieuses : l'hôpital est desservi par des religieux de la Charité, qui y ont aussi une maison de force pour les fous et les prisonniers d'Etat. L'hôpital de Saint-Lazare subsiste depuis le XIIe siècle. Il avait autrefois le droit de faire tenir une foire pendant huit jours ; et lorsqu'on en faisait l'ouverture, les gens du faubourg Saint-Martin en demandaient la permission en ce vieux langage : *Sire prévôt, None est tintée, pouvons-nous bien foire crier?*

On voit à l'église de Saint-Rieul un calice de vermeil qui tient sept pintes de vin. On dit tous les jours à cinq heures dans la cathédrale une messe en faveur des voyageurs, et on la nomme communément la messe de *part-matin*.

On voit encore à Saint-Maurice de cette ville le superbe mausolée d'un fou du roi Charles V, dont voici l'épitaphe.

Ci gît Thévenin de Saint-Légier, fou du Roi notre Sire, qui trépassa l'onzième Juillet, l'an de grace 1375.

La représentation est ornée de marbre et d'albâtre, revêtue des habits et ornée d'attributs de la folie.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

(1) *Inscr. Sicil.*, p. 63, ex Gualterio, n. 117; FABRETT., p. 659, n. 490; DONAT., 221, 1.

SENS, département de l'Yonne, en France.

I.

Onzième siècle.

Mor e soporatus juvenum pulcherrimus unus
Nomine Ragulfus hic recubat positus,
Qui patiens humilis mitis castusque, suavis
Præfulgens meritis clericus atque fuit
Ob animam cujus cuncti rogitate præcantes
Parce Deus famulo qui jacet hoc tumulo.

(*Mém. de la Société archéo du Midi*, t. III, p. 67.)

—

II.

1211. — *A la Cathédrale.*

Præsul Galterus jacet hic in pulvere, verus
Cultor justitiæ, cleri pater, arca sophiae ;
Non parcunt generi, nec honori fata, nec aeri ;
Traditur hic cineri fex modo, præsul heri.
M scribis ad bis c quater x addens quoque scribe I
In summa apposita sic finitur sacra vita.

C'est cet archevêque de Sens qui rapporta à saint Louis la couronne d'épines qu'il avait laissée aux Vénitiens en gage d'un emprunt.

(*Mém. de la Société archéol. du Midi*, t. III, p. 225.)

—

III.

1521.

On lit autour d'une tourelle de l'archevêché de Sens :

Costruxit (*sic, pour* construxit) reverendus dominus Stephanus de Ponchier archiepiscopus Senonensis
anno Domini M. D. XXI.

(*Mém. de la Société archéol. du Midi*, t. III.)

Etienne de Ponchier a été archevêque de Sens de 1519 à 1524.

—

IV.

A la Cathédrale.

Epitaphe du cardinal Duperron.

Iacet hic quod claudi potuit Iacobi Dany Perronij, qui S. R. E. tit. S. Agnetis in Agone Presbyter Cardinalis, annos quaterdenos Archiepiscopus Senonum, Galliarum et Germaniæ Primas, Magnus Franciæ Eleemosynarius duodenos, inter homines mortales ternos et sexagenos mortalis homo vixit. Mortalis esse desijt Nonis Septembribus anno Christi Domini 1618. At viuet posthac æternumque apud omnes gentes atque nationes gloria immortalis quam ex hæresi toties reportatæ victoriæ, acta in Italia Franciaque constituendis ac confirmandis Ecclesiæ nutantis rebus felicia iusta et præclara, Libri denique quos plurimos atque diuinissimos incomparabilis ingenij clarissima monumenta reliquit, ei meritissimo pepererunt.

A Paris, à l'église Saint-Louis des Jésuites était le cœur du cardinal et cette inscription :

Iacobi Dany S. R. E. Card. Perronij Senonensis Arch. Gall. et Germ. Primatis, Magni Franciæ Eleemosynarii Tanti Cor Viri tantillo iacet in loco.

(Labbe, *Thes. Epitaph.*, p. 527.)

La cathédrale de Sens, disent les auteurs du *Dictionnaire de Paris et de ses environs*, est sous l'invocation de saint Etienne : on y retrouve le goût dans lequel on a bâti celles de Troyes et d'Auxerre. L'édifice n'est pas si élevé que celui de Notre-Dame de Paris, mais il est plus vaste ; sa tour est fort haute et admirée des gens de l'art ; c'est l'ouvrage d'un célèbre Troyen, nommé Godinet. Le cardinal Duprat et le cardinal Duperron ont leurs mausolées dans le chœur de cette église, dont ils ont été archevêques. On y montre l'endroit où saint Louis épousa Marguerite de Provence. Le grand autel a un soubassement fort riche ; c'est un ouvrage d'un goût gothique, qui représente les quatre évangélistes et saint Etienne au milieu d'eux. La table est d'or, et enrichie de bas-reliefs de pierreries. On voit avec plaisir les vitres qui règnent autour de l'église ; la peinture est de Jean Cousin, qui était né à Soucy, auprès de Sens, et qui avait une grande réputation pour ces sortes d'ouvrages. La sonnerie est une des plus belles du royaume. Le trésor renferme beaucoup de reliques et d'anciens monuments. On y conserve un ornement sacerdotal qui a servi à saint Thomas, archevêque de Cantorbery. Le chœur est décoré de stalles d'un très-bon goût. L'autel a été exécuté sur les dessins de Servandoni. A côté du portail est la statue équestre de Philippe de Valois. Il y a dans la nef de fort beaux mausolées exécutés en marbre, et une statue de saint Christophe, de grandeur colossale. On y remarque la chapelle des Sallezards et leurs tombeaux soutenus de colonnes de marbre, avec leurs statues en marbre blanc. Dans le chœur est le mausolée de monseigneur le dauphin, fils de Louis XV. Le corps de madame la dauphine, son épouse, y est aussi renfermé.

Ce mausolée est exécuté en marbre. Il présente un piédestal sur lequel sont placées deux urnes liées ensemble par une guirlande d'immortelles. Tandis que la Religion couronne les cendres des augustes époux, que l'Immortalité forme un trophée de leurs vertus, le Temps déploie sur leurs urnes cinéraires le voile funèbre de la mort, et l'Amour conjugal déplore leur perte. Aux deux faces latérales du tombeau sont placées les inscriptions que M. le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, a consacrées à la mémoire du prince et de la princesse. Au bas de chaque

inscription se trouvent leurs cartels et leurs armes.

Les anciens archevêques de cette ville ont leur sépulture à Saint-Pierre le Vif. On y en compte quarante. La plupart d'entre eux ont été tirés de cette abbaye dont ils étaient religieux. On voit encore dans une aile du cloître le tombeau de Henri le Sanglier. Cette maison est de l'ordre de Saint-Benoît. L'abbaye fut fondée par Clovis en 507, à la prière de sainte Théodechilde.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

Extrait du procès-verbal de ce qui a été trouvé au grand autel de l'église métropolitaine de Saint-Etienne de Sens, lors de la démolition dudit autel sous l'archevêque Jean Languet de Gergy, pour la construction du nouveau (1).

Description de l'ancien autel.

L'ancien autel étoit de figure carrée ; il y avoit aux quatre coins quatre piliers de cuivre portés sur des bases, et un cinquième qui étoit posé dans le milieu de l'autel par derrière et un peu reculé, lequel servoit à porter le pavillon et le saint ciboire suspendu. Les chapiteaux desquels piliers ainsi que les quatre anges posés sur quatre d'iceux étoient aussi de cuivre.

Ces piliers s'entretenoient par le haut l'un à l'autre par de grosses tringles de fer qui y étoient attachées à droite et à gauche, et qui soutenoient les rideaux qui étoient aux deux côtés de l'autel, par le moyen des anneaux de cuivre qui y étoient attachés.

Sa position étoit entre les deux premières grilles du sanctuaire, après les deux portes du préchantre et du cellerier, et immédiatement après la chaire pontificale.

La distance, depuis la première marche de l'autel jusques aux marches du sanctuaire, n'étoit que de 14 pieds 8 pouces 1/2 ; par les collatéraux jusques aux piliers qui sont entre les grilles du chœur, de 12 pieds 11 pouces de chaque côté ; et du fond ou derrière dudit autel jusques au premier degré de l'autel de Saint-Pierre, de 21 pieds 10 pouces.

Il y avoit deux marches pour monter à l'autel ; la première étoit de pierres de liais dans son pourtour, et contenoit toute la longueur et largeur dudit autel. Elle avoit de long, par devant, 14 pieds 5 pouces, sur un pied de large, et par les côtés 3 pieds sur 4 pouces de haut.

Sur ledit premier degré étoit posé un marche-pied de bois de chêne, qui servoit de seconde marche, lequel avoit 8 pieds 5 pouces 1/2 de long, sur 3 de large, et 4 pouces 1/2 de hauteur.

Les deux piliers ou colonnes de cuivre de face, qui étoient posés aux deux angles de la première marche, s'avançoient d'un pied, les deux autres joignoient immédiatement les deux angles de derrière de ladite marche.

Ils avoient de distance 14 pieds 5 pouces par devant, et par derrière 14 pieds 3 pouces; par les côtés au midi la distance de l'une à l'autre étoit de 9 pieds 6 pouces, et au septentrion de 9 pieds 4 pouces.

Les quatre piliers qui étoient aux quatre angles de l'autel étoient portés sur des bases de cuivre à six pans, ces bases avoient 1 pied de hauteur sur 1 pied et 1/2 de diamètre. Les colonnes étoient cylindriques et toutes unies, leur hauteur étoit de 6 pieds 10 pouces sur un pied de tour.

Les chapiteaux ornés de feuillages. . . . . étoient aussi de cuivre ; ils avoient 11 pouces de haut sur 1 pied environ de diamètre.

Les quatre anges posés sur chaque colonne étoient de même métal, et tenoient chacun d'une main les instruments de la passion, et de l'autre un chandelier ; ils avoient 2 pieds 3 pouces de haut, sur 1 pied 1/2 de contour.

Le tombeau de l'autel étoit de forme carrée : son massif étoit revêtu de pierres de taille de Saint-Leu, en parement par devant et par les côtés; le fond étoit de moellon avec chaux et sable, et le derrière étoit enduit de plâtre neuf.

On avoit pratiqué, dans le milieu de la dernière assise et immédiatement sous la table de marbre qui couvroit le tombeau, un petit sépulcre pour mettre des reliques. Il étoit de 8 à 9 pouces de long sur 5 environ de large.

La pierre de marbre qui couvroit le massif du tombeau étoit de couleur verdâtre avec des fleurs blanches naturelles parsemées ; elle avoit 8 pieds 5 pouces 1/2 de long sur 4 de large, et 7 pouces environ d'épaisseur; c'est de cette même pierre sciée dont est la table de marbre du nouvel autel.

Comme le massif de l'autel n'étoit pas de même longueur que la table de marbre, on avoit posé par devant et par les côtés 5 petites colonnes de pierre de figures gothiques qui aidoient à soutenir la pierre d'autel; ce massif étoit revêtu d'une menuiserie de bois de chêne par le devant et par les côtés.

L'autel avoit 3 pieds de haut de dessus le marche-pied, et par les côtés 3 pieds 4 pouces 1/2.

Derrière le massif de l'autel, il y avoit un contre-table qui formoit au-dessus de l'autel un châssis de bois de chêne dans lequel on élevoit la *table d'or*, et par dessous étoit une espèce de caisse ou armoire, aussi de bois de chêne, dans laquelle on la renfermoit : le tout était joint au massif d'autel.

Ce châssis faisoit arrière-corps par les côtés de l'autel de la largeur d'un pied de chaque côté ; il étoit composé de deux poutrelles d'environ 7 pieds de haut, qui formoient deux pilastres ; elles étoient scellées par le bas en plomb sur un massif de pierre de taille; il y avoit une traverse qui étoit assemblée par le haut dans les deux pilastres et qui servoit de corniche

(1) Communication au Comité des arts de M. Quentin. Extrait des archives de l'Yonne. (*Bulletin des comités*, mars 1850, p. 88).

audit châssis, et par derrière la traverse il y avoit trois barres de fer carrées qui servoient à entretenir solidement le châssis.

On avoit appliqué sur ce châssis une menuiserie de bois de chêne ornée de moulures et sculptures saillantes qui formoient par le haut une frise aussi sculptée, et par dessus une corniche; ces moulures et ces sculptures étaient dorées sur un fond de blanc de céruse.

Au-dessus des deux pilastres étoient aussi placés deux vases de bois tournés, sculptés et dorés qui couronnoient le châssis; derrière ce châssis il y avoit six fiches de bois qui étoient de niveau avec la corniche, et dans lesquelles on mettoit des cierges.

Ledit châssis avoit un pied de profondeur sur 9 pieds 6 pouces de long, et 3 pieds 9 pouces de haut.

Le long de la frise du châssis il y avoit plusieurs cramponnets de fer à crochet qui servoient à agrafer les paremens du contre-table, que l'on changeoit suivant la qualité des fêtes.

La caisse ou armoire dans laquelle étoit renfermé le rétable d'or, étoit faite d'un bon bois de chêne d'épaisseur d'un pouce, garnie partout en dedans de bandes de fer plat, attachées avec écrous en tête, rivés en dedans.

On avoit pratiqué deux petites portes par derrière qui étoient garnies de même, lesquelles s'ouvroient chacune avec deux clefs toutes différentes l'une de l'autre. C'étoit au moyen de ces deux portes que l'on arrêtoit en dedans le rétable d'or par deux écrous de fer; l'ouverture ou passage du rétable étoit fermé d'une planche de chêne épaisse de 4 pouces, laquelle étoit arrêtée par les écrous.

On levoit le rétable d'or dans son châssis par le moyen de deux *crics* attachés au rétable par les côtés, lesquels répondoient à deux roues dentelées attachées dans le derrière des pilastres, dans lesquels on faisoit entrer deux manivelles de fer courbées, que quatre hommes en tournant levoient ou descendoient.

Derrière le rétable étoit le cinquième pilier de cuivre dont on a parlé ci-devant; il étoit plus élevé que les quatre autres, et étoit porté sur une base de cuivre à six pans, qui avoit 1 pied 3 pouces de hauteur sur 1 pied 3 pouces de diamètre.

La colonne qui étoit posée dessus étoit cylindrique et toute unie, elle avait 3 pieds 9 pouces de haut, sur 1 pied 4 pouces de tour.

Le chapiteau qui étoit dessus étoit orné de feuillages gothiques comme les autres colonnes; il avait 11 pouces de haut sur 1 pied et 1/2 de diamètre.

Au-dessus, on avoit pratiqué une petite armoire de façon gothique, haute d'un pied et 1/2 ou environ. Les pans ou panneaux étoient de cuivre fondu, le corps en dedans étoit de plaques de fer, et par dessus, il y avoit une couche de plâtre neuf peint. Cette armoire renfermoit la chaîne d'argent, qui, par le moyen d'une petite porte de fer fermant à clef, servoit à descendre et monter la coupe où reposoit le saint sacrement qui étoit au milieu de l'autel, sous un dais ou pavillon d'argent qui se fermoit à clef.

Du milieu de ladite armoire sortoit une autre colonne de même grosseur que la précédente, ayant 6 pieds 6 pouces de haut; elle était creuse et l'on avoit pratiqué en dedans un conduit pour la chaîne avec des petites roues de cuivre. Cette chaîne répondoit au pavillon au moyen d'une branche de cuivre creusée et courbée, et dans laquelle on avoit encore mis quelques poulies pareilles pour faciliter la descente de la coupe ou ciboire.

Par dessus la colonne étoit encore un dernier chapiteau de cuivre semblable aux autres, sur lequel étoit posée la croix dont on va faire la description.

Cette croix, d'un ouvrage gothique, étoit émaillée par devant et par derrière; sa hauteur étoit de 7 pieds 1/2 sur 5 de large; outre les émaux dont elle étoit ornée de toutes parts, elle étoit surchargée d'un Christ de vermeil en bas-relief, de hauteur de 3 pieds 10 pouces, avec quatre hiéroglyphes par devant, et six autres par derrière, qui étoient de même métal et de même ouvrage.

Voilà en peu de mots la description de l'ancien autel. On ne sait pas précisément l'époque certaine de sa construction ni celui qui l'a fait faire; celle de sa consécration est plus certaine.

Elle a été faite par Guillaume de Broce II, 84e archevêque de Sens, le 22 octobre 1332, suivant le procès-verbal en parchemin qui étoit incrusté dans le pilier du sanctuaire, vis-à-vis la chaire pontificale, à côté du mausolée de messieurs Duperron. Ce parchemin fut ôté du pilier lorsqu'on voulut mettre une épitaphe de cuivre pour feu Mgr de la Hoguette, archevêque de Sens.

—

Description de la Table d'Or.

Ce rétable ou contre-table a été donné à l'église par Seguin ou Sewin, 61e archevêque de Sens, environ l'an 989.

La construction de ce rétable est un bâtis de charpente et menuiserie de 5 à 6 pouces d'épaisseur, derrière lequel est attachée une menuiserie de bois de chêne d'un pouce d'épais, garnie de bandes de fer plat attachées avec clous ou vis à têtes et rivées en dedans; cette table a de long 9 pieds 3 pouces sur 3 pieds 6 pouces de large. Elle est composée de plusieurs compartimens de figures gothiques et relevées en bosse, dont les dedans sont remplis de figures en bas-relief; le tout orné de filigrannes d'or, et enrichi d'émaux, de pierres et de diamans.

La surface de ce rétable, ainsi que les compartimens et les figures, est couverte de lames d'or et même les bords et bordures.

Dans le milieu de ce rétable est un cadre de compartimens de forme octogone, entourée d'une double équerre, au milieu duquel est la figure de Notre-Seigneur assis.

Cette figure est relevée en bosse et remplie en dedans de mastic; elle a la main droite étendue, et tient un livre de sa main gauche, qui repose sur son genou; son habillement est semblable à celui du grand prêtre; sa tête est entourée de rayons, parsemée de pierreries ainsi que le livre qu'il tient; et au-dessus de sa tête est écrit :

Rex regum.

A côté de ses épaules sont l'alpha et l'oméga représentés par ces deux lettres grecques :

Autour de l'alpha on lit ces mots :

Principium sine principio.

A côté des deux bras, il y a deux figures d'anges relevées en bosse, qui présentent chacun une couronne d'or.

Autour de la figure précédente, dans les quatre angles, sont représentés, dans des demi-ovales, quatre chérubins ayant les bras étendus et montés sur des nuages. Le premier qui est à côté droit vers la tête, porte pour sa devise :

Quem notat esse loco pictura superficialis;

Celui qui est à gauche a celle-ci :

Qui loca cuncta replet, non est tamen ipse localis.

La devise de celui qui est à droite par le bas est :

Trinus ab æterno Deus unus cuncta guberno.

Et celle du quatrième :

Solus cuncta rego, trinus et unus ego.

A côté des quatre chérubins, dans les quatre places vides, sont représentés en bas-relief les quatre évangélistes assis, qui ont chacun leur hiéroglyphique et un pupitre sur lequel est un livre ouvert dans lequel ils écrivent le saint Evangile.

Dans le livre de saint Matthieu, qui est à la droite, accompagné d'un ange, on lit :

Liber generationis Jesus-Christi,

et il porte pour sa devise :

Verum hominem Christum vultum designo per istum.

Dans celui de saint Marc, qui est au-dessous, accompagné d'un lion, on lit ces mots :

Initium Evangelii Jesu-Christi filii Dei;

et il porte pour sa devise :

Victorem mortis Christum signat leo fortis.

Dans celui de saint Luc, qui est à côté gauche par le bas, accompagné d'un bœuf, on lit ces mots

Fuit in diebus heredis, regis Judæ sacerdos,

et il a pour sa devise :

Victima quod Christe fueris bos indicat iste.

Et dans celui de saint Jean, qui est au-dessus, accompagné d'un aigle, on lit ces mots :

In principio erat verbum

et au bas de ses pieds on lit ces autres mots :

Principium verbum, verbum Deus et Deus ipsum.
Semper erat verbum principis quod erat.

On voit au-dessus de la tête de l'aigle, sur une banderole, une ✠ et un A, et devant son pupitre, il y a encore une ✠ et un B. Il porte pour sa devise :

In Christi numen aquilinum dirigo lumen.

Après les quatre évangélistes, on voit des deux côtés du contre-table, deux ronds pleins dans lesquels sont représentés en bas-relief deux figures assises sur des fauteuils.

Celle qui est à gauche représente la sainte Vierge couronnée, tenant de la main droite étendue un bouquet de fleurs, et ayant la gauche appuyée sur sa poitrine.

Aux deux côtés de son fauteuil sont écrits en grec ces mots : Μήτηρ Θεοῦ ou *Mater Dei*, et elle a pour sa devise :

Qua inspirant Deo genitrix et filia suo.

La figure qui est à côté droit est un saint Jean-Baptiste avec sa fourrure d'agneau, et prêchant dans le désert. Au haut de cette figure on lit

Formam Baptistæ designat circulus iste.

On voit ensuite dans les quatre angles du rétable le martyre de saint Étienne, qui est représenté en bas-relief.

Au premier angle à droite, est le conseil des Juifs avec les Scribes et les Pharisiens disputant. Les uns disent :

Non voluit vere nasci Deus ex muliere.

Les autres disent :

Qui cruce mortuus est, non Deus esse potest.

Autour de ces figures on lit :

Certam Judæi, tam Scribæ quam Pharisæi, doctores legis, cum summi milite regis.

Au second angle du même côté, est la fi-

gure de Saul, assis sur un tas d'habits; autour de cette figure on lit :

Hinc habuit Saulum, juvenem lex gratiæ Paulum ; Christus eum lavit ; Stephani prece, quem lapidavit.

Au troisième angle d'en bas du côté gauche, saint Etienne est représenté à genoux, ayant sa dalmatique, et trois juifs qui le lapident; il a pour sa devise :

Torrentes, lapides amplector ut hostia fiam, sed ne defficiam sufficit una fides.

Dans le quatrième angle au-dessus, on voit saint Etienne assis, ayant ses habits de diacre et tenant entre ses bras le livre d'Evangile; il étend sa main droite et dit ces paroles :

In cruce damnatus Deus est, ex Virgine natus ; hæc lex testatur quæ tibi stulte datur.

Autour de cette figure on lit :

Inspirante Deo martir concludit, hebrææ finis adest legis, cum deficit unctio regis.

Après cette description, le narrateur nous apprend que l'archevêque qui avoit projeté depuis plusieurs années de faire construire un nouvel autel en marbre au lieu de l'ancien, et de le reculer de 10 à 12 pieds, pour donner plus d'espace au sanctuaire, fit venir à Sens M. Servandoni, fameux architecte du roy, pour lui faire lever le plan de ce nouvel édifice, ce qui fut exécuté.

Le chapitre consulté approuva le projet et prit différentes mesures pour régler le service divin pendant le temps des travaux, et pour la conservation des ornemens de l'ancien autel.

Le sieur Slods, sculpteur du roy, qui avec son frère étoit entrepreneur du nouvel autel, ayant déclaré qu'il avoit besoin de tout le chœur pour placer ses marbres, bronzes et autres matériaux, on le lui abandonna, et l'office fut transporté dans la nef.

Le 31 mars 1742, on commença à travailler, en présence des députés du chapitre, à la démolition de l'autel; on commença d'abord par ôter la grande croix qui étoit attachée par un fil d'archal dans les voûtes de l'église, et qui étoit soutenue par dessous sur le pilier de cuivre qui étoit derrière l'autel : elle fut aussitôt déposée dans le trésor d'en haut.

Les ouvriers se mirent ensuite à démolir les quatre piliers de cuivre qui étoient aux quatre angles de l'autel qui étoient scellés en plomb, sur un massif de pierre dure, et tenus chacun par une barre de fer carrée qui traversoit du haut en bas de chaque pilier, et soutenoit par le haut un ange de pareil métal. Ces piliers furent transportés sur-le-champ à l'archevêché.

On ôta ensuite le gradin de bois; ensuite la menuiserie qui entouroit le massif de l'autel; tout cela fut de même porté à l'archevêché.

On démolit ensuite les cinq petites colonnes de pierres qui étoient cachées par ladite menuiserie, et qui soutenoient tout autour la table de marbre d'autel, laquelle excédoit le massif d'environ 6 pouces de chaque côté. Ces colonnes avoient environ 3 pieds quelques pouces de haut.

On descendit ensuite la table de marbre de l'autel, laquelle fut conduite sur des rouleaux dans la cour de l'archevêché, avec les cinq colonnes de pierres.

Après que la pierre d'autel fut enlevée de dessus son massif, on trouva au milieu de ce massif un petit sépulcre ou tombeau de 8 à 9 pouces de long sur 5 environ de large, dans lequel il ne s'est trouvé aucune relique.

Après quoi on démolit le massif jusque dans ses fondemens : les paremens étoient faits avec des petites pierres de Saint-Leu, tout le reste n'étant que moellons avec chaux et sable; le derrière étoit enduit avec plâtre neuf. On démolit en même temps la première marche d'autel, qui étoit de pierres de liais sans moulures ni quart de rond de tous côtés.

Ensuite on défit le contre-table de bois qui étoit derrière, dans lequel on trouva la Table d'Or, que l'on ôta et que l'on transporta dans le trésor de l'église, et tous les bois du contre-table avec les ferremens furent conduits à l'archevêché.

On démolit ensuite la cinquième colonne de cuivre qui étoit scellée comme les quatre autres, laquelle fut transportée de même dans la cour de l'archevêché.

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° d'avril 1852, renferme en outre sur le même monument la note et le document suivants :

Table d'or de la cathédrale de Sens.

On trouve dans les *Arts au moyen âge*, par M. Dusommerard (IXe série, planche 13), le dessin d'une table d'or ornée de pierreries et d'inscriptions qui jadis était conservée à la cathédrale de Sens. En 1760, le chapitre la fit porter à la Monnaie et en retira quarante mille livres. — Suivant divers auteurs, cette table aurait été donnée à la cathédrale par l'archevêque Sevin, mort en 999, et aurait été faite par deux chanoines de la ville. Nous croyons qu'on lira avec plaisir la relation suivante d'une visite que firent, en 1537, à la cathédrale de Sens des commissaires envoyés par François Ier. Elle se trouve en copie dans le tome DXLIII (page 105) de la collection des manuscrits de Du Puy, à la Bibliothèque nationale.

Procès-verbal de Me Claude d'Asnières touchant la table d'or de l'église de Sens.

Suivant la commission du roy nostre sire, dattée à Molins, le vingtuniesme jour de février mil cinq cent trente-sept, donnée à moy soubsigné, me suis transporté en la ville de Sens, en laquelle le samedi neufviesme jour de mars ensuivant au ict an, ay

parlé à monsieur Ferrant, official de l'église Saint-Estienne, audict lieu, et l'ay requis de par le roy, nostre dict sire, me faire monstrer certaine table d'or que l'on dict estre en ladite église Sainct-Etienne, lequel m'a dict que de bon cœur, et volontairement il obéiroit audict sire, me demandant si j'avois commission de ce faire, que luy ay montrée, et après l'avoir leüe, m'a dict qu'il en feroit son devoir, et que me rendisse en ladicte église sur les neuf à dix heures du matin pour se assembler et parler aux autres chanoines, ce que lui ay accordé. En après suis allé au logis de monsieur de Barville, archediacre de Meleun, chanoine en ladite église, auquel ay faict semblable requeste, qui m'a dict pareillement qu'il se trouveroit ladicte heure en ladicte église pour parler et communiquer avec les autres chanoines pour accomplir ma demande.

Pareillement ay faict prière à monsieur l'archediacre, premier chanoine en ladicte église, pour me faire ayder en l'affaire que dessus, qui s'y est semblablement accordé. Lesquels susdictz en particulier ay trouvéz en bonne volonté et affection de toute obéissance envers ledict seigneur.

Et en ensuivant leur response, se sont assembléz sur les dix heures à tenir chapitre où ilz m'ont faict appeller, me requérant à exposer ma charge en la présence de tous; ce que j'ay faict; et après m'ont demandé ma commission que leur ay monstré, laquelle a esté leüe par leur greffier publiquement. Icelle entendue par les dessus dictz et autres chanoines assistant en chapitre, m'a esté dict par ledict official qu'ils adviseroient à faire le contenu, et suis sorty hors dudict chapitre. Et un quart d'heure après avoir opiné et advisé par entre eulx sont sortis, et me sont venus trouver en l'église, et dict par ledict official que, de bon cœur et volontairement, ils feroient monstre de ladicte table, offrant non-seullement leurs biens, mais leurs personnes au roy, nostre dict seigneur, mais que de ladicte table n'estoit pas ce que l'on pensoit; et sur ladicte heure m'ont donné assignation sur les trois heures après midy ledict jour, pour la me faire veoir, disant que plusieurs de la compaignie avoient les clefs, comme de chose qu'ils tenoient chérement et qui n'avoit esté veüe puis dixhuit ans.

Lesquelles choses cydessus ont esté faictes ès présences de Victor de La Val, marchand italien, de Nicolas Hermant, marchand, demeurant à Paris, et de messire Alfonce de Danato, aussi Italien. Et en ensuivant leur dicte assignation me suis trouvé en ladicte église Saint-Estienne, avec les dessusdictz marchans pour veoir ladicte table, laquelle les dessusdicts official et chanoines en grand compaignie et autres gens de la ville, m'ont faict monstrer et préalablement faict ouvrir par un viel homme, cinq ou six serrures, auquel ils ont baillé partie des clefs et les aucunes trouvées perdues pour la mutation des personnes et longueur du temps, au moyen de quoy ledict homme serrurier a esté contrainct lever une partie desdictes serrures.

Icelles levées a esté faict ouverture d'un grand tableau de bois estant devers le grand autel et au cœur de l'église dudict Saint-Estienne, et audessoubz ledict tableau d'or, qui est un devant d'autel, auquel y a en figure une Majesté de Dieu, une Nostre Dame, les quatre évangélistes, aucuns petits anges eslevez en œuvre au sizel, autrement à bosse, ladicte table esmaillée en plusieurs endroicts à la mode antique, et pierreries en nombre suffisant comme piovesmes (?) cornalines taillées, saphix d.... (*sic*) amétistes et autres pierreries qui ne sont de grand valeur, ni taillées. Et par especiale ladicte table d'or se démontre fort ancienne, mesmes les chanoines disent ladicte table y estre a cinq cents ans, aucuns mil ans, laquelle est d'environ deux pieds de long et cinq de large audevant dudict grand autel par bas, et après avoir esté par moy veüe en la présence desdicts chanoines et des susdicts Victor de La Val, et de Nicolas Hermant, marchans et hommes entendus en telle matière, la m'ont, selon leur jugement, estimée et appréciée à vingt et cinq mil escus d'or, et que la façon en pouvoit avoir bien cousté quatrevingts mil escus avec or et pierrerie.

Et par les dessusdicts marchans cognoissant que ce n'estoit icelle que l'on jugeoit et demandoit par ma dicte commission, et aussi suivant leur advis, ay demandé et requis audict official et chanoines, me dire en vérité, s'ils n'avoient ne sçavoient aucune table, ou tableau d'or en leur dicte église autre que cestuilà, ce qu'ils m'ont affirmé n'avoir aucune cognoissance que de ladicte table devant d'autel que dessus. Et mesmes ledict official dict avoir esté puis cinquante ans en ladicte église et n'en a jamais veu aucune autre. Et le semblable m'ont dict les autres chanoines qui tous en général se sont offerts corps et biens au service dudict seigneur, et m'ont requis acte et double de ma dicte commission par devant deux notaires royaux, que leur ay octroyé.

Et au surplus ay demandé auxdicts Victor de La Val et Nicolas Hermant que leur sembloit de ladicte table, qui m'ont dict n'estre aucunement celle dont est qnestion et de laquelle on a parlé au roy, et qu'il ne se trouvoit rien en ceste-cy, ni apparence aucune, au respect de l'autre, dont a esté porté parole, de quoy ils estoient tous esbahis et marris, et à ceste cause s'en alloient à Paris pour trouver l'homme qui dict avoir veu ladicte autre table, afin de le mener au roi, notre dict seigneur, pour en cognoistre la vérité. Qui est tout ce que j'en ai peu veoir et entendre véritablement, et tout le contenu cy dessus certifié avoir esté par moy faict les jour et an susdicts.

Signé D'ASNIÈRES.

SENSESONI, au duché de Parme en Italie.

Aeternis venerandisque
principibus

D D. N. N. Valentiniano et
Valenti victoribus
et triumfatoribus
semper augustis
(B. R. P.) natis
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, 265, 1 ; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. XI, p. 385.)

SENTINO, dans l'Ombrie, Etats Pontificaux.

. . . . . .

DDD. NN. (Valenti)
et Valentiniano et
Crassano (*sic*) honis
felicissimis triun-
fatoribus sem-
per auggg. bono
reip. natis
CXLI.

Sur le derrière :

F. L. X. CIOF
semp. aug.
B. R. N.
CXLI.

(*Cardinal* Maï, 266.)

SESTINO, en Toscane

I.

Eglise Saint-Pancrace.

Au grand autel.

Votivitate et tota mense d-
evota genium curiæ dedi-
catum in istatuam in
curia aug. positum perpe-
tue lucis posuit admene-
strationis suæ Ve-
senus Frontinianus
curator R. P. hujusce pa-
triæ posita sub diæ XIIX
octobris post consulatu
D. N. Gratiani augusti III et eq-
uisio CL consulibus

Cardinal Maï, 291. — *Voyez Insc. Sicil.*, p. 55 ; Grut., 1102, 8.)

—

II.

Socle antique dans le jardin de l'archevêché.

D. N.
Const-
antio P.
F. inv. aug.
O. M. S.

(*Cardinal* Maï, p. 258 ; Muratori, p. 261, 6 ; Gori, t. III, p. 350.)

SÉTIF, en Algérie, province de Constantine.

M. Léon Renier a publié dans la *Revue archéologique*, tom. VII, 1850, page 369, une curieuse inscription chrétienne trouvée à Sétif et communiquée par M. le commandant de la Mare. En voici le texte :

In hoc loco sancto depositæ sunt reliquiæ sancti Laurenti martiris die III mens aug. cons. Herculani VC. die Domini dedicante Laurentio WS P MOR DOM AN CCCC XIII AMEN.

Ce monument, d'un haut intérêt pour l'histoire de l'Eglise d'Afrique, soulève de grandes difficultés ; néanmoins, sauf rectification du texte, M. Renier le lit ainsi :

In hoc loco sancto depositæ sunt reliquiæ sancti Laurentii, martyris, die III mensis Augusti, consulatu Herculani viri clarissimi, die Domini, dedicante Laurentio viro spectabili, post mortem Domini (?) *anno provinciæ* CCCCXIII. *Amen.*

On voit que cette inscription était destinée à constater l'inhumation à Sétif des restes d'un martyr, nommé Laurentius. Ce nom se trouve mentionné dans le Martyrologe romain, à la date du 28 septembre, avec celui de Martial, martyrisé en Numidie, en même temps que lui et vingt autres fidèles, mais sans aucune indication qui puisse faire connaître le lieu ni la date de leur martyre. Le monument fournit quelques moyens de déterminer, approximativement du moins, ce dernier point.

Il contient deux dates : dans la première, celui qui l'a fait graver, tout en adoptant l'ère des consuls, ne s'est pas servi du calendrier romain, puisqu'il a mis III [MEN] SIS, au lieu de III NON [AS] ; mais peut-être n'est-ce là qu'une erreur de transcription. Dans la seconde, il semble avoir voulu d'abord compter les années à partir de la mort de Jésus-Christ ; puis, se ravisant, parce que sans doute il ne se sentait pas de force à faire la réduction nécessaire, il s'est contenté d'employer l'ère de la province, à laquelle il était apparemment habitué.

Ces deux dates se rapportent-elles au même fait, c'est-à-dire à l'inhumation à Sétif des restes de Laurentius ? Oui, évidemment ; car si l'auteur du monument eût voulu, par la première, indiquer l'époque du martyre de ce saint, et par la seconde, celle de la translation de ses reliques, il se fût servi de la même ère pour toutes les deux. Remarquons toutefois que le consulat d'Herculanus répond à l'année 452, et l'an 413 de la province à l'année 455 de Jésus-Christ, et qu'il y a par conséquent, entre ces deux dates, une différence de trois ans. Mais à cette époque, les flottes vandales étaient, depuis longtemps, maîtresses de la Méditerranée ; les communications entre Rome et la Mauritanie sétifienne devaient être fort difficiles, et l'on pouvait ne pas être dans

cette province, bien au courant de la succession des consulats. C'est même ce qui explique l'emploi, dans notre inscription, d'une seconde date, rapportée à une ère locale, mais dont l'auteur était sûr, après une première date, pour ainsi dire officielle, mais sur laquelle planait une certaine incertitude.

L'emploi de ces deux dates peut donner lieu à une autre remarque, qui, je le pense, ne sera pas non plus sans intérêt. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que « Gensérie data de l'époque de la prise de Carthage les années de son règne, » je n'ai pas le temps de vérifier la source de cette assertion, mais si, comme je le crois, elle mérite toute confiance, on doit en conclure que cette époque servit de point de départ à une ère nouvelle d'après laquelle on dut dès lors compter les années dans les contrées soumises à la domination des Vandales. Ce qui le prouve d'ailleurs, ce sont les médailles frappées à Carthage par ordre de Gensérie, et sur lesquelles on lit les dates R. ANNO IIII et K. ANNO V ; c'est encore que Justinien, devenu maître de l'Afrique septentrionale, crut nécessaire d'y établir une nouvelle ère, ce qu'il n'aurait certainement pas fait, si l'on avait continué jusqu'alors à y dater par l'ère de la province et par celle des consuls.

Ce fait admis, on ne peut supposer que dans une ville soumise au conquérant vandale, on ait employé sur un monument public cette dernière manière de dater ; c'eût été déclarer publiquement qu'on ne reconnaissait pas son autorité, et certainement, du caractère dont il était, on ne l'eût pas fait impunément. Que conclure de tout cela ? c'est qu'à l'époque où notre inscription a été gravée, c'est-à-dire au 3 août 455, la Mauritanie sétifienne n'était pas encore au pouvoir de Gensérie ; en d'autres termes, c'est que Gensérie ne fit la conquête des trois Mauritanies qu'après son expédition d'Italie et la prise de Rome, laquelle eut lieu, comme on sait, le 12 juin de la même année. C'est là un fait qu'on avait déjà soupçonné et que notre monument met désormais hors de toute contestation.

Nous avons dit que le Martyrologe romain, le seul document ancien où il soit question du martyre de Laurentius, ne contient aucune indication qui puisse nous en faire connaître la date ; de notre inscription, on peut conclure qu'il eut lieu pendant la persécution des Vandales, très-probablement le 28 septembre 454. Près d'une année se serait donc écoulée entre la mort de Laurentius et son inhumation à Sétif. Ce délai ne paraîtra pas excessif, si l'on songe aux difficultés de la translation de ses restes à travers le pays occupé par les Vandales, translation qui ne dut s'effectuer qu'en secret, pour laquelle on put être forcé d'attendre des circonstances favorables et pour laquelle peut-être on crut pouvoir profiter de l'absence de Gensérie et de son armée, alors éloignée des rivages de l'Afrique pour l'expédition de Rome (1).

SÉVILLE, en Espagne

I.

Inscription trouvée en 1669, *à Alcala de Guadayra, près Séville.*

℣. In nomine Domini anno feliciter secundo regni domni nostri Erminigildi regis quem persequitur genetor sus (*sic*), dom Liwigildus rex in cibitate Ispa. Duqilione.

(*Cardinal Maï*, 273, 4 (FLOREZ, *Spaña sagrada*, t. V, p. 206, *vers l'an* 580.)

Au sujet de la captivité et du martyre du roi Hermenegilde, voy. les Bollandistes au 13 avril.

—

II.

Sanctuaire.

Inscription sur les reliques de saint Florent.

Requievit in pace
Florentius vir sanctus
die VII. kalendas martias.
Vixit annis LIII.
et depositus est die III
idus martias era
DXIII.

(*Cardinal* MAÏ, 380, 1; FLOREZ, *Spaña sagrada*, t. IX, p. 305.)

SFERRI, en Sicile.

I.

Pierre trouvée à Le Timpe, territoire de Catane, et maintenant devant la porte de l'église du village de Sferri.

D'un côté :

Rom.
ecl.

De l'autre :

Orb.
ecl.
kat.

—

II.

Autre inscription.

Ecl.
kat

—

III.

Autre inscription.

†
Ekl. kat. nua.

(*Cardinal* MAÏ, 352, 5.)

(1) *Voy.* les *Recherches sur l'histoire de la régence d'Alger*, par une commission de l'Académie des inscriptions. *Introduction*, p. 43.

SHAI-HEE (1), près Constantine en Algérie.

✠ Domine protege nomen ✠ gloriosum.

(Shaw, *Voyages*, p. 155 ; *Cardinal* Maï, p. 20, n° 3.)

SHILLING, comté de Berks, en Angleterre.

Jean de Bleobury, mort en 1372.

De terre fu feat et formme
Johan de Bleobury jadis nome
Et entere fu retourne
Lan de grace bien acomple
Mil trois cent septante seconde
En mois de marz qui bien lesponde
Le vint et septisme jour prove
Que Dieu de salme eit pitie. Amen.

Au-dessous.

Pro anima Johannis Bleburi Pater noster.

(*Sepulcral Monuments of the Great Britain.*)

SHITLINGTON, comté de Bedford, en Angleterre.

Hic jacet humatus magister Matheus de Afshedon Rector ecclesiarum de Schytlingdune Lincolniensis Dyocesis etc..... Valpole Norwicensis diocesis canonicus
Eboraci et Lincolnie qui diem clausit extremum pridie
kal. januarii anno Domini millesimo quadringentesimo
Cujūs anime propitietur Deus.

(*Sepulcral Monuments*, II, 3.)

SIBBESTON, dans le Leycestershire, en Angleterre.

Eglise de Sibbesdon.

Epitaphe de Jean Moore.

Orate pro anima Johannis Moore sacerdotis facultatis artium magistri et prebendarii de Osmonderley rectorisque parrochiales ecclesie de Sybbystone in comitatu Lecestrie qui obiit xxviii die mensis mayii..Anno Domini millesimo ccccexxxii. Cujus anime propitietur Deus. Amen.

(*Sepulcral Monuments*, II, 277.)

SIENNE, en Toscane.

A la cathédrale. — Chapelle de la Vierge.

Inscription antique des reliques de saint Serge, venant des Catacombes de Rome.

Sergius in corde passus
quiescit in pace.

(*Cardinal* Maï, p. 405.)

(1) Ce nom nous paraît avoir été mal écrit par Shaw.

SI-GAN FOU, en Chine.

Croix trouvée à Si-gan-fou en 1625, *avec une inscription qui prouve que le christianisme a été porté en Chine dès le* VIIe *siècle de notre ère* (1).

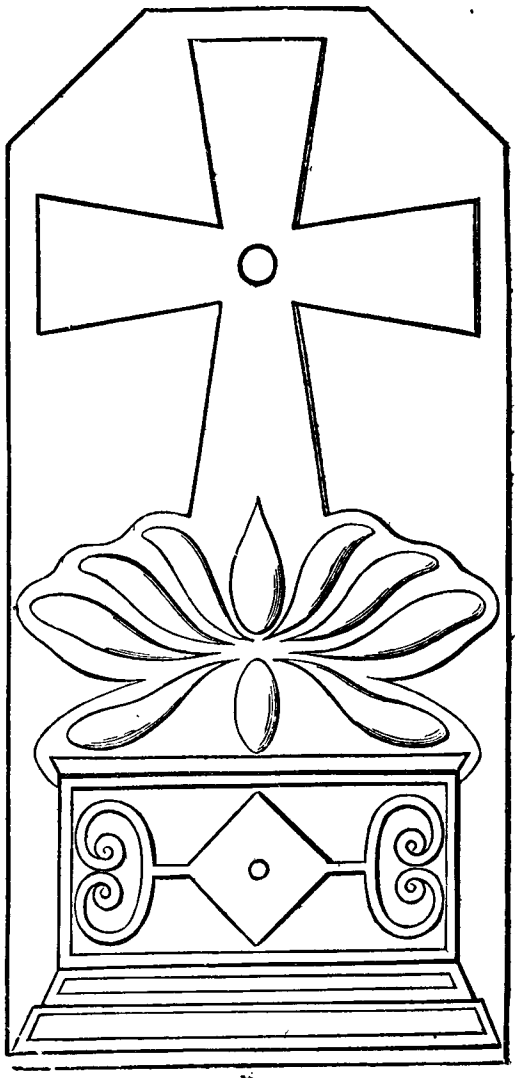

On a cru longtemps que la Chine avait été toujours séparée de tout contact avec les peuples d'Occident. Lorsqu'en 1583, le P. Ricci y alla annoncer la bonne nouvelle du Christianisme, on croyait aussi que c'était la première fois que le nom de Jésus était prononcé sur cette terre séquestrée et séparée du reste des humains. Quel ne fut donc pas l'étonnement des missionnaires et de toute l'Europe savante, lorsqu'on sut qu'en l'année 1626, dans une petite ville de province du Chen-si, appelée Si-gan-fou, jadis capitale de l'empire, des ouvriers chi-

(1) Cet article est extrait du savant recueil des *Annales de philosophie chrétienne*, dirigé par M. Bonnetty, 1836, tom. XII, 147. Tous les érudits d'Europe connaissent les services que ce recueil a rendus depuis plus de vingt ans à la défense et à la propagation des vérités chrétiennes. — Voir sur Si-gau-fou le *Dictionn. géogr.* de La Martinière, tom. V, p. 548.

nois, creusant les fondements d'une maison, avaient trouvé une pierre de dix pieds de haut sur cinq de large, sur laquelle étaient une croix et une *inscription en ancien chinois*, où l'on voyait aussi d'autres caractères tout à fait étrangers à la Chine. La pierre, relevée par ordre du gouvernement, fut placée comme monument dans un temple d'idoles. Mais l'étonnement des missionnaires fut bien plus grand, lorsqu'en examinant cette pierre et en cherchant à en expliquer les caractères, ils apprirent que la religion chrétienne avait été portée en Chine par un prêtre nommé O-lo-pen, et qu'elle y avait été longtemps florissante. Les caractères étrangers se trouvèrent être des caractères *stranghelos*, dont se servaient les anciens Syriens.

Quelques philosophes, entre autres Voltaire, prétendirent nier l'authenticité de ce monument; nous ne nous attacherons pas à la prouver; car elle a été vengée dignement par M. Abel de Rémusat, dans un article de ses *Mélanges asiatiques*.

Au moment où les questions les plus sérieuses sont agitées sur le peuple chinois, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos lecteurs, qu'il était même indispensable de connaître une pièce originale, où il est parlé des communications qui ont existé entre cet Orient éloigné et l'Occident, et où il est question de l'empire romain et de la Judée; et nous nous décidons avec d'autant plus de raison, que ce texte est très-rare, et qu'on ne le trouve que dans Kircher, Visdelou, et dans quelques autres auteurs rares et peu commodes à consulter.

La traduction que nous donnons est celle que le P. Visdelou, savant évêque de Claudiopolis, fit en 1719; mais, comme les vérités chrétiennes sont très-confusément annoncées dans le texte littéral, nous ne rapporterons que la *paraphrase* qu'en a donnée le même auteur, et de plus quelques *remarques* dont le fond appartenait aussi au P. Visdelou.

SOMMAIRE.

Idées de Dieu. — La Trinité. — Eloha. — La Création.—Satan.—Sa chute.—Le Messie.— Sa naissance. — Les Mages. — Le Baptême. — Le Dimanche. — Arrivée d'O-lo-pen en Chine. — Honneurs qu'on lui rend. — Décret de l'empereur en faveur du christianisme. — Le Tatsin. — Propagation du Christianisme.

Eloge de la religion chrétienne, qui fleurit dans l'empire de la Chine; composé par *Kim-çim*, bonze (1) du temple de *Taçin*, et gravé sur une table de marbre.

Cette substance qui est perpétuellement vraie et seule; qui de toute éternité existe par elle-même et n'a point de commencement; qui est incompréhensiblement intelligente, et exempte de toute erreur et de tout vice; qui subsiste éternellement par excellence, qui, par sa puissance ineffable, a créé et fait de rien toutes choses; qui, par la communication de sa gloire primogène, confère l'excellence à tous les saints; n'est-ce pas la substance excellente de notre unique Trinité, le véritable Seigneur, Eloha (1)?

Par quatre bandes en forme de croix, il a affermi les quatre parties du monde, et par là le monde entier. De la matière première, comme jetée en fonte, il a forgé les deux matières : les espaces vides du monde, changeant d'être, sont devenus pleins, et le ciel et la terre ont été formés. Le ciel et la lune ont fait leur révolution, et la nuit et le jour ont été faits. Comme un ouvrier il a fait toutes choses. Mais quand il forma les premiers hommes, il leur donna la justice originelle, et les commit à la garde d'une mer de conversions, c'est-à-dire à tourner leur postérité à toutes sortes de vertus. La nature parfaite et primogène des premiers hommes était vide de toute erreur et de tout vice, et non pleine de soi-même et enflée d'orgueil. Leur cœur simple et net était originellement exempt de toute cupidité. Mais après que *Satan* eut semé ses erreurs, il souilla de son fond leurs mœurs pures et sans mélange.

Il introduisit comme véritable l'opinion qui identifie toutes choses, et qui les rappelle toutes à une seule (2). Il voulut que l'on tînt pour fausse la ressemblance cachée. De là un grand nombre de sectes, s'épaulant et s'enchaînant les unes les autres, commencèrent à se répandre. Toutes à l'envi tissèrent des filets de religions pour surprendre les hommes. Les unes mirent les créatures à la place du souverain Dieu; les autres nièrent qu'il y eût quelque chose d'existant, et anéantirent même les deux matières. D'autres instituèrent toutes sortes de sacrifices pour évoquer la félicité. D'autres firent paraître une vaine ostentation de vertu,

(1) Je traduis *sem* par *bonze*. C'est le nom propre des *bonzes*, que les Chinois appellent *hocham*. Les prêtres chrétiens avaient pris le nom et même très-probablement le costume des bonzes de la secte indienne, c'est ce que fit aussi le P. Ricci, quand, environ *mille* ans après eux, il ramena la religion chrétienne en Chine. Les Chinois ont souvent confondu les bonzes indiens avec les bonzes chrétiens; cependant ils appellent plus souvent ceux-ci bonzes *barbares*, c'est-à-dire *étrangers* ou occidentaux.

(1) *Oloho* est un nom étranger à la Chine. C'est ainsi que les Chinois, faute de caractères, sont contraints d'écrire le mot ELOHA. Comme ils n'ont aucune lettre qui puisse être lue E, ils lui substituent O. Dans ce temps-là ils n'en avaient aucune qui pût être lue HA, et à la place ils écrivaient HO. On sait que ELOHA était le nom du Dieu vivant chez les Syriens.

(2) Il n'est pas aisé de connaître quelles sont les *hérésies* que l'auteur du monument désigne par tous ces passages; il est probable qu'il a voulu parler de ces opinions de la religion indienne de la Chine, qui n'admet, comme les philosophes grecs Parménide et Mélisse, qu'une seule et unique nature intelligente, qui existe seule, de telle manière que le monde et tout ce qu'il contient n'est qu'un jeu et une illusion de cette nature. Tout ce passage est une attaque contre les philosophes indiens et chinois. Au reste, je n'ose assurer d'avoir saisi parfaitement sur les deux premiers articles le sens de l'auteur.

pour tourner les hommes à la partie opposée, qui est l'orgueil. Ils tourmentèrent l'esprit de soins et d'inquiétudes. Ils tinrent toujours captives les affections qui se tournaient aux premiers biens. Allant à tâtons comme des aveugles, ils n'atteignirent rien. Le mal alla en empirant. Parmi tant de ténèbres, ils perdirent la voie. S'étant égarés longtemps, ils ne pouvaient plus revenir. Alors notre Trinité communiqua sa substance à l'admirable et honorable Messie (1).

Or, le Messie cacha profondément sa véritable majesté, et se montra en forme humaine parmi les hommes. Des anges célestes publièrent à sa naissance (des concerts) de congratulation. Une vierge enfanta le Saint dans Tacin. Une étoile admirable instruisit de cette heureuse Nativité.

La Perse, contemplant sa splendeur, vint payer le tribut (2). Le Messie a entièrement accompli les lois anciennes des 24 livres du Vieux Testament, écrits par les Saints. Il a donné des préceptes illustres pour la conduite des familles et le gouvernement des royaumes. Il a institué une nouvelle religion conformément aux mœurs pures de la Trinité, et sans aucun appareil de discours. Il a réglé l'exercice de toutes sortes de vertus sur le prototype de la véritable foi. Il a donné à tout le monde les règles qu'il doit suivre. Il a affiné (par art chimique) le monde corrompu et l'a purgé de toute écume. Il a ouvert la porte des trois principaux devoirs, et de tous les devoirs de la vie humaine, pour en laisser l'entrée aux hommes.

Il a ouvert le chemin de la vie, et il a éteint la mort. Il a élevé le soleil admirable de l'intelligence pour briser le palais de ténèbres. Alors certes, les mensonges des démons furent entièrement abolis. Il a mené à force de rames la barque de miséricorde pour monter au palais lumineux. Alors seulement le genre humain y fut transporté. Après avoir achevé une si pénible affaire, il monta au ciel en plein midi. Il nous a été laissé vingt-sept livres d'écritures de l'Evangile. Il a développé la force souveraine de la grâce dans les conversions, afin d'encourager les hommes. Cette religion use du baptême de l'eau et de l'Esprit, par lequel toute vanité est effacée, les cœurs sont purifiés, et deviennent nets de tous vices et blanchis de vertu. Pour étendard elle tient la croix, afin de lier ensemble tous les hommes de la terre, et les unir entre eux sans aucun empêchement. Frappant sur un bois (pour appeler à l'église), elle fait au peuple des sermons pleins de charité et de bonté. Elle adore Dieu, la face tournée vers l'Orient, pour envisager le chemin de la vie et de la gloire. (Ses prêtres) conservent des cheveux autour de la tête, pour donner à connaître qu'ils se destinent aux devoirs externes ; mais ils en rasent le sommet pour connaître eux-mêmes qu'ils doivent retrancher de leur cœur toute mauvaise affection. Ils n'ont point d'esclaves, pour montrer qu'ils veulent être égaux à tous les hommes, et n'être supérieurs à personne. Ils n'acquièrent ni biens ni richesses, pour faire voir qu'ils les cèdent volontairement aux autres. Ils pensent que le jeûne n'est parfait que quand ils soumettent l'esprit, ou du moins ils croient que sa principale vertu consiste en ce qu'il apporte le repos et la vigilance. Ils adorent sept fois par jour et récitent dévotement des prières par lesquelles ils soulagent les vivants et les morts. Chaque septième jour ils offrent une seule fois (le sacrifice), et s'étant ainsi purifié le cœur, ils retournent à la simplicité ou pureté première. On ne peut donner de nom à la véritable et éternelle Sagesse, à cause de son excellence. Cependant, eu égard à son mérite et à son usage merveilleusement éclatant, on la nomme par force la religion admirable. Certes, la véritable Sagesse ne s'étend pas bien loin sans le secours du Saint, et le Saint, sans la véritable Sagesse, n'est pas grand. Mais quand la véritable doctrine et le Saint s'unissent mutuellement, toute la terre brille d'un très-grand éclat.

De cette manière, *Tai-çum-ven-hoam-ti* (1) a fondé une nouvelle dynastie; il a gouverné les hommes sagement et saintement. Sous son règne vint de *Taçin*, un homme d'une grande vertu nommé *O-lo-pen*. Contemplant le ciel pour diriger sa route, il apporta avec lui les véritables Ecritures. Ayant égard aux saisons des vents, il traversa d'une course rapide un chemin difficile et périlleux (2). La neuvième année de *Chim-Kuan*, (635 de Jésus-Christ), il arriva à *Cham-ngan*, ville impériale, aujourd'hui nommée *Si-ngan-fu*. L'empereur envoya à sa rencontre, au faubourg occidental, *Fam-hiven-lim*, minis-

(1) *Mixi-ho*. Il n'est pas besoin d'avertir que c'est le Messie, puisque la chose parle d'elle-même. Il y a plus de difficulté en ce qu'en parlant de la Trinité, il dit le *Xin* ou le corps de la Trinité ; mais c'est que les Chinois emploient communément le mot corps pour substance, et que souvent même ils le substituent au terme *ego*, moi.

(2) On croirait que cette phrase doit être jointe avec la précédente,, et qu'il ne devrait pas y avoir ici d'*alinéa*. Ceci nous prouverait que les Mages venus d'Orient etaient de la Perse. Il est certain que c'est à eux qu'on fait allusion ici.

(1) *Thai-tsoung*, à l'âge de vingt-trois ans, avait subjugué presque toute la Chine, et fait son père empereur; proclamé lui-même empereur de la Chine, l'an 627, il fut un des plus grands hommes de cette époque. Il battit le souverain des Turcs *Xe-hi-khan*, qui, accompagné de plus d'un million de cavaliers, était venu mettre le siége devant la ville impériale, et même le fit prisonnier. Après avoir détruit cet empire, toute la Tartarie passa sous sa domination, et il la réduisit en provinces. En 629, tous les rois tartares, d'un commun accord, lui déférèrent le titre d'*empereur céleste*. Il mourut l'an 649 de Jésus-Christ, à l'age de cinquante-cinq ans, après en avoir régné vingt-trois.

(2) Pour comprendre ce que dit ici l'auteur des difficultés qu'*O-lo-pen* eut à surmonter pour arriver en Chine, il faut savoir qu'il se trouve dans la Tartarie un grand nombre de vastes sablonnières, et qu'il y en a surtout une sur les limites mêmes de l'empire de la Chine, qui est la plus dangereuse de toutes, et

tre de l'empire (1), avec grand appareil. Il (fit) traduire en chinois les saintes Ecritures dans la bibliothèque impériale. La cour de l'empereur questionna beaucoup sur la religion, et comprit à fond qu'elle était véritable et bonne. L'empereur ordonna spécialement qu'elle fût publiée et divulguée. L'an douzième de *Chim-Kuan* (638 de Jésus-Christ), la septième lune, en automne, l'empereur fit cet édit :

« La Sagesse (2) n'a aucun nom déterminé; les saints n'ont aucun état fixe (3), nulle forme certaine; ils instituent les religions selon le génie des pays et des peuples, pour secourir généralement tous les hommes. Un homme d'une grande vertu, surnommé *O-lo-pen*, originaire de *Taçin*, a apporté de loin des écritures et des images, et est venu les offrir dans ma suprême cour. Si l'on examine avec soin le but et l'esprit de cette religion, on la trouvera remplie de mystères excellents, et adonnée à la paix et à la tranquillité. Si l'on considère attentivement le premier souverain qu'elle propose d'adorer et révérer, c'est l'auteur de tout bien et l'instituteur de tout ce qui est nécessaire pour obtenir la félicité. Cette religion bannit entièrement de ses discours tout ennuyeux verbiage et toute affectation de grands mots. Sa doctrine admet toute imperfection, pour la conduire à la perfection; mais la perfection étant acquise, l'imperfection est oubliée, comme un pêcheur oublie sa nasse après avoir pris le poisson. Elle est profitable aux affaires, et utile aux hommes. Il est expédient qu'elle fleurisse dans tout le monde. Que les officiers que ceci regarde construisent sans différer un temple à la religion du royaume de *Taçin*, dans le quartier de la ville nommé *Y-nim-fam* (c'est-à-dire *justice tranquille*), et qu'ils y commettent vingt-un bonzes pour professer cet institut. »

Après que la vertu de la vénérable dynastie *Cheu* eut péri, Lao-Kium (1) passa dans l'Occident. Après que la sagesse de la grande dynastie des *Tham* a brillé, les mœurs admirables de la religion chrétienne sont venues dans l'Orient. L'empereur ordonna aussi aux officiers que cela regardait de faire peindre son portrait sur la muraille du temple, conforme à l'original. La beauté du visage céleste répandit son éclat de toutes parts, et donna du lustre à la porte admirable, c'est-à-dire à la religion chrétienne. Le monument du saint empereur fut favorable et fortuné, et remplit le monde d'une splendeur perpétuelle.

Suivant les cartes et les descriptions géographiques du pays occidental, comme aussi suivant les livres historiques des dynasties des *Han* et des *Vei*, le royaume de *Taçin* (2) domine du côté du midi à la mer de Corail. Il est terminé au septentrion par les montagnes de toutes choses précieuses. Il regarde du côté de l'Occident le séjour des hommes immortels et la forêt des fleurs. Il reçoit du côté de l'Orient le vent perpétuel et l'eau faible. La terre du royaume de *Taçin* produit de l'*asbeste*, du baume, de la toile qu'on nettoie en la jetant au feu (3), des pierres précieuses brillantes comme la lune, des pierres qui brillent la nuit. La nation ne connaît ni le larcin ni le brigandage. Les peuples jouissent d'une paix et d'une tranquillité parfaites. Aucune autre religion n'y est admise que la religion chrétienne. Le royaume n'est déféré qu'à celui qui en est digne. Les limites de l'empire sont très-étendues. Tout ce qui peut contribuer à quelque espèce d'ornement que ce puisse être s'y trouve en abondance (4).

Kao-çum (5), grand empereur, imita respectueusement ses aïeux. Il illustra, par une nouvelle augmentation de lumière, la religion du vénérable et vrai Dieu, et fit élever dans toutes les provinces des temples admirables ou chrétiens. De plus, à l'exemple de son père, il éleva *O-lo-pen* en dignité, et l'honora du titre de pontife de la religion gardienne du royaume. La religion se répandit dans les dix provinces (6), c'est-à-dire dans toutes les provinces de l'empire; la prospérité de l'Etat fleurit merveilleusement. Les temples remplirent toutes les villes, et les familles furent comblées d'une félicité admirable ou chrétienne.

qu'on dit être infestée par des lutins et des esprits follets. Elle a cent lieues et plus en tous sens. On y entend çà et là (à ce que disent les Chinois) des voix, tantôt comme des personnes qui pleurent, tantôt comme des gens qui rient, tantôt comme des gens qui appellent. Si quelqu'un, poussé par la curiosité de savoir d'où viennent ces voix, sans que l'on voie personne, s'éloigne tant soit peu de la troupe des voyageurs, il disparaît à l'instant et périt sans ressource. Ceux qui traversent ces sablonnières dirigent leur route pendant le jour sur le soleil, et pendant la nuit sur les étoiles et la lune. Mais le plus grand danger vient des vents qui soulèvent ces sables arides et les élèvent en forme de nuages; c'est ce que l'auteur indique ici.

(1) L'histoire chinoise nous apprend que *Fam-kiven-lim* fut un des principaux ministres de *Thai-tsong*, depuis l'an 629 jusqu'à l'année de sa mort, en 648 de notre ère. L'auteur du monument a donc raison de l'appeler premier ministre, lors de l'arrivée d'*O-lo-pen*, en 635.

(2 et 3) Le paraphraste de Kircher s'est trompé dans ce passage. Par ces paroles, l'empereur Tai-tsong a voulu faire entendre que toutes les religions sont bonnes, et qu'il n'était pas juste d'exclure la religion chrétienne.

(1) Il est probable que l'auteur fait ici allusion à *Lao-tseu*, vieillard que l'on dit être de la souche de la famille des *Tham*, et qui eut de nombreux temples en Chine.

(2) Le Ta-tsin dont il est ici parlé est l'*empire romain*, et aussi la *Judée*.

(3) C'est ce que les Grecs connaissaient sous le nom d'*asbeste* et d'*amiante*.

(4) Il n'est pas besoin d'avertir qu'il y a bien des fables dans cette description de l'empire romain.

(5) C'était le neuvième enfant de *Thai-tsong*. Il succéda à son père l'an 650. Homme d'un caractère faible, il se laissa gouverner par sa femme, la fameuse *Uu-heu*.

(6) L'empereur *Tham-Thai-çum* divisa, l'an 627, tout l'empire de la Chine en dix grandes provinces ou voies, comme il lui plut de les nommer.

Sous l'impératrice *Uu-heu* régnant sous le titre de *Xim-lii* (1) (l'an 698 ou 699 de Jésus-Christ), les sectateurs de *Fo*, ou de la religion des *bonzes-hocham*, unissant leurs forces, lâchèrent la bride à leur langue dans la ville impériale, nommée *Loyam* (aujourd'hui *Honan-fu*, ville de la province *Honan*). Sous la fin du règne *d'Hiven-çum*, sous le titre de *Sien-thien* (l'an 712 de Jésus-Christ), des lettres du bas ordre diffamèrent extrêmement la religion chrétienne. Dans l'occidentale *Hao* (ville de la province de *Xensi*, autrefois le siége de l'empereur *Uu-uam*, située à l'occident de Si-ngan-fu), il y eut quelques personnes, savoir *Lohan*, chef des bonzes, et *Kii-lic*, doué d'une grande vertu, et avec eux *Kin-fam* (peut être originaire du quartier de la ville impériale, nommé *Kin-fam* à cause de l'or), *Kuei-siu* (2), bonzes extrêmement illustres, qui, joignant leurs forces ensemble, relevèrent la religion abattue, et renouèrent (la religion) déchirée.

Hiuen-çum, empereur d'une grande sagesse, ordonna à *Nim-Kuc* et à quatre autres rois d'aller en personne visiter l'église des chrétiens et d'avoir soin qu'on y fît le service divin. Alors la religion, qui avait été opprimée pendant quelque temps, commença de nouveau à se relever, et cette même religion, qui pendant ce temps-là avait été courbée, fut redressée comme auparavant. Le même empereur *Hiuen-çum*, commençant de régner sous le titre de *Thien-pao*, ordonna au généralissime des armées, nommé *Kao-lii-su* (fameux eunuque de ce temps-là), de placer dans les églises les portraits des cinq saints (empereurs ses prédécesseurs), et d'offrir en même temps un présent de cent pièces de soie. *Kao-lii-su* apporta respectueusement les portraits des sages empereurs; et, quoique ces empereurs eussent déjà été enlevés au ciel par des dragons (3), il fut pourtant permis de regarder et de toucher les monuments de leur souvenir. Leur bel air brilla vivement dans leurs portraits, et il fut accordé de contempler depuis leur visage céleste.

Arrivée en Chine d'un autre prêtre chrétien, en 744. — Faveurs dont les empereurs chinois entourent la religion chrétienne. — Charges données à un prêtre chrétien. — Kao-çu-y, généralissime des armées et roi d'une contrée, le plus grand homme de son siècle, est chrétien. — Inscription élevée en l'honneur du vrai Dieu. — Nom des empereurs qui protégèrent la religion chrétienne.

La troisième année de Chim-Kuan (744 de Jésus-Christ), il y eut un bonze du royaume de *Taçin*, nommé *Kii-ho*, qui sur l'observation des étoiles dressa sa route vers la Chine, où l'attiraient la force et l'efficace de la vertu de l'empereur pour la conversion des étrangers, et sur l'aspect du soleil, vint (à la Chine) saluer l'empereur.

L'empereur ordonna au bonze *Lohan* et au bonze *Pu-lun* et à cinq autres bonzes, d'offrir ensemble, avec *Kii-ho*, les sacrifices chrétiens dans le palais de *Him-Kim* (c'est-à-dire de la félicitation exaltée). Alors le céleste empereur fit suspendre une inscription écrite de sa main, à la porte de l'église. Le front de la tablette suspendue porta les caractères tracés de la main du dragon, c'est-à-dire de l'empereur. Les ornements de la tablette précieuse où l'inscription était gravée brillèrent d'un éclat merveilleux. La lumière qu'ils élançaient de toutes parts obscurcissait les nuées rouges et élevées au haut des airs. La tablette écrite par le clairvoyant empereur perça en quelque manière l'étendue de l'air, et s'élevant jusqu'au ciel, provoqua le soleil même. La faveur et les dons conférés par l'empereur *Hiuen-çum* à la religion chrétienne sont comparables en hauteur aux montagnes méridionales (ainsi nommées parce qu'elles sont situées au midi de la ville impériale de *Si-ngan-fu*). Les bienfaits qu'il a répandus sur elle sans bornes égalent la profondeur de la mer orientale. La sagesse approuve tout; ce qu'elle approuve peut être nommé. Les saints font tout; ce qu'ils font peut être laissé à la postérité.

L'empereur *Su-çum* (1), orné de toute sorte de vertu et de sagesse, bâtit à grands frais des églises chrétiennes dans la ville de *Lim-ou* et dans quatre autres villes (situées toutes aux limites septentrionales de la province de *Ken-si*); il y fut entraîné par le bien primogène. La voie (qui mène) à la félicité fut amplement ouverte. Une grande prospérité survint, et l'empire fut de nouveau rétabli.

Tai-çum-hoam-ti, c'est-à-dire l'empereur *Tai-çum*, doué de toutes les vertus civiles et militaires, agrandit considérablement l'empire rétabli. Il s'adonna uniquement au repos et à la tranquillité. Tous les ans, au jour de la Nativité de Jésus-Christ, il donnait à l'église des parfums célestes, pour faire souvenir qu'il avait bien géré les affaires, et les avait conduites à la fin désirée. Il distribuait à la multitude chrétienne des viandes impériales, pour la rendre remarquable (et célèbre). Certes le ciel était tout entièrement occupé à conférer une belle utilité. C'est pourquoi il peut partout produire et conserver les choses. Les saints se rendent propre et comme essentielle cette vertu primogène qu'a le ciel pour produire les choses; c'est pourquoi ils peuvent gouverner et élever les peuples, leur communiquer tout bien et détourner d'eux tout mal.

(1) Voir dans l'ouvrage de Visdelou quelques traits de la vie de cette femme de génie, mais d'un caractère extrêmement cruel.

(2) Tous ces noms sont ceux de prêtres chrétiens.

(3) L'auteur du monument fait allusion à une fable de l'histoire chinoise, d'après laquelle l'empereur *Hoang ti* aurait été enlevé au ciel avec plus de soixante-dix personnes sur un grand dragon.

(1) *Su-çum*, fils de *Hiuen-çum*, fut salué empereur du vivant de son père, l'an 756.

L'empereur *Te-çum* (1), aujourd'hui régnant, affermissant la juste médiocrité, saint, divin, et doué de vertus civiles et militaires, a répandu de toutes parts toutes les maximes d'un excellent gouvernement, par lesquelles les bons sont appelés aux charges de la république et les méchants en sont privés. Il a cultivé ouvertement les neuf vertus, c'est-à-dire toutes les vertus impériales, afin, certes, de renouveler cet ordre admirable du ciel, par lequel les empires sont conférés, et pour assurer une durée perpétuelle à l'empire, depuis peu rétabli. La force qui est en lui pour convertir les peuples, participe à la raison incompréhensible, et lui est entièrement conforme. Lorsqu'il adresse ses vœux (à Dieu), il ne trouve rien dans son cœur dont il puisse se repentir. Or, que l'on parvienne jusque-là, que par une incroyable fermeté et grandeur d'âme, le cœur soit exempt de toute contagion de vices et d'erreurs; que, quoiqu'on vaque uniquement au repos, on cultive pourtant avec soin la charité envers les autres (ne les regardant pas autrement que soi-même), que, par une bonté maternelle, on subvienne aux misères des peuples; que tous les hommes soient à couvert sous l'étendue d'une clémence qui pardonne les injures et les offenses : tout cela, certes, doit être imputé à notre grande prudence (2), par laquelle nous nous parons nous-mêmes de toutes sortes de vertus, et de notre diligence non interrompue, par laquelle nous montons comme par les degrés d'une échelle, et nous nous élevons peu à peu en haut, comme par la corde dont le seau est tiré du puits. Mais de faire que les vents et les pluies viennent au temps qu'il faut, que toute la terre jouisse du repos; que les hommes persistent constamment chacun dans son grade et sa fonction, et les choses dans leur état et condition propre; que les vivants puissent être florissants et les morts être contents; que dès qu'on a conçu un dessein, le succès y réponde aussi promptement que le son répond à la percussion; que les affections nées subitement soient tout aussitôt, et comme naturellement, pures elles-mêmes : tout cela est le mérite et l'effet des forces et de l'efficacité puissante de notre religion chrétienne. *Y-sii* (3), grand bienfaiteur de la religion, et tout à la fois grand de la cour, assesseur du vice-roi de *So-fam* (grande contrée au septentrion de la province de *Xen-si*), et inspecteur du palais, à qui l'empereur a fait présent d'une robe de religieux d'une couleur *bleu-clair*, est un homme de mœurs douces, et d'un esprit porté à faire toute sorte de biens. Aussitôt qu'il eut reçu dans son cœur la véritable doctrine, il la mit sans cesse en usage.

Il est venu à la Chine d'un pays lointain, savoir, de la ville de *Van-xe-chim* (1). Il surpasse en industrie tous ceux qui ont fleuri sous les trois premières dynasties. Il a une très-parfaite intelligence des arts et des sciences. Au commencement, lorsqu'il travaillait à la cour, il rendit d'excellents services à l'Etat, et s'acquit une très-haute estime auprès de l'empereur.

Kao-çu-y (2), premier président de la cour ministérielle (c'était alors la première charge de la Chine), et roi de la ville de *Fen-yam*, était au commencement généralissime des troupes dans *So-fam*, c'est-à-dire dans la contrée et la région septentrionales. L'empereur *Su-çum* se l'associa pour compagnon d'une longue marche; mais, quoique, par une faveur singulière, il fût admis familièrement dans la chambre de l'empereur, il ne se comportait pourtant pas autrement que s'il eût toujours resté au pavillon du camp. Il tenait lieu à l'empereur *Su-çum* de protecteur et de défenseur, et aux troupes d'inspecteur et d'interprète. Il répandit libéralement les pensions et les largesses dont l'empereur le comblait amplement, et n'accumulait rien dans sa maison.

Il offrait des vases de verre *lin-gen*, c'est-à-dire du bienfait prêt à se répandre, et des tapis dorés *çii-kii*, c'est-à-dire rejetant le repos. Ou il conservait les vieilles églises dans leur ancien état, ou bien il augmentait leur bâtiment. Il élevait à une plus grande hauteur leurs toits et leurs portiques, et les embellissait; de façon que ces édifices étaient semblables à des faisans qui déploient leurs ailes pour voler. Outre cela, il montra par toutes sortes de bons offices son respect pour la religion chrétienne. Il était assidu aux exercices de charité, et prodigue dans la distribution des aumônes. Il rassemblait tous les ans les bonzes et les chrétiens des quatre églises; il leur servait avec ardeur et de propos délibéré des mets nets et propres, et il continuait cette libéralité pendant cinquante jours de suite. Il donnait à manger à ceux qui avaient faim; il revêtait ceux qui étaient nus. Il fournissait des remèdes aux malades, et leur procurait la santé. Il prenait soin d'ensevelir les morts et de leur accorder le repos. On n'a pas ouï dire jusqu'à

(1) On ne peut s'empêcher d'accuser l'auteur de l'inscription de beaucoup de flatterie à l'égard de l'empereur *Te-çum*; car il s'en faut de beaucoup qu'il ait montré tant de prudence dans le gouvernement de l'empire.

(2) Ces expressions feraient croire que l'auteur était imbu des erreurs de Pélage.

(3) *Y-sii*, d'après le P. Visdelou, pourrait bien être le même que *Su-çum*, dont il a déjà été parlé.

(1) *Vam-che-chim*. Ce mot signifie *ville de la maison royale*. On pense que l'auteur désigne par ce nom la ville de *Pa-ti-yen*, appelée *Badian* par les Tartares. Elle est éloignée de cent dix lieues de Sigan-fou, et elle était alors la capitale d'un royaume tartare nommé *Ye-tho*. Ce royaume fut détruit par les Turcs. Les honneurs rendus à *Y-sii* prouvent que la religion chrétienne avait fait à cette époque quelques progrès dans la Tartarie.

(2) *Kuo-çu-y* fut l'homme le plus illustre de la dynastie des *Tham*, dans la paix comme dans la guerre. Plusieurs fois il remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers ou des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans et mourut l'an 781. Tout porte à croire que ce grand homme était chrétien.

présent qu'une vertu si éclatante ait brillé dans les *Tha-so* (1) mêmes, ces hommes qui s'adonnent si religieusement à rendre de bons offices. Les prêtres chrétiens, vêtus de blanc, voient à présent de leurs propres yeux tant de si grands hommes. Aussi ils grayent une inscription sur cette grande pierre, pour faire connaître leur excellente gloire à la postérité. Or, voici ce que dit l'inscription :

« Le véritable Seigneur de toutes choses n'a point de principe ; il jouit perpétuellement de sa propre essence pure et se suffisant à elle-même. Il a donné commencement à toutes choses, et il a fabriqué le monde, par une conversion admirable du néant (à l'être). Il a fondé la terre et le ciel. Par la communication de son essence et la distinction des personnes, il a paru homme parmi les hommes. Il les a sauvés, et traversant le fleuve des misères, il les a tous menés sans réserve au rivage de la félicité. Le soleil de justice, montant en haut, a chassé les ténèbres. Il a révélé et démontré tous les véritables mystères. »

L'empereur *Thai-çum*, tout brillant de majesté, a été supérieur en sagesse aux empereurs ses devanciers (comme le chapeau l'est à l'égard de la tête). Profitant de l'occasion qui s'offrit, il apaisa les troubles de l'empire. Il sembla qu'il avait amplifié le ciel même, la terre même, et ainsi le monde entier. Sous son règne, la très-illustre religion des chrétiens pénétra dans notre empire de la Chine, qui pour lors était sous la domination de la dynastie des *Tham*. Les livres canoniques (de cette religion) furent traduits en chinois. On lui éleva des temples ; c'est ainsi que par sa charité, comme par un navire, elle mena au ciel les vivants et les morts. Avec elle vint en abondance toute sorte de félicité ; et toute la terre jouit après d'une paix et d'une tranquillité parfaites.

L'empereur *Kao-çum* marcha exactement sur les traces de ses aïeux ; il bâtit de nouvelles églises. Par ses soins les temples consacrés à Dieu brillèrent merveilleusement et remplirent tout l'empire de la Chine. Sous son règne la Sagesse fut publiée partout, et de côté et d'autre. Et de plus il créa dans les formes des pontifes de la religion. Après cela, les hommes eurent l'esprit joyeux et content, et les choses furent exemptes de calamités et de misères.

L'empereur *Hiuen-çum* s'ouvrit une voie à la sainteté, et cultiva sérieusement la véritable et droite sagesse. L'inscription impériale (qu'il eut soin de faire appendre au frontispice de l'église) jeta de l'éclat de tous côtés. Les caractères tracés de sa main céleste brillèrent merveilleusement, et l'auguste tablette brilla d'un vif éclat. C'est pourquoi toute la terre eut un très-grand respect pour la religion. Toutes les affaires furent parfaitement bien gérées et administrées ; et la félicité provenant de la religion fut profitable au genre humain.

Su-çum, ayant recouvré l'empire, retourna dans la ville impériale. Sa céleste majesté avait conduit au loin son chariot ; mais il darda de tous côtés les rayons de sa sainteté, semblables à ceux du soleil. Il balaya, comme un vent fortuné, la nuit de la rébellion. Il rétablit dans son auguste maison l'heureuse possession de l'empire, et la noire vapeur de la rébellion fut dissipée pour toujours. Il réprima les troubles dont l'empire était agité, et dissipa le tourbillon qui soulevait partout la poussière. Enfin, il fonda de nouveau notre empire chinois.

L'empereur *Tai-çum* fut pieux et juste. Sa vertu égalait celle du ciel et de la terre. Il avança ce qu'il avait commencé, et acheva ce qu'il avait avancé. Enfin, toutes choses reçurent de lui de grands avantages. Il offrit des parfums pour avertir qu'il avait bien géré les affaires. Il (y) joignait la charité, pour répandre ses libéralités. Tous les barbares de l'Orient, frappés de sa majesté, vinrent le trouver ; toutes les nations de l'Occident se rendirent auprès de lui.

L'empereur *Te-çum*, aujourd'hui régnant sous le titre de *Kien-chum*, a cultivé la vertu, naturellement infuse en lui, sans mélange d'aucun vice ni d'aucune erreur, et il s'est donné un nouvel éclat par les vertus et les sciences qu'il s'est acquises. Par sa vertu militaire, il a apporté à la crainte et au respect tout ce qui est contenu dans les quatre mers. Par sa vertu pacifique, il a rendu toute la terre nette comme une eau pure et tranquille. Il découvre, par la lumière de son esprit, les misères cachées des peuples, et les soulage : *velut in speculo delecta cernebat omnia ; totum resuscitavit orbem. Cuncti barbari regulam vivendi acceperunt.* La Sagesse, ou la religion chrétienne, est certainement grande, et elle opère aussitôt des merveilles dans le cœur humain ; comme elle ne peut être nommée, on est forcé de lui donner, pour l'interprétation, le nom de TRINITÉ. C'est certainement aux rois à le faire, et c'est aux sujets à publier à la postérité le bien qu'ils ont fait. C'est pourquoi nous élevons cette illustre pierre pour célébrer l'état heureux et florissant où les affaires sont à présent.

La seconde année de l'empereur *Te-çum*, de la grande dynastie des *Tham*, régnant sous le titre de *Kien-chum* (l'an 781 de J.-C.), Jupiter étant dans *ço-ngo* (1), c'est-à-dire dans le signe *Yeu* (car le caractère de cette année était *Sin-yeu*, dans le style sexagénaire), le septième jour de la lune dite *Tai-çeu* (2) (c'est la première lune), auquel temps le bonze nommé *Nim-xu*, était pontife de la religion chrétienne dans la contrée orientale.

(1) *Tha-so*. J'ignore, dit le P. Visdelou, quelle est la signification de ce mot, et de quelle langue il a été tiré ; car il n'est point chinois. Il paraît que c'étaient des religieux d'une très-grande vertu.

(1) C'est le dixième caractère du cycle duodénaire, et en même temps la marque du deuxième mois, à commencer du signe du Capricorne.

(2) Nom extraordinaire du premier mois, c'est-à-dire de celui où le soleil entre dans les Poissons.

Liù-sieu-yen, conseiller du palais, auparavant membre du conseil de guerre du grand prévôt de la ville de *Tai-cheu* (et ainsi mandarin du septième ordre), a ajouté cette inscription à la pierre (1).

SINAI, presqu'île de l'Arabie, dans la mer Rouge.

A mesure que les voyages scientifiques agrandissent le cercle de nos connaissances, nous perçons à jour la vanité de cette école incrédule et ignorante du XVIIIe siècle, dont Voltaire fut le grand prêtre et le dieu. Les merveilleuses découvertes de MM. Botta et Layard sur le sol de Ninive, bien qu'on ne puisse encore déchiffrer leurs inscriptions, aideront puissamment à cette heureuse réaction de la science et de la foi contre le mensonge et l'aveuglement. Peut-être des révélations plus importantes encore vont-elles surgir des inscriptions jusqu'ici indéchiffrées, qui couvrent les rochers du Sinaï et de la presqu'île Arabique où les Israélites errèrent si longtemps. Nous n'osons pas suivre M. le docteur Charles Forster, qui croit avoir trouvé la langue et le sens de ces inscriptions sacrées ; mais nous croyons qu'en prenant pour guide les voyageurs qui ont vu les lieux mêmes, en étudiant les monuments et les inscriptions rapportées du Sinaï par un courageux voyageur, M. Lottin de Laval, on arrivera à d'importants résultats. En attendant qu'il soit permis d'apprécier dans toute son étendue la valeur des découvertes faites par M. Lottin de Laval, on lira avec un vif intérêt quelques extraits des rapports qu'il a adressés à M. le ministre durant le cours de ses voyages. Ces rapports ont été publiés dans les *Archives des missions scientifiques*, de 1851.

Extrait d'un voyage dans la Péninsule arabique du Sinaï, par M. Lottin de Laval, chargé d'une mission scientifique en 1850.

... Ouadi-Garendel vient réjouir l'œil attristé du voyageur; c'est le Corondel de Pococke, le Girondel de Niebuhr. Le lit de ce large torrent d'hiver est semé de tamarisques d'une grosseur extraordinaire, et deux palmiers rachitiques élèvent, au-dessus des masses de verdure, leur triste parasol. Cette ouadi, profondément encaissée, principalement à l'est, court de cette direction à l'ouest, et des géographes mal renseignés ont prétendu à tort qu'elle se prolongeait par El-Arisch jusqu'à la Méditerranée. — Cette belle ouadi a sa racine dans le groupe des monts Shédur ou Chédur.

Là finit le sable. — Le lit de Ouadi-Garendel est plein de talc, ainsi que ses contre-forts du sud. Le sol s'élève de plus en plus, et la route s'engage dans un défilé de calcaire crayeux, traversé par une zone rougeâtre, qui vient brusquement finir dans la riante Ouadi-Ussaite. Il était presque nuit quand nous arrivâmes à ce campement; ma tente fut dressée sur un tertre abrité par plusieurs massifs de beaux palmiers, auxquels on fit de larges emprunts pour nous réchauffer et sécher nos manteaux trempés de pluie ; puis la lune ayant percé les nuages, j'allai reconnaître cette ouadi, qui ressemble à une oasis. Des groupes de palmiers et de tamarisques dressaient leurs sombres masses sur le ciel éclatant, et dans le lit de la vallée, au nord, je trouvai cinq à six petites sources. Il est certain qu'une nappe d'eau souterraine existe dans cette contrée adossée au Djebel-Tâl dans la direction de la mer, car mes Bédouins, pour avoir de l'eau meilleure, creusèrent un trou de moins de deux pieds de profondeur, et bientôt ils purent y puiser de l'eau bien autrement potable que celle qui séjournait dans les récipients antérieurs.

En calculant la marche des Hébreux, en retrouvant ces palmiers, les seuls pouvant vivre en groupes dans un rayon de plus de 130 kilomètres, il devient évident que c'est là le campement que la Bible nous fait connaître sous le nom d'*Elim :*

On partit de Mara, et à la fin de cette marche, les Israélites arrivèrent à Elim, où l'on trouva soixante et dix palmiers et douze sources de belles eaux : la beauté de ce pays fit qu'on y séjourna (1).

Il est impossible, en effet, au voyageur qui arrive dans Ouadi-Ussaite, de méconnaître ce site d'Élim. Après trois longues journées de marche dans les tristes solitudes de Chédur, les Hébreux trouvaient de l'eau, que celle de Mara, à la station précédente, devait leur faire paraître plus excellente encore, et la longue vallée, ainsi que les montagnes aux groupes arrondies, dut fournir une nourriture suffisante à leurs troupeaux affamés.

Pococke place Élim à Tor, et plusieurs écrivains modernes l'ont imité ou copié, ce qui est complétement inadmissible; Niebuhr émet timidement l'opinion que l'Aïoun-Moûza (les Puits de Moïse) pourrait bien être Mara, et Girondel (Garendel), Élim. — Nous ferons remarquer l'impossibilité qu'il y a de faire concorder cette opinion avec l'*Exode*. Les Israélites vinrent en une marche de Mara à Élim : or, la distance des Puits de Moïse à Ouadi-Garendel est de quinze heures trente minutes de la marche d'un dromadaire faisant à peu près 4 kilomètres 1/2 par heure, ce qui devait faire trois fortes journées de la marche des Hébreux, qui étaient à pied, traînant à leur suite leurs

(1) Ce fut donc en l'an 781 de l'ère chrétienne, le septième jour de la première lune de l'année chinoise, c'est-à-dire, de la lune où le soleil entre dans les Poissons, que ce monument fut érigé. Il est probable que ce jour fut un dimanche. Maintenant, puisque l'an 781 de l'ère chrétienne fut l'an 1092 de l'ère des Grecs, en ôtant les sept cent quatre-vingt-un ans de cette ère, on verra que la première année de l'ère des Grecs, que suivaient les Chaldéens, fut la trois cent onzième avant l'ère chrétienne.

(1) Venerunt autem in Elim filii Israel, ubi erant duodecim fontes aquarum et septuaginta palmæ, et castrametati sunt juxta aquas (*Exod.* xv, 27).

enfants et leurs troupeaux ; d'un autre côté, Ouadi-Garendel ne recèle d'eau dans ses sables qu'après les grandes pluies d'hiver; au 22 février 1850 elle y manquait complétement, bien que la mauvaise saison eût été très-pluvieuse, tandis que les sources de Ouadi-Ussaite ne *tarissent jamais*, ce qui explique la présence de ces beaux palmiers et de cette végétation vigoureuse dont une race moins insouciante que celle des Bédouins de la Péninsule pourrait tirer grand parti. Avec quelque travail, on couvrirait en peu d'années Ussaite de dattiers qui seraient très-productifs : du reste, le grand voyageur danois donne à entendre qu'il n'a pu étudier cette contrée que d'une manière très-imparfaite, à cause des Arabes dont il était accompagné, qui le trompaient toujours, les uns par excès de zèle, les autres l'intimidant pour des motifs peu honorables.

« Je n'ai point entendu, dit-il, parler dans cet endroit (Girondel) de la montagne de Marah dont d'autres voyageurs font mention : *et je ne me souciais pas de demander à nos Arabes* si certains noms de montagnes ou de sources leur étaient connus, parce que je remarquais qu'ils se plaisaient à répondre affirmativement à ces sortes de questions, et à nous montrer sur-le-champ des endroits qui, à les entendre, portaient ces noms (1).»

Le professeur Lepsius, dont le nom a une grande autorité dans la science, est venu à son tour, après le consciencieux Robinson, essayer de retrouver cette marche célèbre, et créer un système plus étrange qu'heureux sur la véritable position du Sinaï ; nous essayerons de démontrer, en étayant notre discussion de toutes les preuves possibles, à quelles erreurs le savant allemand s'est laissé entraîner.

« On s'accorde à trouver, dit-il, l'ancienne Mara près de la source saumâtre de Houâra : Robinson l'entend ainsi ; mais cela ne me paraît guère probable..... D'ailleurs cette source n arrose point une ouadi ; son voisinage n'offrait point de pâturages ; elle ne méritait sous aucun rapport l'honneur d'être désignée par un nom spécial, comme station, dès les temps les plus reculés..... (2).»

Je suis complétement de l'avis de Robinson par rapport à la situation de Mara ; et la distance parcourue par les Hébreux depuis le passage de la mer Rouge jusqu'à cette troisième station ne permet pas le plus léger doute ; l'objection que cette source n'arrose point une ouadi n'a aucune espèce de valeur ; car, si l'on en excepte deux ou trois points de la péninsule Pétrée, nulle part on ne trouve d'eau courante; d'ailleurs l'*Exode* parle de Mara comme d'une eau amère et non d'un ruisseau. C'était vraisemblablement une source comme à Ouadi-Ussaite, mais une source saumâtre. Pour ce qui est du manque de pâturages, c'est encore une erreur, car la première fois que je passai là, le 21 février 1850, une fraction de la tribu des Tarabine campait avec ses troupeaux dans Ouadi-Houâra, à l'ouest-nord de la source, et quand je la traversai de nouveau vers la fin de mars, je trouvai près de la source les chameaux des Tarabine au nombre de plus de cinquante, ce qui prouve que la tribu n'était pas éloignée, et que ses troupeaux y trouvaient une nourriture suffisante. Dailleurs le tarfa nain et le kchyé y sont assez abondants.

M. Lepsius continue ainsi :

« En examinant bien l'itinéraire des Hébreux, d'après la description fort exacte qu'en a donnée Robinson, on peut croire qu'après être sortis de la mer à la pointe du jour, ou même pendant la nuit, et avoir fait provision d'eau à Aïoun-Moûsa, à 2 lieues 1/2 plus loin, ils continuèrent leur marche sans s'arrêter, et qu'après une journée de 6 lieues 3/4, ils vinrent camper au Ouadi-el-Ahta ; car ils n'auraient pu en une seule marche atteindre la vallée suivante, c'est-à-dire le Ouadi-Soddur, qui en est encore éloigné de 4 lieues. Le lendemain, ils eurent encore 7 lieues à faire jusqu'au Ouadi-Ouârdan..... (1). »

Ce paragraphe est d'une grande inexactitude par rapport à la topographie des lieux, et avec une donnée pareille, il est évident que le savant prussien devait arriver à des résultats très-peu satisfaisants ; du reste, cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe que M. Lepsius n'a fait qu'une pointe dans la presqu'île, et qu'il n'a suivi la voie des Israélites que depuis Tor jusqu'au couvent du Sinaï. Son système n'a donc pu être établi que d'après des cartes mal relevées. Sa récapitulation nous donne, d'Aïoun-Moûsa (El-Aïoun), 15 lieues jusqu'à Ouadi-Ouârdan, quand en réalité il y en a 9 à 10, ce qui fait une journée de marche de différence. Voici le relevé de la route, dont je garantis la rigoureuse exactitude :

20 *février* 1850. — Parti d'El-Aïoun à sept heures dix minutes du matin, direction sud-est 40'. — Bas fond sablonneux peu éloigné de la mer, traversé par les Ouadis-el-Ahta et Chédur venant du nord-est-est ; à trois heures du soir, la route s'éloigne de la mer Rouge et coupe brusquement au sud-sud-est 20'. A quatre heures quinze minutes, campement de Ouadi-Ouârdan ; désert sans eau ; neuf heures cinq minutes de marche.

Maintenant, il nous sera plus facile de faire jaillir la lumière au milieu de tant de contradictions. La troisième station, dit l'*Exode*, fut Mara (l'eau amère) ; la quatrième Élim, et à la cinquième les Israélites revirent le golfe Héroopolite. Nous sommes heureux d'être, sur ce point, de la même opinion que M. Lepsius, parce qu'elle est la vraie. « Les Israélites, dit-il, au lieu de prendre le chemin le plus court d'Etham à Akabah, à travers la presqu'île, descendirent le long du golfe, qu'ils revirent à la *cinquième*

(1) Niebuhr, *Voyage en Arabie*, t. I, in-4°.
(2) Lepsius, *Voyage au Sinaï*. (*Bull. de la Soc. de géogr.*, an. 1847, p. 365.)

(1) Lepsius, *Voyage au Sinaï*. (*Bull. de la Soc. de géogr.*, an. 1847, p. 367.)

station, et traversèrent le désert de Sin abondant en manne (1). »

Les Hébreux, au sortir de la mer Rouge, firent 17 lieues 3/4 en trois marches jusqu'à Mara, ce qui nous donne environ 6 lieues par jour, et n'est nullement exorbitant, si l'on songe à leurs craintes et au désir qu'ils avaient de quitter ces solitudes arides : de Mara à Ouadi-Ussaite (Élim, selon moi), 4 lieues 1/2, et d'Ussaite à la mer Rouge par le défilé de Chebêkeh, 5 lieues 1/4. Pour cette grande multitude, c'étaient les seules stations possibles, et Élim (Ouadi-Ussaite) est très-naturellement la quatrième, puisque sa distance du passage est de 22 lieues 1/4, et qu'elle est la seule abondante en sources, en palmiers et en pâturages.

20 *février*. — Je marchai au sud-est 50', à travers une contrée s'élevant sans cesse, aboutissant à un vaste plateau sablonneux, encaissé dans un hémicycle de montagnes sans beaucoup de caractère, mais d'une belle couleur. A l'entrée de Ouadi-Tâl, à un kilomètre du chemin à l'ouest, se trouve une petite source dont l'eau est médiocre ; il est probable qu'elle prend son cours souterrain à l'est ; car dans cette direction j'aperçus deux palmiers nains, chétifs, et des samr en assez grand nombre, mais rabougris. La route devenait de plus en plus monotone et triste à mesure que j'avançais, et ce ne fut qu'après avoir descendu le revers méridional du plateau de Ouadi-Taïbeh que je retrouvai un peu de végétation dans le fond d'un défilé encaissé dans des espèces de falaises crayeuses.

Après une marche d'environ quatre heures, à partir d'Ussaite, une large ouadi appelée El-Hamr, apparut à mes yeux à l'est, et j'appris des Bédouins que c'était la route directe du mont Sinaï. Je continuai ma marche au sud-sud-ouest par un défilé profondément encaissé dans des montagnes de calcaire doré, mais friable à l'excès, bien qu'il fût par vastes couches horizontales. Ce défilé porte le nom d'El-Chebêkeh.

Robinson a commis une erreur à propos de Ouadi-Chebêkeh, que M. Lepsius a relevée avec un grand sens. La section inférieure de l'Ouadi-Homr (El-Hamr) de Robinson est, en effet, Ouadi-Taïbeh, descendant du plateau de Djebel-Tâl ; à partir de l'embranchement de l'Ouadi-Hamr qui s'ouvre à l'est dans la direction de Serbout-el-Kâdem, elle perd son nom pour prendre celui de Chebêkeh, qui va déboucher dans la mer Rouge. La configuration de ces trois ouadis est une croix dont Taïbeh forme la branche nord, Chebêkeh la branche sud, et Ouadi-Hamr le tronc à l'est.

En voulant faire prévaloir son système géographique, M. Lepsius est arrivé à des choses complétement impossibles, que nous ne pouvons admettre, malgré le grand talent avec lequel il les expose. « Si le Ouadi-Gharandel, dit-il, est la station de Mara, par une conséquence logique, le Ouadi-Chebêkeh, surtout dans sa partie inférieure et fertile, doit être Élim ; ce que confirment, au reste, le récit de Moïse et d'autres circonstances ; ici l'on fait mention, pour la première fois, de puits (les douze puits d'Élim). Ce passage prouve d'abord qu'il n'y avait point de sources, car là où il y a des sources vives, on ne creuse point de puits... En outre, il y avait soixante et dix palmiers, les premiers palmiers réunis en groupe que les Israélites aient rencontrés, et nous y retrouvons encore ces arbres de nos jours. Nos guides affirmèrent que la partie inférieure du Ouadi-Chebêkeh avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau ; de l'eau salée dont parle Robinson, on ne fit aucune mention..... (1). »

Nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'Elim est la petite oasis d'Ussaite, et nous ne voyons nullement que le texte de Moïse confirme les suppositions de M. Lepsius. *Duodecim fontes*, שתים עשרה עינת, בם (2), ne peut se traduire par *douze puits*, même en allemand, et quant aux palmiers de Ouadi-Chebêkeh, *ils n'existent pas, ils n'ont jamais existé*. Du reste, M. Lepsius n'a pas visité cette ouadi ; il le donne à entendre, puisqu'il dit que ses guides *affirmèrent que la partie inférieure de Ouadi-Chebêkeh avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau*. L'on peut inférer de là que les Bédouins le trompèrent, croyant lui faire plaisir, surtout si la question était posée d'une certaine manière. Ce que je m'explique difficilement, c'est la facilité avec laquelle M. Lepsius a accueilli ce renseignement invraisemblable, qui, s'il était vrai, aurait une importance si grande pour son système géographique : *les Arabes lui dirent qu'il y avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau*. Comment croire qu'un voyageur puisse admettre l'un sans l'autre. Sous cette latitude, le palmier ne croît que dans le voisinage de l'eau ; sa végétation n'est possible qu'à cette condition ; on peut bien quelquefois en trouver un ou deux dans le lit d'une ouadi ; mais ils sont rabougris, misérables, comme les deux ou trois de Ouadi-Garendel et de Ouadi-Tâl, encore doivent-ils leur existence aux abondantes pluies d'hiver qui séjournent plusieurs mois dans la couche de sable durci des torrents ; mais pour y vivre en groupes et devenir aptes à porter des fruits comme ceux de Ouadi-Ussaite, il faut le voisinage de sources intarissables. Pour nous résumer, nous dirons que nous avons descendu le Ouadi-Chebêkeh jusqu'à la mer Rouge ; *qu'il n'y a ni sources, ni puits, ni palmiers, ni la plus légère trace de végétation ;* qu'au delà du défilé de granit, on trouve des cailloux roulés, des zones de gravier et une bande de sable où viennent expirer les flots, ce qui nous force à rejeter complétement le système de M. Lepsius,

(1) Lepsius, *Voyage au Sinaï*. (*Bull. de la Soc. de géogr.*, an. 1847, p. 365.)

(1) Lepsius, *Voyage au Sinaï*. (*Bull. de la Soc. de géogr.*, an. 1847, p. 369.)

(2) *Chtim esré énoth mâyim* : les douze fontaines d'eau (*Exod.* xv, 27).

échafaudé sur des renseignements fournis par des Arabes avides, qui abusèrent de sa crédulité.

Le judicieux Pococke signale une vallée qui ne peut qu'être cette Ouadi-Chebêkeh, comme recélant des inscriptions; je l'ai descendue depuis les derniers contre-forts des montagnes de Tâl jusqu'à son extrémité, sondant ses moindres affluents, et je n'ai rien trouvé. Plus tard, en examinant ces grandes masses de calcaire marneux, j'ai été bien vite convaincu qu'il n'y avait jamais eu là aucune inscription. Les anciens possédaient au plus haut degré le sentiment de l'éternité pour leurs œuvres; contemporains des premiers âges du monde, on dirait qu'ils eurent la pensée constante de perpétuer leurs faits et gestes jusqu'à la fin des siècles, et pour cela toujours ils choisirent les matériaux les plus durables. Parvenu à une courbe qui va brusquement du sud à l'ouest-nord, le calcaire cessa complétement, sans transition aucune, et le défilé m'apparut puissamment coloré de tons verdâtres, noirs et porphyriques; puis vint une sombre chaîne de granit, et tout à coup la mer Rouge déroula devant mes yeux charmés ses ondes étincelantes, diaprées, mais solitaires, qu'enfermaient à l'horizon lointain, sur la terre africaine, les pics déchirés de Kolzim.

Je côtoyai la mer en remontant au sud-sud-ouest. Le ciel était magnifique, et le premier plan du golfe Héroopolite avait la couleur profonde et transparente de l'émeraude, tandis qu'en s'éloignant il prenait les teintes foncées et un peu lourdes du smalt; la chaîne basse du Makrat l'encadrait de ses croupes arrondies et roses, et au fond le Raz-Djehem fermait l'horizon. Je sautai à bas de mon dromadaire pour mieux jouir de ce merveilleux tableau si original, si grandiose, et qui ne ressemblait à rien de ce que j'eusse jamais contemplé dans ma carrière de voyageur, déjà bien longue. — Un monument de forme bizarre s'élevait sur un petit cap sablonneux battu et rongé par les vents et les flots; je m'approchai. — C'était le tombeau d'un saint arabe très-vénéré, Cheick-Abou-Zéminé de Tor; quelques épaves de bangalots naufragés soutenaient des nattes en lambeaux; un grand nombre de belles coquilles, des lampes, et une infinité de chiffons couvraient la pierre funéraire, et de ce Raz si étrange, le tableau grandissait encore. J'aperçus, par delà des mamelons de Makrat, les pics gris de Ouadi-Cédré, de Ouadi-Llégam, que dominaient les hautes sommités bleuâtres de Djebel-Mokatteb. A une grande distance, mes Bédouins et mes dromadaires apparaissaient sur les grèves comme des points noirs, puis ils disparurent derrière le cap Humr, et je restai seul au milieu de cette scène sublime, où la mer n'avait pas une voile; la terre pas un homme, pas un brin d'herbe, pas un arbre sur les grèves et les montagnes; le ciel pas un nuage!

A environ deux kilomètres du tombeau de Cheick-Abou-Zéminé, la route remonte brusquement à l'est; on escalade, dans un lieu nommé Nokhol, plusieurs traînées de calcaire très-dur et d'un grain fin rongé par la mer dans les temps antérieurs, ce qui leur donne l'aspect d'escaliers gigantesques; au delà, les flots se trouvent emprisonnés dans des coulées de magnifique granit bleu, et nous marchâmes pendant quelque temps dans la mer, pour venir camper à la naissance d'un hémicycle merveilleux entouré de hautes chaînes de granit. Cette ouadi, dont l'embouchure est si majestueuse, est connue des Arabes sous le nom d'El-Markâ; le sol est couvert d'une végétation puissante bien rare dans l'Arabie-Pétrée; là croissent en abondance de hautes herbes dont les Bédouins de Tor se servent pour garnir les lourdes selles de leurs dromadaires, des samr, des tamarisques, des buissons touffus d'un arbuste gommeux appelé *marhk*, et beaucoup de touffes de kchyé, autre arbuste odoriférant dont les chameaux sont très-friands. Ma tente fut dressée au milieu de l'hémicycle, dans le sable d'un torrent desséché. Les Bédouins choisissent ces lieux de préférence, en ce que les pieux des tentes ont plus de solidité dans le sable durci par les eaux.

La haute chaîne de granit, que le soleil couchant couvrait de teintes de flamme, apparaissait au-dessus de l'amphithéâtre d'El-Markâ, dans le nord-est et l'est-sud; cela me fit songer à mes préparatifs, prévoyant bien que je ne tarderais guère à trouver des traces de l'antiquité. Je me mis résolument à l'œuvre, et, à l'aide de filières et de planches du nord apportées de Marseille, de vis, d'une hache et d'une scie, je fabriquai de longues échelles qui, liées entre elles, me permettaient d'atteindre à une hauteur de trente pieds. La curiosité des Bédouins était singulièrement éveillée: pour la première fois très-probablement, depuis l'exploitation des mines de cuivre des Pharaons, un instrument de ce genre n'avait été apporté en Arabie, et le cheik appelait le jeune et joyeux Hassan pour lui faire admirer ces *sellim* en quelque sorte improvisées.

23 *février*. — La route, à partir d'El-Markâ, va à l'est-sud-est. Tout le bassin est couvert de beaux fragments de granit bleu, rose et noir: au fond de l'hémicycle, le col de Llégam (1) s'ouvre encaissé dans de hauts rochers de calcaire éblouissant, et bientôt, prenant de vastes proportions, le calcaire disparaît. Après une marche de vingt-cinq minutes dans cette vallée, Ouadi-Babam s'allonge au nord et contourne la chaîne alpestre aperçue la veille, tandis que Ouadi-Llégam se continue dans un sombre défilé de granit. Cette nature de pierre si sauvage, si puissante et si grandiose dans son boule-

(1) M. Lepsius écrit à tort *Loqam*, tandis que les Bédouins prononcent *Légam* d'une manière très-brève, comme s'il y avait deux *ll*. Il en est de même pour Ouadi-Cédré, que le savant allemand écrit *Sittéré*. Ayant vécu longtemps parmi les Bédouins je me suis attaché scrupuleusement à écrire les noms comme ils les prononcent.

versement, cette couleur vigoureuse, me faisaient ressouvenir des énergiques peintures de Salvator; les samr y sont assez abondants, ainsi qu'un charmant arbuste légèrement épineux nommé *lassaff* : il a quelque ressemblance avec le houx comme tige et feuillage, mais le bois seul est épineux. A partir des samr le sol s'élève rapidement, et Llégam se perd dans la grande Ouadi-Chellal, que surplombent d'énormes pics de grès jaune et rouge traversés à l'ouest et à l'est par des filons de terres colorantes. — A l'ouest, du brun Van-Dick, à l'orient, de la terre d'ombre; là je trouvai la trace d'un loup (*dyp*), et certes, si ces carnassiers sont nombreux dans la péninsule du Sinaï, ils ne doivent dîner que fort rarement, car il n'y a rien, absolument rien que de la pierre, du granit et du sable.

La contrée devient de plus en plus sauvage à mesure qu'on s'élève : c'est d'une tristesse navrante ! un silence de mort règne dans ces gorges effrayantes si rarement visitées, et elles aboutissent à un col presque infranchissable ; il fallut décharger les chameaux, et mes Bédouins portèrent à bras, jusqu'au sommet du col, les barriques à l'eau, les cantines et la tente. Au sortir de ce mauvais pas, à quelque distance, le pic gigantesque de Djebel-Cédré (1) se dressa tout à coup au fond de la route comme un mur de donjon ; je crus un instant qu'il nous faudrait retourner en arrière pour chercher un passage; mais, à ma grande joie, une étroite ouadi s'ouvrit dans une coupure, et je n'avais pas fait cent pas que j'aperçus, sur les parois des rochers, des inscriptions sinaïtiques dont les caractères se détachaient en clair sur un fond vigoureux. Dans mon contentement, je me laissai glisser du haut de mon dromadaire avec une rapidité qui pouvait m'être fatale, et j'ordonnai au cheick de camper là ; mais il me dit que la vallée des mines de cuivre n'était pas éloignée, et j'allai m'établir dans le nord par Ouadi-Guéné, à la bifurcation de Ouadi-Magâra.

Il était environ une heure, l'eau allait nous manquer, et j'expédiai deux Bédouins avec les barriques. Mon Egyptien resta à garder la tente et les bagages, tandis que, sans perdre une minute, je m'élançai dans la montagne à la recherche des antiquités. Ouadi-Magâra, littéralement la *Vallée des Grottes*, doit son nom aux excavations pratiquées par les mineurs pharaoniques. Les filons étaient à une grande hauteur à l'ouest-nord, dans une vaste chaîne de grès rouge, dont quelques lits ont une dureté presque égale à celle du granit, tandis qu'à côté se trouvent des zones fort tendres et friables. Le versant de cette montagne est couvert, de la base au sommet, de couches épaisses d'éclats jetés là par les mineurs et rongés par le temps et les eaux, ce qui en rend l'accès aussi dangereux que pénible. Je ne tardai pas à trouver deux bas-reliefs ornés de cartouches, et deux inscriptions en caractères hiéroglyphiques. Tirant aussitôt un coup de pistolet, le cheick Saleh m'apporta mes échelles, mes marmites et les substances nécessaires au moulage. L'opération était d'une difficulté extrême au milieu de ce chaos inextricable, et je ne savais trop comment m'échafauder. J'avais lié deux de mes frêles échelles dont j'appuyai la base avec des quartiers de grès sur la déclivité rapide de la montagne ; mais le vent impétueux qui soufflait depuis plusieurs jours à travers les gorges de la péninsule les faisait osciller comme une branche de saule, menaçant à chaque instant de m'emporter avec elles dans l'abîme : heureusement quelques minutes me suffirent pour mouler le grand bas-relief, et les autres ne présentèrent aucun danger.

Les renseignements obtenus par moi au Kaire ne portaient que sur ces quatre monuments ; ayant interrogé mon cheick et les autres Bédouins, ils me dirent que c'était tout ; que les rares étrangers venus là savaient bien qu'il n'y avait nulle autre antiquité, et jusqu'à Serbout-el-Kadem je ne devais plus rien espérer; je les crus, et redescendis mouler et relever les inscriptions des ouadis Guené et Cédré.

Le soir, à la nuit tombante, j'escaladai de nouveau la montagne, en remontant cette fois au nord, à partir de la grotte principale: je découvris d'autres inscriptions hiéroglyphiques, et en cherchant à descendre dans une mine, j'aperçus un couloir très-étroit obstrué à dessein dans les temps antiques peut-être. A l'aide de leviers, je le déblayai, et là, et dans le voisinage, je trouvai encore neuf inscriptions égyptiennes et un bas-relief orné de cartouches. Dans ce même couloir, on a martelé complétement deux inscriptions qui, sans doute, donnaient de grosses louanges imméritées à quelque mauvais roi, ou peut-être tout simplement au chef des mineurs.

La journée du 24 février fut employée à mouler tous ces précieux restes, ainsi que les incriptions nombreuses des deux ouadis; puis le 25, après avoir dessiné ce site si intéressant pour la science, je partis de Magâra, par Ouadi-Cédré à l'est-nord. Une heure à peine s'était écoulée depuis que je m'engouffrais de nouveau dans ces solitudes si pittoresques et si étranges, que des trésors plus considérables s'offraient à mes regards.

A six kilomètres de Magâra, Ouadi Cédré débouche dans un vaste cirque enfermé dans les chaînes les plus déchirées et les plus belles de forme et de couleur de la presqu'île. Comme cette plaine de sable n'a point de nom particulier reconnu chez les Arabes, qui la dotent arbitrairement de plusieurs, pour éviter la confusion, et pour que les savants puissent me suivre et mieux embrasser l'ensemble de mes travaux, je l'ai nommé *la plaine des*

(1) M. Lepsius prétend que, parmi les hautes montagnes de la péninsule arabique du Sinaï, il n'y a que le Serbal qui soit indiqué par un nom propre; c'est une grave erreur : ainsi, je lui citerai Djebel-Cédré, Djebel-Benat, Djebel-Moûsa, Djebel-Zeleka, etc.

quatre Ouadis. Ouadi-Cédré s'enfonce au nord-nord-est dans les plus hauts pitons; à l'est Ouadi-Nebek court dans la direction du Djebel-Serbal, et, en coupant brusquement au sud, on trouve Ouadi-Mokatteb.

Au moment où l'on débouche dans la plaine des quatre Ouadis, une espèce de raz ou promontoire apparaît au nord; il est de grès rouge, et de larges blocs abruptes gisent à sa base. Là se trouvent de nombreuses inscriptions en différentes langues, écrites par des voyageurs de races diverses. Je passai; plus loin, à deux kilomètres dans le sud-ouest, les rochers de la route en étaient littéralement couverts, et de là jusqu'à Ouadi-Mokatteb, il n'y a presque pas d'interruption.

Quand j'arrivai, au lever de la lune, je trouvai ma tente dressée dans un coude formé par les rochers. Ouadi-Mokatteb est à bon droit la bien nommée, car toutes les parois de ces grands blocs de grès m'apparaissaient, au feu de mes Bédouins, sillonnés de ces inscriptions bizarres. Avant le lever du soleil j'étais debout; j'allai au promontoire des quatre Ouadis mouler tout ce qui s'y trouvait, et j'eus cruellement à souffrir de la tempête, qui soufflait du nord sans interruption, et faillit vingt fois me précipiter du haut de mes échelles.

Après deux journées passées à Mokatteb, je fis lever le campement. J'avais le droit d'être fier de ma moisson, et j'usai un peu de ce droit dans mon for intérieur, bien que très-silencieusement. J'avais travaillé à Magâra 16 heures 1|2, le lendemain 18 heures 1|2, et le surlendemain environ 20 heures. Je moulai les dernières grandes inscriptions à la lueur d'un fanal et au clair de lune; puis je me jetai quelques heures sur le sable, brisé, malade, et, au lever du soleil, je remontai sur mon affreux dromadaire pour aller fouiller la chaîne du Serbal. — J'emportais de Magâra, de Cédré, de Guené, des quatre Ouadis et de Mokatteb plus de trois cents bas-reliefs et inscriptions, tout ce que l'antiquité avait sculpté ou buriné là.

Depuis mon départ de Suez, je n'avais rencontré aucun être vivant, si j'en excepte ce pauvre hadji de Damanhour et les gens de l'Aïoun-Moûza. Un soir, en revenant de Ouadi-Nebek, je trouvai un étranger accroupi devant le feu de mes Bédouins; il se leva précipitamment, me donna le selam interminable à la mode bédouine, en me disant qu'il était de la tribu des Tarabine, et que, son frère s'étant engagé au service d'un franqui, il venait l'attendre au passage pour le relever, afin de conduire l'étranger à Akabah. Il me donna quelques renseignements curieux, et comme il se disposait à pétrir une poignée de farine pour son souper, je lui dis qu'il était mon hôte, et il prit part au pilaw fraternel du désert. Le lendemain, étant à travailler dans les rochers, cet homme accourut vers moi en criant comme un forcené: — *Bey, adè el Bedaoui; chouf!* « Bey, regarde, voici les Bédouins! » Une troupe nombreuse d'Arabes armés de fusils et de lances accourait au grand trot. Je sautai sur ma carabine, et regagnai rapidement ma tente, où j'avais un tromblon, ne sachant, en voyant les gestes énergiques du Tarabine, si c'étaient des amis ou des ennemis. Quelques minutes après, un nouveau flot arriva, au milieu duquel je reconnus, sous un costume des plus étranges, un Anglais de ma connaissance, M. Nordman, homme fort distingué, qui s'en allait au Sinaï avec sa femme et d'autres compatriotes. Ces messieurs restèrent avec moi une demi-heure; nous échangeâmes quelques bonnes paroles, et remontant sur leurs dromadaires, bientôt ils disparurent dans les profondeurs du désert.

28 *février*. — De Ouadi-Mokatteb je me dirigeai au sud. Mes haghins bien reposés et rafraîchis par le netech, arbuste ressemblant au genêt d'Espagne, qui se trouve en abondance dans la plaine des quatre Ouadis, mes haghins marchaient avec rapidité. L'air était froid, mais sec, et le paysage magnifique; j'avais a l'est la masse gigantesque du Djebel-Serbal couverte de vapeurs cendrées, et le pic brusquement coupé du Djebel-Benat. Nous nous enfonçâmes dans une gorge bouleversée par les eaux, qui vient se perdre dans la celèbre Ouadi-Faran, descendant de l'est à l'ouest. Quittant alors les chaînes granitiques, je retrouvai le calcaire crayeux, et laissant Ouadi-Faran, je remontai au sud par l'Ouadi-Zreitt, qui est le dernier gradin du groupe sinaïtique. Il n'y a peut-être pas sous le ciel un coin aussi désolé! Le sol est couvert de pierrailles noires étincelantes; il faut s'engager dans des fondrières où le sable croule à chaque instant sous les pieds des chameaux, et au bout de cela, pour couronner l'œuvre, on descend un affreux défilé aboutissant au désert de Gah, qui va du nord-ouest au sud-est.

Cette plaine désolée est le célèbre désert de Sin des Hébreux, quoi qu'en dise M. Lepsius. La tempête, qui soufflait depuis quinze jours sur l'Arabie, était là d'une effroyable violence. Le vent du nord me desséchait jusqu'à la moelle, et pour combler ma misère, il était impossible de dresser ma tente. — J'arrivai aux palmiers de Tor le soir du deuxième jour, à demi mort, et crachant le sang à pleine bouche.

En sondant la partie nord de la chaîne du Faratul, voici les observations que je pus faire : Après une marche d'environ huit kilomètres, au sortir des dernières pentes du défilé de Zreitt, je trouvai Ouadi-Tagsadé ayant son embouchure dans le sud-est, et à vingt-cinq kilomètres plus au sud, Ouadi-Ourguiè venant de l'est. Des sources sillonnent cette ouadi, qui possède de belles plantations de palmiers

1er *mars*. — J'atteignis, après cinq heures d'une marche rapide, la fin du désert à l'ouest, et j'entrai dans la petite Ouadi-Lhemmé; bientôt j'aperçus à l'horizon des parasols de palmiers, et le bruit terrible de la mer mugissante vint frapper nos oreilles. Cette Ouadi-Lhemmé aboutit à un ravin sous

lequel existe une nappe d'eau, de nombreux jardins de palmiers enclos de hautes murailles en brique crues, partout en ruines; sur ses bords et dans quelques jardins, on voit des huttes d'Arabes sédentaires. Ces jardins occupent environ une lieue de terrain, et portent le nom de Nakel-Tour (les palmiers de Tor); au delà le sol s'abaisse tout à coup, et Tor apparaît dans l'ouest au bord de la mer Rouge. Je vins camper dans un massif de jeunes palmiers, à environ un kilomètre et demi de l'antique *Phenicon*, auprès des puits, et je me rendis à l'*emporium* avec mon fidèle cheick.

Tor, que les Arabes Szaoualha nomment *el-Tour*, a un nom fort célèbre, ce qui ne l'empêche nullement d'être un lieu des plus misérables. J'ai lu quelque part que c'était une ville intéressante, peuplée d'environ deux mille âmes. Tor a quinze maisons très-sales et très-laides, bien qu'elles soient bâties avec les plus beaux madrépores du globe, et le bazar se compose de la maison d'un musulman et de celle d'un chrétien, qui y vendent quelques provisions aux Arabes scénites et aux navigateurs de Djedda et de Massaouah; sur la grève orientale, il y avait deux petites barques appartenant au marchand arabe.

Les religieux du Sinaï entretiennent une maison à Tor; un moine seul l'habite: c'est un vieillard à barbe blanche, brisé par les ans. J'allai le voir; il me reçut dans son divan, qui attestait de longs services et une extrême pauvreté. Il parlait bien le turc, ayant habité longtemps Constantinople et l'Asie mineure. Après une conversation assez insignifiante, ne pouvant tirer de lui aucun renseignement sur la chaîne du Faratul, je le saluai, et pris congé de lui.

La petite population de Tor me suivait avec un empressement singulier, un Européen y étant chose excessivement rare. Je fis acheter quelques provisions, et regagnai mon campement avec plaisir (1).

Le lendemain, j'étais debout avant le lever du soleil. Nous remontâmes au sud vers le Raz-Mohammed, espérant trouver des inscriptions; mais j'affrontai vainement la tourmente: je ne trouvai rien. Depuis quatre jours je courais dans cet affreux désert de Sin, où l'atmosphère n'était que du sable; la tempête était si épouvantable qu'il fallut attacher tous les chameaux ensemble; on ne voyait pas un homme à six pas, et la voix ne s'entendait plus.

En remontant au nord la chaîne du Faratul, au moment où le vent changea de direction, il se fit une éclaircie dans ces ténèbres de sable, et j'aperçus à quelque distance un arbre magnifique, le seul existant dans ce vaste désert; il avait la structure, la hauteur et l'aspect des grands pins parasols de l'Italie méridionale, mais il donnait moins d'ombre. Les Bédouins, qui le nomment *el-Bane*, parurent le considérer avec une certaine vénération; un grand nombre de chiffons pendent à ses branches inférieures.

Au delà de cet arbre, le sol de la plaine s'élève; il est couvert de cailloux roulés, de débris de granit et de coloquintes d'une grosseur remarquable. Nous atteignîmes enfin Ouadi-Hébron exténués, et mes pauvres Bédouins me dirent d'un air joyeux que c'était fini; que nous allions bientôt arriver à la terre habitable, à leur chère Ouadi-Salaff.

Je jetai un dernier regard sur le Gah-el-Tor; l'ouragan exerçait alors toute sa fureur sur la partie plane du désert. Colorés par le soleil couchant, ces immenses nuages de sable semblaient un de ces incendies des grandes prairies du Nouveau-Monde. Je m'éloignai sans regret de ces lieux, où les Israélites avaient trouvé la manne, et où, moins heureux qu'eux, j'avais failli périr.

Je remontais la célèbre ouadi de l'Ecriture sainte depuis environ vingt minutes, quand tout à coup un défilé grandiose m'apparut emprisonné dans de gigantesques murs de granit bleu. L'espérance me revint au cœur: avec le granit j'étais presque sûr de faire de nouvelles découvertes. Bientôt, en effet, je trouvai des inscriptions sur d'énormes blocs gisant sur les pentes de la montagne au bord du torrent...

Après avoir fait l'ascension de la montagne de Moïse, visité le couvent célèbre et relevé les inscriptions qui se trouvent dans le voisinage j'allai à la recherche d'une grande ouadi qui devait être la voie suivie dans l'antiquité pour aller du Sinaï au pays des Madianites La belle carte de Lapie est fort inexacte à propos de cette presqu'île arabique, et elle me fit égarer.

Un Bédouin nous dit de quitter la direction de Madi-Gazâlê: et après une longue marche, j'entrai dans cette grande vallée profondément encaissée, nommée par les Arabes Nadi-Sahara, et j'y trouvai une vingtaine d'inscriptions; puis trois jours après mon départ de Sinaï, j'arrivai au golfe Elanitique.

Ce long golfe est désert; nulle barque ne sillonne ses ondes d'un bleu profond, et les deux riantes oasis jetées au milieu des sables de sa plage occidentale étaient abandonnées. Je trouvai cependant au puits de Dabah un vieux pêcheur de la tribu des Mazeïns, qui n'avait jamais vu d'Européens, vivant fort mal de sa pêche, et quatre jours après un Tarabine de quinze à seize ans, à demi sauvage, perdu dans cette solitude profonde. Là point d'inscriptions, nulle ruine, mais les

(1) Browne dit qu'il fit le trajet de Suez à Tor en quittant le port *un tel jour*, et qu'il arriva le lendemain à Tor après avoir visité l'Aïoun-Moûza, etc. Cela nous paraît complétement inadmissible.

Voici les campements ordinaires des voyageurs pressés :

De Suez aux Fontaines-de-Moïse, par les lagunes.	1 jour.
De l'Oasis à Ouadi-Ouârdan.	1
Ouadi-Ussaite.	1
Ouadi-el-Marka.	1
Djebel-Sogaïr	1
Tor.	1

Et toutes ces marches sont de neuf à onze heures de dromadaire, moins celle de Suez aux Fontaines-de-Moïse, qui est de sept heures et demie. (Voyez *Browne Travels*, t. I.)

riches madrépores colorés et les plus merveilleuses coquilles des mers orientales.

Je trouvai une nécropolis au nord de Nouéla : ce sont encore des *Dyar-Frangui*, suivant la tradition bédouine ; mais la tradition est fausse, et je me réserve de traiter cette question dans l'ouvrage que je prépare sur la péninsule arabique. Je dessinai un de ces monuments funéraires, dont la forme, l'appareil et la circonférence sont invariables ; et, après avoir côtoyé la mer jusque vers Akaba, je remontai au nord-ouest, suivis la chaîne qui enserre le désert, et pénétrai les monts Hélat par Ouadi-Autiv, et Ouadi-Tye. Mes Bédouins n'étant jamais venus dans cette contrée, nous nous égarâmes : nulle trace humaine, nul moyen de se renseigner ; enfin, après deux longues journées, nous rencontrâmes deux Tarabines qui nous firent remonter à l'ouest ; et le quatrième jour je trouvai, sur un petit chaînon isolé, de magnifiques inscriptions que je moulai. Le lendemain je fis de nouvelles découvertes fort intéressantes, et, sept jours après mon départ du golfe Élanitique, j'arrivai à Serbout-el-Kadem.

Serbout ou Sarabit est une nécropolis égyptienne d'un puissant intérêt. C'est une montagne de grès rouge presque inaccessible, taillée à pic de tous côtés, une veritable escalade de rochers dont l'ascension dure une heure et demie. Quand on a gravi un tiers de la montagne, on parvient à une pente qu'il faut longer pendant un espace d'environ deux cents toises, et l'on n'a littéralement que la largeur de son pied ; au-dessous, c'est le roc coupé verticalement comme une muraille de donjon. Je n'ai jamais rien vu d'aussi effrayant ; j'ai failli m'y tuer vingt fois, et il me fallait passer là matin et soir, chargé de mes monuments. Arrivé au sommet, l'on trouve un vaste plateau sur lequel se dressent comme des fantômes, dans la région des orages, des stèles magnifiques couvertes de bas-reliefs et d'inscriptions hiéroglyphiques. J'ai moulé tout cela, et la France seule possédera ces curieux monuments.

Un acte de vandalisme affreux vient de déshonorer ces merveilleux restes de la vieille civilisation égyptienne. L'année dernière, un Anglais est venu là s'installer pendant vingt jours, et pour trouver quelques scarabées, des bijoux et des urnes funéraires, il a brisé ou bouleversé une partie de cette nécropolis. Les Bédouins du désert de Ramlé achèvent la mutilation par avidité.

J'en ai fait mes plaintes au gouvernement égyptien, et S. E. Khosrew-Bey a promis à notre consul général d'intervenir pour arrêter cette honteuse profanation.

De Serbout-el-Kadem je suis venu à Ouadi-Nasp, et à quelques heures de là se trouvent les dernières inscriptions ; puis j'ai regagné la route de Tor à El-Hamr, et je suis rentré à Suez et au Kaire.

Maintenant, monsieur le ministre, ma mission est terminée, et je crois qu'elle ne sera pas sans gloire pour le ministère qui l'a ordonnée, car je rapporte plus de sept cents monuments inédits, relevés ou moulés en quarante jours, en y comprenant le voyage depuis la capitale de l'Egypte.

Voyez une autre lettre de M. Lottin de Laval dans les *Archives des missions scientifiques*, de mai 1850, pag. 299.

SINIGAGLIA, dans la marche d'Ancône, Etats pontificaux.

I.

Inscription de l'Eglise rurale de Saint-Laurent au territoire de Sinigaglia.

TANTI KOYEM HK KEPNIΣ AIKOYOPIΣ KIPKOYITOYM
TEΞI KEΞI ΣOYAΣA
TPAIKOPOYM NATA AABOPOYM
AAAPIKOYΣ IMΠOYΣ ME ΠEPΔEPE KΩNANΣ
TOT AΔIAKENTIOYM OΠΠIΔΩPOYM MATPEM KPEABIT.
TΩ ΘEΩ ΔOΞA.

(*Cardinal* Maï, 329, 1 ; Gruter, p. 444, 8.)

Muratori, *Antiq. ital.*, t. I, p. 12, donne cette explication : *Tanti quem ic cernis æquoris circuitum texi suasa Græcorum nata laborum. Alaricus impius* (mot que n'a pas compris Muratori) *me perdere conans, tot adjacentium oppidorum matrem creavit.* (A. Maï.)

—

II.

Entre Sinigaglia, Ancône et Æsi. Ancienne inscription trouvée au milieu de ruines, au relais dit les Case Brucciate, en 1768.

T. N. L. Tu nos salva, Domine.

Marini explique et complète ainsi cette inscription : *Tu nos libera, Tu nos salva Domine* [*agios, fortis, et immortalis*].

(*Cardinal* Maï, p. 27.)

—

III.

Au palais épiscopal.

Benedicto XIV.
Pontifici Maximo
qvod sva beneficentia
has et continentes aedes
ad episcoporvm Senogallien.
commodvm
a fvndamentis excitari
mandaverit
evrante provinciae praeside
Io. Fr. Stvppanio archiep.
Corinthi
Hippolytvs do Rvbeis episcop.
g. a m. p.
anno Ivbilaei M. DCC. L.

(Galletti, *Inscript. Bononienses*, p. 213.)

SINUESSA, ancienne ville de la Campanie, dont les ruines se voient près de *Rocca di Mondragone*, royaume de Naples.

Pierre trouvée en 1765.

DD. NN. Fl. Valentiniani P. F.
semper aug. et Gratiani Cae...
viam aquar. illuvion. et s...
ctur. interruptam ab Sinues...
Cumas usque in eaq. pontes...
sionesq. mill. P. XV.
Iulius Felix.
Campaniae consu...
restit. cur...

(*Cardinal* MAÏ, p. 333; PRATILLI, p. 77.)

SION, chef-lieu du Valais, en Suisse.

Au Palais de Justice.

Religione vigens augustas Pontius ædes A + Θ
Restituit prætor longe præstantius illis
Quæ priscæ steterant. Tales res publica quære.
D. N. Gratiano augusto IIII et Mer. coss.
Pontius Asebephio datus V. P. P. D.

(*Cardinal* MAÏ, 345, 1; *Gall. Christ.*, t. XII, p. 751.)

SISTERON, département des Basses-Alpes, en France.

Pierre ancienne trouvée devant l'autel de Saint-Jean.

In honore D. nortri I. C. hic est locus
aedificatus, quem fieri procuravit
Campanus praesul tempore . . . . .
nomine Iohannis ēp. Sistaric. anno XII.
Chlotarii filii Caroli.

(*Cardinal* MAÏ, p. 86; *Gallia christiana* SAINTE-MARTHE, t. Ier, p. 477.)

SMYRNE, en Asie mineure, Turquie d'Asie.

Inscription trouvée dans les ruines d'une église aux environs de Smyrne.

† ΚΕ̄ ΜΝΗCΘΗΤΕΙΤΟΥΔΟΥ
ΛΟΥCΟΥΑΙΘΕΡΙΚΟΥΤΟΥ
ΑΡΧΙΕΠΙCΚΟΠΟΥΗΜΩ̄

Lecture.

† κύριε, μνήθητι τοῦ δόυ
λου σοῦ Αἰθερίκου τοῦ
ἀρχιε πισκόπου ἡμῶν

Traduction.

Seigneur, souvenez-vous de votre serviteur Æthericus, notre archevêque.

Il y avait un Othericus, évêque de Smyrne, au synode qu'on appelle le *Brigandage d'Ephèse*, en 449; il se trouva deux ans après au concile de Calcédoine. C'est peut-être celui de notre inscription.

(*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, nouvelle série, t. II, p. 139.)

L'extrait suivant d'un rapport publié dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1) par M. de Mas-Latrie, fait connaître une antiquité franque et chrétienne jusqu'ici peu remarquée de la ville de Smyrne.

De Constantinople je suis venu en Chypre, après avoir séjourné quelques jours à Smyrne et une demi-journée à Rhodes. Je n'ai pu qu'examiner bien insuffisamment, en cette dernière ville, les remparts et les tours chargés encore des croix de l'ordre et des écussons des grands maîtres, les restes des églises et de la salle du conseil, les rues voûtées comme à Beyrouth, les hautes maisons et les hôtels bien bâtis de la *rue des Chevaliers*, les hautes maisons de pierre de quelques rues voisines, presque intactes encore, avec leurs fenêtres ornées de moulures et de rinceaux, leurs balcons de pierre, comme à Malte, et leurs portes gothiques surmontées de beaux écussons sur marbre. En parcourant cette partie de la ville, il semblerait que les chevaliers ont quitté d'hier leurs remparts et leurs demeures. A mon retour de Chypre, j'espère repasser par Rhodes, et pouvoir vous adresser quelques détails plus précis sur les antiquités franques de cette île, l'amie fidèle, mais un peu fière, de sa voisine.

Smyrne possède encore le témoignage de sa défaite et de l'expédition mémorable des chevaliers de l'Hôpital et des Français-Chypriotes dont je retrouve partout la mémoire en ces contrées.

Le long de la *rue Franque* et peu avant d'entrer dans les bazars, j'ai remarqué sur la porte du fort de mer (construction qui me paraît tout à fait latine, sauf les créneaux dentelés), une grande plaque de marbre blanc renfermant trois écussons : le premier avec les clefs pontificales en sautoir; le second divisé horizontalement en trois parties, chargées chacune de petits oiseaux que j'ai pris pour des canettes; le troisième orné du lion des Lusignans. A côté est une autre plaque et deux armoiries : l'une chargée de trois rangées de tourelles isolées; l'autre, à la forme circulaire, me paraît représenter une roue avec ses rayons. Ces armoiries sont incontestablement un monument de la conquête de Smyrne par les flottes unies du Saint-Siége, de Rhodes, de Chypre et de Venise; et en outre de l'occupation presque séculaire de cette ville par les Latins (2). Je n'y reconnais, il est vrai, ni les armes d'André Dandolo qui occupait le trône ducal de Venise, ni celles d'Hélion de Villeneuve, grand maître de Rhodes, lors de la croisade de 1344 en Asie Mineure; mais je ne doute pas qu'une recherche ultérieure n'y fasse retrouver les armes, soit des officiers qui commandaient les forces au nom de leurs souverains alliés, soit des gouverneurs de la ville de Smyrne,

(1) 2e série, t. II.
(2) Voy. la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. I; 2e série, t. I.

venus postérieurement de Gênes ou de Rhodes, et par le soin desquels ces blasons commémoratifs auront été placés au centre de la ville. Au-dessous des écussons, et près du cintre refait de la porte du fort, les Turcs ont gravé une inscription en caractères arabes, pour rappeler probablement la reprise de la ville par les fidèles du Koran. Il ne m'a pas été possible d'en avoir la traduction.

Sur le haut de la colline qui domine le fond du golfe, se trouve le vieux château de Smyrne, à portes gothiques, reconstruit par les Latins durant leur occupation. Tout est ruiné à l'intérieur, et du côté de la campagne des brèches énormes ont ouvert le rempart. Il est tel peut-être que l'a laissé Tamerlan au commencement du XVe siècle, après l'avoir enlevé aux Hospitaliers et démantelé complétement. Les Turcs, redevenus peu après maîtres de Smyrne, semblent n'avoir porté leur attention et leurs soins que sur ces fortifications maritimes.

SOLEURE, en Suisse.

I.

Integra si nostro cum corpore vita periret,
Vita brevis, præsens et miseranda foret.
At quia pars nostri melior post funera durat,
Mors ea natalis creditur esse piis.
Vivit post funera Virtus.

Heic jacet, per quem non stetit, quò minùs patria staret Johannes Jacobus *vom Staal*, Eques auratus ex Nomophylace, Senator, Quæstor, ac Vexillifer Sa'odorensis, olim trecenariæ Helvetiorum in regio apud Lugdunenses præsidio cohorti Præfectus : priscæ Helvetiorum fidei, libertatis et frugalitatis æmulantissimus Patriota : qui ut ambitûs vitio caruit, ita quos per Dei prævenientem gratiam vigilando, agendo, agendo, consulendo nactus est honores, summa fide et integritate administravit, Deo, patriæ, et amicis inserviens : qui plus quàm C. pro communi patria, difficillimis rerum temporibus, ad P. M. Regg. Principp. Civitates, populus ac conventus Helvetiorum obitis Legationibus hanc postremam ad Patres suscepit, 14. april. æt. suæ 75. ann. 6. mens. M. DC. XV. depositis hîc apud communem Matrem corporeis impedimentis, quæ sub novissime tubæ clanctum repetiturus esse pie et christiane creditur. Anima ejus requiescat in pace. Nobilis Veronica Suria vidua, et IX. superstites liberi, marito, parenti optimo, desideratissimoq:, pietatis, officii et memoriæ ergo lugentes et mœsti Mon. hoc p. c.

(GROS, *Supplém. aux inscriptions de Bâle*, page 400.)

—

II.

SOLODVRI.

In Celtis nihil est Solodoro antiquius, unis
Exceptis Treviris, quorum ego dicta soror.

(GROS, p. 499.)

SORIANO, au diocèse d'Ortaé, dans les Etats pontificaux.

Les inscriptions suivantes ont été trouvées dans une ancienne église du IXe ou Xe siècle, voisine de cette ville, et nommée Sainte-Marie du Bois, *Sancta-Maria de Luco*.

I.

Sur la porte.

☧ Ego. Ursus.
Petr. prior
infelis
et. peccat.
tor. q. hoc.
opus. perfe-
cit.

—

II.

Sur le péristyle.

† introeuntibus cum pax (*sic*) exeuntibus cum letitia amen. fiat. fiat. Ad onore Dñi. nri. Ihu. XPI. et. sce Marie. sep. vir.

(MORALÈS, lib. XIII, cap. 52; *Cardinal* MAÏ, p. 87.)

—

III.

Dans l'hypogée de l'église de Saint-Eutychius

† Stephanus vates tibi martyr Eutichi speciæ marmoris dedi.

(*Cardinal* MAÏ, p. 127.)

SORRENTE, sur le golfe de Naples.

I.

Au portique du grand temple.

Piissime ac veneravili D. N. Helenæ aug.
matri D. N. maximi
victoris aug.
Constantini et
. . . DN N . . . .
. . Constantis . . .
. . . Surrentinor .

(*Cardinal* MAÏ, 238, 4; SPON, *Miscel*, p. 197.)

—

II.

Instauratori orbis
terrarum perpetuo
ac clementissimo imp.
D. N. Flavio Valerio
Constantino
maximo pio

felici semper vic
tori aug. resp.
Surrentinorum.

(*Cardinal* Maï, 246, 4; Muratori, 1083,6.)

—

III.

Flavio Gratiano semper augusto
instauratori orbis terrarum perpetuo
ac piissimo imp. D. N. et Valerio
Constantino maximo pio
felici semper augusto victori aug.
resp. Surrentinor.

(*Cardinal* Maï, p. 269; Reines. *d.* III, n. 61; Spon, p. 197; Anast., *Luc-Surr.*, t. II. p. 284.)

—

IV.

Portique de la grande église.

D. N. Flavio
Gratiano
semper
augusto.

(*Cardinal* Maï, 269, 2, 3; Muratori, p. 1995, 5.)

SPALATRO, en Dalmatie, Etats autrichiens, sur le golfe Adriatique.

Sur un socle de marbre.

Fl. Constanti
nobiliss. ac feliciss.
Cæsari
coll. fabrum. . . . .
. . . . Veneris
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, 256,3; Gruter, 2801,3.)

On attribue aussi cette inscription à Spolète, dans les Etats pontificaux. (Muratori, p. 261, 3.) Antoine Gignute attribue cette inscription à la cité vieille de Salona, dont Spalatro ou Spalato occupe une partie des ruines. Il lit ainsi le commencement de l'inscription : *Cl. Constantino nobilissimo ac præstantissimo Cæsari.*

SPIELSBY, comté de Lincoln, en Angleterre.

Marguerite femme de R. de Willugby, morte en 1391.

Hic jacet Margareta que fuit uxor Roberti de Vylughby domini de Cresby que obiit xvii die mensis Octobris anno Domini m. ccc nonagesimo primo cujus anime propitietur Deus. Amen.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, I, 151.)

SPINAZZOLA, au delà de Venosa, dans la terre de Bari, au royaume de Naples.

D. N. Constantino
pio fel. aug. perp. P.P.
triumphatori orbis
ordo et plebs univer-
sa Venusinorum.
D. D.

(*Cardinal* Maï, 243, 3; Muratori, 1092, 5.)

SPOLÈTE (1) dans les Etats pontificaux.

I.

Eglise cathédrale.

Pierre scellée au mur.

AΩ

Spes episcopus Dei servus sancti Vitali martyri
A se primum invento altaris honorem fecit (2).
Martyris hic locus est Vitalis nomine vero,
Quem servata fides et Christi passio votat.
Solus hic e nostris victricia *dona* reportans
Aeternam caelo meruit perferre coronam
Hunc (3) precor ut lucis promissae gaudia carpam.
Et quae virgo precans poscit Calventia praestet,
Corporis intacto puri decorata *pudore*,
Plusque datura fide decoris *quam quod pia patri*
Exhibet officia et puro veneratur amore.
Utque probante Deo maneat per *saecla* fidelis,
Praemia laeta (4) sibi concesso mu*nere sumens.*
Sanctis laetus ego Spes haec mu*nuscula.* . .
Sancti Vitali (5) martyris passio*nis* natalis die
[XVI (6).

(*Cardinal* Maï, p. 78.)

—

II.

Au palais public.

Grande pierre trouvée à *Le Vene*, relais de poste près de Spolète.

Reparatores orbis adque urbium restitutores D. D. N. N. Fl. Iul. Constantius P. F. sem-
[per aug.
et Iulianus nobilissimus ac victoriosissimus Caes. ad aeternam divini nominis propagationem ♆ thermas ♆ Spoletinis in praeteritum igne consumptas sua largitate restituerunt

—

(*In parte opposita olim, nunc vero dissecto lapide, e regione ipsius, litteris optimis.*)

C. Torasius C. F. Hor. Severus IIII. vir. I. D. au-
[gur. suo

(1) *Voy.* Le Vene.
(2) Don., *class.* xx, 1, *honore affecit.*
(3) Don., *nunc.*
(4) Deest *laeta* apud Don.
(5) Don., *Vitalis.*
(6) Quas partes inscriptionis litteris inclinatis scripsi, eæ exstant nunc in monumento, supplementi loco in parietina calce exaratæ litteris bonis, ut ait Marinius. Jam de Spe episcopo Spoletino legesis Ughellium qui ait eum vixisse Honorii Arcadiique temporibus; additque in ecclesia SS. Apostolorum prope Spoletum superesse ejus monumentum marmoreum cum inscriptione : *Depositio sanctæ memoriæ venerabilis Spei episcopi, qui vixit in sacerdotio annis* xxxii. — A. M.

et P. Mecloni Proculi Torasiani pontif. fili sui [nomine
loco et pecunia sua fecit u Idem ad celebrandum [natalem
fili sui in publicum dedit HS. CCL. ex quorum [reditu III.
k. sept. omnibus annis decuriones in publico ce- [narent et municipes
praesentes acciperent aeris octonos. Item dedit VI [viris aug.
et compitalarum aug. et mag. vicorum HS CXX [ut ex redditu
eius summae eodem die in publico vescerentur. Hunc [ob merita eius
erga rem publicam ordo decurionum patronum mu- [nicipi adoptavit.

(*Cardinal* Maï, p. 347.)

STANSTEAD MONTFICHET, comté d'Essex en Angleterre.

Robert de Bokking, mort en 1361.

Hic jacet Robert de Bokkyng primus vicarius ecclesie parochialis Stanstede Montfichet qui obiit II kalendas septembris. anno Domini MCCCLXI.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, I, 113.)

STONE, comté de Kent, en Angleterre.

Epitaphe de Jean Lombard.

Miserere mei, Deus, secundum magnam miseri- [cordiam tuam.
Credo quod redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum et in carne mea videbo Deum salvatorem meum.

Hic jacet dominus Johannes Lumbarde quondam rector ecclesie de Stone.
Qui obiit XII die mensis marcii anno Domini M CCCC VIII.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain.*)

STRATFORD UPON AVON (Warwickshire), en Angleterre.

Agnès supérieure du monastère d'Holycron, où vivaient des moines et des nones (1).

Anno millimo C quater LX quatri pleto
unicus eximitur annus pagere obit Agnes
et nonas junii Gylde fuit illa magistra
annis undenis cuja mansio sit modo cœlis.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, II, 283.)

STRATONICÉE, aujourd'hui Eski-Kissar, ville de Carie, en Asie Mineure ou Anatolie (2).

Banks a trouvé dans cette ville un édit de Dioclétien qui fixait le prix des denrées pour l'empire romain. Nous donnons en entier le texte de cette célèbre inscription publiée par le cardinal Maï. Nous y joignons le rapport dans lequel M. Lebas fait connaître la découverte qu'il a faite dans les ruines de Geranthro d'un texte grec de cet édit, et les éléments nouveaux que fournit la comparaison des deux textes; enfin nous ajoutons à ce rapport une note sur divers résultats d'économie historique que l'on peut retirer de ces monuments.

§ I.

Texte de l'édit publié par le cardinal Maï avec les notes du savant éditeur.

DD. NN. IMPERATOR. CAESAR. C. AVREL. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. INV. AVG. PONT. MAX. GERM. MAX. VI. SARM. MAX. IIII. PERSIC. MAX. II. BRITT. MAX. ARMEN. MAX. MEDIC. MAX. ADIABENIC. MAX. TRIB. P. XVIII. COSS. VII. IMP. XVIII. P. P. PROCOSS.

ET. IMP. CAES. M. AVREL. VAL. MAXIMIANVS. P. F. INV. AVG. PONT. MAX. GERM. MAX. V. SARM. *MAX. IIII. PERSIC. MAX. II. BRITT. MAX. ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIABEN. MAX. TRIB.* P. XVII. COSS. VI. IMP. XVII. P. P. PROCOSS.

ET. FLA. VAL. CONSTANTIVS. GERM. MAX. II. SARM. MAX. II. PERSIC. MAX. II. BRITT. MAX. SARM. MAX. ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIABEN. MAX. TRIB. P. VIIII. COSS. III. NOBIL. CAES.

ET. C. VAL. MAXIMIANVS. GERM. MAX. II. SARM. *MAX. II. PERSIC. MAX. II. BRITT. MAX. ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIAB.* MAX. TRIB. P. VIIII. COSS. II. NOBIL. CAES.

(1) C'est la seule mention qu'on trouve d'une supérieure de ce couvent.

(2) Stratoniceæ in Caria ingens lapis a cl. viro Bankio Anglo circa annum MDCCCXVI exscriptus, quo continetur Diocletiani de pretiis rerum venalium lex. Ejusdem legis aliud exemplar in lapide item exaratum, atque ex Ægypto, ut aiunt, advectum, exstat Aquis Sextiis in Gallia; in eoque solo tituli legislatorum Impp. ac Cæsarum, et quidem mutili, superfuerunt; quos deinde Italus vir doctissimus, inclinatis ob distinctionem litteris, feliciter supplevit.

Voici les notes du cardinal Maï sur l'inscription précédente :

De hoc insigni munumento verba fiunt in libris per eruditissimos viros Romæ nuper editis, nempe *Memorie romane di antichità e belle arti*, t. II, p.

DICVNT (1)

1 Fortunam rei publicae nostrae, cui iuxta immortales deos bellorum memoria quae feliciter gessimus gratulari licet, tranquillo (2) orbis
2 statu, et in *gremio* altissimae (3) | quietis locato, etiam pacis bonis, propter quam sudore largo laboratum est, disponi fideliter (4), adque (5) ornari decenter, honestum publicum et romana
3 dignitas | maiestasque desiderant: ut nos, qui benigno favore numinum aestuantes (6) de praeterito rapinas gentium barbararum, ipsarum
4 nationum clade conpres|simus (1), in aeternum fundatam (2) quietem *populorum nostrorum* saepiamus. Etenim si eos (3) quibus nullo sibi fine proposito ardet avaritia desaeviens, qua (4) sine
5 res|pectu generis humani, non annis modo vel mensibus aut diebus, set (5) paene horis ipsisque momentis, ad incrementa (6) sui et au-
6 gmenta festinant (7), aliqua continentiae | ratio frenaret, vel si fortunae communes aequo animo perpeti possent hanc debachandi (8) licentiam, qua pessime in dies ciusmodi (9) sorte lacerantur; dissimulando (10) | forsitam (11) adque (12)
7 reticendo religiosi in deos videremur; cum detestandam inmanitatem (13) condicionemque (14) miserandam communis animarum patientia tem-
8 peraret. | Sed, quia una est cupido (15) furoris indomiti, nullum communis necessitudinis habere (16) dilectum (17); et gliscentis avaritiae ac
9 rapacitatis (18) aestuantis ardoribus (19), | velut quaedam religio apud inpro*bos* aestimatur (20), in lacerandis fortunis omnium, necessittate potius,
10 quam voluntate destitui; adque ultra | convivere (21) non possunt (22) quos ad sensum miserrimae condicionis (23) egestatis extrema traxerunt; convenit prospicientibus nobis, qui pa-
11 rentes sumus | generis humani, [arbitram rebus in*tolerandis curam adhibere;* ut quod speratum

29, an. 1825. Item *Atti della Archeologia rom.*, t. II, p. 685, an. 1825. Denique *Giornale arcadico*, t. XCVII, *gennaio*, 1827. p. 41. Ego vero ne hoc meum inscriptionum volumen tali monumento carere sinam (quod diu post cl. Marinii obitum lucem aspexit) hoc jure uti videor, quod Constantius, Constantini Magni pater, auctor legis cum Diocletiano est; ideoque ad christiana tempora pertinere hoc monumentum quodammodo potest. Observarunt romani editores notam fuisse hanc legem ex IDATIO *Fast. cons.*, ad an. CCCII; item (sed obscurius) ex MAMERTINO, *Geneth.*, ff. XV; prætereaque GISBERTUM CUPERUM (anno MDCCXII) narrare in epistola, se accepisse stratonicensis inscriptionis exemplar ms. ex Asia. Nemo tamen prædictorum adnotavit exstare hujus legis palmare testimonium apud æqualem Diocletiani LACTANTIUM *De mort. pers.*, cap. 7, ff. 9, quod ego idcirco libenter recitabo, quia legis ipsius historiam ex hoc testimonio belle cognoscimus. « Idem (Diocletianus) quum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, LEGEM PRETIIS RERUM VENALIUM statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam metu apparebat, et caritas multo deterius exarsit; donec LEX necessitate ipsa, post multorum exitium, solveretur. » — Ang. Maius. (pag. 296.)

(1) Monumenti hujus textus, expletis conjectura sapiente lacunis, in *Ephemeridibus arcadicis* exhibetur. Ego tamen textum meum malui ex ipso lapidis stratonicensis apographo, quod inter acta archæol. rom. excusum in aere est, desumere; haud neglectis ubi visum est supplementis; ita tamen ut universam palæographiam ad normam lapidis stratonicensis revocaverim; haud equidem ut alienam libertatem consiliumve reprehenderem, sed ut institutum meum in his vulgandis vetustæ ætatis monumentis sequerer. Utinam vero aquisextiensis quoque lapidis apographum in aere similiter excusum fuisset! Tum demum de tota re longe facilius ac tutius constituissemus. Verum id aliquando factum iri non dubitamus. Interim ad fidem meam declarandam, dicam subinde in minoribus adnotationibus varietates omnes, quibus stratonicensis ab exhibito in *Ephemer. arcadic.* textu differt: supplementa vero conjecturalia modo retinebo, modo secus, prout instituti mei ratio suadebit. Lapidis tamen intolerandos aliquot errores corrigam; sed de re fideliter lectorem admonebo. Versus denique ipsos prælongi lapidis lineola distinguam, et ob legentium commodum numerabo. — A. M.

(2) Lapis *licetranquillo*, vitiosa crasi.

(3) Editio *altissimo*. Sed spatium erosi lapidis demonstrat legendum *altissimæ*.

(4) Ita lap. Ed. *fideliter*. Sed *e* pro *i* sæpe Symmachus et inscriptiones.

(5) Ita lap. Ed. *atque*. Sed *adque* archaismus perfrequens est.

(6) *Æstuantes* plane mihi non placet neque satis credibile videtur, quanquam in tumida abnormique et exorbitante elocutione versamur. Certe in lapide stratonicensi non legitur nisi . . *antes*. Verumtamen si forte lapis aquisextiensis perspicue habet *æstuantes*, contradicere veritati nequeo.

(1) Ed *compr.* At *conp.* pro *comp.*, sæpe in codd.

(2) Sic lap. *fundatam*; ita ut sequentis vocabuli *quietem* lateat *m* in lapidis litura. . Igitur in alieno supplemento *populorum nostrorum universitatem* delevi meo jure vocab. *universitatem*.

(3) Lap. *ea*. Ed. *eos*. *in*. Mihi tamen *in* necessario addendum non videbatur.

(4) Ita lap. At ed. *quae*.

(5) Ita lapis, ut sæpe in codd,; at idem infra *sed*. Ed. *sed*.

(6) Lap. *increnta*.

(7) Ita lapis; et recte, quia respondet τῷ *eos*. At ed. *festinat*.

(8) Ita lapis, non *debacch*.

(9) Lap. *diesusmodi*, vitiosa crasi.

(10) Lap. *dissimulandi*, et mox *reticendi*.

(11) Ita lap. *m* pro *n*, ut in aliis monumentis non semel. Adi indicem orth. FRONTONIS, et ind. palæogr. in t. II. *Class. auct. vat.*, p. 388.

(12) Ed. *atque*.

(13) Ed. *imm*. In codd. sæpe *inm*. pro *imm*.

(14) Lap. vitiose *quae*.

(15) Ita lap. At ed. sed *quum illi quibus est cupido*.

(16) Ed. *habere velint*. Ego delevi supplementum *velint*, respiciens ad superiorem lapidis lectionem *quia una est*.

(17) Ita lap. *dil*. pro *del*. Et quidem sic in mss. non semel vidi. Ed. *del*.

(18) Lap. (si recte se habet impressio in aere) *atrapiciis* pro *ac rapacitatis*.

(19) Lap. *ardoribos*.

(20) Ita lap. At in ed. *quadam religione apud improbos firmatum aestimetur*. Ego mutationes et supplementa omisi.

(21) Ita lap. At ed *atque se ultra continere*.

(22) Ed. *possint*.

(23) Ed. *conditionis*. Sed *condicio* constanter fere in codd. antiq. V. ind. FRONTON.

diu humanitas ipsa praestare non potuit, ad (1)
12 commune omnium temperamen|tum remedii provisiones nostr*ae suppeditent* (2). *Huius* quidem causae, quantum communis omnium con-
13 scientia recognoscit, et ipsarum | rerum fides clamat, paene sera pro*curandae* (3) consilia molimur, et remedi inventa (4) comiubemus (5);
14 ut quod expectandum fuit per iura naturae, | in gravissimis deprehensa delictis ipsa se emendaret humanitas : longe melius existimantes non ferendae direptionis notas a communibus
15 iudiciis | ipsorum sensu adque arvitrio (6) supmoveri (7), quos cottidie in peiora praecipites (8), et in puplico (9) nefaria (10) quadam animorum caecitate vergentis (11) inimi-
16 cos (12) singulis, | et universis reos atroeissimae (13) inhumanitatis gravis noxa edideRat (14). Ad remedia igitur iamdiu rerum necessitate desiderata prorumpimus (15) : et securi
17 quidem querellarum (16). | ne aut (17) intempestivo aut superfluo medelae (18) nostrae interventu (19), vel apud improbos (20) levior aut vilior aestimaretur (21), qui tot annorum reti-
18 centiam nostram, | praeceptionem (22) modestiae sentientes, sequi tamen noluerunt. Quis enim adeo optunsi (23) pectoris, et a sensu hu-
19 manitatis extorris est, qui ignorare possit, | immo non senserit, in venalibus rebus, quae vel in mercimoniis aguntur, vel diurna urbium conversatione tractantur, in tantum se licentiam diffu-
20 sisse (1) | pretiorum, ut effrenata libido rapiendi, nec rerum copia, nec annorum ubertatibus mitigaretur (2); ut (3) plane eiusmodi (4) hominis (5), quos haec officia (6) exercitos ha-
21 bent, | dubium non sit semper (7) pendere animo, ac etiam de siderum motibus (8) auras ipsas tempestatesque captare; neque iniquitate
22 sua perpeti posse, ad (9) spem | frugum futurarum inundari superi*acto semine* (10) arva felicia : ut qui detrimentum sui (11) existiment caeli
23 ipsius temperamentis abundan|tiam rebus provenire; et quibus semper (12) studium est in quaestum (13) trahere etiam beneficia (14) divina,
24 ac publicae felicitatis affluentiam (15) | stringere, rursusque annis sterili*bus frugum contr*actibus adque (16) institorum officiis nundinari : qui
25 singuli maximis divitiis (17) | diffluentes, quae etiam populosam (18) Asiam explere potuissent, consectentur peculia, et laceratrices centesi-
26 mas (19) persequan|tur? Eorum avaritiae modum statui, provinciales nostri, communis humanitatis ratio persuadet. Sed iam etiam ipsas cau-
27 |sas (20), quarum necessitas tandem pro*cere* (21) diu prolatam patientiam conpulit (22), explicare
28 debemus; ut quamvis difficile sit toto or|be avaritiam saevientem speciali argumento, vel facto potius revelari (23), tutior tamen intelle-

(1) Lap. *at*.
(2) Heic supplementa mutationesque alienas nor recepi.
(3) Ne heic quidem aliena supplementa recepi.
(4) Lap. *ut remedi iventa*.
(5) Ita lap. *com* pro *c n*. Ed. *componi iubemus*.
(6) Ed. *atque arbitrio*. Porro lapidis lectio archaismum retinet *v* pro *b*. Et quidem fortasse etiam supra *arvitram*.
(7) Ita lap. Ed. *subm*. Sic mox *publico*; et in fragm. iur. civ. vat. *suptiliter*, *optulit*.
(8) Lap. *precipites*.
(9) Ita lap. At ed. *publico*.
(10) Lap. *nef*. cum apocope. (Si certe bene expressus fuit lapis.) Vel potius *nefanda* latet in sequentibus litterarum formis.
(11) Lap. *vergenti*. Ed. *vergentes*. Ego archaismum prætuli.
(12) Lap. *nimicos* absorpta prima *i* a præcedente.
(13) Lap. *atrocissima*.
(14) Ita ed. Mihi placeret *reddiderat*. Certe lapis stratos. non habet in litura nisi *rat*.
(15) Lap. *prurumpimus*.
(16) Ita lap. At ed. *querelarum*. Sed *querella* est sollemnis archaismus.
(17) Lap. *ut*.
(18) Suspicor scriptum in lapide *medellæ*. Sic enim legi solet in vetustis monumentis.
(19) Lap. *interventus*. Sed antea *intempestivo* et *superfluo*.
(20) Lap. *inprobus*. Ed. *improbos*.
(21) Ed. *aestimetur*. Lap. *estimaretur*.
(22) Ita lap. At ed. *praeceptionemque*.
(23) Ed. *obtusi*. Lap. *optumse* vel potius *optumsi*. Veram lectionem secundum archaismi regulas existimo *optunsi* ab *optundo*.

(1) Lap. *difusisse*.
(2) Ita lap. At ed. *mitigetur*.
(3) Ed. *et ut*.
(4) Lap. *planeiusmodi*, vitiosa crasi.
(5) Ed. *homines*. Lap. *is* pro *es* per archaismum.
(6) Lap. *offici*.
(7) Ita lapis; ed. *semper*. Sic apud Cic. *pro Scaur.*, ed. vat., *mecumque*.
(8) Innuit superstitiosos improbosque astrologos artis suæ vanitate abutentes, ut spem agricolarum infaustis prædictionibus infringerent. — A. M.
(9) Lap. *ac*. Ed. *aut*.
(10) Ita suppleo. In ed. variatur suppleturque sic : *aut spem frugum futurarum innovari aut suver annos prosperos arva felicia*.
(11) Ita lap. At ed. *suum*.
(12) Ita lap. At ed. *semper*.
(13) Lap. *questum*.
(14) Lapis videtur habere *veneficia;* cujusmodi insanæ pronunciationis exemplum est etiam in Fronto, p. 14, et in aliis monumentis a me ibidem appellatis.
(15) Lap. *afluntiam*. Ed. *affluentiam*. Sed certe *af*, non *aff*, haud insol[illegible] veterum scriptura est. Apud Fronton. *afluere*.
(16) Ed. *atque*.
(17) Lap. *divitis*.
(18) Lap. *popol*.
(19) Ita lap. quæ est genuina vetus scriptura. Ed. *centesimas*. Videsis meos indices orth. vel palæogr.
(20) Ed. *caussas*.
(21) Ita suppleo : neque enim mihi placuit Interponere *ad*, ut deinde scriberetur *provisionem*. Liceret etiam supplere *proculcare*, *prodigere*, *profanare*, *profligare*, *prorumpere*, *prosecare*, *proterrere*, *protrudere*, *propellere*, *proturbare*. Namque in vitiosissimo edicti hujus stilo quidvis fere hariolari licet.
(22) Ed. *comp*.
(23) Ita lap. Et quidem mihi ita magis placet quam emendatio aliorum *revelli*. Etenim quod sequitur *agnoscere*, refertur reapse ad *revelari*.

gatur remedii constitutio, cum intemperatis|simi (1) homines mentium suarum indomi*tam cupiditatem design*atione (2) quadam et notis cogentur agnoscere. Quis ergo (3) nesciat utili- ta|tibus publicis insidiatricem audaciam, quacumque exercitus nostros dirigi communis omnium salus postulat, non per vicos modo | aut oppida, sed in omni itinere animo sectionis occurrere; pretia (4) venalium rerum, non quadruplo aut oc*tuplo minus exhi*bere (5), ut | *tale scelus cogitation*is et facti explicare humanae linguae ratio non possit : denique (6) interdum, distractione unius rei, donativo militem | stipendioque privari, et omnem totius orbis ad sustinendos exercitus collationem (7) detestandis quaestibus (8) diripientium cedere; | *ut ea praemia quae sunt* divitiae suae, et emeritos labores militis (9) nostri sectoribus omnium comferre (10) videantur; quo depraedato|*res* (11) ipsius rei publicae tantum in dies rapiant (12), quantum habere gestiant (13). His omnibus, quae supra comprehensa (14) sunt, iuste ac merito | permoti; et (15) cum iam ipsa humanitas deprecari videretur; non pretia (16) venalium rerum (neque enim fieri id iustum putatur, cum|plurimae (17) interdum provinciae felicitate optatae vilitatis, et velut quodam affluentiae (18) privilegio glorientur), sed modum statuen|dum *esse* censuimus (19); ut cum vis aliqua caritatis emergeret (quod dii omen averterent (20)!), avaritia, quae velut campis quadam immensitate dif|fusis (21), teneri non poterat (22), statuti nostri finibus et moderaturae (23) legis terminis stringeretur (24).

(1) Ita lap. Ed. *intemperantissimi.*
(2) Alii supplent *ferociam gubernatione.* Mihi aliter visum.
(3) Ita lap. At ed. *enim.*
(4) Ed. *pretiaque.*
(5) Ita mihi supplendum suadebat lapidis extriti spatium.
(6) Ed. *sicque.*
(7) Ed. *cont.*
(8) Lap. *questibus.*
(9) Ita lap. At ed. *milites*, laudabiliter quidem, sed haud scio an necessario.
(10) Ita lap. Ed. *conf.*
(11) Ed. addit supplementum *orbis et*, quod spatium lapidis non patitur.
(12) Ita lap. At. ed. *dies sibi rapiant.*
(13) Lap. videtur habere *sensuant* (num pro *censeant*?) Ed. *constituant.*
(14) Ed. *compr.*
(15) Lap. *ut.*
(16) Lap. *praetia.*
(17) Lap. *con plurima.*
(18) Ed. *affl.*
(19) Notanda heic vis legis, ne imperite miremur cum suprascripto Cupero pretiorum magnitudinem. — A. M.
(20) Ita lap. Ed. *avertant.*
(21) Lap. *mensitate diffusis.* Editio libere vagatur sic : *quae velut nebula campis quadam densitate diffusa.*
(22) Lap. *tenere non poterant.*
(23) Ita lap. At ed. *moderatione.*
(24) Lap. *stringiretur.*

Placet igitur *ea* pretia, quae | subditi brevis scriptura designat, ita totius orbis nostri obser- vantia contineri, ut omnes intellegant egre|diendi eadem licentiam sibi esse praecisam : non impedita (1) utique in his (2) locis, ubi copia (3) perspicietur afluere (4), vilitatis beatitudine; cui (5) maxime providetur dum praefinita (6) avaritia conpescitur (7). Inter venditores (8) autem | emptoresque, quibus consuetudo est adire portus, et peregrinas obire provincias, haec communis actus debebit esse | moderatio, ut cum et ipsi sciant in caritatis necessitate statuta rebus pretia non posse transcendi, distractionis | tempore ea locorum, adque (9) discursuum (10), totiusque (11) negotii ratio subputetur, quae iuste placuisse perspicitur, nusquam | carius vendituros esse qui transferunt. Quia igitur et apud maiores nostros hanc ferendarum legum constat fuisse | rationem, ut praescripto metu conpesceretur (12) audacia; quod rarum admodum est, humanam condicionem sponte beneficam | deprehendi; et senper (13) praeceptor metus iustissimus officiorum invenitur esse moderator; placet ut, si quis contra formam statuti huius conixus (14) fuerit audentia (15), capitali periculo (16) subiugetur (17), nec quisquam duritiam statui (18) putet; cum in promptu ad|sit perfugium declinandi periculi (19), modestiae observantia (20). Eidem (21) autem periculo etiam ille subdetur, qui conparandi (22) cupiditate, avaritia (23) | distrahendi (24), contra statuta consenserit. Ab eiusmodi (25) quoque noxa inmunis (26) nec ille praestavitur (27), qui habens species victui adque (28) usui neces|sarias, post hoc stulte (29) tempe-

(1) Ed. *imp.*
(2) Ed. *hiis.*
(3) Ed. addit *rerum.*
(4) Ed. *affl.*
(5) Lap. *qui.* Nam idcirco quia veteres eodem modo utrumque vocabulum pronunciabant?
(6) Lap. *præfinitavaritia.*
(7) Lap. *conpiscitor.* Ed. *compescitur.*
(8) Lap. *vinditores.*
(9) Ed. *atque.*
(10) Lap. *discursum.*
(11) Lap. *totiesque.*
(12) Lap. *conpesceritur.* Ed. *comp.*
(13) Ed. *semp.*
(14) Ed. *connisus.*
(15) Ed. *audenter.*
(16) Recole testimonium Lactantii a nobis prolatum p. 296, n. 1. — A. M.
(17) Lap. *subigetur.* Ed. *subjiciatur.*
(18) Ed. *statuti*, cui additur *nimiam.*
(19) Ita lap. At ed. *declinando periculo.*
(20) Ita lap. At ed. *modestia et observantia.*
(21) Lap. *idem.*
(22) Ed. *comp.*
(23) Ed. *et avaritia.*
(24) Lap. *distra entis.*
(25) Lap. *iusmodi.*
(26) Ed. *imm.*
(27) Ita lap.
(28) Ed. *atque.*
(29) Lap. *stutemperamentum*, vitiosa crasi. Editor dedit *statuti nostri temperamentum.*

ramentum existimaverit (1) subtrahendas : cum pœna vel gravior esse debeat inferentis (2) pæ-
53 nuriam (3), quam contra statu|ta quatientis (4). Cohortamur ergo omnium devotionem, ut res constituta ex commodo publico benignis obsequis (5) et debita religione teneatur (6); *maxi-*
54 *me* cum eiusmodi statuto, non civitatibus singulis ac populis atque (7) provinciis, sed universo
55 orbi provisum esse videatur, in cuius per*nici*|em pauci atmodum (8) desaebisse (9) noscantur; quorum avaritiam nec prolexitas (10) temporum, nec divitiae quibus (11) studuisse cernuntur,
56 *miti*|gare (12) aut satiare (13) potuerunt (14).
57 | *Igitur* etiamsi *summa quaevis caritatis vis ali-*
58 *quando existeret*, *tamen* | licitum sit *res unquam venales* supra ostensos *a nobis pretiorum terminos* concedere nemini (15).

(1) Lap. *existimaverit.*
(2) Ed. *inferenti.*
(3) Ita lap. cum diphth.
(4) Ita lap. Ed. *facienti.*
(5) Ita lap.
(6) Lap. *religioneatur.* Mihi placebat *teneatur*, ita ut sit crasis τοῦ, *ne.* Ed. *excipiatur.*
(7) Ita lap.
(8) Ed. *atque.*
(9) Ita lapis. At idem supra *admodum.*
(10) Ita lap.
(11) Ed. sine causa addit *semper.*
(12) Lap. *mitigari.*
(13) Ed. item sine causa addit *unquam.*
(14) Heic finis imponitur textui in *Arcad. ephem.* In aliis autem a me memoratis libris sequuntur allii versiculi duo pene deleti, quorum pauca verba leguntur. Ego vero supputatis præter propter lacunarum spatiis (nam paulo breviores sunt postremi duo in lapide versus) sic legem absolvere ausus sum. — A. M.

(15) Mendosissimus sequitur et imperfectissimus textus de pretiis singularum venalium rerum, quem ego nec emendare satis queo nec aveo : nam et apographo bankiano careo, et in excusa ære tabula acquiescere haud tutum quandoque est : tum quia scio doctos viros tum in Italia tum extra ad hanc tabulam emendandam supplendam copioseque illustrandam per otium incumbere, malo equidem alienorum laborum spectator esse quam prodromus. Illud mihi exploratum est, fieri non posse ut hæc pars edicti satis corrigatur vel suppleatur, nisi lapis ipse stratonicensis iterum iterumque ac diligentissime inspiciatur : præsertim quia aquisextiensis, ut audio, hanc omnino partem desiderat. Ordinem quoque laterculorum, quibus pretia definiuntur, alium in excusa tabula video, alium in editione; qua de re ego quidem nullum queo judicium ferre, qui neque lapidem neque bankianum apographum præ oculis habeo. Nunc quia, pag. 296, num. 1, mentionem Gisberti Cuperi fecimus, præstat ejus epistolæ verba recitare, unde cognoscere videmur, tabulæ tantummodo pretiorum exemplar ad eum missum fuisse, non ipsam Diocletiani legem. Inde etiam cognoscimus haud satis explicuisse Cuperum ponderum mensurarumque sigla; de quibus etsi et ego aliquantum cogitavi, definitam tamen sententiam pronunciare supersedeo. En autem Cuperi verba in *Epist.* XXXII *ad Lacrozium*, p. 109.

« L'on m'a envoyé de Smyrne un catalogue de médailles d'or, d'argent et de bronze, qui sont certainement excellentes, et dont la plupart méritent des réflexions sérieuses; on y joint des inscriptions anecdotes la plupart grecques, et une latine, qui est

TERMINI PRETIORUM RERUM VENALIUM

EX EDICTO DIOCLETIANI.

Frumenti	K	N	. .	*	. . .
Hordei	K	M	unum	*	. . .
Centenum sive sicale	K	M	unum	*	. . .
Mili pisti	K	M	unum	*	cent . .
Mili integri	K	M	. .	*	quinquaginta
Panicii	K	M	. .	*	quinquaginta
Speltae mundae	K	M	. .	*	centum
Scandulae sive spletae	K	M	. .	*	trigenta
Fabae fressae	K	.	. .	*	centum
Fabae non fressae	.	.	. .	*	sexaginta
Lenticlae	.	.	. .	*	centum
Herbiliae	.	.	. .	*	octoginta
Pisae fractae	.	.	. .	*	centum
Pisae non fractae	.	.	. .	*	sexaginta
Ciceris	.	.	. .	*	centum
Hervi	.	.	. .	*	centum
Avenae	.	.	. .	*	triginta
Faeni graeci	.	.	. .	*	centum
Lupini crudi	.	.	. .	*	sexaginta
Lupini cocti	.	.	. .	*	quattuor
Fasioli sicci	.	.	. .	*	centum
Lini seminis	.	.	. .	*	centum quinquaginta
. . . é mundae	.	.	. .	*	ducentis
. . . é mundaé	.	.	. .	*	centum
. . . ae	.	.	. .	*	ducentis
Sesami	K	M	unum	*	ducentis
Faeni seminis	K	M	unum	*	triginta
Maedicae se-					

bien extraordinaire; elle se voit à *Stratonice* en *Carie*, sur le frontispice d'une maison, et contient le prix des denrées, qui s'y vendaient sans doute; d'où je conclus que ç'a été un *macellum* où se tenaient les *cupedinarii*, *cetarii*, *laii*, *fartores*, *piscatores*, selon Térence, *et aucupes*, que j'ose ajouter selon un ms.; et qui doivent avoir eu lieu dans cette maison, puisqu'on y taxe un *fasianus pastus* * *ducentis quinquaginta*, id est, à ce que je crois, *sestertiis* ou *denariis*, quoique selon la dernière explication un faisan bien nourri aurait été à grand marché, ou aurait coûté 73 *florneis batavis*. L'on y parle aussi du prix du miel, de la viande, des oies, des cailles, du vin, de l'huile et d'autres choses, et même des tailleurs, et de ce qu'ils pouvaient gagner en faisant des habits. Vous voyez, sans doute, par là, Monsieur, que c'est une pièce curieuse, et si cette marque * est un *denarius*, je suis persuadé qu'il n'y a pas aujourd'hui une ville au monde, où les denrées soient si chères. Voyez-en encore un exemple : *Carnis bubalae italicae pondo unum* * *octo.*» — A. M.

mædicæ seminis	K	M	unum	•	centum quinquaginta
Cannabis seminis	K	M	unum	•	quinquaginta
Viciae (1) siccae	K	M	unum	•	octoginta
Papaveris	K	M	unum	•	centum quinquaginta
Cymini mundi	K	M	unum	•	ducentis
Seminis raphanini	K	M	unum	•	centum quinquaginta
Sinapis	K	M	unum	•	centum quinquaginta
Sinapis confectae Item de vinis. (2)	italicum	f	unum	•	octo
Piceni	italicum	f	unum	•	triginta
Tiburtini	italicum	f	unum	•	triginta
Sabini	italicum	f	unum	•	triginta
Aminnei (3)	italicum	f	unum	•	triginta
Saiti	italicum	f	unum	•	triginta
Surrentini	italicum	f	unum	•	triginta
Falerini	italicum	f	unum	•	triginta
Item vini veteris primi gustus	italicum	f	unum	•	vigintiquattuor
Vini veteris sequentis gustus	italicum	f	unum	•	sedecim
Vini rustici	italicum	f	unum	•	octo
Cervessae cami	italicum	f	unum	•	quattuor
Zythi	italicum	f	unum	•	duobus
Item caroeni maeoni	italicum	f	unum	•	triginta
Crathis (4) attici	italicum	f	unum	•	viginti quattuor
Decocti	italicum	f	unum	•	sedecim
. . itis	ital.	f	unum	•	viginti
Conditi	ital.	f	unum	•	vigintiquattuor
Apsinthi	ital.	f	unum	•	viginti
Rhosati Item olei.	ital.	f	unum	•	viginti
Olei floris	ital.	f	unum	•	quadraginta
Olei sequentis	ital.	f	unum	•	vigintiquattuor (1)
Olei cidari	ital.	f	unum	•	duodecim
Olei raphanini	ital.	f	unum	•	octo
Aceti	ital.	f	unum	•	sex
Liquaminis primi	ital.	f	unum	•	sex
Liquaminis secundi	ital.	f	unum	•	*duobus*
Salis M			unum	•	centum
Salis conditi	italicum	f	unum	•	oct . . .
Mellis optimi	ital.	f	unum	•	qu . . .
Mellis secundi	ital.	f	unum	•	biginti
Mellis foenicini item carnis	ital.	f	unum	•	octo
Carnis porcinae	ital.	Po	unum	•	duodecim
Carnis bubulae	ital.	Po	unum	•	octo
Carnis caprinae sive verbecinae	ital.	Po	unum	•	octo
Bulbae (2)	ital.	Po	unum	•	biginti quattuor
Suminis	ital.	Po	unum	•	biginti
Ficati optimi	ital,	Po	unum	•	sedecim
Laridi optimi	ital.	Po	unum	•	sedecim
Pernae optimae petasonis sive menapicae vel cerritanae	ital.	Po	unum	•	viginti
Marsicae	ital.	Po	unum	•	viginti
Adipis recentis	ital.	Po	unum	•	duodecim
Axungiae	ital.	Po	unum	•	duodecim
Ungellas quattuor et aqualiculum pretio quo caro omnis (3) trahitur Isicium porcinum unciae unius				•	duobus
Isicia bubum (4)	ital.	Po	unum	•	decem
Lucanicarum	ital.	Po	unum	•	sedecim
Lucanicarum					

(1) Lap. *bigiae.*

(2) *De vinorum generibus*, PLINIUS, lib. XIV, sect. 8 et seqq. — A. M.

(3) PLINIUS, lib. XIV, sect. 16, ammineum. *Ait enim :* P. Licinius Crassus et L. Junius Cæsar censores, anno urbis conditæ DCLXV, edixerunt ne quis vinum græcum ammineumque octonis æris singula quadrantalia venderet. — A. M.

(4) Sic ego divinabam, vel *crathidis;* nisi quis mavult *caryi.* Lapidis incerta lectio est *crhyy.*

(1) Lapis (si bene expressus sit) *vigintiquattro.*

(2) Nempe *vulvæ.*

(3) Lap. *ois*, quod compendium solet explicari *omnis.* Suspicabar etiam *ovis.*

(4) Nempe *boum.*

bubularum ital. Po unum (1) . decem
Fasianus pastus . . . . . ducentis quinquaginta
Fasianus agrestis . . . . . centum bigintiquinque
Fasiana pasta . . . . . ducentis
Fasiana non pasta . . . . . centum
Anser pastus . . . . . ducentis
Anser non pastus . . . . . centum
Pullo . . . . . sexaginta
Perdix . . . . . triginta
Turtur . . . . . sedecim
Turtu . . us . . . . . duodecim
Turdor. . . . . sexaginta
Palumbo. . . . . viginti
Columbi. . . . . vigintiquattuor
Attage . . . . . viginti
Anas . . . . . quadraginta
Lepus . . . . . centum quinquaginta
Cuniculus . . . . . cuadraginta (2)
. pe . . . . . quadraginta
. . . . . viginti
. . . . . quadraginta
. . . . . sedecim
. . . . . quadraginta
. . bus ma . . . . . trecentis
Femina . . . . . ducentis
Coturnices N. . . . . viginti
Sturni N. decem . . viginti
Aprunae ital. Po . . . sedecim
Cerbinae ital. Po 1 . . duodecim
Dorci sibe caprae vel. dammae ital. Po 1 . . . duodecim
Porcelli lactantis ital. Po 1 . . . sedecim
Agnus ital. Po 1 . . . duodecim
Haedus ital. Po 1 . . . duodecim
Sevi ital. Po 1 . . . sex
Buturi ital. Po 1 . . . sedecim

Item pisces.

Piscis asprati-lis marini ital. Po 1 . . . viginti-quattuor
Piscis secundi ital. Po 1 . . . sedecim
Piscis flubialis optimi ital. Po 1 . . . duodecim
Piscis secundi flubialis ital. Po 1 . . . octo
Piscis alsi (1) ital. Po 1 . . . sex
Ostreae N. centum . . . centum
Echini N. centum . . . quinquaginta
Echini recentis purgati ital. *f* unum . quinquaginta
Echini salsi ital. *f* unum . centum
Sphonduli marini N. centum . . . quinquaginta
Casei (2) sicci ital. Po 1 . . duodecim
Sardae sive sardinae ital. Po 1 . . . sedecim
Item cardus maiores N. quinque . . . decem
Spo . . N. decem . . . . . .
Intiba optima N. decem . . . . . .
Sequentia N. decem . . . . . .
Malbae maximae N. qua. . . . . .
Malbae sequentes N. dec. . . . . .
Lattugae optimae N. quin. . . . *quattuor*
Sequentes N. decem . . . quat*tuor*
Coliculi optimi N. quinque . . . . . ttuor
Sequentes N. decem . . . quat*tuor*
Cumae (3) optimae fascem I. N. decem . . . quat*tuor*
Porri maximi N. viginti . . . quat*tuor*
Sequentes N. quinque. . . *quattuor*
Betae (4) maximae N. decem . . . *quattuor*
Sequentes N. decem . . . . . r
Radices maximae . . . . . *quattuor*
Sequentes N. vig. . . . . .
Rapae maximae N. decem . . . . . .
Sequentes N. bi . . . q . . .
Ceparum siccarum P . . . . qu . .
Cepae birides primae N. bigintiq*uinque* . . quattuor
Sequentes N. quinquaginta . . quattuor
Alei ital. M. unum . sexaginta
Sisindriorum

(1) Lap. *uno*.
(2) Ita lap.

(1) Ita lapis, non *salsi* ut ed. Mox tamen *echini alsi*.
(2) Cur caseus inter pisces? Videtur igitur vel mendosa lectio, vel piscis alicujus inauditum nomen; nisi id forte est incredibile.
(3) Scilicet *cymae*.
(4) Lap. *letæ*.

fascem . .	N. bigiati	. . .	*	decem
Capparis	ital. M.	. . .	*	centum
Cucurbitae primae	N. decem	. . .	*	quattuor
Sequentes	N. decem	. . .	*	quattuor
Cucumeres primi	N. decem	. . .	*	quattuor
Sequentes	N. biginti	. . .	*	quattuor
Melopepones maiores	N. duo	. . .	*	quattuor
Sequentes	N. quattuor.	. .	*	quattuor
Pepones	N. quattuor.	. .	*	quattuor
Fasiolorum fascis habens	N. XXV	. . .	*	quattuor
Asparagi hortulani fascis habens	N. XXV	. . .	*	sex
Asparagi agrestes	N. quinquaginta	. .	*	quattuor
Rusci fasces habens	N. sexaginta	. . .	*	quattuor
Ciceris birides fasciculi	N. quattuor	. . .	*	quattuor
Fabae biridis purgatae	ital. *f*	unum	*	quattuor
Fasioli biridis purgati	ital. *f*	unum	*	quattuor
Germina palmae *sive* elatae	N. quattuor	. . .	*	quattuor
Vulvi (1) agri sive fa . .	N. viginti	. . .	*	duodecim
Vulvi minores	N. quadraginta	. .	*	duodecim
Ova	N. quattuor	. . .	*	quattuor
Pastinacae (2) maximae fascis habens	N. XXV	. . .	*	sex
Sequ*entes*	. .	. . .	*	sex
Cuchliae . . .	N. viginti	. . .	*	quattuor
Sequentes	N. quadraginta.	. .	*	quattuor
Condimen (3) raemis quorum fasces (4)	N. octo	. . .	*	quattuor
Castana	N. centum	. . .	*	quattuor
Nuces optimae virides	N. quinquaginta	. .	*	quattuor
Nuces siccae	N. centum	. . .	*	quattuor
Amugdalarum purgatarum	ital. *f*	unum	*	sex
Nucium abellanarum purgatarum	ital. *f*	unum	*	quattuor
Nucles pine*ae* purgati	ital. *f*	unum	*	duodecim
Psittacior*um*	ital. *f*	unum	*	sedecim
Zizuforum	ital.		*	quattuor

(1) Idest *bulbi*.
(2) Lap. *parstinacae*.
(3) Condimenta quidem viridia, olera sunt.
(4) Lap. *facies*.

Cerasiorum	. .	. .	*	quattuor
Praecocium	. .	. .	*	quattuor
Duracinorum	. .	. .	*	. . .
Sequentia	. .	. .	*	. . .
Persica mala	. .	. .	*	. . .
Sequentia	. .	. .	*	. . .
Pira maxa	em .	. .	*	. . .
Sequentia	sint	. .	*	. . .
Mala optima mattiana. . e saligniana	. .	. .	*	quattuor
Sequentia	N. viginti	. .	*	quattuor
Mala minora	N. quadrag.	. .	*	quattuor
Rhosae	N. centum	. .	*	octo
Pruna cerea maxima	N. triginta	. .	*	quattuor
Sequentia	N. quadrag.	. .	*	quattuor
Mala granata maxima	N. decem	. .	*	octo
Sequentia	N. viginti	. .	*	octo
Mala qudanea (1)	N. decem	. .		quattuor
Sequentia	N. viginti	. .	*	quattuor
Citrium maximum			*	vigintiquattuor
Sequens			*	sedecim
Mora fiscilla capiens	*f*	unum	*	quattuor
Ficus optimæ	N. vigintiquinque	.	*	quattuor
Sequentes	N. quadrag	. .	*	quattuor
Uvae duracinae seu vuma . . ae	Po	. .	*	quattuor
Dactulos nicolaos optimos	octo	. .	*	quattuor
Sequentes	N. sedecim	. .	*	quattuor
Palmulas	N. vigintiquinque	.	*	quattuor
Ficus caricas	NO. vigintiquinque.		*	quattuor
Caricae pressae	unum	.	*	quattuor
Damascena moneaea (2) sicca	octo	. .	*	quattuor
Sequen . .	. .	. .	*	quattuor
Ficus d . .	. .	. .	*	quattuor
Olivae t . .	. .	. .	*	quattuor
Olivae co . .	. .	. .	*	quattuor
Olivae nigrae . .	. .	. .	*	quattuor
Uve passae faler. . . (3)	. .	. .	*	octo
Uvae passae maxim . .	. .	. .	*	quattuor
Terriverum	. .	unum	*	sedecim

(1) Id est *cydonea*, ut apud Gargilium Martialem scribitur.
(2) Ita visum est in lap. Sensus postularet, credo, *pruna*.
(3) In incerta lectio vocabuli *faler*

Lactis oilli	*unum*	octo
Casei recentis	*unum*	octo
De mercelibus operariorum.		
Operario rustico	*diurni*	vigintiquinque
Lapidario stru		quinquaginta
Fabro in testi	*diurni*	quinquaginta
Calcis (1) coctori		quinquaginta
Marmorario		sexaginta
Musaecario		sexaginta
ario ut supra		quinquaginta
ri parietario uti supra diurni		septuaginta
ori imaginario ut supra diurni		centum quinq
Carpentario ut supra diurni		quinquaginta
Fabro ferrario ut supra diurni		quinquaginta
Pistori ut supra diurni		quinquaginta
Naupego in navi maritima diurni		sexaginta
In nabi (2) amnica ut supra diurni		quinquaginta
Lateris crudi ad laterculos diurnam mercedem		duos
In laterivus (3) quattuor pedum vinum (4), ita ut ipse sibi impensam praeparet pasto.		
Item lateris ex luto diurnam mercedem in lateribus N. octo, ita ut ipse sibi impensam praeparet pasto		duos
Camelario sive asinario et burdonario pasto diurni		viginti
Pastori pasto diurnos		viginti
Mulioni pasto diurnos		vigintiquinque
Mulomedico tonsurae et aptaturae pedum in capite uno		sex
Deplecorae et purgatorae capitis per singula capita		viginti
Tonsori per homines singulos		duos
Tonsori pecurum in uno capite pasto		duos
De aeramento.		
Aerario in orichalco mercedis	in Po I	octo
In cupri	in Po I	sex
In vasculis diversi generis	in Po I	sex
In sigillis vel statuis		quattuor
In doctilis (1) aeramenti		sex
Restae imaginario diurnae mercedis pasto		septuaginta
Reliquis plastis gupsariis pranctis (2) iurnos		quinquaginta

(1) Lap. *caseis.*
(2) *Navi.*
(3) *Lateribus.*
(4) I a lectum in lap.

(1) *Ductilis.*
(2) Mendosa lectio.

Aquario omni die operanti pasto diurnos . . . . . vigintiquinque

Cloacario omni operanti pasto diurnos . . . . . vigintiquinque

Samiatori in spatita ex usu . . . . . vigintiquinque

In casside ex usu . . . . . vigintiquinque

In sequi . . . . . sex

In bipenni . . . . . octo

Baginas spatitas (1) . . . . . cen . .

Mem . . . . . ione peiali (2) pergamen. . . . . .

Scriptori in scriptura optima versuum N. centum . . . . . .

. . . ie . . scripturae bersuum N. centum . . . . . .

Tabe lanioni (3) in scriptura libelli bel tabulae. . sibus N. centum . . . . . .

Bracario pro excisura et urnatura . . . . . centum

Pro birro qualitatis primae . . . . . quadraginta

Pro birro qualitatis secundae . . . . . vigint . .

Pro caracalla maiori . . . . . viginti

Pro caralla minori . . . . . viginti

Pro bracibus . . . . . viginti

Pro u.lonibus . . . . . quattuor

Sarcinatori in veste soubtili replicatorae . . . . . sex

Eidem aperturae cum subsutura holosericae . . . . . quinquaginta

Eidem aperturae cum subsutura supsericae . . . . . triginta

. . o suturae in veste grossiori . . . . . quattuor

. . ntunclum equestrae quodetile album sive nigrum livrarum trium . . . . . centum

. . entunclum p. . te. . i ornatum ab usu ponderis si atori . . . . . CC quinq..

. . ca muliebri vulgari rudi . . . . . sedecim

. . . . . decem

. . istrictori bi . . i live tela . . . . . decem

. . uus . . . . . sex

. . nin . . ai . . oti rude . . . . . sex

auusu . . . . . dos

Sagum sive ra . . anam rudem . . . . . sedecim

Ab usu. . . . . sex

In tapete rudi . . . . . viginti-quattuor

Ab usu . . . . . decem

Geromatrita in singulis discipulis menstruos . . . . . quinquaginta

Paedagogo in singulis pueris menstruos . . . . . quinquaginta

Magistro instituto (1) litterarum in singulis pueris menstruos L

Calculatori in singulis pueris menstruos . . . . . septuaginta quinque

Notario in singulis pueris

(1) Primum vocabulum intellige *vaginas*. Alterum scribitur *patitas*; sed supra *spatita*.
(2) Mendosa lectio.
(3) Ita lap. pro *tabellioni*.

(1) Num *institutori*?

menstruos . . . . . quinquaginta quinque

Librario sibe antiquario in singulis discipulis menstruos . . . . . quinquaginta

Grammatico graeco sive latino et geometrae in singulis discipulis menstruos . . . . . ducentos

Oratori sive sufistae in singulis discipulis menstruos . . . . . ducentos

Avvocato sive iuris perito mercedis in postulatione . . . . . ducentos quinquaginta

In cognitione . . . . . mille

Architecto magistro per singulos pueros menstruos . . . . . centum

Capsario in singulis lavantibus . . . . . duos

Balneatori privatorio in singulis lavantibus . . . . . duos

De pellibus babylonicis seu trallianis vel foeniceis.

Pellis babylonica primae formae . . . . . quingentis

Formae secundae . . . . . quadraginta

Pellis tralliana . . . . . ducentis

Pellis foenic... . . . . centum

Pellis vaccitena . . . . . trecentis

De curiis bubulis.

Curium bubulum infectum formae primae . . . . . quingentis

Idem confectum ad solenda calceamenta . . . . . septingentis quinquaginta

Ad loramenta . . . . . sescentis (1)

Curium secundae formae infectum . . . . . trecentis

. . a infec . . . . . * . . . . .

. . . . . * . . . . .

. . a maxima infecta . . . . . * . . . .

. . fecta . . . . . * . . . . .

. . apis prima . . . . . * cen

. . actum . . . . . * ducen. . .

.. dina infecta . . . . . decem

. . ta . . . . . sedecim

. . e infecta . . . . . quadraginta

. . . . . sexaginta

. . . . . decem

. . . . . quindecim

. . . . . * . . . .

. . e formae infecta . . . . . septuaginta V.

. . . . . centum

Pell. . . . . . *. . quinque

Eadem. . . . . * .. inta

Pell. . . . . * . . . .

Eadem con. . . . . * . . . .

Pellis castori . . . . . * . . um

Eadem confecta . . . . . * . . . .

Pellis ursina ma. . . . . * .. tuaginta

Eadem confecta . . . . . * . . . inta

Pellis lupi cervarii . . . . . * . . . .

Eadem confecta . . . . . * . . . .

Pellis vituli marini . . . . . * ducentis quinquaginta

Eadem confecta . . . . . * mille quingentis

Pellis leopardina infecta . . . . . mille

Eadem confecta . . . . . mille ducentis quinquaginta

(1) Ita lap.

Pellis leonina confecta . . . . mille

De tegestribus.

Tegestrae de caprinis pellis . . . . . sescentis

Pulicare tenennimum(1) et maximum . . . . sescentis

De formis caligaribus.

Formae caligares maximae . . . . . centum

Formae secundae mensurae . . . . . octoginta

Formae muliebris . . . . . sexaginta

Formae infantilis . . . . . triginta

De caligis.

Caligae primae formae mubonicae sive rusticae par sine clavis . . . . . ducentis viginti

Caligae militares sine clavo . . . . . centum

Caligae patricii . . . . . centum quinquaginta

Caligae senatorum . . . . . centum

Caligae equestres . . . . . septuaginta

Caligae muliebres par . . . . . sexaginta

Cal. . pagi militares . . . . . septuaginta quinque

De soleis et callicis.

. . icae viriles rusticanae bisoles par . . . . . octaginta

. . icae viriles monosoles par . . . . . quinquaginta

. . icae cursuriae par . . . . . sexaginta

.. rinae mulievres.. visoles par . . . . . quinquaginta

.. ae muliebres monosoles par . . . . . triginta

. . eis babilonicis et purpureis et foeniceis et alvis . . . . . centum viginti

. . babilonicae par . . . . . sexaginta

Purpurei sive foenicei par . . . . .

. . ci ul. . . . . .

. . ci muliebres . . . . . .

. . auratae . . . . . .

Socci babilonici pur. . . . . .

Taurinae inauratae . . . . . .

Taurinae lanatae . . . . . .

De loramentis.

Avertae primae for. . . . . mille quin.

Scoroscum militare . . . . . quingent.

Paramma mulare scu. . . . . octigentis

Capistrum equestre . . li . septuaginta

Frenum equestre ec. . . unum . centum

Frenum mulare . . . . . centum viginti

Capistrum mulare . . . . . octoginta

De zonis militaribus.

Zona babilonica . . . . . centum

Item lata . . . . . ducentis

Subalare ba.. . . . . centum

Zona alba . . . . . sexaginta

Item digi. . . . . septuaginta

De utribus.

Utrem primae formae . . . . . centum viginti

Utrem olearium prim. . . . . centum

Utrem mercedem diur. . . . . duos

De scortiis.

Scortia in sextario uno . . . viginti

Thecam cannarum N. quinque . . . quadraginta

Flagellum mu-

(1) Num *tenerrimum* ?

lienicum cum virga	sedecim
Corigiam aurigalem	duobus
De saetiis caprinis sive camellinis.	
Pilorum infectorum P. I	sex
Pili neti ad diavernas vel factos P. I	decem
De sagmis.	
Sagma burdonis	trecentis quinquaginta
Sagma asini	ducentis quinquaginta
Sagma camelli	trecentis quinquaginta
De zabernis.	
Zabernarum sive saccorum par habens pondo trigin..	quadragintis
Saccopatitnai latitudinis pedum trium longitudinis quantum fuerit pro singulis libris	sedecim
De materiis.	
Materia vigenia qubitorum quingenta latitudinis in quadrum cubitorum quattuor	quinquaginta milibus
Cubitorum quadraginta quinque latitudinis suprascripti	quadraginta milibus
Cubitorum N quadraginta latitudinis SS (1).	triginta milibus
Cubitorum triginta quinque latitudinis per quadrum digitorum octoginta	duodecim milibus
Cubitorum viginti octo latitudinis in quadrum cubitorum quattuor	decem milibus
Cubitorum N triginta latitudinis in quadrum digitorum septuaginta duum	octo milibus
Cubitorum viginti quinque latitudinis in quadrum sexaginta quattuor	sex milibus
Eadem praetia etiam materiae pinae sunptae stituta materiae roboreae cubitorum quattuor	quinque milibus
Decimi in longum latitudinis in quadrum sexaginta octo	Ducentis quinquaginta
Materiae raxinae qubitorum quattuor decem in longum latitudinis in quadrum digitorum quadraginta octo	ducentis

(1) Nempe *suprascriptæ*.

Le premier éditeur de l'édit de Stratonicée dans les *Actes de l'Académie d'archéologie romaine*, a joint comme comparaison à cette inscription l'extrait d'un tarif de choses vénales gravé sur une pierre du musée Borgia à Venetri et aujourd'hui au musée Bourbon à Naples. Nous reproduisons, comme le cardinal Maï, cette curieuse énumération.

Austoribus	in cupa una	numm. xxx.
Tabulariis	in singulis apocis	numm. x.
Exasciatori	in cupa una	numm. x.
Palemciariis qui de ciconiis ad templum cupas referre censuerunt	.	numm. . . .
Custodibus cuparum	. . .	num . . . .
De ampullis placuit ut post degustationem possessori reddantur		
Professionariis de ciconiis statim ut advenerit (*sic*) vinum.	in cupa una	numm. cxx.

(*Cardinal* Maï, pag. 315.)

§ II.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Le Bas, membre de l'Institut[1].

Je vous ai entretenu déjà des inscriptions découvertes par moi à Geronthræ et particulièrement des quatre plaques de marbre que, à la première vue de la copie qui m'en fut communiquée un instant, j'avais considérées comme ayant appartenu à un monument considérable, lequel contenait la loi de *maximum* publiée par Dioclétien, la dix-huitième année de son règne. De plus, après avoir fait ressortir quelques-uns des avantages que la science peut attendre d'un aussi précieux monument, j'émettais la conjecture que cette loi avait dû pénétrer jusque dans les pays les plus reculés, jusque dans les villes les plus obscures de l'empire, et je me flattais de l'espoir qu'une partie des 552 lignes gravées sur les marbres de Geronthræ remplirait quelques-unes des lacunes partielles que présente le tarif trouvé à Stratonicée. Du reste, mon opinion à cet égard ne s'appuyait que sur mes souvenirs et sur un extrait fort court du tarif annexé à cette loi, extrait où, loin de m'astreindre à l'ordre assez confus du texte même, j'avais classé dans un ordre systématique les différents articles sur lesquels je croyais devoir insister.

Mais depuis j'ai heureusement trouvé à la bibliothèque de l'université d'Athènes l'édition que le cardinal Angelo Maï a donnée de la loi dont il s'agit dans le tome V du recueil ayant pour titre : *Scriptorum veterum nova collectio ex vaticanis codicibus edita*, et toutes mes idées se sont trouvées justifiées. J'ai pu me convaincre que sur les 5 ou 600 articles que l'inscription de Stratonicée nous a fait connaître, 70 seulement se trouvent reproduits sur les marbres de Geronthræ, où ils remplissent une des quatre plaques ; qu'ils y sont beaucoup plus complets, beaucoup plus corrects; que même à ces 70 notre marbre en ajoute quatre nouveaux omis soit par le lapicide asiatique, soit par les voyageurs auxquels on doit la transcription du texte latin ; que par conséquent si l'on défalque des 552 lignes contenues dans les quatre plaques les 117 lignes de la plaque en question, le nombre des lignes inédites, ajoutées par ma découverte au monument déjà connu, s'élève à 435, d'où il résulte, en calculant à raison de deux lignes pour chaque article, que plus de 200 articles nouveaux vont enrichir le tarif qui accompagne la loi de l'an 301. De plus, en lisant le préambule du décret, j'y ai trouvé cette phrase qui confirme pleinement ma conjecture sur l'extrême publicité donnée à cet acte de la sagesse impériale : *Placet igitur ea pretia, quæ subditi brevis scriptura designat*, ITA TOTIUS ORBIS NOSTRI OBSERVANTIA CONTINERI ; *ut omnes intellegant egrediendi eadem licentiam sibi esse præcisam ;* et cette autre encore plus remarquable peut-être : *Cohortamur ergo omnium devotionem, ut res constituta ex commodo publico benignis obsequiis et debita religione teneatur ; maxime cum ejusmodi statuto, non civitatibus singulis ac populis adque provinciis sed* UNIVERSO ORBI PROVISUM ESSE VIDEATUR.

Il ne peut donc plus rester aucune incertitude relativement au monument de Geronthræ ; aussi je voudrais pouvoir dès aujourd'hui le livrer à la publicité, si un pareil travail n'était au-dessus des forces d'un voyageur loin de ses livres et des secours scientifiques qu'une tâche aussi difficile réclame. Tout ce qu'il m'est loisible de faire, monsieur le ministre, c'est de mettre sous vos yeux dans une sorte de tableau synoptique la partie du tarif où le texte latin est reproduit par le texte grec, afin que vous puissiez vous convaincre du jour que ce dernier jette sur le premier, et des secours précieux qu'il offre à la critique. Le texte latin commence au milieu de la page 311 du livre dont j'ai parlé plus haut et finit au milieu de la page 313. Le denier dont il est question dans notre monument et qui est indiqué sur l'exemplaire latin par le signe ⁎, et sur le grec par ,⁑ n'est pas, je ne saurais assez le répéter, le denier d'argent valant 0 fr. 96 c., comme on l'a cru trop longtemps, mais bien le denier de cuivre ou *tetrassarion*, dont la valeur est de 0 fr. 4 c. (Voyez mon *Précis de l'Histoire romaine*, 3ᵉ édition p. 532 et suiv.) Je ferai remarquer en outre que les abréviations A Φ et B Φ, qu'on rencontre souvent, équivalent aux formules hybrides πρώτης φόρμης et δευτέρας φόρμης, correspondant au latin *formæ primæ* et *formæ secundæ*.

Oratori sive sufistæ (1) in singulis discipulis menstruos	⁎ ducentos (2)	ΡΗΤΟΡΙΙΙΤΟΙCΟΦΙCΤΗ ΥΠΕΡΕΚΑCΤΟΥΜΑΘΗ ΤΟΥΜΗΝΙΑΙΑ ⁑CΝ
Avvocato sive juris perito mercedis in postulatione (4)	⁎ ducentos quinquag.	ΔΙΚΟ ΛΟΓΩ (5) ΗΤΟΙ ΝΟΜΙΚΩΜΙCΘΟΝΕΝ ΤΕΥΞΕΩC ⁑CΝ

[1] *Revue archéologique*. 2ᵉ année, 1845. p. 130.

In cognitione	* mille	ΔΙΑΓΝΩCΕΩC ✠Α
Architecto magistro per singulos pueros menstruos	* centum	ΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΙΔΙΑΔ CΚΑΔΩΚΑΘΕΚΑCΤΟΝ ΠΑΙΔΑΜΗΝΙΑΙΑ ✠Ρ
Capsario (5) in singulis lavantibus	* duos	ΚΑΜΨΑΡΙΩΥΠΕΡΕΚΑ CΤΟΥΤΟΥΚΑΤΑΜΑCCO ΜΕΝΟΥ ✠Β
Balneatori privatorio in singulis lavantibus	* duos	ΤΩΒΑΛΑΝΕΙΩΙΒΡΑΤΩ (6) ΚΑΘΕΚΑCΤΟΝΤΩΝ ΛΟΥΟΜΕΝΩΝ ✠Β
DE PELLIBUS BABYLONICIS SEU TRALLIANIS VEL FŒNICEIS.		ΠΕΡΙΔΕΡΜΑΤΩΝ ΒΑΒΥΛΑΩΝΙΚΩΝΗΤΟΙ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝΗΦΟΙΝΙ ΚΩΝ
Pellis babylonica primæ formæ	* quingentis	ΔΕΡΜΑΒΑΒΥΛΑΩΝΙΚΟΝ ΑΦ ✠Φ
Formæ secundæ	* quadraginta (7)	ΔΕΥΤΦ ✠Υ
Pellis tralliana	* ducentis	ΔΕΡΜΑΤΡΑΛΛΙΑΝΟΝ (8) ✠C
Pellis fœnic (9)	* centum	ΔΕΡΜΑΤΟCΛΑΚΧΑΙ ΝΟΥ (10) ✠Τ
Pellis vaccitena	* trecentis	ΔΕΡΜΑΤΟCΦΟΙΝΙΚΟΥ ✠Ρ
DE CURIIS (11) BUBULIS.		ΠΕΡΙΒΥΡCΩΝΒΟΕΙΩΝ
Curium bubulum infectum formæ primæ	* quingentis	ΒΥΡCΔΑΝΕΡΓΑCΤΟC ΑΦ✠Φ
Idem confectum ad solenda (12) calceamenta	* septing. quinquag.	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΗΕΙΚ. CCΥ
In loramenta (14)	* sescentis	.ΑΤΑ(13)ΥΠΟΔΕCΜΩΝ✠ΥΝ ΕΙCΔΩΡΑΜΕΝΤΑΚΑΙΤΑ ΛΟΙΠΑ ✠Χ
Curium secundæ formæ infectum	* trecentis	ΒΥΡCΑΒΦΑΝΕΡΓΑCΤΟC . Τ
. . . . .	. . . (15)	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΗΒΦ ✠Χ
. . a infec (16)	* . . .	ΔΕΡΜΑΔΙΓΕΙΟΝΠΡΩΤ (17) ΑΕΡΓΟΝ ✠Μ
. . . . .	* (18).	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Ν
. . a maxima infec	* (19). . .	ΔΕΡΜΑΠΡΟΒΑΤΕΙΟΝΠΡΩ ✠Κ
. . fecta	* (20)	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Α
. . e apis (21) prima. . . .	* cen. . .	ΔΕΡΜΑΠΡΟΒΑΤΕΙΟΝIC (22) ΠΕΙΔΙΟΝ (23) ✠Ρ
. . actum (24)	* ducen. . . .	ΠΕΙΔΙΟΝΓΕΓΕΝΗΜΕΝΟΝ (25)..
. . dina (26) infecta.	* decem	ΔΕΡΜΑΕΡΙΦΙΟΝΑΕΡΓΟΝ..
. . ta (27).	* sedecim	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Ις
. . e (28) infecta.	* quadraginta	ΔΕΡΜΑΥΑΙΝΗCΑΕΡΓΟΝ ✠Μ
. . . . . (29)	* sexaginta	ΔΕΡΜΑΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ..(30)
. . . . . (31)	* decem	ΔΕΡΜΑΔΟΡΚΙΟΝΑΕΡΓΟΝ ✠Ι
. . . . . (32)	* quindecim	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠ΙΕ
. . . . .	*	ΔΕΡΜΑΕΔΑΦΕΙΟΝΠΡΩ... ΦΑΝΕΡΓΟΝ ✠ΟΕ
. . . e formæ infecta (33)	* septuaginta V	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Ρ
. . . . . (34)	* centum	ΔΕΡΜΑΟΒΙΦΕΡΙ (35) ΑΝΕΡΓΟ. ΗΤΟΙΠΡΟΒΑΤΕΙΟ. . . . .
Pell.	* . . . . quinque (36)	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Α
Eadem.	* . . . inta (37)	ΔΕΡΜΑΑΥΚΕΙΟΝΑΝΕΡ✠ΚΕ
Pell (38).	*	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠Μ
Eadem con. . . .	*	ΔΕΡΜΑΜΕΑΙΝΗCΑΝΕΡΓ ✠Ι
Pellis castori (39)	* . . . um (40)	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠ΙΕ
Eadem confecta.	*	ΔΕΡΜΑΚΑCΤΟΡΙΟΝΑΝΕΡ ✠Κ
Pellis ursina ma. . . . (41)	* . . . . tuaginta (42)	ΕΙΡΓΑCΜΓΝΟΝ ✠Α
Eadem confecta.	* . . . inta (44)	ΔΕΡΜΑΔΡΚΤΕΙΟΝΠΡΩΑΡΓ (43) ✠Ρ
Pellis lupi cervarii.	*	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠ΡΝ
Eadem confecta.	*	ΔΕΡΜΑΑΤΝΓΙΟΝΑΝΕΡ ✠Ν
Pellis vituli marini.	* ducentis quinquag.	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠.
Eadem confecta.	* mille quingentis	ΔΕΡΜΑΜΟCΧΟΥΘΑΛΑCCΙΟΥ ΗΤΟΙΦΩΚΗCΑΕΡΝ ✠CΝ
Pellis leopardina.	* mille	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠ĀΦ
Eadem confecta.	* mille ducentis quinq.	ΔΕΡΜΑΛΕΟΠΑΡΤΟΥΑΕΡ✠Α
Pellis leonina confecta (45)	* mille	ΕΙΡΓΑCΜΕΝΟΝ ✠ĀCΝ
DE TEGESTRIBUS (46).		ΔΕΡΜΑΛΕΟΝΤΟCΑΡΓ... ΠΕΡΙCΕΓΕCΤΡΩΝ
Tegestra de caprinis pellis (47).	* sescentis	CΕΓΕCΤΡΟΝΕΚΔΕΡΜΑ ΤΩΝΑΙΓΕΙΩΝ .Χ
Pulicare (48) tenennimum (49) et maximum.	* sescentis	CΕΓΕCΤΡΟΥΚΑΘΑΡΕΡΕΙΟΥ ΠΟΥΒΑΙΚΑΡΙΟΥ .Χ
DE FORMIS CALIGARIBUS.		ΠΕΡΙΦΟΡΜΩΝΚΑΛΙΓΑΡΙ
Formæ caligares maximæ	* centum	ΚΩΝ ΚΑΛΟΠΟΥCΑΦ✠Ρ
Formæ secundæ mensuræ	* octoginta	ΒΦ ✠Π
Formæ muliebris	* sexaginta	ΓΥΝΑΙΚΕΙΟCΚΑΛΟΠΟΥC✠Ξ
Formæ infantilis (50)	* triginta	

DE CALICIS.		ΠΕΡΙΤΩΝΚΑΛΙΚΩΝ
Caligæ primæ formæ muboni-cæ (51) sive rusticæ par sine clavis (52)	* ducentis viginti	ΚΑΡΙΚΩΝΜΟΥΛΤΩΝΕΙΩΝ ΠΡΩΤΦΗΤΟΠΙΔΙΩΤΙΚΩΝ ✠CK
Caligæ militares sine clavo	* centum	ΚΑΛΙΚΩΝCΤΡΑΤΙΩΤΙΚΩΝ ΑΝΗΛΩΤΩΝ (53) ✠P
Caligæ patricii (54)	* centum quinquaginta	ΚΑΛΤΙΩΝ (55) ΠΑΤΡΙΚΙ... (56)
Caligæ senatorum (57)	* centum	ΚΑΛΤΙΩΝ. . ΗΤΙΚΩΝ✠ (58)
Caligæ equestres	* septuaginta	ΚΑΛΤΙΩΝΙΠΠΙΚΩΝ. (59)
Caligæ muliebres par	* sexaginta	ΚΑΛΙΚΩΝΓΥΝΑΙΚΕΙΩΝ. . (60)
Cal. . pagi (61) militares	* septuaginta quinque	ΚΟΜΒΑΩΝΕC (62) CΤΡΑΤΙΩ✠. . (63)
DE SOLEIS ET CALLICIS (64).		ΠΕΡΙCΑΝΔΑΛΙΩΝΚΑΙΤΡΟΧΑΔΙΩΝ
. . . . icæ (65) viriles rusticanæ bisoles par	* octoginta	ΤΡΟΧΑΔΙΑΑΝΔΡΕΙΑΔΙ ΠΕΛΜΑΙΔΙΩΤΙΚΑ ✠Π
. . icæ viriles monosoles par	* quinquaginta	ΤΡΟΧΑΔΙΑΑΝΔΡΕΙΑΜΟΝΟ
. . icæ cursuriæ (66) par	* sexaginta	ΠΕΛΜΑ ✠N
. inæ (68) mulievres (69) visoles par	* quinquaginta	ΤΡΟΧΑΔΙΑΟΙΚΟΥΡCΩΡΙΑ (67) ΤΑΥΡΕΙΝΑΙΓΥΝΑΙΚΕΙΑΙΔΙΠ . Ν (70)
. . æ muliebres monosoles par	* triginta	ΤΑΥΡΕΙΝΑΙΓΥΝΑΙΚΕΙΑΙΜΟΝΟ ΠΕΛΜΟΙ.Α
. . EIS (71) BABYLONICIS ET PURPUREIS ET FŒNICEIS ET ALVIS.	* centum viginti	ΠΕΡΙΥΠΟΔΗΜΑΤ.. ΒΑΒΥΛΩΝΙΚΩΝΚΑΙ ΦΟΙΝΙΚΩΝ ΚΑΙ ΛΕΥΚΩΝ ΚΑΙ ΠΟΡ ΦΥΡΩΝ
. . Babylonicæ (72) par. . . .	* sexaginta (73)	ΥΠΟΔΗΜΑΤΩΝΒΑ ΒΥΛΩΝΙΚΩΝ ✠PK
Purpure. sive fœnicei par	*	ΥΠΟΔΗΜΑΤΑΤΩΝΠΟΡ ΦΥΡΩΝΗΤΟΙΦΟΙΝΙΚΩΝ... (74)
. . ci vl.	* . . . . . (75)	ΥΠΟΔΗΜΑΤΩΝΛΕΥΚΩΝ ΠΕΡΙΦΟΡΙΝΩΝΟΙ ΚΑΙ (76) ΠΡΩΤΗCΦ ✠T
. . ci muliebres.	*	ΓΥΝΑΙΚΕΙΩΝΠΡΟΒ. .
. . auratæ.	*	ΕΠΙΚΕΧΡΥCΩΜΕΝC. . .
Socci babylonici par	*	ΒΑΒΥΓΩΝΙΚΩΝΑΕ. . .

Ce seul extrait, monsieur le ministre, pourrait donner lieu à un long commentaire; je me bornerai à quelques courtes observations sur les passages qu'accompagnent des numéros de renvoi.

(1) *Sufistæ.* Je ne crois pas qu'il faille corriger *sofistæ*. *U* est substitué à *o* dans d'autres articles du tarif où on lit, par exemple, *curium*, au lieu de *corium*.

(2) *Ducentos.* Le texte grec prouve que l'on doit ajouter à ce mot *quinquaginta*, ainsi que j'ai eu occasion de le faire remarquer dans mon précédent rapport.

(3) ΔΙΚΟ ΛΟΓΩ. La lacune qu'on remarque entre les deux éléments de ce mot provient non de l'absence d'une lettre, mais d'un défaut dans la pierre.

(4) *In postulatione.* On serait tenté de croire que les copistes ont oublié ici et à l'article suivant, *in cognitione*, le trait horizontal placé souvent au-dessus de l'avant-dernière lettre d'un mot se terminant par *m*. Mais la leçon *in singulis discipulis* du premier article et mieux encore celle du cinquième, *in singulis lavantibus*, prouvent qu'à cette époque la syntaxe latine avait déjà reçu de fâcheuses atteintes.

(5) *Capsario.* Le *capsarius* était chargé de garder dans un coffre destiné à cet usage les vêtements des individus qui venaient se baigner, disons le mot, se décrasser, *καταμάσσεσθαι*, dans les bains publics. *Capsa*, *κάμψα*, *κάμπτρα*, étaient des formes diverses dérivées d'un même radical et ayant une même signification. Hésychius explique *κάμψα* par le mot *θήκη*. Le mot *καμψάριος* du texte de Geronthræ prouve que déjà les Grecs avaient admis dans la langue usuelle beaucoup de mots latins avec leurs radicaux et leurs suffixes, et se contentaient en pareil cas de les *helléniser* par la désinence. *Voyez* encore l'article suivant.

(6) ΠΙΒΡΑΤΩ. Sans le texte latin *privatorio*, ou mieux *privatario* qui doit être la véritable leçon, on reconnaîtrait assez difficilement dans ce mot le mot latin *privato*, ΠΡΙΒΑΤΩ, altéré par suite d'une double transposition de lettres. Il s'agit du serviteur qui donnait ses soins à ceux qui se baignaient en particulier; car nul doute que tel soit le sens de *λουόμενοι* par opposition à *καταμασσόμενοι* de l'article précédent.

(7) *Quadraginta.* Le simple bon sens dit que si les peaux babyloniennes de première qualité valaient 500 deniers, celles de deuxième qualité ne pouvaient valoir 460 deniers de moins. La notation grecque Υ prouve qu'il faut lire *quadringentis*. Le lapicide de Stratonicée a-t-il confondu les deux nombres latins à cause de leur similitude? cela est peu probable, car les copies d'un acte aussi important devaient être collationnées. Une erreur de ce genre était d'ailleurs trop préjudiciable aux marchands pour qu'ils n'en eussent pas demandé eux-mêmes la rectification.

(8) ΤΡΑΛΙΑΝΟΝ. Les Grecs dans la prononciation ne faisant pas sentir les doubles liquides, les copistes les réduisent souvent à une seule.

(9) *Pellis fœnic* [*ea*]. A ces mots correspond dans le texte grec l'article qui devrait se trouver vis-à-vis de l'article latin suivant, et

ce dernier a en regard la traduction du précédent. La transposition doit-elle être attribuée au lapicide de Stratonicée ou à celui de Geronthræ? je pencherais pour cette dernière supposition.

(10) ΔΕΡΜΑΤΟCΛΑΚΧΑΙΝΟΥ. Le dernier de ces deux mots, si on les compare au latin *pellis vaccitena*, semblerait avoir été altéré. Mais d'un autre côté, la leçon *vaccitena* ne m'est pas mois suspecte. En supposant qu'il faille y voir un équivalent de *vaccina* et que par conséquent il s'agisse de peaux de vache, cette article serait déplacé ici et devrait appartenir au paragraphe suivant. Je crois donc que ces deux mots cachent l'adjectif d'un nom de lieu; mais lequel? S'agirait-il de peaux provenant du pays des *Laccetani* au nord de l'Espagne? je serais porté à le croire, si le texte latin ne s'y opposait pas; car comment admettre que M. Bankes a pu prendre un L pour un V? Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux leçons ne désignent qu'un seul et même objet dont le prix est fixé à 300 deniers.

(11) *Curiis* pour *Coriis*. Voyez la note 1.

(12) *Ad solenda*, le monument doit porter *ad soleanda*.

(13) ΕΙCΚ. CCΥ. ΑΤΑ. Suppléez ΕΙCΚ[Α]CCΥ[Μ]ΑΤΑ. Hésychius : Κάσυμα· δέρμα. *Voy.* Pollux, VIII, 80; le même, 86 : Τὸ δὲ κάττυμα, κοῦφον, ὡς ἐγγὺς εἶναι τῆς κόνεως τὸν πόδα, et VI, 164 : Παλίμπαγα δὲ οἱ κωμικοὶ τὰ παλαιὰ καττύματα..

(14) Καὶ τὰ λοιπά du texte grec fait supposer que les mots *et cætera* ont disparu ici.

(15) Le texte de Maï n'indique pas de lacune en cet endroit; mais il doit en exister une sur le marbre, de toute nécessité.

(16) . . *a infec*. . . Restituez d'après le grec *maxima caprina infecta* * *quadraginta*.

(17). ΠΡΩΤ Suppléez Φ, abréviation de φόρμης.

(18) Restituez d'après le grec *confecta* * *quinquaginta*.

(19) Restituez : *maxima hircina infecta* * *viginti*.

(20) Suppléez *triginta*.

(21) Cette leçon comparée au grec ne peut, s'il n'existe pas de lacune après le mot *prima*, être regardée comme exacte. Mais il est difficile de deviner le mot qu'il faut suppléer. Il est probable que c'est un mot terminé en *earis*, peut-être *pilearis*, propre à faire des bonnets en feutre.

(22) IC pour EIC.

(23) ΠΕΙΑΙΟΝ pour ΠΙΑΙΟΝ.

(24) Suppléez : *Pileum factum* * *ducentis*

(25) . . Suppléez *C, d'après l'exemplaire latin.

(26) . . *dina*. Lisez [*Pellis hae*] *dina* et suppléez dans le texte grec *I.

(27) . . *ta*. Lisez [*eadem confec*]*ta*.

(28) . . *e infecta*. Lisez [*Pellis hyaenae infecta*.

(29) Suppléez : *eadem confecta*.

(30) Suppléez *Ξ.

(31) Suppléez : *Pellis dorcadis, infecta*.

(32) Suppléez : *eadem confecta*.

(33 Suppéez : [*Pellis cervina primae forma*]*e infecta*. Une partie de cet article devait se trouver à la ligne précédente, où le signe * que donne le texte de Maï ne saurait être conservé, le texte grec prouvant jusqu'à l'évidence que ces deux lignes n'ont pu contenir qu'un seul et même article.

(34) Suppléez : [*eadem confecta*].

(35) OBIΦEPI. Le traducteur grec ignorant sans doute le sens du mot latin *ovifer*, et qui équivaut à *ovis fera*, l'aura transcrit avec sa flexion latine. Puis, la ligne où cette express on figure une fois gravée, il aura sans doute appris ce que le mot en question signifiait et aura ajouté l'explication ΗΤΟΙΗΡΟΒΑΤΕΙΟ[Ν], explication incomplète, du reste, puisque la véritable traduction eût été ἤτοι προβάτου ἀγρίου. *Voyez* Du Cange, *Gloss. med. et. inf. latin.*, au mot *ovifer*. Le texte latin manquant totalement en cet endroit, on ne peut déterminer avec certitude le prix de cet article qui, du reste, à en juger par l'article suivant, ne pouvait s'élever à plus de 15 ou 20 deniers, puisque, en général, les peaux travaillées coûtaient le double ou au moins un tiers en sus des peaux brutes.

(36) *Pell*.. etc., suppléez *Pell*[*is lupina infecta*] * [*viginti*] *quinque*.

(37) *Eadem*... suppléez : *Eadem* [*confecta*] * [*quadra*]*ginta*.

(38) *Pellis*.... suppléez : *Pellis* [*melina* ou *melis infecta*] * [*decem*]. Il s'agit de la peau de *martre*.

(39) *Pellis castori*. Lisez *castori*[*s*] ou *castori*[*na*], car quel que fût l'état d'altération où était tombée la langue latine à cette époque, on ne peut admettre qu'on dît alors *castorus*.

(40) * . . *um*. Cette désinence, qui ne peut admettre d'autre restitution que [*cent*] *um*, est évidemment une leçon vicieuse. Le texte grec de cet article et du suivant ne laisse aucun doute sur ce point et prouve qu'on devait lire ici *viginti*.

(41) *ma*. . . lisez : *ma*[*xima infecta*].

(42) . . . *tuaginta*. Cette désinence cache-t-elle le mot *triginta* qui devait se lire une ligne plus haut, ou bien faut-il supposer que Bankes ne s'est pas bien rendu compte des distances, et a placé en face de cet article un nombre qui appartenait à l'article suivant, et a lu ...*tuaginta* au lieu de ...*quaginta*? Ce qu'il y a de certain, c'est que le seul nombre admissible ici est *centum*.

(43) ΑΡΓ. doit être considéré comme la sigle de ΑΕΡΓΟΝ ou ΑΝΕΡΓΟΝ.

(44) . . . *inta*. Si la conjecture émise, note 42, est fondée, comme je le pense, le nombre, dont nous n'avons ici que la terminaison, devait se trouver une ligne plus bas, et correspondant à N de l'article grec, ne pouvait être que *quinquaginta*.

(45) D'après le texte grec, il semblerait qu'on doit lire *infecta*, au lieu de *confecta*.

(46) *De tegestribus*. Corrigez à l'aide de la version grecque : *de segestribus*. Voyez Du Cange au mot *segestrum*. Il peut se faire cependant que les deux formes aient été en usage, et que l'un et l'autre aient désigné des

tapis en sparterie et même en cuir dont on couvrait le sol pour se coucher, ou dont on s'enveloppait pour dormir.

(47) *Pellis* ne peut être regardé que comme une faute du copiste pour *pellibus*.

(48) *Pulicare* neutre de *pulicaris*, adjectif qui manque dans le lexique de Du Cange, où l'on rencontre seulement le verbe *pulicare* expliqué par ces mots *pulicibus purgare*. Le *pulicare* devait être une couverture de cuir qui mieux que toute autre mettait à l'abri des insectes ennemis du sommeil de l'homme. La traduction grecque καθαρείου πουλικαρίου (car c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de πουβλικαρίου), confirme cette conjecture.

(49) *Tenennimum*. Maï propose de corriger *tenerrimum*. Je préférerais *tersissimum*, qui répond parfaitement à l'idée exprimée par l'adjectif grec καθάρειος.

(50) *Formæ infantilis*. Cet article manque dans le texte grec.

(51) *Mubonicae*. Corrigez à l'aide du grec *multonicae*. Il résulte de ce passage que déjà au temps de Dioclétien on désignait le mouton par le mot *multo, onis*, mot qui avait été jusqu'ici regardé comme datant d'une époque beaucoup plus récente.

(52) *Sine clavis*. Cette circonstance est oubliée dans le texte grec.

(53) L'adjectif ἀκήλωτος manque dans les lexiques. Il devra y prendre place désormais.

(54) *Caligae patricii*. Lisez *caligae patriciae* ou *calcei patricii;* car il paraît peu probable que *caliga* eût changé de genre au IVe siècle.

(55) ΚΑΛΤΙΩΝ. Le κάλτος ou κάλτιος était, dit-on un mot propre à la Sicile et désignait une chaussure très-couverte.

(56) ΠΑΤΡΙΚΙ. . Lisez : ΠΑΤΡΙΚΙ[ΩΝ *ΡΝ].

(57) *Senatorum*. Lisez : *Venatorum*, ainsi que le demande le texte grec.

(58) ΚΥΝ. . ΗΤΙΚΩΝ *. Lisez : ΚΥΝ[ΗΓ] ΗΤΙΚΩΝ *[Ρ].

(59) Suppléez [* Ο].

(60) Suppléez [* Ξ].

(61 et 62) *Cal. pagi*. Suppléez : *ca*[*m*]*pagi*. Il s'agit d'une chaussure très-solide, peut-être d'une sorte de *soulier-guêtre*, comme on pourait l'inférer du grec ΚΟΜΒΑΟΝΕC, formé de κόμβος, *nœud, bouton*. Voy. Du Cange, *Lex. med et inf. gr.*, aux mots κόμβος et κομβίον, et κομβάσασθαι .

(63) * . , suppléez : * [ΟΕ].

(64) Lisez *Gallicis*. Le *Gloss. gr. lat.* explique τροχάς par *gallicula*.

(65) . . *icae*, suppléez ici et aux lignes suivantes [*gal*]*licae*.

(66) *Cursuriae*. Voy. note 1.

(67) ΟΙΚΟΥΡΩΡΙΑ. Je crois que les deux premières lettres doivent être suppprimées ou remplacées par Η qui a le même son. Ajoutez [* Ξ].

(68) . . *inae*. Lisez [*taur*]*inae* ici et à la ligne suivante.

(69) *Mulievres*. . *visoles*. Ces mots et *alvis* pour *albis* qu'on lit quelques lignes plus bas sont une des nombreuses preuves d'où il résulte que le *b* se prononçait *v* dans les derniers siècles de l'empire. Il ne doit pas y avoir de lacune entre *muliebres* et *bisoles*.

70) Ν. Lisez [*] Ν, et la lignes suivante [*] Λ.

(71) . *eis*. Lisez [*De calc*]*eis*, etc. C'est le titre d'un nouveau paragraphe. Le nombre *centum viginti* qui est en regard de ce titre n'est donc pas à sa place. Il appartient, comme le prouve le texte grec, à l'article qui vient immédiatement après.

(72) *Babylonicae par;* lisez : *Calcei babylonici*, etc. La ligne suivante confirme cette correction.

(73) *Sexaginta* doit être sur la pierre en regard de l'article *purpurei sive fœnicei par*.

(74) ΦΟΙΝΙΚΩΝ. . Suppléez [* Ξ].

(75) Suppléez *soc*]*ci*[*albi viri*][*es primae mensurae*] * [*trecentis*].

(76) ΟΙΚΑΙ. . Lisez : ΗΚΑΙ. . . car avec περιορίνων il faut sans doute sous-entendre ὑποδήματα.

Vous le voyez, monsieur le ministre, le texte latin se complète ou se corrige presque à chaque pas à l'aide du texte grec, et il est vraiment à déplorer que ce secours ne s'étende pas à tout ce qu'on possède du monument latin. Je ne renonce pas à l'espoir de retrouver dans la suite de mon voyage quelque nouvel exemplaire du tarif en question, qui suppléerait à ce que le nôtre laisse à désirer. Déjà j'apprends qu'à Lébadée se rencontre un marbre contenant une quarantaine de lignes dans le genre de celles du marbre de Geronthræ, mais malheureusement fort mutilées à en juger par l'estampage qu'on m'en a remis. Je n'ai pu guère y distinguer que le signe *. Peut-être obtiendrai-je plus en présence du monument lui-même.

Je ne veux pas quitter les marbres de Geronthræ sans ajouter que des trois autres plaques, la première traite surtout des instruments propres à tisser les étoffes, les deux autres des innombrables genres de tissus de lin en usage dans l'empire et des vêtements qu'ils servaient à confectionner. Le moment n'est pas encore venu de mettre au jour cette dernière partie du tarif : elle doit être préalablement l'objet d'un long travail de restitution que je ne puis songer à exécuter ici.

Je passe maintenant, monsieur le ministre, au décret dont je vous ai transmis une copie à la fin de mon dernier compte rendu. J'avais conçu l'espoir de pouvoir, pendant mon séjour à Athènes, tenter la restauration des deux parties qui le composent, car je persiste plus que jamais à croire que les deux inscriptions appartiennent à un seul et même acte; mais le nouveau travail auquel je me suis livré sur les marbres de Geronthræ, la transcription de quelques inscriptions découvertes pendant mon voyage dans le Péloponèse, ont absorbé presque tous mes instants et ne m'ont pas permis de remplir, autant que je l'aurais voulu, la promesse que je vous avais faite. La restauration de la première partie est d'ailleurs d'une difficulté

presque insurmontable, dans l'état de mutilation où se trouve le monument. Je ne crois pas cependant m'être trompé sur le sens général du monument. C'est bien un décret accordant les droits de proxénie. Le décret émane de la ville de Geronthræ; car je ne doute pas, à en juger par la ligne 28, qu'il ne faille lire ligne 1 :

[ΕΔΟΞΕΤΑΙΤΟΙΑΕΙΤΩΝΙΓΕΡΟΝΘΡΗ]ΤΑΝ.

De cette ligne à la ligne 26, on entrevoit qu'il s'agit de citoyens appartenant à différentes villes, d'un Lacédémonien, ligne 21, d'un Gythéate, ligne 22, d'un Pyrrichien, ligne 23, qui, accompagnés d'un quatrième dont la patrie doit être indiquée ligne 20, et suivis d'un secrétaire, sont venus à Geronthræ accomplir un ministère public, peut-être celui de juges. Une copie du décret, *ἀντίγραφον*, ligne 26, doit être envoyée, suivant l'usage, dans les différentes villes en question. Le reste est facile et doit être lu ainsi :

[ΕΙΜΕΝΔΕΚΑ]ΙΕ[Κ]ΓΟΝΩΣΠΡΟΞΕΝΩΣΚΑ[Ι]
[ΕΥΕΡΓΕΤΑΣΤΑ]ΠΟΛΙ[Ο]ΣΤΩΝΓΕΡΟΝΘΡΗΤΑΝ
ΚΑΙΕΧΗΝΕΓΚ[ΤΑ]ΣΙ[ΝΓΑΣΚΙΟΙΚΙΑΣ]
ΚΑΙΤΑΛΟΙΠΑΤΙ[ΜΙ]Α[ΥΠ]ΑΡΧΗΝΑ[ΥΤ]Ο[ΙΣΟ]
ΣΑ[Κ]ΑΙΤΟΙΣΑ[ΩΙ]ΣΤΟΙΣΠΡΟΞΕΝΟΙΣΚΑΙΕ[Υ]
ΕΡΓΕΤΑΙΣΤΑΣΠΟΛΙΟΣΕΙΜΕΝΔΕΑΥΤΟΙ[Σ]
ΚΑΙΑΤΕΛΕΙΑΝ[ΑΠ]Α[Ν]Τ[Ω]ΝΤ[Ω]ΝΔΑ[ΠΑΝΗΜΑ (5)
[ΤΩ]ΝΤΩ[Ν]ΤΕΚΑΙΠΟΛΕΜΩΚΑΙΕΙΡΑΝΑΣΤΑΝ[ΔΕ]
ΠΡΟΞΕΝΙΑΝΤΑ[Υ]ΤΑΝΑΝΑΓΡΑ[Ψ]ΑΝΤ[ΩΝΟΙΕΦΟ]
ΡΟΙΤ[Ω]ΝΕΠΙΣΤΡΑΤΑΓΩΞΕΝΟΦΑΝΤΟΣ[ΕΣ]
ΣΤΑΛΑΝΠΕΤΡΙΝΑΝΕΝΤΩΙΙΕΡ[Ω]ΙΤΟ[ΥΑΠΟΛ]
ΛΩΝΟΣΤΟΔΕΑΝΑΛΩΜΑΑΠΟΛΙΣΔΟΤ[Ω] (10)

Les lignes 33 et 34 me laissent encore quelque incertitude, surtout les mots *τῶν δαπανημάτων* ajoutés à *ἀτέλειαν* qu'on rencontre toujours sans déterminatif. Peut-être un jour quelque nouveau monument viendra-t-il justifier ma conjecture ou m'en suggérer une plus satisfaisante. Quant à la formule *τῶν ἔφοροι οἱ ἐπὶ στρατηγῷ Ξενόφαντος*, elle se trouve aux numéros 1322 et 1323, qui, comme notre inscription, appartiennent à la Laconie.

Je passe aux inscriptions funèbres. Sur une petite stèle en pierre rougeâtre de 0,480 sur 0,255, j'ai lu, chez Michel Mito, ce nom unique en lettres d'une bonne époque :

ΠΟΛΙΤΑΣ

Sur une pierre de l'église abandonnée de Saint-Théodore, se trouvent confondus en un seul groupe plusieurs adieux funéraires qui doivent être, à en juger par la forme des lettres, d'époques très-différentes :

ΗΣΧΑΙΡΕ Θ
ΡΕ ΑΠΙΕΙΑΧΑΙΡΕΤΑ
ΑΓΙΕΙΑΧΑΙΡΕ ΝΙΚΟΔΑΜΙΑΤΑ
ΣΘΕΝΗΣΙΕΡΟΣ ΧΑΙΡΕ
ΟΔΑΜΟΣ ΧΑΙΡ

L'église de Saint-Théodore, comme la plupart des églises de Geronthræ, est bâtie en grande partie avec des débris d'architecture. J'y ai distingué des antéfixes, un chapiteau ionique au-dessous duquel on lit :

Α
ΥΤΡΙΣ

Enfin, pour ne rien omettre, je reproduirai encore le fragment suivant :

ΣΠΕΡΚΑΕΙ
ΙΗΣΙΚΑ

Avant de rentrer à Sparte, monsieur le ministre, j'ai voulu visiter les ruines de l'ancienne petite ville (*πόλισμα*) de Marios, située à 100 stades de Geronthræ. Mais cette course a été peu fructueuse. Aucune trace de l'ancien temple des dieux, de celui de Diane. De tout ce que vit autefois Pausanias il n'existe plus que quelques assises de l'acropole et ces eaux si belles, si abondantes, dont le voyageur grec parle avec tant d'enthousiasme.

Je suis avec respect, monsieur le ministre, votre dévoué serviteur,

PH. LE BAS.

Constantinople, le 26 septembre 1843.

§ III.

Observations diverses (1).

Si l'on peut se faire une idée de la grandeur et de la richesse d'une nation, en connaissant le chiffre de ses revenus et de ses impôts, les sommes absorbées par les monuments qu'elle a construits ou les guerres qu'elle a soutenues, on ne saurait faire assez d'efforts pour se rendre compte de la valeur exacte de toutes les monnaies mentionnées dans l'histoire. Pour atteindre à ce but, il ne suffit pas d'étudier les diverses monnaies conservées dans nos cabinets, d'en constater le poids et le titre, et de les comparer, sous ce double rapport, avec les monnaies actuellement en usage. Cette opération conduirait à connaître seulement la valeur intrinsèque des métaux précieux. Mais ces métaux ont en outre une valeur d'échange, qui est en raison de leur abondance ou de leur rareté, et que détermine ordinairement le prix des denrées de première nécessité. Supposons un instant le commerce réduit au procédé le plus simple, à celui des échanges; il est bien évident qu'une denrée extrêmement abondante ne pourra s'échanger à égale quantité avec une autre qui sera d'une extrême rareté. Or, il faut considérer les métaux précieux comme une marchandise, comme un objet d'échange; et suivant qu'ils seront abondants ou rares il en faudra une plus ou moins grande quantité pour acquérir telle mesure donnée d'une denrée déterminée. Rien n'est donc plus utile que de constater la valeur des denrées de première nécessité à diverses époques, et rien n'est plus fertile en erreurs de tous genres qu'une détermination inexacte du prix de ces denrées.

Un savant, honorablement connu par ses travaux en statistique, a récemment fait d'intéressantes communications à l'Académie des sciences. Dans un grand nombre de faits, dont quelques-uns ont été contestés, nous en avons remarqué particulièrement un, qui nous paraît complétement inadmis-

(1) *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, 1844.

sible. Le docte académicien avance, comme un résultat certain de ses recherches, « que le prix de la viande de toute nature était de 2 fr. 50 cent. par livre dans l'empire romain, sous le règne de Dioclétien. » Cette assertion, manifestement erronée, est d'ailleurs en opposition directe avec les documents originaux et avec les travaux les plus estimés de l'érudition moderne.

Le document le plus important à consulter dans la question est sans contredit l'édit par lequel Dioclétien, au commencement du IVe siècle, fixa le prix des denrées pour toute l'étendue de son empire. Dans ce tarif, plusieurs fois publié d'après une inscription latine découverte à Stratonicée, les sommes sont exprimées en chiffres romains; l'unité monétaire est désignée par un sigle dont la signification n'est pas encore parfaitement connue. Mais les chiffres seuls suffisent à prouver déjà que toute nature de viande n'était pas au même prix sous le règne de Dioclétien. Voici les différentes espèces de viande distinguées par l'édit de Dioclétien avec les chiffres correspondants : la livre de cochon de lait, 16; de porc frais, 12; d'agneau et de chevreau, 12; de bœuf, 8; de mouton et de chèvre, 8. Ainsi, sous Dioclétien comme de nos jours, les viandes, loin d'avoir un prix unique et uniforme, étaient plus ou moins chères, suivant leur nature ou le prix qu'y attachait le goût des consommateurs.

Maintenant que représentent ces chiffres 8, 12, 16, et le chiffre moyen 12 peut-il être traduit par 2 fr. 50 cent.? La réponse à cette question dépend de la détermination de l'unité monétaire employée par Dioclétien, unité qui, je l'ai déjà fait remarquer, est exprimée par un sigle dans l'inscription de Stratonicée. M. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a donné une édition de l'édit de Dioclétien (1), pense que le sigle désigne le denier d'argent, dont il fixe la valeur à 45 centimes. Ce n'est certainement pas là l'évaluation adoptée dans le Mémoire communiqué à l'Académie des siences, car, avec les données de M. Giraud, la livre de viande aurait coûté, sous Dioclétien, 8, 12 ou 16 deniers d'argent, c'est-à-dire 3 fr. 60 centimes, 5 fr. 40 ou 7 fr. 20 centimes, et il n'est pas facile d'imaginer des circonstances qui, en aucun temps et en aucun pays, aient pu élever à un prix aussi exorbitant une denrée de première nécessité.

Une autre évaluation du sigle employé dans l'inscription de Stratonicée a été proposée par MM Borghesi et Dureau de La Malle (2). Ces deux savants pensent, comme M. Giraud, que ce sigle ne peut désigner qu'un denier ; mais ce n'est pas, à leur avis, un denier d'argent, c'est un denier de cuivre mentionné dans les auteurs anciens, et dont les échantillons assez nombreux existent encore dans les cabinets de médailles. Les mêmes savants évaluent le denier de cuivre sous Dioclétien, à 2 centimes et demi, ce qui réduirait les prix de viande donnés dans l'inscription de Stratonicée à 29, 30 et 40 centimes.

Le savant statisticien dont l'assertion a donné lieu à cet article a eu sans doute quelques motifs pour choisir un moyen terme entre la faible évaluation proposée par MM. Dureau et Borghesi, et l'évaluation exagérée de M. Giraud. Mais pourquoi ne pas les faire connaître? On annonce que M. Le Bas, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de découvrir une inscription renfermant l'édit de Dioclétien en langue grecque (1). Il serait à désirer que dans cette version nouvelle, le prix des deurées fût désigné en monnaies grecques; ce serait un excellent moyen de contrôler les interprétation données jusqn'à ce jour du sigle employé dans l'inscription latine de Stratonicée. En attendant, on peut considérer comme fondée en raison l'opinion émise par MM. Dureau de La Malle et Borghesi. Le préambule de l'édit de Dioclétien prouve que l'intention de ce prince était de réprimer la cupidité des marchands et de parer aux inconvénients résultant de l'excessive cherté des denrées, en établissant un *maximum* qu'il était interdit de dépasser sous peine de mort. D'autres documents nous apprennent que les prix fixés par Dioclétien étaient beaucoup trop bas ; que la plupart des marchands refusèrent de vendre à un taux si faible, et qu'après en avoir puni un grand nombre, on se vit enfin obligé de laisser tomber le tarif en désuétude. Mais on aura beau élever et les prix qui avaient cours avant l'édit de Dioclétien, et ceux qui s'établirent après l'abolition du tarif, on ne saurait raisonnablement admettre que la livre de viande ait jamais coûté plus qu'elle ne coûte aujourd'hui en France. Les prix du vin, du blé et de bien d'autres denrées, connus par un grand nombre de documents antiques de diverses époques, viendraient encore, au besoin, à l'appui de notre assertion.

(1) *Droit de propriété*, Pièces justificatives.

(2) *Economie politique des Romains*, par M. Dureau de La Malle, t. Ier.

STRIGONIE, ou GRAN, en Hongrie.

Inscription découverte dans les environs de la ville.

Judicio principali DDD. NNN.
Valentiniani Valentio et Gratiani
principum maximorum, dispositione etiam
inlustris viri utriusq. militiæ magistri
comitis, Foscanus præpositus Legioni I.
Martiorum, una cum militibus sibi creditis,
hunc burgum cui nomen Commercium, qua
causa et factus est, a fundamentis et construxsit
et ad summam manum operis XXXXVIII.
Consulatu D. N. Gratiani aug. II et
probi V. C. fecit pervenire.

(*Cardinal* MAÏ, 332, 3; GRUT., 164, 4.

(1) Voir plus haut la lettre de M. Le Bas, colonne 1081.

SUBIACO, dans les Etats Pontificaux.

I.

Dans l'atrium de l'église Sainte-Scholastique.

Sur un marbre représentant deux cerfs buvant dans un calice.

. . . *taberna*culum quinta*nas* et fenestras eum pabi-
[mento quo
. . . jutor. Qui pro amore $\overline{Di}$ et beati Benedicti ab-
[bati
Qui in hunc locum magnum certamen habuit (1).

† Edificatio ujus $\overline{ecle}$ $\overline{scæ}$ scolastice tempore domni Benedicti VII. PP ab ipso PPa. dedicata QD. S. an. ab in carnatione Dni $\overline{ccccccc}$ $\overline{CC}$ L XXXI $\overline{M}$ $\overline{decb.}$ D. IIII. indictione VIII. ID.

L'an 981 de J. C.

(*Cardinal* Maï, 151, 1.)

—

II.

Près la grande porte de l'église Sainte-Scholastique.

Inscription ou charte lapidaire.

† In nomine $\overline{dni}$ $\overline{nri}$ $\overline{Jhu}$ $\overline{XPI}$ anno IIII. pontificatus domni Leonis noni Pape Humbertus venerabilis abbas edificavit hoc opus egregie turris ad onorem $\overline{XPI}$ confessoris Benedicti ejusq; sororis sanctæ Scholastice virg. ubi breviter annotavit ea que continentur in preceptis hujus vener. Monasterii In primis specum, II. lacus, fluminis decursum, cum molis et piscariis suis, Gennam, Puceium, Opinianum, Augustam, Cervariam, Maranum, Anticulum, Ruvianum, Arsulam, Auriculam, Caïsolum, Cantoranum, Roccaconoclam, Trelanum, Cerretum, Roccosarram, Ceniscum, Sabuculum, Bicilianum, massam S. Valerii, Roccam de Ilice, Roccam Juvencianum, Apollonium, Collenaium.

(*Cardinal* Maï, 227, 1.)

SULMONE dans l'Abruzze, au royaume de Naples.

A la cathédrale, où l'on conserve le corps de saint Alexandre, Pape.

Alexandri sunt ossa recondita sancti
Papæ qui Petro quintus successor habetur.

(*Card.* Maï, 363, 3; Ughel., t. Ier, p. 1360.)

(1) C'est là que saint Benoît fonda son ordre.

SUZE en Piémont.

Salvis DDD. NNN. Valente
Gratiano et Valentiniano
thermas gratianas dudum
cœptas et omissas
Q. mag. Alpium Cottiarum
præfectus extruxit et usui se
Gusinæ reddidit civitati, firmavit et
fistulas dedit, aquam deduxit, ne quid
vel utilitati vel urbis deesset
commoditati.

(*Cardinal* Maï, 345, 4; Spon, p. 157.)

SYRACUSE, en Sicile.

I.

Extinctori tyranniæ
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, 274, 5; *Insc. Sicil.*, l. cit., 67.)

—

II.

A la cathédrale.

Inscription et reliques de sainte Seconde, venant des Catacombes de Rome.

Jucunda mater fecit Secunde
filie dulcissime atque amantissime
benemerenti. Bisit anis XV. mesis
V. dies XVIII. in pace.

(*Card.* Maï, 448, 5; Muratori, 1891, 2; *Insc. Sicil.*, cl. XVII, n. 49.)

M. Crispi, en étudiant diverses inscriptions chrétiennes, et particulièrement d'anciennes épitaphes chrétiennes de Syracuse, a constaté les observations suivantes :

1° Τόπος est employé pour signifier *sépulture, tombeau;* le mot τύμβος se trouve aussi dans ces inscriptions avec la même signification.

2° On y trouve mentionnées des sépultures de famille. Sabinus est inhumé dans le même tombeau qu'Ausonius son fils.

3° L'usage de compter le temps civil par les calendes et les noms commençait à se perdre à l'époque de ces inscriptions; une épitaphe porte la date du 5e jour du mois de juin.

4° Toutefois on y trouve les signes ordinaires des tombeaux des premiers chrétiens, tels que le monogramme du Christ, le cœur, les oiseaux, etc. (*Voyez* dans notre *Dictionnaire*, au mot Rome, la série des inscriptions des Catacombes.)

5° Les noms des défunts sont grecs et romains, tels que : *Chrysiles, Eutychianus, Constantius*, etc.

Ces inscriptions sont fort incorrectes, remplies de fautes de grammaire, et les familles qu'elles concernent peu considérables.

(*Giornale di Scienza per la Sicilia*, n° XII; *Annales de philosophie chrétienne*, t. III, p. 440, juillet-décembre 1831.)

T

TABERSOC, dans la régence de Tunis.

Sur un arc.

Invictissimo imp. Constantio aug.
et D D. N.N. Cæsaribus.

(*Cardinal* Maï, 259, 7; Maffei, *Mus Veron.*, 460, 2; Donati, p. 150, 7.)

TARASCON, département des Bouches du Rhône, en France.

I.

1197. — *Eglise de Sainte-Marthe.*

Viginti novies septem cum mille relapsis 1187
Anno postremo nobis patet hospita Christi,
Mille ducentis transactis minus et tribus annis 1197
Imbe.tus præsul Rostagno præsule secum
In prima junii consecrat ecclesiam.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 106.)

—

II.

L'an MDCCCLVIII, lou x d avoust, lou chief madamo S. Martho fuet tira dou tombeo et mes din la chasso dargent douro et a la procession v fuet nostre souverain seignou lou roy Renyer et la reyno nostro mestresso et tota la cort et fout declarat que homme nat daquel temps non vegueron de cent ans si bel'o si nobls procession.

Traduction.

L'an MCCCCLVIII, le 10 d'août, le chef de madamo sainte marthe fut tiré du tombeau et mis dans la châsse d'argent doré, et à lo procession fut notre seigneur le roi René (1) et la reine notre maîtresse (2) et toute la cour, et il fut déclaré que les hommes nés dans ce temps ne virent de cent ans une aussi belle et aussi noble procession.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III., p. 282.)

TARBES, département des Basses-Pyrénées, en France.

I.

Douzième siècle. — Cathédrale nommée LA SÈDE, *dernier reste de l'ancienne Beorra.*

XII maii obiit A.
Idus septembris obiit B.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 82.)

—

II.

Même lieu.

V kalendas augustas abiit C. B.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 85.)

Aucune de ces épitaphes trouvées toutes à l'église de la Sède, cathédrale de Tarbes, ne donne ni la date de l'année, ni le nom du mort mais seulement le jour du mois et les initiales des noms propres.

TARRAGONE, en Espagne.

I.

Stephanus alexandrinus in honore
Dei et omnium sanctorvm die VIII. id.
april. an. tertio ordinationis eius cum
suis sub pontificatu Georgii epi. sigillum
hic esto.

(*Cardinal* Maï, p. 86; Florez, *Spaña Sagrada*, t. XXV, p. 94.)

—

II.

Dans la vieille église de Sainte-Thècle.

Piissimo fortissimo
felicissimo Dn
Constantino maxi-
mo victori semper
augusto
Badius Macrinus
V. P. P. P. II. Tarrac.
numini majesta-
tique ejus semper
devotissimus.

(*Cardinal* Maï, 246, 2: Gruter, 383, 9.)

—

III.

Eglise Sainte-Anne.

Base de l'autel.
Pio atque inclito
D N. Constantio nobi-
lissimo ac for-
tissimo et felicis-
simo Cæsari
Badius Macrinus
V. P. P. P. II. T. nu-
mini majestatiq.
ejus semper
devotissimus.

(*Cardinal* Maï, 261, 3; Gruter, 281, 1.)

(1) René d'Anjou, roi de Sicile, comte de Provence.
(2) Jeanne de Laval, sa femme.

TEANO, en Campanie, royaume de Naples.

I.

Ancienne pierre.

T.

† Suscipe XPE po . .
aula quam fl . . . . .
tibi Maurus ep. . . .
serborum Di v. . . .
cymbrum orna. . . .

† Dextera Dnī fe. . .
exalta. . .
in hunc locum. . . .
rā sci Terentia. . . .
Xpi ubi tristis. . . .
tuntur ut ex . . . . .
tui et populi tu . . . .
in loco isto et ex. . .
tui in caelo et . . . .
ti . . . .

Designato patri pa . .
col. Cl. Firma Teanum.
In principio erat verbum.

(*Cardinal* MAÏ, p. 155; ZACCARIA, *Storia letteraria d'Italia*, t. IX, p. 502.)

—

II.

Sur une colonne près des prisons.

Flavio Valerio Constantino nobilissimo
Cæsari
resp. Teanensium dedicante Pompeo (*sic*) Faustino V. C. corr. Campan. et
Quinto Gallicano V. CC. VI.
numini majestatiq. eorum
dicatissimis (1).

(*Cardinal* MAÏ, 251, 4.)

TERENA, dans l'Alentejo, en Portugal.

Pierre découverte au village d'Alcazar do Sal, près de Terena.

Inscription en lettres conjointes de l'an 682.

† Hunc denique edificium sanctorum nomine ceptum justi et
Pastoris martirum
quorum constat esse
sacratum consummatum est ac opus
era DCCXX.

(*Cardinal* MAÏ, p. 133; GRUTER, p. 1053; REGENDIE, *Antiquit. Lusitan., lib.* IV; FLEETWOOD, p. 423; FLOREZ, t. VII, p. 189; MORALÈS, t. X, 9.)

(1) CHAUPY, tome III, p. 479, donne, ligne 6 : V.C.C.ORD. CAMPANIÆ, et IOVINIO (peut être OVINIO?).

TERNI, l'ancien *Interamna*, dans l'Ombrie Etats pontificaux.

I.

Au mur de la basilique de Saint-Valentin.

An. S. DCCXXVII.

Fecit. porticum. Patritius. et. alii. viri
Castelli. filii. olim. domini. Ramingii
propter. religionis. zelum. hanc. ecclām
et. basilicam. propter. amorem. Dei. et
beati. Valentini. suis

(*Cardinal* MAÏ, p. 257; DONI, c. XX, 92.)

—

II.

Dans la chapelle très-ancienne de la grande église de Saint-Anastase.

† Lanfranchus marchio filis Q. Arnulphi comitis
de civitate Teramnana bo. mem.
hoc oratorium marmoreum in honorem
sancti Anastasii epī a fundamentis coeptum
Deo juvante perfecit an. Dni
DCCCC. XXXV. pro ind. in die
XXIII. M. februarii.

(*Cardinal* MAÏ, p. 166; DONI, cl. XX, n° 108.)

TERRACINE, l'ancien *Anxure*, dans les Etats pontificaux.

I.

X.
Imp. Caesar
divi Nervae
filius Nerva
Traianus aug.
germanicus
dacicus pont. max.
trib. pot. XIIII.
imp. VI. cos. V. PP.
XVIIII silice
sua pecunia
stravit
LIII
DDD. NNN. FFF. LLL.
Theodosio Arcadio
et Honorio PPP. FFF.
semper auggg.
bono reip.
natis.

(*Cardinal* MAÏ, p. 270; GRUTER, p. 1019, 8; MURATORI, p. 265, 3.)

—

II.

Devant la cathédrale.

LIII
DDD. NNN. FFF. CCC.
Theodosio Arcadio
et Honorio PPP. FFF
semper auggg.
bono reip.
natis.

(*Cardinal* MAÏ, 272, 2; MURATORI, 465, 2.)

III.

A la place publique.

D. N. gl̄rsm̄us adq. inclyt. rex Theodoricus vict. ac triumf. semper aug. bono R. P. natus custos libertatis et propagator rom. nom. domitor gt̄ium Decennovii viae Appiae idest a trib. usq. Tarric. iter et loca quae confluenti̇b. ab utraq. parte palūd. per omn. retro princip. inundaverant usui pūbco et securitate viantium admiranda propitio Deo felicitate restituit, operi iniuncto naviter insudante adq. clementissimi princip. feliciter deserviente praeconiis ex prosapia Deciorum Caec. Mau. Basilio Decio V. C. et inl. ex P. V. ex PP. ex cons. ord. pat. qui ad perpetuandam tanti domini gloriam per plurimos qui ante non erant albeos deducta in mare aqua, ignotae atavis et nimis antiquae reddidit siccitati. PE (1)

TEWKESBURY, en Angleterre.

Epitaphe de Robert Fitz-Haimon, neveu de Guillaume le Conquérant et descendant de Rollon, fondateur de l'abbaye de Teukesbury en 1102, *et mort en* 1107.

Hic jacet Robertus filius Haimonis hujus loci fundator.

Autre version.

In ista capella jacet dominus Robertus filius Haimonis.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain.*)

THERMIA, île de Morée, royaume de Grèce.

Au-dessus de la porte de l'église du village se trouve l'inscription suivante :

Hic jacet corpus magnifici domini Nichole de Acciainolis, regni Jerusalem et Sicilie magni senescalli, cujus laudes infrascriptis versibus adnotantur. Obiit autem Neapoli et demum translatum fuit corpus suum ad hanc ecclesiam quam vivus edificavit pro salute anime sue et suorum parentum

Au-dessous.

Gloria militie, mansuraque fama suorum,
Offensis alta infundens oblivia Iesus est.

(Buchon, *Atlas des nouvelles recherches sur la Morée*, description de la planche XL.)

THÉVESTE, en Algérie, province de Constantine.

Notice sur l'arc de triomphe de Théveste (Tebessa), et sur les autres ruines romaines de cette ville située dans la province de Constantine, par M. Letronne (1).

Je dois d'abord présenter aux lecteurs quelques observations sur l'ensemble des ruines de l'ancienne *Théveste*, ville qui, située à près de quatre-vingts lieues de la mer, offre à l'admiration des voyageurs les restes de monuments magnifiques qui donnent la plus haute idée de la puissance et de la grandeur romaines.

I.

Thévesta ou *Théveste*, dont le nom subsiste encore presque intact dans celui de *Thebsa* ou de *Tebessa*, est une ville de Numidie, dans la région qui correspond à la partie sud-est de la province de Constantine. Elle était jointe d'un côté à Cirtha (Constantine), par une route de cent trente-sept milles, répartis en six stations ; de l'autre, à Carthage, par une route de cent quatre-vingt-dix-sept milles, en neuf stations (2). J'ai fait précédemment l'histoire de cette seconde voie, au moyen des bornes milliaires conservées, et j'ai montré qu'elle avait été exécutée sous le règne d'Adrien, et successivement réparée sous Marc-Aurèle, Maximin et Probus. Remarquant ensuite que ni Strabon ni Pline n'ont fait mention de cette ville, et qu'on voit paraître son nom pour la première fois dans la *Géographie* de Ptolémée ; puis, avec le titre de *Colonia*, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, j'ai cru pouvoir en conclure que si l'établissement romain existait déjà lorsque Pline rédigeait son livre, il devait être peu considérable ; et qu'il ne prit d'accroissement qu'après Vespasien et Titus (3). Ce sont là sans doute de simples

(1) Grut., p. 152, 8, e schedis Metelli ; Pratill., p. 26. *Vide* Procop., *B. G.*, 1, 2. ; Rubeum, *Historia Rav.*, p. 152. — Mr. Certe Gruteri editio a Mariniana scheda satis differt. — A. M.

(1) Ce mémoire a été publié dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, du 15 août 1847. Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire la planche qui était jointe à la description.

(2) *Itiner. Anton.*, p. 26 et 27.

(3) *Revue archéologique*, t. I, p. 182 et suiv.

inductions historiques qui ont besoin d'être confirmées par les inscriptions qu'on pourra découvrir plus tard, à la suite d'une exploration complète de Théveste ; cependant il était bon de les signaler d'avance à l'attention des explorateurs.

Au commencement du XVIe siècle, l'Arabe Léon l'Africain, qui a connu et visité cette ville, vante ses *remparts*, « bâtis par les Romains, en pierres de taille, *énormes comme celles du Colisée ;* il admire aussi la quantité de colonnes, de pilastres et d'inscriptions latines qui décorent l'ancien Forum et d'autres édifices publics (1). » Bruce, le premier des voyageurs européens qui ait pénétré jusque-là, confirme cet éloge. Il parle d'un *temple immense* et d'un *arc de triomphe d'un goût admirable* (2). Assurément de tels éloges étaient bien propres à inspirer un vif désir de visiter Théveste ; mais, dans l'état de guerre où s'est toujours trouvé le pays depuis 1830, la situation de cette ville, si reculée vers le midi, rendait la visite trop périlleuse, pour que des voyageurs isolés tentassent de l'entreprendre. Il fallait qu'une reconnaissance militaire, soutenue par des forces suffisantes, permît de l'exécuter. C'est ce qui a eu lieu deux fois depuis la conquête : la première fois, en juin 1842, sous le commandement du général Négrier ; la seconde, quatre ans après, en juillet 1846, sous les ordres du général Randon. Le dessin qui a été publié avec cette notice, est un des fruits de cette seconde reconnaissance, et l'œuvre d'un simple sergent du génie, M. Lardy, qui a montré là un zèle, une intelligence, une sûreté de main et de coup d'œil dont s'honorerait l'officier d'état-major le plus distingué. Ce travail doit lui mériter l'attention et l'intérêt de ses chefs.

Le général Négrier ne resta que trois jours à Théveste, du 1er au 3 juin. Ce séjour, quelque courte qu'en ait été la durée, n'a pas été perdu pour la science, grâce à l'intelligence et au zèle de nos officiers (3). Quelques dessins, pris à la hâte, de plusieurs monuments, en donnent au moins une idée approximative, et font vivement désirer que ces remarquables antiquités soient étudiées, comme elles méritent de l'être, par des architectes et des dessinateurs habiles.

Ces dessins, qui sont à présent en la possession de M. le commandant de la Mare, si zélé pour la recherche des antiquités de l'Algérie, accompagnaient un excellent rapport rédigé par M. le général Négrier (4), contenant une description sommaire de Théveste.

La ville ancienne était bien plus grande que la ville moderne de Tebessa. Celle-ci est renfermée dans une enceinte fortifiée construite par les Romains, longtemps après les monuments antiques, et beaucoup plus restreinte que la première qui les avait enveloppés tous.

Cette belle reconnaissance de 1842 était restée sans résultat effectif pour la science ; car aucun des dessins n'avait encore été publié, et l'existence même m'en était tout à fait inconnue, quand une circonstance fortuite m'a mis en rapport avec M. le commandant de la Mare.

Il y a deux mois environ, mon ami M. Charles Texier me remit le dessin de M. Lardy, avec prière de le publier, afin de donner aux amis de l'antiquité un avant-goût de la richesse des monuments qui avaient excité l'admiration de Léon l'Africain, de Bruce et de nos officiers. C'est pour répondre aux intentions de ce savant et zélé voyageur que j'ai rédigé cette notice. Lorsqu'elle a été terminée, ayant su que M. le commandant de la Mare possédait d'autres dessins, j'ai désiré les voir ; il a bien voulu m'en laisser prendre connaissance, et je dois à sa bienveillante communication les deux petits plans que j'ai fait graver.

Sur ce dessin, M. Lardy a réuni, avec beaucoup d'intelligence, tout ce qui pouvait servir à donner une idée de la situation et de la grandeur des monuments, principalement du grand arc de triomphe, si fort admiré de Bruce. Outre cet *arc de triomphe*, le dessin comprend :

1° La vue, prise de côté, de l'enceinte quadrilatère avec les tours qui la flanquent sur ses quatres faces (n° 5) ;

2° La vue du grand bâtiment (n° 2), dont les ruines considérables se voient à 1,200 mètres au nord de cette enceinte fortifiée. Cet immense édifice, à en juger par le plan et sauf examen ultérieur, me paraît être une *basilique*. Le chapiteau du pilastre (n° 1) a été trouvé dans ces ruines.

Tous ces restes d'antiquités sont placés en dehors de l'enceinte. Il n'est qu'un seul édifice qui soit dans l'intérieur. C'est un joli temple *prostyle*, analogue à tant d'autres, tels que la Maison Carrée de Nîmes, les temples d'Hercule à Cora, d'Auguste à Pola, d'Antonin et Faustine à Rome, etc. Il est de l'espèce dite *prostyle pseudopériptère*, excepté qu'au lieu de colonnes engagées, comme aux temples de la Sibylle à Tivoli, à celui de la *Fortune* virile à Rome, et à la Maison Carrée de Nîmes, ce sont des pilastres qui soutiennent le mur extérieur de la cella, comme au temple d'Hercule à Cora et au temple d'Ostie.

Un trait distinctif, qui ne se montre nulle part ailleurs, c'est que la cella est divisée, dans sa longueur, par deux rangs de quatre pilastres carrés, qui se continuent sous le pronaos, disposition qui divise la cella en trois nefs ; et, en outre, que la cella est entièrement ouverte, au lieu de n'avoir qu'une porte moyenne.

L'ordre est corinthien ; et les ornements un peu chargés sont d'un goût qui rappelle à la fois la Maison Carrée et le temple d'An-

(1) Leo Afric, p. 404 (trad. allem. de Lorsbach).
(2) *Voyage*, etc., p. 29, introd.
(3) *Moniteur* du 28 juin 1842.
(4) *Moniteur* du 29 juin 1842.

tonin et Faustine, que je crois tous deux du même siècle. Car, quelque ingénieuse que soit la restitution proposée par Séguier de l'inscription de la Maison Carrée, pour la ramener à Caïus et à Lucius César, fils d'Agrippa, *princes de la jeunesse*, je n'ai jamais pu me persuader que ce charmant édifice fût antérieur à Adrien ou aux Antonins, et cela pour des raisons que je ne puis donner ici.

Quoi qu'il en soit, le petit temple de Théveste est presque contigu au mur d'enceinte, tout près de l'arc de triomphe. Si donc le mur est antérieur au temple, celui-ci n'a jamais pu être entouré d'un portique (στοά) séparé du naos par un espace découvert, dit ὕπαιθρον, comme c'était le cas de la Maison Carrée à Nîmes et de la plupart des temples auxquels leur situation isolée dans une place assez vaste permettait de donner cet admirable complément. Mais cette position est déjà un indice certain que l'enceinte fortifiée est d'une date postérieure à l'érection du temple. Car, si elle avait été construite en même temps, on l'aurait mise au milieu. On conçoit, au contraire, qu'à l époque quelconque où les ingénieurs ont disposé le plan de cette enceinte, ils ont dû se soumettre à de certaines conditions, qui les ont obligé à envelopper le temple, sans s'occuper de la position irrégulière qu'ils lui faisaient. En fouillant autour, on trouvera peut-être, comme à la Maison Carrée, les bases de quelques-unes des colonnes du portique.

Je me borne à ces observations préliminaires; et j'arrive à l'arc de triomphe et aux deux belles inscriptions qui s'y trouvent, objet spécial de cette notice.

II.

Cet arc de triompne a servi de porte principale à la ville réduite; il est situé en avant de l'enceinte, de manière que sa face postérieure vient s'y appuyer, et même s'y confondre.

Le dessin de M. Lardy présente deux des quatre faces, l'une du côté de la campagne, l'autre du côté de la ville. Le plan est exactement carré. Il y a quatre façades et quatre portes égales, précédées chacune de quatre colonnes du même ordre, seize en tout. C'est un plan dont on ne connaît aucun autre exemple.

Les arcs de triomphe, dont la plupart servaient en même temps de portes de villes, si on les dénomme par le nombre de leurs portes, peuvent se réduire à quatre espèces.

Les uns, que j'appellerai *monopyles*, n'ont qu'une *seule porte;* ce sont les plus nombreux, tels que les arcs de Titus, de Galien à Rome; d'Auguste à Aoste, à Suse et à Rimini; de Sergius à Pola; de Trajan à Ancône et à Bénévent; d'Adrien à Athènes; ceux d'Orange, de Saint-Remy, de Constantine, de Cuiculum (D'jimila), deux des portes de Lambæsa, etc.

La deuxième espèce comprend ceux qui sont formés de deux portes égales, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie : tels que les portes de Langres, d'Autun, de Nîmes, de Vérone et la *Porta Maggiore* sur la *via Prænestina*, je l'appelle *dipyle*. C'est sans doute de cette espèce qu'était la porte Thriasienne à Athènes qui, à cause de cette circonstance, changea son nom en celui de Δίπυλον (1)

A la troisième espèce, *tripyle*, appartiennent les arcs qui se composent de trois portes : une grande pour les voitures, deux petites pour les piétons. Tels sont les arcs de Septime Sévère et de Constantin à Rome, l'arc d'Auguste à Fano, la porte d'Herculanum à Pompéi (2), deux des portes de Lambæsa. Je pense que c'est un arc de ce genre qui a été désigné par le mot *Tripylon*, dans un passage où Théophane parle d'une porte d'Antioche (3) qu'il désigne par ἡ πύλη τῆς πόλεως ἐπὶ τὸ καλούμενον Τρίπυλον, ce qui veut dire que cette porte d'Antioche était formée par un arc triple, et l'on peut même conclure de l'expression τὸ λεγόμενον Τρίπυλον, que cette porte était à Antioche la seule de ce genre.

La dernière espèce enfin, la plus rare de toutes, comprend les arcs à quatre portes égales. On n'en connaissait qu'un seul exemple, l'arc de Janus *Quadrifrons* à Rome; car celui d'Antinoé (4), celui d'Antioche et l'arc des Gavii à Vérone en diffèrent essentiellement, en ce qu'ils n'ont pas quatre faces égales. L'arc de Janus *Quadrifrons* était donc le seul arc debout qui présentât ce caractère, avant la découverte de celui de *Théveste*. Mais ceux qui se rappelleront la construction de celui de Rome conviendront que celui de Théveste est infiniment plus riche et plus élégant.

Au reste, il paraît que l'usage de ces arcs *quadrifrons* n'a été introduit qu'assez tard; et, en effet, des constructions si massives ne pouvaient être goûtées dans les bons temps de l'art; aussi, les trois autres genres furent d'abord exclusivement employés. L'arc de Janus Quadrifrons à Rome, est jugé appartenir au temps des derniers empereurs (5); et, ce qui favorise l'idée de cette époque récente, c'est l'époque tardive où se montre le mot τετράπυλον qui, selon la remarque de K. O. Müller, doit avoir été le mot propre pour désigner un monument de ce genre (6).

Or, on ne trouve pas cette expression dans les auteurs avant le IVe siècle, pour désigner de ces arcs *quadrifrons* qui existaient à An-

(1) Polyb., XVI, 25, 7. — Plutarch. *in Pericle*, c. 30.

(2) La porte de Mars à Reims. (*N. de l'éditeur.*)

(3) *Chronogr.*, p. 36 ou 84, ed. Bonn.

(4) *Descr. de l'Egypt. antiq.*, t. IV, pl. 58; Lenormant, *Mus. des antiq. Egypt.*, XXVI, n° 4. — L'arc d'Antinoé, ayant trois portes à chaque face principale, mérite, en réalité, le nom d'*octapyle*. Il est seul de son espèce.

(5) Canina, *Archit. Roman.*, III, p. 203.

(6) *Antiq. Antioch.*, 52, 99, p. 118.

tioche, à Laodicée (1), à Césarée (2). Une inscription de Constantine, fait mention de la *Schola Constantiana*, avec ses *portiques* et son *tétrapylon* (3), dont on peut encore tracer le plan, et dont il reste encore une porte. Ce *tétrapylon* occupait le centre de la *Schola;* car la forme de ces *tétrapyles* s'oppose à ce qu'ils aient été construits pour servir de portes d'entrée; ils étaient destinés à former le milieu des places publiques, des marchés et des gymnases, chaque face égale correspondant à chaque entrée; tels furent le *tétrapyle*, centre de l'*Antiforum* de Daphné, près d'Antioche, et l'arc de Janus Quadrifrons qui formait le centre du *Forum Boarium*, selon M. Canina (4).

Tous les passages où se trouve le mot τετράπυλον, appartiennent à des époques récentes. Je citerai encore celui d'une inscription récemment trouvée à Athribis, dans le Delta, et que m'a communiquée mon ami, M. S. Birch; elle consacre l'érection d'un τετράπυλον en l'honneur de l'empereur Valens, la dixième année du règne simultané de ce prince avec Valentinien et Gratien (en 374). On y annonce que ce tétrapylon portera le nom de Valens (τετράπυλον ἐπώνυμον τοῦ θειοτάτου βασιλέως Οὐάλεντος).

Il semble donc que les arcs *quadrifrons* ne furent guère usités avant le règne de Septime-Sévère et de son fils.

L'époque de celui de *Théveste* fournit de ce fait un nouvel indice.

La figure 3 représente la face de l'arc, en A. Sur l'attique, on lit l'inscription suivante, qui en occupe toute la surface. Tracée en caractères très-nets, elle n'offre ni incertitude, ni difficulté.

Divo. pio. severo. patri
imp. Caes. M. Avreli. Severi. Antonini
pii. felicis. aug. Arab. Adiab. Parth. Max. Brit.
Max. Germ. Max. Pont. Max. Trib. pot. xvii. imp. ii.
cos. iiii. procos. p. p (5).

Cette inscription est importante, parce qu'elle donne le but et la date précise du monument. La date est de l'an 214 de notre ère, la dix-septième année d'Antonin Caracalla; le but, c'est d'honorer la mémoire de Septime Sévère, le père de l'empereur régnant. Septime Sévère est mort en 211. Ainsi il n'a pas fallu moins de deux à trois ans pour achever ce beau monument qui aurait fait honneur à la capitale d'un empire.

La figure 4 représente une autre face de l'arc, du côté de la ville. Sur l'attique, se trouve aussi une inscription dont M. Lardy n'a pas donné copie; elle n'est pas non plus dans les papiers de M. de la Mare, d'où je conclus qu'elle est trop peu distincte, pour qu'on ait pu la copier et l'étudier à loisir. Quand on pourra s'en approcher, on parviendra sans doute à y discerner quelques traits qui permettront ou de la restituer, ou, au moins, d'en deviner le sens. Je présume qu'elle indiquait les noms des personnages civils ou militaires par l'ordre desquels l'arc avait été construit; ce que ne dit pas l'autre inscription.

Du reste, cette face ressemble tout à fait à la première, comme cela doit être. La seule différence qui les distingue consiste dans le petit édicule de deux colonnes qui surmonte l'attique; j'avais d'abord cru qu'elles étaient le reste d'une construction qui formait second étage, et pouvait servir en même temps, de chemin de ronde, comme on en voit à la porte de Saint-André-d'Autun et à celle de Fano. Mais j'ai changé d'avis, en remarquant que cet édicule correspond justement au milieu de la porte; ce qui annonce un monument isolé, qui ne se continuait ni d'un côté, ni de l'autre. Plus tard, j'ai été confirmé dans cette idée, lorsque parmi les dessins que possède M. le commandant de la Mare, j'ai vu un dessin de cet édicule, pris un peu plus de profil, où l'on a marqué d'une manière beaucoup plus claire les deux colonnes qui forment un second rang, lié au premier par un entablement.

C'était donc une construction isolée, soutenue par quatre colonnes, et destinée à recevoir une statue. Une construction du même genre couronne l'arc d'Adrien à Athènes; mais devant recevoir trois statues, elle en occupe presque toute la longueur.

Celle de notre arc doit être ce qu'on appelait un τετρακιόνιον, édicule à quatre colonnes, au milieu duquel on plaçait une statue. Le τετρακιόνιον ou τετράστυλον se mettait, soit dans l'hypèthre ou partie découverte des hiérons, soit sur les places publiques, comme on en voit un exemple à Palmyre, et comme il y en avait un autre à Antioche (1). C'est la première fois qu'on trouve le τετρακιόνιον sur un arc de triomphe; mais l'attribution de cet édicule me paraît évidente. Je soupçonne que la statue qu'il renfermait était celle de Caracalla ou de Septime Sévère; et je pense que, pour la symétrie de ces quatre faces égales et pareilles, il devait y avoir au-dessus de chacune un ornement qui correspondait à l'autre, soit un τετρακιόνιον avec

(1) Je ne m'arrête guère au compilateur Malala qui attribue à Auguste le *tetrapylum* de Laodicée (p. 223, éd. de Bonn). M. Ch. Texier qui a vu ce *tétrapyle*, le croit du temps des Antonins.

(2) Un passage d'une *Descriptio Orbis*, écrite sous Constance, fils de Constantin, fait mention d'un *tetrapylum* à Césarée : *In Cæsarea... tetrapylum nominatur ubique, quod unum et novum spectaculum præbet.* (Mai, *Class. auctores*, e Vat. codd., t. II, p. 394).

(3) *Exploration scientif. de l'Algérie*, t. Ier, pl. 14... *S[cholam] Constan[tian]am cu[m] porticibus et tetrapy[lo consti]tuendam, [atque] a solo perficie[ndam c]u[ra]vit.*

(4) *Archit. Rom.*, III, p. 198.

(5) Divo Pio Severo, patri Imp[eratoris] Cæs[aris] M[arci] Aurelii Severi Antonini, Pii, Felicis, Aug[usti], Arab[ici] Adiab[enici], Parth[ici] Max[imi], Brit[annici] Max[imi], Germ[anici] Max[imi], Pont[ificis] Max[imi], Trib[unitiæ] pot[estat s] XVII, Imp[eratoris, II Cons[u is] IIII, Procons[ulis], P[atris] P[atriæ].

M. Labat (*Mém. des antiq. de France*, t. VII, 1844, p. 27), par une erreur évidente, place cette inscription du vivant de Septime Sévère, en 211.

(1) O. Muller, *Antiq. Antioch...*, p. 38, 39.

la statue de l'un des deux empereurs, soit leur statue à cheval ou dans un quadrige, soit des trophées. C'était l'ordinaire complément de ces monuments triomphaux; ainsi: ..... *Arcadio, Honorio et Theodosio Augg. ad perenne indicium triumphi, quod.... extruxit arcum simulacris eorum trophæisque decoratam S. P. Q. R. totius operis splendore* (1).

La seconde inscription, du plus haut intérêt, a été publiée d'abord dans le rapport du général Négrier, inséré au *Moniteur;* la copie en est fort claire, en plusieurs parties essentielles; incertaine sur d'autres points, et offrant, pour le reste, des lacunes assez considérables, qui furent remplies, mais avec peu de bonheur, par M. Labat (2). Une autre copie, à peu près dans le même état, a été prise par M. Lardy, et accompagne son dessin; celle du *Moniteur* est plus exactement reproduite dans une transcription que m'a communiquée M. le commandant de la Mare. C'est celle que je donne ici de préférence, en indiquant les variantes des deux autres.

Nvtvdiv (3) feliciss temporib. piissimorᵘ domi
norᵘ nostrorᵘ Jvstiniani et Theodorae
avgg postabsc:sos ex Africa Vandalos
extinctamque (4) per Solomonem gloriosissᵘ
et ex (5) cis romˡⁱ tvm ex consvlᵘ praefectᵘ
Libᵛae vniversam Mavrvsiam gentem
prov demaeminentissimi viri The
ves vndamentᵘ aedificata est

Voici maintenant le texte que j'ai entièrement rétabli, sans qu'il y manque une lettre, et sans qu'il y en ait, je pense, une seule de douteuse; elle ne forme qu'une phrase, ou plutôt une période parfaitement construite, très-remarquable pour cette époque.

Nutu div[ino] (6), felicissi[mis] temporib[us] piissimor[um] (7) domi
nor[um] nostror[um] Justiniani et Theodoræ
Aug[ustorum], post abscisos ex Africa Vandalos,
extinctamque (8), per Solomonem gloriosiss[imum]
et excell[entissimum ex-ma]gistro militum (9), ex-consule, præfect[um]
Libyæ [provinciæ], universam Maurusiam gentem,
prov[identia (10) ejus]dem (11) eminentissimi viri, The
ves[te Colonia a f]undamentis ædificata est.

Voilà certainement une des plus belles inscriptions, de ce temps, déjà barbare, et l'une des plus importantes qui existent sous le rapport historique; car elle confirme à tous égards le témoignage de Procope.

L'expulsion des Vandales par Bélisaire eut lieu l'an 534, la septième année du règne de Justinien. Après le départ du héros, Solomon, qui est ici nommé, fut envoyé pour se mettre à la tête de l'armée, et faire la guerre aux Maurusiens (12). C'est à cette nomination que se rapporte l'expression *ex-magistro militum*, en grec ἀποστράτηγος ou ἀπὸ στρατηγῶν. En effet, après avoir remporté deux éclatantes victoires sur les Maures (13), il avait quitté l'Afrique, résignant son titre et ses fonctions (14). C'est à cette époque peut-être qu'il fut honoré du titre de consul.

Bientôt après, les Maures relevant la tête, il revint en Afrique de nouveau avec le titre de général et de préfet de la province, reprit l'offensive contre les Maures, et soumit *tout entière* la Maurusie Sitifensis (15).

C'est à cette guerre et à ces succès que se rapporte la phrase : *post... extinctam... universam Maurusiam gentem.* S'il fallait prendre à la lettre le mot *extinctam* dans le sens de *détruite, anéantie*, il y aurait là une exagération *de bulletin* bien ridicule; car Solomon avait si peu *détruit* les Maurusiens, qu'ils se soulevèrent de nouveau, peu de temps après, livrèrent bataille à Solomon lui-même, qui périt dans le combat, au voisinage de Théveste en 543. Il faut donc entendre par *extinctam, abattue, réduite à rien.* Procope dit ailleurs de Jean, qui continua la guerre après la mort de Solomon, qu'il soumit à tel point les Maures de *Numidie et de Byzacène*, que leurs rois le suivaient comme des esclaves, ἀνδραπόδων λόγῳ (16)

Universa Maurusia gens s'entend justement des Maures de la Numidie et de la Byzacène, c'est-à-dire de tout le pays dont ils s'étaient rendus maîtres. Leur vraie limite du côté de l'orient était Césarée, comme le dit Procope (17); mais il ajoute qu'ils s'étaient de proche en proche répandus sur la plus grande partie de l'Afrique; et, dans le livre *de Ædificiis*, il étend les Maurusiens à l'oc

(1) Orelli, n° 1135.
(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. VII (1844), p. 34.
(3) NVTV. DIV. omis par M. Lardy.
(4) EXTINCTVMQVE. *Moniteur.*
(5) EXFEL. Lard. EXCEL. *Moniteur.*
(6) *Nutu divino*, *annuente Deo*, correspond à τοῦ παντελεήμονος θεοῦ θελήσαντος des inscriptions grecques chrétiennes. *Nutu Dei.* Labat.
(7) Le petit *S* est un signe d'abréviation.
(8) *Extinctumque.* Labat.
(9) *Exercitus Romani tumultum.* Labat.
(10) *Provinciam... de manu emin.* Labat.
(11) L'*œ* pour *e* dans *eminentissimi* est une orthographe très-commune dans les bas temps.
(12) Procop., *Bell. Vand.*, I, II, p. 359, Bonn.
(13) *Id.*, II, II, p. 457, 462.
(14) *Id.*, II, XV, p. 475, 476.
(15) *Id.* II, XX, p. 501.
(16) *Bell. Goth.*, IV, XVII, p. 549, 550.
(17) *Bell. Vand.* II, XX, p. 501.

cident jusqu'à Tripoli, et même dans l'Oasis de Gadamès (1).

Le *Præfectus Libyæ* est sans doute le gouverneur de toute la province d'Afrique qui, à cette époque, comprenait tout le pays depuis Tanger jusqu'à la petite Syrte. Mais *Libyæ*, au lieu d'*Africæ* est un hellénisme qui me surprend un peu dans une inscription latine. C'est un indice de l'influence byzantine. Solomon avait donc alors réuni sous son commandement toute l'Afrique romaine.

PROV..... DEMEMIN. La lacune de sept lettres est remplie d'une manière indubitable par PROV[ID.ᵉ EIVS]DEM. Je dois le remarquer parce que cette formule est rare pour rendre l'idée de *curante, curam agente;* mais il y a ici une intention marquée : Solomon n'a pas exécuté les ordres d'un autre; c'est à ses prévisions et à sa propre volonté que Théveste doit d'avoir été rebâtie *a fundamentis*, après avoir été détruite par les Barbares. Il y a sans doute, entre ces formules latines, la même différence qu'entre ἐπιμελησαμένου ou ἐπιμεληθέντος, προνοησαμένου ou προνοηθέντος. C'est encore là une circonstance qui s'accorde avec le texte de Procope. Lorsque les Vandales furent expulsés et les Maures soumis, cet historien nous dit que Solomon, pour les empêcher de remuer, construisit des forts dans les environs du mont Aurasius qu'il fit occuper par les troupes romaines (2), et entoura chaque ville d'une muraille, πόλιν τε ἑκάστην περιέβαλλε τείχει (3).

Je pense que c'est à cette époque que fut élevée l'enceinte; car elle est postérieure non-seulement au petit temple *prostyle*, mais à l'arc élevé sous Caracalla; autrement, cet arc, au lieu d'être placé irrégulièrement près de l'enceinte, aurait été mis au milieu d'un des côtés; et les colonnes d'une des faces ne seraient pas engagées et perdues dans l'enceinte. C'est donc après le règne de Caracalla qu'elle fut bâtie; n'est-il pas, dans ce cas, naturel de l'attribuer à Solomon lui-même? Les Barbares avaient détruit Théveste, dont l'étendue était fort considérable. Pour pouvoir la bâtir *a fundamentis*, et prévenir une nouvelle catastrophe, Solomon diminua l'étendue de la ville, et la renferma dans une enceinte plus resserrée, plus facile à défendre : πόλιν περιέβαλλε τείχει, selon l'expression de Procope, ce qui eut lieu vers 539, environ quatre ans avant la mort de Solomon, qui est de l'an 543.

On voit que notre inscription et Procope se servent mutuellement de commentaire, et l'on jugera sans doute que je n'avais pas exagéré l'importance historique de ce document.

Je termine cette notice, qui n'a d'autre but et d'autre prétention que de faire pressentir, par un seul exemple, la richesse du sol de l'Algérie en antiquités romaines; car assurément celles qui ont été publiées dans l'atlas de l'*Exploration scientifique* étaient loin de nous en donner cette idée. Ici, nous trouvons, en un lieu si écarté du côté du désert, des monuments qui ne dépareraient pas le sol classique de Rome.

Une autre ville, *Lambæsa*, située à l'ouest de Théveste, à quatre-vingt-sept milles romains au sud-ouest de Constantine, selon l'*Itinéraire* d'Antonin (1), à cent six kilomètres, selon l'évaluation de M. de la Mare, contient un plus grand nombre encore de monuments antiques : quatre portes triomphales, temples, palais, aqueducs et une telle multitude d'inscriptions, qu'il ne faudrait pas moins d'un an, m'a dit M. de la Mare, pour parvenir à les copier toutes.

Les lecteurs de la *Revue* auront bientôt une idée plus précise de ces richesses archéologiques; car, à ma prière, M. de la Mare a rédigé une notice sur *Lambæsa*, qui sera insérée dans la prochaine livraison, avec la vue du temple principal (2).

Ces deux notices, celles de *Lambæsa* et de *Théveste*, montreront enfin comment les Romains entendaient la colonisation du pays. On a prétendu souvent qu'ils s'étaient bornés à l'occupation d'une lisière de la côte; nous savons maintenant, au contraire, qu'ils avaient formé, à soixante, quatre-vingts ou cent lieues de la mer, des établissements considérables et permanents, centres d'une population *romaine* nombreuse, ornés de tous les édifices religieux, civils et militaires qui embellissaient ordinairement leurs villes centrales dans les contrées plus florissantes, et dotés de cet admirable système municipal qu'ils appliquaient à toutes les localités de l'empire. L'Afrique *romaine* était véritablement un pays *romain* ou plutôt, si j'ose le dire, *romanisé*, qui se défendait facilement contre des incursions passagères. Des forces militaires respectables étaient, en outre, réunies sur certains points pour rayonner sur les diverses parties de la contrée. Ainsi, à *Lambæsa*, ils placèrent la *Legio Augusta tertia* (3), la seule qui ait jamais été cantonnée en Afrique, dont les cohortes se transportaient sur tous les points menacés, soit pour repousser les invasions des nomades insoumis, soit pour prévenir ou étouffer des révoltes.

On peut espérer que ce ne sont pas les deux seuls points où subsistent des vestiges de cette importance, et qu'à mesure que nos forces militaires se porteront sur des points inexplorés, des conquêtes de ce genre les attendent. L'Algérie promet de devenir une abondante mine de découvertes archéologiques. Mais il faut quelques sacrifices d'argent pour en tirer tout le parti possible. M. le ministre de la guerre, dans sa juste sollicitude, avait demandé, pour l'*entretien* et la *recherche* de ces monuments, la modique somme de 15,000 fr. dont il devait lui

(1) *Ædif.*, VI, III, p. 535.
(2) PROCOP., *Bell. Vand.*, II, XX, p. 500.
(3) *Ib.* II, XIX, p. 493; XX, p. 501.

(1) *Itin. Veter.*, p. 34.
(2) *Voy.* dans notre *Dictionnaire* le nom LAMBÈSE.
(3) PTOLEM., *Geogr.*, p. 99, Merc.

être si facile de faire un excellent emploi. La commission du budget en avait proposé le retranchement; mais heureusement la Chambre en a voté le maintien, grâce à l'insistance du ministre et de l'honorable M. Jules de Lasteyrie, qui a soutenu, par d'excellentes raisons, la cause de la science et des arts. Il m'a suffi de mettre sous les yeux d'un homme de goût le dessin de M. Lardy, pour l'intéresser vivement à cette cause; et ce ne sera pas un des moindres services qu'aura rendus le modeste sergent du génie.

Si cette notice et celle de M. de la Mare, sur Lambæsa, viennent à la connaissance de nos officiers de l'armée d'Afrique, nul doute qu'elles ne stimulent leur zèle et leurs efforts. Quand ils verront l'extrême intérêt qui s'attache à leurs travaux, ils se sentiront encouragés à les continuer et à les étendre. Ils ont en eux-mêmes tous les moyens d'en produire d'excellents. Car, à l'exemple de leurs courageux devanciers, qui ont illustré le nom français en Egypte, il y a bientôt un demi-siècle, ils savent manier le compas et le crayon aussi bien que l'épée.

P. S. Depuis que cette dissertation est imprimée, j'ai été assez heureux pour avoir une conférence avec M. le général Randon, qui a commandé la belle reconnaissance de 1846 à Théveste. Cet excellent officier, qui a très-présents à la pensée tous les détails relatifs à cette ville, partage de tout point mon avis sur l'époque relative des monuments et de l'enceinte fortifiée. A la considération des alignements, la seule qui pouvait me guider, il en joint une autre que je ne pouvais connaître et qui est péremptoire; c'est la bâtisse même de cette enceinte, hâtive, négligée, composée de pierres entassées à sec, et prises de tous côtés, parmi lesquelles de nombreux cippes funéraires avec leurs inscriptions. Tout, selon lui, justifie l'opinion que l'enceinte a été élevée par Solomon, ainsi que celles d'autres villes de l'Algérie; enceintes dont celle de Théveste éclaircit maintenant l'histoire et établit l'époque.

THIBURSICUMBERIS, ancienne ville de l'Afrique proconsulaire, aujourd'hui régence de Tunis.

Sur la porte de la forteresse.

Salvis dominis nostris christianissimis
et invictissimis imperatoribus Iustino et
Sofia augustis hanc municionem Thomas
excellentissimus praefectus feliciter aedificavit.
sexto c. . . ceto Anicio Fausto Paulino
proc. provinciae. . . res publica. . .
Liciniae. . . augustae (1).

(*Cardinal*, MAÏ, p. 343.)

(1) *Mus. Ver.*, p. 460, 7. Verum Anglus SHAW in suo *Itin. f.*, p. 221, dat. 4, tantummodo priores versiculos, eademque in pagina addit inscr. his verbis : *Sexto. C. Ceto Anicio Fausto Paulino proc. provinciæ... res puvica... Liciniae... augustæ.*

THOUARS, en Poitou, département des Deux-Sèvres, en France.

1507.

Hic jacet corpus illustrissimi principis Joannis de Tremolia, cardinalis sanctae sedis apostolicae archiepiscopi Auscensis, qui obiit Mediolani anno 1507. Orate Deum pro eo.

Auscorum praesul sacro qui cardine fulget,
Pictavum antistes hac requiescit humo,
Ipse pedo dignus quo nusquam sanctior alter
Nec fuit ille tamen nobilitate minor.
Mendicos aluit dives castusque sacerdos,
Justitiae cultor, conscia culpa procul
Italiam fato quaerens sanctumque parentem,
Aetatis florem mors inopina rapit.
Joannes Trimolius, superas conscendit in auras.
Ille quo nomen luna dedit media (*sic*).
Quingentos septem sol tunc compleverat annos
Milleque quo Christus natus in orbe fuit.

Jean V de la Trémouille, archevêque d'Auch, en 1490, cardinal en 1506; Innocent VIII avait dérogé pour lui au droit d'élection du chapitre.

(*Mém. de la Soc. archéolog. du Midi*, t. III, p. 295.)

TICKHILL, Yorckshire, en Angleterre.

William Estfeld, mort en 1386.

Hic jacet Willhelmus Estfeld senescallus de dominio de Holderness ac de honore de Tychhil cujus domina Philippa regina Angliæ, ac de dominio de Heyfeld cujus *domino Edmundo duce Eboraci* (*sic*) ac Margaretha uxor ejus. Qui quidem Wilhelmus obiit XXIII die mensis decembris anno Domini M. CCCLXXXVI cujus animæ propitietur Deus. Amen.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, I, 149.)

TIVOLI, près de Rome

I.

Eglise de Saint-Laurent, où l'on conserve les reliques des saintes vierges Romula, Redempta et Erundo (1).

Inscription de l'an 811.

† Adtendite lumen cuncti qui cernitis hanc
Fulbi (2) domum quam sarcire curavit egreg. P.
magister militum cultor ecclesiarum et largitor
pauperum. Eo magis scaevum (3) tempus transierat quod huius vetusta fabrica casu ruitura
multis esse videbatur : nunc ea facit vigil P.

(1) CROCHIANT., *Eccl. Tiburt.*, p. 246; BLANCHIN. *Præf. ad. Anast.*, t. I, n. 50. In codice barberinio 2975, quo antiquitates tiburtinæ continentur, multus sermo est de hac inscriptione, sanctisque feminis in ea memoratis. — Mr. Sed variat, more suo, Blanchinius. — A. M.

(2) BLANCH. *fulli*. — A. M.

(3) BLANCH. *sœrum*. — A. M.

cum hac natos suos, pro redimendis facinoribus suis, seu et pro anima coniugis suae Agathae, sacaciter ampliavit a solo usque ad summum, et picturis bariis decoravit. Itaque obnixe quaeso, o Christe, et genitrix virgo, simulque beate Paule vas electionis, sociique tui Romula, Redempta, Erundoque, quarum corpora recondere in tribus sacris altaribus studui, ut suscipere dignemini hoc exiguum munus, quod ad utilitatem templi exhibuit, id est patenam, calicem, cortinas, candelabra, thuribulum (1), canthara ex argento, canistrum ex aere, vestes, cortinas, codices, imagines, tribus cum signaculis ad resonandum laudem Dei, quae super camera istius templi statuere feci. Cassos vero fundum Valvianum, simulque vineam in Laureto et silva, et in Barvatiana petia de terra, et clausuram pergulasque unam, et in prata pratum. Si quis de his donis, quae ego offerre curavi, aliquid subtrahere presumpserit, sive episcopus sive magna parvaque persona, heredes meos in sua teneat potestate. Nunc autem qui aliquid temerari eorum praestiterit, sit illi alienum regnum Dei, et a trecento um decem VIII, patrum sententia seu decreto (2) anathematis vinculo subjaceat, et cum Juda traditore Domini partem omnem (3) habeat. Felices qui hic ingressuri estis, pro me, quaeso, orate : et gaudere temporibus multis donet Dominus, ut hic celere mente deprecari eum valeatis. Amen. Factum temporibus dom. Gregor. IIII. PP. ROMA per indictio III.

—

II.

Sur un mur de la sacristie de l'église Saint-Michel.

Constanti...
Constantis...
augustorum...
senatus...
populusque...
romanus...
pontem refecit...
curante L. Turcio. . . cu...
Aproniani præf...
Asterio V. C....
flam....

(*Cardinal* Maï, 327, 1; Gruter p. 1079, 1.)

—

III.

Marbre trouvé avec les reliques de saint Quirinus.

† Hic requiescit
corpus beati
Quirini sacerdotis
Deo dilecti Q. in
pace scē ecclie
requievit.

(*Cardinal* Maï, 400, 2.)

(1) Blanch. *thuribolum.* — A. M.
(2) Verba *sententia seu decreto* perperam desunt in scheda Marinii. — A. M.
(3) *Omnem* deest apud Blanch. — A. M.

—

IV.

Inscription déterrée près Tivoli (1735).

Beatissimo sæculo dominorum nostrorum
Constanti et Constantis augustorum
senatus populusque Romanus
clivum Tiburtinum in planitiem redegit
curante L. Turcio secundo Aproniani præf. urb. fil.
Asterio C. V. correctore Flam. et Piceni.

(*Cardinal* Maï, 322, 2; Muratori, 463, 9.)

TOLÈDE, en Espagne.

I.

Cloître de l'église cathédrale.

Colonnette trouvée en 1791.

† In nomine Dni consecrata eclesia scte Mariae,
in catolico die primo
idus aprilis, anno feliciter primo regni dni
nostri gloriosissimi Fl.
Reccaredi regis, era DCXXX (1).

(*Cardinal* Maï, p. 162.)

—

II.

A l'entrée des portes.

Erexit factore Deo rex inclytus urbem
Wamba suæ celebrem protendens gentis honorem.

—

III

Sur les monuments des martyrs, petites tours au-dessus des portes bâties par le même roi.

Vos sancti domini, quorum hic præsentia fulget,
Hanc urbem et plebem solito servate favore.

(*Cardinal* Maï; 251; Burmann, *Anthologie*, t. II, p. 37 251.)

—

IV.

Epitaphe d'Alvarez Gomez.

Alvarus Gomesius fui : dixeram de mea vita satis, sed asta paululum. Nemini unquam sciens

(1) Flores., t. II, p. 25; t. V, p. 215. Hinc idem Floresius contendit æram hispanicam præcedere vulgari annis 38, non 39; ascribitque lapidem anno 687, quo anno dies Dominicus incidit in idus apriles *Catholicum* vero diem dici putat, quia catholice colebatur. Est item in prologo ad *Palæogr. hisp.* Nazzarri. Iterum Flores., t. XVI, p. 121. — Note du C. Maï.

nocui : prodesse quamplurimis curavi. Viris placui bonis, quos potui fallere. Verum quod nondum nosti, de me jam fecit iudicium iustus iudex, postea de omnibus palamfacturus. Tu interim me postula reatibus exolui. Vale.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 486.)

TOLOSA, en Espagne (Dans le diocèse de).

Attribution incertaine.

D N
Flavio Claudio
Constantino
patre avo
maioribus impp.
nato
Caesari nob.
semper orbi terrae
profuturo.

(*Cardinal* MAÏ, p. 251; FABRETTI, p. 747, n. 549.)

TOPLIKA, village appartenant à l'église d'Agram ou Zagabria, en Croatie.

Imp. Cæs. Fl. Val. Constantinus P. F. maximus aug. aquas Jasas olim vi ignis consumptas cum porticibus et omnibus ornamentis ad pristinam faciem restituit.
Provisione etiam pietatis suæ nundinas die solis perpeti anno constituit curante Val. Catullino V. P.P.P.P.P. super.

(*Cardinal* MAÏ, 348, 1; GRUTER, p. 164, 2; MAFFEI, *Ver. ill.*, t. I, p. 144.)

TORDA, en Transylvanie.

Epitaphe de Sulpitia.

Vixi, dum, vixi, bene. Iam mea peracta : mox vestra agetur fabula. Valete et plaudite. Vixi annis 67. Sulpitiæ auie Plautianus B. M P.

(LABBE, *Thesaur. Epitaph.*, p. 554; GRUTER, p. 742, 7.)

TOSCANELLA, non loin de Viterbe, dans les Etats pontificaux.

Anno Domini CCCCCCXLVIII. ind. VI.
Corpora sanctorum martyrum Secundiani Marcelliani Viriani et Deodati a domo sanctorum translata sunt in civitatem Tuscanam.

(*Cardinal* MAÏ, 38; TURRIOT, *Mem. hist. urbis Tuscaniæ*, p. 5.)

TOUL, département de la Meurthe, en France.

M. Balthazar a donné dans la *Revue archéologique* du mois d'août 1848 une notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul, dont nous extrayons le passage suivant relatif à quelques-unes des anciennes inscriptions de cette église.

La cathédrale de Toul, dit M. Balthazar, était autrefois couverte d'une multitude d'inscriptions, placées le long des murs ou gravées contre les piliers ; la plupart ont été enlevées, d'autres couvertes de badigeon, ou bien cachées par les boiseries ou les retables modernes appliqués dans plusieurs chapelles. Quelques-unes cependant ont échappé au vandalisme, tant révolutionnaire que décorateur, et sont si effacées qu'il est assez difficile d'en suivre le sens. Voici celles que nous avons pu recueillir; sur l'un des piliers qui supportent la sixième travée de la nef, on lit :

La gist Thiebautz de Fou, sub celle pierre dure,
Qui céans fust vicaires et gouvernait la cure
De Chaudency boue temps. Deus li face mercy
Dites en tout amen, vous qui passez par cy.

Le pilier suivant contient sur deux de ses faces les inscriptions suivantes :

Ci. gist. sire. Jehan. Durant. de Toul. que. fut. chanoine. et. trésorier. de. céans. curey. de. Verenné. et. trépassa. l'an. M. IIIIc. le. XIIIe. jour. doctembre. Priez. que. Dieu. li. face. merci. Amen.

Entre. c'est. pilier. et. le. trône. gist. Jehanne., feme. Gavon. la. Gaie. de. Toul. qui. fut. et. avec. ycelle. fut. sires. Gérard. ses. fils., pbre., vicaires. et. soub. chantre. de. céans. qui. trespassa. l'an. M. cccc. et. XI. le. XXIIIe. jour. dou. mois. de. mars. Priez. pour. aulx.

Sur le pilier vis-à-vis on lit encore :

Ci. gist. mest. Gérard. Bancelin. de. Rozières., aulz. Salines. pbre. qui. fut. vicaire. en. l'église. du. céans. et. curé. de. Sainct. Memin. fuer. les. murs. de. Toul. qui. trespassa. l'an. de. grace. me. seigneur. M. cccc. et. LII. le. premier. jour. de. juillet. Priez. pour. lui.

Plusieurs épitaphes de ce genre se rencontrent encore dans le transsept gauche, mais à peu près indéchiffrables. Toutes sont des XIVe et XVe siècles.

Les pierres tumulaires dont la cathédrale est dallée sont en trop grand nombre pour pouvoir être toutes décrites ici. Deux nous ont surtout frappé, et nous ont paru dignes d'une description. Toutes deux sont du XIVe siècle et ont été élevées à la mémoire de deux chanoines de l'église de Toul. Sur la première, qui date, de 1337, on voit le portrait en pied du défunt; il est couvert de son habit de chœur, dont les plis cachent les deux mains. Un arc ogival trilobé, surmonté d'un fronton aigu à crochets, forme le couronnement; de chaque côté se trouvent deux pilastres ornés de pinacles, et deux écussons effacés avoisinent la tête. Autour de la pierre on lit :

Ci gist : le sire : Garms : de Luneville : qui : fut : chanoine : en : l'église : de : céans : .....
Notre : Seigneur : M. CCC : et XXXVII. Le : lundi : après : la : St : Marc : Priez : Dieu : pour : lui :

La seconde est d'une date plus récente (1380) que la première. Le chanoine défunt y est aussi représenté, mais couvert d'habits sacerdotaux et tenant un calice. Deux petits pilastres surmontés de pinacles soutiennent ici un couronnement composé de trois arcs trilobés, placés les uns à côté des autres, et surmontés de frontons, dans le tympan desquels se trouvent des rosaces. Les arêtes sont couvertes de pinacles, et le sommet surmonté d'un bouquet. Voici l'inscription :

Ci git le sire Aubers Dupont qui fut chanoine de ceans, qui trespassa l'an M. CCC. le dernier jour du mois d'aoust. Priez Dieu qui li fasse merci.

TOULOUSE, chef-lieu du département de la Haute-Garonne, en France.

I.

Aux Augustins avec les corps de sainte Julie envoyé de Rome des Catacombes de Sainte-Calliste.

D. M.
Julia Evodia filia fecit
castæ matri et bene merenti
quæ vixit annis LXX.

(*Cardinal* MAÏ, 423, 9; BOLDETTI, p. 115.)

—

II.

Cinquième siècle. — Vers de Sidonius gravés sur une coupe d'argent offerte par Evodius à la reine des Wisigoths Ragnahilde, femme du roi Euric, mort en 485.

Pistrigero quæ concha vegit tritone Cytheren,
Hac sibi collata cedere non dubitet.
Poscimus, inclina paulisper culmen herile,
Et munus parvum, magna patrina, cape.
Evodiumque libens non aspernare clientem,
Quem faciens grandem, tu quoque maior eris.
Sic tibi, cui rex est genitor, socer, atque maritus,
Natus rex quoque sit cum patre, postque patrem.
Felices lymphae, clausae quae luce metalli,
Ora tamen dominae lucidiora fovent.
Nam cum dignatur regina hic tingere vultus,
Candor in argentum mittitur e facie (1).

—

III.

Sur une châsse d'argent dans laquelle on mit en 946 des reliques de l'évêque Hidulphe.

Devant.

Quorum munere sum tali vestitus honore
Digni reddantur divino semper amore.

Derrière.

Hac si me tunica quisquam nudaverit ultra,
Conquerar hoc iustis in dextra parte futuris (2).

(1) SIRMOND, t. I, p. 535. SAVERONUS, p. 251, legit *Theoderici conjugi.* — Note du cardinal Maï, p. 199.
(2) MABILL., *An. Bened.*, t. II, p. 16; MUR., *AA. m. æv.*, t. III, p. 702. — MAÏ, p. 199.

IV.

Septième siècle. — Au Musée.

Marbre inédit trouvé dans l'ancien cimetière des nobles de Saint-Saturnin, à Toulouse.

Hic requiecit bone memoria Masilia qui vixit annus XXX, XXXX. Requievit in pace, dominicam sub die kalendas feborari annum IXXV. III.

Requiecit pour *Requiescit*, *bone memoria* pour *bonæ memoriæ*... La date semble difficile à expliquer; peut-être pourrait on lire *annum* XXV *Ludovici.* Louis Ier le Débonnaire fut fait roi d'Aquitaine en 781. La vingt-cinquième année de son règne serait 806, où les kalendes, c'est-à-dire le 1er février, tombaient effectivement un dimanche comme il est indiqué dans l'épitaphe. Le nom de Louis Ier s'écrit ordinairement *Hludovicus.* Le cimetière de Saint-Saturnin est, selon les historiens du Languedoc, antérieur à Charlemagne de deux siècles, selon Catel.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 199.)

—

V.

1223. — *Musée.*

Anno Domini MCCXXIII, VI kalendas januarii obiit domina Alamanda de Castronovo uxor quondam Guillelmi de Castronovo militi (*sic*), canonica ecclesie sancti Stephani cujus anima requiescat in oace. Amen.

On trouve dans Catel que les religieuses de Saint-Pantaléon sont appelées dans les anciens titres *canonicæ sancti Stephani;* ce qui n'a aucun rapport avec la fondation d'un monastère de chanoinesses régulières de Saint-Etienne par le testament de Jean de Comminges Ier, archevêque de Toulouse après 1328, car l'exemple actuel est antérieur de plus de 100 ans.

Alamanda portait à son écu la croix de Toulouse, ce qui fait supposer qu'elle appartenait à la famille des comtes de cette ville.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 199.)

—

VI.

1242. — *Eglise de Saint-Etienne, chapelle Saint-Alexis.*

Epitaphe des inquisiteurs tués à Avignonet.

Raymundus scriptor
Eccl. Thol. canic. et
Archidiaconus
et
Bernardus illius cleric.
pro fide Christi occisi
Una cum inquisitorib.
fidei.

Encore existante en 1770.

(*Mém. de la Soc. archéol. de Midi*, t. IV, p. 297.)

—

VII.

1242. — *Autre.*

III. kal. junii obiit R. scriptor.

—

Sacerdos et canonicus istius loci et
Archidiaconus Villælongæ qui fuit
Interfectus una cum inquisitoribus
Hæreticorum apud Avignonet, anno
Domini CCXLII et cum Bernardo
Ejus clerico qui sepelitur cum ipso.

(*Ibid.*, p. 297.)

—

VIII.

1251. — *Musée.*

Kalendas marcis (*sic*) obiit Arnaldus Rufus canonicus et operarius (1) ecclesie sancti Saturnini. Anima ejus requiescat in pace, amen. Anno Domini MCCLI.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 204.)

—

IX.

1270. — *Eglise des Domicains.*

Præsul Raymundus jacet hic quem flet modo mundus
Cujus erat fundus Mirus-mons hinc oriundus,
Verbis facundus, magnus, sensuque profundus,
Ordo fecit fratrem, fratrum provincia patrem,
Mons pessulanus ipsum de fratre priorat
Sede Tolosanus cathedrali clerus honorat;
Virgo Maria Dei præsentet eum faciei
Ut sic fiat ei : dic : miserere mei.

Raymond de Fulger, né à Miremont ou Miramont, fut nommé évêque de Toulouse en 1231, servit d'arbitre entre saint Louis et le comte de Toulouse en 1233, et travailla avec succès à rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il donna aux Dominicains 4,000 sous toulousains, pour les aider dans la construction de leur église, et y fut enterré au milieu du chœur (1270).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 231.)

—

X.

1390. — *Au Musée.*

Hic est sepultus reverendissimus in XPO pate. et dominus Joannes de Cardalhaco, Dei gratia patriarcha Alexandrinus, administrator perpetuus ecclesiæ et archiepiscopatus Tolosani, qui obiit die VII mensis octobris anno Domini MCCCXC. cujus anima requiescat in pace. Amen.

Jean de Cardalhac se distingua dans plusieurs ambassades, et aussi par sa fidélité au roi de France pendant l'occupation de l'Aquitaine par les Anglais. Il avait succédé dans l'archevêché de Toulouse à Geoffroy de Vayroles, et mourut en 1390.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 268.)

—

XI.

1401. — *Musée.*

Anno Domini MCCCCI, die prima decembris, obiit reverendissimus in Christo pater dominus Petrus de Sancto Martiale archiepiscopus Tolosanus, legum egregius doctor cujus anima in pace requiescat cum..... Dei in perpetuum. Amen. Pater noster et Ave Maria, dicant omnes devote. Amen.

Pierre de Saint-Martial, archevêque de Toulouse, en 1392, après avoir été successivement évêque de Rieux et de Carcassonne, fut enterré à Saint-Etienne où il avait fondé quatre prébendes.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 2701.)

—

XII.

1410. — *Musée.*

Hic jacet sepultus recolendæ memoriæ reverendissimus in Christo pater et Dominus (*sic*), dominus Vitalis de Castro Maurono, decretorum eximius professor, divina gratia archiepiscopus Tolosanus, qui prius fuerat præpositus istius ecclesiæ qui obiit I. die mensis augusti anno Domini MCCCCX.

Vital de Castelmaur fut nommé par le chapitre de Saint-Etienne en 1401, pour succéder à Pierre de Saint-Martial. L'antipape Benoît XIII rejeta sa nomination et choisit l'évêque de Saint-Pons. Vital alors se réfugia auprès d'Alexandre V, auquel il dut sa réintégration après avoir utilement servi le roi à la cour de Rome.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 271.)

—

XIII.

1475. — *Au Musée.*

Sur deux pierres, l'une aux armes de France, supportées par deux anges.

Deus. judicium. tuum. regi da et justitiam tuam filio regis. Deus (1) Karolus maximus Aquitanorum dux et Francorum [regis] filius.

L'an mil cccc. LXXV loija ciens le noble roy
Louis, la veille de Nostre Dame de mars

(1) Dignitas in collegiis canonicorum et monasteriis, cui operibus publicis vacare incumbit; vulgo *maître de l'œuvre*. (Du Cange.)

(1) Ou plutôt *Dominus*.

XIV.

1492.

Regnant le roy de grant renom
Charles huitiesme de ce nom
Ce lieu fut fait et mis a fin
Lors fut né le noble daulphain
Veilhe saint Denis glorieux
Mil quatre cens nonante deux.

Nous donnons uniquement le texte de ces deux inscriptions parce que les fac-simile figurent parmi nos planches d'écritures lapidaires, *Modèles du* XVe *siècle*

TOURNAY, en Belgique, province de Hainaut. M. Le Maistre d'Anstaing, correspondant du ministère de l'instruction publique, a adressé au Comité des arts une note sur les peintures murales du XIIIe siècle, existant dans une chapelle de la cathédrale de Tournay. Cette note renferme des notions qui nous engagent à la reproduire. Elle a été insérée dans le Bulletin des Comités de 1851.

« Dans les précédentes communications que j'ai eu l'honneur d'adresser au Comité des arts, dit M. Le Maistre, j'ai plus d'une fois attiré son attention sur le système de polychromie employé dans la cathédrale de Tournay, non-seulement dans le chœur ogival, mais aussi dans la nef et le transsept romans. Les couleurs qui couvraient toutes les parties de ce vaste édifice ont été relevées avec exactitude, et on serait en mesure de les lui restituer, le cas échéant.

« Parmi ces nombreuses peintures, les plus curieuses peut-être sont celles qui ornent la chapelle de Saint-Eleuthère, adossée au chœur et de la même époque ; elles ont été retrouvées sous une épaisse couche de chaux. Le badigeon qui les avait cachées les a aussi conservées : n'en disons donc pas de mal cette fois; il a sauvé les couleurs du XIIIe siècle, comme les cendres du volcan ont abrité les tableaux de Pompéia.

« La chapelle est entourée d'arcatures ogivales, dont un seul côté est peint. Les deux couleurs qui dominent sont le rouge et le bleu, les couleurs favorites du XIIIe siècle, le rouge se détachant sur le bleu, comme dans les vitraux de cette époque. Le fond des arcatures est bleu, mais on ne le retrouve que dans le sommet de l'ogive; les arcatures elles-mêmes sont peintes en rouge; seulement les moulures saillantes, comme les cordons, les tores, les tailloirs, les crochets, sont dorés. L'or sur le rouge y produit le meilleur effet. Entre chaque ogive, est représenté un ange nimbé, à la robe verte parsemée de fleurs de lis d'or, étendant ses ailes dorées en s'élevant d'un nuage azuré. Chaque ange tient en ses mains un rouleau sur lequel se lisent les six inscriptions suivantes, en caractères du XIIIe siècle.

Traditur. immerite.
Sic. mors. superatur. à vita.
Sic. victima. vitæ.
Sic. mors. moritur.
Morte. triumphata.
Sic. mors. gloriatur.

« Ces inscriptions se rapportent toutes au triomphe du Christ sur la mort, et semblent un commentaire du célèbre passage de saint Paul : *Ubi est mors, victoria tua? Ubi est mors, stimulus tuus?* Le spiritualisme ardent du XIIIe siècle respire dans ces sentences. Pour le chrétien, la terre n'est qu'un lieu de passage, une vallée de larmes ; la patrie véritable est le ciel, dont le Christ triomphant nous a ouvert les portes. Ces peintures ont peut-être pour but de célébrer cette victoire du Sauveur sur la mort, devenue le triomphe du chrétien, *morte triumphata*, puisque c'est par la mort qu'il entre dans la vie éternelle.

Je te salue, ô mort, libérateur céleste !

comme chante le poëte, animé des mêmes pensées d'immortalité.

« Les savants collaborateurs du Comité pourront sans doute mieux que moi expliquer le sens de ces inscriptions anciennes et en dire le but et la portée. Je les livre à leur sagacité et à leur érudition, et c'est dans ce but que je les ai relevées. Il serait intéressant de savoir si des inscriptions semblables se retrouvent dans d'autres monuments de la même époque.

« Quant à l'âge de ces peintures, elles portent le cachet de l'art naïf et élevé du XIIIe siècle, qui est aussi l'époque de la construction de la chapelle ; le choix et la disposition des couleurs, le caractère expressif des anges, la forme des lettres, ne laissent pas de doute à cet égard. Je dois avouer que la noble simplicité des figures a disparu dans le dessin, qui en a fait des têtes de chérubins rosés et coiffés à la mode.

« Les fleurs de lis semées sur la robe des anges sont aussi un indice précieux, et qui rappelle la France, à laquelle Tournay appartenait aux XIIIe et XIVe siècles. Selon moi, l'époque de la construction de la chapelle de Saint-Éleuthère serait la fin du XIIIe siècle, et c'est justement vers ce temps que siégaient à Tournay deux évêques français : l'un, Jean de Vassoigne, du sang royal de France, selon Gazet ; l'autre, Gui de Boulogne, frère du comte d'Auvergne, et nommé directement par le roi Philippe. C'est sans doute à ces puissants prélats qu'il faut attribuer l'érection de la chapelle ogivale de Saint-Éleuthère et sa décoration polychrome. Les fleurs de lis qui y sont peintes donnent une grande vraisemblance à cette assertion : c'est comme une date inscrite sous ces curieuses peintures.

« D'ailleurs, les fleurs de lis ne sont pas rares dans notre église ; on les y retrouve partout, peintes ou sculptées, peintes sur les vitraux et sur les parois des murailles, sculptées dans les chapiteaux romans de la nef. Elles rappellent le souvenir et les bienfaits des rois de France, qui, pendant plu-

sieurs siècles, ont régné à Tournay, depuis Clovis, dont le père, Childéric, y a été enterré et qui peut-être y est né ; depuis Chilpéric, dont l'histoire est représentée dans les verrières, et dont l'obit anniversaire a été célébré chaque année jusqu'en 1794, jusqu'à saint Louis, en l'honneur de qui fut consacrée une chapelle en 1299, encore debout aujourd'hui ; jusqu'à Louis XV, qui vint y remercier le Dieu des combats de la victoire remportée à Fontenoy.

« Comme on le voit, la cathédrale est remplie de souvenirs français, et les peintures qui la décorent sont tout à fait dignes de l'attention du Comité. »

TOURS, en France.

I.

Ancienne basilique de Saint-Martin, construite par l'évêque Perpétuus.

Vers inscrits sur les murailles.

Première cella.

Venimus en isthuc, hic nemo personat eheu,
Venimus en isthuc, et crucis arma silent.
Vere bellator Domini dormit, sona eheu,
Bellator Domini desiderandus homo.
Intremus tamen, et fletu precibusque precemur
Sanctorum dominum Martinique Deum.
Sternamurque loco quem sanctus flendo rigabat
Auxilium nobis spiritus eius erit.
Bellator dormit; tu nos sed protege XPE,
Qui non dormitas protege Israhelem.

Autre cella.

Hic inhabitavit Domini vestigia lambens,
Hic inhabitavit vir crucis arma gerens.
Hic inhabitavit sanctus purusque sacerdos,
Hic inhabitavit corpore corde probus.
Hic inhabitavit scutum cui sancta fides est,
Umbo crucis verbo splendidus atque micans.
Hic inhabitavit felix eremita sub antro.
Hic inhabitavit quem paradisus habet.

Cellule intérieure.

Sancte Deus miserere loci quem semper amasti,
Dilige, multiplica, protege, semper ama.
Quando completo pastorem tempore nostrum
Ad loca migrasti lucida sancta bona.
Nos quoque vallata alarum sancte tuarum
Protege, conserva, dilige, semper ama.
Suppliciter petimus dones tribuasque benignus
Ut nosmet sanctus ac simul ille iuvet.

A la place du lit du saint.

Qualia sint isthic bellantis tela frequenter
Vidimus, absentem cum fuit esse virum.
Carbones atros cerneres, horrentia quaeque
Pulveris ut nebulas, squalida cuncta nimis,
Cilicium, subter capiti lapis, et cinis altus,
Exesis membris hic videbare torus.
Sedula namque fuit requies in nocte silente,
Pro scamno aut cathedra hic haec quoque sella die.

Dans la basilique, vers l'orient.

Ingrediens templum ferto ad sublimia vultum,
Excelsos aditus suscipit alta fides.
Esto humilis sensu sed spe spectare vocantem
Martinus reserat quas venerare fores.
Haec tuta est turris trepidis, obiecta superbis,
Elata excludens, mitia corda tegens.
Celsior illa tamen quae coeli vexit ad arcem.
Martinum, astringens ambitiosa viris.
Unde vocat populus, qui praevius ad bona XT
Sidereum ingressus sanctificavit iter.

—

Intraturi aulam, venerantes limina XTI
Pellite mundanas toto de pectore curas,
Et desideriis animum vacuate profanis.
Votorum compos remeat qui iusta precatur.
Quisquis templa Dei petiturus mente serena
Ingrederis, veniam culpis deposcere seris.
Non animo debes non titubare fide.
Quae petis impetras si puro pectore poscas.
Fides, ut ipse ait, sic tua salus erit.

A l'entrée, vers l'occident.

Discat evangelico Xtum sermone fateri
Quisque venit summo vota referre Deo.
Quamvis corde tremens supplex genu cernuus oret
Si cesset opere nempe fides vacua est.
Lege sub hac pariter locuples pauperque tenetur,
Cui sensus desit mente probabit opus.
Nec quemquam excuset tenuis atque arta facultas,
Affectu constat gloria non pretio,
Qui tribuit quaecumque opus est, is plurima confert;
Parva licet dederit, maxima quaeque capit.
Inter opum cumulos scimus vel dona potentum
Praelatam viduae pauperis esse fidem.
Mercantem nummis coelorum regna duobus
Sublimem vexit iustus in astra pater.
Non quae multa dedit, sed quae sibi nulla reliquit
Laudari meruit iudicis ore Dei.

Sur la porte du côté de la Loire.

1.

Discipulis praecipiente Dno in mari navigantibus, ventis flantibus, fluctibus excitatis, Dominus super mare pedibus ambulabat, et sancto Petro mergenti manum porrigit, et ipse de periculo liberatur.

—

2.

Sanctissima Xti ecclesia quae est mater omnium ecclesiarum, quam fundaverunt apostoli, in qua descendit spiritus Deus super apostolos in specie ignis linguarum ; in ea positus est thronus Iacobi apostoli, et columna, in qua verberatus est Xtus.

Quisque solo adclinis mersisti in pulvere vultum,
Humidaque illisae pressisti lumina terrae,
Attollens oculos trepido miracula visa
Concipe, et eximio caussam committe patrono.
Nulla potest tantas complecti pagina vires,
Quamquam ipsa his titulis caementa et saxa noten-
[tur:]

Terrenum non claudit opus quod regia cœli
Suscipit, et rutilis inscribunt sidera gemmis.
Martini si quaeris opem, trans astra resurgens
Scande polum, angelicum scrutatus in aethera coe-
[tum.]

Illic coniunctum Domino perquire patronum,
Sectantem aeterni semper vestigia regis.
Si dubitas, ingesta oculis miracula cerne,
Queis famuli meritum verus salvator honorat.
Accedis reliquis inter tot millia testis,
Dum narranda vides, sollers et visa retexis,
In sanctis quidquid signavit pagina libris,
Instaurante Deo, quo sancti munere gaudent,
Coecus, claudus, inops, furiosus, et anxius, aeger,
Debilis, oppressus, captivus, moestus, egenus.
Omnis apostolicis gaudet curatio signis.
Qui flens adfuerit laetus redit, omnia cedunt
Nubila, quod meritum turbat, medicina serenat.
Expete praesidium, non frustra haec limina pulsas,
In cunctum pergit pietas tam prodiga mundum.

Sur l'arc de l'autel de l'abside.

Quam metuendus est locus iste! vere templ'um
Dei est et porta coeli.

Autour du tombeau du saint.

1.

Hic conditus est sanctae memoriae Martinus episco-
[pus,]
cuius anima in manu Dei est; sed hic totus est praesens, manifestus omni gratia virtutum.

—

2.

Certamen bonum certavit, cursum consummavit, fidem servavit, de cetero reposita est illi corona iustitiae, quam reddet illi Dnus in illa die iustus iu-
[dex.]

Sur le tombeau.

Confessor meritis, martyr cruce, apostolus actu
Martinus coelo praeminet, hic tumulo.
Sit memor, et miserae purgans peccamina vitae,
Occultet meritis crimina nostra suis.

A l'abside.

Martini corpus totis venerabile terris,
In quo post vitae tempora vivit honor.
Texerat hic primum plebeio machina cultu,
Quae confessori non erat aequa suo.
Nec desistebat cives onerare pudore
Gloria magna viri, gratia parva loci.
Antistes sed qui numeratur sextus ab ipso
Longam Perpetuus sustulit invidiam.
Internum removens modici penetrale sacelli,
Amplaque tecta levans exteriore domo.
Creveruntque simul, valido tribuente patrono,
In spatiis aedes, conditor in meritis.
Quae salomoniaco potis est confligere templo,
Septima quae mundo fabrica mira fuit.
Nam gemmis, auro, argento si splenduit illud
Istud transgreditur cuncta metalla fide.
Livor abi mordax, absolvantarque priores,
Nil novet aut addat garrula posteritas.
Dumque venit Xtus, populos qui suscitet omnes,
Perpetuo durent culmina Perpetui.

Depositio S. Martini III. idus novembris, pausavit in pace nocte media.

Lieux divers.

1.

Quinque beatorum retinet domus ista coronas,
Quorum si titulum relegas, et nomina noscas,
In coelis quae scripta manent semperque manebunt.
Hic ovat ex utero sanctus Baptista Iohannes,
Hic Felix, Victorque pii, Gervasius almus,
Protasiusque sancti sunt hic per saecula testes.
Qui veram docuere fidem cruce, sanguine, morte,
Iuncti quinque simul digiti de corpore Xti
Efficiunt celsam magno certamine palmam,
Perpetuis dignisque Deo quam floribus ornant.
Eusebii sibi sancta fides, si Christo dedita mens est,
Pontificis sacri meritorum et mole perennis.
Hic studiose potes Martini discere lector,
Ortum, militiam, natales, gesta, parentes,
Doctrinam, mores, praeconia, bella, triumphos
Supplicia, patriam, discrimina, dicta, labores,
Praemia, virtutes, aevum, praeconia, laudes.

Basilica S. Martini abest a civitate passus quingentos fere et quinquaginta. Habet in longum pedes CLX, in lato pedes LX, habet in alto usque ad cameram pedes XLV, fenestras in altario XXXII, columnas XL, in toto aedificio fenestras LXXII, columnas CXX, ostia VIII, tria in altariis, quinque in corpore.

—

2.

III. idus Novembris depositionem S. Martini esse noveris. XI. die mensis missam celabrabis. IV. nonas iulias ordinationem episcopatus, translationem corporis, dedicationem basilicae esse cognosces. Quarta die ipsius mensis missam devotissime celebrabis. Hoc si feceris, et in praesenti saeculo et in futuro patrocinia illius promerebis. Lege ut credas, crede ut vivas in aeternum.

(*Cardinal* MAÏ, p. 139-142.)

—

II.

A la cathédrale.

Ancienne inscription des reliques du cimetière de Saint-Cyriaque à Rome, apportées à Tours sous Alexandre VII.

Flaviis Lupicino et Jobi-
no coss. VII. idus junias

decesset de sæculum
puer Victorinus qui
bixit annus XXXVII m. X.
d. X. et cum uxsore
fecit anus II. m. III
d. p. V. idus junias vene-
merenti in pace.

(*Cardinal* MAÏ, 411,6 ; MURATORI, 384, 2 ; MABILLON, *Supp. ad. Dipl.*, p., 15.)

III.

Nouvelle explication des inscriptions de l'église de Saint Julien de Tours adressée à M. d'Entraignes, préfet d'Indre-et-Loire, communiquée à la Société pour la conservation des Monuments, par M. Eloi JOHANNOT.

Monsieur le préfet, je viens de lire le *Bulletin monumental* que publie M. de Caumont : j'y trouve, tome III, page 280, une *Notice historique et archéologique sur l'église abbatiale de Saint-Julien de Tours*, par M. Massé, conservateur des monuments d'Indre-et-Loire, dans laquelle l'auteur figure et explique ainsi les trois inscriptions qu'on voit encore à la voûte de cette église, bâtie au XIIIe siècle :

1re. ⁝ RDE ⁝ REDON ⁝ P / OR ⁝ ME ⁝ FEC — Reginaldus Rhedonensis posuit atque (*sous-entendu*) oram meam fecit.

2e. ⁝ JOH (*plusieurs mots effacés*) FECIT — Johannes.... Fecit.

3e ⁝ M ⁝ DE (*un mot illisible*) OR / ME ⁝ FEC — Menardus Dei *gratiâ ??* oram meam fecit.

Comme cette savante et curieuse notice a été lue, dans deux séances de la Société pour la conservation et la description des monuments, dans la ville du Mans, le 20 et le 21 juin 1837 ; qu'elle a été publiée dans un recueil qui fait autorité en archéologie, et qu'elle intéresse un département voisin de celui où je suis né, et à l'illustration duquel j'ai depuis longtemps travaillé, j'ai fait une attention particulière à l'explication qui est donnée de ces inscriptions : je prends donc, Monsieur, la liberté de vous en adresser une nouvelle.

Je suis convaincu : 1° qu'au lieu de RDE, dans la première inscription, il fallait ponctuer R ⁝ DE, comme M ⁝ DE, dans la troisième ; par conséquent lire *Reginaldus* DE REDONIS. (Renauld de Rennes) au lieu de *Reginaldus Rhedonensis* (Renauld de Rhédon), puisque la lettre unique qui précède DE, dans la troisième inscription, était de même l'initiale du nom propre ; 2° que les deux lettres OR, dans la première et la troisième inscription, n'étant pas précédées des trois points de séparation des mots, devaient être la fin et non le commencement d'un mot, et que POR ne faisait qu'un mot et non pas trois ou deux, et devait être là *prior* et non pas *posuit atque oram*, comme a lu M. Massé, sans tenir compte, après P, de l'I superposé ; 3° enfin qu'il fallait lire la première inscription ainsi :

Reginaldus DE REDONIS PRIOR ME FECIT,

C'est-à-dire : « *Renauld de Rennes, prieur* (de Saint-Julien de Tours) *m'a fait.* »

Et non pas, *Renauld*, ou comme lit Chalmel, *Robert, prieur de Redon.*

Redon se disait en latin du moyen-âge, *Roto—onis*, et Rennes, *Redonæ*, comme on le voit dans la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, et même *Redonis* qu'on lit sur une monnaie de Conan IV, duc de Bretagne ; et il est bien plus vraisemblable qu'il s'agit ici d'un prieur de l'abbaye Saint-Julien de Tours, que d'un prieur de *Redon* ou de *Rennes*, quoiqu'il y ait eu également, dans ces deux villes, une abbaye de Bénédictins, bien avant le XIIIe siècle. C'est ainsi qu'on trouve dans l'Histoire de Blois de Bernier, page 461 et ailleurs, *Johannes de Blesis*, Jean de Blois, *Johannes de Balgentiaco*, Jean de Beaugenci, *Robertus de Carnoto*, Robert de Chartres : ainsi donc, le savant Chamel s'est trompé le premier et a égaré M. Massé, en traduisant *de Redonis* ou REDON, par *prieur de Rédon*, en prenant ce surnom pour un titre. Ce *Renauld de Rennes* devait être un prieur de l'abbaye même de Saint-Julien de Tours, ainsi que les deux autres, *Jean* et *Menard*, qui, selon les deux inscriptions suivantes, ont contribué aussi à la reconstruction de l'église de cette abbaye, ou plutôt seulement de sa voûte, puisque c'est à la voûte qu'on a placé ces inscriptions : ce qui est confirmé par la liste des trois prieurs ou abbés de Saint-Julien de la même époque, dont M. Massé a trouvé les noms dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Tours, relatif à l'histoire de cette église abbatiale. On y lit que *Reginaldus* deuxième du nom en était abbé en 1204 ; *Johannes* troisième du nom, en 1210 ; *Menardus*, en 1218 ; et ces abbés sont rangés dans le manuscrit dans le même ordre que le sont les trois inscriptions, dans chacune des travées de la voûte de l'église.

D'où il suit évidemment ; 1° que M. Massé a le mérite au moins d'avoir très-bien déterminé le nom de ces trois prieurs, ou abbés, tant d'après les initiales données par les inscriptions que par les noms donnés en toutes lettres par le manuscrit ; c'est une justice que je me plais à lui rendre ; 2° que l'initiale du nom de la première inscription n'est pas celle de *Robertus*, comme le croyait feu Chalmel, mon savant ami, mais en effet celle de *Reginaldus*, non pas toutefois par le motif que donne M. Massé, qui dit que : « dans les trois lettres RDE, qui forment le premier mot de cette inscription, est un D, lettre qui ne peut entrer dans *Robert*, mais dans *Reginaldus* ; puisque la syllabe DE ne fait partie ni de l'un ni de l'autre nom, et que si elle en eût fait partie, il eût fallu y trouver non seulement D, mais DE ; 3° qu'il faut lire dans les deux autres inscriptions également : *prior me fecit*, savoir en entier, dans la deuxième, JOHANNES (DE.... *prior me*) FECIT ; dans la troisième, MENARDUS DE.... PRIOR ME FECIT ; c'est-à-dire : « *Jean* ou *Menard prieur* de tel ou tel lieu (de naissance) *m'a fait* ; 4° que ces abbés

n'avaient alors que le titre de *prior* ou *prieur*.

C'est maintenant à M. Massé à examiner de nouveau ces trois inscriptions sur place, et à tâcher d'y retrouver des traces des mots et des lettres qui manquent à la copie figurée qu'il en a donnée, je ne désespère pas d'apprendre, à moins d'oubli ou de faute de la part du graveur en lettres, qu'il y a en effet dans la première, comme dans la troisième, les trois points : entre R et DE, et peut-être aussi quelque vestige du premier R de P'IOR dans POR, si le P ne tient pas lieu à la fois de trois lettres, d'un P latin, d'un *Rho* grec (P), et d'un I, par un mélange de caractères dont on trouve d'autres exemples à cette époque. Mais qu'il en trouve ou non des traces, l'explication que je viens de donner de ces trois inscriptions n'en est pas moins certaine.

TRAPANI, en Sicile

Inscription au couvent des Augustins déchaussés.

I. Caesar. Fl. Valenti pio felici
semper augusto M. Valerius
Quinctianus V. C. con. P. S. clementiae
pietatique eius semper dicatissimus.

(*Cardinal* MAÏ, p. 266 ; COLUCCI, *Cupr. marm.*, p. 108.)

TREDINGTON (Worcester), en Angleterre.

Richard Caney, mort en 1427.

Inceptor legum jacet hic in carne Ricardus
Caney rector erat hujus et ecclesiæ
Henrici quinti quondam fuit ipse sacerdos
Eboracensis canonicus.....

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, II, 87.)

TRENTE, dans le Tyrol.

I.

Cimetière de la cathédrale.

Tombeau de marbre, autrefois près du grand autel.

Suscipit adlethas animas Domino dare lætas.
In virtute crucis terit idola præco salutis,
Pro fidei zelo moriens fruitur modo cœlo.
Ad patris exequias currunt populi venerandas.
Obsequio turbæ propria sepelitur in urbe.

(*Cardinal* MAÏ, 410, 7.)

—

II.

Memoriæ Defunct. S.

Georgio Fronsbergo Imp. decretis Germani exercitus Duci, qui per Tirolim defectionem Conorumol compressit : per Liguriam et regionem Transpadanam Italiæ urbes populos rebelles perdomuit : ad paludas Venetas et turrim usque Mergeram victor accessit : ferro, igni urbem terruit : socias civitates oppugnatas, exercitumque ad l.ca iniqua delapsum, ex hoste confertiss. obsidione quartum et quintum liberavit. Vic'es plus minus, signis collatis pugnavit : fortitudine, celeritate, animo consilioque rebus inclinatis præsentissimum et invictum præstitit, post ingentia facta vita perfuncto Patri opt. Gasperius F. pientiss. gemens illacrymansq ; Mon. more Majorum religiose p. Ann. Christ. 1528. m. August. 20. obiit diem. Vixit Ann. 54.

(GROS, *Supplém. des Epitaph. de Bâle*, p. 336.)

TRÈVES, en Prusse, Allemagne.

I.

Sur un coffre d'ivoire qui a servi d'autel portatif dans la cathédrale.

Hoc sacrum reliquiarum reconditorium Egbertus archiepiscopus fieri jussit, et in eo pignora sancta servari constituit : clavum videlicet domini, Dentem s. Petri, de barba ipsius et de catena, sandalium s. Andreæ apostoli, aliasque sanctorum reliquias : Quæ si quis ab hac ecclesia abstulerit, anathema sit.

Sur le couvercle de la boîte.

Hoc altare consecratum est in honorem s. Andreæ apostoli.

(*Cardinal* MAÏ, 51, 3 ; BROWER, *Annal. de Trèves*, t. Ier, p. 483, à l'an 980.)

—

II.

Quam bene concordes divina potentia jungit
Membra sacerdotum quæ ornat locus iste duorum !
Eucharium loquitur, Valeriumque simul.
Sedem victuris gaudens componere membris
Fratribus hoc sanctis ponens altare Cyrillus
Corporis hospitium sanctus metator adornat.

(*Cardinal* MAÏ, 79, 4 ; BROWER, *Annales de Trèves* t. Ier, p. 297 ; *Gall. Christ.*, XIII, 378, 543. BOLLAND., III, maii, p. 331.)

—

III.

Sur une croix de bronze.

Ob (1) memoriam signorum crucis quæ celitus super homines venerant anno dominicæ incarnationis DCCCCLVIII. A vero episcopatus sui secundo Henricus archiepiscopus trevirensis me erexit. (2)

(1) Bollandiani infra citandi habent *in* pro *ob*. — A. M.

(2) BROWER., *Annal. Trevir.*, t. I, p. 462, ad an. CMLVIII ; BOLLAND., sept., t. III, p. 145. Mr. — Crucis prodigium cœlitus apparentis renovatum nuper novimus apud Gallos in Pictaviensi diœcesi die XVII decembris an. MDCCCXXVI. Res est celeberrima, ejusque narratio typis non semel commissa fuit, Romæ etiam apud Poggiolium an. MDCCCXXVII. Jam ut de Trevirensi prodigio docte

IV.

Basilique de Saint-Paulin.

Mosaïque de la crypte.

P
A Quam bene pontifici dux patriciusque co-
[haerent! N
U Gallica Palmacius, thebaea dat agmina Tyr-
[sus. U
L Ducit uterque suos, et ducit utrumque sa-
[cerdos. S
I

(*Cardinal* Maï, p. 147; Brower, *Annales de Trèves*, t. Ier, p. 342, année 358; Bolland., t. VI, août, p. 672.)

—

V.

Eglise Saint-Paulin.

Sur une grande et belle dalle.

Hoc est sanctuarium Deo
dilecti Trevirorum
archiepi Modaldi, (1) cujus
sanctitatem XPO devotus
rex Dagobertus, sicut
in præcepto ejus de eccle-
sia Trevirensi continetur.
verbis magnificavit, et citra
Renum et fluvium Ligerim
rebus magnifice ditavit.

(*Cardinal* Maï, 217, 1.)

—

VI.

Dixième siècle. — Eglise métropolitaine de Saint-Pierre.

XII kalend. maii
capta es Adelheidis
imperatrix cum isa
Berengario rege XIII.
kalend. septembris
liberavit Dominus
Adelheidam reginam
a vinculis.

(*Cardinal* Maï, 276, 1; Brower, *Annales de Trèves*, t. Ier, p. 459, à l'an 951.)

TRÉVISE, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

Reliq. scor. — cfes.
atq. epor. Floren-
tii. et. Vindemialis (2).

(Avogadro, *Mem. B. Henrici*, part. I, p. 269; *Cardinal* Maï, p. 48.)

pieque Stiltingus disseruit, sic nostri homines de Pictaviensi; ne physicis nimirum causis res, quæ præter naturam visa est, imputetur. — Cardinal Maï.

(1) Brower, t. Ier, p. 353; Gruter, p. 1056, et Fleetwood, p. 446, donnent *Modadi*.

(2) Reliquiæ sanctorum confessorum atque episcoporum Florenti et Vindemialis.

TRIESTE, en Illyrie, empire d'Autriche.

I.

Imp. Cæs.
Fl. Constantino
maximo. p. f. aug.
R. P. Terg.
D. N. E. F.

(*Card.* Maï, 240, 4; Murat., 1085, 7.)

—

II.

Dans les fondements de l'autel de l'église de La Madone de la mer.

Rufinus custos pro voto suo
Fieri curavit pavimentum.
Anno DXV.

(*Cardinal* Maï, p. 196; Irénée de la Croix, *Hist. Tergest.*, p. 236; Furietti, *Hist. de Musiv.*, p. 74.)

TROYES, chef-lieu du département de l'Aube, ancienne Champagne, en France.

Notice faite au commencement du XVIIe siècle, sur les pierres tombales de l'église et du cloître de l'abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.

(Communication de M. Barthélemy, correspondant à Saint-Brieuc, au Comité des arts et monuments, et imprimée dans le *Bulletin des comités*, juin 1848, p. 185.)

« *Epitaphes ou inscriptions extraictes des tumbes et monumentz qui ont esté recognuz en l'église et cloistre de l'abbaye Nostre-Dame de Troyes* (1) *en l'an* 1626, *estant lors abesse d'icelle noble dame sœur Claude de Choiseul, nonain professe de ladicte abbaye.*

« Au milieu du chœur des religieuses sur une belle grande tumbe est cette inscription :

Cy gist noble homme monseigneur Estienne, jadis sire de Saint-Fale, chevalier qui trespassa l'an 1342, le 20 janvier, et dame Guillaume de Ray, sa femme, dame dudict lieu qui trespassa l'an mil.....

Item trespassa sœur Marye de Sainct-Fale leur fille, jadis abesse de ceans, l'an 1368, le 20e jour de septembre. Priez Dieu pour les âmes d'eux. Amen.

« Audict chœur, devant le siége abbatial :

Hic jacet domina soror Isabellis de Sancto

(1) Le monastère de Notre-Dame de Troyes fut, dit-on fondé par saint Leuconius, vers le milieu du VIIe siècle : c'était sans contredit l'abbaye de femmes la plus illustre de Champagne : elle avait haute, basse et moyenne justice, et des priviléges importants qui amenèrent de fréquents démêlés entre les abbesses et les évêques. Ce monastère aujourd'hui a disparu pour faire place à l'hôtel de la préfecture du département de l'Aube.

Fidolo (1) quondam abbatissa istius monasterii quæ obiit anno 1328, die sexta aprilis.

« Devant la chapelle Nostre-Dame du Rozaire sur une tumbe :

Hic Isabellis (2) jacet abbatissima ; rebellis
Semper avaritiæ, dedita munditiæ
Mitis, amans, simplex, humilis, vetus et juvenilis,
Largaque pauperibus, sit sacer inde cibus
M. junga bis C. simul LXI, tria misce
Hoc, martisque dies, summa fuere quies.

« Devant ladicte chapelle sur une tumbe :

Ci gist dame Agnes, fille au vicomte de Limeren, dame de Saint Sepulchre qui trespassa l'an de grace 1278 au mois de novembre, le jour de Saint-Martin.

« Devant ledict autel du Rozaire :

Corpus Alaidis (3) abatissæ jacet isto sub tectu lapidis, animam possit dare Christo pro quo laudes meruit magnas. Donatur pro mercede corona. Dicite Pater noster.

« Devant l'autel de Saincte-Magdelaine sur une tumbe :

Anno milleno C bis LX duodeno
Hæc abbatissa fuit ad cælestia missa
Oda (4) suum nomen, felix fuit illius omen
Ordinis et clavis, pia, sobria, justa, suavis.

« Au chapitre de l'abbaye :

Cy gist Gilles de Vaujoan, (5) jadis abbesse de Nostre-Dame de Troyes, qui trespassa l'an 1297, le jour de dimanche apres Pasques.

« Audict chapitre :

Hic jacet religiosa soror Gila de Barberiaco, quondam hujus monasterii elemosinaria, quæ obiit anno 1327.

« Devant le chapitre :

Cy gist Dame Isabeaux de Sainct-Fale (6), abbesse de Nostre-Dame de Troyes qui trespassa l'an de grace 1293, le mardy apres Pasques.

« Tout joingnant :

Hic jacet religiosa domina Ysabellis de Sancto Fidolo.....

« Tout joingnant :

Hic jacet Petronilla de Sancto Fidolo istius ecclesiæ elemosinaria. . . . . .

« Tout de suitte :

Cy gist sœur Mahault de Dinteville, prieure de cette eglise. qui trespassa le 12 aoust 1420.

Cy gist sœur Ysabeau d'Aunoy jadis tresoriere de cette eglise, qui trespassa le 8 septembre 1438.

« Au cloistre, à la sortye de l'eglise, à main senestre :

Cy gist madame Huguette de Baissay (1), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa le 4e febvrier 1465.

« Un peu plus avant au cloistre :

Cy gist madame Blanche de Broye (2), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa le 17e janvier 1438.

« Joignant la sépulture de madame Huguette de Baissay :

Cy gist Marie de Troyes, nonain de cette eglise, laquelle trespassa l'an de grace 1315, le jour de la chaire Sainct-Pierre en febvrier, et Helvis de Troyes (3), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa l'an 1357 le jour des XI mille vierges.

« Tout de suitte :

Cy gist sœur Guillemette la Bourgongne, religieuse de ceans, laquelle trespassa l'an 1409, le jour Sainct-Clement.

Cy gist sœur Catherine la Ciergiere, enfermiere de ceans, laquelle trespassa l'an 1424, le 26 juin.

Cy gist Catherine de Lusigny, leur niepce, chantre de ceans, et depuis abbesse (4), laquelle trespassa l'an 1479, le 14 novembre.

« Au cloistre, du costé du chapitre, pres l'entrée pour monter au dortoyr :

Cy gisent sœurs Helvis Desportes, jadis pri-

(1) Isabelle de Saint-Phale, abbesse de 1315 à 1328.
(2) Isabelle de Saint-Phale, nommée par le *Gallia Christiana* Isabelle de Chasteauvilain.
(3) Alix de Villehardouin, fille de Guillaume de Villehardouin, maréchal de Champagne, et d'Agnès de Courtenay. Sa tombe portait une couronne soutenue par deux anges. Suivant une note, cette abbesse serait fille du fameux Geoffroy de Villehardouin qui, d'après une charte de 1189, donnait à l'abbaye de Notre-Dame, en considération de sa fille Alix, vingt sols de rente annuelle à prendre sur le revenu de sa terre de Villy, nommée depuis Villy-le-Maréchal.
(4) Odette de Pougy, fille de Renant de Pougy, et nièce de Manassès, évêque de Troyes.
(5) Gillette de Vaujouan, abbesse de 1293 à 1297.
(6) Isabelle de Saint-Phale, abbesse de 1292 à 1293.

(1) Huguette de Baissy.
(2) Blanche de Broyes, abbesse de 1408 à 1438.
(3) Helvis de Troyes.
(4) Catherine de Lusigny, abbesse de 1466 à 1479.

eure nonain de ce monastère, qui trespassa le 25 avril 1341, et Sybille la Pacarde nonain, et Marie sa sœur converse, ses niepces, et Marie la Bauchonne leur niepce, laquelle Sybille trespassa l'an M. CCC.... et sa sœur le 1er octobre, et leur niepce le 27 septembre 1345.

« En l'eglise à main gauche, assez près du grand autel, contre une muraille, y avoit une sépulture eslevée, laquelle a esté enlevée en l'année présente 1626, lorsqu'on a dressé le nouvel autel; sur la sépulture y avoit cette inscription :

Cy gist Mahault d'Anglure (1), jadis abbesse de ceans, laquelle trespassa l'an 1349, le 4e novembre.

« Madame Marie de Luxembourg, abbesse, mourut le 16e mars 1597, n'y aiant aucune tumbe sur sa sépulture (2).

« Madame Louyse de Luxembourg, abbesse, sa niepce, mourut en avril 1602, agée de 22 ans, comme porte une inscription laquelle est contre un pillier du chœur au-dessus des chaires du costé dextre (3).

« Madame Louyse de Dinteville fut abbesse par la mort de ladicte Louyse de Luxembourg et mourut le 28e novembre 1617, aagée de 60 ans, estant née à Palizy en aoust 1557, peu de jours après la battaille de Sainct-Quentin. Est enterrée à l'entrée du chœur (4).

« Au devant du grand autel, à main droite de la grille :

Hic jacet Mathildis de Valeriaco quondam hujus monasteri abbatissa, quæ hic sepulta fuit anno domini 1262, die Veneris post Pascha (5). »

TUNGA, autrefois Thignica, dans la régence de Tunis, en Afrique.

I.

Altissimo sæculo DDD. NNN.
orb.... to i.... indulta pace
civi. . . Thignicensis. . proc.

(*Cardinal* Maï, 332, 4 : Shaw, t. Ier, p. 219.)

—

II.

. . . . . .
Constantini max. V. . . .
nia. . fundamentis et s.
. . . . tudo Domiticeno filio.

(*Card.* Maï, p. 333 ; Murat., 464, 2.)

—

III.

. . Constantini max. v. . .
. . nia. . . fundamentis et s.
. . . tudo Domiticeno filio. .

(*Cardinal* Mai, p. 349 ; Shaw, *Itin.*, t. I, p. 219.)

TUNIS, capitale de la régence, en Afrique.

I.

A un mille de la ville.

DD. NN. Imp.
Constantino maximo felici pio aug.
bono R. P. nato.

(*Cardinal* Maï, 249, 5 ; Maffei, *Mus. Veron.*, p. 460, 1.)

—

II.

Pollentes in fine imperio
DD. NN. Honori et Theodosi PPS. imp. aug.
administrante Felici Innodio
proc. . . . .
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, 338, 6; Donat, p. 152, 4; Shaw, *Voy.*, p. 126.)

Voyez Carthage.

—

III, IV.

Les inscriptions suivantes, publiées par M. Alphonse Rousseau, dans la *Revue archéologique* de 1850, tom. VII, p. 746, ont été trouvées à la Mahomedia, l'un des palais du bey, à trois lieues environ au sud de Tunis. Ce palais s'élève sur les ruines d'une ancienne ville romaine dont le nom est inconnu. Peut-être est-ce l'*Ad Mercurium* de la table de Peutinger? Toutefois, ajoute M. Rousseau, à qui nous empruntons ces détails, un des historiens arabes de Tunis, El Scheik Et-Tidjani, dit que l'emplacement de la Mahomedia s'appelait autrefois *Tabria*.

Voici ces inscriptions :

Romanvs episcop.
Exitiosvs epcp
in pc ⊀ dp ⊀
g m kl ⊀ dc ⊀
in pace vdv xi k...
Rvsticvs episcopvs in pace dv kv l...

Traduction de M. Rousseau.

Romanus é.éque
Exitiosus évêque a

(1) Mahaut d'Anglure, abbesse de 1328 à 1349.
(2) Marie de Luxembourg, fille de Charles, comte de Brienne, et de Charlotte d'Estouteville, abbesse de 1560 à 1597.
(3) Louise de Luxembourg, fille de François, duc de Piney, prince de Tinguy, abbesse de 1597 à 1602.
(4) Louise de Dinteville, fille de Guillaume, seigneur d'Eschenets, et de Louise de Rochechouart, abbesse de 1602 à 1617.
(5) Mahaut de Valery, sœur d'Erart, camérier du roi Philippe III, abbesse de 1249 à 1262.

été déposé (1) en paix le 8 des kalendes de décembre. . .
. . . [a reposé] en paix le 11e jour d s kalendes de....
Rusticus évêque [a reposé] en paix le jour des kalendes de j...

La tombe sur laquelle cette inscription fut gravée renfermait déjà, comme l'on voit, les corps des évêques Romanus et Rusticus, quand le corps d'Exitiosus y fut déposé. Dans cette inscription, comme dans beaucoup d'autres inscriptions d'Afrique, le chiffre ϛ figure quelquefois comme un 5 retourné ainsi : 2 équivaut au chiffre numérique v.

—

Constantinvs
subd. in pace vixit
an ϛ x d x ϛ kl fb.

Traduction.

Constantinus
sous-diacre est mort en paix,
à l'âge de 20 ans, le 15 des kalendes de février.

L'x dont la branche supérieure a gauche est barrée d'un trait équivaut à xx dans les inscriptions d'Afrique ; l'x dont la branche est barrée de deux traits équivaut à xxx.

Les dalles tumulaires où se trouvent ces inscriptions, ont été données par le bey à M. de Theis, consul général de France à Tunis, et scellées dans le mur de l'église paroissiale de Tunis, par les soins de Monseigneur Fedèle, évêque de Rosalia et vicaire apostolique de Tunis.

TURIN, capitale du Piémont, Italie.

I

Sur une colonne conservée à l'Académie.

[Repar] atoribus
pop. romani cong.
servatoribus reip.
omnium provinciar.
DD. NN. Fl. Jul. Constantio
aug. et Fl. C.. dio
Constantio Cæsari.

(*Cardinal* Maï, 256, 5; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 213, 1; Muratori, p. 261, 5.)

—

II.

Sur une colonne.

Valentini-
ano et Fl. Valenti felicis-
simis augg.

(*Cardinal* Maï, p. 260.

U

URBANIA, près d'Urbino, dans les Etats pontificaux.

Chapelle de la famille Matorotta.

D. M. S.

Inscriptions et reliques venant des catacombes de Rome.

Dominæ merenti et bene viventi Acauæ.
Caramantiæ conjugi suæ quæ vixit annis
N. xxv. Val. Julianus conjugæ dulcissimæ
posuit.

(*Card.* Maï, 417, 3; Murat., 1819, 4.)

URBANOVA, près Modène, sur la via Claudia.

† Haec xps fundamina posui fundator. .
rege fe'icissimo Liutprand per eum ce . .
hic ubi insidiae prius parabantur p l . .
facta est securitas ut pax servet. . . .
s'c virtus altissimi fecit Longibardo. . .
tempore tranquilli et florentiss . . . .
omnes ut unanimes impletes princ. . .

(*Card.* Maï, p. 328; Murat., p. 468.)

URBINO, dans les Etats pontificaux.

(1) Inhumé.

I.

Dans le palais du Duc, sur un mur derrière le théâtre.

† Iesus †
xps rex glorie venit in pace
et Deus homo factus est
et verbum caro factum est.

(*Cardinal* Maï, p. 7.)

—

II.

Dans la chapelle de la famille Bonaventure, où l'on conserve une partie des reliques de saint Alexandre, venant du cimetière de Saint-Calixte de Rome.

Alexandro fratri benemerenti votum merenti
fratres
reddiderunt. Vixit in xpo annis xxxiii. Decessit
idus junias.

(*Cardinal* Maï, 362, 3; Muratori, 1824, 9.)

—

III.

Palais ducal.

Pierre tirée en 1656 du cimetière de Priscilla à Rome

Prime filie dulcissime
bene merenti qe bisit

annis XIII mesibus X. diebus
XXIII. Leontius et Sabiniane parentes

(*Cardinal* MAÏ, 444, 5; FABRETTI, p. 579, 75.)

UTRAVIA (?) en Espagne

Inscription trouvée dans le territoire UTRAVIENSI *dans la Bétique, en Espagne.*

† Reliquie ssorū mīr. Ioanni Baptiste, Eulalie, Iuste, Rufine, et Felici martyrum. Dedicata est hec basilica a Pimenio antistite sub ℒ VIII kalendas iunias era DCLXXX.

(*Cardinal* MAÏ, p. 51.)

UTRECHT, en Hollande.

I.

Johanni Goropio Becano, divinarum atque humanarum rerum, bonarumque artium peritiss. Katharina de Cordis uxor et filiolæ duæ conjugi ac parenti dulcissimo cum lacrymis pos. procurantibus Lævino Torrentio et Casparo Sarchio, quibus ille res suas moriens commendavit. Vixit annos LIII. Obiit IV. Cal. Jul. Anno M. D. LXXII.

(GROS, *Appendice aux Epitaphes de Bâle*, p. 369.)

II.

D. O. M.

Cornelii Valerii Ultrajectini ossa heic condita et consumta : nomen adscribere aliena pietas voluit. An aliena tamen ? à Discipulo venit et quantus ille, cui venit ! meruit : juventutem Belgicam ore et stilo in Collegio trilingui docuit, non minus disertus utilisq ;, postquam loqui desiit : quam clarus et æternus, postquam scribere. Georgius ab Austria Præpositus hujus Ecclesiæ et Acad. Cancellarius, neglectum 32. an. monumentum Præceptori p. c. clɔ lɔ CX.

Vixit annos 66. *docuit* 21. *Obiit* 1578. 3. *Eid Sextil.*

(GROS, p. 374.)

—

III.

Gaspari Rovelasca
domo Mediol. avis, tritavis ibidem claris
nato
Antverpiæ urbium urbe
quam Consul difficilimis temporibus
feliciter rexit,
patre Hieronymo, viro præstante,
matre Joanna van Valckendael
præclara inter Ultrajectenses stirpe,
denato
Anno clɔ lɔ CVII. cum ann. esset LXVII
Nec non Elisabethæ van Kestelt,
quæ ann. LII. devixit an. clɔ lɔ XCVIII.
Conjugib. ad ann. XXXIII. concordib.
parentib bene meritis
Joanna et Elisabetha
liberi hæredesque mœsti
posuerunt.

(GROS, p. 390.)

UZÈS, département du Gard, en France.

1150. — *A la cathédrale.*

Idibus julii obiit Ebrardus episcopus

Ad bona non tardus Jesu Christi præsul Ebrardus
Vir quondam rectus, æquus, prudens et honestus.
Corporis et mentis, qui pavit oves alimentis,
Pauperibus etiam multos donavit amictus.
Hunc igitur virum donatum munere vitæ
Credimus esse cœlis magno decoratum (*sic*) honore
Millenum censum quinquagesimum (*sic*) annum.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 105.)

UZESTE, près de Langon, département de la Gironde, en France.

1359. — *Epitaphe du Pape Clément V.* (*Bertrand de Gouth.*)

Hic jacet felicis recordationis Clemens papa V fundator eccles. collegiatarum de Uzesta, et de Vilhendrado (1) qui obiit apud Rupem-Mauram (2) Nemausensis diocesis die 20 aprilis Pontificatus sui IX. Portatus autem ad istam ecclesiam anno Domini 1314, augusti 17, fuit sepulchro coopertus anno 1559.

Le tombeau a été détruit, en 1568, dans les guerres de religion.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 262.)

V

VAISON, département de Vaucluse, en France.

I.

Ancienne inscription de l'abside de l'église de Saint-Martin de la campagne de Vaison.

† VIII. kl. dēc. dec̄o. intias. ecl̄e. sci. Martini (3)

(*Cardinal* MAÏ, p. 164.)

(1) Villandraut.
(2) Rochemaure, sur le Rhône.
(3) † Octavo kalendas decembris, dedicatis istius ecclesie sancti Martini.

II.

En 470. — Près de l'église de Saint-Quinin.

Rusticus voto suo fecit. Moritur bonæ memoriæ mater mea Stephania, XVIII calendas novembris die lunæ luna XVII vixit annis LXVIII, Severo et Jordano consulibus est pro voto suo fecit.

(*Voyage littéraire de deux Bénédictins; Mém. de la Soc. arcchéol. du Midi*, t. II, p. 178.)

L'inscription conserve quelque chose des formes païennes dans la formule (*pro voto suo fecit*), qui se trouve aussi dans d'autres inscriptions chrétiennes du même sens. Elle est ornée du monogramme du Christ.

Le consulat de Severus et Jordanus répond à l'année 470.

—

III.

Cinquième siècle.

Stafili pax tecum in Deo, ave. vale.

Le monogramme du Christ est dans la partie supérieure.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 178.)

—

IV.

Cinquième siècle.

Nec Ucia pax tecum casta cristiana.

Cette inscription est citée par Millin, dont voici la version : *Ner. Licia p. t. c. c.*, qu'il traduit : *Neria Licia chaste et très-chère; la paix soit avec toi.*

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 179.)

—

V.

Sixième siècle (518).

Hic in pace requiescit sanctæ memoriæ Eripius presbiter qui vixit annos XXVII menses X dies XVIII obiit VIII kalendas februarii. P. C. iterum Agapiti viri clarissimi consulis.

(MILLIN, *Voyage dans le Midi; Mém. de la Soc. arch. du Midi, t.* II, p. 189.)

On remarque à l'église Notre-Dame de Vaison, une ancienne inscription latine remontant au Xe siècle, qui a fort occupé les archéologues. M. Deloye en a donné une très-heureuse interprétation dans une dissertation sur quelques inscriptions grecques ou latines, découvertes à Vaison ou dans les environs (1). Bien que toute la première partie du mémoire de M. Deloye soit étrangère à l'Epigraphie chrétienne, nous donnerons en entier ce mémoire plein de science et de bon sens critique

(1) Cette dissertation a été publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 3e sér., t. IV, p. 305.

Nous nous proposions, dit M. Deloye, de donner au public plusieurs inscriptions inédites que nous avions recueillies à Vaison et dans les localités voisines, lorsqu'un antiquaire modeste, qui désire garder l'anonyme, nous adressa une courte notice qui sera très-bien placée en tête de notre travail, car elle contient des inscriptions provenant des mêmes lieux, mais différentes des nôtres. Nous la publions en entier, telle qu'elle est. Elle formera le complément des monuments épigraphiques découverts jusqu'à ce jour dans le territoire de Vaison, et qui n'ont trouvé place ni dans le recueil de l'abbé J.-C. Martin (1), ni dans celui de M. Ernest Breton (2). Il est utile de prévenir que cette seconde collection ne reproduit pas toutes les inscriptions de la première, quoiqu'elle en contienne trente de plus. M. Breton a pareillement omis de dépouiller l'*Histoire de l'église de Vaison*, qui aurait fourni à son mémoire des additions importantes.

« Vaison, jadis capitale des Voconces, offre encore des monuments fort remarquables de l'époque romaine; ils ont été plusieurs fois décrits, et on a publié aussi un grand nombre d'inscriptions fournies successivement par ce sol fertile en antiquités. On croit toutefois que les six suivantes sont encore inédites, et on juge à propos de les porter à la connaissance des archéologues.

« 1° Cippe en pierre de grès, trouvé à Vaison en 1841 :

Dea
Victo
ria
cons..
tvta.

(1) *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras.* Nouv. édit., Orange, J. Bouchony, 1818, in-8°.

(2) *Antiquités de Vaison*, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, an. 1842, t. XVI, p. 111 et suiv. L'auteur de cet intéressant mémoire a rassemblé, en les classant sous différents titres, les nombreuses inscriptions de Vaison qui se trouvaient éparses dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, et dans les ouvrages de Gruter, de Muratori, de Spon, de Pitiscus, du P. Bonaventure, de Papon, de Millin, d'Orelli, etc. Il y a réuni un certain nombre d'inscriptions inédites qui proviennent de Vaison, et qui ont été transportées au musée Calvet à Avignon. Mais, malgré le soin qu'il a mis à composer ce recueil, il lui est échappé de donner comme inédites quelques inscriptions qui avaient été publiées, soit par Gruter, MXC, 21; soit par le P. Anselme Boyer, dans son *Histoire de l'église de Vaison*, Avignon, 1731, in-4°, t. II, p. 74 et 75; soit par l'abbé Martin, dans l'ouvrage qu'on vient de citer, p. 77; soit par M. J. Guérin, dans sa *Notice sur les voyages de Calvet et sur les objets les plus curieux que renferme le muséum dont il est le fondateur*, p. 163, et *ibid.*, 164; soit enfin par M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, in-8°, 1835, p. 159.

« Probablement : *Dea Victoria constituta*, la déesse de la Victoire élevée ou posée. On peut supposer que la statue de la déesse était placée sur ce cippe.

« 2° Fragment d'un cippe en pierre calcaire trouvé, en 1837, sur le sol d'une maison que M. Rol, de Mazan, faisait construire à l'extrémité nord de la ville actuelle. L'emplacement de cette maison était compris dans l'ancienne ville, et en occupait presque le centre.

. . . .
. . . .
victori.
favoris. .
V. S. L. M.

« C'est l'accomplissement d'un vœu. Cette inscription est d'ailleurs trop mutilée pour qu'on essaye de rétablir le texte.

« 3° Vers l'an 1840, M. François Cluse a trouvé l'inscription suivante dans une vigne qu'il a vendue depuis à M. Rapin. Cette vigne est située au quartier des *Arcs*, et se trouve au nord-est du monticule de Piémin; elle fait partie du sol de l'ancienne ville, et touche le champ inculte où sont les ruines du théâtre romain.

Primv
Secvnd
vs Titvs
Dem. f. v. l. s.

« *Primus Secundus Titus, Dem(etrii?) filius, votum lubens solvit.* Primus Secundus Titus, fils de Démétrius, a accompli son vœu librement.

« 4° A la grange de Theut, appartenant à M. Bertrand de Montfort, est déposée une pierre calcaire sortie probablement des carrières de Vaison, et taillée en forme de cippe. Elle a environ un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de largeur, et porte dans un encadrement l'inscription qui suit :

. . nae N. . .
fil. flaminic
Vas. Voc. her•
des. Callisti
lib. eivs. ponen
dam. cvraver.

« (*Dis manibus*) *...næ, N... filiæ, flaminicæ Vasionis Vocontiorum heredes Callisti, liberti ejus, ponendam curaverunt.* Aux dieux mânes de... fille de N... prêtresse de Vaison des Voconces, les héritiers de Calliste, son affranchi, ont eu soin d'élever cette pierre

« Les lettres de cette inscription sont d'une belle forme, et paraissent appartenir à une époque qui a précédé la décadence des arts.

« 5° Vers 1810, la veuve Fabre trouva dans l'ancien enclos des Cordeliers, au sud du monticule de Piémin et sur le sol de la ville romaine, un cippe en pierre de Beaumont, qui devint plus tard la propriété de M. Giraudy, avocat, et qui est aujourd'hui déposé dans le vestibule du château de la Villasse, appartenant à madame veuve Giraudy. Ce cippe a 1m07 de hauteur, et une largeur à la base de 0m55, au milieu de 0m45, et à son sommet de 0m50. Il offre plusieurs moulures formant des encadrements, mais point de figures, et porte d'un côté un distique grec et de l'autre un distique latin. Les deux faces latérales sont vides.

ΕΙΘΥΝΤΗΡΙ ΤΥΧΗΣ
ΒΗΛΩ
ΣΕΥΣΤΟΣ ΘΕΤΟ ΒΩ
ΜΟ
ΤΩΝ ΕΝ ΑΠΑΜΕΙΑ
ΜΝΗΣΑΜΕΝΟΣ
ΛΟΓΙΩΝ.

—

Belvs
Fortvnae rector
menisqve magis
ter
ara gavdebit
qvam dedit
et volvit.

« M. Germer-Durand, habile professeur du lycée de Nîmes, lit ainsi ces deux distiques :

Εὐθύντηρι τύχης Βήλῳ Σευστὸς θετο βῶμον,
Τῶν ἐν Ἀπαμείᾳ μνησάμενος λογίων.

« Seustus a élevé cet autel à Bélus, directeur de la Fortune, en mémoire des oracles rendus à Apamée.

Belus Fortunæ rector, men(s)isque magister,
Ara gaudebit, quam dedit et voluit.

« Bélus, directeur de la Fortune et maître du mois, aura pour agréable cet autel qu'il a donné et voulu.

« La pierre est très-fruste, surtout du côté de l'inscription latine. Ce n'est qu'après avoir obtenu un grand nombre d'empreintes sur papier mouillé, et après plusieurs jours d'un minutieux examen, qu'on s'est décidé pour le texte ci-dessus. On comprend dès lors comment les mots *mensis* et *gaudebit* paraissent être aujourd'hui *menis* et *caudebit*.

« Feu M. de Fortia, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait, en 1831, soumis cette inscription à la savante académie dont il était membre. La copie qui était en son pouvoir, et qui différait notablement de celle qu'on lit ici, fut reconnue fautive, inexplicable par suite, et on en demanda une seconde, qui ne fut jamais envoyée. L'affaire en resta là. M. de Fortia paraissait cependant attacher beaucoup d'importance à cette découverte, si on en juge par plusieurs lettres qu'il écrivit, et qu'on a montrées à l'auteur de cette notice.

« L'enclos des Cordeliers se trouvait dans

cette partie de la ville romaine qu'on peut croire avoir été le primitif Vaison, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée du pont sur l'Ouvèse et la plus à l'est. Tout fait présumer que la partie occidentale de *Vasio Vocontiorum* était comparativement plus moderne, et que si la première existait bien avant le commencement de notre ère, la seconde ne datait que des premières années du règne des empereurs. C'est dans le plus ancien Vaison qu'on a découvert cette inscription grecque, qui naturellement rappelle l'influence civilisatrice que la cité phocéenne peut avoir exercée sur les peuples de la Gaule, et qui, à ce point de vue, appartiendrait à l'époque qui a précédé l'ère chrétienne. Au reste, on sait tout ce que cette induction peut avoir de hasardé, et on ne l'émet ici que comme une simple hypothèse, d'autant mieux que le distique latin semble, d'un autre côté, assigner à cette pierre une date postérieure à l'établissement des Romains dans la Gaule.

« 6° Toujours dans le même quartier, c'est-à-dire dans la partie de l'ancien Vaison que l'on a lieu de croire antérieure à la conquête romaine, au sud et à cent ou deux cents pas de l'enclos des Cordeliers, on a découvert, il y a environ douze ou quinze ans, une inscription toute grecque sur une plaque de marbre qui n'est pas très-grande. L'auteur de cette notice, peu familiarisé avec la langue grecque, ne put examiner cette inscription que pendant quelques minutes. Elle appartenait alors à M. Rostant, officier de santé, et il ne sait où elle a passé après la mort de ce dernier. Toutefois, il en fit rapidement la copie qu'on va lire, dont il est loin de garantir l'exactitude, et qu'il ne consigne ici que faute de mieux.

CETOMAPOC
OYIAAONEOC
TO OYTIOYC
NAMAYCATIO
EIWPOYBHAH
CAMICOCIN
NEMHTON .

« A la quatrième ligne on lit le mot Ναμαυσατιω, dans lequel on pourrait retrouver une forme inconnue jusqu'à ce jour, on le croit du moins, du nom de la ville de Nîmes.

« En fait d'inscriptions grecques trouvées à Vaison, on ne connaissait que la suivante, rapportée par Muratori. Elle existait jadis à Avignon chez M. de Seytres de Caumont. On ne sait pas dans quel quartier de Vaison elle avait été découverte :

ΠΡΟCΕΡΙ ZΗCΑΙΣ ΑΚΟΝΤΙΩ.

« Muratori la rend en latin par ces mots : *Proseri, vive Acontio.*

« Cette rareté d'inscriptions grecques à Vaison ne peut qu'augmenter le prix de celles qu'on donne ici. D'ailleurs, une inscription en vers grecs et latins, et se rapportant au culte de Bélus dans les Gaules, semble faite pour exciter l'intérêt des archéologues, qui le retrouveront ici avec le double caractère de *Dieu de la fortune* et de la divinité qui préside *au mois*, c'est-à-dire, de la *lune*. Parmi les nombreuses attributions de Bélus, celles-ci figurent en première ligne, ainsi que l'attestent les auteurs qui ont écrit sur la mythologie. Le temple de Bélus à Apamée en Syrie était célèbre à l'époque du paganisme, et on sait que les empereurs Septime Sévère et Macrin allèrent consulter son oracle. »

Voici maintenant les inscriptions que nous avons nous-même copiées sur place. Comme elles sont en trop petit nombre pour être classées, nous suivons de préférence, en les publiant, l'ordre topographique, et nous commençons naturellement par celles de Vaison.

Au nord de l'église de Notre-Dame, situé dans la plaine de Villasse, derrière l'ancien cloître, est un champ inculte, presque tout composé de ruines antiques et de débris de constructions du moyen âge. Des fouilles bien dirigées dans cet endroit seraient très-fructueuses ; mais en attendant que le gouvernement les fasse entreprendre, un cultivateur qui ne recherche les beaux vestiges de l'antiquité que pour les vendre, emploie en hiver, quand il n'a pas mieux à faire, une partie de son temps à creuser au hasard dans ce précieux terrain. Il a déjà découvert dans un très-petit espace, mais à une profondeur de trois ou quatre mètres, des médailles, dont une en or, des fûts et des chapiteaux de colonnes brisées, des fourneaux en briques, des fragments de toutes sortes, et les deux cippes dont suit la description.

Le premier, relégué aujourd'hui dans une petite étable attenant au cloître, est en marbre blanc ; il est en forme d'autel, et offre sur le devant une inscription qui ne saurait être ni mieux conservée, ni en plus beaux caractères. On remarque des deux côtés, sur les faces latérales, deux lauriers chargés de fruits et parfaitement sculptés. Chacune des faces est encadrée dans une jolie bordure d'une ornementation fort riche et d'un travail délicat :

Mercvrio
Sex. Silvivs
Silvester
Iccianvs.

Mercure, au rapport de César, était honoré d'un culte particulier dans les Gaules, comme inventeur des arts, protecteur des chemins et présidant aux relations commerciales et aux gains de toute nature. Le grand nombre d'inscriptions votives que l'on trouve en l'honneur de ce dieu confirment pleinement le témoignage de l'histoire. Le sol de Vaison en avait déjà fourni trois ;

mais celle-ci, déjà précieuse sous le rapport de l'art, emprunte un nouvel intérêt à la révélation d'un nom de lieu inconnu dans les recueils épigraphiques, quoiqu'il soit du reste assez célèbre.

Sextus Silvius Silvester, tels sont les prénom, nom et surnom de l'auteur de ce vœu à Mercure. La qualification d'*Iccianus*, qu'il prend ensuite, ne peut être qu'un nom de ville, celui de sa patrie sans doute ; car dans les temps antiques, comme au moyen âge, on avait coutume de joindre à son nom celui de son pays natal, surtout quand on s'en trouvait très-éloigné. *Iccianus* est un adjectif formé régulièrement d'*Iccius;* or, il n'y a d'autre ville de ce nom qu'un port de mer des Gaules, situé dans la Morinie, sur les bords de la Manche, et où César nous apprend qu'il s'embarqua avec ses troupes pour passer dans la Grande-Bretagne.

Il faut convenir que cette ville est loin de Vaison; mais qu'importe? c'était, au contraire, un motif de plus de mentionner la patrie d'origine. D'ailleurs, dans un état aussi vaste et aussi bien administré que l'empire romain, qui offrait des garanties de sécurité pour le commerce et les voyages, les déplacements étaient plus fréquents qu'aux époques de morcellement et de trouble. Les inscriptions offrent des exemples de migrations plus lointaines que celle que nous présumons ici. Le distique grec publié ci-dessus ne mentionne-t-il pas quelqu'un venu d'Apamée à Vaison? Nous ne voyons donc nulle difficulté à interpréter le mot *Iccianus* de la façon la plus naturelle. Faudrait-il s'étonner si Sextus Silvius Silvester, qui a dédié ce gracieux monument à Mercure, était un négociant du port d'Iccius, qui, après avoir amassé une riche fortune en trafiquant entre le pays de Morins et les côtes de l'Italie et de la Provence, se serait retiré dans la ville que Pomponius Méla place au premier rang des cités les plus opulentes de la Gaule Narbonnaise, remerciant le dieu du commerce des loisirs qu'il lui aurait faits, sous un climat moins rude et un ciel plus beau que ceux de son pays natal.

II.

Mercvrio
vot.
Sex. Marcel
li. lib.

Voilà encore un cippe dédié au dieu des marchands; mais il est en pierre calcaire et sans ornements, humble comme il convient à un simple affranchi, qui a peut-être consacré la plus grande partie de son pécule à racheter sa liberté.

La régularité des lettres dénote seule que cette inscription est contemporaine de la précédente (1). Nous la rendrons en ces termes:

« Sextus, affranchi de Marcellus, s'est acquitté de son vœu envers Mercure. »

Le cippe étant beaucoup plus lourd et moins précieux que l'autre, a été laissé dehors, le long du mur du cloître, dans un fumier.

III.

Lampe en terre cuite, trouvée dans un tombeau à Vaison, appartenant à M. de Montfort.

Atimeti.

« (Fabrique) d'Atimetus. » Ce nom de potier, bien qu'écrit en caractères latins, est d'origine grecque, Ἄτίμητος signifie ordinairement *méprisé*, mais aussi parfois *inappréciable;* dans ce dernier sens, que nous préférons comme plus honorable, on disait Ἄτίμητος φίλος, incomparable ami. En passant sous la domination romaine, ceux des habitants de Vaison qui avaient des noms grecs durent les latiniser. Cependant, par une bizarrerie assez étrange, on trouve au musée d'Avignon quelques inscriptions grecques où figurent des noms dont l'origine latine est incontestable, tels que ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ, ΠΟΜΠΟΝΙΑ.

IV

En remontant la jolie vallée de l'Ouèse, à une lieue environ au levant de Vaison, on rencontre le village d'Entrechaux avec son château en ruines situé sur une montagne escarpée. Non loin de là, vers la droite, on aperçoit au sommet d'une colline une chapelle romane connue sous le nom de Notre-Dame de Nazareth, et qui paraît être du xᵉ et xiᵉ siècle. Pour une église isolée au milieu des champs, elle est assez remarquable par les détails de son architecture. Mais ce n'est point ici le lieu de la décrire; nous parlerons seulement en passant d'un bas-relief bizarre, placé au sommet de l'angle de la façade qui est en retraite sur le porche. Il est de forme rectangulaire, et représente une espèce de vongleur debout, ayant à sa gauche un énorme instrument de musique à trois cordes, sur lequel il promène un archet de la main droite. A ses pieds est un grand vase ou un autel de forme élégante, d'où semblent s'échapper des flammes; devant lui, un personnage à cheval sur un animal que nous n'avons pu reconnaître à cause de l'éloignement, quoique nous fussions monté sur le toit du porche. Le tout est grossièrement sculpté et dénote une œuvre du moyen âge. Qu'il nous suffise d'avoir signalé ce singulier tableau: d'autres prendront soin de l'expliquer.

L'objet principal de notre visite à la chapelle de Notre-Dame de Nazareth était une inscription qui a été découverte sous l'autel même, en 1828, et dont la pierre forme aujourd'hui l'un des jambages de la porte à

(1) Ces deux inscriptions ont été publiées correctement, en 1845, dans l'*Echo du monde savant*, col. 979 et 980. Mais elles sont en quelque sorte perdues dans ce journal, et nous avons cru pouvoir les considérer comme inédites.

hauteur d'appui, donnant entrée sous le porche. A en juger par la beauté et la régularité des caractères, cette inscription est de la meilleure époque romaine; elle est incomplète, et ce qui reste fait vivement regretter que la pierre ait été mutilée. Les moulures de l'encadrement ne sont intactes que du côté gauche.

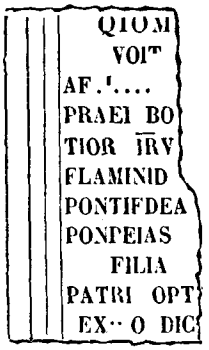

Bien que la pierre soit brisée à la partie inférieure, les derniers mots, ressemblant à une formule finale, font présumer que l'inscription se terminait là, et que la bordure a seule disparu. En mettant vers la droite la place de trois ou quatre lettres, on obtient pour le cadre épigraphique des dimensions satisfaisantes, qui sont en harmonie avec la disposition de l'inscription; le mot *filia*, par exemple, se trouve alors placé symétriquement au milieu; et quand on veut restituer des inscriptions régulières comme celles-ci, l'œil est un guide qu'il ne faut pas dédaigner. Par ce moyen purement matériel, combiné avec le sens de l'inscription, on voit qu'il suffit ici d'ajouter quelques lettres pour terminer les mots commencés et obtenir des lignes qui se suivent assez bien. Nous avons essayé de compléter ainsi chaque ligne, et après bien des tâtonnements, nous sommes arrivé à des résultats plus ou moins certains, que nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

Q. Pom[peio]
Voli[ini]
a filio....
præfecto Bo[con]
tiorum prov[inciæ]
flamini divi [Ivlii]
pontifici Dea[næ]
Pompeia S[exta]
filia
patri opt[imo]
ex [su]o dic[avit]

C'est-à-dire : « A Quintus Pompée, de la tribu Voltinia, fils de N..., préfet de la province des Voconces, flamine du divin Jules, pontife de Diane, Pompéia Sexta, sa fille, a dédié à ses frais ce monument à son excellent père. »

Les lettres de la première ligne, frustes et écornées par le haut, sont plus grandes que les autres; ce qui montre que c'est bien là le commencement de l'inscription, et qu'il ne manque guère que la bordure de la pierre, au lieu de QIOM..., qu'il serait difficile d'expliquer, nous avons pensé qu'il fallait lire Q. POM [PEIO], qui forme le pendant de *Pompeia*. A la seconde et à la troisième ligne, où l'on distingue à peine quelques lettres et des fragments de lettres, il est à présumer qu'il y avait *Voltinia (tribu) filio*, etc. La tribu *Voltina* ou *Voltinia* figure dans plusieurs inscriptions des villes voisines de Vaison, et c'est ce qui nous a fait adopter cette leçon, qui a d'ailleurs l'avantage de tirer parti des lettres visibles, tout en remplissant exactement l'espace vide.

La restitution la plus importante est celle de *Bocontiorum*, qui donne pour le nom des Voconces une variante d'orthographe dont nous n'avons pu découvrir un seul exemple ni dans les inscriptions ni chez les auteurs qui parlent de ce peuple. C'est pourquoi nous hésitions à admettre un nom qui employait pourtant très-bien les caractères du commencement de la ligne suivante, et nous n'avons été tout à fait rassuré qu'en trouvant la même orthographe dans la *Table* de Peutinger et l'*Itinéraire* d'Antonin. Il est vrai que ces deux textes, si précieux pour la géographie ancienne, appartiennent, suivant l'opinion commune, à une époque assez avancée de l'empire romain; tandis que notre inscription est sans contredit des premiers temps. Il est vrai également qu'il n'y avait rien d'aussi ordinaire, aux IVe et Ve siècles, que la mutation réciproque du B et du V. Mais on a remarqué que la décadence des langues les ramène sous plus d'un rapport aux habitudes de leur origine, et cette observation est exacte principalement pour l'orthographe. Ainsi, l'emploi du B pour le V, joint aux autres signes d'archaïsme, nous porte à croire que notre inscription est la plus ancienne de celles où il est question des Voconces. Nous en avons compté jusqu'à quatorze ou quinze, qui toutes portent *Vocontii*. Celle-ci paraît être du règne d'Auguste, et l'on sait que le style lapidaire est toujours en retard sur les monuments littéraires.

A la sixième ligne, on pourrait lire *flamini Diali*, au lieu de *D. Julii;* si nous avons préféré cette dernière version, c'est que deux autres monuments montrent que la famille *Julia* avait des flamines à Vaison. Le mot tronqué de la ligne suivante *Dea...* pourrait faire *Deæ*, et il s'agirait alors de la déesse protectrice des Voconces, qui avait un temple à Die. Mais à cause de l'espace présumé, il vaut mieux lire *Deanæ* pour *Dianæ*, dont on trouve des exemples dans tous les pays, et notamment dans celui-ci, comme le montrera une des inscriptions suivantes.

Que faire de l'S qui vient après *Pompeia*, *sua* ou *suo?* Ce serait un pronom inutile; *filia* et *patri* en disent assez. — *Sexti filia?* A quoi bon, puisque le nom du père est en tête de l'inscription. C'est donc plutôt l'initiale d'un surnom de *Pompeia*, tel que *Sexta*

ou *Sextia*. Sans nous occuper des autres restitutions, qui n'ont pas besoin d'être discutées, passons à l'explication générale du monument.

Une femme appelée Pompéia l'a dédié aux mânes de son père. Mais quel était le personnage qui réunissait d'aussi hautes fonctions civiles et sacerdotales, qui commandait au nom des Romains à la nation entière des Voconces, en même temps qu'il était flamine de Jules César et grand prêtre de la déesse Diane? C'était Quintus Pompée, si notre restitution est exacte, et dans tous les cas un membre de la famille Pompéia. Or, les inscriptions et l'histoire font connaître qu'il y avait une famille puissante de ce nom dans le pays des Voconces, celle d'où était issu un illustre écrivain que les anciens plaçaient pour le mérite à côté des historiens du premier ordre. Nous voulons parler de Trogue-Pompée, qui avait composé une Histoire générale du monde en quarante-quatre livres, dont Justin ne nous a malheureusement conservé qu'un sec abrégé. On ne sait presque rien sur Trogue-Pompée, si ce n'est qu'il vivait sous Auguste, et que, selon toute apparence, il mourut peu de temps avant l'ère chrétienne. Son aïeul reçut de Pompée le Grand le titre de citoyen romain et l'honneur d'être affilié à la *gens Pompeia*, en récompense des services qu'il avait rendus dans la guerre contre Sertorius. Son père servait sous César, et remplissait les fonctions de secrétaire auprès de cet empereur, dont il gardait le sceau, et son oncle avait commandé sous Pompée des troupes de cavalerie dans la guerre contre Mithridate.

Les noms de Quintus Pompée ne permettent pas de supposer qu'il soit ici question de l'historien, ni de son aïeul, qui s'appelait pareillement Trogue. Ce n'est pas non plus son père; car le monument est élevé par une femme, et un fils n'aurait pas laissé un pareil soin à sa sœur. Mais rien ne s'oppose à ce que Quintus Pompée fût l'oncle de l'historien. Malgré les liens de clientèle qui l'attachaient à Pompée, il l'aurait suivi la fortune de César comme son frère, et aurait obtenu par le crédit de ce dernier le commandement de la province des Voconces. A ce propos, nous ferons observer que les Romains avaient dû respecter dans le principe les anciennes circonscriptions des peuples celtiques pour ne pas choquer les habitudes des vaincus, et qu'il entrait dans leur politique de confier les hautes charges aux familles les plus influentes du pays pour rallier peu à peu les esprits à leur domination. A la mort de César, Quintus Pompée aurait été élu flamine du héros demi-dieu qui aurait été son bienfaiteur. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, notre inscription, gravée sur une pierre dépourvue d'ornements, en lettres grandes et bien formées, en style simple, avec l'orthographe de *Bocontiorum*, et la désignation d'une province purement gauloise, réunit tous les indices qui conviennent à la première époque de l'établissement des Romains dans les Gaules; elle ne peut, par conséquent, être relative qu'à un proche parent de l'historien Trogue, par la raison que sa famille, récemment dotée du nom de Pompée, n'avait pas eu encore le temps de s'étendre beaucoup.

V.

L'inscription précédente n'est pas le seul vestige d'antiquités romaines que le sol d'Entrechaux ait fourni. On trouve, en effet, dans les manuscrits de Suarès, marquis d'Aulan, conservés à la Bibliothèque nationale, la description d'une inscription très-mutilée qu'on voyait dans ce lieu au XVIIe siècle. Les dimensions de la pierre et des lettres témoignent que ce fragment faisait partie d'un grand monument. Quoiqu'il soit par lui-même dépourvu d'intérêt, nous le faisons connaître, pour encourager les recherches qui pourraient amener la découverte des autres fragments.

Voici le passage du manuscrit de Suarès, relatif à l'inscription :

« Intercalles, *Entrechaux*, in finibus comitatus, qua parte Delphinatum agit, castrum in prærupto, in diœcese Vasionense, cujus episcopatus est retrofeudum, spectat ad D.... de Fougasse, toparcham Bastidæ Raynaldorum, etc., qui pro sua humanitate hanc epigraphim e lapide existente in dicto loco d'*Entrechaux* descriptam mihi contulit :

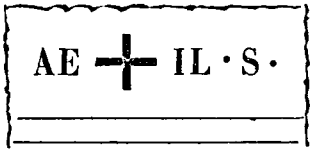

« 3 pans de longueur. 2 pans 1/2 de largeur. 1 pan 1/2 d'épaisseur. — Nul mulet ne la peut porter. — Le S est demi-pan loin des autres lettres. — Cordon de 4 doigts de largeur. »

Sans nous aventurer à chercher une explication à ce reste d'inscription, remarquons seulement que la croix dont les branches dépassent les autres lettres, pourrait être un T et un I conjoints, comme on en rencontre sur beaucoup de monuments antiques.

VI.

Au mois d'août 1845, un cultivateur de Beaumont, village qui n'est qu'à deux lieues de Vaison, découvrit dans son champ des ruines de constructions romaines et, entre autres, les restes d'un bassin antique, des tuyaux de plomb et un cippe de forme élégante, sur lequel était gravée cette inscription votive en l'honneur de la déesse Diane :

Deane Avg
Mfvfivs
Maternvs
ex voto.

« Vœu de Marcus Fufius Maternus à Diane Auguste. »

L'N et l'E de *Deanæ* sont liés ensemble, c'est-à-dire que le second jambage de l'N

sert a former l'E. La conjonction de ces deux lettres est naturelle, et ne doit pas être prise pour un signe de décadence, non plus que *Deane* pour *Diane :* nous avons montré ailleurs que cette variante d'orthographe n'avait rien d'insolite, puisqu'on en trouvait les exemples dans tous les pays; nous ajouterons que, par un changement analogue, la ville de Die, *Dea Vocontiorum*, est parfois appelée *Dia, civitas Diensium, urbs Diensis.* Ce qui est plus extraordinaire, c'est de rencontrer dans une inscription contemporaine de la bonne latinité un génitif féminin terminé par un *e* simple, au lieu de æ ou œ. Rien n'indique la présence de l'A dans le groupe des deux autres lettres conjointes.

Il est peu de déesses qui aient reçu autant de qualifications diverses que Diane. Elle est appelée dans les inscriptions *Augusta*, *Conservatrix*, *Invicta*, *Lucifera*, *Maxima*, *Nemoriana*, *Domitrix ferarum*, *Regina*, *Sancta*, *Virgo*, *Victrix*, etc. Parmi ces épithètes, celle d'*Auguste* qu'on lui donne ici revient peut-être le plus fréquemment. On l'attribuait aussi à la lune, dont Diane était la personnification, et l'on trouve dans le recueil de Gruter un vœu de *L. Æmilius Maternus Lunæ Augustæ.* Deux inscriptions de Vaison relataient déjà le surnom de Maternus; mais nous n'avons vu nulle part les noms de *Marcus Fufius Maternus* réunis.

VII.

Sur un cippe en pierre de Beaumont, tout mutilé :

Cette inscription est en caractères moins réguliers que la précédente, avec laquelle elle ne laisserait pas d'avoir les plus grands rapports, si la restitution que nous proposons est exacte..... Mater M. (Fufii) Matern(i) filio (pientissimo vel carissimo. «... La mère de M. Fufius Maternus à son fils très-pieux ou très-cher.»

VIII.

Autre fragment de cippe en pierre de Beaumont :

Nous n'avons aucune explication satisfaisante à proposer pour cette inscription incomplète. Les mots *Jubron*, *Sumeli* et *Voreto* n'ont pas de sens, et comme noms propres on ne les trouve pas. Il n'en est pas de même de Virius, nom qui figure dans un très-grand nombre de monuments épigraphiques. Peut-être les deux premières lettres IV signifient-elles IVLIO; car le nom de Jules était très-commun parmi les Gaulois depuis la conquête des Gaules par Jules César.

IX.

Cippe en pierre de Beaumont, découvert à Malaucène :

L'inscription ne répond pas à l'élégance du cippe; elle est un peu fruste, grossièrement gravée, et l'on dirait même qu'elle est restée inachevée. Les deux premières lignes sont pleines, tandis que les deux autres paraissent ne l'avoir jamais été. Il est probable que l'A de MARCUS est confondu dans l'M, quoiqu'on ne le distingue pas. Nous laissons inexpliqué le signe bizarre de la dernière ligne, composé de deux V accolés symétriquement (VA). A l'égard des sigles V. R. I, ils pourraient signifier *votum referri jussit.* Quoi qu'il en soit, l'inscription paraît relative à un vœu en l'honneur de Minerve, dont le nom complet n'a pu entrer dans la première ligne, parce que le graveur malhabile n'a pas su proportionner les lettres à la largeur du cippe.

X.

Sur une tuile romaine, large et à rebords droits, on lit dans un cartouche disposé obliquement :

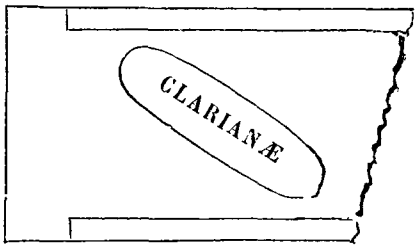

C'est la marque de fabrique, que l'on n'appliquait pas sur toutes les tuiles, mais seulement sur quelques-unes pour en indiquer la provenance. Le génitif *Clarinæ*, s'il est régi par *fabrica*, comme c'est l'ordinaire, serait le nom d'une femme; mais il est plus vraisemblable que Clarianæ est un adjectif formé du nom de *Clarus* ou *Clarius*, et se rapportant au mot *fabricæ* sous-entendu D'autres fois, le nom du fabricant était mis au nominatif : ainsi, pour citer l'exemple d'un nom qui se rapproche beaucoup de celui de notre tuile, des briques prove-

nant des bains romains d'Aix en Savoie portent très-distinctement *Clarianus*.

XI.

En suivant la route nouvelle qui va de Malaucène à Beaumont, on rencontre beaucoup de briques et de tuiles romaines, qui, indépendamment des inscriptions qu'on vient de lire, attestent que les Gallo-Romains avaient dans ce pays accidenté de nombreux établissements. Beaumont, situé au pied même du mont Ventoux, les devait à ses carrières inépuisables, d'où furent extraites toutes les pierres des monuments de l'antique Vaison. On avait presque cessé d'exploiter ces anciennes carrières, à cause du mauvais état des chemins; mais depuis qu'on a rétabli les voies de communication, les travaux d'exploitation ont été repris avec activité. Quant à la petite ville de Malaucène, qui n'est qu'à une lieue et demie de Vaison, elle doit son origine à d'autres causes. La proximité de la capitale d'un peuple puissant, la pureté de l'air, la beauté du paysage, la fertilité et la fraîcheur de la vallée, qui est arrosée par les eaux abondantes et intarissables du Groseau, première fontaine de la contrée après celle de Vaucluse; voilà ce qui ne pouvait manquer d'attirer à Malaucène les Voconces et les Romains. Les inscriptions, les médailles et les débris antiques de toutes sortes que l'on exhume chaque jour du territoire de cette ville donnent à une présomption si naturelle le caractère de la certitude. On peut suivre encore assez loin dans la campagne l'aqueduc qui amenait les eaux du Groseau à Vaison, et même, d'après plusieurs auteurs, jusqu'à Orange, qui est à six ou sept lieues de là.

Nous avons remarqué, un peu au-dessous de la source, une pierre de marbre blanc dont une face est couverte de caractères grecs. Bien que le mauvais état des lettres et le manque de temps nous aient empêché de faire une copie de cette inscription, peut-être antérieure à la domination romaine, nous jugeons utile d'en parler, afin de donner à quelque archéologue l'idée de la calquer pour l'étudier à loisir. Le marbre sur lequel elle est gravée sert de base à une croix placée devant la porte de la chapelle de Notre-Dame du Groseau.

Ce dernier monument est le seul reste d'un ancien monastère fondé par Arédius, évêque de Vaison, en 684, ruiné par les Sarrasins, rétabli ensuite et donné par l'évêque Pierre de Mirabel à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en 1059. C'est à peu près l'époque que l'on peut assigner à la construction de l'église du Groseau, remarquable encore par des chapiteaux historiés, un campanile soutenu par d'élégantes colonnettes, et une frise sculptée dans le goût de l'antique. Le cloître démoli a presque entièrement disparu sous la végétation, de même que les ruines de la maison de plaisance que le Pape Clément V avait fait bâtir, et où il avait coutume de passer la belle saison.

L'abbaye de Saint-Victor de Marseille, déjà maîtresse du prieuré du Groseau depuis 1059, reçut le 28 juin 1111, de Rostang, évêque de Vaison, toutes les églises du *castrum* ou de la *ville* fortifiée de Malaucène, au nombre de cinq. Dès lors elle fit desservir la paroisse par les moines de son prieuré. L'acte de donation de Rostang et une bulle du pape Pascal II, confirmative de toutes les possessions de Saint-Victor, datée du 23 avril 1114, sont les plus anciens documents où l'on rencontre le nom de Malaucène. Est-ce à dire que cette ville n'existât pas auparavant? On vient de voir que les Romains n'avaient point négligé une position qui, pour employer les termes de l'auteur de la Statistique du département, « aurait dû former une plus grande ville. » D'autre part, l'église paroissiale de Malaucène, dédiée à saint Michel et fondée suivant une fausse tradition par Charlemagne, est assez vaste pour indiquer un centre de population qui n'est pas né d'hier. Encore y avait-il quatre autres églises dans la même paroisse, au commencement du XIIe siècle. Tout porte donc à croire que la vallée de Malaucène n'a pas cessé d'être habitée pendant les temps intermédiaires, depuis la domination romaine. Néanmoins, aucun nom de ville ou de village ne figure dans la charte de fondation du monastère du Groseau, non plus que dans le diplôme confirmatif donné par Clovis III, en 692. Dans ces deux pièces publiées par Mabillon, on se contente de mentionner le lieu appelé *Grasellum*, situé dans la banlieue de Vaison, *in suburbano civitatis Vasionensis*. Il n'y est nullement question de Malaucène ou de son territoire, soit que le nom n'existât pas ou qu'il fût peu usité. On dirait que la cité des Voconces, glorieuse de son passé, considérait encore la vallée de Malaucène comme une sorte de dépendance, d'annexe de ses faubourgs.

En admettant cette conjecture, conforme, du reste, au sens naturel des mots *in suburbano civitatis*, on expliquerait sans peine la légende d'un denier d'argent de Louis le Débonnaire, qui porte en caractères très-distincts AQUIS VASON. M. Eloi Johanneau l'a attribué, contre toute vraisemblance, à Fontarabie, en Espagne. M. de la Saussaye, au contraire, a bien reconnu qu'il s'agissait de Vaison; mais il a manifesté des scrupules à l'occasion du mot *aquis*, « qui semble indiquer, dit-il, un établissement d'eaux thermales. » Cela est vrai, en général, par la raison que les autres fontaines n'ont d'ordinaire rien de remarquable. Cependant il n'est pas absolument nécessaire que des eaux soient thermales pour être appelées en latin *aquæ*, et nous pensons que la légende *Aquis Vasonis* conviendrait très-bien à une source célèbre, qui réunirait les conditions d'être peu éloignée de Vaison et de pouvoir être considérée comme appartenant à cette ville; tel est le Groseau de Malaucène, dont les eaux abondantes ont aliment

les fontaines de Vaison aussi longtemps qu'ont duré les travaux d'art des Romains. Ainsi, le vallon du Groseau aurait porté le nom générique d'*Aquæ Vasionis*, tant qu'il aurait passé pour une dépendance de Vaison. Dans la suite, l'ancienne capitale du pays s'affaiblissant de plus en plus, Malaucène, qui s'accroissait au contraire chaque jour, aurait pris un nom particulier ou l'aurait fait prédominer, s'il existait déjà. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui la ville de Malaucène, grâce aux nombreux avantages dont la nature l'a dotée, est devenue plus industrielle et plus peuplée que sa rivale, et oublie qu'elle a été sa fille.

En résumé, adoptant l'opinion d'un savant numismatiste légèrement modifiée, nous croyons que le denier de Louis le Débonnaire marqué du nom d'*Aquis Vason*, est sorti d'un atelier monétaire établi non pas à Vaison même, mais dans les environs, sur les eaux de la source de Malaucène. Bien que cette attribution s'appuie d'une part sur la conformité des noms, de l'autre sur le rapprochement de faits géologiques et historiques, elle restera à l'état de conjecture vraisemblable, jusqu'à ce qu'un document inconnu vienne la confirmer ou la contredire, en révélant le nom qui a fait jusqu'ici le désespoir des numismatistes.

XII.

La digression que nous venons de faire dans le domaine de la numismatique nous a mené insensiblement en plein moyen âge. Qu'il nous soit donc permis, avant de clore cet article, d'appeler encore l'attention de nos lecteurs sur une inscription contemporaine, à un siècle près, de Louis le Débonnaire. Elle est digne d'intérêt, moins par le contenu, que parce qu'elle se rattache à un monument des plus remarquables pour l'histoire de l'architecture religieuse dans le midi de la France. Nous voulons parler de l'église de Notre-Dame de Vaison, ancienne cathédrale, qui, seule avec l'église de Saint-Quenin, a eu le privilége d'échapper à la destruction totale de la ville, en 1160 (1).

Les quatre vers léonins dont se compose cette inscription ne rappellent en rien la belle antiquité, que nous ne quittons qu'à regret, pour nous occuper d'une production barbare du moyen âge. Ils sont cependant assez corrects pour l'époque, car on n'y trouve qu'une faute de prosodie (2), et les rimes des hémistiches sont bonnes; mais c'est là tout leur mérite : on va en juger :

Obsecro vos, fratres, aquilonis vincite partes ;
Sectantes clavstrvm, qvasi c[vm ven[ietatis ad avs-
[trvm,
Trifida qvadfidvm memoret svccendere nidvm
gnea bissenis lapidvm s|itv|ta|is |ta|ddi|ven
Pa|x v|hic|do|mvi

Ces vers, avec l'invocation qui les accompagne, sont gravés sur une seule ligne, occupant d'un bout à l'autre la frise qui couronne le mur extérieur du collatéral du nord, du côté de l'ancien cloître. Il n'y a, en général, point d'intervalle entre les mots; les abréviations sont fort rares, et les caractères ont près d'un pied de hauteur : ce sont des lettres capitales romaines parfaitement régulières, et mélangées à peine de quelques onciales. On y remarque le C carré (C) de forme peu élancée. Ainsi, l'inscription, réunissant tous les indices qui conviennent très-bien au xe siècle, fournit un nouvel argument en faveur de ceux qui croient que la basilique de Notre-Dame de Vaison a été élevée vers 910 par l'évêque Umbert, qui fit aussi bâtir le cloître, et le dota pour douze chanoines réguliers en l'honneur des douze apôtres (1).

Le dernier hexamètre présente quelque difficulté, soit que les pierres, gravées avant d'être mises en place, aient été brouillées lors de la construction par un maçon ignorant, soit que cette partie de la frise, démolie par suite de quelque accident, ait subi dans la suite une restauration maladroite. Il n'y a, du reste, que quatre pierres, portant les lettres [IS [TA[DDI[VEN qui aient été dérangées. Le point triangulaire qui suit la syllabe IS indique la fin du vers, que nous rétablissons ainsi :

Ignea bissenis lapidum sit ut addita venis :
Pax uhic domui.

A en juger par les joints des pierres, l'orthographe bizarre du pronom *uhic* pour *huic* ne provient d'aucun déplacement de lettre, et ne peut être attribuée qu'au graveur ou à l'auteur lui-même. Il est bien entendu que les mots *Pax huic domui* ne font partie d'aucun vers; ils forment une sorte de salut final, qui appelle la paix sur la demeure commune des chanoines. Le souhait s'est accompli d'une étrange façon; depuis longtemps ces lieux sont déserts, et le repos de la solitude n'y est aujourd'hui troublé que par de rares visiteurs ou les pas d'un ermite, seul gardien de l'église et du cloître.

Avant d'expliquer les quatre vers qu'on vient de lire, nous sommes obligés d'entrer dans des détails fastidieux, dont nous ferions volontiers grâce à nos lecteurs, s'ils n'étaient nécessaires pour établir notre texte avec certitude. On verra qu'il diffère en quelques points seulement des trois leçons qui ont été successivement imprimées jusqu'à ce jour par le P. Anselme Boyer, M. Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques de France, et un professeur du lycée d'Avignon (2).

(1) *Voy.* le P. Anselme Boyer, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 100, et dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, p. 484 et 485.

(2) On a fait un dactyle du mot *trifida*, qui est composé de trois brèves.

(1) *Hist. de l'église de Vaison*, p. 75.

(2) *Voy.* l'*Hist de l'église de Vaison*, p. 84, et les *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 89 et 90.

Pour le premier et le troisième vers, nulle variante à noter; pour le deuxième, à l'endroit qui offre une lacune provenant d'un accident arrivé à la frise, le P. Anselme lit *quia sic venietis;* M. Mérimée, *qāsi... etis*, et le professeur d'Avignon, *quas invenietis.* Cette dernière leçon est tout à fait inadmissible, par la raison qu'on voit très-distinctement après *quasi* un C carré (C) et une portion du premier jambage oblique du V (V); ce qui a été omis dans la copie de M. Mérimée, de même que le premier I de *ietis.* La lacune nous paraît bien suffisante pour représenter quatre ou cinq lettres (1) et justifier notre lecture QVASI C[VM VEN]IETIS, laquelle rend mieux d'ailleurs l'abréviation *qasi* que ne le fait *quia sic.* Au dernier vers, le P. Anselme, sans tenir compte de la répétition de la syllabe *ta* et en changeant une lettre, lit *lapidum sic addita venis*, et le professeur, *lapidum situla addita venis*, en mettant une *l* à la place d'un *t*, et en ajoutant un *a*. Nous préférons, cette fois, avec M. Mérimée, *lapidum sit ut addita venis*, leçon qui a le triple avantage de ne rien omettre, de ne rien ajouter et de ne rien changer aux lettres de l'inscription qu'elle remet seulement dans l'ordre naturel (2).

En somme, les copies que nous venons d'examiner diffèrent peu entre elles; mais il n'en est pas de même des traductions qu'on en a faites. Ce sont des espèces de paraphrases, qui n'ont guère qu'une idée commune (3). Notre texte revisé paraît pourtant susceptible d'une traduction littérale et grammaticale, et voici celle que nous proposons : *Obsecro vos, fratres, vincite partes aquilonis; trifida (virtus) ignea* (1) *memoret succendere nidum quadrifidum, sit ut addita venis bissenis lapidum, quasi cum, sectantes claustrum, venietis ad austrum.* « Triomphez, je vous en conjure, mes frères, de l'exposition du nord, qu'une triple vertu de feu se souvienne d'enflammer votre nid carré, qu'elle soit comme ajoutée aux douze veines de pierre, de même que lorsque, suivant le cloître, vous viendrez au midi. » C'est-à-dire, s'il est permis de paraphraser pour être plus clair : Songez à réchauffer, par la triple

(1) Il ne faudrait même que la place de trois lettres et demie, si l'inscription portait CV pour CVM.

(2) M. Mérimée présume que l'auteur de *l'Histoire de l'église de Vaison* a vu l'inscription intacte et sans lacune; mais nous ne saurions admettre une conjecture qui n'est fondée que sur le silence du P. Anselme. Tout le monde sait que la plupart des écrivains des derniers siècles, quand ils copiaient des inscriptions, ne se souciaient guère d'en décrire exactement l'état matériel; qu'il leur arrivait souvent d'en remplir les lacunes et même de les corriger comme ils l'entendaient. C'est sans doute ce qu'aura fait le P. Anselme, éditeur peu scrupuleux, ainsi que nous l'avons déjà montré; la preuve en est qu'il a mis sans façon *huic* à la place de *uhic*, et qu'il a retranché deux lettres du quatrième vers, le tout sans prévenir. S'il n'a pas noté l'interversion des syllabes en cet endroit, ce n'est pas qu'elle n'existât déjà comme de nos jours; car depuis cet auteur la ville de Vaison a eu des prélats assez instruits pour savoir rétablir à leur place les mots parfaitement lisibles de la fin d'un vers. Il est donc plus probable que les accidents qui ont altéré l'inscription datent de l'époque de la destruction de la ville par le comte de Toulouse ou des guerres de religion du XVIe siècle.

(3) Après avoir discuté les différentes copies de l'inscription, il convient d'en donner les traductions correspondantes, pour que nos lecteurs puissent les comparer et les juger. — Le P. Anselme, *loc. cit.*, p. 84 et 85 : « Le premier vers est une exhortation à ceux qui avaient leur chambre dans le cloître de souffrir le vent de bise, le froid, la privation du soleil, etc., avec patience. Le second contient une promesse, et donne l'espérance qu'en gardant les règles du cloître, ils seront logés à l'avenir dans les appartements du midi, qui sont plus chauds, plus agréables et plus commodes. Le troisième et le quatrième vers animent les chanoines à la ferveur d'esprit, en rappelant dans leur mémoire le ravage que la foudre avait fait en abattant les douze chambres de pierre destinées pour les douze chanoines. Voici la construction que j'en fais et qui les rend plus intelligibles. *Trifida ignea, sic addita bissenis venis lapidum, memoret succendere nidum quadrifidum.* C'est-à-dire, que la foudre acharnée avec violence aux douze chambres de pierre vous soit un avertissement continuel d'embraser par une ferveur toujours nouvelle ce cloître, qui est une maison carrée, où vous avez pris, comme les oiseaux dans leur nid, une nouvelle naissance. Il faut remarquer que les chambres des chanoines réguliers sont appelées veines des pierres, parce que, comme le sang est renfermé dans les veines, de même un chanoine, et surtout le régulier ou religieux, doit être renfermé dans sa chambre, etc. » Suivent des développements pieux qui s'éloignent du sujet.

M. Mérimée, p. 189 et 190 : « Souffrez patiemment, mes frères, je vous conjure, les rigueurs de l'exposition du nord. *Quia*, dans l'espoir que, *sectantes claustrum*, suivant les règles du cloître, *sic venietis ad austrum*, vous parviendrez aux cellules du midi (que les plus anciens chanoines occupaient, tandis que les nouveaux venus étaient logés au nord). *Sic ignea trifida* (subaudi *flamma*), mais alors que les rayons du soleil, *addita venis bissenis lapidum*, qui échauffe vos murs (il faut supposer qu'il y a douze cellules, douze murs?) *memoret succendere nidum quadrifidum*, vous rappelle (*sic*) d'échauffer vous-mêmes vos cellules par une sainte ferveur et vos prières. »

On voit que la version de M. Mérimée diffère de celle du P. Anselme, quoiqu'il la mette sous le nom de cet auteur : ainsi, le soleil remplace ici la foudre, et avec peu de bonheur, ce semble; car si le cloître, qui se trouve surtout en hiver dans l'ombre de l'église, était exposé aux rayons du soleil, il pourrait se passer de toute autre chaleur.

Traduction du professeur, imprimée dans les *Notes* de M. Mérimée, p. 190 et 191. « Ne vous laissez pas abattre, mes frères, à la bise qui vous assiége. Il ne tient qu'à vous d'en triompher; voulez-vous vous ménager l'exposition du midi, armez-vous contre le cloître de ses propres exigences. Vos cellules s'échaufferont si vous savez vous animer du feu qu'on vit descendre en flèches pénétrantes sur douze pierres (c'est-à-dire apôtres) et les embraser de ses rayons. Paix à cette maison! »

(1) *Trifida* et *ignea* étant des adjectifs qui ne se rapportent à aucun mot exprimé dans les vers, on est forcé, à l'exemple des autres traducteurs, de sous-entendre un substantif féminin. Si nous adoptons *virtus* de préférence à un autre mot, c'est que les épithètes *ignea* et *trifida* conviennent très-bien à la vertu chrétienne, qui doit être ardente et qui est triple, puisqu'elle comprend la foi, l'espérance et la charité.

flamme de la vertu chrétienne, votre cloître quadrangulaire; qu'elle pénètre en quelque sorte par les douze fenêtres (1) de vos cellules, comme le feront les rayons du soleil, quand vous viendrez du côté du midi, en suivant le cloître.

Nous nous sommes efforcé de donner une traduction plus conforme au texte que celles qui ont été publiées jusqu'ici; si nous l'avons pu, nous le devons principalement aux corrections que nous avions introduites avant même que nous eussions l'idée d'en profiter. Il nous reste cependant un doute sur l'interprétation des mots *sectantes claustrum*, etc., dont le sens naturel semble être en contradiction avec les faits.

Lors de la création du chapitre régulier de Notre-Dame de Vaison, il n'y avait que douze chanoines, et leurs douze cellules réunies composaient trois côtés d'un carré appliqué contre le mur septentrional de l'église, qui formait le quatrième côté du carré; d'autre part, on ne voit au midi de la basilique aucun vestige d'habitations claustrales. Comment donc les religieux pouvaient-ils espérer, en suivant le cloître, de venir dans des cellules exposées au soleil et abritées contre le vent du nord? L'objection est sérieuse, et, s'il n'y a jamais eu de cloître au midi, ce qu'il serait téméraire d'affirmer, nous ne voyons d'autre moyen de résoudre la difficulté que de supposer un sens mystique au second vers comme aux deux suivants : « Que les religieux endurent avec la résignation de la vertu chrétienne les incommodités de cette froide demeure; en suivant les règles du cloître, ils parviendront un jour à la demeure céleste (*ad austrum*), où ils seront embrasés de l'amour divin (2). » Tel serait, en substance, le sens de ces vers, qui commencent par s'adresser au corps pour parler à l'âme le langage symbolique. Dans tous les cas, il faut convenir que les pensées en sont aussi subtiles et alambiquées que les constructions de phrases paraissent vicieuses et obscures; mais c'était la mode chez les beaux esprits du temps, qui pour la plupart avaient perdu les saines traditions de la poésie classique, et dont le mauvais goût ne trouvait d'ordinaire que des puérilités. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les curieux échantillons de poésie que M. Delisle a publiés dans ce recueil, à l'occasion des rouleaux funèbres (1).

A défaut de mérite littéraire, l'inscription de Notre-Dame de Vaison se recommandait par la justesse de sa pieuse exhortation, que les contemporains avaient jugée utile, puisqu'ils l'avaient étalée en lettres gigantesques aux yeux des chanoines, qui pouvaient la voir des galeries du cloître et des fenêtres de leurs cellules. M. Mérimée l'aura lue dans un moment peu favorable pour l'interprétation, pendant la canicule sans doute. « Nous nous demandions, dit-il, en étouffant de chaleur, quel si grand mal il y avait à loger au nord dans la Provence; mais nous ne pûmes venir à bout de trouver un sens raisonnable (2). » Certes, le mot de l'énigme était partout : les maisons isolées, construites de telle sorte qu'elles ne présentent du côté du nord que des ouvertures étroites et absolument nécessaires, et jusqu'aux arbres constamment courbés vers le midi, témoignent assez quel est le vent impétueux et glacial qui domine dans la contrée, et justifient on ne peut mieux l'à-propos de ce vers gravé à l'ombre d'un grand édifice, en plein mistral.

Obsecro vos, fratres, aquilonis vincite partes.

VALACHIE, province de l'empire turc. Ce pays, qu'habitèrent les Goths, répond, avec la Moldavie, à la Dacie antique.

Le cardinal Maï a donné, dans son *Recueil d'inscriptions chrétiennes* (p. 66), un fragmen tde calendrier gothique retrouvé sur un palimpseste de la bibliothèque Ambroisienne de Milan.

Nous le reproduisons ici :

XXXIII. Τῶν apud gothicam gentem excruciatorum martyrum et Fritharici.

XXXIV.

XXXV.

XXXVI.

XXXVII.

XXXVIII.

XXXIX. Commemoratio martyrum, qui cum Vereca presbytero et Batuse ministro ecclesiæ catholicæ apud gothicam gentem exusti fuerunt (3).

(1) Nous traduisons *venis* par fenêtres, et non par murs, comme fait M. Mérimée, d'abord parce que douze cellules font plus de douze murs, ensuite parce que les fenêtres au xe siècle étaient d'ordinaire en forme de meurtrières et avaient assez l'aspect de fentes; ce qui semble justifier l'emploi de *venis*. D'ailleurs, la nécessité de trouver une rime à *bissenis* a pu suggérer un mot qui convenait assez au langage mystique et métaphorique de l'époque; car les fenêtres servent à faire circuler dans les habitations les éléments de la vie, l'air, la lumière et le soleil, de même que les veines portent le sang, la nourriture et la chaleur dans tous les membres du corps humain.

(2) Ce n'est pas sans hésitation que nous donnons au mot *austrum* un sens inusité. Si l'on trouvait la métaphore trop hasardée, on pourrait traduire ainsi *quasi cum venietis ad austrum :* « comme si vous veniez au midi, » au lieu de « comme lorsque vous viendrez.

(1) Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts. *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 361 et suiv.

(2) *Loc. cit.*, p 191. Voy. *Lettres de madame de Sévigné*, 7 janvier 1680.

(3) Sermo est de illa insigni multorum in Gothia Christianorum ad Danubium nece, sub Vinguricho seu Athanarico et Fridigerno principibus Gothis sæculo Christi quarto, quam cædem vetera kalendaria et historici passim recitant. Et quidem etiam Græca menæa in Ambrosianis codicibus, B, 193, et Q, 40, part. sup. commemorant diserte principes martyrii presbyteros Verecam et Batusem. Martyres autem partim in sacra æde partim in tabernaculis subjecto igne cremati traduntur. Porro retinebant eo tem-

. . . . *Initium iulii* XXX.
I.
II.
III. *Constantini regis.*
IV.
V.
VI. *Dorothei episcopi* (1).
VII.
VIII.
IX.
X.
XI.
XII.
XIII.
XIV.
XV. *Philippi apostoli Hierapoli.*
XVI.
XVII
XVIII.
XIX. Τῶν *venerabilium monialium Beroeae* .XL. *simul* (2).
XX.
XXI.
XXII.
XXIII.
XXIV.
XXV.
XXVI
XXVII.
XXVIII.
XXIX.
XXX. *Andreae apostoli* (3).

pore christiani Gothi dogma catholicum, teste certissimo AUGUSTINO *de C. D.*, XVIII, 52, qui de hoc in Gothia martyrio loquens ait: *cum ibi non essent nisi catholici;* cui sententiæ suffragatur OROSIUS, VII, 32. Quare non videtur audiendus CASSIODORIU, *Hist.*, VIII, 13, qui hos martyres arianos existimat. De hoc famigerato martyrio legatur etiam ad diem XXVI martii *Menologium basil.;* præsertimque ad eamdem diem et ad XII aprilis BOLLANDIANI, qui res gothicæ ecclesiæ copiose illustrant. — A. M.

(1) Doritheus, seu Dorotheus, Tyri episcopus, eruditione et scriptis clarissimus, persecutionem vitans Odyssopolim Thraciæ seu Mœsiæ confugit, ibique imperante Juliano illustri morte occubuit. De hoc Dorotheo (præter *Menologium basil.*, ad IX octobris) legendi sunt BOLLANDIANI ad diem junii quintam, qui eumdem et Odyssopoli sepultum et præcipue cultum existimant, quod nunc mœsogothicum kalendarium confirmare videtur. Consulantur etiam figuratæ Moschorum ephemerides apud BOLLANDIANOS, tom. I, mensis maii. Nihil autem moramur Dorotheum quemdam Arianorum præsulem, Selinæ successori Ulphilæ coætaneum, qui occurrit apud SOZOMENUM, VII. 17. — A. M.

(2) Martyres moniales XL in urbe Macedoniæ, seu potius Thraciæ, Berœa commemorant *Menologium basil.* et BOLLANDIANI ad diem I septembris.—A. M.

(3) Postremo loco notandum est nihil esse in hoc kalendarii fragmento, quod jure aliquo ad Gothos non pertineat. Nam junio quidem mense martyres diserte gothi scribuntur : julio autem Constantinus rex, Gothis fœdere olim junctus (ut tradit JORNANDES cap. XXI) et venerandus ; tum Berœenses moniales et Doritheus in Gothorum prope patria gloriose extincti sunt. Denique Philippum et Andream Scytharum (quo nomine intelliguntur etiam Gothi) fuisse apostolos nemo ignorat ; imo Andream nominatim Moschi, Gothorum finitimi, suæ fidei auctorem aiunt. Atque hæc licet ita se habeant, nihilominus pronum creditu est Gothos, dum adhuc in Mœsia versarentur, ut sacra Biblia sic etiam sua kalendaria e Græcis plerumque fontibus derivavisse. Denique gothicum hoc kalendarium nullatenus simile est Latini kalendarii, vulgariter gothici, quod et jamdiu impressum est cum ejus ritus breviario, et in Hispaniæ angulo adhuc viget. — A. M.

Nous reproduisons aussi le fragment suivant des litanies anglo-saxonnes que le cardinal adonnés à la suite du calendrier gothique (1).

I.

Sce Eadmunde .II.	or.
Sce Eadwarde	or.
Sce Aethelbyrhte	or.
Sce Albane	or.
Sce Kynelme	or.
Sce Cuthberhte	or.
Sce Byrine	or.
Sce Botulfe .II.	or.
Sce Hiurmine .II	or.
Sce Guthlace	or.
Sce Dunstane	or.
Sce Eorconwolde	or.
Sce Athelwolde	or.
Sce Oswolde	or.
Sce Swithune	or.
Sce Iudoce	or.
Sce Grimbalde	or.
Sce Machu	or.
Sce Hyue	or.
Sca Brigida	or.
Sca Helena	or.
Sca Aetheldrytha	or.
Sca Wihtburh	or.
Sca Sexburh	or.

(1) Voici la note que l'illustre éditeur a jointe à ce document.

Litanias sanctorum nullas posuit in sua coll. ms. MARINIUS ; quamquam hæ pari jure utuntur quo kalendaria. Mihi vero post gothicum kalendarium, litaniarum quoque specimen evulgare placuit, et quidem fragmentum earum anglo-saxonicum, omissis latinis sanctis. (In his litaniis ultimus apostolorum ponitur S. Martialis, Lemovicensis scilicet episcopus, quem eo honore tituloque apud Gallos etiam mactatum scimus. Legesis BOLLANDIANOS, jun., t. V., die XXX.) Jam horum divorum divarumque pleraque nomina apud nos ignota videntur ; nullaque ex his occurrunt in anglicanis carolinisque litaniis a MABILLONIO vulgatis *Analect.*, t. II. Exstant autem nostræ litaniæ in codice insigni, sæculi X vel XI, bonis litteris scripto, qui olim pertinuit ad cœnobium S. Edmundi in agro Suffolciensi, nunc vero servatur in Vaticana bibliotheca inter Suecæ reginæ codices. Hujus fragmenti litteras tres anglo-saxonicas, nempe duas homophonas, quæ significant *th*, et tertiam quæ significat *w*, ad hodiernas Anglorum formas propter exoticorum typorum inopiam transtuli. — A. M.

Sca Eormenhyld or.
Sca Eadburh or.
Sca Aethelburh or.
Sca Aelfgyfu or.
Sca Toua or.
Sca Mildrytha. or.

VALCABRÈRE, département de la Haute-Garonne, en France.

1334.

Anno Domini MCCCXXXIV VII kalendas madii, obiit dominus Vitalis de Quintano, capellanus et canonicus Vallis Caprarie, cujus anima requiescat in pace. Amen.

Valcabrère, aujourd'hui chétif village, avait autrefois, comme on voit, une certaine importance, puisqu'il possédait un chapitre. L'église est remarquable en ce qu'elle est presque entièrement construite de débris d'édifices plus anciens en marbre blanc.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 244.)

VAL-LE-ROY, ancienne abbaye de Cîteaux, au diocèse de Reims, en France.

Epitaphe de l'abbé Brulart.

Sta quisquis es, et specta. Lege et luge. Cernis flebiliter atratam, lacrymis madentem, gemitibusque luctuosam domum. Causam ne require, lector! Vixit Franciscus Brulartius Abbas Valliregius, Regum Consiliarius, Pauperum nutricius, Artium assertor, Collegij fundator, Societatis IESV amantissimus. Hanc ei, pro Collegio quod viuens erexit, mortuo eiusdem Collegij Societatis IESV Alumni mœrentes ac lugentes Domum Luctus in terris posuere, dum æternam in cælo Beatitatis mansionem Cælites reponunt.

Morare, Hospes et mirare. Docent cætera marmora quis quantusque fuit ille quem mortuum condunt. Sed quoniam omnis homo vmbra est et nihil; ego docebo, quid non fuit Franciscus Brulartius quem heic sepultum abscondere nequeo. Non fuit Carnutensis Episcopus, non fuit Comes Catalaunensis, non fuit Dux Laudunensis, non fuit Antistes Remensis, non fuit Primus Franciæ Par, non fuit sedis Apostolicæ Legatus natus : Quia id totum esse constanter recusauit. Disce, Hospes! ex eo, quod non fuit, quis quantusque fuit. Precare hunc cælo recipi, et similem vnum post mille annos terris reddi.

Adsta, Viator! et specta, quod nec hactenus orbis vidit, nec forte posthac videbit : Hic situs est qui multis ante mortem annis vixit sine censu annuo Vir Nobilissimus, quia Pietas absumpsit : absque munere publico Vir Prudentissimus, quia humilitas abnuit : sine Ecclesiastico Sacerdotio Galliæ Cancellarii frater, Franciscus Brulartius Abbas olim Valliregius, quod Dei priuatæque vitæ amore abiecit. Marmor marmori loquor, nisi tanti Viri Manibus bene appreceris. Hoc te volebam. Abi.

Pijs Manibus sacrum. Huc ergo, Viator, oculos, non manus : Nam Thesaurus hoc in loco latet, in quo iacet gemma Præsulum Fr. Brul. Abbas olim Vallir. qui cor habuit in amicos inimicosue charitate aureum : pectus rebus in aduersis constantia adamantinum : manus in pauperes Deique cultum liberalitate argenteas : sensum in res caducas studioso frigore marmoreum : corpus in morbos (vno fere excepto) sanitate æreum et totum venerando candore eburneum. Terræ conditus est heic Thesaurus VI. Nonas Nouembris anno MDC XXX.

Sta Viator. Hic tibi mors præludit, dum vitam ludis Disce, quod scire prosit, Moriendum. Obijt Fr. Brul. Ab. Vallir. vir majorum gloria, Fratrum amplitudine, familiæ splendore nobilis, at sua etiam virtute illustrior. Vixit annos LXXX. si tempus attendas, multum; si pauperum vota, parum : si moriendi necessitatem, satis : si virtutes et merita, abunde : Diu vixit qui Deo semper vixit. Viuens Franciscus honorum fuga, despicientia diuitiarum, liberalitate in pauperes, beneficentia in omnes, cælo terrisque gloriam sibi peperit: oblatas repudiauit infulas, legatus regem offensum Remensibus placavit, nobile Soc. IESV Collegium erexit, vere dignus æternum viuere Brulartius. At Parca nemini parcit; mors cuique certa, mora incerta, serius ocyus fato concedendum : præit ille, nos ordine iussi sequemur omnes. Quid luges, lector? lacrymas fundi oportet miseris, non beatis. Vivit Franciscus in cælo, cælo illatus virtutum alis, hominum precibus, indigetum votis, indiges ipse Brulartius. Tu si sortem æmularis et præmia, virtutem æmulare et merita. Vale et cælo vive.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 512.)

VARSOVIE, capitale de l'ancien royaume de Pologne.

Epitaphe du roi Étienne Bathori.

Stephanus Magnus Rex Poloniæ Magnusque Dux Lithvaniæ, Princeps Transsylvaniæ, Victor Triumphator, Pater Patriæ, Stephano Palatino, Catharinaque Telegdia, natus Anno 1533. v. Kal. Octobr. excessit 1586. Idib. Decembr. Regnavit annos 10. mens. 7. d. 12. judicia constituit; Livoniam, Poloniam, Provincias recepit; fines Lithvaniæ latissimo Veliensi agro adjecto protulit : perterritis, Mahomete primum, ac deinde Aschlam, Chereis, Tartarorum Chamis. Podoliam pacatiorem cultioremq; reddidit : Amurathem Turcar. Imperatorem, ut Tartaro pacem legatione missa peteret, et Benderia a Kosacis deleta, nihil moveret, novaque Castella finib. imponi pateretur, opinione virtutis permovit continuitque. Stipendium majus Transsylvaniæ Imperium ineunti Sigismundi fratris

filio impuberi imponere molientem deterruit. Janiculam Valachiæ Regulum ob injurias, quas vicinæ nobilitati intulerat, dejicere adegit : Thesaurosque, qui cum ipso Valacho in potestatem suam venerat, repente sprevit. Omnium Regum, Principum, populorum, nationumque cum ora in se convertisset : majora pro Re hac publica et Christiana animo agitans, ac inprimis Moschoviam, Poloniæ, Lithvaniæq; aggregare studens, sexta die subito extinctus est. o Mors invida ! Non extinxisti virtutem Batoream, immortalis est !

Stephano Poloniæ Regi victori Triumphatori, pio Patri Patriæ, etc. Johannes de Zamoisio Cancellarius et summus Dux exercituum Regni, etc. vita, quam saluti gloriæque ejus, omnibus bellis periculisque devoverat, Deo, non se, ita volente, superstes, has lacrymas cum Chryselide Batorea uxore sua, Regi, patrono, affinique suo fundit.

Viveres Stephane, maxime viveres,
Nec Polonia, Ungariaque, ac
Nomen Christianum lugeret,
Nec improbi Barbari gauderent.
Sed vivit Deus, haud solito exultabunt gaudio.

VAUCLUSE, au département de ce nom en France.

« Il résulterait d'un passage de Pétrarque que l'on devrait à saint Véran, apôtre et patron de Vaucluse, outre la chapelle qui fut le noyau de l'église du xe siècle, l'espèce de tunnel qui fait communiquer les deux parties du village. Le percement du rocher est néanmoins attribué aux Romains par les uns, comme tous les ouvrages un peu considérables de la contrée, et par les autres, à un comte de Provence. Il n'est pas besoin d'ajouter que la pente des eaux, même en aval du village, rendait ce travail parfaitement inutile.

« Dans le bassin même de la fontaine, au pied de l'immense entassement de rochers qui le surplombe, on lit quelques parties de l'inscription suivante :

Hvc super ingentem solitvs fons crescere concham
Octoginta octo palmas decrescere visvs
XXIII. mart. ann. MDCLXXXIII.
Franciscvs Nicolinvs Aven. cvi cvra gvberni est
decrementvm intvs fvtvra in sæcla notavit.
Pet. Ant. Arnaldvs cecinit.

« En 1833, les eaux baissèrent tellement qu'elles laissèrent à découvert les restes d'une autre inscription que le même vice-légat Nicolini avait fait graver en présence du peintre Mignard (fils de Nicolas et neveu de Pierre, *le Romain*), et de M. Fayard, docteur ès droit de la ville de l'Isle. « A cette « profondeur, dit le procès verbal, le diamètre « de la superficie de l'eau consiste à trois « cannes et cinq pans et demi. » L'inscription était ainsi conçue :

1683, die 23 mart., abbate Nicolino pro-leg. aven. quatuor palmis inferius descendit.

« Il ne restait plus, en 1833, que la date et le nom de Nicolini. C'est tout ce que j'ai pu apercevoir. Les eaux avaient probablement rongé on emporté le reste de l'inscription. » (Extrait d'une notice de M. Jules Courtet, intitulée *Vaucluse et Pétrarque*, et publiée dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, mars 1850, p. 789.)

VAUJOURS, dép. de la Seine, en France. Village du doyenné de Chelles, à quatre lieues de Paris, situé sur le penchant de la montagne de Montauban, du côté qu'il y a des vignes. Il est en forme de conque dans une espèce de concavité. Il y a même un endroit en manière de gouffre où les eaux se perdent sous la terre de même qu'à Romainville : sur les côteaux sont des vergers remplis d'arbres fruitiers, et sur le haut de la montagne, ce sont des bois. Il n'y a guère que trois cents communiants, y compris les sept ou huit maisons qui sont sur le grand chemin de Paris à Meaux, lesquelles sont presque toutes autant d'hôtelleries, et dont le canton a pris le nom de *Vertgalant*, qui était l'enseigne d'une de ces auberges, compris aussi les dix ou douze maisons, faisant partie de Montauban, qui sont pareillement de la paroisse.

L'église est du titre de Saint-Nicolas, et appartient à l'abbaye de Saint-Victor. La maison du prieur curé est derrière : elle a été construite en 1730 par M. La Grénée, chanoine de Saint-Victor. Elle est très-vaste et très-commode ; et on peut dire très-belle pour la campagne. C'est dans le château de madame de Nantia, dame de Vaujours, que mourut, en 1744, le sieur Louis Dumas, inventeur du Bureau typographique, qui a eu tant de succès dans le public. Il est inhumé dans le chœur de l'église de Vaujours ; et au-dessus de sa sépulture, proche le banc du seigneur, a été posée une épitaphe de marbre, qui fait son éloge en ces termes :

Ci git Louis Dumas, Licencié en Droit, également recommandable par ses lumières et par ses vertus, Inventeur de la méthode du Bureau Typographique, mort au Château de Vaujou le 29 juillet 1744, âgé de 68 ans.
Pleurez sa perte, jeunes enfants, et versez sur sa tombe les larmes que sa méthode vous a épargnées. Il étoit du Languedoc.

(HURTAUT et MAGNY.)

VAULUISANT, au diocèse de Sens, en France.

Epitaphe d'Anselme de Bercenay, évêque de Laon, mort en 1238.

Dans l'église abbatiale de Vauluisant.

Hic jacet Anselmus de Bricena natus quondam episcopus Laudunensis qui obiit tercio nona[s] septembris an[n]o m° duceno XXXVIII sed ur-

gente inopia an[n]o M° CCCC° XLVIII XII° novembris. Hujus loci abbas Henricus nomine cuperum tumulum vendidit quod prefatus erexerat de cujus venditione hanc celtam (cœlatam?) tumbam in cilice (*sic*) sculpsit et hinc ecclesie que tunc ruinosa permultum erat possetenus altissimo disponente subvenit. Pro eis orate.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. Ier, p. 123.)

VELLETRI, dans les Etats-Pontificaux.

I.

Au musée Borgia.

Scti Genesii templum.
Quicumq. venitis
fundite corde preces
nri sacer o miserere.
Omne malum vestrum precibus solvet Ds ejus.
Nam corpus totum jacet ejus
hic tumulatum.

Au revers.

In hoc venerabili loco condita sunt
gloriosa ossa beati Genesii hu-
ius quondam urbis episcopi, cu-
ius festivitas celebratur
octavo kalendas septembrium.

(*Cardinal* MAÏ, 24, 1.)

—

II.

DD. NN. Valentiniano et Valente semper augg.
Lol. Cyrius princ. cur. et Eritor duodena de
[propio...
vetustatem conlapsum at statum pristinum red..
amphiteatrum cum portis posticiis et omnem fabri..
arene nepus Lol. Cyri princ. cur. et ante Ereto-
[ris filius..
Claudi princ. et patroni curiæ pronepos Messi Gor.
princ. , feliciter.

(*Cardinal* MAÏ, 345, 2.)

—

III.

Eglise de la Sainte-Trinité.

hic requiescit in
pace Jovinus de
scola Carruco-
rum qui vixsit
annus (*sic*) plus minus
XXXV. et mensis VI
et dies VIII.

(*Cardinal* MAÏ, 383, 5.)

—

IV.

Musée Borgia.

[Ae] miliæ Victoreae (1) conjugi
[ca]stissimae et incomparabili feminae
qu]æ vixit annis LXIC. (*sic*) m. III. et in conjug:o
[pe]rseveravit annis XXXVII m. VIII.
Tremelius Fortunatus maritus.

(*Cardinal* MAÏ, 418, 1.)

(1) MURATORI, 1821, lit *Victorinæ*.

VENCE, département du Var, en France.

1154. — *Epitaphe de saint Lambert, né dans le diocèse de Riez, et évêque de Vence, de 1114 à 1154.*

Discat qui nescit quod episcopus hic requiescit
Nomine Lambertus multa bonitate refertus,
Quique quater denis huic sedi prefuit annis.
Non hunc erexit res blanda nec aspera flexit.
Parcat peccatis illius fons pietatis,
Et lucescat ei lux perpetuæ requiei.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 94.)

VENDOME, dans le Loir-et-Cher, en France.

Chapelle des Trois-Rois, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

Gui de Beauchamp, mort à Vendosme en 1351 (*sic*).

Icy gist monsegnieur Guy de Beauchamp einé fieux de tres-noble et puissant home monsiegnuer Thomas de Beauchamp conte de Warrewyke, mareschal d'Engleterre qui trespassa l'an M CCC LX *le* XXVIII jour d'averill (1).

Priez pur lalme de li.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, 1, p. 129.)

VENISE, en Italie.

I.

Sur le mur extérieur de la grande chapelle de l'église de Saint-Jacques de Rialto.

Sit crux vera salus
Huic tua, Christe, loco.

(*Cardinal* MAÏ, p. 5.)

On peut lire cette inscription de ces deux manières différentes :

Sit crux, Christe, loco huic tua vera salus,

ou bien :

Vera salus sit crux huic tua, Christe, loco.

Rien n'est plus fréquent, dans les inscriptions du moyen âge, que des inversions semblables.

Bianchini (*Eccles. Veron.*, t. III, p. 72) et le cardinal Maï citent comme exemple l'inscription suivante :

SATOR
AREPO

(1) Ordinairement on met en France le mois avant l'année.

TENET
OPERA
ROTAS.

—

II.

A Saint-Michel de Murano.

Sur un ancien reliquaire de vermeil.

Ὁ ἅγιος Κωνσταντῖνος
Ἡ ἁγία Ἑλένη.

(Calogera, t. XXXIX, p. 109; *cardinal* Maï, p. 9.)

—

III.

Tout le monde connaît la belle collection des inscriptions vénitiennes que publie M. Cicogna. Ce recueil forme déjà 5 volumes in-4°. Nous serions dans un grand embarras s'il nous fallait citer ici les inscriptions les plus intéressantes qu'il renferme; au milieu de tant d'autres dignes aussi d'être recueillies, on nous pardonnera de préférer celles qui se rapportent à la France ou à des Français.

Souvenirs d'Henri III, roi de Pologne, puis roi de France, à Venise.

Serenissima domus Mocenica quæ tres olim Venetiarum principes peperit et quinq. classium marisq. imperatores amplissimos enixa est Aloysium hunc cujus imaginem cernis principem animi celsitudine opibus virtuteq. præ cæteris spectandum quo etiam regnante felicissima illa ad Echinadas de Turcis victoria parta est divinitas data ad tanti ducis nomen propagandum et cujus tempore Henricus tertius rex Poloniæ et Franciæ magnificentissimo apparatu a patribus intra lacunar. hæc pretiosa viscera exceptus est. Vix. an. LXXVI ducavit VII. obiit MDLXXVII. Lauretanam Marcellam conjugem ducissam sanctiss. exempli sequutus. Hæredes libentiss. dicarunt.

(Cicogna, t. Ier p. 88.)

—

IV.

Epitaphe de Claude Paulin sur le tombeau que lui éleva son oncle Antoine Paulin, ambassadeur de France à Venise.

Eglise de Saint-Antoine.

D. O. M.
Claudio Paulino præclaræ
indolis adolescenti. qui cum
morum integritate atq. animi
præstantia summam de se in
omnium animis expectationē.
excitasset gravi morbo
correptus dum patris fratrē. e
Gallia in Italiam proficiscentē.
sequeretur cum incredibili
omnium dolore Venetiis obiit
Antonius Paulinus christianiss.
regis legatus fratris filio
mœstissimus posuit quarto
idus maias MDXLII.

(Cicogna, t. Ier, p. 175.)

—

V.

Epitaphe de François Le Roux, breton.

Eglise de Santa-Lena (Saint-Hélène).

Francisci Rubei ex Britannia citeriori monimen. quod miserum putatis felicissimum experi mortuus sum tum cum suave mihi erat vivere. trium provinciarum senator. legatus ad Venetos. aetate florens surrectus. Antonius Talentus de Florentia Mediolani Parisii senator Mediolani condi apud gentiles suos curavit.
Obiit MDXXI.

(Cicogna, t. III, p. 386.)

—

VI.

Eglise de Saint-George Majeur dans l'île.

Aux piédestaux des colonnes de l'autel.

Construction d'un nouveau tombeau de saint Georges à la suite de la vision d'un chevalier français en 1399.

Ossa divi Stephani proto-martyris quum adhuc in vetusta aede conderentur Gallo equiti oranti ibidem ab angelo caelesti oraculo manifestata petentibus Vilhelmo atq. Alberto Austriæ ducibus seratus cons. reserata sunt cal. sep. MCCCLXXXXIX. Sed novo hoc templo in divi Georgii et ipsius proto-martyris honorem a monachis in augustiorem formam restituto veteri aede solo aequata quo arae maximae fundamenta jacerentur universae fere civitatis in hanc insulam concursu Deiparae assumptionis festo die Johanne Trivisano patriarcha Venetiarum praeeuntibus abbate et monachis hymnosq. et laudes canentibus Nicolai de Ponte Venetiarum principis et senatus praesentia vetere proto-martyris monimento demolito venerabundi monachi eadem in hoc ipsum sub vesperam suppliciter intulere atq. intra aram constituere Gregorii XIII pontificatus anno VIII. Rodulpho II. Romanorum imperatore. XVIII. cal. septembris MDLXXXI.

(Cicogna, t. IV, p. 485.)

VENOSA, dans la Basilicate, au royaume de Naples.

Ancienne inscription en lettres lombardes, près de l'escalier du couvent de Saint-Au-

gustin, paraissant se rapporter au temps de Louis II, empereur en 866.

Stirps Lodovicus Francorum urbis amicus.
Dum fueris, semper regnabis jure potenter.

(*Cardinal* Maï, p. 375; Cimalia, *Antiq. Venus.*, p. 258.)

VERCEIL, près de Novare, en Piémont.

I.

Quisquis post mundum ætherias conscendere plagas
Posse putat iustos, Marcellinum quoque credat
Presbiterum cœli sedes habitare quietas.
Nam rectis castum gessit sub moribus ævum
Religione pius Bessorum in partibus ortus,
Et gemina vitam felix ætate peregit.

(*Cardinal* Maï, 31; Fleetwood, p. 448; Gruter, 1169, 11.)

—

II.

Sur la couverture d'un livre d'Evangiles appartenant à saint Eusèbe, martyr, évêque de Verceil.

† Praesul hic Eusebius scripsit, solvitque vetustas:
Rex Berengarius sed reparavit idem.

EVSEB. EPS.

Argentum postquam fulvo deprompsit et auro,
Ecclesiæ praesul optulit ipse tuae. (1)

(*Cardinal* Maï, p. 201.)

Voyez d'autres inscriptions de Verceil, dans le présent *Dictionnaire*, aux inscriptions de Rome, chap. vii, *Epitaphes des martyrs.*

VÉRONE, au royaume Lombardo-Vénitien' en Italie.

I.

Sur un cippe autrefois situé près de l'église de Sainte-Euphémie, aujourd'hui au Musée public.

(*ici une palme.*) Deo magno æterno L. Statius. Diodorus quot se precibus compotem fecisset. V. S. L. M. (*ici une couronne.*)

(*Cardinal* Maï, p. 3.)

(1) *Ephem. flor.*, t. II, p. 519; Blanchin., *Vindic. script. div. et in evang. quadr.*, t. II, par. II, p. 575; Donat., *Diptych.*, p. 115; aliique.— Mr.

Maffei considère cette inscription comme la plus ancienne des inscriptions chrétiennes que l'on connaisse. (*Musée de Vérone*, p. 178, 1, et *Vérone illustrée*, p. 163). — *Voyez* aussi Bianchini, *Hist. Eccles. demonstr.*, t. II, p. 197; Muratori, *Antiq. ital.*, t. V, p. 43.

—

II.

Sur la confession de saint Proculus.

Hic cito consenui; jam me precedet longior ætas †
vivam que diu meliori-
bus annis. Proculi epi
corpus et sanctorum martyrum Cosme et Damiani,
sed et confessores Martini
reliquie requiescent in pace

(*Cardinal* Maï; 43, 2; Gruter, 1058 3; Ughelli, t. V, p. 675, 684.)

—

III.

Au Musée public.

Inscriptions sur une colonnette

† In nomine IHU XPI de donis
Sci Johannes
Bapteste edificatus est hanc
civorius sub tempore
domno nostro
Lioprando rege
et ub pater no
Domnico episcopo
et costodes ejus
VVVidaliano et
Tancol prbris
et Refol gastaldio
Gondelme indignus
diaconus scripsi.

† Ursus magester
cum discepolis
suis Juventino
et Juviano edi
ficavet hanc
civorium
Vergonous
Theodoal
Foscari.

(*Cardinal* Maï, 183, 4; Muratori, 1962, 3; Maffei, *Veron. illustr.*, p. I, pag. 339, 366; Biancolini, *Eccles. Veron.*, t. Ier, p. 115, 116; t. IV, p. 645, 728.)

—

IV

Plaque de marbre de Paros, dans la maison des chanoines, transférée de la basilique fondée par l'évêque Rotalde au commencement du neuvième siècle.

† Sum Deus et factor (*Jésus-Christ bénissant*) celi terreque creator.
S̄cs (*Ici saint Pierre* (*Ici saint Paul* S̄s
Petrus *tenant les clefs.*) *avec un livre fermé.*) Paulus

† Hos ego plasmavi, hos digne sanctificavi,
Et sibi donorum concessi iura meorum.

† Sum Pelecrinus ego qui talia sic bene sculpo,
Quem Deus in altum faciat consendere celum.

(*Cardinal* Maï, p. 188.)

V.

Eglise cathédrale.

Dans le pavé en carreaux.

Marin.....
col. cum
suis P. x.

Eusebia
cum suis
Tessella-
vit P. cxx.

Himeria
cum suis
P. cxx.

(*Cardinal* Maï, p. 196; Maffei, *Musée de Vérone.* p. 208; Muratori, p. 186, 7; Furietti, p. 67. Blanchini, *Monum. Lib. Liviæ*, p. 6.)

—

VI.

Sur une colonne au Musée public (1).

D. N. Flavio Constantino
maximo pio felici
invio [*sic*] (2) augusto.
M. P. XXIII.

(*Cardinal* Maï, 248, 3; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 105; 1; *Ver. ill.*, part. I, p. 264; Muratori, p. 463.)

—

VII.

Sur une colonne au Musée public.

Orbis. . . . .
piissimo. . . .
ac felici. . . .
Fl. Val. Co. . .
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, 249, 6; Maffei, *Mus. Ver.*, 105, 3.)

—

VIII.

Au Musée.

Colonne de marbre africain à Bologne.

Liberatori orbis
romani, restitutori
libertatis. et R. P., con-
servatori mili-
tum et provinci-
alium D. N.
Magnentio
invicto prin-
cipi victori
. . . trium . .
. . . . . .

(*Cardinal* Maï, p. 258; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 105, 2; Donati, p. 157, 9.)

—

IX.

Au Musée.

Colonne.

DN. FL. Ioviano
victori ac
triumfato-
ri semper aug.
B. R. P. N.
X.

—

X.

Au Musée.

Autre colonne.

DN. FL. Ioviano
victori ac tri-
umfatori sem-
per augusto
B. R. P. N.
XV.

(*Cardinal* Maï, p. 260; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 106.)

—

XI.

Sur des colonnes au Musée public.

1.

Imp. augg. DD. NN.
Magn. Maximo J
Fl. Victor
perpetuis
principibus
M. P. V.

(1) Elle a été à Rivolella près Brescia.
(2) Rossi donne *invicto* p. 274.

2.

Impp. augg.
DD. NN. Mag. Maxim.
Fl. Victor invic...
et felic. . .
M. . . .

(*Cardinal* Maï, 267, 4; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 106, n. 3, 4; *Verona illustr.*, part. I, p. 364; Panvinio, *Antiq. Veron.*, p. 226; Muratori, p. 465, 3.)

—

XII.

Au Musée.

Colonne.

Devant.

Imp. Caes. M. Aur. Val.
Maxentio P. fel.
invicto aug.
MP. XI.

Derrière.

DD. NN. Iul. Crispus et
Cl. Constantinus nobb.
Caess.
MP. XI.

(*Cardinal* Maï, p. 255; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 104, 2.)

—

XIII.

Dans la cathédrale.

Petronio
Probo V. C. Totius
admirationis viro pro-
cons. Africæ, præf.
prætorio Illyrici, præf.
præt. Galliar. II, præf.
præt. Italiæ atq. Africæ
III cons. ordinario, civi ex-
imiæ bonitatis, disertissi-
mo patrono, nepoti Probiani
filio Probini VV. CC.
præf. urbis et cos.

(*Card.* Maï, 283, 2; Muratori, 385, 4.)

—

XIV.

Musée.

Bas relief sur marbre.

Rex Alboynus Lobardor. . .
Verona Berengarius īperator. .
marmorea Verona Veron. . .
. . . . . .

(*Card.* Maï, 328, 5; *Mus. Veron.*, p. 158, 208.)

—

XV.

Musée.

Colonne venant de Saint-Pierre-Cariano.

D. N. Constantinus
max imus imper...
VIII
A. P.
XXXX

(*Card.* Maï, 331, 2; *Mus. Ver.*, 104, 4.)

—

XVI.

Musée public.

Cippe.

Hortante beatitudine
temporum DDD. NNN.
Gratiani Valentiniani
et Theodosii augg.
statuam in Capitolio
diu jacentem in
celeberrimo for
loco constitui
jussit Val. Palladius
V. C. consul Veneti et Hist.

(*Cardinal* Maï, 335, 3; *Mus. Ver.*, 107; Gruter, 285, 2.)

—

XVII.

Musée.

A. X. DCCCC XX.
imperāte Berēga-
rio aug. N. Veron.
hanc turrē in
ag. . . & constr.

(*Card.* Maï, 342, 4; *Mus. Ver.*, p. 182.)

—

XVIII.

Eglise de Saint Zénon.

Hic Crescentiani martyris ossa quiescunt,
Et cum Lucillo tu Lupicine simul
Cœlestis patriæ consortes atque sepulchri.
Veronam præsul dicit uterque suam.

(*Cardinal* Maï, 382, 1 : Ughelli, t. V, 679.)

Voyez en outre les inscriptions de Rome, chapitre VII.

—

XIX.

Santa Maria della Fratta.

† A. D. O. C. CIII. IC re-
quiescit Kibertus in pace

quixit XLII. et ic passus
est mortem II idus
agusti pro christi nomine.

(MURATORI, t. V. *A A. med. ævi*, p. 55; *Cardinal* MAÏ, 415, 1.)

—

XX.

Même église.

† Hic requiescit Vittoria
virgo in pace que vixit
annis XXVIIII. et martyrium
suscepit A. S. C. septimo Dn
ed [dep.] XI k. junii †

(*Cardinal* MAÏ, 453, 8.)

VERS LÉONINS, EMPLOYÉS DANS LES ÉPITAPHES. — *Voyez* ARRAS, CLUNY, ORVIETO.

VICARELLO, dans la campagne de Rome.

Marbre sur l'aqueduc qui conduit à Rome l'eau Trajane, aujourd'hui Aqua Paola.

Belisarius adquisivit
anno D.

(*Cardinal* MAÏ, p. 350; CASSIUS, t. IV, p. 260.)

VICENCE, dans le royaume Lombardo-Vénitien, en Italie.

Imp. Cæsari D. N.
Fl. Valenti pio
felici semper
augusto ci-
vitas Vigentina
pontus A. D. R. S. LN. A.

(*Cardinal* MAÏ, 266, 3; MUR., 264, 6.)

VIENNE, en Autriche.

I.

Au gymnase des Bonnes-Lettres.

DDD. NNN. Valentiniani Valentis et Gratiani perrennium augustorum saluberrima iussione n (*sic*) hunc burgum a fundamentis, ordinante viro clarissimo equite comite et utriusque militiae magistro, insistente etiam Leonteo PP. milites auxiliares Lauracenses cure (*sic*) eius commissi consulatus eorundem dominorum principumque nostrorum tertii ad summam manum perduxserunt perfectiones.

(*Cardinal* MAÏ, p. 332; MURATORI, p. 164, 3.)

—

II.

Epitaphe de l'empereur Maximilien II.

Maximilianus Cæsar semper Augustus, demissus cœ'o, redditus cœlo, non obijt, sed abijt.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 212.)

—

III.

Inscription d'un tombeau du cimetière hors de la porte des Ecossais (SCOTORUM PORTA).

Maximo mirabilique motori mobilis magnæque machinæ momentanei mundi, mortaliumque moderatori mancipatum. Miraculum mulierum minime malitiosarum, matrona morigera, mariti ministra, moderata, mansueta, munifica, morata, modesta, mitis, mater familias, Maria marita mea mellitissima, mero metu Medico malo morbo mederi metuente, meaque Maria Magdalena mollicula mammæ minus matura moriuntur (miserandum!) momento, mane, morte minime matura, mihique multum molesta, misero me marito magno mœrore mœstitiaque multum moto mutatoque, mansione mœsta, mole molesta manente. migrarunt! mallem me mortuum. musso, massas Magnæ Matri monumento muscoso mandaui mœstus mortuus molliter. Magnum mortalium mundique motum, mortisque mortem moramini, memoria minime mortalis manebit Manes merito.

A côté un pélican avec ce vers :

Vita sit vt pullis, morte fit ecce mea.

De l'autre côté un phénix et ce vers :

Vt juuenes viuant, se cremat ante senex.

Puis ce distique :

Heu tua vita breuis, breuia et tua gaudia tecum,
Et breuis hic lapis est, et breue carmen, Aue.

(LABBE, p. 411.)

VIENNE (1), en Dauphiné, aujourd'hui département de l'Isère, France.

I.

Heroas Christi geminos hæc continet aula,
Iulianum capite, corpore Ferreolum

(*Cardinal* MAÏ, p. 133; SIRMOND, t. Ier, p. 1716; BARONIUS, t. VIII, p. 334; BOLLANDISTES, t. II, Maii, p. 630, t. V. Sept., p. 761.)

—

II.

Inscription près de la porte d'Avignon.

Virtute for-
tissimo et pie

(1) *Voyez* SAINT-ANTOINE, près Vienne.

tate clementis-
simo D. N. FL.
Constantino
maximo et
invicto aug.
M. Alfeus Apronia-
nus P. P. F. Viena
dev. N. M. S. Q. eius.

(*Cardinal* Maï, p. 249.)

—

III.

Au tombeau des SS. Séverin, Exsupère et Félicien.

Martyribus reverenda tribus haec fulgurat aula,
Quorum caelesti servantur nomina libro.
Hi Domini ob nomen felici forte perempti
Urbe viennensi aethereas sumpsere coronas.
Inde huc translati post longi temporis annos,
Praesentem inlustrant meritis vivacibus aulam
Conspicuo in templo, praefatae quod pius urbis
Condidit antistes, tantoque honore beavit,
Seque piis supplex tradens in secla patronis,
Hic vita excessit, hic sacris conditur arvis,
Quem sine fine tegens foveat miseratio Christi.
Nomina sanctorum cupiens cognoscere lector,
Scito Severinum, Exsuperium, ac Felicianum
Auctoris nomen commendant scripta sepulcri.

(Mabillon, *Annal. Bened.*, t. VI, p. 575; Duchesne, t. Ier, p. 513.)

—

IV.

490. — *Eglise de Saint-André.*

In hoc tumulo conditur bonæ memoriæ Severianus qui religionem devota mente suscepit sic quem anima ad authorem D. M. remeante terrena membra terris reliquit, exactis vitæ annis XXXII obiit pridie idus augustas resurgit in $\overline{\text{XPO}}$ $\overline{\text{DMO}}$ nostro post consulato Longinibis et Fausti.

(Maffei; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 185.)

—

V.

Cinquième siècle.—A Saint-Pierre.

I (1) fœdula quæ mundum domino miserante reliquit
Hoc jacet in tumulo quem dedit alma fides
Martini quondam proceris sub dextera tinta
Crimina deposuit fonte renata dei.
Ad nunc marturibus sedem tribuentibus aptam
Gerbasium procerem Protasiumque colit
Emeritam requiem titulo sortita fideli
Confess. . .

(Chorier et Maffei; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 188.)

(1) In fœdulæ epigrammate littera I nomini præmittitur, cujus tamen in pronunciatu rationem habitam esse nullam, metrum declarat : de hoc usu Bonarrotius noster videndus est in præclaro opere de *Vitris cœmeterialibus*. (*Note de Maffei.*)

—

VI.

Cinquième siècle. — Jadis au monastère de Saint-Dizier, détruit en 1562.

P. in hoc tomum reqscit in pace bonae memoriae Epaefanius morebus optimus natalbs suis mansuetus fede precepua civebus carus pauperebus pius, oravit semper $\overline{\text{qd}}$ obtenere meruit qui vicxit annis plus menus xcv obiit in $\overline{\text{XPO}}$ klendas julias v, eid. post cons.. . . vr c. c. ind. undecima

(Chorier; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 188.)

—

VII.

Sixième siècle. — Epitaphe de saint Domnin, mort le 9 novembre 535, *et enseveli dans l'église de Saint-Pierre.*

Dominus papa (1) in nomine Christi pauper epi-
[scopus.
Domninus, res sancta Deo, cui mente dicata,
Omnigenis Christum dignis virtutibus effert,
Castus mente, et lege pius, facundia dives,
Nescius injusti, doctusque recidere culpas,
Intemerata fides, divina in sede locandus
Nil proprium cupiens, redemit quos possidet hostis
Vestitum pastum potum tectumque ministrat
Solus erit jussu Domini data morte superstes.
Ex voto Flavius Lacanius. V. C. cum suis fecitde
proprio basilicam, secretarium et porticum.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 192.)

—

VIII.

Sixième siècle. — Autrefois dans l'église de Saint-Pierre.

Epitaphe de saint Avit (Sextus Alcimus Avitus, neveu de l'empereur Avitus, archevêque de Vienne, mort vers 525).

Quisquis mœstificum tumuli dum cernis honorem
Cespite concludi totum defl-bit Avitum
Ejice sollicitus tristi de pectore curas
Nam quem plena fides, cel æ quem gloria mentis
Quem pietas, quem larga manus, quem fama pe-
[rennat
Nil socium cum morte tenet. Quin prospice sancti
Gesta vi.i, primum florescens indole quanta,
Spreverit antiquos, demisso stemmate fasces,

(1) Vers cette époque, le nom de pape était commun à tous les évêques.

Maturum teneris animum dum præstat in annis,
Et licitum mundi voti virtute relegat.
Nec mora, pontificis sic digna insignia sumit
Augeat ut soliti felicia cæpta laboris,
Nec tamen ob summi culmen, tumefactus honoris
Erigitur, seque aliis plus æstimat, imo
Subjicitur magnus, servat mediocria summus,
Distribuit parcus, pascit jejunus amando.
Terret et austeris indulgentissima miscet,
Cunctantes suasu juvit, solamine mœstos.
Jurgia dissolvit, certantes fœdere junxit.
Dissona veridicam inficiunt quæ dogmata legem,
Hortatu, ingenio, meritis, monitisque subegit.
Unus in arce fuit, cui quolibet ordine fandi
Orator nullus similis similisque poeta.
Clamant quod, sparsi per ereba volumina libri,
Qui vixit, vivit perque omnia sæcula vivet.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 194.)

—

IX.

Sixième siècle. — Eglise Saint-Pierre.

Hic in pace r.... bone memoriæ presbeter
Gui. vix. an. pl. mns. LXV obiet,.. quartum kal. decembris.

(CHORIER.)

—

X.

Sixième siècle (507).

Hic requiescit bone memoriæ Romanus vir religiosus qui vi....set, annus octo.... nta, transiit ineve. sub die XIIII k. octobr. spec. Venanti vir clarissimi cc.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 195.)

—

XI.

Sixième siècle.

Grégoire de Tours dit avoir vu dans une église de Vienne ces deux vers :

Heroas Christi geminos hæc continet aula
Julianum (1) capite corpore Ferreolum

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 197.)

—

XII.

Sixième siècle. — Epitaphe sans nom de lieu.

Hic requiescit bone memoriæ Porcaria quae mundana reliquit et tradidit anima D O. vixit annis XL obiit GIII k. feb. P. C... ionis (2).

(MAFFEI; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*. t. II, p. 197.

(1) Saint Julien, martyr, était de Vienne.
(2) Le G avec une queue indique le chiffre VI. *Appionis* P. C. ou *Justini Junioris* ou *Basilii Junioris*. Ce Basile est le dernier des particuliers qui a été consul en 541.

XIII.

551. — *Eglise des Dominicains.*

In hoc tomolo quiescit in pace bonæ memoriæ famola Dei Dulcitia sane morebus optimis voluntate diff... sa charitate largissima quæ vixit plus menus ann. XXXV. obiit in pace non. kal. maias X. P. C. Basili V. C. cons. indictione quarta decima.

(MAFFEI et CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 198.)

—

XIV.

Dixième siècle. — Eglise de Saint-Pierre.

Epitaphe de Sobon qui gouverna le diocèse de Vienne pendant 21 ans sous les règnes de Hugues et de Lothaire son fils, rois d'Italie et de Bourgogne (926-910.)

Haec cineres abdit Sobeonis terrea moles
Praesulis eximii, praeclaro germine creti,
Hic monachi sumpsit, supremo tempore, vestem,
Tartareas vitare valens (1) umbras metuendas
Et piceum glissens ultro vitare barathrum,
Instantis vitæ fugiens discrimen averni.
Haud erebi, Christe rapiat hunc saeva potestas
Sed cor excipiat clementi numine dextra.

Obiit autem IIII kl. martii.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 229.)

—

XV.

Dixième siècle. — Saint-André-le-Bas.

Hic jacet dux Ancemundus
Nulli virtute secundus
Qui rexit sedem
Et edidit ædem.

Ce duc Ansemond passe pour le fondateur de Saint-André-le-Bas.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 230.)

—

XVI.

Dixième siècle. — A Saint-André-le-Bas.

Hic situs est Berno, vivat cum rege superno.
Fili Christe Dei, parce benignus ei.
Ejus nostra bonis exornantur loca donis.
Maxime reliquias hic dedit alme tuas.
Octobris luce bis dena, te duce Christo,
Obtatum nimium Berno tulit bravium.

Ce Bernon est peut-être le premier abbé de Cluny, qui donna sa démission en 926.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 230.)

(1) Peut-être *volens*.

XVII.

1095. — *Eglise de Saint-Georges.*

Hoc in sarcophago Gerardus clauditur abbas,
Spiritus astra petit, sed cinis hic tegitur.
Altæ stirpis erat sed moribus altior istam
De parva magnam fecerat iste domum.
Largus pauperibus parcus sibi dives egenis
Dans sua pauperibus, seque Deo tribuens
Cui quantum potuit cupiens sine fine placere
Cœlibs longævo tempore vixit ei.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 73.)

—

XVIII.

1193. — *Eglise de Saint-Maurice.*

Si quia juris erat gladio defensor utroque
Gratia et linguæ si littera relligioque,
Si genus aut mores possunt avertere fata,
Te pastore fuit Roberte Vienna beata
Felix quod fruitur saltem domus ista sepulto,
Quo vivente frui gauderet tempore multo,
Sed quia te dignus, vir, non fuit, inclyte, mundus
Deseris hunc in quo remanet tibi nemo secundus
Et jam decursi dignum mercede laboris
Junius et hereis mensis se reddidit horis (*sic*),
Quem tibi sola dedit succedere gratia Christi
Te suus Aynardus gemit hoc epigrammate tristi.

Anno Domini MCXCV. XV kal. jul. obiit dominus Robertus archiepiscopus.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 94-95.)

—

XIX

1162. — *Eglise de Saint-Georges.*

Epitaphe d'Etienne, archevêque de Vienne, archichancelier du royaume de Bourgogne.

Hic Stephani pulcro conduntur membra sepulcro
Quod sibi dum vixit post vitam fœdere dixit.
Valde Deo digne vitam ducendo benigne,
Martius hunc quartis testatur obisse kalendis,
Hæc quicumque legis precibus memorare jacentis
Ann. ab. incarnat. D. MCLXII.

N R T ✠ ' V. XPL (1).

(*Mémoires de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 95.)

—

XX.

1312.
Concilium Vien.
a Clemente quinto convocatum
Incoepit anno Domini
Millesimo ter centesimo
undecimo
die kalendas octobris
et finitum fuit
anno sequenti
sexta die aprilis
et sic per sex menses
et ultra duravit.
in quo liber Clementinarum (1)
editus est
sententia lata contra
Templiarios. (2)

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 257.)

—

XXI.

1405. — *Eglise Saint-Maurice.*

Hic jacet reverendus in xpo dnus Antonius de Loverio epus Magalonensis cujus aia in pace requiescat Amen. 2. fuit major benefactor et principaliu (*sic*) fondator hujus capellae qui obiit die XXIII mens. octobris anno Dni millio CCCC° quto.

Né à Revel, petit bourg près de Vienne, chanoine de l'église de Vienne en 1387, il fut nommé à l'archevêché de Maguelonne en 1389.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 270.)

VILLA-NOVA de la Xara, en Espagne.

Trifinium
II. vir
Sacilernusi
Idiensis
Soliensis
ex sententia
Juli Proculi jud.
imp. Cæsare
Juvenciano aug.

Masdeu (*Hist. crit. Hispan.*, t. II, part. 1re, p. 332), lit *Joviniano*, Gruter, p. 201, 5, lit *Juliano*.

Cardinal MAÏ, 352, 4.)

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, en France (3).

(1) On donne à l'II renversé la valeur de S (Servus) et on lit : *Nostri redemptoris servus umilis Christi*, pour les initiales placées au bas de l'inscription.

(1) On donne ce nom à une compilation faite par Clément V, tant des épîtres ou constitutions de ce pape que des décrets du concile de Vienne. *Editus est* se rapporte à la composition du livre et non à sa publication, car elle n'eut lieu qu'en 1317, sous le pontificat de Jean XXII.

(2) La condamnation des Templiers fut en effet résolue dans ce concile, et la bulle en fut publiée au mois de mai 1312.

(3) *Voyez* AVIGNON.

M. T. Pinard rappelle ainsi quelques-uns des souvenirs historiques de cette localité, et donne le texte et l'épitaphe du pape Innocent IV, dans une notice publiée par la *Revue archéologique* de M. Leleux du mois d'août 1849 :

« Il est impardonnable à un archéologue de séjourner à Avignon sans aller visiter Villeneuve, dont la vue ne saurait lui échapper, et qui n'est d'ailleurs séparée de cette cité que par une demi-heure de marche.

« Le Rhône baigne ces deux villes : la première est assise sur la rive gauche, et la seconde sur la droite. Avant que ce fleuve eût renversé le pont qui les unissait et dont il reste encore trois arches debout, il eût été facile de regarder Villeneuve comme un des faubourgs d'Avignon; mais il n'en a jamais été ainsi.

« Une légende nous apprend qu'un pâtre nommé Bénédict (Bénézet) eut un songe dans lequel il lui sembla qu'il était appelé à construire un pont sur le Rhône, pour faciliter le passage des pèlerins qui se rendaient à Avignon. Cet enfant se présenta à l'évêque de cette ville et lui dit que Dieu lui avait donné cette mission. On le mit à l'œuvre en 1178, et lorsqu'il en eut achevé la construction, un couvent fut élevé à l'extrémité de ce pont du côté d'Avignon. La communauté qui s'y établit eut Bénédict pour chef et ne s'occupa que de la construction des ponts; Bénédict mourut en 1184 et fut inhumé dans la petite chapelle qui se voit encore sur la troisième pile de ce pont. Il a été mis au nombre des *saints* de son vivant pour avoir fait ce que tant d'autres n'avaient osé entreprendre avant lui.

« Avignon est le chef-lieu du département de Vaucluse, et Villeneuve est un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Uzès, département du Gard. Villeneuve, ainsi d'ailleurs que l'indique son nom, est une ville du moyen âge; c'est le roi Louis VIII qui, la dernière année de son règne (1226), fit bâtir sur le sommet d'un rocher, en face d'Avignon, le château de Saint-André, qui devint un des boulevards du Languedoc, et auquel cette ville doit son origine. Il ne reste plus de cette forteresse que sa belle et solide enceinte.

« Innocent VI, peu de temps après son exaltation, fit l'acquisition du palais que venait de se faire édifier en cette ville le cardinal-diacre Napoléon des Ursins, dans la vue de venir s'y établir pour se soustraire au tumulte des affaires et de sa cour. Ce pontife réalisa cette pensée à l'exemple de son prédécesseur et bienfaiteur Clément VI. Nous ferons cependant remarquer que celui-ci ne fut que le commensal de des Ursins.

« Il appela auprès de lui, en 1355, des religieux de l'ordre de Saint-Bruno et leur donna une partie de son propre palais, où la communauté s'établit. Il y joignit une dotation considérable, et fit bâtir l'église du nouveau monastère, que lui-même consacra sous le vocable de saint Jean-Baptiste; enfin il choisit sa sépulture dans cette église.

« Les Chartreux, en reconnaissance des bienfaits du pontife, lui firent ériger un magnifique mausolée sur sa sépulture, au milieu du chœur de leur église.

« A l'un des bouts du soubassement, on lit cette épitaphe :

Hic jacet
beatus Papa Innocentius VI
primus fundator hujus domus
qui obiit anno MCCCLXII die vero
XII mensis septembris cujus anima
In pace requiescat. Amen.

« A l'époque de la révolution, ce monastère fut supprimé et vendu. Dans l'un des lots se trouva l'église; le nouveau possesseur de ce monument trouva bien d'en faire enlever la toiture; mais il ne le démolit pas! Aujourd'hui encore cette église est debout, mais la partie absidiale des voûtes, minée par les eaux pluviales, s'est écroulée; le reste ne peut tarder à éprouver le même sort! C'est là que fut oublié pendant plus de quarante années le mausolée d'Innocent VI, derrière des tonneaux, des troncs d'oliviers et des échelles. Répétons avec M. Mérimée: « Je ne comprends pas comment, lors de la « révolution, en déplaçant toutes ces choses, « on n'a pas mis en pièces ces clochetons « si fragiles, ces colonnettes et ces feuillages « si légers et si élégants. Rien de plus svelte, « de plus gracieux, de plus riche que ce « dais en pierre. Autrefois un grand nom- « bre de statues d'albâtre ornaient le sou- « bassement, elles ont été vendues une à « une. La statue du Pape en marbre a été « fort mutilée; il n'est sorte d'outrages qu'on « n'ait fait subir à ce magnifique monument. « Dégradé comme il est, il offre encore un « des plus beaux exemples de l'ornementa- « tion gothique au XIVe siècle. »

« En 1835, la municipalité de Villeneuve a fait l'acquisition du tombeau d'Innocent VI et l'a placé dans la chapelle de l'hôpital de la ville.

« Rendons grâce à la municipalité de Villeneuve qui, quoique bien tardivement, a fait l'acquisition de ce monument, le 24 février 1835. C'est par suite qu'il a été transféré dans la chapelle de l'hôpital de cette ville, bien exiguë pour renfermer un monument de cette taille! Aussi, l'espace manque pour le voir convenablement. On a même été dans la nécessité de faire une ouverture dans le plafond pour conserver le clocheton principal dans toute sa hauteur. Ce mausolée a sept mètres quatre-vingts centimètres de hauteur; sa longueur de face est de trois mètres seize centimètres, et sa largeur de un mètre cinquante-cinq centimètres.

« Imaginez-vous, je le répète, le monument le plus léger, les clochetons les plus svelles, les mieux découpés; des feuilles de trèfles, des festons partout; partout de petits dais surmontés de petites croix, sous lesquels étaient des statues de saints ou des apôtres; un tout si délicat enfin, qu'on ne se lasserait pas d'admirer! (1) »

(1) *Revue Archéologique*, août 1849.

VILLINGEN, dans le grand-duché de Bade.

On conserve dans l'église du monastère de Saint-Georges une ampoule de verre et des reliques de sainte Célestine envoyées des Catacombes de Rome avec cette inscription.

coingi dul-
cissimae
celestine
que vix t an.
xxx. in pacae.

(*Cardinal* MAÏ, p. 424; GERBERT, *Iter. Germ.*, p. 219.)

VITERBE, dans les Etats de l'Eglise, en Italie.

Charte lapidaire gravée près de la porte de l'Hôpital des Muets, à gauche.

Ego Wuido et diletta
uxore mea pro redentione
anime nostrumque parentorum
omniumque fidelium dono hanc
domum in ospitium peregri-
norum cum omni possessione
sua servis servorum Dei
usque in perpetuum sine ulla
condicione. Nullus, episcopus vel
abbas vel aliquis homo hic pote-
statem aliquid auferendi vel ordi-
nandi habeat, sine cum consilio
omnium clericorum et laïcorum
major et minor ipsius civi-
tatis. Si quis aliter facere
voluerit, maledicatur ex parte
omnipotentis Dei et beate Marie
semper virginis sanctor. angelor.
apostolorum et omnium sanctor.
condepnetur cum Juda, Pilato, An-
na Caïfas ; Datan, Abiron, Erode,
omnibus que qui dixerunt Domino
Deo recede a nobis, Fiat, Fiat.
similiter hoc precipimus
possidentibus hanc domum
. . . posse colere . . sancte Marie.'
virginis sancti Johannis ēv.

(*Cardinal* MAÏ, 230, 1; BUTIUS, p. 70.)

Le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille fut inhumé à Viterbe. On trouve à son sujet la note suivante dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suppl. français, n° 891. «Il fut moyne de Cluny et prieur conventuel de Saint-Pierre d'Abbeville, diocèse d'Amiens; d'archevesque d'Arragon, il fut créé prebstre cardinal de Sainte-Marie au delà du Tybre, par ledict Clément l'an deuxiesme du jubilé 1350, puis evesque cardinal sabin par Urbain V^e, Louys jadis prince de Sicile et de Tarente estant décédé, le pape Innocent VIe envoya ledict cardinal pour le gouvernement dudict royaume. Depuis il mourust de peste à Viterbe le quatriesme d'octobre 1369 et enterré en l'esglise de la sainte Trinité-des-Ermites. » (Cf. *Vita Urbani V papæ*, *ap. Baluz*, t. Ier, p. 380, 381 et les notes.)

VOGHERA, au diocèse de Ferrare, royaume Lombardo-Vénitien.

Sur une pierre carrée qui a servi de baptistère.

Temporibus domni Enrici regis et tempori-
bus. . . is . . go eps ego quidem edifica-
bit (*sic*) istam ecclesiam scī Stephani, et
ecclesiam scī Gregorii. Omnes qui in hanc ec-
clesiam Gonbenite (*sic*), orate pro me misero
peccatoris (*sic*). †

(*Cardinal* MAÏ, 154, 2.)

VOLTA DE COBO, en Espagne.

D. N.
Magno Decentio
et florentissimo Caesari
B. R. P. ra'.
M. P. XXXII.

(*Cardinal* MAÏ, p. 258; MASDEU, p. 331.)

VOLTERRA, en Toscane.

Eglise de Saint-Marc.

Ancienne inscription sur la table de l'autel.

domn. Cuninceper tregi ei Gaudei
uliano episcopo a....
us fieri iusset tempore
ore sci Iusti Alchisili Castaldi

(*Cardinal* MAÏ, p. 78; *Notit. Florent.*, année 1750, p. 676; ZACCARIA, *Hist. litt.*, t. III, p. 661; LAMI, *Antiq. Tusciæ*, p. 455.)

W

WELLS (Sommersetshire), en Angleterre.

Ralph de Salopia (évêque?) fondateur du Vicar's-College, mort en 1363.

Il y a son portrait sur sa tombe (*pontifically habited*) *in pontificalibus*, avec ces mots :

Radul de Salopia.

Deux vicaires agenouillés devant l'évêque lui adressent ces deux vers :

Per vicos positi ville, pater alme, rogamus
Ut simul uniti, te dante domos, maneamus.

dont voici la réponse :

Vestra petunt merita quod sint concessa petita
Ut maneatis ita loca fecimus hic stabilita.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, I, 198.)

WERDEN, au diocèse de Cologne, en Prusse, l'ancien *Wertina ad Ruram fluvium* (sur la Roër), au monastère des Bénédictins de Saint-Sauveur.

Inscription d'un petit calice en bronze doré ayant servi à saint Liudger.

† Agitur haec summus per pocla triumphus
† Hic calix sanguinis dñi nri ihū xpi.

(*Cardinal* Maï, p. 197; *Second voyage de deux Bénédict.*, p. 234.)

WEST-BRADENHAM au comté de Norfolk en Angleterre.

Epitaphe de Thomas de Cailey, recteur de West-Bradenham de 1318 *à* 1324.

Continet. hæc. fossa., Thomæ; nunc. corpus. et. [ossa.
Ecclesie. rector. hujus. exstitit. atque. protector.
Gratia. quæso. Dei. propitietur. ei

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. Ier, p. 102.)

WESTMINSTER. — *Voy.* Londres.

WIBLINGEN, près d'Ulm, dans le royaume de Wurtemberg.

Dans l'église du monastère des Bénédictins de Wiblingen, avec les reliques de saint Bénigne, venant des Catacombes de Rome.

Benignus qui vixit annis xxi
et mens. ii.

(*Cardinal* Maï, p. 367.)

WINCHESTER, en Angleterre

I.

Epitaphe de Guillaume Wyckeham, évêque de Winchester, lord chancelier et premier ministre d'Edouard III, mort en 1404.)

Wilhelmus dictus Wykeham jacet hic nece victus
Istius ecclesie presul, reparavit eamque.
Largus erat, dapifer probat hoc cum divite pauper
Consiliis pariter regni fuerat bene dexter.
Hunc docet esse pium fundatio collegiorum:
Oxoniæ primum stat Wintoniæque secundum.
Jugiter oretis tumulum quicumque videtis,
Pro tantis meritis ut sit sibi vita perennis.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. II, p. 13.)

II.

Epitaphe de l'évêque Toclive au presbytère de Winchester.

Præsulis egregi pausant hic membra Ricardi
Toclive cui summi gaudia sunto poli.
Obiit anno 1189.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, I, 30.)

—

III.

Epitaphe d'Ethelmarus, évêque de Winchester, mort en 1261.

Obiit anno Domini 1261.
Corpus Ethelmari cujus cor nunc tenet istud
Saxum Parisiis morte datur tumulo.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, I, 53.)

—

IV.

Epitaphe de Guillaume Basyng à la cathédrale de Winchester (1).

Hic jacet Willielmus de Basyng, quondam prior istius ecclesiæ cujus animæ propitietur Deus. Et qui pro anima ejus oraverit tres annos et quinquaginta dies indulgentiæ percipiet.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, I, 62.)

—

V.

Epitaphe du celèbre archevêque Stigand, mort en prison à Winchester (1069).

Hic jacet Stigandus.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, t. Ier, p. 8.)

WINDISCH, ville de Suisse, canton d'Argovie, sur les ruines de l'antique *Vindonissa*, la plus ancienne et la plus importante des villes de la Suisse du temps des Romains.

Vieille inscription découverte dans la paroisse Saint-Martin.

In honore scī.
Martini ecpi.
Ursinos eb-
escubus it de
Tibaldus. † Lin-
culfus ficit.

(*Cardinal* Maï, p. 143; Gerbert, *Iter. Germanic.*, p. 20.)

(1) Il y a deux Guillaume de Basyng, morts, le premier en 1284, le second en 1295; Willis et les historiens de Winchester pensent qu'il s'agit du second.

WITTEMBERG. en Saxe, Allemagne.

I.

Illustrissimus et tam sapientia quam honestate vir Excelsus Princeps Eberhardus, Dei gratia, primus Dux Wirtemb rgensis et de Teck, Comes Montis Peligardi, fundator Scholæ (Wirtembergens.) obiit die S. Matthiæ Apostoli, Anno Domini 1496.

Aliis Principibus gloriantibus in diviiis, robore, dicebat hic bonus Princeps rogatus : Securus in gremio cujuslibet civium meorum dormire possum.

(Gros, *Supplém. aux Epitaphes de Bâle*, p. 327.)

—

II.

Otto à Grünrad, Eques Misnicus, nascitur Delitschii 1545. 10 Sept. discit pietatem et literas Wittembergæ annos 14. gubernat studia et mores Mauritii Principis Auraici, Anno 1575. et 76. juvat reformationem Ecclesiar. Nassov. Solmens. Witgenstein. annis sequentibus : Fridericum 4. Elector. Palat. vera pietate et omnibus laudati Principis virtutibus octenn. instituit : Præses Senatus Eccles. renunciatus, viginti ipsos annos et precibus, et curis, et laboribus pro Eccles. et Scholis Palatinis impendit : Principibus Palat. auctor condendi et scholas, quibus puellæ pie informarentur : et horreum, quo in annonæ difficultate necessitati publicæ subvenitur : Institutionem catecheticam seniorum æque ac juniorum primus Eccles. Palat. commendat : vitam cœlibem sancte ac laboriose actam placida morte finiit. Ann. 1613. 14. April. cum vixisset annos 67. m. 7. d. 4.

Unum est necessarium

(Gros, p. 397.)

WORCESTER, en Angleterre.

I.

John Evesham, prieur de Worcester, mort en 1370.

Johannes Evesham prior privilegium de Mitra.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, I, 126.)

—

II.

Epitaphe du roi Jean-sans-Terre.

Hoc in sarcophago sepelitur Regis imago
Qui moriens multum sedauit in orbe tumultum.
Et cui connexa, dum vixit, probra manebant,
Hunc mala post mortem timor est ne facta sequantur.
Qui legis hæc, metuens dum cernis te moriturum,
Discito quid rerum pariat tibi meta dierum.

(Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 405.)

WORMS, dans le duché de Hesse-Darmstadt, en Allemagne.

Epitaphe de la bienheureuse Hildegonde morte en MCLXXXVI, die XII Kalend. Maii. sous le nom de frère Joseph, dans un couvent (1) *de religieux qui la prenaient pour un homme* (2).

Omnis homo, miretur homo, quid fecerit iste
Hæc cujus fossa, cineres concludit et ossa
Mas vivens patet, moriens sed fœmina claret
Vita fefellit, morsque revelat rem simulatam
Hildegunt dicta, vita est in codice scripta
Maii bissenis, est hæc defuncta Kalendis.

—

II.

Hic pausat corpus Arzduaiuhi, cujus anima gaudet in cœlo (3).

Cette inscription est dans l'église du monastère de Sainte-Marie-Magdeleine, ordre de Saint-Augustin de Worms.

WURTZBOURG, en Bavière (Allemagne).

Epitaphe de Conrad, évêque de Wurtzbourg.

Hoc procumbo solo, sceleri quia parcere nolo
Vulnera facta dolo dant habitare polo.

(Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 161.)

WYBERTON (comté de Lincoln), en Angleterre.

Epitaphes découvertes en 1733.

I.

† Chi gist Sibille le femme Adam de Franton ki trespassa l'an de grace MCCC.

—

II.

† Chi gist Adam de Franton ki trespassa an l'an de grace M CCC XXV le XXVIII eme jour de decembre. Prietz pour s'alme.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. Ier, 89.)

(1) Inter *Schonaugienses*, dit le texte.
(2) Voir p. 156, tom. Ier de l'*Historia Episcopatus Wormatiensis* de Schannat.
(3) Page 161 du même volume

X

XÉRÈS, en Espagne.

A Sainte-Marie de los Cavalleros.

IX. Kal. ianuarii era
DLXXXX. dedicata
est haec ecclesia
sanctae Mariae.

(*Cardinal* MAÏ, p. 163; BOLLANDISTES, p. 144, août, t. II.)

Y

YPRES, en Belgique.

Au couvent de Messines près d'Ypres.

Epitaphe d'Adèle fille du roi Robert, femme de Baudouin, le pieux comte de Flandre.

Hæc qui scripta legis, jacet Adela filia regis
Hæc loca sancta pie fundans in honore Mariæ.

(LABBE, *Thes. Epit.*, p. 560.)

Z

ZAGONAN, dans la régence de Tunis, en Afrique.

I.

Felici hujus urbis restaurator
com. Bonifacio V. C. P....

. . . . . .

(*Cardinal* MAÏ, p. 282; MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 465, 7; ECKEL, *Doctrina nummorum veterum*, t. VIII, p. 294.)

—

II.

Sur un marbre.

. . piissimo Rom. . . principi
. . S. C. ministratione procons. pa-
. . institutis nunc solio uno ifi-
. . congessioni et. parit.. in..
. . stulimus generosa familia proge-
nitus perfecit, excoluit, ludos dedit, dedicavit.

(*Cardinal* MAÏ, 344, 4; GORI, t. III, p. 124.)

ZARA, sur le golfe Adriatique en Dalmatie.

Sur un coffre de pierre (dans l'église Saint-Pierre) renfermant le corps de sainte Anastasie, vierge et martyre.

In nomine sanctæ Trinitatis hic
requiescit corpus beatæ sanctæ
Anastasiæ. De donis Dei et sanctæ
Anastasiæ. Donatus peccator epi-
scopus fecit. Deo gratias.

(*Cardinal* MAÏ, 419, 2; UGHELLI, t. V, p. 14, 21.)

ZURICH, en Suisse.

I.

D. O. M. S.
Nobilissimi viri Jani Guilielmi Stucki
theologi, philologi et polyhistoris
præstantissimi, dissertis. lectiss.
patin æternum colendi
B. M.
Rodolphus Simlerus e defuncti
monumentis suo et heredum
nomine
P. P. (posuit)
Obiit anno 1607, 3 sept. ætatis 65.

(GROS, *Appendice aux Epitaphes de Bâle*, p. 396.)

—

II.

Conrado Gesnero, Tigurino, Philologo et Polyhistori eximio, Germaniæ lumini, Helvetiæ decori, editis in omni litt. genere, præsertim vero in Medic. et nat. Philosoph. lucubr. clarissimo, dum de aliorum utilitate promovenda magis, quam de propria salute tuenda cogitat, Ecclesiæ, Scholæ, Reipubl. bonorum denique omnium cum incredibili luctu blandiss. eademque atrociss. pestil. absumto, Theodorus Zuingerus Basil. Præceptori b. m. p. M. D. LXV.

ngenio vivens naturam vicerat omnem :
Natura victus conditur hoc tumulo.
Plinius hic situs est germanus, perge Viator :
Gesneri toto nomen in orbe volat.

(GROS, p. 366.)

TABLE GEOGRAPHIQUE

DES LOCALITÉS SOUS LE NOM DESQUELLES SONT PLACÉES LES INSCRIPTIONS.

EUROPE.

1. France. — 2. Italie. — 3. Espagne. — 4. Portugal. — 5. Belgique. — 6. Hollande. — 7. Autriche. — 8. Pologne. — 9. Iles Britanniques. — 10. Prusse. — 11. Etats divers d'Allemagne. — 12. Suisse. — 13. Danemark. — 14. Grèce. — 15. Turquie d'Europe. — 16. Iles de la Méditerranée.

1. FRANCE (1).

Aiguesmortes.
Aix.
Alais.
Albi.
Amiens.
Andelot.
Argenteuil.
Arles, en Provence.
Arles, en Roussillon.
Arras.
Aubervilliers.
Auch.
Auteuil.
Autun.
Avignon.
Baillai.
Bar.
Baubigny.
Beaune.
Bec-Hellouin.
Bessaucourt.
Béziers.
Bordeaux.
Bougival.
Bouillas.
Boutenac.
Brétigny.
Brie-Comte-Robert.
Brioude.
Brisach.
Brunoy.
Bures.
Cabasse.
Caen.
Cambrai.
Carcassonne.
Carpentras.
Castres.
Cercamps.
Cervon.
Chamelières.
Chartres.
Chauvigny.
Chevry.
Cîteaux.
Clairvaux.
Clermont.
Cluny.
Condé.
Condom.
Conflans.
Conflans Sainte-Honorine.
Conques.
Corbeil.
Courbevoie.
Courquetelles.
Cruas.
Dijon.
Déols, ou bourg de Déols.
Doué.
Elne.
Evreux.
Evry-en-Brie
Evry-sur-Seine.
Fabas.
Fleury-sur-Loire.
Foigny.
Foix.
Fontainebleau.
Fontevrault.
Fréjus.
Gercy-en-Brie.
Germigny-des-Prés.
Gimont.
Ham.
Hautvilliers.
Havre (Le).
Ile Barbe.
Joinville.
Jouarre.
La Barre.
La Montjoie.
Laon.
Lezat.
Limoges et Limousin en général.
Lombez.
Longpont.
Louvres, près Paris.
Luzarches.
Lyon.
Maguelonne.
Maizières.
Marcoucy.
Marseille.
Maubeuge.
Maubuisson.
Melun.
Metz.
Meudon.
Moirans.
Moissac.
Montauban.
Montmorency.
Montolieu.
Mont-Saint-Quentin.
Morlaas.
Morlaix.
Moyen-Moutier.
Narbonne.
Nevers.
Nîmes.
Noyon.
Orange.
Orbaiz.
Orléans.
Pamiers.
Paris. Abbaye aux Bois.
— Adoration du Saint-Sacrement.
— Augustins (Grands).
— Augustins (Petits), ou Augustins de la reine Marguerite.
— Augustins déchaussés, ou Petits-Pères.
— Ave-Maria.
— Barnabites.
— Bénédictins Anglais.
— Bernardins.
— Blancs-Manteaux.
— Calvaire (Bénédictines du).
— Capucins de la rue Saint-Honoré.
— Capucines.
— Carmélites.
— Carmes (Grands).
— Carmes Billettes.
— Célestins.
— Chaillot (Eglise de)
— Chanoinesses de Saint-Augustin.
— Chartreux.
— Cherche-Midi, couvent.
— Colléges divers.
— Cordeliers.
— Feuillants.

(1) La collection Gaignières où se trouvent dessinés un grand nombre des monuments de la France détruits depuis la catastrophe de 1789 eût été pour nous une riche source d'informations. Au défaut de ce recueil précieux dont la France est aujourd'hui privée, nous donnons l'inventaire des dessins et des inscriptions qu'il renferme, d'après la communication qu'en a adressée M. Eugène Viollet-Leduc à M. le ministre de l'instruction publique. On trouvera cet inventaire au nom de la ville d'Oxford, qui possède aujourd'hui la collection Gaignières. — *Voy.* aussi les articles Venise et Venosa.

Paris. Feuillants des Anges gardiens.
— Filles ou religieuses de divers ordres et de divers couvents. *Voy.* RELIGIEUSES.
— Fontaines diverses.
— Fort-l'Evêque.
— Hôpital du Saint Esprit.
— — de la Trinité.
— Hôtels divers.
— Jacobins ou Dominicains de la rue Saint-Jacques.
— Landi.
— Marchés divers.
— Mathurins ou religieuses de la Merci.
— Merci, couvent de la rue du Chaume.
— Minimes.
— Montmartre, abbaye.
— Notre-Dame.
— Oratoire.
— Palais de la cité.
— Pantemont.
— Picpus.
— Places anciennes.
— Ponts divers.
— Portes diverses.
— Port-Royal
— Quinze-Vingts.
— Récollets.
— Religieuses ou couvents de filles.
— — de l'Assomption ou Haudriettes.
— — de la Conception.
— — de la Congrégation de Notre-Dame.
— — de la Croix.
— — de l'Instruction Chrétienne.
— — de l'Union.
— — de la Providence.
— — de N.-D. de Bon-Secours.
— — de la Miséricorde.
— — de Saint-Chaumont.
— — de Sainte-Elisabeth, etc.
— Rues diverses.
— Séminaires divers.
— Sépulcre.
— Sorbonne.
— Temple.
— Théatins.
— Ursulines.
— Visitation, couvent.
— Saint-André-des-Arcs.
— Saint-Antoine.
— Saint-Barthélemy.
— Saint-Benoît.
— Saint-Côme.
— Saint-Denis-de-la-Chartre.
— Saint-Denis, près Paris. *V.* SAINT DENIS, hors de l'article de PARIS.
— Saint-Etienne-du-Mont.
— Saint-Eustache.
— Saint-Germain-des-Prés.
— Saint-Germain-l'Auxerrois.
— Saint-Gervais.
— Saint-Honoré.
— Saint-Jacques du-Haut-Pas.
— Saint-Jacques-de-l'Hôpital.
— Saint-Jean-de Latran.
— Saint-Jean-le-Rond.
— Saint-Joseph.
Paris. Saint-Julien-le-Pauvre.
— Saint-Lazare.
— Saint-Leu et Saint-Gilles.
— Saint-Louis en l'île.
— Saint-Louis du Louvre.
— Saint-Marcel.
— Saint-Martin-des-Champs.
— Saint-Médard.
— Saint-Méry.
— Saint-Nicolas-des-Champs.
— Saint-Paul.
— Saint-Roch.
— Saint-Sauveur.
— Saint-Séverin.
— Saint-Sulpice.
— Saint-Victor.
— Sainte-Catherine-de-la-Culture.
— Sainte-Croix-de-la-Bretonnière.
— Sainte-Geneviève.
— Sainte-Opportune.
— Saints-Innocents.
Périgueux.
Perpignan.
Perse.
Pézenas.
Pierrelatte.
Poitiers.
Ponteaux
Pontoise.
Presle.
Puy en Velay.
Rabastens.
Rambouillet.
Reims.
Rhodez.
Rouen.
Rueil.
Saint-Andéol.
Saint-André, près d'Avignon.
Saint-Antoine.
Saint-Benoît-sur-Loire.
Saint-Bertrand-de-Comminges.
Saint-Brieuc.
Saint-Christan.
Saint-Cloud.
Saint-Cyr.
Saint-Denis.
Saint-Geniez.
Saint-Maur.
Saint-Maurin.
Saint-Maximin-du-Var.
Saint-Nazaire.
Saint-Orens.
Saint-Quentin.
Saint-Riquier.
Saint-Saturnin.
Saint-Savin.
Saint-Vincent-au-Bois.
Saintes.
Salon.
Saumur.
Sauve-Majeure.
Sceaux.
Senlis.
Sens.
Schelestadt.
Sisteron.
Tarascon.
Tarbes.
Thouars.
Toul.
Toulouse.
Tours.
Troyes.
Uzès.
Uzeste.
Vaison.
Valcabrère.
Val-le-Roy.
Vaucluse.
Vaujour.
Vaulusant.
Vence.
Vendôme.
Vienne.
Villeneuve-lez-Avignon.

2. ITALIE.

ETATS PONTIFICAUX.

Arsoli.
Anagni.
Ancône.
Arci.
Ascoli.
Bagnacavalli.
Barbarano.
Bologne.
Butri.
Castel-Sant'Agatha.
Castel-Franco.
Castel-Gandolfo.
Castel-San-Pietro.
Cento.
Ceprano.
Césène.
Cingoli.
Civita-Castellana.
Civita-Vecchia.
Comacchio.
Contigliano.
Corneto.
Grotta-Ferrata.
Gubbio.
Falari.
Falleroni.
Fano.
Ferrare.
Forli.
Forlimpopoli.
Fossombrone.
Frascati.
Imola.
Le Capanelle.
Le Vene.
Lezri.
Mareno.
Medicina.
Montefiascone.
Narni.
Nepi.
Nubilara.
Orvieto.
Osimo.
Otricoli.
Palestrina.
Pena.
Perouse.
Pesaro.
Poggio-Lambertino.
Ravenne.
Rieti.
Rimini.
Rome.

Divisions établies dans les inscriptions de Rome.

I. Inscriptions données par M. le cardinal Maï toutes antérieures à l'an 1000.

1. Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des reliquaires.
2. Autels, temples, fontaines, dons, monuments divers donnés, dédiés ou restitués.

3. Donations aux Eglises et aux établissements religieux.
4. Inscriptions en l'honneur des rois, des empereurs et des princes.
5. Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes illustres.
6. Lois, monuments, édifices publics ou privées.
7. Epitaphes des martyrs et des saints révérés comme martyrs.
8. Epitaphes de femmes martyres.

II. Inscriptions et notions diverses.

Romanella.
San-Benedetto.
San-Giovanni, in Perciceto.
San-Severino.
Sentino.
Sinigaglia.
Soriano.
Spolete.
Subiaco.
Terni.
Terracine.
Tivoli.
Toscanella.
Urbania.
Urbino.
Velletri.
Vicarello.
Viterbe.

ROYAUME DE NAPLES.

Agrimonte.
Amalfi.
Bénévent.
Bocino.
Brindes.
Canosa.
Capoue.
Caserte.
Cumes.
Foggia.
Fondi.
Gaëte.
Herculanum.
Isermia.
Lanciano.
Le Curti.
Minori.
Minturnes.
Mirabella.
Mont-Cassin.
Naples.
Nocera de' Pagani.
Nola.
Parenzo.
Pouzzoles.
Rosarno.
Salerne.
San-Vincento.
Santa-Agatha-de'-Gothi.
Sinuessa
Sorrente.
Spinazzola.
Sulmone.
Teano.
Venosa.

ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

Adria.
Altino.
Arano.
Arquato.
Bergame.
Brendola.
Brescia.
Chiesi.
Coloniola.
Conégliano.
Crémone.
Grabedona.
Legiuni.
Lodi.
Massa.
Milan.
Nogaria.
Oderzo.
Onsato.
Padoue.
Pavie.
Trévise.
Venise.
Vérone.
Voghéra.

ROYAUME DE PIÉMONT.

Alba.
Albenga.
Annecy.
Aoste.
Bena.
Cicera.
Gênes.
Grésy-sur-Isère.
Maria.
Nice.
Novarre.
Santrei.
Suze.
Turin.
Verceil.

GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE.

Chiusi.
Fiesole.
Florence.
Lunegiano
Pise.
Pistoia.
Sestini.
Sienne.

DUCHÉ DE PARME ET PLAISANCE.

Parme.
Plaisance.
Sentesoni

DUCHÉ DE MODÈNE.

Modène.
Reggio.
Urbanova.

DUCHÉ DE LUCQUES.

Nocchi.

3. ROYAUME D'ESPAGNE.

Alcala de Henarès.
Ampurias.
Andujar.
Astorga.
Bannos.
Barcelone.
Bonal.
Burgos.
Cabra.
Cangas.
Carthagène.
Cartama.
Casatorres.
Castillo-de-Baguela.
Ciresa.
Cordoue.
Grenade.
Iviel.
Léon.
Lugo.
Marmoleios.
Medina-Sidonia.
Mérida.
Montero.
Ossuna.
Oviedo.
Penna.
Saint-Etienne-de-Ribas.
Samos.
Saragosse.
Séville.
Tarragonne.
Tolède.
Tolosa.
Utravia.
Villa nova de la Xara.
Volta de Cobo.
Xérès.

4. ROYAUME DE PORTUGAL.

Algarve.
Beja.
Belem.
Bemfica.
Campo.
Chiaves.
Evora.
Lamar.
Terena.

5. ROYAUME DE BELGIQUE.

Afflighem.
Anvers.
Bruges.
Bruxelles.
Furnes.
Gand.
Liége.
Louvain.
Malines.
Tournay.
Ypres.

6. ROYAUME DE HOLLANDE.

Berg-op-Zom.
La Haye.
Leyde.
Middelbourg.
Utrecht.

7. EMPIRE D'AUTRICHE.

AUTRICHE.

Vienne.

HONGRIE.

Strigonie.

TRANSYLVANIE.

Mediasch.
Torda.

STYRIE.

Cilly.
Leibnitz.
Mont-de-la-Croix.

CROATIE.

Toplika.

TYROL.

Bisogne.
Trente.

ILLYRIE.

Aquilée.
Baligna.
Capo d'Istria.
Citta-Nuova.
Cividale-de-Friuli.
Grado.
Pola.
Trieste.

DALMATIE.

Lesina.
Marcasca.
Sebenico.
Spalatro.
Zara.

Voyez ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN, en Italie.

8. POLOGNE.

Fruenbourg
Karpates.
Varsovie.

9. ROYAUME DES ILES BRITANNIQUES.

ANGLETERRE (1).

Baldock.
Bolsham.
Bedford.
Bottesham.
Bottesford.
Bristol.
Brundisch.
Buchworth.
Cambridge.
Chesterfield.
Cobham.
Dorchester.
Dore.
Durham.
Erpingham.
Exeter.
Glastonbury.
Gloucester.
Gosberton.
Hagmond.
Hasfield-Broad-Oach.
Hungerford.
Hereford.
Higham-Ferrars.
Inghans.
Kantorbery.
Kennington.
Lewes.
Lincoln.
Lichfield.
Little-Horkesley.
Little-Shefford.
Londres.
Malmesbury.
Maltravers-Lechiot.
Merton.
Necton.
Newarck.
Norton Disney.
Northfleet.
Oxford.
Peterborough.
Rikkes.
Risingham.
Romsey.
Rothwell.
Saint-Albans.
Saint-Pierre.
Salisbury.
Shilling
Sibbesdon.
Shitlington.
Spelsby.
Stanstead-Montfichet.
Stone.
Stratford-upon-Avon.
Tewkesbury.
Tredington.
Tickhill.
Wells.
West-Bradentham.
Westminster.
Windisch.
Winchester.
Worcester.
Wyberton.

IRLANDE.

Bulliford.
Dublin.

ECOSSE.

Glascow.

10. ROYAUME DE PRUSSE.

Aix la-Chapelle.
Breslau.
Cologne.
Dantzig.
Deutz.
Metloc.
Trèves.
Werden.

ANCIEN ROYAUME DE SAXE RÉUNI A LA PRUSSE.

Chemnitz.
Leipsick.
Reiffenberg.
Wittemberg.

11. ETATS DIVERS DE L'ALLEMAGNE.

ROYAUME DE BAVIÈRE.

Amberg.
Kempten.
Hornbach.
Nuremberg.
Ratisbonne.
Ratisbonne.
Regensburg.
Saint-Agapet.
Saltzbourg.
Wurtzbourg.

ROYAUME DE WURTEMBERG.

Aulendorff.
Wiblingen.

ROYAUME DE HANOVRE.

Bentheim.
Lunebourg.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Constance.
Fribourg, en Brisgau.
Heidelberg.
Villingen.

PRINCIPAUTÉ DE HESSE-CASSEL

Fulda.

PRINCIPAUTÉ DE HESSE-DARMSTADT.

Mayence.
Worms.

DUCHÉ DE NASSAU.

Herborn.

VILLES LIBRES.

Brême.
Cracovie.
Hambourg.

12. SUISSE.

Bâle.
Coire.
Fribourg.
Genève.
Liechsthal.
Martigny.
Muri.
Petershausen.
Saint-Gall.
Sion.
Soleure.
Zurich.

13. ROYAUME DE DANEMARK.

Bredenberg.
Copenhague.
Rotschild.

14. ROYAUME DE GRÈCE.

Argos.
Athènes.
Céphalonie
Chalcis.
Clarentza.
Daphné.
Mistra.
Modon.
Mégare.
Patras.

15. TURQUIE D'EUROPE.

Constantinople.
Salonique.
Valachie.

16. ILES DE LA MEDITERRANÉE.

ASTYPALIA.

Voyez ASTYPALIA.

CANDIE.

Gortyne.

CÉPHALONIE.— CHYPRE.

Voy. CHYPRE.

CORFOU.— GOZO.

Voy. Gozo.

MALTE.

Voy. MALTE.

RHODES.

Voy. RHODES.

SARDAIGNE.

Cagliari.
Nori.

SICILE.

Catane.
Lentini.
Massala.
Mazara.
Messine.
Monreale.
Palerme.
Sciacca.
Sferri.
Syracuse.
Trapani.

THERMIA.

Voy. THERMIA.

(1) Voyez à la suite d'un calendrier gothique, dans l'article VALACHIE, un extrait de litanies anglo-saxonnes.

ASIE.

SYRIE ET TERRE-SAINTE.
Antioche.
Bethléem.
Beyrouth.
Jérusalem.
Nézib.
Rouiah.

GÉORGIE.
Voy. GÉORGIE.

TURQUIE D'ASIE.
Aladja.
Alek.
Diarbekir.
Ephèse.
Hadgilar.
Kutayeh.
Nymphi.
Smyrne.
Stratonicée.

ARABIE.
Sinaï.

INDE.
Voy. INDE.

CHINE.
Si-Gan-Fou.

AFRIQUE.

AFRIQUE FRANÇAISE.
Alger.
Announah.
Bone.
Bougie.
Lambèse.
Orléansville.
Sétif.
Shaï-hee.
Théveste.

RÉGENCE DE TUNIS.
Balzibal.
Carthage.
Chiddibal.
Hachim.
Musti.
Seluquia.
Tabersoc.
Thibursi-Cumberis.
Tunga.
Tunis.
Zagonan.

EGYPTE.
Alexandrie.
Ile de Phile.

NUBIE.
Khalapscheh.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES

DANS LES ÉPITAPHES ET LES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

A. A. A. Ave, amice, abi, Amen.

ACAD. P. ou PR., ou PROF. Academiæ professor.

ACOL. Acoluthus.

AD. D. NICOL. ARCHID. Ad divum Nicolai archidiaconus.

A. D. R. Anno Dominicæ resurrectionis.

A. E. C. Anno Emmanuelis Christi.

AED. FIDISS. Aedilis fidissimus.

AER. PVB. H. M. P. C. Aere publico hoc monumentum poni curavit.

A. P. C. N. Anno post Christum natum.

APLS, APLI, APLO, etc. Apostolus, Apostoli, Apostolo, etc.

A. Q. I. C. Anima quiescat in Christo.

A. R. Anno resurrectionis.

A. R. I. M. D. Anima requiescat in manu Dei.

ART. PHIL. ET. MED. D. Artis philosophicæ et medicinæ doctor.

ASS. Assessor.

AV. E. OSS. A. PR. VIAT. Ave et ossa quieta precare viator.

A. V. I. S. P. A. Anima vivat in sempiterna pace. Amen.

AA. VV. CC. CONS. SS. Augustalibus viris clarissimis consulibus suprascriptis.

B. ou BIX, BIXIT, pour Vixit.

B. AN. G. D. IXX. Vixit annos quinque, dies IXX. (Le G a valu d'abord 6; il a été ensuite employé pour 5; quant au chiffre IXX, on croit qu'il signifie plutôt 19 que 21.)

BAP. Baptista, *ou autres cas.*

BENER. Beneriæ, pour Veneriæ.

BIBAT. Bibatis, *pour* Vivatis.

B. M. Benemerenti, bene merito, ou beatæ ou bonæ memoriæ.

B. Q. DVLC. MM. Bene quiescas, dulcissime mi marite.

B. Q. I. P. Bene quiescas in pace.

CESQ. I. P. Cesquit, *pour* quiescit in pace.

C. F. Curavit fieri.

CFES. Confessor, confessoris, confessorum.

C. H. L. S. E. Corpus hoc loco sepultum est.

C. L. P. Cum lacrymis posuerunt.

CL. V. Clarissimus vir.

C. O. B. Q. Cum omnibus bonis quiesce.

COJUG. Conjugis, *ou autres cas.*

CONS. ORD. Consul ordinarius.

COS. Consul.

COSS. Consules.

C. P. Curavit poni.

C. Q. Cum quo, *ou* cum qua.

C. R. S. Christo resurrecto sacrum.

C. SE. H. S. H. IMPOS. Cujus sepulcro hæredes saxum hoc imposuerunt.

C. T. S. L. Cives tui sistunt lacrymis.

C. V. A. Cum vixisset annos.

D. ANNVN. B. M. V. O. Die annunciationis beatæ Mariæ Virginis obiit.

D. *ou* DP., *ou* DE. Depositio *ou* Depositus.

DECO Dedicatio.

D. ET. M. IMM. Deo et meo Immanueli.

D. G. Dies quinque *dans les antiques inscriptions chrétiennes, et dans les inscriptions du moyen âge,* Deo gratias.

DNI., DNO. DNM. Domini, Domino, Dominum.

DNS. Dominus.

DOC. C. C. Docuit Christum crucifixum.

DORMIT. F. I. P. D. Dormitorium fecit in pace Domini.

D. S. OPT. M. De se optimo merito.

D. S. P. Dormit *ou* decessit in pace.

D. T. O. M. SP. Q. ASCEN. S. Deo ter optimo maximo speique ascensionis sacrum.

E. Ecclesia.

ECL. ECCL. Ecclesia.

E. EV. Ex evocato.

EPS. Episcopus.

ET. D. P. M. V. Et dies plus minus quinque.

E. V. Ex voto.

EXP. GLO. R. Expectans gloriam resurrectionis.

EX. PP. E. CL. Ex patribus et clericis

EX. TM. Ex testamento.

EXV. DE. Exuvias deposuit.

F. Filius.

F. F. Fieri fecit.

FRS. *ou* FS. Fratres.

FF. Filii.

G. GRA. Gratia.

H. Hæres.

H. L. S. E. Hoc loco situs est.

H. L. S. S. O. Hoc loco sita sunt ossa.

H. M. Honesta matrona.

H. M. C. T. Hodie mihi, cras tibi.

H. M. F. C. G. Hoc monumentum fieri curaverunt gementes.

H. M. P. C. Hoc monumentum poni curavit.

H. M. P. C. Q. V. A. L. Hoc monumentum posuit conjuxque vidua animo lubens.

H. M. P. CC. Hoc monumentum posuerunt carissimi.

H. M. PP. Hoc monumentum posuerunt.

HO. PO. Hora postmeridiana.

H. S. E. Hic sepultus est.

H. S. P. M. M. Hoc saxum posuit maritus mœstissimus.

I. M. O. D. In manu omnipotentis Dei.

I. M. Æ. E. I. In manibus æterni Emmanuelis jaceo.

I. IND. INDICT. Indictione.

INL. Inlustris.

I. N. R. I. Jesus Nazarenus rex Judæorum.

I. P. S. E. P. S. In pace sibi et patri suo

I. V. D. Juris utriusque doctor.

L. H. S. C. P. S. Locum hujus sepulcri curavit pecunia sua.

L. M. Locus monumenti.

L. M. Q. P C. Lubens meritoque poni curavit.

L. S. Locus sepulcri.

M. Æ. P. Monumentum æternum posuit.

MAT. Mater.

MART. Maritus.

MED. D. ET. P. P. Medicinæ doctor et professor publicus.

MED. LIC. Medicinæ licentiatus.

M. E. S. I. B. G. Memoria ejus sit in benedictione gloriosa.

M. M. Memento mori.

M. O. C. V. Matrimonium optima cum virgine.

MOEST. VID. SVPERST P. C. Mœsta vidua superstes poni curavit.

MR. F. S. C. Mœrens fecit suæ conjugi.

M. V. L. SVPER. ORB. H. TRIST. MOER. PP. Mater, uxor, liberi, superstites orbitatem hanc tristissimam mœrentes posuerunt.

NEP. SVP. Nepotes superstites.

NOT. ECCL. ROM. Notarius Ecclesiæ Romanæ.

N. P. C. Notarius publicus Cæsareus.

O. Obiit.

O. P. N. Ora pro nobis.

ORAS. G. Oras quinque (*horas.*)

P. Posuit.

PBR., PREBR. Presbyter.

P. C. P. C. Pii cives poni curaverunt, *ou* Pia conjux poni curavit.

PIET. V. Pietas vera.

PLD. Placidius.

P. M. Piæ memoriæ, *ou* Piis manibus.

P. M. LX. Plus minus 60.

P. N. Pater noster.

P. PAS. Passio.

PREB. Presbyteri.

PROC. Procurator.

PROC. S. M. V. Procurator sacræ monetæ urbis.

P. S. H. M. P. H. L. C. Patri suo hoc monumentum posuerunt hujus liberi carissimi.

PP Papa.

PP. Posuerunt.

Q. C. P. R. B. R. Quem comparaberunt, *pour* comparaverunt.

Q. I. P. Quiescat in pace.

Q. M. O. Qui mortem obiit.

Q. PP. Quirinus populus.

Q. V. ANN. XLG. Quæ vixit annos 45.

RDVS. PR. Reverendus puer.

REG. Regionarius.

REL. Reliquiæ.

R. I. P. A. Requiescat in pace anima, *ou* Amen.

SCS. SCO. Sanctus, Sancti, *etc.*

SCOR. Sanctorum.

S. D. V. ID. IAN. Sub die quinta idus januarii.

S. H. L. R. Sub hoc lapide requiescit.

S. H. S. Q. Sub hoc saxo quiescit.

S. M. A. C. Sit meum auxilium Christus.

SP. M. C. E. Spes mea Christus est.

S. R. I. ARCHM. Sacri romani imperii archimarschallus.

S. S. S. A. S. S. S. Sit sepulcrum sacrum a Sacrosancto Spiritu.

S. T. T. C. Sit tibi terra cara.

S. T. T. L. Sit tibi terra levis.

SVP. CVR. EL. ASS. Supremæ curiæ electoralis assessor.

SS. THEOL. D. P. P. Sacrosanctæ theologiæ doctor professor publicus.

TVM. Tumulus.

TT. Titulus.

V. C. Vir clarissimus, *ou* vir consularis.

V. E. L. R. Vidua et liberi relicti.

V. F. Vivus fecit.

V. I. Vir illustris.

V. ID. FEB. Quinto idus februarii.

VIX. AN. IV. M. X. Vixit annos quatuor, menses decem.

V. P. RAT. SR. Vir perfectissimus rationalis sacrarum remunerationum.

V. S. Vir spectabilis.

VV. CC. Viri clarissimi.

XPS. XPO XPM. Christus, Christo, Christum.

INSCRIPTIONS ET FAC-SIMILE DIVERS.

INSCRIPTIONS DES CATACOMBES DE ROME.

1.

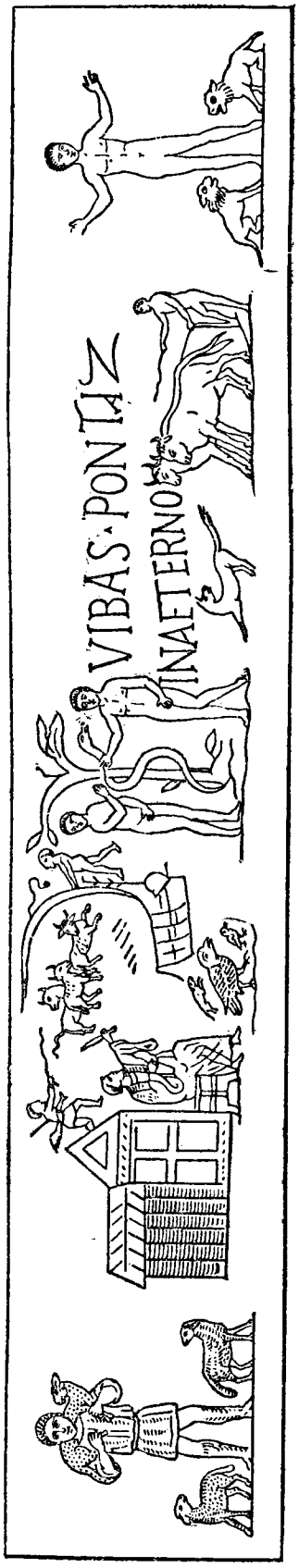

2.

3.

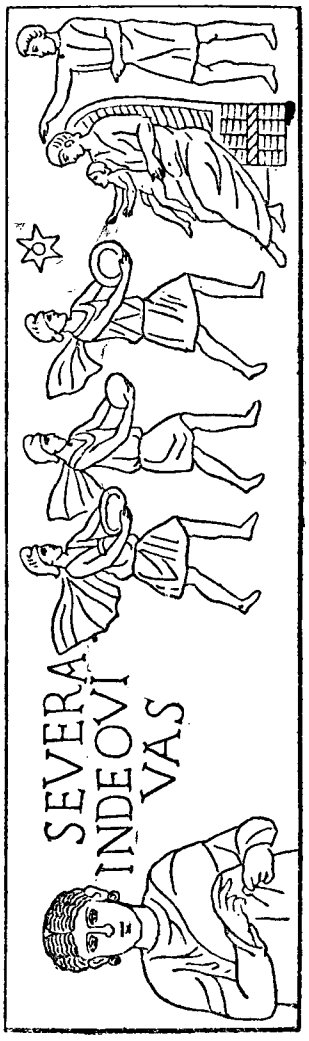

4.

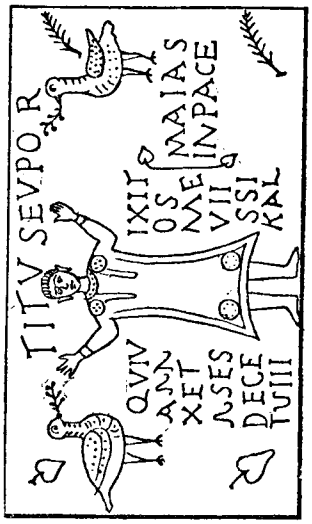

5.

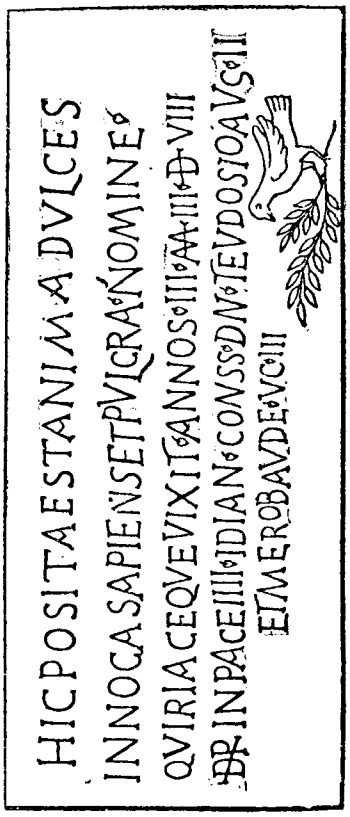

6.

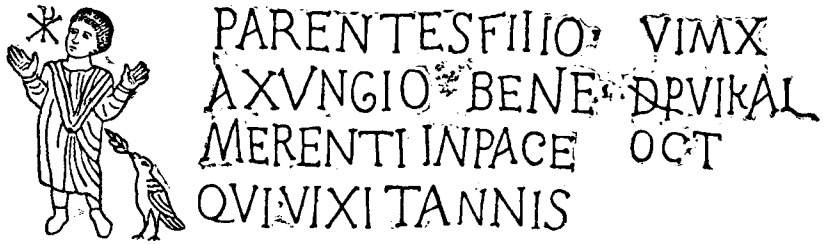

(*Pour les explications des sujets et des épitaphes figurés sur ces six premiers monuments, voyez le Dictionnaire, au commencement de l'article* ROME t. II, col. 426, 427.)

IXe SIÈCLE. — (*An.* 874.)

Modèle extrait du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche IV.

Voy. art. LIMOGES, t. Ier, col. 652

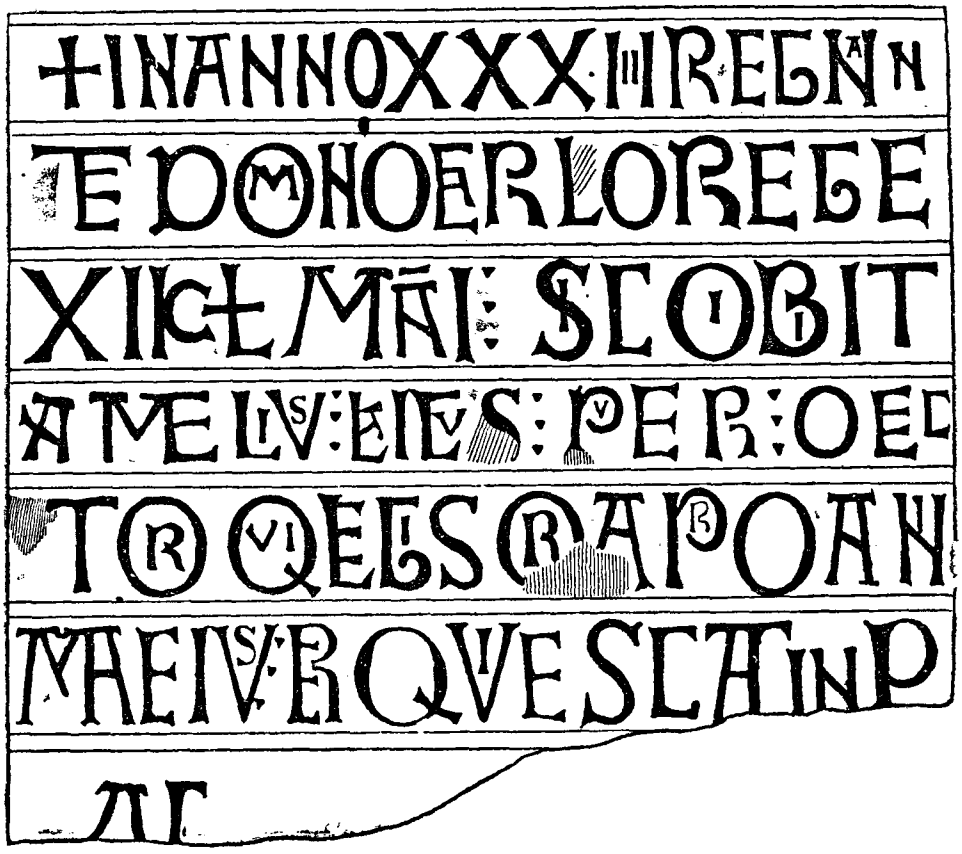

XIe SIÈCLE. — (*An.* 1031.)

D'après le *Manuel d'Epigraphie* de M. l'abbé Texier, planche v.

(*Voy.* art. LIMOGES, t. Ier, col. 654.)

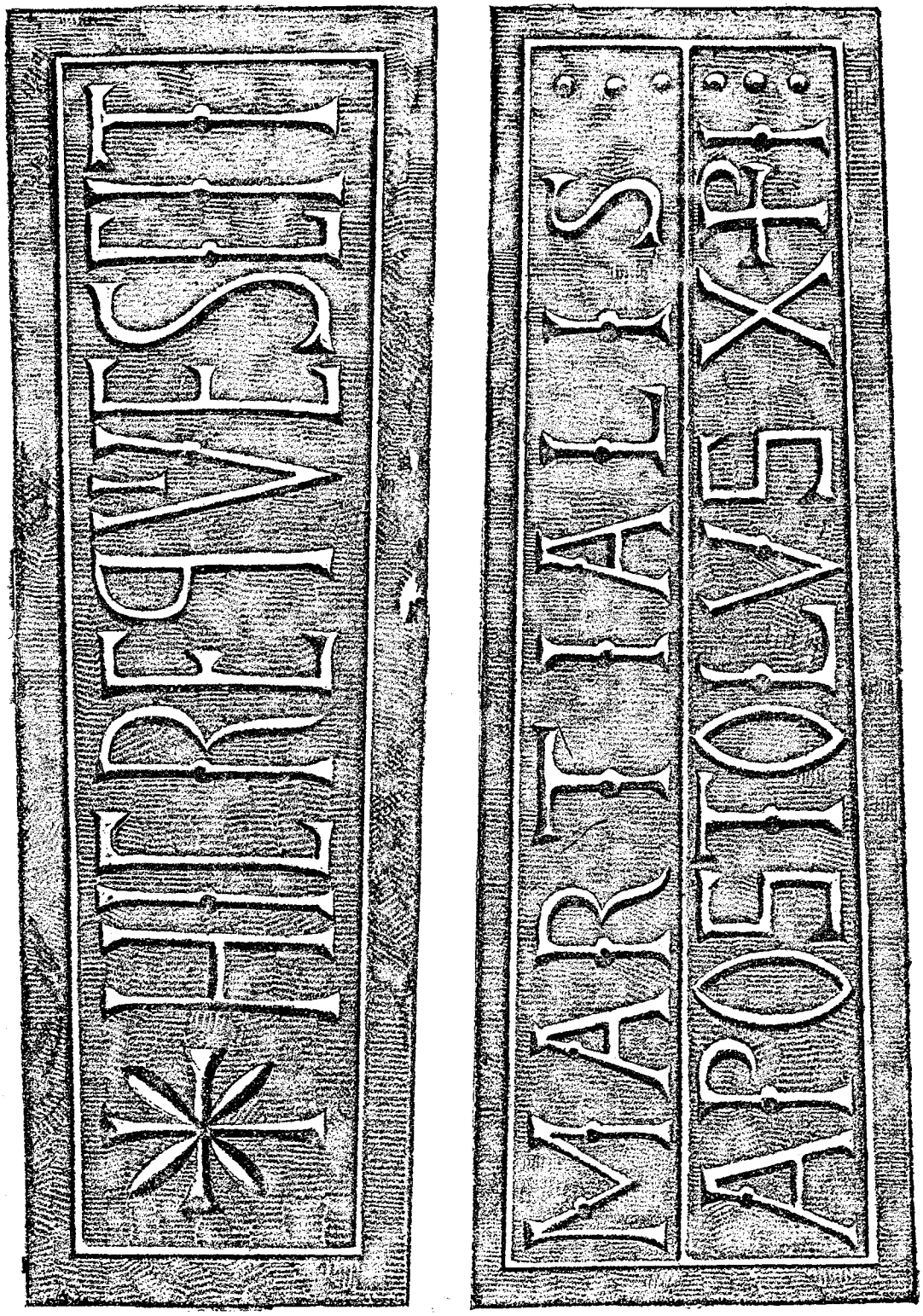

XIe SIECLE

Modèles extraits du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1849.

(*Voy.* art. POITIERS, t. II, col. 343, 345.)

Inscriptions découvertes dans l'église Sainte-Radégonde de Poitiers en 1849.

1.

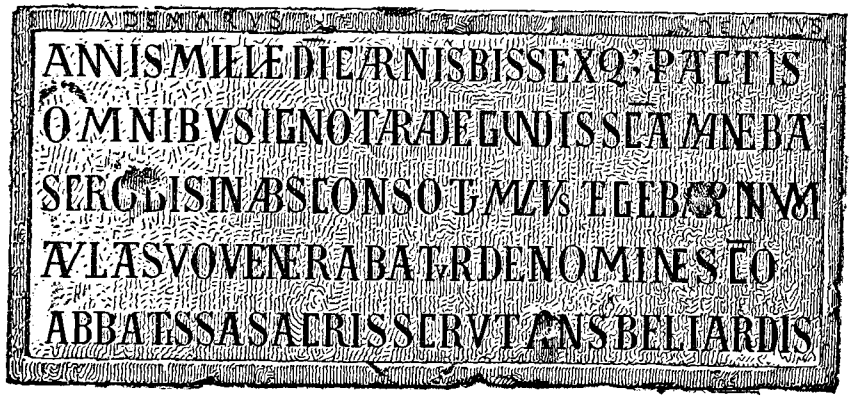

2.

XIIe SIECLE. — (*An.* 1100, 1143.)

Modèles extraits du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Auber, planche II.

(*Voy.* art. LIMOGES, t. Ier, col. 665, 666.)

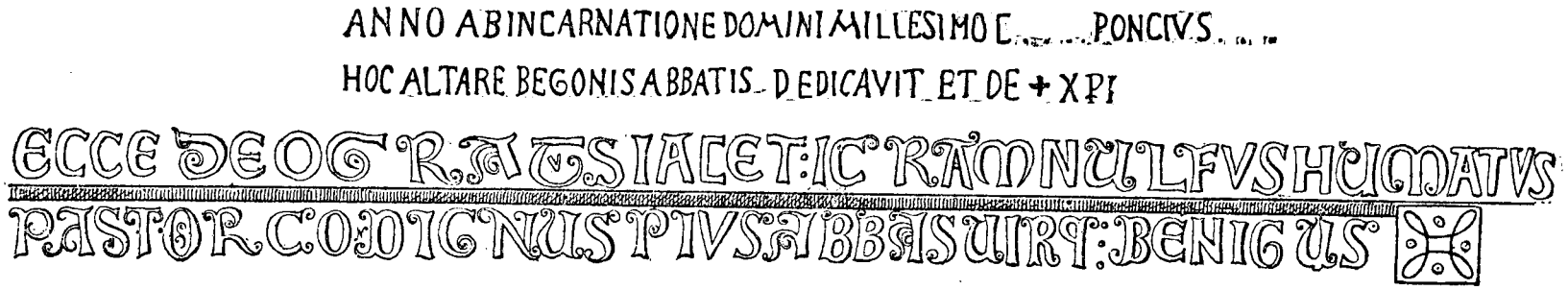

XIIe SIECLE. — (*An.* 1150 *environ.*)

Modèle extrait du *Manuel d'Epigraphie* de M. l'abbé Texier, planche x.

(*Voy.* art. LIMOGES, t. Ier, col. 668.)

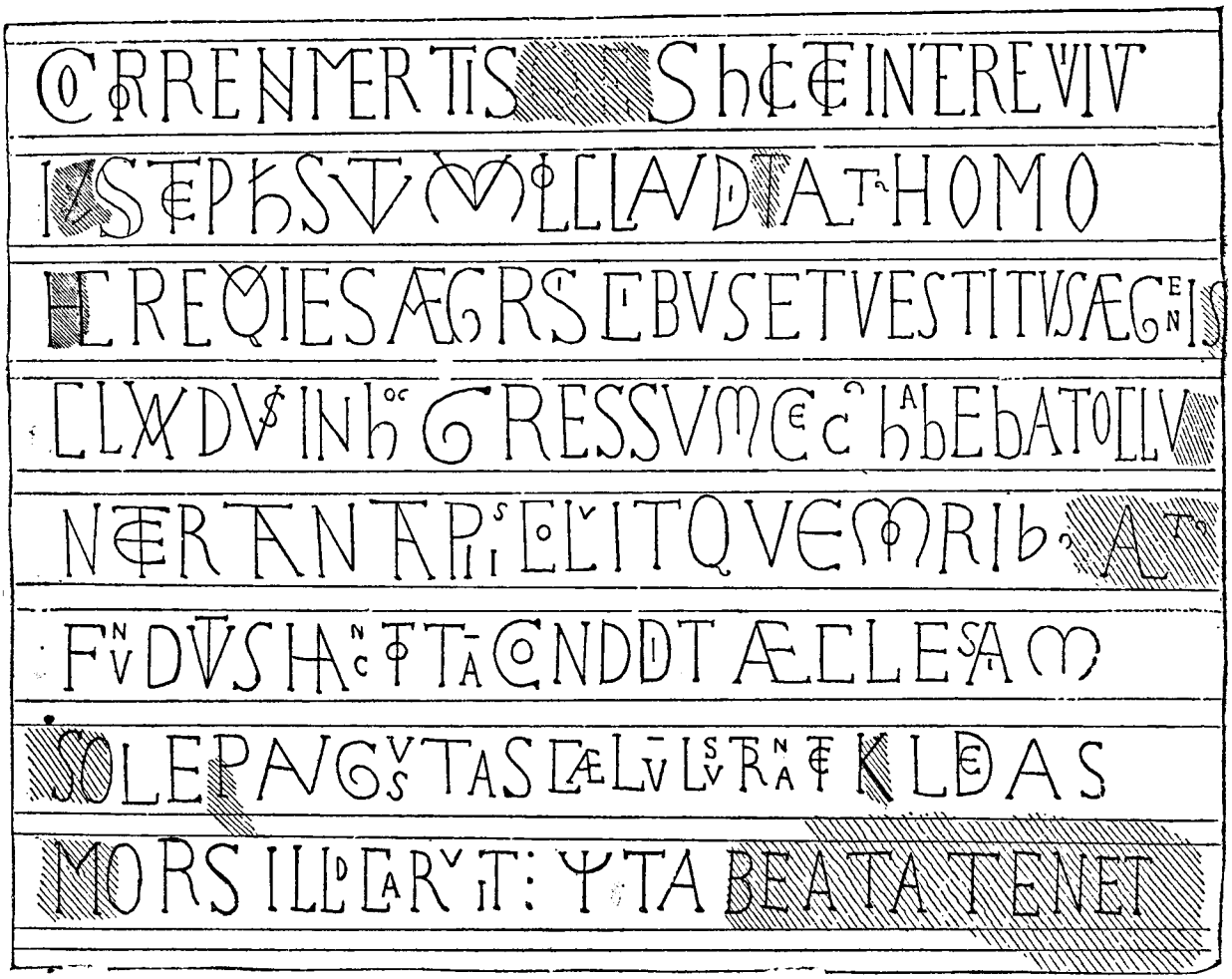

XIIIe SIÈCLE.

Modèle extrait du *Bulletin* des comités du Ministère de l'Instruction publique de 1849 n° 7.

(*Voy.* art. ANDELOT, t. Ier, col. 46.)

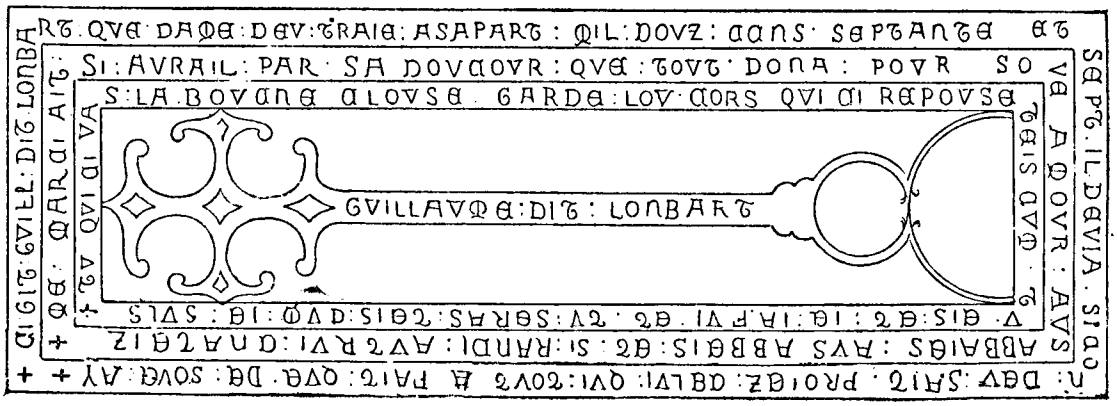

XIIIe SIÈCLE. — (*Ann.* 1267, 1289.)

Modèles extraits du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche XVII.

Voy. art. LIMOGES, t. Ier, col. 694, 698.)

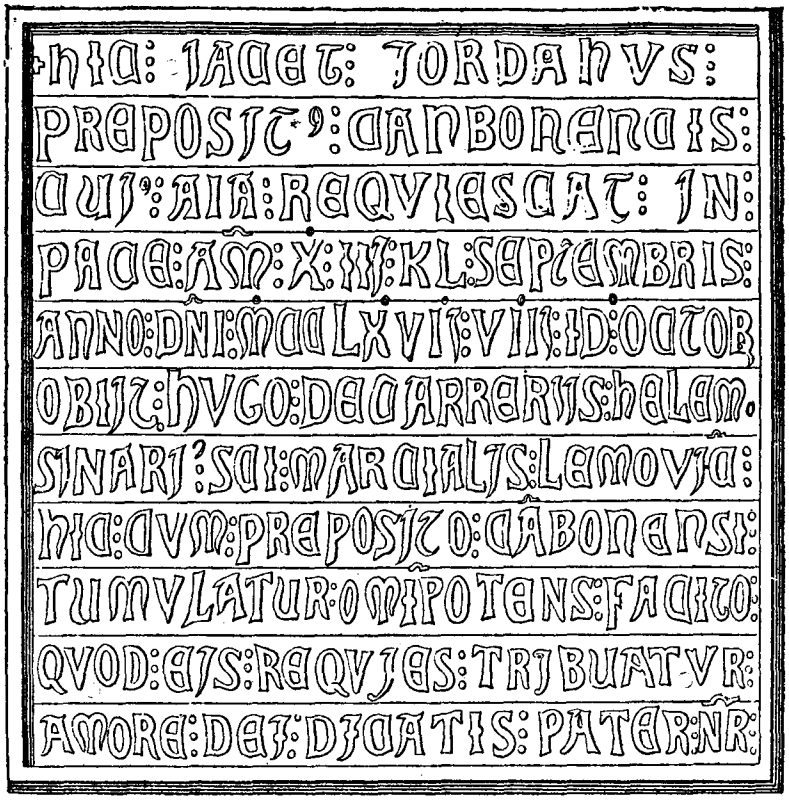

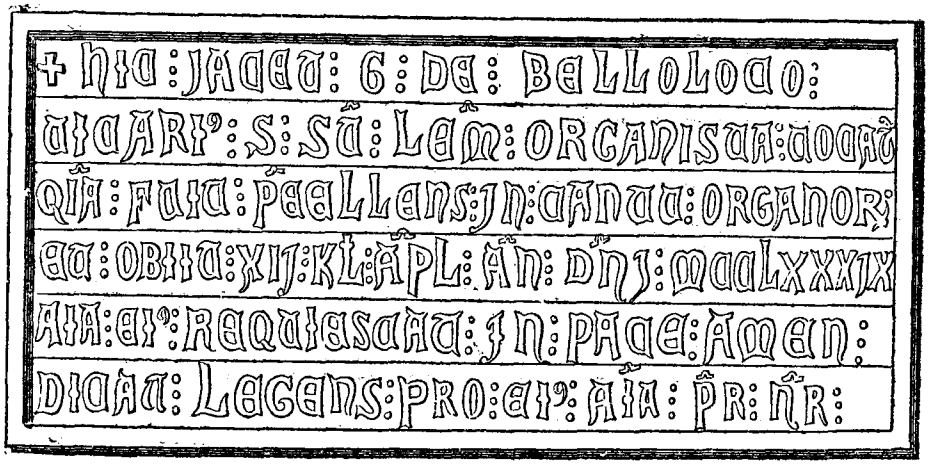

25

XIIIe SIÈCLE. — (*An.* 1266.)

Modèle extrait du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche XV.

(*Voy.* art. LIMOGES, t. Ier, col. 678.)

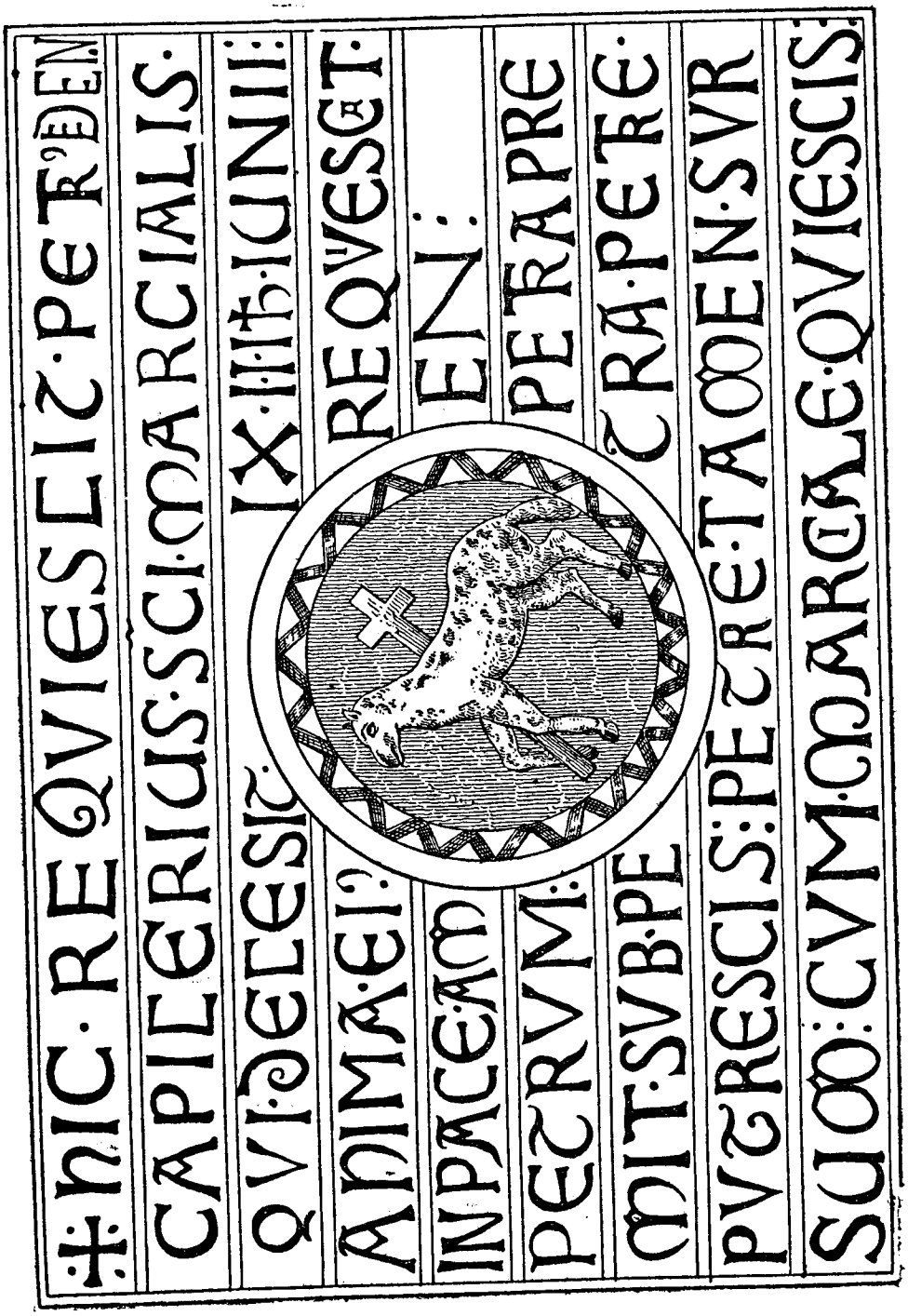

XIVe SIÈCLE.

Modèles extraits des *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, tome III, XIVe siècle, planche III.

(*Voy.* art. PERPIGNAN, t. II, col. 313, 314.)

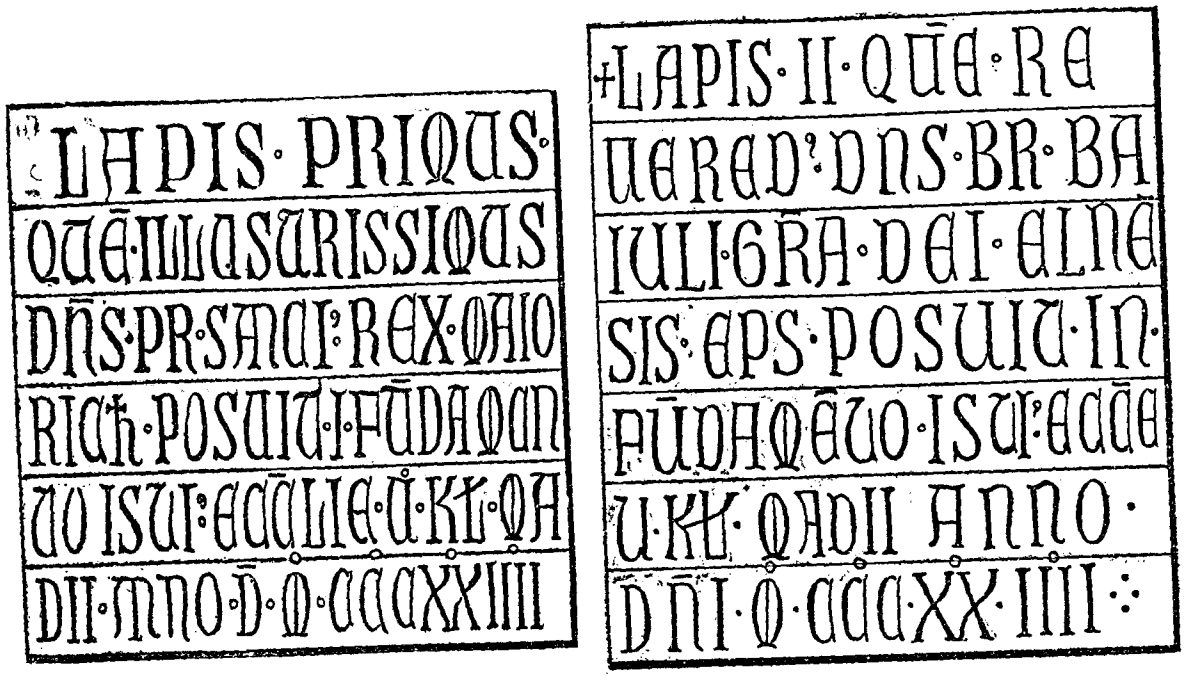

XIVe SIÈCLE.

Modèle extrait des *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, XVIe siècle, planche IV.

(*Voy.* art. VALCABRÈRE, t. II, col. 1167.)

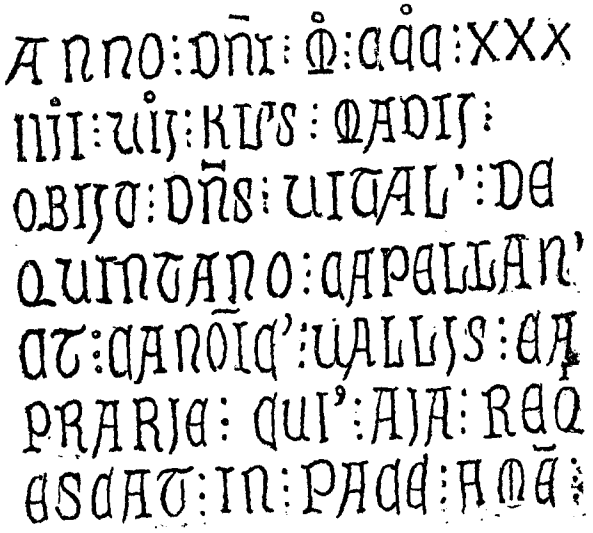

XIVe SIÈCLE.

Modèle extrait des *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, XIVe siècle, planche VII.

(*Voy.* art. SAINT-BERTRAND DE COMMINGES, t. II, col. 806.)

XVe SIÈCLE. — (*Ann.* 1475, 1492.)

Modèles divers extraits des Planches de M. le marquis de Castellane, *Mémoires*, t. III, XVe siècle, planche I.

(*Voy.* art. Toulouse, t. II, col. 1122, 1123.)

DEVS:IVDICIVM:TVVM:REGI DA:ET:IVSTITIAM:TVAM:FILIO:REGIS

DEVS:KAROLVS:MAXIMVS:AQVITANORVM:DVX.ET.FRANCORVM:FILIVS

l'an mil cccc lxxv fonta ciens le noble roy
louis la veille de nostre dame de mars.

Regnant · le · Roy · de · grant · renom
charles · huitiesme · de · ce · nom
de · lieu · fut · fait · et · mis · a · fin
Lors · fut · ne · le · noble · daulphin
Veilhe · saint · denis · glorieux
mil · quatre · cens · nonante · deux

XVe SIÈCLE. — (*An.* 1451.)

Modèle extrait du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche XXII.

(*Voy.* art. Limoges, t. Ier, col. 750.)

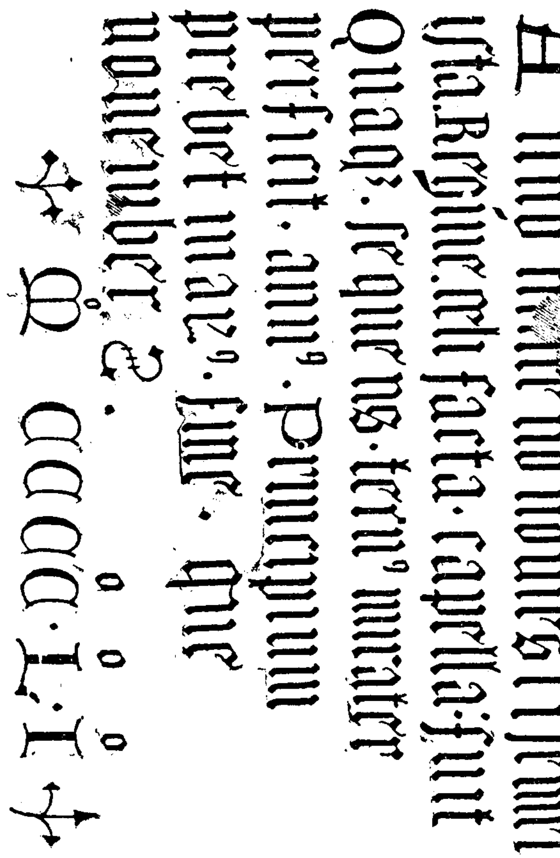

LIMITE INCERTAINE DU XVe AU XVIe SIÈCLE.

Modèle extrait des Planches de M. le marquis de Castellane, *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, tome IV, page 252, XVe siècle, planche III.

Prose à la sainte Vierge.

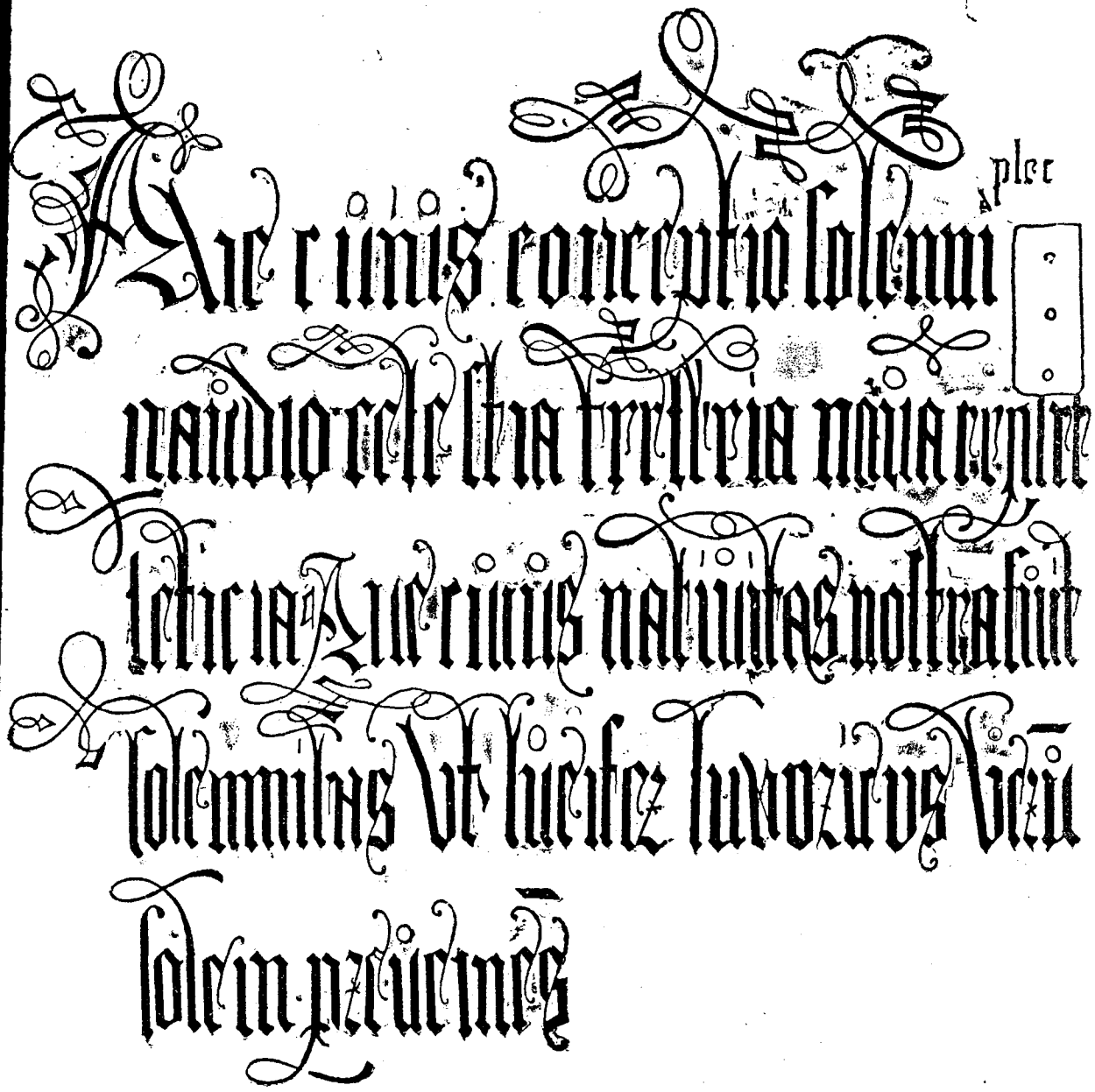

LECTURE DE L'INSCRIPTION PRÉCÉDENTE.

Ave cujus conceptio
Solemni plena gaudio
Celestia, terrestria,
Nova replet letitia.
Ave cujus nativitas
Nostra fuit solemnitas
Ut Lucifer lux oriens (*).
Verum solem perveniens.

(*) Nous nous permettons de corriger à ce mot le fac-simile de M. le marquis de Castellane, où la lettre *l* du mot *lux* n'a pas été bien rendue, et dont les liaisons supérieures se trouvaient mêlées avec la lettre *x* qui suit.

XVIe SIÈCLE.

Modèle extrait du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1849, planche II.

(*Voy.* art. CHAUVIGNY, t. II, col. 259.)

Inscription dans l'église Notre-Dame, à Chauvigny.

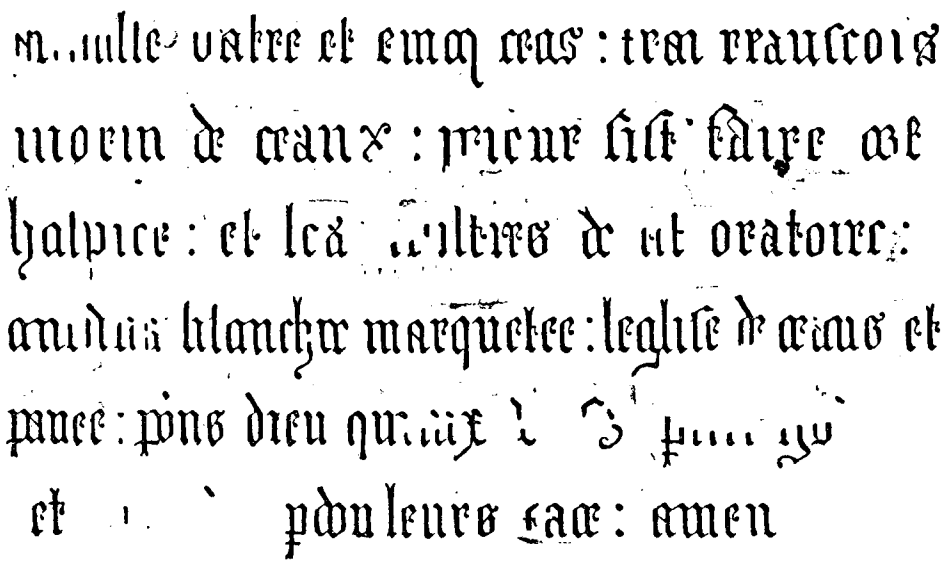

XVIe SIECLE. — (*An.* 1521.)

Modèle extrait des Planches de M. le marquis de Castellane, *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, tome III, XVe siècle, planche I.

(*Voy.* art. SENS, t. II, col. 1003.)

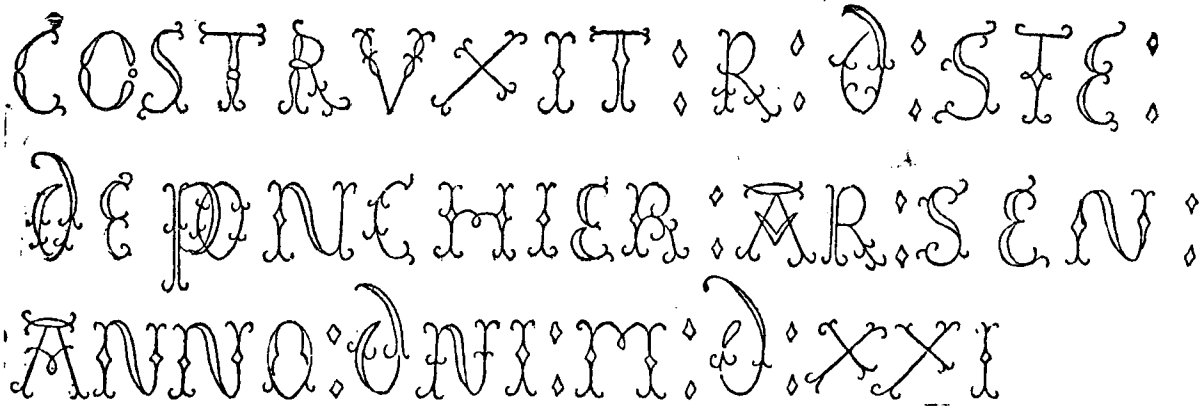

FIN DES PLANCHES.